



The
Robert E. Gross
Collection

A Memorial to the Founder
of the
Lockheed Aircraft Corporation



Business Administration Library
University of California
Los Angeles



48 297

Handwritten mark

ROSKILDENS HÖGSKOLA
Kön. St. Kongl. Bibli. i Köpenhamn.

1-1-

12-10 5

A7309

LES INTÉRÊTS

DES

NATIONS DE L'EUROPE,

DÉVELOPÉS RELATIVEMENT AU

COMMERCE.

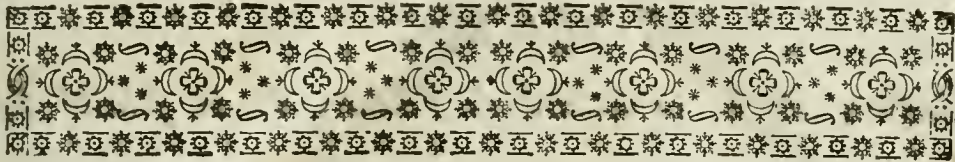
TOME PREMIER.



L E I D E,

CHEZ ELIE LUZAC, M. DCC. LXVI.

Et se trouve à LEIPZICH, chez *Weidmann & Reich*; à FLORENCE,
chez *Bouchard*; à NAPLES, chez *Gravier*; à LONDRES, chez *John Nourse*.



À

S A M A J E S T É
L' I M P E R A T R I C E

D E

T O U T E S L E S R U S S I E S .

E T C . E T C . E T C .

M A D A M E ,



N prenant la liberté de présenter à Votre Majesté Impériale, Les Intérêts des Nations de l'Europe, développés relativement au Commerce, je rends hommage à la Science du Gouvernement, à cette Science qui s'occupe essen-

*tiellement de la prospérité de l'Etat, de la félicité des
Peuples & des vrais moyens de la procurer. Mon Zèle
pour le bien de l'humanité m'a dicté cet ouvrage, & mon
Respect le présente à la Vertu qui sait regner.*

Je suis avec un très profond respect,

MADAME,

DE VOTRE MAJESTÉ IMPÉRIALE,

*Le très-humble & très-obéissant
Serviteur,*

* * *

L I S T E

D E S

S O U S C R I P T I O N S .

M. M. ALDERWERELD. (R. D.) <i>de Cronestein.</i>	I
BERKHOUT (W. H. TEDING DE)	I
BEYER (DE) <i>de Hulsen.</i>	I
BOOM	I
BRANDES, <i>Sécretaire du Conseil privé à Hanovre.</i>	I
CAARTEN.	I
CANTIER.	I
CHARBON.	I
CORNABÉ.	I
COSTER (R.)	I
CRAS.	I
ENSLEI (J.) Junior.	I
ESCHAUSIER (J. P.)	I
FAUCHEY.	I
FERONCE, <i>Conseil privé de S. A. S. Mgr. le Duc de Brunswyck Lunébourg.</i>	I
GOUT.	I
GRAHAM (ARCH.)	I
HARREVELD, <i>Libraire à Amsterdam.</i>	12
HAREN (O. Z. DE) <i>Grietman de Stellingwerf West-einde.</i>	I
HASELL (EDWARD).	I
HEROLD (VEUVE) <i>Libraire à Hambourg.</i>	2
HOECK (VEUVE V. D.) <i>Libraire à Göttingue.</i>	3
HOENICHEN (DE) <i>Sécretaire de S. A. S. Mgr. Le Duc de Brunswyck-Wolfenbützel.</i>	I

LISTE DES SOUSCRIPTIONS.

HOYER (G.) <i>Avocat-Fiscal de Hollande.</i>	F
JASPERD, <i>Libraire à Berlin.</i>	6
JONQUIERES.	1
JUGLA & CONSORTS, <i>Libraires à Amsterdam.</i>	12
LULOFs, <i>Professeur en Philosophie à Leide.</i>	1
MUMME (LA VEUVE) à <i>Copenhague.</i>	12
MARCHANT (J. LE)	1
PÉRRENÔT (A.), <i>Bourguemaître à Cuilembourg.</i>	1
PÉTIT & DUMOUTIER, <i>Libraires à Hambourg.</i>	6
SALGAS.	1
TEN BRINK (H. W.) <i>Tribun de la Ville de Deventer.</i>	1
TOLOZAN.	1
VASTER (F.) <i>Inspecteur pour la levée des deniers publics de la Hollande.</i>	1
VIS (D.) Junior, <i>Libraire à Rotterdam.</i>	3
VELDE (V. D.)	1
WORONZOW (Son Exc: Le Comte de)	10

Les Libraires BOUCHARD à Florence, DESAIN à Paris, GRAVIER à Naples, NOURSE à Londres, WEIDMANN & REICH à Leipzig, ayant souscrit pour un nombre considérable, on pourra s'adresser à eux préférentement.



T A B L E

D E S

C H A P I T R E S,

Contenus dans le Tome Premier.

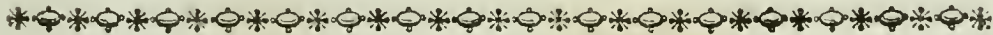
CHAP.		Pag.
I.	<i>De l'Equilibre.</i>	1
II.	<i>Du Commerce en général.</i>	6
III.	<i>De l'Agriculture en général.</i>	13
IV.	<i>Du Portugal.</i>	19
V.	<i>De l'Espagne.</i>	72
VI.	<i>Des autres Nations en général.</i>	154
VII.	<i>De la France.</i>	158
VIII.	<i>De l'Angleterre.</i>	200
IX.	<i>De la Hollande.</i>	222
X.	<i>Des Pays-Bas Autrichiens.</i>	229
XI.	<i>De l'Allemagne en général.</i>	232
XII.	<i>Du Palatinat.</i>	234
XIII.	<i>De la Saxe.</i>	236
XIV.	<i>Des Etats du Roi de Prusse.</i>	243
XV.	<i>De la Hongrie.</i>	244
XVI.	<i>De l'Italie.</i>	246
XVII.	<i>De la Suisse.</i>	247

TABLE DES CHAPITRES.

CHAP. XVIII.	Pag.
<i>Du Nord.</i>	247
<i>Du Dannemarck.</i>	248
<i>De Hambourg & de Dantzick.</i>	ibid.
<i>De la Suede.</i>	ibid.
<i>De la Russie.</i>	ibid.
XIX. <i>Des Côtes de Barbarie.</i>	257
XX. <i>Du Crédit Public.</i>	260
<i>Des Richesses Artificielles.</i>	270
XXI. <i>Des Banques.</i>	276
XXII. <i>Des effets de l'abondance de l'Or & de l'Argent.</i>	283
XXIII. <i>De la proportion entre l'Or & l'Argent.</i>	293
XXIV. <i>De l'Intérêt de l'Argent.</i>	305
<i>De la légitimité des intérêts d'Argent, qui ont cours dans le Commerce.</i>	320
<i>Des Monts de Piété ou Lombards.</i>	343
XXV. <i>Des Compagnies des Indes.</i>	349
<i>Reflexions sur les Avantages du Commerce en général.</i>	367
<i>Reflexions sur le Commerce Maritime.</i>	407
<i>Le Commerce considéré à l'égard de la Population.</i>	419
<i>Reflexions sur le Commerce de la Librairie.</i>	428
<i>Fin de la Table du Premier Tome.</i>	



L E S
I N T É R Ê T S
D E S
N A T I O N S D E L ' E U R O P E ,
D É V E L O P P É S R E L A T I V E M E N T
A U
C O M M E R C E .



C H A P I T R E I .

De L'Equilibre.

L'ÉQUILIBRE de l'Europe a été depuis quelque tems le grand ressort de la politique. C'est un des grands moyens dont l'ambition d'une nation s'est servie pour parvenir à une puissance sans bornes. Rien au fonds n'est plus chimérique que l'Equilibre tel qu'on a affecté de l'entendre. On l'a cherché envain dans le rapport des masses des Armées. L'expérience a prouvé dans tous les temps que de même qu'il peut y avoir de grandes inégalités entre deux Armées d'un nombre égal d'hommes, il peut se trouver une certaine égalité entre deux Armées d'un nombre d'hommes inégal.

LA France, dans la guerre qui fut terminée par la paix de Ryswyck, résista non-seulement à une grande partie de l'Europe réunie contre elle, mais fit des conquêtes en Flandres, en Allemagne, en Italie, en Espagne. Peu de temps après elle eût à soutenir une seconde guerre contre les mêmes Nations; elle eût pour alliée l'Espagne qu'elle avoit eüe contre elle: malgré une différence aussi forte l'Equilibre fut tellement rompu, qu'elle fut réduite aux plus facheuses extremités. Dans le même temps la Suède, attaquée par un monde d'ennemis, leur auroit fait la loi, si son Roi eût sçu faire la paix en Saxe dans le moment glorieux où l'Europe se tût devant ce mo-

derne Alexandre. En 1741 l'Auguste heritière de l'Empereur Charles VI., fans alliés, fans finances, paroissant n'avoir pour toutes ressources que sa grande Ame, repoussa courageusement une ligue formidable qui l'enveloppoit de toutes parts.

LA dernière guerre nous offre des résultats qu'il étoit impossible à la Politique de prévoir. La chimère de l'Equilibre a été ruinée par la Nation même qui affectoit depuis longtems de paroître jalouse de la maintenir. On l'a vû chercher à soulever toute l'Europe contre Charles VI. & exagérer sa puissance; parceque ce Monarque, reconcilié avec la Cour d'Espagne, paroissoit se livrer à des vûes de Commerce pour l'avantage de ses peuples.

CEPENDANT cette prétendue balance du pouvoir a été la cause ou plutôt le pretexte des guerres sanglantes qui ont désolé l'Europe dans ce siècle & à la fin du dernier. Jamais la politique n'employa un moyen plus fatal au genre humain : le malheur est venu de ce qu'on l'a dirigé vers la guerre, au lieu de le diriger vers le Commerce.

TENDRE à l'Equilibre par la guerre, c'est poursuivre un phantôme. Il est évident que si de deux balfins inégaux on retranche des quantités égales, ils feront encore inégaux : or c'est ce qui arrive dans presque toutes les Guerres de l'Europe moderne; les deux partis s'épuisent d'hommes & d'argent, & se retrouvent, à cette différence près, en faisant la paix, au même terme d'où ils étoient partis. M. Hume, quoique Anglois & par conséquent fort entêté du système de la balance, avoue que la même paix faite à Ryswyck en 1697., avoit été offerte dès 1682., & qu'on auroit pu souscrire à Francfort en 1743., aux mêmes conditions qu'on fut bien aisé d'accepter à Aix-la-chapelle en 1748. Donc toute guerre, entreprise uniquement pour établir l'Equilibre, se borne, fans mener à ce but, à répandre à grands flots le sang & les trésors des nations belligérantes.

IL n'y a qu'un seul cas où ce motif doive être consulté; c'est, comme le dit Polybe, lorsqu'on voit dans une seule main, une telle force, que les autres Etats deviennent absolument incapables de se défendre de ses entreprises. Il n'y a point de peuple en Europe qui soit dans ce cas par terre; il n'en est sûrement aucun qui put résister longtems seul contre tous. Peut-être que cette Nation si fiere de sa liberté & si jalouse de celle des autres, que ses Ecrivains politiques osent appeller avec autant d'emphase que d'in-

dé-

décence, la gardienne des libertés générales de l'Europe & la Patrone du genre humain (a), en est venuë au point de réaliser sur la mer la Monarchie universelle : il est certain du moins, qu'elle a actuellement plus de forces maritimes, que toutes les nations de l'Europe n'en pourroient réunir. Cette grandeur n'est point l'ouvrage de la guerre, elle n'en est que plus redoutable. Elle a été formée par un vaste commerce, qui a eu pour base une Agriculture & des Manufactures florissantes ; & voilà précisément la route que les Nations doivent tenir, si elles veulent tendre sérieusement à l'Equilibre vis-à-vis les Maîtres des Mers.

UN Politique comparoit, il y a quelque tems, le Roi & le Peuple d'Angleterre à deux hommes couchés dans le même lit. Le Roi attire un peu à lui la couverture chaque fois qu'il remue ; le peuple en murmure, mais il le laisse faire jusqu'à ce qu'il ait le derrière découvert : alors il se retourne, se jette sur la couverture avec fureur & l'attire à lui avec violence. La Nation Britannique n'est-elle point un Roi d'Angleterre à l'égard des autres Nations de l'Europe, & ne devoient-elles pas imiter le peuple Anglois ?

UNE Nation n'est pas puissante en raison de l'espace qu'elle occupe sur le globe ; mais en raison de sa population, de son travail, de son industrie : il ne peut y avoir de finances où il n'y a pas de commerce ; car ce que l'on nomme le produit des finances, n'est réellement qu'une partie aliquote du produit du commerce. On est étonné de voir tout à coup des raretés d'espèces dans de Grands Etats. Quand ce mal n'est pas momentané, c'est à-dire quand il n'est pas causé par la défiance ; il vient de l'obstruction des canaux de l'opulence, ou ce qui est la même chose, de la cessation du Commerce. Veut-on, pour emprunter le langage des Médecins, tater le pouls d'une Nation ? il n'y a qu'à examiner le cours du change chez elle, le cours des effets publics, l'intérêt de l'Argent, le prix des assurances, & comparer l'état de ces choses avec leur état naturel, & encore avec leur état actuel chez les voisins ; cette combinaison, si elle est bien faite, donnera sûrement la connoissance que l'on cherche. Ces vérités sont connues, quoique dans la pratique elles soient souvent négligées : mais l'influence du Commerce peut être dirigée plus directement comme Agent Principal dans la Politique.

Si une Nation envahit le principal domaine du commerce, il est de l'intérêt de toutes les autres de s'appliquer à augmenter entre elles leurs

né-

(a) Voyez le 6. liv. des disc. pol. de David Hume.

négociations réciproques, & à diminuer leurs rapports avec la première : elles doivent par conséquent gêner les importations de celle-ci & favoriser les importations des autres, en encourageant toujours leurs propres exportations. La France feroit bien de préférer le bœuf du Holstein, de la Russie & de la Hongrie à celui d'Irlande, & les tabacs de Lucraïne & du Palatinat à ceux de la Virginie & du Mariland.

SI une Nation ambitieuse refusoit d'admettre dans ses ports les navires étrangers chargés de Marchandises d'un autre pays que le leur, toutes les autres Nations ne devroient pas manquer d'en agir ainsi respectivement à l'égard de cette Nation. En un mot on doit dans tous les cas se conduire avec elle comme elle se conduit avec les autres, & contredire autant qu'il est possible, les reglemens qu'elle fait en sa faveur. Si par exemple elle a des Colonies & qu'elle leur défende d'envoyer des navires ailleurs que dans la Métropole, les autres Etats doivent encourager ces Colonies à commercer directement avec eux.

SI cette Nation a une grande Pêche, il faut toujours, autant qu'il sera possible, préférer après le poisson national, celui des autres peuples. Si jamais les Protestans déviennent plus puissans en Europe que les Catholiques, la pêche de la Morue & celle du Harang contribueront beaucoup à leur donner la supériorité. Chaque jour maigre fait passer une grande quantité d'argent de l'Espagne, du Portugal, de la France, de l'Italie, d'une partie de l'Allemagne, en Angleterre & en Hollande. Si les Eveques Catholiques défendoient au peuple de se nourrir de poisson pêché par des mains hérétiques, notre siècle raisonneur pourroit appeler cette défense un scrupule excessif. Il le feroit sûrement aux yeux de la Religion même; cette défense aux yeux de la politique seroit peut-être une précaution raisonnable. Si la même Nation attiroit chez elle des étrangers par des encouragemens & des établissemens, les autres devroient suivre cette bonne police, & s'efforcer du moins de conserver leurs propres membres, non par des défenses toujours impuissantes en pareil cas, mais en leur faisant aimer leur pays.

IL seroit trop long d'entrer dans le détail de tous les obstacles qu'on peut opposer aux progrès d'une Nation trop entreprenante. On en a dit assez pour faire voir qu'il est plus sûr & plus humain de tendre à l'Equilibre par le Commerce, que par la Guerre. Puisse cette vérité frapper les Conducteurs des divers Etats qui composent la grande Famille Européenne!

Puisse

Puisse notre siècle mériter enfin le titre de siècle Philosophique, titre que jusqu'à présent il n'a qu'usurpé ! Puisse-t-on voir gravée dans tous les cabinets des Princes, ainsi que dans leurs cœurs, cette belle Sentence d'un Ancien ! „ C'est aux pestes, aux tremblemens de terre & aux autres fléaux „ de la Nature, à faire perir les hommes; mais c'est aux Princes à les con- „ server ” : Et ces Vers de l'immortel Philosophe de *Sansfouci* :

*Ainsi tous les humains dont la terre fourmille,
Sont fils du même pere & sont d'une famille;
Ils sont nés nos égaux, ils sont du même sang,
Quelque élevé que soit l'orgueil de notre rang.
Aimons donc les humains, puisqu'ils sont tous nos freres:
Volons à leur secours, soulageons leurs miseres,
Supportons leur foiblesse, epargnons leurs défauts,
Devenons leurs sauveurs & non pas leurs Bourreaux.*

*Tels ont été les grands dont l'immortelle Gloire
Subsistera toujours tant que vivra l'Histoire;
Peres de leurs Sujets, délices des Humains,
Leur nom chéri se donne aux meilleurs souverains (a).*

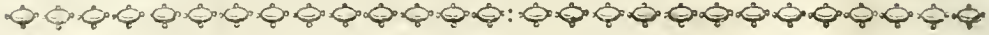
Si jamais l'esprit de Commerce se répand partout, les guerres déviendront moins fréquentes en Europe. La rivalité des Nations n'excitera plus qu'une émulation générale : au lieu de faire assaut de puissance, on n'en fera que d'industrie.

„ LE commerce, dit M. de Montesquieu, guérit les préjugés destructeurs, „ & c'est presque une regle générale que partout où il y a des mœurs „ douces, il y a du commerce, & que partout où il y a du commerce, „ il y a des mœurs douces . . . l'effet naturel du commerce est de porter „ à la Paix: deux Nations qui négocient ensemble, se rendent réciproque- „ ment dépendantes ”.

PEUT-ÊTRE que la France & l'Angleterre ne poseront jamais les Fondemens d'une paix durable, que quand elles feront un traité de commerce qui les mettra à portée de donner un libre cours au raport que les deux Nations pourroient avoir reciproquement. Nous donnerons ailleurs une idée des moyens

(a) Poés. du Phil. de Sansfouci. tom. 2. Epit. 1.

moyens qu'on pourroit employer pour parvenir à faire un traité de Commerce qui contribueroit beaucoup au bonheur des deux Nations, & feroit fans doute un bien infini à toute l'Europe.



CHAPITRE II.

Du Commerce en Général.

POUR former le tableau général du Commerce de l'Europe, il faut parcourir les richesses de l'Univers : car le commerce de l'Europe embrasse presque entierement celui des trois autres parties du monde. Mais qui pourroit se flater de ne rien omettre d'utile & d'intéressant sur une matière si étendue ? „ On peut dire du commerce, „ comme de beaucoup d'autres sciences ; qu'il y a une infinité de choses à „ apprendre ; & que personne, avec la plus grande intelligence & l'expérience la plus consommée, n'est capable d'en sonder la profondeur (a)”. Ce seroit donc oser beaucoup, que d'oser esperer d'ajouter aux progrès que nos connoissances ont fait de nos jours sur cette matière. Un Corps complet de commerce, & d'Agriculture, la premiere partie & la base du Commerce, ne scauroit être l'ouvrage d'un seul homme, ni le fruit d'un grand nombre d'années employées à la pratique & à l'observation.

Ce seroit sans doute un Ouvrage très intéressant & très utile, qu'une description exacte & bien faite de la méthode de Culture en usage dans tous les pays & dans tous les climats de l'Europe, relativement à toutes fortes de productions & de bestiaux, aux défrichemens & dessèchemens, à la conduite des eaux, à la Construction des canaux, des digues, des chemins, & à leur entretien, aux qualités des terres & à la Nature des climats. On trouveroit en Angleterre, les faits les plus intéressans & les plus instructifs sur les défrichemens, sur l'établissement des pâturages, sur l'usage des Communes, & les meilleurs moyens de les rendre utiles : en France, sur la construction & l'entretien des chemins, sur la police des chasses & des rivières ; en Hollande, sur les dessèchemens, sur la construction des canaux, des ecluses & des digues, sur l'Art de conserver les Grains, &c. Cette Description, qui embrasseroit exactement l'Agriculture dans toutes ses parties chez les différens peuples de l'Europe, serviroit infiniment à faire

(a) Joshia Child.

faire connoître toutes les ressources de la Nature , & indiqueroit une infinité de moyens inconnus d'étendre celles de l'industrie humaine. Une Description si utile ne sauroit être l'ouvrage du Cabinet, ni celui d'un seul homme. Il faudroit porter sur l'Agriculture, dans toutes les Campagnes cultivées de l'Europe, le même esprit d'observation que les *Tournefort*, les *Linnaeus*, les *Jussieu* &c., ont porté sur la Botanique, dans les terres incultes. Il résulteroit d'une entreprise de cette nature, une Collection vaste & précieuse de faits intéressans, qui seroit infiniment utile pour parvenir à l'acquisition d'un Corps complet d'Agriculture.

ON pourroit attendre une aussi grande utilité d'une Description des arts, de l'industrie & du commerce de toutes les Nations, faite avec le même esprit d'observation & les mêmes soins.

AUCUNE Nation ne peut se croire bien instruite de son propre commerce, si elle ne connoît à fonds celui des étrangers, auquel le sien est relatif, ou peut le devenir; & les mêmes lumières ne lui sont pas moins nécessaires pour connoître le prix des arts qu'elle possède, pour faire valoir son industrie, pour lui donner l'essor & l'accroître. Car une Nation dont l'industrie ne produiroit rien au dehors, ne pourroit être réputée aujourd'hui une Nation industrielle. Il faut s'attacher à l'industrie qui intéresse l'étranger. Or si on ne connoît point celle que l'étranger lui oppose, & les divers degrés de concurrence qu'elle a à soutenir; si on ignore quelles sont les productions de l'industrie les plus recherchées, pourra-t-on se flatter d'acquiescer les moyens de perfectionner l'industrie Nationale? Il n'est pas douteux qu'on n'a qu'une idée très imparfaite de l'art de Fabriquer les étoffes de soie, si l'on ignore les diverses préparations qu'exigent les soies, l'or & l'argent dont on les enrichit, & les ressources du dessin & du goût, qui les enrichissent bien d'avantage; si l'on n'a pas fait une étude profonde & réfléchie des Manufactures de Lyon.

MAIS cette étude particulière ne suffira pas encore pour connoître les moyens de soutenir l'Art dans cet état florissant qui lui donne un si grand empire; & ceux de l'accroître encore, s'il est possible. Il faut se livrer à un autre étude. Il faut étudier l'industrie, qui étend chez l'étranger les productions de l'art de la Nation; & les moyens d'accroître cette industrie qui occupe, qui corrige l'artiste, & qui seule donne à l'Art son plus grand effort. C'est dans les voyages, c'est dans l'observation chez l'étranger, qu'il faut chercher les moyens de soutenir & d'accroître cette industrie, sans le secours de laquelle
l'Art

l'Art se dégraderoit & se perdrait infailliblement, ou passeroit chez une autre Nation. Cela s'applique à toutes les Manufactures intéressantes de chaque Nation. Car il n'est point de Nation qui ne trouve chez les autres, par des observations faites avec soin, de quoi perfectionner ses arts & son industrie.

IL en est de même du commerce National: on ne le connoitra à fonds, & les moyens de l'accroître & de le perfectionner, que par l'observation chez l'étranger; surtout la partie relative du commerce National, qui est celle que les Administrateurs du commerce devroient le plus approfondir. Il faut parcourir les lieux de la première main des denrées & des marchandises, observer les différentes manières d'y contracter, les divers entrepôts, leurs usages mercantiles, les diverses spéculations qui s'y font, & les principes sur lesquels on les forme; il faut connoître à fonds les lieux de la consommation, leurs modes, leurs goûts, leurs mœurs & leurs usages. Il résulteroit d'un tableau d'observations bien faites sur les lieux, un recueil de faits constants, dont le détail seroit absolument nécessaire pour former un Corps complet du commerce & des arts d'une Nation.

QUI voudroit connoître à fonds le commerce d'Amsterdam, seroit obligé d'étudier le Commerce presque de l'univers entier. Celui de l'Angleterre n'exigeroit guères moins d'attention: & pourroit-on se flater de connoître parfaitement le Commerce d'une Nation rivale, sans connoître celui-ci dans tous ses détails?

CE tableau exigeroit l'étude & l'observation de plusieurs Voyageurs éclairés, réunis pour l'exécution du même projet; plusieurs années d'une application bien suivie, & enfin une infinité de connoissances pratiques.

Nous présentons ici ce tableau de Voyages & d'observations à faire, de faits à rassembler, tant sur l'Agriculture, que sur le Commerce & les Arts; non comme formant un corps complet d'agriculture, d'arts & de commerce, mais seulement comme un recueil utile & indispensablement nécessaire pour former ce corps complet.

LE public ne peut-il pas l'attendre, ce recueil, du zèle & des lumières des sociétés d'agriculture, d'arts & de Commerce depuis peu répandues en Europe? Pourquoi ces sociétés n'auroient-elles pas des observateurs voyageurs, comme les Académies des sciences? Pourquoi n'iroit-on pas observer

les productions de la Nature qui apartiennent à l'agriculture, avec les mêmes soins qu'on donne à observer celles qui apartiennent plus particulièrement à la botanique, ou en général à l'Histoire Naturelle; & les arts & le commerce chez les étrangers, tous ces monumens de l'industrie humaine variés à l'infini, répandus chez les différentes Nations, comme on va observer cequi appartient à l'astronomie ?

CES observations générales ont fait esperer que l'ouvrage qu'on présente ici au public, qui est le fruit de plusieurs années de pratique, de voyages, & d'observations, pourra être de quelque utilité. On y a compris les principales branches du commerce, les objets les plus intéressans pour l'administration & pour les negocians. On a insisté en particulier sur le commerce, les finances & les arts des Nations de l'Europe qui intéressent le plus son commerce, & qui font celui des trois autres parties du monde, comme étant celles qui ouvrent le champ le plus vaste à l'instruction publique la plus intéressante & la plus utile; parceque toutes les autres Nations Europeënnes se trouvent intéressées dans le commerce & l'administration de celles-ci.

ON considère assés généralement le commerce sous deux points de vüe; & l'on distingue dans l'étude qu'on en fait, la Théorie, de la Pratique, c'est-à-dire de l'art du négociant, sur lequel la plupart des politiques ne jettent que des regards distraits. De leur côté presque tous les negocians, peu sensibles à la Théorie, en négligent l'étude, & vivent dans le prejugué que les connoissances pratiques suffisent pour constituer le bon négociant. Qu'on jette un coup d'œil attentif sur la marche du commerce, on sera bientôt convaincu que le politique & le négociant ont presque un égal besoin des connoissances de théorie & de pratique, & on vera que nous sommes bien autorisés à adresser nos observations également à l'Homme qui veut diriger le commerce, & à celui qui veut l'exercer; à celui qui gouverne & à celui qui est gouverné.

LE Négociant prête une attention journaliere, éclairée par les regles & l'usage, sur les changes, pour profiter de leurs variations. Le Ministre y porte la même attention: il les envisage comme le thermomètre du commerce qu'il dirige; il s'occupe des moyens de le rendre avantageux à sa nation. Il doit connoitre comme le négociant, les différentes qualités des denrées & des marchandises qui s'exportent à l'étranger avec le plus de bénéfice; celles de l'étranger qui s'importent avec le moins de désavantage; leur abondance, leur diséte, & les causes de toutes les révolutions qui arrivent dans le

commerce : car il a quelquefois intérêt de les prévenir, & souvent de voir les négocians en profiter pour s'enrichir ; parcequ'il a toujours présente la maxime, que la richesse du négociant est celle de l'Etat. Il doit connoître, comme le négociant, toutes les sources des denrées & des marchandises, la manière dont elles circulent, soit pour pourvoir aux moyens de les tirer de l'étranger au meilleur prix, ou de faire exporter celles de la nation à meilleur marché, & donner ainsi plus d'élevation & d'activité au commerce national. Il lui importe encore infiniment d'être aussi bien instruit que le négociant, des loix du commerce, des regles, des usages des assurances, du commerce de fret, de celui de commission, de la navigation, de la construction même des navires ; & il ne lui est pas plus permis, qu'au négociant, d'ignorer le calcul & les termes de l'art.

LA manière de tirer tout le parti possible de la situation locale d'un pays, de ses usages, de son goût, de ses mœurs, de sa disète, de son abondance, de son industrie, en un mot de ses forces naturelles & relatives ; la connoissance des droits, des privileges, des concessions de chaque nation relativement à son commerce, des traités & des tarifs ; tous ces objets & beaucoup d'autres ne sont pas moins du ressort du négociant, que de celui de l'homme d'Etat. Toutes ces connoissances réunies dans des mains véritablement patriotiques, concourent infiniment à perfectionner l'art de l'administration, à augmenter les progrès de cette science qui s'occupe essentiellement de la prospérité de l'Etat, de la félicité des peuples, & des vrais moyens de la procurer, toutes ces mêmes connoissances sont également utiles pour former le vrai, le bon Négociant.

Le commerce envisagé dans tous ses rapports, dans ses combinaisons & son utilité, est une science dont on ne connoit point les limites. En effet qui connoit toute l'étendue de ses principes, de l'industrie humaine, & des autres sciences qui en sont des branches ou qui servent à l'enrichir ? Qui connoit tous les ressorts de l'univers commerçant, les rapports qu'ils ont mutuellement ; les moyens de les faire mouvoir, de les animer & de les conserver en les fortifiant ; les plans de spéculation qu'un pays peut former sur un autre ; les divers avantages de l'importation & de l'exportation ; toutes les ressources d'une nation quelconque ; les moyens de les faire valoir, de la rendre riche & puissante, de la rendre heureuse ; & ce qui est peut-être encore plus difficile, les moyens de conserver sa puissance & ses richesses ? Qui est-ce qui possède enfin l'art sublime de gouverner les nations ? On écrit tous les jours sur cette matière, & plus on écrit, plus on s'aperçoit qu'il nous reste

reste de grands progrès à faire dans les connoissances les plus utiles & les plus nécessaires.

TELS sont les titres qui nous donnent quelque droit à l'indulgence de nos lecteurs. Ce sont-là en même tems les motifs qui nous ont engagé à parcourir successivement le commerce de toutes les nations de l'Europe; & nous ne nous y arrêtons que relativement à l'intérêt général de son commerce. Les nations qui ont le moins de manufactures, & qui fournissent le plus de consommateurs & de matières premières, sont les plus intéressantes pour le commerce des nations industrielles. Nous sommes tributaires de l'industrie des Indes Orientales. Elles nous sont moins précieuses, que les Indes Occidentales qui payent la nôtre. L'Espagne & le Portugal font une consommation immense de nos manufactures que ces Royaumes nous payent en argent comptant, ou en échange pour des denrées nécessaires & des matières premières. En examinant les moyens qu'ont ces nations, d'étendre le nombre de leurs consommateurs dépendans en Europe & dans les Indes Occidentales, & d'accroître leurs productions naturelles, nous nous occupons donc des moyens de donner à notre industrie un plus grand essor, de rendre notre commerce plus florissant, & la source de nos richesses plus abondante. Les accroissemens de notre industrie sont en même tems infiniment précieux aux nations qui la payent par l'abondance de leurs productions naturelles. C'est ainsi que nous trouvons l'intérêt général de l'Europe dans l'intérêt particulier d'une nation. Cet intérêt général résulte de l'examen, de la discussion de l'intérêt particulier. Plus les retours de l'Amérique feront abondans, plus nous y vendrons de nos Manufactures. Nous obtiendrons en même temps le meilleur marché les denrées de cette partie du monde, dont nous ne saurions nous passer aujourd'hui. L'intérêt qu'a le Portugal à admettre la concurrence des étoffes de laine de toutes les manufactures, est en même tems celui de toutes les nations qui sont en état d'y en introduire. Les sages précautions que le Ministère d'Espagne peut prendre, tant pour relever son agriculture, que pour faire cesser le commerce clandestin à l'Amérique, qui ne sauroient manquer d'augmenter ses richesses; rendroient aussi plus florissant le commerce que les nations industrielles font par Cadix aux Indes Occidentales, & il s'en feroit entre elles un partage plus égal.

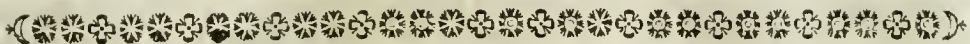
APRÈS l'Espagne & le Portugal, on doit envisager la France comme un des principaux domaines de l'Europe Commerçante. La France envoie beaucoup plus de denrées & de marchandises à l'étranger, qu'elle n'en reçoit. Si la France étoit aussi peuplée, aussi bien cultivée qu'elle pourroit l'être; si

les maximes de finance y étoient plus favorables aux progrès du commerce; les étrangers obtiendroient à meilleur marché les productions naturelles & d'industrie qu'elle leur fournit, & elle consommeroit infiniment davantage des denrées & des marchandises étrangères dont elle a besoin. Ses colonies, plus peuplées & mieux cultivées, produiroient deux avantages précieux aux autres nations: les Sucres, les Indigos, les Caffés, les Cotons, &c. feroient à plus bas prix; & la France trouvant dans l'Amérique un plus grand débouché de ses manufactures, celles des autres nations auroient moins de concurrence à soutenir ou à combattre dans les marchés & dans les consommations d'Europe. Si la France profitoit de tous les avantages de ses sels & de sa pêche, nous aurions à meilleur prix les poissons secs & toutes les salaisons. Si elle n'avoit pas abandonné les pêches du harang & de la baleine aux Hollandois; si elle cultivoit mieux celle de la morüe; sa concurrence établiroit une heureuse abondance dans tous les marchés de l'Europe. Sa marine enfin élevée au degré de puissance où elle devoit être, enrichiroit le commerce du Nord; & les autres nations n'auroient peut-être rien à redouter de l'ambition de celle qui voudroit s'emparer de l'Empire de la Mer: la liberté du Commerce de l'Europe seroit peut-être plus assurée.

C'EST dans cet intérêt général que nous observons le monde commerçant, comme d'autres ont observé le monde physique ou le monde moral; & si nous nous arrêtons quelquefois à la physique ou à la morale, ce n'est qu'autant que l'intérêt général du commerce l'exige. Si on veut faire un peu d'attention à ce principe de l'intérêt général, qui résulte de la discussion des intérêts particuliers, on ne fera pas tenté de nous faire des reproches de partialité à l'égard d'aucune Nation: ce même intérêt général est également l'objet des détails qui appartiennent à la Hollande, à l'Angleterre & aux autres nations commerçantes.

TOUTES les recherches, toutes les observations qu'on peut faire sur cette matière; toutes les connoissances qu'on peut acquérir, doivent se réduire à bien développer, à bien établir les moyens de procurer à la société, tous ses besoins & toutes ses commodités de la façon la plus avantageuse, c'est-à-dire de procurer le plus grand bien à l'humanité; & ces moyens résultent d'une infinité de détails qui se trouvent chez chaque Nation en particulier.





C H A P I T R E III.

De l'Agriculture en Général.

IL semble qu'on a épuisé aujourd'hui en Angleterre, en France, en Suisse, en Italie & dans le Nord, les éloges que mérite l'agriculture, & que la théorie ne laisse plus aux écrivains sur cette matière, de nouvelles observations à faire, qui puissent présenter quelque intérêt sans le secours de la pratique, & d'une pratique suivie & raisonnée, accompagnée de beaucoup d'expériences bien faites. C'est là l'objet qui paroît désormais le seul intéressant; c'est aussi celui dont s'occupent heureusement les sociétés d'agriculture, qui seront bientôt pour cet art des sources abondantes de richesses. Ces heureux établissemens ne peuvent manquer d'animer encore plus pour le bien de l'humanité, le zèle des citoyens qui ne sont pas membres de ces sociétés; mais leur exemple doit apprendre à tous ceux à qui le grand nombre d'ouvrages qu'on a publiés & qu'on publie tous les jours sur l'agriculture, donnent une grande facilité d'écrire sur cet art, à se défendre de la tentation d'y succomber & d'augmenter encore inutilement le nombre des volumes, s'ils n'ont ni le tems, ni les moyens de se livrer sérieusement aux expériences & à l'observation.

IL seroit bien à désirer qu'aujourd'hui que tout est dit sur les avantages de l'agriculture, sur l'attention que mérite cet art; & sur les encouragemens qui lui sont dus, les gens de lettres qui ne peuvent résister à l'envie d'écrire sur cet art, volussent se livrer à la partie, tant de la physique, que de la mécanique, d'ou dépend sa perfection; qu'au lieu de se renfermer dans les limites d'une théorie qui n'est désormais que l'ouvrage inutile du cabinet, on ne nous donnât que des résultats de beaucoup d'expériences bien faites. C'est là la seule route à suivre pour conduire l'art à son plus haut degré de perfection, & la seule qui intéresse véritablement le public.

L'AGRICULTURE, comme la plupart des autres arts, a sa partie littéraire: Sa description est susceptible d'images, de sentimens & de tous les ornemens de la poésie. Nous en avons une belle preuve dans les Géorgiques de Virgile & dans plusieurs ouvrages modernes. Il semble qu'il n'est plus permis d'envisager cet art, que du côté physique & mécanique, & qu'on ne doit s'occuper désormais qu'à découvrir, rassembler & constater des faits,

comme le seul moyen , la seule route à suivre pour perfectionner l'art par les expériences & l'observation , & d'étendre son utilité. Les observations & les raisonnemens ne peuvent que multiplier des écrits inutiles sur cette matière , sans le secours des faits & des expériences , qui sont la vraie source de l'instruction , les seuls moyens de connoître les ressources de la Nature & celles de l'art. Les sociétés de Bretagne , de Paris , de Berne , de Zurich , &c. donnent des modèles de la méthode qu'on doit suivre pour accélérer les progrès de l'art ; & ces modèles de pratique & d'observation multiplient encore heureusement les observateurs.

LES siècles d'Auguste , des Medicis & de Louis XIV , furent les siècles des lettres , & des beaux arts. Celui où nous vivons , fera peut être le siècle de la vraie philosophie , de l'amour patriotique , des arts & des sciences utiles. On a vu jusqu'à nos jours dans cette multitude d'académies repandues en Europe , les connoissances , les sciences de pur agrément presque généralement préférées à celles qui ne sont qu'utiles. C'est dans la manière d'écrire qu'on a fait les plus grands progrès ; & ces progrès sont tels que ce n'est presque plus un mérite aujourd'hui que de bien écrire. Le grand nombre d'académies sans cesse occupées de la gloire de l'esprit , préparoient peut-être sans s'en apercevoir , le regne des connoissances les plus utiles & les plus négligées ; c'est-à-dire la plus heureuse revolution dans le monde savant. Elles nous ont appris l'art de les présenter , de les développer , de les faire aimer , & d'établir leur Empire en les traitant avec plus de grace & de méthode qu'on n'avoit fait jusqu'à présent. Il semble que l'esprit humain veut fortir d'une espèce d'adolescence.

L'ANGLETERRE doit à ses écrivains , & plusieurs de ses écrivains sont des hommes illustres d'ailleurs par leurs emplois ou par leur naissance , les progrès des arts , de son industrie , de son commerce , les prodigieux succès de son agriculture , & presque tout ce qu'elle a de meilleures institutions dans son administration. C'est à force de repeter des vérités utiles , qu'ils ont porté l'Etat à former un nombre infini d'heureux établissemens. Leurs écrits excitent d'abord l'applaudissement général ; car on lit en Angleterre les écrits sérieux , les ouvrages qui n'ont que l'utilité publique pour objet , avec le même empressement , avec la même avidité , qu'on lit ailleurs les écrits légers & frivoles , les romans & les ouvrages de pur agrément. Les suffrages d'un nombre infini de lecteurs citoyens & Philosophes , se réunissent , forment le vœu public ; & le vœu public force enfin l'attention des législateurs. Telle est la cause d'une grande partie des richesses de la Grande Bretagne ,

tagne, d'un grand nombre d'établiffemens utiles & de monumens élevés chez cette nation en l'honneur de l'humanité.

UN petit nombre de François, également philosophes & citoïens, commencerent il y a quelques années, à imiter les écrivains Anglois. Ils traduirent d'abord leurs modèles, & les ont bientôt furpassés en beaucoup de choses. Ils ont traité les mêmes matières avec autant de zèle & de désintéressement, & avec cette noble liberté qu'exige la discussion de l'intérêt public. Ils ont employé tous les agrémens, toutes les richesses de la littérature, à traiter des fujets utiles; ils ont fait naitre & répandu le goût des sciences les plus nécessaires à la prospérité de l'Etat. C'est ainsi qu'on élève & qu'on ennoblit de plus en plus en France les connoissances de pur agrément, en les faisant servir aux progrès des sciences les plus utiles au bonheur de l'humanité, & qu'on sçait employer l'art de séduire à accroître & perfectionner l'instruction publique.

LES Anglois, cette nation qui pense, qui réfléchit, qui calcule plus que toute autre, ont donné l'exemple de cet esprit public qui s'est répandu chez les autres nations. Les Anglois ont écrit les premiers, & seuls pendant longtemps, sur l'agriculture, sur les arts & le commerce. C'est chez eux que se sont formées les premières sociétés qui ont fait choix de ces matières, & depuis un grand nombre d'années leurs papiers publics sont remplis de prix proposés aux Citoyens qui se distinguent, tant dans la pratique, que dans la théorie.

L'ITALIE, la Suisse, l'Allemagne, le Dannemarck, la Suède, la Russie, ont successivement tourné leurs études vers les sciences les plus utiles. „ Qui eut deviné, il y a cinquante ans”, dit M. *Christian Hebenstreit* dans un discours sur les moyens que doit employer l'industrie des colons, pour augmenter la fertilité des terres, prononcé à la séance de l'académie de St. Petersbourg du 6. septembre 1756, „ que des plantes asiatiques & africaines, „ accoutumées à n'habiter que les climats les plus chauds, puissent se con- „ server & se propager dans cette région boréale, ainsi que dans les plages „ du Midi & dans celles de l'Orient”? La Russie a ses Duhamels, & l'on y trouve rassemblés les avantages & les prodiges de l'agriculture.

PENDANT que M. Massie faisoit imprimer à Londres en 1760 ses observations sur la science du commerce qui intéresse sa nation, & sur les moyens de la perfectionner en Angleterre, ouvrage tiré de plus de 1500 volumes

anglois sur le commerce; l'Eveque de Bergue, M. de *Pontoppidan*, publioit en Dannemarck un ouvrage qui a pour objet la recherche des moyens les plus propres à augmenter la prospérité de l'Etat, dans lequel il expose l'état present de la population du Dannemarck, de son commerce tant d'importation que d'exportation; de l'Agriculture, de l'industrie, &c. On publioit en même tems en Italie, un plan & un système théorique d'agriculture dédié à l'academie des *Georgophiles*, instituée à Florence pour hater les progrès des études d'agriculture.

C'EST la société établie en Bretagne en 1757, qui a servi de modèle à celle de Berne, & à celles qui s'établirent à Paris & dans plusieurs Provinces de France en 1761. La société de Paris se distingue singulièrement dans son institution, par la réunion d'une sage théorie avec une pratique éclairée : elle est la seule où le laboureur se trouve assis à côté du Maréchal de France, du Prince, du Ministre & du Magistrat, dans le rang que le sort lui donne (a). On n'est peut-être point assés étonné d'une telle association, qui n'a d'autre principe & d'autre lien que l'amour du bien public. Ce principe de l'institution, est l'ame de toutes les délibérations de la société.

CROIRON-NOUS encore longtemps que le mal moral a toujours dans le monde, le facheux avantage de la balance sur le bien moral; à la vûe de ce grand nombre de sociétés de citoyens de tous états, que le seul amour du bien public, de la Patrie & de l'humanité, vient de former depuis peu d'années chez toutes les nations de l'Europe? Qui ne verroit dans le monde, que les ouvrages qui sortent de ces sources respectables, & ceux d'une multitude d'écrivains qui sont animés du même esprit, dont les écrits respirent le même zèle, oseroit esperer de voir réalifer bientôt la fameuse république de Platon; de voir des peuples de Philosophes gouvernés par des Philosophes. C'est ce coup d'œil intéressant qui a fait faire cette reflexion à l'Auteur estimable du journal étranger, en annonçant l'établissement d'une *Société Economique* à Soleure. „ Tous ceux qui aiment l'humanité, doivent „ considérer avec plaisir cette fermentation universelle qui semble animer „ tous les esprits en faveur de l'Agriculture, & qui produira vraisemblablement dans peu une révolution heureuse dans la constitution des gouvernemens, & peut-être dans le système politique de l'Europe”.

C'EST à cet esprit public, qui semble animer aujourd'hui la plus saine partie de l'Europe, qu'est dû l'établissement de la société *des sciences utiles* à Zurich,

(a) On a tiré au sort pour dresser le tableau des membres de la société.

Zurich, inconnue chez l'étranger pendant plusieurs années. Ce ne fut d'abord que la réunion de quelques bons citoyens qui ne se proposoient que de s'instruire, formée par les soins d'un homme (a) célèbre par ses mœurs & par son sçavoir; c'est-à-dire formée par la vertu, & la vertu marche sans éclat & sans ostentation. C'est aujourd'hui un arbre excellent, qui a acquis toute sa force, & qui s'annonce par la bonté de son fruit.

ON fera bientôt instruit dans la majeure partie de l'Europe, des différentes qualités des terres; on sçaura de combien il y en a de sortes propres aux différentes sortes de productions; à quelles marques on doit les reconnoître relativement à chaque espèce de production, à la nature du climat, aux intempéries de l'air. On fixera les momens des différentes récoltes, la meilleure manière de les faire & de les conserver; ainsi que les tems des semailles & la méthode la plus avantageuse de semer; les qualités & les quantités des semences nécessaires, la manière de les préparer; la meilleure manière de préparer les terres, de leur donner les divers engrais qui leur conviennent, surtout de les rendre propres à mieux recevoir les influences de l'atmosphère l'engrais le plus naturel, le meilleur de tous les engrais; de détruire les mauvaises herbes, les ennemis les plus redoutables du bon grain. On déterminera la manière la plus sûre & la plus avantageuse d'élever les bestiaux, de les nourrir, de les multiplier; de rendre la toison des moutons d'une meilleure qualité; de reconnoître & de fixer son degré de maturité; car il y en a un. L'expérience toujours accompagnée de l'observation perfectionnera également la culture & l'art de conserver les arbres de toute espèce.

MAIS l'art de l'agriculture bien connu, toutes ses ressources bien développées; ses progrès exigent des encouragemens. Cet art, comme tous les autres, demande des bras. Ce sera sans doute l'un des principaux objets des sociétés d'agriculture. Elles demanderont des bras au luxe, des bras & des encouragemens à l'administration de la finance qui peut trouver dans une sage Economie, de quoi enrichir en même tems l'agriculture & le trésor public. Elles demanderont encore des cultivateurs aux riches propriétaires, à la noblesse oisive, & feront valoir l'exemple illustre de l'auteur du mémoire

(a) M. Jean Gesner, Docteur en Médecine, Chanoine de la Cathédrale, & Professeur en Physique & en Mathématiques à Zurich. Ses grandes lumières & son mérite éminent lui attirèrent l'estime de l'illustre Boerhave, & l'amitié du grand Haller.

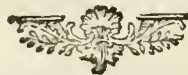
moire *sur les défrichemens* (a). Elles fauront faire connoître combien un homme est précieux à l'Etat, & combien est fausse & ridicule la maxime triviale; que la perte d'un homme n'est d'aucune conséquence, parcequ'il s'en présente cent pour le remplacer. On ne remplace point un homme qu'on perd, on lui donne quelquefois un successeur; mais la perte n'en est pas moins une pour l'Etat, plus au moins grande suivant son mérite personnel. C'est toujours une valeur de moins, un apauvrissement qu'il est aisé de calculer. Il faut animer les bras, les conserver & les multiplier.

MAIS les découvertes, a-t-on dit, feroient un trésor oisif, si elles ne parvenoient aux possesseurs des terres, & ne perceoient jusqu'aux cultivateurs. C'est une objection qui a été prévue par les sociétés. Leurs mémoires sont à la portée des lecteurs les moins intelligens. D'ailleurs pour instruire le général des Cultivateurs, il suffit qu'il y en ait quelques uns qui lisent & pratiquent en conséquence, leur exemple fera pour les autres une instruction prompte & facile. La société de Dublin a changé la face de l'Irlande en publiant ses feuilles. Pourquoi avec les mêmes soins, les autres sociétés n'auroient-elles pas les mêmes succès ?

QUOIQUE l'agriculture soit au nombre de ces arts mécaniques qui s'exercent sans aucune connoissance de la spéculation (car l'agriculture a sa spéculation comme les autres arts) c'est-à-dire que cet art n'exige qu'un usage habituel & non réfléchi des règles de l'art, il n'en est pas moins vrai que la spéculation tend à perfectionner la pratique de l'agriculture, & la perfectionne en effet sous nos yeux tous les jours. L'exemple fera toujours un canal ouvert à l'instruction pour passer chez les cultivateurs.

APRÈS avoir jetté un coup d'œil sur l'état de l'Europe en général relativement au commerce, nous allons en considérer dans le même point de vue les parties principales & les plus intéressantes par la richesse de leurs fonds ou de leur industrie, en commençant par le Portugal.

(a) M. Le Marquis de Turbili, membre de la société d'agriculture de paris.





C H A P I T R E I V.

Du Portugal.

Nous examinons l'état actuel du commerce de ce Royaume, de celui qu'il fait avec les trois autres parties du monde, l'état de son industrie; le genre d'industrie qui lui convient, celui qu'il doit rejeter, & les moyens de mettre en valeur des fonds d'une immense richesse; relativement à son intérêt & à l'intérêt des autres nations: car ici l'intérêt particulier est heureusement d'accord avec l'intérêt Général.

LE Portugal, après avoir possédé seul tous les trésors des côtes occidentales & Orientales de l'Afrique, & ceux des grandes Indes, dont il avoit fait la conquête; en possession encore aujourd'hui de grands établissemens dans ces deux parties du monde, & de l'une des plus riches & des plus vastes contrées de l'Amérique, présente aux yeux de l'observateur l'un des fonds du commerce de l'Europe, des plus riches & des plus intéressans, & en même tems une nation pauvre. Cette nation semble avoir perdu sous la domination des Espagnols, toute idée d'industrie. Le Ministère sur la fin du siècle dernier, fit quelques efforts pour la ranimer, on crut y réussir par l'établissement de quelques manufactures & de quelques loix prohibitives, & la marine fut négligée. Dans cet état d'inertie, le commerce du Portugal auroit du suivre le sort de celui de l'Espagne, tomber entre les mains des nations industrieuses: les Anglois sçurent s'en emparer & en exclure toutes les autres. Cette époque intéresse trop toutes les nations Commerçantes & le Portugal même, pour ne pas la faire connoître.

BEAUCOUP de gens ont cru, sur la foi de quelques écrivains Anglois & François, que lorsque l'Angleterre surchargea les vins de France de droits exorbitans, elle sacrifia à sa haine son goût pour les vins de France, le meilleur marché de ces vins, & même l'intérêt qu'elle avoit d'entretenir l'exportation de la moitié de ses étoffes de laine, qu'elle vendoit en France. Cependant il est certain que des intérêts plus raisonnables & plus importans pour l'Angleterre, furent le motif du parti que la nation prit alors.

LE Portugal avoit établi des manufactures de laine, & interdit l'entrée de toutes les étoffes de laine étrangères. L'Angleterre forma le projet de faire

lever cette interdiction à son égard , & de se procurer l'introduction de toutes ses étoffes de laine en Portugal par une espece de privilége exclusif, & y réussit. Cette nation bien loin de s'être trompée alors, n'a jamais fait de si riche conquête. Il s'en falloit de beaucoup dans ce tems là, que la consommation de la moitié de ses étoffes de laine se fit en France. Les succès des Manufactures de France dans ce genre l'assuroient même qu'elle perdroit bientôt en entier cette exportation; les vins de France étoient plus chers que ceux de Portugal, & la balance de son Commerce avec la France étoit très défavantageuse. C'étoit pour diminuer ce désavantage, que l'Angleterre favorisoit dès lors l'importation des vins de Portugal à cause de leur bas prix. Telle étoit la situation de l'Angleterre, lors de l'interdiction des étoffes de laine étrangères, dans le Portugal. Il est nécessaire de développer ici les motifs de la délibération que prit alors la nation Angloise, les intérêts du Portugal, & ceux des autres nations dans l'espece de commerce exclusif que l'Angleterre sçut se procurer alors.

ARRETONS nous d'abord sur l'idée générale du Commerce du Portugal, & sur le traité que son Gouvernement eût la complaisance d'accorder à l'Angleterre.

LE Portugal fournit au commerce beaucoup de marchandises, tant de son cru, que de cru de ses colonies, & en reçoit une beaucoup plus grande quantité, qui lui manquent.

LES principaux articles du cru du Portugal exportés à l'étranger, sont des vins, des laines, des huiles, des anis, des raisins, des figues, des oranges, des citrons frais & confits, & des sels.

CEUX du cru de ses colonies sont des diamans, des topases, des cotons, des sucres, du tabac, du gingembre, du poivre, de l'indigo, des bois propres à la teinture & à la marqueterie, des cuirs, &c.

LES principaux articles que le Portugal reçoit de l'étranger, & dont il ne peut pas se passer, sont les grains, les étoffes de soie & de laine, les chapeaux de laine & de castor, les toiles, le fer, le brais, & le goudron, &c.

LE Portugal ne fait point de cabotage : son intérêt consiste donc à se procurer l'exportation & l'importation de toutes ces matieres de la maniere la plus avantageuse; ce qu'il ne sçauroit obtenir que par la concurrence la plus

plus étendue des étrangers, qui peuvent acheter son superflu & lui apporter l'abondance des marchandises qui lui manquent. Le Portugal ne peut se procurer cet avantage, qu'en accordant aux autres nations, la même faveur dont jouissent les Anglois en vertu du traité du mois de Décembre 1703.

PAR le premier Article de ce traité, *Le Roi de Portugal s'oblige d'admettre dans son Royaume les draps de laine & les autres étoffes de laine de la Grande-Bretagne sur le même pied qu'avant les interdictions.*

PAR l'Article second, *La Reine de la Grande-Bretagne s'oblige d'admettre les vins du cru de Portugal, & de façon que lesdits vins, soit en tonneaux, soit en barriques, ne payent jamais d'autres droits de douanne, ni quelque autre impôt que ce soit, direct ou indirect, que ceux qu'on percevra sur la même quantité des vins de France en diminuant un tiers en faveur de ceux de Portugal.*

IL paroît que la Cour de Portugal crût écarter par ce traité la concurrence des vins de France, & se procurer le débouché des vins de son cru, en donnant aux Anglois la liberté d'introduire toutes leurs étoffes de laine en Portugal. Mais le Ministère Portugais ne s'aperçut pas qu'on accordoit aux Anglois un privilège exclusif, ruineux pour le Portugal, en laissant subsister l'interdiction générale des mêmes étoffes des manufactures des autres nations. Il ignoroit d'ailleurs que les droits sur les vins de Portugal plus foibles d'un tiers, que ceux que payoient les vins de France, existoient lors de ce traité; & que cette différence avoit été établie longtems auparavant par un acte du Parlement, uniquement pour l'intérêt de l'Angleterre. En forte que le Portugal accorda un avantage immense par ce traité, sans en recevoir aucun.

LE Ministère Portugais fut séduit par l'habileté du négociateur Anglois, *M. Methuen*, qui eût l'art de lui cacher l'intérêt que sa nation avoit de donner la préférence sur les vins de France à ceux de Portugal, quoique d'une qualité bien inférieure. Il y avoit longtems que l'intérêt de la nation angloise étoit calculé. Les vins de France, beaucoup plus chers, nuisoient trop à la balance de son commerce. Par cette raison l'Angleterre n'a cessé de les surcharger de droits pour en diminuer la consommation, qu'il lui est impossible d'interdire absolument: & cependant le Ministère anglois suivant toujours l'esprit du traité de 1703, a eu grand soin de faire valoir à la Cour de Portugal, cette rigueur exercée contre le commerce des vins de France, comme une fidélité dans l'observation du traité & un attachement angulier aux intérêts du Portugal.

TELLE a été cependant la maxime de commerce suivie par l'Angleterre longtems avant le traité de 1703 ; que dans l'importation des denrées étrangères d'abfolue néceffité, il faut donner la préférence à celles de la nation qui les fournit au prix le plus avantageux. Ainfi ce n'est point au traité du mois de Décembre 1703., qui admet l'introduction des étoffes de laine d'angleterre, que le Portugal est rédevable de la confommation de fes vins chez les Anglois ; mais au bas prix de fes vins, qui avoit porté l'Angleterre longtems avant ce traité, à les préférer aux vins de France, & à en favoriser l'importation pour l'avantage de la balance de fon commerce, par une grande diminution de droits.

ON voit dans le *mercator*, auteur anglois, qui écrivoit en 1713., que dans les quatre années qui avoient précédé le traité de 1703, il avoit été confommé en angleterre,

Tonneaux de vin de Portugal, & dans les quatre années fuivantes.	31324.
l'Augmentation ne fut donc que de	698. tonn.

UNE augmentation fi légère mérite-t-elle quelque attention, & peut-on la regarder comme l'effet du traité ? Cet état de la confommation des vins de Portugal extrait des regîtres des douannes, établit fans replique que le négociateur anglois féduifit le miniftère Portugais, qu'il n'accorda rien dans le traité ; & cependant il obtint un avantage immense pour fa nation, & ruineux pour le Portugal. Auffi les Anglois ont regardé ce traité comme un chef d'œuvre en matiere de négociation.

DÈS l'année 1688, le Portugal avoit établi des manufactures d'étoffes de laine. Ses laines, ainfi que celles d'Espagne, trop courtes pour les bayettes, réuffirent pour les draps. Le traité de 1703. fit tomber ces manufactures qui ne purent foutenir la concurrence des manufactures angloifes, auxquelles ce traité donna bientôt des accroiffemens confidérables.

L'EXPORTATION de l'Angleterre dans le Portugal en étoffes de laine fut estimée par un état présenté en 1713. a la chambre des communes, 1300,000. liv. ft. par année, & en autres marchandifes, feulemeut 700,000. liv. ft. Ce commerce a reçu depuis cette époque, des augmentations confidérables en proportion des progrès de l'exploitation des mines du Bréfil & de la confommation des colonies Portugaifes. Il fut encore obfervé dans le même état, que l'Angleterre ne tiroit du Portugal, avec les vins, que quelques

quelques parties d'huiles, de sel & de fruits, & que l'Article seul des Bayettes évalué à 112820. liv. st. passoit ses achats divers. Enforte que les Anglois faisoient dès lors un extraction continuelle d'or & d'argent tous les ans d'environ 30. millions tournois, pour folde de la balance de leur commerce avec le Portugal qui ne pouvoit la folder avec ses productions.

C'EST une erreur de croire que l'Angleterre tient le Portugal dans sa dépendance: cependant cette erreur est assés générale.

LA nécessité où est l'Angleterre de conserver l'exportation de ses étoffes de laine, de préférer plus que jamais les vins de Portugal aux vins de France, dont le prix est presque doublé depuis 1703., & les avantages prodigieux de sa balance, prouvent bien que l'Angleterre dépend plus du Portugal, que le Portugal de l'Angleterre.

LE Portugal ne pouvant se passer des denrées & marchandises étrangères, l'intérêt de la nation seroit d'établir chez elle la plus grande concurrence possible, afin de diminuer la valeur des denrées & marchandises étrangères, de donner un plus haut prix à ses productions, & de diminuer ainsi la perte de sa balance.

RIEN n'empêche le Roi de Portugal d'user de son droit d'admettre la concurrence des autres nations dans l'importation des étoffes de laine, qu'exige l'intérêt de son commerce. Il le peut sans donner atteinte au traité de 1703., sans que l'Angleterre ait un pretexte de se plaindre, sans craindre même qu'elle renonce au traité & qu'elle veuille surcharger de nouveaux droits les vins de Portugal; parceque l'Angleterre a trop d'intérêt à continuer l'introduction de ses étoffes de laine, & à tirer les vins de Portugal pour conserver les avantages de sa balance.

LE Traité de 1703, n'est qu'un simple traité de commerce: il n'est relatif à aucune traité de paix; & le Roi de Portugal n'a contracté d'autre engagement, que celui de permettre l'entrée des étoffes de laine d'Angleterre dans ses Etats *sur le même pied qu'avant les interdictions*. Il peut faire un pareil traité avec toute autre nation sans donner attente à celui de 1703., & sans que l'Angleterre ait aucun droit de se plaindre. La liberté donnée aux Anglois d'introduire leurs étoffes de laine, n'est point un privilege exclusif: Le Roi ne s'y est point privé de la faculté d'accorder la même permission à toute autre nation: il n'a point renoncé au droit qu'il a de l'accorder aux nations

nations qui peuvent fournir au Portugal les mêmes étoffes de laine d'aussi bonnes qualités, & les autres marchandises qui lui manquent, à un meilleur prix, & qui consomment une plus grande quantité des denrées de son crû. C'est ainsi que le Portugal pourroit favoriser son importation, & donner plus d'avantage à l'exportation de son superflû, qui est en l'état infiniment resservée par le commerce des Anglois qui n'achètent ni sucre, ni tabac, ni aucunes marchandises des Indes-Orientales, & qui de toutes les productions des colonies Portugaises, ne tirent que l'or & les Diamans du Brésil.

LA Cour de Portugal n'ignore point, dit-on, les intérêts de son commerce; mais elle croit avoir besoin de la protection de l'Angleterre contre les autres puissances de l'Europe, dont elle redoute l'ambition, & régarde les avantages ruineux qu'elle lui donne, comme une espèce de subside, comme le prix d'une protection qui lui assure la paisible possession de tous ses domaines & de tous ses établissemens aux côtes d'Afrique & dans les deux Indes.

SI tel étoit aujourd'hui le motif qui perpetue le privilege que la Cour de Portugal a donné sur son commerce à la nation Britannique, il seroit facile de la convaincre par quelques reflexions bien simples sur les intérêts des autres puissances à l'égard de son commerce, qu'elle entretient une protection qui n'est qu'un joug ruineux & qui ne sert qu'à détruire ou à restreindre infiniment le poids de son crédit dans le corps Politique de l'Europe.

LE commerce du Portugal est dans la même situation en Europe, que celui l'Espagne. Les Portugais, comme les espagnols, ne font ni importations, ni exportations, que dans leurs colonies: leur commerce est passif. Il faut donc envisager le commerce du Portugal en Europe, de même que celui d'Espagne, comme un bien public, comme le domaine des autres nations commerçantes, qui ont un intérêt solidaire dans sa liberté. Cet intérêt ne scauroit être un motif légitime d'opposition à main armée aux avantages accordés par un traité particulier, tel que celui dont jouit l'Angleterre: mais cet intérêt armeroit avec justice les nations commerçantes, contre celle qui formeroit des entreprises sur le commerce du Portugal, si la liberté de ce commerce étoit établie sur de bons principes. On doit croire que la France, la Hollande, toutes les puissances maritimes donneroient à la cour de Portugal, si elle leur affroit l'entière liberté de son commerce en Europe, les plus grandes sûretés d'une alliance défensive, qui en assurant la liberté du commerce, seroit une protection utile, bien supérieure à celle de l'Angleterre.

LA liberté est l'unique principe sur lequel il semble que le Portugal pourroit élever son commerce, & l'Etat redevenir florissant. La plupart des écrivains sur le commerce du Portugal attribuent sa ruine au défaut d'agriculture & de Manufactures, & enfin aux mines du Brésil. Les mines du Pérou, du Mexique & du Brésil ont fait abandonner aux Espagnols & aux Portugais, les richesses naturelles pour des richesses de fiction. Les trésors immenses des Indes-Occidentales les ont appauvris; & on pense allés généralement que ces deux nations ne peuvent devenir riches que par l'agriculture, par l'établissement des Manufactures, & par l'interdiction absolue de l'exploitation de leurs mines.

ON n'adopte point ici ce sentiment presque universel, & on croit pouvoir démontrer qu'il est très possible au Portugal de devenir florissant & de rendre la balance générale de son commerce avantageuse sans renoncer à ses mines & sans élever de manufactures.

ON a vû sur quels principes le commerce de l'Angleterre s'est élevé en Portugal, & sur quels fondemens il s'est soutenu jusqu'à présent dans un état de richesse qui excite depuis longtems l'attention & la jalousie des autres nations. Il semble en effet que le Portugal ne possède des trésors inépuisables que pour s'appauvrir sans cesse & enrichir l'Angleterre, qu'on est tenté de regarder comme propriétaire du Brésil. On ne doit pas cependant se dissimuler que le commerce des Anglois avec le Portugal souffre depuis plusieurs années quelque diminution. Les efforts de l'industrie des négociens François, Hollandois & Hambourgeois, y ont enfin introduit un peu de commerce, sans le secours d'aucune protection locale, ni d'aucune négociation politique; & le fameux paquebot, qui depuis si longtems inonde Londres de *Lisbonnes*, en apporte aujourd'hui une grande partie pour compte de la France, de la Hollande & de Hambourg. Cette diminution n'est pas le seul préjudice dont se plaignent les Anglois. Il semble qu'ils dévoient du moins gagner à voiturier la dette du Portugal, & que l'entrepot qui se fait chez eux de cette dette, devoit leur rapporter un bénéfice: ils y trouvent en effet nécessairement un fret & un droit de Commission. Mais ils acquittent ensuite la dette du Portugal avec une perte considérable pour leur nation. Les *Lisbonnes* restent en Angleterre. Les Etats créanciers retirent leurs fonds en argent blanc de l'Angleterre avec un bénéfice pour l'étranger de 2½ p. ° (a).

AVANT

(a) Voyez le Chap. de l'or & de l'argent.
Tom. I.

AVANT les célèbres découvertes des Portugais, cette nation jouissoit de la fertilité d'un sol allés bien cultivé, qui ne lui fournissoit cependant qu'un superflu fort borné. Elle n'étoit point comptée au nombre des nations Commerçantes de l'Europe, lorsque les arts commençoient à se développer chez la plûpart des autres nations, & a les enrichir. Les arts pénétrèrent enfin en Portugal, & le génie de cette nation les appliqua à la marine. Les premiers pas que les portugais firent dans la navigation, furent des entreprises des plus hardies qu'on eût encore osé former. En 1420, à l'aide de la boussole déjà perfectionnée, les Portugais firent de grands établissemens sur les côtes Occidentales de l'Afrique. En 1487, ils s'ouvrirent une route nouvelle aux Indes-Orientales en doublant le Cap de Bonne-Espérance: ils ajoutèrent alors à leurs domaines, le commerce de la côte Orientale de l'Afrique, de la mer rouge, du golphe persique, de la plûpart de isles des mers des Indes, & des presqu'iles en deça & au delà du Gange. Lisbonne fût bientôt le magasin exclusif des Epiceries & des riches productions de toutes ces contrées, qui ne prirent plus la route du levant, & que venise cessa par cette raison de distribuër à l'Europe. Anvers alla désormais chercher en Portugal de quoi remplir ses magasins. Ce fut-là l'époque de la chute du grand commerce que les Italiens faisoient des productions des Indes-Orientales par l'Egipte qui bornant sa navigation aux premières côtes de la mer des Indes, ne fut bientôt plus en état de soutenir la concurrence des Portugais. C'est ainsi que Lisbonne devint en peu de tems l'une des plus florissantes places de commerce de l'Europe par la hardiesse & les succès de sa navigation, par l'intelligence & l'intrepidité de ses navigateurs. L'amour de la Gloire joint à l'avidité des richesses, produisit des prodiges de valeur, de générosité, d'industrie & d'inhumanité. La découverte des côtes du Brésil par le naufrage d'Alvarés Cabra, Capitaine Portugais, ajouta à tant de riches établissemens, la possession de ce vaste pays; & la découverte plus récente de ses mines d'or & de Diamans a été dans la suite une forte de dédommagement de la perte des isles à épiceries, dont les Hollandois se sont emparés.

AVEC un fond si étendu & si riche le Portugal, qui avoit toute l'industrie nécessaire pour le faire valoir, n'avoit pas besoin du secours des manufactures pour soutenir son opulence, si une administration destructive du commerce, & des révolutions plus destructives encore, ne l'avoient réduit à n'être que l'entrepôt des riches productions de l'Afrique, de l'Asie & de l'Amérique pour en enrichir les autres nations de l'Europe.

PAR l'effet affés naturel de la mauvaise administration & des révolutions, tous les riches établissemens qui restoient aux Portugais, n'étoient presque plus entre leurs mains qu'un dépôt, dont les fruits appartenoint aux nations qui leur fournissoient le nécessaire; lorsqu'on crut en 1681. réparer toutes les pertes de la nation par l'introduction des manufactures. On commença à élever des manufactures de laine, dont les fabricans & les ouvriers furent tirés d'Irlande & d'Angleterre. On avoit en Portugal toutes les matières premières, & ces manufactures firent des progrès affés rapides pour porter le Ministère Portugais, en 1684. à publier des loix somptuaires sur divers objets, & à interdire l'entrée des draps mélangés. Cette prohibition fut bientôt étendue à toutes les étoffes de laine, & les manufactures du Portugal suffirent à sa consommation & à celle du Brésil; ce qui étoit devenu d'autant plus facile, que la première application des fabricans fut donné à la fabrique des draps fins pour lesquels les laines d'Espagne & de Portugal sont les plus propres; & c'est la qualité d'étoffes de laine dont la consommation est la plus étendue en Portugal & dans le Brésil. Ainsi le Comte *d'Erezeira*, qui étoit alors le *Colbert* du Portugal, sacrifia le produit des droits d'entrée de 23. p. % qui attendu l'apreciation des marchandises, se perçoivent réellement sur le piéd de 12. p. %, aux avantages de la balance du commerce en faisant cesser une importation de plusieurs millions. „ Ce grand Ministre”, disent les auteurs du *British Merchant*, „ qui étoit le *Colbert* de son pays, „ étoit un homme très dangereux pour l'Angleterre; s'il eût veçu du tems „ de *M. Methuen*, les ennemis de celui-ci n'auroient point eu de traité de „ commerce à lui reprocher”. Il s'éleva aussi quelques manufactures de soie, qui ne firent pas le même progrès, & qui sont restées dans leur enfance.

SI ce Ministre avoit pu prévoir alors la découverte des mines du Brésil & leurs richesses, il en auroit sans doute prévenu les effets par d'autres établissemens & par d'autres moyens: il auroit prévu que les mines détruiroient infailliblement les manufactures les plus solidement établies & les plus florissantes, & se feroit appliqué à tourner toute l'industrie des Portugais du côté du commerce maritime, du commerce d'Economie avec les Colonies, & à animer l'agriculture (a).

„ LES

(a) Ou verra dans cet ouvrage les raisons pourquoi les mines de l'Amérique détruisent les manufactures en Espagne & en Portugal, & ne sont point un obstacle aux progrès de l'agriculture.

„ Les services que *M. Mettbuen* nous a rendus ”, disent encore les mêmes auteurs, „ sont tels que tout bon Patriote désirera que l'on lui érige „ une statue dans chaque ville commerçante ”. Les Anglois ont bien raison de regarder le traité de *M. Mettbuen*, comme l'un des plus heureux que la politique ait jamais obtenu d'aucune nation, & comme le chef d'œuvre de l'art de la négociation. Mais ils sont dans l'erreur lorsqu'ils font confister ce service dans la destruction des manufactures du Portugal, qui suivit immédiatement ce traité. Il est vrai quelles auroient subsisté un peu plus longtemps: mais elles n'auroient sûrement par résisté aux richesses des mines du Brésil. La découverte de ces mines eût été l'époque de leur décadence & bientôt la cause infaillible de leur destruction. Le service rendu à l'Angleterre par *M. Mettbuen* consiste essentiellement dans le privilège exclusif qu'il donna à sa patrie par ce traité, d'introduire seule toute sorte d'étoffes de laine dans le Portugal *comme avant les interdictions*, & parla d'avoir fait passer presque tout le commerce de cette nation entre les mains des Anglois.

ON croit donc, pouvoir prouver éclairément, & jusques à la démonstration la plus évidente, que la cause de la chute du commerce du Portugal, n'est point dans la destruction de ses manufactures ni dans la découverte de ses mines; que c'est dans l'administration & dans les révolutions, qu'il faut chercher les principes de sa ruine, & que son traité de 1703. en est une des principales causes.

NOUS osons attaquer ici une opinion assez Générale, appuyée de celle de plusieurs écrivains célèbres. *M. Huet*, Inspecteur-Général des manufactures de France, dans son ouvrage intitulé *le Commerce de Hollande*, attribue le mauvais état de l'agriculture & du commerce d'Espagne, au défaut de manufactures & aux mines du Mexique & du Pérou. On est étonné, dit *M. de Montesquieu*, de voir les nations de l'Europe s'enrichir des trésors de l'Amérique, & les Etats propriétaires de ces mêmes trésors s'appauvrir. Sous le règne de *Philippe IV.*, Maître du Mexique & du Pérou, on fit, dit *M. de Voltaire*, de la fausse monnaie en Espagne pour payer les charges de l'Etat. L'ami des hommes regarde tellement les mines d'or & d'argent du nouveau monde comme la cause de la dépopulation & de la pauvreté de l'Espagne & du Portugal, qu'il semble redouter sans cesse dans ses écrits, les effets destructeurs de ces métaux pour les autres nations. „ Ne regrétons „ point les mines du Pérou ”; dit *M. L'abbé Coyer*, „ ceux qui les montrent à *M. de la Condamine*, n'avoient point de souillers ”.

ON aime à voir l'indigence dans l'extrême richesse. Il semble que les écrivains séduits par le merveilleux de ce singulier contraste, & par le plaisir de peindre, n'ayent pas eu la liberté de voir ailleurs, que dans les trésors des mines, les causes de la pauvreté des nations qui les possèdent. Les Espagnols qui découvrirent le perou, trouverent des maisons meublées & couvertes d'or, les terres cultivées, des mœurs, une bonne police, des hommes bien nourris & bien vêtus à leur manière, une grande population, enfin du commerce, des arts, de l'industrie, & point de pauvreté. La langue des indiens n'avoit point de terme pour exprimer l'indigence, que l'avidité des Européens leur a fait connoître. La pauvreté n'est donc point la compagne naturelle & nécessaire de la propriété des trésors des mines d'or & d'argent.

L'AUTEUR d'un ouvrage intitulé *discours Politique sur les avantages que le Portugal pourroit retirer de son malheur*, publié en 1756, occupé du même préjugé, s'est livré à une déclamation indécente contre le ministère de Portugal & le commerce d'Angleterre, & n'a peint que des calamités sans en indiquer la vraie cause, ni le remède.

ON trouve dans le premier tome de *l'année politique*, deux mémoires singuliers qu'on dit avoir été présentés au Roi de Portugal *par des citoyens*. Le premier tend à prouver que le seul moyen qui reste au Gouvernement pour rétablir sa puissance, est de rebâtir Lisbonne dans une autre position. C'est en éloignant la Capitale de la mer & de toute navigation, que l'auteur de ce mémoire prétend animer l'Agriculture, établir les Arts, éloigner du Portugal l'industrie ruineuse des étrangers, & relever son commerce; parceque en ôtant aux étrangers par une situation nouvelle de la Capitale, la facilité d'introduire leurs marchandises à peu de frais, on éloignera leur industrie & on forcera les Portugais à devenir industriels & commerçans. On voudroit donc pour rendre les portugais commerçans, détruire l'établissement le plus propre à exciter leur industrie & à les engager à se livrer au commerce extérieur; comme si les avantages d'une ville n'appartenoient qu'aux étrangers.

DANS le second mémoire on s'efforce de prouver la nécessité de fermer les mines du Brésil. C'est à ces mines que l'auteur attribue la destruction de l'agriculture, des manufactures & de l'industrie, la dépopulation, le luxe, l'indigence de la noblesse, la misère du peuple & la ruine de l'Etat.

POUR peu qu'on veuille réfléchir sur la forte d'industrie qui s'applique immédiatement à l'agriculture, on conviendra que les mines du Brésil, du Mexique & du Pérou, bien loin d'y donner atteinte dans les Etats de l'Europe propriétaires de ces mines, devroient lui faire faire les plus grands progrès, du moins jusques au point de fournir abondamment à la consommation intérieure & à celle des Colonies, si l'on suppose la finance & le commerce de ces Etats dans un bon régime.

EN effet le cultivateur ne connoit d'autre richesse, que celle qu'il se procure par la vente des fruits que son travail fait croître. Quelques Cultivateurs travaillent à se procurer une fortune, mais le plus grand nombre se borne à une subsistance aisée & commode. Or le cultivateur se porte infailliblement au travail, dès qu'il est assuré de se procurer l'aisance par la vente de son superflû. Il restraint au contraire bientôt son industrie à son besoin physique, ou il déserte, si tout ce qu'il peut tirer de la terre au delà du besoin physique ne suffit pas, on ne suffit qu'à peine pour payer les charges publiques ou locales. C'est-là ce qui a multiplié en Espagne les pâturages à l'excès. L'expulsion des maures fut le premier coup porté à l'agriculture, & l'abus des impôts a achevé de la ruiner. Tout ce qui importe au Cultivateur, est de vendre à un bon prix ses fruits & ses bestiaux; & l'abondance du numéraire qui arrive dans l'Etat, soit par le commerce, soit par les mines, lui assure infailliblement cet avantage, s'il n'est pas détruit par les impôts. Il vendra toujours à un prix proportionné à cette abondance du numéraire & aux prix des choses qui lui manquent. C'est la manière dont le cultivateur participe aux richesses du commerce & des mines.

IL n'est pas douteux que les cultivateurs préféreroient au produit de leurs champs, celui des mines, s'ils le pouvoient: mais ils n'ont point l'option, & il ne peut pas arriver qu'un laboureur Espagnol cesse de cultiver les trois quarts de son champ, par la raison qu'il y a des mines en Amérique dont l'Espagne reçoit tous les 80. millions, auxquels il ne peut avoir de part, que par la vente des fruits de son travail. Il sçait que ceux de ses compatriotes qui acquierent par le commerce l'or & l'argent de ces mines, ne se nourrissent pas de métaux, & qu'une partie appartient à celui qui leur fournira des denrées, dont le prix est en proportion de l'abondance de l'or & de l'argent. Conçoit-on qu'un Espagnol aime mieux mourir de faim, que de se procurer l'abondance par la culture de sa terre, parcequ'il y a des mines d'or au Pérou; & qu'il cultiveroit mieux si ces mines étoient fermées? Ces mines sont aussi étrangères eux cultivateur
Espagnol,

Espagnol, qu'au cultivateur Hollandois. Il suffit pour animer l'agriculture dans un Etat, que le commerce qui s'y fait, soit par le secours des mines, soit par celui des manufactures, ou par économie, fasse abonder l'argent, & que les loix & les impôts laissent au Cultivateur la liberté de se procurer les commodités de la vie par la vente du superflû de sa récolte.

C'EST sans doute toujours un peu aux dépens de la population de l'Etat que se peuplent ses Colonies: mais on ne sçauroit régarder ces transmigrations dans le nouveau monde, comme la cause de la destruction de l'agriculture & des manufactures, ni même de la dépopulation dans aucun Etat de l'Europe. Presque toutes les Colonies Européennes ne sont peuplées que de sujets inutiles ou à charge à leur métropole: l'Amérique n'a presque point reçu d'artisans ni de cultivateurs de l'Europe. Depuis la découverte de l'Amérique, la France n'a point cessé d'augmenter ses manufactures, & ce n'est qu'au défaut d'encouragemens, ou à l'excès des impôts, qu'on y attribue le mauvais état de l'agriculture. L'Angleterre en peuplant les plus vastes Colonies, a porté en même tems l'agriculture & ses manufactures au plus haut degré de richesses. Ce n'est donc point dans les richesses de l'Amérique qu'on doit chercher la cause de la dépopulation & de la ruine de l'agriculture dans les Etats de l'Europe.

DES encouragemens, une bonne administration, doivent animer l'agriculture, étendre la population & rendre le commerce florissant. Pour y parvenir, le Portugal n'a pas besoin du secours des manufactures, dont l'existence est incompatible avec la nature des richesses qu'il possède. Il a un fonds inépuisable de richesses, & c'est dans la manière de faire valoir ce fonds, c'est en profitant de tous ses avantages par des voyes également naturelles, simples & faciles, que cette nation pourroit devenir en peu de tems heureuse & puissante.

C'EST une maxime incontestable que l'or & l'argent sont les signes des denrées, & que ces signes appartiennent au propriétaire des denrées. La vérité de cette maxime assureroit la ruine du Portugal, si le Portugal n'avoit point d'autre production & ne pouvoit prendre d'autre part dans le commerce, que l'échange du produit de ses mines, pour se procurer ses besoins.

C'EST encore une maxime dont l'expérience a depuis longtems assuré la vérité, qu'un pays qui envoie toujours moins de marchandises ou de den-
rée.

rées à l'étranger, qu'il n'en reçoit, s'appauvrit sans cesse. Cette maxime seroit aussi accablante pour le Portugal, si l'or n'y étoit considéré que comme signe, & s'il n'étoit pas regardé comme marchandise. Mais l'or y tient lieu nécessairement d'une marchandise dans la balance des échanges, comme production naturelle de ses terres; ce qui dans le commerce distingue le Portugal de tout autre nation où l'or & l'argent ne font que le produit de l'industrie. Pourquoi le Portugal ne suppléeroit-il pas par l'or de ses mines à la médiocrité de ses autres productions naturelles, comme la Hollande supplée à la médiocrité des fiennes par la vente exclusive des épiceries, & la Suède, par ses mines de cuivre? Les grandes maximes du commerce ne peuvent s'appliquer de la même façon aux Etats qui ont des mines, & à ceux qui n'en ont point; & l'administration doit nécessairement faire un employ différent de l'industrie des peuples.

L'OBJET Capital de l'administration est de tourner la balance du commerce à l'avantage de l'Etat: c'est à quoi doivent tendre tous les soins de détail des administrateurs; c'est-à-dire, à obtenir, compensation faite des importations avec les exportations, pour solde, la plus grande somme possible en numéraire, & à faire en sorte qu'il entre plus d'argent dans l'Etat, qu'il n'en sort. L'administration peut donner au Portugal cet avantage sans le secours des manufactures. L'or considéré dans les échanges comme production naturelle, comme marchandise, le Portugal aura plus envoyé de marchandises ou de denrées, qu'il n'en aura reçu; & il lui restera un grand numéraire pour solde de sa balance, si l'administration agit sur de bons principes. Pour s'en convaincre il ne faut que parcourir les fonds immenses que possède le Portugal, & l'état actuel de son agriculture & de son commerce.

On est assez Généralement dans l'erreur à l'égard de l'agriculture du Portugal; on la croit dans un aussi mauvais état qu'elle l'est en Espagne. Cependant il y a peu de pays en Europe mieux cultivés. Le Portugal produit à peu près tout ce qu'il peut produire en laines, soie, vins, huiles, grains & fruits excellens; mais le sol y est si montagneux & si pierreux, qu'une grande partie de son terrain n'est pas susceptible de culture. Rien ne démeure en friche dans les vallées & dans les plaines; mais on y cultive peu de grains, parcequ'il y a peu de terres qui y soient propres. Il n'y a guère de bœufs que ce qui est nécessaire pour le travail, parcequ'il y a peu paturages qui leur conviennent: on en est dédommagé par la grande quantité de moutons, dont les laines approchent beaucoup de celles d'Espagne. On y travaille à la culture du murier: c'est un genre de production susceptible

susceptible d'une grande étendue. La sortie des soies est interdite pour favoriser des manufactures de soie, que les défenses que la France fit en 1667. de l'entrée des sucres & du tabac de Portugal, firent élever. Le Portugal par répresailles défendit le commerce des manufactures de France, qui étoient presque les seules alors en faveur en Portugal, surtout les soieries; & éleva des manufactures de laine & des manufactures de soie. Ces dernières se sont maintenues dans un état de médiocrité.

LE Portugal fournit à l'étranger une grande quantité de vin & de soies. Ces deux sortes de productions ne peuvent y être portées plus loin. Il est évident que la nation Portugaise, quelque industrie qu'on put lui supposer, renfermée dans ce local, sans commerce extérieur, n'auroit que fort peu de chose à donner en échange pour se procurer les commodités de la vie, & seroit par conséquent une nation très pauvre. La Hollande sans commerce extérieur, sans établissemens en Afrique & dans les deux Indes, réduite à ses paturages, au produit de ses marais desséchés, & à la petite portion de terres bien cultivées qu'elle possède, seroit comme le Portugal, dans la même position, une nation indigente; & à ne considérer que les avantages du sol, le Portugal seroit moins pauvre. C'est donc du commerce extérieur, dont les établissemens respectifs hors de l'Europe font partie, que ces deux nations doivent tirer leur puissance & leurs richesses, qui seront élevées en proportion de leur industrie & de leur administration.

CE ne sont point les manufactures qui ont enrichi le Hollande. Cette nation n'en avoit point quand elle commença à s'enrichir; & elle pouvoit également parvenir au plus haut degré de richesses sans le secours des manufactures qui s'y sont introduites: ses établissemens en Afrique & dans les deux Indes auroient suffi pour rendre cette nation opulente. Les bénéfices sans cesse accumulés du commerce extérieur y ont tellement multiplié les richesses de convention, qu'elle a déjà perdu une partie des manufactures qu'elle avoit acquises; & qu'elle ne peut se flatter de conserver encore longtems ce qui lui en reste, qui actuellement ne sauroit fournir à la consommation intérieure. Les Richesses du commerce portées à un certain degré, produisent sur les manufactures les mêmes effets, que les mines d'or & d'argent. Mais son agriculture est toujours la même, & se soutiendra toujours également; parceque, si d'un côté le cultivateur paye plus chèrement les choses dont il a besoin, de l'autre il vend aussi plus chèrement les fruits de son travail. L'industrie qui s'occupe de tout ce qui est nécessaire à la navigation, se soutiendra de même par la même raison chez la même nation.

LE Portugal devroit retirer par un commerce bien entendu, régi sur de bons principes, les mêmes avantages de ses établissemens dans les deux Indes & en Afrique. La richesse des mines du Brésil ne peut avoir d'autre effet, que d'y accumuler les richesses de convention avec plus de rapidité, & de faire tomber plus promptement les manufactures par le prix excessif auquel l'abondance de l'argent les établit, ce qui fait donner la préférence aux manufactures étrangères. Mais la nature de son commerce n'exige point de manufactures pour le rendre riche & soutenir sa richesse.

IL part tous les ans dans le mois de Mars, de Lisbonne & de Porto 20. à 22. vaisseaux marchands pour Rio-Janeyro, 30. pour la Baie de tous les saints, autant pour Fernambouc, & 7. à 8. pour le Paraïba, qui font leur retour en Septembre & Octobre de l'année suivante. Les vaisseaux qui vont à Rio-Janeyro & à la Baie de tous les saints, font d'environ 500. tonneaux, & ceux qui sont destinés pour Fernambouc & le Paraïba, ne font que de 250; parce que les ports de ces deux provinces du Brésil ne peuvent en recevoir de plus grands.

LEURS cargaisons consistent en farine, vin, eau de vie, huile, étoffes communes de laine que fournit l'Angleterre, en bas de soie, chapeaux, en toiles de différentes fortes, fil de lin & de soie, en étoffes de soie & en papier.

ON n'expédie de Lisbonne pour Goa, qu'un ou deux vaisseaux au plus tous les ans d'environ 800. tonneaux, dont la charge n'excède pas ordinairement 200. tonneaux, & monte environ à trois millions. La majeure partie de la cargaison est en argent, comme celle de tous les vaisseaux que l'Europe envoie aux Indes-Orientales.

LES Portugais traitent environ 15000. noirs à la côte d'Afrique pour le service de leurs colonies, & en vendent beaucoup aux autres nations, surtout à leur fort de Cachao sur la rivière de St. Domingo: ils en tirent aussi de la cire, des dents d'Eléphants & de la poudre d'or. L'Isle de St. Thomé sur les mêmes côtes, leur fournit du sucre d'une médiocre qualité. Le commerce de leurs isles de Tercere, Fayal, Saint Michel & Madère, pourroit être un objet plus intéressant: ils y portent des huiles, des bayettes, des ferges, du ris & du papier; & ils en rapportent des grains, des vins, des sucres & des confitures sèches.

LES Portugais font les seuls Européens qui aient des établissemens, & qui fassent le commerce en concurrence avec les Arabes, à Sofala, à Mofambique, à Melinde sur la côte Orientale de l'Afrique; ce commerce est si riche, surtout à Mofambique, qu'on l'estime de 100. p. %, & qu'on l'a appelé le Perou & le Chili des Portugais. On prétend que c'est de là que Salomon, & Biram, Roi de Tyr, tiroient leurs prodigieuses richesses, & que cette partie de l'Afrique est la célèbre Ophir. C'est-là que l'or du Monomotapa est échangé pour des étoffes de l'Asie & de l'Europe.

IL ne reste aux Portugais de leurs conquêtes & de leur ancienne domination dans les Indes-Orientales, que Goa & Diu, qui sont des villes presque imprénables, dans la plus heureuse situation pour le commerce; Macao à la chine, Daman & quelques petites places sur la côte de Malabar. C'en seroit bien assez pour donner à une nation active & industrieuse de l'Europe, une des plus riches parties du commerce des Indes.

LE Brésil suffiroit seul par ses productions naturelles, pour porter le commerce du Portugal au plus haut degré d'opulence. Ses côtes qui s'étendent depuis la rivière des Amozenes jusques à celle de la Plata, ont près de douze cents lieuës. Les Portugais n'ont encore pénétré que jusques à 80. lieuës dans les terres; le reste du Brésil jusqu'au Perou, est habité par des peuples inombrables d'Indiens. Indépendamment du produit des mines, les vaisseaux reviennent du Brésil chargés de sucres, d'indigo, de coton, de cuirs, de bois, de baume de copau, d'huile & de fanons de balaines qui viennent échouer en quantité dans la Baie de tous les saints. Les habitans sont riches & addonnés au commerce, surtout ceux de Rio-Janeyro. Car les mines n'ont point détruit l'agriculture, ni l'industrie, ni le commerce dans le Brésil; ce qui seroit arrivé bien plutôt dans le Brésil qu'en Portugal, si les mines d'or avoient naturellement sur l'industrie l'empire destructif qu'on leur attribue.

SI on réunit toutes ces productions des rétors des deux Indes & des côtes d'Afrique avec celles du pays, on conviendra que le Portugal devoit solder la balance de son commerce en Europe par des échanges, ou tout au moins par des sommes modiques & bien éloignées d'absorber en entier, ni même la majeure partie du produit des mines du Brésil, qu'on estime de 60. millions par année.

LES marchandises du crû du Portugal expédiées pour le Brésil payent 5. p. % de sortie; celles qui viennent de l'étranger, ne payent que 3. p. %,

parcequ'elles ont déjà payé environ 12. p.º d'entrée. Les rétors, soit en or, soit en marchandises, payent 30. p.º, & on ne paye rien dans le Brésil, soit pour l'entrée, soit pour la sortie. Le droit de commission est de 6. p.º pour l'envoi, & de 4. p.º pour les rétors.

QUELS que soient donc les achats que fait le Portugal, des manufactures étrangères, pour approvisionner ses colonies, & fournir ses différens comptoirs aux côtes d'Afrique & aux Indes Orientales, il fait à l'égard de ces achats qu'il ne peut payer par des échanges, un commerce d'économie extrêmement lucratif. Les bénéfices de ses rétors sont immenses; & ces bénéfices lui restant, il seroit impossible qu'il n'eut pas une balance extrêmement avantageuse. Car l'Etat a plus 100. p.º de bénéfice sur les marchandises qu'il achete en Europe pour l'Afrique, l'Amérique & les Indes Orientales, y compris les droits d'entrée & de sortie, le fret, & la commission, les frais de magasinage & les travaux de chargement & déchargement. On conçoit donc que le Portugal n'ayant pas allés de marchandises à échanger, ses rétors en or lui tiennent lieu de marchandises pour solder ses échanges; mais qu'il seroit impossible qu'il ne lui restât pas sur les 60. millions par année, à quoi l'on estime ses rétors en or du Brésil, au moins plusieurs millions tous les ans, si le Portugal faisoit son commerce; & qu'il s'enrichiroit nécessairement, même sans donner à son commerce toute l'étendue dont il est susceptible dans les deux Indes.

C'EST une erreur de croire que les Etats monarchiques sont moins propres au commerce, que les Républiques. L'esprit & les connoissances de commerce ont gagné dans la plupart des monarchies, & les négocians y ont presque autant de part dans la manière dont on y dirige le commerce, que dans les républiques. Cet esprit est aujourd'hui dominant en Europe & fait une partie essentielle de la politique des puissances les plus considérables. Les principes du commerce ayant percé jusques dans les conseils des monarches, & le commerce étant regardé, non comme un accessoire, mais comme une affaire principale, comme la vraie source des richesses & de la puissance, les princes trouvent encore plus de facilité que les républiques, à étendre & soutenir le commerce, parcequ'il leur est plus aisé d'écartier les obstacles qui ralentissent sa marche, & en retardent les progrès.

LE Portugal fait depuis longtems un commerce ruineux. Le Gouvernement pourroit aisément en approfondir les causes: & il lui seroit facile d'appliquer en détail des remèdes propres à chaque inconvénient, par un système conforme à sa position, relatif à celle des autres Etats de l'Europe,
suivi.

suivi avec la constance & l'attention nécessaires ; & le commerce favorisé, encouragé sur de bons principes , atteindroit bientôt au degré d'élevation dont il est susceptible, c'est-à-dire à l'état les plus florissant.

ON a vu quel fonds immense de richesses le Portugal peut faire valoir. Conçoit-on que cette nation n'ait d'autres moyens de profiter de si grands avantages, que ceux qu'on a publiés jusqu'à présent ? qu'elle doive fermer ses mines, s'appliquer aux manufactures & transporter sa capitale hors de portée de toute navigation, pour forcer ses habitans à devenir négocians & industriels ? Le Portugal, dont on a tant de fois déploré l'indigence avec excès, seroit à plaindre en effet, comme une nation pour toujours condamnée à une espèce d'esclavage & à la pauvreté, s'il n'avoit d'autre ressource que ces moyens également impraticables, pour reléver son commerce ; mais il a des voyes simples, naturelles & faciles pour parvenir bientôt au degré de forces, de puissance, d'indépendance & de prospérité, que les richesses du commerce peuvent donner aux Etats, sans s'occuper de manufactures, sans fermer ses mines & en laissant Lisbonne à sa place. Car si le Portugal n'avoit point de ville sur le Tage, la bonne administration de son commerce exigeroit qu'on y en construisit une, qui deviendroit en peu de tems une autre Lisbonne, une ville que le commerce rendroit bientôt riche & florissante.

SI L'Espagne & le Portugal fermoient leurs mines, l'industrie de ces deux nations pourroit sans doute se réjeter sur les arts, & surtout sur les manufactures les plus précieuses, celles de toile, de soierie & d'étoffes de laine, dont elles pourroient recueillir chez elles les matières premières avec plus d'abondance que toute autre nation. L'Espagne, bien plus que le Portugal, pourroit se suffire à elle même. Ces deux nations pourroient d'ailleurs se procurer ce qui leur manque encore, & des avantages assez étendus dans le commerce extérieur, par les échanges des productions de leurs colonies. C'est ainsi que sans le secours des mines elles parviendroient un jour à jouir d'une balance avantageuse ; mais comme les avantages de cette balance consistent dans le numéraire qui représente chez toutes les nations leur superflû vendû à l'étranger ; peut-on déterminer des hommes à renoncer à la facilité qu'ils trouvent à puiser ce numéraire dans des trésors que leur terre leur présente avec une abondance infinie, & dont l'exploitation n'exige presque point de frais, en comparaison de la culture de toute autre production & de l'exercice des arts les plus lucratifs ? il n'y a pas plus de raison de renoncer aux mines, d'or & d'argent, qu'aux mines de cuivre, de plomb,

de fer, &c. Car on n'envisage les premières comme nuisibles aux nations qui les possèdent, qu'à cause de l'excès de leurs richesses, qui, dit-on, détruisent l'agriculture, le commerce & les arts. On se livre à cet égard à une espèce de paradoxe, parce qu'on confond les richesses avec l'abus, & qu'on ne fait pas attention que ce ne sont pas les richesses qui sont destructives, que c'est l'abus qu'on en fait qui est la cause des désordres qu'elles répandent dans la société. C'est cet abus qui exige toute l'attention de l'administration des États qui possèdent des mines d'or & d'argent, qui demande à la saine politique des remèdes autres que l'abandon de ces mines. Le même abus exigera les mêmes soins dans tout état où l'argent s'introduira par le commerce avec une abondance excessive: ce que nous verrions aujourd'hui en France, en Hollande & Angleterre, si des guerres presque continuelles depuis plus d'un siècle, n'en avoient fait sortir plusieurs milliards.

IL est heureux pour le bien général, qu'il y ait en Europe des nations qui peuvent se procurer une balance avantageuse par le secours des mines, pendant que les autres travaillent à se donner les mêmes avantages par les manufactures. C'est ainsi qu'en distribuant différemment les dons de la nature, la providence a établi une relation nécessaire entre les différens pays & les différentes nations, & formé les liens de la grande Société. Il n'est donc pas plus raisonnable de mettre en question en Espagne & en Portugal, l'abandon des mines d'or & d'argent du Mexique, du Pérou & du Brésil, que celui des autres mines; & des manufactures de toile, de soieries & d'étoffes de laine chez les autres nations. Mais il est très raisonnable d'examiner s'il est de l'intérêt des nations qui possèdent les mines d'or & d'argent, de porter leur industrie à élever & à faire valoir des manufactures. Riches en matières premières, ces nations peuvent sans difficulté élever des manufactures avec les plus grands succès. Les soins du Gouvernement, une bonne administration peuvent aisément faire sortir ces nations, de l'indolence & de la paresse qu'on leur impute, & dans le principe surmonter tous les obstacles. Mais si l'existence de ces manufactures est incompatible avec celle des mines, si l'exploitation de celles-ci leur prépare une chute infaillible & prochaine, est-il de la prudence de former cette entreprise & de s'exposer à une révolution assurée, qu'il est aisé de démontrer & de prévoir? quelques réflexions suffisent pour nous convaincre qu'il n'est pas possible de mettre les manufactures au rang des moyens que les nations propriétaires des mines, ont d'élever leur commerce.

IL y a une balance entre les denrées & marchandises de toutes sortes
en

en général, & l'argent. C'est la proportion qu'il y a entre la quantité des denrées & des marchandises & l'argent, qui règle le prix du marché. C'est sur ce principe que la grande quantité d'argent fait augmenter le prix de toutes choses. L'abondance de l'argent l'avilit comme signe: il représente moins. Cette vérité est constatée par l'expérience, par les effets qu'à produit en Europe la quantité d'argent qu'on y a apportée de l'Amérique depuis deux siècles, qui a plus que quadruplé les prix des fruits de la terre & ceux de l'industrie. Tel est en général l'effet de l'abondance de l'argent. Cette révolution seroit indifférente, si l'abondance de l'argent étoit à peu près égale chez toutes les nations: l'Argent signifieroit moins & auroit plus de fonctions à faire, sans influer en aucune façon sur la richesse & sur la puissance des autres nations. Mais l'inégalité de l'abondance change nécessairement la situation relative de la nation chez la quelle l'argent abonde. Cette abondance jusques à un certain degré est richesse, & au-delà cette abondance détruit la population, les arts & le commerce. C'est à l'administration à prévoir cet excès de richesse, & à en prévenir les effets.

CETTE abondance deviendra excessive & aura nécessairement les mêmes effets chez une nation qui l'attirera par une balance de commerce toujours constamment avantageuse, que chez la nation propriétaire de mines inépuisables, avec cette seule différence, que chez cette dernière les progrès de l'abondance seront infiniment plus rapides.

LES propriétaires des mines, & généralement tous ceux qui y travaillent, augmentent leurs dépenses en proportion de leurs gains. Ils consomment plus de denrées, d'étoffes, de toiles & de marchandises de toute espèce. L'augmentation de leur dépense enrichit bientôt les artisans & les cultivateurs, qui augmentent aussi la leur en proportion. La demande se multiplie au marché & fait hausser le prix de tout. Le revenu des terres augmente en proportion, & les propriétaires augmentent leurs dépenses: les artisans & les ouvriers, pour vivre, Rencherissent nécessairement leurs ouvrages à un tel excès, qu'il y a un profit considérable à préférer les marchandises étrangères que le bon marché fait introduire dans l'Etat. Il faut alors que les ouvriers & les artisans, qui ne sçauroient y subsister en travaillant à aussi bas prix que leurs voisins, désertent & portent leur industrie ailleurs. Les manufactures de l'Etat ruinées par l'usage que font de celles de l'étranger les propriétaires des terres & ceux qui jouissent du produit des mines, l'argent du produit des mines passe infailliblement à l'étranger pour payer ce qu'on en retire. L'Etat propriétaire des mines se décuple,
s'ap-

s'appauvrit insensiblement, & tombe en quelque façon dans la dépendance de l'étranger, auquel il est obligé d'envoyer tous les ans l'argent de ses mines. La circulation de l'argent des mines, qui étoit d'abord générale, cesse; la dépopulation & l'indigence lui succèdent, & le produit des mines n'est plus avantageux que pour ceux qui y travaillent & pour l'étranger.

Tel doit être sans contredit le sort de toute nation propriétaire de mines d'or & d'argent, qui n'aura point d'autre fonds réels à faire valoir. Toute autre industrie que celle qui s'applique à l'exploitation des mines, est anéantie sans retour, tant que la richesse des mines existe: mais on est dans l'erreur, si on considère dans ce point de vue l'Espagne & le Portugal. Ces deux nations ont d'autres fonds réels que leurs mines, à mettre en valeur. S'il est incontestable que les manufactures sont incompatibles avec l'exploitation des mines & leur richesse; il est certain que cette même richesse anime l'agriculture. Le cultivateur assuré de vendre chèrement & sûrement tout le produit de son travail, & de se procurer toutes les commodités de la vie, cultive avec soin: l'argent ne sauroit être trop abondant pour lui dans l'Etat. C'est aujourd'hui une vérité reconnue, que ce sont les impositions inégales & exorbitantes, & non l'argent des mines, qui ont détruit l'agriculture en Espagne. Le Portugal est cultivé à peu près aussi bien qu'il peut l'être, & cette nation ne manque de grains que parce que l'étendue de son territoire susceptible d'une bonne culture, n'est pas proportionnée à sa population qui seroit plus considérable sans l'abus des institutions monacales. Ces deux nations ont d'ailleurs des productions naturelles en assez grande quantité pour fournir à des échanges considérables, productions qu'une bonne administration pourroit étendre encore infiniment, non seulement malgré le produit des mines, mais même à l'aide de leurs richesses. Elles ont d'ailleurs des avantages très étendus dans la navigation & dans le commerce d'économie; & l'on peut prouver qu'ils seroit plus facile à l'administration d'élever ces deux nations avec le secours de leurs mines & sans celui des manufactures, au plus haut degré de puissance, & de les y maintenir, que tout autre nation quelque industrieuse qu'on la suppose, si on lui donne une balance toujours constamment avantageuse.

Que ce soit par l'exploitation des mines, ou par une balance de commerce toujours avantageuse, que l'abondance de l'argent devienne excessive dans un Etat; ces deux causes de l'abondance excessive sont également infaillibles, & les effets de cette abondance seront avec un peu plus de lenteur
dans

dans l'Etat qui n'a point de mines d'or & d'argent, exactement les mêmes à l'égard des manufactures.

DANS les Etats qui ont les avantages de la navigation, tels que l'Angleterre & la Hollande, les manufactures peuvent soutenir un peu plus longtems le choc de l'abondance de l'argent, parceque l'économie de la navigation les établit pendant quelque tems aux mêmes prix que celles de leurs voisins dans les marchés étrangers. Mais il faut enfin qu'elles succombent aux effets de l'abondance de l'argent, comme il arrive actuellement aux manufactures de la Hollande.

LA balance avantageuse du commerce est la voye par laquelle un Etat s'agrandit le plus solidement. Mais cette balance dont chaque nation commerçante s'efforce de s'emparer, a ses excès : la trop grande abondance d'argent fait retomber l'Etat insensiblement & naturellement dans l'indigence. La France & l'Angleterre, abstraction faite de l'excès des signes représentatifs de celle-ci, éprouveroient aujourd'hui les effets de la trop grande abondance de l'argent, si ces deux nations, qui depuis la paix de Ryswyck, ont presque doublé leur commerce & leur navigation, n'avoient pas envoyé depuis cette époque seulement, des milliards de numéraire dans les pays-bas, en Italie & en Allemagne, tant pour l'entretien de leurs armées, que pour des subsides. Ces sommes immenses sans cesse ajoutées à leur circulation, auroient accumulé chez elles tous les excès ; & les prix exorbitans de leurs manufactures auroient fait faire des progrès rapides aux manufactures naissantes de toute l'Allemagne & du Nord, en auroient fait introduire dans les pays où il n'y en a point encore, & leur commerce seroit peut-être déjà réduit aux productions naturelles de leurs domaines dans les deux mondes, & à leur commerce d'économie. Delà il arrive infailliblement que celle de ces deux nations qui fera la plus épuisée d'argent par les dépenses de la guerre, aura durant la paix l'avantage du bas prix des manufactures & le plus de facilité à reprendre la supériorité de la balance du commerce, par la préférence que lui donneront dans leurs achats, les nations qui se feront enrichies de leurs querelles.

LES pertes immenses d'argent que les deux nations ont faites depuis près de cent ans, ont prévenu la décadence dans la quelle elles seroient tombées par les effets de la trop grande abondance de numéraire : Elles ont bien moins de peine à se rétablir de ces pertes & à reléver leur commerce ; parceque ces pertes ne font point passer leurs manufactures à l'étranger ;

comme la trop grande abondance de l'argent le fairoit infailliblement. Leur industrie leur reste, leurs ouvrages font à plus bas prix, & un débit fort étendu a bientôt fait rentrer dans l'Etat une grande partie des sommes qui en étoient forties. La France a surtout cet avantage par son heureuse position, par l'étendue & la richesse de ses productions naturelles & de celles de ses colonies, & par l'industrie de ses habitans. C'est aussi la nation d'Europe qui parviendroit le plutôt à cet excès de numéraire incompatible avec les manufactures, si les avantages de sa balance n'étoient pas de tems en tems suspendûs par des guerres, & moderés ensuite par les remboursemens de ses dettes à l'étranger. Cette position de la France devoit être regardée aujourd'hui comme le principe le plus solide du plus grand crédit, si l'opinion commune le fondeoit sur la position, sur les ressources, sur la richesse des productions naturelles, & sur l'industrie d'une nation, qui font les seules choses qui devoient mériter chez les prêteurs, le titre de sûreté.

IL y a longtems que la Hollande éprouve les effets de la trop grande abondance de l'argent, quoique les guerres aient prodigieusement endetté l'Etat. Ses négocians n'ont cessé de s'enrichir & d'augmenter la masse de l'argent en circulation, qui depuis un grand nombre d'années n'a d'autre source, que le commerce d'économie. Les hollandois n'ont que quelques foibles restes de leurs manufactures, que l'art & l'économie ne soutiennent qu'avec peine, & qui ne méritent pas d'être nommées dans leur commerce. La cherté de la main d'œuvre causée par l'excessive abondance de l'argent, les fera bientôt disparaître entièrement. Par cette raison la consommation des toiles & des étoffes des Indes, si contraire aux intérêts des autres nations de l'Europe qui ont des manufactures, est avantageuse à la Hollande. Indépendamment de ce qu'elle en vend avec un grand bénéfice aux autres nations, il est utile à la Hollande de vêtir ses habitans des manufactures des Indes, plutôt que d'étoffes des manufactures d'Angleterre & de France. C'est ainsi que la Hollande remédie par son habileté dans le commerce, aux inconvéniens de cette grande supériorité de richesses qui ne lui permet pas d'entretenir des manufactures.

Le Sénat de Gènes a donné l'exemple d'une sage politique en restraignant par une loi prohibitive l'usage de la porcelaine, pendant qu'il n'a mis aucunes bornes à l'usage de la vaisselle d'argent. La grande quantité de vaisselle d'argent a été regardée comme un remède aux excès de la richesse, & l'impôt sur l'argent œuvré comme contraire à la bonne politique.

IL est impossible que les richesses réelles ou artificielles s'accroissent prodigieusement dans un Etat, & elles s'accroîtront infailliblement à l'excès par une balance toujours avantageuse, sans que la main d'œuvre augmente dans la même proportion, & conséquemment sans ruiner les manufactures.

SI la balance constamment avantageuse qu'une nation se procure par le commerce, détruit les manufactures, celle qui ne cesse d'augmenter son numéraire par le secours des mines d'or & d'argent, arrive beaucoup plus rapidement au moment de cette destruction infaillible.

SI on suppose que les mines du Mexique & du Pérou produisent annuellement 80. millions, & celles du Brésil 60. millions; ce qui est à peu près les sommes qu'on apporte en Europe tous les ans, suivant les factures ou manifestes des cargaisons des vaisseaux de retour des Indes-Occidentales: ces mêmes sommes feront la solde du commerce de l'Espagne & du Portugal, si ces deux nations n'achètent rien, ou n'achètent que fort peu de chose de l'étranger. Si ces deux nations ont des manufactures qui fournissent, comme cela est possible, à tous leurs besoins, à leur luxe & au chargement de leurs vaisseaux; il est incontestable que leur numéraire s'accroîtra tous les ans de 140. millions. On pourroit ajouter encore quelques millions pour leurs retours de diverses denrées & marchandises de leurs colonies; comme les sucres, les Indigo, les Bois, le Cacao, la Cochenille, &c. & les productions de leurs terres en Europe, qui excèdent leur consommation. Il faut convenir au moins que ce superflû pourroit leur suffire pour solder la balance de leur commerce avec les nations d'Europe. Ces deux nations ajouteroient donc tous les ans à leur numéraire, savoir l'Espagne 80. millions, & le Portugal 60. millions. Toutes les manufactures diminueroient de prix chez les étrangers, pendant qu'une prodigieuse quantité de millions ajoutés tous les ans à la masse de la circulation de ces deux nations, ne cesseroit d'encherir les leurs à un tel excès, qu'il leur seroit bientôt impossible d'empêcher les étrangers d'y introduire toutes les marchandises de leur industrie. Le bas prix des marchandises étrangères feroit nécessairement cesser le travail des manufactures nationales, les ouvriers déserteroient; tout l'argent de ces nations, devenues trop riches, passeroit à l'étranger avec une extrême rapidité, & bientôt il ne resteroit chez ces nations de tant richesses accumulées, que les excès du luxe qui en font la fuite: car à mesure que l'argent augmente chez une nation, les besoins du luxe s'y multiplient. L'Étranger nourriroit alors très chèrement le luxe de ces nations, & acheve-

roit d'épuiser leurs trésors. Le luxe ne diminue pas avec les richesses; il résiste même longtems à l'indigence.

IL faut donc écarter du sistême politique du Portugal, le projet d'établir des manufactures surtout de toiles & d'étoffes de laine & de soie, qu'il lui feroit impossible de conserver, & qui ne feroient pas plutôt florissantes, qu'elles feroient ruinées par le poids d'une balance trop avantageuse, qui ramencroit promptement la nation au même point où elle est aujourd'hui. C'est dans la culture des terres de ses colonies, dans l'amélioration de ses établissemens en Afrique & dans les deux Indes, dans la navigation & dans le commerce d'Economie; qu'on doit voir la source unique & permanente de la richesse & de la puissance du Portugal.

ON a regardé l'établissement des étrangers en Portugal, comme ruineux pour la nation. Tous les Gouvernemens d'Europe font des efforts pour attirer chez eux les étrangers. Mais, dit-on, la position de cette monarchie étant entièrement différente de celle des autres Etats de l'Europe, elle doit se gouverner par des maximes tout-à-fait opposées. Le Portugal n'ayant pas de quoi nourrir & vêtir ses propres sujets, quelque petit que soit le nombre des étrangers, il y cause nécessairement un grand mal.

CE raisonnement seroit vrai, si on supposoit que le Portugal exerce en plein les droits de l'hospitalité envers les étrangers; c'est-à-dire que la nation les nourrit, les entretient dans l'oïfiveté; & le même raisonnement s'appliqueroit dans la même hypothèse à tous les Etats de l'univers. Mais si l'étranger ne peut subsister en Portugal, comme dans tout autre pays, que par le produit de son bien ou de son industrie, il est incontestable qu'il enrichit la nation ou par le bien qu'il y dépense, ou par l'industrie qu'il y exerce, amoins qu'on ne lui permette d'exercer une industrie destructive. La Hollande a toujours été dans la même position que le Portugal à l'égard des étrangers, puisqu'elle n'a jamais eu de quoi nourrir & habiller le quart de ses propres sujets. Cependant la Hollande a attiré les sujets de toute sorte de nations, les a naturalisés, en a fait un nombre infini de citoyens par la sagesse de sa législation, & en a fait l'un des principaux principes de sa richesse & de sa puissance.

IL faut convenir que parmi les étrangers, les Anglois portent un préjudice immense au Portugal. Ils feroient le même tort à tout autre Etat
qui

qui leur livreroit son commerce. Ce sont les factories Angloïses & les privilèges dont elles jouissent, qui ruinent le Portugal, & qu'il ne faut point confondre avec les étrangers en général. Mais les Angloïses ne nuisent au Portugal, que parcequ'ils y exercent une industrie destructive; parcequ'ils ne s'y occupent qu'à entasser les trésors de la nation pour les envoyer en Angleterre. Ce n'est donc point parceque le Portugal ne produit pas de quoi nourrir & vêtir ses propres sujets, que les factories Angloïses ruinent cet Etat, mais parceque le Portugal laisse subsister des privilèges qui donnent aux Angloïses la facilité de faire passer chez eux toutes ses richesses.

ON doit distinguer en Portugal deux fortes d'étrangers relativement au commerce & à la population : on sent bien qu'il ne peut-être question ici des hommes publics, ni des Voyageurs. Les ouvriers, les artistes, les gens de lettres, sont précieux à tous les Etats, quelle que soit leur patrie, & le Portugal ne peut à l'exemple des autres monarchies, employer trop de soins pour les attirer & les conserver. La vérité de cette proposition est trop frappante pour exiger de preuves. Il est vrai que les étrangers qui font la banque ou le commerce en gros en Portugal, peuvent amasser de grandes richesses & les faire passer dans leur patrie : cependant il y en a plusieurs qu'on peut regarder comme nationaux, dont les capitaux & les profits circulent dans l'Etat. On ne peut d'ailleurs les troubler dans leur établissement & dans leur commerce, sans contrevenir aux traités, ou sans blesser du moins le droit des gens à l'égard des nations avec les quelles le Portugal n'a point de traité.

IL n'y a point de nation en Europe chez laquelle il n'y ait des maisons de commerce étrangères, & qui ne soit dans la nécessité de les tolérer : il n'est point de nation chez laquelle on ne trouve des maisons de toutes les nations commerçantes. Le moyen le plus doux & le plus naturel d'empêcher que les Angloïses ne ruinent le commerce du Portugal, seroit d'établir une parfaite égalité & une concurrence entière dans les ventes & dans les achats. Il en résulteroit bientôt pour le Portugal, des achats à plus bas prix & des ventes plus chères. Si le Portugal ajoutoit à la sagesse de cette première précaution, l'établissement de comptoirs ou de facteurs Portugais chez toutes les nations où il peut étendre son commerce, cette monarchie seroit à l'égard des étrangers, dans la même position où sont toutes les nations commerçantes.

ON ne peut trop insister sur les bons traitemens que le Portugal doit faire aux étrangers qui lui portent leurs talens & leur industrie,

comme un des moïens le plus propre à relever son commerce. Les étrangers ne doivent point être confondus avec ceux qui font le commerce des Portugais par des Factories, à peu près comme on fait le commerce dans les Echelles du Levant. C'est à ces étrangers qu'appartient une partie des fonds & des biens de la nation; ce sont des absens qui en jouissent, & c'est de leurs mains que le Portugal doit les retirer en faisant lui même ses achats, ses ventes & ses envois dans les deux Indes avec ses propres fonds. Ce ne sont point les négocians domiciliés dans un Etat, occupés de son commerce, quoique étrangers, qui le ruinent; ils en augmentent au contraire la richesse. Ce sont les négocians absens, qui tirent sans cesse des richesses de l'Etat, sans y en introduire aucune, qui l'épuisent nécessairement. L'Angleterre en fournit un exemple singulier dans le pays de Cornouaille. Ce pays envoie au dehors une grande quantité d'Etain & de Sardine, & cependant il est toujours pauvre: la raison en est, que la plus grande partie des fonds employés à ces deux branches de commerce, appartient à des négocians de Londres & d'autres négocians absens. Il n'y a point de Pays, quelle que soit la richesse de son fonds, qu'un tel abus dans son commerce n'entretienne dans un état de pauvreté. C'est de cette espèce de servitude que le Portugal, sous un Ministère éclairé, délivreroit sans doute bientôt son commerce. Ce n'est pas assez pour le Portugal de retirer une partie de ses biens, des mains des absens; il doit s'appliquer aussi à multiplier ses consommateurs dépendans. C'est-là un objet qui exige d'autant plus d'attention & de détail, que c'est pour le Portugal, le principe du commerce le plus étendu; & qu'il intéresse en même tems celui de toute l'Europe.

LE Portugal a deux fortes d'établissémens dans les deux Indes & à la côte d'Afrique. Ceux des Indes-Orientales & de la côte d'Afrique n'ont pour objet que le commerce seul: Ceux de l'Amérique ont pour objet la culture & le commerce tout ensemble. Cette dernière forte d'établissement demande de plus grands soins dans l'administration, & c'est aussi la source de richesses la plus abondante que les Nations d'Europe puissent se procurer dans les autres parties du monde.

NOUS avons dans l'Histoire du Commerce, l'exemple des Colonies que fondèrent Tir, Carthage & Marseille, qui n'avoient pour objet que le commerce seul. Ces Villes ne formerent ces établissemens chez les nations étrangères, que pour y assurer un azile à leurs Vaisseaux & un Entrepôt à leurs marchandises, pour y faciliter le commerce dans l'intérieur du pays,
&

& préparer le retour de leurs Vaisseaux; ce qui a été imité par les nations commerçantes de l'Europe dans les Indes-Orientales, & à la côte d'Afrique. Les Comptoirs qu'elles ont établis chez l'Etranger en Europe même, sous la protection des Traités & de la foy publique, leur tiennent lieu de cette forte de Colonie, & remplissent la même vuë, qui est d'étendre & d'affluer leur commerce extérieur. Les François, les Hollandois & les Anglois ont multiplié ces fortes d'établissèmens dans tous les pays où ils ont pû porter leur commerce. C'est surtout dans cette manière d'étendre son commerce, que l'Angleterre a montré une grande supériorité d'industrie & de connoissances.

TOUTES les Colonies de l'Amérique ont pour premier & principal objet la culture des productions naturelles, & de préférence, celles dont la consommation est la plus étendue en Europe. La culture des terres est en Amérique, l'unique fondement du commerce, si on en excepte la traite avec les Sauvages, qui est un article fort borné. Le commerce des Indes-Orientales n'a rien de comparable à celui de l'Amérique. Ce commerce est d'autant plus avantageux, que l'Amérique, en fournissant des denrées dont l'Europe ne peut aujourd'hui se passer, fait valoir infiniment l'industrie Européenne par la consommation des fruits d'Europe & de ses manufactures. Car ce n'est qu'avec des marchandises qu'on fait le commerce de l'Amérique, pendant qu'on ne fait celui des Indes-Orientales qu'avec de l'argent. L'un est un commerce riche, & l'autre, un commerce ruineux, qui absorbe nôtre numéraire & détruit nôtre industrie. Nous payons l'industrie des Orientaux, & les Américains nous payent la nôtre. Il faut cependant excepter des établissemens ruineux des Indes-Orientales, les Isles à Epicerie qui appartiennent aux Hollandois; & les Isles de France, de Bourbon & de St. Marie, qui ressemblent par leur population, leur culture & leur commerce aux Isles de l'Amérique.

DE tous les établissemens du Portugal, le Brésil est non seulement le plus riche; mais c'est aussi celui qu'il est le plus facile d'améliorer, qui mérite le plus de soins, & le plus intéressant pour le commerce de l'Europe en général, dans le quel le Brésil, peuplé & cultivé autant qu'il le peut-être, répandroit inmensément de nouvelles richesses.

LES établissemens des Portugais dans le Brésil, sont voisins, & plusieurs entremêlés de ceux des Indiens. Ils ne sont pas entièrement possesseurs des terres. Leur culture en général n'est point paisible, & leur sûreté intérieure.

térieure exige de grandes précautions. Les naturels du pays sont divisés en petites nations attachées à la liberté, qu'il est dangereux de vouloir subjuguier, de mépriser, ou d'outrager. La vengeance est chez eux une passion que rien ne peut assouvir. On doit les contenir par la crainte, & plus encor par des traités, dont la foy doit être scrupuleusement gardée. La prudence exige qu'on construise des Forts de distance en distance à mesure que la culture s'avance dans les terres, sans laisser soupçonner à ces anciens habitans qu'on veuille attenter à leur liberté. Il est peu de nations Indiennes, dont le commerce ne puisse tirer des avantages. On peut faire naître chez elles le goût des commodités de la vie & du travail. Les anciens habitans peuvent former des sociétés avec les nouveaux, & en prendre insensiblement les mœurs, l'esprit & la Religion. Il y en a des exemples. On en trouve quelques uns dans la Pensilvanie, dans la Virginie, & un grand nombre dans les Indes Espagnoles & dans le Brésil même.

LES progrès des Colonies du Brésil dépendent beaucoup du choix que fait le Ministère, des Officiers à qui il en confie l'administration. Il n'ignore pas que la conduite de ces colonies exige beaucoup de capacité, de génie, de justice, de modération, & de courage; qu'il faut animer la culture, le commerce, encourager les habitans, les protéger, les porter à la culture la plus avantageuse à la métropole, s'assurer des naturels du Pays, & ne laisser aucune porte ouverte au commerce d'interlope.

LA Population & la Culture doivent être le principal objet de l'administration des colonies. La douceur du Gouvernement contribué beaucoup à étendre l'une & l'autre. Les avances d'Esclaves, les distinctions & d'autres encouragemens, les animent. C'est surtout à la culture des sucres, de l'Indigo, du Caffé, du Coton & du Tabac, qu'on doit porter toute l'industrie des habitans. Les progrès de cette culture qui enrichissent les colonies, étendent la Population, non seulement des colonies, mais aussi celle de la Métropole, augmentent sa marine, & son industrie, en y fournissant un fond immense de réexportation. Le commerce donne par la concurrence des négocians, une activité respective à la Colonie & à la Métropole, qui ne cesse d'y multiplier les habitans & les richesses.

LE Gouvernement augmenteroit encore les progrès de la culture des colonies, en assurant en Europe la consommation de leurs productions, & la consommation s'étendrait infiniment, si on soutenoit les prix des denrées des nations en concurrence. Le Gouvernement a des moyens infailibles
pour

pour y réussir : il doit accorder des exemptions, ou des diminutions des droits à l'importation & à la réexportation, & diminuer le plus qu'il est possible le prix du fret. Le bon marché des Esclaves est un des moïens qui contribue le plus à étendre la culture ; & la nation Portugaise est l'une des nations de l'Europe qui a le plus de facilité d'en pourvoir ses colonies à bas prix. Le Portugal a beaucoup d'Esclaves Indiens : mais il faut distinguer les Esclaves tirés de la côte d'Afrique, des Indiens. Il seroit bien plus avantageux au Portugal de faire des Indiens, des Cultivateurs, des Habitans soumis ; de les naturaliser pour ainsi dire, autant qu'il est possible, que d'en faire des Esclaves. C'est-là un des articles qui concernent les colonies du continent de l'Amérique, des plus importans pour l'intérêt du commerce de l'Europe. Il exige un peu de détail.

LE Brésil s'étend entre les deux Rivières des Amazones & de la Plata, ce qui comprend environ 12. cent lieuës de côtes. Les habitations des Portugais ne s'étendent guères au delà de quatrevingt lieuës dans les terres, & un peu plus loin sur les bords de l'Amazone. Presque tous les Indiens qui habitent cet espace, sont soumis aux Portugais, & beaucoup sont même réduits à l'esclavage. La bonté du climat, la fertilité du terrain, les mœurs, les usages des anciens habitans, ne présentent aucunes limites à l'étendue qu'on voudroit donner à la culture, aux nouvelles découvertes, aux acquisitions nouvelles, à la Domination & au commerce du Portugal.

LES établissemens Portugais sont divisés en quatorze *Capitainies* ou Provinces, qui sont *Para, Maranon, Ciara, Riogrande, Paraíba, Tamaraca, Fernambuc, Sereginé, Babia, Ilheos, Spiritu Santo, Porto Seguro, Rio-Janeiro, & Saint Vincent*. L'affectation qu'ont eû les Portugais, à l'exemple des Espagnols, de ne publier aucun détail sur leurs établissemens en Amérique, qui porte un caractère d'autorité, fait que nous n'avons guères de connoissances exactes du Brésil au delà de ses côtes & de l'embouchure de ses principales Rivières. On est réduit à des témoignages particuliers, étrangers ou nationaux, qu'on ne trouve pas toujours d'accord. Les Portugais, ainsi que les Espagnols, ont regardé leur silence affecté sur le détail de leurs colonies, comme un des moïens d'en écarter le commerce des étrangers ; ce qui est pardonnable surtout aux Portugais, qui avoient à se garantir de l'exercice d'un droit que les Anglois & les Hollandois s'étoient fait céder par les traités de 1661. Mais ils ont employé des moïens plus efficaces contre l'exercice de ce droit, qui tendoit à les dépouiller entièrement de leur commerce dans les Indes-Occidentales & à la côte d'Afrique.

LES traités de 1661. accordent aux Anglois & aux Hollandois, la faculté de naviger dans toutes les possessions Portugaïses d'Europe, d'Afrique & d'Amerique, à la charge de payer les droits de douanne. „ Mais cette liberté, dit l'Historien des Provinces-Unies (a), n'est qu'une faveur apparente, qui n'a quelque réalité que dans le Portugal même. Le commerce que les Hollandois y pouvoient faire, dépend si fort des Gouverneurs & des autres Officiers des Ports Maritimes, qu'on en reçoit des insultes qui en ont éloigné toutes les autres nations. S'en plaindre à la cour, c'est se jeter dans de si grands fraix & de si ennuyeuses longueurs, que personne n'aime à s'y exposer. Cette exclusion que le Portugal s'est assurée par une conduite aussi sage que juste, contre l'exercice d'un droit qui ne couloit rien aux Anglois, & pour lequel les Hollandois n'avoient cédé qu'une partie des établissemens qu'ils avoient pris sur les Portugais, aux Indes, à la côte d'Afrique & à l'Amérique, n'a lieu qu'à l'égard du Brésil. Toutes les nations traitent avec les Portugais à la côte d'Afrique, ce qui rend peut-être aujourd'hui les établissemens Portugais à cette côte, plus onéreux qu'utiles à l'Etat, si on laisse subsister cet abus.

LE Brésil s'étend depuis Para, qui est sur les bords de l'Amazone, & presque sous l'Equateur, jusqu'à la rivière de la Plata, qui separe les Portugais des Espagnols à son embouchure du côté du midi, comme l'Amazone les separe vers le Nord.

IL suffit de jeter les yeux sur l'étendue & la fertilité de ces différentes Provinces, pour être convaincu qu'elles ne sont pas portées au quart de leur valeur, qu'elles pouvoient être plus peuplées & produire infiniment plus de denrées, surtout de Sucre & d'Indigo, les plus précieuses de l'Amérique par la grande consommation qui s'en fait en Europe. Il seroit facile au Portugal, d'y introduire le double & le triple de noirs, & d'augmenter ainsi les productions à proportion. Les Indiens même qui sont soumis à sa domination, pouvoient être engagés à se livrer à l'Agriculture par des encouragemens & par de bons-traitemens. Ils augmenteroient encore les fonds du commerce. Les Portugais ont déjà fait à cet égard des progrès assez considérables, & ces progrès sont une preuve bien frappante, qu'ils peuvent étendre leurs établissemens dans les terres, aussi loin qu'ils le voudront; soumettre par la voye de la persuasion, comme par celle de la négociation, un grand nombre de nations Indiennes; faire avec d'autres des Alliances solides; porter chez elles des branches de commerce, & multiplier

(a) Mr le Clerc.

tiplier les consommations des marchandises d'Europe , surtout le long des Rivières. Celle des Amazones offre des richesses immenses, & les nations qui habitent ses bords, laissent voir de grandes facilités à la traite & à des établissemens.

SI on en croit le Père d'Acuna, Voyageur d'une grande réputation, qui a parçouru la rivière des Amazones, cette Rivière est le plus grand & le plus célèbre Fleuve du monde. „ Il traverse, dit ce Voïageur, des „ Roïaumes de la plus grande étendue, & les enrichit, plus que le gange, „ plus que l'Euphrate & le Nil. Il nourrit infiniment plus de peuples & „ réçoit beaucoup plus de Rivières. Si les bords du Gange sont couverts „ d'un sable doré, ceux de l'Amazone sont chargés d'un sable d'or pur; & „ ses eaux, creusant ses rives de jour en jour, découvrent par degrés des „ mines d'or & d'argent que la terre qu'elles baignent, cache dans son sein. „ Les Pays qu'elle traverse sont un Paradis terrestre; & si leurs Habitans „ aidoient un peu la nature, tous les bords d'un si grand Fleuve seroient „ de vastes Jardins remplis sans cesse de fleurs & de fruits. Les débordemens de ses eaux fertilisent toutes les terres qu'elles humectent. D'ail- „ leurs toutes les richesses de la nature se trouvent dans les Régions „ Voisines. Les arbres sont toujours chargés de fruits; les champs sont „ couverts de moissons, & le sein de la terre est rempli de pierres précieuses & des plus riches métaux. Enfin parmi tant de peuples qui habitent „ les bords de l'Amazone, on ne voit que des hommes bienfaits, adroits & „ pleins de génie, pour les choses du moins qui leur sont utiles ”.

LE Père d'Acuna (a), donne à la longueur de ce Fleuve mille trois cent cinquante six lieuës, mesurées avec exactitude, & près de quatre mille lieuës de circuit aux Pays qui le bordent. Le Pays est si peuplé & les habitations sont si proches l'une de l'autre, qu'en sortant d'une habitation, on découvre les habitations voisines. Quoique ces nations soient toujours en guerre, elles ne tiennent point contre les Européens.

CE que le même Auteur raconte de ces Indiens, montre assez qu'ils n'ont pas un éloignement invincible pour le commerce, & qu'ils sont moins Barbares qu'on ne le croit. Un de ces Barbares, dit-il, qui ne l'étoit pas trop dans la conversation, voulut parler aux Portugais après leur avoir fourni des vivres, & marquant beaucoup d'admiration pour le bonheur qu'ils avoient eu de surmonter les difficultés de la grande Rivière, il leur

demanda

(a) Voyages faits en 1739. & 1642.

demanda en grace, & par réconnoissance pour le bon traitement qu'il leur avoit fait, de lui laisser un de leurs Dieux qui fut capable de le servir avec autant de puissance & de bonté dans toutes ses entreprises. Un Cacique étant venu presque seul au devant des Portugais, l'Auteur lui demanda pourquoi ses Campagnons avoient pris la fuite, pendant qu'il étoit venu librement. Le Cacique répondit, „ que des hommes qui avoient été capables de rémonter la Rivière, malgré tant d'ennemis, & sans essuyer „ aucune perte, devoient en être un jour les Seigneurs; qu'ils reviendroient „ pour la foumettre, la peupleroient de nouveaux habitans; qu'il ne vouloit „ pas toujours vivre en crainte & trembler dans sa maison, qu'il aimoit „ mieux se foumettre de bonne heure, & recevoir pour ses Maîtres & „ ses amis, ceux que les autres feroient un jour contraints de reconnoître „ & de servir par force ”.

LE Père d'Acuna observa une nation qu'il nomme les Aguas ou Oماغuas, qui occupent plus de deux cent lieuës de Pays sur les bords de l'Amazone, si nombreuse que les villages ne sont pas à un lieuë les uns des autres. Cette nation est plus raisonnable & mieux policée que les autres; avantage, dit-il, dont elle est rédevable aux Indiens de Quixos, qui, lassés des mauvais traitemens qu'ils recevoient des Espagnols, montèrent sur leurs canots & se laissèrent conduire au fil de l'eau jusqu'aux Isles des Aguas, ou ils s'arrêtèrent, comptant de trouver le repos au milieu d'une nation puissante. Ils y introduisirent une partie des usages qu'ils avoient observés dans les établissemens Espagnols, surtout celui de faire des étoffes de coton, dont ils recueillent un prodigieuse quantité, & de se vêtir avec bienséance. Leurs toiles sont claires, ajoute le Voyageur, & tissées avec beaucoup d'art, de fils de différentes couleurs. Ils en font assés pour en faire un continuel commerce avec leurs voisins. Leur respect pour leurs Caciques va jusqu'à la plus aveugle soumission. Mr. de Lacondamine observe que de tous les Indiens qui habitent les bords de l'Amazone, ils sont les seuls qui ont l'usage des vêtemens, & que les incursions de quelques Brigands du Para, qui venoient les enlever pour les faire Esclaves, les ont dispersés dans les bois & dans les missions Espagnoles & Portugaises. Ces traits de lumières, de sentimens & d'industrie ne promettent ils pas une grande facilité pour étendre également la Domination du Portugal & son commerce dans ce terrain immense sur les bords de l'Amazone & de toutes les Rivières que l'Amazone reçoit ?

LE Père d'Acuna reproche aux Portugais, quoique ses compatriotes, d'avoir publié malignement que les Aguas refusoient de vendre leurs Esclaves, parce

parce qu'ils les engraissoient pour les manger. „ C'est, dit-il, une Calomnie „ qu'ils ont inventée pour colorer leurs propres cruautés contre cette Na- „ tion. ” Ce Voyageur convient qu'il y a dans ces Régions quelques Nations qui mangent leurs prisonniers, mais elles sont en petit nombre: & il impute aux Portugais de s'être servis du prétexte de cette barbarie pour en commettre eux mêmes une plus grande en reduisant à l'esclavage, des Peuples nés libres & indépendans. De pareils traitemens firent déserter, après la conquête du Brésil, les Topinanboux habitans de la Province de Fernambouc, & ont fait aux Portugais, des Ennemis implacables de plusieurs Nations dont la vengeance est insatiable, & qui transmettent à leurs descendans la mémoire des injures & la passion de les venger. Le Pere d'Acuna a été lui même témoin des artifices employés par les Portugais pour surprendre les Indiens & en faire des Esclaves. C'est, dit-il, ce qu'on appelle les Conquêtes du Brésil.

CE que raconte Mr. de *Lacondamine*, de St. Paul, la première des Missions Portugaises sur les bords de l'Amazone, près des Isles autrefois habitées par les Omaguas, prouve combien il seroit aisé d'introduire le gout du luxe parmi les Indiens, & les avantages infinis qu'on pourroit en tirer pour le Commerce: Mr. de *Lacondamine* trouva au milieu de ces déserts, des chapelles, des Presbytères de Maçonnerie, de Terre & de Brique, & des murailles proprement blanchies. Il fut surpris de voir des chemises de toile de Bretagne à toutes les femmes Indiennes, des Coffres avec des ferrures & des clefs de fer dans leur ménage, & d'y trouver des aiguilles, de petits miroirs, des couteaux, des ciseaux, des peignes, & divers autres petits meubles d'Europe, que les Indiens se procurent tous les ans au Para dans les voyages qu'ils y font pour y porter du Cacao, qu'ils recueillent sans culture sur le bord du Fleuve: Ce Célèbre Académicien trouva parmi les Indiens quelques connoissances de l'Astronomie. Ces Peuples, dit-il, connoissent plusieurs Etoiles fixes, & donnent des noms d'Animaux à plusieurs Constellations.

AU lieu de profiter des dispositions des Indiens au Commerce, les Portugais, au rapport du même Voyageur, entretiennent un détachement de la Garnison du Para campé continuellement sur les bords du Rio-négre, l'une des grandes Rivières qui se jettent dans l'Amazone, pour favoriser le Commerce de Esclaves; & chaque année ce Camp volant, qu'on nomme *la Troupe de rachat*, pénètre plus avant dans les Terres. Les fraix de l'entretien d'un tel Camp seroient sans doute plus utiles au Commerce, s'ils étoient employés à l'entretien d'un Fort, qui n'auroit d'autre objet que de le protéger;

& de favoriser la traite de l'Or & des Marchandises, & non celle des Esclaves, qui devoit être défendue.

LA ville du Para est située sur une grande mer, formée par le concours de plusieurs grandes Rivières qui viennent se joindre à l'Amazone, que les Portugais nomment en cet endroit, *le grand Para*, c'est à dire, *la grande Rivière*, dans la langue du Brésil. *Mr. de Lacondamine* qui a passé plusieurs mois dans cette Ville, nous a donné une grande idée de la richesse & de l'étendue de son Commerce. „ Nous crûmes, dit-il, en arrivant au Para, à la sortie des „ Bois de l'Amazone, nous voir transportés en Europe. Nous trouvâmes „ une grande Ville, des rues bien alignées, des maisons riantes, la plus part „ rebâties depuis trente ans en pierre & en moilon, des Eglises magnifiques. „ Le Commerce direct des habitans avec Lisbonne, d'où il leur vient tous „ les ans une flotte marchande, leur donne la facilité de se pourvoir de toutes fortes de commodités. Ils reçoivent les marchandises de l'Europe en „ échange pour les denrées du Pays, qui sont, outre quelque Or en poudre „ qu'on y apporte de l'intérieur des Terres, du côté du Brésil, de l'écorce „ du Bois de Crabe ou de Clou, la Salse pareille, la Vanille, le Sucre, le „ Caffé, & surtout le Cacao. Les Indiens qui vivent depuis longtemps avec „ les Portugais, y portent des habits. ”

LE Para est le siège d'un Evêché ; jusqu'au voyage de *Mr. de Lacondamine* en 1743, le Cacao y tenoit lieu de monoye. L'éloge qu'il fait du Gouverneur & de *Don Laurenço Alvaras Roxo de Potflis*, grand Chantre de l'Eglise Cathédrale, aujourd'hui Correspondant de l'Accadémie des sciences, prouve bien que les Portugais cultivent dans le Brésil, les sciences & les Arts, qu'ils sont aussi sociables, aussi instruits, & aussi capables, qu'aucune autre nation Européenne, de rendre par une bonne Administration cette Colonie florissante, & d'y étendre prodigieusement le Commerce.

L'ISLE de Maragnan, ou les François formèrent autrefois un établissement, est si fertile, qu'elle produit en trois mois, sans secours & sans repos, abondamment du Mays & toutes sortes de fruits & de légumes. Les marchandises qu'elle fournit, sont du bois de teinture, du Safran, du Chanvre, du Rocou, quelques espèces de Laque, du Baume qu'on compare à celui de la Meque, d'excellent Tabac & du Poivre. Elle produiroit aussi beaucoup de Sucre, s'il y étoit cultivé. On y trouve abondamment tout ce qui est nécessaire à la Construction des Maisons, de tres bonnes eaux, & le climat y est extrêmement sain. Les François trouvèrent cette Isle habitée par dix ou douze

douze mille Indiens paisibles avec les quels ils s'allièrent, & qui serviroient peut être encor aujourd'hui aux Portugais, pour former de cette Isle, l'une de leurs plus riches Colonies.

DANS le temps qu'Oliveira écrivoit, la Capitainie de Ciara n'avoit que peu d'habitans Portugais. Il n'y compte qu'un Fort & une douzaine de maisons, & peu de moulins à sucre. Cette Colonie, quoique tres fertile, ne fournissoit pas à la Navigation la charge de plus de deux ou trois petits vaisseaux.

LES François avoient entrepris de s'établir à Rio-grande, après avoir abandonné Rio-Janeiro, & s'y étoient fortifiés par une Alliance avec les Indiens du Pays. Il fallut combattre ces Indiens pour chasser les François; & la Colonie Portugaise n'ayant que fort peu d'habitans Européens & point d'Indiens, est restée tres foible. Il ne manque à cette Capitainie que des Cultivateurs pour être bientôt une Colonie très riche, surtout en Sucre, Coton, Indigo & Cacao.

LES François ont aussi habité les premiers la Capitainie de Paraiba. Les Portugais, après les en avoir chassés en 1584, y bâtirent une ville & quelques Bourgs, dont les habitans se sont adonnés à la culture du Sucre. On prétend qu'ils en recueillent tous les ans cent cinquante mille Arobes.

L'ISLE de Tamaraca & le continent qui porte son nom, ont beaucoup de moulins à sucre. Fernambuc est riche en bestiaux, en bois de teinture, & en moulins à sucre; on y en compte plus de cent. Les Portugais ont tiré de cette Province & de Tamaraca, jusqu'à quarante mille caisses de sucre; & la culture pourroit y être étendue sans limites. Le Brésil n'a point de Province plus riche & plus peuplée, que celle de la *Bahia de todos santos*. La ville de Sanfaldador, capitale de cette Capitainie, l'est aussi de tout le Brésil; c'est l'habitation du Gouverneur Général. On ne compte pas plus de deux cents habitans Portugais dans la Province d'Ilheos, qui sont adonnés à la culture du sucre. Les Portugais de Porto seguro cultivent des vivres de toute espèce, & leur Commerce consiste à les porter par mer aux autres Provinces du Brésil.

QUOIQU'ON vante la Province de *Spiritu santo*, comme la plus fertile partie du Brésil, on n'y compte qu'environ deux cent familles de Portugais. Les Indiens de cette Province ont été longtemps ennemis mortels des Portugais, qui

qui se font enfin alliés avec eux. La Colonie de *Rio-Janeiro*, n'est pas ancienne, & n'a pas fait de grands progrès. Les Brasiliens du Pays sont un mélange de différentes Nations qui ont reçu le joug des Portugais, & qui leur sont aveuglément soumis; ce qui devrait donner de grandes facilités, pour étendre la culture, & porter des Etablissmens dans l'intérieur des terres.

CORREAL prétend qu'il n'y a point de port dans toutes les Indes occidentales, qui puisse être mieux fortifié, ni qui soit plus propre à contenir de gros vaisseaux, que le Port de Santos, qui est la capitale de la Capitainie de St. Vincent. *Correal* fut employé avec distinction à la Baye de tous les saints & à St. Vincent depuis 1684, jusqu'en 1690. La Colonie de Santos étoit alors composée de trois ou quatre cent Portugais Métifs, mariés la plupart à des Indiennes converties. Les Portugais y ont un grand nombre d'Esclaves & d'Indiens tributaires, qu'ils obligent de leur fournir une certaine quantité d'argent des mines qui sont entre Santos & St. Paul.

Les Portugais ont peu d'établissmens dans l'intérieur du Brésil; la ville de St. Paul est celui qu'ils regardent comme le plus important, parceque c'est à St. Paul que sont les principales mines connues du Brésil. Cette ville est à plus de douze lieues de Santos dans les terres, enfermée de tous cotés par des montagnes inaccessibles, & par la grande forêt de *Pernacabiaba*. C'est, dit *Correal*, une espèce de République, composée dans son origine d'un mélange d'habitans sans foy & sans loi, que la nécessité de se conserver a forcés de prendre une forme de Gouvernement. Il s'y trouve des fugitifs de tous les Ordres & de toutes les Nations, des Soldats, des Artisans, des Portugais, des Espagnols, des Créoles, des Métifs, *des Cariboës*, qui sont des Indiens nés d'un Brasilien & d'une Negresse, & des Mulâtres. Les *Paulistes*, c'est le nom qu'on leur donne depuis longtemps, se regardent comme un peuple libre. Ils payent cependant tous les ans au Portugal le quint de tout l'or qu'ils tirent de leurs mines. On prétend que c'est la tyrannie des Gouverneurs qui a donné naissance à cette espèce de République, si jalouse de sa liberté, qu'elle ferme l'entrée de ses terres aux Etrangers, amoins qu'ils ne s'y présentent dans le dessein de s'y établir.

Les *Paulistes* se sont rendus célèbres dans le Brésil, par la dévastation des pays voisins, & par toute sorte de brigandages qu'ils ont souvent portés à plus de 500 lieues dans l'intérieur des terres pour faire des Esclaves. On respire à St. Paul un air pur, sous un ciel toujours serein. Toutes les terres sont fer-

fertiles & produisent de très bon froment. Les Cannes de sucre y croissent en abondance & les pâturages y sont très bons. Mais cette colonie où l'on ne peut arriver que par des défilés gardés avec soin par des gens bien armés, ne sauroit être réduite par la force à une entière soumission. Il est heureux pour le Portugal, qu'une telle colonie n'ait point de navigation. La richesse de ses mines la porte naturellement au Luxe, & le Portugal s'assure cette richesse par le commerce. Tous les soins du Gouvernement doivent tendre à introduire chez les *Paulistes*, le goût de toutes les commodités de la vie & du plus grand luxe; à leur fournir la quantité de nègres qu'exige l'exploitation de leurs mines; à leur interdire la traite des Esclaves Indiens; & à leur rendre impraticable tout établissement hors de leurs limites.

C'EST delà que sortirent autrefois les Mamelus du Brésil, qui portèrent leurs ravages jusques dans le Paraguai; qui obligèrent les missionnaires de cette contrée à demander à la cour d'Espagne la permission d'armer les Indiens de leurs *réductions*, pour les mettre en état d'arrêter les incursions de ces Brigands. C'est depuis cette époque qu'il s'est formé parmi les Indiens du Paraguai une milice, qui fait, dit le Père Charlevoix, la principale ressource du souverain dans cette partie de l'Amérique méridionale. On en a vu particulièrement des exemples dans les différens de l'Espagne avec le Portugal pour la fameuse colonie du St. Sacrement. Ce qui prouve bien qu'un bon Gouvernement peut réduire les Indiens du Brésil au degré de soumission le plus heureux pour la culture des terres, & pour le commerce.

EN Général les Indiens de l'Amérique Méridionale sont moins Barbares qu'on ne le croit communément. Divisés en un nombre infini de nations différentes, toujours en Guerre, il est bien naturel que la méfiance soit la première impression que leur fait la vue d'un Etranger, & cette méfiance devient quelquefois plus forte encore par la difficulté de s'entendre, qui, seule, a souvent donné lieu à des hostilités entre les sauvages & les Européens. l'Histoire est remplie de carnages commis faute de s'entendre, par les Nations les plus éclairées, & qui se prétendent les plus raisonnables. On juge mal du caractère des sauvages par des traits de cette Nature. S'ils pouvoient plaider leur cause eux mêmes contre les Européens, quels exemples de surprise, de tromperie, de mauvaise foy, d'opression, de vexation, ne rapporteroient-ils pas; pendant qu'on ne pourroit peut-être leur opposer, du moins au plus grand nombre, que les précautions prématurées d'une défense légitime, ou les excès de la passion de se vanger? Nous voions mille

preuves dans toutes les relations des Indes Occidentales, qu'il feroit bien plus facile de convaincre d'erreur les naturels du Pays, que d'injustice & d'inhumanité; & que la férocité de quelques uns d'entr'eux est l'ouvrage de l'imprudence ou de l'avidité des Européens. Aucune Nation Européenne n'est plus fidèle à ses promesses, ne garde plus inviolablement la foy d'un Traité, & n'observe plus religieusement les droits de l'hospitalité. Il faut entendre le Voyageur le moins suspect que nous aions, Mr. de la Condamine, dans le recit qu'il fait de son séjour à Chuchunga, Hameau de plusieurs familles Indiennes gouverné par un Cacique sur les bords de l'Amazone. „ Je n'a-
 „ vois, dit-il, ni voleurs, ni curieux à craindre. J'étois au milieu des fau-
 „ vages, je me délassois parmi eux d'avoir vécu avec des hommes; & si
 „ j'ose le dire, je n'en regrettois pas le commerce. Après plusieurs années
 „ passées dans une agitation continuelle, je jouissois pour la première fois
 „ d'une douce tranquillité. Le silence qui regnoit dans cette solitude me la
 „ rendoit plus aimable; il me sembloit que j'y respirois plus librement. . .
 „ Dans les intervalles de mon travail, je partageois les plaisirs innocens de
 „ mes Indiens, je me baignois avec eux, j'admirois leur industrie à la Chasse
 „ & à la Pêche. Ils m'offroient l'élite de leurs Poisson & de leur Gibier.
 „ Tous étoient à mes ordres; le Cacique qui les commandoit, étoit le plus
 „ empressé à me servir”.

ON trouve encore dans les mêmes Relations, des traits frappans de lumière, d'intelligence, de générosité parmi ces Nations, que les Européens ont souvent raison de craindre, & qu'ils n'auroient jamais dû mépriser. Léri rapporte qu'ayant été reçu avec quelques François dans un village d'Indiens, on leur fit servir à souper; que les Indiens pour leur faire honneur se tinrent de bout en silence autour d'eux pendant tout le souper, & qu'un vieillard ayant observé qu'ils avoient fait la prière au commencement & à la fin du repas, leur dit d'un ton fort modeste. „ Que signifie cet usage que
 „ je vous ai vû, d'ôter vos chapeaux sans ouvrir la bouche tandis qu'un de
 „ vous a parlé seul? A qui s'adressoit-il? Etoit ce à vous mêmes qui êtes
 „ présens, ou à quelqu'un dont vous regrettez l'absence”? Trouveroit-on
 un Européen qui n'auroit reçu qu'une éducation sauvage, capable de faire
 une question plus raisonnable?

INDÉPENDEMMENT des soins du ménage, les femmes s'occupent encore à filer du Coton pour en faire des hamacs & des cordes. Elles font aussi les vaisseaux de terre qui servent pour les liqueurs & les alimens: Elles ont le secret d'un vernis blanc, qui durcit en séchant, sur le quel elles font diverses
 figu-

figures avec un pinceau & des couleurs griffâtres, & comme elles n'ont point l'art de la peinture, & fuivent leur imagination, il en résulte une variété qui n'est point sans agrément.

L'HISTOIRE du Paraguaï parle de plusieurs nations pacifiques, qui n'attaquent jamais, mais qui se réunissent pour leur défense commune, lorsqu'elles sont attaquées. Si l'on en excepte un très petit nombre de Nations d'une extrême férocité, qui peut-être ne seroient pas invincibles, si on ne les avoit jamais offensées, ou si l'on s'attachoit à leur inspirer de la confiance, les Brasiliens reçoivent humainement les Etrangers. On trouve même dans la douceur de leurs mœurs une ressemblance d'une nation à l'autre, qui semble partir d'un fond de caractère social qui leur est commun. La férocité des Brasiliens contre leurs Ennemis n'empêche point qu'ils ne vivent fort paisiblement entr'eux. La loi du Talion paroît être leur loi fondamentale. Elle est toujours observée dans la dernière rigueur. On peut même regarder cette loi, comme le principe des Guerres continuelles entre différentes Nations qui n'ont jamais d'autre motif que la vengeance. Léri assure; „ qu'il „ dormoit parmi les sauvages d'un profond sommeil, qu'il n'avoit aucune „ inquiétude sur leur droiture & leur bonté, que s'ils détestent leurs Enne- „ mis, ils portent une extrême affection à leurs Amis & Alliés; & que pour „ les garantir du moindre déplaisir, ils se feroient hâcher en pièces”.

DES couteaux, des Ciseaux, des Pincettes, des Peignes, des Miroirs, des Bracelets, des Boutons de verre, des Hameçons, &c. sont d'un prix infini pour ces Indiens „ Je dois faire entendre, dit Léri, combien ils sont „ cas de ces bagatelles. Dans une autre habitation mon Mouffacat (a) m'a „ yant prié de lui montrer tout ce que j'avois dans mon *Carameno*, c'est-à- „ dire dans mon sac de cuir, émerveillé de ce qu'il voyoit, appella aussi-tot „ les autres sauvages & leur dit : *Je vous prie, mes Amis, considérez un peu quel „ personnage j'ai dans ma maison; car puisqu'il a tant de richesses, ne faut-il pas „ qu'il soit bien grand Seigneur?* Cependant tout ce qui lui sembloit si précieux, étoit en tout cinq ou six Couteaux, des Peignes, des Miroirs & „ autres bagatelles, qui n'auroient pas valu deux testons dans Paris”. On doit juger par là combien il seroit facile de faire naître chez ces Nations le goût du luxe & du superflu, de les porter par conséquent au travail pour se les procurer, & d'étendre ainsi les consommations des marchandises d'Europe, surtout de la Quincaillerie.

ON

(a) Le chef de famille chez qui il étoit logé.

ON ne doit point se dissimuler que les Missionnaires ont rendu au commerce & aux sciences humaines autant de services qu'à la Religion, & qu'ils ont perfectionné les découvertes dans le Brésil. Il n'est pas douteux qu'ils étendroient infiniment la Religion, & par conséquent le commerce dans l'intérieur même du continent qui n'est pas encore connu, si leur zèle & leurs travaux Apostoliques étoient soutenus par des Négociations, par des Traités & des Alliances de la part des Portugais, avec les différentes nations qui l'habitent.

LA nécessité d'améliorer la culture, surtout celle des Sucres, de l'Indigo, du Cacao, & du Café, exige une nombreuse Population. Les Anglois ont reçu & même attiré des Etrangers de toutes nations & de toutes Religions dans leurs Colonies de l'Amérique septentrionale; & ils reconnoissent qu'ils doivent en partie à ces Etrangers, l'état florissant de la plus part de leurs Colonies. Si les loix du Portugal ne permettent point au Gouvernement de suivre en cela l'exemple de l'Angleterre, si sa constitution l'empêche d'employer le secours des nations étrangères; il trouve de quoi y suppléer parmi les Indiens, dont plusieurs nations lui sont déjà soumises & même liées par des mariages avec les Portugais. La bonne administration pourroit facilement avec le secours des Indiens, multiplier les habitations & les cultivateurs.

LA plupart des Ports du Brésil ne peuvent recevoir que de petits vaisseaux, & cela même est un avantage pour la Marine. La nécessité d'employer de petits bâtimens en augmente le nombre, multiplie les Mâtelots & donne de l'accroissement à la Marine. Les petits vaisseaux sont d'ailleurs plus avantageux pour les Armateurs: Ils sont moins de frais de demeurage; leur vente est plus prompte, & la charge de leur retour bien plutôt formée. Ils sont moins exposés à manquer de fret, & navigent avec moins de frais par la moindre quantité de vivres & d'équipages. C'est par ces raisons que les François préfèrent pour la Navigation à leurs Colonies, les vaisseaux de 150 à 200 ou 300 tonneaux au plus, aux vaisseaux d'un plus grand port. Il seroit peut-être de l'avantage du commerce, que le Portugal laissât aux Négocians, la liberté de faire partir leurs vaisseaux pour le Brésil, & de les faire revenir à leur gré. Les voyages étant plus courts, le fret seroit bientôt à plus bas prix; & le bas prix du fret est un des plus grands avantages & des plus grands encouragemens, qu'on puisse procurer au Commerce. Cette liberté seroit augmenter le nombre des vaisseaux, multiplieroit les voyages; l'arrivée plus fréquente des vaisseaux aux Colonies du Brésil y exciteroit la

Cul-

Culture, y donneroit plus d'activité au Commerce : La Marine recevroit infailliblement de nouvelles forces. Il n'auroit encore de la liberté de cette Navigation un avantage bien intéressant : la correspondance entre la Métropole & les Colonies seroit plus fréquente, & en répandant plus de lumières sur le commerce, elle donneroit au Gouvernement beaucoup plus de facilité, pour diriger utilement ses ordres & sa protection.

IL n'est pas nécessaire d'entrer dans un plus grand détail sur les ressources des Colonies du Brésil, pour voir que le Portugal pourroit en tirer des richesses immenses ; qu'il pourroit y étendre presque sans bornes la Culture des denrées les plus nécessaires à l'Europe, y multiplier infiniment les Consommateurs, & y faire un commerce d'économie plus riche qu'aucune des branches du commerce que l'Europe fait avec l'Amérique. Le Brésil suffiroit seul pour assurer la prospérité d'une nation dont le Gouvernement protège le Commerce.

L'ISLE de Madère, qu'on peut regarder comme la première des découvertes des Portugais, mériteroit bien d'être l'un des premiers objets de leur attention sur le commerce. Le Prince Henri, Protecteur des premières découvertes de cette nation, y fit planter des cannes de sucre qui y réussirent merveilleusement. On prétend que dans un petit nombre d'années la cinquième partie du revenu que ce Prince s'étoit réservée pour son ordre militaire, montoit à plus de 60000. arobes, dont chaque une fait environ 500. Livres de France, quoique l'espace cultivé n'eût guères plus de neuf mille. Il y a sans doute de l'exagération dans ce calcul. Mais il n'est pas douteux que cette Isle heureusement située, est extrêmement fertile.

ON évalue aujourd'hui à 30000. pipes, la récolte des vins de Madère, qui est presque entièrement enlevée par les Anglois pour l'approvisionnement de leurs Colonies d'Amérique. Aucun endroit ne produit en si grande abondance, la Gomme nommée *sang de Dragon*. L'Isle produit d'ailleurs une prodigieuse abondance de fruits excellens, & fournit tous les ans la charge de deux ou trois petits vaisseaux, de Fruits confits. Ce commerce s'y fait par des échanges. On y porte du Bœuf, du Harang, du Fromage, du Bœure, du Sel, & de l'Huile ; des Chapeaux, des Peruques, des Chemises, des Bas, toutes sortes de grosses étoffes & de draps fins, surtout des draps noirs. On y porte aussi de la vaisselle d'Étain, des Chaises, des Escritaires, du Papier, des Livres de compte & de la Clinquallerie. Les Habitans donnent en échange du Vin, du Sucre, du Miel, de la Cire, des Oran-

ges, des Citrons, des Limons, des Grenades, & des Cuirs. Les Anglois entretiennent des Comptoirs dans cette Isle, d'où l'on doit conclure, qu'ils sont les Maîtres de son commerce. Il ne faut pas douter qu'un Ministère éclairé ne pût tirer des mains des Etrangers cette branche de commerce, qui est riche & infiniment susceptible d'augmentation; & ne la rendit exclusive à sa nation.

LES Isles du Cap verd offrent encore au commerce des Portugais, de grands avantages qu'ils ont trop négligés. si on en croit les Voyageurs, les Isles de *Sanjago*, *Fuego*, *Mayo*, *Bonavista*, *Sal* & *Brava*, fournissoient autrefois des Esclaves, du Sucre, du Riz, du Coton en laine, de l'Ambregris, de la Civette, des dents d'Eléphants, du Salpêtre, des Pierres poncees, des Eponges, & de l'Or que les habitans tiroient eux mêmes du continent d'Afrique, & les habitans de ces Isles étoient vêtus comme les Européens. *Bonavista* produit beaucoup de Coton & d'Indigo, & feroit riche en ces deux sortes de productions, si elle étoit cultivée. Le Sel est la plus grande richesse de l'Isle de Mai. Roberts, Capitaine Anglois, qui parcourut en 1722., toutes les Isles du Cap-verd, observe que les Anglois font un grand Commerce de Sel dans l'Isle de Mai. Qu'ils y ont ordinairement un vaisseau de Guerre stationné pour la Garde des Vaisseaux & des Barques qui s'y rendent de toutes leurs colonies. Le nombre de ces Bâtimens, dit-il, monte quelquefois jusqu'à cent dans une année, qui prennent leur charge sans autre dépense, que celle de faire ramasser le sel dans la saline, & de le faire transporter à bord.

LES Portugais ont autrefois étendu leur commerce par le Sénégal jusqu'au Royaume de Galam, & quoique les Anglois soyent aujourd'hui les Maîtres de la Rivière du Sénégal, ils pourroient encore le porter jusqu'au Royaume de Tombuto, d'où les Nègres de Galam, & de toute la côte des environs du Sénégal, tirent la poudre d'or. On connoit toutes les marchandises qui conviennent à ce commerce, par les Maures de Tripoli en Barbarie, & par ceux des environs d'Arguin, qui en font une partie par des Caravannes. On emploie au commerce de Tombuto, comme à celui de Galam, des draps & des serges de diverses couleurs; du bleu, du violet, du verd, du Jaune, & surtout du rouge; des Cristaux, des Miroirs, du Corrail travaillé de différentes sortes; du Papier, des Bassins, & des vases de Cuivre, du Sel, & des Instrumens de fer. On en tire des dattes, du Séné, des plumes d'Autruche, des Esclaves, mais surtout une grande quantité d'or. On prétend que Tombuto très riche par lui même en or, en reçoit encore de Gago, de Zanfara, & de plusieurs autres contrées de

de l'intérieur de l'Afrique. On ne conçoit pas qu'il soit impossible aux Européens de s'ouvrir un commerce très riche avec ces Royaumes, & d'y étendre infiniment la consommation des marchandises d'Europe. Les Portugais sont aussi à portée qu'aucune autre nation d'enrichir le Commerce d'Europe de cette nouvelle branche.

MALGRÉ la décadence du commerce du Portugal à la côte d'Afrique, il lui reste encor un nombre considérable d'établissmens, qu'il seroit facile de rendre florissans, par une navigation bien entendue. Il possède des Forts à Cachao, Bintam & Bissão, & plusieurs sur la Rivière de *Gambra*, ou les Portugais sont, dit-on, par commission, un commerce fort considérable pour les François, les Anglois, & les Hollandois. Cachao est un des meilleurs établissemens Européens de la côte d'Afrique. Le Roy de Portugal y perçoit un droit de 10. p. % sur tous les vaisseaux qui y arrivent & qui partent.

LES Portugais sont presque les Maîtres du Royaume de *Ghinala* ou des *Biafaras*, qui est un des plus riches pour sa fertilité & son commerce sur la Rivière de même nom, qui se jette dans Rio-grande, & de l'Isle de Bisague dans la même Rivière. C'est le Roy de *Ghinala* ou des *Biafaras*, qui est le Maître de l'Isle de Bulam, qu'il avoit offert autrefois de donner à la Compagnie des Indes de France. Brue, Facteur de cette Compagnie au Sénégal, assure qu'une colonie, qu'il seroit facile d'établir dans cette Isle, ouvreroit un grand commerce avec les Portugais de Bissão, & des Rivières de Gefves, de Nunnez, Katbali, de Rio-grande; & qu'on tireroit de cette Isle beaucoup de Sucre & d'Indigo.

LES Portugais pourroient partager encore aujourd'hui avec les François, les Anglois, & les Hollandois, le commerce des Gommés qui se fait aux environs d'Arguin & de Portendic. Quoique les Anglois soyent aujourd'hui les Maîtres du Sénégal & du marché qui se nomme le *Désert*, où il semble que se fait le plus grand commerce des Gommés, les Portugais n'en sont pas moins en état par la disposition de leurs établissemens & leur nombre, d'attirer à eux une bonne partie de ce commerce. Les efforts que les Hollandois ont fait successivement pour établir des Comptoirs à Arguin & à Portendic, pour s'emparer de ce commerce, en montrent aîlés la richesse.

LA Gomme, qu'on nomme *Gomme du Sénégal*, est la même que celle qui est connue sous le nom de Gomme Arabique, qu'on tiroit par l'Arabic & par

par le Levant, avant qu'on eut attiré une partie du commerce d'Afrique sur les bords du Sénégal. La route du Levant n'ayant pu soutenir la concurrence de celle à la côte du Sénégal, on n'en a plus apporté que de très petites parties d'Arabie dont on a tenu le prix plus haut sur le prétexte quelle est meilleure, quoiqu'elle soit exactement la même. Les manufactures, surtout celles de laine & de soye, en font une grande consommation, ce qui rend cette marchandise, qu'on achète à un prix vil en Afrique, très chère en Europe.

LE sel est une des marchandises des plus utiles pour le commerce sur la Rivière de Gambia. Les Anglois y emploient le sel qu'ils tirent de l'Isle de Mai, comme on a vu, à fort peu de frais, aux dépens des Portugais à qui il est par conséquent bien facile de s'en pourvoir, & de se donner à l'égard de cet article, une supériorité bien décidée sur les Anglois. Le principal commerce de la Gambia est celui de l'or, des Esclaves, de l'Ivoire, & de la Cire. Les Portugais sont établis dans la plus part des villes considérables au long de cette Rivière, & ils y exercent un commerce avantageux, surtout à *Vintam*, à *Sereja*, & à *Tankroval*.

TANT d'établissements sur la côte d'Afrique & sur les principales Rivières depuis les Isles du Cap-vert jusques à Serre-lionne, donnent sans difficulté au Portugal de grandes facilités pour y établir par une nouvelle forme d'administration son ancien commerce, & mille moyens d'ouvrir de nouvelles voies pour le pousser dans l'intérieur du Pays.

SI on en croit Desmarchais, voyageur fort estimé, les Portugais ont chassé la nation Française de tous les établissements qu'elle avoit sur *Riofestos* & dans le Pays qui en dépend à la côte de Malaguette; & les avantages qu'ils tiroient d'un riche Commerce, ayant excité la jalousie des Anglois & des Hollandois, ils se sont vus forcés de se retirer dans les Terres, où ils ont pris le parti de s'allier par des mariages avec les naturels du Pays. Delà est sortie, ajoute-t-on, cette race des Portugais noirs qu'on rencontre sur toute la côte, que les Portugais d'Europe reconnoissent pour leurs Compatriotes; & auxquels ils donnent le titre de *Fidalgos*, & confient le Gouvernement de leurs Forts en Afrique.

LE même Voyageur observe que ces Portugais Africains se sont rendus fort puissants dans plusieurs Cantons éloignés de la Mer; qu'ils obtiennent de tous cotés la liberté du Commerce; & qu'ils ont pénétré fort loin par le
Nord

Nord des Royaumes de Gogo & de Benin. Ceux qui sont établis sur les Rivières de Siera-leona, de Junco, de Sestos, & de Sanguin, portent leur commerce jusqu'à la Gamba, la Kafamanfa, Rio-San-Domingo, & Rio-Grande. Il est certain que tous ces avantages joints à la considération que les Nègres ont pour eux, les mettroient en état de faire un Commerce d'une étendue immense, s'ils recevoient plus régulièrement des marchandises d'Europe, & s'ils travailloient plus pour eux-mêmes, que pour les autres Nations.

ON peut en dire autant du Comptoir que les Portugais ont à Sabi dans le Royaume de Juida, qui est l'endroit des côtes d'Afrique depuis le Sénégal, où se fait la plus grande traite des Esclaves & où la traite est libre à tous les Européens. Mais leurs établissemens sont bien autrement riches & étendus au Royaume de Congo, à Cabinda, à Loango & à la côte d'Angole, pour la traite des noirs. La Ville de Saint Paul de Loanda, Capitale de Loanda, Province du Royaume d'Angole, dont on vante la grandeur & la richesse, est aussi la Capitale de toutes les possessions Portugaises dans cette grande partie de l'Afrique, & la résidence du Gouverneur. C'est là que l'Evêque d'Angola & de Congo fait sa résidence, à la tête d'un Chapitre de dix Chanoines. Les Eglises & les Couvents y sont en grand nombre. Angelo & les autres Voyageurs disent que la Ville est habitée par trois mille Portugais, & par un grand nombre de Nègres qui servent les Blancs, en qualité d'Esclaves ou de Domestiques libres. Il est commun pour un Portugais de Loanda d'avoir cinquante Esclaves à son service. Les plus riches en ont deux ou trois cents, & quelques uns jusqu'à trois mille.

ON traite tous les ans pour plus de cinquante mille Esclaves à la côte d'Angola, où toutes les Nations d'Europe ont la liberté du Commerce. Mais aucune n'y a des établissemens, comme le Portugal; qui sont tels qu'il peut y étendre la traite à son gré. Les Esclaves viennent de plus de cent lieux dans l'intérieur des Terres. Lorsqu'ils arrivent sur la côte, ils sont ordinairement fort maigres & très foibles. l'Usage des Portugais est de les bien traiter, & de les refaire avant que de les embarquer. Ils prennent aussi toutes les précautions nécessaires pour les conserver sains à bord; ce qui fait qu'ils n'en perdent presque point dans la traversée, pendant que les autres Nations qui sont obligées, faute d'établissement à la côte, de les recevoir à bord tels qu'ils arrivent de l'intérieur des Terres, en perdent quelquefois la moitié ou les trois quarts. Les Négocians ont si bien senti les avantages des établissemens Portugais & de leur méthode, qu'ils ont ten-

té de les imiter par des Comptoirs flottans. Mais cet expédient n'a pû réussir; parce que la seule vuë de la côte pendant longtemps, fait mourir de chagrin la plus part des Esclaves. On estime à quinze mille Noirs par année la traite des Portugais à Angole, & on sent bien qu'il leur seroit très facile de la porter à plus du double.

ON ne doit pas considérer les établissemens Portugais à Loanda & aux autres endroits du Royaume d'Angole qui en dépendent, comme ceux que les Européens ont aux différentes côtes d'Afrique; c'est-à-dire comme de simples Comptoirs. Loanda est un vrai Domaine de la Couronne de Portugal, c'est une vraie Colonie fort riche & susceptible encore d'amélioration. Les Portugais ont soumis plusieurs Cantons du Royaume d'Angole, dont les Gouverneurs Nègres leur payent un tribut annuel d'Esclaves, & leur rendent d'autres services à titre de Vassaux. Ce tribut est affermé par le Gouverneur Portugais à divers particuliers de la Nation. Le Roi de Portugal tire du Royaume d'Angole un revenu considérable, tant de ce tribut annuel que des Droits qu'il impose sur la vente des Marchandises & des Esclaves. On prétend que ces droits, & le transport des Esclaves dans les Colonies de l'Amérique s'afferment à Lisbonne à quelques Négocians de la Nation, qui tiennent leur Comptoir à Loanda, sous le titre de *Contractador*. On peut juger delà quelle prodigieuse facilité a le Portugal de multiplier les Nègres dans les Colonies du Brésil, & d'y étendre parconséquent la Culture & le Commerce.

L'ISLE St. Thomas située sous la ligne, doit être regardée non seulement comme un lieu de rafraichissement, qui favorise la traite de toute la côte d'Afrique, mais encore comme une vraie Colonie Portugaise. Les cannes de Sucre & le Gingembre y croissent abondamment. On prétend que les Portugais y ont 400 moulins à Sucre, que les cannes de Sucre y meurissent trop vite, ce qui fait que le Sucre ne pouvant être bien purifié, ne sauroit être bien blanchi. Mais s'il est impossible de corriger ce défaut par une meilleure méthode de culture ou de travail, les Portugais sont bien dédomagés de cette qualité inférieure, par l'abondance & le bas prix auquel ils peuvent l'établir à Lisbonne. Cette Colonie & celle de Loanda, sont d'autant plus précieuses, quelles consomment, comme les Colonies de l'Amérique, beaucoup de marchandises d'Europe. Les Isles du Prince, de l'Ascension, & d'Annaubon, qui appartiennent aussi au Portugal, sont moins utiles aux Portugais, qu'aux autres Négocians d'Europe, qui après avoir fait la traite des Nègres, sont obligés pour la conservation de leur cargai-
son,

son, de relâcher à une de ces Isles. Celle d'Annaubon pourroit être cependant regardée comme très utile par la prodigieuse quantité de Coton qu'elle produit.

IL est évident qu'en mettant tous ces divers établissemens dans un bon régime & dans un bon ordre, ils pourroient facilement par une correspondance exacte entr'eux, & par celle de châqu'un d'eux avec le Portugal, préparer tous les ans de riches cargaisons pour un grand nombre de Vaisseaux. Avec ce secours bien entendu, les Portugais ne seroient jamais exposés à demeurer plusieurs mois en traite, ce qui fait souvent périr la moitié ou les trois quarts des plus belles cargaisons; n'y à faire de fausses traites, qui rendent quelque fois ce commerce ruineux pour les autres Négocians. On sçait qu'une traite heureuse donne jusqu'à 2 ou 300 p. de bénéfice, & la traite seroit toujours heureuse pour les Vaisseaux Portugais.

ON confond assés généralement avec le commerce des Indes Orientales, celui des côtes & des Isles Orientales de l'Afrique, parceque la majeure partie de ce commerce qui est presque entierement entre les mains des Maures & des Arrabes, ne se fait qu'avec des marchandises des Indes, & en doublant le Cap de Bonne-Esperance. Les Portugais sont la seule Nation Européenne qui frèquente cette côte; & ils ont presque à toutes les côtes des Indes jusqu'à Canton, comme les Anglois, les Hollandois & les François, des établissemens exclusifs, & la même facilité de faire le commerce dans tous les endroits de cette partie du monde où il est libre à toutes les Nations, tels que Surate & la côte de Malabar.

C'EST aux Portugais qu'est due la découverte du Monomotapa, dont on a nommé le Monarque l'*Empereur de l'Or*. Ils sont les seuls Européens qui ayent des établissemens dans cet Empire qui se divise en plusieurs Royaumes. Les principales mines sont dans celui de Mangas. *Faria* prétend qu'on a trouvé à Massapa un Lingot d'or de douze mille ducats & un autre de quatre cent mille. Il y a sans doute de l'exagération dans cet historien; mais il est certain que les Portugais en ont tiré beaucoup d'or pour des étoffes, des Coliers de verre & d'autres marchandises de peu de valeur; & qu'ils en tireroient peut-être encore davantage aujourd'hui, si cette branche de commerce étoit mieux cultivée. Ils ont à Massapa un Officier nommé par le Gouverneur de Mosambique, & leur établissement ne sauroit être méprisable, puisqu'ils ont des Couvens de Dominicains à Massapa, à Bokuto & à Luanzi. Ils ont aussi des établissemens à Sena & à Tête sur la Rivière de

Zambeze qui se jette dans la mer & qui est navigable jusques aux établissemens Portugais. Toute la côte entre les Rivières de Magnica & Zambeze fut nommée *Sofala* d'une Ville de même nom. Indépendamment des établissemens dans le continent, les Portugais ont un Fort à l'ambouchure de la Rivière de Zambeze. Ils font à cette côte le commerce de l'Or, de l'Yvoire, de l'Ambre & des Esclaves, ainsi qu'à la côte de Mofambique, où ils ont plusieurs Forts qui leur servent de Magasins. l'Isle de Mofambique qui n'est qu'à une lieuë du continent, est le lieu de l'entrepôt, & le centre de leur commerce à la côte Orientale de l'Afrique.

CETTE Isle où les Portugais ont une Ville commode & bien fortifiée, qui est le séjour du Gouverneur Général, sert encore de lieu de relâche & de rafraichissement aux Vaisseaux qui vont dans l'Inde, comme Sainte Héle-
ne, le Cap & les Isles de France & de Bourbon, servent aux Anglois, aux Hollandois & aux François.

LE Commerce de la côte & du Royaume de Melinde qui est le dernier endroit depuis le Cap de Bonne-Esperance jusques à la Mer-Rouge où les Vaisseaux d'Europe abordent, est presque entièrement entre les mains des Portugais. Ils ont un grand établissement dans la Capitale; & quoique le Roi soit Mahometan, ils ont eü le crédit d'y batir un grand nombre d'Eglises. Le commerce y est aussi riche qu'à Mofambique.

LE commerce de toutes ces côtes est naturellement lié avec celui de Goa. La majeure partie des marchandises qui y sont propres, se tirent de l'Inde; on y emploie peu de celles d'Europe, & l'Or, l'Yvoire & les Esclaves qu'on en tire, sont des articles très avantageux dans l'Inde. Ainsi les vaisseaux de Goa, ont l'avantage qu'aucune autre Nation ne peut se procurer, qui est de perfectionner l'assortiment de leur cargaison pendant leur relâché à l'Isle de Mofambique.

ON ne peut pas se dissimuler que Goa, autrefois la première place de l'Inde, est infiniment déchuë de son ancienne splendeur. Mais les revolutions qui l'ont si fort appauvrie, n'ont pü lui ôter les avantages de sa situation. Cette ville, inaccessible aux étrangers, n'a besoin que de quelques efforts de l'industrie Européenne pour redevenir en fort peu de temps l'un des principaux & des plus riches comptoirs de l'Inde. Goa a été le plus grand marché de l'Inde: La chute de son commerce n'a point d'autre cause que les conquêtes des Anglois, & surtout celles des Hollandois qui ont eü soin d'en
faire

faire déserter les Banians qui soutenoient autrefois ce Commerce, & qu'ils ont fait passer à surate.

ON prétend que le Commerce que les Portugais font aux Indes, est presque réduit à celui de Goa, & que celui-ci est tellement tombé, qu'il fournit à peine la Cargaïson d'un seul vaisseau de Lisbonne par année. On convient que les marchands de Goa font encore quelques Cargaïsons pour la Perse, le Pegu, Manille & Macao; mais on ajoute que la plupart du temps la charge de leurs vaisseaux appartient entièrement aux marchands Indiens; qu'il n'y a point de Portugais à Goa assez riche pour faire un chargement de dix mille Écus; & que tout le commerce que les Portugais de Goa font dans toutes les Indes, ne va pas à plus de deux cent mille Écus.

DAMAN, Bacaim, Diu & Chaoul, sont quatre places maritimes du Royaume de Guzarate, qui appartiennent aux Portugais. Daman est situé dans la presqu'île de deçà le Gange sur le Golfe de Cambaye entre surate & Bacaim, à vingt lieux de l'un & de l'autre; à quarante lieux de Diu & quatre-vingt de Goa: les Portugais estiment sa forteresse. Diu est l'une des plus fortes places de l'Inde. Chaoul est considérable par les manufactures de soieries dont il fournit la ville de Goa & une partie de l'Inde. Surate, devenue l'une des premières places de Commerce dans l'Inde, surtout depuis les établissemens qui s'y sont faits des comptoirs François, Anglois & Hollandois, non seulement s'est attiré le commerce de Goa, mais elle a également ruiné celui de ces quatre villes.

LES Portugais ont encore des comptoirs à Mangalor, à Bacanor, Onor, où ils font seuls tout le commerce du poivre, & à saint thomé à la côte de Coromandel.

CES divers établissemens tant aux côtes Orientales de l'Afrique, qu'à la côte de Malabar, à celle de Coromandel & à la Chine, sont bien suffisans pour mettre les Portugais en état de faire dans les Indes un commerce très riche. On ne conçoit pas que la même Nation qui fournit les *Gama* & les *Albuquerque*, qui firent trembler autrefois toute l'Asie, & ces Négocians habiles & entreprenans qui formerent un si grand nombre d'établissemens solides dans les plus riches pays des Indes, n'ait pu produire depuis un siècle un homme capable de ranimer de si beaux restes. Il n'y a point de conquête à faire, ni de place à fortifier, ni d'établissemens à former. Au lieu de conquêtes à faire, les Portugais n'ont que la concurrence à combattre: c'est

l'affaire de l'industrie. Les établissemens qu'exige le Commerce des Indes, qui n'ont point rebuté les compagnies de France, de Hollande & d'Angleterre, se trouvent formés pour les Portugais dans des situations avantageuses, bien fortifiés & bien entretenus aux dépens de l'Etat. Un fonds si riche & si solide, livré avec de sages précautions à l'industrie de bons Négocians, pourroit-il manquer de prospérer ?

TANT que le commerce des Indes restera en Portugal entre les mains de quelques Négocians particuliers qui ne peuvent le faire qu'avec des fonds très modiques, on ne doit point se flatter de le relever, ni même de le tirer de l'état de foiblesse & de médiocrité auquel l'industrie, la concurrence & principalement les forces des Compagnies de France, de Hollande & d'Angleterre, semblent l'avoir condamné.

LES Compagnies des Indes Orientales importent infiniment plus de marchandises des Indes chez leurs nations respectives, qu'elles n'en exportent ; & pour en faire l'achat, elles font sortir tous les ans des sommes très considérables en argent. Cependant les personnes qui font un peu versées dans ce commerce, conviennent qu'aucune des nations qui ont des Compagnies des Indes, ne perd dans le commerce des Indes Orientales. Elles retrouvent dans la réexportation des marchandises des Indes, audelà des sommes employées à leur importation. Mais on doit demeurer d'accord que rien ne peut dédommager les nations qui fabriquent, du préjudice que ces marchandises portent à leurs manufactures.

CE préjudice ne feroit point à redouter pour le Portugal, s'il se livroit sérieusement à ce commerce. Dans la situation actuelle du commerce de l'Europe, le Portugal est la seule Nation en état de faire ce commerce avec un égal avantage sur tous les articles & dans toute son étendue. La construction des vaisseaux que le commerce exige, est une sorte de manufacture que le commerce paye, & c'est une première richesse répandue dans l'Etat. Le nombre d'Officiers & de Mâtelots employés à cette Navigation est un second avantage qui enrichit aussi la Nation. Le Salpêtre, matière devenue malheureusement trop nécessaire, est un article du commerce des Indes très précieux, lorsqu'il est chargé pour servir de Lest. Les Cauris, une partie des toiles de Coton, des toiles peintes & des étoffes de soie, servent d'aliment à d'autres branches de commerce en Europe ; surtout à celui de la côte d'Afrique & à celui du Brésil. Enfin la Nation trouveroit encore dans les toiles & les étoffes des Indes ce qui lui est nécessaire pour sa propre consommation, avec

cet

cet avantage bien sensible, que les Nations qui fabriquent, n'ont point, qui est que les toiles & les étoffes des Indes lui tiendroient lieu d'autres toiles & d'autres étoffes, qu'elle est obligée d'acheter bien plus chèrement des manufactures d'Europe.

PEUT-ON parcourir avec un peu d'attention les fonds immenses que le Portugal pourroit mettre en valeur, sans être frappé de l'intérêt général de l'Europe ? la Culture plus étendue dans le Brésil, les habitations multipliées dans cette partie de l'Amérique autant qu'elles peuvent l'être ; les établissemens Portugais à la côte d'Afrique rendus plus florissans, & de nouvelles branches de commerce ouvertes plus avant dans l'intérieur du continent ; une population infiniment plus nombreuse dans le Portugal même, ce qui seroit la suite nécessaire & infaillible d'un grand commerce ; animeroient le commerce de toute l'Europe, & lui donneroient de nouveaux accroissemens & de nouvelles forces. La consommation de ses manufactures seroit plus étendue : & si l'on y fait attention, on conviendra que nos manufactures ont besoin d'un nouveau débouché. Les manufactures d'Europe s'étendent tous les jours de plus en plus : l'Italie, la France, la Flandre, la Hollande & l'Angleterre ont approvisionné pendant long-temps le reste de l'Europe, de toutes sortes de toiles & d'étoffes de laine & de soie. Ces manufactures se font répandues insensiblement dans presque toute l'Allemagne, dans le Nord & jusques dans la Russie ; & enfin le commerce s'en trouve surchargé.

LE goût, le génie inventif & l'esprit de commerce en général, se répandent successivement dans tous les Etats ; on y chérit les arts, & l'on y recherche avec soin les divers moyens de perfectionner les arts connus, & d'en inventer de nouveaux. Chaque nation a raison de faire des efforts pour reculer les limites de son industrie : Mais à l'égard des manufactures, l'industrie elle-même a peut-être ses excès pour le bien général. Cette industrie qui devient presque universelle, demande un nouveau débouché que le Portugal seul pourroit lui procurer, en donnant à son commerce un nouvel essor.

IL ne faut que jeter un regard attentif sur toute la richesse des fonds que le Portugal possède, & sur les grands principes du Commerce, pour être convaincu que les soins, la vigilance & l'habileté d'un Ministre de cette Nation, la mettroient en état de faire une seconde Revolution dans le commerce de l'Europe, peut-être plus heureuse que celle qu'elle y causa autrefois par l'intelligence & la hardiesse de sa Navigation aux côtes d'Afrique & dans les

mers des Indes en doublant le Cap de Bonne Esperance. Le Portugal pourroit répandre dans le Commerce de l'Europe, de nouvelles richesses plus abondantes encore & sans doute plus utiles, qu'il ne fit dans le temps de ses grandes découvertes. L'Europe entière, les Nations sur tout qui ont des manufactures de toiles & d'étoffes de laine & de soie, ont un grand intérêt à voir le Portugal élever son Commerce en multipliant ses Consommateurs dépendans, en secouant le joug d'un privilège destructif, en admettant dans ses marchés la concurrence indéfinie des Négocians Etrangers, & en se donnant enfin à lui même tous les avantages de la liberté.



CHAPITRE V.

De l'Espagne.

Nous voyons une partie des richesses de toutes les Nations de l'Europe, dans celles de l'Espagne, du Mexique, & du Perrou, & des autres Régions du nouveau Monde, où cette Monarchie étend sa Domination. Aucune autre Nation ne possède des fonds plus riches, plus étendus, & qu'il soit plus facile de faire valoir; & aucune n'égaleroit sa Puissance, si sa Population & son industrie étoient proportionnées à l'étendue & à la richesse de ses fonds. Son commerce fournit beaucoup de denrées au luxe des autres nations, nourrit, anime, & soutient doublement leur industrie, par beaucoup de matières premières dont leurs Manufactures ne peuvent se passer, & par un grand numéraire avec lequel elle solde tous les ans une balance avantageuse à leur commerce. Les Nations qui ont des manufactures & celles qui en fournissent les matières premières, ont également un intérêt sensible dans le commerce d'Espagne. Nous considérons donc ce Commerce, comme un débouché général des fruits de l'industrie Européenne, comme un bien public, auquel les autres Nations prennent part en proportion de l'étendue de leur industrie. D'où l'on doit conclure que si quelqu'une d'entr'elles s'y procure de plus grands avantages que les autres, par des voies illégitimes & destructives, c'est un vol fait à toutes les autres Nations & à l'Espagne même.

LE Commerce n'offre point d'intérêt plus important pour toute l'Europe, plus digne de l'attention du Public, des veilles & des soins des Observateurs,
sur-

furtout dans les circonstances présentes. Les divers moyens de reléver le Commerce d'Espagne, & de rétablir en le rendant florissant, la prospérité des Peuples de plusieurs Royaumes, occupent heureusement aujourd'hui leur Souverain & ses Ministres. On voit d'un autre côté une partie précieuse de ce commerce usurpée par des voyes illégitimes; une Nation qui, non contente d'en jouir contre la loi des traités, fait craindre encore par l'excès de ses forces & par son habileté, de plus grandes pertes, & peut être une destruction entière (a).

PARMI les moyens de reléver le Commerce d'Espagne, qui se présentent en foule, celui de faire cesser l'interlope, de mettre une barrière insurmontable au Commerce clandestin des Hollandois, & furtout à celui des Anglois, est le plus pressant. C'est ce Commerce injuste, ruineux pour les Espagnols & pour toutes les autres nations Commerçantes, qui doit fixer la première attention de quiconque jette les yeux sur les intérêts du Commerce d'Espagne & de celui de l'Europe en général.

CADIX est le centre de tout le Commerce qui se fait aux Indes-Occidentales. C'est le lieu où tous les Négocians François, Anglois, Flamands, Hollandois, Allemands, & Italiens envoient non seulement les Marchandises d'Europe, mais aussi une partie considérable de celles des Indes-Orientales, pour être transportées dans l'Amérique Espagnole. Cadix est aussi l'Entrepôt d'une bonne partie du Commerce intérieur de l'Espagne. C'est le Commerce de Cadix, & celui furtout qui se fait par Cadix avec les Indes-Occidentales, que toute l'Europe a intérêt de voir toujours florissant. Or, ce Commerce ne peut-être florissant que par la consommation qui se fait aux Indes Espagnoles, des Marchandises d'Europe, & par la rapidité de leur débit. Lorsque cette consommation est lente, le Commerce de Cadix devient bientôt languissant, & sa langueur fait dans le Commerce une sensation générale, à la quelle on feroit peu d'attention, si elle n'étoit que momentanée. Il n'y a point de branche de Commerce qui ne soit sujette à des révolutions, à quelques variations par le seul effet de la Concurrence: C'est surquoi s'exerce continuellement l'habileté & la sage prévoyance du Négociant. Les Ministres du Commerce voient avec indifférence ces accidens

(a) La nouvelle Angleterre est peut-être plus à redouter que l'ancienne, pour la perte des Colonies d'Espagne: la population & la liberté des Anglois Américains semblent annoncer de loin la conquête des plus riches contrées de l'Amérique, & l'établissement d'un nouvel empire d'Anglois, indépendant de l'Europe.

dens naturels du Commerce; & lui laissent reprendre de lui même son Niveau; ce qui ne manque jamais d'arriver fort promptement. La Concurrence s'établit d'elle même par tout où elle est nécessaire, & se resserre bien vite là où elle est nuisible.

MAIS il n'en est pas de même lorsque le Commerce devient languissant par une cause étrangère à son cours naturel; comme lorsque l'Etat ou les Colonies, se trouvent sans cesse approvisionnés de Marchandises introduites en fraude. C'est une révolution alors dont la cause est permanente. C'est cette cause également destructive des finances & du Commerce de l'Etat, & du Commerce que les autres Nations font avec l'Etat par des voyes légitimes, qui est l'objet Capital de l'attention d'un Ministère éclairé. C'est cette cause permanente qui a réduit presque de moitié le Commerce de Cadix. On s'est occupé sans succès depuis un grand nombre d'années, des moyens de la détruire. On a souvent calculé le montant des Consommations des Indes Occidentales, ainsi que celui de ses retours, & déterminé en conséquence le nombre des Vaisseaux de Régistre, la quantité de Tonneaux de mer dont il falloit permettre le transport pour les différentes Echelles; on a fixé & quelquefois longtems différé le départ des Flottes & des Galions pour donner le tems aux Négocians d'écouler leurs Marchandises, & prévenir les facheux effets d'une trop grande concurrence. Mais les Calculs du Ministère n'étant fondés que sur une supposition, & ne pouvant se faire par conséquent avec aucune sorte de précision, les précautions même prises sur ce faux principe, n'ont servi qu'à augmenter infiniment le mal. On n'a point calculé le montant des Marchandises introduites en Amérique par l'Amérique même, & les Négocians fraudeurs ont seuls profité de ces précautions; En sorte que les Vaisseaux de Cadix, après avoir sacrifié un long intervalle à l'espérance d'un Commerce plus avantageux, n'ont trouvé en arrivant en Amérique, qu'une abondance excessive, au lieu de besoins.

ON s'étoit flatté de voir renaitre ces besoins, qui sont la source des richesses du Commerce de Cadix, par la suppression du traité de *l'Asiento*, & par la destruction du Comptoir flottant que les Anglois avoient eu l'art d'établir dans les mers du Sud, à la faveur de ce traité doublement ruineux pour l'Espagne. Mais cette Nation habile a sçu profiter des connoissances qu'elle a acquises pendant que ce traité subsistoit, de toutes les côtes Espagnoles, au point qu'elle a porté son Commerce clandestin aux Indes-Occidentales à plus du double de celui qu'elle faisoit par son Comptoir flottant.

En

En effet les primes des Contrâts à la Grosse se font soutenues de 30. à 35. p. pour la Vera-cruz; & pour les autres parties des Indes en proportion, jusqu'en 1750. Elles font tombées à 20. & 18. p. & y font restées jusqu'à ce jour. Il s'est même fait des affaires à 14. p. On peut regarder les Primes des Contrâts à la Grosse à Cadix, comme le Thermomètre de son Commerce aux Indes, & conclure sans difficulté, de ce qu'elles font tombées de près de moitié, que les Négocians fraudeurs de l'Amérique se font emparés de près de la moitié de ce Commerce. Delà on voit d'un coup d'œil, l'immensité du préjudice que ces fraudeurs portent aux Finances d'Espagne & au Commerce des Nations Européennes qui ne prennent aucune part dans le Commerce clandestin. Si on n'est pas sensible à la preuve de la déprédation des fraudeurs, qui résulte de la diminution excessive du prix des Primes des Contrâts à la Grosse, on ne sauroit se refuser au calcul qu'ont fait les Anglois eux mêmes de l'étendue de leur Commerce aux Indes Espagnoles, par la Jamaïque, la Barbade, & leurs autres Colonies, indépendamment de leur Comptoir flottant, dont ils ont eu la discrétion de parler toujours avec une extrême modération.

LES Anglois conviennent qu'aucune de leurs Colonies ne produit à l'Angleterre autant que la Jamaïque, par le Commerce interlope avec les Espagnols, & que la richesse de ce Commerce a fait négliger aux Habitans la culture des terres. C'est delà principalement que les Anglois tirent à meilleur marché que les autres Nations, toutes les denrées des Indes-Occidentales, que les autres Nations font obligées de tirer de Cadix, chargées d'un gros fret, de droits de Douanne, de Convoi, de Garde Côtes, & de plusieurs commissions; & c'est par cet Entrepôt qu'ils trouvent le débouché de la majeure partie de leurs Manufactures, qu'ils vendent aux Espagnols, avec des avantages aux quels il est impossible aux Négocians de Cadix d'atteindre, par l'énorme différence de prix entre des Marchandises introduites en fraude, & celles qui sont introduites chargées de droits.

AVANT que l'Espagne eut accordé le traité de *l'Assiento* à l'Angleterre, c'est-à-dire avant le traité d'Utrecht, les Auteurs du *British Merchant*, portoient à 700.000 Liv. St. la seule branche du Commerce de l'Angleterre qui se faisoit par la Jamaïque. On craignoit alors que l'établissement de la Compagnie de la Mer du Sud qui fut chargée de ce traité, ne détruisit le Commerce de la Jamaïque; Et sur ce fondement le traité de *l'Assiento* si contraire aux intérêts du Commerce d'Espagne, trouva en Angleterre, les oppositions les plus animées. L'expérience a prouvé que le Commerce

interlope de la Jamaïque n'a rien souffert de l'activité fingulière de celui des *Affientistes*. D. Géronimo de Ustaris & D. Bernardo de Ulloa ont estimé à six millions de Piaftres les rétors de la Jamaïque en Angleterre, en matières d'Or & d'Argent, Cochenille, & bois d'Inde. Il n'est pas douteux que les Anglois ont tout au moins remplacé par la Jamaïque depuis que le traité de l'*Affiento* est supprimé, les ventes que faisoient les *Affientistes*, des Marchandises d'Angleterre.

ON disoit en 1739, que le Commerce indirect de l'Angleterre avec les Indes Espagnoles par la Jamaïque, lui avoit valu plus de quinze cent millions tournois (a), & qu'on peut en juger par les richesses que ce Commerce donna à la France pendant le peu de tems qu'elle eut la liberté d'envoyer des Vaisseaux dans la Mer du Sud. Les Espagnols ne se plaignent guères moins des Hollandois de St. Eustache & surtout de ceux de Curaçao, que des Anglois de la Jamaïque, avec cette différence qu'ils n'ont à redouter de la part des premiers, que les efforts d'une grande industrie, & que les Anglois emploient la force ouverte, & font craindre sans cesse une usurpation violente. Telle est la cause destructive du Commerce de Cadix. Les fraudeurs de la Jamaïque, de St. Eustache & de Curaçao, qui entretiennent dans ces Isles des Magazins bien fournis, toujours ponctuellement avertis des besoins des Colonies Espagnoles, ont le tems de prévenir l'arrivée des Vaisseaux Espagnols. La Contrebande entre de toutes parts, & les Vaisseaux d'Espagne qui arrivent, trouvent le Pays rempli des mêmes Marchandises, qui peu de tems auparavant étoient rares & chères. Delà, il arrive que les Marchandises sont vendues à perte, ou restent invendues chez les Correspondans des Négocians de Cadix, qui sont obligés d'attendre plusieurs années des rétors ruineux & les payemens des Contrâts à la Grosse; ce qui occasionne souvent des faillites. Les maux que fait le Commerce clandestin, augmentés de près du double depuis dix ans, se répandent plus loin encore. Il n'y a plus de principe certain sur le quel les Négocians puissent faire des spéculations sur Cadix. Les avis de commerce ne sont plus accompagnés de cette certitude morale qui engageoit les Négocians de l'Europe à faire des Envois de Marchandises à Cadix, soit pour y être vendues, soit pour être envoyées dans l'Inde. Les Négocians ne peuvent plus compter sur un bénéfice moralement sur de 10. à 20. p. % dans l'année, & sur un retour aussi prompt qu'ils peut l'être, ce qui a été pendant un grand nombre d'années, le cours de ce Commerce. Les Négocians ont beau calculer avec quelque sorte de précision le montant

des

(a) Histoire des Antilles Angloises.

des consommations des Indes, & les intervalles d'un Envoi à l'autre; les combinaisons les mieux faites, les plus savantes spéculations, sont détruites par les versemens que fait sans cesse le Commerce clandestin. C'est-là le Monopole le plus nuisible, le plus destructif & le plus odieux qu'on puisse exercer sur le Commerce de l'Europe. C'est un vol manifeste fait à l'Espagne & à toutes les autres Nations qui font avec l'Espagne un Commerce légitime : & c'est une Nation qui veut être la première de l'Europe, la plus industrieuse, la plus savante, la plus Magnanime, vertueuse même avec ostentation; une Nation qui punit de mort chez elle le Monopole & le commerce clandestin, qui cependant se livre sans mesure, à main armée, sans respect pour les traités, à ce Monopole. Aux yeux de l'Anglois, le commerce clandestin qui se fait en Angleterre, est un crime capital, & c'est entré ses mains chez toutes les autres Nations un Commerce légitime.

ON pourroit demander quelles sont les loix de l'Angleterre, de quelle Nature est sa Jurisprudence à l'égard des autres Nations? C'est une loi de toutes les Nations qui ont des Colonies, que le Commerce y est interdit aux étrangers directement ou indirectement, & que les vaisseaux en contravention sont saisissables. Cette loi d'autant plus naturelle qu'elle est réciproque, n'avoit pas besoin d'être reconnue dans un traité. Cependant la Nation Britannique la formellement reconnue, & en a solennellement promis l'exécution dans le traité d'Utrecht. On connoit l'excessive licence des Ecrivains Anglois sur les intérêts de leur Nation & sur son Commerce. On n'est point surpris de leur voir soutenir hardiment, que l'Angleterre a le droit d'entretenir un Commerce entre la Jamaïque & les Possessions Espagnoles; traiter ce commerce comme une des branches les plus riches & les plus précieuses du Commerce de la Nation; & proposer mille moyens de l'étendre. Mais la Nation peut-elle avouer hautement ce Commerce? Peut-elle permettre que ses vaisseaux de guerre le protègent, & qu'il existe un contract entr'eux & les Négocians, en vertu du quel le vaisseau de Guerre exige de l'interlope 5. p. % de sa vente pour prix de cette protection?

C'EST cet abus qui est la cause principale de la ruine du Commerce de Cadix. Toutes les Nations Commerçantes doivent concourir au succès des moyens auxquels l'Espagne peut avoir recours pour le faire cesser. Expliquer ces moyens, c'est plaider la cause publique. Tel est cependant le préjugé inconcevable qui s'est répandu en faveur de l'Angleterre parmi les Nations mêmes, auxquelles ses entreprises, ses loix, & ses usages mer-

cantils, portent le plus de préjudice ; qu'on ne peut, sans être accusé de partialité, réclamer contre elle, les droits, la liberté du Commerce, & le Commerce naturel des autres Nations, tant cette Nation a sçu en imposer aux autres, par son habileté & sa Puissance. Si prétendre que l'Angleterre doit se renfermer dans les bornes de ses Possessions, dans les limites de son Commerce naturel, & dans l'usage légitime de son industrie, ainsi que des forces de sa Marine, c'est être partial, l'observateur ne doit pas craindre une accusation si injuste, qui ne peut partir que d'une prévention aveugle. „ Quelles réflexions, disoient autrefois les Anglois, ne nous four-
 „ nit pas l'inaction où tous les Négocians nous disent que le Commerce d'Espa-
 „ gne est réduit ? C'étoit jadis celui qui consommoit le plus de nos étoffes,
 „ celui qui nous rapportoit la meilleure balance en Argent ; aucun ne procu-
 „ roit autant d'ouvrage à nos pauvres, qui par leur consommation faisoient
 „ valoir les productions de nos terres. Ce Commerce est détruit cependant.
 „ La France charge des Flottes entières de ses Marchandises pour les Colonies
 „ d'Espagne, par connivence avec le Roi, outre ce qu'elle en envoie à la Mer
 „ du Sud sur ses propres vaisseaux. Ainsi toutes les richesses d'Espagne pas-
 „ sent en France (a) ”. Tel étoit l'un des motifs sur les quels l'Angleterre
 s'efforçoit autrefois d'armer l'Europe entière contre la France. Cependant la France n'a eu qu'une faveur momentanée, & n'a jamais fait qu'un Commerce libre & légitime avec l'Espagne, qui depuis le traité d'Utrecht regarde du même œil les Négocians de toutes les Nations. Il est singulier que ce Tableau de Calamités, que les Anglois publioient alors pour allarmer toute l'Europe sur la liberté du Commerce d'Espagne, uniquement fondé sur les apparences qu'un Roi d'Espagne de la maison de Bourbon accorderoit quelque faveur au Commerce de France, soit précisément celui que présente aujourd'hui à l'Europe commerçante, le Commerce clandestin de l'Angleterre. Ce Tableau, qui n'étoit alors de la part des Anglois qu'une idée chimérique, & une déclamation artificieuse contre la France, est aujourd'hui pour l'Espagne & pour les autres Nations, une image trop réelle des désordres d'un Commerce frauduleux, qui devient tous les jours plus destructif, par l'étendue sans bornes que les Anglois savent lui donner.

ON s'est occupé de tous tems en Espagne des moyens de détruire le Commerce clandestin ; mais toujours jusqu'à présent sans aucun succès. D. Bernardo de Ulloa en a proposé plusieurs, qu'il ne seroit pas également facile d'employer ; d'autres qui jetteroient dans de grands inconvéniens, ou qui ne seroient d'aucune utilité. Ses observations présentent cependant de
 grandes

(a) The British Merchant.

grandes vuës, qui bien développées peuvent aider à former des établissemens utiles pour achever de mettre le Commerce des Indes Espagnoles à l'abri des Pirateries & des excès du commerce clandestin, qui mine les Finances d'Espagne, & le Commerce de Cadix.

LE remède le plus sûr sans doute, dit cet Auteur, & le plus efficace contre un si grand désordre, seroit d'éloigner de l'Amérique les autres Nations, & de réduire à leur premier état leurs Colonies & leurs Possessions. Mais ce changement, ajoute-t-il, ne peut-être que l'ouvrage du tems & de diverses conjonctures qu'on ne peut deviner ni prévoir. Il auroit pu rejeter ce moyen comme une idée tout à fait chimérique. Mais la plûpart des Espagnols regardent toujours comme un titre de propriété de l'Amérique entière, les découvertes de Colomb.

LA découverte du nouveau Monde en général ne pouvoit être un titre de propriété, & le titre de conquête ne pouvoit jamais étendre la propriété au delà de ce qu'il étoit possible de conserver. Ce n'est point en effet la conquête du nouveau Monde qu'ont fait les Espagnols; ils en ont acquis la plus grande & la plus riche partie par leurs établissemens, & quant au reste ils n'ont fait qu'ouvrir la route pour de nouvelles découvertes aux autres Nations. C'est sur ces nouvelles découvertes autres que Nations Européennes ont successivement faites, qu'on a fondé le droit naturel de prendre possession de Pays jusques là inconnus, déserts, ou habités par des Peuples sauvages. Mais aucune Nation n'a véritablement acquis de propriété que par les établissemens qu'elle a formés & dans lesquels elle s'est maintenue. Ce n'est que cette seule propriété qui a donné lieu aux limites de différentes possessions, de différens Royaumes dans le nouveau Monde, & qui a été ensuite successivement reconnue dans tous les traités. C'est là la loy que l'Espagne doit réclamer, & qui est le fondement légitime de toutes les précautions qu'elle est en droit de prendre pour éloigner tout Commerce étranger de ses Royaumes, & pour mettre son Commerce dans le Régime, qu'elle juge devoir lui être le plus avantageux.

ON a souvent proposé au Gouvernement de faire le Commerce de l'Amérique par des Compagnies, comme un expédient capable décarter le Commerce de Contrebande. Les Ministres d'Espagne ont toujours rejeté avec raison ce projet, comme un Monopole destructif, & peut-être plus destructif encore que la tolérance de l'interlope. Sans s'arrêter aux reproches qu'on fait généralement à toutes les Compagnies de Commerce; si on fait

fait attention à la nature du Commerce des Indes Espagnoles, on conviendra que des Compagnies exclusives resserreroient ce Commerce au lieu de l'étendre; & qu'ils n'est point de Compagnie qui puisse faire des fonds proportionnés à l'étendue de ce commerce, qui est encore susceptible de nouveaux accroissemens.

IL semble que les mêmes raisons qui ont fait rejeter en Espagne les Compagnies exclusives de Commerce, indiquoient celui de la liberté du commerce, comme le moyen le plus sûr, non seulement de le soutenir, mais encore de l'étendre infiniment. Cependant on n'a pris en Espagne, entre ces deux partis, qu'un tempérament ruineux, qui au lieu de remédier au mal, n'a servi qu'à donner de nouveaux appas aux fraudeurs, & à étendre excessivement le commerce clandestin. On a retardé le départ des Flottes & des Galions, on a prescrit le nombre de navires, on a réglé les exportations, on les a gênées, & par conséquent infiniment diminuées; on a mis un grand intervalle entre une expédition des Flottes & des Galions, & la suivante, comme un moyen d'éviter dans leurs voyages une attente longue & ruineuse. Il paroît qu'on suit encore aujourd'hui à peu près la même méthode.

ON peut régarder ces rétards comme la première cause de la Contrebande, qui se perpétue par ce moyen. En général la Contrebande est un Commerce incertain & dangereux; les occasions n'en sont point réglées, les spéculations de ce commerce n'ont point de base assurée. Les Acheteurs sont exposés à perdre sur la qualité des Marchandises, & à être trompés par le meilleur marché de celles qui succèdent, qui causent une perte nécessaire sur ce qui leur en reste. Cependant ce Commerce dans les Indes Espagnoles, met le Commerce permis dans une situation plus dangereuse encore pour les Négocians. La concurrence du Commerce illicite est toute entière au désavantage du Commerce permis. Le fraudeur profite seul des rétards des expéditions de Cadix. L'Anglois reçoit des Indes les mêmes avis sur l'abondance & sur les besoins, que le Négociant Espagnol, & se trouvant toujours plus à portée d'en profiter, les Vaisseaux de Cadix trouvent à leur arrivée l'abondance partout: tous les Magasins sont remplis au point que le Négociant de Cadix ne peut plus vendre qu'à perte; ce qui donnant lieu encore à de nouveaux rétards en Espagne, établit nécessairement un cercle vicieux, qui met successivement la majeure partie du Commerce des Indes dans les mains des fraudeurs, qui ne cessent de remplir le Pays.

D. BERNARDO de Ulloa a proposé de faire partir les Galions tous les ans dans un tems fixé, sans attendre le retour des autres, & de fixer leur cargaison à environ six mille cinq cent Tonneaux. Il veut que le partage s'en fasse ainsi; savoir deux mille Tonneaux pour Carthagène, la nouvelle Grenade, & les terres qui ont coutume de s'y fournir; que les Vaisseaux de Guerre qui les auront convoyés demeurent pour la garde des côtes, & que ceux de l'année précédente, réviennent avec les Vaisseaux des particuliers de leur Convoy. Il ajoute qu'on doit faire un état exact des marchandises qui resteront invendues, dont les retours seront rapportés par les vaisseaux du Voyage suivant. De cet arrangement l'Auteur conclut que les ventes n'éprouveront plus de si longs retardemens à Carthagène, où il prétend que l'introduction des marchandises en fraude n'est pas facile, quand le Gouverneur & les Officiers du Roi veulent l'empêcher.

ON destine dans ce plan quinze cent Tonneaux de Marchandises, pour la consommation de Buenos-ayres, du Tucuman & du Paraguai; on veut que l'Espagne renouvelle de vigilance pour empêcher qu'il ne s'introduise des marchandises par cette voie, au Perou & au Chilli, où les Anglois en ont fait passer jusqu'à présent avec une excessive abondance.

LES autres trois mille Tonneaux, complément des six mille cinq cent, doivent aller en droiture à Callao de Lima par le détroit de Magellan, ou par quelqu'un des autres passages du Sud. Les vaisseaux qui auront convoyé ces Galions, relèveront pareillement l'Escadre de la Mer du Sud, c'est-à-dire ceux qui auront le plus séjourné dans ces Mers en fonction de Gardes côtes. Ces Galions partiront après un an de voyage & de séjour, suffisant en Amérique pour faire leur vente. Ceux à qu'il restera des marchandises invendues, pourront en confier la vente à des Commissionnaires, ou attendre les premiers Galions pour révenir avec eux, ou enfin tenter de s'en défaire à leur retour à Baldivia pour Chili, comme les Flottes & les Galions le pratiquent à l'égard de la Havane, ou il ne portent en revenant que le rebut & le reste de leurs marchandises. Le Chili étant le pays le plus fertile de l'Amérique, ils trouvent aisément des échanges plus utiles à y faire.

CE plan n'est relatif qu'aux Pays où les Galions & les Régistres de Buenos-ayres portent des marchandises. A l'égard des Pays qui sont approvisionnés par la Flotte de la nouvelle Espagne, & par les Régistres de Honduras, D. Bernardo de Ulloa fixe également leur départ de Cadix, tous les ans à la fin de Juillet, sans attendre le retour de la précédente Flôte,

& il veut que conformément à un projet présenté le 2. Janvier 1735., la Cargaïson des Flottes soit limitée à trois mille Tonneaux, dont mille en fruits & deux mille en marchandises. Il prétend que par cet arrangement, on seroit dispensé d'envoyer dans l'intervale d'une Flotte à l'autre des vaisseaux chargés de vif-argent, qui portent toujours des Marchandises, quoiqu'ils n'aient permission de porter que des fruits; ce qui fait tort à la Flotte suivante, & au reste invendu de la précédente. Il conclut enfin que le retour annuel de ces Flottes empêcheroit que la disette de certains articles ne les fit monter à un prix excessif, qui avertit l'Etranger d'introduire les Marchandises dont ses magasins sont toujours fournis pour profiter de ces occasions: alors les naturels du Pays poussés par l'avidité du gain, risquent tout pour en faciliter l'introduction, ou corrompent ceux qui pourroient s'y opposer.

QUANT aux Régistres destinés pour la Baye de Honduras, Campêche & Tabasco, D. Bernardo de Ulloa n'en fixe n'y le nombre, ni le tems de leur départ. C'est particulièrement dans ces Provinces que les intérêts de l'Espagne souffrent le plus des invasions des Anglois. Cet Auteur assure d'après le Mercure Historique Espagnol du mois d'Août 1738. article *Etranger*, „ qu'il est entré dans une année en Angleterre jusqu'à 17589. „ Tonneaux de Bois de Campêche, qui font la charge de 35. Vaisseaux, „ de 500. Tonneaux ”. C'est la perte immense qui résulte de cette fraude pour le Commerce & les Finances d'Espagne, qui lui fait dire, „ qu'on „ ne peut trop tôt pour l'honneur de la Nation & pour la conservation „ d'une Colonie aussi ancienne que celle de Campêche, s'opposer forte- „ ment à l'insolence, avec la quelle ces Etrangers y font des descentes con- „ tinuelles, coupent & détruisent les Forets de ces Bois précieux, forcent „ les Espagnols mêmes à leur servir d'Esclaves, dissipent enfin, & ruinent „ les Habitations, pour ne pas laisser de témoins de leurs excès ”.

IL est certain que la fixation du nombre de Vaisseaux, ou de la quantité de Tonneaux de Marchandises, celle du tems de leur départ de Cadix, peut-être plus nuisible qu'utile en général, ne présentent aucun secours contre le Commerce clandestin, dans aucune des parties des Indes Occidentales.

LA disposition des côtes des Royaumes d'Espagne en Amérique, présente naturellement de grandes facilités, pour les garantir des entreprises des Vaisseaux interlopes, & des insultes des Armateurs. Ces côtes sont fermées
par

par deux clefs ou cordons ; c'est-à-dire, deux Cercles, formés, l'un par le Golphe du Méxique presque fermé par la pointe de la Floride, & par celle du Cap Cotoche dans la Province de Yucatan, & du Cap St. Antoine de Cuba, distans l'un de l'autre de 60. lieuës au plus : l'autre cercle formé d'un côté par un Cordon de grandes & petites Isles, commençant à la pointe de la Floride, & finissant par celle de la Trinité vis-à-vis de la nouvelle Cordoue dans la nouvelle Andaloufie, & de l'autre côté par la terre ferme, & fermé par les mêmes Caps que le précédent. C'est dans ces deux enceintes que sont situés les Bayes & Ports principaux du Commerce d'Espagne dans la Mer du Nord, & dans la Mer du Sud.

LES Isles les plus considérables de ce Cordon, sont Espagnola, autrement dit St. Domingue, Cuba renommée par son Port de la Havane, & qui le feroit encore plus par la richesse de ses productions naturelles & par son Commerce, si elle étoit bien cultivée ; & Puerto-Rico, petite Isle où les Flottes qui vont à la nouvelle Espagne, relâchent pour faire de l'eau. Il y a encore une suite d'Isles plus petites, qui finit par celle de la Trinité.

LA Jamaïque que les Anglois enlevèrent à l'Espagne en 1656, est entre Cuba & l'Isthme de terre ferme. Curaçao l'une des plus petites de ces Isles, possédée par les Hollandois, est située près de Coro dans la Province des Caraques. Ces deux Isles étant très voisines des terres d'Espagne, favorisent la Contrebande de ces deux Nations. Les Danois de l'Isle de St. Thomas & les François de St. Domingue & de la Martinique ont pris part quelquefois à ce Commerce, quoique moins à portée de le faire, que les Anglois & les Hollandois. Quelque habile & quelque active que soit la Nation Françoisè dans la navigation & dans le Commerce, elle est peu propre à faire le Commerce clandestin, surtout à main armée, & si quelques François s'y sont livrés, il n'y a point d'exemple que le Gouvernement les ait protégés n'y même avoués. On voit même dans l'Histoire du Commerce, que des cinq Nations qui ont formé les plus grands établissemens à la Côte d'Afrique & dans les deux Indes, la France est la seule à la quelle on ne peut reprocher d'avoir formé ou soutenu aucune entreprise de Commerce, par la perfidie, la violence, la cruauté, & aux dépens de l'humanité. Tranquille dans des Possessions légitimement acquises, elle a à peine déployé une partie de ses forces pour s'y maintenir, & une partie de son industrie pour en faire valoir toutes les ressources. Ainsi l'Espagne n'a pas plus à redouter des entreprises de quelque conséquence pour un Commerce illégitime, de la part des François, que de celle des Danois. Aussi les plaintes

dont les Mémoires & les Ecrits Espagnols font remplis, ne tombent que sur les Anglois & les Hollandois.

LE Commerce que ces deux Nations font aux Indes Espagnoles, celui surtout des Anglois, est immense. Dom Bernardo de Ulloa l'estime la moitié de celui de Cadix. Il en juge par la quantité de Vaisseaux qui font toute la Navigation de l'Espagne dans l'Amérique, qu'il ne porte pas à plus de 40. par année, pendant que les Anglois & les Hollandois emploient à la même Navigation par Curaçao & la Jamaïque plus de trois cent navires (a).

L'ESPAGNE, comme on l'a déjà observé, n'a eu jusqu'à présent de ressource contre ce brigandage ruineux, que dans le nombre & la force de ses Gardes Côtes, dans la rigueur de ses Ordonnances, dans la vigilance & l'exactitude des Gouverneurs & des Officiers de ces différentes Provinces, & dans le retard & la diminution de ses envois aux Indes Occidentales. L'expérience d'un grand nombre d'années, ne prouve que trop bien l'insuffisance de toutes ces précautions. Mais il y a des moyens de les rendre plus utiles.

L'ESPAGNE, pourroit exiger de la Nation Britannique une loi qui défende sous de rigoureuses peines, le Commerce clandestin à tous ses Négocians, aux Gouverneurs, surtout à celui de la Jamaïque de donner rétraite aux interlopes; & qui leur ordonne de confisquer leurs rétors, au lieu de les recevoir & d'en permettre la vente. Pour porter l'Angleterre à faire une loi si juste, la Cour d'Espagne pourroit lui proposer, non seulement un acte de Navigation semblable à l'acte de Navigation Angloise, mais même une interdiction absolue de tout Commerce, & de mettre dans la balance les désavantages de cette interdiction juste & légitime, avec les avantages d'un Commerce injuste & proscrit par le Droit des Gens. Il n'y a pas d'apparence que l'Angleterre voulut préférer un Commerce injuste, un Commerce clandestin, & d'ailleurs précaire, aux avantages infiniment supérieurs d'un Commerce légitime.

LA Justice qu'un intérêt si important obtiendrait infailliblement de l'Angleterre, réduiroit du moins les interlopes de la Jamaïque à des Barques, à de petits Bâtimens foibles, mal armés, sans Troupes, sans Convoy, sans protection; & assureroit le succès de la vigilance & des fonctions des Gardes Côtes Espagnols.

CE

(a) Les Vaisseaux interlopes sont généralement très petits.

CE ne feroit encore que par cette voye, que l'Espagne pourroit retirer, des mains des Anglois, le Commerce qu'ils ont pris sur les Espagnols avec les Indiens de la Rivière de Darien, & de la côte de la Rancherie, où il ne feroit pas possible d'étendre les précautions proposées par D. Bernardo de Ulloa, parceque les naturels du Pays font du nombre de ces *Indiens Bravos*, que l'Espagne n'a pu soumettre encore à sa Domination. Mais quoique ces Peuples soient Barbares, & qu'on puisse les regarder en quelque façon comme indépendans, leur Pays n'en est pas moins compris dans l'enceinte de l'Amérique Espagnolle, & les Anglois n'ont pas plus de droit, suivant les traités, & le droit Commun de toutes les Nations Européennes à l'égard de leurs établissemens respectifs à la côte d'Afrique & dans les deux Indes, de faire cette traite, que les Espagnols d'aller faire celle des sauvages de la nouvelle York & de la nouvelle Angleterre.

ON conçoit sans peine que si l'Espagne engageoit l'Angleterre à lui rendre la justice qu'elle est en droit d'en exiger, sur le Commerce clandestin, il lui feroit facile après cela, n'ayant plus à défendre son Commerce que contre des interlopes, soit Anglois, soit Hollandois, foibles, sans aveu, & sans Protection, d'achever de détruire le Commerce de Contrebande, avec ses Gardes-Côtes, de mettre le Commerce de Cadix dans l'état le plus florissant, & ce qui est infiniment important à la Grandeur & à la Puissance de la Monarchie, d'augmenter de plus du double sa Navigation en Amérique. On peut s'assurer de la fidélité & de la vigilance des Gardes-Côtes en leur abandonnant la propriété entière des prises, déduction faite seulement des droits de Douanne du Roy, qui joints aux droits de Gardes-Côtes qui se perçoivent sur le Commerce, & à l'augmentation des Droits de Douanne, suite nécessaire d'un Commerce plus étendu, excéderont de beaucoup les fraix d'armement & de course des Gardes-Côtes.

COMME les profits immenses du Commerce clandestin peuvent exciter encore l'avidité des fraudeurs, au point qu'il en échappe quelques uns à la vigilance des Gardes-Côtes, attirés par l'espérance trop bien fondée d'être favorisés par les Officiers des lieux, où ils peuvent s'introduire; le Ministère peut s'assurer de la fidélité & du dès intéressément des Officiers par des grâces, & par des Ordonnances sévères.

LE Gouvernement doit porter son attention sur les différens moyens employés pour introduire la Contrebande dans les Indes Occidentales. Il arrive souvent qu'un Vaisseau interlope feint une relâche forcée pour faire

de l'eau, du bois, ou des vivres, pour une voye d'eau, ou pour quelqu'autre besoin qui rend la Navigation dangereuse. Le péril supposé est un titre auquel il semble alors que l'humanité Espagnole ne peut résister. Sur un Placet que le Capitaine de l'interlope accompagne d'un présent pour le Gouverneur & pour tous les Officiers dont il a besoin, on lui permet d'entrer, de faire ses provisions, de décharger même son Vaisseau pour chercher la voye d'eau, & pour lui donner un radoub. On obtient ensuite fort aisément la permission de faire une vente indispensable alors, pour payer les fraix de relâche. Toutes ces permissions sont accompagnées de formalités & de précautions extérieures contre le versement frauduleux de la Contrebande. Mais il se fait la nuit, ainsi que le chargement du retour, avec d'autant plus de fureté que tout a été convenu. C'est ainsi qu'on introduit & qu'on débite fréquemment des Cargaisons considérables.

IL y a une autre manière de faire la traite à la côte d'Espagne, qui favorise beaucoup l'introduction de la Contrebande. On navige avec des Barques aux ambarquades qui sont éloignées des villes, ou aux embouchures des Rivières. On avertit les Habitans par un Coup de Canon, & ceux qui ont envie d'acheter viennent à bord dans leurs Canots. On sent bien que le même coup de Canon, le même signal qui avertit les marchands, devrait avertir les Officiers & les Gardes du lieu, qu'il y a un interlope à l'embarquade.

IL seroit inutile d'insister ici sur le zèle & la fidélité que les Officiers doivent à l'observation des loix, à leur Patrie & à leur Roi. Il ne seroit que trop facile de prouver que la probité Européenne ne soutient presque jamais dans les deux Indes, l'épreuve de l'intérêt. Ces diverses manières d'introduire la Contrebande aux Indes Espagnoles, ont toujours eu le même succès aux Colonies Françoises. Il n'y a ici qu'un seul principe à attaquer & à détruire, pour ruiner entièrement & infailliblement le Commerce clandestin. C'est le bénéfice immense que donne ce commerce, qui le met en état de soutenir en même tems de grands risques & les fraix de corruption. En diminuant, en réduisant infiniment le bénéfice de ce commerce, on l'aviliroit nécessairement, & son avilissement seroit sûrement la cause de sa destruction.

L'ESPAGNE peut frapper à ce but avec un succès infaillible, par des voyes également simples & faciles, fort peu dispendieuses en comparaison du préjudice que l'abus porte à ses Finances & à son Commerce. On peut
entretenir

entretenir des Pataches bien armées, à l'embouchure des Rivières, & aux embarquades éloignées des villes, assés fortes pour enlever les Barques interlopes, & en état de faire une première visite, sur les Vaisseaux qui demandent à entrer dans les Ports sur le prétexte d'une relâche forcée. La nécessité où seroient ces Pataches d'être toujours en station, exigeroit le double d'Officiers & d'Equipages qui se reléveroient. Il faudroit que les prises fussent également partagées entre les Officiers & les Equipages actuellement de service, & ceux qui seroient à terre, ainsi que les Droits de Visite dans les Ports. L'intérêt des Equipages qui seroient à terre, mettroit ceux qui seroient à bord des Pataches à l'abri de la corruption.

A l'égard des interlopes qui demandent à entrer dans les Ports sur le prétexte d'une relâche forcée, il faudroit les assujettir à une visite préalable de la part des Officiers de la Patache, dont il seroit dressé un Procès Verbal signé par eux & par les Officiers des Vaisseaux. Ce procès verbal constateroit d'abord la Nation du Navire, son état, celui de sa Cargaïson, & ses papiers de mer. Il devoit être défendu aux Gouverneurs de recevoir aucun placet qui ne seroit pas accompagné d'une Copie en bonne forme de ce procès verbal, & de permettre l'entrée du Vaisseau autrement qu'à la charge d'une seconde visite par les Officiers de la Douanne, qui après avoir fait affirmer par serment, véritable le procès verbal de visite par les Officiers de la Patache & par ceux du Vaisseau, en feroient le recollement en leur présence, mettroient le scellé sur les écoutilles, sur les Coffres des Officiers, & établiroient des Gardes à bord pour la Conservation des scellés. Dans le cas où il faudroit décharger le Vaisseau, on pourroit mettre de même l'entière Cargaïson sous le scellé & sous une garde exacte. Il ne devoit être permis qu'après ces précautions prises aux Officiers du Vaisseau de pourvoir au besoin de leur Navigation. Dans le cas où il seroit indispensable de permettre la vente de quelque partie de la Cargaïson pour payer les fraix de relâche, cette vente ne devoit être permise qu'après avoir constaté le montant des fraix de relâche & de radoub, & jusques à concurrence de ces fraix, & pour être faite publiquement en présence des mêmes Officiers du Roi qui auroient fait les deux premières visites du Vaisseau & de sa Cargaïson, dont il seroit dressé procès verbal par d'autres Officiers. Il seroit nécessaire enfin de ne point laisser sortir le Vaisseau du Port, qu'après avoir constaté par un dernier procès verbal de visite fait encore par des Officiers différens des premier & en leur présence, que la Cargaïson du Navire, est entière, sauf la partie vendue juridiquement dans le cas de nécessité.

LES devoirs de l'humanité ne permettent point de s'opposer à une relâche forcée, & de refuser à des Navigateurs les secours de l'hospitalité. Mais il est juste que celui qui se prête à ce devoir sacré, prenne les mesures & les précautions les plus justes pour se mettre à couvert des abus qu'on en pourroit faire, & il semble que les formalités proposées sont les seules capables de les prévenir. Il n'est pas douteux que des procédures bien plus simples devroient suffire pour remplir cet objet. Cependant il n'est que trop certain, que les fraudeurs ont su les rendre inutiles par la corruption, il est certain aussi que cette corruption peut s'étendre sur les Officiers subalternes, plus facilement encor que sur les supérieurs. On doit donc bien moins se proposer ici, en multipliant ces formalités & les Officiers, de rendre ceux-ci incorruptibles; que la corruption impraticable pour les fraudeurs. Indépendamment de ce qu'il est plus difficile de corrompre un grand nombre d'Officiers, quelque facile que soit l'accès de chaque particulier, qu'un petit nombre; en multipliant le nombre des Officiers qu'il faut tous corrompre pour réussir, on rend nécessairement la corruption impraticable, parcequ'elle devient trop chère & qu'elle peut l'être au point d'absorber les bénéfices de la Contrebande. La publication seule d'une telle loi empêcheroit la plupart des fraudeurs de former d'entreprise. Ils ne pourroient faire de spéculation que sur le pied d'une grande somme en frais de corruption, & on doit croire que leurs calculs sur ce principe, ne leur laisseroient pas espérer des bénéfices équivalens à d'aussi grands risques, que le font en général ceux du Commerce clandestin.

A ces précautions qui ont pour principal objet la diminution des bénéfices du Commerce clandestin, on peut ajouter encore un établissement de Commerce également simple & facile; qui frappe au même but, & faire servir les ressources mêmes du Commerce permis à détruire le Commerce illégitime.

IL est nécessaire de rappeler ici l'ancien état du Commerce à la nouvelle Espagne, au Pérou ou à terre ferme. On feroit tenté, dit D. Bernardo de Ulloa, de prendre pour des fables, tout ce qu'on raconte de la facilité, des grands succès, de l'immensité de Commerce, & du grand concours des Négocians de Lima, du Pérou & des Espagnols arrivés par les Galions à la célèbre Foire de Porto-bélo, où se faisoit autrefois toutes les affaires de ces Royaumes. On chargeoit ordinairement sur les Flottes pour la terre ferme, pour la valeur de huit, dix ou douze millions de Piafres en Marchandises d'Europe de toutes sortes; & ces Flottes rapportoient en retour
pour

pour trente à quarante millions de Piaſtres en Or, Argent, Laine de Vignogne, Cacao & fruits précieux de ces Royaumes. Les Vaiſſeaux alloient en droiture à Carthagène, où l'on débarquoit une quantité ſuffiſante de Marchandiſes pour la conſommation de cette Province & pour la nouvelle Grenade. La Flotte continuoit ſa route à Porto-bélo, où les députés du Commerce de Lima joints à ceux d'Eſpagne fixoient les prix des Marchandiſes reſpectives, eu égard à l'abondance où à la diſète connue où prévue de celles du Pays, & à la quantité de celles d'Eſpagne.

IL arrivoit quelquefois que des Négocians gagnoient ſur des Marchandiſes d'un prix & d'une qualité des plus communes, juſqu'à cinq cens pour cent, mais le bénéfice ordinaire & aſſuré de ces Voyages étoit de cent pour cent. Il arrivoit ſans doute auſſi ce qu'on éprouve encore tous les jours dans le Commerce des Colonies de l'Amérique : les Négocians faiſoient ſur les différens prix des ventes, pour les prochaines expéditions des ſpéculations très juſtes, mais que l'événement déconcertoit preſque toujours. On croioit que les articles qui par leur rareté s'étoient le mieux vendus, ſe ſoutiendroient encore chers. Le ſuccès des envoys faits ſur ce fondement étoit aſſuré, ſi tous les Négocians n'avoient pas fait le même raifonnement. Tous ſuivant la même idée ſans ſe communiquer, faiſoient les mêmes chargemens, ce qui établiffant en Amérique une grande abondance, étoit cauſe que les articles qui avoient eu le plus de faveur au Voyage précédent, ſe vendoient fort mal à celui d'après. Un habile Négociant prévoit cet inconvénient, & ſe réjette dans ce cas, ſouvent avec un grand ſuccès, ſur les articles dont il y a eu le plus d'abondance au précédent Voyage. Mais ce qui eſt alors un bien où un mal pour le Négociant, eſt étranger à l'intérêt général du Commerce de l'Etat, qui conſiſte à faire ſeulement ſon Commerce ſans la concurrence de la Contrebande.

LES échanges qui ſe faiſoient à Porto-bélo pour la valeur de trente & de quarante millions de Piaſtres, étoient ſi rapides, que les Galions faiſoient toujours leur retour dans l'année. La fixation des prix des Marchandiſes reſpectives qui ſe faiſoit par les députés des Négocians ſur les Factures & de ſimples états, contribuoit beaucoup à la rapidité des échanges. Les Négociations ſe faiſoient ſur le pied de cette fixation, & la confiance étoit ſi ſolidement établie, la bonne foy ſi reſpectée, qu'on n'ouvroit n'y les Caiſſes d'Argent, ni les Balots; & ſ'il ſe gliffoit quelque erreur, elle étoit toujours réparée ſans difficulté au premier Voyage.

LA Contrebande qu'on commença à introduire par la Baye de Bastimentos, voisine de Porto-bélo, ayant fait les plus grands progrès, la Foire a successivement perdu de son activité en proportion jusques à un entier dépérissement. D'un côté les Galions ont porté beaucoup moins de Marchandises, & de l'autre, leurs rétors sont toujours devenus plus lents, au point qu'après des Voyages de plus de trois années, on a pris le parti de supprimer la Flôte & les Galions, & de les remplacer par des Vaisseaux de Régître sans fixer leur départ; ce qui ne paroît pas être cependant une forme établie pour toujours.

LE Commerce de la nouvelle Espagne se faisoit par des Flôtes expédiées pour la Véra-cruz. Les rétors qui se faisoient aussi dans l'année, étoient ordinairement de dix à quinze millions de Piastras. Ce commerce a infiniment perdu, non seulement par la Contrebande, mais aussi par le versement qui s'y fait tous les ans des Marchandises des Indes, que le Vaisseau d'Acapulco apporte des Philippines; ce qu'on pourroit regarder en l'état comme une branche de Commerce très destructive, qu'il est facile cependant de tourner entièrement à l'avantage de l'Espagne. Les rétors des Flôtes sont devenus moins riches, & les expéditions plus lentes, ainsi que les rétors & les expéditions des Vaisseaux de Régître de Campêche, Tabasco & Honduras, qui sont du Commerce de la nouvelle Espagne. Tous ces Vaisseaux souffrent par les mêmes causes dans leurs expéditions & dans leurs Voyages, ainsi que les Vaisseaux de Buenos-ayres, de St. Marthe, de Cuma, & des Caraques, le même dommage que le reste du Commerce de l'Amérique.

ON rémédieroit sans doute à une partie d'un si grand mal, par l'établissement de Magasins assortis de denrées & de Marchandises d'Europe, dans les endroits des côtes les plus fréquentées par les fraudeurs, où les Habitans pourroient trouver à un bon prix, tout ce qui leur seroit nécessaire pendant l'intervalle d'un voyage à l'autre. Il faut opposer l'importation légitime à l'introduction illicite. Le Commerce clandestin trouvant le Pays rempli de Marchandises, tomberoit de lui même, surtout si on avoit soin d'entretenir les Marchandises à un prix qui laisse peu de bénéfice à faire sur la Contrebande; ce qui doit être d'autant plus facile, que le Commerce clandestin ne peut se soutenir que par des bénéfices très considérables & fort au-dessus du cours ordinaire du profit que donne le Commerce permis. L'introduction illicite diminuant nécessairement par ce moyen, les Vaisseaux se succédroient sans faire de tort aux ventes les uns des autres, les rétors seroient plus prompts, & il n'est pas douteux qu'il faudroit bientôt doubler les importations.

tations en Amérique, & par conséquent la Navigation. Chaque voyage donneroît peut-être moins de bénéfice; mais le Négociant en seroit bien dédommagé par la promptitude du retour qui le mettroit en état de faire trois expéditions contre une: & un profit modéré & souvent répété, est le profit le plus sur & le plus solide que le Commerce puisse donner.

CET établissement, que l'Espagne peut aisément faire par des combinaisons fort simples avec le secours de quelques Négocians de Cadix, formé à la suite des précautions qui non seulement rendent le Commerce clandestin très dangereux, pour la vie ou la liberté des fraudeurs, mais encor très dispendieux, ne sauroit manquer d'avoir le plus grand succès. Il seroit peut-être même nécessaire pour s'en assurer plus infailliblement, que le Gouvernement accorda des exemptions de Droits sur les Denrées & Marchandises exportées pour l'entretien des Magasins établis, & sur les retours qui en seroient faits, jusqu'à concurrence d'une quantité déterminée; ce qui rapprocheroit assés les prix des Marchandises permises, de ceux des Marchandises de Contrebande par le seul effet de la concurrence. Pour indemniser les Finances, le Roi pourroit prendre pour son compte la moitié ou les trois quarts de cette branche de Commerce, dont la conduite seroit confiée à des Négocians; & pour que le Cours ordinaire du Commerce de Cadix n'en souffrit aucune atteinte, on pourroit également régler & déterminer la quantité de Denrées & de Marchandises qui seroient introduites dans l'Inde par cette voye, & en fixer les prix à la vente. Cette Branche de Commerce tiendroit sans doute par ses Privilèges & par son bénéfice, un peu des avantages du Commerce clandestin & en auroit peut-être quelques inconvéniens: Mais ces inconvéniens n'intéresseroient que fort peu le Commerce, qui en seroit bien dédommagé par de plus grandes, de plus fréquentes, & de plus promptes expéditions. A l'égard des Finances, ce Commerce prenant la place du Commerce clandestin, une partie du bénéfice de ce dernier rentreroit dans le Cours ordinaire du Commerce National, & l'autre seroit au profit des Finances.

ON a vu avec quelle promptitude se faisoient autrefois les expéditions des Flôtes & des Galions, leurs retours, & les prodigieux bénéfices de ce Commerce, avant qu'il eut reçu les premières atteintes du Commerce illégitime. Ce sont ces bénéfices immenses qui ont fait naître le Commerce clandestin: & les moyens que l'Espagne a employés pour le détruire, n'ont servi qu'à lui donner sans cesse de nouveaux accroissemens. On n'en a employé que deux jusqu'à présent, la force, la vigilance des Gardes-Côtes,

la fidélité des Officiers, & les rétards des expéditions des Flôtes, des Galions, & des Vaisseaux de Régître. Les rétards des expéditions de Cadix, n'ont servi qu'à mettre un plus haut prix à la Contrebande; les fraudeurs en ont profité pour en introduire davantage. Ils ont calculé les forces des Gardes-Côtes, & l'augmentation de leurs bénéfices les amis en état de faire leur Commerce avec des forces supérieures, & de soutenir d'ailleurs les fraix de corruption. Il faut donc régarder la diminution des bénéfices du Commerce illégitime, comme la cause infaillible de sa destruction, & les moyens propres à assurer cette diminution, comme ceux qui méritent le plus d'attention.

Si le Commerce clandestin n'étoit pas entièrement détruit par le concours des différentes précautions qu'on a proposées ci-dessus, il semble qu'une plus grande liberté, peut-être même une liberté entière dans les expéditions de Cadix, lui porteroit le dernier coup, & achèveroit de l'anéantir sans retour. D. Bernardo de Ulloa réjette cette liberté, ainsi que le projet de réduire le Commerce de l'Amérique en Compagnies. Il régarde avec raison les Compagnies comme des établissemens destructifs du Commerce, & comme un Menopole ruineux. A l'égard de la liberté, il n'y oppose aucune raison solide; & son projet d'expédier régulièrement tous les ans la Flôte, les Galions & les Vaisseaux de Régître, avec une quantité déterminée de Denrées & de Marchandises, n'est appuié que sur des raisons qui doivent faire préférer la liberté qui paroît n'avoir contre elle que la force d'un préjugé qu'un ancien usage a introduit. Nous ne devons pas croire que quelques connoissances locales s'opposent à la liberté du Commerce des Indes-Occidentales, comme on le prétend en France à l'égard d'une partie du Commerce du Levant. L'auteur Espagnol n'auroit pas manqué d'y insister. Il a senti la nécessité de faire les mêmes expéditions tous les ans, mais il n'a pas fait attention qu'il n'est pas moins important de ne pas limiter les exportations; que les limites ne servent qu'à les resserrer, & resserrent également le montant des rétours, toujours susceptibles d'une plus grande étendue en Amérique, où les Colonies reçoivent sans cesse de nouveaux accroissemens, en proportion de la quantité de Denrées & de Marchandises d'Europe qu'on y importe.

LE Commerce des Colonies Espagnoles a-t-il rien qui le distingue de celui des autres Colonies Européennes de l'Amérique? N'est ce pas le même Commerce dans ses effets & dans son objet, que celui que les François, les Anglois & les Hollandois, font dans la même partie du Monde? L'intérêt

térêt Général de l'Espagne dans ce Commerce est, comme celui des autres Nations qui ont des Colonies, d'exporter beaucoup de Denrées & de Marchandises d'Europe, & d'en importer beaucoup de celles de l'Amérique. Tout arrangement œconomique dans ce Commerce qui ne frappe pas à ce but, n'a que des fondemens ruineux & doit être réjetté. La maxime générale du Commerce qui veut qu'un Etat exporte beaucoup & importe peu, n'est point celle du Commerce qu'on fait avec l'Amérique. Toutes les Nations qui y ont des Colonies, ne sauroient en recevoir trop de Denrées, par la richesse de leur réexportation en Europe : & plus on y importe de Marchandises & de Denrées, plus on en exporte ; & plus on se procure de riches réexportations. Ce sont là les avantages que la France, la Hollande & l'Angleterre se sont procurés en Amérique par la liberté de cette Navigation, après avoir éprouvé les mauvais succès & les inconvéniens de tout ce qui gêne ce Commerce.

D. Bernardo de Ulloa, pour réjeter ou réstraindre infiniment cette liberté, ne lui oppose que l'exemple des malheurs que quelques Négocians de St. Malo éprouvèrent dans la Mer du Sud pendant la Guerre de succession. Les Indes Espagnoles entrèrent alors en Commerce avec l'Etranger pour les besoins de leur consommation ; & ce parti étoit presque indispensable dans ces circonstances. Quelques Vaisseaux de St. Malo profitèrent de ce temps de désordre pour passer à Lima par le détroit de Magellan : comme le Pays étoit dépourvu de Marchandises, ils firent sur celles qu'ils y portèrent des profits incroyables, gagnèrent jusqu'à huit cent pour cent. Le bruit qui s'en répandit, excita tellement l'empressement & l'avidité des autres Armateurs, que plus de deux cent Vaisseaux Marchands passèrent à Callao de Lima, & aux autres Ports du Pérou, sans qu'il y eut entre l'arrivée des uns & des autres, seulement l'intervalle du tems nécessaire pour décharger leurs Marchandises : elles s'y accumulèrent par là de telle sorte, que le prix en baissa même au-dessous de ce qu'elles coûtoient dans la Fabrique ; les Marchands du Pays qui avoient acheté les premiers à des prix exorbitans, perdant par cette diminution plus des trois quarts à la vente ; furent obligés de faire banqueroute : ceux qui avoient des fonds de reste cessèrent d'acheter, craignant que les Marchandises ne vinssent à baisser encore davantage ; enforte que quelques uns des Marchands François ne trouvant point à vendre, brulérent partie de leur cargaison, plutôt que de la rapporter en France, où à leur arrivée ils firent aussi banqueroute.

D. BERNARDO de Ulloa auroit pu rappeler beaucoup d'autres événemens à peu près semblables, arrivés dans d'autres branches de Commerce; mais il n'auroit pas dû citer celui-ci comme un exemple d'inconvéniens & de malheurs capable d'engager un Etat dans des établissemens qui détruisent la liberté. Ce qui arriva alors dans le Commerce des Indes Espagnoles, est presque toujours arrivé à la suite d'une Guerre dans le Commerce des autres Colonies Européennes de l'Amérique, & dans celui de la Côte d'Afrique. La même chose arrive en Europe, dès qu'il survient dans un Etat, une disette, soit de Denrées soit de Marchandises. La disette même attire bientôt la plus grande abondance, lorsque le Commerce est libre; & à l'égard des Négocians, ce Commerce n'est ordinairement lucratif, que pour ceux qui ont assés de vigilance & d'habileté pour faire les premiers envois, & la sage prévoyance de ne pas différer leurs ventes dans l'espérance de faire de plus grands bénéfices. Qui ne voit que dans ces cas la disette est un mal que la liberté du Commerce répare promptement; que l'excès de concurrence que la disette attire bientôt, n'a & ne peut avoir d'inconvéniens que pour quelques Négocians imprudens ou trop avides, mais qu'il résulte toujours infailliblement de l'excès même de la concurrence qu'attire la disette, un avantage réel, & pour l'Etat qui approvisionne, & pour celui qui est approvisionné? L'un reçoit abondamment tout ce qui lui est nécessaire, l'autre se débarasse de son superflû. D'ailleurs cette opération qui n'est jamais que momentanée, est elle même la cause qui remet le Commerce dans son niveau, & qui lui fait reprendre son cours ordinaire; & le cours ordinaire du Commerce ne donne que des bénéfices modérés, & ne paye l'industrie qu'autant qu'il est nécessaire pour l'animer & l'entretenir dans son activité naturelle. Le Commerce a ses orages qui se forment dans des tems de trouble, dans des événemens publics, quelquefois in attendus & d'autrefois trop prévus. Mais il ne sauroit en résulter un mal public & permanent pour aucun Etat, qu'autant qu'on voudroit les prévenir par des réglemens qui détruiroient en général la liberté du Commerce. Les révolutions continuelles sur les prix des Denrées & des Marchandises, occasionnées par les vicissitudes de l'abondance & de la disette; les vicissitudes dans le goût des acheteurs; la mauvaise foi des débiteurs; leur impuissance forcée; les événemens de Guerre & de Paix; les playes dont le ciel afflige de tems en tems quelque partie de la terre; & les naufrages, sont des accidens naturels au Commerce. Vouloir les prévenir par des loix, qui gênent la liberté, c'est lui ôter les ressources qu'il a dans l'industrie & le génie des Négocians, pour se reléver.

L'EXEMPLE de ce qui arriva pendant la Guerre pour la succession, aux Négocians de St. Malo dans la Mer du Sud, bien loin de contredire la liberté du Commerce, parle en sa faveur. Tout le Monde sçait à quel point leurs premiers envois furent heureux pour leur Pâtrie, puisqu'ils délivrèrent leur Souverain en lui prêtant trente millions, du joug humiliant qu'on vouloit lui imposer aux conférences de Gertruidemberg. Ces trente millions ne servirent pas peu à assurer la Couronne d'Espagne à la maison de Bourbon. Les Négocians qui, suivant le recit de D. Bernardo de Ulloa, se ruinèrent dans les envois suivans à la Mer du Sud, où qui du moins perdirent beaucoup, ne rendirent pas sans doute un service si brillant à leur Patrie. Ils la servirent cependant infiniment par une grande exportation de ses manufactures: l'Etat gagna moins, parcequ'ils perdirent; mais l'Etat gagna une augmentation considérable de numéraire: ils animèrent, il soutinrent son industrie, & donnèrent de l'activité à sa circulation.

IL est indifférent de prendre cet exemple en France ou en Espagne. On sent bien que les Négocians de Cadix ou de Séville, auroient pu faire les mêmes opérations & procurer à l'Espagne les mêmes secours & les mêmes richesses, soit en s'enrichissant eux mêmes, soit en s'appauvrissant par leur trop grande précipitation. C'est ce qui est arrivé en France dans la dernière Paix d'Aix la Chapelle. Les Denrées de l'Amérique étoient à un bas prix dans ses Colonies, & celles d'Europe y étoient fort chères. Les premiers Vaisseaux expédiés des Ports de France profitèrent de cette situation, & ceux qui suivirent donnèrent les uns le pair, & les autres de grandes pertes, mais l'exportation, l'importation & la réexportation furent immenses, extrêmement rapides, & firent rentrer en peu de tems dans le Royaume, les millions que la Guerre en avoit fait sortir. Toutes les Manufactures, toutes les sortes d'industrie recouvrèrent promptement leur ancienne vigueur, & la circulation reprit sa première activité, au point de donner au Gouvernement la facilité d'établir une Caisse d'amortissement de plus de trente millions par année, pour rembourser les Capitaux des dettes publiques, exemple nouveau pour la France; & enfin l'argent tomba dans peu à 4. p. %. Les Négocians qui perdirent alors dans le Commerce de l'Amérique, où qui manquèrent d'y gagner, enrichirent l'Etat. Le Gouvernement eut la sagesse de régarder cette révolution comme utile & passagère, le Commerce reprit de lui même assés promptement son calme ordinaire & son cours naturel, qui consiste dans l'importation aux Colonies de la quantité à peu près exacte de Denrées & de Marchandises d'Europe que ces Colonies peuvent consommer, & dans l'exportation générale de toutes leurs

leurs productions. Il y a une balance respective dans le Commerce de l'Europe avec l'Amérique, qui lorsque le Commerce est libre, ne varie qu'autant qu'il est nécessaire pour donner lieu à différentes spéculations, & pour animer le Commerce & le tenir en activité.

ON a observé cependant que ce Commerce reçoit sans cesse de nouveaux accroissemens, qui sont plus ou moins sensibles en proportion du bon régime dans le quel on tient, non le Commerce qui ne demande que de la liberté, mais les Colonies. Il y a toujours en Amérique de quoi défricher ou améliorer. Le luxe que le Commerce introduit chez les Habitans, l'occasion qu'il leur présente sans cesse de se procurer par les fruits de leurs terres, toutes les commodités de la vie, est le seul motif qui les excite au travail, & à rendre les Colonies toujours plus riches en productions. C'est l'effet naturel de la liberté du Commerce, dont les succès seroient plus rapides, si on y ajoutoit dans les Colonies, la sagesse & la douceur d'une bonne administration.

ON ne doit donc pas craindre l'abondance des Denrées & des Marchandises d'Europe dans les Indes Espagnoles, importées par les Vaisseaux Espagnols, mais l'abondance de celles que le Commerce clandestin y introduit. Indépendamment de ce que l'abondance des envois de la Nation excitent nécessairement plus de travail & d'améliorations chez les Habitans, cette abondance sert infiniment à resserrer celle du Commerce clandestin. Il est donc évident que limiter le nombre des Vaisseaux qui s'expédient à Cadix, le montant de leurs Cargaïsons, & mettre de longs intervalles d'une expédition à l'autre, c'est soutenir ou encourager le Commerce illégitime; c'est lui laisser toujours une plus grande partie des Colonies à approvisionner. Il ne seroit pas aisé de distinguer, à l'égard du Commerce, les Colonies Espagnoles, de celles des François, des Anglois & des Hollandois, de manière à trouver dans cette distinction, un principe solide & incontestable sur le quel on puisse établir une forme de Commerce diamétralement opposée. Mais il est facile de voir que si la Navigation aux Indes Espagnoles étoit livrée à la seule spéculation des Négocians d'Espagne, comme elle l'est en Angleterre, en France & en Hollande, à l'égard de leurs Colonies respectives, cette Navigation seroit triplée en peu de tems. Les Négocians emploieroient de plus petits navires, leurs bénéfices seroient modérés, quelquefois nuls, mais leurs voyages seroient fréquens & leurs rétors fort prompts. Les risques de l'abondance, où d'une trop grande concurrence, ne les embarrasseroient pas plus, que les Négocians François le sont, pour les éviter

ou

ou les prévenir aux différentes Isles Françaises. Les uns confieroit leurs Vaisseaux à des Capitaines géreurs, d'autres les configneroient à des maisons de Commerce déjà établies, ou qui s'établiront bientôt; leurs Vaisseaux y feroient échelle, & ils n'éprouveroit jamais d'autre inconvénient, que celui d'être obligés quelquefois à plus de relâche; à faire un voyage un peu plus long; à laisser une partie de leur Cargaïson invendue pour en faire le retour dans un second voyage, & à prendre du fret; ainsi que cela arrive fréquemment aux Colonies Françaises. Le but du Négociant est de gagner peu, mais de gagner promptement. La concurrence deviendroit peut-être très considérable, le Négociant en souffriroit quelquefois, mais il en résulteroit un grand bien pour l'Etat. Le bas prix des Marchandises que la concurrence feroit nécessairement tomber, en étendroit sûrement les consommations, & en feroit faire un plus grand débit. Les Négocians gagneroient peu dans chaque voyage, quelques uns perdroient, mais le Commerce de l'Etat ne cesseroit de s'étendre & de l'enrichir.

LA Navigation d'Acapulco aux Isles Philippines, tient beaucoup des inconvéniens du Commerce illicite. Il y a des moyens sûrs, non seulement de rémédier à ses inconvéniens, mais encore d'étendre infiniment cette branche de Commerce, & de la rendre l'une des plus riches & des plus avantageuses de tout le Commerce d'Espagne. Cet article exige du détail & son intérêt lié avec celui du Commerce en général, mérite un extrême attention.

LIONEL WAFFER, Voyageur Anglois, dont on loue l'exactitude, qui parcourut la nouvelle Espagne en 1678, vante également la beauté, la richesse de la ville de Mexico, le nombre de ses habitans, leur luxe & leur Commerce. On y comptoit alors plus de quatre cens mille habitans sans y comprendre les enfans, Mexico étoit dans l'abondance de tout ce qui peut servir au luxe & aux besoins de la vie. Outre la prodigieuse fertilité du pays, il y arrivoit tous les ans par la Vera-cruz la charge de deux Galions d'Espagne, d'une Frégate légère & de plus de quatre-vingt Vaisseaux Marchands, assortie de tout ce qu'il y avoit de plus précieux en Europe. D'un autre côté une Flotte qui partoît régulièrement tous les ans des Philippines, lui apportoit les raretés de la Chine, du Japon, de l'Indoustan & de la Perse, par le port d'Acapulco; ensorte que Mexico jouissoit continuellement de toutes les richesses de l'Europe & des deux Indes, par le port de Vera-cruz sur la Mer du Nord, & par celui d'Acapulco sur la Mer du Sud.

ACAPULCO, dans la Province de Mexico, est a quatre vingt lieuës de Mexico, sur le bord de la Mer du Sud, a peu près au même éloignement de Mexico, que le port de la Vera-cruz.

CETTE place a l'avantage de servir d'entrée aux richesses des Indes Orientales & des parties Méridionales de l'Amérique, qui viennent tous les ans à Acapulco par les Vaisseaux des Philippines & du Pérou.

ACAPULCO est situé au pied de plusieurs montagnes fort hautes, dans un terrain stérile & très mal sain, & par cette raison n'est habité par les Négocians Espagnols, que dans le tems que dure le Commerce avec les Vaisseaux des Philippines & ceux du Pérou. C'est ce Commerce & l'excellence du Port, qui ont rendu célèbre Acapulco, qui sans cela ne mériteroit pas le nom de ville, & qui lui ont fait donner le nom de première foire de la Mer du Sud & d'échelle de la Chine. Les Vaisseaux du Pérou qui apportent des Marchandises de Contrebande, y vont mouiller, pour les vendre au port Marquis, qui est a une lieüe d'Acapulco.

L'ESPAGNE a voulu favoriser ses Manufactures par une loi qui défend l'importation des étoffes de soye de la Chine & de l'Asie. Don Geronimo de Ustaris se plaint cependant de ce que malgré cette défense faite sous des peines très rigoureuses, les François, les Anglois & les Hollandois les introduisent sous prétexte que ce sont des Marchandises du Levant ou de leur Fabriques. Il voudroit qu'on renouvelât cette ordonnance, & qu'on l'étendit sur toutes ces espèces de Marchandises, dans quelque partie du monde qu'elles soient faites ou imitées; mais les traités rendent ces défenses impraticables en Europe.

ON reconnut en 1718. que le Commerce d'Acapulco avec les Philippines, portoit un grand préjudice à celui d'Espagne par l'introduction des étoffes de soye de la Chine & des autres pays de l'Asie; & le Roi ordonna que le Vaisseau qui alloit tous les ans d'Acapulco aux Philippines, ne rapporteroit pas d'autres Marchandises que des Toiles, des Porcelaines, de la Cire, du Poivre, de la Cannelle, & du Girofle; toutes Denrées que l'Espagne ne fournit pas a ses Colonies, & les étoffes de soye de la Chine & de l'Asie furent prohibées.

CE Commerce fut de nouveau réglé en 1720. On permit de faire partir tous les ans d'Acapulco pour les Philippines, deux Vaisseaux de cinq cens
Tonneaux

Tonneaux chacun, au lieu d'un seul. On fixa la valeur des rétors de chacun à trois cens mille Piaftres qui ne seroient employées qu'en or, en Cannelle, en Morfil, Cires, Porcelaines, Poivre, Girofle, Toiles unies & peintes, Soyés torfés & écrues, Cordages & autres Marchandises qui ne seroient point fabriquées avec la Soye. On défendit sous les plus grandes peines pour l'avenir, toute étoffe de foye de Chine, ou des Indes, Pequins, Gourgourans, Satins, Brocards d'Or ou d'Argent, Broderies, Bas, Ceintures, enfin tout tiffu quelconque fait avec de la foye.

LE tour du Globe parut un prodige, lorsque les Espagnols sous la conduite de Magellan, & ensuite sous celle de Sebastien Cano, se rencontrèrent avec les Portugais aux Philippines & aux Moluques. Magellan découvrit en 1519. pour l'Espagne le détroit qui porte son nom, entra le premier dans la Mer du Sud, découvrit les Isles Mariannes & une des Philippines où il mourut; & ses Compagnons, après sa mort, s'établirent à Tidor, la principale des Isles Moluques où croissent les plus précieuses épiceries. Les Portugais ne s'attendoient pas que les Espagnols feroient par la Mer du Sud une partie du Tour du Globe, & arriveroient aux Indes Orientales par la Mer Orientale, pendant qu'ils faisoient le tour de l'autre partie par le Cap de Bonne-Espérance, & qu'ils ne pouvoient arriver aux Indes que par l'Occident,

LES Hollandois sçurent dans la fuite s'emparer des Moluques, mais l'Espagne a conservé les Philippines. Ces Isles sont à la tête de l'Asie & adjacentes à la Chine & au Japon. Le Roi d'Espagne y entretient des Officiers & des Garnifons, & toutes les Nations des Indes y envoient des Marchandises.

L'ESPAGNE peut donc facilement partager par les Isles Philippines dont la propriété ne peut lui être Contestée, les richesses du Commerce des Indes Orientales, avec les Compagnies des Indes de Hollande, de France, d'Angleterre, de Suède & de Dannemarck; & ce Commerce que l'Espagne peut étendre à son gré, contribueroit infiniment à l'augmentation de sa puissance, si elle se livroit à ce Commerce sur de bons principes. Sa concurrence nuisible aux Compagnies des Indes Européennes, feroit un bien infini au Commerce de l'Europe en général, en y faisant tomber à un plus bas prix toutes les Marchandises des Indes, par une augmentation de concurrence dans ce Commerce (a).

I L

(a) On trouvera les avantages que l'Espagne pourroit se procurer en réunissant le Commerce des deux Indes, dans le Chapitre *des Compagnies*.

IL ne faut pas douter que les Vaisseaux qui reviennent des Philippines à Acapulco, ne rapportent des étoffes de soye, malgré les prohibitions & tous les soins qu'on peut donner à ce Commerce, attendu le prodigieux bénéfice que donne l'introduction de ces étoffes, qui excite ou fait naître une industrie supérieure à la sagesse & à la sévérité des loix. Mais si les précautions qu'on a prises pour exclure cette branche du Commerce des Philippines avec Acapulco, permettent de la régarder comme détruite, ou tellement affoiblie qu'elle mérite peu d'attention; le Commerce licite qui subsiste, & qui, à l'exception des étoffes, introduit tous les ans dans les Colonies Espagnoles pour des millions de toutes sortes de Marchandises des Indes, porte encore un assés grand préjudice au Commerce d'Espagne, pour exiger des réglemens bien différens de ceux qu'on a faits jusqu'à présent.

IL est certain que les Européens envoient par le Cap de bonne Espérance aux Isles Philippines, des Camélots, des Draps, des Serges, des Chapeaux, des Bas de Laine, des Cristaux, des Dentelles de Flandre, & des Perpétuanes que les Espagnols achètent & transportent dans la Mer du Sud. Ces articles ne sont point compris dans les prohibitions concernant le Commerce d'Acapulco avec les Philippines: Cependant ils prennent la place d'une partie semblable des mêmes Marchandises qui doivent être envoyées de Cadix à la Mer du Sud, & le Volume de ces Marchandises envoyées ainsi aux Indes Occidentales par le Cap de bonne Espérance, diminue le Commerce & la Navigation de Cadix.

LORSQU'ON a fait des réglemens sur le Commerce d'Acapulco aux Philippines, on n'a envisagé que le seul intérêt des Manufactures d'Espagne, c'est-à-dire de Manufactures qui n'existoient pas, où qui n'avoient que de très foibles Commencemens, & qu'il est impossible de rendre florissantes en Espagne, comme on le démontrera dans la suite. C'est ainsi qu'on a souvent sacrifié des intérêts très importans à des progrès d'industrie qu'on ne doit point attendre, à des Manufactures qu'il est impossible d'élever où de soutenir. La science du Commerce a des maximes générales qui conviennent à toutes les Nations, & d'autres qui, au lieu d'être salutaires pour de certains pays, y seroient destructives. Les mêmes réglemens de Commerce qui rendent le Commerce florissant en Angleterre, ruineroient celui de la Hollande. Les mêmes réglemens qui conviennent aux François, aux Anglois & aux Hollandois, ne peuvent convenir aux Espagnols & aux Portugais. La situation de l'Espagne & du Portugal, la nature de leurs possessions, leurs établissemens divers & la sorte de richesses que ces Couronnes ont

ont à faire valoir, ne leur permettent pas de porter l'industrie de leurs sujets sur les mêmes objets: elles doivent l'animer & l'entretenir sur les mêmes principes, c'est-à-dire par des encouragemens, mais elles doivent l'occuper différemment.

A l'égard du Commerce des Indes Orientales, on a donc défendu en Espagne une branche de ce Commerce qui devoit être permise, on a permis & autorisé ce qui devoit être sévèrement défendu. On n'a considéré que des branches de Commerce particulières, au lieu d'envisager l'ensemble de toutes les branches, le Commerce général de l'état; car c'est une maxime de l'administration éclairée de tout état Commerçant, qu'on ne doit jamais favoriser une branche de Commerce aux dépens du bien général, ou, ce qui est égal, aux dépens d'autres branches de Commerce plus avantageuses à la Nation.

IL Résulte des réglemens que l'Espagne a faits sur le Commerce d'Acapulco aux Isles Philippines, 1°. que l'Espagne s'est privée du bénéfice que lui donneroit le Commerce des foyeries des Indes Orientales; car elle s'est interdit à elle-même les avantages de ce Commerce: 2°. Qu'en permettant que les Philippines approvisionnent directement ses Colonies de toutes les autres Marchandises des Indes Orientales, elle a d'un côté resserré elle-même dans des limites très étroites un Commerce fort riche, & de l'autre, elle en a abandonné la richesse à un petit nombre de ses colons au préjudice de la Métropole; en sorte que le bénéfice de ce Commerce en l'état, est nul pour l'Espagne, & ne produit d'autres effets à son égard, que de lui porter un peu plus ou un peu moins de préjudice, suivant que ses réglemens sont bien ou mal exécutés, & qu'on introduit plus ou moins d'étoffes de foye de la Chine & des autres parties de l'Asie. Ces étoffes & les toileries y prennent la place des étoffes & des toileries d'Europe qui s'expédient de Cadix; & produisent dans les Colonies Espagnoles, les mêmes effets ruineux & destructifs du Commerce d'Espagne, que le Commerce clandestin des Anglois & des Hollandois.

A l'égard des autres Marchandises des Indes Orientales, telles que les Epiceries, l'or, le Morfil, la Porcelaine, &c. dont l'introduction aux Colonies d'Espagne n'attaque pas le débouché des Marchandises d'Europe, le Commerce d'Espagne n'a aucune part au bénéfice considérable que donnent ces Marchandises qui pouvoient & dévoient être Expédiées de Cadix. C'est-là ce qu'exigeroit son intérêt, & cet intérêt est très important: on va le rendre sensible.

L'ESPAGNE dévrait donc défendre l'introduction de toutes les Marchandises des Indes Orientales généralement & sans exception dans les Indes Occidentales par Acapulco, c'est-à-dire, interdire absolument tout Commerce direct entre les Philippines & Acapulco. On ne doit point voir d'obstacle à ce règlement dans l'intérêt des Manufactures. Cette branche de l'industrie est condamnée à rester en Espagne dans des limites étroites, d'où l'intérêt général du Commerce ne permet pas de la faire fortir, comme on le démontrera sur l'article des Manufactures. Ainsi Acapulco, au lieu d'être, comme il l'a été jusqu'à présent, l'entrepôt des Marchandises des Indes Orientales, pour en approvisionner les Indes Occidentales, ne dévrait être qu'un lieu désert, un port interdit à toute Navigation, puisque Acapulco par lui même n'est qu'un pays mal-sain, inhabitable, sans culture & sans aucune sorte de productions.

L'ÉTABLISSEMENT d'une Navigation directe de l'Espagne aux Isles Philippines, seroit sans contredit le moyen le plus sûr qui soit au pouvoir de l'Espagne pour augmenter son Commerce & rendre sa marine florissante. On a cependant regardé en Espagne, cette Navigation comme pernicieuse & sujette à des inconvéniens qu'on a crû sans remède. On ne conçoit pas sur quels principes cette Navigation qui enrichit depuis si longtems les Nations qui s'y sont livrées, surtout la Hollande, l'Angleterre & la France, a pû paroître ruineuse pour l'Espagne.

ON a prétendu que les Philippines étant le Magasin général des étoffes de soye & de coton de toutes les Nations des Indes, & ces étoffes ayant une grande supériorité sur celles d'Europe, par la beauté du travail & des couleurs, & surtout par leurs bas prix, l'Espagne en seroit bientôt inondée, & que ses Manufactures qui n'en pourroient soutenir la comparaison, en seroient infailliblement ruinées.

CETTE objection auroit sans doute quelque poids, si l'Espagne avoit à craindre la destruction de ses Manufactures: le Commerce des Indes Orientales auroit alors pour l'Espagne, les mêmes inconvéniens dont on se plaint en France & en Angleterre. Les Fabriques de l'Asie nuisent infiniment à celles de ces deux Nations. Quoique l'usage des étoffes des Indes, soit prohibé en France & en Angleterre, il n'en est pas moins certain que ces étoffes & ces toiles prenant en Europe la place de celles de France & d'Angleterre, portent un grand préjudice à leurs Manufactures, en resserrant leurs consommations. Cependant on ne peut point conseiller à ces deux Nations

Nations de rénoncer à ce Commerce; parceque d'autres Nations le faifant, il est de l'intérêt des Anglois & des François d'y participer, pour ne point acheter de la féconde main ce qu'ils peuvent avoir de la première à meilleur marché. Si ce motif est fuffifant pour rendre utile & même nécessaire à la France & à l'Angleterre le Commerce avec l'Asie, il faut convénir que ce Commerce seroit encore plus utile & plus nécessaire à l'Espagne, qui fait une grande consommation de toutes les Marchandises des Indes, & qui n'est point dans le cas d'en redouter la concurrence, ni au dedans ni au dehors.

L'ESPAGNE s'habille presque uniquement d'étoffes étrangères: mais quand même elle parviendroit à acquérir des Manufactures de quelque considération, un Commerce direct avec les Philippines seroit encore un Commerce très riche & très utile. Avec un million de Piaftres, dit Don Bernardo de Ulloa, l'Espagne acheteroit aux Philippines ce qu'il lui en coûte quatre dans le Nord, dont les étoffes font moins belles & plus chères que celles de l'Orient: elle épargneroit donc trois millions de Piaftres, & même attendu qu'à la Chine, l'Or ne vaut que neuf Piaftres l'once, l'Espagne en y envoyant quatre millions de ses Piaftres à échanger contre de l'Or, seroit sur cette somme un profit de 240000 Piaftres, qui payeroit les Marchandises dont elle auroit besoin. L'Espagne trouveroit encore dans ce Commerce un autre avantage qui ne mérite pas moins d'attention: elle rapporteroit une grande quantité de Denrées d'un Commerce utile avec un bénéfice assez considérable pour folder une grande partie de ses achats en Europe; car rien ne l'empêcheroit de faire par la Mer du Sud, aux Indes Orientales, un Commerce aussi étendu, que celui que les autres Nations d'Europe y font par le Cap de bonne Espérance.

L'ESPAGNE n'a pas toujours eu les yeux fermés sur la richesse & l'utilité de ce Commerce. Il se forma une Compagnie de Négocians de Cadix & d'autres Ports d'Espagne en 1731, pour le Commerce des Philippines; cette Compagnie fut autorisée par une déclaration qui lui permit de charger des étoffes de la Chine pour 50. Tonneaux par Vaisseau, à condition qu'elles seroient vendues à l'Etranger. La ville de Séville fut substituée immédiatement à cette Compagnie, & la permission de charger des étoffes de la Chine fut supprimée par une déclaration de 1733, sur le prétexte que quand même la condition de les vendre à l'Etranger seroit exactement observée, le bien public ne gagneroit rien à cette permission, qu'au contraire l'Espagne en vendant ces étoffes à l'Etranger, perdrait le profit de sa main d'œuvre

vre sur une pareille quantité qu'elle auroit fabriquée, avec les foyes & le coton des Indes, & qu'elle auroit vendue. On crût encore que cette permission pouroit causer un grand mal, en facilitant la Contrebande des Nations qui ont permis à leurs sujets le Commerce de ces étoffes en même tems qu'elles leur en ont prohibé l'usage. Ces établissemens n'étant ainsi formés que sur de faux principes, la Navigation aux Philippines est restée bornée au Vaisseau d'Acapulco; c'est-à-dire dans les limites les plus étroites, & au lieu de se procurer une branche très riche, l'Espagne n'a conservé qu'un commerce aussi ruineux que le Commerce clandestin.

LE seul navire qui ait permission de passer des Philippines à Acapulco, n'apporte qu'une cargaison de trois cens mille Piastras, dont partie consiste en foyes, Coton, Poil de Chameau, Porcelaines, Cire, Poivre, Cannelle, Girofle, Ivroire, Thé, Caffé, Gingembre & Drogues servant à la Médecine: le reste de la cargaison est en étoffes de la Chine, malgré les défenses. Cette partie d'étoffes est bien éloignée de suffire à la consommation immense qui s'en fait à la nouvelle Espagne. Ainsi d'une part la prohibition des étoffes de la Chine est éludée, & de l'autre, le Vaisseau des Philippines ne pouvant seul introduire qu'une petite partie d'étoffes de la Chine, laisse aux Etrangers l'avantage de fournir à l'Espagne ces mêmes étoffes & des toiles de coton pour en aprovisionner en entier la nouvelle Espagne, car à cet égard les Etrangers éludent les prohibitions sur des moyens aux quels l'Espagne peut rien opposer.

LES traités ne permettent point à l'Espagne de refuser les toiles & les étoffes que les Etrangers portent à Cadix provenant de leurs Fabriques. Or l'Etranger pour éluder les prohibitions à l'égard des toiles des Indes, introduit les toiles des Indes sous le nom des toiles imprimées dans les Manufactures d'Europe; & à l'égard des foyeries, on introduit aisément celles de la Chine sous le nom des Manufactures d'Europe, tant parcequ'on en imite quelques unes en Europe, que parceque la Chine imite aussi des étoffes d'Europe: en sorte qu'il n'y a point de toile, ni d'étoffe des Indes qu'on ne puisse introduire en Espagne sous le nom de quelque Manufacture Européenne.

IL résulte delà que les prohibitions ne sont que nuisibles à l'Espagne, puisque les Etrangers en profitent pour introduire les mêmes Marchandises. Parlà les Espagnols livrent eux mêmes une branche de leur Commerce, très riche & très étendue, aux Etrangers. Les prohibitions & le défaut d'une Navigation directe d'Espagne aux Philippines, assurent aux Etrangers seuls le bénéfice de ce Commerce.

ON a prétendu encore que la Navigation directe de l'Espagne aux Philippines, ruineroit le Commerce que ses Galions font au Pérou & à Lima par la voye de Carthagène & Porto-bélo, attendu la facilité que les Vaisseaux Espagnols auroient, d'y introduire les toiles & les étoffes des Indes par la Mer du Sud. Mais on n'a pas fait attention que les côtes de la Mer du Sud sont très éloignées de la route que ces Vaisseaux doivent naturellement tenir; que la route d'Espagne aux Philippines la plus sûre & où l'on rencontre le moins de Vaisseaux étrangers, est par le Cap de Horn, où par le détroit de Magellan, où par l'un des trois passages de Lemaire, Brovers ou de Laroche, qui sont entre le détroit de Magellan & le Cap de Horn, terre déserte appelée terre de Feu ou Australe, où il y a de bons Havres, du bois, du gibier & des poissons en abondance; que de-là on fait voile par la pleine Mer, sans toucher terre jusqu'aux Philippines, sans passer à la vue des Moluques qu'on laisse à gauche, & même sans s'arrêter aux Isles Mariannes qui sont voisines, & qui appartiennent aux Espagnols. Par cette route la Navigation Espagnole dans l'Asie commence par les Philippines d'Orient en Occident, au lieu que les autres Nations qui prennent par le Cap de bonne Espérance, n'arrivent aux Philippines qu'après avoir traversé les Mers d'Asie d'Occident en Orient.

IL seroit facile d'ailleurs à l'Espagne de prévenir tout Commerce de Contrebande à la côte de la Mer du Sud par les Vaisseaux Espagnols qui reviendroient des Philippines, en remettant ce Commerce entre les mains d'une Compagnie, & en formant l'établissement d'une Compagnie des Indes, telle que celles de France ou d'Angleterre, qui sûrement ne permettroit jamais à ses Vaisseaux de toucher à aucune des côtes des Indes Occidentales. Cet établissement seroit peut-être plus conforme aux véritables intérêts de l'Espagne, que la liberté accordée aux Négocians de tous ses Ports, proposée par Don Bernardo de Ulloa. Cette Compagnie pourroit être chargée de l'entretien des Garnisons, des Officiers & des Forts des Philippines, & de former quelques établissemens sur les côtes de Magellan ou Terre de Feu, où les Vaisseaux pourroient se rafraichir au milieu de leur route, & se redoubler dans le besoin.

DON Bernardo de Ulloa prétend que toutes les Marchandises des Indes se trouvent aux Philippines à aussi bon marché, que dans les lieux mêmes qui les produisent. Mais s'il y a quelque désavantage à en faire les achats aux Philippines, comme on peut le présumer à l'égard d'un grand nombre d'articles, il seroit facile à une Compagnie des Indes établie en Espagne,

de faire des Philippines le Commerce d'Inde en Inde, comme le font les Compagnies de Hollande, de France & d'Angleterre. L'Espagne ne doit pas craindre que les Hollandois voulussent entreprendre de la troubler dans ce Commerce, sur le prétexte du traité de Munster, dans le quel on ne doit trouver autre chose de la part de l'Espagne, qu'une permission accordée aux Hollandois de naviger à leurs possessions dans l'Inde. Il seroit difficile aux Hollandois de faire régarder cette permission, comme une renonciation de la part de l'Espagne à la Navigation d'Inde en Inde. Mais si on craignoit enfin que cette Navigation souffrit quelque difficulté, rien ne pourroit empêcher les Espagnols de faire le Commerce d'Inde en Inde, comme les Anglois & les Hollandois font le Commerce aux Philippines, qui leur est interdit; ils y viennent chercher les Piastras d'Espagne sous le nom & sous le pavillon des puissances Asiaticques, dont ils frètent les Vaisseaux. Qui pourroit empêcher l'Espagne de se procurer de même toutes les Marchandises de l'Inde ?

L'ETABLISSEMENT d'une Compagnie des Indes donneroit à l'Espagne de très grands avantages; elle approvisionneroit seule par Cadix toutes les Colonies, de Marchandises des Indes tirées de la première main; elle y gagneroit le bénéfice qu'y font sur elle les François, & principalement les Anglois & les Hollandois; ainsi que celui que font ces Nations qui en introduisent en Espagne pour sa consommation intérieure, qui est très considérable. Au lieu d'acheter pour des sommes immenses ces Marchandises d'une seconde main, elle auroit un superflu très lucratif à répandre dans les marchés d'Europe. La Marine d'Espagne recevroit par là des accroissemens de considération, & ce Commerce contribueroit infiniment à son rétablissement. Le Gouvernement pourroit exiger d'une Compagnie qui seroit bientôt riche, les dépenses nécessaires pour fortifier les Isles Philippines, tant contre les naturels du pays, que contre les entreprises des Nations Européennes. On verroit bientôt une partie du Commerce des Indes changer encore une fois de route, & en suivre une toute opposée à celle que lui firent prendre les grandes découvertes des Portugais. L'Espagne pourroit se procurer encore par le moyen de cette Compagnie, l'avantage d'avoir des forts sur les côtes de Magellan pour la sûreté de ses Ports dans la Mer du Sud, & d'empêcher qu'une autre Nation ne vienne se fortifier dans ces terres, & ne se rende par ce moyen Maître de la communication des deux mers.

EN suprimant totalement la Navigation d'Acapulco aux Philippines, & en remettant cette Navigation entière à une Compagnie établie à Séville ou
à

à Cadix, l'Espagne substituerait un Commerce riche, à une branche de Commerce qui ne sert qu'à enrichir quelques Colons, & qui est prise en entier sur le Commerce de Cadix; car si ce Commerce est de six millions; c'est six millions de moins dans le Commerce de Cadix. L'Espagne jouiroit du bénéfice de la Navigation d'Acapulco aux Philippines, & les Négocians de Cadix auroient à Expédier de plus de Cadix à la nouvelle Espagne, les chargemens des Vaisseaux qui viennent des Philippines à Acapulco. Ainsi le Commerce de Cadix & sa Navigation recevraient une augmentation considérable, indépendamment des grands avantages pour l'Espagne, que présente l'établissement d'une Compagnie des Indes qui, pour s'enrichir & enrichir l'Etat, n'auroit presque d'autres dépenses à faire, que les frais qu'exige une Navigation ordinaire. On ne peut douter enfin qu'une Compagnie des Indes établie sur de bons principes, ne rendit bientôt l'empire d'Espagne plus respectable dans les deux Indes & en Europe.

Nous avons déjà observé que la science du Commerce a des maximes générales qui conviennent à toutes les Nations, & d'autres qui au lieu d'être salutaires dans de certains pays, y seroient destructives. On doit élever, animer partout l'industrie, la soutenir & l'étendre sur les mêmes principes. Mais la situation, le climat, les productions naturelles, n'étant pas les mêmes dans tous les pays, l'industrie doit y être portée sur des objets différens. Les différentes branches de l'Art, ainsi que les productions de la nature, sont divisées à l'infini, mais toutes ne peuvent pas être cultivées partout avec les mêmes succès. Presque toutes les sortes de Manu actures sont en France comme dans leur véritable patrie : la plûpart des matières premières y abondent, & par les soins d'une bonne administration, les Négocians y fournissent à un bon prix celles qui manquent. Il est facile de conserver toujours les Manufactures dans un Etat, qui au lieu de mines d'Or ou d'Argent, a de vastes provinces, où l'on ne connoit pas d'autres Commerce que celui de la culture des terres & des Manufactures, où l'on ne peut point en faire d'autre. C'est ce qui tient éloignée la trop grande abondance du numéraire, qui en rendant chères toutes les choses nécessaires à la vie, fait infailliblement tomber les Manufactures par le prix excessif qu'elle met à la main d'œuvre. L'Angleterre a longtems joui des mêmes avantages, qu'elle commence à perdre par le numéraire excessif qu'elle s'est donné, bien plus destructif encore, que le numéraire réel. Les Anglois feront de vains efforts pour arrêter la décadence de leurs Manufactures, tant qu'ils laisseront subsister l'excès de leur numéraire fictif, & des impôts nécessaires pour en soutenir le crédit. Les Hollandois, sans Agriculture, parcequ'ils n'ont point

de terres à cultiver; occupés à faire la banque & le Commerce d'œconomie de toute l'Europe, en possession de tout ce qu'il y a de plus riche dans le Commerce de l'Indoustan, de la Chine & du Japon, ne pouvoient conserver des Manufactures qu'un moment: ils adopteroient inutilement les maximes & les réglemens qui soutiennent en France les Manufactures dans un état florissant; l'abondance du numéraire dont leur Commerce d'œconomie, leur Commerce de banque & des Indes ont surchargé leur circulation, ne leur permettra de conserver d'autres Manufactures, que celles qu'exige l'entretien de leur Marine. Il faut observer ici que la construction, cette sorte de Manufacture qui par sa nature ne peut leur échaper, est devenue plus chère; on construit plus chèrement en Hollande qu'ailleurs, le moindre ouvrier dans le chantier de la Compagnie des Indes coûte un florin, ce qui est dans les Ports de France, le salaire des ouvriers de la première classe. Les Hollandois s'en dédomagent un peu par leur attention à se procurer à bas prix la majeure partie des matières premières. Le Portugal peut bien plus facilement élever des Manufactures, & les conserver peut-être un peu plus longtems, parcequ'il a une plus grande quantité de consommateurs dépendans, & qu'il peut forcer une consommation assez étendue. Mais le défaut d'un terrain assez vaste pour l'Agriculture, & de matières premières, joint au numéraire de ses mines que des Manufactures auroient bientôt accumulé; porteroit promptement les Manufactures au degré de cherté qui en rend la ruine infaillible, quelque précautions qu'on puisse prendre pour les soutenir.

L'ESPAGNE tient à l'égard des Manufactures, de la situation de la France, de celles du Portugal, de la Hollande & de l'Angleterre. Elle a comme la France, un fonds riche & fort étendu pour l'Agriculture, propre aux productions naturelles les plus précieuses, les plus nécessaires & les plus agréables; elle a aussi de vastes Provinces, où l'industrie pouroit être bornée à la culture des terres & aux Manufactures; mais elle a à redouter en même tems, l'excès du numéraire & les mêmes causes qui ruinent les Manufactures en Hollande & en Angleterre, & qui ne permettent pas à une sage administration d'en élever en Portugal.

LES Manufactures ont été pendant long-tems, ainsi que l'Agriculture, florissantes en Espagne. La beauté du climat, la prodigieuse fertilité du terrain & les avantages de la plus heureuse situation, tout invite en Espagne l'industrie, & l'industrie avoit en effet élevé l'Espagne au plus haut degré de puissance sous les régnés de Ferdinand & d'Isabelle, de Charles V. & de Philippe

Philippe II. par l'étendue qu'elle avoit donnée aux productions de la nature & de l'Art. Les causes qui ont détruit en Espagne l'Agriculture & les Manufactures, les efforts que le Gouvernement a fait pour les rétablir, les divers moyens qu'on a inutilement employés pour rappeler l'industrie, ceux qu'on pouroit employer avec succès, & les limites que la situation de l'Espagne, que la nature même met aux progrès de l'industrie dans ce Royaume, sont autant d'objets qui méritent d'être discutés, & qui intéressent toutes les Nations Commerçantes de l'Europe.

FERDINAND acquit par la conquête du Royaume de Grénade, ce que l'Espagne avoit alors de Manufactures, qui étoient le fruit de l'industrie des maures, & détruisit en même tems presque entièrement le Commerce par l'expulsion des juifs. Une conquête plus importante; celle du nouveau monde, ranima bientôt l'industrie & le Commerce, & fit de l'Espagne sous Charles Quint, & surtout sous Philippe II, le plus riche Royaume de l'Univers. Pour se former une idée des richesses naturelles & d'industrie de l'Espagne à cette époque, il faut se rappeler les dépenses énormes que firent en fort peu d'années Charles V. successeur de Ferdinand & d'Isabelle; & Philippe II. son fils. Charles V. toujours en voyage & toujours en guerre, répandit des sommes immenses en Allemagne & en Italie. Lorsqu'il envoya son fils à Londres épouser la reine Marie, & prendre le titre de Roi d'Angleterre, ce Prince rémit à la cour de Londres vingt sept grandes caisses d'Argent en barre & la charge de cent chevaux en Argent & en Or monoyé. Philippe II. soutint à la fois la guerre dans les Pays-bas contre le Prince Maurice d'Orange, dans presque toutes les Provinces de France contre Henry IV. à Genève & dans la Suisse; & sur la Mer contre les Anglois & les Hollandois. Ses pays comme ses trésors, étoient immenses. Son despotisme dans les Pays-Bas & son ambition en France lui coûtèrent plus de trois milliards de livres tournois sans l'appauvrir, & cependant ses trésors enrichirent contre son intention, les pays qu'il vouloit subjuguier. La conquête du Portugal l'avoit rendu Maître des deux Indes: l'Amérique, ainsi que les Indes Orientales, furent toujours inépuisables pour lui. Le Commerce se faisoit alors avec les deux Indes comme il se fait encore aujourd'hui: c'est-à-dire, qu'il falloit porter aux Indes Occidentales, des Denrées & des Manufactures d'Europe pour les échanger contre de l'Or & de l'Argent, & qu'il falloit envoyer de l'Argent dans les Indes Orientales pour en rapporter des Denrées & des Manufactures. Les Indes Occidentales fournissoient aux sujets de Philippe, de l'argent pour le Commerce des Indes Orientales, & l'industrie d'Espagne formoit alors les Cargaisons en

Denrées & en Marchandises d'Europe, qu'exigéoit le Commerce de l'Amérique.

IL n'est pas douteux que l'Espagne n'ait été en possession d'un très grand Commerce intérieur & extérieur, dans un siècle où le Commerce étoit fort borné dans tous les autres États. Don Géronimo de Ustaris assure que la seule ville de Séville contenoit soixante mille métiers en foye; les draps de Ségovie ont passé pour les plus beaux de l'Europe; ceux de la Catalogne ont eu longtems la préférence dans le Levant, en Sicile & en Italie. On lit dans un mémoire adressé à Philippe II. par Louis Valle de la Cerda, qu'il se Négocioit dans la seule foire de Médina en Lettres de change, pour une valeur de plus de cent cinquante millions d'écus. L'Armement de Philippe II. contre l'Angleterre composé de cent cinquante gros Vaisseaux, célèbre dans l'Histoire sous le nom de Flotte invincible, prouve que l'Espagne avoit alors une puissante Marine, & par conséquent un Commerce maritime très étendu.

IL est certain que si l'Espagne eût été obligée d'acheter en ce tems-là des Etrangers, toutes les Marchandises qu'elle envoyoit aux Indes Occidentales, l'Europe auroit joui dès lors des trésors de l'Amérique comme elle en jouit aujourd'hui, & le Monarque n'auroit pu y dépenser en Armemens de terre & de Mer plus de trois mille millions en peu d'années sans s'appauvrir à l'excès; puisque l'Espagne répandit infiniment plus de numéraire chez les Etranger par cette voye, qu'elle n'a fait depuis par la voye du Commerce. Ces dépenses énormes faites audehors, bien loin d'appauvrir l'Espagne, soutinrent encore l'industrie, la première & la principale source de ses richesses, qui ne fut attaquée dans son véritable principe que sous les règnes suivans. Car il est évident que si les trésors répandus hors de l'Espagne par Charles V. joints à ces trois mille millions qui doublèrent presque partout chez l'Etranger, les prix des Denrées, étoient restés dans l'intérieur de l'Espagne, la main d'œuvre y seroit devenue promptement si prodigieusement chère, qu'il eût été impossible d'y soutenir aucune Manufacture.

LA négligence & l'infidélité mirent le désordre dans les Finances sous Philippe III, au point que dans la guerre qui continuoit toujours contre les Provinces Unies, on n'eut pas de quoi payer les Troupes Espagnoles. L'expulsion des Maures fit alors un tort irréparable à l'Espagne. L'expulsion de six à sept cens mille sujets laborieux, occupés des Arts & du Commerce, fit perdre à l'Espagne une somme d'industrie, qui ne pouvoit être rem-

remplacée par les trésors du Mexique & du Pérou, parceque c'étoit cette industrie qui rétenoit en Espagne la majeure partie de ces trésors; on peut juger du mérite & de la richesse de l'industrie de ces habitans si imprudament proscrits, par l'offre qu'ils firent d'acheter de deux millions de ducats d'Or, la permission de respirer l'air de l'Espagne.

LE désordre augmenta dans l'administration des deniers publics sous le règne de Philippe IV. fils de Philippe III. les impôts sur les peuples se multiplièrent sous ces deux règnes. On porta à l'excès les droits des anciennes douannes qu'on avoit laissé subsister d'une Province à une autre. Il n'étoit pas permis de transporter de l'Argent de Province à Province. Le Commerce intérieur fut ruiné. L'industrie ne féconda plus les présens de la nature: ni les foyes de valence, ni les belles laines de l'Andalousie & de la Castille ne furent plus préparées par les mains Espagnoles: les toiles fines disparurent, & les étoffes d'Or & d'Argent furent défendues comme un luxe ruineux, comme une magnificence capable d'appauvrir la Monarchie. En effet malgré les Mines du nouveau monde, l'Espagne devint si pauvre que Philippe IV. se trouva réduit à la nécessité de faire de la monnoye de cuivre, à la quelle on donna un prix presque aussi fort qu'à l'Argent.

CE fut alors que l'Or & l'Argent des Mines du Mexique & du Pérou; qui n'avoient encore passé de l'Espagne dans les autres Etats de l'Europe, que pour y foutenir les dépenses énormes de la guerre, Commencerent à s'y répandre par une autre route aussi paisible & aussi heureuse, que l'autre étoit malheureuse & destructive. L'industrie opprimée en Espagne par l'excès des impositions, & plus encore par l'avidité des fermiers qui en faisoient la perception, les Espagnols ne furent plus en état de former & d'affortir les Cargaisons qu'exigéoit le Commerce de l'Amérique; il fallut les acheter des Etrangers, & dès lors les Manufactures Etrangères en devinrent plus florissantes, & attirèrent l'Or & l'Argent des Indes Occidentales. L'extinction de l'industrie Espagnole donna, pour ainsi dire, la propriété des Mines du Mexique & du Pérou aux autres Nations Commerçantes de l'Europe, & l'Espagne n'en put rétenir que les droits de Quint, d'indult, de Gardes-Côtes, de douanne & de Commission; droits qui ont ajouté aux Marchandises une valeur qui n'intéresse le Négociant Etranger, qu'en ce qu'elle resserre les consommations; mais qui est payée par les sujets du Roi d'Espagne. C'est par cette voye que l'Or & l'Argent dont l'Amérique a inondé l'Europe, ont passé dans plus de mains, & se sont distribués plus également.

C'EST envain qu'une loi sévère établie par Ferdinand & Isabelle, confirmée par Charles V. & par tous les Rois d'Espagne, défend aux autres Nations, non seulement l'entrée des Ports de l'Amérique, mais la part la plus indirecte dans ce Commerce. Le défaut de Manufacture & d'industrie, sous les règnes des successeurs de Philippe II., c'est-à-dire la loi de la nécessité, la plus impérieuse de toutes les loix, établit la violation perpetuelle de la loi prohibitive, & fit tomber le Commerce des Espagnols en des mains Etrangères. On a estimé à environ 54. millions les Denrées & les Marchandises qu'on transporte tous les ans d'Espagne aux Indes Occidentales, dont l'Espagne n'a presque jamais pu fournir depuis le règne de Philippe II. qu'environ pour quatre millions. Ce prodigieux Commerce s'est fait par les autres Nations Commerçantes, amies ou ennemies de l'Espagne, sous le nom des Espagnols mêmes, toujours fidèles aux particuliers & toujours infidèles à la loi. La bonne foi des Espagnols, qui n'a jamais reçu d'atteinte, est dans ce Commerce la sûreté des Etrangers.

LE Gouvernement ne pouvant se dissimuler la nécessité des contraventions perpetuelles à cette loi prohibitive, a crû en réparer le préjudice par une autre prohibition encore plus absurde & plus inutile. Il défendit sous une peine Capitale la sortie de l'Or & de l'Argent, comme s'il étoit possible aux Espagnols de se dispenser de payer les Marchandises dont ils ne peuvent se passer, & qui leur sont fournies par les Etrangers. C'est ici qu'éclate encore la fidélité, la bonne foi des Espagnols, & la vérité de cette maxime, que la sévérité des loix ne triomphe jamais de la nécessité. Lors que le Gouvernement tenoit la main à l'exécution de cette loi, l'Espagnol qui est à Cadix facteur de l'Etranger, confioit les lingots reçus à des braves qu'on appelloit *Météores*, qui armés d'épées & de pistolets, alloient porter les lingots numérotés au rempart, & les jetoient à d'autres *Météores* qui les portoient aux Chaloupes, auxquelles ils étoient destinés. Ces *Météores*, les Facteurs, les Commis & les Gardes qui ne les troubloient jamais, tous avoient leur droit, & le Négociant étranger n'étoit jamais trompé; mais tous les frais de cette sortie étoient une valeur ajoutée encore aux Marchandises sur le pied de la quelle le Négociant étranger faisoit ses ventes, qui étoit par conséquent payée par les consommateurs. Ces loix n'ont point été révoquées, elles existent encore, mais sans exécution.

DON Bernardo de Ulloa suppose que les Espagnols Maîtres des Trésors du nouveau monde, renoncèrent d'eux mêmes aux Manufactures, parce qu'ils se virent assez riches. Il auroit dû dire la même chose de l'Agriculture,

culture. Mais il suppose un raisonnement que la Nation ne fit point. Ces révolutions font-elles jamais l'effet du raisonnement d'une Nation? Le courage, l'esprit philosophique du Prince Don Henri de Portugal, Fils du Roi Jean Premier, secondé par l'ambition & le courage de Gama, d'Albuquerque & de quelques autres Portugais, donnèrent au Portugal toutes les Richesses de l'Afrique & de l'Asie, & firent pour quelque tems des Portugais la première Nation de l'Europe. Les découvertes de Colomb, la hardiesse de Cortez & de Pizaro, ajoutèrent des Royaumes à la Couronne d'Espagne, & lui assurèrent la possession des Mines du Mexique & du Perou. Ces deux événemens qui changèrent la face de l'Europe, qui sont dans l'Histoire du Monde une espèce de Création nouvelle, furent produits par un petit nombre de ces hommes uniques, dont le génie & la fermeté au dessus de tout préjugé, sçavent vaincre mille obstacles. Les révolutions qui en furent la suite, ne furent emennées par le raisonnement d'aucune Nation; mais chaque Nation y a pris part sans raisonner, suivant la position où elle s'est trouvée, suivant son caractère, son génie, son industrie, la nature & la constitution de son Gouvernement; car les Nations ne raisonnent point, elles sont conduites ou entraînées par les événemens qui sont dans les mains qui gouvernent.

CE n'est point le raisonnement des Nations qui les rend industrieuses, qui les enrichit ou les appauvrit. La nécessité fit naître chez les Hollandois l'idée de la liberté, & jetta les premiers fondemens d'une République devenue par une suite d'événemens imprevus, telle que la raison humaine n'auroit osé entreprendre de la former, si elle avoit pu en concevoir le projet. Le peuple Hollandois devenu libre par nécessité, devint laborieux & industrieux sur le même principe. La nécessité de défendre une liberté naissante produisit en Hollande des prodiges de valeur & d'industrie. En général les particuliers étoient pauvres alors. & l'Etat étoit riche; & dans la suite les Citoyens sont devenus riches, & l'Etat pauvre sans que la Nation y ait contribué par le raisonnement; mais l'Etat, la République formée sans dessein & contre toute vraisemblance, la Nation a été entraînée successivement par les événemens publics, de révolution en révolution au point où nous la voyons aujourd'hui. Est ce par le raisonnement de la Nation que les Russes sont devenus de nos jours, laborieux, industrieux, Commerçans & Soldats, & que la Russie est aujourd'hui une Monarchie redoutable à l'Europe?

CHAQUE particulier est industrieux par intérêt ou par nécessité, il en est de même de toute Nation. C'est-là le principe qui fait naître l'industrie, qui la nourrit, l'entretient & la perfectionne, & c'est aussi ce principe qui la détruit:

par cette raison l'industrie est incompatible avec l'esclavage & fuit devant le despote. Le Cultivateur & l'Artisan assurés de voir passer en des mains Etrangères tout le fruit de leur industrie, renoncent a des travaux infructueux, ou portent leur industrie ailleurs. Ainsi ce n'est point parceque les Rois d'Espagne & les Négocians de Cadix ou de Séville tiroient tous les ans quatre-vingt ou cent millions d'Or & d'Argent des Mines du nouveau Monde, que les Cultivateurs & les Artisans Espagnols ont cessé de travailler. La Nation n'a pas raisonné sur la propriété de ces trésors. De la possession de ces Mines les Cultivateurs & les Artisans n'ont pas conclu qu'il falloit abandonner la Culture des Terres & des Manufactures; mais les uns & les autres ne pouvant soutenir le poids des impositions, sous les Règnes de Philippe III. & de Philippe IV. ont été forcés d'abandonner les Arts qu'ils ne pouvoient plus Cultiver pour eux-mêmes: & ces causes si naturelles qui ont détruit l'industrie en Espagne, sont les mêmes qui en ont empêché le rétablissement. En général l'esprit d'ordre, de modération, le goût des Sciences, la Culture de tous les Arts utiles à la vie, ou d'agrément, les inventions qui rendent les Arts plus faciles, un Commerce florissant, l'agréable, l'utile, tout ce qui rend la Vie commode, sont l'ouvrage de la sagesse du Gouvernement, & non celui du raisonnement d'une Nation.

APRÈS l'expulsion des Maures, après avoir chassé du Royaume six à sept cens mille Habitans industrieux, tous Artisans, Commerçans ou Cultivateurs, le Gouvernement Espagnol auroit dû d'ailleurs diminuer les impôts dans la même proportion. Les Ministres ne s'occupèrent que du soin de faire toujours rentrer dans les coffres du Roi les mêmes trésors après en avoir diminué la source: il augmentèrent même les droits, déjà trop onéreux. Les droits d'Alcavala & de Cientos, dont les uns se perçoivent sur toutes les ventes des Marchandises en gros, ainsi que sur les ventes des mêmes Marchandises faites ensuite en détail, & les autres sur les consommations, furent augmentés sous Philippe III. & sous Philippe IV. jusqu'à quatorze pour cent. Le droit de millions, les droits de douanne, les rentes provinciales, autres droits sur les consommations, tout fut créé ou augmenté sous ces deux Règnes, & appelanti ensuite par l'avidité des fermiers; la décadence des Manufactures fut rapide, la misère fit désertter les meilleurs Ouvriers; & les Cultivateurs restés seuls succombèrent sous le poids des impositions que tous les sujets ensemble ne pouvoient porter. C'est ainsi que les sources des finances furent tout-à-fait tarées. Telle fut en même tems la cause de la destruction de l'Agriculture, des Arts & du Commerce, qu'on attribue injustement aux trésors du Mexique, & du Perou; & d'une émigration qui a bien autrement depouplé l'Espagne, que celle qui a été occasionnée pour former
les

les Colonies de l'Amérique. Ces causes de la dépopulation, de la destruction de l'Agriculture & des Arts, existent indépendamment de l'Amérique. L'expulsion des Maures & le désordre de Finances auroient aussi infailliblement réduit l'Espagne dans cette situation, si l'Amérique n'avoit point été découverte : & il sera facile de prouver que l'Amérique même n'a cessé de présenter à l'Espagne les moyens les plus sûrs, les plus prompts & les plus faciles de se rétablir dans l'état florissant, dont une mauvaise administration l'a fait déchèoir.

CETTE grande prospérité dont l'Espagne jouit sous les régnes de Charles V. & de Philippe II. ne fut point détruite par la découverte de l'Amérique, ni par la richesse de ses Mines, ni par la transmigration des Espagnols dans les Indes Occidentales. L'expulsion des Maures & des Juifs n'auroit fait que l'altérer ; mais ne l'auroit pas anéantie, si un vice dans la police intérieure, & le dérangement des finances n'avoient attaqué l'agriculture & les arts dans leur principe. C'est, dit on, l'abandon de la culture des terres & des manufactures, qui a dépeuplé l'Espagne, & qui l'a appauvrie ; mais c'est la finance mal Administrée, ce sont les impositions, dont on a accablé l'industrie, qui ont fait abandonner l'agriculture & les arts. Le seul moyen utile & certain d'accroître les revenus publics, est d'augmenter les manières d'occuper le peuple ; sans travail, on se flatteroit en vain de conserver longtems le peuple ; & si les salaires ou les fruits du travail sont bornés à la valeur étroite du nécessaire, ou ne peuvent y suffire, le travail est bientôt abandonné.

IL ne faut pas croire que cette fièrè oisiveté qu'on reproche aux Espagnols, peut-être avec trop d'exagération, les ait empêché de voir qu'une partie de leurs vastes plaines, autrefois si fertiles, ne sont depuis longtems que des déserts en friche ; que l'excès de la pauvreté & de la misère a détruit toute industrie chez le peuple ; que les trésors de leurs Mines du Mexique & du Pérou n'arrivent en Espagne que pour se répandre de là chez les autres Nations de l'Europe, & qu'enfin les Espagnols ne sont que les Commissionnaires ou les facteurs de leur propre Commerce, le plus riche de l'univers. Le peuple Espagnol n'est point sans industrie : il est fidèle & doué d'un génie & d'une constance propres à exécuter les plus grandes entreprises. Les Espagnols se sont signalés bien plutôt que les Anglois & les François, dans les Arts du génie ; & le caractère de cette Nation n'a point changé. Depuis plus d'un siècle & demi des Espagnols écrivent sur le rétablissement de leur Empire. Ils ont calculé sa population, son industrie, ses revenus, ce qu'il y a d'onéreux dans les impositions ; ils ont formé divers projets de rétablissement.

ON a crû voir d'abord les causes du dépérissement de l'Espagne dans l'expulsion des Maures & des Juifs. On a attribué à cette cause un effet trop général. Cette expulsion seule n'étoit pas suffisante pour entraîner la ruine entière de l'industrie. On y a ajouté les fréquentes transmigrations des Espagnols dans les Indes Occidentales. Don Geronimo de Uztariz a réjetté cette cause & très bien prouvé que l'agriculture & les Arts n'en ont reçu aucun préjudice. Il auroit pu prouver aussi facilement que ces transmigrations, bien loin de dépeupler & d'appauvrir l'Espagne, étoient un des plus surs moyens d'acrotre sa population, d'élever son industrie & de l'enrichir. Don Bernardo de Ulloa regarde le Commerce que les Etrangers font aux Indes Occidentales sous le nom des Espagnols, comme „ une supercherie & „ comme l'abus le plus pernicieux & la vraie cause de la misère des Espagnols & de la ruine de leurs manufactures ”. C'est au contraire la ruine des manufactures des Espagnols & de leur industrie, qui a fait passer ce Commerce dans les mains des Etrangers, qui ont profité de cette destruction, mais ne l'ont point causée. Leur concurrence doit être regardée, non comme une cause destructive de l'industrie Espagnole, mais comme un grand obstacle à son rétablissement à l'égard des manufactures. Le même Auteur insiste après cela, ainsi que Don Geronimo de Uztariz, l'Auteur des considérations sur les Finances d'Espagne, & plusieurs écrivains Espagnols plus Anciens, sur le désordre des Finances, sur leur mauvaise Administration & sur l'exces des impositions. C'est là en effet la vraie cause, la cause permanente du mal, auquel on n'a cessé de chercher des remèdes, depuis sur tout l'avènement de Philippe V. à la Couronne d'Espagne.

IL étoit assez naturel de penser que pour déraciner le mal, cette cause étant connue, c'étoit la cause même qu'il falloit attaquer & détruire. Cette cause détruite, on auroit pu pratiquer avec un grand succès la plus part des moyens proposés pour élever le Commerce en Espagne. Mais cette cause à elle même un principe qui la rend nécessaire & permanente, tant qu'on le laissera subsister. Les impositions sont excessives, mais les charges de l'Etat les rendent indispensables. Il faut donc nécessairement diminuer les charges de l'Etat pour pouvoir modérer les impositions. C'est dans l'extinction des dettes de l'Etat qu'on doit chercher le vrai remède au mal, & c'est dans une bonne Administration des Finances qu'on doit trouver les ressources nécessaires pour éteindre les dettes de l'Etat.

ON a crû quelquefois que la ruine des Manufactures venoit de l'introduction des Etoffes étrangères, & on a conclu qu'elles devoient être prohi-

hibées. Sur ce principe le Roi défendit par un édit de 1726. à ses fujets de s'habiller d'Etoffes de laine ou de foye de Fabrique étrangère. Cet édit ne fervit qu'à faire connoître l'inutilité d'une loi prohibitive, & l'insuffifance d'un tel moyen pour élever l'industrie d'un peuple accablé d'impositions.

ON a propofé de fupprimer ou diminuer infiniment, tantôt les droits d'Alcavala & de Cientos, tantôt ceux de millions, les droits de Douanne, péage, d'Octroi des Villes. On a bien fenti que des droits exceffifs fur les consommations, fur les matières premières, fur les matières ouvrées, répétés enfuite fur toutes les ventes, tant en gros qu'en détail, portoient les Manufactures à de fi hauts prix, qu'il leur étoit impoffible de foutenir la concurrence de celles d'aucune autre Nation. Mais comment fupprimer ou diminuer des droits fans le fecours desquels il étoit impoffible de foutenir les charges de l'Etat ? On s'est vû forcé de fe borner à accorder des exemptions à quelques Fabriques particulières, qui en conféquence ont eu des fuccès. Mais ces fuccès n'ont fervi qu'à prouver la poffibilité de rétablir l'industrie ; ce qui ne peut fe faire par des encouragemens particuliers. il faut à la Nation un encouragement général, qui ne fe trouve ni dans quelques Manufactures uniques favorifées, ni dans quelques Compagnies qu'on a fucceffivement formées, auxquelles on a accordé de grands Priviléges. Il en est fans doute réfulté des avantages, mais fi bornés qu'ils ont été infenfibles au général de la Nation.

L'ÉTABLISSEMENT des grands chemins, des routes plus sûres, plus faciles & plus commodes, des Rivières rendues navigables, ont paru des moyens capables de ranimer l'industrie. Ce feroit fans contredit une amélioration très avantageufe pour l'agriculture & le Commerce. Mais il faut commencer par le rétabliffement de l'industrie pour la mettre en Etat d'en profiter ; car le défaut de routes faciles & de Rivières navigables, n'est pas la caufe d'eftructive de l'industrie en Espagne ; puisque l'agriculture & le Commerce y ont exifté fans ce fecours, dans un état floriffant.

ON a encore effâyé l'interdiction de la fortie des foyes. Cette interdiction pouroit être utile pour foutenir des Manufactures exiftantes, en leur procurant la matière première à un plus bas prix. Mais en donnant cette forte d'encouragement à des Manufactures, on détruit d'une main ce qu'on édifie de l'autre : on attaque l'Agriculture & la partie la plus précieufe de l'industrie, en aviliffant fes productions. Cette interdiction est bien plus pernicieufe encore dans un Etat où il y a peu de Manufactures : l'aviliffement de la matière en est plus fenfible, & le Cultivateur plus promptement découragé.

gé. C'est d'ailleurs forcer les Nations voisines qui cultivent les mêmes productions, à trouver dans leur industrie de quoi établir une concurrence ruineuse. C'est par une interdiction rigoureuse que les Anglois accoutument enfin les autres Nations à se passer des laines d'Angleterre & d'Irlande, & leur Agriculture commence à en souffrir sensiblement.

LE nouveau Roi d'Espagne a trouvé les principales branches des revenus de ce Royaume employées à payer les Intérêts des sommes empruntées & des dettes accumulées depuis plus de cent cinquante Ans. Les funestes effets qu'opèrent dans un Etat d'anciennes dettes publiques, l'embarras & l'impuissance même où elles jettent l'administration, sont les premiers objets qui ont frappé ce Monarque. Il a vu la cause primitive du mal, & le remède, dans la destruction de cette cause. C'est dans la liquidation & l'extinction de toutes les dettes de l'Etat qu'il prend le premier principe d'une bonne Administration. Il a ordonné la liquidation & le paiement de toutes les dettes contractées depuis les règnes de Ferdinand & d'Isabelle; & il ne faut pas douter qu'une opération si sage, qui annonce aux peuples le plus heureux règne, ne soit accompagnée du rétablissement du bon ordre que cette opération même exige, dans l'Administration des finances. La nécessité d'acquitter les dettes ne permet pas de supprimer tout-à-fait les droits qui découragent l'industrie, les abus qui se commettent à la perception, plus onéreux & plus destructifs que les droits mêmes, seront sévèrement réprimés.

LES impôts repartis avec plus d'égalité, perçus avec douceur & sans abus, les Cultivateurs protégés & assurés de jouir du fruit de leur travail, se livreront à la Culture des Terres, aux défrichemens mêmes, si peu qu'on encourage encore cette branche de l'Agriculture par des Exemptions ou des diminutions d'impôts. L'Agriculture fera des progrès rapides, sur-tout si on laisse la liberté de la garde des grains, du magasinage & de l'exportation; si on laisse au Commerce le soin de faire circuler les denrées & d'en entretenir l'abondance. Car aucun Etat n'a de Police plus rigoureuse & plus destructive sur les bleds, que l'Espagne, parce qu'on y a pris plus qu'ailleurs, pour un effet de la liberté, des dilètes causées par l'abandon de la Culture des Terres. C'est ainsi qu'au lieu de remédier au mal, on y a appliqué un remède qui ne sert qu'à l'étendre & le rendre plus grand.

C'EST une vérité généralement reconnue, que les Manufactures favorisent la Culture des Terres. Mais on est dans l'erreur, si on regarde les Manufactures comme un encouragement toujours nécessaire à l'Agriculture. La
vente

vente à un bon prix de toutes les productions qui font le fruit du travail du Cultivateur, est l'encouragement dont le Cultivateur ne peut se passer. Qu'on procure au Cultivateur le débouché de ses denrées, il lui importe peu que ce soit par une consommation locale, ou par l'exportation qu'en fait le Commerce, il se livrera au travail. De-là il faut conclure que l'Agriculture n'a pas besoin du secours des Manufactures par-tout où le Cultivateur se trouve à portée de cette exportation, si d'ailleurs le Commerce des Grains est libre ; & que les Manufactures ne sont nécessaires que dans les lieux où le Cultivateur est découragé par le défaut de Vente, parceque les frais du transport aux lieux de la consommation, avilissent les denrées. C'est dans les lieux qui n'ont point de débouché, que les Manufactures ont le plus de succès. Le Cultivateur en Espagne n'a pas besoin de la consommation des Manufactures Nationales pour vendre ses Huiles, ses Soies, ses Laines, ni ses Vins ; l'Etranger les enlève à un assez bon prix, & l'Espagne manque souvent de Grains ; il n'a point à craindre l'abondance de ces productions, dèsque le Commerce est libre : la terre est bien cultivée par tout où les productions de la terre sont bien vendues, & la maxime que quelque étendue de terre qu'on possède, on n'en cultive qu'autant qu'il en faut pour la subsistance des Habitans, n'est vraie qu'à l'égard des Pays, qui n'ont point de débouché.

IL ne faut donc envisager le rétablissement des Manufactures en Espagne, que comme un moyen d'augmenter ses richesses en donnant par la main d'œuvre une valeur nouvelle à ses productions naturelles, & d'étendre sa population ; & non comme un encouragement nécessaire, comme un moyen indispensable à employer pour relever l'Agriculture, ainsi que le prétendent tous les écrivains Espagnols. C'est un principe certain que pour avoir un Commerce utile, il est nécessaire de vendre aux Etrangers plus que l'on n'achète d'eux. Mais est-il incontestable que le moyen le plus sûr, le plus efficace & le plus convenable pour parvenir en Espagne à ce but important, est d'avoir de bonnes Manufactures ? est-il vrai que l'Espagne ne peut espérer de Commerce actif, ni même réciproque, tant que les Manufactures ne seront pas rétablies, comme le prétendent Don Géronimo de Uztaiz, Don Bernardo de Ulloa ; & une infinité d'autres écrivains ? si l'Espagne a un intérêt sensible à veiller sur ses manufactures, elle en a peut-être un plus important encore à ne s'y livrer qu'avec beaucoup de modération ; il est peut-être très nécessaire en Espagne d'assigner des limites à un genre d'industrie, à une branche de Commerce, qui pourroit avoir des excès, qui pourroit nuire à d'autres branches plus riches & plus naturelles, si elle étoit portée aussi loin qu'elle l'a été chez d'autres Nations.

LES Grains, les Vins, les Huiles, les Laines, les Soies, sont les principales productions naturelles de l'Espagne; ces productions y sont susceptibles d'une prodigieuse augmentation, & les moyens de les augmenter doivent être le premier & le principal objet de l'attention & des soins du Ministère. L'industrie qui s'occupe à étendre ces productions, est la plus précieuse à l'Etat, & celle qui doit être animée, encouragée, & protégée la première & de préférence à tout autre.

LA diminution & une repartition égale des impôts, l'exemption même de toute imposition sur les terres en friche pendant un certain nombre d'années, sont les premiers encouragemens à donner à ce premier genre d'industrie, qui est la base de tous les autres; & si on y ajoute ensuite les moyens qui assurent le débouché & la consommation des productions, on enrichit infailliblement les Cultivateurs, on les multiplie à l'infini & la terre produit tout ce qu'elle peut produire. Les Manufactures, sur-tout celles qui emploient le plus de productions naturelles, sont en général un des plus grands moyens qu'on puisse mettre en usage pour étendre les consommations & assurer aux Cultivateurs le prix qui nourrit & qui anime leur industrie. Mais le Commerce est le moyen qui embrasse tout, qui anime également la Culture des terres & le travail des Manufactures; & qui soutient même la Culture des terres & la rend florissante sans le secours des Manufactures.

ON ne sauroit trop accorder à l'Agriculture & au Commerce, on ne peut trop encourager les Cultivateurs, ni trop protéger les Négocians; mais on peut trop donner aux Manufactures: on peut dans de certains Etats, leur donner des encouragemens aux dépens de l'Agriculture & du Commerce. Ceci seroit un paradoxe pour la France, l'Angleterre, l'Allemagne, le Nord, &c. & c'est pour l'Espagne une vérité dont la démonstration est facile: & cette vérité, attendu que l'Espagne est le plus grand marché de l'Europe pour le débouché des Manufactures les plus riches, est une des plus intéressantes pour le Commerce de l'Europe.

SUIVANT les calculs de Don Sancho de Moncado, de Don Pédro Fernandez de Navarrete, & de Don Géronimo de Ustariz, qui a suivi le calcul le plus modéré, il est entré en Espagne, des Indes Occidentales depuis 1492, tems de la découverte de l'Amérique, jusques en 1740., c'est-à-dire, pendant l'espace de 248 années, plus de neuf milliards de Piastras. Cette somme immense s'est répandue dans le reste de l'Europe & dans la majeure partie de l'Asie, à mesure qu'elle est arrivée en Espagne, parceque l'Espagne par-

parceque l'Espagne a presque toujours été dans la nécessité de payer aux autres Nations, sur-tout depuis le Règne de Philippe II. les Marchandises qu'elle a échangées, par l'Or & l'Argent des Indes Occidentales. A mesure que la majeure partie de cette somme restée en Europe, s'y est répandue, elle a augmenté le prix des Denrées, de toutes les Marchandises, de la main d'œuvre & des Terres: Cette augmentation qui ne s'est faite que progressivement pendant l'espace de deux cens cinquante ans, n'est devenue sensible que par l'observation, que par la comparaison qu'on a faite des Prix-courans dans le tems de la découverte du nouveau Monde, avec les prix actuels. Mais cette somme répandue également chez toutes les Nations Commerçantes, n'a point fait d'autre sensation, & n'a causé par elle-même aucune révolution dans le Commerce. Les Nations ont vendu plus cher leur superflu, & ont acheté plus cher en proportion ce qui leur manquoit. Les mêmes choses se sont faites exactement dans le Commerce avec plus d'Argent, qu'auparavant. Le Commerce & l'industrie ont eu plus d'activité; on a travaillé davantage; on a fait beaucoup plus d'affaires, parce que le nombre des Consommateurs s'est accru, & que les Consommations de luxe sont aussi devenues fort considérables. Des Mers autrefois inconnues, ont été couvertes de Vaisseaux Européens, & la Navigation de l'Europe s'est infiniment étendue dans toutes les parties du Monde. Mais tout ce qui en est résulté, c'est que les richesses de l'Univers se sont divisées entre toutes les Nations, en proportion des productions naturelles & d'industrie de chacune. Il s'en est établi une balance naturelle, que les arts, les talens encouragés, les guerres, les conquêtes, les traités, les lumières & l'attention des Gouvernemens, ont souvent fait pencher en faveur de différentes Nations.

Si on suppose que l'Espagne ait tiré de son industrie, de ses Manufactures de Laine & de Soye, toutes les Marchandises qu'elle a échangées dans les Indes Occidentales pour cette somme immense de plus de neuf milliards de Piastrès, & qu'elle ait continué de fournir de son propre fonds les Cargaisons de ses flottes & de ses Gallions; comme elle fit sous les régnes de Charles Quint & de Philippe II; cette somme énorme concentrée dans sa circulation intérieure, y auroit d'autant plus avili le numéraire, qu'il n'y auroit eu aucune proportion entre l'Espagne & les autres Nations. Conséquemment l'extrême bas prix de l'industrie de celles-ci, auroit forcé chez elle l'introduction des productions de l'industrie Etrangère par le bénéfice exorbitant qui surmonte tous les obstacles; la sortie de cet immense trésor seroit devenue forcée & d'autant plus rapide qu'étant excessif, l'extrême bas prix de l'industrie Etrangère auroit détruit à la fois toutes fortes de Manufactures, long-

tems avant même que l'Espagne fût parvenue à accumuler chez elle ces neuf milliards de Piaftres. Car il n'y a point de Nation dont les Manufactures puissent soutenir une Circulation intérieure d'une masse qui excède de plus de moitié sa portion Naturelle dans la masse de la Circulation générale de l'Europe, à plus forte raison la Circulation d'une somme bien moins exorbitante que celle de neuf milliards de Piaftres.

SI on donnoit donc aujourd'hui une attention générale à toutes les Manufactures en Espagne, si on s'y appliquoit à employer toutes les Laines & toutes les Soies, & à y fabriquer des toiles de toutes fortes; en un mot si on vouloit suppléer par l'industrie nationale, à tout ce que l'Etranger fournit depuis long-tems, tant pour la Consommation intérieure, que pour celle des Indes; & si l'on suppose le succès le plus grand & le plus rapide, on conduiroit bien-tôt l'Espagne au point de retenir chez elle tous les trésors des Indes Occidentales; ses richesses seroient fort promptement excessives, & il seroit facile alors d'en calculer la durée, de prévoir la chute généralement de toutes ses Manufactures, & le moment de la pauvreté. Il ne faudroit pas l'espace de quarante années pour préparer cette révolution.

DANS les calculs les plus modérés on porte la Traite de l'Or & de l'Argent des Indes Occidentales, année commune, à quinze millions de Piaftres. On peut bien évaluer à un million les productions naturelles que l'Espagne fourniroit à l'Etranger, tant des Indes que de son crû au delà de ce qu'elle seroit obligée d'en tirer, qui seroit presque réduit à l'entretien d'une petite partie de sa Marine, si l'industrie étoit élevée en Espagne suivant le Plan de ses Ecrivains politiques, dont le système embrasse toutes les branches de l'industrie humaine: en ce cas l'Espagne se trouveroit au bout de quarante années au plus, un numéraire dans sa circulation, qui excéderoit de plus des deux tiers celui de toute autre Nation, & qui seroit d'autant plus excessif, que toutes les autres Nations industrielles se trouveroient à son égard dans une pauvreté relative.

UN projet qui embrasseroit toutes les Manufactures en Espagne, & qui tendroit à les rendre toutes florissantes, & à mettre l'Espagne en état de se passer de l'industrie étrangère, ne pouroit donc avoir qu'un succès momentané, & qui ne laisseroit après lui qu'une entière destruction de ce qui existe d'industrie aujourd'hui. Si on ajoutoit à ce projet l'interdiction de la sortie des Laines & des Soies, pour encourager les Manufactures & accélérer leurs progrès, on ajouteroit en peu de tems à la destruction des Manufactures qui sub-

subsistent aujourd'hui, celle de l'Agriculture, en avilissant le prix de ses productions, & en privant par ce moyen les Cultivateurs de la récompense de leur travail.

L'ABONDANCE des Mines du Mexique & du Perou, celle des Denrées de l'Amérique, & le nombre de Consommateurs dans cette partie du monde fournis à l'Espagne, font un fonds immense de richesses qu'il est impossible à l'Espagne de retenir chez elle en entier, & qu'elle doit nécessairement partager avec le reste de l'Europe. Toute l'attention de l'Espagne doit donc tendre à se procurer le partage le plus avantageux, c'est-à-dire à retenir chez elle une bonne portion de ses trésors par les moyens les plus propres à rendre les avantages de sa balance permanens; & la durée de ces avantages ne peut-être assurée qu'autant qu'on ne tend pas à les rendre excessifs. L'Espagne peut s'assurer ces avantages & prendre même la supériorité sur toutes les autres Nations de l'Europe, par les seuls progrès de l'Agriculture, par l'abondance & l'excellente qualité de ses productions naturelles, par le Commerce & par le petit nombre de Manufactures de première nécessité qu'exige sa Consommation intérieure. Le système d'un Gouvernement qui auroit l'ambition de rendre une Nation indépendante de toute autre, seroit peut-être encore plus chimérique que celui d'une Monarchie universelle. Tout est soumis dans le monde à une dépendance naturelle, toutes les choses de l'Univers ont leur cours & leur effet, & tendent naturellement à produire cette utilité générale qui est le principal objet de la première loi des sociétés, qui les unit & qui en entretient l'ordre & l'harmonie. Il n'est pas plus possible à une société, à une Nation, de se suffire à elle-même, qu'à un seul homme de se rendre indépendant de toute société. C'est le premier principe du Commerce & le plus invariable. S'il y avoit une Nation qui put se rendre indépendante, ce seroit sans doute l'Espagne. Elle peut tirer également de son propre fonds tous les besoins de première, de seconde & de troisième nécessité, & tous les besoins de Luxe. Mais il est démontré que le premier moment de sa splendeur & de son indépendance, s'il lui étoit possible de s'y élever, seroit celui de sa ruine & de sa servitude.

DON Geronimo de Ustariz prétend qu'aujourd'hui les productions de l'Espagne ne suffisent pas pour ses échanges avec les autres pays; il faut que l'Espagne supplée en Argent effectif la somme qu'elle n'a pu acquitter en Marchandises. Si cette proposition embrassoit également les besoins de l'Espagne & ceux de ses Colonies, il s'en suivroit que l'Espagne seroit la Nation la plus pauvre de l'Univers: son numéraire seroit entièrement épuisé en très peu

d'années. Mais la proposition n'est pas exacte, parce qu'il faut considérer comme une partie des Marchandises des Indes Occidentales, l'Or & l'Argent que les vaisseaux apportent à Cadix en échange des Marchandises d'Europe, qu'ils ont portées en Amérique. Il est vrai que presque toutes les Marchandises étant fournies par les Etrangers, l'Espagne doit les payer. Or l'Espagne les paye partie en Marchandises de son crû, partie en Marchandises de l'Amérique; & enfin elle solde sa balance avec le produit des Mines du Mexique & du Pérou, qui font partie des Marchandises de l'Amérique. Non seulement elle ne prend rien sur son numéraire en Europe pour solder sa balance en Argent, mais il est certain encore qu'elle n'y emploie pas les retours entiers de l'Amérique en matières d'Or & d'Argent; d'où il suit qu'elle augmente nécessairement tous les ans la masse de son numéraire. Mais comme elle augmente aussi la masse du numéraire de ses voisins par son Commerce passif, il en peut résulter que sa puissance relative reste toujours inférieure, & de là il faut conclure qu'elle doit travailler à se procurer les moyens les plus courts, les plus simples & les plus infaillibles, de donner une plus grande quantité de Dénrées & de Marchandises en échange, & une moindre quantité de matières d'Or ou d'Argent des retours de l'Amérique, & en reténir pour une plus grande somme. Ainsi toute l'attention de l'Espagne doit se fixer aux moyens qui peuvent la conduire à vendre aux Etrangers plus de ses productions, qu'ils ne lui vendent des leurs, sans cesser cependant de considérer les matières d'Or & d'Argent des Indes Occidentales, comme une partie de ses productions naturelles, qu'elle doit donner en échange.

LES productions naturelles de l'Espagne sont si diversifiées & d'une qualité si excellente, qu'elles pourroient suffire aux échanges des matières ouvrées qu'elle tire de l'Etranger, sans le secours des Manufactures; si les Terres qui n'ont besoin que d'être gratées pour produire, y étoient toutes cultivées & mises dans la valeur dont elles sont susceptibles. Les Auteurs Espagnols en discutant les moyens de rétablir les Finances & le Commerce d'Espagne, n'ont prêté qu'une attention médiocre à cet objet important, qui devoit être considéré comme la première base, comme le fondement essentiel de tout l'Edifice. Ils ont connu en général la richesse du sol de l'Espagne & la nécessité de le faire valoir; mais ils ont regardé les Manufactures comme le moyen principal & presque le seul au quel on devoit s'attacher pour y réussir, & rendre le Commerce de la Nation florissant. Ils semblent avoir déterminé l'Espagne à ne s'occuper que du soin d'élever toutes sortes de Manufactures, sans faire attention aux limites que la nature de son Commerce met à leurs progrès. Delà, au lieu de s'appliquer aux moyens essentiels
qui

qui doivent multiplier les productions naturelles, on n'a pensé qu'à donner des privilèges, des exemptions, des encouragemens inutiles aux Manufactures: & ceux qu'exige la culture des terres, la première & la plus essentielle de toutes les Manufactures, ont été négligés.

L'Excès des impôts, les extortions, les abus dans le recouvrement, & le défaut de liberté dans le Commerce des Grains, ont anéanti la Culture des terres, parceque le Laboureur a été réduit à ne pouvoir retirer de son travail, son entretien & celui de sa famille. On a presque toujours taxé le prix des Grains en Espagne; l'exportation des bleds est prohibée en tout tems; chaque communauté d'habitans a son grénier public administré par des chefs, sans zèle, sans ordre, sans intelligence & souvent sans probité. Ce sont des inconvéniens inévitables, qui n'ont pas été allés considérés par les Politiques qui ont proposé depuis peu en Angleterre & en France, l'établissement des gréniers publics. Cette police sur les Grains seroit seule capable de détruire le Labourage: par cette raison les autres parties de l'Agriculture sont moins abandonnées, & ont moins mal soutenu l'excès des impositions arbitraires & les abus commis dans les recouvremens, qui ont été suivis de l'anéantissement d'une partie des habitans & de l'extrême misère des autres, misère qui détruit elle même chaque jour la Population. Tel est le tableau vrai & touchant qu'en a fait Don Geronimo de Ustariz: c'est un fait, dit cet Auteur, & c'est même le propre de l'humanité, que la misère extrême décourage les esprits, qu'elle éteint toute inclination au Mariage; & lorsque ceux qui ont embrassé cet état, ne peuvent élever une famille, elle périt presque à la Mammelle. Qu'elle nourriture en effet peut donner à ses enfans, le sein d'une Mère qui ne vit que de pain & d'eau, qui lutte sans cesse contre l'accablement du travail & du désespoir? De ceux qui échappent dans un âge si tendre, très peu atteignent celui où ils peuvent se soutenir par le travail; ils périssent dans cet intervalle, faute d'aliment. Combien encore n'avancent-ils pas le terme de leurs jours par l'excès de leurs fatigues, par le défaut de bonne nourriture, réduits comme ils sont à de mauvais pain, à l'eau, sans lits, sans vêtemens, sans abri contre l'inclémence des saisons, sans secours dans les infirmités? & pourquoi chercher si loin la cause de la dépopulation, lorsqu'elle est si naturelle & sous nos yeux? cette misère des sujets, dont ce tableau fait par la main d'un Espagnol, n'est point trop chargé, & la dépopulation journalière, qui en est la suite nécessaire, anéantissent également la Finance de l'Etat & son Commerce; & n'ont point d'autre cause que la mauvaise administration de la Finance.

LA diminution & l'égalité dans la répartition des impositions; la douceur & la justice dans les recouvremens, des exemptions accordées pendant quelques années pour les défrichemens, & la liberté indéfinie du Commerce des Grains, sont les premiers encouragemens à donner à la Culture des Terres, à la Population & au Commerce, & des encouragemens dont le succès est infaillible. Delà naitroit l'abondance de tous les autres fruits de la terre, celle des Vins, des Huiles & des Soyes; celle des Bestiaux de toute espèce & des Laines. L'Espagne ne seroit plus exposée à des disètes qui lui coûtent plusieurs millions; au lieu de payer des bleds aux Etrangers, elle leur en vendroit. Elle fourniroit à l'Etranger une bien plus grande quantité de Vins, d'Huiles, de Soyes, de Laines, & d'autres Denrées de son crû; & en assez grande quantité pour échanger beaucoup au delà des Marchandises qu'elle tire de l'Etranger pour sa consommation intérieure. L'Espagne payeroit encore avec les Denrées de son crû pour plusieurs millions des Marchandises des Manufactures étrangères qu'elle envoie aux Indes Occidentales.

ON évalue sur des calculs modérés les troupeaux de Moutons qui fournissent les plus belles Laines de l'Europe, dont on ne peut se passer pour la Fabrique des Draps fins, à quatre millions de têtes, qui paissent pendant l'Esté sur les montagnes & qui passent l'hiver dans les herbages de l'Estramadoure; & à quatre millions de têtes les Troupeaux qui donnent les Laines d'une qualité inférieure & les Agnelins. C'est-là un fonds de richesse qu'aucune autre Nation ne possède à un si haut degré d'abondance & de bonté, que des encouragemens pourroient accroître infiniment.

LA fortie des Laines est en l'état un objet de plus d'un million de Piaftres par année pour l'Espagne; on pourroit évaluer à plus du double les Soyes & les Huiles que les Etrangers achètent. Il fort communément pour l'Etranger des feuls environs de Malaga, pour la valeur d'un million & demi de Piaftres en Vins, & en Raisins.

L'ESPAGNE a d'autres productions naturelles à étendre & à faire valoir, qui, quoique moins précieuses, sont cependant d'une richesse fort considérable. La Soude de Barille est une Denrée unique, & dont les autres Nations ont un besoin indispensable. Sa semence ne réussit qu'en Espagne, & ce n'est encore que dans quelques Cantons où les terres sont sèches & nitreuses. Cette production pourroit être infiniment augmentée. Cependant il en fort tous les ans pour les pays Etrangers une prodigieuse quantité.

On

On en a chargé dans une seule année à Alicante seul plus de cinquante trois mille quintaux. On n'en exporte pas moins des Ports d'Almería, de Vera & de Quevas, de la Torre, de Las Aquilas, d'Almazarron, de Carthagène, de Tortose & des Alfacs.

LA culture du Lin & celle du Chauvre, dont l'Espagne pourroit produire au moins de quoi fournir aux besoins de sa Marine, sont extrêmement négligées. On y recueille aussi fort peu de Cire, & il n'y a point de Nation qui en consume une aussi grande quantité. Elle vend du Fer & de l'Acier à l'Etranger. Les Pyrenées, les Montagnes de la Cantabrie & de Tortose, celles de Navarre & des côtes depuis le Guipuscoa jusqu'à celles de Galice, lui fournissent des bois de construction, des Matures, du Bray & du Goudron. L'Espagne a enfin des Matériaux d'une excellente qualité pour toute sorte d'armes & de munitions de guerre. Les plantations de Sucre réussissent très bien dans le Royaume de Grénade; mais la Culture des Cannes a été presque entièrement éteinte par l'excès des droits qu'on y a imposés. On verra ailleurs s'il est de l'intérêt de l'Espagne de relever cette Culture dans le Royaume de Grénade, & de la favoriser.

ON doit conclure de la grande fertilité de l'Espagne, de la diversité & de l'excellence de ses productions, qu'il lui est facile de se procurer une balance très avantageuse avec les Etrangers, par la vente d'une plus grande quantité de ses productions naturelles. C'est ce qu'on obtiendrait infailliblement des encouragemens proposés. Comme la Nation qui parvient à faire pencher de son côté la balance de l'Or & de l'Argent de l'Europe, sera toujours la plus forte, tant en guerre qu'en paix, l'administration doit chercher les moyens qui peuvent procurer cette avantage à l'Etat. Or les premiers moyens, & qui sont en même tems les plus prompts, & les plus naturels pour atteindre à ce but, chez une Nation qui jouit d'un heureux Climat & d'un sol fertile dans une situation avantageuse; consistent à faire valoir ses productions naturelles, à les étendre, à les augmenter, à en vendre beaucoup à l'Etranger, & à restreindre dans les limites les plus étroites, ses achats des Denrées & des Marchandises étrangères nécessaires pour sa consommation intérieure. S'il est vrai, comme le prétendent les Ecrivains Espagnols, que l'Espagne vend tous les ans aux Etrangers, des Soyas, des Laines, de la Soude de Barille, des Vins, des Huiles, du Saffran, des Anis, du Cumin & d'autres Fruits, pour plus de six millions de Piastras, malgré l'abattement, la misère des Cultivateurs & l'excessive dépopulation, il ne faut pas douter que ce produit ne pût être augmenté d'un tiers, ou peut-être

être doublé en fort peu d'années, par les soins d'une bonne administration, & ne fit par conséquent une sensation très avantageuse sur la balance. Cette augmentation en faveur de la balance recevroit encore de nouveaux accroissemens par l'attention qu'on auroit de diminuer l'importation d'autres matières qui sont aussi des productions naturelles de l'Espagne, & qui ne peuvent suffire à sa consommation, parcequ'elles sont négligées. Les Brays, les Goudrons, les Cires, les Chanvres, & les Lins sont de ce nombre. Telles sont les principales productions naturelles de l'Espagne qui peuvent faire pencher la balance du Commerce & du pouvoir relatif en sa faveur, sur lesquelles doit se porter la première attention de l'administration.

Le second objet de son attention doit être l'importation des Denrées & des Marchandises qui font pencher la balance contre l'Espagne. Les principales Denrées sont les épiceries, les poissons Salés & les Sucres. Les Marchandises sont les étoffes de Soye, d'Or & d'Argent, les Draps fins, les Toiles fines, les Dentelles, les Tapisséries, les Tapis, les Porcelaines, les Vernis, les Bijouteries & autres Marchandises du Grand Luxe. Les Marchandises d'un bien moindre prix, mais d'une plus grande consommation, que l'Espagne tire de l'Etranger, sont les Hollandilles, les Nompareilles, les Bayetes, les Serges, les Perpetuanes, les Cotonades, les Baraçans, les Toiles Communes & moyennes, le Coitis, les Flanelles, les Toiles peintes, les Camélots, les Calamandes, les Burats, les Rubans de Soye & de Fleuret, le Linge de Table, les Ratines, des Chamois, des Manchons, des Cinturons, des Eventails Communs, des Bas, des Gands, des Chapeaux, des Peruques, des Sempiternes, des Etamines, des Toiles avoile, des Cordages & une quantité d'autres ouvrages grossiers; le Papier & les Livres.

L'IMPORTATION de tous ces articles coûte sans doute des millions à l'Espagne, pour sa consommation intérieure seulement. On peut évaluer encore à quelques millions d'autres Marchandises étrangères d'une moindre valeur, dont l'Espagne ne peut se passer: telles sont les Couteaux, les Peignes de Buis, de Corne & d'Ivoire, les Ciseaux, les Rasoirs; les Epées, les Cuillères & Fourchettes de différens Métaux; des Serrures, des Boutons, des Aiguilles, des Epingles, des Chandeliers, des Etuis, des Tabatières, des Lunettes, des Miroirs, des Anneaux, des Bonnets, des Cordons, des Cadenats, des Compas, de la Fayance, tout ce qui est compris sous les noms de Mercerie & de Quincaillerie: à quoi il faut ajouter une partie de toutes les fortes d'Instrumens nécessaires pour les Arts & les Métiers.

LES Ecrivains Espagnols frappés du besoin indispensable de tous ces différens articles, & de ce que l'Espagne en possède les matières premières, ont crû qu'il étoit facile de les fabriquer chez eux, & n'ont rien vû de plus essentiel que d'en favoriser les Manufactures dans leur Pays. Ils n'en ont négligé aucune, & leur zèle Patriotique leur à rendu tout possible. C'est une vérité assurée par l'expérience, qu'un seul pays n'est pas susceptible de l'établissement de toute sorte de Manufactures, quelle que soit sa situation : quand même on supposeroit une Nation dont le Génie seroit également propre à toutes sortes de Fabriques, un peuple capable d'exercer généralement tous les Arts. Le pays le plus peuplé ne sauroit fournir assez d'ouvriers pour toutes les Manufactures possibles. Les Nations les plus industrieuses de l'Europe, celles qui possèdent le plus d'Artisans & d'Ouvriers, & qui ont porté tous les Arts au plus haut degré de perfection, la France & l'Angleterre, n'ont pû s'élever au point de se passer de l'industrie étrangère. Ces deux Nations se communiquent sans cesse, malgré leur jalousie & leur rivalité, les productions de leur industrie réciproque, & l'une & l'autre en reçoivent de l'industrie des Hollandois, des Allemands, des Suisses, &c. en échange. Heureusement pour l'Espagne, elle n'a pas besoin pour élever son Commerce, pour s'assurer une balance avantageuse & permanente, & se rendre supérieure à toute autre Nation, de réunir chez elle cette industrie générale qui embrasse tout, qui est divisée entre les autres Nations, & qui forme en partie les liens de la société générale.

IL faut donc choisir dans les Manufactures possibles, celles dont le succès est le moins incertain & le plus avantageux. Mais avant que de porter son attention sur cet objet, la sagesse de l'administration doit s'occuper encore du soin d'étendre celles des productions naturelles qui ne suffisent pas à la consommation intérieure, & que la Nation tire de l'Etranger. L'Espagne peut étendre à son gré la Culture du Chanvre & du Lin, tout au moins assez pour fournir aux premiers besoins & pour l'entretien de toute sa Marine. Elle tire bien moins de l'Etranger, de Bray & de Goudron depuis les établissemens faits par Don Juan de Goyeneche. Ces établissemens peuvent être étendus & perfectionnés, & diminuer une importation qui a été fort considérable. Avec le secours des bois des Pyrénées & les trois ateliers établis par le même Don Juan de Goyeneche, l'Espagne n'est pas éloignée de fournir de son propre fonds à l'armement de tous ses Vaisseaux. Elle n'a besoin de l'Etranger que pour les grandes Mâtures qui ne se trouvent pas dans ses forêts, dont le terrain n'est pas d'ailleurs propre à produire des Mats d'une aussi bonne qualité que ceux qu'on tire du Nord.

LA Morue sèche, le Saumon, le Harang, les Sardines & autres Poissons salés; le Poivre, le Clou de Girofle, la Muscade, la Cannelle & les autres Epiceries, dont l'Espagne fait une grande consommation; les Sucres & les Cires, dont la consommation est encore exorbitante, coûtent tous les ans à l'Espagne plusieurs millions de Piastras. L'Administration du Commerce a divers moyens pour diminuer infiniment les importations étrangères de toutes ces Marchandises; & dans l'ordre des besoins du Commerce, cet objet doit attirer l'attention du Gouvernement avant les Manufactures.

L'ESPAGNE a des moyens prompts, naturels & faciles pour empêcher l'exportation de beaucoup de millions, sans se livrer à l'entreprise impraticable d'élever généralement toute sorte de Manufactures, & au Projet chimérique de rétenir la totalité des Trésors qui lui viennent de l'Amérique. Mais elle peut se procurer l'avantage de rétenir une assez bonne partie de ce numéraire immense, qui jusqu'à-présent n'a été qu'entrepasé en Espagne pour se répandre ensuite dans les autres Etats de l'Europe, & cet avantage seroit suffisant pour faire renaitre l'abondance, la force & la population dans ce Royaume, & lui assurer la plus grande prospérité.

LES moyens les plus naturels & les plus faciles de diminuer les importations des Denrées & des Marchandises étrangères dont la consommation est la plus étendue, & d'augmenter l'exportation des productions naturelles, sont les moyens les plus sûrs de se procurer une balance avantageuse.

L'INTRODUCTION des Poissons salés, celle surtout de la Morue, est en Espagne un Article des plus nuisibles à sa balance, & c'est peut-être de toutes les importations, celle qu'il lui est le plus facile & qu'il lui importe le plus de faire cesser. Sans donner à la Pêche cette étendue immense qui a enrichi la Hollande, & dont l'Angleterre & la France s'occupent depuis si long-tems, cette branche de Commerce bornée à la consommation intérieure de l'Espagne, est encore un objet assez important pour mériter les plus grands soins. Indépendamment de ce que la Pêche est chez toutes les puissances maritimes, la pépinière des Matelots, & le Berceau d'une bonne Marine, avantage que l'Espagne a un grand intérêt de ne point perdre de vue, la consommation annuelle de la Morue, du Saumon, des Harangs, des Sardines & autres Poissons Salés, monte à plus de trois millions de Piastras que l'Espagne paye à l'Etranger.

LES Côtes de Galice & de l'Andalousie sont très poissonneuses. Elles abondent

dent sur tout en Thons, en Esturgeons, Cabillaeu, &c. Ces Poissons séchés ou Marinés se conservent & pourroient tenir lieu des Poissons qu'on tire de l'Etranger, ou au moins d'une grande partie; & il ne faut pas douter que l'Espagne ne réussit à rendre cette Pêche abondante si elle étoit encouragée. Or les encouragemens que demande la Pêche sont bien simples. On multiplie à son gré les batteaux pêcheurs, par des exemptions de tous droits sur les Vaisseaux, sur les avituaillemens, sur le Sel & les Entrées, & on soutient ensuite très facilement cette branche de Commerce, lorsqu'elle est introduite, en surchargeant de droits d'entrée les Poissons étrangers.

MAIS si la Pêche aux Côtes d'Espagne n'est pas suffisante pour fournir à la consommation intérieure, & ne peut la dispenser de recevoir encore de la Morue des Etrangers pour de grandes sommes; rien n'empêche l'Espagne d'étendre sa pêche dans les Mers éloignées, & d'envoyer des Vaisseaux à la pêche de la Morue, comme les autres Nations, au moins en assez grande quantité pour se passer de l'Etranger.

LES Espagnols ont des ennemis bien sérieux à combattre, dans les corsaires de Salé, d'Alger & des autres Etats de Barbarie, qui exercent leurs pirateries sur toutes les Côtes d'Espagne, sur tout sur celle de l'Andalousie depuis le Cap Saint Vincent jusqu'au détroit. Les brigandages des Barbaresques qui débarquent quelquefois sur ces Côtes où ils enlèvent les habitans de l'un & l'autre sexe, rendent également nulles en Espagne, ces deux branches de Commerce, la Pêche & le Cabotage. Les Vaisseaux avec lesquels ces Corsaires ravagent les Côtes d'Espagne, sont si légers, qu'ils sont impunément pris à la vue des Frégates & des Vaisseaux de guerre. On a proposé de leur opposer des batimens aussi légers, & de même construction, & l'on a présenté différents moyens fort propres à animer, à encourager la course & à la rendre utile. Mais quelques précautions qu'on prenne pour la garde des Côtes, on ne parviendra point à rassurer assez les Négocians pour les engager à se livrer à deux branches de Commerce, dont les bénéfices ne sauroient répondre à l'étendue des risques. Il faut attaquer le mal dans son principe, & détruire ce brigandage par une guerre ouverte contre les puissances Barbaresques, qui les force de reconnoître les droits de l'humanité, de respecter le droit des gens & la liberté de la Mer. Il faut les contraindre de consentir à des Traités que la crainte d'une nouvelle Guerre les oblige d'observer. Il seroit à désirer que toutes les Puissances voulussent se réunir pour rendre la Course infructueuse à ces Nations. Elles s'humaniseroient, se livreroient au Commerce, & ajouteroient alors un nouveau fonds de ri-

cheffes au Commerce de l'Europe, par leurs consommations qui deviendroient considérables, & par les Productions naturelles de leurs fertiles régions qu'ils cultiveroient avec moins d'indifférence, & qui se répandroient en Europe avec plus d'abondance & à meilleur marché. L'intérêt général du Commerce de l'Europe, l'intérêt de l'humanité, devoient l'emporter chez quelques Nations sur l'intérêt particulier de leur Commerce, qui les porte à dissimuler, peut-être même à favoriser souvent les pirateries des Barbaresques.

L'IMPORTATION du Poivre, de la Cannelle, du Clou de Girofle, de la Muscade, &c. dont la consommation est fort étendue en Espagne, surtout si on y comprend celle qui se fait dans les Indes Occidentales, est encore un objet d'une très grande considération dans la balance du Commerce, qu'il est extrêmement facile à l'Espagne de tourner entièrement à son avantage. Non seulement l'Espagne peut, quand elle le voudra bien, s'approvisionner, ainsi que les Indes Occidentales, de toute sorte d'Epiceries; mais encore elle peut en faire une branche riche de son Commerce extérieur. Cette importation est estimée à deux millions & demi de Piaftres, tant pour l'Espagne, que pour les Indes Occidentales.

ON a entrepris de cultiver le Poivre avec quelques apparence de succès dans quelques Provinces d'Espagne. On a assuré qu'on trouve de bon poivre dans l'Isle de Porto-Rico, des Caneliers & des Muscadiers dans quelques Cantons de terre ferme & du nouveau Royaume de Grénade. On prétend que l'Amérique méridionale est remplie de Caneliers sauvages, dont les habitans se servent; que cette Cannelle est aussi bonne que celle de Ceylan, ou du moins qu'elle produit le même effet en doublant la dose; que cette écorce auroit peut-être plus de vertu, si les arbres étoient cultivés. Il y a longtemps qu'on a observé que les mêmes terres, les mêmes climats devroient produire en Amérique les mêmes fruits qu'en Asie. Il se trouve en effet en Amérique des terrains approchant de ceux de l'Asie qui produisent la Cannelle, le Girofle, la Noix-muscade, le Poivre & les autres Aromates de l'Inde. On a proposé de rechercher & de favoriser cette Culture, de rendre l'introduction de ces Denrées étrangères plus difficile par la grandeur des droits, sur tout celle qui se fait par les Vaisseaux étrangers. Ce sont là des remèdes bien foibles & peut-être tout-à-fait inutiles à un mal dont l'Espagne pourroit tirer un grand bien sans entreprendre une Culture douteuse & difficile, & sans avoir recours à de nouveaux tarifs, ni à des prohibitions, qui sont des précautions toujours gênantes, fort délicates & quelquefois très nuisibles au Commerce avec les autres Nations.

L'ESPAGNE doit mépriser tous ces moyens, peu dignes d'occuper son administration, & profiter de l'avantage naturel que lui donne sa situation, pour tirer directement toutes ces Denrées des Indes Orientales. Aucune Nation de l'Europe ne peut faire le Commerce des Indes Orientales avec plus de liberté & avec de si grands avantages. Une Compagnie qu'il feroit très facile de former, soit à Séville, soit à Cadix, feroit en même-tems le Commerce des deux Indes par la Mer du Sud & par les Philippines, & pourroit donner à ce Commerce, qui réuniroit ensemble les deux branches de Commerce de l'Europe les plus riches, une étendue presque sans limites. Il n'est pas douteux qu'alors l'Espagne & les Indes Occidentales feroient approvisionnées des Epicerics avec un grand bénéfice, & l'Etat ajouteroit à cet avantage, celui d'en vendre inmensément à l'Etranger. Il en feroit de même de toutes les autres Denrées & Marchandises des Indes Orientales, mais il faudroit supprimer la Navigation de Manille à Acapulco, comme on l'a déjà observé (a).

LA consommation du Sucre est immense en Espagne, elle en tire de l'Etranger tous les ans pour plus d'une million de Piaftres. Cependant le Sucre est une production naturelle de l'Espagne, & d'ailleurs aucune Nation ne possède en Amérique une si vaste étendue de terres à Sucre, & n'a par conséquent autant de facilité, non seulement pour se passer de l'Etranger sur cet article, mais encore pour étendre cette branche de Commerce à son gré.

LES plantations du Royaume de Grénade étoient très abondantes au commencement du dernier siècle: il y avoit des Fabriques de Sucre florissantes, à Motril, Adra, Pataura, Lobres, Falobregna, Torrox, & Almengnear. Ces Fabriques n'ont pu résister à deux causes également destructives, aux droits exorbitans dont ces Sucres furent surchargés, & au progrès de la Culture des Isles à Sucre des Hollandois, des Anglois & des François. Les droits d'Alcavala, de Cientos, de Milions & de Dîme montent à trente six pour cent, & ces droits imposés sur le Sucre qu'on recueilloit en Espagne dans le tems que l'Amérique n'en fournissoit à l'Europe qu'une petite quantité, & qu'il y étoit par conséquent fort cher, sont encore aujourd'hui les mêmes, & absorbent à présent presque la valeur entière du Sucre.

DON Géronimo de Ustariz a proposé de rétablir les Sucrieries dans le Royaume de Grénade, & d'y ranimer la Culture des Canes, par l'extinction ou du moins par une grande diminution des droits. Mais quand on accorde-

roit

(a) Voy. le Chap. des Compagnies des Indes.

roit une exemption entière de tous droits, & même d'autres privilèges, les frais de Culture ne sauroient soutenir aujourd'hui le bas prix des Sucres étrangers. L'Espagne se trouve à l'égard des plantations de Cannes & de la Culture des Sucres, dans la situation où les Nations qui cultivent du Tabac en Europe, se verront dèsqu'on aura établi des plantations de Tabac dans la Louifiance. Le bas prix de ces Denrées en Amérique fera nécessairement tomber les productions de même nature en Europe. La population étend fans cesse en Amérique ces deux fortes de productions, & peut les y étendre à l'infini fans les y avilir, parce que les consommations des Denrées & Marchandises d'Europe s'y étendent & y déviennent chères en proportion; en sorte que le Commerce qui en fait l'échange, pourra toujours les établir en Europe à un prix vil; le bénéfice sur les envoys donnant de de quoi perdre sur les retours cent pour cent & plus.

LA culture du Sucre en Espagne est donc un objet à abandonner. Mais il n'en est pas de même des Rafineries qui ne sauroient être trop favorisées, & du Commerce que l'Espagne peut faire des Sucres de ses Colonies. Attendu que les droits sur tous les Sucres en général sont très considérables en Espagne, il est facile de favoriser avec succès par des exemptions les Rafineries: mais les exemptions ne suffisent pas pour animer & étendre le Commerce du Sucre; il faut en encourager la Culture dans les Colonies de l'Amérique par d'autres moyens qu'il faut ajouter aux exemptions. L'Espagne possède des Isles à Sucre & des Terres très étendues dans le Continent, à portée de la Navigation, & très propres à cette sorte de production. Il n'y a qu'à les peupler de Noirs, & faire concourir l'importation des Noirs dans l'Amérique, avec des exemptions sur les Sucres en Espagne. Ces précautions assurant un bénéfice incontestable aux Colons & aux Négocians, ne sauroient manquer de multiplier en Espagne les Sucres du crû de ses Colonies.

LE Gouvernement a déjà fait quelques démarches qui tendent à élever cette branche de son Commerce: il a supprimé le traité de l'Assiente, qui indépendamment du préjudice immense qu'il portoit au Commerce en général, mettoit les Négocians Espagnols dans l'impossibilité d'entreprendre la traite des Noirs. Il reste à encourager les Espagnols à se livrer au Commerce des Côtes de l'Afrique où la traite est libre à toutes les Nations. Quoique l'Espagne n'ait point d'établissement sur la Côte d'Afrique qui y favorise son Commerce, elle peut cependant faire la traite des Nègres & les transporter en Amérique. Ce Commerce n'est point hors de la portée de l'Espagne:

les

les Négocians de l'Andaloufie l'ont fait autrefois avec leurs propres vaisseaux. Les Armateurs Espagnols peuvent traiter aujourd'hui avec les Forts & les établissemens Portugais, à la Côte depuis le Sénégal jusqu'à Angole; comme font tous les jours les Hollandois, les Anglois & les François. Il y a d'ailleurs une très grande étendue de Côtes où il n'y a point de Forts, où la traite est libre & très bonne: celle d'Angole seule pourroit leur fournir plusieurs Cargaisons de Nègres tous les ans. On assureroit sans doute le succès de la traite & celui de la Culture du Sucre & de autres Denrées de l'Amérique, si à l'exemple de la France, on exemptoit des droits de sortie & d'Entrée, les Cargaisons des Navires nègriers & leurs retours provenant de la vente de leurs Cargaisons. Le défaut d'établissemens à la Côte d'Afrique n'est pas plus un obstacle à la traite des Noirs, pour les Espagnols, que pour les François. Car tous les établissemens que la France y possède, appartiennent à la Compagnie des Indes qui ne traite pas quinze cens Noirs par année; & aucun négociant François ne peut envoyer faire la traite dans les établissemens qui appartiennent à la Compagnie des Indes, ni dans ceux qui appartiennent aux Anglois & aux Hollandois. Cependant les Négocians François transportent tous les ans de quinze à vingt mille Noirs en Amérique, qu'ils achètent à la Côte d'Or, à celle de Juida & à celle d'Angole. Les Espagnols pourroient donc les imiter & en acheter la même quantité aux mêmes Côtes.

C'EST à l'introduction des Noirs qu'est due la population de toutes les Isles à Sucre, & l'introduction des Noirs en augmentant la population de l'Amérique Espagnole qu'on dit entièrement dépeuplée, contribueroit infiniment à augmenter la population en Espagne, 1°. parcequ'elle étendrait les productions de l'Amérique, ce qui feroit multiplier les Vaisseaux en Espagne pour en faire le transport en Europe, & porter en Amérique une plus grande quantité de Marchandises qu'une consommation plus considérable rendroit nécessaires: 2°. les envoys & les retours ainsi infiniment plus étendus, & le nombre des vaisseaux encore augmenté pour le Commerce de l'Afrique, fourniroient à l'Espagne beaucoup plus d'occasions de travail; les Négocians & une infinité d'Ouvriers & d'Artistes s'y multiplieroient, parceque les occasions de travail dans tous pays y attirent & y multiplient les habitans.

ON a depuis longtems introduit la Culture du Chanvre & du Lin au Chyli, dont on fait les Toiles & les Cordages pour la Marine du Sud; cette Culture est susceptible d'une grande augmentation, à la qu'elle on parviendroit avec le secours des Nègres. Un canton de la nouvelle Espagne produisoit autrefois des Soies d'une très bonne qualité; cette Culture a été négligée & pourroit

roit être rétablie facilement. La Cochenille, le Caçao, le Coton & l'Indigo, font, comme le Sucre, des productions d'un très bon débit en Europe, & toutes fusceptibles d'une grande augmentation.

ON prétend que l'Amérique Espagnole est fort dépeuplée, & qu'elle n'a pas aujourd'hui le quart d'habitans, y compris les Espagnols & les Africains, de ce qu'elle contenoit d'Indiens au tems de la conquête. On attribue cette dépopulation à l'Esclavage auquel on a assujéti les Indiens. Mais il y en a une autre cause plus douce & qui fait moins de tort à l'humanité des Espagnols. En civilisant les Indiens, ils leur ont appris à se vêtir, à se procurer toutes les commodités de la vie; ils leur ont rendu nécessaires tous les besoins du luxe qu'ils ne connoissoient pas, & qu'ils leur ont fourni d'Europe; & les Indiens de leur côté ont insensiblement manqué de quoi se procurer leurs nouveaux besoins. Toutes sortes de Manufactures & les plantations mêmes des Fruits d'Europe leur ont été interdites. Ils ont manqué d'occupations, & la vraie faute que les Espagnols ont commise en les civilisant, en leur donnant de nouveaux besoins, c'est de n'avoir pas eu l'attention de les porter à la Culture des productions naturelles du pays, qui en leur fournissant de quoi se procurer leurs nouveaux besoins de nécessité & de luxe, auroient non seulement entretenu, mais encore étendu leur population. Ce n'est que par la Culture du Sucre, de l'Indigo, de la Cochenille, du Caçao, &c. que l'Amérique Espagnole peut être repeuplée.

Toutes ces productions font en même tems les plus riches ressources du Commerce d'Espagne; mais on en arrêtera toujours les progrès en les chargeant de droits immenses. Ce n'est que par des exemptions qu'on peut espérer de les augmenter, d'en rendre le Commerce florissant, & par là de peupler en même tems l'ancienne & la nouvelle Espagne.

C'EST une maxime bien sage de ne jamais mettre en ferme les denrées de l'Etat. Lorsque l'Administration de la finance a crû trouver dans un Bail à ferme d'une Denrée, des avantages & un secours de finance, on a promptement diminué ou târi même la source de la finance, par le découragement des cultivateurs, ou par l'abandon & la chute rapide de la Culture de la Denrée mise à ferme. Les abus, les excés causés par l'avidité des fermiers, leur Monopole autorisé, ne pouvoient manquer de détruire fort promptement l'objet même de la ferme. C'est ainsi que l'Espagne a perdu les avantages du Commerce de l'eau-devie en donnant à ferme la vente exclusive des eaux-devie & des liqueurs fortes. On a vû le fermier vendre soixante réaux, les eaux-devie qu'il n'achetoit que vingt réaux. On ne peut autoriser un Monopole plus destructif.

LES eaux-de-vie font en Espagne l'un des principaux Articles du Commerce de terre , dont l'exportation encourageroit la Culture des vignes , si utile à la population, & diminueroit beaucoup, si la vente en étoit libre & moins chargée de droits , la sortie des matières d'Or & d'Argent. La liberté de ce Commerce est d'autant plus précieuse à l'Etat , qu'elle fait valoir les vignes dont le vin est sans qualité, & les vins dont la médiocrité & l'éloignement des Ports de Mer empêche le débit.

SUIVANT les calculs modérés de don Geronimo de Ustaris , l'Espagne paye aux Etrangers pour la Morue, le Saumon, les Harangs, les Sardines & autres poissons Salés, trois millions de Piaftres, - - 3000000

Pour le Poivre, la Canele, la Muscade, &c. tant pour la consommation intérieure, que pour celle des Indes Occidentales, deux millions cinq cens mille Piaftres, - - 2500000

Pour le Sucre, un million de Piaftres, - - 1000000

Pour les Cordages & Toiles à Voiles, cinq cens mille Piaftres. 500000

total Piaftres 7000000

L'ESPAGNE peut donc retenir cette somme de sept millions de Piaftres tous les ans sur les trésors des Indes Occidentales, par le secours seul de ses productions naturelles, sans celui des Manufactures, qui exigent les efforts de la plus grande industrie, des fonds considérables, des soins & des encouragemens infinis, & qui cependant ont toujours à redouter pour le succès, les effets de la concurrence étrangère.

ON a trop souvent regardé en Espagne les exemptions, ou les modérations de droits, comme la destruction des revenus publics, & ce préjugé a quelquefois fait rejeter les projets les plus utiles au Commerce, & rendu infructueuses les représentations des Ministres les plus éclairés & les plus zélés pour le bien Public. C'est un reproche qu'on pourroit faire à plus d'une Nation Commerçante. On n'est point assez sensible à la vérité de cette maxime ; qu'en augmentant le Commerce, on augmente la population & les revenus publics. Une branche de Commerce favorisée par des exemptions qui coûtent tous les ans une somme déterminée au Trésor de l'Etat, lui ouvre de nouvelles branches de revenus, ou augmente de mille manières celles qui sont déjà connues. Les consommateurs se multiplient, les ventes & les consommations se répètent continuellement, & les droits qui en résultent accroissent sans cesse les revenus publics & municipaux ; les peuples s'enrichissent, & la richesse des peuples est la seule qui constitue celle de l'Etat.

SI l'Espagne ajoutoit à ces sept millions de Piaſtres , l'augmentation des Grains, celle des Soies , des Laines, des Vins , des Huiles, &c. celle des Sucres & des autres productions de l'Amérique, dont elle pourroit vendre à l'Etranger pour pluſieurs millions au-delà de ce qu'on en exporte actuellement , ſa balance prendroit néceſſairement la ſupèriorité ſur celle de ſes voiſins. Sa Marine deviendroit puiffante. Elle feroit ſur tout des progrès rapides , ſi les droits d'entrée & de ſortie étoient modérés ſur toutes les importations & les exportations qui ſe feroient par ſes propres Vaiſſeaux.

ON reproche à l'Espagne d'avoir mal réglé ſes Tarifs d'entrée & de ſortie. C'eſt un eſprit de Finance mal entendu qui les a dirigés. On a crû qu'il falloit charger de droits tout ce qui ſort du Royaume, ſur le prétexte que ces droits ſont payés par les Etrangers ; & qu'il faut au contraire modérer les droits d'entrée en faveur des ſujets qui conſomment. Sur ce principe toutes les Denrées, toutes les Marchandiſes ont été confondues & ſoumiſes aux mêmes droits. Une parfaite connoiſſance de la Finance réjette ce principe , & ne ſoumet les différentes Denrées & Marchandiſes aux droits d'entrée & de ſortie, qu'avec une diſtinction relative à l'intérêt du Commerce que le ſage politique, que le ſage Financier régarde comme la vraie ſource des revenus publics.

LES progrès de l'Agriculture, des Arts & du Commerce, & conſéquemment l'intérêt des Finances de l'Etat, qui n'ont point leur ſource ailleurs, exigent qu'on diſtingue dans les Tarifs, les matières brutes, des matières ouvrées; & les matières uniques, de celles dont l'Etranger peut ſe paſſer; & parmi les productions de l'Art, il eſt encore très important de ne point confondre celles qui dépendent d'un Art unique ou d'une induſtrie locale que les Etrangers ne peuvent imiter, de celles qui trouvent chez eux beaucoup de concurrence. On ne ſauroit trop favoriser la ſortie de tout ce qui eſt mis en œuvre. C'eſt un des plus ſurs moyens d'animer la Culture des matières premières, & l'induſtrie qui s'occupe à les travailler. Mais il eſt cependant très dangereux de ſurcharger beaucoup les matières que l'Etat ne peut point employer en entier, de droits de ſortie, parceque l'excès les renchérit pour l'Etranger, en empêche l'exportation, & en éteint bien-tôt la Culture; car le Cultivateur ſuccombant alors ſous le poids de ſon ſuperflu, la néglige, ou l'abandonne tout-à-fait. Quoique la Barille qui croit en Espagne, ſoit une production unique en Europe, qu'on n'ait pu la faire réuſſir ailleurs, & que les autres Nations ne puiffent ſ'en paſſer, cependant l'exportation de cette production peut-être ſurchargée de droits à un tel excès que le Cultivateur ſe trouve forcé de la négliger. L'Etranger l'achette cher & paye

paye sans doute ces droits ; mais d'un côté, l'excessive cherté le porte à restreindre sa consommation, & de l'autre, comme le Cultivateur ne profite point du prix que les droits ajoutent à cette production, il cultive moins. Par cette raison on se plaint que la Culture de la Barille est fort négligée en Espagne. Les droits qu'on y a mis montent à près de la moitié du prix. Non seulement le Cultivateur est accablé par ces droits excessifs, mais il l'est encore par les abus & les vexations du fermier. Lorsqu'on veut favoriser des Manufactures, soit par des impositions de droits sur la sortie des matières premières, soit par des prohibitions absolues, on doit toujours craindre de décourager les Cultivateurs, ou de forcer les Etrangers à user de représailles, ou à trouver enfin dans les ressources de leur industrie, les moyens de se passer de la nôtre, ou de nos matières premières. Seroit-il impossible à l'Art de faire la découverte de quelque plante, ou de quelque préparation de Cendres, qui tiennent lieu de la Soude de Barille, ou même qui lui soit supérieure ? Lorsqu'il s'agit d'impositions de droits de sortie, ou de prohibitions, on doit toujours redouter les efforts de l'industrie étrangère, que produit la nécessité.

L'ARTICLE des Soies n'est pas une production unique, mais attendu l'excellente qualité des Soies d'Espagne, les Etrangers les recherchent avec empressement. Elles se trouvent cependant en concurrence dans les Marchés de l'Europe, avec les Soies de Piémont, d'Italie, de Sicile, du Dauphiné & du Languedoc, & ne peuvent la soutenir que par la proportion du prix au quel on peut les établir dans les Marchés. Or les Soies étant plus chargées de droits en Espagne qu'en tout autre pays, il est incontestable que c'est sur le Cultivateur que tombent nécessairement les droits, & non sur l'Etranger qui achète les Soies. Ces droits divisés en cinq branches, montent au total à plus de soixante pour cent. Il n'est pas difficile de comprendre de là que le Cultivateur qui trouve un prix si modique du fruit de son travail, dont on lui enlève les trois cinquièmes, ne doit pas naturellement donner l'essor à son industrie, qu'il doit être découragé, & que son indolence resserre infiniment les productions, & contribue à la richesse des autres Nations occupées de la même Culture. La valeur que les droits laissent à la Soie pour le propriétaire, est si modique, que la Soie mérite à peine les soins & les frais de la Culture. L'interdiction de la sortie achèveroit de détruire cette valeur, & seroit la plus grande faute que peut faire l'Administration de l'Etat.

Si l'on imposoit les mêmes droits sur les Vins & sur les Huiles, les Etrangers y renonceroient: leurs achats deviendroient plus considérables en France, en Portugal & en Italie. Mais l'excès des droits sur les exportations, le

plus inconcevable , c'est celui qu'on exige sur le Sel. Cette production est comme une source inépuisable ; on s'en procure l'abondance avec un travail facile & peu dispendieux ; la consommation en est nécessaire. Ainsi si on vouloit en baisser le prix à ce que coûte la main d'œuvre & un droit extrêmement modique , on en augmenteroit infiniment le débit. Les peuples qui en manquent, l'acheteroient en Espagne , au lieu de se pourvoir en France , en Portugal & en Sicile. L'Espagne a l'avantage de pouvoir se procurer la préférence par la qualité supérieure de son Sel, tant parce qu'on le travaille avec bien moins de frais , que parceque les Hollandois lui donnent dans les Rafineries dix pour cent d'augmentation de plus qu'au Sel de Portugal , & vingt pour cent de plus qu'au Sel de France ; ce qui donne à l'Espagne la facilité de le vendre à meilleur marché que la France & le Portugal , avec un bénéfice égal , & par conséquent d'en débiter une plus grande quantité. Le Roi percevant des droits plus modiques , mais sur une plus grande quantité de matière , recevrait le même revenu , & cependant l'exportation considérablement augmentée , feroit entrer une plus grande somme dans l'Etat.

LES droits de sortie doivent être réglés en raison du besoin des Etrangers , des Avantages de l'Agriculture , de l'Industrie , du Commerce ; & il semble qu'en Espagne les droits d'entrée & de sortie n'ont été réglés que relativement aux besoins de la Finance , & non à l'avantage du Commerce , de l'Agriculture , des Arts , & aux intérêts de la Finance bien entendus.

C'EST sur les différens objets qu'on vient de parcourir , que l'Espagne doit porter principalement son attention. Ces objets présentent les moyens les plus naturels , les plus simples , les plus faciles , & les plus infaillibles qu'on puisse employer pour rétenir une bonne partie des trésors des Indes Occidentales , & pour rétablir l'abondance & la population dans l'ancienne & la nouvelle Espagne. Doit on attendre les mêmes avantages des Manufactures ? c'est-là la matière d'un examen & d'une discussion très intéressante pour le Commerce d'Espagne , & pour celui de toutes les Nations qui ont des Manufactures propres au Commerce d'Espagne.

L'ESPAGNE est l'Etat de l'Europe , & peut-être de l'Univers entier , celui que sa situation naturelle & son propre fonds rendroient le plus promptement riche ; celui qui pourroit accumuler avec le plus de rapidité l'Or & l'Argent , & qui parviendroit plutôt & plus facilement à ce Période d'opulence , à cet excès de richesses qui en détruisant l'industrie , ramene l'indigence , parce qu'il faut alors que l'Etat succombe sous le poids énorme de ses trésors.

POUR

POUR s'en convaincre, on n'a qu'à supposer en Espagne l'Agriculture florissante, & qu'elle met en œuvre toutes ses matières premières; on conviendra que l'Europe seroit inondée dans peu de tems, de ses Grains, de ses Vins, de ses Eaux-de-vie, de son Savon, de ses Huiles & de ses fruits; de ses Etoffes de Laine & de Soie, de ses Toiles, de ses Cuirs tannés, de ses ouvrages d'Or & d'Argent, de Fer & d'Acier, pendant que sa Pêche suffiroit à sa consommation & qu'elle ne payeroit que quelques Mâtures au Nord pour l'entretien de la plus puissante Marine de l'Europe. Dans cette hypothèse l'Espagne, même sans Colonies, seroit peut-être des Nations Européennes la plus riche. Si on y ajoute tout le Commerce qu'elle pourroit faire dans les deux Indes, on la voit en état d'approvisionner, elle seule, l'Europe presque entière de toutes les Denrées & Marchandises de l'Amérique & des Indes Orientales, & d'en accumuler chez elle le produit immense avec les 70. ou 80. millions de matières d'Or & d'Argent qu'elle tire tous les ans du Mexique & du Perou. Ces métaux accumulés en une immense quantité en Espagne en fort peu d'années, y seroient d'autant plus avilis, qu'ils y seroient sans emploi. Mille Canaux s'ouvreroient alors pour les faire passer chez les autres Nations, & l'Espagne s'appauvrirait d'autant plus promptement ensuite que son industrie disparaîtroit avec eux.

LA liberté & la hardiesse de la Théorie peuvent embrasser cette immense quantité d'objets, & proposer au ministère de les suivre. Mais une sage prévoyance envisage dans un système général d'amélioration, cet excès de richesses, & regarde comme un bonheur, qu'il ne soit pas facile d'y conduire une Nation. Il est bien plus prudent, plus sage & plus heureux pour l'Etat, que ceux qui le gouvernent, examinent avec soin toutes les parties d'un fond si riche, & ne s'attachent qu'à celles qu'il est le plus facile de mettre en valeur, aux branches des Arts, de l'Industrie & du Commerce les plus susceptibles d'un progrès rapide; dont le succès peut être le plus assuré & le plus prompt. Il ne suffit pas sans doute à l'Espagne de rétablir l'Agriculture & d'étendre ou de mieux tourner à son bénéfice toutes les branches de son Commerce extérieur. Il lui faut des Manufactures, un Etat si vaste, qui à beaucoup de Provinces éloignées du Commerce maritime, & riches en matières premières; doit avoir des manufactures. Mais dans l'impossibilité d'avoir toutes sorte de Manufactures, attendu même les inconvéniens qu'il y auroit à les posséder toutes, la prudence du Ministère doit faire un choix: il doit porter son attention & ses encouragemens sur celles qui sont les plus utiles; les plus nécessaires & les plus propres à soutenir sans excès les avantages de la balance du Commerce. Le choix, la manière d'établir des Manu-

factures, de les encourager & d'en assurer le succès en Espagne, les obstacles qu'il faut vaincre; ceux qui naissent du local, de l'état de la Population; des mœurs, du goût, du Génie des habitans; de la Nature, de la sorte de Manufactures qu'on peut se proposer d'établir; de la concurrence enfin des Manufactures étrangères, exigent une discussion qui a échappée aux Ecrivains Espagnols.

LES Manufactures ont tout à redouter de la concurrence, & du défaut de concurrence; de la concurrence des Manufactures étrangères & rivales, & du défaut de concurrence d'Artistes & d'Ouvriers dans les lieux de leurs établissemens. La concurrence est le principe le plus actif du Commerce, elle est l'ame de l'industrie: nous ne l'examinons ici que relativement aux succès de Manufactures.

C'EST la concurrence des Ouvriers & des Artistes qui contribue le plus à établir le bas prix de la Main d'œuvre, qui excite l'industrie à faire les plus grands efforts, & qui la rend capable de saisir les goûts du Consommateur, de les prévenir même, & de les irriter.

LES succès de toutes sortes de Manufactures dépendent entièrement de quatre choses, de la main d'œuvre, de l'emploi des matières premières, du prix & du goût. La main d'œuvre exige beaucoup de talens dans l'Ouvrier; l'emploi des matières premières demande du choix; le prix est toujours en rapport de la main d'œuvre, du goût & du besoin de l'acheteur. Le goût, dans un grand nombre de Manufactures, n'a point de règle fixe. Ainsi toute Nation qui veut élèver des Manufactures, doit se procurer un grand nombre d'Ouvriers habiles; des matières premières de la meilleure qualité & au plus bas prix, pour établir la Manufacture à bon marché par le bas prix de la matière première & de la main d'œuvre; & la bonne qualité de la Manufacture, par celle de la matière, & par l'habileté de l'Ouvrier: elle doit se procurer aussi les avantages du goût dans les Manufactures, dont le goût fait le principal mérite, ou auxquelles le goût ajoute une plus grande valeur.

LA concurrence des Ouvriers & des Artistes, qui contribue infiniment au bon marché de la Main d'œuvre, est aussi la cause qui fait naître, qui entretient & qui élève le goût à sa perfection par les efforts qu'elle fait faire au Génie & à l'industrie. C'est-là le principe de ce ton de supériorité que la fabrique de Lyon a pris & soutient depuis plus d'un siècle sur toutes les autres

tres fabriques de l'Univers, & qu'elle ne peut perdre que par des émigrations considérables d'Ouvriers & d'Artistes, par une mauvaise administration du Commerce. C'est aussi le défaut de cette concurrence qui rend presque impossible aux Nations qui n'ont point de Manufactures, ou qui en ont peu, d'en élèver de riches & de recherchées, & d'entrer en concurrence avec Lyon, tant pour le bas prix de la Main d'œuvre, que pour le goût; car l'Art qui exécute de si beaux desseins dans la fabrique de Lyon, qui les varie sans cesse en y ajoutant toujours des graces nouvelles, de nouveaux agrémens, s'il étoit l'ouvrage d'un seul homme, montreroit une sagacité & une étendue de Génie, à laquelle un seul homme ne sauroit atteindre. Cet Art est l'invention de plusieurs hommes qui l'ont successivement perfectionné.

MAIS ce qui donnera, dit M. Didrot, la supériorité à une Manufacture sur une autre, c'est sur tout la matière qu'on y emploiera, jointe à la célérité du travail & à la perfection de l'ouvrage. Quant à la bonté des matières, c'est une affaire d'inspection. Pour la célérité du travail & la perfection de l'ouvrage, elles dépendent entièrement de la multitude des Ouvriers rassemblés. Lorsqu'une Manufacture est nombreuse, chaque opération occupe un homme différent: tel ouvrier ne fait & ne fera de sa vie qu'une seule & unique chose; d'où il arrive que chacune s'exécute bien & promptement & que l'ouvrage le mieux fait est encore celui qu'on a à meilleur marché. D'Ailleurs le goût & la façon se perfectionnent nécessairement entre un grand nombre d'Ouvriers, parce qu'il est difficile qu'il ne s'en rencontre quelques uns capables de réfléchir, de combiner & de trouver enfin le seul moyen qui puisse les mettre au dessus de leurs semblables; ce moyen est d'épargner la matière, ou d'allonger le tems, ou de perfectionner l'industrie, soit par une machine nouvelle, soit par une manœuvre plus commode. Si les Manufactures étrangères, continue M. Didrot, ne l'emportent pas sur celles de Lyon, ce n'est pas qu'on ignore ailleurs comment on travaille là. On a partout les mêmes métiers, les mêmes soies, & à peu près les mêmes pratiques: mais ce n'est qu'à Lyon qu'on a 30000 Ouvriers rassemblés & s'occupant tous de l'emploi de la même matière.

LA difficulté en effet, l'impossibilité même de rassembler dans une ville la quantité d'Ouvriers & d'Artistes qu'exigent les Manufactures dont les ouvrages sont autant les productions du Génie & du goût, que celles de la Main, peut-être regardée comme un obstacle presque invincible à l'établissement de ces sortes de Manufactures chez une Nation qui n'en possède aucune,

cune, ou qui n'en possède que de très imparfaites. Quels efforts ne faut-il pas faire pour parvenir à entrer en concurrence avec la Nation chez laquelle ces Manufactures sont depuis long-tems portées au plus haut degré de perfection? quelles dépenses, quels fonds d'Argent, d'Artistes, d'Ouvriers & d'Ouvrières n'exigent pas la filature, les divers apprêts, les teintures & les desseins? il faut de toute nécessité attirer de l'Etranger, des Maîtres dans tous les genres pour former parmi les nationaux, des Elèves, des Apprentifs; car il n'y a point de Nation en état d'acquérir tout d'un coup le nombre d'Ouvriers Etrangers suffisans pour élever & soutenir ces fortes de Manufactures sans employer les nationaux. Dans combien de tems les nationaux seront ils instruits d'un Art très difficile, dont ils n'ont aucune notion? où sont les Entrepreneurs, les Capitaux; quelle sorte de certitude a-t-on de la réussite? les hommes ne se tournent d'eux mêmes qu'imperceptiblement vers un ouvrage nouveau, quoiqu'il leur paroisse avantageux. On peut proposer des filatures, des métiers à des bras inutiles: il s'en trouve sans doute; mais il faut un tems considérable pour les instruire & les encourager, avant que leur travail puisse former un objet d'attention. Il s'agit d'instruire des hommes grossiers, de donner à leurs mains, une habileté que leur esprit ne comprend pas, & de les rendre capables d'égaliser des rivaux consommés dans leur Art, de séduire les seuls juges des Manufactures, qui sont les consommateurs.

ON peut surmonter tous ces obstacles: on peut attirer des Maîtres étrangers, & avec leur secours, former des fileuses, des apprêteurs, des tinturiers, des dessinateurs, d'habiles Ouvriers pour lire les desseins, pour monter les Métiers, & d'habiles Négocians pour répandre le goût sur la fabrication, & en procurer la vente, qui est l'encouragement le plus essentiel à donner à toutes sortes de Manufactures. Mais pendant qu'une Nation s'occupe à faire des acquisitions si étendues & si difficiles, l'entrepreneur perd nécessairement les trois quarts ou la totalité de son Capital: ses frais immenses établissent chez lui ses Marchandises à un prix bien au-dessus de celles des Manufactures en possession de fournir tous les consommateurs: elles restent invendues, ou il faut qu'il les vende à perte pour soutenir au marché la concurrence des Manufactures étrangères. Quelque parti qu'il prenne pendant plusieurs années, sa ruine est inévitable; les fonds lui manquent pour soutenir son entreprise; sa Manufacture devient languissante, & tombe infailliblement. Tout bon Manufacturier en ce cas prévoit sa ruine. L'Etat seul peut la prévenir par des encouragemens, sur la conscience des quels on peut engager un Manufacturier à former des entreprises. Mais quel ferait
l'Etat

l'Etat à qui la situation de ses Finances permettroit de donner des encouragemens suffisans pour faire l'acquisition des Manufactures de Lyon, & de soutenir pendant plusieurs années avec une constance bien ferme & bien suivie, une imitation qui ne cesseroit de donner des pertes énormes ?

L'ACHAT aux dépens de l'Etat, des secrets pour l'apprêt & les teintures, ou des machines ; des Récompenses accordées à des Artistes, à des entrepreneurs, même des avances de fonds, ne seroient encore que des encouragemens insuffisans. L'achat des Marchandises au bénéfice des Manufactures par un Magasin établi aux dépens de l'Etat, est le plus grand encouragement qu'on ait trouvé pour en assurer les progrès. Le Roi de Dannemarek en a donné l'exemple à l'Europe. Mais cet expédient qui a réussi à l'égard des Manufactures communes pour la consommation intérieure, auroit il le même succès à l'égard des Manufactures de goût ? & dans quel Etat peut-on d'ailleurs imiter en tout la sagesse de ce Monarque ?

MAIS si on est parvenu à former parmi les Nationaux, des fileuses, des Apprêteurs, des Tinturiers, des Ouvriers de toute espèce, des Dessinateurs, des Artistes, le succès des Manufactures n'est point encore assuré. L'abondance, le bon marché des matières premières & des choses nécessaires à la vie, la concurrence même des Ouvriers si difficile à obtenir, ne suffissent pas encore aux établissemens nouveaux d'une Nation, pour soutenir la concurrence des mêmes établissemens, florissans chez une autre Nation. Il faut vendre, & les nouvelles Manufactures ne sçauroient vendre au même prix que les Manufactures rivales, sans des pertes énormes. Les Entrepreneurs doivent retrouver leurs capitaux avec un bénéfice auquel l'Etat ne sauroit suppléer, si les Manufactures sont étendues & en grand nombre ; parceque la dépense seroit excessive ; & si les Manufactures sont isolées, ou en petit nombre, elles manqueront nécessairement par le défaut de concurrence d'Ouvriers.

Il faut régarder les Manufactures qui sont les productions les plus parfaites de l'Art & du Génie, telles que celles des étoffes de Soie de Lyon, de certaines étoffes de Soie de tours, d'Italie, d'Angleterre ; de certaines étoffes de Laine d'Angleterre, de France, celles des Cotonades de Rouen, des Camelots de Bruxelles, & de Lille ; les Fabriques de Dentelles de Bruxelles, & de Malines, de Valenciennes, d'Alençon & d'Argental ; celles des Toiles des Pays-Bas, de Hollande, de France, de Suisse, &c. comme des domaines de l'industrie humaine en Général, dont l'industrie de chaque Nation en

particulier peut disputer la propriété , mais que toutes ne sauroient posséder en même tems.

TOUTE Nation peut devenir industrieuse : il n'est aucune sorte d'industrie qui ne soit également à la portée de tous les Hommes en Général , lorsqu'ils sont excités soit par la nécessité , ou par l'avidité du gain ; mais il est impossible que l'industrie fasse chez tous les hommes les mêmes progrès sur les mêmes objets , parcequ'ils ne peuvent avoir les mêmes motifs capables de les y porter & de les animer. Les Manufactures qui existent aujourd'hui en Europe , sont plus que suffisantes pour la consommation de l'Europe entière , & pour celle que le Commerce a étendue dans les trois autres parties du monde. Les Manufactures ne sauroient être ni plus étendues , ni plus abondantes ; elles sont forcées de rester dans les limites que la consommation leur a prescrites. Toute Nation sans Manufactures de ces classes supérieures que nous avons citées , qui se propose d'en élever , doit donc nécessairement faire une conquête sur les Nations qui en sont en possession. Or quels seront les motifs capables de porter cette Nation à former cette entreprise , à étendre assez son industrie pour lui en assurer le succès ? il n'est point question ici de nécessité : la nation ne peut être engagée que par l'avidité du gain , & ce motif s'éclipse infailliblement par l'impossibilité de parvenir à l'établissement de la concurrence autrement que par des pertes excessives , & telles que l'Etat même le plus riche ne sauroit les soutenir.

IL n'y a que des révolutions étrangères à l'industrie , capables de faire passer ces sortes de Manufactures d'une Nation à l'autre. Lyon & Tours n'ont fait la conquête de leurs Manufactures sur aucune Nation ; l'Italie avoit imité les étoffes unies de la Perse , & ces deux villes ont d'abord imité les étoffes unies de l'Italie , comme toute autre Nation peut aisément imiter aujourd'hui quelques unes des leurs. Elles ont ensuite tout perfectionné ; l'Art & le Génie se sont successivement développés. Ces villes ont pour ainsi dire créé les ouvrages riches & de goût ; comme elles n'avoient point de rivales , elles étoient aussi sans modèles. Ces sortes de Manufactures se sont formées & perfectionnées sans concurrence étrangère , par le seul effet d'une émulation intérieure , & sont devenues un fonds immense de productions dont une concurrence étrangère ne peut aujourd'hui soutenir le poids.

LORSQUE par les soins de Colbert , les Manufactures de Soie produisirent en France un Commerce de près de cent millions monnoie actuelle , lorsqu'en 1669 ce Ministre fit fabriquer les draps fins & éleva les Manufactures d'étoffes

toffes de Laine au point qu'on compta jusqu'à quatre-vingt quatre mille deux cents métiers dans le Royaume; quand en 1666 on commença à faire en France d'aussi belles Glaces qu'à Venise, & bien-tôt des Glaces dont la beauté & la grandeur n'ont pu être imitées ailleurs; quand les Tapis de Turquie & de Perse furent surpassés à la Savonnerie, & les Tapissèries de Flandres aux Gobelins; aucune Nation ne possédoit alors un tel fonds de richesses. Ce fonds d'industrie étoit presque seul suffisant pour l'approvisionnement de l'Europe, & la France n'avoit point de rivaux à combattre, ni de concurrence à craindre chez les autres Nations. Un heureux génie y porta les Arts & l'industrie à un degré de perfection inconnue par tout ailleurs, & lui donna le Commerce exclusif de leurs plus riches productions.

L'EMIGRATION si connue & si souvent reprochée au Ministère de France, causée par la révocation de l'Edit de Nantes, ne fut point assez étendue, assez Générale, pour transporter chez l'Etranger, ce fonds de richesses. Il reçut quelque atteinte de l'industrie d'un petit nombre de Citoyens expatriés, car tous les réfugiés n'étoient pas Ouvriers ou Artistes; & la France n'a éprouvé dans la fuite en ce genre, qu'une rivalité très foible. Cet événement enrichit la Hollande & l'Angleterre principalement de quelques Manufactures de Soie, mais qui n'ont pu cependant imiter celles de Lyon. Il eut fallu une plus grande révolution, des événemens plus Etranges en France, pour faire passer toutes ses Manufactures chès ces deux Nations rivales; & si cela étoit arrivé, les petites pertes qu'elle éprouva alors, prouvent bien que ces Manufactures auroient été perdues pour toujours, ou tout au moins pour des siècles, puisque la Hollande & l'Angleterre ont si bien sçu conserver la portion de l'industrie Française que leur procura la révocation de l'Edit de Nantes, malgré tous les soins que s'est donné la France pour la rappeler.

L'ANGLETERRE n'auroit peut être jamais possédé ses Manufactures d'etoffes de Laine qu'elle a perfectionnées & variées avec un art infini, sans les révolutions des Pays-Bas, qui ne feront à portée de les reprendre que lorsque la cherté de la main d'œuvre chez les Anglois leur fera perdre tous les avantages de la concurrence.

AINSI la France & l'Angleterre n'ont trouvé, pour produire & éléver l'excellence de leurs Manufactures, aucune concurrence à combattre. Elles n'ont point par conséquent commencé par des pertes, mais par de grands bénéfices, & se sont mises facilement en possession du privilège d'en approvisionner toute l'Europe & les autres parties du monde.

LE Manufactures que possède la Hollande, n'y ont point été appellées, elles n'y font point nées, l'Etat n'a fait aucune dépense pour les y établir ; elles s'y sont réfugiées de tous les pays ou les Ouvriers ont été troublés dans leur fortune ou leur conscience. La cherté de la main d'œuvre qui devient tous les jours excessive en Hollande & en Angleterre par les richesses que le Commerce y accumule sans cesse & par l'excès des impôts, peut rendre bien-tôt ces Manufactures aux pays qui les ont perdues, c'est-à-dire, à la France & aux Pays-Bas ; & qui font en état de les reprendre par la constitution de leur Gouvernement, par leur industrie & les établissemens dans le même genre, qui leur restent encore, qui les mettent en état de profiter des avantages du bas prix & de s'élever par des bénéfices. Les seules Nations voisines peuvent profiter de cette révolution dont le Commerce de la Hollande & celui de l'Angleterre sont menacés ; parcequ'elles n'ont d'autres efforts à faire que de perfectionner des établissemens déjà formés depuis longtems. L'industrie nécessaire y existe, il n'y a qu'à l'animer & la rendre plus curieuse de ses ouvrages.

LES Nations qui font en possession des Manufactures, ne les conservent qu'à force d'industrie, de vigilance & de soins. Si ce riche dépôt passe chez leurs voisins, les Hommes occupés à sa conservation, l'accompagnent dans sa fuite. C'est un fleuve qui se détourne de son cours ordinaire, qui va arroser & fertiliser d'autres campagnes ; mais la cause qui le transporte hors de son lit, se trouve & agit chez la Nation même qui le possédoit : il en coûte peu pour s'enrichir, à la Nation qui veut le recevoir. Mais tant que les Nations qui possèdent ce trésor employeront l'industrie & les soins que sa conservation exige, ce seroit une ambition peu réfléchie de la part des autres Nations, que celle qui les porteroit à entreprendre de le partager ou de l'acquérir : elles ne peuvent faire que des efforts inutiles & ruineux.

LES premiers soins seront appliqués à former un grand nombre d'Ouvriers de toute espèce, dont la plupart seront enlevés à la Culture de la terre ; & la perte la plus importante & la plus sensible pour l'Etat, sera celle de tous les Ouvriers qui se trouvant bien-tôt sans occupation, iront augmenter les richesses des Manufactures étrangères. Car il ne faut pas compter sur le retour des Artisans à la terre. Des Hommes & des Enfans accoutumés à des travaux sédentaires, à l'abri de l'injure des saisons, ne sont point en état de suivre le cultivateur dans ses exercices pénibles ; leur exemple ne seroit propre qu'à corrompre les travailleurs. De là il est aisé de conclure que l'Espagne ne doit point s'occuper des Manufactures du grand luxe, qu'elle ne doit point entre-

entreprendre d'imiter les Manufactures de France & d'Angleterre , tant que ces deux Nations seront occupées du soin de les conserver ; parcequ'il fera toujours impossible à toutes Manufactures d'en soutenir la concurrence.

MAIS , dira ton , qu'on compare les productions de l'Angleterre avec les fruits que l'Espagne peut tirer, soit de son propre fonds, soit de ses Colonies, on fera frappé des avantages que les Manufactures donnent à une Nation industrielle, sur celle qui ne l'est pas ou qui l'est moins. Pourquoi l'Angleterre qui n'a point de Mines d'Or & d'Argent, est elle aujourd'hui plus riche que l'Espagne ? pourquoi fournit-elle tant de subsides à ses alliés ? pourquoi est elle en état d'entretenir tant de flottes, de les armer & de les équiper ? c'est que sa main d'œuvre a multiplié à l'infini la valeur de ses productions ; au lieu que l'Espagne a presque toujours livré les siennes toutes brutes à l'industrie de ses voisins ; c'est donc l'Espagne qui a payé les retours de l'échange. Elle a voulu elle même depuis quelques années travailler ses propres Soies ; c'est un essai qu'elle vient de faire de ses ressources : si elle l'eut fait il y a longtems, si elle eut mis son terrain en valeur, & multiplié par des Manufactures le prix de ses productions, elle seroit aujourd'hui plus riche & plus puissante que l'Angleterre. Il semble qu'on ne peut rien dire de plus en faveur des Manufactures.

SANS doute l'Espagne seroit aujourd'hui plus riche & plus puissante que l'Angleterre, si elle avoit conservé & perfectionné toutes ses Manufactures de Laine & de Soie, qu'elle possédoit sous les régnes d'Isabelle, de Charles Quint & de Philippe second. Si les excès des impositions & le désordre des Finances sous les deux régnes suivans, n'avoient pas également détruit la Culture des terres & tout travail industriel ; si l'Espagne avoit fait dans les Arts utiles & d'agrément, d'aussi grands progrès qu'en ont fait la France & l'Angleterre, elle auroit possédé une supériorité & une puissance relative d'autant plus grande, que sa concurrence auroit été un obstacle à l'élévation des deux autres Etats, & que la plupart des Manufactures du Grand luxe n'existeroient qu'en Espagne : dumonis jusques à ce que l'excès d'abondance du numéraire les eût détruites. Mais la France & l'Angleterre s'en trouvant depuis longtems en possession, l'Espagne peut-elle les déposséder par la voie de l'imitation, & sans le secours de quelque révolution qui y transporte leurs meilleurs Ouvriers & leurs plus habiles Artistes, & qui écarte l'obstacle de la concurrence ? l'Espagne ne peut faire dans ce genre que des tentatives sans succès. Elle l'a éprouvé, lorsqu'elle a voulu arrêter l'exportation de ses matières premières. Elle s'est bien-tôt aperçue que la défense de la sortie de ses

Soies ne faisoit que les avilir , & en auroit bien-tôt détruit , ou infiniment deminué la Culture, si le Ministère n'avoit eû la sagesse de rendre au Commerce son ancienne liberté.

L'ESPAGNE n'a pas besoin pour être riche & puissante, de porter l'industrie des ses habitans à l'imitation des Manufactures dont la France & l'Angleterre inondent l'Europe. Elle a des ressources plus naturelles , plus faciles à faire valoir ; elle possède une source de richesses & de puissance, que l'Angleterre n'a point, & qui lui suffiroit pour s'élever , ou tout au moins pour se faire respecter par l'Angleterre.

DES pâturages, des terres à Grains dont la plupart seroient encore stériles sans le secours de toutes les ressources de l'Art de l'Agriculture ; des Mines d'Etain, de Plomb & de Charbon, quelques Forêts & des Hommes, sont les seuls présens que la Nature ait fait à l'Angleterre. Ses grandes richesses sont le fruit de l'industrie de ses habitans & du Commerce le plus étendu qui ait jamais été fait par aucune Nation de l'Univers. Toutes ses richesses qui ne sont que des productions de l'Art & du Génie , ne peuvent être regardées que comme un revenu précaire & accidentel dans l'Etat, que la Nation ne sauroit conserver qu'à force d'industrie , & par la vigilance & les soins d'une politique toujours en action. Les productions naturelles, les fruits que donne l'Angleterre par le travail le plus animé , n'ont rien de comparable aux présens dont la Nature a comblé l'Espagne. Elle possède les terres les plus fertiles de l'Europe en toutes sortes de fruits, sous le climat le plus heureux. Les Colonies Espagnoles n'ont point d'égaux pour la richesse & la variété des productions. Les Anglois possesseurs d'un fonds peu riche par lui même , ont dû pour devenir une Nation puissante, multiplier à l'infini la valeur de leurs productions & de celles des autres pays, & étendre leur Commerce & leur navigation dans toutes les parties du monde. Une Nation ne peut devenir puissante que par une balance avantageuse, & l'Angleterre n'ayant que très peu de superflu dans ses productions naturelles, & manquant de beaucoup de choses nécessaires, ne pouvoit se procurer cette balance que par les ressources de l'industrie, qu'en donnant des valeurs nouvelles à ses productions naturelles & à celles des autres nations, qu'à force d'étendre son Commerce. L'Espagne n'a pas besoin de porter si loin son industrie pour balancer cette puissance. Elle peut presque se borner à perfectionner son Agriculture, à donner à ses productions naturelles toute l'étendue dont elles sont susceptibles. Qu'importe à l'Espagne de les livrer toutes brutes à l'industrie de ses voisins , pourvu qu'elle en ait au delà de ses échanges, & que ses échanges
payés,

payés, il lui reste un superflu qui lui donne une balance avantageuse? l'Espagne bien Cultivée doit vendre aux Etrangers, à l'Angleterre même, pour des sommes immenses, des Grains, des Vins, des Soies, des Laines, de la Barille, des Huiles & de toute sorte de fruits, du Sel & du Fer; & il s'en faut beaucoup que l'Etranger puisse payer tout ce que l'Espagne peut lui vendre, avec les étoffes de Laine & de Soie, & les Toiles dont l'Espagne a besoin, si on en excepte ce que les Indes Occidentales consomment de ces Marchandises; consommation immense, sur la quelle l'Espagne pourroit gagner plus de cent pour cent.

Que les Cultivateurs soient encouragés en Espagne; qu'il y ait des récompenses pour ceux qui mettront en valeur des fonds incultes; que les Laboureurs n'y soient point accablés par des impôts & des corvées; qu'on leur facilite le débit des fruits qu'ils récoltent; l'Agriculture & la Population s'éleveront d'elles mêmes, & leur marche sûre & rapide produira & entretiendra l'abondance. La première richesse d'un Etat est la multiplicité & l'abondance de ses productions naturelles. Aucun Etat ne peut porter à un si haut degré cette première richesse, que l'Espagne. Il est vrai que si elle livre ses productions à l'Etranger telles qu'elles sortent de la terre, elle est obligée d'acheter de lui ces mêmes matières ouvrées & travaillées par l'industrie. Mais il ne faut pas conclure de ce que l'Espagne aura peu de Manufactures, qu'elle sera obligée de solder son échange en Argent qui sera le prix de la main d'œuvre de la Nation active & industrieuse; parceque le prix de ses productions naturelles excédant infiniment celui des matières travaillées dont elle a besoin, elle recevra elle même des Etrangers une solde en Argent, qui sera le prix de cette excédent (a).

Si l'Espagne paye l'industrie de l'Etranger qui lui fournit les étoffes & les Toiles dont elle a besoin, celui ci lui paye de son côté les matières premières dont il ne peut se passer. Il est incontestable que l'Espagne entretient chez l'Etranger un grand nombre d'Ouvriers; elle contribue sans doute à sa Population, à sa richesse & à sa puissance. Mais il n'est pas moins certain que l'Etranger en enlevant les matières premières de l'Espagne, y entretient & y multiplie à l'infini les Cultivateurs, lui paye toujours une balance avantageuse; & la Culture d'une terre aussi fertile étendra la Population en Espagne dans une proportion bien supérieure à celle que les Manufactures de ses matières

(a) Ce calcul doit se faire sur le pied des retours des Indes Occidentales en Or & en Argent considérés, comme productions naturelles & comme Marchandises.

tières premières peuvent procurer à l'Etranger. La balance de sa Population, celle de son Commerce, seront toujours avantageuses, & sa puissance relative, supérieure : le Peuple Cultivateur l'emportera sur le Peuple Manufacturier.

ON ne peut pas objecter en Général à l'Espagne ce qui peut ariver chez toute autre Nation, que les Cultivateurs ont besoin de la consommation que les Manufactures occasionnent, pour donner de la valeur aux fruits de leur travail, & les délivrer d'une abondance qui les ruine & les décourage. Les productions de l'Espagne sont d'une qualité si supérieure à celles des autres pays, si nécessaires aux autres Nations, & si recherchées, qu'elle n'a rien à redouter de son superflu.

SI l'Espagne se procure ainsi une exportation de ses productions naturelles, supérieure à ses importations; si elle fait elle même son Commerce d'économie avec les Indes Occidentales & Orientales, qu'aura-t-elle besoin de faire des efforts pour attirer chez elle les Manufactures étrangères? ce fera à son avantage, ce fera pour elle que les Nations industrieuses travailleront: elles entretiendront par leurs immenses consommations, la population & l'abondance de ses productions naturelles, & lui payeront nécessairement une balance pour le superflu de ses productions, & pour les retours des deux Indes; ou plutôt elle se payera par ses propres mains la solde de cette balance, en rétenant la majeure partie des Trésors du Mexique & du Pérou.

LES Manufactures qui n'exigent que des bras sans Génie & sans Art, les Manufactures communes, celles qui conviennent au Peuple, qui est le plus grand consommateur, sont aussi les seules qui doivent fixer l'attention du Ministère d'Espagne. Les Femmes, les Enfants, les Vieillards, les Estropiés & les Infirmes, y trouvent tous un genre de travail proportionné à leurs forces. Les Manufactures les plus nécessaires, celles surtout qu'on peut regarder comme de première nécessité, ne sont point étrangères à l'Espagne: elle les possède presque toutes, & elle a peu d'efforts à faire pour les rendre capables de fournir à toute la consommation intérieure.

LES Manufactures d'étoffes unies de Soie & de Laine, celles de Toiles, les Corderies, les Papeteries, les Tanneries, les Raffineries de Sucre, ne demandent pas les plus grands efforts du Génie: il n'est pas nécessaire d'employer toutes les ressources de l'Art pour les rendre en Espagne assez parfaites & assez abondantes pour sa consommation; & les Soies, les Laines & les fruits que l'Espagne peut produire, fourniroient par leur bonne qualité & par leur

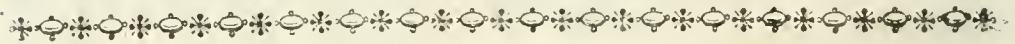
leur abondance , beaucoup au delà de ce que les Manufactures de première nécessité pourroient consommer , & de ce que l'Espagne doit donner en échange à l'Etranger pour des Marchandises de luxe. Les Manufactures communes , ainsi limitées à la consommation intérieure , n'ont presque rien à craindre de la concurrence des Manufactures étrangères ; il est du moins très facile au Gouvernement de l'écartier , & l'étendue de la consommation intérieure est un encouragement presque suffisant pour les animer & les soutenir.

Si on suppose l'Espagne aussi bien cultivée qu'elle peut l'être , approvisionnée par sa propre industrie des Manufactures de première nécessité , les riches productions de ses Colonies rendues plus abondantes par une bonne Administration , par la liberté de ce Commerce donnée à la Nation , par une consommation de ses Colonies beaucoup plus étendue , par l'entière suppression du Commerce clandestin ; si l'on suppose le Commerce d'Espagne aux Indes Occidentales entre les mains des Espagnols ; si enfin on supprime la Navigation d'Acapulco aux Philippines , & si on substitue à ce Commerce ruineux pour l'Espagne , une Compagnie des deux Indes dirigée sur de bons principes , ce Royaume seroit en fort peu d'années la première Puissance de l'Univers.

L'ESPAGNE peut aisément , par la Culture de ses terres , par l'abondance , la variété & la bonne qualité de ses productions naturelles , abstraction faite du Commerce des deux Indes , se procurer une balance Avantageuse de plusieurs millions : on peut évaluer les bénéfices du Commerce d'Espagne aux Indes Occidentales suivant les calculs les plus modérés à vingt cinq pour cent , & porter ce bénéfice au moins à vingt millions par année. A combien de millions ne faudroit il pas estimer encore les bénéfices d'une Compagnie des deux Indes , qui auroit des Comptoirs établis à la Mer du sud & aux Philippines , qui auroit dans le Commerce des Indes Orientales un avantage de cent pour cent de bénéfice sur toutes les Compagnies des Indes d'Europe , en réunissant le Commerce de la Mer du sud à celui des Indes Orientales ? seroit-il de la prudence & de la sagesse de l'Administration , de porter l'industrie d'une Nation qui a des sources de richesses si abondantes & si naturelles , à des établissemens , à des travaux dont les succès toujours incertains exigent les plus grands efforts du Génie & de l'Art ? l'Espagne doit donc porter sa principale attention sur la Culture de ses terres , sur celle de ses Colonies , sur sa Navigation & sur le Commerce des deux Indes : ce sont là les grands objets qui lui offrent les moyens sur & les plus prompts de se donner un Commerce actif & réciproque , & la balance la plus riche qu'aucune Nation de l'Europe

Tome I. V

puisse se procurer. Son but principal doit être de rendre l'Etranger tributaire, non de cette industrie qui ajoute des valeurs infinies & si variées aux matières premières, dont d'autres Nations sont en possession, dont il est si difficile, & peut-être impossible de les déposséder, mais de cette industrie qui multiplie les productions naturelles, de cette industrie qui répand dans le Monde commerçant l'abondance des productions de l'Europe, de l'Asie & de l'Amérique. L'Industrie même de l'Etranger doit devenir en quelque sorte tributaire de celle des Espagnols qui peuvent se l'approprier pour ainsi dire, en faisant de la plupart de ses Manufactures, l'objet du plus grand, du plus riche Commerce du monde, dans les deux Indes & en Europe. L'Espagne doit enfin se regarder parmi les Nations industrielles de l'Europe, comme un Négociant parmi les Manufacturiers. Ceux-ci s'enrichissent par les valeurs nouvelles que leur industrie donne aux productions naturelles de tous les pays, & le Négociant s'enrichit à son tour en les approvisionnant des matières premières dont leur industrie a besoin, & en répandant ensuite chez les consommateurs, toutes les mêmes matières avec les valeurs nouvelles, avec tous les avantages que l'industrie des Manufacturiers leur a donnés.



CHAPITRE VI.

Des autres Nations en Général.

Nous sommes entrés dans de grands détails sur les intérêts de Commerce du Portugal & de l'Espagne; parceque les intérêts de ces deux Nations sont liés généralement à ceux de toutes les autres Nations de l'Europe. On a vu combien il importe aux autres Nations, que l'Espagne & le Portugal donnent la plus grande étendue à leurs productions naturelles en Europe & à celles de leurs Colonies en Amérique. Ces deux Nations sont les deux plus grands débouchés de l'industrie Européenne, & celles en même tems qui lui fournissent la plus grande & la plus précieuse quantité de matières premières. On ne sauroit donc trop, pour l'intérêt Général de l'Europe, leur présenter & leur expliquer les moyens d'étendre leur population, d'animer leur Agriculture en Europe & dans l'Amérique, & d'accroître ainsi l'abondance des matières dont l'industrie Européenne a besoin, & en même tems le nombre des consommateurs de ses productions. Nous avons insisté sur les désavantages des Manufactures chez ces deux Nations. Il est démontré qu'elles ne pourroient en retirer qu'une utilité momentanée, qui ne sauroit balancer le pré-

préjudice immense qui en résulteroit dans la suite : & cependant cette utilité momentanée feroit un mal infini à toutes les Nations industrieuses.

AUCUNE des autres Nations de l'Europe ne présente tant d'objets, & d'objets si importants à l'intérêt Général, que l'Espagne & le Portugal : par conséquent le Commerce des autres Nations, que nous envisageons uniquement dans ce point de vue, quoique infiniment plus étendu, tel que celui de la France, de l'Angleterre & de la Hollande, exige infiniment moins de détail. Nous n'avons à observer principalement que ce qui dans la balance de ces trois Nations, relative entr'elles & les autres Nations de l'Europe, intéresse le bien Général. Le crû de la France, celui de ses Colonies, & les productions de son industrie, qui constituent sa puissance, intéressent toute l'Europe en Général, par l'abondance qu'elle établit dans tous les Marchés, de denrées & de Marchandises, tant de première nécessité, que de luxe. L'intérêt Général demande d'ailleurs qu'elle cultive, qu'elle étende même ce fonds de richesses qui entretient sa puissance relative, & qu'elle balance toujours celle des Nations rivales. Pour faire connoître cet intérêt, il suffit presque d'en indiquer les différentes sources, & les moyens qui peuvent les améliorer ou les entretenir.

LE Commerce de l'Angleterre ne peut presque être considéré dans cet intérêt Général, que comme trop étendu. Cette Nation, qui dispute d'industrie à la Nation la plus industrieuse de l'Europe, ne sauroit trop multiplier ses consommateurs dans l'Amérique. Mais elle travaille à la destruction de l'industrie naissante de toutes les autres Nations, en diminuant par l'usage de ses forces maritimes, le nombre des consommateurs Américains dépendans de la France, ou en arrêtant les progrès de leur population, & en s'emparant des consommateurs dépendans de l'Espagne & du Portugal. Il semble d'abord qu'il seroit indifférent aux Nations industrieuses de l'Europe de vendre leurs étoffes, leurs Toiles & autres Marchandises, aux Américains par Londres, par Cadix ou par Lisbonne ; & cela seroit vrai, si Londres ressembloit à ces deux dernières places ; c'est-à-dire, si l'Angleterre n'étoit simplement qu'un entrepot des Denrées & des Marchandises respectives de l'Europe & de l'Amérique. Mais l'Angleterre étend son industrie tous les jours en proportion de l'étendue du débouché qu'elle acquiert dans l'Amérique ; en sorte que si elle parvenoit à se rendre tout-à-fait la Maitresse du Commerce entier de l'Amérique, elle étendrait ses Manufactures au point de l'approvisionner seule : & l'Europe se trouveroit alors surchargée du poids de sa propre industrie. Les Manufactures naissantes de l'Allemagne & du

Nord ont un grand intérêt que l'Angleterre ne porte jamais sa puissance à cet excès, & qu'actuellement la cherté de la main d'œuvre éloigne des Marchés de l'Europe, la concurrence des Manufactures Angloises; comme elles ont aussi intérêt que celles de la France trouvent toujours un grand débouché dans l'Amérique.

L'EUROPE ne doit point voir avec indifférence, l'indépendance dont les Colonies Angloises du Nord de l'Amérique menacent leur Métropole. Le préjudice que leurs Pêches, leurs Grains, & leurs Manufactures, portent au Commerce de l'Angleterre, s'étend sur toute l'Europe. C'est pour elle une concurrence nouvelle d'industrie, qui s'élève en Amérique, où l'industrie Européenne ne devrait trouver que des consommateurs. L'abondance de tous les matériaux propres à la construction & à l'entretien de la Marine, la meilleure Méthode de les préparer & de construire, qui s'y est introduite, peuvent être infiniment utiles à l'Angleterre; & par conséquent très nuisibles à une partie de l'Allemagne & à tout le Nord.

LA Hollande intéresse principalement toute l'Europe par sa Pêche, son Cabotage, & particulièrement une grande partie de l'Allemagne & tout le Nord par l'étendue considérable de sa Marine. Mais c'est surtout par la somme immense de crédit qu'elle a mis & qu'elle entretient dans le Commerce de l'Europe, que la Hollande s'est rendue infiniment utile à toutes les autres Nations. Ce crédit est d'une utilité d'autant plus précieuse à toutes les Nations de l'Europe, qu'elle s'étend dans un détail infini. Cette branche de Commerce riche, surtout pour la ville d'Amsterdam, n'a encore attiré l'attention d'aucun observateur; quoique ce soit celle qui en mérite le plus.

ON peut juger de là quel détail exigent les intérêts particuliers de chacune des autres Nations relativement à l'intérêt Général.

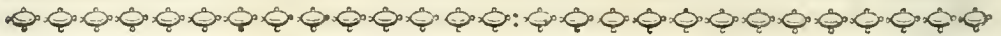
LE crédit public, ce crédit précieux qui anime, qui étend; qui entretient la Circulation, & donne à l'Agriculture, à l'industrie & au Commerce la plus grande activité; doit attirer chez toutes les Nations toute l'attention de l'Administration. Ce n'est pas là ce crédit qui consiste dans la faculté qu'à un Etat d'emprunter, ce crédit dont les Banques de Venise & de Gènes ont vraisemblablement fait naître l'idée, & dont l'usage étoit inconnu il y a un siècle. Nous n'envisageons ce crédit, que comme l'un des plus redoutables ennemis de l'Agriculture, des Arts & du Commerce. Il seroit heureux pour les Peuples de plusieurs Etats, surtout de l'Angleterre, de la France & de la
Hol-

Hollande, que l'usage de ce crédit, dont on a fait une partie de l'Art de l'Administration, fut encore inconnu. On a voulu y trouver le moyen de soutenir, ou même d'élever une grande puissance, & l'expérience démontre aujourd'hui à quiconque veut y faire une légère attention, que l'usage de ce crédit n'a produit qu'un fardeau très onéreux pour les Peuples, & une cause permanente de foiblesse. Comme l'Angleterre, la France, la Hollande & la Maison d'Autriche, ont fait également usage, & un usage excessif, de ce crédit; la puissance momentanée que ce crédit pouvoit donner, s'est toujours trouvée relative, & par cette raison, la foiblesse qui en résulte aujourd'hui, est heureusement de même une foiblesse relative. Davenant avoit donc bien raison de dire aux Anglois en 1698, que ceux qui voudront travailler au bonheur de l'Angleterre, doivent présenter des projets qui la mettent en état de payer ses dettes avant que la France paye les siennes. Ainsi tout ce qui reste de l'usage de cette faculté trop exercée par l'Art de l'Administration; c'est une augmentation excessive des impôts sur les peuples, & la nécessité indispensable où se sont mises toutes ces puissances, de ne pouvoir aujourd'hui fournir aux fraix d'une première Campagne sans le secours de nouveaux emprunts; ce qui les expose à augmenter & à perpétuer une source de calamités. Presque toutes les autres Nations ont des fonds chez les Nations emprunteuses; & il est bien intéressant pour le Public européen, de connoître la solidité du gage des emprunts, & les ressources qui assurent les remboursemens.

LES avantages & les désavantages du haut & du bas intérêt de l'Argent, intéressent toutes les Nations industrieuses ou qui veulent le devenir. Les avantages du bas intérêt de l'Argent, qu'on ne cesse d'élever en France & en Angleterre, n'ont de fondement qu'un préjugé chez ces deux Nations, ainsi que chez toutes celles dont le Commerce n'est pas, comme en Hollande & dans les villes Anseatiques, un Commerce d'économie. Cela sera démontré dans le Chapitre de *l'intérêt de l'Argent*:

LE Chapitre du *Négociant*, qui termine cet Ouvrage, quoi qu'il semble n'avoir qu'un objet singulier, ne tient pas moins à l'intérêt Général de toutes les Nations. Cet intérêt résulte de la discussion des devoirs, des fonctions, de l'intelligence & des vertus qui appartiennent à la profession du Négociant. Si toutes les Nations ont raison de regarder aujourd'hui le Commerce comme la base de leur puissance, elles doivent voir dans les Négocians, les Artisans de cette puissance. Le Souverain en jetteroit inutilement les premiers fondemens, sans le secours des Négocians: c'est à eux principalement qu'il appar-

tient d'assurer la prospérité du Commerce National ; & leurs succès dépendent infiniment de leurs lumières , de leurs connoissances & de leur vertu. En un mot, les Negocians intelligens , vertueux & véritablement citoyens , sont la première richesse des Etats commerçans. C'est une instruction par conséquent très intéressante pour toutes les Nations Commerçantes , qu'on a toujours négligé de présenter aux jeunes Négocians ; car on ne peut donner ce nom à des tables mécaniques sur les Changes , sur le Pair des Monnoyes , sur les Poids & Mesures , sur l'Arithmétique , &c. qui ne présentent que très peu de chose à l'Esprit , & rien au Cœur.



CHAPITRE VII.

De la France.

IL n'y a point de Nation en Europe qui ne prenne part au Commerce de la France ; que l'abondance de ses fruits , de ses Vins , de ses eaux-de-vie , de ses retours de l'Amérique & des Indes Orientales , de ses Manufactures , en un mot de toutes les productions de son industrie , n'intéresse. C'est d'ailleurs sa puissance qui peut empêcher qu'une autre Nation ne devienne le Despote de la mer & du Commerce , & n'entreprenne sur la liberté des autres Nations : son existence dans un certain degré de forces , est peut-être aujourd'hui plus que jamais nécessaire à la tranquillité de l'Europe.

LES ressources de la France , les moyens dont elle peut en faire usage pour acquitter ses dettes , réléver son crédit ou le rendre à jamais inébranlable , les moyens de mettre ses Finances dans un meilleur ordre , de les diriger sur un plan plus simple , plus naturel , plus avantageux aux peuples & plus utile à l'état , sont aussi les moyens d'étendre son Commerce , de multiplier ses productions naturelles , celles de son industrie , & d'accroître le fonds des richesses du Commerce de l'Europe.

L'EXPERIENCE a fait faire des progrès rapides à la physique : l'expérience ne doit-elle pas servir aussi à développer tous les principes de la politique & de l'Administration , & à élever cette Science au degré de perfection qui assure le bonheur des peuples ? presque les mêmes événemens se reproduisent sans cesse , & leurs causes se ressemblent à beaucoup d'égards. En
cette

cette matière on ne sçauroit trop réfléchir sur les fautes passées ; sur les moyens de les réparer, & de prévenir les fautes à venir. Pourquoi l'Esprit humain ne feroit-il pas à l'aide de l'expérience & du raisonnement, les mêmes progrès dans cette science, qu'il a fait de nos jours dans les autres sciences ; dans les sciences de pure curiosité, ou moins utiles à l'humanité ?

LA Population & l'Agriculture sont la base & le premier fondement du Commerce. De son côté le Commerce anime, encourage, étend la Population, en présentant sans cesse à l'industrie une multitude d'objets intéressans. Il excite l'amour des commodités de la vie, le luxe, l'Ambition, enfin tous ces puissans motifs qui font faire au Génie les plus grands efforts pour inventer, pour imiter, pour perfectionner les arts utiles & d'agrément, qui mettent l'espèce humaine dans la plus grande activité, & multiplient ainsi à l'infini les productions du Génie, les productions de l'Art & celles de l'industrie. On doit repeter mille & millefois ces vérités importantes & si utiles, quoique très connues, que la population, l'Agriculture & le Commerce, sont les sources inépuisables de la Finance, & le fondement solide de la félicité des peuples, de la prospérité & de la puissance de l'Etat.

LA Finance considérée comme l'Art d'assigner, de percevoir & de répandre ensuite la portion des richesses des peuples qui appartient au souverain, doit être associée au Commerce. C'est par la liaison intime de ces deux branches de l'Administration intérieure, que l'homme d'Etat qui en fait son occupation essentielle, trouve dans le Commerce, les moyens d'augmenter le travail, l'industrie, les sujets & les tributs ; dans la Finance, les moyens de protéger, d'étendre le Commerce, & de le défendre contre la rivalité ambitieuse de l'industrie étrangère.

L'ESPRIT public qui doit diriger ces deux branches de l'Administration, s'est développé de bonne heure chez les Hollandois & chez les Anglois ; ce qui doit être attribué bien plutôt à la nature de leur Gouvernement, qu'à la supériorité de leur Génie. Le Gouvernement François a longtems erré avant que de suivre un petit nombre de principes certains & uniformes sur les Finances & sur le Commerce : on a souvent apperçû en France la nécessité d'associer ces deux branches principales de l'Administration & de les guider d'un pas égal, sans en connoître les moyens, ou sans les approfondir. C'est cette simple perception, cette connoissance superficielle, qui y a fait multiplier autrefois à l'infini des loix sur le Commerce & sur la Finance, qui se contredifent ; des loix qui pour augmenter le produit de la Finance, en ont sou-

vent

vent târi les sources. Les besoins de l'Etat, qu'on auroit du prévoir & pu prévenir, ont donné lieu à un grand nombre de loix purement burfales, & dès lors destructives. La Finance n'a souvent profité de l'industrie que pour l'opprimer. On a formé des corps de métiers, des Communautés qui ont chacune leur code de loix, presque toutes burfales, qui font autant de gênes & d'obstacles opposés à l'industrie, qui restraignent ses efforts & l'empêchent de se produire en étouffant l'émulation. Ces loix jointes à celles qu'il a fallu faire sur le fond & sur la forme des impots divisés en une infinité de branches, ont introduit une jurisprudence très épineuse qui exige une étude particulière, fort longue & fort difficile, espèce de Labyrinthe où le Commerce & l'industrie ne trouvent que des ennemis à combattre.

IL s'est enfin élevé en France un cri public en faveur de l'Agriculture, des Arts & du Commerce. Des gens de Lettres ont regardé depuis quelques années le Commerce comme une science, ils en ont étudié les principes chez l'Etranger, surtoût dans les écrits Anglois; ils les ont développés avec cet Art qui sçait rendre l'utilité sensible & agréable. M. M. Mélon, de Montesquieu & l'Auteur des Elémens du Commerce, peuvent être regardés comme les fondateurs de cette Science en France. Ils ont tourné les régards de la Nation sur les Finances; ils en ont fait voir la source dans un Commerce fondé sur une Agriculture florissante. Ils en ont développé les principes, & montré leur liaison & leur excellence. Ils ont fait voir que toutes les branches d'occupation parmi les Hommes, sont dans une dépendance réciproque les unes des autres, & se meuvent par l'activité des mêmes principes; qu'on ne peut toucher à la Cabane du Berger, à la Charrie du Laboureur, à l'Attelier de l'Artiste, ou au Comptoir du Négociant, sans toucher à l'un des fleurons de la Couronne du Souverain. Ils ont assigné le rang que l'Agriculture, les Arts, le Commerce & les Finances doivent avoir dans l'attention du Ministère; ils ont enseigné des moyens de les accroître & de les conserver contre les entreprises des intérêts particuliers qui tendent sans cesse à les détruire, & , ce qui est un service rendu à l'humanité peut-être plus important encore, ils ont enfin étendu le goût pour les Sciences utiles. Il n'est point aujourd'hui de Nation où l'on ait porté si loin la théorie, & la théorie ne pouvoit guères s'occuper d'un fonds plus riche. L'étude de la théorie a été enfin suivie de celle de la pratique: on s'y livre généralement aujourd'hui à l'expérience & à l'observation.

TOUTES les Connoissances nécessaires pour former, pour élever une puissance; & la rendre respectable à ses voisins, seroient suffisamment développées

pées en France pour faire de cet Etat le législateur de l'Europe , si la nature de son Gouvernement & les maximes de son Administration lui permettoient d'adopter tous les principes que la liberté de la théorie lui présente. Des Hommes de Génie y calculent sans cesse son Agriculture , son Commerce & les Finances , c'est-à-dire ses ressources & ses forces , & présentent mille moyens de les multiplier. Tout anonceroit en France la prospérité de ces trois branches, si leurs progrès ne trouvoient point d'obstacles dans des institutions nationales ; institutions qui semblent être les seules limites que la providence a prescrites à la puissance d'une Nation , qui pourroit par son Génie & la richesse de ses terres , devenir peut-être trop impérieuse.

PLUSIEURS branches de son Commerce & de ses productions naturelles intéressent infiniment presque toutes les autres Nations. L'empire de son industrie est peut-être trop étendu pour l'intérêt des Nations industrieuses & de celles qui s'efforcent de le devenir. Le Génie, le Goût, des Loix sages & le bas prix de la main d'œuvre , soutiennent sa supériorité. La France ne sauroit trop étendre sa Marine pour l'intérêt des Nations du Nord, qui lui en fournissent presque tous les matériaux. Mais c'est surtout dans l'abondance & le bon marché de ses Vins , de ses Eaux-de-vie , & des productions de ses Colonies, que se trouve l'intérêt de l'Europe le plus important, l'objet de son Commerce avec la France , le plus nécessaire , le plus précieux.

LES Négocians voudroient faire la traite des Vins & des Eaux-de-vie de France à un plus bas prix : ils en feroient un Commerce plus étendu , parce que la consommation chez l'Etranger s'accroitroit infiniment , & cela pourroit être l'heureux effet d'une loi qui diminueroit les droits dans l'intérieur & à la sortie ; & qui laisseroit au Commerce une plus grande liberté. Les Finances en seroient sans doute dédommagées par une plus grande consommation.

QUANT au Commerce extérieur , dit l'Auteur de la *Théorie de l'Impôt* , on sent quel seroit chez l'Etranger le débit des Vins d'un Pays où ils sont de la première qualité , & qui est à portée de les vendre à des Nations peuplées & riches , à qui le Climat ne permet pas la Culture des Vignes , en même tems qu'il leur nécessite l'usage des boissons vivifiantes. On sent avec quelle avidité ces peuples remplaceroient toutes les boissons factices qui altèrent leur santé, contre des Vins agréables & sains , si le bon marché & la liberté du Commerce des Vins en facilitoient le débit au dehors. La consommation du Nord entretiendroit la Population de la France , & l'enrichiroit ; si la ré-

colte & le Commerce des Vins étoient délivrés, ajoute-t-il, de droits d'aydes, de passages, d'entrée & de sortie.

L'EXPLICATION des avantages qui résulteroient de la suppression de tout impôt sur les Vins, n'exige pas un grand détail. C'est un expédient bien facile pour accroître rapidement la Population, l'Agriculture, le Commerce, en un mot les richesses de l'Etat: si on peut supposer un Etat sans charges publiques. Mais comme il est impossible qu'un Etat subsiste sans charges, supprimer tout impôt sur les Vins dans un Etat dont les Vins font une de ses plus riches productions, ce seroit détruire l'Edifice même qu'on voudroit élever. Il faudroit alors rejeter cette portion des charges de l'Etat, dont on auroit déchargé les Vins, sur d'autres Denrées, sur d'autres parties de l'Agriculture, de l'industrie, & du Commerce; d'où il résulteroit une inégalité dans la repartition des charges publiques, également injuste, destructive, ruineuse pour l'Etat; ruineuse même pour la Culture des vignes. En effet la majeure partie des Peuples étant appauvrie par l'inégalité des impositions, la consommation intérieure des Vins seroit nécessairement restreinte; le prix de la Denrée avili, en seroit négliger la Culture. Car la consommation intérieure est de tous les encouragemens qu'on peut donner à la Culture des terres, aux Manufactures, à la Pêche, à tous les Arts, le premier, le plus important & le plus essentiel. La consommation extérieure que le Commerce procure, étend l'Agriculture, perfectionne l'industrie d'une Nation, & l'enrichit: mais sans la consommation intérieure, ce premier fond d'où le Commerce tire ses richesses, ne sauroit subsister. C'est la consommation intérieure qui doit le former, l'animer, & l'accroître au point de fournir des objets de spéculation au Commerce extérieur. Sans ce secours Domestique l'Art reste dans un état de foiblesse & de langueur, d'où le Commerce extérieur ne sauroit le tirer.

IL est donc également juste & nécessaire de laisser subsister l'impôt sur les Vins, & la sagesse de l'Administration ne doit s'occuper que des moyens de rendre cette imposition conforme aux intérêts de la Population, de l'Agriculture, & du Commerce, de la réduire à une juste proportion, & d'en écarter les abus destructifs.

LES droits sur les Vins sont considérables à Rouen; on exige moins cependant pour ceux qui passent de bout. Au Havre on exige les mêmes droits sans distinction: à Dieppe les Vins ne peuvent être entreposés que pendant

fix semaines; à Nantes on ne donne que trois jours d'entrepot pour les Vins qui arrivent par terre, & huit jours pour ceux qui arrivent par eau. Il ne faut pas avoir des connoissances bien profondes du Commerce pour être convaincu que tous ces réglemens, dont la diversité embarrasse les propriétaires & l'Etranger, mettent les Négocians dans l'impossibilité de faire des spéculations sur les Vins, parcequ'il n'est presque jamais possible de spéculer suivant les bons principes du Commerce, sur une Denrée qu'il n'est pas permis aux Négocians d'entréposer à leur gré. Les loix, qui ont imposé dix livres sur les Vins de quelque crû qu'ils soyent, & sans distinction des qualités, sortant par les Provinces de Champagne & de Bourgogne, douze livres sur ceux sortant par toutes les autres Provinces de l'étendue des fermes, & vingt-quatre livres sur ceux qui sortent de la ville de Rouen, tant pour les Pays étrangers, que pour la Province de Normandie, sont des loix infiniment onéreuses au Commerce des Etrangers, & à celui de la France.

LE Commerce des Eaux-de-Vie n'est guères moins surchargé d'entraves, que celui des Vins. C'est cependant une branche des plus précieuses du Commerce de la France, qui décroît tous les jours par l'excès des droits. Il y a également en France sur cet article, diversité de loix & de droits, & une répartition très inégale de l'impôt. Les Eaux-de-Vie qui sortent par certaines Provinces, ne payent que trois Livres suivant le Tarif de 1664, & par d'autres, douze Livres. On perçoit le vingtième du prix sur les Eaux-de-vie vendues en gros. Il y a des Provinces où l'on paye encore d'autres droits, comme le *quatrième*, le droit de *subvention*, celui d'*augmentation* &c., & quelques autres portés par une Ordonnance de 1680. La pipe contenant quarante *Velles*, ne paye de sortie à Bayonne que quatre Livres seize sols, & à Bordeaux la pièce de cinquante *Velles*, paye vingt-huit Livres neuf sols. Il est certain, que les Eaux-de-vie de France sont les premières de l'Europe, & par cette raison les plus recherchées; mais la cherté en diminue la consommation chés l'Etranger. Les droits dont on les a surchargées, ont produit deux effets également ruineux pour la Culture des vignes, pour la fabrication des Eaux-de-vie, & le Commerce de la France. 1°. Le haut prix a forcé les Etrangers à chercher les moyens de s'en passer, autant qu'il est possible, en y substituant des Eaux-de-vie de Grains & de Sirops, dont la consommation s'étend tous les jours aux dépens de la France. 2°. Les Etrangers préfèrent les Eaux-de-vie d'Espagne & du Portugal, quoique d'une qualité bien inférieure. Ils y trouvent une différence pour les prix, de huit à douze pourcent, & cette différence de prix attire à la France, une concurrence très nuisible dans cette branche de Commerce, dans les Pays-Bas, la Hollande, &

le Nord, où s'en fait la grande consommation. La France perd ainsi les avantages de sa proximité des lieux de la grande consommation, & ceux de la supériorité de sa Denrée.

ON a senti en France le préjudice que des droits trop forts portoient au Commerce des Vins & des Eaux-de-vie ; on n'est plus retenu par la crainte d'affoiblir le produit de la Finance, en diminuant l'impôt. On sçait qu'en diminuant le montant d'un droit, on en augmente le produit, parcequ'on le multiplie en donnant par cette diminution plus d'étendue aux consommations. Si on avoit toujours eû les yeux ouverts sur la consommation des Vins & des Eaux-de-vie chez les Etrangers, & sur la concurrence que la France avoit à craindre, on auroit prévu un grand mal. On se seroit aperçu que l'excès des droits ajoutoit aux Vins & Eaux-de-vie de France une valeur qui leur faisoit préférer les Vins & les Eaux-de-vie d'Espagne & de Portugal, & faisoit faire en même tems chez l'Etranger, des progrès immenses aux boissons artificielles ; aux Eaux-de-vie de Grains, & de Sirops ; à l'Art de les fabriquer, & à l'Art d'augmenter le volume des grands Vins de France en les brassant, soit avec des Eaux-de-vie, des raisins de Corinthe, soit avec du fureau, ou des Vins d'Espagne ou de Portugal : on a même porté l'Art jusques à imiter les Vins de bordeaux avec du jus de Cérises noires, & les Vins blancs d'Anjou avec du Syrop de Sucre, & une très petite quantité d'Eau-de-vie, sans y employer une goûte de Vin. On auroit peut-être prévenu la naissance de cet Art, l'Art le plus ennemi de la France, & qui ne l'est peut-être pas moins de la santé, ou l'on auroit du moins arrêté ses progrès, & soutenu, & même étendu chez l'Etranger les consommations des Vins & des Eaux-de-vie, en tenant ces Denrées à un bas prix dans les marchés de France, par la liberté du Commerce intérieur, & par la diminution des droits qui auroient infailliblement produit l'abondance & le bon marché. Ce moyen peut encore diminuer aujourd'hui les effets de la concurrence des Vins & des Eaux-de-vie d'Espagne & de Portugal, & de l'Art de la fabrication, ou en ralentir les progrès. Si la France connoissant mieux les avantages de son Commerce & de ses Finances, & jusques à quel point elle dépend à cet égard du Commerce des autres Nations, avoit eu cette attention ; les efforts que les Anglois firent au commencement de ce siècle pour introduire chez eux les Vins de Portugal, & pour faire tomber par leur bas prix la consommation des Vins de France ; leur traité de Commerce de 1703, chef d'œuvre en ce genre, qui les a enrichis plus que toute autre branche de leur Commerce, tout immense qu'il est, n'auroient pas eu de si grands succès, & ils ne seroient peut-être jamais parvenu à introduire, comme ils ont fait, les Vins de Portugal dans le Nord.

LA Hollande & l'Allemagne tiroient moins des Vins du Rhin & de Moselle, qui n'égalent pas les grands Vins de France, mais qui en tiennent lieu dans une partie de la consommation, & sont préférés aux Vins médiocres, parcequ'ils leur sont supérieurs, & les Vins médiocres de France trop chers.

IL est heureux pour la France que la Navigation du Rhin & celle de la Moselle, soient surchargées de droits de péage. Les Hollandois ont souvent Négocié avec les Souverains à qui ces droits appartiennent. La France n'a-t-elle rien à redouter de ces Négociations ? il est certain que si ces droits étoient supprimés ou diminués considérablement, le bon marché des Vins du Rhin & de Moselle, & leur abondance, car le débouché étendrait promptement les vignobles, ruinerait le Commerce des Vins de France : & c'est une révolution que peut produire un jour l'intérêt bien entendu des divers Souverains, qui ont des droits sur le Rhin & sur la Moselle, que la France devrait prévenir par le bon marché de ses Vins. Si le Ministère François suivoit le Commerce des Vins dans sa marche chez les Nations étrangères, il ne trouveroit pas un bon Négociant addonné au Commerce des Vins, qui ne convint qu'il augmenteroit sa traite des Vins de France, d'un tiers ou d'un quart, si les Vins sortoient de France pour l'Etranger, comme les Grains, exempts de droits, ou sous des droits modiques.

ON devrait du moins être exactement informé en France, des prix communs des Vins & des Eaux-de-vie d'Espagne & de Portugal, des droits de Sortie de ces Royaumes, & d'Entrée chez les autres Nations, des frais de commission, de courtage, de coulage & de fret ; du montant des droits qui se perçoivent sur le Rhin & sur la Moselle, des frais de cette Navigation, des prix communs à la première & à la dernière main. C'est sur ces connoissances que la France, avec un peu moins de confiance sur la bonté & la bonne qualité de ses Vins & de ses Eaux-de-vie, devrait en diriger le Commerce ; qu'elle devrait combiner les droits & la liberté, & qu'en diminuant la valeur excessive que les droits & les gênes sans nombre ajoutent au prix naturel de la Denrée, elle s'assureroit tous les avantages de la concurrence.

LA Théorie des sociétés d'Agriculture, les recherches, les expériences, les observations des Citoyens éclairés, qui consacrent depuis quelque tems en France leurs études & leurs veilles au bien de leur Patrie, peuvent répandre de bonnes instructions chez les Vignerons, avec peu de fruit : & le Commerce des Vins dirigé sur les principes qu'on vient d'expliquer, répandroit des Trésors dans l'Etat.

ON se repose peut-être trop en France sur la qualité supérieure & généralement recherchée des Vins de Bourgogne, de Champagne, & de Bordeaux. On observe que l'exportation en est à peu près égale tous les ans dans les Pays-Bas, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne & dans le Nord. On ne fait rien pour étendre cette exportation susceptible encore d'un grand accroissement, & l'on ne fait pas attention, que les petits Vins, qui sont en France en bien plus grande abondance, y restent invendus; qu'ils sont remplacés chez l'Etranger, par les Vins du Rhin, de Moselle, d'Espagne, & de Portugal; que la France est privée de la fourniture de la plus grande consommation, qui est celle des Vins médiocres, par l'excès du prix au quel les impôts les soutiennent. Comme les Vins médiocres y sont soumis aux mêmes droits que les grands Vins, il est arrivé qu'on a successivement exigé chez la plupart des Nations étrangères, les droits d'entrée aussi sans distinction de qualité des Vins; ce qui ferme nécessairement le débouché des petits Vins, on du moins le resserre infiniment. Cette confusion dans les droits d'entrée sur toute sorte de Vins de France chez l'Etranger, auroit du attirer depuis longtems l'attention de la France, & la porter à obtenir dans les traités de Commerce, la réduction des droits chez l'Etranger, en proportion de la médiocrité des Vins & de leur valeur naturelle.

LA France doit donc travailler chez elle & chez l'Etranger, si elle veut relever son Commerce des Vins & des Eaux-de-vie, & le rendre florissant: elle doit diminuer le prix de ses grands Vins, & établir surtout ses petits Vins dans les marchés, à un prix au dessous des Vins du Rhin, de Moselle, d'Espagne & de Portugal. Alors le Vigneron, au lieu de redouter presque autant l'abondance de ses récoltes que la disette, s'occupera avec succès à se procurer la plus grande quantité possible, & enrichira l'Etat.

ON pourroit se procurer tous ces avantages, en réduisant tous les droits, à un simple droit de consommation, proportionné à la valeur du Vin, suivant l'idée qu'en a donné l'Auteur *des recherches & Considérations sur les Finances de France*. Aucun Vin ne peut partir du lieu de son crû sans un *Congé*, il doit le droit de *Gros*, qui est réglé sur le prix de la vente, ou sur le tarif de l'évaluation arrêté dans chaque Election. Le *Congé*, dont on peut faire un *Acquit à Caution*, doit contenir l'évaluation, & la quantité du Vin transporté; ainsi le droit pourroit être perçu à tant pour cent de la valeur énoncée, soit à la sortie du Royaume, soit aux entrées des villes où il doit être consommé. L'impôt continueroit d'être plus fort dans les lieux où la consommation doit être renchérie; mais partout il seroit proportionné aux diver-

diverses facultés des Consommateurs , & à la valeur intrinsèque des productions. Ce droit seroit clair dans l'énoncé, d'un compte facile, d'une perception aisée & peu couteuse; & enfin susceptible d'augmentation & de diminution sans aucun embarras; suivant que l'exigeroient les variations des besoins de l'Etat & du Commerce.

LE *Congé* converti en *Acquit à Caution* , devant être rapporté dans un certain espace de temps au lieu où il a été levé, il paroît que les droits seroient à l'abri de toute surprise; l'embarras du voyturier ne seroit pas plus grand de porter un *Acquit à Caution* qu'un *Congé*, qu'il doit, sous des peines assez sévères, représenter à chaque instant: & le renvoi de l'acquit n'est pas une formalité plus gênante, que d'accuser la réception de son Vin, au Commissionnaire qui en a fait l'envoi.

LE même Auteur observe avec raison que cette Méthode , qui est sans doute très praticable , donneroit un accroissement infini au Commerce des Vins chez l'Etranger , & que dans l'intérieur, l'impôt se trouveroit plus équitable entre le riche qui consomme les Vins chers, ceux des classes moyennes qui se contentent d'une qualité médiocre, & le pauvre qui consomme comme il peut.

LES droits d'Aydes, tout impôt sur les Vins, réduits sous une seule loi, à un simple droit de consommation sur l'entrée des Vins dans les lieux où il se consomment, à tant pour Cent de leur valeur, & de sortie sur les Vins transportés à l'Etranger, en étendant prodigieusement la consommation, celle des Vins médiocres, comme celle des grands Vins, en multipliant par conséquent infiniment le produit des droits, donneroit encore au Ministère, un moyen toujours sur de favoriser le Commerce à propos.

TOUTE Nation qui a un genre de production Naturelle qui est un objet de Commerce avec les Etrangers, doit travailler à l'étendre, & employer tous les moyens possibles d'en assurer tous les ans le débit chez l'Etranger. Si les charges de l'Etat exigent qu'on impose des droits sur cette production, la forme de l'imposition & de la perception de ces droits doit être telle, qu'il soit facile au Ministère de diminuer les droits, tant dans l'intérieur, qu'à la sortie, toutes les fois que leur poids devient un obstacle au débouché & ralentit la traite de l'Etranger. Les Vins & les Eaux-de-Vie qui suivent toujours en général le sort des Vins dans le Commerce, exigent, si on veut en favoriser la Culture & la vente à l'Etranger, que le Ministère soit sans ces-

cessé en état d'accorder des exemptions locales & momentanées, des diminutions particulières, ou Générales, suivant l'abondance ou la disette de la Dénrée, & sa bonne ou médiocre qualité; & que ces exemptions ou diminutions soyent combinées sur les prix chez l'Etranger, des mêmes Dénrées, qui y sont en concurrence.

LE Ministère doit spéculer ici tous les ans en bon Négociant; il doit avoir sans cesse les yeux ouverts sur la marche de cette branche de Commerce chez l'Etranger; il doit être attentif à ses révolutions, & les regarder comme le Thermomètre de l'impôt, & sur tout du montant des droits de sortie.

IL y a deux loix en France concernant le Commerce des Vins & celui des Eaux-de Vie, qu'on trouveroit peut-être également contraires à l'intérêt du Commerce de la France, & à celui des Nations de l'Europe qui en font la grande Consommation, si on les soumettoit aujourd'hui à un sérieux examen.

ON appelle en France *Rapé* un tonneau rempli à demi de raisins en grains entiers, triés & choisis, sur lesquels on passe les Vins usés & affoiblis, pour leur redonner de la force, & les mettre en état d'être consommés ou vendus. Il y a un autre *Rapé*, qu'on nomme *Rapé de Copeaux*. C'est un tonneau entièrement rempli de Copeaux neufs, faits de bois de Hêtre bien séchés, bien propres & bien imbibés d'excellent Vin, sur lequel on passe le Vin qu'on veut éclaircir promptement & conserver toujours clair, quelque Vin qu'on jette dessus. L'usage du premier *Rapé* est limité par la loi à une petite quantité, sous peine de Confiscation & d'Amande pour tous les Marchands de Vin; & l'usage du second leur est entièrement défendu, sous les mêmes peines. Sans doute cette loi est ignorée des Académies qui ont proposé des prix à ceux qui trouveront les meilleurs moyens de conserver, de bonifier les Vins, & de guérir les Vins malades. Il semble qu'une loi si rigoureuse ne devrait avoir pour objet que l'Art de bonifier la Dénrée, qui la rend pernicieuse à la santé, qu'on ne sçauroit punir trop sévèrement. Mais pourquoi défendre l'Art de bonifier, de conserver une Dénrée d'une consommation si étendue, lorsque l'Art n'emploie rien qui puisse nuire à la santé la plus délicate? C'est resserrer l'abondance dans le lieu du crû, pendant qu'on s'occupe chez l'Etranger à l'augmenter par des imitations, par des fabrications également pernicieuses à la santé & au Commerce. Les Connoissances du Commerce étoient sans doute trop bornées, lorsqu'on fit cette loi, pour s'apercevoir

voir qu'elle attaquoit l'abondance que demande le Commerce étranger, en forçant les propriétaires des Vins & les Marchands de Vin, d'en perdre tous les ans une grande partie. On ne peut voir d'autre raison de cette loi, que l'intérêt des fermiers. Ils ont voulu multiplier leurs droits, & y ont réussi. Un Marchand de Vin qui a cent pièces de Vin malade, ne pouvant le guérir, paye les droits de cent pièces de plus, qu'il est obligé d'acheter pour remplacer dans sa consommation les cent pièces Malades dont il a déjà payé les droits. Il arrive delà que le fermier profite de cet accident qui lui donne des droits sur lesquels il ne devoit pas compter, que le Marchand les perd injustement en perdant son Vin; & ce qui est bien intéressant, l'Etat envoie cent pièces de Vin de moins à l'Etranger. Cette diminution contribue aussi à soutenir les prix des Vins; ce qui n'est pas moins contraire aux intérêts de la France, qu'à ceux des Nations qui en font la grande consommation.

LA seconde loi qui est assez ancienne, concernant les Eaux-de-Vie, proscriit également les Eaux-de-Vie de Miel, de Marcs de Raisins, Lies & Baissieres, & celles de Sirops de Sucre. Celles de Miel & de Sirops de Sucre sont très contraires à l'intérêt de la France, & à celui du Commerce en Général. Mais en est-il de même des Eaux-de-Vie de Marcs de Raisins, de Lies & de Baissiere? Il semble que cette sorte d'Eau-de-Vie auroit dû être regardée, comme l'Huile, nommée troisième sorte dans le Commerce, qui ne se tire que du Marc des Olives, & qu'on n'obtient même qu'avec le secours de l'Eau. Ce seroit une qualité inférieure qui accroîtroit l'abondance, & les ventes qui se font à l'Etranger. Si par cette loi on a prétendu soutenir le prix des Eaux-de-Vie chez l'Etranger, & si l'on a craint que cette qualité inférieure d'Eau-de-Vie ne le fit tomber, ce qui arriveroit nécessairement; on a craint de se procurer un grand avantage. 1°. Il n'est pas douteux qu'on en vendroit une plus grande quantité, si la Denrée étoit à bas prix, & il est infiniment plus utile pour un Etat de vendre à l'Etranger beaucoup de Denrées à bas prix, qu'une moindre quantité à un prix plus haut. 2°. Outre que le bas prix auroit étendu la consommation, il auroit arrêté chez l'Etranger la fabrication de ces liqueurs fortes qu'on a nommées improprement Eaux-de-Vie, & qui en prennent la place aujourd'hui aux dépens de la France, de l'Espagne & du Portugal: & ce qui est bien fâcheux pour l'humanité, aux dépens de la santé des Peuples qui en font usage. Les Nations qui consomment les Vins & les Eaux-de-Vie de France, lui demandent ces Denrées à meilleur marché, & il est évidemment de l'intérêt de la France de les leur procurer, parce qu'elles en achèteront une plus grande quantité.

· APRÈS la culture des terres, celle de la Pêche est le moyen le plus fur d'élever la puissance d'une Nation. Ce qu'exige l'intérêt particulier d'une Nation pour sa propre Conservation, est en même temps de l'intérêt général du Commerce de l'Europe. L'intérêt du Commerce en général demande la plus grande abondance possible de Denrées & de Marchandises à faire circuler, & le plus grand nombre de consommateurs ; il veut que tous les pays soient bien cultivés & bien peuplés. C'est sur les Nations dont la Population est la plus nombreuse, que la Commerce porte ses grandes spéculations. Ce sont les pays les plus peuplés & les plus abondans, qui sont respectivement entre eux le Commerce le plus étendu. Le Commerce en général a sur tout un grand intérêt à voir multiplier autant qu'il est possible, toutes les productions uniques chez les Nations qui les possèdent.

IL importe peu aux Nations qui n'ont point de Pêche, d'être approvisionnées de Poissons par les Anglois, les Hollandois ou les François. Mais il leur importe infiniment d'être approvisionnées au meilleur prix possible, & de l'être par conséquent par la concurrence & non par le Monopole. La liberté de la Pêche de la Morue intéresse donc généralement toutes les Nations de l'Europe ; il en est de même de la Pêche du Harang, de la Baleine, &c. La plus grande concurrence possible dans le Commerce est un des plus grands principes de l'Equilibre, & il est d'ailleurs de l'intérêt général de tous les Peuples, comme consommateurs, que chaque Nation fasse autant de Commerce qu'elle en peut faire. Cet intérêt de tous les Peuples reproche à la France d'avoir négligé ses Colonies à Sucre, sur tout St. Domingue, dont une bonne administration auroit pu doubler le produit ; d'avoir laissé la Louisiane, la Guiane & la Cayene presque en friche ; de n'avoir pas mis en pleine valeur les isles de France & de Bourbon ; de n'avoir pas donné assés de soins aux Pêches de la Morue, du Harang & de la Balenie.

Les Peuples du Nord se plaignent de ce que la France ne leur envoie ses Denrées & ses Marchandises, & ne reçoit les leurs, que par des vaisseaux Hollandois. Ce n'est pas l'intérêt de la France, la perte immense qu'elle fait tous les ans en laissant tranquillement cette branche de son Commerce dans des mains étrangères, qui touche ces Peuples, c'est leur intérêt personnel. Ils savent que la concurrence de la Navigation Française leur procureroit des achats à meilleur prix, & des ventes plus avantageuses.

DEUX Articles d'une consommation très étendue sont depuis longtems dans les entraves d'un espèce de Monopole, les Harangs & les Tabacs.

Les

Les Hollandois font presque les seuls Négocians qui approvisionnent l'Europe de Harangs; & la Virginie & le Mariland donnent aux Anglois les mêmes avantages à l'égard des Tabacs. Toutes les Nations ont intérêt d'acheter à un plus bas prix les Harangs & les Tabacs; & le bas prix feroit l'effet naturel & infaillible d'une grande concurrence, si la France avoit cultivé le Tabac à la Louifiane, si la France & l'Angleterre avoient donné à la Pêche du Harang les mêmes soins que la Hollande.

IL est évident encore qu'une meilleure culture dans l'Amérique doubleroit bientôt la Navigation d'Europe, & les importations de Sucre, de Caffé, de Cacao & d'Indigo. Le Nord y gagneroit un plus grand débit de toutes ses Marchandises nécessaires à la Navigation; ainsi que toutes les autres Nations, une exportation & une consommation plus étendue des productions de leur industrie. Une plus grande abondance des Denrées de l'Amérique animeroit & étendrait l'industrie Européenne, favoriseroit infiniment son Agriculture & sa Population, en y multipliant les occupations & les subsistances.

ON n'ignore pas que la Pêche est l'Ecole & en même temps la Pépinière des Matelots; que les grandes Pêches ont été la naissance d'une grande Navigation & d'une puissante Marine. Tout le monde est aujourd'hui frappé de l'exemple de la Hollande, que la Pêche seule du Harang enrichit tous les ans de plus de 60. Millions. On sçait que la Pêche produit dans un Etat une valeur qui n'y étoit pas, pour un échange assés léger, puisque les sept huitièmes au moins de la valeur de la Pêche appartiennent au loyers des Hommes & des capitaux qui y sont employés, & que la Nation qui vend audehors le produit de ses Pêches, fait un gain aussi clair, que si elle vendoit les grains & les Vins du crû de ses terres.

CEPENDANT la Pêche, sur tout celle du Harang, est restée dans les limites les plus étroites en France & en Angleterre, chez les deux Nations les plus éclairées, malgré les avantages de leur situation bien supérieurs à ceux des Hollandois.

C'EST sur tout en France qu'on doit attribuer la foiblesse de la Marine & la disette des Matelots à la négligence de la Pêche. Mais une Nation, une Province, une Ville maritime, qui veulent se donner une grande Pêche, ou la relever lorsqu'elle est tombée, y trouvent à présent un obstacle qui n'existoit point autrefois, qui est la concurrence des Nations en possession d'ap-

provisionner l'Europe de Poissons secs & salés. La Mer est un champ inépuisable, mais la consommation n'est pas sans limites. L'exemple toujours cité avec éloge, de la prodigieuse richesse de la Pêche des Hollandois, comme un encouragement qui doit exciter l'industrie des autres Nations maritimes, en seroit un effectivement bien puissant, si cette branche de leur Commerce, la premiere source de leurs richesses & de leur puissance, n'existoit que dans l'Histoire de leur République: toute autre Nation pourroit aisément l'imiter. Mais en citant cet exemple permanent sous nos yeux, on nous présente en même tems une concurrence immense à surmonter, obstacle que les Hollandois ne trouvèrent point lorsqu'ils établirent leur grande Pêche. Quelle route auroient-ils suivie, s'ils avoient trouvé une autre Nation en possession d'en approvisionner l'Europe entière? Quels moyens auroient-ils employés pour prendre part à cette richesse? c'est à la recherche de ces moyens qu'on doit donner son attention. S'il n'est pas possible d'enlever à la Hollande cette branche de Commerce, il est très possible d'y prendre part; & quelles que soient les ressources de l'industrie des Hollandois, il y a une assez grande étendue de pays en Europe, que d'autres Négocians protégés peuvent approvisionner à meilleur marché, de poissons secs & salés, & l'on peut assez surmonter l'obstacle de la concurrence, pour se donner tous les principaux avantages de la Pêche.

LA France est dans la situation la plus avantageuse pour la Pêche du Harang; aucune Nation ne possède mieux que les François, toute l'industrie qu'exige cette Pêche; & les Négocians de France sont aussi entreprenans, & aussi intelligens que ceux d'aucun autre Pays de l'Europe. La France a d'ailleurs chez elle même le premier & le plus essentiel de tous les encouragemens, qui est la plus grande consommation intérieure. La France possède enfin tout ce qui est nécessaire pour entrer en concurrence avec les Hollandois, & pour se procurer même tous les avantages de la concurrence. Pourquoi la Pêche du Harang y reste-t-elle dans un état de foiblesse? On a donné à cette branche de Commerce quelques encouragemens, mais trop foibles pour lui procurer toute l'étendue dont elle est susceptible. Une branche de Commerce établie par des encouragemens, restera toujours dans des limites bornées, si elle n'est pas de nature à s'accroître par ses propres forces. Il y a des obstacles aux progrès de celle-ci, que des encouragemens ne sauroient vaincre, & qu'une bonne Administration pourroit écarter aisément.

LES Pêcheurs François, ceux sur-tout de Dieppe & de Dunkerque, savent pâquer & saler le Harang, en un mot lui donner toutes les préparations nécessaires.

cessaires , aussi bien que les Hollandois ; & ils ont sur les Hollandois l'avantage du sel à meilleur marché. Mais cet avantage & les apprêts , quelques bons qu'ils soyent , ne changent point la qualité du Harang. Ceux de la Pêche des François qu'ils font dans le Canal de la Manche , n'étant n'y si gros n'y si charnus , n'y si gras , que ceux de la Pêche des Hollandois , ils ne sauroient en soutenir la concurrence. Il semble donc que les François n'ont qu'un pàs à faire , qu'ils n'ont qu'à étendre leur Pêche au de-là de la Manche , & jusques aux Isles de Schotland , & aux côtes d'Ecosse & d'Angleterre , pour rendre leur Pêche aussi bonne que celle des Hollandois , & aussi abondante. Les Pêcheurs François auroient la facilité de prévenir les Hollandois dans la vente de leur Pêche , non seulement en France , mais aussi par la proximité des Ports d'Espagne , de Portugal & de la Méditerranée : ils pourroient d'ailleurs obtenir partout la préférence par le plus bàs prix.

ON distingue en Hollande trois fortes de Harangs , qui ont des prix différens. Les Harangs à fin sel , ou à grand feu , qui sont les plus chers ; les Harangs à gros sel , qui sont d'un quart moins chers , & les Harangs vuides , qui se vendent un tiers de moins que les Harangs à gros sel. Cette dernière forte de Harangs est prohibée en Hollande par les Placards , & on la tolère , parcequ'elle sert à la nourriture des pauvres. La Pêche s'en fait au mois de Novembre dans les Mers de Hollande & dans le Canal. Le prix commun de ces trois fortes de Harangs est depuis neuf Florins , jusqu'à trente cinq Florins par Baril.

LE prix commun du baril de Harangs de Dieppe , est de vingt-une Livre tournois , & les barils de Harangs de France sont exactement de même jauge que ceux de Hollande , ce qui constitue une différence de prix d'environ cent pour cent. On demande ici s'il en coûteroit une augmentation de cent pour cent de fraix aux Pêcheurs de Dieppe , pour porter leur Pêche aux côtes d'Ecosse & d'Angleterre ? Comme il n'est pas possible de supposer une telle augmentation , il faut conclure que les Pêcheurs de Dieppe auroient un avantage incontestable sur les Hollandois , s'ils portoient leur Pêche dans les mêmes Parages. Les Pêcheurs Hollandois qui s'adonnent à la petite Pêche , ne peuvent leur être comparés : la plus part sont alors de retour de la grande Pêche , dont la saison est passée , & ils profitent de la saison de la petite qui ne commence qu'au mois de Novembre. Cette petite Pêche n'est pour eux , pour ainsi dire , qu'une suite de la grande Pêche , au lieu que les François en font leur Pêche principale.

ON attribue affés généralement , du moins en partie , au haut intérêt de l'Argent , l'Etat de foiblesse de la Pêche du Harang en France. L'Auteur des Elémens du Commerce , regarde le taux de l'intérêt de l'Argent , comme le principal obstacle qui en arrête les succès. Toutes choses égales d'ailleurs , dit cet Auteur , entre les Peuples qui pêchent en concurrence , celui qui paye l'intérêt le plus fort , aura le désavantage à la vente , ou plutôt les Négocians borneront leurs entreprises à la consommation intérieure , & emploieront le superflu de leurs Capitaux à des entreprises plus lucratives. Nous trouvons la même opinion exposée dans un plus grand détail , dans les observations préliminaires du corps d'observations de la société d'Agriculture , de Commerce & des Arts , de Bretagne , tirée d'un Mémoire sur la Pêche , remis à Mr. le Duc d'Aiguillon.

LES Hollandois ont , dit-on dans ce Mémoire , l'Argent à deux & demi & au plus à trois pour cent , pour toutes leurs entreprises de Commerce , ce qui diminue beaucoup les frais & les dépenses de leurs Pêches ; au lieu que nos Négocians n'obtiennent l'Argent qu'à cinq & souvent à six pour cent. Cette différence suffiroit pour nous éloigner de la concurrence , puis que les Hollandois peuvent y gagner plus que nous en vendant à meilleur marché. Leurs armemens , ajoute-t-on , se font à beaucoup moins de frais que ceux d'aucune Nation ; avantage fondé 1°. sur les importations & les exportations qu'ils font dans le Nord & dans la Mer Baltique. 2°. Sur le moindre nombre d'Hommes employés à former les Equipages. 3°. Sur la frugalité de leurs Matelots. Ils ont d'ailleurs une habitude sur toutes les préparations qu'exigent les Harangs , qui les rendant meilleures , plus promptes , & par conséquent moins chères , met un grand obstacle à la concurrence. D'ailleurs la quantité immense de Harangs qu'ils font en état de verser dans l'Europe , les met à portée de soutenir le bon marché. Celui qui vend beaucoup peut se contenter de petits profits , parcequ'il les multiplie. Celui qui vend peu avec de petits profits , est forcé d'abandonner un Commerce qui ne lui rend pas affés pour le faire subsister. De-là on conclut qu'on ne doit pas espérer que la Pêche puisse prospérer sans une exemption de droits.

L'Auteur des Elémens du Commerce , ainsi que tous ceux qui ont le plus solidement écrit sur le Commerce de la France , ont insisté sur l'idée que le haut intérêt de l'Argent en France , est un des plus grands obstacles aux progrès de son Commerce. Quelques respectables que soient ces observateurs , & quoique leur opinion soit presque générale ; cette opinion doit céder à l'expérience , & au raisonnement , sur tout au raisonnement fondé sur
la

la loy du calcul, qui est la seule qui détermine les avantages & les désavantages de la balance du Commerce. On n'a jamais fait assés d'attention en France, que tout son Commerce; du moins ses branches les plus riches, celles qui procurent les plus grands avantages de la balance, sont toutes des productions de l'Agriculture, de son industrie; en un mot, de la main d'œuvre de ses habitans; & dès qu'il est incontestable que c'est du bas prix de la main-d'œuvre que dépend en général le bas prix de toutes les diverses productions, que c'est ce bas prix qui donne une préférence si courante & si avantageuse dans tous les marchés; c'est une vérité aussi constante, que tout ce qui enchérit la main-d'œuvre, est destructif du Commerce. Or on ne sauroit nier que le bas intérêt de l'Argent n'enchérisse le prix de la main-d'œuvre, parce que le bas intérêt de l'Argent n'est point & ne peut être dans le Commerce l'effet d'aucune loi, mais il est l'effet de l'abondance, & cette abondance l'avilit & fait enchérir nécessairement toutes les choses qui s'échangent pour de l'Argent (a). Ce qui est vrai en général à l'égard de la Culture des Terres & des Manufactures, l'est aussi à l'égard de la Pêche, qui tient de l'Agriculture & des Manufactures. La Mer est le champ sur le quel les Pêcheurs doivent faire une abondante récolte, & la construction des bateaux pêcheurs est une espèce de Manufacture, comme la fabrication des Voiles, des Cordages, des Filets, & les diverses préparations des Poissons. Ici tout est fabrication, main-d'œuvre ou loyer des Hommes.

ON estime communément à trente six mille Livres, la mise hors d'un bâtiment pêcheur de Dieppe, qui Pêche cinquante lasts de Harangs, & cinquante mille maquereaux, pendant les deux Pêches, les filets de rechange compris, en supposant le bateau & tous les Filets neufs.

L'ARMATEUR de ce bateau, si on le suppose en débours de cette somme pendant six mois, paie pour les intérêts à cinq pour cent, neuf cent Livres qu'il faut ajouter aux frais de mise hors. Ainsi l'Armateur Hollandois qui ne paie les intérêts qu'à deux & demi pour cent, aura un avantage sur le François de quatre cent cinquante Livres. Mais cet avantage ne peut se comparer au désavantage que lui-donne la cherté de la main-d'œuvre, tant pour la construction du bateau, que pour la fabrication & l'entretien des Filets, qui sont les deux Articles de dépense les plus forts. Cette cherté a pour cause en Hollande le bon marché de l'Argent, & y porte la mise hors d'un semblable bateau à vint-mille Florins au moins.

LE

(a) Voy. le Chap. de l'intérêt de l'Argent.

LE Pêcheur Hollandois vend le baril de harang, prix commun, vint Florins, ce qui fait cent pour cent de plus que le François ne peut vendre le sien à cause de sa mauvaise qualité. De-là on doit conclure qu'il faut nécessairement que le Pêcheur François trouve dans le bon marché de sa mise hors, qui est l'effet du haut intérêt de l'Argent, les moyens de soutenir le bas prix du produit de la Pêche, & que le haut intérêt de l'Argent est chez lui un avantage sur les Pêcheurs Hollandois, au-lieu d'un obstacle aux progrès de sa Pêche, qui le mette hors d'état de soutenir la concurrence.

LE Pêcheur Hollandois n'a d'autres avantages sur le François à l'égard de la mise hors, que celui d'une grande Economie, qui réduit l'Equipage à un quart moins nombreux que celui des François, & restraint leur nourriture presque au nécessaire physique; & quoique le loyer des Hommes soit plus cher en Hollande qu'en France, le Pêcheur Hollandois les emploie à la Pêche, peut-être à meilleur marché qu'on ne les emploie à Dieppe, parcequ'ici ils sont à la part, & qu'ils sont à gages en Hollande. Ce n'est point le haut prix de l'intérêt de l'Argent qui donne ce désavantage aux Pêcheurs de Dieppe; mais un simple usage, qui est peut-être plus conforme à l'intérêt de l'Etat, en ce qu'il divise & répand dans un plus grand nombre de mains, les bénéfices de la Pêche, excite bien mieux l'emulation, favorise & étend l'industrie.

QUOIQUE les Equipages Hollandois ne soient pas si bien nourris que les Equipages François, il ne sauroit cependant y avoir une épargne bien considérable sur cet Article, puisque les François n'embarquent sur un bateau Pêcheur de cinquante lasts de vint-quatre Hommes d'Equipage, que pour quatorze cent Livres de vivres. On embarque du Cidre & même du Vin pour les Matelots dans les Ports de France. En Hollande on embarque de la bière dont les Matelots Hollandois font une grande consommation, parcequ'ils ne boivent point d'eau.

ENFIN les désavantages des Hollandois dans la Pêche du Harang & dans celle de la balaine, sont tels, qu'il n'y a pas un seul Négociant qui ose entreprendre d'armer un Vaisseau pêcheur, s'il n'en fournit pas en même tems toutes les Marchandises qui composent son armement, sur les quelles il trouve son bénéfice. Ce n'est que le bénéfice sur les frais des armemens & sur la main-d'œuvre qui soutient la Pêche en Hollande, qui à ne considérer que le montant seul de la mise hors, donneroit souvent de la perte.

IL est donc évident que ce n'est point le haut intérêt de l'Argent, ni la cherté de la mise-hors, qui empêchent les François d'aller à la grande Pêche du Harang, & qui les éloignent de la concurrence. Il ne seroit pas plus juste d'attribuer le mauvais état de leur Pêche à un défaut d'industrie, & à une connoissance supérieure chez les Hollandois, de l'Art de préparer le Harang. Les meilleures Méthodes de Pêcher, dit l'Auteur des Elémens du Commerce, & d'apprêter le poisson, ne sont jamais longtems inconnues, & sont praticables pour tous les peuples également. Il n'est point en effet d'industrie exclusive. La petite Pêche du Harang a fait contracter aux François la même habitude que les Hollandois ont, sur toutes les préparations du Harang. Mais les plus parfaites préparations ne fauroient donner aux Harangs des Côtes de France & de la Manche, la bonne qualité des Harangs des Mers d'Ecosse, qui leur donne une supériorité de prix de cent pour cent.

LES importations & les exportations que les Hollandois font dans le Nord & dans la Mer Baltique, & la quantité immense de Harangs qu'ils font en état de verser dans l'Europe, qui les mettent à portée d'en soutenir le bon marché, peuvent empêcher les François d'étendre au dehors le Commerce des Harangs. Les Négocians qui voudroient exercer cette branche de Commerce, ne pourroient le faire avec succès, parceque le Commerce du Nord n'étant point ouvert à la France, il ne leur seroit pas possible d'affortir leur Cargaïson de façon à se faciliter la vente de leurs Harangs. Les Hollandois n'envoient point de Cargaïsons entières de Harangs, ils n'en forment qu'un Article d'un Chargement assorti, qu'ils rendent plus ou moins considérable suivant les lieux sur les quels ils forment des spéculations. Comme ce seroit d'ailleurs pour les François un Commerce d'œconomie, ils trouveroient quelque désavantage dans le haut intérêt de leur Argent. Car c'est dans le Commerce d'œconomie qu'on peut sentir le poids du haut intérêt. On pourroit donc conclure de-là que, tant que les François ne feront point le Commerce du Nord, la Pêche du Harang pourroit peut-être rester dans les limites de la consommation intérieure. Mais on ne fauroit en conclure que ce soit là un obstacle, qui empêche que la Pêche du Harang ne s'élève au degré suffisant pour fournir à l'entière consommation du Royaume.

ON trouve en France des obstacles plus réels aux progrès de la Pêche. On a toujours manqué de Matelots en France, surtout en tems de guerre; parceque la Marine, les Armateurs en course, & les Prises, en occupent un très grand nombre; en sorte qu'il en manque pour le service du Commerce; & s'il s'en trouve une quantité suffisante en tems de paix pour le Cabotage &

les voyages de long cours , il en manque toujours pour étendre la Pêche. La raison en est bien sensible ; il n'y a de Matelots propres pour le service de la Pêche , que ceux que la Pêche même a formés , & la Pêche en forme très peu. Cette disette de Matelots Pêcheurs est entretenue par la crainte qu'ils ont d'être employés sur les Vaisseaux du Roi. Cette même crainte oblige les Armateurs pour la Pêche , d'engager un Equipage plus nombreux que la Pêche ne l'exige , parcequ'ils sont exposés à se voir enlever à la veille du départ de leurs bâteaux , plusieurs Matelots pour le service de la Marine. Si on fait attention à ce superflu forcé de Matelots sur chaque bateau , on trouve une augmentation inutile d'un dixième de frais d'Equipage , & de quoi former de ce superflu à Dieppe seulement , les Equipages de huit ou dix Bâteaux de plus tous les ans pour la Pêche. La dispense accordée aux Matelots Pêcheurs de servir sur les Vaisseaux du Roi , rendroit les armemens moins chers , les multiplieroit , & multiplieroit en même tems les Matelots pêcheurs. Cette faveur seroit d'autant plus utile , que cette classe de Matelots occupée six mois à la Mer , est occupée les six autres mois à la Culture de la terre ; ce sont les seuls Matelots en même tems Matelots & Cultivateurs , & c'est d'ailleurs de cette classe que forment les meilleurs Marins.

LES droits de congé , que les bâteaux Pêcheurs sont obligés de payer aux Amirautés , & ceux que les Fermiers exigent sur le sel & sur les boissons , augmentent considérablement les frais des armemens. Mais l'obstacle le plus grand au progrès de la Pêche , consiste dans les droits dont on a chargé le poisson salé , & surtout le poisson frais.

LES bâteaux Pêcheurs apportent les Harangs en vrac. C'est dans le port qu'ils sont alités & paqués , & que de trois Barils on n'en fait que deux. Cet apprêt , les frais de Magasinage & les droits de consommation , ajoutent au Baril de Harang une valeur nouvelle de cinq Livres dix sols. Un Baril de Harang paye de droits de sortie , soit par terre ou par Mer , trente deux sols six deniers , pendant que le même droit en Hollande n'est que de trois sols six deniers. Les droits d'entrée dans Paris sur le poisson salé , ont été réduits depuis 1750 à 2 sols 6 deniers & demi pour Livre du prix de la vente , & les 4 sols pour Livre du total des droits ; ce qui joint aux frais de voiture porte la valeur du Baril de Harang à un prix exorbitant , & en resserre la consommation. Les Fermiers exigent encore des droits dans les autres villes ; ce qui enchérit trop le Harang pour les Consommateurs.

LES droits sur le poisson frais sont encore bien plus onéreux & plus des
tructifs.

tructifs. Les droits d'entrée ou de marché à Paris, font de quarante huit pour cent de la valeur du poisson au marché de Paris; & par la discussion du prix au marché, les droits se trouvent quelquefois perçus sur le pied de cent pour cent de la vente; car on les exige suivant une estimation arbitraire de la valeur. De-là il arrive souvent qu'un Marchand du port qui envoie du poisson frais à Paris, n'y gagne rien, ou y perd. L'Armateur vend à Dieppe pour trois cent Livres de poisson à un Marchand qui l'envoie à Paris pour son Compte. Si ce même poisson n'est vendu que mille Livres, ce Marchand n'y gagne rien, parcequ'on lui retient pour les droits quarante huit pour cent de la valeur, ce qui fait quatre cent quatre-vingt Livres. Le Voiturier reçoit deux cent Livres pour la Voiture, il ne lui reste que trois cent vingt Livres à peu près le prix de l'achat du poisson à Dieppe. Si la partie du poisson achetée à Dieppe trois cent Livres, ne rend à Paris que huit cent Livres, les droits de quarante huit pour cent de la valeur, montent à trois cent quatre-vingt quatre Livres, la voiture deux cent Livres, & il ne reste au Marchand que deux cent seize Livres, ce qui fait par conséquent 84 Livres de perte.

IL est impossible que la Pêche du poisson frais se soutienne surchargée de droits si exorbitans. Ces droits resserrent infiniment la consommation. D'ailleurs, ou le poisson reste invendu à la première main, ou il ne peut être vendu qu'à vil prix; ce qui fait perdre tout espoir de bénéfice sur la Pêche, & force les Négocians à y renoncer.

LA consommation intérieure est le principe le plus actif de l'industrie. C'est le principal agent qui la forme, qui l'élève & l'étend au degré qui donne l'abondance & la richesse. C'est surtout à cette consommation qu'est dû dans tous les pays, l'état florissant des Manufactures. Tous les encouragemens qu'on peut imaginer, n'opèrent qu'un essor éphémère, s'ils ne sont pas soutenus par une grande consommation intérieure. Mais cette consommation établie, l'industrie marche d'elle même, elle fait des progrès rapides, & se trouve bien-tôt en état de répandre ses productions chez l'Etranger. C'est cependant cette consommation intérieure du poisson frais, que la Finance à presque détruite, par l'excès des droits dont elle l'a surchargée.

C'EST peut-être là la première & la principale cause à laquelle on peut attribuer l'état foible de la Marine; c'est sûrement celle qui ne permet point aux Armateurs d'étendre la Pêche du Harang, & d'entrer en concurrence dans la grande Pêche avec les Hollandois. Comme il est incontestable que la

Pêche du poisson salé, la grande Pêche, est le berceau, l'École & la Pépinière des Matelots qui servent à la Marine en général; il est de même aussi certain que la Pêche du poisson frais qui se fait aux côtes pendant toutes les saisons de l'année, est le Berceau & la Pépinière des Matelots qui servent à la grande Pêche. C'est la petite Pêche, la Pêche du poisson frais, qui les élève, les forme, & les multiplie; & la main-d'œuvre en se multipliant, devient à bon marché. La petite Pêche animée, soutenue & protégée en France, y tient droit lieu de la sagesse de cet acte du Parlement d'Angleterre, qui fait défense de voiturier par terre dans les différentes parties du Royaume, le charbon des Mines de Newcastle. C'est dans ce noir séminaire que se forme la Marine des Anglois. Il suit de la disette des Matelots, deux effets également destructifs pour le Commerce; les armemens sont nécessairement restreints à un petit nombre de bâteaux, & le défaut de concurrence des Matelots, les rend plus chers.

ON ne fera jamais que des spéculations inutiles sur la grande Pêche du Harang dans tout Etat maritime, où l'on n'aura pas l'attention de former & de multiplier les Matelots Pêcheurs par la Pêche du poisson frais, & l'on ne peut se procurer ce moyen unique de parvenir à l'établissement de la grande Pêche, qu'en donnant les plus grandes facilités à la consommation. On trouvera dans cet établissement le principe d'une puissante Marine. Car c'est principalement de la négligence ou de l'abandon de la Pêche, que provient la disette des Matelots, & cette disette contribue infiniment à la cherté du fret, dont on se plaint sans cesse en France, cherté qui affecte toutes les branches de Commerce du Royaume.

LA Pêche de la Morue verte & sèche, étoit en France avant la guerre, dans un état bien supérieur à celle du Harang. Cette branche susceptible encore de grands accroissemens, y étoit établie sur des fondemens solides.

LES Ports de Grandville, Cherbourg, Honfleur, le Havre, Dieppe, St. Vallery, Boulogne, Dunkerque, St. Malo, Nantes, la Rochelle, Bordeaux, Bayonne, &c. ont employé à la Pêche de la Morue verte & à celle de la Morue sèche, environ quatre cent Navires de deux cens à trois cens cinquante tonneaux; & la Navigation de ces deux Pêches occupoient quinze à seize mille Matelots, parmi les quels on comptoit jusqu'à deux mille Matelots noviles, qui se formoient tous les ans.

LES François ont l'avantage de n'avoir icy qu'une seule Nation rivale;
moins

moins à craindre par son industrie dans cette branche de Commerce , que par la supériorité de sa Marine. Les Anglois envoient aussi à la Pêche de la Morue environ quatre cent navires de cinquante à cent quatrevingt tonneaux. Ils n'ont aucun avantage sur les François à l'égard des frais de la Navigation : ils emploient à peu près le même nombre d'Equipages , & les payent un peu plus chèrement ; & les François ont celui de mieux préparer leur poisson , d'obtenir la préférence dans le Commerce , surtout à l'égard de la Morue verte , dont ils font une Pêche plus abondante.

LES Anglois emploient les plus petits Navires à la Pêche de la Morue verte , qu'ils habillent & salent avec moins de précautions & de Soins , que les François. Ils font rarement une Pêche complète , dans la crainte que les premiers lits de leur poisson ne se corrompent & ne gâtent aussi les couches supérieures. Ils quittent le Grand Banc , souvent avec les deux tiers , & quelque fois avec la moitié de leur Chargement. Leur Pêche en Morue verte est fort bornée en comparaison de celle de la Morue sèche. Ils ont l'Avantage d'avoir beaucoup de Pêcheurs sédentaires à l'Isle de Terre-Neuve , de qui ils achètent beaucoup. Mais ils ont à combattre une rivalité Domestique qui commence à porter un préjudice très sensible au Commerce de la Grande-Bretagne.

LES Anglois de la nouvelle Angleterre & de la nouvelle Ecosse , emploient à la Pêche des deux Morues , environ deux cent Navires , qui font communément trois Voyages. Ce qui est l'équivalent de six cens navires employés à la Pêche en concurrence des quatre cens d'Angleterre. Ces Colons approvisionnent les Colonies du continent & celles des Isles du vent & sous le vent. Ils en portent aussi soixante à soixante-dix Chargemens , tant en Portugal , qu'en Espagne , & en Italie , d'où ils font leurs retours en fruits , & en Marchandises propres pour l'Amérique. Un acte du Parlement leur prescrit d'apporter ces retours en Angleterre pour y être déchargés , & après en avoir payé les droits , être rechargés pour les Colonies de l'Amérique. Mais ils ne manquent jamais d'é luder cette loi , & de faire leurs retours en droiture à la Nouvelle-Angleterre , où ils débarquent leurs Cargaisons clandestinement & sans beaucoup de difficulté.

Il semble que le Législateur a dû s'attendre à la transgression de cette loi , qui en voulant prévenir un abus , en laisse subsister le principe ; & qu'il étoit bien plus simple & plus sûr pour l'intérêt du Commerce de l'Angleterre , de ne jamais permettre à ses Colons de faire le Commerce de la Morue en Euro-

pe. Le Commerce des Colonies doit être entièrement passif, leur Commerce actif doit être entre les mains des Négocians de leur Métropole. Il résulte d'ailleurs infailliblement de ces retours en droiture, qu'on introduit dans les Colonies par cette voye, une infinité d'Articles de Manufactures étrangères, au préjudice des productions de l'industrie Nationale, dont on diminue la consommation. On se prive par là de l'un des plus grands avantages qu'on doit retirer des Colonies, qui est de donner une grande étendue à la consommation des productions de la Métropole. A l'égard de la France, il lui importe peu d'avoir pour concurrens les Anglois d'Europe, ou ceux de l'Amérique. Toute son attention se réduit à conserver l'intégrité de sa Pêche, à l'étendre, à en fournir les marchés de l'Europe, & à l'y établir d'une meilleure qualité ou mieux apprêtée, & à meilleur marché que les Anglois.

CETTE Pêche est comme celle du Harang, surchargée de droits d'entrée, qui montent de quatorze à quinze pour cent, & cette Pêche ne souffre pas moins d'ailleurs, que celle du Harang, de la disette de Matelots, & de l'excès des droits imposés sur le poisson frais; qui en restreignant infiniment la consommation, détruisent le premier Berceau des Matelots, & la première source de la Marine.

LA Pêche de la Baleine est à peine connue aujourd'hui en France. Les Négocians de Bayonne & de St. Jean-de-Lus, l'ont entretenue pendant plusieurs années dans un état assez florissant; c'étoit surtout dans les Equipages de leurs Navires que se trouvoient les meilleurs Harponneurs de l'Europe. Ils ont très bien soutenu pendant longtems la concurrence des Baleiniers Hollandois. Cette Pêche a été enfin tellement négligée, qu'avant la dernière guerre, un seul Négociant de Bayonne y envoioit deux navires. On ne peut pas dire que les fraix des armemens l'ont fait abandonner; puisque la mise hors d'un Navire Baleinier de 350 tonneaux, monte à Bayonne à 94000 Livres, & en Hollande à 98000 Livres. La France est d'ailleurs l'Etat où se fait la plus grande consommation d'Huile, de Fanons & de Blanc de Baleine. C'est donc à la difficulté de former des Equipages, à la disette de Matelots, & au défaut de protection, qu'on peut attribuer en France, l'abandon de cette Pêche. Les Matelots multipliés par la Pêche du poisson frais, formés par celle du Harang, & animés à celle-ci par une exemption de service sur les Vaisseaux du Roi, une exemption enfin de tous droits sur cette Pêche, fourniroient sans doute des moyens de la rétablir.

L'EXEMPLE de l'état florissant où est la Pêche de la Sardine en Bretagne,

gne, dont on fait monter le produit à plus de deux millions, est une preuve bien frappante de la facilité qu'on auroit en France, à élever la Pêche dans toutes ses branches, à sa plus grande valeur.

ON ne connoitroit point le Commerce des Colonies sans le secours de celui de la Côte d'Afrique qui consiste principalement dans la traite des noirs, dont le travail est l'unique source des richesses des Colonies. Ces deux branches sont tellement liées, qu'elles ne peuvent exister l'une sans l'autre. La Culture Européenne qui se fait avec des chevaux ou des boeufs, réussiroit peut-être dans les Colonies, si on vouloit s'y appliquer, mais jusqu'à présent cette Méthode de Culture y est réputée impraticable; la terre n'y demande que des bras; & dans ces climats, les Européens n'ont point de bras, non seulement pour remuer la terre, mais encore pour aucun des travaux qu'exigent les récoltes & les différentes préparations qu'il faut leur donner. Ce n'étoit donc pas assez pour les Européens, d'avoir conquis des terres dans l'Amérique, il a fallu encore s'emparer d'une partie de l'Afrique par le Commerce & la voie de la Négociation, pour les faire Cultiver. Il a fallu transporter des habitans de l'Afrique dans l'Amérique, pour y établir des domaines utiles: c'est ainsi que les Européens sont parvenus à jouir de leurs conquêtes & des principales richesses du nouveau monde.

AINSI le Commerce de la Côte d'Afrique ne seroit que fort peu de chose, s'il étoit borné, comme il le fut pendant longtems, à la traite de la poudre d'Or, du Morphil, des Gommés & de la Cire en quelques endroits de la Côte, attendu la grande concurrence des Européens; & s'il n'avoit pas pour principal objet l'achat de ses habitans pour donner des Cultivateurs aux Colonies, & des Bras, pour y suppléer à l'impuissance des Bras Européens: & sans ce secours les Colonies n'existeroient pas, ou n'auroient pas de quoi attirer l'attention du Commerce.

M. Colbert fit une amélioration prodigieuse dans les Finances; qui ne verroit que cela dans son Ministère, ne connoitroit pas l'excellence du travail & des opérations du Ministre: il multiplia & enrichit les sources des Finances: c'est à quoi se reconnoit le Ministre habile & citoyen. L'Agriculture étoit florissante alors; mais l'industrie & le Commerce étoient infiniment bornés. Il donna tous ses soins à ces deux sources de richesses, surtout aux Arts & aux Manufactures, qu'on porta rapidement au plus haut degré de perfection. Il n'en fut pas de même du Commerce extérieur, surtout de celui de l'Afrique & des deux Indes. Il lui manquoit des Hommes: il falloit en former,

mer, & c'eut été l'ouvrage d'un plus long Ministère. La France ne lui fournissoit pas de ces Hommes qu'on a vus en Hollande former dans toutes les parties du monde les entreprises les plus hardies, & jeter loin de la patrie les fondemens solides du Commerce le plus étendu, & d'une puissance dont les fastes du monde ne contiennent point d'exemple. La France ne produisoit point non plus d'Hommes semblables à ces illustres *Avanturiers* Anglois, qui savoient faire des découvertes & fonder des Colonies. Quelques Compagnies peu instruites & extrêmement foibles, n'avoient encore fait, à la mort de M. Colbert, que des efforts peu utiles. Leurs établissemens dans l'Amérique ne se formèrent véritablement, & ne se sont soutenus pendant longtems, que par les soins qu'eurent les Hollandois attirés par un grand bénéfice, de les approvisionner. La France occupoit trop ses habitans par les richesses de son propre fonds, pour qu'ils pussent se déterminer à se livrer à une branche de Commerce qu'ils ignoroient, & dans la quelle ils n'appercevoient que de grands risques. Les divers établissemens François, dont aucun n'avoit été formé par des dispositions particulières du Ministère, & par système sur de bons principes, s'étant accrus par la seule force & les ressources du Commerce, qui se porte partout où l'industrie qui le dirige, trouve un bénéfice; le Gouvernement commença en 1716, à donner à ces établissemens une partie de l'attention qu'ils meritoient. On aperçut alors une partie des richesses que le Commerce des Colonies pouvoit produire à l'Etat; & que le Commerce de l'Afrique devoit en être le principe. Les succès des premiers encouragemens qui furent donnés cette année, firent bientôt voir la nécessité d'en accorder de Nouveaux; on les a enfin multipliés, mais on a aussi peut-être un peu trop multiplié les réglemens & les gênes contre la liberté du Commerce. Il a fallu dans la suite concilier l'intérêt des Financiers, l'éternel ennemi du Commerce de la France, avec celui des Négocians; car l'intérêt des Financiers a grossi à mesure que le Commerce de l'Afrique & de l'Amérique sont devenus florissans. Les Colons ont eu besoin de réglemens pour l'Administration municipale, les Négocians en ont eu besoin aussi, on a crû devoir en accorder aux fermiers des impôts; & ces divers réglemens n'ont pas toujours favorisé les progrès des Colonies, & du Commerce; ils en ont souvent resserré les limites. Cependant ces Colonies ont accru de plus de douze cens navires la Navigation Française, enrichi presque tous les ports de Mer, & soutenu les Manufactures dans un état florissant.

MALGRÉ le défaut d'encouragemens suffisans, tant pour les Négocians, que pour les Colons, Malgré une infinité de gênes destructives, & beaucoup de vices essentiels dans l'Administration municipale des Colonies, aucune

Na-

Nation Européenne n'a tiré de si grandes richesses de l'Amérique, que les François, d'un terrain si borné : & aucune Nation ne pourroit comparer sa force & ses richesses à celles de la France, si elle avoit donné seulement des soins médiocres aux terres immenses qu'elle possède incultes dans la plus heureuse position & dans le plus beau climat de l'Amérique. Les François savent donner de la perfection à tout, mais ils inventent peu ; ils cultivent bien, mais ils ne savent pas défricher. Quelques uns même préoccupés des richesses qui sont propres à la France, sont prévenus contre ses établissemens dans les trois autres parties du monde, ou n'en connoissent point assez le mérite. Nous avons ici un préjugé à combattre, qu'il est bien facile de détruire.

IL ne faut point considérer la France dans la situation où elle étoit à la Mort de M. Colbert ; & conclure de ce qu'elle étoit, à cette époque, la première puissance de l'Europe sans le Commerce des deux Indes, qu'elle doit l'être encore par la seule richesse de son fonds en Europe & de son industrie : qu'elle n'a qu'à se renfermer dans ses limites en Europe considérablement reculées depuis la Mort de M. Colbert, & bien cultiver ce qu'elle y possède, pour être toujours la Nation de l'Europe la plus riche & la plus puissante.

ON auroit peut-être raison de s'arrêter à cette idée, si la puissance de la France ne devoit pas être relative ; si les autres puissances, ou plutôt les autres Nations, étoient restées dans la même situation, où elles étoient alors. Encore seroit-il prudent de prévenir celles qui pourroient à l'avenir acquérir par les richesses de l'Amérique, un degré de supériorité en Europe.

L'ANGLETERRE manquoit autrefois de blé presque tous les ans, la France étoit son grénier ; c'est aujourd'hui le contraire. L'Angleterre & la Hollande étoient presque sans industrie, leurs Négoçians n'étoient que Marins, & les autres Nations n'avoient, ni industrie, ni Marine. Les François étoient alors les Manufacturiers de toute l'Europe & de l'Amérique ; on apportoit beaucoup moins d'Etoffes & de Toiles des Indes Orientales ; l'industrie Française n'avoit presque point de concurrence à soutenir ; la France n'avoit pas besoin de traverser les Mers pour aller chercher de l'Argent ; toutes les Nations s'empressoient à lui apporter le leur pour avoir des Denrées de son crû, & des Ouvrages de son industrie.

DEPUIS ce tems là les Manufactures se sont multipliées à l'infini chez toutes

tes les autres Nations ; toutes les Nations de l'Europe, si on en excepte la Pologne, sont devenues industrielles. On fabrique partout des Velours, des étoffes de Soie de toute sorte, des Draps, de petites étoffes de Laine & de Coton, des Toiles, des Tapisseries, des Rubans, &c. la Russie même a déjà une partie de nos Manufactures. L'Angleterre seule a enlevé à la France presque entièrement le débouché de ses étoffes de Laine, à l'exception du Levant, & de quelques Articles pour Cadix, qu'elle partage encore. Cette diminution de la consommation des Manufactures de France en Europe, a reçu aussi de grands accroissemens, de l'introduction des Toiles & des étoffes des Indes, augmentée infiniment par les Compagnies des Indes trop multipliées.

CE que la France a perdu par cette concurrence nouvelle en Europe, & qui du tems de M. Colbert rendoit sa balance extrêmement avantageuse, elle l'a regagné ensuite par les consommations de ses Colonies, dont les retours renvoyés à l'Etranger, ont fait rentrer en France les mêmes sommes & au-delà, de chez les autres Nations, qu'elle en tiroit autrefois par ses Manufactures. En un mot, le défaut de consommation de ses Manufactures en Europe, occasionné par l'industrie qui s'y est prodigieusement accrue, & par l'augmentation des retours des Indes Orientales, a été heureusement remplacé par les consommations de ses Colonies.

ON a estimé en tems de paix les retours des Colonies Françaises cent quarante millions par année. On prétend même avoir vérifié ce produit sur les registres des Droits. La France cependant n'envoie point d'Argent en Amérique, & ne donne en paiement de ces retours, que des productions de son crû & de ses Manufactures, à l'exception du bœuf Salé, du Bœure, des Suifs d'Irlande, dont elle achete pour environ quatre millions, & de quelques Articles des Indes Orientales nécessaires à la traite de Guinée. Il est certain que la France ne consomme qu'une très petite partie de ces retours, dont la majeure partie est achetée par les Etrangers, qui payent ainsi indirectement à la France, la partie de ses Manufactures & de Denrées de son crû, dont ils ont appris à se passer ; parcequ'ils ont appris en même tems à ne pouvoir plus se passer des Denrées de l'Amérique que la France leur fournit.

C'EST à ces cent quarante millions que la France doit principalement les grands avantages de sa balance, & ce produit excède sans doute aujourd'hui la somme qu'elle se procuroit autrefois par les ventes des productions de son industrie en Europe : mais cet excédent ne doit pas lui donner un degré de
plus

plus de supériorité, au-dessus de celle dont elle jouissoit autrefois. Cet excédent ne doit être considéré que comme un moyen de soutenir sa puissance relative, parceque toutes les autres Nations se sont enrichies à peu près autant en proportion.

Ainsi ceux qui pensent que la France pourroit abandonner le Commerce de l'Amérique sans perdre de ses richesses & de sa puissance, n'ont pas assez réfléchi sur la situation actuelle de la France, & sur celle des autres Nations; surtout des Nations maritimes; sur la puissance relative, & sur la nature de ce Commerce, qui est le seul moyen qu'elle ait de l'entretenir.

Si on vouloit calculer le préjudice qui résulteroit, dans l'intérieur de la France, de l'absence de ces cent quarante millions par année; indépendamment de la diminution de sa Marine, de celle du revenu public; on trouveroit encore le revenu général de la Nation affecté dans un détail infini. Et où la France trouveroit-elle en Europe des consommateurs pour cent quarante millions de ses Manufactures & de Denrées de son crû, si elle regardoit comme inutile à sa puissance & à ses richesses, le Commerce de ses Colonies? il faut conclure de ces réflexions, & d'une infinité d'autres que ce tableau présente naturellement, que cette branche de Commerce, que la France ignoroit autrefois, qu'elle a longtems négligée, & qu'elle a pu négliger longtems sans rien perdre de sa supériorité, est devenue par la situation actuelle de l'Europe, la principale partie constituante de sa puissance, & qu'elle ne possède rien qui mérite plus son attention, que les moyens de l'améliorer.

On ne peut jeter un coup d'oeil réfléchi sur l'intérêt général de l'Europe & du Commerce, sans être convaincu que cet intérêt est ici d'accord avec celui de la France. L'intérêt du Commerce général demande que toutes les Nations y produisent les Denrées & les Marchandises qui leur sont propres, avec le plus d'abondance qu'il est possible; c'est de leurs richesses respectives que le Commerce compose la masse des fiennes: plus il y en a, plus le Commerce en fait circuler; car les consommations se multiplient, s'étendent & augmentent en proportion de l'abondance, & le Commerce entretient infailliblement cette abondance, lorsqu'il la trouve établie à la source. Toute l'Europe a un intérêt bien sensible par la consommation immense qu'elle fait de Sucres, de Caffes, d'Indigo, de Coton, &c. que la France oppose toujours de plus en plus dans tous les marchés, la plus grande concurrence possible aux-mêmes productions limitées des mêmes Denrées des Colonies des autres Nations: il en résultera l'avantage d'en être pourvue au meilleur marché

ché possible : & cet avantage n'est pas le seul que les autres Nations recevroient d'une heureuse abondance.

UNE grande abondance des Denrées de l'Amérique , suppose nécessairement un grand nombre de Colons occupés du soin de la produire ; conséquemment une grande quantité de consommateurs des Denrées , & surtout des productions des Manufactures d'Europe. La France en améliorant ses Colonies , & y faisant alors nécessairement beaucoup plus d'envois de ses Manufactures , diminueroit considérablement le poids de leur concurrence dans les marchés de l'Europe , & par-là en augmentant sans cesse ses richesses , elle enrichiroit encore l'industrie des autres Nations.

POUR rendre ces vérités plus sensibles , il suffira de citer ici un seul Article du Commerce de l'Europe ; mais un Article bien grand & bien précieux : C'est celui des Toiles. La santé , la propreté , le besoin & le luxe ont également concouru aux progrès de cette Manufacture en Europe , qui y est augmentée presque du double , depuis le commencement de ce siècle , malgré la concurrence des Toiles Communes de Coton des Indes & des mousselines , qui les remplacent dans un détail infini , & qui ont porté surtout le plus grand préjudice aux Toilettes ou Toiles de Batiste. Ce n'est que depuis peu d'années que l'Angleterre qui tiroit des Toiles de toutes sortes de l'Etranger pour plusieurs millions de Livres sterling , en tire infiniment moins. Ce fut autant par la raison qu'elle ne fabriquoit point de Toiles & pour diminuer l'achat des Marchandises étrangères , que pour augmenter la consommation de ses étoffes de Laine , qu'elle fit autrefois la loi , qui ordonne de se servir d'étoffes de Laine , au lieu de Toiles , pour ensevelir les morts. On s'est adonné dans la Grande-Bretagne à la Culture du Chanvre & du Lin , surtout en Ecosse & en Irlande , où l'on fabrique aujourd'hui des Toiles de toutes sortes , en assez grande quantité , & assez belles pour approvisionner presque entièrement l'Angleterre. La France , la Hollande & les Pays-Bas , autrefois en possession presque seules des Manufactures de Toiles , ont perdu une grande partie de ce débouché , & ont trouvé à Cadix la concurrence de la Silésie & de la Westphalie , pour l'approvisionnement des Indes Occidentales.

LES Colonies de la France supposées bien cultivées , les Toiles de ses Manufactures , quelques florissantes qu'elles soient , ne peuvent lui suffire en même tems pour sa consommation intérieure , pour celle de ses Colonies & pour son Commerce avec Cadix. Ainsi au-lieu de surcharger les marchés de l'Europe de ses Toiles , comme elle le feroit , si elle négligeoit ses Colonies ,

il faut nécessairement qu'elle en tire de Silésie, de Westfalie, & surtout des Pays-Bas; ce qui soutient dans tous ces pays les Toiles à un bon prix, qui entretient la richesse ou l'aïssance de leurs habitans, & principalement celle des cultivateurs, qui dans tout Etat est la plus précieuse, & celle qui intéresse le plus l'humanité.

ON n'entend communément par le Commerce d'Afrique, que celui que les Européens font aux Côtes Occidentales de l'Afrique, depuis le Cap Blanc, jusques au Cap de bonne-Espérance. Quoique la traite des Noirs soit la source des richesses des Colonies, il seroit difficile à la France de donner à ses Négocians de plus grands encouragemens que ceux qu'elle leur a déjà donnés, pour rendre la traite plus facile, plus prompte, plus abondante, & à plus Bas prix qu'elle n'a été pour eux jusqu'à-présent. La France à trop longtems soutenu des privilèges dans ce Commerce, & fait trop peu d'attention à la facilité qu'elle a eu d'établir des Comptoirs & de construire des forts à la Côte d'Or, qui est de toutes les parties de la Côte de Guinée, celle qui abonde le plus en Esclaves. Les François ne peuvent plus traiter à cette Côte, que de la seconde main, c'est-à-dire avec des Comptoirs Anglois, Hollandois, ou Danois, qui ont aujourd'hui des forts presque partout où il y a de la facilité à la traite. C'est là une des grandes raisons de l'infériorité des François dans ce Commerce. Car s'ils veulent traiter à cette Côte, ne pouvant le faire de la première main, ils ne peuvent faire qu'une traite fort chère. Mais une autre raison de leur infériorité, qui est peut être plus grande encore, se trouve dans les usages, la capacité de leurs principaux Officiers de Bord, aux quels ils confient le soin de la traite. Car ils n'ont à la Côte de Juda, ni à celle d'Angole, aucun Comptoir exclusif à redouter, ils n'ont que la concurrence ordinaire du Commerce des autres Nations à combattre, ou la leur propre qui est souvent la plus nuisible: la traite y est libre à toutes les Nations.

ON demande ici aux Négocians François, pourquoi un Anglois, un Hollandois, qui traitent en concurrence avec eux à Juda ou à Angole, donnent leurs noirs, pièce d'Inde, clandestinement introduits à St. Domingue, à neuf cens Livres, pendant que le Négrier François les vend douze cent Livres? le François ne peut pas donner pour raison de cette différence de prix qui est de vingt cinq pour cent sur une Cargaison, les présents qu'il doit faire, ou les droits qu'il doit payer *aux puissances*, c'est-à-dire, au Général, Commandant, Intendant, &c. auxquels, dira ton, le Négrier interlope n'a garde de rendre un tel Hommage. Il est cependant arrivé rarement que le Négrier interlope n'ait pas été toléré par les *puissances*, & cette tolarence est sûre-

ment plus chère que le droit en usage; ou qu'il n'ait été Convoyé, & en ce cas le Vaiffeau Convoi est fort chère. D'ailleurs les droits des *puiffances* ne fauroient être Comptés pour quelque chose auprès d'un meilleur marché de vingt cinq pour cent (a).

LES Négocians François qui se plaignent de ne pouvoir foutenir cette concurrence, parcequ'ils ne fauroient donner leurs Noirs au même prix, doivent donc reconnoître que les Capitaines François & autres Officiers de Bord Chargés du soin de la traite, ne favent pas si bien faire ce Commerce que les Hollandois & les Anglois, soit dans la manière de traiter, pour traiter à meilleur marché & plus promptement, soit dans la manière de soigner & de gouverner les Nègres pendant la Traversée, qui confèrve mieux la Cargaifon.

IL est certain que ce Commerce entre les mains des François, donne, quelquefois la perte de l'entier Capital; qu'il est rare qu'un Négociant obtienne deux bons Voyages de fuite; qu'un Négrier fait souvent une mauvaise traite; qu'il est obligé, quand il trouve de la concurrence, de rester longtems à la Côte, au rifque de voir dépérir fa Cargaifon à mesure qu'il la forme, ou de partir avec une Cargaifon imparfaite; qu'il perd la moitié de fa Cargaifon ou fa Cargaifon entière dans fa Traversée, par des maladies, par le chagrin qui gagne les Noirs, ou par la révolte. Ces accidens font très fréquens dans la traite des François, & ils ne fauroient foutenir ce Commerce, s'ils n'étoient indemnisés d'un mauvais Voyage par le haut prix qu'ils mettent à leurs noirs dans la Colonie.

ILS trouvent encore dans la Colonie même, une autre cause de cherté, c'est-à-dire un usage, ou plutôt un abus, qui les oblige de vendre chèrement leurs Noirs.

ON vend fort peu de Nègres au comptant dans les Colonies Françoises, si ce n'est dans les momens d'une grande difète. Le crédit qui est ordinairement de plusieurs mois, qu'un trop grand nombre d'habitans par impuiffance & plus souvent encore par mauvaise volonté, étendent à des années, est l'un des plus grands obstacles aux progrès du Commerce de Guinée, à l'introduction abondante des Noirs aux Colonies, & à l'augmentation des défrichemens & de la Culture des terres. C'est là un abus qu'une bonne Administration pourroit fans doute corriger, qui d'un côté décourage les Négocians & diminue le nombre des armemens pour Guinée, & de l'autre oblige les Négriers

de

(a) Ces droits font supprimés.

de vendre à un haut prix pour se dédommager des pertes d'un long crédit, & de celle que leur cause le *demeurage* pour faire le retour du produit de leur vente, ou trouver du fret. Si les interlopes vendent leurs Noirs à un quart meilleur marché, ils ont du moins cet avantage, qu'ils vendent comptant & font le retour du prix de leur Cargaifon. Il faut avouer auffi que les interlopes ont fôuvent vendu des Cargaifons tarés.

IL n'y à peut-être point de branche de Commerce, furtout en France, qui foit accompagnée de fi grands rifques, que le Commerce de Guinée. Indépendemment des rifques de Mer, qui font confidérables, rien n'est plus incertain qu'une bonne traite. Mille accidens imprévus la rendent mauvaife, & la plus belle Cargaifon périt encore fôuvent dans la Traverfée par des révoltes, ou par des maladies, ou fe dégrade infiniment. Après tous ces rifques, celui des crédits défole tous les Négocians : il réfulte de ces crédits des pertes immenfes pour eux. Il faut bien que les Noirs ayent un prix proportionné à des rifques fi grands & fi multipliés.

IL femble qu'il feroit poffible de fixer par un réglemant, les termes des payemens des Noirs, qui ne devroient fe vendre à terme qu'à la chargé d'es-compte; & qu'une loi rigoureuse fur l'exaétitude des payemens aux échéances, qui feroit cefler l'abus des crédits, feroit un grand encouragement pour les Négocians, & multiplieroit fans doute les armemens pour la traite des Noirs. En diminuant ainfi les rifques de ce Commerce, ou lui donneroit furement plus d'étendue; on feroit tomber les Noirs à un plus bas prix; on en introduiroit une plus grande quantité; & l'on augmenteroit ainfi confidérablement la Culture des Colonies, l'abondance de leurs productions & leur Commerce. L'Habitant ne contracteroit que fur le pied de la rigueur de la loi. Il régarderoit l'achat des Noirs comme fon premier béfoin; & n'employant plus à des Marchandifes de luxe fes Denrées destinées à payer fes Noirs, il ne s'exposeroit point à la rigueur de-là loi, il s'accoutumeroit à plus de prévoyance & feroit exact à fes engagemens. La rigueur de la loi feroit ainfi également favorable au Commerce & à l'habitant.

ON prétend que les Capitaines & les Officiers François ne font pas auffi actifs, auffi intelligens, que ceux des autres Nations, furtout les Hollandois; & que leur incapacité leur fait enchérir les Noirs à la Côte, multiplie les rifques & les rend plus grands. Les Négocians François ne pourroient ils pas encore diminuer leurs rifques & perfectionner cette branche de Commerce, en confiant leurs Vaiffeaux à des Capitaines pratiques de la Hollande? & l'Etat ne pourroit il pas faire élever des François fur les navires Négriers
des

des Hollandois ? doit-on rougir d'avoir recours aux Maîtres pour apprendre une Science nécessaire, lorsqu'on l'ignore ?

LES Négocians se font souvent plaints de la facilité laissée aux interlopes d'introduire des noirs dans les Colonies. Le préjudice qui en résulte pour les Négocians qui font le Commerce de Guinée, est assez sensible. Ce Commerce clandestin nuit également à leurs ventes & au recouvrement de leur prix ; il peut contribuer beaucoup à décourager en France les armemens pour Guinée, & à empêcher que ce Commerce n'y devienne aussi florissant que l'exigeroit l'entretien & l'amélioration des Colonies. Mais ce préjudice à été quelquefois balencé par de grands avantages, qu'on ne peut dissimuler.

St. Domingue n'occupe qu'environ cent mille Nègres, & devoit en occuper le double ; car cette Colonie est susceptible de cette augmentation, surtout si on y détruisoit les herlages, & si on y divisoit les grandes habitations : deux grands obstacles aux progrès du Commerce des Colonies à Sucre.

CEPENDANT les Négocians François bien loin d'introduire des Noirs à St. Domingue pour y en augmenter le nombre au de-là de cent mille que cette Colonie occupe, n'ont jamais pu y en transporter la quantité nécessaire pour récruter tous les ans ces cent mille : car le seul entretien de St. Domingue en demande au moins douze mille par an. Or lorsque la Colonie manque de Nègres, le premier & le principal intérêt de la Colonie, du Commerce en Général & de l'Etat, est qu'elle soit promptement recrutée. C'est sans doute un grand mal qu'elle le soit par un Négociant Etranger, qui en prenant le bénéfice de cette introduction sur les Négocians François, prive encore le Commerce de la France du retour des Denrées qui lui sont données en payement de sa Cargaïson, dont il fait le retour au profit de sa Nation. Mais il y auroit encore un plus grand mal pour le Commerce en général & pour l'Etat, à laisser la Colonie dépourvue de Nègres. C'est ainsi que toute loi prohibitive devient destructive, lorsqu'elle a surtout pour objet une Marchandise de première nécessité, dont la Nation ne peut se pourvoir elle même en proportion de son besoin. La nécessité de la prohibition est sensible, mais celle de la tolérance ne l'est pas moins. Lorsqu'une Nation veut se passer du secours étranger & se donner à elle seule le Commerce des Denrées ou Marchandises de première nécessité, il faut qu'elle puisse se suffire à elle même ; c'est alors une politique bien entendue, que de tenir la main à la rigueur de la prohibition, comme la tolérance est d'une pratique très sage, lorsque les approvisionnemens que peuvent faire les Négocians nationaux, ne sauroient répondre à l'étendue des besoins.

L'ISLE de Cayenne, située à trente lieues de Surinam, Colonie Hollandaise, a des terres dans le continent qui en dépendent nommées la *Guyane*, qui s'étendent entre la nouvelle Andaloufie & le Brésil. Cette Colonie est trop foible pour attirer le Commerce. On n'y compte pas plus de cinq ou six cens habitans, dont la plupart n'ont point de Nègres. L'Isle produit cependant des Denrées précieuses, du Coton, du Caffé, du Rocou; & le pays qui en dépend pourroit produire en abondance du Cacao d'une aussi bonne qualité que celui de la Côte de Caracque. Cette Colonie mieux soignée aujourd'hui, deviendra promptement riche.

L'ADMINISTRATION rendroit un grand Service au Commerce, & augmenteroit beaucoup sa Navigation, même au Commerce de l'Europe en général, si elle supprimoit dans les Colonies toutes les raffineries. Outre que c'est une main d'œuvre perdue pour la Métropole, & un travail de moins dans la Culture des Terres des Colonies, il en résulte un tiers de Sucre de moins à transporter; parce qu'on employe trois Barriques de Sucre brut pour en faire deux de Sucre terré; il en résulte aussi un grand préjudice à la consommation des Eaux-de-vie de France, dont les Sirops que donnent les Raffineries, ont pris la place sous le nom de *Taffia ou Guldive*. L'intérêt du Commerce de l'Etat exige qu'on ne permette aux colons aucune Manufacture, aucun travail qui puisse prendre la place de l'industrie de la Métropole, au delà des besoins auxquels elle ne peut fournir: par cette raison on ne doit point regarder, comme un avantage pour le Commerce, l'établissement des pâturages dans les Colonies. Cet établissement enlève au Commerce trois Articles très importants; les Viandes salées, le Beurre & la Chandelle. Ces Articles qui n'entrent presque pour rien dans le Commerce de St. Domingue, font pour celui de la Martinique de trois ou quatre Millions. Quoique la France tire ces Articles d'Irlande, il est certain qu'il lui seroit plus avantageux de trouver une pareille consommation à St. Domingue; & les pâturages immenses de cette Colonie indépendamment de cette Consommation, seroient bien plus avantageusement employés pour la France, si au lieu d'Herbes, ils produisoient de l'Indigo, du Caffé, du Coton ou du Sucre. Il y auroit un plus grand nombre de Colons, ils seroient plus riches, & la consommation des Marchandises de France, seroit plus étendue. Ainsi au lieu de payer tous les ans à l'Irlande trois ou quatre Millions pour le Beurre & le Beuf Salé, que demande la Martinique, il seroit à désirer pour la France, qu'il fallut lui en payer huit. On doit observer qu'ici l'intérêt du Commerce de la France, est aussi celui des Nations d'Europe qui ont des raffineries, & de celles qui peuvent lui vendre des beures & des salaisons.

PARMI les richesses naturelles de la Louifianne, on a compté comme très précieuses des prairies immenses, qui donneroient, dit-on, la facilité d'y établir des salaisons, & de tirer à l'avenir de cette Colonie ces denrées qu'on tire d'Irlande.

IL est vrai que cet établissement auroit épargné à la France une exportation d'argent de quelques Millions dont elle fortifie sa rivale. Ce seroit un désavantage de moins. Mais la France n'a-t-elle pas chez elle même un moyen plus prompt, plus sûr & plus avantageux pour se donner en entier cette branche de Commerce? Car rien n'est plus mal entendu dans l'Administration des Colonies, que d'approvisionner une Colonie par une autre. C'est une des grandes fautes de l'Angleterre, dans la conduite de ses Plantations. C'est dans les bruyeres de Bretagne, dans les plaines désertes de la Champagne, dans les landes de Bordeaux, qu'il seroit facile & bien plus utile à la France de trouver de quoi se passer de l'Irlande. Ces vastes terrains convertis en herbages, seroient le siège d'un Commerce de Bestiaux immense; & les salaisons seroient aussi abondantes en France, que partout ailleurs, si le sel, qui est une de ses productions naturelles des plus riches, y étoit abandonné au Commerce. L'Usage du Sel rendu Libre, non seulement donneroit une grande facilité pour multiplier les Salaisons, mais les bestiaux entretenus en meilleur état par l'usage du Sel, donneroient de plus grands bénéfices. Tous les bestiaux aiment le Sel: leur instinct ne les trompe point, le Sel leur est salutaire. On ne s'avise point dans les Montagnes de Griers, le pays de la Suisse qui fournit des fromages à toute l'Europe, d'entreprendre de traire une vache, avant que de lui donner un peu de Sel; sans ce préalable la plupart refuseroient de donner librement leur lait. On donne du Sel aux bestiaux partout où il est à bon Marché, & même dans plusieurs endroits de la France, où il est cher, & par cet usage seul les bestiaux y prospèrent plus qu'ailleurs. L'Etablissement de grands pâturages en France fera sansdoute la suite des grands défrichemens que les Sociétés D'Agriculture, y excitent & encouragent; & des Négocians François s'adonneront peut-être alors au Commerce des Bestiaux. Il y en a assez d'exemples ailleurs: le Négociant de Rome qui perdit il y a quelques années, par une Inondation trois milles moutons, faisoit un Commerce très lucratif & très utile à sa patrie.

Un homme de Lettres fut effrayé du calcul des richesses que produiroit en France une Culture établie suivant la méthode de M. Patullo: il étoit tenté de trouver la misère dans le sein même de l'Abondance. Que fera t-on, di-
foit

foit il, de tant de grains, d'une si grande quantité de bestiaux, d'une si grande abondance de laines? On pouroit demander aussi; où sont les consommateurs d'une si grande abondance de Sucre, de Cacao, de Caffé, d'indigo, de Cotton, de Riz, de Tabac, &c. car les seules Colonies Françoises, bien cultivées, pourroient en approvisionner la majeure partie de l'Europe?

IL ne faut pas chercher beaucoup pour trouver des consommateurs. Si telle étoit l'abondance respective des productions Naturelles de la France & de ses Colonies, il y auroit infailliblement une population proportionnée, car le peuple abonde partout où abondent les subsistances: les consommations deviendroient parconséquent respectivement plus considérables; & l'excès de l'abondance n'est point à craindre partout où elle est le fruit du travail d'une nombreuse population. Il faut porter le même jugement sur les progrès que pourroit faire la Culture dans les Colonies des autres Nations.

ON se plaint sans cesse en France de l'excès des impôts. Et cet excès, dit-on, y resserre infiniment les productions de l'Agriculture & celles de l'industrie. Les impôts sont cependant beaucoup plus considérables en Angleterre, où l'on s'en plaint beaucoup moins, & bien plus forts encore en Hollande, où l'on ne s'en plaint point du tout. Chez ces deux Nations, le poids des impôts est principalement sur les consommations. La Hollande leur a donné plus d'étendue sur les consommations de première nécessité, telles que le Pain, les Pommes de Terre, &c., sur les Terres, sur les Maisons, sur les Ventes, sur les Successions Collateralles, & sur les fonds publics. Les impôts sont biens moins forts en France: ils le seroient peut-être bien moins encore si on pouvoit changer la forme de la perception de quelques-uns.

„ IL y a une maxime, dit M. Hume, profond politique Anglois, parmi cette „ forte de gens que nous appellons en ce pays, *Gens d'expedient & de moyens*, „ qui sont fameux en France sous le nom de *Financiers, Maltotiers, traitans, &c.* „ C'est que *tout nouvel impôt produit dans les sujets, une nouvelle Habileté de le* „ *supporter, & que chaque augmentation des charges publiques augmente proportionné-* „ *ment l'industrie.* Cette maxime est d'une nature à produire de grands abus; „ elle est d'autant plus dangereuse qu'on ne peut nier qu'elle ne soit vraie „ au fond, & fondée sur la raison & l'expérience, moyennant certaines mo- „ difications”.

IL n'y a point d'Etats où l'on ait autant éprouvé qu'en Angleterre, en Hollande & en France, l'habileté des sujets à supporter l'augmentation des charges publiques; & c'est à la nécessité de payer les charges que l'Angleter-

re, la Hollande & la France doivent en partie, l'industrie de leurs habitans. Car d'un impôt sur les choses nécessaires à la vie il s'enfuit infailliblement, ou que le peuple se retranche, ou qu'il hausse le prix de son travail, ou qu'il redouble d'industrie. Il est certain que si les impôts sont modérés, ils servent à rendre un peuple plus Industriel, plus laborieux & plus opulent, que d'autres qui jouissent de plus grands avantages.

LA nécessité est la Mère de l'industrie; & cette nécessité s'établit également par les désavantages de la situation d'un pays, & par les charges publiques d'un pays bien situé. Les Nations les plus Commerçantes, & les plus industrieuses, dont parle l'Histoire, habitoient des Terres infertiles ou d'une très petite étendue: & tels sont aujourd'hui les Venitiens, les Génois & les Hollandois. Des incommodités artificielles peuvent donner à l'industrie le même essor, que les désavantages naturels d'un pays.

LA où le terroir, dit le chevalier Temple, est fertile, & où le Peuple n'est pas nombreux, les choses nécessaires à la vie sont à si bon marché, qu'un Homme industriel peut en deux jours de travail, gagner de quoi se nourrir toute la semaine. Je regarde cela, ajoute cet observateur, comme la source de la paresse attribuée aux habitans, parce qu'il est naturel à l'Homme de préférer le repos au travail, de se livrer à l'oisiveté & de vivre sans peine. Il arrive au contraire que lorsque la nécessité a fait contracter l'Habitude du travail, l'Homme devenu laborieux par nécessité, ne peut plus vivre sans travailler.

ON a toujours observé que dans les années de disette, pourvu que la disette ne soit pas extrême, les Artisans, les Ouvriers de toute sorte, travaillent davantage & vivent mieux que dans les années d'abondance. Mais les impôts, tout comme la disette, poussés trop loin, produisent le découragement & éteignent l'industrie. Les impôts excessifs augmentent le prix de la main d'œuvre & font renchérir toutes les denrées: cet excès est surtout à redouter dans les Etats surchargés d'une grande abondance de signes des valeurs.

LES impôts, les charges publiques, sont donc nécessaires pour faire naître l'industrie, l'accroître ou l'entretenir. C'est à la sagesse du Gouvernement à prévenir les abus & les excès, & à arrêter les impôts tout au moins au degré, où le préjudice commence; à en écarter l'arbitraire autant qu'on le peut, soit par la Nature de l'impôt, soit par la répartition; & à en rendre
la

la perception la plus douce qu'il est possible. Mais on ne parviendra jamais à une précision Géométrique, surtout à l'égard des impositions personnelles, quelques efforts que l'on fasse, & quelques précautions que l'on veuille prendre. Il est impossible, quelque impôt qu'on imagine, d'atteindre à une répartition parfaitement égale, & dans une juste proportion avec les facultés relatives de chaque particulier. Il n'y a peut-être pas un centième des habitans d'aucun Etat, qui contribue aux charges publiques dans cette exacte proportion; de quelle nature que soient les impôts. Qui pourroit parvenir à connoître exactement tout ce que l'industrie dérobe de son produit chez chaque particulier à l'inspection publique, & tout ce que la vanité, le luxe, l'Ostentation ou le défaut d'économie, quelquefois même le point d'honneur, montrent au public de richesses sans réalité ?

SI les droits sur les Consommations méritent la préférence, ce n'est qu'autant qu'ils ne tombent point sur les premiers besoins, & parcequ'il n'en résulte qu'une contribution volontaire. Les Auberges & les Cabarets en Hollande, & bien plus encore en Angleterre, produisent des sommes considérables à l'Etat par les droits très forts qui sont établis sur les Consommations & principalement sur les boissons. De tous les impôts, il n'y en a point de moins onéreux. Le Consommateur n'ayant rien à démêler avec les Commis, ne s'apperçoit presque pas qu'il paye l'impôt: car ces démêlés ajoutent infiniment au poids du droit. D'ailleurs le Consommateur, surtout en Angleterre, sort du Cabaret avec une bonne dose de gayeté, & il ne regrette pas alors ce qu'il a payé pour se la procurer. Les taxes personnelles au contraire inspirent toujours de la tristesse & quelquefois de l'effroi. Il est impossible que la répartition n'en soit pas arbitraire; parceque son objet est toujours inconnu. Ces taxes d'ailleurs sont très contraires au Commerce; elles donnent lieu à des recherches très désagréables sur l'état de la fortune des particuliers. Or rien n'est plus contraire au Crédit, par conséquent au Commerce. Jamais ceux qui seront chargés de la répartition d'une telle taxe dans une ville de Commerce, ne pourront opérer sans révéler ou faire révéler des Anecdotes facheuses au Crédit de quelques particuliers, qui sans cela auroient pû rétablir leurs affaires, & assurément c'est un Grand Mal.

Les impôts les moins onéreux sont sans doute ceux dont la perception simple & facile, est exempte de frais & de vexation. Rien n'est plus affligéant pour le peuple & pour l'Humanité, que les frais que la perception ajoute à l'impôt, & les Fortunes des Gens qu'elle enrichit. En Hollande trop de Gens vivent de la perception de l'impôt. On y a trop multiplié les emplois. En

Angleterre & en France, l'impôt & le Maniement des deniers publics ont toujours été la source de Fortunes immenses & rapides. Ces fortunes faites au-dépens du dépôt le plus sacré, sont également odieuses chez toutes les Nations. On en resserre de tems en tems les limites en France: les autres Gouvernemens n'y ont encore fait que fort peu d'attention. On ne respecte point assez les sources de l'impôt. Les droits sur les Consommations qui comprennent, comme en Hollande, toutes les choses nécessaires à la vie, réduisent le Commerce d'industrie à la consommation intérieure. Le peuple n'y subsiste que par les dépenses de la Marine, & le luxe des Négocians. Cet impôt attaque en Angleterre toutes les Manufactures, & conséquemment l'Agriculture, qui à besoin en Angleterre plus qu'ailleurs, de la consommation des Manufactures.

ON pourroit peut-être en France augmenter les droits sur les consommations, ou les rendre plus utiles au trésor public, & moins onéreux au peuple, sans nuire aux Manufactures; & en même tems soulager l'Agriculture au prorata du montant de cette augmentation.

NOUS n'avons point en matière de politique de sujet plus important à traiter, plus intéressant pour le Commerce, & plus digne de l'attention de quiconque joint à de grandes lumières, à l'expérience & à des connoissances profondes de l'Administration, l'amour de l'Humanité. Ne verrons nous point un jour dans un siècle si éclairé, chez les grandes Nations de l'Europe, des hommes occupés par ordre du Gouvernement à travailler au plan le plus avantageux d'Administration, singulièrement de la branche de l'impôt & de celle du Commerce, c'est-à-dire de la matière qui intéresse le plus les peuples, & ceux qui les Gouvernement? Nous avons beaucoup d'écrits sur ce sujet, & fort peu de choses utiles, surtout à l'égard de l'impôt.

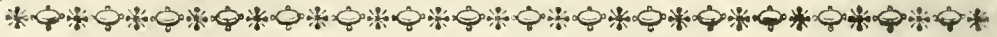
IL semble que la France veut élever aujourd'hui son Commerce de Cabotage. L'Imposition de droits sur la Navigation de tous les Etrangers sans distinction, paroît l'annoncer. On pourroit regarder ces droits comme un encouragement donné aux Négocians François, qui avoient besoin de ce secours pour soutenir la concurrence du bon marché du fret, surtout du fret des Navires Hollandois. Des droits considérables sur la Navigation étrangère tiennent de bien près à l'acte de Navigation de l'Angleterre, & pourroient peut-être produire en France le même effet, c'est-à-dire donner des accroissemens à la Marine, qui devoient devenir d'autant plus considérables, que la France est la Nation de l'Europe dont l'exportation de denrées & de

Mar-

Marchandises de son cru, est la plus étendue. Mais par la même raison que son exportation est immense, l'encouragement, si ces nouveaux droits ont pour objet l'accroissement de la Navigation, n'est il point Prématuré? Jusques à présent la France n'a pas eu une assez grande quantité de Vaisseaux pour suffire au quart de son exportation. La Construction du nombre de Vaisseaux qu'elle exige, demande plusieurs années: & pendant que les Négocians s'occuperont à les multiplier, n'est il pas à craindre que la Navigation, & les Confections étrangères ne soient ralenties par des droits trop forts qui enchérissent toutes les Marchandises, & que les droits ne portent un grand préjudice à l'exportation, & dès là nécessairement à toutes les branches du Commerce de la Nation? Si la France vouloit faire une loi à peu près semblable à l'Acte de Navigation de l'Angleterre, il semble qu'elle ne pourroit s'en assurer le succès en égard à l'état actuel de la Navigation Européenne, & à l'étendue immense de son exportation laquelle on ne scauroit laisser languir un moment sans porter un grand préjudice au Commerce National; qu'après avoir acquis le nombre de Vaisseaux proportionné à l'étendue de cette exportation.

LE Commerce du nord pourroit seul donner à la Marine de la France les moyens de parvenir à faire une acquisition si importante. La France est la nation qui fournit le plus à l'importation & à l'exportation du Nord; & si elle vouloit se donner entièrement son Cabotage, il faudroit qu'elle tirat une bien plus grande quantité de Marchandises du Nord. Les nouveaux accroissemens de sa Marine lui rendroient encore cette branche de Commerce infiniment plus intéressante. Il semble donc qu'elle devoit commencer par rendre active cette branche de son Commerce, & la regarder comme le premier principe de l'augmentation de sa Marine. Cette Navigation pourroit s'accroître fort promptement, par des encouragemens particuliers, tels que la fourniture de la Marine, des exemptions de droits, des récompenses par tonneau d'importation & d'exportation, par la protection, par des traités, &c. Cette Navigation n'étant point ralentie alors par la concurrence des Nations qui navigent à meilleur marché que la France, feroit multiplier infiniment en peu de tems les Vaisseaux François & les Matelots, parce qu'elle exige beaucoup de Vaisseaux par l'embarquement des Marchandises de retour. Ce moyen d'engager les Négocians François à faire leur Cabotage & d'étendre la Marine de France, auroit peut-être un succès plus prompt & plus assuré, qu'une imposition de droits qui porte un préjudice sensible au Commerce général de l'Europe, qui peut nuire beaucoup au Commerce National, & dont le succès peut éprouver d'ailleurs de grandes difficultés. Dans les régle-
mens

mens qui intéressent le Commerce, on ne scauroit trop respecter en général les liens qui unissent si heureusement pour le bien de l'humanité, toutes les Nations par les intérêts d'un Commerce réciproque.



CHAPITRE VIII.

De l'Angleterre.

L *A Mer*, dit le Chancelier Baçon (a), *est une espèce de Monarchie universelle que la nature semble avoir donnée en dot à la Grande-Bretagne, qui tôt ou tard doit avoir les trésors de l'Inde en sa disposition.* Ce grand Homme, qui sçut lire dans l'avenir les progrès des sçiences & en tracer la route, y lut aussi ceux de la prodigieuse élévation de sa patrie. Que manque-t-il aujourd'hui à l'Angleterre pour avoir l'empire de la Mer & la Monarchie universelle du Commerce? Sur la fin de la dernière guerre, M. Pitt dit dans un discours à la Chambre des communes que *l'Amérique a été conquise en Allemagne.* Il auroit pu ajouter que par la conquête de l'Amérique, l'Angleterre est devenue la Nation la plus puissante, la Nation dominante en Europe.

BEAUCOUP de Nations ont atteint à ce point d'élévation qui semble réaliser l'idée d'une Monarchie universelle. Mais cet excès de puissance a toujours été le dernier période du regne de la puissance même, ou plutôt son premier pas vers sa chute. Si nous sommes forcés de reconnoître aujourd'hui la grandeur de la Nation Britannique, ne doit-elle pas craindre cette espèce d'Hommage, en faisant trop redouter sa puissance? elle a tracé elle même aux autres Nations la route qu'elles doivent suivre pour atteindre à une grandeur relative, & quelque autre Nation parviendra sans doute à rétablir l'Equilibre, si l'Angleterre ne s'occupe à ralentir sans cesse les efforts que l'amour de la liberté suggère naturellement.

CETTE grandeur, cette puissance si respectable n'est point l'ouvrage de la guerre. Elle s'est formée par un grand Commerce, qui a eu pour base une Agriculture & des Manufactures florissantes. C'est là précisément la route que les autres Nations doivent tenir pour parvenir à balancer un si grand pou-

(a) Sous le regne d'Elisabet.

pouvoir. L'Angleterre montre bien que ceux qui croient qu'une Nation commerçante est une Nation foible, sont dans l'erreur. Ce sera encore par les forces que donnent naturellement les richesses du plus grand Commerce, que l'Angleterre soutiendra cette supériorité, cette domination décidée, en arrêtant peut-être dans leur naissance ou dans leurs premiers progrès, les efforts des Nations qui voudroient s'élever, ou reprendre leur puissance relative.

LE Commerce de l'Angleterre occupe plus de sept mille batimens, & ce nombre sera sansdoute encore augmenté considérablement par l'acquisition du Sénégal, de plusieurs Isles à Sucre, du Canada, du Capbreton, de la Floride & d'un établissement à Campêche, qui lui donnent les plus grandes facilités de faire presque entièrement tout le Commerce de l'Amérique. Aucune Nation n'avoit encore élevé de si prodigieuses forces maritimes : & quels avantages n'a-t-elle pas acquis, non seulement pour les soutenir, mais pour les augmenter encore à son gré ? *Tous les trésors de l'Inde*, comme l'annonçoit le célèbre Chancelier Bacon il y a près de deux siècles, *sont aujourd'hui en sa disposition*. L'usage excessif d'un crédit immense, devoit ou détruire cette Nation, ou l'élever à ce haut degré de puissance. On peut donc juger des progrès successifs de cette élévation qui étonne aujourd'hui toute l'Europe, & qui en inquiète peut-être la majeure partie, par ceux de la dette Nationale.

LES Revenus de l'Angleterre en 1680, Epoque de la révolution, ne montoient qu'à deux millions de Livres sterlings. Ce revenu suffisoit, dit Milord Bolinbroke, pour payer les dépenses ordinaires de la Couronne, aussi bien que pour entretenir une Flotte & un Armée plus grande qu'il n'étoit nécessaire en ce tems. Les dettes publiques, celles des Banquiers comprises, montoient alors à un peu plus de 300. m. Liv. Sterl. A cette Epoque on comptoit que les revenus publics étoient dans une juste proportion avec le revenu général de la Nation, pour maintenir le peuple dans l'aisance & accroître la richesse & la puissance de l'Etat.

M. Davenant qui avoit passé une partie de sa vie à calculer la valeur & les revenus de l'Angleterre, évaluoit en 1698 dans un mémoire sur les dettes publiques de l'Angleterre, le revenu général de sa Nation à 44 millions Sterl. & les revenus publics à 3355472 Liv. Sterl. C'est sur le pied de cette évaluation qu'il assuroit que tout ce qu'on pouvoit imposer sur le Commerce, étoit déjà porté au plus haut point, & peut-être au-delà de sa proportion convenable. La plupart des objets de nôtre consommation intérieure, disoit-il, sont suffi-

fament chargés ; de Façon que quoique l'on puisse dire avoir pourvu à la majeure partie de nos dettes , il n'en est pas moins certain que les ressources pour l'avenir sont plus difficiles à envisager.

DE quel oeil ce Calculateur auroit-il regardé un tableau qui lui auroit présenté les revenus publics portés par des augmentations de toute sorte d'impôts, à beaucoup plus du double de son évaluation, & les dettes ou l'usage du crédit national, qu'on n'avoit encore porté qu'à 1750000 Liv. Sterl. dont le remboursement étoit alors assigné sur diverses branches des revenus publics, porté aujourd'hui jusques à plus de 140000000 Sterl. ? Il auroit sans doute trouvé l'existence de la Grande-Bretagne incompatible avec des dettes accumulées dans une disproportion si excessive. Il n'auroit pu prévoir l'Art avec lequel le Génie Anglois a sçu soutenir un si pésant fardeau, & auroit prédit la ruine entière de la Nation longtems avant qu'on eut porté l'usage du crédit à cet excés; puisqu'il proposoit dés lors à l'Angleterre, les moyens de soutenir son crédit, & qu'il n'en trouvoit que dans l'établissement d'une caisse d'amortissement, & dans des assignations sur les branches les plus solides des revenus plublies.

A cette Epoque l'Agriculture & les Manufactures n'étoient point à leur plus haut degré de valeur; le Commerce des Indes, de l'Amérique, de l'Afrique, du Levant, avec l'Espagne & dans le Nord, quoique déjà considérable, n'étoit point dans l'état florissant où il a été porté depuis. Son Commerce avec le Portugal, & celui des Indes Occidentales par la Jamaïque, qui sont devenus ses deux branches de Commerce les plus riches, n'existoient pas alors, ou n'étoient pas un objet digne d'attention.

SI le Commerce de l'Angleterre étoit resté dans ces limites, le Gouvernement n'auroit pu porter la dette publique jusques à plus de cent quarante millions; il eut été impossible à la Nation d'en soutenir le poids même à quatre-vingt millions suivant les calculs de ses politiques les plus profonds. Les dettes n'étoient pas encore à cette somme lorsque M. Hume annonçoit une catastrophe à sa Nation. „ Ou la Nation, dit-il, détruira le crédit public, ou le „ crédit public détruira la Nation. Il est impossible qu'ils subsistent tous les „ deux ensemble après la manière dont ils ont été traités l'un & l'autre. ” M. Hume & plusieurs autres grands politiques, ses Compatriotes, n'avoient pas bien calculé. Car le crédit public dont l'usage a été porté bien au-delà des bornes qu'ils vouloient lui prescrire, & la Nation subsistent ensemble; & le dernier traité de paix semble annoncer les moyens d'une libération
très

très prochaine, & par conséquent la puissance la plus grande & la plus solidement établie qui aît jamais existé. Les politiques Anglois déchainés contre l'usage excessif du crédit public, n'en calculoient pas la durée sur le pied des progrès de l'Agriculture, des Manufactures & de toutes les branches du Commerce vers l'Etat le plus florissant. Ils ne voyoient pas qu'à-mesure que l'on donnoit des augmentations successives au poids de la dette publique, les progrès du Commerce augmentoient chez la Nation les forces nécessaires pour le soutenir : & c'est en effet avec les richesses du Commerce sans cesse renouvelées, & toujours avec de nouveaux accroissemens, que la Nation a soutenu le fardeau de l'abus du crédit, & le crédit en même tems. Le Commerce n'a cessé jusqu'à la dernière paix d'augmenter les consommations, & conséquemment dans la Finance la branche des excises; les importations & les exportations, & par conséquent les droits de Douane, qui pendant la dernière guerre ont rendu un million par année au-dessus des années antérieures (a). Ces politiques, quoique très profonds, avoient bien moins calculé encore sur le pied des acquisitions immenses que la Nation a faites dans l'Amérique & l'Afrique par le dernier traité de paix.

A l'Epoque des grandes augmentations de la dette publique, c'est-à-dire avant la dernière guerre, & sur-tout avant la guerre terminée par le dernier traité d'Aix-la-chapelle, l'Angleterre jouissoit de l'Agriculture la plus florissante, toutes ses terres étoient défrichées, couvertes de Grains & d'un nombre prodigieux de bestiaux de toute espèce. La France lui vendoit des Grains tous les ans autrefois; l'Angleterre lui en fournissoit à son tour depuis un grand nombre d'années de tems en tems pour plusieurs millions, & beaucoup à l'Espagne & au Portugal. Par les progrès de la Culture du Lin & du Chanvre, sur-tout en Irlande & en Ecosse, elle avoit diminué l'importation des Toiles étrangères qui montoient à environ quatre millions Sterl. par année, de près d'un quart; & c'étoit déjà beaucoup, cette Culture n'ayant été animée que depuis fort peu d'années. Les Cuirs, la Beurre, les Salaisons, la Pêche, les Mines d'Etain & de Charbon, les Tabacs de la Virginie & du Mariland, le Ris de la Caroline & les retours des Indes Orientales, fournissoient à une exportation immense.

L'ANGLETERRE faisoit presque seule le Commerce des étoffes de Laine
en

(a) Cette prodigieuse augmentation des droits de la Douane a été attestée par M. Pitt à la Chambre des Communes. Elle étoit due, au moins pour la majeure partie, aux prises faites surtout sur les Hollandois, qu'on a estimées à plus de cent millions de Florins.

en Russie : on prétend qu'elle y en envoyoit tous les ans plus de 30 mille pièces. Elle en faisoit aussi des envoys prodigieux aux autres Nations du Nord, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Espagne, dans le Levant; & par un privilège exclusif, elle en approvisionnoit seule le Portugal, qu'elle approvisionnera vraisemblablement encore longtems. Ce dernier Article seul a donné pendant un grand nombre d'années à sa balance un bénéfice de quinze cent mille Liv. Sterl.

Les Colonies de l'Amérique septentrionale lui donnoient une grande part dans le Commerce des pelleteries en Europe, & lui fournissoient déjà abondamment des matériaux pour la construction. Ses Isles à Sucre ne lui donnoient pas des Sucre, du Café & de l'Indigo pour sa consommation intérieure. Cette branche du Commerce de l'Amérique la plus riche, étoit presque entièrement entre les mains des François. Mais l'Angleterre en étoit bien dédommée par le Commerce qu'elle faisoit clandestinement par la Jamaïque à l'Amérique Espagnole, que les Anglois regardoient comme la branche la plus riche de tout leur Commerce.

LA Nation pouvoit-elle se dissimuler qu'en augmentant sans cesse la dette publique, ce brillant édifice élevé par tant de soins politiques, & par l'industrie la plus active & la plus éclairée, tomberoit enfin en partie sous le poids de l'excès des impôts, devenu indispensable par l'excès de l'usage du credit? Les emprunts avec lesquels l'Angleterre a fait de si grandes conquêtes en Amérique, ne sauroient manquer de lui faire perdre une grande partie de son ancien Commerce en Europe, le Commerce de son industrie. En fera-t-elle dédomagée par l'étendue de sa Marine & de ses conquêtes? les événemens, que personne ne peut prévoir, en décideront.

IL est certain que l'excès des impôts a porté un coup bien sensible à toutes les Manufactures en forçant la cherté de la main d'œuvre. Cette cherté, forcée nécessairement & naturellement par celle des subsistances & de toutes les choses nécessaires à la vie, a ajouté à toutes les productions des Manufactures, une valeur artificielle qui tend à la destruction de l'industrie.

LES taxes & les droits de toute Espèce ont ajouté aux Manufactures une valeur artificielle que les Anglois les plus modérés évaluoient déjà avant la dernière guerre à 30 p^c. d'autres la portoient bien plus haut (a). M. de Wit dit

(a) Le Chevalier Deker, auteur reconnu impartial, la portoit à 31 p^c. d'après les calculs de M. Davenant & de M. Locke.

dit dans ses Mémoires, que la Fabrique d'une pièce de Drap coûte en Hollande 70 flor. sur quoi les Ouvriers payent 20 flor. d'impôts, ce qui fait juste une valeur artificielle de 40 p. ajoutée à la valeur naturelle. De-là on peut juger de la valeur artificielle que les taxes considérablement augmentées depuis ces calculs, donnent aujourd'hui aux Manufactures d'Angleterre, & de la facilité que cette valeur présente aux autres Nations industrieuses, de s'affirmer la préférence dans tous les marchés où les Anglois ne jouissent pas d'un Privilège exclusif.

LA Nation donna elle même en 1759. une preuve incontestable de cette facheuse situation de ses Manufactures, par les défenses qu'elle fit à tous ses Négocians d'employer dans le Commerce du Levant des étoffes de Laine de France. Les Négocians seisoient acheter depuis plusieurs années à Marseille des étoffes de Laine de France, parceque celles d'Angleterre ne pouvant en soutenir la concurrence dans le Levant, y restoient invendus, ou devoient y être vendus à perte. L'Acte du Parlement portant cette défense ne pouvoit être qu'une précaution vaine: le Commerce suit des routes sur les quelles le Législateur ne sçauroit étendre son empire. Le Parlement ne peut empêcher un Négociant de Londres de donner des ordres à un Négociant de Marseille de faire des achats pour son compte, de les expédier pour les Echelles du Levant, à telle consignation qu'il juge à propos; & que ses ordres ne soient ponctuellement executés. La loi est donc une reconnoissance publique de la décadence des Manufactures, & non un remède au mal.

QUI pourroit douter que les Anglois n'éprouvent à Cadix, dans le Nord, partout où ils trouveront la concurrence des étoffes de France, ce qu'ils éprouvent dans le Levant? On auroit pu regarder la défense de la sortie des Laines, comme un encouragement, si la cause du déperissement des Manufactures n'étoit pas dans le prix excessif de la main d'œuvre. L'Effet de cette défense à été de faire tomber les Laines à vil prix, de décourager le Cultivateur, & de diminuer le produit des terres, sans reléver les Manufactures, attendu l'extrême disproportion du prix de cette matière première avec celui des autres matières nécessaires aux Manufactures, & avec celui de la main-d'œuvre. On a découragé l'Agriculture sans fruit pour les Manufactures.

LA précaution frauduleuse que les Anglois ont eux mêmes reprochée dans des Mémoires publics, à leurs Manufacturiers, est encore une preuve bien frappante de la décadence des Manufactures. On leur a imputé de s'être dédommagés en partie de la cherté de la main d'œuvre en diminuant le poids &

l'aunage de leurs étoffes, en leur donnant une longueur artificielle à force de les tirer *à la Rame*: ce qui fait que les étoffes portées, se retirent immédiatement, reprennent leur état naturel, & mettent à découvert la fraude du Manufacturier. Un pareil artifice est capable de décrier les Manufactures d'une Nation au point d'en faire perdre pour longtems le débit. C'est pour prévenir une infidélité si nuisible chez l'Etranger, que la France a fait des réglemens concernant la fidélité des Manufacturiers, & établi des Inspecteurs qui les font exécuter avec une extrême exactitude. On ne trompe point impunément dans le Commerce, la confiance du public. L'Angleterre a aussi sur cette matière des réglemens très rigoureux; mais l'intérêt & la nécessité font trouver mille moyens de les éluder.

LA multitude de pauvres dont l'Angleterre est accablée, est encore une preuve frappante du déperissement du travail industriel. M. Locke explique ainsi la cause de ces désordres. L'Ouvrier qui vit plus chèrement, augmente nécessairement son salaire, sans quoi il ne pourroit subsister; le Manufacturier faisant plus de frais, hausse par la même raison en proportion le produit de son travail; le Marchand en gros & le Marchand en détail voulant toujours faire le même gain, augmentent aussi le prix des Marchandises, enforte que les Marchandises restant enfin invendues, les Manufactures & l'exportation cessent, les Marchands font banqueroute & les Ouvriers font à l'aumone.

ON lit dans une brochure publiée en 1739. par une personne qui avoit voyagé par ordre du Gouvernement pour s'instruire de l'état actuel des Manufactures de Laine en France & ailleurs, que „ les François envoient une „ grande quantité de Bas & d'étoffes de Laine en Espagne, où ils les vendent „ de 10 à 12 p. meilleur marché que les Anglois; que la raison de cette „ différence est que la main d'œuvre est d'un tiers moins chère en France, „ qu'en Angleterre”. On peut encore juger par là de l'état où doivent être aujourd'hui les Manufactures Angloises, si l'on fait attention que depuis 1739. les dettes publiques & les taxes ont été portées à bien plus du double.

LES Manufactures de Soye, de Toiles, de Galons d'Or & d'Argent, & des matières premières de Modes, non seulement ne fournissent rien à l'exportation, mais ne suffisent pas entièrement à la consommation intérieure. L'Angleterre à longtems conservé la supériorité de ses Moires & de ses Taffetas: elle en exportoit autrefois une grande quantité même en France. Elle a perdu cet avantage, parceque la France est parvenu à imiter les mêmes étoffes

étoffes de même qualité à un prix inférieur ; & l'Angleterre tire de la France les étoffes riches & de goût. Malgré les prohibitions les plus sévères, le Commerce sçait les y introduire.

LES loix prohibitives d'entrée & de sortie, ou une surcharge de droits qui en est l'équivalent, tournent souvent à la ruine de l'Etat. L'Angleterre l'éprouve depuis longtems à l'égard de la France. Un premier effet ruineux de ces prohibitions & des droits excessifs de 50 & de 100 p. à été de donner lieu à une Contrebande immense, que les précautions les plus recherchées n'ont pu empêcher. Un second effet également désavantageux, est d'avoir excité l'industrie Françoisë à rechercher les moyens de se passer des Laines d'Angleterre. On a déjà fait en France des expériences qui ont réussi : on parviendra sans doute à donner aux Laines du Royaume les mêmes qualités, qu'à celles d'Angleterre ; d'où résultera un double désavantage pour les Anglois. 1^o La France fabriquera encore à plus bas prix, désqu'elle pourra se passer des Laines d'Angleterre, & assurera d'autant plus la préférence de ses Manufactures dans les marchés étrangers. 2^o. Les Laines trop avilies en Angleterre, tant par le défaut d'exportation même en contrebande, que par le défaut de consommation intérieure, portent nécessairement un préjudice infini à l'Agriculture.

ON peut juger encore de l'effet des prohibitions, & en même tems de la foibloissë des Manufactures de foye en Angleterre, par le Calcul des Anglois, qui évaluent les importations des étoffes de foye à 200 mil. liv. sterl.

LES Manufactures de Toile ont fait de grands progrès, surtout en Irlande & en Ecosse, ainsi que la Culture du lin & du Chanvre. Mais elles sont encore bien éloignées de l'abondance nécessaire pour la consommation intérieure. Les Anglois évaluent à quatre millions sterl. leur consommation en Toiles y compris celle de leurs Colonies, dont ils tirent encore les trois quarts ou les deux tiers de l'Etranger.

ILS n'ont pu parvenir à imiter les Galons d'Or & d'Argent qu'on fabrique en France. Plus de goût, plus de légèreté, plus d'éclat & un plus bas prix assurent aux Galons de France une préférence que lui donnent même les Anglois. Car malgré les défenses on en introduit en Angleterre une grande quantité.

LES Artistes Anglois ont conservé la supériorité sur un grand nombre d'Articles

tibles de Quincaillerie, fingulièrement à l'égard des ouvrages d'Acier, pour le poli & la précision: mais ils le cèdent aux François pour tous les ouvrages de goût, perfection à laquelle ils n'ont jamais pu atteindre, & pour le bas prix.

LA Pêche du Harang dont la Nature semble avoir accordé le domaine à la Grande Bretagne, puisque la partie la plus abondante de cette Pêche se fait à ses Côtes, ne merite pas encore d'être comptée parmi les branches de son Commerce, malgré les encouragemens qu'on y a donnés. Les taxes font un obstacle aux progrès de la Pêche, que les encouragemens donnés à l'exportation, ne sçauroient vaincre. La cherté de la main d'Ouvre enchérit tous les ustenciles nécessaires à la Pêche, & porte à un trop grand prix le fret des bateaux Pêcheurs. D'ailleurs le Poisson est chargé de droits d'excises excessifs. Le Harang est chargé de si hauts droits qu'il n'entre point dans la consommation du peuple, pour lequel il est trop cher. Ce seroit cependant de cette consommation que la Pêche du Harang recevoit le plus grand encouragement. Tel est l'Effet de l'excès de la dette publique: l'Administration Britannique est toujours flotante entre les besoins de la Finance, & ceux du Commerce, & détruit sans cesse d'une Main ce qu'elle édifie de l'autre.

LONDRES tient l'Irlande & l'Ecosse dans un état d'indigence; cette fière capitale les tient assujetties à des gênes qui les empêchent d'élever leur Commerce au degré de prospérité dont il est susceptible, & qui font passer tout le Commerce que font ces deux Royaumes par les mains des Anglois. L'Irlande fait avec l'Etranger, surtout avec la France, un grand Commerce de Bœufs & de Saumons salés, de Cuirs, de Suif, de Beure, & l'on prétend que la France lui paye une Balance très considérable. Cette Balance a perdu beaucoup par la défense de la sortie des Laines, dont la France tiroit une grande quantité. Mais comme les remises de l'Etranger, tant pour l'Irlande que pour l'Ecosse, se font sur Londres, ces Royaumes n'ayant point d'autre change ouvert, la balance de leur Commerce est confondue avec celle de l'Angleterre qui absorbe leur Commerce en entier. L'Abaissement où sont réduites l'Ecosse & l'Irlande, nuit beaucoup aux avantages que leur Commerce pourroit donner à la balance de la Grande Bretagne.

LE Commerce d'Economie est resserré dans les limites les plus étroites par les droits de Doüane. Car la Doüane est l'ennemi le plus destructif du Commerce, surtout du Commerce d'Economie. C'est par cette raison que
le

le taux des Doüanes est si modique en Hollande & la perception si douce, qu'elle l'est encore infiniment davantage à Hambourg, & que la France a établi des ports Francs. L'Angleterre a cru trouver un équivalent dans une loi qui ordonne la restitution des droits de doüane à la réexportation. Il s'en faut bien que ce soit là un équivalent de droits modérés, ni des ports Francs. Les droits de doüane n'en arrêtent pas moins le cours du Commerce. Cette gêne réduit la réexportation des Anglois, presque entièrement à celle des retours de l'Amérique & des Indes Orientales, & diminue infiniment les avantages de celle-ci.

LE Négociant qui achete, soit des Marchandises de l'Amérique, soit de celles des Indes, pour réexporter, est obligé de déboursfer deux Capitaux, l'un pour le prix des Marchandises, & l'autre pour les droits de doüane: sur le second Capital qui est à l'gard de bien des Articles le double du premier, il perd d'abord une partie qu'on lui retient pour les droits des Officiers de la doüane, & ensuite les intérêts pendant tout le tems qu'il employe à Fabriquer, ou à préparer son envoy à l'Etranger; ce qui exige souvent plusieurs mois, & donne nécessairement une augmentation de prix & une valeur artificielle à ses Marchandises, que les Négocians étrangers n'éprouvent point, & qui met le Négociant Anglois hors d'état de soutenir leur Concurrence.

LE Tabac de la Virginie & du Mariland est vendu en Angleterre à l'Etranger 2 $\frac{1}{2}$ Deniers sterl. la livre, & les Anglois le payent surchargé des droits de douäne 8 $\frac{1}{2}$ Deniers. Ces mêmes droits tiennent les Anglois dans l'impossibilité de vendre à l'Etranger leur Tabac Manufacturé, parceque les droits donnent aux Etrangers un avantage de 35 p $\frac{1}{2}$ sur cette Manufacture.

L'ANGLETERRE a donné depuis longtems un grand avantage sur le Commerce du fer, à la Suede, à la Ruffie & à l'Espagne, par la ruine de ses Bois qui lui rend presque inutiles ses Mines de Fer. La destruction de cette richesse a été portée à un tel excés, que l'Irlande même autrefois extrêmement abondante en Chênes les plus estimés pour la construction, en tire aujourd'hui de Norvége, & se trouve obligée de vendre une partie de ses Cuirs en Verd à la Hollande & à la Flandre, faute d'Ecorces pour les tanner elle même.

LE fret est une branche précieuse du Commerce Maritime. C'est singulièrement le bas prix du fret qui fait fleurir en Hollande le Commerce d'Economie.

nomie. Les Anglois ne peuvent construire & naviger que chèrement : le fret est encore une branche de leur Commerce opprimée par leurs taxes & leurs droits de douane.

LES Cordages, les Voiles & le Fer sont renchérissés par les douanes. Les droits divers & les excises sur toutes les choses nécessaires à la vie, rendent plus cher le travail du Constructeur, de même que les provisions & les agrès. Par la même raison le Navigateur exige nécessairement un salaire plus haut. Le fret d'un Navire Anglois construit & équipé avec des Matériaux chers, avitaillé chèrement, & monté par des Matelots & des Officiers à des gages fort chers, ne peut-être qu'à haut prix, ce qui ajoute une nouvelle valeur aux Marchandises, qui donne naturellement un grand désavantage dans les marchés étrangers. C'est ainsi que la cherté du fret & les taxes ont diminué considérablement l'exportation du Charbon de Terre, & ont fait donner en Hollande la préférence aux Charbons de Liège, quoique d'une qualité inférieure. On s'occupe aussi davantage en France à l'exploitation des Mines de Charbon.

LE Commerce des Indes Orientales n'est avantageux pour les Nations d'Europe qui le font, qu'en proportion de la réexportation qu'elles font des Marchandises des Indes & de l'importation des choses nécessaires à leur consommation intérieure, qu'elles feroient obligées de tirer de la seconde main; & ce dernier avantage seroit peu intéressant sans le bénéfice de la réexportation. La Compagnie des Indes Orientales d'Angleterre avoit ces deux avantages, & faisoit un Commerce florissant pour la Nation, lorsqu'elle n'avoit de concurrens dans ce Commerce que les Hollandois. La Compagnie de France lui a d'abord porté un grand préjudice, & l'Etablissement des autres Compagnies a tellement resserré les limites de ses avantages, que la réexportation ne fait pas rentrer dans l'Etat beaucoup au delà de d'Argent comptant porté dans les Indes pour ce Commerce, dans lequel les Anglois prétendent que leur Compagnie employe tous les ans environ cinq cent mille liv. sterl.

LA Compagnie du Sud, dont l'objet fut le Commerce exclusif le long des Côtes Orientales & Occidentales des Colonies Espagnoles, n'est plus qu'une Compagnie de crédit depuis le dernier traité d'Aix-la-chapelle qui en résiliant le Traité de l'*Assiento*, à fait perdre à cette Compagnie le Commerce des Nègres aux Colonies d'Espagne, & celui qu'elle faisoit par ses deux Vaisseaux de *permission* accordés par le traité de l'*assiento*, chargés de Marchandises d'Europe, dont la Compagnie avoit fait deux Magasins flottans inépuisables. Rien
n'a

n'a remplacé en Angleterre la perte des richesses de cette branche de Commerce, qui étoit l'objet d'une exportation très étendue.

ON peut faire un riche tableau de la Population, de la Culture, des productions naturelles & du Commerce des Colonies de l'Angleterre dans le Nord de l'Amérique: mais quels avantages donnent les richesses de ces Colonies à la balance de la Grande Bretagne? Il faut régarder comme étrangères à son Commerce, les richesses qui restent dans ces Colonies, qui augmentent la richesse des Colons par un Commerce qui ne passe point par les mains des Anglois d'Europe.

CES Colonies devoient consommer beaucoup des Manufactures d'Europe, & en même tems épargner à l'Angleterre, les importations du Nord pour l'entretien de la Marine. On n'a pu les porter encore à ce degré d'utilité. Les productions de ces Colonies se trouvant presque toutes semblables à celles de l'Angleterre, exigeoient que la Métropole les tint rigoureusement dans un état de prohibition absolue. Ces Colonies exportent leur Pêche & leurs Grains en Concurrence avec l'Angleterre, en Espagne, en Portugal & dans la Méditerranée, d'où elles font des retours des Marchandises d'Europe qui leur sont nécessaires. Elles envoient même aujourd'hui des Vaisseaux chargés à Amsterdam, & les consignent à des Negocians de cette place. Elles fabriquent des Toiles, des Chapeaux & des étoffes de Laine: Elles approvisionnent les Isles à Sucre, de Bois, de farine, de Salaisons de toute espèce & de Bestiaux, & se sont donné avec ces Isles une balance avantageuse, & très nuisible aux exportations & importations de l'Angleterre. Ce Commerce lui porte un aussi grand préjudice que s'il se faisoit par une Nation étrangère. Il enrichit des Colons presque indépendans, dont les richesses, au lieu de contribuer à celles de l'État en Europe, resserrent les limites de son Commerce & de sa balance.

L'ANGLETERRE fait aujourd'hui des loix inutiles pour gêner & borner l'industrie de ces Colons: elle pallie le mal & n'y remédie point. Les premiers Colons s'étoient d'abord formé un Gouvernement républicain, presque entièrement semblable à celui de la Hollande, qui a subsisté longtems, & sur lequel le Roi d'Angleterre n'a pris que le Droit de nommer les Gouverneurs & les Officiers Militaires; & sur le pouvoir législatif, il n'a pris que le droit d'approuver les loix proposées. Les habitans ont conservé le droit de donner un Conseil aux Gouverneurs, de régler leurs appointemens & de les mander dans leurs assemblées. Ces Colonies, rivales du Commerce de

l'Angleterre, se fortifient, s'enrichissent sans cesse, & font toujours à la veille de revenir à leur Gouvernement primitif, & de former des Etats indépendans.

CE fut la difète des Marchandises d'Europe, dit un Auteur Anglois (a), dans laquelle l'Angleterre laissa longtems autrefois ces Colonies, qui a donné naissance aux Manufactures dont l'établissement & les progrès font si contraires à l'intérêt du Commerce de la Metropole, & qu'elle n'oseroit entreprendre de détruire aujourd'hui. La même nécessité y a introduit la construction des Vaisseaux & la Navigation, dont l'étendue est telle aujourd'hui qu'elle donne de l'inquiétude à l'Angleterre.

LA Construction des Vaisseaux est un objet de Commerce très considérable dans ces Colonies, surtout à Boston & Philadelphie. On y construit quelquefois des Navires par Commission, mais la plus grande partie est construite pour le compte des Négocians des Colonies, qui les expédient ensuite avec des Cargaisons pour l'Espagne, le Portugal ou la Méditerranée, d'où après avoir vendu leur Cargaison, ils font leurs retours de Marchandises des mêmes ports, ou ils donnent leurs Navires à fret, ou ils les vendent. L'Auteur cité assure que ce Commerce est avantageux à l'Angleterre, parce que les Négocians après la vente de leurs Cargaisons, ou de leurs Navires, en remettent le produit en lettres de change à Londres: d'où il conclut que par ce Commerce circulaire, la balance se soutient entre la Grande Brétagne & les Colonies, & que les profits se terminent tous dans la Grande Brétagne.

NE pourroit-on pas répondre à cette Auteur, que cette Navigation directe dans les ports étrangers, permise aux Vaisseaux des Colons du Nord de l'Amérique, est préjudiciable à la balance de l'Angleterre, même dans les cas des Ventes des Vaisseaux dans les ports étrangers & de la remise des produits de cette Navigation en lettres de change à Londres? N'est-il pas évident que l'Angleterre perd dans ce Commerce, celui d'Economie & de la réexportation, les droits de Douane, les frais de Magasinage & de Commission, & une portion de Travail dans ses ports? Et dans le cas des retours directs dans les Colonies, ce qui est aujourd'hui l'usage le plus général, n'en résulte-t-il pas que les Navigateurs, surtout ceux de Boston & de Philadelphie, dont la Navigation est de plus de 1500 Vaisseaux, approvisionnent non-seulement leurs Colonies, mais aussi toutes les autres Colonies Angloises, de

(a) Hist. des Colon. Angl. dans le Nord de l'Am.

de Marchandises d'Europe chargées dans des ports étrangers ; ce qui ne peut se faire sans porter un préjudice immense, tant au Commerce de l'Angleterre, qu'à ses finances ? Ces Négocians gagnent doublement ; ils épargnent les droits de Doüane, & prennent des Retours à bien plus bas prix dans les ports de la Méditerranée, qu'ils ne les obtiendroient dans les ports d'Angleterre.

LA traite exclusive des Pelleteries du Nord de l'Amérique acquise par la possession du Canada, n'étoit pas un objet assez considérable pour mériter les frais immenses qu'on a faits pour l'obtenir, & les dépenses qu'exige sans cesse l'entretien des vastes possessions qui font le siège de ce Commerce.

DEPUIS plusieurs années toutes les Nations de l'Europe s'appliquent au Commerce. Celles qui avoient déjà un Commerce établi il y a vint ou trente ans, l'ont amélioré ; les autres ont commencé à se procurer une partie du nécessaire. Les fabriques de Toiles, de Soieries, d'Etoffes de Laine & de Quincaillerie, se sont infiniment multipliées. Car l'industrie Humaine se perfectionne tous les jours, & chaque Nation prend insensiblement dans le Commerce, les branches qui lui appartiennent naturellement. Il n'est pas possible que l'exportation de l'Angleterre, qui fabrique aujourd'hui plus chèrement que tout autre Nation, n'ait encore reçu une grande diminution de l'accroissement général de l'industrie Européenne.

IL est certain que si on parcourroit en détail la balance de l'Angleterre avec toutes les autres Nations, on ne lui trouveroit presque point d'autres avantages que ceux que lui donnent le Portugal & son Commerce clandestin dans les Indes Occidentales. Elle accroitra sans doute infiniment cette dernière branche par les grandes facilités que lui donnent ses établissemens à la Floride & à Campêche ; elle pourra balancer encore dans quelques années les avantages de la France dans le Commerce des Sucres, lorsqu'elle aura mis en valeur les Isles neutres qu'elle a acquises. L'Angleterre remédiera ainsi aux désavantages de sa balance, & soutiendra encore un peu l'industrie Nationale par de nouveaux débouchés dans l'Amérique, ou en y multipliant ses consommateurs dépendans. Mais il lui sera impossible en réunissant à ses anciens avantages en Amérique, ceux qui résultent de ses nouvelles acquisitions, de reprendre en Europe son ancienne supériorité dans la consommation de ses Manufactures, ni même de les soutenir toujours dans un état florissant. La cherté de la main d'œuvre les tiendra nécessairement bornées à la consommation intérieure, & cette cherté subsistera tant que le

poids énorme de la dette publique obligera le Gouvernement de continuer les impôts à l'excès où l'on les a portés.

L'Excès des impôts détruit à la fois la Population, l'Agriculture & les Manufactures ; les Anglois se plaignent aujourd'hui eux mêmes de cette destruction, qu'ils attribuent à la trop grande étendue de leurs acquisitions en Amérique. D'Ailleurs la preuve de cette destruction est devenue assés évidente par la défense de la fortie des Laines, de la fortie des Grains substituée à la loi qui y donnoit des encouragemens, & par celle faite aux Négocians d'employer dans le Commerce du Levant des étoffes de Laine de France. Attribuer la cause de cette destruction à l'étendue des possessions acquises dans l'Amérique, c'est bien vouloir se dissimuler la vraie cause du mal, qui se manifeste si évidemment dans l'excès des impôts qu'exige impérieusement l'excès de la dette publique. Qui ne voit qu'en Angleterre l'excès de l'impôt détruit sans cessè la source de l'impôt ? Les pauvres s'y multiplient continuellement au point que l'imposition pour les pauvres y est portée à plus de trois millions sterl. par année. Rien ne prouve mieux le décadence du travail industrieux que cette prodigieuse quantité de mains oisives, ou que l'industrie ne peut nourrir, & dont la subsistance opprime également l'Agriculture, le Commerce & les Finances, dont elle devrait augmenter la richesse.

Le seul, l'unique remède à des maux si grands & si réels seroit l'extinction de la dette publique, qui donneroit les moyens de modérer les impôts, ou de supprimer tout à fait ceux qui sont destructifs de l'industrie. Tant que cette dette existera avec les impôts qui en sont la suite nécessaire, on ne peut voir dans ce haut degré d'élévation de la Grande-Bretagne, qui étonne, qu'une puissance précaire, qu'un grand Edifice, qui peut-être facilement ébranlé. Ce seroit une recherche bien intéressante, que celle des moyens que l'Angleterre peut employer pour se débarasser du fardeau de la dette publique. Il faut établir une caisse d'amortissement. Où en prendre les fonds ? on ne sçauroit les assigner sur aucune des branches des revenus publics, qui quoique portés à l'excès, suffisent à peine aux dépenses ordinaires & au paiement des intérêts. Il ne seroit pas plus facile de les assigner sur une imposition nouvelle. La Nation est trop surchargée d'impôts pour pouvoir soutenir aucune sorte d'augmentation. Peut-on attendre de l'augmentation du Commerce de l'Amérique, une augmentation dans les droits de Doüane assés considérable, pour fonder une caisse d'amortissement digne d'attention ? cette augmentation seroit prodigieuse si elle donnoit un million. Une caisse d'amortissement d'un million & même de deux, seroit-elle proportionnée à plus de cent quarante millions

millions de dettes ; & aux besoins pressans qu'a l'industrie nationale d'être délivrée de l'excès des impôts ? Les nouvelles richesses de l'Angleterre en Amérique ne sçauroient cependant produire de plus grand effet dans le trésor public. Elles enrichiront sans doute plusieurs Négocians , mais les richesses de quelques particuliers ne font point celles de l'Etat.

SI dans la situation actuelle de l'Angleterre , il survenoit une guerre entre les puissances maritimes , on trouveroit peut-être bien plus tôt une cause de foiblesse , que les fondemens solides d'une grande puissance , dans cette prodigieuse quantité d'établissmens à la Côte d'Afrique & dans les deux Indes. Trois ou quatre cent Vaisseaux de guerre ne sauroient suffire à établir une défense suffisante pour conserver en même tems une si grande quantité d'établissmens dispersés dans les trois autres parties du monde ; & ses Côtes en Europe , contre les entreprises d'une autre Puissance maritime qui n'auroit que la moitié d'un si grand nombre de Vaisseaux de Guerre. La situation & l'étendue de la Domination de l'Angleterre , l'obligeront toujours d'entretenir au moins le double de forces maritimes , pour résister à une Nation rivale ; & il seroit encore permis de douter des succès de si grands efforts , si une autre Nation lui oppoisoit deux cent Vaisseaux de ligne. Il n'est pas même bien certain que l'état actuel des Finances de l'Angleterre & de sa Population pût lui permettre de longtems d'armer une si grande quantité de Vaisseaux de guerre. Si la malheureuse nécessité rénaissoit de déployer de nouveau & de mettre en activité le fonds de ces prodigieuses forces maritimes , trouveroit-elle aisément , après la consommation immense de Soldats & de Matelots qu'elle a faite durant la dernière guerre , plus de cent mille Matelots pour équiper un si grand nombre de Vaisseaux ? Une Population d'environ sept millions d'habitans au plus , déjà fort diminuée par la dépense passée , & par la dépense actuelle qu'exigent les nouveaux établissemens au Sénégal , aux Antilles , à la Floride ; à Campêche , au Cap-Breton & au Canada , pourroit-elle encore fournir de quoi lever & recruter sans cesse un Corps de Troupes de terre de plus du double de ce que l'Angleterre en avoit jamais entretenu , & en même tems plus de cent mille Matelots ; sans achever de ruiner l'Agriculture & l'industrie , condamnées à fournir à une dépense si excessive ? si l'Angleterre pouvoit soutenir longtems cette dépense en Hommes , si excessive & si disproportionnée à l'étendue de sa Population , soutiendrait-elle encore les nouveaux accroissemens de la dette publique ? car il lui seroit impossible de remettre de si grandes forces en mouvement sans le secours de nouveaux emprunts , & conséquemment de nouvelles impositions pour en payer les intérêts. Une ressource de Finance si destructive est elle sans limites , & le crédit dans le quel on la trouve peut-il être inépuisable ?

MAIS

MAIS qu'on suppose cette ressource encore facile, & que l'Angleterre oppose quatre cent Vaisseaux de guerre à cent quatorze ou deux cent Vaisseaux François: dans quelles calamités ne tomberoit-elle pas, si elle venoit à succomber? & quels désavantages n'auroit-elle pas sur Mer par l'extrême division de ses forces, si la Marine Française avoit d'aussi bons Marins que les Anglois? Les Vaisseaux François ont l'avantage du nombre des Equipages, mais les Officiers Anglois ont plus d'expérience, connoissent mieux la Mer, & sont meilleurs manœuvriers: & c'est à cet Avantage qu'ils ont été redevables de leur supériorité dans la dernière guerre. Mais si la France ajoutoit à ses Ecoles de Marine sédentaires, des Ecoles Flottantes; si ses Marins étoient exercés à la Mer à l'étude de la manœuvre; la Marine Française auroit encore des Tourville, des Baert, des Duquesne, des Duguénois, & reprendroit vraisemblablement la supériorité que celle du nombre des Equipages devroit naturellement lui donner. On sent après l'état d'abaissement où une ou deux Campagnes malheureuses précipiteroient l'Angleterre, & l'impossibilité où elle se trouveroit alors réduite par l'excès de ses emprunts perpétuels, de se relever.

L'EXTINCTION de la dette publique est l'unique fondement solide que l'Angleterre puisse donner à sa puissance, & de toutes les conquêtes qu'elle a faites ou qu'elle pourroit faire encore, les Nations rivales n'ont à redouter que celle qui peut lui fournir des moyens prompts de se libérer:

ON n'a cessé de publier dans la dernière guerre, que l'Angleterre en vouloit à la conquête des Mines du Mexique & du Perou, comme le seul moyen de rembourser les emprunts dont elle paroissoit accablée. Par l'événement elle a porté ses établissemens beaucoup plus près de ces Mines qu'on ne le croioit, & que l'Angleterre elle même ne l'esperoit; mais elle n'a fait en cela que des établissemens de Commerce, qui peuvent augmenter de beaucoup la part que ses Négocians attiroient déjà du produit de ces Mines. Or cet Avantage du Commerce n'appartient point au trésor public, & ne sçauroit devenir susceptible d'une assignation pour le remboursement des dettes de l'Etat.

IL n'en est pas de même de l'établissement du Sénégal. Celui-ci donne à l'Angleterre la facilité de s'approprier sans qu'aucune puissance de l'Europe puisse s'en plaindre, des Mines d'Or infiniment plus riches que celles du Brésil, du Mexique & du Perou. L'Etat peut en faire la conquête, & payer promptement toutes ses dettes avec le secours de ces Mines.

ON a enfin découvert les sources de cette prodigieuse quantité d'Or que les Mandingos, les Sarakoles, Nations Nègres, vendent aux Européens sur les bords du Sénégal & de la Gambia. C'est surtout au Royaume de Bambuk, qu'il s'en trouve une si grande abondance, qu'on lui a donné le nom de *terre d'Or*. Les Mandingos & les Sarakoles qui sont les habitans naturels du Royaume de Galam, sont les Maîtres du Commerce de l'Or du Royaume de Bambuk & des autres pays à l'Est, & la crainte de le perdre les rend très attentifs à empêcher les Etrangers de s'y introduire. Les habitans mêmes de Bambuk qui connoissent depuis longtems le prix de leur richesse, & l'avidité de leurs voisins pour la leur enlever, ne souffrent point de voyageurs dans leur pays.

UN Facteur de la Compagnie des Indes de France, nommé *Compagnon*, est le seul Européen connu qui soit parvenu à s'introduire dans ce riche Royaume. Il en a donné une description très détaillée & très exacte, ainsi que de la quantité de ses mines & de leur prodigieuse richesse. Deux Directeurs de la Compagnie des Indes, Depremenil & David, chargés particulièrement des affaires du Sénégal, ont attesté l'intelligence, la droiture & la fidélité de ce Facteur; ce qui doit donner beaucoup de confiance à sa Relation.

LES Mines des Indes Occidentales n'approchent pas de la richesse de celles-ci. Le pays ne produit d'ailleurs aucune des choses nécessaires à la vie; & comme les habitans ont autant de répugnance à sortir de leur pays, qu'à y admettre des Etrangers, leur Commerce est entièrement entre les mains des Mandingos & des Sarakoles, leurs voisins, qui leur font attendre longtems leurs besoins pour les leur vendre plus cher. Il n'est pas douteux que si les Européens s'établissoient parmi eux ou plus à portée, ils les délivreroient de la Tyrannie de leurs voisins, & la connoissance qu'on leur donneroit des Marchandises d'Europe, les engageroit à en consommer d'avantage & à tirer de leurs Mines une plus grande quantité d'Or.

IL ne seroit pas impossible à une Nation Européenne qui possède des établissemens solides sur le Sénégal, sur la Gambia & sur les autres rivières qui s'y jettent, de construire des forts successivement en avant de distance en distance, au point de soumettre les Mandingos, les Guinéas & les Sarakoles, voisins du Royaume de Bambuk. Ces peuples étant soumis, cette Nation auroit facilement ensuite toutes les Mines de Bambuk en sa disposition. Les Anglois ont aujourd'hui plus de facilité que toute autre Nation d'Europe, pour porter jusques là leur Commerce par la rivière du Sénégal. Cette acquisition paroitra

facile à faire , si on en compare la dépense & les difficultés aux prodiges de courage & d'industrie que les Espagnols employèrent pour s'assurer des Mines du Mexique & du Perou , dont les plus riches sont pauvres en comparaison de celles de Bambuk. Car il suffit de grater la terre de ce Royaume , & de la laver pour obtenir l'Or le plus pur. Les Nègres y creusent rarement la terre , & quand ils suivent la mine au de là de la superficie du terrain , ils ne vont jamais à plus de huit ou dix pieds de profondeur , & s'arrêtent à l'endroit où de leur aveu la Mine est plus riche , parcequ'ils n'ont pas l'Art si simple de faire des échelles , ni l'industrie de soutenir les terres.

LA conquête de ces Mines est sans doute très possible ; on peut y voir même une très grande facilité. Mais on ne peut se donner cette facilité que par une grande dépense , & il y a bien de l'apparence que la Compagnie des Indes de France n'a négligé de profiter de la découverte & des lumières de son Facteur , dont elle ne pouvoit suspecter l'exactitude , que par l'impuissance où elle s'est trouvée de faire les dépenses qu'exigeoit une entreprise de cette nature. Il semble en effet qu'il n'y a que les forces d'une couronne , qui puissent en assurer le succès.

CETTE entreprise demanderoit , pour en rendre le succès infaillible , un grand dépôt au Comptoir du Sénégal , d'Hommes , de substances , de munitions de guerre , d'ustensiles pour la construction des forts & l'exploitation des Mines ; de Marchandises de traite , de bateaux propres pour remonter les rivières , afin de pouvoir recrûter au besoin , & aprovisionner sans cesse les détachemens poussés en avant ; de munitions , de Marchandises & de vivres ; ainsi que des forts successivement construits dans tous les postes propres à assurer la route & la domination. On conçoit sans peine qu'avec de telles précautions on peut non seulement atteindre en sûreté aux Mines de Bambuk , mais qu'on peut encore écarter ou subjuguier tellement les Nations qui sont sur la route depuis le Comptoir du Sénégal jusques à Bambuk , que l'exploitation des Mines de ce Royaume devienne aussi sûre & aussi tranquille que celles des Mines du Mexique & du Perou.

LA dépense qu'exige une si riche conquête , n'en suspendra sans doute l'entreprise en Angleterre que pendant le tems nécessaire pour la préparer. Quelle que soit cette dépense , ou quelque énorme qu'on veuille la supposer , elle ne scauroit coûter à la Nation Angloise autant de dépenses en Hommes & en Argent , qu'une seule de ses dernières compagnes en Allemagne ; & assurément une dépense plus grande encore n'est point à comparer avec les trésors qui en seroient l'objet.

C'EST

C'EST là que paroît être l'unique source dans la quelle l'Angleterre puisse puiser facilement de quoi payer promptement la dette publique, & dissiper ce fâcheux contre poids qu'elle a mis elle même à sa puissance, qui ne sauroit manquer de la détruire tôt ou tard, si on le laissoit subsister tel qu'il est. C'est peut-être le seul moyen de supprimer promptement cet excès d'impositions qui opprime le gros de la Nation, qui l'affoiblit sans cesse, de soutenir & de rendre inébranlable le haut degré de puissance au quel elle s'est élevée, puissance qu'il lui est impossible de conserver longtems qu'en se débarassant du poids destructif des dépenses immenses qu'elle a faites pour l'obtenir.

LA conquête des Mines de Bambuc feroit sans doute une sensation considérable dans le Commerce de l'Europe; cette conquête infailliblement suivie en fort peu de tems du paiement de toutes les dettes de l'Angleterre, feroit aussi une espèce de révolution dans la fortune de ses Créanciers, surtout de ses Créanciers Hollandois surchargés par cet événement d'un grand Capital dont l'emploi est impossible chez ceux, & qu'il leur seroit bien difficile de trouver chez l'Etranger à leur satisfaction, surtout si la France profitant de toutes les facilités que lui donne la richesse naturelle de son fonds, accellerait de son Côté le remboursement de ses dettes, & renonçoit à la ressource ruinée des emprunts.

SI l'on suppose que la richesse des Mines de Bambuc & des autres contrées de l'intérieur de l'Afrique où les forces & l'industrie des Anglois peuvent atteindre, n'existe que dans les Relations de quelques Voyageurs, & que les Nègres n'ont apporté aux établissemens Européens, que de l'Or ramassé sur le sable des rivières, la Nation Britannique qui connoit bien tous les désavantages du poids de sa dette, fera sans doute les plus grands efforts pour s'en débarrasser par quelque autre moyen. Que ne doit-on pas attendre des sentimens qu'inspire la possession actuelle de cette prétendue chimère aujourd'hui presque réalisée, de-là Monarchie universelle de la Mer & du Commerce? le génie, le caractère de la Nation, le Zèle Patriotique, peuvent produire des efforts qui dans la spéculation paroitraient au-delà de l'humanité, pour soutenir le ton de supériorité & de domination que les Anglois ont acquis, & qui est à présent leur Idole.

LES Anglois ont formé un nombre infini d'établissemens publics, ils ont élevé quantité de monumens en l'honneur de l'humanité qui ont coûté des millions, par des souscriptions volontaires. Tout citoyen qui propose un établissement honorable & évidemment utile à la Nation, à former par voye

de souscription, est assuré du succès de son projet. Les souscriptions se multiplient à son gré. Ce Zèle Patriotique est peut-être le fonds le plus riche de la Nation Britannique; ce Zèle excité plus que jamais, dans la Grande-Bretagne, par la haute idée de son Empire universel, il ne seroit pas étonnant de voir cette Nation donner à l'Europe le singulier Spectacle du payement de sa dette par voye de souscription; surtout si elle voit la France établir, par la bonne administration de ses Finances, les fondemens solides d'une Caisse d'Amortissement proportionnée à la richesse de ses ressources, augmenter les Revenus publics & soulager les peuples: car elle peut faire l'un & l'autre.

CEUX qui voudront travailler au bonheur de l'Angleterre, disoit M. Davenant en 1698, doivent présenter des projets qui nous mettent en état de payer ses dettes avant que la France paye les siennes. Un autre Calculateur politique proposa, il y a plusieurs années, un Plan pour payer les dettes, fort simple, & qui trouva beaucoup d'aprobateurs. C'est un erreur de croire, disoit-il, que l'Etat soit le débiteur des fonds publics; chaque particulier en doit une somme proportionnée à ses facultés, & paye une portion des intérêts dans les impôts, outre les frais pour la perception de ces impôts; delà il concluoit qu'il seroit plus avantageux de faire une répartition du Capital des dettes entre tous les sujets, & que chacun contribuât d'une somme proportionnée à ses moyens pour éteindre tout d'un coup toutes les dettes publiques.

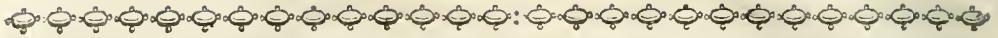
EN effet chaque sujet à sa part dans les bénéfices comme dans les charges de l'Etat; dans les avantages qui résultent de la diminution des dettes, de l'augmentation du crédit public & du Commerce, en un mot dans la prospérité de la Nation. Ce Plan étoit séduisant au premier coup d'œil, mais il pêchoit en deux points importants, qui seront toujours un obstacle insurmontable à son exécution. 1°. En ce que le pauvre Artisan qui paye une partie considérable des impôts nécessaires pour l'acquit des intérêts de la dette publique, dans les denrées qu'il consomme annuellement, seroit dans l'impossibilité de donner tout-à-la-fois un Capital proportionné; 2°. il est facile de cacher les capitaux qu'on fait valoir, ce qui seroit tomber tout le fardeau sur ceux dont les biens sont en évidence ou connus. Mais sur les mêmes principes le Zèle Patriotique peut ouvrir chez la Nation Britannique une souscription volontaire pour former une Caisse d'amortissement, & porter cette Caisse peut-être à plus de cinq millions par année, & qui sçait jusques où le Zèle Naturel aux Anglois, à présent animé par les plus grands motifs, par la certitude d'assurer leur prospérité & de rendre leur Domination

tion inébranlable, peut porter l'étendue d'une contribution volontaire? L'entière libération seroit peut-être fort prompte (a).

LE Zèle patriotique a fait de grands progrès en France, & l'amour des peuples pour leurs Rois y est de tous tems un agent bien puissant. On y trouveroit sans doute dans une forme différente les mêmes Ressources: & il seroit également heureux pour les peuples des deux Etats, que la libération des dettes publiques fut prompte; que des loix sacrées & inviolables y fermassent pour toujours les Caisses des emprunts, & qu'enfin les deux Nations voulussent se lier, par un Traité de Commerce reciproque qui écartat pour jamais tout sujet de division, & ne laissât subsister qu'une noble émulation également digne de ces deux Nations. Un traité de Commerce d'où résulteroit de si heureux effets, seroit le chef d'Oeuvre de la Négociation, de la politique, immortaliseroit les Ministres qui auroit élevé un monument si utile à l'Humanité, & donneroit vraisemblablement pour longtems le repos à l'Europe.

SI l'on vouloit se donner la peine de pèser les avantages & les désavantages respectifs du Commerce relatif de ces deux Nations & de leurs loix prohibitives, sans partialité, & avec toute l'exactitude & dans tout le détail qu'exigeroit l'importance de cette matière, on parviendroit sans doute à la découverte de moyens surs d'établir entre elles une balance juste d'intérêts respectifs, qui pourroit être le siège stable & permanent de leur union. Il n'est pas douteux que la liberté d'un Commerce respectif entre les deux Nations augmenteroit beaucoup les importations de la France en Angleterre; de son Côté l'Angleterre augmenteroit aussi ses importations en France. Les prix du marché seroient les seules limites des avantages de ce Commerce respectif; & les desavantages que l'une des deux Nations pourroit en éprouver quelquefois, seroient toujours bien inférieurs à ceux qui résultent des prohibitions respectives, d'une rivalité trop animée, & de ce malheureux germe perpetuel de divisions & de Guerres, qui ont tant de fois désolé l'Europe: Car si on jette un coup d'œil attentif sur les Guerres passées, on verra que ces deux Nations doivent toutes leurs richesses à leur industrie, qui n'a point de plus grand fleau à redouter que la guerre.

(a) Tout le Monde voit en gros & à-peu-près la situation peu Naturelle de l'Angleterre, mais on ne se donne guères la peine d'en Approfondir les causes, ni de s'en convaincre par principes. Cependant combien est-il intéressant pour l'Europe, & surtout pour les personnes qui sont à la tête des affaires, d'apprécier au juste la puissance relative des Etats, & de distinguer la force réelle & la solide grandeur de ce qui n'en a que l'apparence, ces Sortes de discussions & les combinaisons qu'elles exigent, sont d'autant plus intéressantes, que les vues générales de Commerce tiennent de fort près à tous les principes économiques du Gouvernement des Etats.



CHAPITRE IX.

De la Hollande.

SI l'on séparoit du Commerce de la Hollande, les retours de sa Compagnie des Indes Orientales & ses Pêches du Harang & de la balaine, le Commerce Général de l'Europe ne trouveroit d'autre intérêt dans celui de cette Nation, que l'augmentation d'activité qu'elle donne par son économie & son industrie à la circulation des Dentrées, des Marchandises & de l'Argent des autres Nations : & cet intérêt est très important. D'ailleurs la Hollande les intéresse peu par ses consommations intérieures, & encore moins par ses productions naturelles & d'industrie. La Hollande est à l'Europe à beaucoup d'égards, ce qu'un riche Marchand détaillier de toute sorte de Marchandises, est à la ville où il a établi le siège de son Commerce; qui produit au dehors tous les fruits de son industrie, & l'approvisionne de toutes les Dentrées & Marchandises dont elle a besoin.

LA France a sçu mettre à contribution toutes les Nations de l'Europe, l'Angleterre même, par l'abondance & l'excellence de ses productions naturelles, par la culture de tous les Arts, par le gout, le genie & l'industrie de ses habitans, par la variété, la beauté & la perfection de ses Manufactures. Les Hollandois en ont fait autant par leur Economie, par leur frugalité & leur constance dans le travail, & par l'étendue de leur Navigation. Ils ont fait de leur République le premier Marché de l'Europe; ils en sont les premiers Banquiers. C'est à leur Cabotage que les Hollandois doivent le Commerce de fret qu'ils ont sçu rendre très riche, & les Commissions de toute l'Europe commerçante, branche de Commerce très étendue chez eux, qu'ils cultivent avec des soins infinis, que l'Etat ne protège pas assés aujourd'hui, & dont la richesse est d'autant plus précieuse qu'elle est assurée, sans risques, & n'exige que de la Droiture, des soins & de l'exaetitude. C'est ainsi que ces deux Nations ont acquis par différentes voyes de grandes richesses. Les autres Nations ne doivent opposer à des voyes si légitimes de s'enrichir, que de l'émulation & les efforts généreux d'une industrie supérieure: c'est la seule ressource que l'équité naturelle indique aux Nations dont le Commerce de la France & de la Hollande peuvent exciter la jalousie.

LE Cabotage est la première branche du Commerce de la Hollande, celle qui occupe la plus grande quantité de Vaisseaux, la base de toutes les autres branches, & celle qu'il lui importe le plus de conserver. Le conservation du Cabotage exige une attention continuelle: c'est aussi le principal objet de ses traités de Commerce.

LES Hollandois font le Commerce avec toutes les Nations de l'Europe & avec les trois autres parties du monde. Ils tirent les denrées & les Marchandises de chez les différentes Nations, & les importent chez eux pour y former les différens assortimens qu'exige leur réexportation. Ils achètent à la première main chez la nation qui leur vend à plus bas prix, & vendent à la dernière chez celle qui leur donne un plus grand bénéfice, ou par le prix, ou par des échanges plus avantageux. L'Angleterre est la seule Nation de l'Europe avec laquelle la Hollande n'a presque qu'un Commerce de Banque où d'Argent

L'ANGLETERRE s'est séparée de toutes les autres Nations; elle a rompu avec une hardiesse unique les liens de toute Société Politique, singulièrement avec la Hollande, par son Acte de Navigation. Cette loi impérieuse & hardie en fermant les ports de l'Angleterre à tout Vaisseau, qui lui apporte d'autres Denrées ou Marchandises, que celles du crû de sa Nation, a mis à son égard toutes les autres Nations dans un état de prohibition. A l'égard des Hollandois, ils peuvent exporter de chez cette Nation tout ce qu'elle juge à propos de leur vendre, mais il ne peuvent faire chez elle aucune importation: ensorte que la Contrebande est la seule voye qui est restée aux Hollandois pour faire des importations en Angleterre; & cette voye, dont quelques Négocians Anglois savent profiter malgré la rigueur des loix prohibitives, le Commerce de Banque & les intérêts des fonds publics qui appartiennent à des Hollandois, donnent encore une Balance avantageuse à la Hollande sur l'Angleterre.

LA France est au contraire la Nation de l'Europe qui donne le plus d'avantages au Commerce de la Hollande. Les Hollandois font presque toutes ses exportations, & ses importations, qui sont d'une très grande étendue; & ce qui doit paroître très singulier, le Négociant Hollandois soutient mieux que les Négocians François eux mêmes, le prix leurs propres Marchandises, la Concurrence chez les autres Nations par les avantages que lui donne son économie, son fret & ses assortimens, qu'il forme avec plus de facilité par l'abondance & la variété de ses Magasins.

DANS:

DANS le siècle passé un Ambassadeur de la République présenta à la Cour de France, un état des achats que la Hollande faisoit tous les ans de Denrées & de Marchandises de France, qui montoient à plus de trente millions de Florins. C'étoit sur ce fondement qu'à l'occasion d'un droit d'Ancrage il prétendoit que la Cour devoit en exempter les Vaisseaux Hollandois. Il obtint en effet une exemption. Ce Ministre auroit pu ajouter à son état une somme fort considérable d'importations, & une autre encore eslés forte pour le bénéfice du fret. En sorte que cet Ambassadeur présentoit au Ministère François la preuve que la Hollande faisoit pour quarante ou cinquante millions de Florins du Commerce naturel de la France; ce qui étoit bien plutôt un raison de la soumettre au droit imposé sur tous les Vaisseaux Etrangers, que de lui accorder aucune faveur. L'Ambassadeur Hollandois profita habilement du peu de connoissances qu'on avoit alors en France sur les intérêts du Commerce.

TELS furent les motifs qui portèrent la France à accorder aux Hollandois des exemptions de droits, qui ne pouvoient manquer d'éloigner les Vaisseaux des autres Nations. Ce privilège donna aux Hollandois seuls à l'exclusion même des Négocians François, le grand & le petit Cabotage de la France. On ne s'est apperçu que bien tard en France qu'en éloignant ainsi de ses ports les Vaisseaux des autres Nations, on s'étoit privé des avantages de la concurrence. Il étoit bien naturel que la France reconnut enfin qu'il étoit de son intérêt de traiter tous les Vaisseaux Etrangers avec une égale douceur; & de ne point surcharger ses exportations de droits qui ralentissent les consommations étrangères:

LES consommations intérieures que la Hollande fait des productions de la France, sont fort bornées. La seule qui est de quelque considération, c'est celle des Vins, qui seroit bien plus étendue, si on n'avoit pas introduit en Hollande des Brasseries de Vins rouges & de Vins blancs dans lesquels il n'entre que de la lie de Vin, qu'on fabrique, les uns avec des Syrops de Sucre, & les autres avec une Teinture de Cérises noires, & qu'on anime avec un peu d'eau de Vie. Cette imitation des Vins blancs d'anjou & des Vins rouges de Bordeaux, porte un grand préjudice à la consommation des Vins de France, & ruine promptement la santé d'une grande partie des habitans des sept Provinces. Car la consommation de ces Vins fabriqués est immense, & c'est peut-être à quoi il faut attribuer la *Colique de poitou*, à la quelle les Hollandois sont sujets, maladie moderne, qu'aucun de leurs Medecins ne sçait guérir. Il semble qu'une Fabrication si destructive de la Population auroit

auroit du attirer depuis longtems l'attention la plus sévère des Législateurs. La Hollande intéresse infiniment d'avantage l'Allemagne & les Nations du Nord par sa consommation immense de Bois & de toute sorte de matériaux pour la construction ; & par celle de la Potasse & de toute sorte de Cendres nécessaires pour ses Blancheries, ses Verreries & ses Imprimeries, & pour son Commerce d'économie avec la France & les Provinces Autrichiennes. :

LES intérêts de l'Angleterre & de la France voudroient n'avoir point de concurrence à combattre dans le Commerce du Levant, dans celui des Indes Orientales & dans le Pêche du Harang. Mais l'intérêt Général de l'Europe demande la plus grande concurrence dans ces trois branches, & reproche également à l'Angleterre & à la France, de n'avoir jamais encouragé la Pêche sur l'unique principe qui la leur auroit rendue florissante, qui l'a élevée & soutenue en Hollande, & qui consiste à ouvrir la porte à l'industrie par la plus grande consommation intérieure, & par le bas prix de la main-d'œuvre, en supprimant les droits & les entraves dont cette branche est également surchargée en France & en Angleterre. Ainsi cette branche de l'industrie Hollandoise est d'autant plus précieuse à l'Europe, que ces deux autres Nations ont négligé d'y augmenter l'abondance d'une denrée d'une grande consommation. Cependant ces trois branches, le Commerce des Indes, celui du Levant & la Pêche, ont infiniment perdu de leurs richesses en Hollande par la concurrence des autres Nations.

LE Cabotage des Hollandois devient plus intéressant à mesure que d'autres Nations commerçantes s'efforcent de partager cette branche avec eux : Il en résulte une heureuse concurrence qui porte une plus grande abondance dans tous les marchés, & produit chez les consommateurs toutes les Denrées & les Marchandises à un meilleur prix. Cette concurrence ne scauroit être trop animée pour le bien général : elle produit un avantage infini dans le détail des intérêts de chaque Nation, par l'activité que cette concurrence donne à la circulation des Denrées, des Marchandises & de l'Argent, qui facilite & étend les consommations, & donne ainsi les plus grands encouragemens à la population, à l'Agriculture & à l'universalité de l'industrie Européenne. Le Cabotage, cette branche de Commerce qui a pour objet d'établir l'abondance chez toutes les Nations de tout ce qui leur manque, & de les débarasser de leur superflu, est devenue bien plus utile à l'Europe, depuis l'augmentation de concurrence qu'elle a reçue des villes Anféatiques, surtout de celle de Hambourg, qui semble vouloir devenir la rivale d'Amsterdam. Cette concurrence acquerroit des avantages bien supérieurs encore, si la France se li-

vroit à cette branche de Commerce, & profitoit de toutes les facilités qu'elle a de la cultiver avec succès. La Hollande se plaint d'une diminution fort considérable dans son Cabotage, & cette diminution est en effet très sensible. On ne doit s'en prendre, ni à la France qui fournit le principal aliment de cette branche de Commerce, ni à la concurrence des villes Anféatiques ; mais aux avantages du Commerce sur lesquels toutes les Nations ont aujourd'hui les yeux ouverts. Il est naturel que les François cherchent à acheter à la première main & à vendre à la dernière, & il n'est pas moins naturel que les Négocians qui sont plus aportée de la première main & de la dernière, comme ceux des villes Anféatiques pour une infinité d'articles, que les Hollandois, en profitent : la Hollande n'a qu'un seul moyen à employer pour soutenir ou reprendre sa supériorité, qui est d'exempter le Commerce des droits de Douane & de poids. Ce n'est qu'en donnant des avantages aux Négocians François, qu'on les engagera à donner leurs commissions de vente & d'achat à la Hollande. On devoit bien s'appercevoir ici combien un usage excessif du crédit est nuisible à une Nation, si pour en soutenir le poids, on est obligé d'entretenir une imposition de droits qui lui font perdre insensiblement une grande partie de son Commerce.

UNE autre branche du Commerce de la Hollande présente encore un intérêt bien important au Commerce de l'Europe, surtout à celui de l'Angleterre & de la France. Cet intérêt consiste dans la banque que font presque tous les Négocians Hollandois, principalement ceux d'Amsterdam : non cette partie de la banque qui a pour objet les Traités & Retraites de place en place uniquement pour profiter du bénéfice du change, qu'on nomme *Arbitrage* ; les Hollandois se livrent peu à une branche si délicate, si dangereuse & si difficile à suivre avec succès. Ils ne font de la banque, que la partie qui consiste à donner crédit. Les Négocians d'Amsterdam ouvrent un crédit aux Négocians des autres Nations, sur les Marchandises qui leur sont envoyées en commission, jusques à concurrence des deux tiers ou des trois quarts de leur valeur : ils acceptent les Traités des propriétaires ou ils leur remettent. Ce crédit donne un grand mouvement au Commerce de l'Europe, par la facilité que les Négocians y trouvent pour renouveler leurs opérations. Ils donnent encore un crédit aux Négocians Etrangers qui leur commettent des achats, pour leur remboursement, pour le quel ils ne tirent qu'à deux mois & deux mois après l'expédition ; ce qui donne aux acheteurs quatre mois de crédit. Enfin les Négocians d'Amsterdam donnent encore un autre crédit aux Négocians Etrangers, qui n'est pas moins précieux au Commerce. Il consiste à accepter & tirer successivement le remboursement de leurs acceptations, pour le

le Compte d'autres Négocians. C'est une circulation très onéreuse aux Négocians qui empruntent cette forte de crédit; mais indispensable pour soutenir de certaines branches de Commerce, qui ont pour objet des Marchandises qui s'achètent comptant à la première main, & qui ne peuvent être revendues qu'à de très longs termes; qui cependant exigent & engagent des fonds très considérables. Telles sont les Soies d'Italie & de Piémont. Les Négocians payent comptant leurs achats; & tant en France, qu'en Angleterre, où s'en fait la plus grande consommation, ils sont obligés par l'usage général, de les Livrer à environ deux ans de crédit. La circulation plus ou moins forte que font ces Négocians pour soutenir un crédit si long, a un gage connu des Négocians d'Amsterdam qui leur donnent crédit chez eux, qui fait leur sûreté; ils savent d'ailleurs que quoique le crédit qu'ils donnent, soit fort cher pour leurs commettans, ceux-ci en sont bien dédommagés par les bénéfices supérieurs de ces branches de Commerce qui les obligent d'user de ce crédit. Ces branches de Commerce ont besoin pour se soutenir & soutenir en même tems les Manufactures, d'un secours qui se trouve dans le Commerce même; c'est-à-dire d'un long crédit. Sans ce secours les Manufactures ne sauraient être approvisionnées de matières premières avec l'abondance & les facilités qu'elles exigent pour se soutenir dans un état florissant. Ainsi cette circulation ne multiplie point les valeurs idéales; les signes qu'elle produit dans le Commerce, ont toujours une valeur réelle existante ou dans les Magasins des Négocians, ou dans ceux des Manufacturiers; & le crédit des Négocians Hollandois qui la soutient, est un crédit très utile & très précieux au public.

C'EST ce crédit dont l'usage est si nécessaire à l'intérêt général du Commerce, qui fait regarder avec raison la Hollande comme la Caisse de l'Europe. L'usage continuel de ce crédit n'est ni moins utile ni moins précieux au Commerce d'Amsterdam en particulier, non seulement par le bénéfice qu'il rapporte naturellement en provisions de traite & d'acceptations, mais encore par les commissions qu'il attire, dont le Cabotage entretient sans cesse les objets en renouvelant continuellement les Magasins de la ville, des Denrées & des Marchandises de toutes les Nations. C'est la Pêche, le Cabotage, & cette circulation abondante & continuelle de Denrées & de Marchandises étrangères de toute sorte, qui entretient une nombreuse population dans les sept Provinces. Les Provinces même de terre qui cultivent, prennent part à ce grand Commerce par la grande consommation de leurs productions. Toutes ont des canaux de Navigation ou des rivières qui leur en facilitent le transport à peu de frais, & leur en assurent un débouché prompt à un bon

prix; c'est ce qui fait que les terres de ces Provinces, quoique médiocres; telles que celles de la Gueldre, qui ne font la plûpart que des bruyeres défrichées, rapportent tous les ans deux récoltes. Cette grande consommation a toujours été le premier & le plus grand encouragement qu'on puisse donner à l'Agriculture; aucun autre n'est si propre à l'animer & à la rendre florissante. La majeure partie des impôts quoique peut-être plus forts en Hollande que chez aucune autre Nation, étant sur les consommations, l'Agriculture n'est point trop surchargée.

L'EFFET de l'excès des impôts n'a détruit en Hollande que les Manufactures, qui y sont toutes réduites presque entièrement à la consommation intérieure: & l'excès des impôts y est forcé, comme en Angleterre & en France, par l'excès de la dette publique qu'on a portée à environ un milliard de Florins. On en rembourse depuis quelque tems une somme assez considérable tous les ans.

LE Commerce de la Hollande, le fruit d'une grande économie & de beaucoup d'industrie, est un grand édifice dont les principales fondations sont hors des limites de sa domination: c'est un édifice qui peut-être par conséquent facilement ébranlé, même détruit en partie. L'Angleterre s'en est déjà approprié une grande partie par son acte de Navigation, ainsi que par ses traités avec la Russie & le Portugal; & peut lui faire perdre encore bientôt celui de Cadix par la facilité qu'elle a acquise, de donner telle étendue qu'elle voudra à son Commerce clandestin par la jamaïque aux Colonies Espagnoles. Les villes Anféatiques ont déjà pris beaucoup sur son Cabotage, sur son Commerce de banque & de Commission. La Hollande perd en proportion des progrès que les autres Nations font dans le Commerce. C'est à ses dépens en partie que le Roi de Dannemarck a rendu florissant celui de ses Etats. C'est principalement à la France que la Hollande doit son Commerce de Cabotage. Il semble qu'elle ne l'a conservé que parce que la France a toujours été occupée de plusieurs différentes branches de Navigation plus riches, qui lui ont fait négliger jusqu'à ce jour son Cabotage & son Commerce du Nord. La Hollande ne doit-elle pas s'attendre à se voir enlever tot ou tard successivement ces deux branches, & même à une grande concurrence dans la Pêche du Harang? la France se livrera à ces trois branches de Commerce à mesure que son Commerce de l'Amérique deviendra plus réfféré par la concurrence de celui de l'Angleterre.

LA Navigation du Rhin & de la Moselle est au rang des branches des plus riches

riches de la Hollande, tant par la Traite immense qu'elle fait des Bois qui descendent par le Necker & le Rhin, des Potasses & des Vins du Rhin & de Moselle, que par l'approvisionnement de toute sorte de Marchandises, qu'elle porte aux Villes qui sont sur le Rhein, & à Francfort qui est un des plus grands Entrepôts de l'Allemagne. Le Roi de Prusse peut établir quand il le voudra, un entrepôt à Wesel, & donner la Navigation du Rhein à ses sujets. C'est ainsi que chaque Nation prenant dans la Généralité du Commerce de l'Europe, la portion qui lui appartient naturellement, celui de la Hollande se trouveroit bientôt infiniment réduit: mais il est très intéressant pour toute l'Europe en général, que la Hollande soutienne toujours son entrepôt & la somme immense de crédit qu'elle entretient dans le Commerce, qui sert infiniment à donner de l'activité à la Circulation des denrées & des Marchandises, & à animer & étendre l'industrie Européenne.



C H A P I T R E X.

Des Pays-Bas Autrichiens.

C'EST aux dépens des Provinces Autrichiennes, pays au rang des plus riches de l'Europe par ses Productions Naturelles, & dans la plus heureuse situation pour les mettre en valeur, que l'Angleterre a élevé ses Manufactures de Laine, & la Hollande, la majeure partie de son Commerce. Anvers s'est vue pendant longtems le premier marché de l'Europe: Amsterdam a pris sa place, & la Hollande a sçu réduire la Navigation de cette ville à de simples bateaux. L'Azile que l'Angleterre donna autrefois aux ouvriers de Bruxelles & de Louvain lui attira les Manufactures d'étoffes de Laine de ces deux Villes, alors les Manufactures les plus étendues & les plus riches de l'Europe. L'Angleterre a donné chez elle à un fonds si riche toute la valeur dont il étoit susceptible; & malgré les progrès de l'industrie dans ce genre chez les autres Nations, elle a conservé jusqu'à présent une grande supériorité.

BRUGES fut le barreau de la Pêche du Harang. C'est là que les Hollandois ont appris la manière de le préparer, & c'est de là qu'ils ont tiré la Branche de Commerce, dont ils ont fait le premier & le principal fonds de leur puissance & de leur richesse. Il ne reste de Pêche à ces Provinces, que celle qui se fait à la Rade de Blanckenberg, qui pourroit suffire pour appro-

visionner de poisson frais, non seulement les Provinces Autrichiennes, mais encore les Provinces voisines, sans les obstacles que des droits, une Administration peu éclairée, mettent sur la route du produit de cette Pêche qui en resserrant infiniment les limites, & donnent ainsi aux pêcheurs de la Zélande le Privilège d'approvisionner seuls les Provinces les plus considérables des Pays-Bas Autrichiens, pendant qu'on ne devoit pas même y connoître leur concurrence. La Navigation s'y est dégradée au point que le peu de Négocians qui ont des Vaisseaux, ne les mettent en mer qu'avec passeport & pavillon Hollandois.

Ces Provinces situées au milieu des trois Nations les plus commerçantes de l'Europe, avoient une trop grande Concurrence d'industrie à combattre, pour pouvoir la soutenir sans le secours des soins d'une bonne Administration. Le Pays n'a conservé que ce que l'industrie de ces trois Nations n'a pu lui enlever: sçavoir la richesse de son sol & son heureuse situation qui entretient naturellement la Culture par le grand débouché que cette situation donne à toutes les productions; la Fabrique des dentelles, la première pour la beauté, & la plus riche de l'Europe, & les Manufactures de Toiles, qui sont aussi l'objet d'une branche de Commerce très riche avec l'Etranger. Ces Manufactures se sont soutenues d'elles mêmes. C'est un Genre d'industrie qui n'est pas de nature à passer facilement chez l'Etranger. Il n'y a qu'un défaut à corriger aux Toiles, qui leur porte un préjudice infini. Les Négocians qui les font blanchir leur donnent en les faisant tirer au Tourniquet sur les blancheries, une longueur artificielle, qu'elles perdent dans l'usage, & qui en altère infiniment la qualité; ainsi que l'ont observé les Italiens: *Queste tele di fiandra, quando si lavano perdono assai.* Il y a longtems qu'on a corrigé ce défaut en France par de bons réglemens, & qu'un défaut si nuisible au Commerce, qui assure aux Etrangers une grande supériorité, auroit dû être corrigé de même par l'Administration, surtout à Gand & à Courtrai, les deux principales sources des Toiles de Flandres.

Les Manufactures de Draps de Limbourg, les seules de ce genre qui restent aux Provinces Autrichiennes, sont dégradées par une infidélité semblable de la part des Manufacturiers. Ceux-ci donnent aussi à leurs Draps une longueur Artificielle à force de les tirer à la Rame. Ces Manufactures, situées dans un Pays où la main d'Oeuvre est à très bas prix, profiteroient des avantages que leur donne la cherté des Draps de Hollande & d'Angleterre, non seulement pour la Consommation intérieure, mais aussi pour celle d'une grande étendue de l'Allemagne, où elles n'ont aujourd'hui de concurrence

à soutenir que celle de Verviers, de Juliers & d'Aix la-chapelle, qui ont le même défaut. De bons réglemens & des soins éclairés rendroient ces Manufactures fort riches. Les mêmes soins éleveroient des Manufactures de petites étoffes répandues en différens endroits, qui n'auroient besoin que d'être soignées & animées pour fournir à la Consommation intérieure, & s'étendre au dehors. Ces Provinces ne devoient pas être inondées, comme elles le sont, de toute sorte de petites étoffes, de draps fins d'Angleterre, de draps fins & de toute sorte de petites étoffes de France. La cherté de la main d'œuvre en Angleterre devoit donner surtout de grands avantages à l'Administration actuelle des Pays-Bas Autrichiens pour accellerer les progrès de leurs Manufactures, principalement de celles de toutes sortes de petites étoffes de Laine, qui sont celles de la plus grande Consommation, conséquemment les plus riches, & qu'il est si facile de rendre florissantes en leur assurant la Consommation intérieure.

LE Colza est une des plus abondantes & des plus riches productions de la Flandre & du Brabant. On donneroit encore une valeur nouvelle à cette production par l'établissement si facile des Moulins à huile. Les Hollandois tirent cette graine de ces Provinces, & gagnent sur elles la main d'Oeuvre qui devoit y rester.

LE Charbon de Terre est dans les Pays-Bas Autrichiens une Production d'une abondance inépuisable, bornée à la Consommation intérieure, par un défaut d'attention inconcevable. Il n'y a pas longtems que le Zélande offrit de préférer ce Charbon à celui d'Angleterre, si on vouloit l'exempter de tous droits de passage, ce qui auroit établi ce Charbon à plus bas prix que celui des Anglois. Cette exemption auroit en même tems mis ce Charbon en état de soutenir la Concurrence de celui du Pays de Liège, qui en approvisionne presque toute la Hollande. On ne conçoit pas comment on a pu refuser un exemption qui attireroit un si grand bénéfice, & qui ne priveroit d'aucun profit les propriétaires de ces droits, puisqu'en l'état ils n'en perçoivent aucun sur le Charbon sortant, attendu que ces droits en empêchent la sortie. Ici l'intérêt Particulier porte un grand préjudice au public, sans procurer aucune sorte d'avantage à ceux qui oppoient leur intérêt.

CES Provinces fournissent les Terres des Manufactures de fayence & de Pipes de la Hollande, dont il s'y fait une Consommation très étendue. C'est encore une branche d'industrie, qu'il seroit bien facile de conserver dans les Provinces Autrichiennes, & qui y seroit plus riche qu'en Hollande, puisqu'elles ont la matière première & la main d'Oeuvre à meilleur marché.

LES

LES Négocians de Bruges ont souvent demandé un encouragement bien simple qui les auroit mis en état de réléver leur Pêche du Harang. Le prix ordinaire du Baril de Harang de Hollande est de 20 Fl. ils ont demandé en dernier lieu que l'entrée de ce Harang fut soumise à des droits qui soutinssent toujours le prix au-dessus de 16 Fl. le Baril, à cette condition ils offroient d'approvisionner le Pays du leur: & il ne faut pas douter que cette Consommation intérieure assurée, la Pêche du Harang à Bruges ne se rélevât & ne devint Florissante en peu d'années si on lui à accorderoit une si légère faveur.

LES ressources du Commerce sont infinies pour un Pays dont les productions Naturelles sont riches, dont la situation est l'une des plus avantageuses de l'Europe, qui a déjà un fonds d'industrie qui ne demande qu'une Protection éclairée pour s'accroître, & surtout dans un tems où l'industrie des Nations voisines a enchéri tous ses Ouvrages.



CHAPITRE XI.

De L'Allemagne en Général.

L'ESPRIT de Commerce à fait des progrès en Allemagne; mais cette partie de l'Europe est plus Généralement occupée de la Culture de ses productions Naturelles, que de Manufactures & de Navigation. La plus grande partie des Allemands ne font pas même aportée de connoître d'autre Commerce que celui de leurs Consommations intérieures, & font un des grands Domaines du Commerce de la Hollande qui leur porte toutes les denrées & les Marchandises qui leur manquent, & reçoit en payement leurs Vins, leurs Bois, leurs Fers, leurs Potassès, &c.

LA plupart des Souverains d'Allemagne regardent aujourd'hui le Commerce comme la source de la félicité des peuples, comme un moyen sur d'enrichir leurs Etats. Mais cette attention, trop générale & trop vague, est bornée à des vues, à de simples projets qui restent incertains & sans exécution. Les principaux Ministres ne peuvent que très difficilement entrer dans les détails qu'exige l'Administration du Commerce, pour le rendre Florissant; & il manque presque partout des Subalternes instruits de la théorie & de la pratique du Commerce, dignes par leurs lumières, leur zèle & leur désintéressement, d'être

d'être l'œil du Maître & du Ministre, & capables d'assurer en détail les succès de chaque branche, en appliquant à propos l'autorité, la protection & tous les encouragemens nécessaires. Telle est la principale cause qui perpétue dans une grande & riche partie de l'Allemagne, l'Empire de l'industrie Etrangère.

DES Ministres tels que l'illustre Colbert dans les Cours d'Allemagne, & Maîtres, comme celui-ci le fut en France, de leurs départemens, porteroient un préjudice immense aux Manufactures de France & d'Angleterre, en excitant, en élevant l'industrie, ce qui est facile dans des Pays bien cultivés & riches en productions naturelles; & l'Allemagne deviendroit sans doute la patrie des Arts. Son Commerce extérieur seroit bien-tôt tiré de la main des Hollandois. On leur ôteroit la Navigation du Rhin, de la Moselle, de l'Elbe & de l'Embs. On ne leur laisseroit du Commerce de l'Allemagne, que le fret maritime, des droits de Magasinage, de réception & d'expédition: de tels Ministres remettroient de l'ordre dans les Finances des petites Cours d'Allemagne, en supprimant une multitude d'Officiers créés par le faste, & en rendant utiles à la patrie des Hommes qui par état n'y sont que nuisibles.

IL est peut-être nécessaire pour le bien général, que l'industrie Européenne trouve dans une grande étendue de Pays, des Consommateurs qui ne soient que Consommateurs, & que toutes les Nations ne fassent pas tout le Commerce qu'elles pourroient faire.

IL faut cependant avouer en l'honneur de l'Humanité, qu'il n'est point aujourd'hui de Contrée en Europe tout-à-fait sans industrie. Chaque Pays à une industrie qui lui est propre, une industrie locale, c'est-à-dire relative à son climat & à ses productions naturelles. Ne seroit-il point de l'avantage des Etats Commerçans, que cette forte d'industrie fut portée chez chaque Nation à son plus haut point de perfection. Il n'est pas douteux que c'est cette industrie qui a introduit le luxe jusques dans des parties de l'Europe, dont les Habitans diseroient encore fort peu au Commencement du dernier Siècle des sauvages de l'Amérique.

LE luxe suit les progrès de l'industrie, & c'est surtout le luxe qui étend les Consommations, & qui multiplie à l'infini le Travail, les objets & les Opérations du Commerce. On doit donc régarder les progrès de l'industrie comme de nouvelles Conquêtes que fait le Commerce de l'Europe. C'est à ces progrès que le Commerce est redevable de l'immense Consommation qui s'accroît tous les jours, de toutes les Productions de la Nature & de l'Art.



C H A P I T R E XII.

Du Palatinat.

PARMI les Pays qui ne font point encore au Nombre des Etats Commerçans, & que la nature semble cependant avoir destinés à être le domicile des Talents, des Arts, & du Commerce, en leur donnant les avantages de la plus heureuse position, le Palatinat occupe le premier rang. Mais un siècle peut à peine suffire pour rétablir dans son premier état, un Pays dévasté par le fer & le feu, comme le fut le Palatinat en 1664, par le Maréchal de Turenne. Il a fallu y rappeler les anciens Habitans, y en attirer d'Etrangers; Construire, défricher de nouveau, tout réparer ou créer, former, pour ainsi dire, une Nation.

LE Palatinat est composé de dix-neuf grands Bailliages: les uns à la droite, & les autres à la Gauche du Rhin qui traverse le Pays. Sa position est des plus heureuses pour le Commerce: le Rhin lui ouvre des Communications faciles depuis Bâle jusques à Rotterdam & Amsterdam; & le Necker qui se jette dans le Rhin à Manheim, la Mozelle qui s'y jette à Coblens, & le Mein à Mayence, étendent encore la Navigation du Palatinat à la Droite & à la Gauche, & plus Avantageusement à la Droite dans un Pays immense, comme la Suisse, la Souabe, la Bavière, la Franconie, la Hesse, &c. A cet avantage, le Palatinat joint celui du Climat, d'un Sol généralement bon, & d'une fertilité si prodigieuse, qu'on nomme Communément le Pays, *la Terre promise* ou *la Lombardie de l'Allemagne*.

L'AGRICULTURE, la première base du Commerce, à été le premier objet des soins du Gouvernement, & a fait les plus grands progrès dans le Palatinat. La Culture des Terres & la Population y sont dans un état aussi florissant, que dans aucun autre endroit de l'Europe. Les Grains de toute espèce, les Bestiaux & les Vins sont ses principales richesses, & il fournit à l'Etranger un superflu fort grand & fort riche.

ON y fait une grande quantité d'huiles de navette, de noix & de Paynares. Le Tabac est une des productions des plus abondantes & des plus riches. On en recueille environ trente mille quintaux tous les ans. Les Meuniers & les Vers à soye y ont réussi aussi bien qu'en France. Plusieurs Cantons

tons font déjà plantés, & cette Plantation fera bientôt étendue dans tout le pays par les soins du Gouvernement. Le Lin, le Chanvre & les Laines y font en abondance & d'une excellente qualité. Ces productions de première & de seconde nécessité, ne sauroient être trop abondantes pour l'intérêt général de l'Europe & pour le Commerce. Nous devons voir surtout avec plaisir l'étendue prodigieuse que l'industrie donne depuis plusieurs années à la Culture de la soye, dans une grande partie de l'Europe, & les progrès qu'elle a faits dans les Climats même qu'on n'en croyoit pas susceptibles. On peut espérer que cette Culture s'élèvera au point de détruire ou de réduire infiniment l'importation ruineuse pour l'Europe, des Soyes des Indes & du Levant. C'est ainsi qu'un Souverain en encourageant surtout l'industrie qui s'occupe à étendre les productions naturelles dont ses Etats font susceptibles, accroît ses richesses, augmente en même tems celles de l'Europe, & rend des services infinis à la grande patrie.

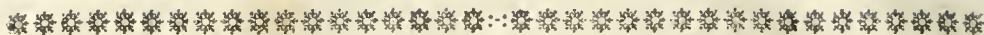
LE produit des Laines & des Bestiaux reçoit tous les jours de grands accroissemens par les soins que le Gouvernement a pris de faire améliorer les prairies naturelles, & d'introduire l'usage des prairies artificielles. Les Bois font encore une grande richesse dans le Palatinat, & d'autant plus précieuse, que cette production naturelle n'est pas abondante en Europe en raison de sa Consommation qui ne cesse de s'y accroître. C'est en partie du Palatinat que les Hollandois tirent le beau bois de Chêne qu'ils vendent à la France, où il n'est connu que sous le nom de bois de Hollande, dont on fait les plus beaux Ouvrages de Menuiserie.

LE Palatinat est dans l'indépendance des Etrangers pour le Sel. ses Salines font assés abondantes pour en fournir au dehors. Il a des Mines de vif Argent de la qualité la plus parfaite, dans lesquelles on trouve un assés grande quantité de Cinabre, que les Négocians de Francfort achettent, & font passer en Hollande & en Angleterre.

IL est une autre Production dans le Palatinat que la Nature contient dans la Médiocrité, & dont l'abondance seroit peut-être plus nuisible qu'utile; c'est l'Or qui se trouve depuis la Frontière de l'Alsace, jusqu'à Manheim dans le sable sur les Bords du Rhin. Son Altesse Sérénissime Electorale fait ramasser cet or qui est à 22 Karats, & en fait frapper des Médailles; on en a Frappé autrefois des Ducats avec cette inscription:

Sic Fulgent littora Rheni.

TELLES font les principales Productions du Palatinat, auxquelles une industrie naissante & bien protégée donne déjà beaucoup de nouvelles valeurs.



CHAPITRE XIII.

De la Saxe (a).

Les moyens de rétablir la Saxe & de la rappeler à son Etat florissant (b):

IL est indispenfable de former un Plan d'Adminiftration qui embraffe également toutes les reffources de l'Etat; la population, l'Agriculture, l'Induftrie & le Commerce; qui en encourageant ces quatre Branches, affûre la libération progressive des dettes de l'Etat, en Soutienne les Charges ordinaires, qui pourvoie aux moyens de reléver & foutenir la Nobleffe & l'état Militaire, & qui présente les loix ou Réglemens qu'exige l'exécution de ce Plan, dont on ne peut attendre de fuccès qu'avec le fecours d'une bonne Légiflation.

IL n'y a peut-être point de Nation chez laquelle on doit attendre du Gouvernement un Plan de cette Nature. Les affaires courantes occupent trop les Miniftres pour leur laiffer affés de tems à donner au détail qu'il exige. On croit qu'en Saxe ce Plan doit être formé, présenté & foutenu, par le corps de la Nobleffe, fur les différens Mémoires qu'il doit fe faire remettre.

LA fîtuation de la Saxe eft une époque unique dans l'Hiftoire de l'Europe, que le Corps de la Nobleffe ne manquera pas de faifir pour s'inmortaliſer. C'eft ici l'occafion pour les Nobles de fe montrer à toute l'Europe vraiment dignes de leur illufre naiffance, & d'acquérir en fe rendant les bienfaiteurs de la Patrie & de l'Humanité, la gloire la plus folide, & le titre honorable de reftaurateurs de la Patrie. L'Europe entière va avoir les yeux ouverts fur les démarches de ces illufres Citoyens: & ne leur fera-t-il par facile, après avoir formé un Plan de Reftauration digne de leurs lumières, de leur générofité, de leur Amour pour la patrie & pour leur Souverain, d'obtenir des loix qui en affurent l'exécution & le fuccès? La gloire du Souverain & celle de fon Miniftre y font trop intéreffées pour douter du fecours de la légiflation fur un Plan formé, présenté & foutenu avec fermeté, par un Corps fi refpectable.

LA

(a) Ce Chapitre eft la réponſe qui fut faite par l'Auteur de cet Ouvrage à la Lettre d'un Miniftre de la Cour de Saxe, auprès d'une Cour Etrangère, du 24 Fevrier 1763. par laquelle ce Miniftre lui demandoit fon avis fur les moyens de rétablir la Saxe.

(b) L'Intérêt général de l'Europe demande que chaque Nation fe foutienne dans fon Etat Naturel. Cet intérêt eft ennemi de toute deftruftion.

LA population ; la Culture des terres ; l'industrie , le Commerce , qui sont la vraie source des forces de l'Etat , méritent la première attention. Il faut rappeler les Cultivateurs & les Artisans que les calamités publiques ont fait-déserté. L'amour de la patrie , naturel à tous les Hommes , & d'une patrie , dont le Climat est heureux , le sol fertile & le Gouvernement doux , est un premier attrait bien puissant pour attirer tous les réfugiés. On peut s'en assurer l'effet , si on y ajoute une loi de rappel qui leur donne quelques encouragemens.

POUR rédiger une telle loi de manière qu'elle contienne des encouragemens suffisans , & que cependant elle ne contredise point les loix fondamentales , & ne soit point un obstacle aux autres précautions qu'exige le rétablissement , il faut bien connoître le local , les loix de l'Etat & le génie des habitans. Car il ne faut point en édifiant d'une main , détruire de l'autre.

ON pourroit peut-être proposer avec un grand succès , 1. d'exempter les Cultivateurs dont les terres sont en friche , de tout impôt pendant un année ou deux ; 2°. leur donner , soit en prêt ou gratuitement , la quantité de Bestiaux nécessaire pour s'établir sur leurs terres , & de quoi réparer ou construire , à ceux dont les maisons ont été ruinées ou détruites ; 3°. accorder pour un an ou deux des exemptions personnelles aux Artisans , surtout à ceux qui travaillent aux Manufactures. Les encouragemens demanderoient l'établissement d'une Caisse , dont on pourroit former l'état de dépense à peu près juste : & on présume que cette Caisse n'ayant que de petits objets à remplir , n'exigeroit qu'une somme modique.

LES Cultivateurs & les Artisans rentrés dans la patrie & animés par de petits encouragemens , toutes les Manufactures reprendroient promptement leur ancienne activité. La protection , quelques Marques de distinction accordées aux Manufacturiers & aux Négocians , seroient ensuite des encouragemens très utiles ; mais ils seroient déjà naturellement portés à reprendre les Manufactures par le bénéfice qui résulte du bas prix des matières premières & de la main-d'œuvre. On peut Compter sur ce bas prix , qui est la première & la principale base du succès des Manufactures , les Cultivateurs & les artisans rappelés : & il faut regarder ici la rareté & la cherté de l'Argent , comme une circonstance qui favorise infiniment l'industrie & toutes les Manufactures , parceque la cherté de l'Argent avilit la main-d'œuvre , les matières premières , & toutes les choses nécessaires à la vie ; d'où il suit que les fruits de l'industrie l'emportant par-tout dans la concurrence par le bas prix , & trou-

vant ainsi le plus grand débouché chez l'Étranger, l'industrie en devient plus active, & ne cesse de s'accroître & de multiplier de plus en plus ses productions.

ON croit la Manufacture des Toiles, l'une des plus précieuses de la faxe. Ou la rendroit bien-tôt florissante en assignant des prix dans la caisse dont on a parlé ci dessus, aux cultivateurs du Lin, aux fileuses & aux tisserans, à l'exemple de l'Irlande, où l'on a longtems ignoré la Culture du Lin, & où par cette petite attention, on a porté le produit des Toiles à plus de 2 millions Sterl. par année. On pourroit traiter de même les Manufactures d'étoffes de Laine avec un grand succès.

LES autres Manufactures peuvent être relevées en suivant les mêmes principes, en donnant toujours la préférence à celles qui font de premier besoin, de la plus grande consommation, & qui employent le plus de matières du crû.

CES premières opérations feront le fonds d'un Commerce riche en proportion de leurs succès. Le bénéfice animera & étendra sans cesse l'exportation; & la consommation intérieure & extérieure ne cessera d'accroître l'industrie. Le Commerce demande ici une seule attention, mais qui est essentielle; qui est, 1°. de ne point charger les Denrées du crû, ni les productions de l'industrie, de droits de sortie ou de consommation qui en augmentent le prix au point de leur faire perdre chez l'Étranger les avantages de la concurrence. Il est aisé de favoriser les prix dans les marchés Étrangers, & de régler sur ce principe les droits qu'on peut imposer; 2°. d'imposer des droits d'entrée ou de consommation sur les Denrées & Marchandises étrangères qui entrent en concurrence dans la consommation intérieure avec celles du crû. Car la premier & le plus important encouragement à donner à l'industrie, c'est de lui assurer le privilège exclusif de la consommation intérieure autant qu'il est possible, & cela ne doit jamais se faire par des prohibitions d'entrée qui font la source de la Fraude, mais par des droits qui donnent une valeur supérieure qui assure l'avantage de la concurrence aux Denrées & Marchandises du crû. Il faut ajouter à cette faveur une exemption entière de tous droits sur les matières premières, que les Manufactures sont obligées de tirer de l'Étranger.

CE sont là les seuls moyens de prévenir la concurrence de l'Étranger, & même tous les efforts de sa politique.

LA population , la culture des terres & l'industrie , font les vraies & les seules sources de l'impôt. Ainsi en cherchant les moyens de rétablir la Finance ou de l'améliorer , il est essentiel de commencer par en établir & entretenir les sources. Si on les perd de vue , quelques réglemens qu'on fasse en faveur de la Finance , on la détruit , on affoiblit ou l'on târit ses sources , & toutes les opérations portent à faux : le peuple est vexé & pauvre , & la Finance reste ruinée.

DANS les réglemens à faire sur cette branche de l'Administration , il faut concilier l'extrême douceur que le rétablissement de l'Agriculture & de l'industrie exigent , peut-être pendant plusieurs années , ce qui doit nécessairement diminuer le produit ancien des revenus publics , avec la nécessité de soutenir les charges ordinaires & indispensables de l'Etat , avec une Caisse d'encouragement & la nécessité de pourvoir en même tems à l'acquittement des dettes de l'Etat.

POUR concilier ces differens intérêts qu'il est si dangereux de mettre en contradiction , & établir un ordre qui les soutienne également , il faut connoître à fonds la Nature de chaque branche des revenus publics , le montant , la manière d'en faire le recouvrement , & porter une extrême attention sur le détail ; il faut en faire la balance avec les charges ordinaires & les dettes publiques , en supprimer tout ce qui est destructif , & chercher des ressources dans l'économie.

CE n'est qu'après cette opération bien faite , qui exige une connoissance exacte du local , & après les réglemens qu'elle demande , qu'on peut déterminer l'établissement d'une Caisse d'encouragement , d'une Caisse pour les charges publiques , & d'une caisse d'amortissement pour l'acquit de la dette de l'Etat.

LA balance fera connoître les limites qu'on doit donner à ces trois Caisses , & sans doute l'insuffisance du revenu public pour entretenir la Caisse d'amortissement au degré de richesse nécessaire pour procurer une prompte libération.

LES deux premières Caisses demandent la préférence. Cette préférence est fondée sur le *salus populi* , la loi fondamentale de toute Administration.

LORSQU'ON aura constaté par une balance exacte l'insuffisance du fonds de la Caisse d'amortissement pour soutenir en même tems le paiement des arrérages ,

rages, le haut intérêt de la dette publique, & quelques remboursements sur le capital, il faudra bien céder à la loi de la nécessité, la plus impérieuse de toutes les loix, faire une réduction des intérêts à venir, cumuler les arrérages avec le principal, en assignant au remboursement progressif sur le principal.

CETTE opération doit être telle que les Créanciers la feroient eux mêmes, s'ils le pouvoient, pour ne pas perdre leurs Créances, aux quelles l'Etat ne peut donner de sûreté que par cette Administration. Car si on en use autrement, leur gage déperit, ou reste dans l'insuffisance actuelle, & tout est perdu pour eux.

LA réduction des intérêts doit-être telle que l'exige la solidité de l'opération. Fut-elle portée à 2 ou 2½ p₃, sur les motifs ci-dessus, on ne doit point en redouter l'effet. La France, la Hollande & l'Angleterre estoient bien éloignées d'avoir des motifs aussi légitimes que la Saxe, lorsqu'elles ont fait, l'une une réduction forcée, & les deux autres des réductions qui ne paroissent pas forcées, mais qui ont eu le même effet. Outre que la nécessité écarte l'injustice, un Etat qui en assurant le remboursement total de ses dettes, en met les intérêts sur la pied de celles de Hollande & d'Angleterre, fait-il une injustice réelle?

LA noblesse a besoin des mêmes secours que l'Etat. Ses terres dégradées, les intérêts de ses dettes accumulés par l'effet inévitable d'une calamité publique, demandent le secours de la législation. Le gage de leurs Créanciers a perdu de sa valeur, il faut le rétablir; il a été dégradé par une force majeure, qui doit affecter aussi le Créancier. Il n'y a point de débiteur plus rigoureusement obligé qu'un fermier; cependant une force majeure, telle que la grêle, ou la guerre, le libère en vertu de la loi, parcequ'il n'a pas joui & qu'il est ruiné. Sur ce principe de l'Equité naturelle toutes les dettes peuvent être converties en rentes constituées, les intérêts réduits sur le pied de ceux des fonds publics; & l'on pourroit se porter même jusqu'à la suppression des arrérages tant de la dette publique, que des dettes particulières. Seroit-il juste que de tous les possesseurs de biens en Saxe, les rentiers fussent les seuls qui n'auroient point souffert des dévastations de la guerre? l'Equité naturelle veut que toute sorte de nature de biens contribue à soutenir le poids des calamités publiques.

CE moyen fera-t-il suffisant pour relever & soutenir la noblesse? il seroit à désirer

âésirer qu'il y eut une loi qui n'admit que des Nobles dans les emplois Militaires, de justice, de Finance & dans les affaires étrangères. Si la Noblesse regardoit ces emplois, comme une partie de son patrimoine, elle se rendroit capable des le remplir tous avec distinction; toujours dignement occupée du service de l'Etat, cette occupation même lui donneroit plus de facilité pour se soutenir.

LA noblesse retireroit un avantage infini d'une loi somptuaire; elle se feroit un grand honneur en la demandant; & une loi si sage rendroit encore plus respectables toutes les autres démarches que feroit le Corps de la noblesse. Cette loi devroit avoir pour objet la parure, les Domestiques & les Equipages pendant un certain nombre d'années. Toute dorure devroit-être prohibée, & les habits réduits rigoureusement aux étoffes simples & unies. Il en resulteroit une heureuse economie, & un ornement infiniment plus honorable que les recherches d'un luxe méprisable & ruineux, puisqu'il anonceroit l'amour du bien public & de la prospérité de l'Etat.

LES mauvaises monnoies, c'est-à-dire celles qui sont extraordinairement chargées d'alloy, ne sont préjudiciables, lorsqu'elles sont connues, qu'à l'Etat qui les produit. Les autres Etats n'ont aucun égard à leur valeur numéraire, & les réduisent à celle que leur donnent leur titre & leur poids, en les recevant comme Marchandise. La Saxe ne peut manquer de faire une bonne opération en adoptant cet usage de la Hollande, de la France & de l'Angleterre, par une loi qui réglera sur ce principe la valeur de toutes les monnoies étrangères relativement à la valeur numéraire de sa monnaie légale qui doit être invariable. Après cette précaution, la Saxe pourra recevoir toute sorte de monnoies étrangères sans perte; & ses Négocians trouveront un grand bénéfice sur la mauvaise monnaie, lorsqu'ils feront des payemens réels aux Etats qui les produisent.

IL faudroit avoir sous les yeux le tableau du recouvrement ou perception des impots, pour être en Etat de le corriger, s'il y a des vices dans cette partie de l'Administration, & d'indiquer une forme de régie la moins onéreuse aux peuples, la moins dispendieuse & la plus utile à l'Etat.

L'AGRICULTURE & l'industrie doivent également contribuer aux charges de l'Etat; mais on chercheroit inutilement les moyens d'établir sur cette matière une juste proportion. Il est impossible d'y atteindre. Les terres & les maisons ne peuvent contribuer que par une imposition réelle, qu'il est

possible de rendre a peu près juste, mais l'industrie ne peut contribuer que par une Capitation, impot. sujet à une grande inégalité, & par des droits sur les consommations.

L'ETABLISSEMENT des droits sur les consommations demande de grands ménagemens pour ne les pas rendre destructifs. Dans la situation actuelle de la Saxe on ne fauroit apporter trop d'attention sur ces droits, s'ils y sont établis, pour supprimer tous ceux qui affectent les premiers besoins, qui pourroient enchérir les choses nécessaires à la vie, par conséquent la main-d'œuvre, les Manufactures, & nuire à l'industrie & au Commerce. Si les droits sur les consommations y sont inconnus, il-y-a une nécessité indispensable d'en établir pour favoriser le Commerce & l'industrie nationale. On les favorisera infiniment en mettant des droits d'entrée sur toutes les Dentrées & Marchandises étrangères de Luxe, ou qui entrent dans l'Etat en concurrence avec celles de son crû.

ON peut d'ailleurs traiter comme une branche des revenus publics très précieuse, des droits d'entrée ou de consommation sur les Sucres, le Thé, le Caffé, & sur tout sur le Tabac.

CHEZ toutes les Nations les rentes sur l'Etat & sur les particuliers, sont une nature de biens odieuse, à charge & destructive de la Population, de l'industrie, du Commerce & de la Finance. Pourquoi ne mettroit-on pas un impôt rigoureux sur cette nature de biens? On en a mis un depuis longtems en Hollande sur les obligations de l'Etat. Au lieu de 3. p³ d'intérêts, on ne paye que 2⁷ p⁸. on retient un demi p⁸ d'impôt.

A l'égard des Négocians, il seroit à désirer qu'on put admettre la loi de Hambourg, suivant la quelle chaque Négociant porte dans une Caisse publique la somme à la quelle il se taxe lui-même suivant son honneur & sa conscience, & la jette dans la Caisse, sans que personne puisse en connoître le montant, ni approuver ni désapprouver. La République se trouve très bien de cette loi.

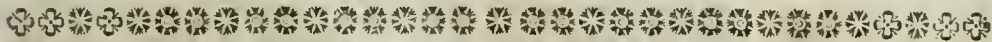
LA Steuër ne peut-êtré regardée comme une banque dont il importe à l'Etat de relever ou de conserver le crédit. Il ne faut la considérer que comme une Caisse d'emprunt qu'il faut tenir toujours fermée, à la quelle il faut opposer une Caisse d'amortissement; & les actions, comme des titres de créance sur l'Etat, qu'il faut éteindre.

LE crédit de l'Etat résultera naturellement de l'exécution d'un bon Plan d'Administration, qui rétablira sa richesse & le rappellera à son ancien en-bonpoint.

UN seul moyen réleveroit dans le moment le crédit de la Steuère: ce seroit le payement actuel de tous les arrérages, sans aucune réduction. Mais la situation de la Saxe est telle que ce moyen, s'il étoit praticable, n'auroit qu'un effet momentané; il ne réleveroit le crédit, que pour le faire perdre bientôt après avec plus d'éclat. Se serviroit-on de ce crédit pour faire de nouveaux emprunts? ce seroit chercher à accroître le poids d'un fardeau actuellement trop onéreux, & mettre l'Etat dans l'impossibilité de se libérer & de rélever l'Agriculture, l'industrie & le Commerce.

L'ETAT Militaire demande moins d'attention dans ce moment, vingt mille Hommes de Troupes réglées ne mettroient pas l'Etat à l'abri de l'insulte d'un-voisin inquiet, & cependant la dépense de leur entretien seroit un obstacle à la restauration. Il semble que cet Article devoit être réduit uniquement à ce qu'exige pendant quelques années une sage prévoyance, pour se donner le tems de jeter les fondemens d'une Caisse Militaire capable d'entretenir dans la suite un Corps de Troupes respectable. Un Corps actuel d'excellents Officiers & un fonds modique de bons Soldats bien Exercés & bien Disciplinés, suffisent pour servir dans quelques années à former rapidement tel Corps nombreux de bonnes Troupes que l'on voudra.

IL seroit enfin de la gloire du Corps de la noblesse & d'un avantage infini pour la patrie, de former un Comité permanent de seigneurs qui s'occuperoient de tous les objets qu'on vient de parcourir, si intéressants pour l'Etat & pour l'Humanité.



C H A P I T R E X I V .

Des Etats du Roi de Prusse.

LES Arts, tous les talens, sont à Berlin comme dans leur patrie: c'est là qu'ils se seroient réfugiés, s'ils avoient été bannis des autres Etats de l'Europe. Aucun Souverain n'a réuni en si peu de tems dans ses Etats, une

si grande somme d'industrie en tout genre: & seroit-il possible que l'immortel Philosophe de Sansouci qui a sçu faire des tableaux si intéressans des richesses de l'industrie, des avantages précieux des Arts, & donner de si belles Leçons des vertus les plus nécessaires aux Souverains & à leurs Ministres pour assurer la félicité des peuples & la prospérité des Etats, ne donnât pas au Commerce de ses Sujets toute l'étendue dont il est susceptible? Frederic n'a point de petites vues; il connoit tous les avantages d'un grand Commerce. Il rétablira sans doute la Compagnie d'Embden. Il accroîtra la Navigation de ses Sujets dans ses ports de Mer, sur l'Elbe & sur le Rhin, & surtout la part qu'ils ont au Commerce de Cadix par la richesse des Toiles de Silésie & de Westphalie, que sa protection peut augmenter encore: il accroîtra les Domaines du Commerce de l'Europe.



CHAPITRE XV.

De la Hongrie.

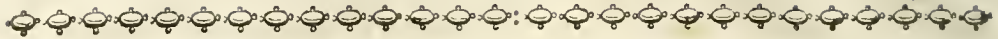
IL y a peu de pays plus propres à fournir de plus riches productions & plus d'abondance au Commerce de l'Europe, que le Royaume de Hongrie; si les Seigneurs de ce Royaume vouloient ou sçavoient en protéger la Culture. Attendu l'excès d'abandon auquel la Culture de ce Royaume est réduite depuis des siècles, il ne faudroit rien moins que le concours unanime de tous les propriétaires des terres pour animer les Cultivateurs, pour les engager à donner au terrain le plus fertile de l'Europe, le plus facile à cultiver, toute sa valeur; & il ne faudroit dans ce pays qu'une Culture même médiocre pour le rendre prodigieusement abondant. Il n'y a dans l'état actuel de ce Royaume, que deux sortes de productions naturelles, dont l'Impératrice Reine pourroit très facilement tirer de grands avantages, en ajoutant en même tems au Commerce de l'Europe deux Articles fort riches.

AUCUN pays n'a des Pâturages plus gras & plus étendus: les plus beaux, les plus grands & les meilleurs Bœufs de l'Europe y sont élevés, engraisés & vendus à vil prix. Il ne manque à ces Pâturages pour produire de grandes richesses, qu'une plus grande consommation de Bœufs. On peut attribuer l'abandon de la Culture des Grains & d'autres Denrées au défaut de consommation, aux frais de transport qui n'en permettent pas le débit; mais il n'en est pas

pas de même des Bestiaux. Cette Marchandise se transporte d'elle même à peu de frais dans les Marchés à de très grandes distances, & la longueur de la route sert encore à l'améliorer. Il seroit très facile à l'Impératrice Reine de faire établir des salaisons des bœufs de Hongrie apportée de Trieste, & de donner à ses sujets un Commerce très riche de Cuirs verts, de Suifs, & de salaisons, par le port de Trieste, où l'on pourroit les établir tout au moins à aussi bas prix que partout ailleurs. La France pourroit s'y pourvoir pour l'approvisionnement en entier de ses Colonies, qui monte à plusieurs millions qu'elle paye à l'Irlande tous les Ans; le seul intérêt qu'elle auroit de diminuer de cette somme, les avantages qu'elle donne elle même à la Balance d'une Nation rivale, l'engageroit à porter de préférence tous ses Achats à Trieste. Un débouché de cette nature feroit multiplier les troupeaux de Bœufs dans les Pâturages de la Hongrie, & leur nombre accru entretenant toujours le bas prix, soutiendrait & feroit prospérer une branche de Commerce très riche. L'art des Salaisons peut-être inconnu aux sujets de l'Impératrice Reine. Mais il seroit bien facile à ses Ministres de se Procurer d'Excellens Maitres dans cet art, sans fortir de l'Allemagne.

LES Mines de Cuivre de la Hongrie sont les plus abondantes de l'Europe, & c'est une richesse immense restée jusques à présent inutile, par la seule raison que le Cuivre qu'on en a tiré, n'est pas malléable, & cette qualité du plus pur, du plus beau Cuivre, a été jugée un obstacle invincible à l'exploitation riche & facile de ces Mines. On ne conçoit pas comment un conseil de Commerce éclairé a pu négliger la recherche des moyens d'adoucir ce Cuivre, de le rendre aussi malléable que celui de Suede; & si on a donné quelques soins à cette recherche, comment on a pu manquer d'y réussir? Il n'y a point de Métal que la Chymie ne sache adoucir, & rendre malléable, & on réussiroit à donner cette qualité au Cuivre de Hongrie, si on en remettoit le soin à un Maitre de l'Art. Cependant cette négligence fait perdre à l'Impératrice Reine plusieurs millions de revenu, & au Commerce l'abondance d'une matière dont il se fait une grande Consommation. La seule Manufacture du cuivre jaune de Namur qui le tireroit par le port de Trieste, si on le rendoit malléable, en produiroit tous les ans pour plus de six Millions dans le Commerce des Pays-Bas & de la Hollande.

ENFIN la Navigation du Danube qui se jette dans la Mer noire, ne feroit elle pas mille moyens d'enrichir la Hongrie & les Etats Héritaires de la maison d'Autriche en Allemagne, en leur ouvrant un grand Commerce avec le Levant?



CHAPITRE XVI.

De L'Italie.

L'ITALIE, le Berceau des Arts, a donné le premier exemple à l'Europe d'un vaste Commerce, de la Culture du Meurier, de l'éducation du Ver a foye, des aprêts des foyes, & des Manufactures les plus belles & les plus recherchées. Si elle a perdu sa supériorité dans les Arts qui s'occupent des Manufactures, elle conserve encore des titres respectables de son ancienne possession. Gênes, Venise, Naples, Lucques, Florence & Milan, ont eu pendant long-tems les Manufactures de foye les plus Florissantes.

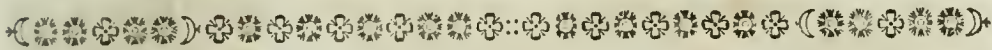
LES Damas de Gênes, les Velours de Gênes & de Venise, conservent encore leur ancienne réputation: & ces Fabriques s'y soutiennent en effet à un degré de supériorité, auquel on prétend que Tours & Lion n'ont pu atteindre.

GÊNES fabrique des Damas, des Draps de foye, des Velours pleins & façonnés, des Ras de foye, des Tabis (a), des Satins, des Taffetas, &c. C'est aujourd'hui la Manufacture la plus riche de l'Italie.

LA Fabrique de Venise ne met guères d'étoffes de foye dans le Commerce étranger, que des Velours fonds de fatin à grandes Fleurs de toutes Couleurs, tant de foye, qu'à fonds d'Or & d'Argent. Naples excelle encore dans l'Étoffe qui porte son nom. Les Fabriques étrangères ont réussi non-seulement à imiter parfaitement, mais aussi à faire tomber la Fabrique des Gros de Naples; & les Manufactures de foye de Naples ne s'étendent point aujourd'hui au-delà de la Consommation intérieure. Il en est de même des Manufactures de Lucques, de Florence & de Milan. Les Manufactures de Lyon qui inondent tous les Ans l'Italie de leurs étoffes, surtout de leurs étoffes riches, offrent la preuve de la Décadence de celles d'Italie. C'est cependant à ces Manufactures aujourd'hui si foibles, que l'Italie doit l'abondance de son cru en foyes, qui conservent toujours le premier rang parmi
..les

(a) Le Tabis est un Taffetas ondulé dont la Chaine & la Trame, sont plus fortes que celle des Taffetas ordinaires. C'est une espèce de moire légère.

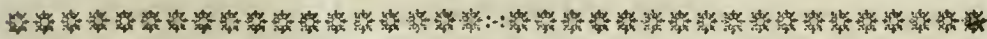
les Soies connues; & l'excellence de ses Organcins est due en partie à l'art des apôtres. C'est l'Article le plus riche des productions de l'Italie, & le plus précieux qu'elle fournit au Commerce de l'Europe. L'Abondance de ses huiles d'Olive est aussi un grand objet de Commerce; c'est avec ces productions & quelques fruits que l'Italie soutient les désavantages d'une grande importation des Marchandises des Indes, de l'Amérique, des Manufactures d'Europe, de blé & de poissons salés. Ses Consommations intéressent surtout la Hollande, la France & l'Angleterre.



CHAPITRE XVII.

De la Suisse.

LE Corps Helvétique prend peu d'intérêt aux révolutions du Commerce. La sagesse de sa Législation conserve sa liberté, des Terres bien Cultivées augmentent sans cesse sa Population, au point qu'un grand nombre de Troupes au service de plusieurs Puissances étrangères, toujours recrutées à ses dépens, ne lui porte aucun préjudice. Son industrie paye beaucoup au-delà de ce que l'Etranger lui fournit, & sa Balance toujours avantageuse ne cesse de l'enrichir. Les impositions sont légères; ni la Guerre, ni les emprunts n'y ont point fait de la Finance, l'ennemi destructeur de l'Agriculture, des arts & de l'industrie. Zurich & Berne produisent dans le Commerce de toute sorte de Toiles, des Toiles de Coton imprimées, de petites étoffes de Laine, qui soutiennent très bien la Concurrence des Manufactures des autres Nations, & des Mouffelines communes & au-dessus, qu'on ne distingue point de celles des Indes dans les mêmes qualités. L'Industrie est infiniment favorisée par la douceur de l'Administration de ce Pays sage & paisible, & par la liberté.



CHAPITRE XVIII.

Du Nord.

ON comprend sous la dénomination du Commerce du Nord, la Navigation aux villes Anféatiques, au Dannemarck, à la Norvege, à la Suede, & principalement le Commerce de la Russie, la plus importante & la plus riche partie du Commerce du Nord.

Du Dannemarck.

L'INDUSTRIE & les Manufactures introduites assés tard dans le Danne-marck, s'y sont étendues & infiniment perfectionnées par les soins du plus sage Gouvernement. La Consommation intérieure y a été tournée entièrement à leur avantage, & bientôt le travail industrieux a fait d'assés grands progrès pour fournir abondamment à la Nation, tout ce qui appartient au vêtement & à la parure. Quand l'industrie d'une Nation s'est élevée à ce point, elle est incessamment en état de produire ses ouvrages au dehors. La concurrence des Retours de sa Compagnie des Indes, concurrence avantageuse à l'Europe, n'a point ralenti les progrès de ses Manufactures les plus nécessaires & les plus utiles. Le Gouvernement de Dannemarck est celui de l'Europe qui a le mieux sçu concilier par la sagesse de sa Législation, les intérêts du Commerce avec ceux de la Finance, les Danois n'ont à se plaindre d'aucune loi destructive. Le Dannemarck s'est donné une balance avantageuse par les progrès de l'Agriculture & de l'industrie, par ses ventes de Grains, de Beufs, de Chevaux, d'Huiles de Poisson, de Salaisons, de Bois de Construction & de partie des Retours de sa Compagnie des Indes, qui payent au-delà des Dénrées des Nations du Midi, dont il a besoin; & ces avantages recevront bien-tôt un grand accroissement par le Commerce du Levant que le Roi a ouvert depuis peu à ses sujets; ce qui est encore une augmentation de concurrence avantageuse à l'Europe.

De Hambourg & de Dantzick.

LA Commerce de Hambourg ressemble à celui d'Amsterdam. Cette Ville n'est qu'un entrepot, qui perdra infiniment de son Commerce, ainsi que la Hollande, lorsque les autres puissances du Nord, & celles du midi voudront, à l'exemple du Dannemarck, se donner un Commerce direct & toute la Navigation qu'elles peuvent faire. Dantzick sera toujours le Magasin d'entrée & de sortie de la Pologne. La Constitution de cet grand Etat assure son Commerce en entier intérieur & extérieur à cette République. Dantzick est la seule place qui aprovisionne la Pologne de tout ce qui lui manque de fruits, de denrées & de Marchandises, & qui produit au-dehors ses Grains, sa principale & presque sa seule richesse.

De la Suede.

LA Suede paye aussi ses Consommations des denrées & des Marchandises des Nations du Midi, par la vente d'une partie des Retours de sa Compagnie des Indes, & par celle de ses Fers, de ses Bois de Construction, & de ses Cuivres, qui sont des Articles très riches, & très intéressans dans le Commerce de l'Europe.

De la Russie.

PIERRE le Grand a ouvert dans la Russie, de nouvelles sources de richesses au Commerce de l'Europe. Son heureux Génie a presque tout créé dans un vaste Empire, jusqu'à lui à peine connu, aujourd'hui l'un des plus respectables de la Terre, & tout s'y perfectionne sous l'heureux Gouvernement de son Auguste Impératrice: elle a donné ses premiers soins à la base du Commerce, à l'Agriculture, aux défrichemens & à la Population, la source infailible de la puissance & de la prospérité des Etats. Une Administration dirigée sur de tels principes, annonce les plus grands progrès de l'industrie & du Commerce, & conséquemment une grande abondance de Marchandises des plus précieuses & des plus nécessaires aux autres Nations de l'Europe. Le Commerce des Pelleteries, des Cires & des Cuirs est susceptible d'une plus grande étendue. Le fonds des Matériaux propres à la construction & à l'entretien de la Marine est inépuisable, & son abondance est bien nécessaire pour répondre aux accroissemens continuels de la Marine Européenne. L'Impératrice saura tourner par de sages réglemens, le Commerce d'un Fonds si riche entièrement à l'avantage de ses sujets, en conciliant mieux les intérêts de la Finance avec ceux du Commerce, & en ne favorisant le Commerce d'aucun Etranger, que relativement aux intérêts de son Empire. Elle ajoutera sans doute de nouvelles branches au Commerce. Celle du Tabac seroit une suite Naturelle de l'Agriculture & des défrichemens que Sa Majesté sçait si bien encourager. A la suite de ces encouragemens, il ne faudroit que procurer au Tabac un grand débouché au dehors, pour en faire bientôt l'objet d'une branche de Commerce des plus riches de la Russie: & il seroit vraisemblablement très facile à Sa Majesté d'en assurer un très grand débit, avant d'en encourager la culture, & pour l'encourager avec sûreté d'un grand succès. Ce seroit rendre encore un grand service au Commerce de la Russie, que d'y abroger l'usage du Contract à *Barack*, c'est-à-dire l'usage trop général d'acheter à six mois, ou à un an de crédit, & de vendre comptant, ou partie comptant, les Marchandises ou la récolte six mois ou une année d'avance. Cet usage est entièrement au désavantage des Vendeurs & Acheteurs nationaux, & à l'avantage des Négocians Etrangers, qui avancent leur Argent à de gros intérêts, surtout par le bas prix de leurs Achats. C'est par cet usage que les Anglois ont séduit pendant long-tems les Seigneurs de Russie, & se sont enrichis à leurs dépens en leur faisant dépenser leurs revenus presque une année entière d'avance.

L'IMPÉRATRICE de Russie est trop éclairée sur les intérêts du Commerce
Tome I. I i

merce

merce, pour ne pas prendre la sage résolution de traiter dans ses Ports tous les Vaisseaux & tous les Négocians Etrangers, toutes les Nations Commerçantes avec une faveur égale, moyen sur de multiplier la demande de ses Denrées & de ses Marchandises, & d'y entretenir l'abondance de celles des Nations Etrangères, dont ses Etats ont besoin; de se Procurer en un mot tous les avantages de la Concurrence.

LA Nation Angloise en possession depuis près d'un siècle d'approvisionner seule la Russie de toute sorte d'étoffes de Laine, avoit sçu à la faveur d'un Traité, se donner tous les avantages de la Concurrence, tant dans ses Ventes, que dans ses Achats, sur toutes les autres Nations, même sur les Hollandois, à qui elle a pris plus de la moitié du Commerce qu'ils faisoient autrefois avec la Russie.

L'ANGLETERRE à toujours sçu faire valoir à la Cour de St. Petersburg la prodigieuse étendue de ses Achats, & la Balance qui a été quelquefois portée jusqu'à 1200 Mil. Liv. Sterl. qu'elle payoit à la Russie. La Cour n'a pas toujours fait attention, que l'Angleterre ne lui présentoit dans les prétendus avantages de cette Balance, qu'un prétexte pour se faire traiter plus favorablement que toute autre Nation, & éloigner toute concurrence dans ses Achats; que la Hollande qui avant l'Introduction des Anglois, payoit à la Russie une balance infiniment plus considérable, auroit pu faire valoir le même prétexte pour éloigner les Anglois de ce Commerce. Il a toujours été de l'intérêt de l'Angleterre de diminuer en Russie le Commerce des Hollandois, d'en éloigner la France, & de se donner ainsi l'avantage de réexporter à la France, à l'Espagne & au Portugal, une grande partie de ses Achats faits en Russie. Il est évident qu'il est de l'intérêt de la Russie, que les Nations du midi viennent y acheter elles mêmes les Marchandises dont elles ont besoin, au lieu de les recevoir des Anglois, & qu'elles y apportent les leurs. La Russie vendra toujours tout au moins la même quantité de Marchandises, & plus chèrement par l'Augmentation de la concurrence d'acheteurs, & fera pourvue à meilleur marché par la même raison, des marchandises étrangères.

L'ANGLETERRE est aujourd'hui celle des Nations Commerçantes qui intéresse le moins le Commerce de la Russie; toutes ses étoffes sont devenues plus chères que celles de toute autre Nation; elle a infiniment diminué ses exportations du Nord pour l'approvisionnement de sa Marine; non seulement elle le tirera bientôt en entier de ses Colonies du Nord de l'Amérique, mais elle entrera incessamment, surtout avec le secours du Canada, en concurrence
avec

avec le Nord pour l'approvisionnement de tous les Matériaux & de toutes les Marchandises nécessaires à la Construction & à l'entretien de la Marine des autres Nations. C'est une révolution singulière dans cette branche du Commerce de l'Europe, que l'Angleterre prépare depuis longtems par toute sorte d'encouragemens, qui a déjà fait de très grands progrès, & qui ne faudroit manquer d'en faire aujourd'hui de très rapides. On peut en juger par l'offre qui fut faite à Charles II. & au Parlement, par les députés des Habitans de la nouvelle Angleterre en 1662. Ils suplioient par leur requête, le Roi & le Parlement de ne point consentir à la restitution de l'Acadie que Louis XIV. demandoit : à cette condition ces députés offroient de la part de la nouvelle Angleterre, de fournir à ses dépens dans Londres tous les mats des Navires nécessaires à la flote royale, & telle quantité de Bray & Goudron que Sa Majesté ordonneroit ; de construire à ses frais deux Fregates de 60 pièces de Canon, & de les envoyer dans six mois à Sa Majesté (a).

Ces offres dans un tems où les Colonies Angloises du Nord de l'Amérique étoient encore dans leur berceau, annoncoient dans ces Colonies, un grand fonds de richesses Naturelles pour la construction & l'entretien de la Marine ; & dans les Colons, une industrie déjà prête à le mettre en valeur. La Population & l'industrie de ces Colonies se font infiniment accrues ; leurs productions étant a-peu-près toutes semblables à celles de l'Angleterre, elles en font le Commerce en concurrence avec leur Métropole aux Colonies du midi & dans plusieurs ports de l'Europe : les seules Villes de Boston & de Philadelphie ont plus de 1500 Vaisseaux appartenans aux Colons de la Pensilvanie & de la nouvelle Angleterre ; ils construisent pour le compte des Négocians d'Europe, & la construction seule est pour eux une branche de Commerce très riche.

LA Nation Britannique a souvent porté son attention sur les avantages de cette branche du Commerce de ses Colonies du Nord, & s'occupe Actuellement des moyens de lui donner toute l'étendue & toute la valeur dont cette branche est susceptible en Europe, avec d'autant plus de soin que sa Marine prodigieusement accrue aujourd'hui, exige de plus grandes importations pour son entretien ; que la cherté de ses Manufactures infiniment augmentée par l'excès de ses impôts, demande un plus grand débouché chez ses Consommateurs dépendans ; & qu'enfin la traite des Matériaux pour la construction & l'entretien de la Marine, est presque la seule utilité que l'Angleterre

(a) Lett. & Mem. du Comte d'Estades, Lett. du 27 Févr. 1662.

gleterre peut retirer de ces Colonies, par leur état actuel & la constitution fondamentale de leur Gouvernement.

L'INDUSTRIE Angloise annonce affés naturellement au Commerce du Nord, une grande concurrence à combattre à l'égard de cette branche la plus intéressante & la plus riche de ce Commerce. Il seroit difficile d'indiquer aux puissances du Nord, des moyens de ralentir ses efforts, & d'arrêter ses progrès. Il semble qu'elles ne peuvent prevenir les effets destructifs de cette concurrence, que par le bas prix, & en donnant dans leurs marchés, aux autres Nations, le plus de faveur & de facilités qu'il est possible.

LES Colonies Angloises du Nord de l'Amérique produisent dans une aussi grande abondance, que le Nord de l'Europe, tout ce qui est nécessaire pour la construction & l'entretien de la Marine, & d'une aussi bonne Qualité; c'est-à-dire, la Poix, le Goudron, le Brai, les Matures, les Vergues, toute sorte de Bois de construction, le Fer & le Chanvre. L'Angleterre y introduisit facilement autrefois la manière de préparer tous ces Matériaux, & avec le secours des encouragemens, en tira bientôt une si grande quantité qu'elle se vit en état d'en réexporter. Les succès trop considérables & trop rapides d'une première tentative engagèrent le Gouvernement à supprimer les encouragemens qu'il avoit donnés à cette branche de Commerce, qui tomba immédiatement: les mêmes Marchandises du Nord reprirent alors l'avantage du bas prix. On a renouvelé ensuite les encouragemens qui ont été confirmés par un acte du Parlement de 1751.

LE cherté du fret, & le défaut de chantiers & de Magasins établis en Amérique, défaut qui occasionne des frais de *demeurage* aux Vaisseaux pour attendre leur charge, sont les seuls désavantages, qui ont pu retarder les progrès de ce Commerce en Angleterre. Il est facile au Gouvernement de les faire cesser. Il a bien des moyens de rendre le fret moins cher, & il lui seroit facile d'établir des Chantiers & des Magasins, & de rendre le retour des Navires très prompt. Les Anglois ont d'ailleurs l'avantage d'acheter ces Marchandises à un plus bas prix à l'Amérique, que dans le Nord, de faire deux Voyages par année, pendant qu'on n'en peut faire qu'un dans la Baltique, à quoi il faut ajouter encore que les primes d'assurance pour la Baltique sont ordinairement à 4 p. & que celles de Colonies Angloises au Nord de l'Amérique ne sont qu'à 2 p.

LES Marchandises nécessaires à l'entretien de la Marine, sont celles du
Com-

Commerce qui causent le plus d'encombrement; leur transport exige par conséquent de grands Navires: & comme l'importation dans les Colonies Angloises du Nord de l'Amérique n'est pas considérable, attendu la nature de leurs productions presque toutes semblables à celles d'Europe, les Anglois seroient peut-être obligés d'envoyer leurs Vaisseaux le plus souvent à faux fret ou sur leur Lest, ce qui augmente nécessairement le prix du fret des Marchandises de retour, & conséquemment leur valeur. Mais les mêmes Vaisseaux, destinés au transport des Marchandises nécessaires à l'entretien de la Marine, ne navigent-ils pas dans la Baltique avec le même désavantage? S'il y a par cette raison, quelque différence dans le prix du fret, elle doit-être trop légère pour arrêter les progrès de cette branche de Commerce; & si elle n'est pas encore portée au degré d'étendue dont elle est susceptible, il faut sans doute en attribuer la principale cause à la dernière guerre, qui a du naturellement suspendre les soins que se donnoit le Parlement pour l'élever, annoncés par son acte de 1751.

LES potasses sont encore un article très riche du Commerce du Nord, & surtout de la Russie. L'Angleterre en tiroit autrefois tous les ans pour plus de 120 mille liv. Sterl. On en fabrique beaucoup depuis quelques années dans la nouvelle Angleterre, & dans quelques autres Provinces du Nord de l'Amérique; d'où l'Angleterre pourra en tirer bientôt de quoi réexporter.

LES efforts que fait une nation Commerçante pour améliorer ou étendre son Commerce, annoncent aux autres la nécessité de prendre des précautions pour soutenir ou défendre le leur, ou se donner des branches de Commerce nouvelles. Le Tabac de Lukraine présente l'objet d'une branche à ajouter au Commerce de la Russie, que l'impératrice peut facilement rendre fort riche, qui la dédommageroit de la perte de la consommation des Marchandises nécessaires à l'entretien de la Marine, que l'Angleterre tire aujourd'hui de ses Colonies, & qui augmenteroit heureusement en Europe l'abondance d'une Denrée dont la consommation devenue immense, semble s'accroître encore tous les jours.

LE montant connu du public de l'Approvisionnement du Tabac des fermes générales de France, est d'environ six millions, dont les fermiers en payent de quatre à cinq à l'Angleterre, & le reste à la Hollande (a). Il seroit, ou
il

(a) On peut croire que les fermiers généraux n'ont laissé connoître au public du montant de leurs Achats, que ce qu'ils n'ont pu cacher; parce qu'il eut été trop facile de calculer sur le montant total de leurs Achats, les bénéfices excessifs qu'ils ont toujours faits sur cette branche de leur Bail.

il devroit être au moins très facile à l'Impératrice , de Procurer cet approvisionnement en entier à la Russie: & ce débouché assuré , en augmentant en suite en proportion la Culture du Tabac de Lukraine par les encouragemens que sa Majesté sçait si bien donner à l'industrie , la Russie ajouteroit en moins de deux ans à la balance de son Commerce , un avantage permanent par année d'environ six millions. La Culture du Tabac est l'une des moins dispendieuses, des plus sûres, & il faut la croire l'une des plus lucratives de l'Europe; puisqu'elle est préférée à toute autre dans le Palatinat, dans la Flandre & dans une partie de la Hollande, sur de très bonnes terres à portée de la Navigation, quoique tous ces Tabacs soient vendus à un prix bien inférieur à celui des Colonies angloises. La Russie pouvant livrer ses Tabacs à la France, à plus bas prix que l'Angleterre & la Hollande, il seroit facile à l'Impératrice d'engager la France à y porter ses achats en entier pour son propre intérêt; & d'assurer même cet engagement par un traité respectivement avantageux.

LE Tabac de Lukraine, peu connu du Commerce jusqu'à présent, mérite de l'être plus qu'aucun autre par la supériorité de sa qualité. Ce Tabac n'a point l'inconvénient des Tabacs de Souabe, du Palatinat, du Spirbac & de Hollande, d'exiger pour acquérir de la qualité, un Magasinage plus long que celui qu'on accorde aux Tabacs de la Virginie & du Mariland. On a déjà fait divers essais de ce Tabac dans une Manufacture des Pays-Bas, qui ont réussi au point de faire préférer ce Tabac à toute sorte de Tabac Rappé des meilleures Manufactures de France & de Hollande. La France pourroit en faire faire des essais tant dans les Manufactures des fermes, que dans celles des Négocians de Dunkerque, qui sans doute réussiroient également bien, en suposant de la bonnefoi & du désintéressement de la part des Manufacturiers.

ON peut aisément croire que la France aimeroit mieux, indépendamment du bénéfice du meilleur marché, donner à la balance du Commerce de la Russie tous les ans un avantage de quatre ou cinq millions, qu'à celle d'une Nation voisine éternellement sa rivale. Son intérêt seroit encore infiniment augmenté, si l'Impératrice offroit à la France de traiter les Vaisseaux & les Négocians François, comme ceux des autres Nations les plus favorisées dans ses Etats, & d'admettre dans ses places de Commerce sur le même pied, des maisons de Commerce de la Nation Françoisé. Son Commerce pourroit alors devenir direct avec la France, qui est la Nation du Midi de l'Europe dont la Russie consomme le plus de Denrées & de Marchandises, & qui de son côté est celle qui consomme la plus grande quantité des Marchandises de la Russie. Les deux Nations auroient une infinité de moyens de rendre leur Commerce

respectivement beaucoup plus avantageux qu'il ne l'a jamais été, surtout si la France laissoit à ses Négocians le soin d'approvisionner sa Marine, & la liberté de former à leur gré les Equipages de leurs Vaisseaux, au lieu de donner cet approvisionnement par des traités qui ont toujours rendu la construction des Vaisseaux du Roi plus chère de moitié qu'elle ne devoit être. Les Négocians François envoiroient bientôt un grand nombre de Vaisseaux dans la Baltique, avec des Cargaisons aussi bien assorties que celles des Hollandois, qui ne sont pour la plus grande partie de leurs Cargaisons d'entrée & de sortie, qu'une tierce main également nuisible aux deux autres Nations.

PIERRE le grand, s'il eût vécu un peu plus longtems, auroit peut-être executé & conduit à sa perfection un projet formé autre fois par Seleucus Roi de Sirie; il auroit joint la Mer Caspienne au Pont-euxin. Il avoit déjà fait tirer un Canal du Tanaïs au Wolga. Il devoit par le moyen d'un autre Canal qui communiqueroit de ce dernier fleuve à la Newa, établir un Commerce direct & facile entre les pays à portée de ces Mers, & Saint Petersbourg.

CE fut peut-être ce projet qui fit naître en Angleterre, quelques années après le décès de Pierre le grand, l'idée de l'établissement d'un Comptoir, que les Anglois formèrent sur les côtes méridionales de la Mer Caspienne, où ils rassembloient les plus précieuses Marchandises que l'Europe ne tire du Levant que par la méditerranée, principalement les Soies de Perse, qu'ils faisoient passer ensuite à Astracan, & de là jusques au Lac de Wormitz par le Wolga & le Don à la faveur d'un traité de *Transit*, que l'Angleterre avoit obtenu de la Cour de Russie. Cette entreprise, l'une des plus hardies & des mieux combinées que le Génie du Commerce ait formée de nos jours, auroit eu peut-être les plus grands succès entre les mains d'habiles Négocians sujets de la Russie. Il n'étoit pas naturel que la Cour de Russie accorda pendant longtems toute la protection nécessaire pour soutenir un établissement de cette nature, pour donner à des Etrangers toutes les richesses d'une branche de Commerce qui appartient à ses sujets: & cette branche doit être riche, puisqu'elle avoit excité l'attention de la Nation la plus habile, & l'avoit engagée à surmonter des obstacles infinis pour l'acquérir. Peut-être l'auroient-ils conservée plus longtems, si les troubles qui ont bouleversé la perse pendant tant d'années, ne l'avoient trop appauvrie alors.

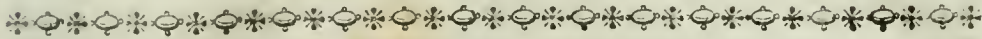
Ces deux projets d'établissement d'un Commerce direct avec la perse, qui donneroit à la Russie de la première main les précieuses Marchandises dont la perse ne peut se défaire que par le canal plus long & plus dispendieux des
Ca-

Caravanes de Smirne, mériteroient bien que l'Impératrice en fit examiner les avantages & les désavantages, & s'assura des moyens de donner à l'un des deux un succès infaillible. L'épreuve déjà faite par les anglois doit donner de grandes lumières; & une protection plus grande & plus éclairée ne fçauroit manquer de rendre solide un établissement qui ajouterait de grandes richesses au Commerce de la Russie, & donneroit encore des moyens d'y exciter & d'y encourager l'industrie.

L'EXPERIENCE & la même protection pourroient y accroître encore le Commerce de la Chine, celui des Pelleteries & de la Cire; trois branches infiniment précieuses; l'Art d'exploiter les Mines, celui de la Navigation qui est encore trop éloigné de l'Art de naviger des autres Nations maritimes, l'Art infiniment plus intéressant pour l'Etat & pour l'humanité, de conserver la santé du peuple, de conserver surtout un prodigieux nombre d'Enfans en modérant par la sagesse des loix les bains excessifs aux quels on les livre dès leur naissance. L'Instruction publique établie sur de bons principes, & perfectionnée par une direction sage & éclairée, multiplieroit en même tems à l'infini les sujets utiles à l'Etat dans tous les genres. La Population deviendroit de jour en jour plus nombreuse, l'Etat plus riche & plus puissant. L'Académie des sciences devroit avoir la plus grande part aux progrès de ces avantages. La Russie doit les attendre surtout du Regne d'une Imperatrice qui a déjà donné des preuves à l'Europe qu'elle connoit bien les vrais principes d'un bon Gouvernement, qui aime les Arts & l'industrie, & qui a toujours aimé & cultivé les sciences avec un succès qui n'a peut-être point d'exemple.

L'ART de guérir les maladies s'est infiniment perfectionné de nos jours; c'est surtout la Chirurgie qui a fait les plus grands progrès; & c'est à l'émulation qui regne à Paris depuis un grand nombre d'années, que ces progrès sont dûs. C'est dans cette Capitale qu'un grand nombre de Maitres enseignent & pratiquent en même tems avec des lumières bien supérieures à celles qu'on a acquises partout ailleurs dans cet Art. Ce seroit une institution digne d'une si grande Princesse, que celle d'une Ecole de Chirurgie à Paris à l'instar de l'Ecole de Peinture que le Roi de France entretient à Rome. Un certain nombre de jeunes gens qui se succederoient, élevés dans les excellentes Ecoles de Chirurgie de Paris, formeroient bien-tôt en Russie un Corps de Chirurgiens habiles, & l'un des établissemens des plus utiles à l'Etat & des plus chers à l'humanité. Indépendamment de ce que les Hommes sont l'objet & les Agens du Commerce, & de ce que la Population en est la première base, & en même tems la base de la puissance des Etats; ce qui rend précieuse toute in-

institution qui tend à son accroissement ou à sa conservation ; les établissemens qui tiennent de si près au bonheur de l'humanité , sont les plus beaux Monumens que les Souverains puissent laisser à la postérité.



CH A P I T R E X I X.

Des Côtes de Barbarie.

CES Côtes pourroient être couvertes de villes florissantes par la Population & l'industrie ; elles pourroient présenter au Commerce de l'Europe une grande abondance de productions précieuses, & un débouché très étendu de nos Manufactures ; si les habitans de ces Côtes connoissoient d'autre profession que celle d'infester les Mers de leurs Pirateries. Cette étendue immense de pays qui est d'une extrême Fertilité, pourroit être de la plus grande utilité aux Nations industrieuses & Commerçantes ; & ce pays ne leur est que nuisible.

AUCUNE Nation ne peut s'arroger l'Empire de la Mer : la liberté de la navigation est établie, ainſique celle du Commerce, sur la loi naturelle. On ne ſçauroit mettre trop souvent sous les yeux de toutes les Nations ces vérités ſimples, qui ſont le premier & le principal fondement de leur repos & de leur proſpérité. Le Commerce est un bien commun à toutes les Nations ; c'est un tréſor qui appartient par indivis à toutes les puissances qui constituent le Corps politique de l'Europe. Le Commerce est un Champ ouvert à tous les Peuples qui ſont en état de le cultiver, ſoit par leurs facultés naturelles, ſoit par leur industrie & leur économie. Une Nation qui entreprend d'usurper ce Domaine, d'en exclure une autre Nation, d'y commettre des violences, ou de s'en attribuer l'Empire, ſe déclare donc l'ennemie de toutes les autres Nations. Ce n'est point là une prétention de droits ſinguliers & iſolés qui n'intéreffent que les parties qui les contéſtent ; le ſujet d'une querelle particulière entre deux ou trois Puiffances, qui ne peut toucher à l'intérêt général de l'Europe : c'est un attentat ſur le Domaine public, ſur le bien commun à toutes les Nations, à toutes les Puiffances, le plus précieux & qu'il est le plus important de conſerver dans ſon intégrité, pour le bonheur de tous les Peuples & la proſpérité de tous les Etats.

TOUTES les Nations de l'Europe reconnoissent cette loi, la réclament, & cependant laissent impunie une Nation foible, une Nation qui ne sçauroit imposer des loix à aucune autre, mais qui a la force, ou plutôt la criminelle industrie des Voleurs des grands chemins, qui l'exerce sur les Mers, & ne connoit d'autre richesse que la Piraterie; une Nation qui navige, mais qui ne met de Vaisseaux en Mer que pour ravager des Côtes d'autres Nations, faire des Esclaves, & enlever à terre ainsi qu'à la Mer, tout ce qu'elle trouve sans défense. Les droits sacrés de l'humanité ne reprochent-ils pas aux grandes Puissances Maritimes, leurs traités qui les mettent à couvert des brigandages des Pirates de la Côte de Barbarie, qu'il leur étoit si facile de détruire par la force? Les Anglois, les Hollandois, devroient-ils laisser croire au public qu'ils ont préféré des traités qui leur assurent les avantages de la concurrence dans la navigation de la méditerranée, sur les Nations foibles? les Suédois & les Danois devroient-ils considérer la Côte de Barbarie comme un débouché légitime de leurs Marchandises propres à la construction & à l'entretien de la Marine? ces Nations devroient-elles refuser de réunir leurs forces à celles des autres Nations pour défendre la liberté publique, & pour réprimer le brigandage d'une Nation qui ne connoit de richesses que celles que lui procurent ses attentats continuels sur la liberté des autres Nations de l'Europe, & sur l'humanité? Est ce la Nation Angloise, est ce *la Gardienne des libertés générales de l'Europe & la Patrone du genre humain* (a), qui se refuse à une réunion si juste & si nécessaire, qui reçoit ces Pirates dans ses Ports, & qui achete leurs Prises? On condamne sans doute en Angleterre, comme chez toutes les autres Nations policées, au dernier supplice ceux qui donnent retraite aux Voleurs des grands chemins, ou aux effets qu'ils ont volés. La même action peut-elle être innocente, parcequ'elle est le fait de la Nation entière? & ce que ce fait a d'odieux, peut-il être mis à couvert par des intérêts politiques?

NOUS plaidons ici la cause de l'humanité, & nous osons présenter ses droits à la Nation de l'Europe qui se pique le plus de les connoître, de sçavoir les respecter & les protéger. Nous osons lui représenter qu'il est également de son devoir, de son honneur, & nous allons plus loin encore, de son intérêt, d'employer ses forces à la destruction des Pirateries des Barbaresques. On ne sçauroit croire que les Anglois pensent comme ce Seigneur qui disoit dans la Chambre haute durant la dernière guerre „ qu'une Nation „ ne sçauroit perdre son honneur, parceque absolument parlant elle n'en a „ point;

(a) C'est ainsi que les Ecrivains politiques Anglois appellent leur Nation.

„ point ; que le préjugé que l'on appelle de ce nom, ne regarde que les particuliers ; & que pourvu qu'on procure au Peuple un grand Commerce & une industrie qui l'enrichisse , on est sur de son approbation (a). ” Mais s'il est vrai , comme l'affure le Politique Anglois M. Jean Brown , que l'Esprit Commerçant du Ministère Anglois a pris pour devise cette maxime : *l'intérêt de la Nation est son véritable honneur* : le Ministère Anglois devoit voir l'intérêt de la Nation , & un très grand intérêt , dans l'absolue & entière destruction des Pirateries des Nations Barbaresques. Ces Nations forcées de renoncer pour toujours à cette industrie criminelle , seroient obligées de s'addonner à la Culture des terres , de chercher les richesses , les commodités de la vie & de quoi satisfaire leur luxe , par des voyes plus douces & plus conformes à la loi naturelle : un Commerce paisible & légitime substitueroit bien-tôt chez les habitans de toute cette vaste étendue de Côtes , des mœurs douces à leur humeur féroce & à leur inclination pour le vol & le brigandage. Ces Peuples deviendroient eux mêmes plus heureux ; leurs terres naturellement fertiles donneroient une grande abondance de productions ; la Culture & la Population s'y accroitroient infiniment , & le Commerce y deviendroit riche. Ce seroit là l'effet infailible qui résulteroit d'une réunion sérieuse & de bonne-foi de l'Angleterre & de la Hollande avec les autres puissances Maritimes , pour réprimer & détruire pour toujours les Pirateries des Nations Barbaresques : & ce sont précisément les deux Nations de l'Europe qui semblent les favoriser le plus , ou croire qu'il est de leur intérêt que cet odieux brigandage se perpetue , qui profiteroient le plus de cette heureuse révolution.

ON peut aisément s'en convaincre , si on veut donner une légère attention à la situation actuelle du Commerce de la Hollande & de l'Angleterre. La Hollande a infiniment perdu de son Commerce , & ses pertes augmentent tous les jours par la concurrence des autres Nations , tant dans les Indes , qu'en Europe. Sa grande Pêche même éprouve une grande diminution , & la Hollande doit en attendre encore une plus grande des progrès de la même Pêche en France & en Angleterre. Rien ne seroit donc plus heureux pour la Hollande , que l'établissement d'un grand Commerce chez les Nations Barbaresques , où elle pourroit s'indemniser des pertes que la grande concurrence des Nations commercantes de l'Europe lui fait éprouver.

L'ANGLETERRE a elle-même préparé la ruine de toutes ses Manufactures , en multipliant à l'excès les signes des valeurs & les taxes sur toutes les choses

(a) Débats en Parlement d'Angleterre.

choses nécessaires à la vie, qui ont infiniment enchéri la main-d'œuvre, & donné à ses Manufactures une valeur factice, qui les met dans l'impossibilité de soutenir dans les marchés de l'Europe, la concurrence des Manufactures des autres Nations. L'industrie Européenne s'est d'ailleurs infiniment accrue & s'accroît tous les jours. Il est certain que cette branche du Commerce de l'Angleterre est beaucoup diminuée en Europe, qu'elle doit la perdre entièrement; que la consommation intérieure ne suffit pas pour soutenir l'industrie d'une Nation; que pour être florissante elle a besoin d'une consommation étrangère. L'Angleterre pourroit-elle remplacer plus heureusement la consommation qu'elle perd en Europe, que par celle qu'elle pourroit acquérir & étendre infiniment aux Côtes de Barbarie? Ainsi cette Nation qui a montré tant de goût pour les conquêtes de Commerce, & qui en a tant fait à de hauts prix, en feroit une très précieuse à bon marché, en se réunissant avec les autres puissances maritimes, pour détruire les Pirateries Barbaresques; & si elle vouloit examiner avec impartialité & sans prévention, les avantages qu'elle retireroit pour son Commerce & pour son industrie, de la réunion qu'on lui a demandée, elle trouveroit ses intérêts politiques heureusement d'accord avec les intérêts de toute l'Europe en général, & avec les droits de l'humanité.



C H A P I T R E X X.

Du crédit Public.

TOUT le monde sçait aujourd'hui que le grand Art du crédit, est de faire peu d'engagemens, & de les acquiter exactement; & que tous les systèmes imaginables n'équivaudront jamais à cette maxime. Mais à quoi serviroit-elle cette maxime si souvent répétée, chez une Nation qui seroit sur le point de succomber sous le poids des engagemens qu'une mauvaise Administration ou des circonstances malheureuses lui auroient fait contracter? On expliqueroit envain chez cette Nation, la manière d'acquérir du crédit & de le conserver. Il faudroit lui présenter les moyens de diminuer le poids dont elle se trouveroit accablée; il faudroit trouver dans l'étendue de ses ressources, dans son propre fonds & dans son Administration, les moyens de la libérer sans achever de l'appauvrir; de relever un crédit perdu ou altéré; ou plutôt de former un nouveau crédit: ce qui est bien plus difficile que de donner naissance au crédit, & de conserver ensuite un crédit formé, qui est le cas de l'application de la maxime triviale, *contractes peu d'engagemens, & acquitez les exactement.*

ON distingue les revenus d'un Etat en deux parties; le revenu général de la Nation, qui comprend le produit général des terres; du Commerce intérieur, & extérieur, & de l'industrie; les revenus publics sont une partie du revenu général & de la dépense générale.

LA connoissance de ces deux fortes de revenus, même sans atteindre à une exacte précision de calcul, très difficile, & qui n'est pas nécessaire ici, est le principe d'où il faut partir pour former la vraie base du crédit d'une Nation, pour assigner le degré au quel on peut l'élever, & les limites au-delà des quelles on ne peut faire usage du crédit public, sans détruire la Population, l'Agriculture, les Arts, l'Industrie & le Commerce, sans appauvrir la Nation; en un mot sans déshonorer l'Etat, & sans l'exposer à une révolution funeste.

ON pourroit demander ici d'après ce principe incontestable, s'il est naturel qu'une Nation qui n'a que sept millions d'habitans, dont le revenu général à 44,000,000 Liv. sterl. en 1698 (a), ne peut-être estimé aujourd'hui qu'environ 65,000,000, en le supposant augmenté d'un tiers; dont les revenus publics dans une juste proportion ne devroient être que de 4 ou 5 millions, & forcés, ne peuvent être portés au-delà de 8 millions; qui à plus de cent quarante millions Sterl. de dettes; figure cependant beaucoup plus actuellement en Europe, que la Nation rivale, qui a exactement près des deux tiers d'habitans, de revenu général & de revenus publics de plus, & un territoire des deux tiers plus étendu, un crû plus considérable, plus varié, plus riche, & à peu près la même somme de dettes?

POURQUOI la France ne conserve-t-elle pas une supériorité dans la balance du pouvoir, proportionnée à cette supériorité de Population, de revenu général & de revenus publics? On ne peut s'empêcher de croire que l'Angleterre donneroit aisément des loix à toute l'Europe, si son fonds étoit égal à celui de sa rivale.

CE fonds respectif devoit être chez l'une & l'autre Nation, la mesure du pouvoir. Ce fonds étant la première base du crédit, celui de la France réduit à un usage modéré, auroit été sans doute supérieur en proportion à celui de l'Angleterre. Ce n'est que par un usage excessif de son crédit, que

l'An-

(a) C'est l'estimation qui en fut faite alors par Davenant, employé dans l'Administration des Finances, considéré en Angleterre, comme un excellent citoyen, & l'homme de son temps les mieux instruit des matières Politiques.

l'Angleterre a soutenu la concurrence de la France, & parceque dans le même tems la France n'a point allés ménagé le sien. L'Angleterre n'a pu se soutenir qu'en continuant de faire un usage excessif de son crédit, & pour que ce secours ruineux ait pu lui suffire, il a fallu qu'en même tems la France ait négligé également son crédit, & l'usage de ses ressources naturelles.

UN meilleur ordre, un esprit d'économie dans la perception & l'emploi des revenus publics, fournira bientôt à la France de quoi faire face à toutes les dépenses & acquitter les dettes publiques: la France a mille ressources dans l'Administration de ses Finances, & une sage économie suffit pour l'enrichir. L'Angleterre n'a point cet avantage: l'excès de son crédit absorbe aujourd'hui sa puissance naturelle; elle n'a, pour ainsi dire, à présent qu'une puissance empruntée, soutenue au-dehors uniquement par l'art de l'Administration intérieure, & par la science du Gouvernement. On ne sçauroit trop admirer les ressources de cette Administration, si l'on jette un coup d'œil réfléchi sur la hardiesse avec laquelle elle a sçu emprunter l'argent de l'Europe pour la soumettre à la domination Britannique: on devoit voir avec moins d'étonnement dans l'Histoire, les Romains étendre par la force des Armes leur Empire sur toute la Terre connue.

LA France pourroit par son propre fonds, par ses propres forces & ses ressources naturelles, malgré ses dettes & l'altération qu'à reçu son crédit, balancer au moins ce pouvoir emprunté, cette puissance artificielle de l'Angleterre. Il y a des hommes en Angleterre, qui y soutiennent depuis longtems ce Palais d'Armide, avec une intelligence, une vigueur & un succès, dont l'Histoire d'aucune Nation ne fournit d'exemple, & que n'auroient jamais pu concevoir tous ces grands politiques Anglois, qui ont annoncé mille fois le bouleversement, la ruine entière de la Grande Bretagne, lorsque les dettes publiques seroient portées jusqu'à 80 millions de Livres Sterlings. La France n'a-t-elle pas dans son sein des hommes capables d'élever & de soutenir un édifice plus naturel, un édifice uniquement fondé sur la richesse du fonds national?

C'EST au Roi Guillaume, suivant un Manuscrit fait il y a plusieurs années en Angleterre, contenant l'Histoire du crédit & des fonds publics de cette Nation, que l'Angleterre, doit la naissance & les premiers progrès de son crédit. Ce Roi fut l'Auteur du premier emprunt, & doit-être regardé comme le fondateur de cette puissance artificielle, qui détruira peut-être un jour la puissance naturelle, dont la Nation jouissoit avant son règne. Le premier

mier emprunt fut de 500,000, Liv. Sterl. & ne trouva de souscrivans parmi les Anglois, que ceux qui y furent engagés par la crainte d'être réputés *mal affectonnés*, & qui mirent immédiatement sur la place les récépissés, qu'on négocia jusqu'à 53 pour 100 de perte, quoique le taux de l'intérêt fut à 8 pour 100, tant il y avoit peu de confiance & peu d'idée du crédit public. Les réfugiés François qui avoient passé en Angleterre avec de grandes sommes, enlevèrent bientôt sur la place tous les récépissés, séduits tant par leur attachement pour le Roi Guillaume, dans la fortune du quel ils crovoient voir la leur; que par le bénéfice que leur donnoit cet emploi de leur argent en doublant leur capital à 8 pour 100 d'intérêts. Bientôt après l'exaetitude du paiement des intérêts fit ouvrir les yeux aux Anglois: un nouvel emprunt fut ouvert, rempli au pair, & gagna immédiatement 2 & 3 pour 100 sur la place. On n'imposa alors pour fournir aux dépenses extraordinaires, que les intérêts des sommes empruntées; par là les dépenses de la guerre ne présentoient rien d'onéreux au peuple; en même tems cette douleur momentanée faisoit l'éloge du crédit, en multiplioit les partisans à l'infini, & jettoit de loin les fondemens de celui qui est à présent la base de toute la puissance actuelle de la Nation. Il est singulier que ce soit des François qui ont donné au crédit de l'Angleterre, sa première consistance.

AVANT cette époque l'Angleterre ne devoit rien, le Parlement faisoit lever par la voye des impôts, l'argent nécessaire pour toutes les dépenses de l'année. Quand les impôts excédoient les dépenses, le surplus servoit pour payer partie des dépenses de l'année suivante; si au contraire les impôts n'avoient pas suffi, soit par des nonvaleurs, soit autrement, le Parlement y remédioit sans faute l'année d'après; enforte que l'Etat n'étoit jamais endetté que pendant quelques mois. Le Parlement d'Angleterre n'a rien de mieux à faire aujourd'hui pour assurer le bonheur, & peut-être le salut de la Nation, que de revenir sur ses pas, & de rétablir dans son Administration, cette ancienne méthode de pourvoir à toutes les charges de l'Etat; ce qui dans la situation présente de la Grande Bretagne, paroît être l'opération la plus difficile qu'aucun Gouvernement ait jamais faite.

CETTE opération est absolument nécessaire pour soutenir l'industrie, indépendamment de tout autre intérêt: ou il faut que l'Angleterre renonce à tout Commerce des productions de son industrie dans les Marchés de l'Europe. Les éloges qu'on donne à ce crédit, fondés sur l'étendue immense & sur l'activité infinie qu'on a sçu donner à la circulation, par la forme seule des emprunts, espèce de Magie qui n'a jamais eu d'exemple chez aucune nation,

ces éloges ne peuvent dissiper le vice destructeur de l'industrie, dont cette circulation même est le siège. Cette abondance excessive de signes, égaux par l'enchantement du crédit, à l'or & à l'argent, avilit les signes représentatifs, & enchérit les valeurs; Car tout se porte au marché, & quand la main d'œuvre y trouve une grande abondance de signes, elle enchérit nécessairement, & cette cherté enchérit toute Fabrication. Cette cherté est encore accrue par les droits sur les consommations: & dans le fait les productions de l'industrie Angloise sont plus chères, que celles des autres Nations. L'Angleterre ne peut donc soutenir son industrie que par ses consommateurs dépendans. C'est là un effet de ce crédit tant vanté, qui ne peut être détruit que par l'amortissement des dettes.

LA France a connu bien plutôt que l'Angleterre, la voye des emprunts pour secourir l'Etat, & l'abus de l'usage du crédit public. M. de Sully trouva l'Etat chargé de cent dix millions de dettes, somme d'autant plus exorbitante que les revenus de l'Etat n'étoient alors que de vingt quatre millions. Ce Ministre donna ses premiers soins à la libération de l'Etat, & à la suppression des impôts extraordinaires. C'étoit en liquidant les revenus publics, & en diminuant les impositions, qu'il enrichissoit son Maître & ses Peuples; méthode qui à toujours produit en France ce double avantage. Il parvint en peu d'années à porter les revenus publics à trente cinq millions, & à rendre à l'Etat sa force & sa splendeur. Ce Ministre, selon son propre témoignage; ne faisoit que suivre les vûes élevées & les sentimens tendres d'Henri IV.

„ mon ami, lui disoit ce Monarque pendant une maladie qu'il eut à Mon-
 „ ceaux, je n'appréhende nullement la mort; vous le savez mieux que per-
 „ sonne, vous qui m'avez vû en tant de périls, dont il m'étoit si facile de
 „ m'exempter: mais je ne nierai pas que je n'aie regret de sortir de la Vie,
 „ sans élever ce Royaume à la splendeur que je m'étois proposée, & avoir
 „ témoigné à mes peuples que je les aime, comme s'ils étoient mes enfans,
 „ en les déchargeant d'une partie des impôts, & en les gouvernant avec
 „ douceur” (a).

M. Colbert trouva aussi l'Etat surchargé de dettes; il suivit les mêmes principes que M. de Sully, & parvint en dix années à liquider les revenus publics. En 1671. l'Etat ne devoit plus que sept millions trois cens mille livres de rentes sur la Ville, & les forces de l'Etat étoient augmentées à proportion. On le força en 1672. à ouvrir un emprunt sur l'Hotel de Ville.

On

(a) Mem. de Sully.

On ſçait les reproches que ce Miniſtre en fit au Premier Préſident du Parlement, qui avoit donné ce conſeil au Roi: il lui dit qu'il repondroit devant Dieu, du préjudice que ce conſeil cauſeroit à l'Etat, & du mal qu'il feroit aux peuples. Ce Miniſtre prévoyoit alors tous les inconvéniens qui devoient naître de l'uſage du crédit public, & régardoit les emprunts, comme une reſſource à la longue plus onéreuſe aux Peuples, que l'augmentation des impôts. Il ſuivoit la maxime du Parlement d'Angleterre, qui étoit d'impoſer chaque année ſur les Peuples, des ſommes proportionnées aux dépenses de l'Etat, & de s'occuper eſſentiellement à augmenter chez les Peuples, les ſources des revenus publics, comme le ſeul moyen de les accroître. M. Colbert les augmenta en effet ces ſources, en faiſant renaître l'induſtrie, & en diminuant quelques impôts.

LES Succèſſeurs de M. Colbert abuſèrent du crédit public, dont il fut le fondateur malgré lui. Le ſiſtème de Law, qui porta au crédit public un coup dont il reſte encore de traces ſenſibles, ſur tout chez l'Etranger, eût peut-être fait plus de bien que de mal à la France, ſi le diſcrédit eut été porté au point de la forcer de fermer pour toujours la Caiſſe des emprunts. Une Adminiſtration plus tranquile réléva ce crédit, & une Caiſſe d'amortiſſement établie après la guerre terminée par le dernier traité d'Aix-la-chapelle, fit Négocier les effets royaux avec bénéfice: les événemens qui ont ſuccédé à ces avantages ſont allez connus.

DANS la néceſſité de faire des emprunts, la maxime d'en assigner le remboursement par la même loi, eſt la précaution la plus ſage qu'il ſoit poſſible de prendre pour prévenir les inconvéniens des dettes, & la plus forte Barrière à oppoſer à l'abus du crédit. Mais lorsque la néceſſité a fait porter ces emprunts au point que le revenu général de la Nation ne peut fournir au tréſor public les fonds néceſſaires aux remboursemens assignés, ni même au payement exact des intérêts; il ne reſte, dans l'ordre actuel des Finances, aucuns moyens de ſoutenir le crédit public, il tombe néceſſairement; & les Finances miſes dans cette ſituation, la perte du crédit eſt un mal, auquel on ne ſçauroit apporter un remède trop prompt. Le défaut de crédit force alors le Gouvernement à chercher dans de nouveaux Subſides, ou dans l'augmentation des impôts, les ſecours que le crédit ne peut plus fournir, & que les beſoins de l'Etat exigent cependant impérieuſement. Les nouveaux Subſides, l'augmentation des impôts, portés au-delà d'une juſte proportion, târiſſent rapidement la ſource même des revenus publics, & la Nation ne ceſſe de s'appauvrir.

L'AGIOTAGE des fonds publics est un des grands moyens qui en foutient le crédit en Angleterre; le cours que l'agio leur donne fur la place, en fixe le prix fur les places Etrangères.

LE crédit de l'Angleterre trouve un fecond appui dans les trésors des Hollandois, qu'elle a fçu presque s'approprier: & il est bien fingulier que la Hollande ait eu la Constance de lui prêter tous les ans pendant longtems des fommes immenfes, fans s'apercevoir que les Anglois fe servoient de fon argent pour détruire fa puiffance relative en élevant la leur. L'agiotage qui se fait à Amsterdam des Annuités¹, fortifie encore infiniment le crédit de l'Angleterre. Indépendamment du Commerce qui s'en fait à terme à Amsterdam, les Anglois Hypothéquent fouvent des Annuités aux Hollandois, qui fur cette fureté leur avancent de grandes fommes, & foutiennent encore par leurs remifes, le crédit des Agioteurs de Londres, & conséquamment celui des Annuités (a).

LE crédit de l'Angleterre est encore fondé chez les Etrangers, même en France, fur l'opinion établie que sa dette est une dette Nationale, c'est-à-dire, une dette contractée par la Nation même. Les Etrangers croyant avoir pour débiteur la Nation entière, ne craignent aucune réduction forcée de la part du Souverain, ou de son Ministre; & cette idée a de tous tems séduit beaucoup de prêteurs.

LE crédit de la France a manqué jusqu'à ce jour, de cette solidité apparente: la constitution de son Gouvernement ne lui a pas permis de donner le même avantage à son crédit; mais la France pourroit sans donner atteinte à la constitution de son Gouvernement, former un Etablissement qui suppléeroit au défaut de cette Obligation Nationale, qui n'est qu'une simple forme, & présenter au public une solidité plus réelle: car une Nation n'est pas plus fufceptible de contrainte, qu'un Souverain.

ON ne doit pas envisager le crédit d'un Etat seulement comme une ressource dans un tems orageux, dans un moment de crise; comme un moyen sûr d'emprunter facilement de grandes fommes pour répondre sans peine à de grands béfoins, pour fecourir l'Etat sans furcharger les Peuples d'impositions nouvelles. Ne voir le crédit, que de ce seul côté, c'est en ignorer les vrais avantages: les impositions, quelques destructives qu'on les suppose, seroient souvent préférables à la ressource des emprunts; surtout lorsque ces emprunts ne font point assujettis à un remboursement préfix, & qu'ils éternifent des charges qui ne dévoient être que momentanées. IL

(a) Amsterdam a fait une Branche de Commerce fort lucrative, des richesses Artificielles de l'Angleterre, qui entrent aujourd'hui pour beaucoup dans les avantages de sa balance.

IL faut considérer le crédit public dans l'intérêt des Arts, de l'industrie, du Commerce & de l'Agriculture: tout cela tombe dans la langueur à mesure que le crédit s'affoiblit; ces sources des revenus publics, ce principe unique du nerf de l'Etat, se dessèche, tout s'épuise & se détruit même, dans un Etat dont le crédit est altéré ou perdu. Le crédit florissant donne au contraire de l'ame à tout par l'activité de la circulation des productions de la Nature & de l'industrie, & l'Etat conserve son embonpoint. Le crédit est la cause & le principe des ressources naturelles de la Nation, qu'il rend assez abondantes pour fournir à de grands besoins, sans qu'on soit obligé d'avoir recours aux emprunts; & si des circonstances imprévues déterminent la sagesse de l'Administration à recourir à des emprunts, il fournit mille moyens faciles pour se procurer une prompte libération. Ce sont là les avantages les plus réels & les plus précieux, en un mot les vrais avantages du crédit public. On ne fait point assez d'attention aux Consommations, qui résultent d'une grande circulation, aux richesses qu'elle répand dans un Etat, ni aux maux infinis qui naissent d'une circulation éteinte ou languissante, & que le crédit public est le Thermomètre de la circulation.

LE revenu général d'une Nation consiste dans ses productions naturelles, & d'industrie. On peut estimer ces deux sortes de productions en France par année à plus de quatre Millions, & il n'y a pas un Million & demi de numéraire, pour représenter ces quatre Millions de valeurs. Cependant ce numéraire les représente toutes exactement par l'activité de la circulation, qui, lorsque le crédit est florissant, multiplie rapidement & à l'infini les fonctions du numéraire; & c'est le mouvement que la circulation du numéraire donne à toutes les productions, qui facilite la perception des impôts même les plus onéreux, & qui entretient la richesse de l'Etat. Si au contraire la circulation est interceptée ou ralentie par le discrédit, les productions sont à charge aux propriétaires, qui ne peuvent vivre & payer les impôts, que par des ventes forcées: alors l'Etat ne cesse de s'appauvrir.

C'EST en donnant au crédit une consistance solide par un bon système de finance, que le Ministère crée en quelque sorte de nouvelles richesses dans l'Etat; & la perte du crédit ne détruit pas seulement la ressource des emprunts, elle détruit aussi celle des impositions extraordinaires. Le mal s'étend plus loin encore: la rentrée des revenus ordinaires languit: le défaut d'activité dans la circulation en tarit bientôt la source; les nonvaleurs deviennent inévitables; & se multipliant sans cesse, elles augmentent encore infiniment les besoins. Trouver alors le principe d'un nouveau crédit, dans une

opération de finance, dont l'équité & la sagesse ne puissent être contestées; dans une opération qui ne présente aux Peuples que la sage prévoyance d'une Administration éclairée, & les effets d'une protection nécessaire, c'est le service le plus important que l'heureux génie d'un grand Ministre puisse rendre à l'Etat.

LE Génie conservateur, le Génie tutélaire de l'excellent Ministre, ne craint point le grand jour sur ses opérations. Ses ressources sont toujours à côté de ses besoins. Il met le public à portée de calculer l'un & l'autre, & la confiance publique soutient ses ressources, les étend & souvent les multiplie. Il seroit avantageux pour l'Etat que le public put sans cesse calculer aisément la Balance de ses Finances & de ses Charges: sa confiance établie sur une base connue, seroit entière & deviendroit infailliblement le principe de la plus grande activité dans la circulation, & du crédit le plus solide; elle rendroit tout facile, parceque tous les besoins seroient prévus, & les ressources indiquées d'avance par le vœu public. Aucune opération ne seroit forcée, aucun emprunt ne seroit à un taux usuraire & ruineux.

L'ART du Gouvernement, le Génie de l'Administration a déployé toutes ses ressources en Angleterre, & les a épuisées pour élever, pour agrandir la Nation, pour étendre ses richesses & sa Puissance, pour augmenter son revenu Général & son revenu public. Mais le Gouvernement a depuis trop longtems porté le revenu public au-delà des limites d'une juste proportion; pour pouvoir fournir la carrière qu'il s'est ouverte, s'il rencontre des obstacles sérieux à surmonter. Son crédit est un arbre dont le tronc ne peut manquer de périr, si on laisse subsister l'excessive étendue de ses branches.

LE Crédit de la France est sans doute fort éloigné d'un ton si avantageux. Mais quelque altéré qu'il soit, la source n'en est point tarie: une bonne Administration peut la rendre plus abondante, & suffisante pour honorer le Crédit. Si les revenus publics y sont portés au-delà d'une juste proportion avec le revenu général, il s'en faut de beaucoup qu'on ait franchi ces limites en France avec le même excès qu'en Angleterre: & la France a cet avantage, que l'esprit d'ordre & d'économie porté sur les différentes branches de la richesse de son fonds, peut aisément réduire les revenus publics à cette juste proportion qui assure le bonheur des peuples, & la force de l'Etat.

ON Convient généralement que la France est le Royaume de l'Europe qui a le plus de moyens de s'enrichir pendant la paix, & le plus de ressources

ces pendant la Guerre; & les Politiques, non les Politiques Vulgaires, mais ces Gènes rares qui ont acquis des lumières supérieures par une longue expérience, & par une étude profonde de l'Art de Gouverner les Etats, ne conçoivent pas comment il est possible que dans un pays si riche, si peuplé, où les hommes inviolablement attachés à leur Roi, sont tous également industrieux, avides de Gloire, d'honneurs & de richesses, & où le Ministère est Maître, l'Etat puisse manquer de Soldats, d'Argent & de Crédit. Lorsqu'on félicita Louis XIV. sur le succès de ses Armes en Espagne après la Victoire d'Almanza, ce Monarque répondit, *je n'y ai pourtant envoyé qu'un homme de plus.* Cet homme étoit le Duc de Vendôme. Dans tous les tems un seul homme à la tête des Finances, ou à la tête des Armées, a suffi pour rétablir la France, après le plus grands désastres.

APRÈS les Guerres civiles, & des Guerres de Religion, les plus cruelles & les plus destructives, qui avoient dévasté le Royaume pendant plusieurs regnes; à la suite des plus grandes Calamités qui puissent désoler un Etat, Sully rendit en peu de tems le Royaume presque florissant, & ce Ministre ne connut cependant, & ne fit valoir qu'une très petite partie de ses ressources. Colbert les connut toutes: il fit regner les talens & l'industrie, & rendit le Royaume commerçant. Le Ministère de Chamillard ne put détruire les ressources que l'heureux Génie de Colbert avoit animées, mais il les épuisa; & Desmarêts, son Successeur, mérita des éloges pour avoir osé ne pas désespérer à la vue d'un épuisement presque universel, de trouver encore dans les ressources du Royaume, de quoi mettre son Maître en Etat de faire une paix honorable. Le Cardinal de Fleuri sçut faire goûter à la France les fruits d'une longue paix. Plus de quatre cent Millions & de cent mille Hommes dépensés en Italie & en Allemagne, la Marine détruite & la majeure partie du Commerce interrompue pendant la Guerre terminée par le dernier traité d'Aix-la-Chapelle, sembloient avoir épuisé la France de nouveau. Toutes ses pertes, toutes ses dépenses énormes n'avoient pu altérer son Crédit, & sept années de paix suffirent pour lui rendre son premier emboulement. Quelle que soit donc la situation d'un Royaume qui possède un si grand fonds de richesses naturelles, on n'a pas besoin, soit pour rappeler son ancienne splendeur, soit pour l'élever à une puissance relative, d'avoir recours à l'illusion des richesses artificielles; surtout avec cet excès énorme, auquel l'Angleterre s'est livré.

IL est peut-être très heureux pour les autres Nations de l'Europe, que l'Angleterre n'ait élevé une grande puissance, & ne puisse la soutenir que par

l'usage d'un crédit artificiel; & que la France n'ait pas sçu profiter de ses avantages naturels pour accumuler sans cesse des richesses. Un terrain plus vaste & plus fertile, un climat plus heureux & une grande Population; une industrie plus active, plus recherchée & plus étendue, donneroient à la France une grande supériorité, si elle partageoit l'Empire de la Mer. C'est une assez grande gloire pour l'Angleterre, de faire pencher souvent en sa faveur la balance du pouvoir & des richesses avec les deux tiers moins de territoire & d'habitans que sa rivale. Rien n'est plus intéressant que le tableau des richesses naturelles & d'industrie de ces deux Nations, & des abus palpables qui regnent également chez les deux Nations les plus éclairées; abus qui sont peut-être des limites nécessaires pour prévenir l'excès d'une puissance à laquelle sans cela elles ne pourroient manquer de s'élever. Les richesses excessives que leurs avantages leur procuroient, s'il n'y avoit point d'abus dans leur Administration, se répandent chez les autres Nations, & leur donnent une forte de balance suffisante pour maintenir leur liberté. Il est nécessaire pour le bien général de l'humanité, que les richesses soient divisées entre les différentes Nations; comme pour celui d'un Etat, qu'elles ne soient pas concentrées parmi un petit nombre de citoyens. C'est ainsi que par le secours du Commerce, chaque Nation & chaque particulier participe à l'opulence publique, & jouit de la faculté de se procurer cette portion de bonheur que les richesses peuvent donner.

Des richesses Artificielles.

LES richesses Artificielles sont une invention moderne de l'Art de l'Administration. La faculté d'emprunter a donné naissance à cette sorte de biens sans réalité, dont l'opinion seule soutient l'existence & la valeur. La première Nation qui a regardé les emprunts comme un moyen de soutenir sa Puissance ou de l'accroître, a engagé les Nations rivales à l'imiter, soit pour soutenir la leur ou se donner la supériorité. L'Angleterre a mieux aperçu que toute autre, les avantages de ce secours Artificiel & momentané; & elle seule a sçu se donner avec ce secours momentané, par l'Art avec le quel elle a sçu l'employer, la plus grande Puissance, qui cependant n'étant élevée & appuyée que sur un fondement si peu naturel, ne peut que très difficilement se soutenir longtems au haut degré où nous la voyons.

L'USAGE de la faculté d'emprunter & d'étendre les richesses Artificielles, a concouru avec les avantages de la balance du Commerce, à élever un grand nombre de fortunes particulières chez les Nations emprunteuses, surtout

tout en Hollande , en France & en Angleterre ; mais toutes ces Nations se font également affoiblies , par les progrès successifs de toute sorte d'impôts sur les peuples , portés à un excès devenu indispensable pour soutenir le poids des intérêts. Enforteque l'usage des richesses Artificielles n'est qu'un nouveau fleau pour l'humanité , qui s'est malheureusement introduit dans l'Art de Gouverner les Nations. Ce fleau a également attaqué l'Agriculture , l'Industrie & la Population , en faisant multiplier les impôts de toute espèce dans le plus grand excès ; & a introduit dans la société une nouvelle classe d'Hommes , autrefois inconnue , qui sous le nom de Rentiers , ne font plus au monde que pour y vivre aux dépens du public , & consommer les fruits de l'Industrie des autres Hommes , dans une pernicieuse oisiveté. Par là toutes les Nations emprunteuses se font infiniment affoiblies , & aucune ne pourroit soutenir le poids d'une nouvelle guerre sans le secours de nouveaux emprunts ; & sans répandre par conséquent par cette voye seule , de nouvelles calamités sur l'humanité. Par cette raison celle de ces puissances emprunteuses , de la maison d'Autriche , de la France , de l'Espagne , de l'Angleterre , de la Hollande , qui trouvera les moyens de la plus prompte libération , se donnera nécessairement une supériorité de Puissance relative ; & l'emploi de ces moyens est le plus grand service que l'Art de l'Administration puisse rendre à une Nation. Il est certain que si l'une de ces Puissances , la maison d'Autriche , la France , l'Espagne , ou l'Angleterre , étoit aujourd'hui sans dettes , elle pourroit donner des loix à toutes les autres , & assurer la prospérité de ses Peuples.

UN Etat qui possède un grand fonds de richesses naturelles & d'industrie , dont la circulation est affoiblie par de grandes dépenses & des dettes , mais qui n'a point de Papiers monnoyes , peut trouver une ressource dans l'étendue même de ses dettes. Tirer de sa foiblesse même , une grande somme de forces , n'est point ici un paradoxe. Cet Etat peut avec le secours même de ses dettes ou fonds publics , remplacer les sommes que ses dépenses ont rétranchées de la masse de sa circulation , ou parcequ'elles ont fait resserrer le numéraire dans l'Etat , ou parcequ'elles l'ont fait passer à l'Etranger. Il peut donner à sa circulation toute l'activité qu'elle a perdue , & au fonds naturel de ses richesses toute leur ancienne valeur , & même les étendre. Il faut d'abord établir la confiance publique : cette opération peut paroître infiniment difficile ; mais elle n'est pas impossible. On peut trouver dans un Etat qui a de grandes ressources naturelles , les moyens de donner à la confiance publique , une base solide.

LA confiance publique donne seule une valeur au Papier, & cette confiance ne peut s'établir que sur un gage, sur une sûreté incontestable. Le Gouvernement d'un seul, quoiqu'en dise l'Auteur de *l'Esprit des loix*, peut assigner une sûreté réelle au Papier; mais cette sûreté quelle qu'elle soit, ne fera pas encore la base de la confiance qui doit être l'Ame de la circulation, si le Public convaincu que le gage assigné est réel, n'est encore assuré par la forme de la constitution du gage, qu'il est pour toujours à couvert de l'usage d'un Pouvoir arbitraire.

SI un Pays gouverné par un seul, qui est surchargé de dettes & qui n'a point de Papiers monnoyes, parvenoit à constituer un tel gage à ses dettes converties en Papiers monnoyes, il se procureroit tous les avantages & toutes les richesses qui résultent d'une grande circulation, & par là s'assureroit une prompte libération. Mais il seroit nécessaire pour prévenir l'avitissement des signes des valeurs, que la somme de Papiers monnoyes qu'il mettroit dans la circulation, n'excédât pas de beaucoup celle de l'Argent réel que ses dépenses en auroient retranché; & que la somme de Papiers monnoyes fut diminuée tous les ans par la voye de l'amortissement dans une juste proportion avec la somme d'argent effectif qui seroit rappelée dans la circulation, par l'effet naturel d'un Papier accredité, ou par la balance avantageuse du Commerce.

IL n'est pas douteux que sans le secours de la confiance publique, le Papier monnoye ne signifie pas assez, ou ne signifie rien du tout. Or cette confiance ne peut s'établir que sur la sûreté du remboursement, & cette sûreté ne peut se trouver que dans une Caisse d'amortissement proportionnée à la somme de Papier mise dans la circulation. Sans ce secours, toute création de Papier circulant pour argent comptant, au lieu de remplir son objet, seroit infailliblement la cause & l'Epoque d'un grand désordre. On ne doit pas compter sur l'illusion, qui, si le bon sens permettoit d'en faire le fondement d'une opération si importante, ne fauroit durer aussi longtems que le besoin. Il faut que le public soit convaincu d'une réalité permanente & inébranlable. La grande difficulté est d'établir une Caisse d'amortissement qui corresponde à la nature & à l'étendue des engagements, dont les fonds soient incontestablement assurés, & ne puissent être divertis ou employés à d'autres usages.

L'ANGLETERRE & la Hollande peuvent former une Caisse permanente d'amortissement. Mais d'un côté les payemens de cette Caisse sur les capitaux ne fauroient être proportionnés à l'étendue de leurs dettes, parceque tous leurs revenus étant forcés, n'excèdent que de fort peu de chose les charges

charges ordinaires & les intérêts des dettes; de l'autre, la Caiffe d'amortifement ne pourroit fervir de bafe à la converfion fucceffive des dettes en Papiers monnoye. Ces deux états ne trouveroient que des désavantages dans cette converfion.

LE Commerce de la Hollande & celui de l'Angleterre fouffrent déjà infiniment de la trop grande abondance du numéraire; ce qui arrivera toujours chez toute Nation où la fomme du numéraire excédera celle que les immeubles & le Commerce peuvent occuper. Une augmentation de fignes des valeurs par une nouvelle introduction de Papiers monnoyes chez ces deux Nations, achemineroit de ruiner leur Commerce.

UN Etat Monarchique, où le Commerce répand beaucoup moins de numéraire, & qui n'a point de Papiers monnoyes, foutiendrait mieux aujourd'hui l'ufage des richesses artificielles, & y trouveroit des reffources, fi la conftitution de fon Gouvernement, & la forme de fon Adminiftration, pouvoient lui permettre de fe les donner. Il y a deux obftacles très difficiles à vaincre pour affurer la confiance publique; celui qui naît de la dette d'un feul, & celui que préfente en même tems la difficulté de former un établiffement que le public croie à l'abri de l'ufage du pouvoir arbitraire.

L'IDÉE où l'on eft, que les fonds publics d'un Etat Monarchique font la dette du fouverain, & toujours à la difpofition d'un feul, a donné dans tous les tems une grande fupériorité au crédit de l'Angleterre, fur celui de tout Etat Monarchique. Quoique la Compagnie du Sud ait fait perdre des Capitaux immenfes; quoique les Créanciers de l'Angleterre aient effuyé de grandes réductions d'intérêts; quelques précautions qu'on ait prifes dans quelques Etats Monarchiques pour donner des furetés aux Créanciers, on n'a pu parvenir jufqu'à préfent à donner aux fonds publics aucune forme, qui réponde à l'idée que le public s'eft faite du crédit de l'Angleterre. Ce crédit eft uniquement fondé fur ce que la dette n'eft point celle du Roi, ni du Gouvernement; mais celle de la Nation: c'eft là le fiége de la confiance publique.

LES fonds des dettes de l'Etat font également faits dans un Etat Monarchique par la Nation; mais ils y font toujours à la difpofition du Souverain. En Angleterre c'eft la Nation qui ordonne la levée des fonds, & qui en difpofe: c'eft ce qui constitue fa dette une dette nationale, denomination qui feule porte dans le Public l'idée de la plus grande fureté.

EN France , en Angleterre , en Hollande , dans les Etats de la Maison d'Autriche , dans toutes les Républiques ; c'est l'Etat qui doit , ou si l'on veut la Nation : Mais les Créanciers n'ont jamais d'autre débiteur , que le général , que la ville , l'Etat ou le Corps de la Nation , & ne peuvent avoir d'autre sûreté que la bonnefoi , qu'on doit supposer égale partout , & le Domaine public , qu'il est impossible de discuter.

UN Ministère foible ou peu éclairé , de grands besoins , la nécessité , peuvent faire oublier les loix de la bonnefoi , & alors l'engagement du Domaine public n'est dans les mains des Créanciers , qu'un titre inutile. Ce qui est moins à redouter dans une République , que dans un Etat Monarchique ; & c'est là uniquement ce qui donne un degré de supériorité au crédit républicain.

LES Etats Monarchiques , ceux surtout qui ont des Provinces qui se régissent en forme d'Etats , ont des moyens d'assimiler leur crédit à celui des Etats Républicains par la forme de l'établissement d'une Caisse d'amortissement , en lui donnant une assignation permanente , soumise à une espèce de garentie nationale. Si la sagesse de l'Administration formoit ainsi un établissement qui fut tel , qu'il parut évident que dans la suite le Gouvernement ne pourroit y faire aucun changement sans se nuire infiniment , & sans exposer l'Etat à quelque révolution funeste , (& il est très facile de donner cette consistance & cette force à une Caisse d'amortissement ,) il est incontestable qu'on ne sauroit imaginer alors aucun crédit républicain supérieur à celui qui résulteroit de la forme de cet établissement. Car la sûreté la plus solide , est celle qui met le plus le débiteur dans l'impossibilité de manquer à ses engagements. C'est là la seule chose qui doit produire cette opinion publique qui constitue le crédit.

UN établissement de cette nature formé sur ces Principes , n'a contre lui que les excès. Si rien ne peut écarter des limites qu'on s'est une fois prescrites ; si ces limites sont une loi inviolable , & telle qu'il ne soit même plus possible d'y donner atteinte , le succès de l'opération est infaillible. Pour s'en convaincre on n'a qu'à jeter les yeux sur les Papiers monnoyes de l'Angleterre , sur les dépenses énormes que cette Nation soutient depuis un grand nombre d'années avec le secours de ses Papiers ; on conviendra que sa Puissance seroit appuyée sur un fondement solide , si ses Papiers monnoyes réduits à un quart ou à la moitié moins , étoient soumis à une extinction successive , & n'étoient jamais sortis de ces limites ; puisqu'elle se soutient encore avec ce secours seul au plus haut degré d'élevation , malgré l'excès de ses Papiers
porté

porté au dernier période. On est forcé de reconnoître qu'il seroit résulté des richesses réelles, une puissance solide, de ses richesses Artificielles contenues dans une juste proportion. L'expérience prouve incontestablement que les mêmes richesses Artificielles, qui produiront peut-être un jour un grand désordre, contenues dans un usage modéré, auroient été la base d'une puissance inébranlable.

LE génie Anglois a senti tous les avantages de cette ressource en s'y livrant; mais il n'en a pas prévu les inconvéniens en s'y livrant avec excès. L'Angleterre ne fauroit rétablir que très difficilement aujourd'hui cette juste proportion qui seroit le fondement d'une richesse réelle, d'une puissance durable, & corriger l'excès qui semble ne permettre de voir dans sa puissance actuelle, qu'une puissance précaire & momentanée, parcequ'elle est fortie de ses bornes naturelles.

LES Etats Monarchiques chargés de dettes, peuvent donc faire un usage momentané des Papiers monnoyes, & se donner des richesses Artificielles avec un heureux succès. Ils ont l'avantage de pouvoir établir une Caisse d'amortissement proportionnée aux fonds publics; & bien loin de se trouver surchargés d'une trop grande quantité de signes des valeurs, la somme de leur circulation naturelle se trouvant diminuée, ils peuvent limiter l'usage des signes fictifs à la représentation seulement de la somme de numéraire dont ils ont été appauvris: & en se donnant par cet usage tous les avantages de la somme qui leur manque, ils peuvent prévenir tous les inconvéniens, toutes les suites ruineuses de l'excès des signes fictifs, par les limites d'une juste proportion avec le besoin du moment, avec la somme qui est absente de la circulation, & par un amortissement & une extinction successive, fort prompte & proportionnée à l'étendue de leurs dettes.

IL n'y a peut-être pas aujourd'hui un seul Gouvernement en Europe qui ne regarde la prospérité des Peuples, comme la seule base solide de la Puissance de l'Etat, & qui ne s'occupe des moyens de la Procurer. Tous les moyens qu'on peut employer à rendre les Peuples heureux chez les Nations surchargées de dettes, ne seront que subsidiaires, & ne produiront point leur effet, si l'on ne s'y occupe essentiellement & principalement de la libération de l'Etat; & si l'on n'y regarde pas le payement des dettes, comme le seul moyen de réduire les impots à la juste proportion des facultés naturelles des Peuples & des richesses réelles de l'Etat. C'est en même tems le seul moyen de prévenir une augmentation de calamités, que la nécessité de nouveaux emprunts

doit toujours faire craindre ; de relever ou de soutenir le crédit , & d'en rendre par cette raison , l'usage , que de malheureuses circonstances peuvent obliger d'en faire de nouveau , infiniment moins onéreux aux Peuples & à l'Etat.



CHAPITRE XXI.

Des Banques.

MALGRÉ l'expérience qu'on a faite en France d'une Banque , des François n'ont pas craint d'en proposer encore les ressources. Mais c'est une Plante étrangère pour la France , que tout l'Art des Cultivateurs ne feroit y naturaliser.

LORSQUE des profits énormes , dit on , dans le maniement des deniers publics , ont concentré les richesses dans un petit nombre de Familles , lorsque l'Argent est resserré , lorsque le défaut de confiance a altéré la circulation de l'Argent & des Denrées , enfin dans le cas d'un épuisement total du Corps politique , il est certain que la seule ressource consiste à présenter au public un crédit neuf & volontaire , qui devienne une espèce de centre de Réunion.

DES Hommes qui ont acquis une grande réputation , ont regardé les Banques , comme l'expédient le plus heureux & le plus naturel qui ait encore été imaginé. Les succès connus de quelques Banques ont fait naître cette idée , contre la quelle on ne se met point assez en garde , lorsqu'on jette les yeux sur cette sorte d'établissement. Le préjugé n'en laisse voir que les avantages , & ne permet point d'en approfondir les inconvéniens. L'Intérêt que présente en général l'idée d'une Banque , exige que nous examinions ici les effets qu'on doit attendre de son établissement , tant à l'égard du crédit public , que des Finances , & du Commerce.

VOICI les avantages attribués à l'Etablissement des Banques , par l'Auteur des *Récherches & considérations sur les Finances de la France*. Il est incontestable que le fonds capital dont une Banque est composé , commence par répandre dans le public une somme considérable de valeurs qui n'y étoient pas , ou qui ne circuloient pas. L'assurance où l'on est du payement , la confiance dans le Crédit de la Banque fait préférer ses Billets à tous les autres effets
qui

qui font dans le Commerce; ses Billets facilitent le transport d'Argent avec plus de sûreté que les Lettres de change; & la confiance générale est telle, que personne ne se hâte d'en demander le Remboursement. Ces effets remplissent toutes les fonctions de l'Argent. Les Négocians dont le papier paroît solide à la Banque, y trouvent à escompter leurs Lettres de change à un modique intérêt: les Billets de la Banque qu'ils reçoivent pour le montant de leurs Lettres, leur ouvrent un grand Crédit, & leur donnent la facilité de multiplier leurs affaires.

C'EST encore un avantage de la Banque, que le titre & le poids de la Monnoye de Banque sont invariables, que toutes les ventes se stipulent dans cette monnoye, & que chaque particulier est plus sûr de son Argent dans la Caisse de la Banque, que dans la sienne propre. On pourroit ajoûter que la Banque tient lieu d'un caissier aux Négocians.

LES Billets de la Banque deviennent en un moment le moyen le plus propre à faciliter les échanges. Toutes les valeurs renfermées rentrent dans la circulation, parce qu'il est de l'intérêt de chaque propriétaire de les y apporter; l'industrie & le travail renaissent, le nombre des prêteurs augmente, & l'Argent tombe à bas prix.

ON a distingué trois sortes de Banques dans l'exécution. Si les Billets que donne la Banque sont représentés par une valeur réelle toujours existante dans sa Caisse, ses Billets animent & soutiennent la circulation sans augmenter la quantité de signes des valeurs, ni le prix des denrées, puisqu'ils sont simplement la représentation, & non une multiplication de l'Argent. C'est ce qu'on appelle une Banque restreinte. L'Auteur des *recherches & considérations sur les Finances de la France* a cru qu'une telle Banque n'existe pas.

LA seconde sorte de Banque est aussi commerçante. Elle fait valoir, dit-on, son Crédit; elle en donne aux particuliers, soit sur gages, soit sur leur réputation; enfin elle fait valoir l'Argent déposé, & ses Billets dans le Commerce excèdent la quantité d'Argent existant dans sa Caisse. Elle ne se borne pas à escompter les Lettres de change des Négocians, elle leur prête sur leurs Billets. Alors il est évident qu'elle multiplie l'Argent ou les signes des valeurs, & augmente le prix de toutes choses. On prétend que dans le cas d'un épuisement total, d'un anéantissement de la circulation, cette Banque fait un très grand bien.

LA troisième espèce de Banque est en même tems commerçante & politique; elle sert en même tems de dépôt ou de garant aux valeurs qu'on veut mettre dans le Commerce, & fournit des secours à l'Etat. Les dettes que l'Etat contracte dans cette forme circulent dans le Commerce, comme Argent comptant, & y produisent les mêmes effets: elles augmentent le prix des Denrées, des Marchandises, & de l'industrie. Telle est l'idée des avantages qu'on attribue aux Banques, & sur laquelle on croit qu'une Banque feroit un Etablissement utile en France.

LES Banques commerçantes sont les seules dont les avantages ne sont balancés par aucun inconvénient. Mais aussi ces avantages se bornent uniquement à faciliter les opérations du Commerce, à donner plus d'activité à la circulation des Denrées & des Marchandises, & à servir de Caisse aux Négocians. Telle est la Banque de Venise, telle est celle d'Amsterdam élevée sur le modèle de celle de Venise, & la première aujourd'hui, tant pour la sûreté, que pour la Richesse de son dépôt. Ces Banques, celle d'Amsterdam surtout, n'ont jamais fait circuler aucune partie de leur dépôt, & personne n'y obtient du Crédit sur quelque valeur que ce soit, si ce n'est sur de l'or, ou de l'Argent en monnoye, ou en lingot, au prorata du poids & du titre, ou en conséquence de transports faits par des propriétaires de dépôts. Ainsi les effets de ces Banques n'augmentent point les signes des valeurs dans le Commerce. On a voulu regarder leur trésor comme une ressource pour l'Etat dans le cas d'un besoin pressant. La ville d'Amsterdam a donné des preuves publiques de la fidélité de sa Banque; elle en a représenté le dépôt entier, & les preuves incontestables qu'on n'y avoit jamais touché, dans les besoins les plus pressans. Il est certain d'ailleurs, que l'Etat feroit moins surchargé de dettes, s'il employoit le dépôt de la Banque; & que le Commerce de la Hollande feroit entièrement détruit par l'excès du numéraire que le Commerce attire sans cesse, qui se trouveroit doublé dans la circulation.

LA fixation du titre & du poids de la monnoye d'une Banque, ne peut-être considérée que comme un avantage bien médiocre, puisque le Commerce fait lui même cette fixation dans une indépendance absolue de toute autre loi que celle du marché, à laquelle il assujettit même la loi de la Banque. L'Or & l'Argent sont toujours Marchandises au marché, relativement aux valeurs respectives, & à leur abondance; & à mesure que les Mines d'Europe & celles du nouveau Monde répandent dans le Commerce une plus grande quantité de ces métaux, ils s'avilissent, & avilissent en proportion la monnoye de Banque. La Banque de Londres n'a point suivi en cela les Banques de Venise,
&

& d'Amsterdam; ses Billets & ses payemens se font, & ses écritures se tiennent en espèces courantes; cela paroît plus simple, plus naturel, & aussi utile. Le bénéfice de la Banque d'Amsterdam ne consiste que dans les droits imposés sur les dépôts, & sur les ouvertures des comptes, ou reviremens de parties, qui quoique modiques, donnent un grand produit, parce que ces opérations se multiplient à l'infini. Mais cela ne peut-être regardé comme une Branche des revenus publics, ni comme utile au Crédit National.

AINSI bien loin de trouver dans l'Etablissement d'une Banque semblable, des ressources dans le cas d'un épuisement total du corps politique, on n'y voit qu'un encouragement, qu'une simple facilité donnée au Commerce, qui concourt à le rendre un peu plus florissant. C'est cependant là l'unique Banque qui soit vraiment digne de l'estime & de la confiance du public.

LA Banque de Hambourg est établie & Administrée à peu près sur les mêmes principes que celle d'Amsterdam; par cette raison son crédit est aussi solide, quoique son dépôt soit moins riche. Il est vrai qu'elle en fait circuler une partie, mais toujours sur un dépôt réel, c'est-à-dire, qu'elle fait les fonctions d'un Lombard: elle reçoit des gages, & ne prête point sur d'autres titres. Cette Banque, comme Lombard n'exige que des intérêts très modiques. C'est donc une grande erreur que de croire que toutes les Banques prêtent, ou qu'elles escomptent avec leurs Billets, les Lettres de change des Négocians.

LA Banque de Dannemarck tient aussi lieu d'un Lombard, elle a en même tems une Caisse d'escompte à 4 p. & ses Billets sont reçus dans toutes les Caisses du Roi. Cette Banque fera utile au Commerce & à l'Etat, tant qu'elle ne multipliera pas ses Billets au-delà de ses fonds réels, & que le Commerce n'y multipliera pas beaucoup les signes des Valeurs.

LA Banque de Suede prête ses Billets sur Hypothèque à intérêt, & ses prêts se font multipliés à un tel point qu'on la croit propriétaire aujourd'hui de plus de moitié des Terres de la Suede. Ses Billets, qui ne représentent d'autre valeur que ses créances Hypothéquées sur les Terres des particuliers, se font multipliés à l'infini, & tellement avilis, qu'ils perdent plus de 50 pour cent contre l'Or ou l'Argent qui ne sauroient rester dans un Etat, qui doit une balance qu'il ne peut payer avec les Billets de sa Banque sans valeur chez l'Etranger, ni avec sa monnoye de Cuivre, parce que sa valeur numéraire est au-dessous de sa valeur intrinsèque; & par cette raison la sortie en est défendue. C'est ce qui fait que la Suede perd dans son Change presque
tôu-

toûjours de 30 à 40 pour cent, & qu'elle ne cesse de s'appauvrir. Cette Banque ne peut être regardée comme un modèle à proposer chez aucune Nation.

LA Banque Royale d'Angleterre fut établie sous le Roy Guillaume III. pour fournir aux besoins de l'Etat par des prêts d'Argent, c'est-à-dire, qu'elle reçoit pour ses Billets, en dépôt ou à intérêt, l'Argent du public qu'elle prête à l'Etat avec intérêt; & le Parlement qui est garant pour la Banque, lui assigne les fonds nécessaires pour le Payement des intérêts des sommes qu'elle prête à l'Etat. En sorte que le dépôt le plus considérable de cette Banque n'a de réalité & de consistance, qu'autant qu'en peut avoir sa créance sur l'Etat. Cette créance est immense, & il est assez naturel de croire que plus cette créance devient excessive, & plus le fonds de la Banque perd de sa solidité. Il n'y avoit peut-être en Europe que la seule Nation Angloise capable de soutenir & de porter si loin un Crédit si artificiel; Crédit heureux cependant étant contenu dans des limites étroites. Mais ce Crédit ayant multiplié à l'excès les signes des valeurs, ne sauroit manquer de causer la ruine de l'industrie & du Commerce, par le haut prix auquel l'avilissement des signes des valeurs trop multipliés, porte toutes les choses nécessaires à la vie. Car le Crédit que la Banque donne à l'Etat, a plus que quadruplé la masse des signes des valeurs qui circulent dans le Commerce. Ainsi l'établissement de cette Banque, heureux dans son principe par les secours qu'il a donnés à l'Etat, peut lui devenir bientôt funeste par l'excès de ces mêmes secours, excès sous le poids du quel la même Banque auroit infailliblement succombé chez toute autre Nation.

CETTE sorte de Banque est cependant la seule qui fourniroit en France aux besoins de l'Etat; mais seroit il possible d'y fonder son Crédit sur une garantie semblable, sans laquelle ce ne seroit qu'un Phantome inutile, qu'il seroit très imprudent de présenter au public? Et s'il étoit possible d'établir en France une Banque sur une garantie Nationale, il seroit peut-être très malheureux pour l'Etat, d'avoir une Caisse d'emprunts toûjours ouverte, si facile à remplir.

LES Caissees d'escompte dans toutes les places de Commerce seroient très utiles au Commerce; aucune Banque, excepté celle de Dannemarck n'a encore embrassé cet objet d'utilité: celles mêmes qui prétent sur gages, comme celle de Hambourg, n'escomptent point les Lettres de change des Négocians. La Caisse d'escompte de la Compagnie des Indes à Paris est la seule Caisse publique en

en Europe qui ait donné ce secours au Commerce, & ce secours extrêmement reſtraint, eſt de peu d'importance. Les Billets de Caiffe que la Compagnie des Indes de France avoit introduits dans la Caiffe d'eſcompte, & qui reſtoient, ou une bonne partie, quelquefois long-tems dans la circulation, & tenoient ainſi lieu d'Argent comptant, ont fait imaginer qu'une Banque pourroit ſe procurer en eſcomptant, de grands avantages par de ſemblables Billets. On ne fait pas attention que les avantages à retirer de ces Billets, ne fauroient être que très bornés; parce que la Caiffe doit être en état d'acquitter à chaque inſtant ces Billets payables à vûe au porteur. L'Idée de ces avantages, qu'on voudroit ſe procurer par l'Etabliſſement d'une Banque, n'ajoute rien au mérite de la Banque qui puiſſe la faire adopter comme une reſſource. Il eſt d'ailleurs très facile à la France de donner à ſon Commerce, le ſecours des Caiſſes d'eſcompte, ſans avoir recours aux Banques, ni aux Billets.

LES ſecours de l'eſcompte, ſi néceſſaires pour donner à la circulation l'activité dont le Commerce à beſoin, ont été trop négligés chez toutes les Nations Commerçantes par les Adminiſtrateurs du Commerce. L'art du Commerce a ſuppléé à Amſterdam à l'attention des Légiflateurs. Un grand nombre de Négocians qu'on nomme Diſcompteurs, y eſcomptent, ainſi que tous les *Caiffiers*, qui ſont des eſpèces d'hommes publics, dont chacun tient la Caiffe de pluſieurs Négocians. Il n'eſt point d'ailleurs de bon Négociant qui n'aye toujours une reſſource préſente & aſſurée chez ſon Caiffier, dans le moment d'un beſoin, quoiqu'il n'aye point actuellement de fonds dans ſa Caiffe.

SI dans le cas d'un épuîſement total du Corps politique, on trouve une reſſource en inſtituant une Banque, dans une ſomme quelconque de ſes Billets qu'on lui fait répandre dans la circulation, il faut qu'on ſuppoſe, 1^o. que cette Banque remboursé avec ſes Billets, les dettes de l'Etat; 2^o. que ſes Billets circulent dans le Commerce comme Argent comptant, comme papier monnoye au pair de l'Argent comptant. Si la Banque eſt uniquement Commerçante & reſtrainte au ſimple dépôt, comme celle d'Amſterdam, ou bornée au ſervice des Lombards, comme celle de Hambourg, ſon Etabliſſement laiſſé ſubſiſter tout le diſcrédit & toutes les charges de l'Etat.

SI la Banque eſt Royale, telle que celle de law, & en cette qualité paye avec ſes Billets les charges de l'Etat; le Crédit de l'Etat n'en reçoit aucun avantage, elle ne fait que ſubſtituer à des titres de créance qui portoient inté-rêts, d'autres titres qui n'en portent point. Tout ce qui peut en réſulter, c'eſt donc une augmentation de diſcrédit & de nouvelles Calamités. Si

la Banque est telle que celle de Londres, ses Billets ne doivent pas trouver plus de confiance. Le public change de débiteur en apparence, la Banque lui doit le payement de ses Billets, employés à payer les charges de l'Etat, & l'Etat garant de cette Banque est en même tems son débiteur du montant de ses Billets, en sorte que les dettes de l'Etat n'ont fait que changer de titres & perdre de leur crédit. Le Public ne verra pas plus de sûreté pour le payement des engagements de l'Etat dans la Caisse d'une telle Banque, que dans les autres Caisse de l'Etat. Des papiers monnoyes de cette nature porteroient d'autant plus de préjudice à l'Etat, qu'ils ne rempliroient point l'objet de leur création, par leur discrédit qui feroit infaillible.

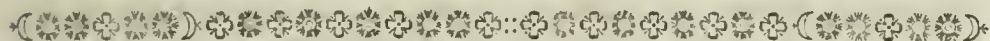
POUR donner cours utilement en France, à des papiers monnoyes, il faudroit pouvoir les assimiler presque entièrement aux lettres de change, il faudroit qu'indépendamment des intérêts, ces papiers monnoyes eussent une Echéance fixe, & un dépôt assuré pour le payement à l'Echéance, tel que le Public ne put lui refuser sa confiance. Une Banque ne fauroit procurer cet avantage, qu'autant que sa Caisse feroit une Caisse d'amortissement solidement établie, qui par l'étendue & l'exactitude de ses payemens, diminueroit sans cesse la masse des dettes de l'Etat.

LA confiance dans un effet, qui n'a qu'une valeur idéale, qui n'est que représentatif, dépend uniquement de celle qu'on a dans la sûreté du payement; & ce n'est que par cette sûreté, ce n'est que par cette base solide de la confiance publique, que les papiers de l'Etat peuvent atteindre au Crédit des lettres de change, ou du moins au degré de Crédit nécessaire pour tenir lieu d'Argent comptant, donner de l'activité à la circulation des denrées & des Marchandises, ranimer l'industrie & le Commerce.

Sous quelque dénomination qu'un Etat répande des papiers dans le Public, ces papiers ne sont & ne peuvent être que des titres de créance, & n'ont eu jusqu'à présent chez aucune Nation pour base & pour principe de la confiance publique, que les loix de l'Etat, la constitution de son Gouvernement, la sagesse de son Administration, l'étendue de ses engagements, & celle de ses ressources. Tel est le principe sur lequel l'Angleterre fait circuler, comme papier monnoye, la majeure partie de ses dettes; & il faut avouer que la solidité de son Crédit, & peut-être de sa Puissance, feroit inébranlable, si au lieu d'accroître sans cesse cette masse circulante de signes fictifs, le Gouvernement l'avoit assujettie à une extinction successive.

LA France pourroit compter sans doute parmi ses ressources l'usage des papiers monnoyes; & par la raison qu'elle n'en à point, leur usage étant restraint dans de certaines limites, elle pourroit s'en procurer tous les avantages, & en prévenir tous les inconveniens: mais ce ne seroit pas par des créations de Billets de Banque, de Loteries, d'Annuités & de Rentes, qui ne feroient que substituer de nouvelles dettes aux anciennes, sans en éteindre aucune; qui ne présenteroient aux créanciers de l'Etat que de nouveaux titres de créance, sans autres sûretés pour le remboursement, que celles qui leur sont actuellement connues. Toute opération de finance sur cette matière importante, qui ne feroit qu'une conversion des effets Royaux en papiers monnoyes, sans assurer une extinction successive, & un remboursement à la sûreté du quel le Public ne pourroit refuser sa confiance, seroit une opération peut-être infiniment nuisible, ou tout au moins stérile.

MAIS il n'est pas impossible de faire une opération de Finance dans laquelle, sans adopter l'Etablissement d'une Banque Royale, ni la création de Billets de Banque, & sans réjetter cependant toute idée de papier monnoye, on trouve l'augmentation des revenus publics, la diminution des dépenses & des frais de régie, le rétablissement du Commerce & de la circulation, le soulagement des peuples, la libération de l'Etat, & enfin le rétablissement du Crédit public. On peut faire une opération qui fixe à jamais par une assignation solide la libération de l'Etat, la base permanente du Crédit public; & il doit être facile de la faire & de la soutenir chez la Nation de l'Europe la plus riche en Productions Naturelles & en Productions d'industrie.



C H A P I T R E XXII.

Des effets de l'abondance de l'Or & de l'Argent.

L'INMENSITÉ des Trésors que l'Espagne & le Portugal répandent depuis longtems dans le Commerce de l'Europe, l'accroissement que ces Trésors recevront sans doute encore des découvertes de nouvelles mines, soit en Afrique, soit en Amérique, soit aux terres australes qui ne resteront peut être pas encore longtems inconnues, exigent que nous examinions ici les effets de l'abondance & de la rareté de l'Or & de l'Argent, leur influence sur les prix des Dentrées & des Marchandises, sur les Arts, sur l'industrie & sur le Commerce.

PARMI les causes Physiques, Morales & Politiques, qui font varier fans cesse le prix de tout ce qui entre dans le Commerce, nous considérons l'abondance & la disette relatives de l'Or & de l'Argent, comme une des causes qui contribuent le plus à cette variation, & comme l'une des plus intéressantes. Nous ne saurions adopter sur cette matière, le sentiment de ce citoyen éclairé qui a si bien mérité de sa patrie, en publiant son *Essai sur la Police Générale des Grains*. Il prétend à l'occasion des prix des Grains, que l'Or & l'Argent n'ont point de part aux révolutions auxquelles est sujette la Valeur de tout ce qui entre dans le Commerce.

NOS passions, nos besoins, la Guerre, la Paix, les découvertes, l'Ambition, les progrès de l'industrie d'une ou de plusieurs Nations, le Système nouveau d'un Gouvernement, des traités de Commerce, de nouvelles loix, l'abondance ou la disette des récoltes, font en Général les causes Physiques, Morales & Politiques qui causent des révolutions dans les Valeurs, tantôt dans un pays, tantôt dans l'autre, & tantôt dans plusieurs à-la-fois. Ces causes font l'objet de l'attention du Négociant & d'un bon Gouvernement: ils s'occupent également à les connoître, à les bien développer, l'un pour sa fortune particulière, & l'autre pour celle de l'Etat. L'un & l'autre tendent aussi à se procurer l'abondance de l'Or & de l'Argent; & leur expérience leur a appris aussi bien que le raisonnement, que l'abondance ou la rareté de l'Or & de l'Argent font du nombre des causes, qui font varier tout ce qui entre dans le Commerce; que le prix de tout ce qui se trouve au marché, ne dépend pas seulement de l'abondance qu'on y a portée, mais qu'il dépend encore de l'abondance de l'Argent qui s'y présente. C'est le concours des Matières à échanger au marché, qui est la règle variable, mais incontestable des prix. La balance de la Valeur penche toujours nécessairement du côté de la matière dont la quantité se trouve au marché dans la moindre proportion. Le Commerce ne connoit point de marché qui ne soit soumis à l'Empire de cette loi.

SIL n'est pas vrai en général que la plus grande, ou la moindre quantité d'Or & d'Argent dans un Etat, y régle la Valeur de toutes les productions; il n'est pas plus exact de dire que l'Or & l'Argent ne font point les arbitres des prix; qu'ils n'en font que les moyens, les représentations; & que la fixation des Valeurs dépend de l'abondance ou de la rareté des biens, des Denrées, des Marchandises, qui font à vendre dans l'instant des Achats, & de la Quantité de Terre & de Travail employés à leur formation.

CES deux propositions qui semblent se contredire , sont vraies l'une & l'autre à beaucoup d'égards ; mais elles ne le sont point en général : & le Négociant & le Ministre qui dirigeroient leurs opérations sur le Principe de l'Auteur de *l'Essai sur la police général des Grains* , comme sur une règle sûre , se tromperoient souvent.

VOICI comment raisonne cet Auteur. Les métaux toujours subordonnés aux circonstances , se prêtent pour ainsi dire à l'instabilité des appréciations de toutes choses en plus grande ou en moindre quantité , à proportion de la nécessité ou de la volonté. Il faut quatre fois plus d'Argent dans un tems de disette , pour acquérir un muid de blé ; il en faut beaucoup moins après une bonne récolte , sans qu'il soit arrivé aucun changement dans la quantité ni la qualité des espèces. Il en est de même de toutes les choses qui roulent dans le Commerce de l'Univers. Leur rareté ou leur abondance , le besoin ou la fantaisie , les différentes sortes d'occupations des particuliers , décident de la quantité d'Or & d'Argent qu'il faut donner pour les acquérir. L'eau seroit très chère , si elle étoit fort rare , les Diamans seroient peu prisés , s'ils étoient aussi communs que le sable.

IL en est de même des productions de l'Art. La substance de la terre qui les fournit , se métamorphose au gré de l'Habitant , en Granis , en Bois , en Plantes , en Pâtures. Les différentes matières prennent aussi différentes formes sous la main industrieuse , qui les plie au goût du tems. Ainsi toutes ces choses valent plus ou moins suivant leurs qualités produites ou fabriquées , & relativement à leur usage actuel.

CES différentes causes de la variété des prix sont incontestables ; mais elles ne produisent pas toujours leurs effets , comme l'a cru l'Auteur de *l'Ess. sur la Pol. Gen. des Gr.* & avant lui les Politiques Anglois. Ces causes ne sont pas exclusives de l'influence de l'Or & de l'Argent , surtout à l'égard des matières qui ne sont pas , comme les Grains , de première nécessité. Il est incontestable que la disette de l'Argent le fait rechercher avec plus d'avidité : moins il y en a , plus on s'empresse de porter des Denrées & des Marchandises au marché. Les besoins respectifs des propriétaires des Denrées & des Marchandises , qu'ils ne peuvent satisfaire qu'avec de l'Argent , établissent l'abondance des Denrées & des Marchandises au marché , pendant que la disette de l'Argent réduit la volonté en simple désir , restreint le besoin , fait regner l'économie , resserre le luxe , ou le supprime tout-à-fait. L'Argent rare devient cher ; toutes les valeurs s'avilissent alors par le défaut de consommation & par l'absence des acheteurs.

IL faut considérer l'abondance de l'Or & de l'Argent sous deux points de vue : sçavoir, l'abondance de ces métaux qui n'a cessé de s'accroître en général en Europe depuis la découverte des côtes Occidentales & Orientales de l'Afrique, & des Mines des Indes Occidentales ; & leur abondance relative dans un Etat quelconque.

ON a vu hauffer les valeurs depuis qu'une plus grande quantité d'Or & d'Argent s'est répandue en Europe. Il est vrai que les prix ne sont point montés en proportion de l'augmentation de la masse des métaux. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il s'est établi une espèce de niveau entre le prix des Denrées & des Marchandises, & la quantité d'Or & d'Argent qui circule en Europe.

LE taux des Denrées & des Marchandises seroit monté bien plus haut qu'il n'est actuellement, si nos besoins ne s'étoient pas multipliés en même tems que nos richesses ; si nous n'avions pas une plus grande quantité de choses à acheter qu'autrefois. Avant que les Indes Occidentales répandissent leurs trésors en Europe, nous ignorions l'usage du Thé, du Chocala, du Caffé, du Tabac & presque entièrement celui du Sucre ; les productions des Arts & de l'Industrie étoient bien moins étendues, en bien moindre quantité ; les Indes Orientales qui absorbent depuis longtems tous les ans une partie considérable de notre numéraire, nous étoient à peine connues. Les Manufactures, les Meubles, les Bijoux, le Luxe en un mot, employoient beaucoup moins de ces métaux. L'Or & l'Argent, comme signes, ont aujourd'hui plus d'emploi, plus de fonctions à faire, plus de choses à représenter. D'où il suit que l'abondance de ces métaux a fait moins de sensation, parceque la quantité des Valeurs, des Besoins, des Emplois, s'est accrue dans une sorte de proportion. Il est donc vrai qu'il s'est établi un niveau entre les Valeurs multipliées & l'abondance des signes augmentée, & que les Valeurs ont augmenté de prix en proportion de l'abondance d'Or & d'Argent ; c'est-à-dire que les métaux ont beaucoup moins signifié, & qu'il en a fallu une plus grande quantité pour représenter les Valeurs en Europe.

MAIS ce qui est incontestable en général & faute yeux de quiconque parcourt avec attention les progrès & l'état actuel des Arts, du Luxe, de l'Industrie & du Commerce, peut-il être faux à l'égard de quelque production particulière ?

C'EST, dit-on, la quantité de terre & de travail appliqués à Chaque production ; c'est la quantité de Denrées & la facilité de les les procurer, qui dé-

déterminent la quantité d'Argent qu'elles doivent occuper : & cette quantité de Terre , de Travail , de Denrées & de Productions , dépend toujours des circonstances particulières où se trouve chaque Peuple , de sa façon de vivre , & de la manière dont ses occupations sont variées par les Loix , par les Subsidés & la forme du Gouvernement. La quantité d'Argent n'augmente pas le prix des alimens , parcequ'on n'en demande pas plus qu'on en a besoin. Pourquoi chercher dans les monnoies la raison du prix des alimens , quand nous en trouvons des causes plus évidentes dans les productions , dans les consommations & dans les taxes dont elles peuvent être chargées ; ce n'est point la présence de l'Argent qui les augmente ; c'est l'abondance ou la rareté des productions , qui fixe leur valeur. Les choses de luxe ont le même sort : plus il y en a d'une même sorte , plus les fantaisies se satisfont à moins de frais ; & les Denrées n'augmenteroient point , quand tout le monde cesseroit de rechercher l'Ornement & la Délicatesse : elles ne diminueroient point , quand nous employerions vingt fois plus d'Argent aux choses frivoles. On voudroit nous persuader encore que si les Denrées ont renchéri en Europe , depuis que l'Amérique y a jetté une grande quantité de métaux , c'est parceque les richesses en changeant les moeurs , ont engourdi quantité de bras , & qu'il y a moins de mains employées aux travaux les plus Communs & les plus nécessaires ; ce qui fait une diminution de travail dans les occupations les plus utiles.

TEL est le préjugé assez général. L'Argent a sans doute moins d'influence sur les prix des Denrées , des Alimens , sur tout sur les prix des Grains , que sur les prix des Marchandises de Luxe. Mais de ce que les prix des Grains dépendent infiniment de la disette ou de l'abondance , il ne s'ensuit pas de là que l'abondance de l'Or & de l'Argent n'y influe point. Dans le quinzième siècle & dans les tems qui ont précédé les importations des métaux des Indes Occidentales , on voit le prix Commun du blé en France de 3 à 4 Liv. le septier , monnoie actuelle , dans les années de paix & de tranquillité intérieure. Le prix commun dans les seizième , dix-septième & dix-huitième siècle , est successivement monté & se soutient toujours de 18 à 20 Liv. lorsqu'il ne survient ni guerre , ni mauvaise année. Ces différens prix correspondent à ceux du reste de l'Europe. Il y a donc eu certainement une révolution dans le prix des Grains , & cette révolution ne peut-être que l'effet de l'abondance de l'Or & de l'Argent que l'Amérique a répandue en Europe. L'Argent devenu plus abondant , a moins signifié. Par la même raison qu'il en a fallu une plus grande quantité pour représenter les Denrées de luxe , celles de seconde & de troisième nécessité , il en a fallu aussi une quantité proportionnée pour représen-

ter celles de première nécessité. Les Denrées comestibles, les alimens ont augmenté de prix à mesure que l'Argent est devenu plus abondant, en proportion de toutes les autres choses nécessaires à la vie, aux commodités, à l'agrément & à l'entretien du luxe: & si cette augmentation de toutes les valeurs ne se trouve pas en général dans une proportion exacte avec la quantité d'Argent répandue en Europe, ce n'est, comme on l'a déjà observé, que parceque le Luxe a multiplié l'emploi de l'Argent.

LE travail qu'exigent les productions de la nature pour la culture & pour être converties à différens usages, influe sans doute beaucoup sur les prix, ainsi que la rareté de chaque sorte de productions & leur utilité. Le blé est une production chère, parcequ'on ne peut s'en passer; mais elle est moins chère que le Vin, la Soie, le Lin & la Laine, parcequ'elle est plus abondante. Une production qui n'appartient qu'à un seul pays, dont on ne peut se passer, telle que le Safran, la Barille qui ne croit qu'en Espagne & dans un seul Canton de l'Espagne, la Cannelle qui ne croit que dans l'Isle de Ceylan, &c. se soutient toujours nécessairement chère. Ce n'est point le plus ou le moins d'étendue de terrain que ces Denrées occupent, qui décident de leur valeur, mais leur abondance & leur utilité; car on peut observer que les plus chères, sont celles qui en exigent le moins. Le prix que le travail ajoute à la Laine, à la Soie & surtout au Lin, est immense; & il n'est personne qui n'ait l'expérience, que ce prix diminue de 50 ou de 60 pour cent par la rareté de l'Argent, surtout celui des Marchandises dont le travail est le plus beau & le plus recherché, telles que les dentelles.

LE faste des anciens Rois de Perse, les trésors de Crésus Roi de Lidye, ceux des Rois d'Agrigente & de Syracuse, la somptuosité des édifices chez les Athéniens, l'excellence de leurs Architectes, de leurs Sculpteurs, de leurs Peintres, de leurs Spectacles, &c. le luxe des Romains, prouvent, dit-on, qu'il y avoit chez ces différentes Nations une grande abondance d'Or & d'Argent. Cependant la Vie & les choses communes n'étoient pas chères. Il n'y avoit que les somptuosités qui se payassent très chèrement. D'où l'on conclut que l'opulence de ces anciens tems n'influoit point sur le prix des Denrées.

ON doit en conclure au contraire que les trésors étoient concentrés dans une Cour, dans une Capitale, ou chez une Nation, qui les attiroient à elles par leurs Conquêtes, ou par leur Commerce, ou par leur Tirannie; qui laissoient peu ou point de numéraire chez les Peuples cultivateurs, qui par cette

raison

raison étoient obligés de leur livrer leurs Dentrées à bas prix. C'est ce qui arrive de nos jours en France & en Angleterre. Paris & Londres attirent tout le numéraire des Provinces, où les Dentrées, où les productions sont à bas prix, à cause de la rareté de l'Argent dont ces Capitales regorgent. C'est aussi en France l'une des causes qui détruisent le plus sensiblement l'Agriculture, ou qui l'entretiennent dans un Etat de médiocrité, dans les Provinces éloignées de la grande consommation. Le Cultivateur ne pouvant vendre ses Dentrées qu'à bas prix par la rareté de l'Argent, & les impositions excédant la somme que la vente de ses Dentrées peut lui produire, il est naturellement forcé d'abandonner l'Agriculture. On commence à se plaindre aussi en Angleterre, de l'indigence que cause dans les Provinces une grande Capitale, qui attire à elle tout le numéraire de l'Etat.

ON cite encore les richesses de l'Indoustan, celles de la Chine, où toutes les Nations de l'Europe s'empressent depuis longtems de porter les métaux du nouveau Monde. Les vastes contrées de l'Asie ont des trésors immenses en Or & en Argent, puisqu'elles en reçoivent continuellement sans rendre autre chose, que des productions de leur crû. Cependant la vie y est à si bas prix qu'aucune Nation ne travaille à si bon marché; ce qui prouve bien, dit-on, que l'abondance de l'Or & de l'Argent ne réglent pas les prix des Dentrées.

ON pourroit être sensible à cette preuve, si on n'étoit pas instruit d'ailleurs que l'Or & l'Argent ne circulent pas dans l'Indoustan comme en Europe; que les richesses y sont concentrées chez les grands; que l'idée de la métémpycose y fait cacher ces métaux dans le sein de la terre, où ils restent enfouis pour toujours; que les Peuples y sont Esclaves, qu'ils ne se nourrissent qu'avec du Ris, & que leur vêtement ne leur coûte presque rien; que les Dentrées sont à bas prix à la Chine presque par les mêmes raisons; aux quelles il faut ajouter que chez la Nation la plus nombreuse de l'Univers, les fonctions de l'Argent se multiplient à l'infini (a).

CROIRONs nous encore que la quantité des métaux répandue en Europe depuis la découverte de l'Amérique, en changeant les mœurs a engourdi
quan-

(a) Dans les Provinces Méridionales de la Chine, la terre produit du Ris jusqu'à trois fois l'année, & rapporte jusqu'à cent pour un, par le grand soin que les Chinois ont de l'Agriculture, & par la bonté de leur terres, qui ne se reposent jamais. Les Artisans & les Payfans qui y travaillent presque tout nuds, ne vivent que de Ris, & ne boivent que de l'eau de Ris; de là le nombre prodigieux d'habitans.

quantité de bras ; que l'abondance de l'Argent est cause qu'il y a moins de mains occupées aux travaux les plus communs & les plus nécessaires ; & que c'est cette diminution de travail qui est la cause de l'augmentation des prix des Denrées & des Marchandises, & non l'abondance de l'Or & de l'Argent répandue en Europe par l'Amérique ? voyons nous en Europe les terres moins bien cultivées ? si l'Agriculture a perdu en France par l'excès ou par l'inégalité des impositions, que n'a-t-elle pas gagné en Angleterre ? celle-ci a plus que doublé ses productions naturelles depuis un siècle. Une seule Nation maritime a plus de Vaisseaux aujourd'hui, que n'en avoit autrefois l'Europe entière. La France, la Hollande & l'Angleterre n'ont-elles pas multiplié à l'infini les Manufactures ? les Arts, l'Industrie & le Commerce concentrés chez une ou deux Nations avant la découverte de l'Amérique, se répandent aujourd'hui dans toute l'Europe, & se soutiennent malgré la concurrence de l'Industrie des Indes Orientales, autrefois presque inconnue. Ces progrès qu'on ne sçauroit contester, ne peuvent se faire, que par le secours d'une grande quantité de mains occupées de la Culture de tout ce que la nature présente à l'Industrie humaine.

ON ne peut nier que l'abondance de l'Or & de l'Argent, que l'Amérique a répandue en Europe, n'y ait augmenté les prix des Denrées, de même que celui des Marchandises, & si cette augmentation ne se trouve pas proportionnée à l'abondance de ces métaux, ce n'est que parceque les productions de l'Art & de l'Industrie, ainsi que les besoins du Luxe, se sont multipliés à l'infini ; & il est incontestable qu'il s'est établi un niveau entre les Denrées, les Marchandises & le numéraire, en proportion de son abondance & de son emploi.

AURESTE une connoissance exacte de cette proportion, que l'Arithmétique politique pourroit déterminer, (car cette matière n'admet pas un calcul exact) est plus curieuse qu'utile. L'Augmentation de l'Or & de l'Argent est aujourd'hui indifférente. Il importe peu aux progrès des Arts, de l'Industrie & du Commerce, qu'il faille une plus grande quantité d'onces d'Or ou d'Argent pour représenter les Denrées & les Marchandises, qu'il n'en falloit il y a deux cents ans. Il n'en est pas de même de l'abondance relative de l'Or & de l'Argent dans un Etat quelconque. L'abondance & la rareté relatives de ces métaux dans un Etat de l'Europe, peuvent être telles, que l'Etat se trouve pauvre ou sur le point de le devenir.

L'Etat qui a peu de numéraire, est, dans la situation présente de l'Europe,

pe, un Etat foible, qui auroit peut-être befoin du fecours d'un génie Créateur pour acquérir une Puiffance relative, ou pour rétablir celle qu'il a perdue: toutes fes Denrées, toutes fes productions y font néceffairement a vil prix, & celles qui s'exportent, fervent à enrichir les Nations qui font le Commerce d'economie, pendant qu'elles lui font payer chèrement les chofes qu'elles lui importent. Cet Etat ne cefse de s'appauvrir, furtout s'il eft fans Commerce, ou fi fon Commerce eft interrompu, & fi les impositions y font excessives.

L'ETAT qui a dans fa circulation un grand numéraire, a furement un Commerce floriffant, qui en eft la fource. On y voit briller l'Agriculture, les Arts, l'Induftrie; tout y eft animé; il eft opulent, il eft puiffant. Mais fi le numéraire s'y accumule fans cefse avec une grande rapidité, la main-d'œuvre, les Denrées, les Marchandifes, renchériffent néceffairement. L'Ouvrier qui échange fon travail contre de l'Argent, en exige davantage lorsque l'Argent eft commun; les Manufactures, toutes les productions de l'Induftrie deviennent plus chères, & manquent d'Acheteurs. La Culture des terres en reçoit une influence fenfible. Le Cultivateur ne peut plus augmenter le prix de fes Grains en proportion de fes befoins de luxe ou de première néceffité, que fa terre ne produit pas. Les fruits de fon travail ne peuvent foutenir la concurrence chez l'Etranger, & la chute des Manufactures diminuant la confommation intérieure, fes Grains reftent invendus. Il fuccombe fous le poids de fon fupersflu, de fon abondance qui ne peut plus lui fuffire pour pourvoir à tous fes befoins. Il fe néglige, il eft enfin forcé d'abandonner un travail qui lui devient infructueux; & l'Agriculture parvenue à ce période de richesses, ne peut manquer de diminuer infiniment, furtout chez le Cultivateur qui n'a que peu de terre à mettre en valeur, fi peu qu'il fe trouve d'ailleurs chargé d'impositions. L'excès du numéraire introduit dans l'Etat, produira bien-tôt le même effet que l'excès des impositions, à l'égard de l'Agriculture, parcequ'il fera également impoffible au Cultivateur dans l'un & l'autre cas, de fe Procurer avec le fruit de fon travail, les commodités & tous les befoins de la vie.

IL n'y a point d'Etat en Europe qui rédoute fa décadence par les effets de la trop grande abondance d'Argent. Tous au contraire cherchent à l'envi les moyens de l'attirer: & il faut convenir qu'il n'y a encore que la Hollande & l'Angleterre, qui approchent, qui touchent prefque à ce degré de richesse qui menace de la pauvreté; la Hollande à force d'accumuler fans cefse un numéraire réel, des valeurs effectives; & l'Angleterre en ajoutant à fes ri-

chesses naturelles & au Commerce le plus étendu, des Papiers monnoie, des représentations d'Or & d'Argent pour des sommes immenses.

L'AUTEUR de l'ouvrage, intitulé *de la Nature*, qui a crû voir partout une dose égale de bien & de Mal, après avoir présenté une balance très inégale & très inexacte des avantages & des désavantages du Commerce, qui à ses yeux, a produit chez toutes les Nations commercantes plus de mal que de bien, trouve un grand accroissement à ce mal dans l'abondance de l'Or & de l'Argent.

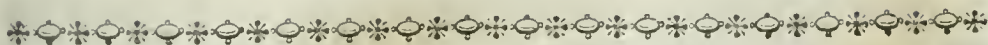
PAR combien de malheurs, dit cet Auteur, l'Or du Perou est-il parvenu jusqu'à nous? La destruction de deux Nations & la décadence d'une troisième, font, pour ainsi dire, les véhicules qui nous l'ont apporté. Ne valoit-il pas mieux qu'il restât dans les entrailles de la terre?

LA destruction de beaucoup d'Indiens a été sans doute la suite de l'avidité des Européens pour leurs Mines d'Or & d'Argent. Mais il n'est pas exact d'en attribuer la seule cause à ces Mines. Il est bien moins encore d'attribuer à ces mêmes Mines la décadence d'une troisième Nation. On a vu dans le Chapitre de l'Espagne, la cause de sa dépopulation & de la perte d'une partie de son Agriculture, dans l'expulsion des Maures, dans celle des juifs, & sur tout dans la mauvaise Administration des Finances, & dans l'excès des impôts.

AVEC la terre & du fer, ajoute cet auteur, le Suisse vit à son aise. Avec des Vaisseaux & de l'Or l'Espagnol pourroit mourir de faim, si ses voisins ne fesoient pour lui la récolte.

POUR conserver cet Equilibre que l'auteur croit voir entre le bien & le mal, il auroit du observer ici, qu'avec des Vaisseaux, sans fer, sans territoire, la Hollande nourrit un Peuple nombreux, & l'enrichit; & que les voisins qui font la récolte des Espagnols, mourroient eux mêmes de faim, s'il n'y avoit point de récolte à faire en Espagne.

IL est incontestable que l'abondance de l'Argent, que l'Amérique a repandue en Europe, a contribué infiniment, & autant que ses Denrées qui y étoient autrefois inconnues, à y accroître l'Industrie, & à y multiplier les moyens de subsistance & toutes les commodités de la vie, & conséquemment la Population.



C H A P I T R E XXIII.

De la proportion entre l'Or & l'Argent.

LA proportion qui est entre l'Or & l'Argent, est une matière à la quelle le public fait peu d'attention, quoiqu'elle soit sans cesse sous ses yeux & très intéressante: mais les Banquiers, les négocians François, Hollandois & Hambourgeois, qui travaillent avec l'Angleterre, ou avec le Portugal, savent profiter des avantages que cette proportion leur donne sur l'Angleterre (a).

CE n'est point la Valeur numéraire que chaque Etat peut donner a son gré à ces deux métaux, qui décide cette proportion. Il est indifférent que le marc d'Or soit à 720 Liv. 18 S. cette différence de Valeur numéraire Relative de l'un & l'autre Métal doit-être fixée plus haut ou plus bas sur la proportion qui est entre ces deux métaux, & c'est cette proportion qu'il faut déterminer pour donner à chacun une Valeur numéraire qui y réponde avec une telle précision, qu'il soit absolument égal dans un Etat, de posséder une Valeur quelconque en Or ou en Argent; ou que tout au moins la différence soit si modique, qu'elle échappe à l'attention. Il faut donc constater exactement la Valeur de l'un de ces métaux à l'égard de l'autre, & c'est ensuite à quoi il faut que la Valeur numéraire réponde.

SI on s'arrête à la proportion du poids de l'Or avec celui de l'Argent, on trouvera qu'elle est de 11 à 20 entre un lingot d'Or & une barre d'Argent exactement de même Volume. L'Or supposé à 24 Carrats & l'Argent à 12 Deniers, c'est-à-dire, l'un & l'autre sans alliage, il y aura cette différence dans le poids: si le lingot pese 20 onces, la Barre n'en pesera que 11.

MAIS ce n'est point sur la supériorité du poids de l'Or, ou de la perfection du métal, que la proportion entre l'Or & l'Argent peut être déterminée, & que le degré de supériorité de la Valeur numéraire de l'Or sur celle de l'Argent doit être fixé. Un seul principe détermine la proportion, & doit fixer par conséquent la Valeur numéraire: c'est le prix du marché.

Ce

(a) Les Négocians de France, de Hollande & de Hambourg qui ont des fonds à Lisbonne, les tirent en Or par le Paquebot d'Angleterre, & d'Angleterre en Argent.

Ce n'est que la demande qui établit la proportion entre l'Or & l'Argent, en leur donnant une Valeur, comme à toutes les autres marchandises. Cette proportion dépend par conséquent du plus ou du moins d'abondance de ces deux métaux, & c'est ce qui l'a fait varier souvent.

LES Mines d'Argent se font toujours trouvées plus abondantes que celles de l'Or, mais non pas également dans tous les pays, ni dans tous les tems : il a toujours fallu plusieurs onces d'Argent pour payer une once d'Or, tantôt plus, tantôt moins, suivant l'abondance de ces métaux & la demande. L'Or a été autrefois à l'Argent comme 1 à 10, 1 à 12, 1 à 12 $\frac{1}{2}$, 1 à 13 : en 1641 l'Or étoit à l'Argent comme 1 à 14 & en 1700 comme 1 à 15.

LES Mines du Mexique & du Pérou ont rendu non seulement l'Or & l'Argent plus abondant, mais même haussé la valeur de l'Or contre l'Argent qui s'est trouvé en plus grande quantité ; de manière qu'on a fixé la proportion dans les monnoyes d'Espagne suivant le prix du marché, comme 1 à 16. Les autres Etats ont suivi d'assés près le prix d'Espagne dans leurs monnoyes. Les uns les mirent comme 1 à 15 $\frac{1}{3}$, les autres comme 1 à 15 $\frac{1}{2}$ à 15 $\frac{2}{3}$, &c. Mais depuis que le Portugal tire des quantités considérables d'Or du Brésil, la proportion a commencé à baisser de nouveau, si non dans les monnoyes, au moins dans les prix du marché, où la valeur de l'Argent a encore été augmentée par les exportations qu'on en a faites dans les Indes Orientales, d'où l'on a apporté beaucoup d'Or en échange de l'Argent ; parce que sa proportion est bien plus basse dans les Indes.

LA proportion de l'Or à l'Argent est dans le Japon comme 1 à 8, & à la Chine comme 1 à 10. C'est ce qui a fait que l'échange de l'Argent pour de l'Or a été pendant longtems à la Chine, une branche de Commerce fort riche pour les Compagnies des Indes d'Europe. Ce Commerce a perdu de ses avantages, parce que la proportion de l'Or est un peu montée à la Chine, & si les Mines du Brésil continuent de fournir la même abondance d'Or, la proportion de l'Or baissera infailliblement en Europe.

DE-LA on doit nécessairement conclure que la maxime *qu'il ne faut point toucher aux monnoyes*, aujourd'hui généralement adoptée dans tous les Etats, n'est point absolue & sans exception, comme l'a prétendu M. Dutot dans *ses Reflexions politiques sur les Finances & le Commerce*, contre M. Melon, qui dans son *Essai politique sur le Commerce*, avoit avancé que le prix des monnoyes étoit indifférent, & qu'il étoit souvent avantageux de l'augmenter. L'Auteur de *l'examen des Reflexions Politiques* de M. Dutot, a soutenu qu'on ne devoit pas
faire

faire de cette maxime, une maxime générale, & la pousser jusqu'à proscrire toute mutation de monnoye; que quand il n'y a point d'autre moyen de procurer des secours à l'Etat, il vaut mieux avoir recours aux mutations d'espèces, que de laisser périr un Royaume; ce qui est une alternative dans laquelle un Etat ne peut que très difficilement se trouver; & dans tous les cas une Augmentation, une l'altération des monnoyes, est toujours une ressource ruineuse pour l'Etat.

AUCUN de ces Auteurs n'a porté son attention sur les effets de la proportion entre l'Or & l'Argent, qui s'établit au marché dans une indépendance absolue de la prévoyance du Législateur & de toutes les Loix, sur les variations connues jusques à présent, & sur celles dont cette proportion est encore susceptible. Les variations qui surviennent dans cette proportion, établissent donc nécessairement la vraie & la seule exception à la maxime qu'il *ne faut point toucher aux monnoyes*, puisque la Valeur numéraire doit suivre dans un Etat, cette proportion avec exactitude & une sorte de précision, si l'on veut prévenir la confusion dans la circulation, & des pertes considérables. Si l'Or est dans sa valeur numéraire au-dessous de sa proportion avec l'Argent, on ne verra bientôt plus d'Or dans la circulation, il sera fondu par les Artisans & enlevé par les Etrangers avec une perte considérable pour l'Etat. La même chose arrivera à l'égard de l'Argent dont la valeur numéraire est au-dessous de sa proportion avec l'Or: & tel est l'abus qui regne depuis plus de 50 ans dans les monnoyes d'Angleterre. C'est cet abus qui est la cause d'une disette excessive d'Argent blanc en Angleterre, & qui excita il y a peu d'années, le Zèle du Chevalier Barnard, pair & ancien Maire de Londres, qui comme M. Newton, à eu le bonheur singulier de jouir pendant sa vie de tout ce qu'il mérite, qui est le seul citoyen au quel on ait élevé de son vivant une statue à la Bourse de Londres.

L'ATTENTION du Chevalier Barnard engagé a un autre citoyen qui a acquis une grande Réputation d'homme éclairé & d'excellent Patriote, M. Shirley, à attaquer le même abus: il n'adopte pas les moyens d'y remédier proposés par le Chevalier Barnard; ses vûes sont plus conformes aux principes que nous venons d'exposer.

Première Lettre du Chevalier Barnard.

S'IL est vrai que ceux qui ont un grand nombre d'Ouvriers à payer, sont fort souvent obligés de donner un demi pour cent pour se procurer de l'Argent blanc, c'est un très grand mal qui exige un prompt remède.

QUEL-

QUELQUES personnes ont proposé de monnoyer une livre de Troye (a) en 65 Shellings; mais le prix actuel de l'Argent à 12 Deniers de fin, donneroit un bénéfice aux Artisans à fondre cette monnoye.

IL s'agit de mettre dans le Public la quantité d'Argent blanc qui lui est nécessaire, sans faire aucun tort au Commerce, & sans altérer le cours ordinaire & naturel du change.

JE crois qu'on peut y reussir. Je propose une monnoye qui ne seroit point regardée comme Argent *Sterling* ou légal, mais absolument reçue dans la circulation de gré à gré, & dont cependant la valeur numéraire seroit garantie par les loix de l'Etat. Le Parlement pourroit faire un acte pour autoriser les Commissaires de la Trésorerie à faire monnoyer 200000 Liv. Sterl. en petits écus, Shellings & pièces de six fols, & ordonner qu'il y auroit quelques lettres sur cette monnoye, pour la distinguer de l'Argent *Sterling*; qu'une livre de Troye d'Argent seroit couverte en même nombre de pièces de monnoyes, qu'on en a monnoyé jusqu'à présent, mais que l'Argent pur ne seroit que de 10 $\frac{1}{2}$ onces dans chaque livre, & le reste en aloy. Cette monnoye dureroit plus longtems que celle qui est faite d'Argent plus fin, cette opération empêcheroit qu'on ne reserrât l'Argent blanc, & si cette somme de 200000 Liv. *Sterling* ne suffisoit pas aux besoins actuels de la circulation, on pourroit l'augmenter.

II. Lettre du Chevalier Barnard.

DEPUIS que j'ay publié ma dernière Lettre, la rareté de l'Argent blanc est augmentée. Les pièces de six fols qu'on a monnoyées, ont été insuffisantes pour remédier à cet inconvénient. C'est une chose très bien connue, que les Banquiers donnent une prime pour avoir de l'Argent blanc pour en fournir leurs pratiques, & l'on ne voit point où cet abus finira, puisqu'on trouve du profit même à vendre des pièces légères d'Argent blanc monnoyé, & l'on n'en voit pas d'autres depuis que les Artisans ont fondu pour leur commerce, les pièces qui étoient de poids. On s'étoit vainement flatté l'année passée, de voir baisser le prix de l'Argent en Angleterre, à l'arrivée de la flotte des Indes à Cadix. L'Argent en barre est actuellement plus cher, que quand je fis ma première proposition.

JE

(a) La Livre qu'on appelle en Angleterre la Livre de *Troye* n'est que de 12 onces. On s'en sert pour peser l'Or, l'Argent, les Diamans & Marchandises fines. La Livre d'*avoir du poids* est de quatre onces plus forte, mais l'once a 42 grains de moins. On s'en sert pour toutes les Marchandises grossières.

JE propose donc aujourd'hui de faire fabriquer de nouvelles pièces d'Argent, & d'employer seulement dix onces d'Argent pur dans la livre de Troye & deux onces d'aloÿ.

Je sçai bien qu'on peut faire des objections contre ma proposition, mais je ne veux point m'arrêter à y répondre. J'ai bien pesé toutes les difficultés & tous les inconvéniens qu'on peut m'opposer, & je suis plainement convaincu qu'il n'y a point d'autre remède à apporter au mal, que de fabriquer des pièces plus légères que les anciennes, ou des pièces d'une moindre valeur intrinsèque, c'est-à-dire, d'y mêler une grande quantité d'aloÿ; & que c'est là le seul moyen de remettre dans la circulation la quantité d'Argent blanc qui y est nécessaire, & de l'y conserver.

J'INVITE ceux qui sont sensibles au mal présent, au lieu de blâmer ma proposition, d'en faire une meilleure: ils rendront service à la Patrie, & je les en féliciterai de tout mon cœur. Je ne puis quitter ce sujet sans observer que beaucoup de gens croient que la rareté de l'Argent blanc est causée par la disproportion de la Valeur numéraire, entre notre or monnoyé & notre Argent blanc. Je ne veux point combattre cette opinion. Mais je crois qu'il n'y a personne qui se pique d'un peu de prudence, qui voulut conseiller d'établir une égalité plus exacte entre notre or & notre Argent monnoyé, pour empêcher que les pièces les plus pesantes de l'un ou de l'autre métal ne passent à l'Etranger, ou ne soyent fondues par nos Artisans. Je vais plus loin encore, je soutiens qu'il ne peut arriver de circonstances où il soit prudent de changer notre Argent monnoyé, qui devoit être tel qu'il est actuellement.

SI la Valeur numéraire de nôtre Argent blanc étoit augmentée, ce qui ne pourroit se faire que par un acte du Parlement, ce seroit un manque de foi de la part de la Nation envers les Etrangers à qui elle doit, & leur faire tort au prorata de cette augmentation.

SI au contraire on diminueoit la Valeur numéraire de nôtre or monnoyé, qui à été fait Argent légal par une Proclamation du Roi en conséquence d'une adresse des Communes, ce seroit faire un grand tort à la Nation, parce qu'elle perdrait dans les pays Etrangers à qui elle doit, au prorata de cette diminution, sur le Capital de la dette dans le cas du remboursement, & en attendant, sur les intérêts. Ce seroit aussi augmenter encore les malheurs de la Nation, en diminuant la somme de l'Argent courant, qui n'est déjà que trop diminuée en quantité par les Canaux nécessaires, & par la fonte des

pièces les plus pesantes, qui a été faite par nos Artisans. J'espère que toutes ces raisons seront très bien considérées en plein Parlement avant que de prendre le parti de faire aucun changement à nôtre monnoye légale.

Observations sur les Lettres du Chevalier Barnard, par M. Shirley.

QUOIQUE j'aie toute l'estime possible pour l'opinion du Chevalier Barnard, je ne puis cependant m'empêcher de présenter au public quelques remarques sur son projet de remédier à la disette de l'Argent blanc.

IL n'y à rien de plus juste & de plus incontestable, que nôtre obligation de payer nos dettes aux Etrangers, & il est certain que si nos importations d'Argent n'égalent pas nos exportations, nous sommes obligés d'y suppléer de nôtre propre Argent dans les payemens que nous faisons à l'Etranger; & ceux qui font le Commerce d'Argent, en profitent pour envoyer les pièces d'Argent les plus pesantes.

SI nous faisons de la monnoye d'Argent blanc d'une Valeur moins réelle; n'y ayant plus alors d'Argent blanc Sterling ou légal, l'Or fera exporté; & si nous monnoyons de l'Or d'une Valeur moins Réelle, cela n'empêchera pas l'Argent de sortir: car alors la différence du change sera en porportion à la Valeur Réelle de nôtre monnoye.

SI on fait de la monnoye d'Argent blanc pour servir au besoin actuel, il faut absolument la rendre Argent légal par un acte du Parlement, sans quoi personne ne voulant l'accepter, cette expédient ne sauroit avoir de bonnes suites; l'exemple de ces pièces de demi fous qui furent envoyées en Irlande par une Ordonnance du Roi Georges I. accordée à M. Wood, montre assez ce qu'on doit attendre d'un attentat pareil. Il n'y à point de moyen de faire circuler ensemble de bon Argent avec du mauvais au même prix. On n'a pû y reussir ni à Gênes, ni en Hollande, ni chez aucune autre Nation, excepté en Portugal où l'on fait circuler des pièces d'Argent blanc faites d'un mauvais Argent; ce que tout homme sensé regarde comme un grand préjudice fait à la Nation.

MAIS on dira que toutes nos pièces d'Argent blanc nouvellement fabriquées, passent à l'Etranger en tems de paix comme en tems de guerre, & qu'il faut nécessairement trouver un remède à ce mal.

LE mal est très bien connu, & c'est sans doute un grand reproche à faire à nôtre Gouvernement, de n'y avoir pas pouvû depuis plus de 50 ans que ce mal existe, dont la cause est dans la mauvaise estimation, que nous avons faite entre nôtre Or & l'Argent monnoyé. Nos Guinées sont estimées parmi nous six fols au-dessus de leur Valeur Réelle, c'est-à-dire, 2½ p. c'est le bénéfice que font ceux qui envoient de l'Argent blanc dans les pays Etrangers par préférence à l'Or, ce qui est une perte continuelle sur toute la monnoye de la Nation.

DE là il arrive qu'en tems de paix nous avons une quantité prodigieuse de pièces legères de l'Or de Portugal, qui portent un grand préjudice à nôtre circulation. Les pièces legères sont en partie la solde de la balance des pays Etrangers avec le Portugal, qui reste parmi nous; parce que toutes les autres Nations profitent de nôtre Paquebot pour faire venir de Portugal la solde de leur balance, qu'elles retirent ensuite de chez nous en Argent blanc qui leur donne un nouveau bénéfice: ceci nous fait un tort considérable auquel il est facile d'apporter un prompt Remède.

L'ARGENT blanc doit-être considéré comme nôtre Argent naturel, & par cette raison sa Valeur numéraire doit-être invariable. Mais comme l'Argent & l'Or changent souvent de prix, il faut considérer le premier comme nôtre Argent naturel, & le second comme une Marchandise, & ne pas acheter cette Marchandise à un trop haut prix. Il est clair cependant que le contraire arrive à l'égard de l'Or qui nous vient de Portugal. Si nous baissions chacune de nos Guinées de six fols, nous gagnerons beaucoup; nous acheterons l'Or, qui se vend à l'once plus ou moins cher suivant les circonstances, à un plus bas prix; car le prix de l'Or comme Marchandise, suivra nécessairement le prix de nôtre monnoye d'Or.

SUPPOSONS donc qu'on veuille remédier efficacement à la disette de l'Argent blanc, & établir une plus grande égalité entre l'Or & l'Argent; il faut monnoyer des pièces d'Or de 20 Shellings & de 10 Shellings, au lieu de nos Guinées & demi Guinées (a). Qu'on mette dans chaque pièce de 20 Shellings six fols moins d'Or en proportion de ce qu'il y en a dans nos Guinées; on établira par ce moyen une plus juste valeur entre nôtre Argent & nôtre Or dans les pays Etrangers, ainsi que chez nous. Comme il y a actuellement chez nous fort peu d'Argent Etranger & aussi peu du nôtre; car on

(a) Les Guinées valent 21 Shellings.

on n'a jamais vû une telle diféte d'Argent; si le projet est trouvé bon, on ne peut l'exécuter dans des circonstances plus favorables.

JE ne vois pas que la Nation puisse perdre pour l'avenir dans l'exécution de ce projet, comme le craint le Chevalier Barnard, en payant nos dettes avec les intérêts aux Etrangers. Il me paroît que l'unique perte feroit pour le Gouvernement dans les frais qu'il faudroit faire pour rappeler la monnoye courante, & en fabriquer une nouvelle. Cette dépense ne fauroit être considérable, ni être mise en balance avec l'intérêt public.

JE propose donc avec soumission de substituer ce projet à celui du Chevalier Barnard. Je compte sur sa candeur, & je me flatte que le public y prétera toute son attention. Je suis un sincère ami de ma Patrie. *W. Shirley.*

IL est bien étonnant qu'un abus aussi frappant que celui qui fait le sujet de ces lettres, ait échappé pendant plus de 50 ans à l'attention d'une Nation si éclairée, sans cesse occupée des moyens de s'élever & d'atteindre en tout genre au plus haut degré de perfection. La France a donné pendant longtems l'exemple des effets funestes que produisent dans un Etat, les augmentations, diminutions & autres variations des monnoyes: mais enfin l'Angleterre pourroit prendre une leçon de sagesse & de bonne administration dans l'Edit du Roi de France du mois de Septembre 1724.

LA proportion entre l'Or & l'Argent fût établie par cet édit à environ de $14\frac{1}{2}$ à 1. Sur ce pied il y a un petit avantage du côté de l'Argent. 14 Marcs & demi d'Argent valent quelque chose de plus qu'un marc d'Or; il est bien difficile d'établir la Valeur numéraire de ces métaux sur une précision Géométrique: mais un avantage léger d'un côté, tel que celui qui se trouve en France du côté de l'Argent, ne présente aucun inconvénient dans la circulation. Les Louis d'Or font de 30 au marc & ont cours pour 24 Liv. les écus font de $8\frac{1}{2}$ au marc & ont cours pour 6 Liv. ainsi le marc d'Argent est à 49 Liv. 16 S. & les 14 marcs & demi valent 722 Liv. 2 S. ce qui donne une Valeur numéraire de 42 S. aux $14\frac{1}{2}$ marcs d'Argent sur le marc d'Or. Il ne seroit pas possible de donner une plus grande Valeur numéraire à l'Or, ou de diminuer celle de l'Argent de 42 S. répartis sur 14 marcs $\frac{1}{2}$ sans embarrasser infiniment la circulation: & une disproportion si légère dans le numéraire ne sauroit faire préférer l'Or à l'Argent & en exciter l'exportation avec perte pour l'Etat. Il y a de même en Hollande une Légère disproportion entre la Valeur numéraire de l'Or, & celle de l'Argent.

L'ANGLETERRE éprouva le même excès de disette d'Argent blanc en 1728 dont elle se plaint aujourd'hui. On n'y voyoit plus d'Argent blanc, que des pièces usées, qui n'étoient pas de poids; & l'on étoit obligé de changer une Guinée à 5 p^s de perte. La proportion entre l'Or & l'Argent tombée alors à 14 $\frac{1}{2}$, étoit restée à Londres comme en Espagne, de 1 à 16 ou à 15 $\frac{1}{2}$ ce qui produisoit des embarras & de la confusion dans le Commerce & dans la circulation, & de la perte pour l'Etat. On engagea le célèbre Newton, directeur des monnoies de la Tour, à chercher les moyens convenables pour remédier à ce désordre.

IL semble qu'il étoit tout simple de suivre dans la fabrication, le prix de l'Argent au marché, qui établissoit la proportion avec l'Or comme 1 à 14 $\frac{1}{2}$. Conformément au rapport de M. Newton, le Parlement prit le parti de diminuer la valeur numéraire des espèces d'Or. On auroit du alors hauffer le prix des espèces d'Argent sur le pied du marché, où l'once d'Argent qui ne valoit que 62 deniers à la Tour, en valoit au delà de 65, & il étoit très défavantageux de baiffer les monnoies d'Or à cause des sommes que l'Angleterre doit aux Etrangers.

LA Guinée qui étoit à 21 Shellings 6 deniers, fut réduite à 21 Shellings. Il résulte de cette opération que l'Etranger doit être remboursé en principal & intérêts en Guinées à 21 Shellings, des Guinées qu'il a prêtées à 21 Shellings 6 deniers, ce qui fait une perte pour l'Etat de six deniers par Guinée. On se fonda sur ce préjugé que *suivant les loix fondamentales du Royaume, l'Argent blanc est la vraie & seule monnoie, & qu'il ne faut pas l'altérer.* Cette diminution fit tomber le prix de l'once d'Argent au marché de 65 $\frac{1}{2}$ à 64 $\frac{1}{2}$ deniers, ce qui étoit encore deux deniers & demi au dessus du prix de la Tour. Cette opération fut suivie d'une fabrication aux dépens de la Compagnie de la Mer du Sud, de quelques pièces d'Argent, qui furent enlevées immédiatement, & bien-tôt le prix du marché ne cessa de hauffer jusqu'à 65 $\frac{1}{2}$ & 66 deniers l'once d'Argent. En sorte qu'il en dût coûter prodigieusement à M. Newton, ce premier Calculateur de l'Univers, de céder dans une affaire purement de calcul, à l'empire du préjugé de sa Nation sur tout ce qui a anciennement reçu le nom de loi fondamentale du Royaume; car la cause de l'abus & le remède ne pouvoient échaper à un Homme de cet ordre.

ON ne conçoit pas en effet le principe, ni la raison de cette loi fondamentale du Royaume, qui veut que l'Or & l'Argent, regardé également partout ailleurs,

leurs, excepté à la Chine (a), comme Marchandise & comme signes des valeurs, suivant les circonstances où les raisons de Commerce placent ces métaux, soient considérés si différemment en Angleterre. Nous ne croyons pas qu'on puisse même à l'aide du calcul, appercevoir aucun degré d'utilité dans une loi, regardée cependant comme loi fondamentale de l'Etat, qui veut que l'Or y perde en quelque sorte sa fonction de signe pour n'être que Marchandise, ou qu'il soit réduit à n'être qu'un signe arbitraire, & qui attribue à l'Argent seul la qualité d'Argent naturel de la Nation, & sur ce fondement une valeur numéraire invariable; pendant que le prix de l'Argent au marché qui doit être la mesure de la valeur numéraire, est aussi sujet aux variations que le prix de l'Or. On devrait regarder sans doute comme une loi fondamentale dans tous les Etats, la maxime qu'il *ne faut jamais toucher aux monnoies*, c'est-à-dire, qu'on ne doit jamais envisager les changemens dans les monnoies comme une ressource de finance. Mais on doit regarder aussi comme une loi fondamentale dans chaque Etat la nécessité de suivre, pour établir la valeur numéraire, soit de l'Or, soit de l'Argent, la proportion entre l'Or & l'Argent qui se fixe par le prix du marché.

La proportion entre l'Or & l'Argent étant aujourd'hui de 1 à 14½. si la valeur numéraire de l'Argent est telle dans un Etat qu'avec une once d'Or, on puisse acheter 15 onces d'Argent, l'Argent blanc doit nécessairement passer à l'Etranger avec perte pour l'Etat: si au contraire avec 14 onces d'Argent on peut acquérir une once d'Or; ce sera l'Or, qui sera exporté avec perte. Ainsi pour éviter cet inconvénient, comme la proportion entre l'Or & l'Argent n'est point invariable, comme elle a déjà varié plusieurs fois, & que les Mines du Brésil doivent la faire varier encore, on doit admettre, comme une loi fondamentale, cette exception à la maxime qu'il *ne faut point toucher aux monnoies*; qu'il faut augmenter ou diminuer la valeur numéraire de l'Or ou de l'Argent sur le pied de la proportion que le prix du marché établit entre ces deux métaux, toutes les fois que la valeur numéraire de l'un des deux s'en éloigne au point de donner lieu à un bénéfice qui en fait faire une exportation reineuse pour l'Etat. Ce n'est donc point à la valeur numéraire de l'Or, comme Or, ou comme Marchandise qu'il faut toucher; mais comme monnoie, si la valeur numéraire se trouve au dessus ou au dessous du prix du marché. En Angleterre c'est la valeur numéraire de l'Argent qui est au dessous du prix du marché; ce n'est donc pas la valeur numéraire de l'Or qu'il

(a) On ne connoit point à la Chine l'usage d'aucune monnoye, tout s'y paye en Or ou en Argent au poids.

qu'il s'agit de rapprocher de celle de l'Argent pour suivre la proportion établie par le prix du marché, mais celle de l'Argent, qu'il faut rapprocher de celle de l'Or. Il semble donc que l'intérêt de l'Angleterre exigeroit que la valeur numéraire de l'Argent qui est à la Tour de 62 deniers, fut augmentée jusqu'à 65½ ou 66 deniers qui est le prix du marché, & qu'on regardât comme loi fondamentale du Royaume, le règlement de la valeur numéraire que demande la proportion que le prix du marché établit entre l'Or & l'Argent. Car les Négocians Anglois achètent & revendent également des Piaſtres & des Lisbonines, & l'une & l'autre de ces monnoies ſont également Marchandiſes & ſignes des valeurs, ſuivant que l'exigent les affaires de Commerce.

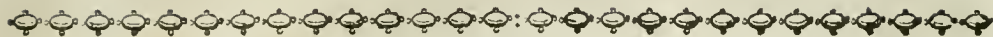
Ces expreſſions, *les loix fondamentales de l'Etat*, qui inſpirent tant de reſpect, pour ainſi dire, ſacrées, ſurtout pour des Hommes libres, ne doivent être employées que pour annoncer des loix fondées ſur la raiſon, ſur l'intérêt Public, des loix qui ont pour objet le ſalut du Peuple & la conſervation de l'Etat. L'Esprit d'une bonne Adminiſtration fait ſe mettre au deſſus du préjugé, qui à la faveur du nom reſpectable & impoſant de *loix fondamentales de l'Etat*, autorife & perpétue des abus ou des uſages deſtructifs.

LE Chevalier Barnard ſemble ne craindre l'augmentation de la valeur numéraire de l'Argent blanc, que par ce qu'il penſe que ce ſeroit manquer de foi envers les Etrangers Créanciers de la Nation. Il paroît en effet que le Créancier qui pour prêter 62 den. a été obligé de fournir à l'Etat une once d'Argent, perdrait au remboursement 3 deniers ½ par once d'Argent que l'Etat gagneroit, ſi la valeur numéraire de l'Argent blanc étoit portée au prix du marché, c'eſt-à-dire, à 65½ deniers. Ce ſeroit ſans doute faire une injuſtice au prêteur, ſ'il avoit effectivement prêté ſur la foi de l'invariabilité de cette valeur numéraire: car il eſt certain qu'il ne ſeroit pas poſſible de diſſimuler l'injuſtice d'un Etat débiteur qui augmenteroit la valeur numéraire de ſes monnoies pour rembourſer ſes dettes; par ce qu'il en acquitteroit une partie ſans rien débouſer, & le montant de l'augmentation ſeroit une perte réelle pour les Créanciers. Mais peut on ſe diſſimuler auſſi que cette forte d'injuſtice ne ſauroit avoir lieu que dans ce cas unique, où l'Etat débiteur ſe procureroit ce bénéfice en donnant à ſes monnoies une valeur numéraire au deſſus du prix du marché? ce prix du marché n'eſt point une loi particulière à une Nation: cette loi entraîne malgré elles toutes les Nations ſous ſon empire. Or cette loi à été une condition néceſſaire du contract entre le prêteur & l'emprunteur, abſolument indépendante de leur volonté. Il y auroit donc une injuſtice palpable de la part du Créancier qui à prêté une once d'Ar-
gent

gent valant 62 deniers, & qui n'a réellement prêté que 62 deniers, s'il exigeoit le remboursement de la même once d'Argent valant lors du remboursement 65½. cette augmentation n'est point du fait du débiteur : c'est l'effet d'une loi qui commande également à l'Etat débiteur & à l'Etat Créancier ; & il faut convenir qu'après cette augmentation le Créancier reçoit exactement la même valeur qu'il a prêtée, & qu'il ne doit rien recevoir au-delà. Si l'on objecte que l'once d'Argent prêtée a coûté au prêteur 65½ deniers qui étoit alors le prix du marché, il fera vrai en ce cas que le remboursement lui donne une perte réelle. Mais ce sera une perte prévue, ou qu'il a dû prévoir & mettre au rang des frais que lui occasionnoit la nécessité de faire un emploi de ses fonds. Il ne lui a pas été permis d'ignorer la disproportion de la valeur numéraire de l'Argent avec le prix du marché, que l'empire absolu de ce prix élèveroit infailliblement la proportion de la valeur numéraire, & qu'il est impossible qu'une Nation particulière résiste longtems sur cette matière au concours unanime des autres Nations. L'Etat qui rembourse ses dettes avec une valeur numéraire exactement conforme à cette proportion, n'est donc pas plus coupable d'injustice & d'infidélité envers ses Créanciers, que le feroit un particulier qui ayant emprunté 100 m. Liv. en écus à cent sols, les rembourseroit ensuite en écus à six Liv. Le prix du marché qui en fixant la proportion entre l'Or & l'Argent, établit leur valeur numéraire relative chez toutes les Nations, est une loi aussi impérieuse pour un Etat, que l'est pour chaque citoyen la loi de l'Etat qui donne à ces métaux une valeur numéraire arbitraire.

LA diminution de la valeur numéraire de l'Or opère une perte pour l'Etat sans aucune nécessité, & sur la seule idée d'éviter une injustice qui n'est qu'apparente, qui n'a absolument rien de réel, & à la quelle la réflexion sur le vrai principe de la valeur numéraire des monnoies chez toutes les Nations, ne permet point de s'arrêter.

LES Lisbonnes ont été fort souvent un objet de Commerce très avantageux, surtout par la différence du poids d'une pièce à l'autre, pour des Négocians de France, de Gênes & de Hollande, qui les ont tirées avec un bénéfice certain, soit directement de Portugal, soit d'Angleterre, en valeur numéraire pour les vendre au poids; ce qui ne pouvoit manquer de faire sortir les pièces les plus pesantes des lieux où elles ont une valeur numéraire, & de n'y laisser que les plus légères. Il est fort facile, comme l'observe M. Shirley, d'arrêter le cours de la perte qu'une telle valeur numéraire donne à un Etat.



C H A P I T R E X X I V .

De l'intérêt de l'Argent.

N O U S n'envisageons point ici l'intérêt de l'Argent du côté moral. Nous ne le considérons que du côté politique.

C'EST un préjugé si général, que le haut intérêt de l'Argent donne à la France un désavantage immense dans le Commerce, que les Politiques du premier ordre ont regardé ce préjugé comme une vérité incontestable, comme le principe d'un système de réduction, & personne n'a osé, non avancer, mais même entreprendre d'examiner la proposition contraire. L'idée que le *bas intérêt de l'Argent seroit avantageux à la France, qu'il est avantageux à l'Angleterre, & généralement à toute Nation commercante, sans exception*; n'est cependant qu'un préjugé; préjugé à la vérité le plus autorisé peut-être qui se soit jamais glissé dans la politique, & qu'il est par conséquent d'autant plus important & d'autant plus intéressant de combattre. Nous ne craignons point de l'entreprendre aux yeux des personnes qui ne consultent sur ces matières, que l'expérience & la raison.

LE Chevalier Thomas Culpeper jetta les premiers fondemens de ce préjugé en Angleterre dès 1621, par l'excellent traité qu'il publia contre l'usage. Tout favorisoit alors un système de réduction chez une Nation qui devenoit commercante, où l'intérêt de l'Argent étoit encore à huit pour cent. Thomas Manly entreprit dans un ouvrage très foible, intitulé *l'intérêt de l'Argent mal entendu*, publié à Londres avant la session du Parlement de 1669, de prouver que ce seroit un grand avantage pour l'Etat, que de soutenir l'intérêt de l'Argent à six pour cent. C'est en cet état que le Chevalier Josias Child publia son traité sur le Commerce, & sur les avantages qui résultent de la réduction de l'intérêt de l'Argent. Il détruisit facilement le système de son adversaire, qui ne se trouvoit établi sur aucun principe raisonnable, chez une Nation qui manquoit de beaucoup de productions naturelles & d'industrie, qui n'avoit les yeux ouverts, que sur l'étendue immense d'un Commerce d'économie qui enrichissoit les Hollandois, la seule Nation que l'Angleterre vouloit imiter, & qu'elle regardoit alors comme sa rivale; & il est cer-

tain que le bas intérêt de l'Argent favorise infiniment le Commerce d'économie.

A ne considérer que le Commerce d'économie, les richesses que les Hollandois acquéroient tous les jours, & le bas prix de l'intérêt de l'Argent alors à quatre pour cent en Hollande, il étoit facile de faire valoir en Angleterre les avantages de la réduction de l'intérêt. Il est certain d'ailleurs que tout intérêt de l'Argent est ruineux & destructif dans tout Etat en général, lorsque le taux de l'intérêt est tellement proche du capital, qu'il en opère plusieurs fois le remboursement dans une révolution de peu d'années; & que le capital placé en terres ou dans le Commerce, ne peut rendre un bénéfice raisonnable au-delà de l'intérêt. La réduction est alors nécessaire, & on peut croire que tel à été le motif des différentes loix qui ont successivement réduit en France l'intérêt du denier douze, au denier seize, au denier dix huit, & enfin au denier vingt. Le motif très raisonnable de ces différentes réductions a eu lui même sa cause dans l'abondance de l'Or & de l'Argent répandue en Europe par le Commerce d'Afrique & des Indes Occidentales, qui ne pouvoit manquer de forcer une réduction générale de l'intérêt, mais en même tems cette réduction a dû recevoir la loi chez chaque Nation, de la balance de son Commerce, & le taux de l'intérêt a dû s'y fixer en proportion de ce qu'elle a participé par son Commerce, à l'abondance générale de l'Or & de l'Argent.

CETTE balance doit-être regardée comme la première loi & la mesure du pouvoir législatif en cette matière. C'est le Commerce qui règle l'intérêt de l'Argent dans une indépendance absolue. Rien n'est plus arbitraire que la valeur numéraire de l'Argent, elle est fournie au pouvoir législatif; mais le Commerce décide toujours de sa valeur intrinsèque, il la détermine & la fixe suivant l'abondance qui se trouve au marché. Il considère toujours l'Argent en même tems comme Marchandise & comme signe des valeurs. Son abondance fait d'une part qu'il signifie moins, & de l'autre qu'il est moins cher; dès-lors il en exige une plus grande quantité, & en paye l'intérêt à plus bas prix. C'est sur ce principe que se règle la proportion de la valeur numéraire entre l'Or & l'Argent; & la manière la plus sûre & la plus sage d'user du pouvoir législatif sur cette matière, est incontestablement de suivre les révolutions & les progrès du Commerce, d'en recevoir, pour ainsi dire, la loi.

LE système de réduction de Josias Child ne fit véritablement fortune, que lorsque l'Angleterre, qui n'ouvrit une Caisse des emprunts que bien des années

nées après la publication de cet ouvrage, commença à s'apercevoir du fardeau des dettes Publiques. On fit valoir alors ses principes avec d'autant plus de succès dans le parlement, que la réduction de l'intérêt à trois pour cent, présentoit le moyen le plus facile d'amortir les dettes publiques. En effet si l'intérêt légal étoit resté à six pour cent, comme il étoit lorsque Josias Child écrivoit, l'Angleterre payeroit aujourd'hui environ trois ou quatre millions Sterl. d'intérêt de plus qu'elle ne paye. Une réduction qui diminue tout d'un coup l'intérêt de la dette publique de deux ou trois pour cent, pourroit fournir un fonds solide d'amortissement, & l'Angleterre seroit parvenue assez promptement à son entière libération, si l'excès de ses nouveaux emprunts lui permettoit de profiter de ses réductions, pour en employer le bénéfice en amortissemens.

LE Gouvernement Anglois est trop éclairé, pour ne pas favoir qu'une réduction légale de l'intérêt de l'Argent, ne pouvoit procurer d'autre avantage à l'Etat, qu'un bénéfice sur les intérêts de la dette nationale; que cette loi ne sauroit étendre son empire sur le Commerce; & que le Commerce ne connoit & ne suit d'autre loi sur l'intérêt de l'Argent, que celle qui se forme par l'abondance ou la diséte. Ici les grands motifs de l'amélioration des terres, des progrès de l'Agriculture, des Arts, & du Commerce, qu'on a fait valoir dans les Papiers Publics & dans les discours prononcés dans le Parlement, ne seroient que des prétextes dont on couvriroit l'atteinte portée au contract de la dette publique; si dans la réalité la réduction légale n'étoit pas, pour ainsi dire, forcée par celle que le Commerce a déjà faite.

JOSIAS Child parcourt successivement toutes les Nations, pour prouver la nécessité de la réduction de l'intérêt de l'Argent. Il attribue au bas intérêt de l'Argent l'opulence de toutes les Nations riches; & à son haut intérêt, la misère des Peuples pauvres. En Irlande & en Ecosse, dit-il, le Peuple est pauvre & mal vêtu, parceque l'Argent y est à dix ou douze pour cent, & que l'Argent y est fort rare. Il en est de même de l'Espagne & des pays qui sont sous la domination du Turc & du Mogol. La Hollande est beaucoup plus riche depuis que l'intérêt est à quatre pour cent, & l'Angleterre l'est quatre fois d'avantage, depuis les premières loix qui ont réduit les intérêts. De là il conclut que tous les pays sont aujourd'hui plus riches, ou plus pauvres, proportionnellement aux taux de l'intérêt chez eux; que la diminution de l'intérêt est la cause des richesses & de la prospérité de quelque Nation que ce soit, & que la réduction de six à quatre ou trois pour cent, doubleroit nécessairement dans moins de vingt ans les richesses & le fonds capital d'une Nation.

JOSIAS Child prend pour la cause des richesses d'un pays, ce qui n'en est que l'effet tout simple & bien naturel. On peut juger sûrement de la richesse d'un pays par le taux au quel l'intérêt de l'Argent y est porté; mais cet intérêt, quel qu'il soit, n'est ni la cause de sa richesse, ni la cause de sa pauvreté. L'Irlande & l'Ecosse ont eu des causes de pauvreté bien différentes. 1°. L'Angleterre a toujours attiré à elle tout le Commerce de ces deux Royaumes, surtout celui de l'Irlande qu'elle a toujours regardé comme une Nation étrangère & rivale à l'égard du Commerce. 2°. Il est arrivé à ces deux Royaumes, comme à plusieurs Provinces de France; leur numéraire à toujours été attiré en Angleterre par les impôts & par les grands propriétaires qui ont habité Londres, & le Commerce ne l'a point fait refluer. L'Espagne & le Portugal languissent dans la disette de l'Argent, malgré les richesses immenses de leurs Mines; parce que leur Commerce est entre les mains des autres Nations, dont la réduction des intérêts ne fauroit les dépouiller. Il en est de même du Commerce des Turcs; il est entre les mains des Francs, c'est-à-dire des François, des Anglois, des Hollandois, & des Italiens.

PERSONNE n'ignore l'usage des pays de la domination du Mogol, d'enterrer l'Argent, au lieu de le faire circuler dans le Commerce; ce qui est un grand mal pour le Commerce de l'Europe. Car si tout l'Argent qu'on porte depuis tant de siècles dans les Indes Orientales, étoit resté dans la circulation, il y seroit aujourd'hui bien plus abondant dans le Commerce, qu'il ne l'est en Europe, & nous ne serions pas inondés des Manufactures des Indes, qui détruisent les nôtres. L'Abondance de l'Argent les rendroit nécessairement plus chères à leur source; les Compagnies d'Europe ne pourroient les apporter qu'à perte, ou sans bénéfice, & les retours de ces Compagnies ne seroient pas languir par leur concurrence dans nos marchés, nos Manufactures, qui seroient beaucoup plus florissantes.

AINSI, ce n'est point parce que l'intérêt de l'Argent est haut chez ces Nations; que l'Argent y est rare, & que leur Commerce en souffre; mais l'Argent y est rare, & conséquemment à haut intérêt, c'est-à-dire cher, ou parce qu'elles ne font point leur Commerce & cultivent mal leurs terres, comme les Espagnols, les Portugais & les Turcs; ou parce qu'elles retirent sans cesse l'Argent de la circulation, pour le cacher ou l'enfouir dans le sein de la terre, comme font les Nations des Indes Orientales. En un mot, ce n'est point le haut intérêt de l'Argent qui détruit le Commerce chez aucune des Nations citées par Josias Child, ni chez aucune Nation connue où la valeur numéraire des métaux est en usage: mais un vice dans leur Commerce, ou
le

le défaut de Commerce, y rend l'Argent rare, & dès lors nécessairement cher. Les Législateurs feroient en vain des réductions d'intérêt chez les Nations qui manquent d'Argent, il n'en feroit pas moins cher dans le Commerce, au quel d'ailleurs ces Nations ne participeroient pas d'avantage.

ATTRIBUER les richesses de la Hollande & de l'Angleterre, les progrès & l'étendue de leur Commerce, aux réductions de l'intérêt de l'Argent; c'est prendre encore l'effet pour la cause. Qu'on jette un regard attentif sur la naissance & les progrès du Commerce de ces deux Nations, on verra que son élévation ne doit rien aux réductions de l'intérêt de l'Argent; mais que les réductions légales ont été forcées par celles que le Commerce a faites lui même. en attirant l'Argent des autres Nations, en le rendant plus abondant. Le Commerce, à force de multiplier sans cesse par ses bénéfices, par une balance toujours avantageuse, les signes des valeurs, les à avilis. Ils ont moins signifié, & leur prix est tombé par degrés, indépendamment de toute autre loi, que celle qu'a dicté le Commerce; ou ce qui est la même chose, par l'effet des besoins mutuels.

IL faut avouer que si le Commerce attire & accumule sans cesse l'Argent dans un pays, & doit y être regardé par cette raison comme la seule cause qui y produit le bas intérêt, il est incontestable que le bas intérêt de l'Argent y favorise à son tour le Commerce, mais ce n'est que le Commerce d'économie. Il l'augmente, il multiplie les opérations des Négocians qui font ce Commerce: & plus ce Commerce profite du bas intérêt pour s'étendre, plus il attire & accumule d'Argent, & plus il l'avilit & en fait baisser l'intérêt; parce que le Négociant qui a cet avantage dans le Commerce d'économie, a infailliblement celui d'écartier les autres Négocians, qui ne peuvent soutenir sa concurrence à cause de la supériorité de ses bénéfices, que lui donne le bas intérêt de son Argent.

AINSI, une ville, une nation livrée au Commerce d'économie, augmente encore plus rapidement ses richesses, à mesure que l'abondance de l'Argent que son Commerce attire, l'avilit, & fait baisser l'intérêt de plus en plus. Mais l'excès du numéraire, car il doit nécessairement résulter un jour d'une balance toujours avantageuse, ne lui permet bientôt plus d'autre Commerce que celui d'économie. La Hollande en est un exemple frappant. Ses terres extrêmement bornées, les productions de son crû n'ont jamais été regardées comme un objet dans son Commerce. Il n'en est pas de même des productions de son industrie. La Hollande a possédé de toutes fortes de

Manufactures dans l'état le plus florissant; ses étoffes de Soye, de Laine, de Poil, ses Toiles, ses Papeteries, ses Rafineries, &c. Ont joui de la plus haute réputation. La plupart de ses Manufactures sont devenues languissantes, parce que l'excès du numéraire, attiré par le Commerce déconomie, y a rendu excessif le prix de la main d'œuvre; & peut-être toute industrie en ce genre y seroit aujourd'hui détruite, si les guerres que cette république a soutenues depuis la paix de Riswic seulement, & les sommes qu'elle a placées dans les fonds publics de France & d'Angleterre, n'en avoit pas fait sortir plus de cinq Millions de numéraire. Il ne doit rester à la longue chez cette Nation, d'autre industrie, d'autres Manufactures, que celles qu'exigent une partie de la consommation intérieure, la construction, la Pêche & la Navigation. C'est le Commerce qui a fait tomber en Hollande l'intérêt des obligations avec Hypothèque à deux & demi pour cent. Il est à trois pour cent dans les pays bas Autrichiens; & pour l'emploi en terre, depuis un & demi, jusqu'à deux & demi pour cent, sans l'intervention d'aucune autre loi de réduction, que celle que dicte le Commerce.

L'Excès du numéraire, ou plutôt des signes représentatifs trop multipliés en Angleterre, a déjà porté coup à quelques Manufactures, à celles surtout qui sont établies à Londres. Mais l'industrie Angloise a une grande ressource dans la consommation intérieure, dans une infinité d'articles qu'on n'a pu imiter encore ailleurs, & dans l'étendue de quelques Provinces où les choses nécessaires à la vie se soutiennent à bon marché, parce que Londres, comme Paris, pompe continuellement le numéraire des Provinces.

AINSI, proposer une réduction légale pour favoriser le Commerce, dans un Etat qui doit, c'est lui proposer une loi avantageuse, en ce qu'elle opère une diminution de ses charges; mais une loi injuste à l'égard de ses créanciers, une loi qui doit lui faire perdre la confiance publique, qui doit altérer son crédit en donnant atteinte au contrat & à la fidélité de ses engagements; sans donner aucun secours au Commerce, qu'on ne fauroit soumettre à cette loi. Le Commerce est lui même le Législateur sur cette matière; & tout Etat qui veut réduire l'intérêt de l'Argent, ne doit espérer d'y réussir que par le Commerce, c'est-à-dire en attirant par le Commerce l'abondance de l'Argent, qui opère infailliblement cette réduction.

CE n'est donc point une question à proposer en France, ni chez aucune autre Nation industrielle; s'il seroit de l'avantage de son Commerce, d'y réduire par une loi l'intérêt de l'Argent, parce que le Commerce ne pourroit profiter

profiter d'une réduction légale, & y soutiendrait également toujours l'intérêt sur le pied du plus ou moins d'abondance de l'Argent. Si la France vouloit faire une réduction légale, cette réduction ne devrait être ordonnée que sur le pied de celle que le Commerce auroit faite; & pour que cette réduction fut exactement juste, il faudroit que l'Etat n'y soumit que ceux de ses créanciers qui ne voudroient par recevoir leur Remboursement. Mais il n'en est pas de même de la question de savoir, s'il est plus avantageux pour le Commerce de la France, d'avoir l'intérêt de l'Argent à cinq pour cent, qu'au taux où il est actuellement en Angleterre & en Hollande. Cette question est très intéressante (a).

LA France ne fait presque point de Commerce d'économie. La Réexportation qu'elle fait des retours des Indes Orientales, de ceux du levant, & du Tabac qu'elle tire des Anglois, n'entrent pas pour un vingtième dans les avantages de sa balance. Car le Commerce de ses Colonies, qui est un Commerce d'économie pour les Négocians qui le font, n'en est pas un proprement pour l'Etat; ici l'Etat n'achete pas les Denrées d'une Nation étrangère, pour les vendre à une autre: il ne fait que le Commerce de ses propres Denrées. Ainsi, si le bas intérêt de l'Argent lui donnoit de l'avantage, & la mettoit au pair des Anglois & des Hollandois à l'égard du Commerce d'économie, ce Commerce y est si foible, que cet avantage ne fauroit la dédomager de la diminution du Commerce de ses productions naturelles & de celles de son industrie. Il est incontestable que le bas intérêt de l'Argent est destructif du Commerce d'une Nation, qui ne consiste que dans ses productions naturelles, & dans celles des arts, & des Manufactures: & c'est ce qui constitue exactement tout le Commerce de la France, dans son état le plus florissant.

C'EST une maxime également établie par la raison & par l'expérience, que l'abondance de l'Argent l'avilit, & que cette avilissement est l'unique cause du bas prix de son intérêt dans le Commerce. De ce bas prix de l'intérêt suit nécessairement une augmentation de tout ce qui est valeur dans le Commerce, généralement de tout ce qui est vénal. Toute construction, les loyers des Terres, des Maisons, les Artisans, les Ouvriers de toute espèce, deviennent chers en proportion de l'abondance de l'Argent qui en avilit le prix. Car l'industrie est partout une valeur, dont le prix varie suivant l'abondance ou la rarété

(a) L'Intérêt de cette question n'est point borné à la France. Il s'étend à toute Nation dont le Commerce consiste dans ses productions naturelles & dans celle de son industrie.

rarété de l'Argent, & dès lors cette valeur passe à toutes les productions qui font le fruit de la main d'œuvre.

Si l'intérêt de l'Argent tomboit en France à deux ou trois pour cent, la main d'œuvre alors aussi chère qu'en Hollande, ses Manufactures qui font plus de la moitié de sa richesse, n'ayant plus la préférence dans les marchés de l'Europe & dans le Levant, tomberoient nécessairement. Les Nations voisines qui commencent à les imiter toutes, même ses bijoux & ses modes, & que la concurrence de celles de France contient par les avantages d'une longue possession & du meilleur marché, dans un état de foiblesse & de langueur, prendroient bientôt l'essor, & attireroient promptement les Ouvriers & les Artistes de France.

LA Culture des Terres reçoit la même impression de l'Argent, ou du bas intérêt qui en est la suite nécessaire: les Terres ne rapporteroient pas une plus grande quantité de fruits; mais leurs productions devenues plus chères par la cherté des Ouvriers & de la main des Cultivateurs, laisseroient leurs propriétaires toujours au même degré de richesse. Ils recevraient par l'augmentation du prix des Denrées, une plus grande somme d'Argent de leurs fermiers, mais ils auroient toujours les mêmes dépenses à faire, dont le prix feroit augmenté en proportion. Les Denrées qui s'exportent, seroient moins recherchées à cause de leur cherté. Les Vins & les Eau-de-vie se vendroient en moindre quantité chez l'Etranger, ce qui feroit bientôt négliger la Culture des vignes. C'est l'abondance des productions naturelles, qu'on doit se procurer, & leur vente ensuite à l'Etranger par leur bas prix. Le bas intérêt de l'Argent ne peut manquer à l'égard de l'Agriculture, de restreindre les productions naturelles à la consommation intérieure.

On peut juger encore des effets de l'abondance de l'Argent, par ceux de l'abondance du blé. On a éprouvé mille fois en France, surtout dans les pays des Manufactures, que tous les Ouvriers deviennent fort chers, lorsque le blé est à vil prix, & à très grand marché dans la disette: la raison en est bien simple & bien naturelle. La main d'œuvre est chez l'Ouvrier une Marchandise qu'il donne pour ce qui est nécessaire à sa subsistance: lorsque les choses nécessaires à sa subsistance sont rares, il faut qu'il baïsse le prix de sa main d'œuvre pour les obtenir; la concurrence l'y oblige; il faut qu'il aille au-devant des choses nécessaires à sa subsistance; & lorsqu'elles sont abondantes elles vont chercher la main d'œuvre. Car tout se porte & se propose au marché dans le Commerce, & tout y est balancé par la disette & l'abondance.

LA réduction de l'intérêt de l'Argent augmente, dit-on, la masse du Commerce Etranger; elle multiplie les Artisans, les Ouvriers, & augmente le couple d'une Nation.

LA réduction de l'intérêt ne sauroit être cause principale des richesses. Si tel étoit l'effet de la réduction, toute Nation pourroit s'enrichir à son gré en ordonnant des réductions d'intérêt. C'est le Commerce qui est la cause principale des richesses, & qui réduit par conséquent l'intérêt des signes des valeurs à force de les accumuler. Il est vrai cependant que le bas intérêt devient à son tour la cause des richesses de la Nation Commerçante: ce qui est effet ici, devient cause à son tour. C'est ainsi que la fertilité d'un pays est la cause de la multitude du Peuple, & la multitude du Peuple augmente la fertilité. Le Commerce produit l'abondance de l'Argent, & l'abondance de l'Argent augmente le Commerce. C'est le tableau que présente la Hollande: On n'en trouveroit point un plus frappant ailleurs. Le Commerce y a attiré l'abondance de l'Argent, qui y a forcé les réductions. La main d'œuvre y est devenue plus chère, & cette cherté a fait tomber ses Manufactures & appauvri ses Provinces de Terre. Mais ses Provinces maritimes n'ont cessé de s'enrichir & d'augmenter leur Population, parce que le Commerce maritime y a donné à travailler à une plus grande quantité de Peuple toujours en proportion de ses divers accroissemens. C'est l'effet naturel & nécessaire du bas intérêt de l'Argent chez une Nation livrée au Commerce d'économie. La réduction de l'intérêt de l'Argent, qu'elle s'est procurée par son Commerce, est une nouvelle cause de richesses en facilitant l'augmentation de son Commerce; & l'abondance doit enfin être portée au point de faire abandonner le Commerce par l'excès de la concurrence, qui annule les bénéfices. Il faut que le Commerce change alors de place, & qu'il aille enrichir une autre Nation. La Hollande touche presque à ce période auquel l'excès des richesses, comme l'a dit l'ami des hommes, devient pauvreté. Les Hollandois ne soutiennent leur Commerce qu'à force de multiplier de petits profits avec de très gros fonds, par leur fret, leur commission, & tous les autres avantages de l'entrepot: ils ne sont presque plus que Voituriers, Banquiers & Commissionnaires des autres Nations; & il est certain que le bas intérêt de l'Argent chez eux leur donne un si grand avantage à l'égard de ces trois branches de Commerce, qu'il est très difficile aux autres Nations de les leur enlever.

IL est aisé de concevoir que si la Hollande ne s'étoit procuré cette abondance d'Argent qui en fait tomber l'intérêt si bas, que par la culture de ses Terres & par des Manufactures, il y a long-tems que son agriculture & ses

Manufactures ne se soutiendroient que par une consommation intérieure, & que la concurrence des autres Nations industrieuses où l'intérêt de l'Argent est plus haut, l'auroit privée de tout Commerce étranger par le bas prix de leurs Manufactures & de leurs Denrées.

SI on examine le Commerce de la France sur ces principes, on reviendra de l'idée qu'on s'est faite des avantages du bas intérêt de l'Argent, on conviendra que la nature de son Commerce exige que l'intérêt de l'Argent s'y soutienne à cinq pour cent, & que son Commerce commencera à déchéoir, lorsque l'intérêt de l'Argent commencera à baisser.

LE Commerce de la France consiste dans les Denrées de son crû; savoir, ses Vins, ses Eau-de-vie, ses Fruits, les Denrées de ses Colonies, ses Modes, ses Bijoux & ses Manufactures de toute espèce. Sa pêche est fort bornée; la France n'a de Commerce de Banque, d'assurance, de fret & de Commission, que pour son propre compte. Il est certain que le bas intérêt de l'Argent la forceroit, par l'augmentation du prix de la main d'œuvre, de produire au-déhors toutes ses Denrées & ses Manufactures plus chères, & qu'elle en perdrait nécessairement le Commerce par la concurrence des Nations industrieuses qui s'efforcent de l'imiter. Ses Marchandises établies à plus haut prix dans les marchés Etrangers, que celles des Nations rivales, resteroient invendues; dès lors ses Manufactures cesseroient de travailler pour l'Etranger, & les Ouvriers iroient accélérer les progrès des Manufactures des autres Nations, & les enrichir. Les Vins, les Eau-de-vie & les Fruits devenus plus chers par le haut prix de la main d'œuvre qu'exigent leur culture & leurs diverses préparations, trouveroient moins de consommation au-déhors. Leur cherté en feroit négliger la Culture; tout se réduiroit à la consommation intérieure.

LE bas intérêt de l'Argent ne sauroit faire aucune impression sur le Commerce de Banque, d'assurance, de Commission. A l'égard du fret, ce n'est point le bas intérêt de l'Argent qui donne cette branche de Commerce à la Hollande. C'est uniquement l'économie des Hollandois qui leur donne les avantages du fret, même de celui qui appartient le plus naturellement à la France, celui de son Cabotage. Car à ne considérer ici que l'intérêt de l'Argent, le fret devoit être plus cher en Hollande qu'en France, parce que les Matelots, les Vivres, & les Agrés y sont plus chers. La construction même y feroit infiniment plus chère, si les François savoient se procurer à aussi bon marché les bois de la première main. Si les François savoient naviger avec
autant

autant d'économie que les Hollandois, c'est-à-dire, s'ils n'employoient pas vingt hommes d'Equipage sur des Navires, sur lesquels les Hollandois n'en employent pas dix; & s'ils ne multiplioient pas inutilement les Officiers de bord, leur fret seroit encore à meilleur marché, quoiqu'ils achètent plus chers les bois de construction. Le bas intérêt de l'Argent à l'égard du fret, seroit pour les François un désavantage nouveau, puisqu'il enchérirait la main d'œuvre de la construction & les gages des Equipages.

A l'égard des Denrées des Colonies Françoises, celles de France, & ses Manufactures que les François donnent en échange, étant augmentées de prix, il faudroit bien nécessairement payer plus chèrement ces Denrées en Amérique, & les établir en conséquence à un plus haut prix dans les marchés d'Europe. Par-là la France donneroit encore un grand avantage aux autres Colonies Européennes, & perdrait bientôt la supériorité dont elle jouit sur cet Article.

LE bas prix de la main d'œuvre, du loyer des hommes & du fret, produit par le haut intérêt de l'Argent, donneroit nécessairement à la France tous les avantages de la supériorité de la pêche sur les Hollandois, si les François vouloyent imiter l'économie de cette Nation, indépendamment de l'avantage naturel de ses sels.

ON doit convenir que la France ne fait point de Commerce d'économie, qu'elle ne fait pas même en entier son Commerce naturel, que son Commerce est presque entièrement passif. Et comment n'en pas convenir, puisque son Commerce actif est presque tout entier entre les mains des Hollandois, des Anglois & des Hambourgeois; car les François n'ont point de comptoirs établis en Europe, & ne transportent point eux mêmes leurs Denrées & leurs Marchandises? de-là on peut aisément se convaincre par un calcul bien simple, qu'il est de l'avantage de la France de soutenir son intérêt à cinq pour cent.

QU'ON suppose deux Etats, ou deux Négocians qui les représentent, qui entreprennent l'un & l'autre une Manufacture en tout semblable, qu'ils achètent les matières premières au même prix, égale bonté, qu'ils mettent en œuvre avec des ouvriers égaux en industrie; en un mot toutes choses égales à l'exception de l'intérêt de l'Argent; qu'ils employent chacun un capital de 100000 Livres, l'un dans un pays où l'Argent est à trois pour cent, & l'autre dans celui où il est à cinq pour cent. Il est certain que ce dernier dépense

deux pour cent de plus que le premier, & il semble que celui-ci doit vendre le produit de sa Manufacture deux pour cent plus cher pour être au pair. Cet excédent de prix l'empêcheroit en effet de soutenir la Concurrence de son rival, si le bas prix de la main d'œuvre, que procure le haut intérêt de l'Argent, ne lui donnoit un avantage bien supérieur au bénéfice de deux pour cent d'intérêt de moins que paye son rival. Mais comme la valeur de la main d'œuvre augmente beaucoup celle de la matière première dans les Manufactures, cette augmentation absorbe bien au-delà du bénéfice de deux pour cent. S'il s'agit par exemple d'une Manufacture de draps, on sçait que la main d'œuvre augmente le prix de la Laine des trois quarts. Ainsi cent mille Livres employées en Laines doivent rendre pour quatre cens mille livres de drap, dans l'une & l'autre Manufacture. Si le bénéfice du Manufacturier, dont les fonds sont à cinq pour cent, gagne quinze pour cent, son bénéfice, déduction faite de l'intérêt de son fonds, fera de dix mille Livres.

CELUI du Manufacturier dont les fonds sont à trois pour cent, fera, déduction faite des intérêts, de 12000 Livres, mais il aura à déduire ou à porter en dépense les journées des ouvriers employés à donner à ces cent mille Livres de Laine les trois cens mille Livres de valeur nouvelle, qui feront un objet de plus de dix pour cent sur les cent mille Livres de fonds employés.

ON peut faire le même calcul à l'égard de la culture des Terres. Nous ne dissimulerons pas cependant une objection assez forte sur cet Article, que présente une Déclaration de Louis XIV. dans laquelle après avoir rappelé les précautions prises contre l'usure, le Législateur s'explique ainsi sur la réduction de l'intérêt. „ Sa Majesté voyant donc que les rentes constituées à huit & dix pour cent ruinoient quantité de familles, empêchoient le Commerce des Marchandises, faisoient négliger l'Agriculture & les Arts (chacun aimant mieux vivre dans les grandes Villes, du produit de ses rentes, que de prendre quelques peines en s'adonnant aux Arts & à la Culture de leurs héritages) & voulant exciter ses sujets à s'enrichir par des gains plus licites, à se contenter de profits plus modérés & faciliter à la noblesse le payement de ses dettes; elle a défendu & défend toute usure, ou constitution de rentes au-dessus de fix & demi pour cent”.

UN intérêt trop proche du Capital doit opérer nécessairement tous les inconvéniens marqués dans les motifs de cette Déclaration, surtout si les progrès du Commerce forcent naturellement la réduction. Sans le secours de cette source de l'abondance de l'Argent, cette réduction légale auroit eu peu d'effet.

fet. L'Intérêt se trouvant d'ailleurs à un taux exorbitant dans un Etat qui, par son étendue & sa constitution, a toujours nécessairement un nombre infini d'emprunteurs, favorisoit évidemment trop les Rentiers. Il n'est pas douteux que la facilité de placer l'Argent en rentes constituées, fait négliger la Culture des terres & le Commerce. Mais c'est en France un mal que la constitution de son Gouvernement ne permet pas de détruire. C'est faire beaucoup que d'en prévenir l'excès. L'Abondance du numéraire en réduisant naturellement l'intérêt à deux & demi ou à trois pour cent, feroit cesser sans doute l'usage des emprunts chez les particuliers. On éprouveroit alors un autre excès. Tout le numéraire se réjetteroit sur l'industrie. La cherté des Denrées qui passent à l'Etranger, en faisant languir la consommation, en feroit bien-tôt négliger la Culture, & la cherté de la main-d'œuvre feroit perdre promptement à toutes les Manufactures la supériorité dans la quelle le bas prix les soutient dans les marchés étrangers.

IL faut donc nécessairement conclure qu'il y a en France un juste milieu entre l'excès du haut & du bas intérêt de l'Argent. Il ne doit être ni trop éloigné, ni trop rapproché du taux des Nations industrieuses ou commerçantes où il est le plus bas, & ce juste milieu paroît être le taux actuel de cinq à six pour cent au quel il s'est toujours soutenu à peu de chose près en tems de paix, depuis l'époque du Ministère de M. Colbert, qu'on doit régarder comme le vrai fondateur du Commerce de la France, de ses Manufactures, en un mot de l'industrie Française. C'est à ce taux de l'intérêt de l'Argent que la France doit l'état florissant de ses Manufactures, ses avantages dans le Commerce du Levant, la supériorité de toutes ses étoffes de Laine, de ses Soieries, de ses Bijoux & de ses Modes dans tous les marchés de l'Europe, & le débit de ses Vins, de ses Eaux-de-vie, de ses Fruits, qui feroit bien plus considérable encore si les droits des fermes générales & les gênes qu'elles mettent sur cette branche de Commerce, ne les tenoient pas à un trop haut prix pour les consommateurs Etrangers. C'est enfin ce taux de l'intérêt qui, entretenant à bas prix les Marchandises & les Denrées que la France donne en échange à ses Colonies, lui conserve l'avantage d'approvisionner la majeure partie de l'Europe des Denrées de l'Amérique de la plus grande consommation.

LA réduction de l'intérêt de l'Argent à deux & demi ou à trois pour cent, non une réduction légale, qui n'auroit aucun empire sur le Commerce, mais une réduction forcée par l'abondance de l'Argent, feroit perdre à la France dans la révolution de peu d'années, toutes ces branches de Com-

merce; c'est-à-dire, tout son Commerce naturel. Il faudroit à lors qu'elle se réjettât pour conserver son opulence, sur le Commerce d'économie, qu'il seroit difficile d'arracher des mains des Hollandois; & qu'elle substituât un Commerce précaire à son Commerce naturel. Il semble que la constitution même du Gouvernement a prévu le préjudice que causeroit un jour à cette Nation le bas intérêt, en multipliant dans l'Etat les emprunteurs par la vénalité des charges. Cette vénalité est l'une des principales causes qui soutiennent l'intérêt de l'Argent; elle favorise par conséquent infiniment l'industrie de la Nation.

SI la maxime qu'il faut baisser l'intérêt légal, lorsque le produit des fonds & du Commerce le baisse naturellement, est vraie en général, surtout lorsque l'intérêt est chez une Nation, trop proche du capital ou à un taux trop disproportionné au taux établi chez les autres Nations, elle se trouve fautive à l'égard de la France dans l'Etat actuel de son Commerce, du taux de l'intérêt légal réduit à cinq pour cent & à six pour cent dans le Commerce, & du taux de l'intérêt chez les autres Nations industrieuses. Ce seroit travailler évidemment à la destruction de son Commerce, que de précipiter ou d'aider la réduction naturelle de l'intérêt par une réduction légale, si la réduction légale pouvoit produire cet effet. C'est dans d'autres loix favorables à l'Agriculture, aux Arts & au Commerce, qu'on doit chercher les vrais moyens d'amélioration. C'est dans l'excès des impositions ou dans la forme de la perception des impôts, qu'on doit voir la cause de la décadence ou de la langueur de l'industrie, & non dans le haut intérêt de l'Argent qui en favorise les progrès; & c'est bien plutôt enfin son abondance, que sa disette qu'on doit redouter chez une Nation qui est en possession d'une balance toujours avantageuse, par la seule vente qu'elle fait à l'Etranger de ses Denrées & des productions de son industrie.

DIFFÉRENTES causes soutiennent l'intérêt de l'Argent en France toujours sur le même pied depuis près d'un siècle, malgré les avantages permanens de la balance de son Commerce. L'Argent des Provinces, surtout des Provinces éloignées de la Capitale & des Ports de Mer, ou des Rivières navigables, est sans cesse attiré dans la Capitale par les grands propriétaires qui l'habitent, & bien plus encore par les impôts & par tous les gens d'affaires; & il ne reflue point dans ces Provinces, parce qu'il n'y a que très peu de Provinces qui n'ayent pas une balance extrêmement désavantageuse avec la Capitale.

LES emprunts publics se renouvellent souvent, & les emprunts particuliers

liers ne peuvent manquer d'être nombreux dans un pays, où indépendamment d'une étendue immense d'inmeubles réels, les loix ont encore mis dans la société pour plus de quatre cens vingt millions d'inmeubles fictifs, qui font les charges d'épée, de Robe & de Finance. Ces deux fortes d'emprunts tiennent sans cesse une porte ouverte aux constitutions de rente, & à l'emploi de l'Argent à intérêt.

CES divers emplois de l'Argent tiennent en France des sommes immenses continuellement en dépôt, soit pour placer en rentes sur particuliers ou sur l'Etat; soit en acquisitions de terres, de maisons ou de charges; soit enfin pour être employées dans les fermes ou les entreprises de Finance, ou dans l'agiotage des Papiers royaux. C'est en multipliant ainsi prodigieusement dans un grand Etat les fonctions de l'Argent hors des limites de ses fonctions naturelles, que l'abondance de l'Argent emploie plus de tems en France, qu'ailleurs, malgré ses accroissemens annuels, à faire sentir les excès de son abondance. Sa première impression tombe sur le prix des immeubles; & la grande quantité d'inmeubles continuellement en vente, le gout de la Nation, & la constitution du Gouvernement, rendent la marche de l'Argent plus lente vers la réduction des intérêts.

CEPENDANT les intérêts seroient aujourd'hui en France à trois pour cent, & les Nations industrieuses commenceroient à profiter de la décadence de ses Manufactures, si les guerres de Louis XIV. n'avoient pas continuellement épuisé le numéraire de la Nation pendant son regne, ou même si la France, après avoir entretenu la paix pendant la durée d'un fort long Ministère par des subsides fort chers, n'avoit pas dépensé plus d'un milliard chez les Etrangers pour soutenir les deux dernières guerres.

ON a vu pendant la durée de la guerre terminée par le dernier traité d' Aix-la-chapelle, les effets Royaux presque toujours au pair, & peu de tems après la paix, ces effets gagner sur la place, & l'Argent à quatre pour cent à Paris au moment où l'Angleterre commença les hostilités. C'est la preuve que le Commerce à déjà accumulé une assez grande quantité de numéraire en France pour faire sentir promptement les inconveniens de l'excès, s'ils ne survenoit pas de tems en tems une guerre qui suspend d'un côté les avantages de la balance de son Commerce, & qui de l'autre diminue la masse du numéraire d'une somme si considérable, dans l'espace de cinq ou six ans, qu'il faut un grand nombre d'années au Commerce pour la remplacer.

QUELQUES grands que soient les malheurs de la guerre, il faut convenir qu'elle procure cette sorte de bien à la France; elle prévient l'excès de son embonpoint, & contribue infiniment à soutenir son Commerce dans l'Etat florissant où il est depuis le Ministère de M. Colbert. Les Nations industrielles ne peuvent se flatter d'acquiescer les Manufactures de France, que par la révolution que l'excès du numéraire accumulé par le Commerce, ne manqueroit pas de causer dans l'industrie de ce Royaume, s'il jouissoit d'une longue paix. Les Manufactures de France seront florissantes, tant qu'elle aura de tems en tems des guerres à soutenir; & une longue paix sera la tems où l'industrie Française se répandra chez les autres Nations de l'Europe. Il n'est cependant pas à craindre que la France se livre jamais à la guerre, comme à un moyen d'entretenir ou d'animer l'industrie nationale, ou de conserver la supériorité dont elle jouit à cet égard.

IL est encore très intéressant de considérer l'Argent du côté Moral. Un système sévère & peu réfléchi, a souvent répandu de l'inquiétude sur la légitimité de l'intérêt de l'Argent. On ne fauroit s'y livrer sans donner à toutes les opérations du Commerce, les limites les plus destructives; & les Calamités qui en résulteroient, méritent bien une discussion particulière.

De la légitimité des intérêts d'Argent qui ont cours dans le Commerce (a).

D'UN côté toutes les loix s'accordent à proscrire l'usure, & plusieurs interprètes de ces loix regardent comme usuraires la plupart des opérations du Commerce relatives aux crédits: de l'autre dans la profession du Négoce une foule de chrétiens sans inquiétude & sans remords adoptent ces opérations & en font la base de leur trafic: ce n'est pas ici le plus petit nombre, tous sans exception paroissent violer les règles, & les Etats Catholiques n'ont pas à cet égard plus de délicatesse que les Etats Protestans.

SI le Commerce se livre effectivement à des pratiques usuraires, c'est une profession injuste & criminelle, dès-là aussi interdite aux chrétiens, qu'elle doit-être odieuse à toutes les sociétés.

MAIS comment a pu s'établir une profession aussi condamnable? comment l'in-

(a) Extrait d'une dissertation de M. Gastumeau, Secrétaire perpétuel de l'Académie de la Rochelle & Syndic de la Chambre de Commerce, ouvrage précieux, dont il nous a fait présent, & que l'intérêt Public nous engage d'insérer ici.

l'injustice y est-elle entrée? comment y a-t-elle jetté de si profondes racines, sans que personne ait songé à en arrêter le cours? comment dans ce nombre infini de Chrétiens qui depuis tant de siècles ont embrassé le parti du Commerce, ne s'en est-il pas trouvé un seul qui ait résisté au Torrent de l'exemple, un seul qui ait apperçu l'iniquité, & l'ait fait reconnoître aux autres?

C'EST qu'en effet cette iniquité n'y est point: c'est que les pactes du Commerce qui ont, si l'on veut, l'apparence de l'usure, n'en ont point la réalité; c'est que les conventions du Commerce par rapport aux crédits, ne causent à qui que ce soit, ni perte, ni dommage.

L'INJUSTICE est sans doute un mal qui se fait sentir, du moins à celui qui en est la victime. Eh bien, qu'on demande à tous les Négocians quel tort on leur fait dans le trafic de leurs billets, dans la différence du prix du comptant & du prix du terme? aucun, diront ils; ces arrangemens sont nécessaires & justes, la perte que nous souffrons n'est qu'apparente, & à tous momens nous en ferons dédommagés par des Négociations subséquentes, dans lesquelles les mêmes stipulations se feront en nôtre faveur.

CETTE seule idée un peu approfondie, auroit dû faire suspendre les jugemens trop sévères, que l'on porte contre le Commerce. Car enfin si la nécessité des ventes à crédit est une fois reconnue, si l'on démontre qu'il doit nécessairement y avoir de la différence entre le prix d'une Marchandise payée comptant, & celui de la même Marchandise payée à terme; que l'excédant du prix stipulé à cause du terme, le quel est un bénéfice de convention, est légitimement cessible; que les Négocians ont été forcés à ces arrangemens par la seule nécessité de leurs affaires, par la nécessité même du Commerce, qui ne subsiste que par l'usage continuel du crédit; & qu'en tout cela il n'y a pas l'ombre d'injustice, il semble qu'on ne peut plus faire au Commerce aucune application des règles qui caractérisent l'usure.

IL suivra du développement de ces propositions, que les profits accordés à l'Argent pris par les Négocians hors du Commerce, sont aussi légitimes que ceux dont ils conviennent entr'eux par leurs Négociations réciproques.



PREMIERE PROPOSITION.

Il est impossible de faire le Commerce, si l'on en bannit le crédit; c'est-à-dire, les Ventes & les Achats à terme.

LE délai ou le terme que prend le Marchand pour payer ce qu'il achete, est fondé sur la nécessité où il sera d'attendre lui-même le moment de la vente. La consommation du Peuple est l'unique objet du Commerce: Or le Peuple ne consomme pas tout dans un jour, il faut du tems pour faire renaître les besoins. Le Marchand est à l'égard du Peuple, ce qu'est un Père de famille dans le sein de sa maison: l'un & l'autre font provision des choses nécessaires à la vie, & ils en proportionnent la quantité au tems qu'ils ont pensé qu'en dureroit la consommation. Le Marchand est donc obligé d'attendre l'Argent du Peuple, & dès là forcé lui même de faire attendre son vendeur. Changez cet ordre, vous rendez la Commerce impraticable, vous mettez le Marchand hors d'état de s'approvisionner & de s'affortir à tems des différentes espèces de Marchandises qu'il a accoutumé de vendre; vous lui rendez sa Maison, ses Magasins, ses Etablissmens, son savoir faire, inutiles; vous le ruinez & vous exposez le Peuple à manquer de tout.

CET Argent du Peuple, que ses besoins journaliers font passer entre les mains du Marchand, est l'unique fonds du Commerce, & il ne peut-être remplacé par aucun autre. En effet, qu'on fasse attention à la maniere dont l'Argent se répand dans ses diverses circulations, on verra qu'il n'existe jamais nulle part en sommes considérables ramassées tout à la fois, même chez les personnes les plus riches; mais qu'il est continuellement dispersé dans mille & mille mains, où il ne s'arrête qu'un instant, & seulement autant qu'il faut pour subvenir aux dépenses des familles, aux frais de la Culture des terres, aux salaires des Ouvriers des Manufactures, &c. plus ces objets auront d'étendue, plus sans doute il faudra d'Argent, mais ce ne sera que pour le répandre plus rapidement & avec plus d'abondance: & ce qu'un Homme riche, à la tête d'une grande entreprise, aura de plus qu'un autre, ce seront des effets en plus grande quantité, un plus grand nombre de débiteurs, beaucoup plus de billets & de lettres de change dans son portefeuille; mais peu ou presque point d'Argent comptant.

LA vivacité de cette circulation est encore plus sensible dans les recettes & les dépenses d'un Etat. Les Roys, les Républiques levent chaque année des

des sommes immenses sur leurs sujets, & ces sommes à peine reçues, réfluent chez les sujets par des millions de canaux, qui les reportent aux lieux mêmes d'où elles sont forties.

NUL Argent n'est mis en réserve. Si l'économie en fait quelque amas, ce n'est qu'en vue de le placer tout à la fois dans des acquisitions : les acquisitions une fois faites, l'Argent rentre dans la société, parce que le vendeur du fonds ne s'en défait que par prodigalité, ou pour acquitter des dettes précédemment contractées.

SI ce mouvement continuel de l'Argent venoit par quelque malheur à être arrêté ou suspendu, le Corps de l'Etat tomberoit tout à coup dans une langueur mortelle. L'Argent est le ressort qui met en action tous les Arts, tous les Talens, toute l'Industrie du Peuple. Eh! que deviendroit un Etat où les plus riches accumulant des trésors, laisseroient languir le pauvre dans l'indolence & l'inutilité !

IL est donc certain que tout l'Argent est entre les mains du Peuple ; que c'est là où il est vraiment utile ; que plus il passe rapidement d'une main à l'autre, plus l'Etat a de mouvement & de vie ; & que comme la force & le bonheur de l'Etat dépendent de cette circulation, l'Etat doit faire tous ses efforts pour l'entretenir & l'augmenter, ou la rétablir si quelque obstacle venoit à l'interrompre ?

CEUX qui ne connoissent pas assez le Commerce & la nécessité de cette circulation, croient que les Négocians ont un fonds particulier & indépendamment de l'Argent du Peuple, & qu'avec ce fonds qui leur est propre, ils font leurs achats & les payemens de leurs entreprises : ils se figurent des Caisses toujours pleines, qui ne s'ouvrent que pour les besoins du Commerce. Rien n'est plus chimérique : les Négocians n'ont jamais d'Argent en réserve ; tout ce qu'ils en ont, est dispersé chez les Ouvriers, les Artisans, les propriétaires des terres, les entrepreneurs des Manufactures, chez tous ceux enfin qui fournissent au Commerce les divers objets qui le composent. Cet Argent, il est vrai, reviendra au Négociant qui l'a distribué, par les nouvelles ventes qu'il fera au Peuple ; mais toujours avec la lenteur des diverses consommations, aux quelles il faut nécessairement donner un tems suffisant.

C'EST ce tems, c'est cette attente de la consommation, qui établit la nécessité indispensable des crédits : il faut que le Commerce reprenne des mains

du Peuple cet Argent même qu'il y a mis. Or le Peuple ne le rapporte que peu à peu & à proportion de ses besoins.

VOYÉZ le nombre & la valeur des objets qui entrent tout-à-lafois dans le Commerce. De combien excèdent-ils la quantité numéraire de l'Argent du Peuple, au moins de celui qui se porte au Commerce dans le tems précis de ses achats?

IL faut observer que l'Argent ne se répand chez le Peuple que successivement & par petites parties : depuis le Citoyen le plus riche qui vit de ses rentes ou du produit de ses terres, jusqu'à l'Artisan & au Laboureur, personne ne reçoit dans un jour tout l'Argent qu'il dépensera dans le cours d'un an. Ainsi la masse actuelle de l'Argent du Peuple, relativement au Commerce, est ordinairement très modique : car on ne peut pas compter pour Argent du Peuple, celui qu'il n'a pas encore, ou celui qu'il ne rendra au Commerce que longtems après l'avoir reçu.

CEPENDANT les Négocians peuvent-ils s'arrêter & attendre des ressources si lentes ? il faut que les achats se fassent, que les Magasins se remplissent à tems, que le Manufacturier s'approvisionne de matières, que les Vaisseaux s'expédient. Où prendre tout l'Argent comptant nécessaire à des entreprises si fortes ? & s'il n'existe pas, ou ce qui revient au même, si la valeur des effets surpasse de beaucoup les sommes que le Peuple reporte au Commerce dans le moment des achats, comment suppléera t-on le surplus, si ce n'est par les termes que l'on prendra pour payer, par les Billets, les Lettres de change, & tous les autres contrats de Commerce fixant & représentant ces termes.

MAIS plus les entreprises demanderont de tems pour l'exécution, plus la rentrée de l'Argent deviendra lente & difficile. Les Manufactures, les expéditions maritimes ne rendent souvent les premières mises qu'au bout de deux ou trois ans, encore mille incidens peuvent-ils prolonger ce délai, du moins pour une partie des fonds d'avance. Si la Manufacture s'arrête, si on cesse de l'alimenter des matières nécessaires, l'établissement tombe, les Ouvriers se dispersent, les Correspondances passent ailleurs. Des entreprises si longues, si dispendieuses, & qui une fois commencées, exigent qu'on les suive sans interruption, à peine de se décréditer & de tout perdre ; de pareilles entreprises peuvent-elles se soutenir sans des achats à terme ?

S E C O N D E P R O P O S I T I O N .

Il doit nécessairement y avoir de la différence entre le prix d'une Marchandise vendue comptant, & le prix de la même Marchandise vendue à terme, sans quoi le Commerce est impraticable.

QUELQUES Théologiens décident sans hésiter, que l'on ne peut vendre plus cher à raison du terme; que l'augmentation de prix donnée à la Marchandise par le titre seul du délai du paiement, est une usure; que ce bénéfice est le même que celui du prêt; que dès là il est injuste & condamné par l'Evangile.

A une décision si flétrissante pour le Commerce, & on l'ose dire, si peu fondée, on n'opposera que l'innocence & la justice des conventions des Négocians, relatives aux crédits, & l'impossibilité où ils sont d'y rien changer.

OUI, on le dit avec confiance, la nécessité des achats à terme une fois prouvée, le Négociant ne peut sans se ruiner, donner un prix égal à la Marchandise qu'il vend à terme, & à la Marchandise qu'il vend comptant.

S'UPPOSONS pour un moment que j'aie dans mes Magasins pour cent mille Francs de ces sortes de Marchandises, qu'on est dans l'usage de vendre à un an de crédit. Deux Négocians veulent les acheter, l'un Argent comptant, l'autre à un an de terme: celui qui a de l'Argent comptant, sçait aussi bien que moi, que toutes mes Marchandises ne valent au comptant que quatre vingt quinze mille Livres, & il me les offre: celui qui veut acheter à un an de terme, sçait fort bien aussi que mes Marchandises valent pour lui cent mille Francs, & il consent de me les donner. Vendez, dit-on, à celui qui vous offre les quatre vingt quinze mille Livres comptant: à la bonne heure, je vais lui donner la préférence; mais au moment que je me présente pour conclure l'affaire, un événement imprévu, un nouvel engagement a fait disparoître l'Argent comptant, & le marché manque. Me voilà vis-à-vis de l'Acheteur à terme: alors il s'élève dans mon esprit des doutes fatigans: à quel titre, me dis je, à moi même; puis je prendre les cent mille Francs que m'offre cet acheteur, tandis que tout mon Magasin ne vaut que quatre vingt quinze mille Livres: & que moi même un moment avant j'ai voulu le donner à ce prix? Je cède à mon scrupule, & comme je suis forcé de vendre, je déclare à mon acheteur, que je lui donne toutes mes Marchandises pour

quatre vingt quinze mille Livres feulement, parceque c'est là toute leur valeur; en conséquence il me fait pour quatre vingt quinze mille Livres de ses billets payables à un an.

LE résultat de ce marché, c'est qu'il me ruine, & que si j'en fais plusieurs de cette espèce, tout mon bien, quelque considérable qu'il soit, fera dissipé en fort peu de tems.

CAR enfin voilà pour moi les suites funestes de ce marché: si je n'ai pour tout bien que ces quatre vingt quinze mille Livres, il faut que je demeure un an entier sans rien entreprendre; car ou placeraï je ces Billets? Si je veux les négocier pour de l'Argent, on me dedra cinq à six pour cent sur la somme: si je prends le parti d'acheter d'autres Marchandises, on me les enchérira également de six pour cent; il faut donc que je diffère à un an toutes mes entreprises. Mais dans ce cas, mes Etablissements, mes Comptoirs, mes Magasins, mes Commis, mes Talens, ma Profession, me deviennent inutiles; je ne ferai même pour tous ces objets que des dépenses ruineuses: mes Correspondances se détournent, mon travail dont je dois le fruit à ma famille, est suspendu, je ne gagne plus rien, & les dépenses de ma maison entament mon Capital même.

IL y à deux titres célèbres bien connus des Théologiens, en vertu desquels j'ai droit d'exiger un bénéfice sur le prêt, *le lucre cessant*, & *le dommage naissant*. Conformons nous pour un moment à la façon ordinaire de penser, & regardons cette vente à terme comme un véritable prêt fait à l'Acheteur; on demande si on peut faire une plus juste application de ces deux titres, qu'au cas dont on vient de parler? l'un & l'autre s'y rencontrent dans toute leur Etendue. Je suis Négociant, & je cesse de gagner, voilà *le lucre cessant*: je fais encore dans cette Hypothèse des pertes très réelles, voilà *le dommage naissant*.

ON dira sans doute que mon malheur ne prend sa source que dans l'injustice des autres Négocians, qui ne veulent pas prendre mes Billets sans en déduire l'intérêt, ni me vendre à un an sans augmenter le prix de leurs Marchandises; mais que cette injustice pour être devenue générale, n'en est pas moins une injustice & une usure évidente.

MAIS de quelque cause que vienne mon malheur, en suis je moins à plaindre, & ne dois je pas sauver mon bien du naufrage par les moyens que
les

les Loix autorisent ? Elles me présentent des ressources pour changer en mieux cette convention, ce marché insensé qui causeroit ma ruine : je suis donc en droit de le faire, & l'on ne peut me reprocher ni usure, ni injustice.

D'AILLEURS, est il bien vrai que les autres Négocians soient injustes, en suivant une route différente de la mienne ? Si j'ai fait une faute, si j'ai stipulé à ma perte, doivent ils m'imiter ? En suivant mon exemple, ils se perdroient eux mêmes ; rien ne les oblige à faire des marchés ruineux : ils ont donc évidemment le droit de se procurer des conditions meilleures, & comme on ne peut dans ce cas me taxer d'usure, on ne peut également leur en faire le reproche.

EN effet qu'on y prenne garde, c'est *l'universalité même* de cette conduite, qu'on appelle usuraire, qui en ôte toute usure & toute injustice. Car à qui les Négocians font ils tort ? Par la convention universellement établie dans le Commerce, de mettre un plus haut prix aux Marchandises vendues à terme, tout ce qui se vend a nécessairement deux prix, *le prix du comptant & le prix du crédit* ; c'est à l'Acheteur à choisir celui qui convient le mieux à l'état actuel de ses affaires ; cela ne fait rien au vendeur, pour qui les deux prix sont égaux : il n'en résulte non plus aucun préjudice pour l'Acheteur, parce que devenu vendeur à son tour, il stipulera avec un autre sous les mêmes conditions, ce second avec un troisième, ainsi du reste. Si cet arrangement n'étoit pas général, si quelques Négocians avoient des pratiques différentes, s'il y avoit même d'autres usages en quelque endroit du monde que ce fût, alors la différence du comptant & du terme causeroit à coup sûr des pertes ; mais le mouvement étant imprimé à la masse entière du Commerce, toutes ses parties s'y ajustent : on donne des termes, on en reçoit, c'est une circulation continuelle de crédits, où chacun trouve les mêmes bénéfices qu'il donne, & toujours sur le même pied, & avec les mêmes conditions. Ainsi personne n'est grévée, personne ne perd, qui que ce soit ne profite au détriment d'un autre. Dès là plus d'injustice, cela est évident, & par conséquent rien qui mérite l'animadversion des loix.

Qu'on ne croie pas au reste que c'est la soif du gain, qui a introduit dans le Commerce la différence des prix du comptant & du terme. Quand la convention contraire auroit lieu, les Négocians n'en feroient pas mieux, & ils ne se rendroient pas mutuellement plus de justice : car enfin ils seroient tenus d'en user avec les autres sur le même pied, qu'on les auroient traités eux mêmes ; ils vendroient à crédit comme ils auroient acheté à crédit, & ayant obtenu

obtenu le crédit pour rien, ils feroient obligés d'en faire jouir les autres avec la même gratuité.

MAIS si cela est, pourquoi le Commerce ne s'en est-il pas tenu à ce dernier usage qui a l'air si juste, si désintéressé, si conforme aux règles?

POURQUOI ne l'a-t-il pas fait? C'est qu'il ne l'a pu faire, c'est que si l'on rendoit égaux le prix du comptant & le prix du terme, le Commerce seroit impraticable.

EN effet qu'on ne mette plus de différence entre ces deux prix, qu'arrivera-t-il? tous ceux qui auront des Marchandises, voudront vendre comptant, & tous les Acheteurs voudront Acheter à terme: la raison en est sensible. Le vendeur, qui ne se défait de ses Marchandises que pour en Acheter de nouvelles, ne consentira pas à demeurer huit mois & un an sans rien faire: il préférera donc l'Argent comptant, qui des le lendemain de sa vente le mettra en état de faire de nouveaux achats. De son côté l'Acheteur, sachant qu'on ne doit faire avec lui aucune différence entre le terme & le comptant, voudra toujours éloigner de plus en plus les payemens, quand ce ne seroit que pour les faire avec moins d'embarras & de peine.

VOILA deux intérêts contraires qui se balancent d'une égale force, & qu'on peut régarder comme dans un parfait Equilibre. Qui le rompra? Le besoin de l'une ou de l'autre des parties, la nécessité où ils seront l'un de vendre, l'autre d'Acheter: à la bonne heure; mais ou en seroit le Commerce, s'il ne s'y faisoit des marchés que dans des situations forcées? & quelle en seroit la suite? Un désavantage certain pour l'un ou l'autre des contractans, cela est clair: car si c'est le vendeur qui cède à la nécessité, il se ruine par le terme qu'il accorde: si c'est l'Acheteur, il ne lui restera plus d'Argent pour d'autres entreprises, pour lesquelles, si on lui en demande encore, il n'en aura plus à donner.

QUI oseroit faire le Commerce à des conditions si dures? Quoi je me mettrois en main des Marchandises au hasard de ne les vendre qu'à des gens à qui je ferois la loi? Mais où, & quand en trouverai je dans la situation où il me les faut? d'ailleurs, quel que soit le besoin de mon Acheteur, aura-t-il précisément & à point nommé tout l'Argent que je lui demande?

D'UN autre côté, si c'est l'Acheteur qui me force à lui donner du terme,
qui

qui m'assurera que j'en obtiendrai à mon tour, quand je voudrai faire de nouveaux achats? Et encore quel terme faudra-t-il qu'on m'accorde? Précisément celui que j'ai donné, je ne puis l'accourcir d'un jour; car si mon vendeur vouloit son paiement dans un délai plus bref, je ne faurois traiter avec lui, puisque je n'aurois pas d'Argent pour l'échéance qu'il fixe.

CE sont là, dira-t-on, des inconvéniens, on l'avoue: mais un inconvénient-il de l'usage?

OUi certainement quand l'inconvénient est de telle nature qu'il forme un obstacle insurmontable, qu'il arrête toutes les opérations, & les rend impraticables: car ici il n'y a point de milieu, il faut ou proscrire le Commerce, comme une profession pleine d'injustices, ou le laisser exercer par les seuls moyens qui le rendent possible.

QU'ON se représente en effet les Bizarres positions, où se trouveroit le Commerce à raison de la variété infinie de ces termes. Quand les besoins seroient pressans & les Marchandises rares, tout le monde voudroit vendre comptant: quand elles seroient abondantes & peu recherchées, les Acheteurs exigeroient des crédits sans bornes. Dans le premier cas, les Acheteurs épuisés, seroient hors d'état de continuer leur trafic: dans le second, ce seroient les Vendeurs; ainsi tour à tour, les marchands tomberoient dans l'inaction & dans une cessation totale de leurs affaires.

DES-LA plus de Commerce, la chose est évidente: car les occasions de Négocier chaque jour renaissantes, ne fauroient compatir avec ces états léthargiques, dans lesquels languiroient les Marchands. Il est des momens heureux, des tems, des saisons où les achats se font avec avantage: si l'on manque ces momens, ils ne reviennent plus. Il faut donc qu'un Négociant puisse agir dans tous les instans, se plier librement & sans gêne à toutes les circonstances, qu'il puisse disposer à son gré de ses effets, de ses créances, & s'en faire un fonds continu & toujours prêt à employer dans les nouvelles affaires qu'il projette; sans cela on ne doit plus compter sur la profession des Négocians, elle ne seroit pas d'une plus grande ressource pour l'Etat, que pour eux mêmes.

C'EST donc pour éviter les pertes qu'occasionneroient infailliblement les crédits, & pour se mettre en état de profiter aisément de toutes les occasions de Commercer, que les Négocians ont introduit l'usage de mettre le tems ou

le terme dans les conditions de leurs marchés. Par-là le *prix du tems* fait partie du *prix de la Marchandise*, & il devient la *mesure commune* de tous les crédits, quelque inégaux qu'ils soient entr'eux.

UN léger détail rendra cela sensible. J'ai un effet à vendre qui vaut cent Livres comptant : voulez vous les payer dans un mois ? vous l'acheterez cent Livres dix sols : dans deux mois, vous le payerez cent une Livres : dans six mois cent trois Livres, ainsi du reste. Tous ces différens *prix du tems* sont réglés sur le cours des places ; par-là quelque terme que vous préniez, vous ne me faites aucun tort, par ce que dès demain, si l'occasion s'en présente, je donnerai pour cent Livres le billet de cent trois Livres, que vous m'avez remis pour mon paiement : à vôtre tour vous aurez les mêmes conditions dans la revente, & par là vous recevrez une pleine & entière indemnité de cette augmentation de prix que je viens de stipuler avec vous.

TELS sont les pactes du Commerce au sujet des crédits. Que présentent-ils à la discussion la plus rigoureuse ? Un contrat dans lequel le Vendeur ne prend que des indemnités légitimes, & qui ne grèvent point l'acheteur ; un contrat, où le Vendeur laisse à l'acheteur le choix de payer, ou de ne pas payer ces indemnités ; un contrat, qui, par l'universalité & la nécessité de l'usage devenu la base des opérations du Commerce, donne à la partie qui paye l'indemnité, un droit certain, un titre solide pour la recevoir d'un autre à son tour. Un tel contrat intéresse-t-il en rien la règle des mœurs ?

MAIS si toute injustice est bannie des stipulations que fait le Commerce au sujet des crédits, le bénéfice qui en résulte n'est donc pas une usure, il est donc autre chose qu'un *bénéfice exigé à cause du prêt* ; il faut donc le regarder comme un profit qui a pour base, non pas le contrat de prêt, mais le contrat de vente, comme une clause d'équité qui rend égale la condition des contractans, comme un usage introduit dans le Commerce par la *nécessité de réduire toutes les valeurs à celle du comptant* ; enfin comme l'unique moyen qu'ayent pu trouver les Négocians, de se rendre mutuellement justice sur les torts qu'ils se feroient infailliblement par les crédits forcés, que tour à tour ils se demandent les uns les autres.

AU reste, cet usage où sont les Négocians, de vendre plus cher à raison & en proportion du terme, n'est pas absolument improuvé par les Théologiens même les plus exacts, pourvu, disent-ils, que cette augmentation de prix ne soit qu'une juste Compensation de ce qu'on peut souffrir en vendant

à crédit. Voici les termes des conférences Ecclésiastiques de Paris sur l'usage, tom. 2. liv. 4. conf. 1. §. 8.

„ UN Marchand qui vend à crédit pour certain tems, vend ordinairement
 „ plus cher qu'il ne feroit s'il vendoit comptant; tel est le Commerce de Lyon
 „ & de Tours. Si cela se faisoit avec une juste compensation de ce qu'on peut souffrir
 „ en vendant à crédit, il n'y auroit rien à dire; mais il s'en faut bien que les
 „ choses soyent toujours ainsi”.

EH bien c'est là toute notre thèse: car le plus haut prix de la Marchandise; on ne le suppose ici stipulé dans le Commerce qu'à raison de la perte que causent les crédits, & encore on fait voir que cet excédent de prix est renfermé dans les bornes de la plus juste compensation. En effet on a prouvé que le terme accordé par le Vendeur, le constitue évidemment en perte, & de plus on a démontré que cette perte n'est point arbitrée au gré du Vendeur, mais qu'elle est réglée par des loix permanentes; c'est-à-dire, par les cours des places, qui dans le Commerce se rapproche toujours du taux des intérêts fixé par les Loix. Les Négocians ont ils pû trouver une règle de compensation plus modérée, plus sûre, plus propre à arrêter les faillies & l'aveuglement de la cupidité? les conférences de Paris elles mêmes enseignent partout que dans les cas résultans du *lucré cessant* ou du *dommage naissant*, c'est le taux seul des Loix qu'il faut prendre pour règle: donc en tout cela les conventions des Négocians n'ont rien que de licite, rien qui ne soit approuvé des Théologiens les plus éclairés & les plus fortement attachés à la sévérité des règles. Ils ont vu des abus sans doute (car de quoi n'abuse t-on pas)? Mais en les condamnant ils laissent subsister les principes d'équité, qui dans l'origine ont donné lieu aux usages du Commerce. Usages qui à leur tour, par l'universalité de la stipulation, ont fait disparoitre tout ce que les cas particuliers pouvoient avoir de moins conforme à ces premières règles. En effet, il peut arriver quelque-fois que le Vendeur ne souffre en rien de l'attente du terme: mais comme il ne fait aucun tort à l'Acheteur, que le bénéfice du terme ne tombe point à sa charge, & que par la pratique généralement établie pour tous les cas du crédit, il reprendra ce bénéfice d'un autre, il n'en résulte aucune injustice.

Ces usages au sur plus paroissent si équitables aux yeux des Négocians, qu'ils s'y croient soumis même en conscience. Qu'un Acheteur ait stipulé le paiement comptant, & que par des délais affectés il le recule à six mois, il doit à son vendeur le prix du terme, & s'il refuse de lui en faire raison, il

est regardé comme un homme d'une conscience peu timorée, avec lequel on ne peut négocier sans danger. A plus forte raison si l'intérêt des six mois avoit fait partie de la convention; c'est-à-dire, si l'Acheteur ayant fait le marché sur le pied du comptant, avoit stipulé la faculté de payer dans six mois avec le bénéfice du terme; nul prétexte alors ne pourroit voiler l'injustice, & non seulement dans le for intérieur il feroit tenu à la restitution, mais même il y feroit condamné dans les Tribunaux civils, si la convention étoit clairement prouvée, parce que ces sortes de stipulations y sont regardées comme des conditions des marchés, & comme faisant partie du prix qui y est établi.

VOILA la source des Billets, des Lettres de change & de tous les autres papiers de Commerce que la nécessité du crédit a introduits, & dont les Négocians font un usage aussi facile que de l'Argent même: tous ces Billets, toutes ces Lettres contiennent toujours une somme plus forte que celle du comptant, & ce qui excède ce comptant, est le prix du terme. Ainsi un Billet de 10300 Liv. payable à six mois, ne vaut que 10000 Liv. valeur intrinsèque, qui est celle du comptant (a).

(a) Tous les calculs de cette dissertation supposent les intérêts des Billets & Lettres comptés *en dedans*; c'est-à-dire, qu'il n'est prix que sur la somme principale du Billet, & non sur celle qui y est ajoutée pour l'escompte, ce qui pour le Billet de 10300 Liv. s'exprime ainsi.

103 Liv. 100 Liv. 10300 Liv. 10000 Liv. ou bien suivant le calcul ordinaire.

103 Liv. sont réduites à 100 Liv. combien de 10300 Liv.

Cette Méthode a l'air plus équitable & plus conforme à l'Ordonnance de 1673. qui défend les intérêts des intérêts entre toutes personnes.

Cependant la pratique contraire à prévalu dans tout le Royaume; on déduit l'escompte *en dehors* ou sur le Billet entier, & par là on le prend sur l'escompte même: mais comme le taux du change s'est réglé la dessus, il n'en résulte aucun inconvénient. Dans l'usage actuel, le change du Billet de 10300 Liv. se calcule ainsi.

100 Liv. 97 Liv. 10300 Liv. 9991. Liv. ou bien 100 Liv. sont réduites à 97 Liv. combien 10300 Liv.

On voit que dans cette dernière opération l'escompte du Billet de 10300 Liv. est de 9 Liv. de plus que dans la première, par ce qu'on y déduit trois pour cent de 300 Liv. qui dans ce Billet font le prix du terme.



T R O I S I E M E P R O P O S I T I O N .

Cet excédant de prix stipulé à raison du terme, forme un bénéfice de convention, lequel est légitimement cessible; c'est-à-dire, que celui au profit duquel il a été stipulé, a droit de le transporter à un autre, qui de son côté peut légitimement en recevoir le transport.

POUR la preuve de cette proposition, il ne faut que se rappeler un principe avoué de tout le monde; qui est que tout contrat dans lequel les parties contractantes ne se font aucune injustice, & dans lequel au contraire elles se rendent mutuellement toute la justice qu'elles se doivent, est un contrat légitime. Or dans le transport du bénéfice du terme, le cédant ne souffre aucune injustice, aucun dommage de la part de son cessionnaire, il reçoit au contraire tout ce qui lui appartient.

EN effet, quel est dans un marché quelconque la somme qui appartient au Vendeur? C'est sans doute celle qui lui revient en Argent comptant, & qu'il à lui même fixée en donnant le prix de sa Marchandise. La chose est évidente; il m'a demandé dix mille Livres comptant, je n'ai pu les lui donner, & en conséquence, je lui ai fait mon Billet de dix mille trois cent Livres payable dans six mois: il n'a donc droit qu'aux dix mille Livres; c'est là tout le prix du marché, & il est pleinement payé s'il les reçoit: dès là si un tiers lui donne cet Argent que je n'ai pu lui compter, il n'a plus rien à prétendre, tout cela est certain.

EN bien, c'est là tout le fond de la Négociation des papiers de Commerce; des escomptes, du change au cours des places, &c. Tous ces papiers ont un terme marqué pour le payement, & le prix de ce terme qui y est joint avec le prix du comptant, passe entre les mains des cessionnaires, lesquels dans la Négociation le déduisent au cédant, & le prennent à leur profit. Que perd alors le propriétaire du Billet ou de la Lettre de change? rien: il reçoit toute la valeur intrinsèque de la chose qu'il à vendue, il ne renonce qu'au bénéfice stipulé pour le terme: à la vérité il pouvoit le gagner, s'il avoit voulu en attendre l'échéance; mais les circonstances de ses affaires, d'autres entreprises, d'autres vues lui font trouver son avantage à s'en défaire.

A la bonne heure, dira quelqu'un, que l'on régarde comme légitime la Négociation des Billets & Lettres causées pour vente de Marchandises, puis-

que le Vendeur y est pleinement indemnisé, & qu'il touche réellement tout le prix de sa vente. Mais en est il de même des Billets valeur reçue comptant, & de tous les engagements, que prend un Négociant pour les sommes d'Argent qu'on lui prête? A quel titre alors augmente-t-on la somme du Billet? ne lui cause-t-on pas une perte évidente par le bénéfice du terme que l'on exige de lui?

NON, on ne lui cause aucune perte, parce qu'avec l'Argent qu'il s'est mis en main, il va profiter à son tour de toutes les différences établies dans le Commerce entre le prix du terme & le prix du comptant: & encore combien gagnera-t-il au delà? on sçait les facilités que donne l'Argent, qu'elle influence il a dans les marchés, & avec qu'elle rapidité il les fait conclure. Ceux même qui dans la Théorie feroient portés à condamner la différence qu'on a introduite entre le comptant & le terme, sentent alors cette influence aussi vivement que les autres, & il est rare qu'ils ne cèdent à la force d'un sentiment, dont l'impression est si naturelle & si invincible.

Au fond qu'un Négociant cède le prix du terme sur des Billets valeur en Marchandises, dans lesquels ce bénéfice est déjà acquis, ou sur des Billets faits pour d'autres valeurs, dans lesquels il n'aura lieu que pour l'avenir, cela lui est égal, parce que ce bénéfice lui est toujours assuré, & que le moment d'après les achats qu'il fera avec l'Argent de sa Négociation, occasionneront en sa faveur les mêmes profits qu'il a accordés à son cessionnaire, ce qui le mettra au même état que s'il avoit Négocié des Billets valeur en Marchandises, du produit desquels il eût fait de nouveaux achats & de nouvelles ventes. En effet, que j'aie dans mon porte-feuille un Billet de dix mille Livres payable à six mois, & qu'au lieu de le Négocier, je mette le mien sur la place de même somme & au même terme, la chose est parfaitement égale.

Tout cela est juste, dira-t-on, de Négociant à Négociant: la nécessité de leurs affaires mettant dans un mouvement continuel l'Argent & les Marchandises, toutes les valeurs doivent se mêler & se confondre, & ils peuvent donner un prix à l'Argent devenant entre leurs mains un effet aussi commercable, que le reste. D'ailleurs il est évident que par la Négociation réciproque des bénéfices des termes, il se fait entre-eux des compensations continuelles, qui à la longue les mettent tous de niveau. Mais comment nous ferez vous entendre qu'un particulier qui n'est point dans le Commerce, un Gentilhomme, un Homme de Robe, un Bourgeois qui vit de ses rentes, puissent prendre à leur profit sur l'Argent qu'ils donnent aux Négocians, ces bénéfices
des

des termes, qui suivant vos principes ne se font introduits dans le Commerce, que comme une indemnité de la perte des crédits ?

IL est vrai que la pratique générale du bénéfice des termes prend spécialement sa source dans cette indemnité ; mais il n'est pas moins vrai qu'une fois stipulée cette indemnité, elle existe dans les contrats de Commerce, qu'elle y forme une valeur distincte & séparée du principal du contrat, que cette valeur est un profit des conventions, fixé par un usage légitime, & ce qu'il y a d'essentiel, qu'on peut la céder sans se nuire.

CAR enfin c'est à ce seul objet, que se terminent toutes les loix portées contre l'usure : le débiteur souffre-t-il quelque dommage du prêt ? Est-il obligé de prendre sur son bien le bénéfice, qu'il accorde au créancier ? Alors ce créancier fait une injustice évidente, il s'approprie le bien de son débiteur : mais si ce dernier ne donne au créancier aucune portion de son bien, s'il ne fait que lui transporter un profit déjà accordé à l'Argent par des conventions antérieures & indépendantes du pacte qu'ils font ensemble, il est certain qu'il n'en résulte aucun dommage pour sa fortune.

C'EST-LA le Tableau fidèle de toutes les Négociations faites avec le Commerce. Le Négociant qui transporte un Billet, n'est grévé en rien : ce n'est point de son bien qu'il compose le profit que prend le cessionnaire, il ne fait que lui céder un bénéfice déjà accordé à l'Argent par des conventions nécessaires & justes.

CELA supposé, la qualité ou la profession du cessionnaire ne peut rien changer à l'état des choses ; dès que ce profit a une origine innocente, il ne peut devenir criminel dans une main, plutôt que dans une autre. Et en effet, le Négociant qui le cède, n'éprouve pas plus de désavantage à le transporter à une personne qui ne fait point de Commerce, qu'à un autre Négociant comme lui.

QU'ON faisisse donc enfin la différence qui se trouve entre les Négociations de Commerce, & les prêts ordinaires. Dans ceux-ci l'emprunteur, s'il a fait un Billet de dix mille trois cent Livres payable à six mois, a droit par les règles de l'Evangile, d'exiger qu'on lui compte la somme entière, & sans aucune déduction, sans quoi tout ce qu'on lui retiendra ou qu'on lui fera payer audé-là du sort principal, est un profit injuste qui le constitue en perte, & diminue son bien. Dans le Commerce au contraire, le cédant du Billet a
entre

entre ses mains le fonds du bénéfice qu'il doit donner au cessionnaire: le Billet de dix mille trois cent Livres payable à six mois, ne lui coute réellement que dix mille Livres; ces dix mille Livres sont le seul fonds qui lui en appartient, les trois cent Livres de plus ne sont pas à lui, & conséquemment aux loix du Commerce, ils sont acquis au terme du quel ils sont le prix.

MAIS quelque légitimes que soient en eux mêmes ces prix des termes, peut on les acquérir sans titres? Or un particulier qui n'est point dans le Négoce, ne paroît en avoir aucun.

PARDONNEZ-MOI, il a le titre qu'ont tous les citoyens d'acquérir, de faire des pactes, d'accepter à prix d'Argent des cessions & des transports, soit de créances, soit de toute autre chose mise dans le Commerce de la Société, pourvu que ces pactes, ces acquisitions soient légitimes, qu'il n'en résulte aucun dommage pour personne, que toute injustice enfin en soit bannie.

IL faut quelque chose de plus, objecte-t-on encore, tous les Théologiens décident qu'on ne peut en conscience exiger aucun profit sur son Argent, à moins qu'on ne souffre quelque dommage du prêt: or dans le cas que vous supposez celui qui prend dans le Commerce une Lettre de change à long terme, non-seulement ne se ressentira pas de la privation de son Argent, mais il ne le place que parce qu'il lui est inutile, & dans la seule vue de s'appliquer le profit accordé au terme de la Lettre de change.

J'AVOUE que si pour légitimer l'acquisition d'un profit innocent & juste, il faut que celui qui acquiert, se trouve absolument dans l'un des deux cas, du *lucré cessant* ou du *dommage naissant*, toute dispute est finie, & qu'il n'est pas possible d'admettre aux Négociations de Commerce, d'autres personnes que celles, qui sont actuellement engagées dans cette profession.

MAIS cela est il bien certain? Et dans les principes des Théologiens & des Tribunaux qui ont pros crit l'usure, à-t-on eu en vue de prohiber des profits légitimes stipulés sans crime & sans aucune ombre d'injustice?

D'OU vient que toutes les Loix se sont Armées contre l'usure, que la Religion & la Politique se sont unies pour en arrêter le cours? C'est que l'usure est un vrai larcin, un moyen injuste d'acquérir par lequel le prêteur s'approprie le bien d'autrui, d'autant plus sûrement, qu'il est le maître des conditions du contrat.

DÈS là tout intérêt d'Argent a du être banni de la société, à moins que dans des cas particuliers le prêteur ne put le réclamer comme une réparation du dommage que lui cause le prêt, ou comme une peine du retardement que le débiteur apporte au payement de la somme prêtée. C'est en effet sur ces titres que le juge condamne un débiteur aux intérêts, & c'est aussi sous ces seules conditions que les Théologiens les adjugent aux prêteurs.

CES précautions sont justes, & fondées sur de très puissans motifs; c'est une partie du bien d'autrui, que le prêteur veut appliquer à son profit; il lui faut pour cela des titres légitimes, & l'on ne sauroit à cet égard trop multiplier les précautions. Toutes les Loix tendent en effet à conserver ce bien au possesseur, & regardent comme usurpateurs, tous ceux qui se l'approprient par des pactes injustes.

MAIS dans les Négociations du Commerce, il ne s'agit en aucune façon du bien d'autrui, le Cessionnaire ne prend rien au Négociateur du Billet, ce dernier en cédant le bénéfice du terme, ne donne rien du sien.

ON ne peut donc faire ici aucune application des règles établies en matière d'usure: il ne s'agit point de dépouiller un homme de son bien, ni par conséquent de recourir à la légitimité des titres en vertu desquels on se l'approprie: ici le plus simple des titres suffit, celui de Citoyen, celui de Pere de Famille qui gouverne son bien avec sagesse, & cherche à l'augmenter par des voyes honnêtes & permises.

MAIS, dit on, c'est une chose inouïe dans la morale, que l'Argent puisse donner du revenu. Car enfin je ne débourse que dix mille Livres pour cette Lettre de dix mille trois cent Livres, & cependant je recevrai très réellement à l'échéance ces trois cent Livres, que je n'ai point comptés: n'est ce pas là évidemment recevoir au delà du fort principal?

A toutes ces objections, on donnera toujours la même réponse. Le bénéfice du terme établi par les Loix du Commerce est il juste? Est il cessible? S'il à ces deux qualités, je puis l'acquérir. Dans cette acquisition fais je quelque injustice? Mon Cédant souffre t-il quelque dommage? Non: pour quoi donc m'interdirois-je un pacte aussi licite? Ce n'est pas le nom, c'est la chose qui fait l'usure. Je recevrai à-la-verbatim trois cent Livres au-dessus du fort principal, voila le nom de l'usure; mais les recevrai-je justement, équitablement? n'appartiennent ils point à quelqu'un à qui je les enleve? Voila la chose, voila le fond du contrat, & le seul point qu'on ait à examiner.

L'USURE est condamnée par toutes les Loix. Rappelez vous les qualifications odieuses qu'on lui a données chez tous les peuples qui ont connu les droits de l'humanité, & sur tout ces sublimes maximes de l'Évangile, qui referrant jusqu'à la confraternité les liens qui unissent les hommes, n'ont presque plus mis de différence entre la charité & la justice. Avec des lumières si sûres, il seroit difficile de se méprendre sur ce qui blesse l'équité & les droits du prochain. Aussi la morale du Christianisme ne s'y est-elle pas trompée, & en proscrivant l'usure, elle a exactement connu toute l'injustice qu'elle renferme. Voici les décisions qui sont assez connues. *Usura non mala quia prohibita, sed prohibita quia suapte natura & intrinsecè mala. Fœnus est latrocinium: turpe lucrum, qui usuram accipit rapinam facit. Hic (fœenerator) continuat maleficium & artem rapiendi bona proximorum, sicut alia injustè acquisita tenetur homo restituere, ita restituere tenetur pecuniam quam per usuram accepit.* Voilà ce qui caractérise la malignité de l'usure, des vols, des rapines du bien d'autrui enlevé, dont la restitution est ordonnée. Faites disparaître ces crimes, & à la place de ces profits injustes substituez des gains innocens, & qui ne soient onéreux à personne, alors il est impossible de lui assigner une place au rang des choses défendues.

CETTE idée sous laquelle les Livres Saints & les premiers peres de l'Eglise nous peignent l'usure, on l'abandonne en quelque sorte pour recourir à l'infécondité de l'Argent, & au défaut de titres de la part du prêteur. La découverte de ces raisons, plus subtiles peut-être que solides, semble n'avoir servi qu'à détourner l'état de la question. En effet, on imagine un vice inhérent à l'Argent & à la qualité du prêteur, qui rendent sa convention criminelle, tandis qu'il ne s'agit uniquement que du débiteur & de l'injustice qu'il éprouve, que toutes les Loix sont satisfaites, dès que son bien est en sûreté, & qu'à ce prix il ne lui importe en rien à lui même que l'Argent lui vienne ou d'une main ou de l'autre. On diroit que le crime de l'usure jouisse du Privilege singulier de se survivre à lui même. Après qu'il a été détruit du côté du débiteur qui n'en ressent plus les effets funestes, il reparoit chez le créancier, à qui on reproche de n'avoir pas, pour prêter, des titres légitimes. On ne croit pas que dans la morale on ait jamais rien imaginé de plus Métaphysique. Nos Péripateticiens modernes pourroient bien avoir inventé ou trop fait valoir ces délicates abstractions, avec lesquelles en réalisant un être de raison, on fait revivre un crime qui n'existe plus. On n'insiste là-dessus, que parce qu'on a vu des personnes de mérite si fortement attachées à ces préjugés, qu'après être convenues de la légitimité du bénéfice du terme & du droit qu'on a de le céder, elles ne pouvoient se résoudre à en regarder

der la cession comme innocente, dès qu'elle seroit acceptée par quelqu'un qui fût hors du Commerce; comme si la seule qualité du Cessionnaire pouvoit faire changer le fond des choses, & rendre illicite un pacte, qui en lui même ne renferme rien d'injuste.

CE défaut de titres est, dit-on, ce qui constitue la pratique usuraire, & cette pratique, quoiqu'elle puisse souvent être exempte d'injustice, est au moins contraire aux Loix, & par conséquent illégitime.

VOILA où il en faut revenir avec ces subtiles précisions: on est forcé de reconnoître une pratique usuraire qui souvent n'est point un crime, & dans laquelle on ne voit plus que le vice d'illégitimité. C'est-à-dire qu'on heurte de front le principe le plus universellement reçu dans cette matière, qui est, que l'usure étant par elle même & de sa nature un crime, ce n'est pas dans la Loi qu'il faut en chercher la condamnation.

ET encore à quelles Loix cette pratique est elle contraire? Ce n'est pas certainement à la Loi naturelle, ni à la Loi divine, puisque l'une & l'autre ne condamnent l'usure, qu'à raison des maux qu'elle cause au prochain: ce n'est donc ici que la Loi civile qu'il faut consulter & respecter.

IL est juste sans doute que toutes les conventions humaines soient assujetties à des règles; & que même dans les choses permises, un Citoyen ne puisse stipuler que conformément aux Loix de l'Etat. Ainsi un créancier ne pourra exiger d'intérêts de son débiteur, même par un pacte volontaire & libre, avant que le juge en ait reconnu & prononcé la légitimité. Un particulier ne pourra non plus accepter la Négociation d'un effet commercable, que sous les conditions d'un cours autorisé & public; ces conditions elles mêmes auront une source licite & avouée des Loix. Tout cela est à sa place: mais aussi quand toutes ces règles auront été observées, il n'y aura plus dans le pacte, ni usure ni illégitimité. Or c'est là ce qu'on pose pour fondement de toutes les Négociations de Commerce.

MAIS quand la juste horreur qu'inspire l'usure, auroit fait imaginer pour la proscrire, des raisons plus fortes encore, de quel poids seroient-elles contre les opérations du Commerce concernant les crédits?

CES deux conventions sont d'une nature toute différente, elles n'ont pas même une source Commune. L'Intérêt usuraire naît du prêt, le bénéfice

du terme a pour principe le contrat de vente: Or ces deux contrats n'ont entr'eux aucune Analogie. Le prêt est, & doit être un secours donné dans le besoin: la vente n'est point un secours, & ne suppose aucun désir d'obliger; l'Acheteur forme des vues de gain sur ce qu'il marchandé, le Vendeur trouve aussi son avantage à s'en défaire; le prix les décide, sans que les parties ayent égard à leur situation, ni ne songent à se rendre aucun service. Dans le contrat de prêt le créancier exige de son débiteur une somme d'Argent pour se payer du louage ou de l'usage de la chose prêtée; dans la vente il n'y a ni location ni usage, le Vendeur ne demande & ne reçoit que le prix de sa chose, & cela sur le pied du comptant: ce qui est au-dessus de ce prix, ne lui est accordé, que pour ne pas altérer ou diminuer entre ses mains cet Argent comptant, qui est la juste valeur de la chose vendue.

PAR toutes ces raisons il est évident qu'on ne peut assujettir ces deux contrats aux mêmes règles, & que les conventions du Commerce au sujet des crédits, ne méritent aucun des titres dont on a si justement flétri les pactes usuraires.

ON ne fait si cette différence du prêt simple & des Négociations du Commerce, n'a pas toujours été apperçue, quoique peut-être un peu confusément, par les personnes même qui connoissent le moins les pratiques du négoce. Tout le monde sent, par une sorte d'impression d'équité, que *faire valoir son Argent dans le Commerce*, n'est pas la même chose que *le prêt*; & dans toutes les discussions qui s'élèvent sur cette matière, il semble que *mettre de l'Argent sur la place*, soit un objet à part, & qui mérite des décisions moins sévères.

REVENONS a la Négociation des bénéfices des termes. Il semble qu'on peut très exactement la comparer à la cession d'une sentence ou d'une transaction qui engendre des intérêts. Je transporte cette sentence à un Tiers qui m'en compte tout le montant, & en conséquence de la Subrogation à mes droits, il perçoit à son profit les intérêts qui m'étoient adjudés.

QUELLE seroit ici la différence? Viendroit-elle de la légitimité de l'intérêt qu'a autorisé l'intervention du juge? Mais on suppose aussi comme très légitime le bénéfice que le Commerce a établi sur le terme. Serait ce que la sentence ou la transaction n'ont point un terme fixe pour le payement, au lieu que les papiers de Commerce en ont un? Mais il y a des sentences & des transactions qui ont une échéance marquée, & celles là sont cessibles comme les autres.

D'où

D'où vient que dans ce cas mon Cessionnaire peut traiter sans crime ? C'est que les intérêts que je lui transporte sont justes, c'est qu'ils sont légitimement cessibles, c'est qu'il ne me fait aucune injustice, & qu'en me comptant tout le Capital de ma sentence, il me désintéresse parfaitement.

En bien, ôtons des Négociations du Commerce ces mots de *prêt* & *d'emprunt*, lesquels reveillent toujours des idées inquiétantes, & substituons à leur place les noms *d'acquisition* & *de transport*, qui au fond leur conviennent bien mieux : alors le parallèle subsistera dans toute sa force, & il ne fera plus possible de trouver dans l'un de ces transports aucun titre de légitimité, qu'on ne puisse également appliquer à l'autre.

ON n'ignore pas que quelques Théologiens ont douté qu'il fut permis d'acquiescer des sentences pour s'en attribuer les intérêts. Mais en cela ils vont contre un principe généralement reçu dans cette matière, qui est de se conformer à la jurisprudence & aux usages des tribunaux (a). Or la jurisprudence de tous les Tribunaux alloue les intérêts aux Cessionnaires des sentences, comme aux créanciers originaires, & l'on n'en fait aucune différence dans les jugemens de distribution & d'ordre.

DIRA-T-ON que les juges n'entrent point dans les raisons du Cessionnaire, & qu'ils supposent que du côté de la conscience, il a des motifs suffisans pour les exiger. Cela n'est guères à présumer, d'autant plus que l'opinion la plus universelle aujourd'hui, est que les intérêts peuvent légitimement se percevoir *in pœnam moræ*, pourvu qu'il y ait une sentence qui les adjuge, rendue sans fraude & sans collusion.

Au reste, en comparant la cession des sentences portant intérêts, avec la Négociation des papiers de Commerce, on n'a pas prétendu faire un parallèle exact des intérêts qui se perçoivent dans les deux cas : au contraire, tout est ici à l'avantage des intérêts du Commerce ; puisqu'ils ne nuisent à personne ; au lieu que les intérêts des sentences, quelque justes qu'ils soient, aggravent toujours la condition du débiteur. Ainsi quand en rigueur le nouveau porteur de la sentence devoit, dans les principes des Théologiens, être privé des intérêts, on n'en pourroit tirer aucune conséquence contre le Cessionnaire d'un intérêt de Commerce, puisque depuis l'origine jusqu'à l'acquiescement de l'acte, on ne sauroit désigner qui que ce soit, à qui cet intérêt ait fait tort.

(a) Conf. Eccl. de Paris.

MAIS pourquoi priver le Négociant du bénéfice du terme ? ce profit n'est-il pas à lui ? N'est il pas, comme les autres profits du Commerce, une suite de la propriété & des risques de ses entreprises ?

NON, le bénéfice du terme n'a rien de mêlé avec la propriété du Négociant, & il est tout à fait indépendant du fond & de l'événement des entreprises. Ces deux choses sont en effet d'une nature toute différente. Le risque de l'entreprise est inhérent au fond même du Commerce, dont toutes les opérations aboutissent nécessairement au gain, ou à la perte : il est inséparable de la propriété, & forme le titre en vertu duquel le Négociant peut légitimement exiger un bénéfice : il a droit de gagner, puisqu'il a risqué de perdre. Ce risque est toujours le même, soit qu'on achete comptant, soit qu'on achete à crédit. Que je me charge d'une Marchandise, le bon ou le mauvais succès de mon emplette porte tout entier sur la valeur intrinsèque de mon Achat, qui est celle du comptant, valeur qui est toujours la même, à quelque terme que je paye.

VOILA le seul risque du Commerce, & celui dont évidemment le Négociant qui en demeure chargé, a droit de prendre l'événement à son profit. Le dépouiller de ce profit, seroit une injustice : la raison en est que le bénéfice de la chose appartient en entier au propriétaire de la chose, tant à raison de sa propriété, que des risques qu'il a courus.

IL n'en est pas de même de la convention faite sur le terme : elle n'est point un bénéfice de l'entreprise, & elle ne porte sur aucun risque. Ce n'est qu'un arrangement dans la manière du payement, qui peut avoir ou ne pas avoir lieu, sans intéresser en rien la substance du marché ; & comme cette convention est fixe & invariablement proportionnée à la longueur ou à la brièveté du crédit, elle ne met dans l'événement aucun danger de plus. En effet, que l'entreprise échoue ou qu'elle réussisse, la chose est toujours égale, quant au terme : si ma Négociation a été heureuse, mon sort n'en deviendra pas meilleur en vendant plus cher à raison du crédit, comme, en cas de malheur, il n'empirera pas en vendant comptant, quoiqu'à plus bas prix.

LE bénéfice du terme n'a donc rien de commun avec les risques de la propriété, & effectivement ce n'est point dans ces risques qu'il prend sa source, comme on l'a fait voir ci-dessus : le Négociant qui transporte un Billet, ne peut donc en retenir le bénéfice à raison de sa propriété ; & par une conséquence nécessaire en cédant ce bénéfice, il ne cède rien du sien. Tout cela est

est d'une évidence palpable aux yeux de quiconque gère des affaires de Commerce.

IL résulteroit des maux infinis dans la société, des calamités sans nombre, si on admettoit ce faux système d'usure, qui ne permet de voir dans aucun cas l'Argent, que comme un signe stérile, lequel ne sauroit produire par lui-même aucun fruit, aucun intérêt. Le système, qui anéantit en proscrivant tout intérêt d'Argent, le crédit & tout usage du crédit, attaque les liens de toute société. Il rend la circulation de toutes les choses nécessaires à la vie presque impossible. Car toutes les Denrées & les Marchandises circulent sur le crédit. Ce système établiroit par tout en même tems, une abondance embarrassante & inutile, & la plus grande disette. Les échanges si nécessaires, si indispensables, pour que chacun puisse se procurer avec son superflus, les choses nécessaires qui lui manquent, ne pouvant se faire avec le secours des signes numéraires des valeurs, & les signes fictifs que le crédit employe, étant criminels, les échanges se réduiroient à fort peu de chose; puisque les fonctions du numéraire qui circule dans le Commerce, ne sauroient embrasser la dixième partie de ses opérations. D'où l'on doit conclure que ce système attaque également l'Agriculture, la Population & toute les manières de subsister, que le Commerce fait naître, entretient & multiplie à l'infini.

Des Monts de Piété, ou Lombards.

COMMENT les Partisans de ce système rigoureux, pourroient-ils concilier leur proscription générale de l'intérêt de l'Argent, avec l'établissement des Monts de Piété, qui doivent leur institution à la charité & à un Gouvernement Ecclesiastique, adoptés & connus ailleurs sous le nom de Lombards, anciennement répandus dans une grande partie de l'Europe, respectés ensuite & conservés avec soin dans les pays protestans, dont la morale est si sévère?

LE soulagement des malheureux, le bien du Commerce, en un mot l'intérêt public est l'objet de l'institution de cette sorte d'établissement. Cette espèce de banque qui prête sur gages à intérêts, est une ressource toujours présente pour des besoins pressans qui demandent le secours le plus prompt, sans lequel une infinité de gens de tout ordre & de tout état, des familles entières éprouveroient les horreurs de l'indigence, perdroient leur état, & le feroient souvent perdre à d'autres. Cette banque, sous une Direction sage, est une Protection accordée aux malheureux, qui n'ont besoin que
d'un

d'un apuy pour se soutenir, quelque-fois même pour faire de grands progrès dans les Arts ou dans le Commerce. On a observé que dans les pays où cette sorte de Banque est établie, une infinité d'Ouvriers, de Marchands, des Négocians même ne s'y soutiennent tous les ans, ne previennent des faillites forcées, ou un discrédit ruineux, que par les secours toujours faciles & toujours prêts de cette Banque. C'est cette utilité précieuse qui est le motif d'une des Loix fondamentales de cette Banque, qui la tient ouverte à toutes les heures du jour, & tous les jours de l'année sans exception, & de cette autre Loi qui veut que la Banque ignore le nom de l'emprunteur, & ne connoisse de propriétaire du gage, que le seul porteur du Billet qu'elle a délivré; qui vent même qu'elle garde rigoureusement le secret qu'on ne lui a pas confié. Une très longue expérience a si bien constaté cette utilité dans un si grand nombre de Villes de Commerce, & chez tant de Nations, différentes de mœurs & de Religion, qu'il n'est pas possible de la contester. Si on vent contredire cet établissement, on ne peut que se rejeter sur les Abus qui se sont glissés dans l'Administration: & il est vrai que les abus sont considérables presque partout, excepté à Rome & dans toute l'Italie, qui a donné aux autres Nations le modèle de cette institution, produite par l'amour de l'humanité & l'esprit du bien public. Mais les abus introduits dans cette Administration, ne peuvent faire condamner une telle institution. Il faut la conserver, condamner & réprimer les abus.

Si par succession de tems la société déprave & pervertit les hommes; s'ils sont entraînés par une infinité de préjugés, source inépuisable de vices & d'abus, il est tout simple que leurs meilleures institutions s'en ressentent, & que les abus s'introduisent dans leur Administration. C'est à des hommes éclairés & animés par l'amour du bien public, à solliciter, à provoquer une sage réforme, par un tableau touchant de l'intérêt public & des réglemens que l'humanité demande à ceux qui gouvernent le peuple. Au lieu de s'élever contre un établissement formé pour le soulagement, l'apuy & le soutien des malheureux, sur le prétexte d'une morale peu réfléchie, dont la sévérité séduit des esprits foibles ou peu éclairés; il faudroit s'efforcer de ramener l'Administration à la pureté, au desintéressement & à l'objet unique de l'institution.

On n'envisage plus les Monts de Piété, presque partout où il y en a d'établis, comme un secours, comme une Caisse uniquement ouverte pour l'intérêt de ceux qui ont le malheur d'en avoir besoin. On a perdu de vue cet objet unique de leur institution, pour les regarder comme un domaine dont
en

on a cherché à améliorer le produit; & d'un secours heureux dans sa fondation, on en a fait en beaucoup d'endroits un secours malheureux & destructif. Au lieu d'en faire une source de revenu, un objet de finance; les frais que ce secours coûte au public, ne devoient jamais être portés au-delà de ce qu'exige l'entretien de la Banque. Pour trouver ces frais, il falloit bien établir l'intérêt au-dessus du taux de la place. Mais devoit-il être pour les prêts de toute somme au-dessous de 1000 fl. à 18 p, avec des accessoires qui portent l'intérêt de 25 à 27 p, & pour 1000 fl. & au-dessus, à 6 p chez des Nations où l'Argent est à 2½ ou 3 p? Cet intérêt, surtout celui auquel on soumet les petites sommes, est d'autant plus ruineux & destructif, que ce fardeau énorme est imposé sur les emprunteurs les plus pauvres, qui n'ayant pas de gage à donner au-dessus de 1000 fl. ne peuvent se procurer la douceur de l'intérêt modéré de 6 p. Cet intérêt excessif est contraire à l'objet de l'institution, qui fut de donner un secours utile, & non un secours funeste à ceux qui y ont recours, puisqu'il accélère, ou précipite leur ruine. On ne doit pas alleguer, pour favoriser l'excès d'un tel abus, la nécessité d'entretenir une Administration d'un grand détail, & qui exige de grands frais, puisque les Monts de Piété d'Italie se font toujours soutenus, & ne se font jamais écarté de leur loi primitive dictée par l'humanité, qui n'impose que des intérêts très modiques sur les petits gages; qui protège ainsi les emprunteurs les plus pauvres, en leur rendant le secours plus utile, & n'impose le plus fort intérêt, que sur les gages les plus riches.

C'EST encore un abus énorme qu'on a laissé introduire dans les ventes, de retenir 9 p sur le produit de la vente de chaque gage en particulier, & de faire payer encore 9 p en sus de l'adjudication, sur le prétexte des frais de vente. Ce n'en est pas un moins grand, que de souffrir que les ventes se fassent au *Rabais*, au-lieu de les faire *au plus offrant*; & que des Commis & des estimateurs s'y fassent ad juger des Gages, surtout la Bijouterie. La fortune d'un joaillier estimateur acquise dans cet employ, ne sauroit manquer d'affliger infiniment le Public. D'un côté cet abus fait resserrer considérablement les secours du Lombard, parce qu'on n'y reçoit de Gages que sur une estimation du cinquième ou du quart de leur valeur, & de l'autre la valeur entière de ces Gages se trouve enfin absorbée par des frais, & par une vente mal faite.

DE tels abus ont sansdoute beaucoup contribué à faire rejeter l'idée d'une établissement si utile, même si nécessaire, chez les Nations, qui jusques à présent ont refusé de l'adopter. On a eu raison de redouter les abus, mais on n'a peut-être pas eu raison de s'y arrêter. Il seroit très facile de les cor-

riger, & bien plus facile encore de les prévenir chez une Nation, sage & éclairée, qui voudroit donner aujourd'hui un secours si utile & si nécessaire à son Commerce; surtout si on soumettoit l'Administration de cet établissement à l'inspection de bons Négocians, & si au-lieu de le régarder comme un fonds qui doit-être riche, qui doit rapporter un revenu, on refraignoit les intérêts & les frais qu'on fait supporter par les emprunteurs, à ce qui est rigoureusement nécessaire à son entretien.

PLUSIEURS villes de Commerce de France ont souvent désiré l'établissement d'un Lombard: on l'a même proposé quelquefois à Paris, qui est peut-être la Ville de l'Europe, où un Lombard administré sur de bons principes, procureroit le plus de bien; & où les abus, si on les y laissoit introduire, feroient le plus de progrès & le plus de mal.

LA présence des Magistrats les plus sages & les plus éclairés de l'Europe, auroit pu sansdoute prevenir dans cette Capitale, tous les abus dont on se plaint ailleurs, si on n'avoit pas cru trouver un obstacle invincible à l'établissement d'un Lombard, dans une loi, qui n'admet la stipulation des intérêts de l'Argent, que pour le prix d'un immeuble vendu, que par ordonnance du juge qui condamne au paiement des intérêts *ex Mora*, ou par un contract de constitution de rente, qui porte l'alienation du Capital.

COMME l'usage a introduit forcément une infinité d'exceptions à la rigueur de cette loi, faite dans un tems, où l'on ignoroit également l'utilité, les besoins du Commerce, les avantages de l'industrie, & la nécessité d'une grande activité dans la circulation de l'Argent dont l'intérêt est le premier principe; on auroit du admettre encore une exception nouvelle à cette loi en faveur d'un établissement, dans lequel on auroit pu ne voir qu'une très grande utilité pour le Public. C'est une contradiction bien singulière & bien sensible dans la Législation de l'une des Nations de l'Europe des plus éclairées, qu'une partie de cette Nation soit régie par une loi qui proscriit sévèrement, comme une espèce de crime, la stipulation d'intérêts dans le prêt d'Argent, & l'autre partie par une loi qui l'autorise formellement. Il n'est pas possible de supposer que les Loix du droit Romain, qui sont celles de la plus grande partie de la France, autorisent l'usure, & que ce même défaut puisse être reproché à la Législation de presque toute l'Europe entière. Il faut le supposer cependant; ou il faut convenir que la loi rigoureusement suivie par quelques-uns des Parlements de France, n'a de motif qu'une opinion peu réfléchie, qu'un simple préjugé, & n'a point été établie sur les vrais principes
d'une

d'une bonne Législation. En effet, indépendamment de ce que le suffrage général de toutes les Nations condamne l'usage de cette loi; dans le ressort du Parlement de Paris, & sous les yeux du Parlement même qui la fuit dans ses jugemens avec le plus d'exactitude, on en élude sans cesse l'observation; & les juges ne sauroient disconvenir qu'il est nécessaire, qu'il est heureux même pour l'intérêt public, & pour celui de l'Etat, qu'on puisse l'éluder. Car outre les Lettres de change, on fait porter intérêt à des Billets de Commerce, & à des Billets de Financiers ou Gens d'affaires, tous les jours sur la place de Paris seulement, souvent pour plusieurs millions dans un jour: & les intérêts font tantôt au taux de la loi, tantôt au-dessus ou au-dessous, suivant la rareté ou l'abondance de l'Argent; c'est-à-dire au taux que prescrit la loi du Commerce, ou la situation actuelle du crédit public. Qu'on essaye d'étendre sur cet usage journalier l'Empire de la loi qui proscriit comme usuraire, tout intérêt d'Argent non aliéné, ou qui n'est pas convenu par un acte de vente d'un immeuble, ou ordonné par le juge; on fait disparaître dans l'instant le crédit public; on arrête la circulation de l'Argent, & celle des Denrées & des Marchandises; on multiplie les faillites; l'on met des obstacles insurmontables à toutes les entreprises de Commerce & de Finance; on resserre toute sorte d'industrie; on répand dans la société une infinité de calamités; on appauvrit la Nation de mille manières.

L'INTÉRÊT de quelques particuliers, qui n'empruntent que pour dépenser, & se ruinent par des emprunts à intérêts, peut-il balancer dans l'esprit d'un Législateur, cet intérêt général de la société, d'une Nation entière & de l'Etat? Une Loi qui ne peut prévenir & reprimer un mal particulier, qu'aux dépens de l'intérêt général, qu'en contredisant & en détruisant le bien public, n'est qu'une Loi défectueuse, qui est la preuve de l'indigence du Génie du Législateur, & qui doit-être reformée par un Législateur plus sage & mieux instruit.

LES exceptions qu'on a imaginées en Morale, fondées sur le *Lucre cessant* & le *dommage naissant*, & que même cette Loi n'a point admises; sont encore Mal limitées, ou Mal entendues par les Moralistes. Car en voulant circonscire des limites à l'intérêt de l'Argent pour le rendre légitime, on ne lui assigne que des limites vagues & indéterminées; puisque le gain cessant ou le dommage naissant du prêteur n'ont point de prix fixe, & qu'on peut les apprécier arbitrairement. Les taux divers de l'intérêt que le Commerce établit tous les jours sur la place, sont les vraies limites de la légitimité des intérêts de l'Argent, au-delà des quelles tout intérêt est injuste & illégitime. C'est

une idée bien fautive, que celle qui présente l'Argent uniquement comme une matière stérile, qui par elle même ne produit aucun fruit, d'où l'on conclut, qu'on ne peut en retirer du fruit sans crime. L'Argent est le signe des valeurs, il les représente toutes sans exception, il est nécessaire que toutes les valeurs circulent, & elles ne peuvent circuler que par le secours des signes. Ce n'est qu'avec ce secours, que chaque particulier peut se procurer toutes les choses nécessaires à la vie; & celui qui les procure ne peut les obtenir lui même pour les procurer aux autres, que par le secours des signes. Or cette circulation indispensable rapporte une bnfefice quelconque, qui est le fruit des signes, qui en font l'Ame & l'instrument; & ce fruit est la mesure du taux que le Commerce met tous les jours à l'intérêt de l'Argent sur la place; enforte que sans le secours de cet intérêt accordé aux signes par le Commerce, il faudroit revenir aux échanges de matières & d'industrie, pour se procurer la nourriture, le Vêtement, le Logement; en un mot, toutes les choses nécessaires à la vie. Car les signes seroient retenus infructueux dans les mains des propriétaires, par la crainte de les perdre, si l'intérêt ne les retenoit sans cesse dans la circulation pour remplir les fonctions de signes, fonctions qui doivent se multiplier dans un détail infini, pour animer & soutenir l'industrie, & faire circuler les Denrées & les Marchandises avec toute la rapidité qu'exigent les besoins de la société. Quelle est aujourd'hui la Nation, qui pourroit se soumettre rigoureusement à la sévérité de la Loi qui proscribit l'intérêt des signes, dans toute son étendue, sans perdre toute son industrie, sans s'affoiblir, sans s'appauvrir de mille manières, & sans devenir bientôt l'Esclave d'une Nation voisine?

CE n'est donc point dans une Loi si peu conforme, ou plutôt si évidemment contraire à l'intérêt public d'une Nation, qu'on doit trouver un obstacle insurmontable à l'établissement du Mont de Piété, surtout pour des Villes de Commerce. On ne doit voir des difficultés que dans les moyens d'ordonner une bonne Administration, & de prévenir tous les abus dont est susceptible un établissement de cette Nature; & l'on doit voir par un examen exact de ceux qui existent chez un grand nombre de Nations, depuis tant de siècles, qu'il est très possible de prévenir tous les abus dans un institution moderne. On seroit en même tems cesser l'usage de ces Lombards obscurs & secrets, qui s'est introduit dans les Villes qui n'en ont point de public, qui ne donnent, ni ne peuvent donner aucune sûreté pour les gages qu'on leur confie, qui ne prétent en même tems qu'à des intérêts exorbitans, & qui dérobent toute leur conduite aux yeux de la justice. C'est-là un abus énorme, assez connu, & qu'on ne peut reprimer, ni faire cesser, que par des établissemens publics.



C H A P I T R E X X V .

Des Compagnies des Indes.

IL y a de l'excès dans les reproches qu'on fait au Commerce des Indes Orientales. Nous avons une infinité d'Articles dans ce Commerce, dont le luxe & l'industrie Européenne ne peuvent se passer: tels sont le Caffé, le Thé, les Epiceries, les Drogues, le Salpêtre, le Coton, les Soyés écrues, les Cauris, &c. - L'Europe a gagné à la découverte des Portugais, l'avantage de tirer toutes ces Marchandises à meilleur marché par l'Océan, qu'elle ne les tiroit auparavant par la Méditerranée.

IL n'en est pas de même des Manufactures des Indes Orientales. Il est certain que la Navigation aux Indes par le Cap de Bonne-Espérance les a introduites en Europe avec plus d'abondance, & avec une abondance excessive; & l'on ne peut se dissimuler que ce Commerce l'appauvrit doublement, en diminuant son numéraire & son industrie. La diminution du numéraire mérite peut-être peu d'attention pour le bien général; il n'en est pas de même de l'industrie: il est certain que les Manufactures des Indes portent un préjudice immense à celles d'Europe: & cependant, ce qui est dans l'Humanité une Contradiction bien singulière, ce sont les Nations de l'Europe qui ont les Manufactures les plus riches & les plus étendues, par conséquent celles auxquelles les Manufactures des Indes nuisent le plus, qui en importent d'avantage. On pourroit peut-être attribuer en partie à ce Commerce la chute presque décidée des Manufactures de Hollande, la ruine prochaine de celles d'Angleterre, & le décroissement trop sensible de celles de France.

CE n'est donc que pour les Nations Européennes qui fabriquent, que le Commerce des Indes est ruineux: & les loix prohibitives de l'Angleterre & de la France, ne rémédient point au mal; puisque le préjudice qu'en reçoivent leurs Manufactures, consiste essentiellement dans la préférence que les Consommateurs étrangers qui ne fabriquent point, donnent à celles des Indes. Ce Commerce n'est véritablement avantageux, que pour les Nations qui n'ont point de Manufactures.

Si on veut cependant faire quelque attention aux progrès de l'industrie Eu-

ropéenne, on envisagera le Commerce des Manufactures des Indes avec moins de sévérité. On sera obligé de reconnoître que nôtre industrie lui est rédevable d'un nouvel essor, qui sera peut-être assez heureux pour détruire entièrement en Europe l'usage de ces Manufactures, & réduire le Commerce des Indes Orientales, à l'importation des Dénrées & des matières premières. Déjà la Porcelaine ne soutient plus la Concurrence de celles de faxe, de Vienne, de Hœchst dans l'Electorat de Mayence, de Furftemberg, établie par le Duc de Brunswich dans ses Etats, de celles de Seives, d'Espagne, de Louisbourg établie par le Duc de Wirtemberg, de Munich par l'Electeur de Bavière, de Bareith, d'Anspach, de Frankental, de Copenhague, de celle de Berlin établie par le Roi de Prusse, & de celle de Weesp près Amsterdam, établie par le Comte de Gronsfeld (a). Ces Manufactures qui se perfectionnent tous les jours, suffisent bien pour approvisionner aujourd'hui l'Europe entière, sans le secours de la Chine & du Japon. Le Coton devient de jour en jour, par les retours de l'Amérique, plus abondant en Europe; on y perfectionne infiniment la filature. La Suisse imite parfaitement les mouffelines & les Toiles de Coton brodées, & les donne à beaucoup meilleur marché qualité pour qualité, que celles des Indes. La Normandie & d'autres Provinces de France, imitent & suivent la Suisse de fort près dans les Mouffelines, & la surpassent, pour les Cotonades, dans les Teintures & les desseins. Les Fabriques des Toiles peintes offrent des essais qui annoncent une imitation parfaite de la finesse des plus belles Perfes, & une grande supériorité pour le dessin; & l'on peut espérer de parvenir à la tenacité des couleurs. Les Fabriques des Pekins, des Satins, des Damas, des Armoifins, des Gourgourans & autres étoffes de soie à l'imitation de celles des Indes, prétendent égaler aujourd'hui tout au moins leurs modèles. Celle des Pekins les surpassent infiniment, surtout celle qui s'est élevée à Valence en Espagne. Les Damas de la Chine ont ces deux défauts essentiels: les pièces sont d'un poids inégal, & on ne sauroit les employer en meubles sans une perte très considérable, par l'impossibilité de faire rapporter les desseins d'une pièce à l'autre.

LES Manufactures des Indes en ont fait naître de semblables en Europe, qui ne cessent d'acquérir tous les jours de nouveaux degrés de perfection, & qui l'emporteront nécessairement dans la concurrence par un plus bas prix. De si grands progrès de nôtre industrie, progrès qu'on n'auroit osé se promettre il y a peu d'années, doivent faire espérer qu'on atteindra bientôt à l'ex-

(a) Cette dernière, égale aux autres par la forme, le Gout & les assortimens, a le secret d'une pate supérieure qui lui donne un mérite de plus.

l'extrême finesse de la Filature indienne, & à l'art de Fabriquer les Toiles de Coton super fines sur la surface de l'eau, pour donner au fil de Coton la force de soutenir les efforts de la navete. On imitera enfin ces Toiles dont on ne peut connoître le degré de finesse qu'en comptant, comme font dans l'Inde les Marchands maures, le nombre des fils qui y sont employés.

IL n'est pas douteux que si on ne faisoit attention qu'au prix de la main d'œuvre, les Fabriques d'Europe ne pourroient soutenir la concurrence de celles des Indes. Mais la valeur nouvelle que les fraix de la traite & de la Navigation ajoutent à ces dernières, leur fait perdre leur supériorité à l'égard des Manufactures que l'industrie élève & perfectionne dans les pays où la main d'œuvre est à bas prix, tel que la Suisse, & où l'on sçait occuper au travail le plus fin & le plus délicat, les mains des Femmes & des Enfants.

LE Commerce de l'Inde seroit ruineux pour une Nation industrieuse, qui ne feroit pas rentrer chez elle tout au moins les sommes qu'elle auroit envoyées dans l'Inde, par la vente d'une partie de ses retours à l'Etranger; ou qui n'auroit pas une consommation intérieure de Marchandises de l'Inde qui lui tiennent lieu d'autres Marchandises plus chères, qu'elle seroit obligée d'acheter de l'Etranger. Mais il importe peu au bien Général de l'Europe, que ce Commerce augmente ou diminue la masse de son numéraire. L'excès du numéraire pourroit être à craindre pour une Nation en particulier, relativement aux autres Nations, qui seroient pauvres: elle auroit à redouter la perte de son Commerce & surtout de son industrie. Mais l'abondance de l'Or & de l'Argent repandus en Europe, ne sçauroit avoir d'autre effet, que celui de diminuer leurs fonctions; comme signes ils représenteront moins, & la disette les rendant plus chers, ils signifieront d'avantage; sans que dans l'un & l'autre cas il en résulte aucun inconvénient pour l'intérêt général. Ainsi l'Europe est sans intérêt dans le Commerce des Indes Orientales à l'égard du numéraire.

ON reclame donc inutilement sur le Commerce des Indes Orientales les intérêts de l'Europe en Général, & les maximes d'une République Universelle qui n'existe point. Aucune Nation ne dirige, ni ne peut diriger son Commerce sur ces principes. Ce n'est que de l'industrie qui s'étend successivement chez toutes les Nations, ce n'est que de la Concurrence des Vendeurs chez la Nation qui achete, & des Acheteurs chez celle qui vend, que peut naître le bien Général de l'Europe, sans qu'aucune Nation en particulier ait, ni puisse avoir ce bien général pour objet de son Commerce. Chaque Nation

tion n'est occupée que de son intérêt; & c'est de son industrie, & de celle des autres Nations, que résulte le bien général par une combinaison indépendante de la volonté d'aucune Nation en particulier. Si l'on considère le Commerce des Indes Orientales dans ce point de vue, on conviendra qu'il est de l'intérêt de toute l'Europe en général, qu'il y ait dans ce Commerce parmi les Nations Commerçantes, la plus grande Concurrence possible. Cette Concurrence est à l'avantage des consommateurs: on s'occupe en même tems avec succès chez les Nations industrieuses à détruire par l'imitation, la branche de ce Commerce qui leur est nuisible, qui est celle de la Porcelaine, des Toiles & des étoffes de soye; ce qui étend encore heureusement en Europe l'abondance & le bon marché.

ON a souvent réclamé, surtout en France & en Angleterre, la liberté du Commerce contre les Compagnies des Indes. On n'a pas fait attention qu'on réclamoit une liberté inutile, & qu'aucun Négociant particulier ne seroit en état d'en faire usage, si elle étoit accordée. Ce commerce exige un fonds immense, qui ne peut-être fourni que par une association solide & sagement formée, & par un grand nombre d'actionnaires. La direction générale doit établir plusieurs Comptoirs, & entretenir dans tous les Comptoirs, des Facteurs intelligens, bien instruits de toutes les branches de Commerce d'Inde en Inde; surtout si on veut embrasser toutes les branches du Commerce des Indes. Car ne faire que le Commerce de la Chine, la seule branche du Commerce de l'Inde qui n'exige point l'établissement de Forts & de Comptoirs, c'est faire un Commerce fort borné. La nécessité de préparer dans un Comptoir principal la Cargaïson des Vaisseaux d'Europe, & de la préparer avec avantage, exige que la Direction embrasse avec soin le Commerce d'Inde en Inde; & qu'elle ait pour faire ce Commerce, un Capital permanent divisé dans ses Comptoirs en proportion de l'étendue du Commerce qu'ils peuvent faire. Car cette branche du Commerce des Indes Orientales doit-être regardée, comme la source essentielle du bénéfice que ce Commerce donne en Europe.

C'EST la nécessité d'un entrepot général, & de faire le Commerce d'Inde en Inde, pour y former la Cargaïson des Vaisseaux d'Europe, qu'on peut regarder comme une des raisons des plus solides qui ont autorisé l'institution des Compagnies, pour faire exclusivement le Commerce des Indes Orientales. Dans l'état où est ce Commerce, des Négocians particuliers qui voudroient l'entreprendre, ne pouvant confier leurs navires à aucun Comptoir, à aucun Négociant dans l'Inde, seroient obligés de les confier à des subrécargues

ou

ou à des Capitaines Gécurs, peut-être peu instruits de ce Commerce, pour traiter dans les différens marchés de l'Inde où le Commerce est libre à toutes les Nations: cette Navigation & la traite se faisoient avec de si grands risques & une telle incertitude de succès, qu'on ne trouveroit pas à faire assurer à 50 p³. Il ne seroit pas cependant impossible à une société de Négocians, de s'assurer l'heureux succès d'un ou de deux Vaisseaux dans le Commerce des Indes, sous le Pavillon d'une puissance respectable, si la conduite en étoit confiée à des Capitaines hommes de tête & pratiques. Ces Vaisseaux expédiés pour Surate & Canton où le Commerce est libre, pourroient faire un retour en Europe en 18 mois ou deux ans, infiniment plus lucratif, que celui d'aucun Vaisseau des Compagnies des Indes, par la seule différence des frais énormes que font les Compagnies. La seule difficulté qu'il y auroit à former une pareille entreprise, seroit de trouver de tels Capitaines, qu'on peut regarder comme une chose très difficile. De pareils Vaisseaux seroient d'ailleurs exposés à être traités, comme Vaisseaux interloppes, surtout par les Anglois qui font aujourd'hui de grands efforts, pour se rendre la Nation dominante dans les Indes Orientales, & qui sont à la veille de le devenir.

C'EST au Commerce d'Inde en Inde que les Compagnies donnent leur principale attention; & peut-être ne la portent-elles pas encore assés loin. Cette branche de Commerce a été fort souvent le Siège d'une infinité d'abus. Les Actionnaires se sont plaints quelquefois des fortunes rapides que les Directeurs des Compagnies dans l'Inde font dans ce Commerce, que l'on soupçonne faites aux dépens des Compagnies, & par un abus de leur crédit. C'est peut-être un grand vice dans l'Administration de la Compagnie des Indes Orientales d'Angleterre, que la liberté qu'elle laisse également aux Négocians particuliers établis à Madras, à ses Directeurs & à ses principaux commis, de faire presque tout le Commerce d'Angleterre d'Inde en Inde; aussi, peu d'années suffisoient pour les enrichir. C'est un avantage que les Agens de la Compagnie des Indes de Hollande, n'ont jamais obtenu. Les divers Etats qui ont des Compagnies des Indes, n'ont sans doute pas fait attention à cet abus, parce qu'on a pensé qu'il est indifférent que les richesses du Commerce des Indes entrent dans l'Etat par le Canal des Directeurs & des Agens des Compagnies, ou par celui des Actionnaires; ce qui contredit la maxime d'Etat, qui veut que les richesses soient divisées: celles que ce Commerce procure, le seroient infiniment davantage par les Actionnaires, que par les Directeurs & les Agens.

L'ESPAGNE est de toutes les Puissances de l'Europe, celle qui pourroit

Tome I.

Y y

faire

faire le Commerce des Indes Orientales, avec le plus d'avantages: & cependant elle est jusqu'à présent celle qui a reçu le plus de préjudice de ce Commerce, par la Navigation d'Accapulco aux Philippines & des Philippines à Accapulco, qui depuis un tems infini approvisionne tous les ans la nouvelle Espagne par le Mer du Sud, de Marchandises des Indes pour plusieurs millions, qui devoient y être portées de Séville ou de Cadix; ce qui est presque aussi nuisible à l'Espagne, qu'un Commerce clandestin.

L'ESPAGNE a dans la Compagnie de Commerce établie à Séville sous le titre de St. Ferdinand, par un Océroy du 7 Août 1747, le moyen bien simple de rendre le Commerce d'Accapulco aux Philippines encore infiniment plus avantageux qu'il n'a été nuisible jusqu'à ce jour, en réunissant en faveur de cette Compagnie par un nouvel Océroy, le Commerce des Philippines à celui des Indes Occidentales que porte son Océroy, & en mettant cette Compagnie sous une nouvelle forme d'Administration relative à un plus grand fonds, & à un Commerce plus étendu.

IL y a longtems que le Commerce d'Accapulco aux Philippines & des Philippines à Accapulco, a attiré l'attention du Gouvernement. Cette branche de Commerce est par elle-même très riche, mais on convient que jusqu'à présent elle n'a produit & ne sauroit produire qu'une richesse qui se concentre dans les deux Indes, qui est par conséquent étrangère à l'Espagne, & cependant le Commerce qui la produit, est pris sur celui de Cadix. Il est évidemment de l'intérêt de l'Espagne, de faire elle-même directement le Commerce des Indes Orientales, au lieu de l'abandonner à ses Colons de l'Amérique. On a souvent proposé en Espagne, de faire faire le Commerce des Indes par une Compagnie, on en avoit même accordé autrefois un Océroy resté sans exécution. Il a paru trop difficile de remédier aux inconvéniens, que la situation même de l'Espagne sembloit faire naître. On a craint que les soies brutes & les étoffes de soie des Indes ne fissent également du tort aux soies du cru d'Espagne & à ses Manufactures; & que les ventes ne pussent se faire avec avantage en Espagne, parce qu'une partie des Retours des Indes Orientales est composée de Marchandises qui se consomment dans le Nord de l'Europe. Enfin l'on n'a point pensé à réunir dans une même Compagnie, le Commerce des deux Indes, en supprimant le Commerce d'Accapulco aux Philippines.

Le Ministère d'Espagne est trop éclairé aujourd'hui pour négliger un fonds si riche. Il saura pourvoir aux inconvéniens qu'on a redoutés à l'égard du Commerce d'une Compagnie des Indes Orientales, en faisant cesser en même

mé tems l'abus du Commerce d'Accapulco; il sçaura profiter de l'heureux avantage de l'Espagne, de pouvoir aisément réunir le Commerce des Indes Orientales à celui des Indes Occidentales dans la direction d'une Compagnie à laquelle on a déjà accordé le Commerce des Indes Occidentales, à l'exception seulement de celui de Caraque & de la Havane, sans avoir besoin de permission pour expédier des Vaisseaux pour les autres ports du Mexique ou du Perou. L'Espagne peut par cette réunion, former très promptement la Compagnie des Indes Orientales sans contredit la plus riche de l'Europe, sans en excepter même celle de Hollande. Car d'un côté cette Compagnie n'auroit aucuns frais d'établissèmens à faire, qui soient à comparer à ceux qu'ont fait les Compagnies des Indes d'Angleterre, de Hollande & de France. Un simple comptoir sur les Côtes de la Mer du Sud, & un autre aux Philippines, dont les fraix n'excéderoient pas de beaucoup les fraix ordinaires de Commission, lui suffiroient: de l'autre, le Commerce des Indes Occidentales donneroît à cette Compagnie, un avantage de 100 p^s au moins dans le Commerce des Indes Orientales, sur toutes les autres Compagnies des Indes d'Europe. Une légère attention suffira pour s'en convaincre. Les Vaisseaux expédiés pour les Indes Orientales navigent à faux fret en allant, à peu de chose près, puisque toute leur Cargaïson est presque entièrement en Piafres: & cependant ils payent une prime d'assurance de 7 à 8 p^s. Ceux d'Espagne seroient expédiés avec une Cargaïson assortie pour la Mer du Sud qui donneroit tout au moins un bénéfice de 100 p^s, il faut le compter sur ce pied là, puisque les primes des contractés à la grosse pour la Mer du Sud rendent ordinairement en Monnoie courante, de 60 à 80 p^s, deduction faite de la Commission qui revient à 9 p^s.

IL faut ajouter à ce bénéfice celui qui résulteroit encore de l'Achat des Piafres. Les Piafres coûtent à toutes les Compagnies des Indes, de 6 à 8 p^s au-delà de ce que les mêmes Piafres reviendroient à la Compagnie d'Espagne qui les prendroit à la Mer du Sud.

CETTE Compagnie pourroit faire préparer ses Cargaïsons par un Comptoir aux Philippines, qui les assortiroit par le Commerce d'Inde en Inde, & les Vaisseaux pourroient d'ailleurs relâcher, dans leur retour, à Canton pour s'y pourvoir des Marchandises de la Chine, & y compléter leurs Charges. Ils pourroient ensuite relâcher aux îles de France ou de Bourbon. L'Espagne obtiendroît sans doute facilement cette liberté de la Cour de France. Cette Compagnie augmenteroit encore heureusement pour l'intérêt général de l'Eu-

rope la concurrence des importations des Marchandises des Indes Orientales, qui ne sçauroit être trop grande.

NOUS finirons ce Chapitre par l'extrait d'un *Pamphlet* publié à Londres en 1759. adressé aux *Seigneurs*, qui contient un détail assez instructif sur l'intérêt général de l'Europe dans le Commerce des Indes Orientales, & en particulier sur celui de l'Angleterre, dont les efforts pour se rendre la Nation dominante dans les Indes, doivent attirer l'attention de toutes les autres Nations.

Reflexions sur l'Etat présent de notre Commerce dans l'Inde, &c.

IL est déjà arrivé, dit l'Auteur aux Seigneurs d'Angleterre, une fois dans ce siècle, qu'on s'est adressé publiquement à vous pour le bien général du Royaume, dans un tems où le sujet à traiter étoit devenu l'intérêt le plus vif de tout citoyen zélé pour l'illustre Famille à présent sur le Throne, en opposition au pouvoir arbitraire d'un Prétendant Papiste: & l'Habile Auteur de ce traité fut assez heureux pour voir ses travaux récompensés par la félicité dont nous avons longtems joui sous sa Majesté regnante, & sous son fameux prédécesseur. Dans le cours de l'Histoire générale, vous pouvez remarquer que les différentes causes de la décadence des grands Empires sont, ou la mauvaise Politique, ou l'excès du luxe, ou la perfidie des personnes chargées de l'Administration publique.

MAIS comme il n'est pas nécessaire de raconter ici l'élevation & la chute des empires Assyriens, Persans, Macedoniens ou Romains, je me borne à faire quelques remarques sur ce qui tend immédiatement à la perte de nos Domaines & de nos Colonies, & conséquemment à la ruine de nôtre Patrie. Chacun fait que la Puissance de l'Angleterre dépend entièrement de son Commerce, dont chaque branche doit être administrée de manière à faire tomber chez nous le poids de la Balance de l'Or & de l'Argent; à nous en procurer la propriété libre & dégagée de toute dette.

CETTE politique a toujours été établie, non seulement dans ce pays-ci, mais encore dans tous les autres Etats de l'Europe.

RÉSERVER les avantages de cette balance, comme une ressource nationale dans les tems de calamité, c'est un trait de prudence nécessaire, dans tout Gouvernement sage, & si essentiellement nécessaire dans cet Etat, dont
les.

les finances font si fort surchargées de dettes, que tous les Actes du Parlement pour l'encouragement de nôtre Commerce, ont été fondés sur cette maxime inébranlable. On ne doit jamais faire usage du crédit public dans un Etat Commerçant, si ce n'est que lorsqu'il s'agit de se défendre, on ne soit forcé de fournir une somme considérable en moins de tems qu'il n'en faudroit pour lever des subsides; & cet Argent ne doit jamais excéder le revenu annuel de ce Royaume, soit en Guerre, soit en Paix. Mais comme les anciennes maximes ne réussissent guères aujourd'hui, tout l'usage que je me propose de faire de cette idée, fera de montrer que les richesses chimériques produites chez nous par la circulation du Papier, nous empêchent de voir ou de sentir la prodigieuse perte Nationale que nous souffrons depuis vingt ans, parce qu'on a transféré la balance de nôtre Commerce au centre des Indes Orientales, où elle demeure à la honte des Auteurs d'un pareil établissement. Pour donner une définition courte & simple de ce Monopole, je demande la permission d'insérer ici un discours qu'on dit avoir été fait par un Gentil-homme bon citoyen.

„ LA Compagnie des Indes Orientales, dont le premier établissement étoit
 „ contraire aux loix, s'imaginant bientôt avoir formé un établissement légiti-
 „ me, devint tyrannique, & bientôt après d'une dangereuse conséquence pour
 „ l'honneur du Parlement, & même, on peut dire, pour celui de la couronne.

„ CETTE Compagnie fut d'abord établie par une Charte de la Reine Eli-
 „ sabet, qui lui accorda le Privilège exclusif du Commerce aux Indes Orien-
 „ tales, ce qui est illégal. La Compagnie obtint une nouvelle Charte de Ja-
 „ ques I. avec le Privilège exclusif, conséquemment un Privilège aussi illégal
 „ que le premier. Elle obtint encore une autre Charte de Charles II. tou-
 „ jours avec le même Privilège exclusif, & toujours un Privilège illégitime.
 „ Toutefois elle continua de jouir de ce Privilège exclusif, mais avec beau-
 „ coup de ménagement, parce qu'elle doutoit elle-même de la légitimité
 „ de ce Privilège.

„ COMME il est souvent arrivé que le Parlement a fait de grandes plain-
 „ tes sur toutes ces lettres Patentes ou Chartes servant à autoriser le Mono-
 „ pole, les Membres de la Compagnie des Indes saisirent le tems où le fa-
 „ meux, ou plutôt l'infame *Jaffreis* fut à la tête de la justice, pour faire
 „ légitimer leur Privilège exclusif: car ils étoient sûrs d'avoir en lui un juge
 „ prêt à décider en faveur de tout ce qui pouvoit servir à augmenter le pou-
 „ voir de la Couronne. Quelle en fut la conséquence? Ils commencèrent

„ aussitôt à agir d'une manière si tyrannique dans nos Colonies , qu'il y eut
 „ de grandes plaintes faites ici contre eux à la Nation. Ils eurent le crédit
 „ de les étouffer, probablement par la même Méthode qu'ils pratiquoient
 „ pour obtenir une nouvelle Patente, & un Acte du Parlement aussitôt après
 „ la Restauration; car, lorsque les affaires furent mises en considération en
 „ 1695, il parut qu'ils avoient gagné par Argent plusieurs Membres du Par-
 „ lement; ils avoient même essayé de gagner la Cour par un offre de 50000
 „ Liv. Sterl. & que pour ces mauvais desseins ils avoient fourni une fort
 „ grande somme d'Argent, & devoient en fournir une beaucoup plus gran-
 „ de, en cas que l'Acte qu'ils demandoient, eut passé, montant en tout en-
 „ tre 3 & 400000 Liv. Sterl. c'est à quoi se réduit la découverte qu'on fit
 „ alors; & il est probable qu'ils promirent, ou déboursèrent encore plusieurs
 „ autres sommes que l'on n'aura pas découvert. Nous ne prétendons point de-
 „ viner ce que leur auront coûté beaucoup d'autres graces qu'ils ont reçu de-
 „ puis; mais la découverte faite dans ce tems doit nous rendre prudents, &
 „ nous donner lieu de craindre, que sous le prétexte d'assurer & d'étendre
 „ le Commerce de cette Compagnie, on ne nous fasse servir à remplir les
 „ vues de juges corrompus”.

QUELLES branches pouvoit produire une pareille tige? Tel arbre, tel fruit: ceux dont nous allons parler, peuvent en quelque façon faire connoître leurs Actions depuis ce tems, & sans pénétrer dans le caractère d'un grand nombre de leurs Directeurs, quelques uns desquels ont été convaincus des plus grandes fourberies, & pour cela chassés par les Actionnaires: sans, dis-je, épulcher la conduite de pareilles gens, ou examiner si le dévidende Actuel de 8 p. sur le fonds, peut-être supporté par les profits de leur Commerce; j'observerai seulement que quel que soit le gain qu'ils font ou divisent entre les Actionnaires, le gain est entièrement levé sur le Peuple d'Angleterre.

Or il est très possible que la Compagnie puisse supporter ce dévidende, tant qu'il lui sera permis de nous nuire par le droit exclusif de vendre & d'augmenter son gain par la mesure la plus pernicieuse qu'on ait jamais prise, celle de dépenser le Trésor d'une Nation entière, afin de se pourvoir eux mêmes à meilleur marché, qu'ils ne feroient par le débit de nos Manufactures, quoique ce dernier parti eu égard à l'intérêt général de la Nation, mérite la préférence.

Ce n'est pas une seule partie de ce Commerce, c'en est le Système tout entier

entier qui est horriblement destructif pour nous. Il est facile de voir par les livres de la Douane, que depuis bien des années ils ont exporté des millions en Argent, qui auroient du être employés à tenir bas le change avec les Nations à qui nous payons une balance, telles que la Russie, la Suede & le Dannemarck; ou avec d'autres à qui nous payons actuellement des intérêts pour la part qu'elles ont dans nos fonds publics. Donnons en un exemple.

NOUS pouvons remarquer que dans les années 1753 & 1754, le change entre nous & la Russie monta de 46 à 53 sols par Rouble, ce qui faisoit 14 p³ de désavantage pour l'Angleterre, dans tous les Achats que nous fimes de chanvre, de fer, &c.

POUR diminuer cette perte, puisqu'il falloit avoir les Marchandises à quelque prix que ce fut, nous envoyames de l'Argent pris à cinq p³ au-dessus du prix ordinaire: une grande partie de cet Argent nous vint des Etrangers, qui pour cette valeur factice nous en envoieront volontiers, tant que nous aurons quelque crédit, ou des effets à engager. Toutefois encore que l'Argent nous coûta plus de cinq ou six pour cent au-delà du taux prescrit par les Loix; cependant la Nation en envoyant des Espèces pour payer les Russes, fauvoit toujours près de six pour cent sur le change de tout le capital, quoique l'Argent payé ne fut pas un quart de la valeur des dettes contractées avec eux, pour l'Achat des différentes Marchandises ci-dessus mentionnées.

CE haut prix de l'Argent est occasionné par notre Compagnie des Indes, qui de notre exportation apparente d'Argent dans les circonstances qu'on vient de marquer, infère très sagement qu'elle a droit d'en envoyer aux Indes une quantité si immense, que si nôtre Gouvernement ne s'y oppose, ce fera bientôt l'affaire de toutes les cours de l'Europe de l'empêcher; mais nous en ferons les premières Victimes.

QUELS retours nous fait-elle? Du Thé, que sans doute notre luxe demande; & nos Raisonneurs nous disent que nous devons en acheter à quelque prix que ce soit: mais à quoi nous servent tant d'étoffes de coton & de soie achetées avec de l'Argent comptant, & apportées ici pour détruire & pour ruiner nos Manufactures les plus ingénieuses? Car les étoffes des Indes envoyées dans les Colonies & ailleurs, sans compter ce qui s'en consume parmi nous, n'empêchent-elles pas la vente d'autant d'étoffes Angloises? Un milion d'Argent perdu tous les ans pour acheter des Marchandises inutiles, qui empêchent la vente des nôtres pour pareille somme, est une démarche

si peu politique, qu'aucun Peuple ne se l'est jamais permise; & il n'y a que la Méthode facile de créer des richesses, en fabriquant du papier & des millions de dettes, qui ait pu sauver le Gouvernement & l'empêcher d'en ressentir les plus tristes effets. Peut-être cette matière exige la plus sérieuse attention de tout citoyen possesseur de Terres dans le Royaume; spécialement dans un tems où nous sommes menacés par une Puissance qui depuis plusieurs Années se soutient contre les forces unies de trois grandes Nations, & contre laquelle nous devons employer toutes nos ressources pour la mettre à la raison.

MAIS comme tout Raisonneur, quelque bien intentionné qu'il soit, doit se soumettre à la décision du Public; n'ayant aussi en vue que le bien public, je sou mets conséquemment mes observations à la justice & à l'impartialité, aussi bien qu'au Zèle patriotique du corps le plus respectable de l'Univers, les possesseurs des Terres de la Grande Bretagne.

POUR faire voir la nécessité où ils sont d'employer leur pouvoir à la recherche & à la correction des abus qu'on reproche à ce genre de Commerce destructif; je vais mettre sous leurs yeux le tableau racourci de la conduite de la Compagnie des Indes Orientales, & tout Négociant, tout bon citoyen de la Grande Bretagne, est appelé en témoignage de la vérité de ce que j'avancerai. J'Ajoute qu'aucun membre de la Compagnie qui leur en imposeroit dans des Matières de cette importance, ne doit pas être à l'abri de la rigueur de leur ressentiment. Or dans le fait il paroît que la Compagnie pendant bien des années, s'est soutenue par un Privilège exclusif, & n'a pas augmenté nôtre Marine d'un seul Vaissseau. Si la Compagnie au lieu d'employer l'industrie dont elle étoit chargée par tant de graces reçues, à augmenter la vente & le débit du produit des Manufactures Angloises, s'est constamment opposée aux mesures salutaires qu'avoit pris le Parlement en ordonnant d'exporter la valeur de dix pour cent au moins des Productions ou Manufactures, à la vente desquelles la conservation de ces Royaumes est si fort attachée; s'il peut-être prouvé que dans ces tems là elle a exporté plus de dix millions de Liv. Sterl. pour acheter des étoffes des Manufactures des Indes, & que chaque pièce des dites étoffes de soie & de coton ainsi achetées avec le trésor de la Nation, a été si loin d'être rachetée par les Etrangers, qu'ils ne prennent rien de nous, qu'avec le rabat de 30 pour cent & plus; ce qui fait grand tort à nos Manufactures tant au dehors qu'au dedans du Royaume; & que les Marchandises des Indes vendues ici à l'Etranger, rentrent en fraude en Angleterre & Irlande, au grand préjudice des revenus
de

de la Douane, si vous en exceptés le Thé devenu si nécessaire à présent, avec quelques autres Articles de peu de valeur; toute l'importation des Indes en Europe est inutile, & s'oppose évidemment au débit de nos Manufactures, dans chaque partie de l'Europe & des Indes Occidentales (a).

EN supposant que le Gouvernement peut être fourni de Salpêtre, à la moitié du prix que le vend la Compagnie, si l'on en permettoit le Commerce à des Marchands particuliers, & qu'on puisse prouver la vérité des faits qu'on vient d'avancer, par les Regîtres les plus authentiques, & par l'état actuel de l'Argent monnoyé existant dans le Royaume: ne pouvons nous pas conclure que par cette perte annuelle & prodigieuse d'Argent pour le Royaume, tous les Negocians doivent se contenter de faire circuler du Papier, sur lequel on ne peut fixer aucune valeur. Nos rentes tomberont. Nos terres ne pouvant être affermées, ni vendues qu'à des Marchands de Papier, le revenu peut-être arrêté au premier choc que souffrira le crédit public, à moins qu'on ne pense à y apporter un prompt remède.

L'AUGMENTATION des dettes de la Marine qui monte à 1400000 Liv. Sterl. est due à cette Compagnie dans les six dernières Années. Pour en payer seulement la moitié, toutes les épargnes qu'on avoit tant vantées, se sont évanouies en un moment, & nos anciennes dettes demeurent aussi pesantes qu'auparavant, n'étant en aucune façon diminuées, mais augmentées par cette Compagnie. On ne peut la regarder comme une société de Marchands ou de Négocians, sur ce que leur occupation a été & est toujours d'envoyer au loin nos richesses, pour acheter des Marchandises que nôtre Nation. par un luxe ruineux consume, au lieu de nos propres Manufactures, & par une taxe double imposée sur nous mêmes seulement, elle fournit à leurs Actionnaires Hollandois & autres, l'intérêt exorbitant de huit pour cent par an.

ON

(a) L'Angleterre est un malade qui se dissimulant la vraie cause de son mal, au lieu de la voir dans son intempérance, s'en prend au climat, ou aux intempéries de l'air. Les excès de la dette publique ont rendu nécessaire l'excès des impôts, & l'excès des impôts joints à l'excès des signes fictifs, a fait renchérir infiniment la main d'œuvre & les Manufactures. Ainsi ce n'est point parce qu'on en débite moins dans les Indes Orientales, qui n'en ont jamais été un débouché, & qu'on en débite aux Colonies du Nord de l'Amérique pour 600000 Liv. Sterl. de moins, que l'Angleterre s'en trouve surchargée; mais parce qu'elles sont trop chères; & que cette cherté empêche les Nations d'Europe, d'en tirer comme auparavant, & engage les Colonies Angloises à profiter de la liberté de leur Navigation pour en tirer d'ailleurs, & peut-être à augmenter leurs Manufactures.

ON peut comparer les affaires publiques à celles des particuliers. Lorsqu'une mauvaise Politique, du moins en fait de Commerce, a troublé l'Etat, il est permis à chacun de ses membres d'offrir humblement ses idées au public, & de s'efforcer autant qu'il le peut, de délivrer sa patrie des calamités qui sont les suites inévitables de la Guerre, principalement quand elle est soutenue à une aussi grande distance, que celle des Indes Orientales.

IL est généralement reçu que cette Guerre fut d'abord occasionnée par le refus que fit nôtre Compagnie des Indes, de la Neutralité offerte par les François dans cette partie du Monde. Quoiqu'une démarche aussi imprudente puisse mériter quelque reproche, mon dessein n'est pas cependant d'aggraver le mal en l'attribuant à la mauvaise conduite des Commissaires, mais d'éviter en quelque façon ce mal, & de la changer en bien s'il est possible, par des plaintes faites à tems. Cette Compagnie ne se soutient que sur l'opinion erronnée que le Commerce qu'elle conduit sous un Privilège exclusif, est utile aux particuliers, & très profitable au public : & le Gouvernement ayant soutenu sa querelle depuis quatre ans, la Nation s'est jetée dans la dépense de plus d'un million, a souffert la perte de six ou huit de nos plus gros Vaisseaux de guerre, sans compter la perte irréparable de la vie d'un nombre infini de braves gens sacrifiés au soutien d'un Monopole, qui est tel qu'à moins qu'on ne puisse refuter solidement ce que je vais avancer, tout le Monde fera convaincu que depuis vingt ans au moins, nous avons rechauffé un serpent dans notre sein.

CE Privilège obtenu par des présens faits au Ministre, continué & soutenu toujours probablement par de semblables moyens, a surmonté & renversé toutes les oppositions qu'on a souvent élevées ; & cette erreur énorme dans la Politique du Commerce, n'a jamais été examinée, ni discutée une seule fois publiquement dans cette auguste assemblée, dont cette Nation lésée & presque épuisée de sa richesse réelle, peut seulement attendre du secours.

DÉCLAMER sur un sujet aussi important, & se permettre de telles réflexions sans produire des faits pour les appuyer, ce seroit trop présumer de l'indulgence des lecteurs.

LA preuve des vérités qu'on avance ici, s'établit par un compte clair conformément aux règles du Commerce. Voici d'ailleurs ce qui peut-être aperçu de tout le monde. Un certain nombre de Directeurs achètent quelques parties de nos étoffes de laine & autres ; ils louent ensuite dix-sept

ou

ou dix-huit beaux Vaisseaux de ligne de cinq cent tonneaux, de 30 Canons & de cent Hommes d'équipage, employent beaucoup d'Ouvriers à préparer l'expédition de ces Vaisseaux pour les Indes, & rendent sans doute un compte fidele au Committé. Ces Directeurs achètent ensuite de l'Argent sur la Place pour la valeur de plus du triple de leur exportation en étoffes de nos Manufactures, & composent ainsi les Cargaifons de tous les Vaisseaux qu'ils envoient dans l'Inde.

QU'ON suppose tous les Vaisseaux de retour des Indes, quels en sont les avantages pour la Nation? On fait que les Marchandises & Productions utiles qu'on nous rapporte pour cette exportation destructive, & qui doivent tenir lieu à la Nation de sa richesse réelle, de son Argent, consiste dans ce qui suit: des Etoffes de coton Manufacturées dans l'Inde, des étoffes de la Chine, du Thé, de la Porcelaine & quelques Drogues. Tout ce que les Etrangers prennent de nous dans ces Articles, peut-être compté comme un avantage, par ce que nos Vaisseaux & nos Matelots ont été employés à l'importation de ces Marchandises: d'un autre côté, tout ce qui dans les retours ne peut-être estimé matière utile à nos Manufactures, ou tout ce qui se consomme par nous mêmes ou par nos Colonies, doit-être nécessairement regardé comme très désavantageux, si l'on fait attention surtout que c'est avec le nerf de la guerre & de la puissance de la patrie, qu'on en fait l'acquisition.

IL n'est pas impossible de former sur cette branche de Commerce un compte National de profits & pertes. Les extraits des Livres de la Compagnie, ou ce qui est égal, les listes de sortie, d'entrée & des Cargaifons de retour, sont imprimées & publiées.

LE résultat du compte de l'exportation & de l'importation, ou retours d'un voyage, formé sur les Manifestes publics des Cargaifons, & sur les listes des Ventes, est que l'exportation en fer, poudre, Artillerie, Acier, Cloux, Plomb, Cuivre, Vif-argent, Cordages, étoffes de Laine, Bas, & Munitions de Bouche, Montant à 257445 Liv. Sterl. & en Or & en Argent à 878399 Liv. Sterl. donne au retour sur l'importation en Thé, Porcelaine, Salpêtre, Toiles, étoffes de Chine, Drogues, &c. 65655 Liv. 4s. 3d. st. Tel est le résultat de la balance d'un Voyage, deduction faite de l'intérêt de l'Argent emprunté sur billets.

LES Hollandois appellent le Commerce une Epouse Malade, qui est souvent en mauvais état, mais qui ne meurt jamais, & même peut donner de la

fatisfaction, quand elle est traitée & encouragée avec ménagement & prudence. Nous sommes bien éloignés de donner à cette Epouse les soins & les ménagemens qu'elle exige. Nos dépenses excessives, faites soit par nécessité, soit par vanité, ne contribuent pas à l'augmentation du Commerce. Ici nos dépenses sont de huit pour cent par an à payer aux Actionnaires. Donc sur 3200000 Liv. Sterl. du capital des Actions a huit pour cent, la somme à payer en deux ans aux Actionnaires, est de 512000 Liv. ci. 512000.

Les profits du Voyage montant

à la somme de . . . 65655 Liv. 4 s. 3 d. }

trois pour cent dus par

le Gouvernement . . 192000 }

Montant les deux sommes

à celle de 257655 4 s. 3 d. ci. 257655. 4. 3.

Donc il y a un déficit de la somme de 254344. 15. 9.
Ce déficit doit-être pris ou sur d'anciens profits, ou sur des profits avenir. L'on ne peut justifier la conduite de la Compagnie ou son Commerce, par la supposition de quelque Commerce secret, ou misterieux, par l'importation d'Or ou de Diamans. On sait qu'elle n'apporte point d'Or des Indes Orientales, & qu'elle en apporte fort peu de Diamans; mais qu'elle doit beaucoup dans l'Inde, & qu'elle y paye de gros intérêts (a). Il résulte toujours du Commerce de la Compagnie une perte de plus de 620000 Liv. Sterl. en Argent, dont la Nation est sans cesse appauvrie, qui attaque la base de son crédit, & dont elle ne sauroit être dédommée par les Retours des Marchandises des Indes qui se consomment pour la majeure partie en Angleterre. Le Thé qui est l'Article qui devrait donner les plus grands bénéfices, ne donne par l'entière consommation que nous en faisons, que de la perte à la Nation, car le Thé est vendu à Gottenburg, cent pour cent à meilleur marché qu'en Angleterre, enforte qu'il y a un grand bénéfice à l'introduire en Angleterre en fraude, & on prétend que sur cet article seul, la Douane perd tous les ans 100000 Liv. Sterl.

L'ANGLAIS de qui nous avons emprunté ces Observations, n'a pas des idées bien claires & des connoissances bien exactes du Commerce des Indes Orientales.

L'ON a réclamé en Angleterre plus qu'ailleurs, la liberté du Commerce contre le Privilège de la Compagnie des Indes; on y a souvent proposé de rendre ce Commerce universellement libre, à l'exception de la traite du Thé, dans.

(a) L'Argent est assés généralement dans l'Inde a 10 p. d'intérêt.

dans l'idée qu'on pouvoit défendre l'exportation d'Argent, & que ce Commerce livré au public, les Négocians exporteroient une plus grande quantité des productions des Manufactures Nationales. On allegue l'Acte du Parlement d'encouragement du nouveau Commerce en Perse par la Russie, suivant lequel aucuns retours ne peuvent être importés en Angleterre, pas même de la foie crue, que sous serment que le tout a été acquis avec le produit des Manufactures de l'Angleterre, & non avec de l'Or, ou de l'Argent, soit Monnoyé, soit en Barres ou Lingots.

LE Commerce des Indes ne sauroit être soumis à une semblable loi, & ne peut-être converti en un débouché des Marchandises d'Europe. Ou il faut faire ce Commerce avec de l'Argent, ou y renoncer. Les Négocians Anglois qui auroient suivi le Commerce de Perse par la Russie, si l'entreprise de ce Commerce n'avoit pas été éteinte dans son Berceau, auroient facilement éludé cette loi. Ils auroient employé l'Argent provenant de la Vente des Manufactures Angloises en Russie, au Commerce de Perse; & au-lieu de payer les Marchandises qu'ils tiroient de Russie, partie avec les Manufactures Angloises, ils les auroient payées en entier Argent comptant. La Majeure partie du Commerce des Indes Orientales, de celui du Levant, de la Perse & du Nord, ne peut se faire par les Nations d'Europe, qu'avec de l'Argent comptant. Les Législateurs n'ont sur cela aucun empire, & ces branches de Commerce ne connoissent & ne peuvent connoître d'autre loi, que la nature des besoins respectifs des Nations.

C'EST dans l'Administration des différens Comptoirs d'une Compagnie de Commerce, qu'on doit chercher les moyens de la rendre plus utile à une Nation. C'est à faciliter, à accroître les réexportations des Retours des Indes, & à en restreindre la consommation intérieure, que les Législateurs doivent donner tous leurs soins.

C'EST un des plus grands défauts qu'on puisse reprocher aux Législateurs, dans la forme qu'ils ont donnée généralement à l'institution des Compagnies des Indes, que la division de leurs fonds par Actions aux porteurs. Cette division qui a appelé les Etrangers au partage du bénéfice National qu'on a voulu se procurer par l'établissement de ces Compagnies, contredit visiblement l'objet principal de leur institution. Aucune Compagnie de Commerce en général, quel que soit son objet, ne devoit admettre & reconnoître d'autres intéressés, que des Nationaux, excepté le cas unique d'une Compagnie divisée entre deux Nations par des avantages respectifs, dont l'Europe ne nous a point encore donné l'exemple.

TOUTES

TOUTES les Nations, dit l'Auteur des *progrès du Commerce*, ne recherchent aujourd'hui avec empressement à acquérir des Manufactures, & des Manufactures de Luxe, que parce que l'expérience leur en a montré les avantages. Elles ont appris qu'indépendamment des richesses réelles ou fictives qu'elles procurent à un Etat, elles augmentent sa Population & sa force, en donnant les moyens de subsister à un plus grand nombre d'Hommes. Cependant à voir cette quantité prodigieuse d'Or & d'Argent, que nous faisons passer chez les Indiens, pour acheter leurs étoffes de Soie, leurs Toiles peintes, leurs Toiles de Coton, leurs Papiers peints, leurs Porcelaines, il semble que l'Europe soit tributaire de l'Asie, ou que nos Fabriques soient encore dans leur enfance.

CET Auteur voit le motif de ce Commerce ruineux pour l'Europe, dans ce principe, que les productions de l'industrie enrichissent l'Etat qui les fournit; & il croit que les Peuples Commerçans qui n'ont pas assés de Manufactures chez eux pour fournir à leur Commerce, préféreront toujours de porter leurs richesses chez des Nations éloignées dont ils ne peuvent craindre la supériorité de forces, plutôt que de contribuer à la consommation, à l'agrandissement de leurs voisins; & que c'est la plus forte raison qui empêchera les Manufactures Françaises, si supérieures à toutes les autres pour les ouvrages de goût, d'avoir le débit qu'elles méritent. Telle est, dit-il, la Porcelaine de Saive, dont les Etrangers achètent peu, quoiqu'ils l'estiment bien au-dessus de celles de la Chine & du Japon.

L'AUTEUR prête aux Négocians des motifs de Politique, auxquels ils n'ont jamais pensé. Le Commerce ne dirige point sa marche sur ce principe. La nécessité & les besoins respectifs l'ont fait naître, & l'espoir du bénéfice lui a donné toute son étendue, & l'entretient. Les intérêts d'un Etat qui souvent contredisent ceux des Négocians, peuvent exiger qu'il favorise le Commerce d'une Nation, plutôt que celui d'une autre. La France peut être engagée par ses intérêts politiques, à préférer les salaisons du Holstein à celles de l'Irlande, les Harangs de la pêche Hollandoise, à ceux de Yarmouth, & les Tabacs de Lukraine, à ceux de la Virginie & de Mariland; comme l'Angleterre préfère autant qu'il lui est possible, les Vins & les Eaux-de-vie de Portugal, aux Vins & aux Eaux-de-vie de France. Mais les intérêts politiques n'ont eu aucune part à l'institution des Compagnies des Indes. Aucune Nation de l'Europe ne s'est livrée au Commerce des Indes Orientales, dans la vue d'empêcher la Nation voisine sa rivale, de s'enrichir, ou pour ne pas rendre ses Manufactures florissantes; mais toutes celles qui ont pu se donner ce Commerce

merce direct, s'y font successivement portées, dans la vue de s'enrichir elles mêmes en allant chercher à l'extrémité de l'Asie, des étoffes & des Toiles, dont la beauté & les prix leur assurent un bénéfice supérieur à celui qu'elles auroient pu faire sur les Manufactures d'Europe. Aucune Nation n'a pensé qu'après coup, au préjudice que le Commerce des Indes peut porter à l'industrie Nationale; & il est vraisemblable, que cette considération même, si on y avoit pensé, n'eut pas empêché l'établissement des Compagnies des Indes. Si les Manufactures de Porcelaine répandues depuis peu d'années en différens Etats de l'Europe, s'établissent à bon marché, & ce fera sans doute incessamment l'effet d'une grande concurrence, on aura bientôt abandonné le Commerce des Porcelaines de la Chine & du Japon. Si la France & la Suisse parviennent à établir les Toiles de Coton, les Pekins, les Damas, les Sirfakas, & autres étoffes à l'imitation de celles des Indes, à un prix inférieur qualité pour qualité, aux prix des mêmes Marchandises des Indes, que ces deux Nations imitent déjà si bien, & l'on doit attendre ce succès de leur industrie, cette branche du Commerce des Indes fera bientôt anéantie en Europe. Nous devons espérer de voir un jour ce Commerce, presque entièrement réduit à l'Importation des matières dont l'industrie Européenne a besoin, & nôtre industrie payer enfin par nos exportations en Asie, presque toute l'industrie indienne, que l'Europe a toujours payée entièrement avec son Argent depuis que le Commerce est connu.

R E F L E X I O N S

Sur les Avantages du Commerce en général.

QUOIQUE les progrès du Commerce attirent aujourd'hui l'attention de toutes les Nations policées, le Commerce a cependant des ennemis parmi les écrivains Politiques Anglois & François. On lui attribue une partie des maux qui affligent l'humanité. Sans le Commerce, dit-on, contents du nécessaire que la Nature a sagement répandu dans chaque pays, nous serions plus heureux.

NOUS serions sans doute, sans le Commerce, dans l'état où nous voyons des Nations innombrables d'Asiatiques, d'Africains & d'Américains, qui ne font point ou fort peu de Commerce; nous serions des Peuples féroces, crans, sans loix & sans Religion. Est-ce dans cet Etat que nous devons nous former l'idée du bonheur des hommes, ou dans les douceurs d'une société qu'une communication perpétuelle entre des Nations commerçantes, perfectionne

tionne tous les jours par des actes de justice & d'humanité, que le Commerce exige, par l'industrie qu'il excite, & par la Population qu'il accroit & qu'il entretient sans cesse?

AUTANT, dit-on encore, le Commerce étranger est funeste aux hommes, autant le Commerce intérieur leur est avantageux. Si le Commerce étranger n'influe pas directement sur le bonheur d'une Nation; s'il n'est recommandable que pour les besoins dont il nous a donné la connoissance, & aux quels nous ne pouvons satisfaire que par lui; il n'en est pas de même du Commerce intérieur. Plus celui-ci s'agrandit, plus il y a d'union parmi les Citoyens. Dans l'établissement des Manufactures, & dans la multiplicité des Arts mécaniques, il ouvre aux Etats deux sources fécondes de Population. Il a cela d'avantageux, qu'il vivifie & enrichit une Nation entière; au-lieu qu'un petit nombre de Négocians participe aux faveurs du Commerce étranger. C'est un vice inhérent au Commerce étranger, de diminuer dans une Nation le nombre de ses Artistes, par l'importation qu'il fait d'étoffes que la mode a accrédiées, & qui souvent recoivent d'elle tout leur prix.

LES raisons qu'on employe pour montrer les désavantages du Commerce étranger, sont d'autant moins solides, qu'elles portent également contre le Commerce intérieur. s'il est avantageux à une Nation d'être bien unie dans les individus qui la composent, & d'entretenir entre eux une parfaite harmonie; qui ne voit qu'elle a le même intérêt à conserver la paix & l'amitié avec les autres Nations? Or ce que le Commerce intérieur produit de bien, de particulier à particulier, le Commerce étranger le produit également de Nation à Nation. Le Commerce Etranger n'entre pas moins dans l'ordre & le bien de toutes les sociétés en général & de toutes les Nations, qui ne sauroient être trop unies entr'elles pour leur intérêt particulier, & le Commerce étranger est le fondateur & le conservateur de leur union.

LA Nourriture & le Vêtement sont nos seuls besoins réels: l'idée de la commodité n'est dans les hommes qu'une suite de ce premier sentiment, comme le luxe à son tour, est une suite de la comparaison des commodités superflues, dont jouissent quelques particuliers. On ne veut pas sans doute que le Commerce intérieur n'embrace pas ces trois sortes de besoins ou de nécessités que les hommes se sont imposées. Si les besoins relatifs au luxe trouvent grace aux yeux mêmes des censeurs du Commerce étranger, en quoi peut-il donc leur paroître plus nuisible, que le Commerce intérieur?

LE Commerce étranger nous fait connoître, il est vrai, de nouveaux besoins; mais ces nouveaux besoins supposent de nouveaux plaisirs ou de nouvelles commodités. Or augmenter nos plaisirs ou nos commodités, n'est ce pas nous rendre plus heureux? Quoiqu'en disent les Censeurs, le Sucre, le Café, le Chocolat, les Epiceries, &c. ne sont pas à mépriser; & nous nous en trouvons mieux depuis que nous les possédons. Parceque l'Habitant de l'Orenoque n'a pas les mêmes besoins que nous, le croirons nous pour cela jouissant d'un aussi grand bonheur que l'Européen? l'Homme est fait pour mettre à contribution toutes les parties de nôtre Globe: & il ne faut pas douter qu'en faisant naître dans des contrées différentes les matières qui servent à nôtre bonheur, la providence infinie dont la Nature est l'Ouvrage, n'ait voulu mettre tous les hommes dans la dépendance les uns des autres, & les unir d'une extrémité de la Terre à l'autre, par des besoins reciproques.

MAIS le Commerce étranger n'est-il pas suivi de plusieurs inconvéniens. Eh quel est le bien qui n'en traîne pas à sa suite? Ceux qu'on lui reproche, ne dérivent point de sa Nature, & une sage politique saura toujours y remédier. Le Commerce des Indes Orientales doit sans doute porter un grand préjudice aux Manufactures d'Europe, par l'importation des Toiles & des étoffes indiennes. Mais ce préjudice n'a-t-il pas été réparé avec un avantage infini par la découverte du nouveau Monde? Les Colonies qui s'y sont établies, auxquelles on a imposé la loi de consommer les productions du pays de la domination, non seulement ont conservé à nos Manufactures toute l'activité que les importations des Indes Orientales auroient pu leur faire perdre; mais d'un côté les Colonies consomment elles mêmes une grande partie de ces importations, & de l'autre elles ont donné une étendue infinie à nôtre industrie par une grande augmentation de matières premières, & accru nôtre Population en multipliant infiniment en Europe les occupations & les moyens de subsistance. Ce sera toujours la faute de la politique dans tout Etat Européen, où le Commerce intérieur recevra du préjudice du Commerce extérieur.

TOUTES les richesses du Commerce consistent dans les productions naturelles, dans celles de l'Agriculture & de l'industrie, considérées ensemble ou séparément; & ces richesses n'ont d'étendue dans l'Etat qu'en proportion de l'activité de la circulation intérieure, que le Commerce leur donne, & de l'exportation qu'il en fait au-dehors, sans le secours de laquelle la circulation intérieure seroit elle même nécessairement languissante. Le Commerce intérieur, ab-

fraction faite de tout Commerce étranger, n'est point un Commerce proprement dit, pour le corps de la Nation; ce n'est qu'une simple circulation. L'Etat ne connoit ou ne doit connoitre de véritable Commerce, que celui par lequel il se procure le nécessaire qui lui manque, & se débarrasse de son superflus, relativement à l'universalité des Citoyens: & le Commerce de l'Etat est florissant lorsqu'il se procure le nécessaire & se débarrasse de son superflus, de la manière la plus avantageuse. C'est le Commerce qui paye, qui anime & étend également à l'infini l'Agriculture & l'Industrie. Sans son secours le Commerce intérieur ne seroit susceptible d'aucun accroissement au-delà du nécessaire, & l'Etat seroit foible. Le Cultivateur & l'Artisan ne travailleroient jamais pour le superflus, s'ils n'étoient assurés des Avantages que le Commerce étranger peut seul leur procurer par l'exportation des fruits de leur travail.

Si les Etats qui composent la République Universelle, ne connoissoient d'autre Commerce que leur Commerce intérieur, chaque Etat n'auroit de forces qu'en proportion de sa population, de son industrie, de la richesse de ses productions Naturelles, du Génie, du caractère de ses Habitans, des lumières de son Gouvernement, & de la sagesse de sa législation. Dans cette Hypothèse on pourroit négliger peut être sans inconvénient le Commerce extérieur. Mais dèsqu'une Nation s'est livrée au Commerce étranger, elle acquiert promptement des richesses & une puissance excessive, qui annonce une domination impérieuse à ses voisins, qui leur fait craindre l'invasion & l'esclavage: elle impose par conséquent aux autres Nations la nécessité de l'imiter & de la surpasser s'il est possible, pour acquérir une puissance relative & conserver leur liberté. C'est par cette raison que toutes les puissances s'occupent aujourd'hui de l'amélioration de leurs Etats, c'est-à-dire, de l'accroissement de la Population, de l'Agriculture, & de l'Augmentation de l'Industrie de leurs sujets, par les progrès de leur Commerce extérieur, comme le seul moyen de donner à tout la plus grande activité & toute l'étendue possible, & d'acquérir le degré de puissance & de richesses relatives & nécessaires à leur conservation. Tous les Gouvernemens des Nations de l'Europe tendent aujourd'hui avec raison à cet objet, & ne se trompent que sur les moyens, parce qu'on n'a point encore assez approfondi la science du Commerce, & que quoiqu'on ait beaucoup écrit sur cette matière, on n'en connoit point encore à fonds tous les ressorts & toutes les ressources.

L'ESPRIT Philosophique a fait de trop grands progrès en France, pour n'y pas faire naître de l'estime pour le Commerce; mais il n'a pas tellement triom-

trionphé de tous les préjugés, qu'il n'en reste encore affés pour que le Commerce ne soit pas aussi honoré qu'il devoit l'être. Il n'est encore bien accueilli que dans les ouvrages politiques. Dans l'usage du Monde, il conserve toujours quelque chose de l'ancien préjugé. De là l'empressement des Négocians à abandonner leur profession, désqu'ils sont opulens. La Noblesse accordée à quelques uns d'entr'eux, n'a été jusques à présent qu'un remède impuissant. Il semble que l'Honneur qu'on leur a fait, n'ait été que personnel, & qu'il n'a point entièrement détruit l'ancien préjugé contre le Commerce: & bien de gens ont pensé que pour lui donner tout le lustre qu'il doit avoir, il seroit nécessaire que les Nobles devinssent eux mêmes Négocians. Pourquoi la Noblesse de France n'imiteroit-elle pas celle d'Angleterre. Cette idée a été rendue bien séduisante; mais l'esprit Militaire de la Monarchie si nécessaire à sa conservation, n'en seroit-il point altéré? C'est encore un problème à résoudre. Les Anglois, dit-on, défendus par l'Océan qui les environne de tous côtés, n'ont pas besoin d'autant de bravoure que les François; leur Noblesse peut donc impunément laisser, pour ainsi dire, énerver son courage au sein des délices dont le Commerce est pour elle intarrissable. Quant à la Monarchie Françoisse, il semble qu'il est de son essence que les Nobles n'y soient point Commerçans, parce qu'il est de son essence que le ressort de l'honneur n'y soit point affoibli. On croit que si jamais l'Esprit de Commerce y prévaut sur l'Esprit Guerrier; que si sous le pretexte que le Commerce tend à augmenter la force & la vigueur d'une Nation, la Noblesse quitte les Armes pour le calcul; on pourra dater de ce moment la décadence du Royaume. „ Aujourd'hui, dit un politique Anglois (a), si quelque „ chose contient un peu la mollesse en France, c'est d'un côté l'économie, „ de l'autre l'amour de la Gloire; mais désque les gens de qualité y prendront „ part au Commerce; elle dégénérera comme chez nous, en profusion & en „ amour de l'Argent. Dans le systéme contraire, le Commerce quoique en- „ couragé en France, se trouve naturellement renfermé dans des bornes „ convenables par le principe dominant de cette grande Monarchie. Pen- „ dant que le Négociant y traverse les Mers pour courrir après la fortune; „ le Gentilhomme s'y expose à tout pour arriver à la Gloire. Ainsi leurs „ conditions incompatibles sont conservées visiblement distinctes l'une de „ l'autre, & le François qui n'est nôtre Rival que par rapport au Commerce, „ se trouve fort au-dessus de nous par le principe . . . pendant que nous „ nous laissons guider par l'Esprit mercantile, & par cette méprisable maxi- „ me de quelque Ministre Marchant, que *l'intérêt est le véritable honneur d'une*

„ Na-

(a) M. Brown appréciation des mœurs des Anglois.

„ Nation, le François prend le contrepied; & conduit par un plus noble
 „ principe, a pour maxime certaine, que l'honneur d'une Nation est son véri-
 „ table intérêt”.

NOUS ne nous arretons ici qu'aux préjugés qui méritent le plus d'atten-
 tion. L'Auteur de l'*Histoire du Commerce & de la Navigation des peuples anciens*,
 qui s'est proposé principalement en donnant cet ouvrage, de faire voir les
 inconvéniens du Commerce, ramene tout à cet objet: & lorsque les faits lui
 manquent, il y supplée par des reflexions. Telles sont celles qu'il fait sur la
 célèbre journée de Salamine (a): „ Les grecs durent sans doute en partie
 „ leur victoire à l'attention de se tenir dans un détroit, où le grand nom-
 „ bre de Vaisseaux étoit non seulement inutile, mais même nuisible: cepen-
 „ dant si l'on veut y réfléchir, on attribuera encore plus la Gloire de cette
 „ journée à leur courage & à leur expérience dans les combats de Mer.
 „ Les Vaisseaux Grecs étoient montés par des gens de Guerre, ceux des Per-
 „ ses n'étoient montés que par des commerçans, grands Négociateurs à la
 „ vérité, mais peu instruits dans la science Militaire. Il en fut de même
 „ que si l'on faisoit combattre aujourd'hui un Vaisseau Marchand, armé en
 „ Guerre, contre un Vaisseau de Roi; certainement le premier n'auroit pas
 „ l'avantage. Veut-on une comparaison plus frappante? On peut considé-
 „ rer quelle seroit l'issue d'un combat entre un Vaisseau de Guerre François
 „ & un Vaisseau Anglois d'aujourd'hui du même nombre de Canons, & avec
 „ un Equipage égal. L'Expérience a justifié plus d'une fois que le Vaisseau
 „ François seroit le Vainqueur. Cette même expérience prouve que si les
 „ Anglois ont eu quelquefois des avantages sur mer depuis qu'ils Commer-
 „ cent, ils ne les ont jamais dus qu'à l'extrême supériorité du nombre”.

TOUTES ces reflexions ne portent que sur des préjugés. On assigne d'a-
 bord la véritable cause de la Victoire des Grecs: mais comme cette cause ne
 mène point au système favori, on a cru devoir en imaginer une autre. Les
 Vaisseaux des Perses, dit-on, n'étoient montés que par des Commerçans.
 C'est comme si on disoit qu'à la Bataille de Marathon, les Perses n'avoient
 pour Armée qu'une grande troupe de Marchands, dont le camp étoit plutôt
 un vaste champ de foire, & qui plus occupés de trafiquer que de combattre,
 furent aisément dissipés par une Poignée de Gens de Guerre.

LES Caravanes actuelles de l'Asie, que de petits détachemens d'Arabes met-
 tent

(a) Tom. I. pag. 187.

ent souvent en désordre, & même en fuite, pourroient appuyer cette découverte Historique; il en résulteroit un nouvelle honte pour les Commerçans, & une nouvelle gloire pour les Militaires: il est vrai que cette gloire auroit des taches; car si les Arrabes peuvent être considérés comme des Gens de Guerre, ce sont aussi des Brigands. Mais l'Auteur, suivant son propre système, ne porte-t-il pas une terrible atteinte à la gloire de Grecs, en nous présentant la Bataille de Salamine comme une victoire Gagnée par des Soldats sur des Marchands? Cependant à Salamine, comme à Marathon, & dans toutes les autres actions sur Terre & sur Mer, chez les Anciens & les Modernes, la victoire est presque toujours le résultat des dispositions, des Manœuvres & du Génie du chef; la raison nous montre moins dans l'Histoire des Batailles, la gloire des Nations, que celle des Généraux. Les Thébains qui étoient méprisés des autres Grecs, parvinrent au premier rang, dèsqu'ils furent conduits par Epaminondas & Pélopidas. Ces grands hommes n'ayant pas laissé de successeurs, les Thébains retombèrent dans le mépris. Quel peuple en Europe n'a pas remporté des victoires, quand il a eu de grands Généraux? Aussi le célèbre Epaminondas qu'on vient de citer, disoit souvent: donnez moi des hommes & j'aurai bientôt des Soldats.

MAIS revenons au Commerce, & n'imitons pas l'Auteur dont nous nous permettons de combattre le sentiment: il auroit trop d'avantage si nous nous jetions dans des discussions particulières sur la guerre.

LES Vaisseaux des Perses n'étoient pas plus montés par des Commerçans, que ceux des Grecs. Chez les modernes, les Navires Marchands ne sont pas montés par des Marchands; quand il y a des Marchands à bord de ces Navires, ils ne se mêlent point de la conduite du Navire. On ne peut les regarder que comme des passagers, dont les fonctions ne commencent qu'au débarquement dans le lieu où l'on doit trafiquer. On ne doit point confondre les Marins avec les Négocians, ce sont deux professions très distinctes: il arrive quelquefois que ces deux qualités se trouvent réunies dans la même personne, mais les fonctions sont toujours différentes. Chez les Anciens l'Art de la Navigation & de la Manœuvre, n'avoit pas la même étendue que lui ont donné les nations Modernes: les Combats de Mer se rapprochoient beaucoup des Combats de Terre; on s'abordoit promptement & l'on combattoit souvent sur des lignes très étendues. C'est ce qu'on remarque surtout dans les Guerres Puniques, les plus considérables Guerres maritimes qui soient connues. Les Vaisseaux étoient remplis de Soldats, & il y avoit seulement pour la Manœuvre un certain nombre de Marins. Les mêmes hommes combat-

toient par Terre & par Mer suivant les circonstances. On ne voit pas où l'Auteur a pris que les Vaisseaux des Perses étoient montés par des Commerçans: voyons si ce qu'il dit ensuite explique mieux sa pensée.

„ IL en fut de même que si l'on faisoit combattre aujourd'hui un Vaisseau
 „ Marchand armé en Guerre, contre un Vaisseau de Roi; certainement le
 „ premier n'auroit pas l'avantage”.

EN général il y a fort peu d'Analogie entre les Combats de Mer des Anciens & ceux des Modernes, par les raisons qu'on en a données ci-dessus. La différence entre la structure & la Manœuvre des Vaisseaux est extrême. Cette observation n'a pas pour objet de rabaïsser les Anciens; ils ont eu de très grands hommes de Mer, principalement les Carthaginois: le secours de Lilibée est un chef d'œuvre en ce genre; les Modernes n'ont peut être rien fait de mieux. Mais on doit convenir que la perfection de la Construction, la découverte de la Boussole & celle de la poudre, ont apporté des changemens infinis dans la science militaire navale, que par conséquent on ne peut pas tirer des conséquences uniformes d'une Action ancienne par Mer, & d'une Action moderne. La comparaison de l'Auteur pêche donc dès le principe: mais ce n'est pas tout.

IL est incontestable qu'un Navire Marchand armé en Guerre sera battu par un Vaisseau de Guerre proprement dit, toutes choses d'ailleurs étant égales; parce que le meilleur vaisseau Marchand sera toujours un mauvais vaisseau de Guerre: il Manœuvrera plus mal, il sera plus lourd; le Canon aura plus de prise sur lui. Mais si des Négocians faisoient construire un vaisseau de même échantillon, de même force qu'un vaisseau de Roi, & qu'ils l'armaient de la même manière, les deux Vaisseaux seroient dans le cas d'être comparés; ils auroient des Matelots semblables; car les Matelots pour le service du Roi, ne sont que les Matelots de la Marine Marchande; c'est cette Marine qui les forme tous: supposons donc les deux Vaisseaux aux prises: quel sera le résultat du Combat? On peut répondre hardiment que toutes choses étant supposées égales, l'avantage sera pour celui dont le Commandant fera le plus habile Manœuvrier; on suppose ici la bravoure égale dans les deux Capitaines. On peut aller plus loin. Si l'un des Capitaines n'a que de la bravoure sans expérience de la Mer, si l'autre au contraire avec du courage seulement est habile Marin, le dernier remportera sûrement la Victoire. La raison en est sensible: un Vaisseau est une Machine; les hommes qu'il contient, les Voiles, les Mâts, le Gouvernail, l'Artillerie, en composent les ressorts: Or celui
 dont

dont le jeu de ces ressorts fera le mieux dirigé ; aura plus de souplesse , plus d'Action & par conséquent plus de force. Le Capitaine le plus habile triomphera donc à coup sur de son adversaire. Le plus brave Homme de France qui ne sauroit pas manier un Cheval , feroit fort embarrassé dans une rencontre avec un hussard. Or la manœuvre d'un Vaisseau est bien autrement importante dans un Combat , & a bien une autre étendue que celle d'un Cheval. Au reste ce qu'on dit ici est confirmé par l'expérience de tous les tems.

MAIS suivons l'auteur , sa pensée Commerce à se développer , il va , en continuant , la mettre aujourd'hui.

„ ON peut considérer quelle feroit l'issue d'un Combat entre un Vaisseau
 „ de guerre François & un Vaisseau Anglois d'aujourd'hui de même nom-
 „ bre de Canons , & avec un Equipage égal. L'Expérience a justifié plus
 „ d'une fois , que le Vaisseau François feroit le vainqueur , cette même ex-
 „ périence prouve que si les Anglois ont eu quelquefois des avantages sur
 „ Mer depuis qu'ils commercent , ils ne les ont jamais dus qu'à l'extrême
 „ supériorité du nombre. ”

CES derniers mots , *depuis qu'ils commercent* , ne laissent plus de doute sur la thèse de l'Auteur , qui se réduit à soutenir que les Vaisseaux de Guerre d'une Nation Commerçante doivent être Battus par les Vaisseaux de Guerre d'une Nation qui ne l'est pas , ou qui l'est moins.

EXAMINONS d'abord la supposition que fait l'Auteur , d'une Action entre un Vaisseau de Guerre François & un Vaisseau de Guerre Anglois de même force. Il décide que le Vaisseau François fera le vainqueur , & il en appelle à l'expérience. Or l'expérience apprend que le plus habile manœuvrier , de quelque Nation qu'il soit , toutes choses d'ailleurs étant égales , a battu & battra le moins habile. Dans le tems que la France en a eu de plus habiles , que l'Angleterre , les Anglois étoient souvent battus. Aujourd'hui que la France en employe moins , les Anglois ont l'Avantage. La Guerre dernière nous montre un exemple bien propre à éclaircir tout ceci dans l'Action du 20 Mai 1756 , à la hauteur de Minorque , Action d'autant plus remarquable , que c'est la seule de cette Guerre , qui ait retracé les beaux jours de la Marine de France. M. Bouguer , de l'Académie des sciences de Paris , qui a rendu de si grands services à la science de la Marine , n'hésite pas dans sa Préface de son excellent traité de la manœuvre des Vaisseaux , à attribuer le succès de cette journée à l'étude particulière & profonde que M. le Marquis de la Galiffonnière :

nière avoit fait de la manœuvre. Il est certain, dit encore cet Auteur, que les Tourville, les Baert, les Duquesne, les Duguétrouin, durent la plus grande partie de la réputation qu'ils s'acquirent si légitimement, à l'habileté qu'ils avoient dans la manœuvre. Continuons de citer ce grand homme; quelle autorité feroit plus respectable que la sienne sur tout ce qui a trait à un Vaisseau ?

„ IL faut avouer aussi que la partie de la Marine dont nous parlons, est
 „ celle que l'Officier doit cultiver le plus, & qui lui est absolument nécessaire.
 „ Comme Voyageur il peut en passant dans les Régions les plus éloignées, se
 „ proposer une infinité de recherches utiles, il peut nous enrichir d'obser-
 „ vations précieuses d'Astronomie, de Géographie, d'Histoire naturelle; mais
 „ rien ne l'intéresse plus que de posséder la manœuvre, cette partie qui lui
 „ fournit les plus sûres ressources dans les occasions les plus pressantes, &
 „ qui le rend supérieur dans un Combat. Le grand Homme de Mer pour-
 „ roit bien n'être pas excellent Pilote, il suffiroit qu'il déférât aux lumières
 „ de quelques autres personnes, & rien ne l'empêche d'y avoir recours; mais
 „ le Général ou le Capitaine, principalement dans la chaleur de l'Action,
 „ est obligé de prendre son parti sur le champ sans pouvoir tirer d'ailleurs
 „ que de son propre fonds, ses résolutions les plus décisives. Il est éton-
 „ nant avec quelle promptitude un Vaisseau bien disposé obéit pour ainsi
 „ dire, aux ordres du manœuvrier habile. Si le Navigateur au contraire ne
 „ fait pas toutes les finesses de son Art, son Navire quoique excellent, n'est
 „ plus qu'une lourde masse qui reçoit tout son mouvement du caprice du
 „ vent & des flots, qui malgré de courage & le désespoir de l'Officier, de-
 „ vient trop souvent la proie de l'ennemi, ou qui termine bien-tôt son sort
 „ par un Naufrage. ”

CECI conduit à décider aisément si les Vaisseaux d'une Nation commerçante doivent être battus par ceux d'une Nation qui l'est moins, ou qui ne l'est pas. Il est évident que là où il y a plus de Navigation, il y aura une plus grande pratique de la manœuvre; ou, ce qui est la même chose, un plus grand nombre de bons manœuvriers. Donc en général les Vaisseaux d'une Nation commerçante doivent battre ceux d'une Nation qui ne l'est pas.

IL y a cependant deux observations importantes à faire sur ce sujet. Si une Nation commerçante ayant de bons manœuvriers, (& elle ne peut manquer d'en avoir) ne les employoit pas sur ses Vaisseaux de Guerre, il est clair qu'elle n'auroit plus l'avantage que donne la pratique de la navigation.

IL peut se trouver aussi un Peuple, qui sans être commerçant, aura de bons manœuvriers, parcequ'il aura une Guerre Maritime continuelle. C'est le cas de Malthe & des Régences de Barbarie; mais ce fera toujours le résultat d'une fréquente Navigation. D'Ailleurs la Puissance de ces Peuples sera infiniment moindre, que celle des Nations commerçantes. On peut même regarder comme une règle générale, que la Marine Militaire ne peut, ni ne doit se trouver que là où il y a un grand Commerce Maritime : partout ailleurs elle seroit sans objet. L'Essence de la Marine est de défendre le Commerce & les Colonies. Cependant l'Auteur par ces mots, *depuis qu'ils commercent*, semble croire que le Commerce diminue la valeur. Les Anglois, dont il s'agit ici, depuis qu'ils se sont addonnés au Commerce, ne se battent pas moins bien qu'auparavant. Qu'on leur reproche, si l'on veut, le désordre de leur morale pratique, & l'oubli des principes, qui leur fait ramener tout à la force, on ne dira rien que d'exact : Mais quand on leur reprochera la diminution de courage, on sera injuste non seulement envers eux, mais même envers leurs vainqueurs.

L'HISTOIRE moderne ne nous offre pas de Guerres Maritimes plus complètes, que les deux Guerres du dernier siècle entre la Hollande & l'Angleterre, jamais on ne s'est battu sur Mer avec plus d'acharnement & plus d'intelligence. Les Venitiens sont-ils plus courageux depuis que leur Commerce est tombé? Et les Portugais leurs successeurs dans le Commerce, qui n'y sont plus que les facteurs des Anglois, sont-ils donc plus intrépides aujourd'hui, que quand ils fesoient tout le Commerce de l'Europe, de l'Asie & de l'Afrique? C'est une erreur de croire que l'opulence qui fuit le Commerce, soit incompatible avec la valeur. Les Romains n'ont jamais fait de plus grands prodiges de valeur, que dans le tems de leur plus grande opulence, dans les tems de Sylla, Luculle, César, Pompée: tous les Peuples pauvres & Guerriers n'ont été que des Barbares & des Brigands, sans en excepter ces fameux anciens Grecs & Romains; ils ne sont devenus des Nations respectables, que quand ils ont allié l'opulence à la valeur. La France, la Hollande, l'Angleterre, n'ont jamais été des Puissances plus redoutables, que dans le tems où leur Commerce a été le plus florissant.

L'HISTOIRE de tous les Peuples du monde donne le même résultat; mais pour le saisir il faut se défendre des préjugés, que quelques Auteurs Politiques se sont efforcés de faire valoir, comme des vérités incontestables.

LE Commerce, dit-on, amene les Richesses; les Richesses sont bien-

tôt suivies du Luxe, & du plus grand Luxe; le Luxe corrompt les mœurs & détruit les empires. C'est ainsi que le Commerce détruit ensuite lui-même par l'excès des richesses qu'il procure, les grands Edifices qu'il a élevés. On cite la chute des grands Empires des Assiriens, des Médes & des Perses, où regnoit le plus grand Luxe, introduit par les richesses d'un grand Commerce. Pour prouver que les richesses du Commerce préparent la destruction des plus grands empires, on cite encore le conseil que Crésus donnoit au Roi de Perse. „ Voulez vous, disoit-il, réduire sous vos loix les habitans de „ Sardes, toujours disposés à la révolte? Ordonnez que leurs Enfants soient „ instruits dans toutes les parties du Commerce, & élevés dans tout ce qui „ peut y être relatif. Vous verrez bien-tôt ces Hommes devenir des Fem- „ mes, dont vous n'aurez plus rien à redouter. ”

EN effet l'Histoire du Commerce presque jusqu'à nos jours, présente un tableau, qui semble donner à ce préjugé, l'air d'une vérité. Le Commerce, dit M. de Montesquieu, tantôt détruit par les conquérans, tantôt gêné par les Monarques, parcourt la terre, fuit d'où il est opprimé: il regne aujourd'hui où l'on ne voioit que des Déserts, des Mers & des Rochers; là où il regnoit il n'y a que des Déserts. L'Histoire du Commerce est celle de la Communication des Peuples. Leurs destructions diverses & de certains flux & reflux de Populations & de Dévastations, en forment les plus grands événemens.

(*) LES Egiptiens possesseurs d'un Terrain fertile en différentes productions, ne connurent jamais le Commerce extérieur. Les Phéniciens moins favorisés de la Nature, & qui habitoient le long de la Mer un pays ingrat & peu fertile, suivirent des maximes bien différentes de celles des Egiptiens. Ceux-ci s'étoient séparés du monde entier par leurs mœurs & leur religion: les Phéniciens travaillèrent à se rendre nécessaires à toutes les Nations par une grande industrie. C'est le premier Peuple connu qui ait fait le Commerce d'économie & d'Industrie. Les Phéniciens s'appliquèrent principalement à cultiver les Arts de Luxe, & bien-tôt ils s'approprièrent les richesses d'un grand nombre d'autres Nations, en leur vendant les fruits de leur Industrie, en leur présentant sous une forme plus commode & plus agréable, les diverses productions de la Nature. Les grandes richesses qu'ils acquirent, leur attirèrent la jalousie des Assiriens & des Chaldéens. La conservation même de leurs richesses les engagea à céder leur liberté aux Perses, & leur fit acheter par un tribut, la faculté de continuer leur Commerce.

LA

(*) Voy. les Prog. du Comm.

LA frugale Sparte donna des fers à la riche & commercante Athènes: c'étoit, dit-on, un Athlète nud & exercé à la Lute, qui combattoit un rival efféminé & embarrassé de ses vêtemens. Lorsque les Grecs résistèrent aux forces réunies de l'Orient, leur Commerce n'étoit pas encore parvenu au haut point d'élévation où il fut porté du tems de Philippe, Roi de Macedoine, qui leur imposa des loix.

ALEXANDRIE bâtie par Alexandre vers les Bouches Occidentales du Nil; la situation avantageuse de cette ville, la conquête des Indes, la découverte de la Mer qui est au midi de ce pays, la destruction de la célèbre Tyr, firent changer de face au Commerce. Le Egiptiens devenus Commerçans, devoient nécessairement quitter leurs anciennes superstitions, & ouvrir leurs portes à toutes les Nations. Sous les Ptolemées Alexandrie s'embellit; l'Etat vit accroître sa Population, & n'en fut pas plus puissant; parce que ce n'étoit point des Citoyens qu'il acquéroit, mais des sujets guidés par la cupidité, qui venoient partager avec les Egiptiens les richesses immenses, que leur procuroit le grand Commerce qu'ils faisoient aux Indes & sur les côtes de l'Asie. Le précieux soin de défendre la patrie, fut confié à des Mercenaires tirés de la Grèce & de la Macedoine; & par cette raison les Romains, Maîtres de la Macedoine & de la Grèce, le furent bientôt de l'Egipte.

ROME opulente, Rome occupée de fêtes & de spectacles, devint la proie des Barbares, par les mêmes causes qui l'avoient rendue la maîtresse de Carthage. Des hommes qui n'avoient rien à perdre, qu'aucun besoin ne retenoit chez eux, qui manquoient de tout dans leur propre pays, parce qu'ils ne cultivoient rien, devoient amener cette révolution qui a renversé l'Empire romain. La Chine n'eut peut être point succombé sous les fer des Tartares, si elle eut employé à civiliser cette Nation, les soins, les travaux & les dépenses excessives que lui a coûté sa célèbre Muraille.

DANS des siècles postérieurs, des nuées de Brigands sont sorties du Nord, pour dévorer la substance des peuples du midi. On a eu tort, comme nous le montrons ailleurs, d'en conclure que la terre étoit alors plus peuplée, qu'elle ne l'est aujourd'hui.

LE Commerce se réfugia dans un coin de l'Italie au milieu de marais inaccessibles: c'est là que du sein de l'oppression on vit s'élever plusieurs Républiques qui firent en concurrence le Commerce de la Morée, du Levant, de la Mer noire, celui de l'Inde & de l'Arabie par Alexandrie. Quelques

Villes situées sur la Mer Baltique, se réunirent sous le nom de Villes Aniéatiques & d'Anse Teutonique; & cette association forma une Puissance, tant qu'elle fut restreinte à un petit nombre de Villes. Elle s'affoiblit par de nouvelles associations de Villes plus séparées par la diversité d'intérêts, que par la distance des lieux.

C'EST à cette Epoque que la plupart des Nations de l'Europe commencèrent à établir, ou à accroître successivement leur puissance à l'aide du Commerce. Jusques là on a vu les Etats les plus riches & les plus addonnés au Commerce, devenir la proie des Peuples qui ne le pratiquoient point. Depuis cette Epoque, ce ne sont plus les Nations sans Culture, sans Arts & sans Commerce, c'est-à-dire, les Nations pauvres, qui sont à redouter: c'est l'Etat que le Commerce enrichit, qui fait craindre aux autres la perte de leur liberté.

LES venitiens furent les premiers Européens qui entreprirent les Voyages de long cours. Ils navigèrent dans toutes les Mers du Levant, ils y firent des conquêtes, & y établirent des Comptoirs & des Entrepôts. Venise conserva le Commerce de toutes les Marchandises de l'Orient, jusques au tems où les Portugais à l'aide de la Bouffole ouvrirent à l'Europe, une route nouvelle aux Indes Orientales en doublant le Cap de Bonne-Espérance. Venise aussi intéressée que l'Egipste, à rendre cette nouvelle route inutile, proposa au Soudan de couper l'isthme de Suez, & de faire un Canal de Communication entre le Nil & la Mer rouge. Si ce projet eut réussi, Venise auroit conservé le Commerce des Indes.

L'USAGE de la Bouffole devoit étendre l'Empire du Commerce sur la plus grande partie de notre Globe, décider la balance du pouvoir, changer les intérêts des grandes Nations de l'Europe, reculer les limites de nos connoissances, & faire une revolution dans nos usages & dans nos mœurs.

LISBONNE devint le Magasin général des Epiceries, & de toutes les Marchandises des Indes Orientales. Les Portugais étendirent le Commerce de l'Europe aux côtes Occidentales & Orientales de l'Afrique, dans les Mers d'Arabie, aux Indes, à la Chine & au Japon; & comme ils vendirent à plus bas prix, que les Venitiens & les Genoïis, les mêmes Marchandises des Indes, que ceux-ci tiroient par le Levant des Arabes & des Caravanes de Perse, ils attirèrent bientôt dans leurs ports tous les Vaisseaux de l'Europe.

L'ESPAGNE, Maitressè dans le même tems des plus riches contrées de l'Amérique par les découvertes de Colomb, ne voyoit point de limites à ses richesses.

chesses. Philippe II. par la réunion de la Couronne de Portugal à celle d'Espagne, ayant récueilli tous les avantages des conquêtes des Espagnols en Amérique, & de celles des Portugais aux côtes Occidentales & Orientales d'Afrique, aux Indes & dans le Brésil, devint la première Puissance de l'Europe.

ON observe ici (& c'est toujours en conséquence du même préjugé) que les Espagnols & les Portugais abandonnèrent les Manufactures & l'Agriculture pour des richesses de fiction, qui comme signes des Denrées, appartenoient nécessairement aux propriétaires des Denrées. On conclut que le grand Commerce de ces deux Nations a diminué leur Population, & les a infiniment affoiblies.

LA Hollande à peine devenue République, s'enrichit & devint une des grandes Puissances de l'Europe, en s'appropriant par le Commerce, une partie des plus précieuses découvertes des Portugais, & une partie des fruits de celles des Espagnols. Ce n'est peut être qu'aux succès & à l'élevation rapide de cette République, que sont dus les progrès du Commerce de l'Angleterre & de la France, qui sont restées longtems occupées uniquement d'une industrie intérieure, & de querelles qui n'avoient d'autre objet, que les limites de quelque Domination territoriale. Car la Hollande avoit déjà une Compagnie des Indes Orientales, riche & puissante, une Compagnie des Indes Occidentales, & portoit son Commerce chez toutes les Nations de l'Europe & dans les trois autres parties du Monde, lorsque l'Angleterre & la France ne formoient encore que des entreprises très foibles sur les côtes d'Afrique & dans les deux Indes.

LES Anglois sont parmi les Nations modernes de l'Europe, les premiers qui ont considéré le Commerce comme une science, qui en ont discuté les grands principes, surtout relativement à leurs intérêts. C'est la Nation Angloise qui a sçu le mieux les mettre en pratique, qui la première a regardé l'Agriculture & la Population comme la base du Commerce, en a calculé les avantages & reconnu que les productions de la culture des Terres sont les premiers biens d'une Nation, les seuls biens physiques & qui ne sont pas sujets aux révolutions; que la moindre fabrique, que la plus petite entreprise de Commerce doit être considérée, cultivée & protégée, lorsqu'elle peut fournir à la subsistance de quelques Citoyens. Il eut été peut-être très heureux pour l'Angleterre & pour les autres Nations, que son Gouvernement fut toujours resté attaché uniquement à ces grands Principes.

LA France s'est longtems reposée sur la bonté & la quantité de ses productions Naturelles. On y a longtems vécu dans le préjugé qu'elle pouvoit

se passer de ses voisins, & que la richesse de ses Denrées mettoit les autres Nations dans sa dépendance. Le Ministre Colbert connut la nécessité des Manufactures, les releva, les étendit, anima, protegea l'industrie Française, & lui fit faire les plus grands progrès. Il voulut rendre le Commerce de la France actif. Il y reussit en partie en relevant la Marine. Le hazard donna à la France, des possessions en Amérique; l'ambition de quelques François y forma des Colonies, que le Commerce des Hollandois entretint d'abord & fortifia. La richesse du Commerce de l'Amérique attira enfin l'attention du Gouvernement François; & des soins médiocres joints à l'Activité, à l'intelligence des Négocians & des Colons, jettèrent les fondemens d'un Commerce très riche, & toujours susceptible jusqu'à present de nouveaux accroissemens. On doit en attendre de très grands de la nouvelle attention que le Ministère donne aujourd'hui à la Culture, à la Police des Isles Antilles, & aux défrichemens de la Guiane & de la Cayenne.

Les grandes Nations du Nord ne se font livrées que fort tard au Commerce; & il semble qu'elles y ont été forcées par les Nations du midi de l'Europe, singulièrement par la Hollande. Les Danois, les Suédois & les Russes, n'ont connu des besoins hors des limites de leurs territoires, que lorsque leurs productions sont devenues nécessaires aux Nations du midi, & ce n'a été que le grand Commerce de celles-ci, qui leur a rendu nécessaires toutes les productions du Nord. C'est la Hollande qui la première a donné une si grande étendue à sa Marine, qu'il lui eut été impossible de former & d'entretenir sans le secours du Nord. Son Commerce l'ayant forcée d'y aller chercher tous les matériaux nécessaires à la construction, pour la quelle son Territoire ne produit rien, & qu'elle ne pouvoit trouver chez les Nations voisines, elle a porté aux Nations du Nord de quoi faire des échanges, & de quoi diminuer les défavantages de la balance de ce Commerce par des Cargaisons assorties. Il étoit tout naturel que ces Cargaisons fissent connoître à ces peuples, de nouveaux besoins, en même tems que ceux qui les leur apportoient, leur faisoient connoître le prix de leurs forets & d'autres productions propres à ces Climats, dont l'abondance leur étoit à charge ou inutile. Les Anglois ont eu bientôt les mêmes besoins du Commerce du Nord, que les Hollandois, pour l'élevation d'une Marine dans la suite bien plus étendue que celle de la Hollande. Ils ont fait ensuite, comme les Hollandois, un Commerce d'économie des Marchandises du Nord, avec les François, les Espagnols & les Portugais. Leur concurrence, & bientôt leur supériorité dans leurs exportations du Nord, ont fait ouvrir les yeux à ces Nations, ou à leurs Gouvernemens, sur les Trésors du Commerce, leur en ont fait reconnoître le prix, & les ont

ont engagés à la recherche des moyens de les partager avec les Nations du midi.

Si l'on parcourt avec attention la marche & les progrès du Commerce chez les Nations anciennes, & chez celles de l'Europe moderne, on fera bientôt convaincu qu'on a tort d'attribuer au Commerce, la foiblesse des empires, & de croire que ses richesses en préparent la chute.

LES Nations commercantes qui furent les victimes de l'ambition d'Alexandre & de celle des Romains, ne furent pas subjuguées par la raison que le Commerce avoit accumulé chez elles plus ou moins de richesses, mais parce qu'elles ignoroient l'art de la guerre, & les moyens que donnent les richesses, de la faire avec supériorité. Etoit ce les richesses du Commerce qui avoient préparé la destruction des Carthaginois, le Peuple le plus commerçant dont nous connoissons l'Histoire? N'est ce pas au contraire avec le secours des richesses du Commerce, que ce Peuple fit la plus longue, la plus dispendieuse & la plus vigoureuse défense, dont l'histoire ait fait mention, contre la Nation alors la plus nombreuse & la plus guerrière de la Terre? Ce fut au Commerce que Carthage dut pendant longtems sa supériorité, qu'elle auroit conservée, si l'art du Gouvernement avoit répondu à l'étendue des facultés & des moyens que lui donnoit son Commerce, alors le plus riche de l'Univers.

Si les Nations commercantes avoient sçu profiter des avantages que donnent les richesses du Commerce, pour soutenir la guerre, pour établir une vigoureuse défense, aucune n'auroit été la proie de ces Hordes de Tartares, ou d'habitans du Nord, qui ont subjugué successivement presque toute l'Europe. Ce n'étoit pas par tout d'ailleurs les richesses du Commerce qui les attiroient, mais des Climats plus doux que les leurs, & des Terres cultivées. Ces Peuples abandonnoient une patrie trop peuplée, quoiqu'elle le fut moins qu'elle ne l'est aujourd'hui, & qui ne pouvoit fournir à la subsistance de tous ses habitans, parce qu'elle étoit sans Culture & sans Commerce; pour s'établir dans Terres étrangères bien cultivées, & dont ils s'emparèrent, parce qu'ils les trouvoient sans défense, ou mal défendues. Ce n'étoient ni les richesses du Commerce, que ces Peuples ne connoissoient point, qui les attiroient, ni ces richesses qui avoient affoibli les Nations qu'ils subjugoient avec tant de facilité. Les Gaules & la Grande Bretagne n'étoient point commercantes, lorsque les Francs, les Saxons & les Normands s'en emparèrent; & le Commerce de l'Italie n'existoit pas, quand elle devint la proie des Lombards.

Le Commerce, bien loin d'avoir attiré ces irruptions, les a fait cesser, en établissant des moyens de défense chez les Nations commercantes, qui ont ensuite multiplié chez les Nations qui fournissoient ces irruptions, les moyens de subsistance en y introduisant du Commerce. On n'a pas fait attention que le défaut de Culture & de Commerce, & la nécessité de subsister étoient les seules causes de ces émigrations qui inondoient les pays cultivés. L'Agriculture, les Arts, l'Industrie & le Commerce, qui se sont introduits partout, ont heureusement fait cesser ces irruptions, qui ont tant de fois dévasté l'Europe.

IL s'est fait une révolution heureuse & presque générale sur la surface de la terre, qui n'est due qu'au Commerce, qu'on n'a peut-être pas assez observée.

LA férocité, la force & le fer ne suffisent plus pour faire des conquêtes. L'Industrie sçait employer les richesses qu'elle accumule, à sa propre conservation. Elle sçait employer en sa faveur les forces mêmes de ceux qui pourroient l'attaquer, en faire des défenseurs, & même donner des chaînes aux Peuples les plus fiers & les moins policés, en leur donnant de nouveaux besoins. Elle lie les Nations entre elles, & cette union communique aux plus foibles les forces de tous leurs Voisins, assure à Chaque Etat ce qui lui appartient, & met les armes à la main aux autres Etats contre tout Potentat qui voudroit être un Alexandre ou un Gengizkan. L'Art de la Guerre, & surtout de la Guerre défensive, s'est généralement perfectionné, & les richesses du Commerce savent développer toutes les ressources de cet Art, & les employer avec succès. Quel progrès en effet pourroit se promettre aujourd'hui de ses forces en Hommes & en Armes, une Nation pauvre & errante, qui à l'exemple de ces Hordes de Teutons, de Cimbres, de Normands, qui dévastèrent autrefois l'Europe, entreprendroit la conquête de l'une de nos Nations Commerçantes? L'Industrie n'auroit pas de grands efforts à faire pour la repousser ou la détruire tout à fait. C'est ainsi que le Commerce est devenu par les richesses qu'il procure, la base & le soutien des Etats, au lieu d'en préparer la chute & la destruction, & qu'il est aujourd'hui le premier & le plus important intérêt de la Politique.

CET intérêt est aujourd'hui généralement développé chez toutes les Nations de l'Europe. Il n'en est point qui ne s'occupe des moyens d'attirer à elle la balance du Commerce, comme la seule & la vraie balance du pouvoir. L'Angleterre, la Nation de l'Europe qui a le mieux calculé les ressources du Com-

Commerce, qui y a vu la première les moyens d'élever une grande Puissance, seroit peut-être pour toujours la Nation dominante en Europe; si elle n'avoit pas fait un usage excessif de ces mêmes ressources que donne un grand Commerce; si elle n'avoit pas surchargé son Agriculture & son Industrie d'un poids énorme de dettes & conséquemment d'impôts, qui attaquent & détruisent sans cesse ce premier principe, cette base essentielle du Commerce; & si elle n'avoit pas formé pour suivre les vues d'une ambition peut-être peu réfléchie, une multitude d'établissmens dans les trois autres parties du monde, dont l'entretien exige une dépense continuelle d'Hommes bien supérieure à ce que peut en supporter le fonds naturel de sa Population, que cette dépense épuise continuellement. Il ne seroit pas difficile de démontrer que l'Angleterre s'est infiniment affoiblie pour acquérir cette Puissance excessive, qu'elle nous montre aujourd'hui; & qu'il lui sera impossible de la soutenir longtems, si les autres Nations continuent de chercher dans l'Agriculture, l'Industrie & le Commerce, les moyens d'acquérir une Puissance relative, ou de rétablir celle qu'elles ont perdue.

CETTE Puissance ne sauroit manquer de perdre infiniment de son poids, par les soins seulement que la France & l'Espagne donnent aujourd'hui à l'amélioration de leur territoire & de leur Commerce, & par leur attention à se donner une Marine proportionnée à leurs forces naturelles.

LES progrès que le Commerce a fait chez les Nations du Nord depuis un petit nombre d'années, leur attirent bien plus qu'autrefois, l'attention des Nations du Midi. L'Agriculture, la Pêche, les Manufactures & la Navigation, se fortifient tous les jours chez les Danois; le Roi regnant n'a négligé aucun des moyens qui peuvent les accroître, & il a su faire florir les Arts & l'Industrie. La Suède donne la plus grande attention à son Agriculture & à toutes les branches de Commerce qu'elle peut faire. On n'a peut-être pas été assez étonné, lorsqu'on a vu ces deux Puissances prendre part à l'une des branches des plus riches du Commerce des Indes Orientales, par l'Institution de deux Compagnies des Indes, malgré la Puissance & l'Etat florissant des Compagnies de Hollande, d'Angleterre & de France.

LA Russie à peine connue, il y a un siècle, des autres Nations de l'Europe, a élevé par les ressources du Commerce & de l'Industrie, une assez grande Puissance pour faire rechercher son alliance par toutes les grandes Nations; & cette Puissance deviendra bien-tôt l'une des plus respectables de l'Europe, si elle continue de s'occuper du soin d'étendre son industrie & son Commerce, & d'élever sa Marine. Elle n'a pas besoin pour s'assurer les

plus grands succès, d'en aller chercher les moyens dans les trois autres parties du monde; elle les trouve dans la richesse de son propre fonds.

LE Roi de Prusse & la Maison d'Autriche ont des moyens infinis pour faire valoir dans leurs Etats les ressources de l'Industrie & du Commerce, & s'en occupent. La Saxe a perdu sa Puissance relative. Le Commerce d'un fonds naturellement riche, & d'une Nation Industrielle, l'avoit élevée: elle se relevera par les mêmes moyens.

LA Pologne est la seule des grandes Nations de l'Europe, qui jusqu'à présent n'a fait d'autre Commerce, que celui que font les Seigneurs de l'Allemagne & de la France. Elle s'est bornée à la vente des fruits de son territoire, & n'a encore connu d'autre Industrie, que celle qui s'occupe de la Culture des terres. On a entrepris d'y introduire des Manufactures. Peut-être feront-elles quelques progrès par les soins du Roi regnant; quoiqu'il soit très difficile d'élever les Arts chez un Peuple Esclave des Seigneurs.

SI l'opinion que les richesses du Commerce préparent la chute des empires, est fautive à l'égard des anciennes Nations Commerçantes, elle ne l'est pas moins à l'égard des Nations modernes. Parmi les Nations modernes que le Commerce a successivement élevées au plus haut degré de richesses, nous en voyons trois qui ont infiniment perdu de leurs richesses & de leur Puissance; les Venitiens, les Portugais & les Espagnols: mais aucune de ces Nations n'a éprouvé la destruction, la chute entière de sa Puissance, & on ne sauroit en attribuer la diminution à l'excès des richesses acquises par le Commerce.

LE Commerce avoit élevé Venise à un assez haut degré de Puissance pour résister seule à toutes les Puissances de l'Europe, qui avoient conspiré sa perte dans la Ligue de Cambrai, & pour soutenir le siège le plus mémorable dont l'Histoire ait fait mention, contre toutes les forces de la Puissance Ottomane, forces mises en activité avec plus d'Art qu'on n'en attendoit d'une Nation Asiatique. Cette République n'a point vu décroître sa Puissance par l'excès des richesses que le plus grand Commerce lui avoient données; mais par ce qu'elle n'a pu empêcher le Commerce de changer de route, principalement celui des Indes Orientales, la branche de son Commerce la plus riche; & qu'elle n'a pu arrêter les progrès de l'Industrie des François, des Hollandois & des Anglois, qui sont venus partager avec elle le Commerce du Levant & bientôt y prendre une grande supériorité, ainsi que le Commerce des Manufactures les plus recherchées. Ce n'est donc qu'à l'Industrie naissante des autres Nations,

tions, & à la grande concurrence qu'elles lui ont opposée dèsqu'elles sont devenues commercantes, que la Puissance des Venitiens doit voir, non sa chute, mais son décroissement; & cette concurrence a fait ce que ne pouvoit faire la Ligue de Cambrai. L'Italie, le berceau du Commerce Européen, comme celui des Arts & des sciences, devoit donner l'exemple de l'opulence que procure le Commerce, dans quelques unes de ses villes. Venise profita plus que les autres par les avantages de sa situation, de l'ignorance du reste de l'Europe pour en faire presque tout le Commerce. Il étoit naturel que ce grand Commerce fut réduit par les progrès des connoissances & de l'Industrie, au point où nous le voyons aujourd'hui. Mais Venise ne pouvoit être détruite: elle est restée une République formée & élevée par le Commerce, au rang encore aujourd'hui des Puissances de l'Europe, dont la naissance, si nous en étions aprésent les témoins, ne nous annonceroit qu'une Bourgade très foible & qui n'exciteroit l'attention de personne, parceque la situation actuelle de l'Europe ne lui permettroit de voir aucune ressource pour s'élever & former une République, telle que Venise est actuellement.

LE Commerce soutiendrait encore la haute Puissance à la quelle il avoit élevé le Portugal, si un vice dans son Administration ne lui en avoit fait négliger toutes les branches. Ce ne sont point les richesses du Commerce, qui ont fait négliger en Espagne, ni en Portugal, la Culture de leurs terres & l'Industrie. Ce n'est qu'à leur Gouvernement, qu'on peut attribuer la diminution de leurs Puissances, & les mêmes fonds que ces Nations possèdent, leur fournissent des moyens infinis de relever leur Puissance par le Commerce. La sagesse du Ministère d'Espagne & les soins qu'il donne à toutes les branches de l'Industrie & du Commerce, ramenera sans doute bien-tôt cet Etat à son ancienne splendeur. Le décroissement de forces & de Puissance de ces deux Etats n'a point été l'effet des richesses accumulées par le Commerce, mais les richesses du Commerce qu'il leur est si facile de se Procurer, fournissent les moyens infailibles de les rétablir.

LA Puissance que la Hollande a montrée à l'Europe à la fin du siècle dernier & au commencement de celui où nous vivons, est dans l'Histoire du monde le seul exemple d'une Puissance si étendue, uniquement formée par les richesses que procure le Commerce.

IL falloit pour l'élever au degré de grandeur où nous l'avons vue, que les Portugais enlevassent aux Venitiens le Commerce des Indes Orientales, en ouvrant au Commerce une nouvelle route par le Cap de Bonne-Espé-

rence; qu'ils firent la conquête des côtes Occidentales & Orientales de l'Afrique; qu'en même tems Colomb fit la découverte du nouveau monde pour le Compte des Rois d'Espagne; que Philippe II. réunit les conquêtes des Portugais en Afrique & dans les Indes, avec celles des Espagnols dans l'Amérique; que le même Philippe II. obligea par un mauvais Gouvernement ses Peuples des sept Provinces Unies de secouer le joug de sa domination pour se former en République; que par le même vice de Gouvernement, il opprima le Commerce de ses autres Provinces des Pays-Bas, surtout celui de Bruges & d'Anvers; que cette République naissante se trouva fortifiée dans son Berceau par la situation de son territoire, par la nécessité de devenir industrielle pour subsister & défendre sa liberté, par un grand nombre de réfugiés, par la Guerre même que la conservation de sa liberté l'obligeoit de soutenir, qui la mit en peu d'années en Etat de profiter de la foiblesse du Gouvernement de ses anciens maîtres, pour les dépouiller de presque tous les établissemens que le Portugal avoit acquis en Afrique & dans les deux Indes, & de s'approprier la majeure partie de leurs richesses. Il a fallu qu'en même tems l'Angleterre & la France ignorassent également le prix du Commerce Maritime, & que presque tout le Commerce de l'Europe fut alors entre les mains foibles des Portugais & des Espagnols, que la mollesse du Gouvernement d'Espagne livroit aux conquêtes des Hollandois; entré les mains des Italiens qui avoit perdu celui des Indes par le Levant & ne pouvoit plus y prendre part que de la seconde main; dans celles de quelques villes anféatiques, qui ne pouvoient non plus faire qu'un Commerce d'économie, & dont le Gouvernement d'Espagne avoit lui même détruit la plus riche, qui étoit Anvers, dont le Commerce s'étoit réfugié en Hollande.

TELLES sont les circonstances, toutes réunies presque en même tems, qui ont ouvert à la Hollande, pour ainsi dire au moment de la naissance de cette République, le Commerce des quatre parties du monde. Devenue Maîtresse du Commerce des Indes Orientales & de la majeure partie de celui de l'Afrique & de celui de l'Amérique, tant par ses propres établissemens dans ces deux parties du monde, que par la majeure partie du Commerce d'Espagne dont elle s'étoit emparée; elle fit bien-tôt tout le Commerce de l'Europe, avec d'autant plus de facilité & de succès, qu'elle n'avoit presque aucune concurrence à combattre. Les Hollandois avoient en même tems donné à la Pêche du Harang, une assez grande étendue pour en approvisionner toute l'Europe. Cette Pêche fut aussi l'un des grands moyens qui concoururent à l'élevation de la Marine la plus étendue alors de l'Europe, & au plus grand Commerce. Cette grande Marine contribua encore par la nécessité

mêm.

même de l'entretenir, à étendre le Commerce de la République chez toutes les Nations du Nord. Il fallut y aller chercher généralement tous les matériaux nécessaires à la construction; & l'Esprit d'Economie réuni à l'Esprit de Commerce, sçut assortir des Cargaisons du produit de sa Pêche, de celui de plusieurs Manufactures qui s'y étoient réfugiées & qui étoient florissantes, avec les retours des Indes, les Denrées d'Espagne, de France & d'Italie. Sa balance avec le Nord étoit désavantageuse, elle la soldoit avec l'Argent du Mexique & du Perou qu'elle se procuroit avec les Marchandises de ses Manufactures, de celles de France & d'Italie qu'elle vendoit à l'Espagne; & avec celui que lui procuroit la vente d'une partie de sa Pêche, des retours de l'Amérique, & principalement de ceux de sa Compagnie des Indes, pendant longtems la seule Compagnie des Indes en Europe qui l'a inondée des Denrées & des Marchandises de l'Asie. Ses retours du Nord & ceux de l'Allemagne qui excéderent bien-tôt les besoins de sa Marine & de ses Manufactures, lui servirent ensuite à assortir des Cargaisons pour la France, l'Espagne, le Portugal, & même pour l'Angleterre. Les Hollandois entrèrent en même tems en concurrence avec les Venitiens dans le Commerce du Levant, & les villes anséatiques ne furent plus que des entrepôts de la Hollande.

C'EST ainsi que les richesses du Commerce, & les plus grandes richesses qu'aucune Nation ait jamais acquises, mirent la Hollande en Etat de conclure à Munster en 1647. un traité de paix avantageux avec le successeur de ses anciens Maitres, même de le protéger ensuite, & de combattre l'Angleterre, qui se déclara sa rivale.

LES Hollandois ont soutenu pendant quelque tems leur Commerce, & leur Puissance élevée par leur Commerce, dans cet état de splendeur: (car c'en est ici l'Epoque la plus brillante,) par leur économie, par leur Industrie & plus encore par l'Art de la Négociation, & par l'attention Politique de leurs Ministres à Procurer chez toutes les Nations, toute la faveur possible à leur Commerce, & à faire confirmer par des traités, la liberté que donnent à toutes les Nations les loix du droit naturel: & quoique la Hollande ait souvent profité dans ce tems là de l'ignorance des maximes du Commerce, qui étoit presque générale chez tous les autres Peuples de l'Europe, pour se Procurer de grands avantages; il n'en est pas moins vrai qu'elle a étendu son Commerce par des voyes légitimes. Qu'y a-t-il de plus louable & de plus digne d'estime? & qu'est ce qu'un bon Gouvernement peut faire qui fasse plus d'honneur à l'humanité, que de Procurer à l'Etat par la voye douce & paisible des Négociations, la source d'une grande prospérité? Car on n'a jamais

imputé à la Hollande une ambition fans bornes, une ambition qui veut s'emparer des branches de Commerce les plus riches par la force des Armes, & qui veut tout envahir par la Violence.

C'EST à cette Epoque de la grandeur de la puissance Hollandoise, que l'Angleterre qui avoit commencé à ouvrir les yeux sur les ressources du Commerce sous le regne de la Reine Elifabet, & à voir dans ces ressources les vrais moyens d'accroître sa puissance, régarda la Hollande comme une Nation rivale. L'Angleterre avoit déjà une Marine assez puissante pour ce tems là. Les puissances du Nord n'avoient pas encore pensé à s'en donner une. Celle de la France étoit entièrement négligée, & celle de l'Espagne presque détruite; lorsque l'Angleterre fut convaincue qu'elle ne pouvoit disputer aux Hollandois les richesses d'un grand Commerce, que par une grande Marine. Tels furent les motifs de son acte de Navigation; & ces circonstances lui donnèrent la facilité de faire observer par toutes les Nations une loi également injuste & hardie, qui devoit être le principe de cette prodigieuse élévation de forces maritimes, qui de nos jours a fait craindre l'invasion Universelle du Commerce de l'Europe.

CETTE Loi, qui interdit l'entrée de tous les ports de la Grande Bretagne à tout Vaisseau Etranger chargé d'autres Denrées ou Marchandises que de celles du cru de sa Nation, sembloit n'intéresser alors que la Hollande, parce qu'elle étoit la seule Nation dont le Commerce entièrement d'Economie, embrassoit celui de toutes les autres Nations, & que celui de l'Angleterre en étoit une branche assez considérable. Par cette loi l'Angleterre avoit prononcé une interdiction formelle de son Commerce à la Hollande en particulier, puisqu'elle étoit la seule Nation qui ne put rien transporter de son cru en Angleterre. Cette Nation avoit prévu que cet intérêt armeroit la Hollande, & avoit pris la précaution de mettre sa Marine en état de repousser les efforts de cette République pour faire revoquer un Règlement qui imposoit un joug tyrannique sur son Commerce. La Guerre que la Hollande fit alors à l'Angleterre pour conserver la liberté de son Commerce d'Economie, fut malheureuse; elle n'en obtint que la Gloire d'avoir combattu seule pour la liberté de l'Europe.

C'EST depuis cet Epoque qu'on peut observer le décroissement du Commerce de la Hollande; décroissement peut être trop peu sensible d'abord pour attirer l'attention du Gouvernement. Ce décroissement a eu deux causes qui ne pouvoient manquer de le produire, mais dont l'une pouvoit être facilement

ment prévue & évitée, & l'autre considérablement affoiblie. Les Guerres survenues depuis cette Epoque, & les progrès des connoissances du Commerce, qui n'ont cessé de l'accroître jusques à nos jours chez toutes les autres Nations, devoient nécessairement diminuer le Commerce & conséquament la puissance des Hollandois.

LES Guerres terminées par les traités de Nimegue, de Riswick, d'Utrecht & d'Aix la Chapelle, ont successivement obligé la République de faire usage d'un grand crédit, & de faire des Emprunts énormes pour en soutenir les frais. Les dettes ont surchargé l'Etat d'une somme immense d'intérêts, qui ne pouvoient être payés, que par une augmentation excessive d'impôts, dont il a fallu faire porter la plus forte partie par les consommations dans un pays dont le Territoire est extrêmement borné, & par conséquent par l'industrie. Il a donc fallu faire enchérir infiniment la main d'œuvre. Cette cherté de la main d'œuvre a non seulement restreint presque toute sorte de Fabrique & d'industrie à la Consommation intérieure, mais elle a encore porté un coup bien sensible au Commerce de fret, partie accessoire & précieuse du Commerce d'Economie : car cette cherté a rendu la construction plus chère, & augmenté le prix de tous les ouvrages qui tiennent au Commerce maritime, même de tous les ouvrages des ports & des Magasins. Il n'étoit pas possible que l'augmentation du prix de la main d'œuvre ne donnât, malgré tous les efforts de l'économie Hollandoise, un avantage sensible aux autres Nations qui voudroient se livrer au Commerce d'Economie & à celui de fret.

LA République eut sans doute prevenu cette cause destructive de l'industrie Nationale, en ne se prêtant point aux vues des Négociateurs Anglois, qui l'ont successivement engagée dans des Guerres ruineuses.

SI lors de la Guerre de succession, & de celle de 1742, la République, au lieu de se prêter aux Négociations de l'Angleterre, & de se laisser persuader, comme une axiome, comme une maxime vraie dans la Politique moderne, que la Grande Bretagne est son allié naturel, n'avoit considéré que ses véritables intérêts, elle n'auroit vu d'autre allié naturel que la France, & dans le système Britannique, qu'un système ennemi. Il n'étoit pas difficile aux Hollandois de se convaincre, que l'esprit de conquête de la France, quelque supposition que l'on put faire, ne pouvoit jamais s'étendre sur aucune de leurs possessions; qu'une branche de la maison de Bourbon, ou de celle d'Autriche sur le Throne d'Espagne, ne lui présentoit aucun intérêt; que le véritable objet des Négociations tendoient uniquement à l'engager à seconder
les

les vues de l'Angleterre, qui étoient de contenir la puissance de la France dans un Etat de foiblesse pour l'empêcher de devenir une puissance maritime & une Nation commerçante. Cet intérêt étoit grand pour l'Angleterre, & cet intérêt que l'Angleterre n'a jamais perdu de vue, est diamatralement opposé à celui de la Hollande.

DANS toutes les querelles, surtout dans toutes celles qui ont agité l'Europe pendant ce siècle, dans toutes ces contestations que l'Angleterre a suscitées à la France, ou auxquelles la France a donné lieu; la Hollande n'auroit jamais du voir d'autre intérêt, que celui de son Commerce. Elle auroit du en voir la diminution dans les succès de l'Angleterre, & les événemens ont allés justifié que cette prévoyance si naturelle auroit été aussi sage que juste; pendant que les succès de la France ne pouvoient manquer d'accroître les fonds du Commerce de la République; puisque les Hollandois étoient en possession de tout son Cabotage & de son Commerce du Nord. En un mot la Hollande n'a jamais eu & ne fauroit avoir par les principes qui constituent toute son existence, d'autre intérêt dans les querelles qui peuvent troubler le repos de l'Europe, que celui de conserver la liberté du Commerce, & de l'établir d'une manière stable & solide.

LA liberté du Commerce de toutes les Nations, & principalement de la France, est une branche de la liberté de la République de Hollande, ou pour mieux dire, en est le fondement le plus essentiel. C'est de la liberté du Commerce de toutes les Nations que la Hollande tire les fonds qui constituent le sien; enforte qu'il est incontestable que la liberté de son Commerce seroit nulle, si celle des autres Nations étoit détruite, & la République seroit bientôt anéantie. Telle est en un mot la nature du Commerce & la constitution de la République de Hollande, que toutes les fois que la liberté du Commerce d'une Nation est attaquée, la République se trouve dès lors précisément dans la même position qu'un particulier qui voit le feu à la maison voisine: son intérêt lui fait craindre avec raison l'incendie de la sienne, & lui impose la loi du secours.

LES Hollandois n'auroient jamais du oublier que leur Territoire ne contient exactement que le siège de leur domicile; que leur Territoire ne produit pas à beaucoup près le nécessaire physique de ses habitans; que toutes les Marchandises & toutes les Dentrées qui font le fonds de leur Commerce, & conséquament de leur Puissance, sont d'un cru étranger; que c'est pour eux que les autres Nations cultivent leurs Terres; & que les champs sur
les

les quels la Hollande recueille ses riches moissons, s'étendent chez toutes les Nations de l'Univers.

C'EST donc sur la liberté de ces champs fertiles dispersés dans les quatre parties du Monde, que les Hollandois doivent veiller pour conserver la leur. Ainsi la liberté de la Hollande, la liberté de son Commerce, la lie naturellement & nécessairement à toute Nation commerçante, où chez laquelle elle a étendu son Commerce; & lui impose la nécessité de s'opposer à qui conque voudroit l'affervir.

POUR s'en convaincre, il ne faut que jeter un coup d'œil réfléchi sur les intérêts du cabotage des Hollandois, la principale branche de leur Commerce, celle qui occupe la plus grande quantité de Vaisseaux, & qui multiplie le plus les moyens de subsistances dans le sein de la République.

C'EST principalement avec des Vins, des Eaux-de-Vie, des Huiles, des Fruits, des Sels, avec des Toiles, des Etoffes de Soie & de Laine, &c. des Sucres, des Caffés, des Indigos, & autres Denrées de l'Amérique, que les Hollandois font le Commerce du Nord, celui du Levant, de l'Italie, de l'Espagne, & de leurs Colonies, & qu'ils portent les Denrées & Marchandises du Nord aux Nations du Midi.

LES Hollandois tirent toutes ces Denrées & ces Marchandises des différentes Nations de l'Europe, les importent chez eux pour y former les différents assortimens qu'exige leur réexportation, & ils se pourvoient de chaque Article chez la Nation qui le leur fournit à meilleur marché. Ils doivent donc regarder toutes les Nations comme autant de marchés où ils vont faire leurs Achats divers & leurs Ventes; celle chez laquelle ils font leurs plus grands Achats, ou leurs Ventes les plus avantageuses, est donc celle dont la liberté est nécessairement le plus liée à la leur, & les intéresse le plus.

C'EST d'après ces principes que la Hollande doit considérer toutes les Nations de l'Europe; qu'elle doit prendre parti dans les contestations qui s'élevaient entre elles, ou voir leurs contestations avec indifférence: toutes Querelles qui n'auront pour objet que des Prérogatives de dignité, des droits de préséance, des droits successifs, d'Élection, ou de simples limites purement Territoriales, & autres de ce Genre, ne doivent toucher les Hollandois, que comme citoyens du monde, & par l'intérêt qu'ils doivent prendre en général au bonheur de l'humanité. Mais s'il s'éleve des prétentions de Commerce qui

tendent à opprimer la liberté d'une Nation, ils doivent voir alors la leur attaquée; & l'étendue du Commerce qu'ils font avec cette Nation, qui seroit referrée, ou dont ils seroient privés, si elle étoit asservie, doit être la regle & la mesure de l'intérêt qu'ils peuvent prendre dans la contestation.

QU'ON ouvre enfin les yeux sur ces principes de la fortune & de la liberté de la Hollande; car ces principes sont la base & le fondement essentiel de son existence, & on sera forcé de convenir que cet intérêt est entièrement éteint pour elle à l'égard de l'Angleterre. L'Acte de Navigation ne permet aux Hollandes de faire d'autre Commerce avec cette Nation, que celui sur le quel les loix n'ont aucun empire, le Commerce de Banque, & celui des fonds publics que l'Angleterre à un grand intérêt de favoriser.

L'ANGLETERRE est donc la Nation, dont la liberté importe le moins à la Hollande, ou pour mieux dire, la seule dont la liberté ne l'intéresse point du tout. Les Hollandois ont aucontraire à veiller sans cesse sur ses entreprises ou ses desseins, avec d'autant plus de raison, que si les autres Nations avoient fait une loi semblable à la sienne, la République de Hollande n'existeroit plus, ou elle existeroit sans Commerce, ce qui seroit pour elle ne pas exister.

Si la Hollande n'avoit pris aucune part à la Guerre de succession, elle seroit infiniment moins chargée de dettes; & si au lieu de contribuer par ses subsides & par ses armemens, à soutenir dans la Guerre de 1742, les prétentions de l'Angleterre, contre l'Espagne & la France, elle eut employé ses dépenses énormes à soutenir uniquement la liberté du Commerce & chacune de ces Puissances dans la jouissance libre & exclusive de ses anciennes possessions, l'Angleterre n'auroit pas donné une étendue presque sans limites au Commerce clandestin, qu'elle fait par la jamaïque aux Indes Occidentales, qui ne détruit pas moins le Commerce des Hollandois avec Cadix, que celui qu'y font les autres Nations. Le système Britannique d'invasion de la Monarchie Universelle du Commerce, s'étoit assez Manifesté par le siège de Carthagene; & peut-être l'Angleterre n'auroit pas entrepris la dernière Guerre, qui l'a rendue la Nation dominante dans le Commerce de l'Afrique & des deux Indes, & la rend presque la maîtresse du Commerce de ces trois parties du Monde, sans les secours qu'elle reçut de la Hollande dans la Guerre de 1742, & sans l'Espérance qu'elle avoit d'en obtenir de semblables dans la dernière Guerre.

Si on veut faire attention aux progrès du Système Britannique, on ne

ne pourra se dissimuler, que la Neutralité même de la Hollande dans la dernière Guerre, étoit contraire à ses intérêts, & qu'elle ne pouvoit manquer d'avoir des suites funestes pour son Commerce, dont elle ne sauroit être indemnisée par les intérêts momentanés qu'une Neutralité donne à des Négocians pendant la Guerre. Fonder une Neutralité sur de tels motifs, c'est évidemment sacrifier les intérêts les plus importants de l'Etat à des vues personnelles, & à des intérêts particuliers. Le décroissement du Commerce de la Hollande n'étoit-il pas annoncé par toutes les conquêtes de Commerce que l'Angleterre avoit projetées, qui étoient le principal objet de cette Guerre, & n'est il pas bien sensible dans celles qu'elle a faites en effet? Car ce décroissement résulte bien évidemment des établissemens que l'Angleterre a acquis à campeche & à la floride, qui lui donnent tant de nouvelles facilités pour étendre son Commerce clandestin à l'Amérique Espagnole; par l'acquisition des Isles neutres qui la mettent en état de lever une grande concurrence dans le Commerce des Sucres, des Caffés & des Indigos de Surinam, de Berbice & des autres Colonies Hollandoises. On peut voir encore des défavantages infinis dans la supériorité que les Anglois ont acquise à Bengal & dans les autres parties des Indes Orientales, ainsi que dans l'espèce de nécessité où cette même domination dans l'Amérique doit réduire les François de se livrer au Commerce d'économie, de faire le Commerce du Nord directement, deux branches de Commerce très riches pour les Hollandois, que les Négocians François ne laissoient entre leurs mains que parce qu'ils n'étoient occupés que de celui de l'Amérique. Il est évident qu'une nouvelle Guerre aussi heureuse avec le secours de la Neutralité de la Hollande, avec celui des fonds de ses Capitalistes, & de l'Agiotage de ses Négocians, qui ont soutenu le credit de l'Angleterre, cette Nation parviendroit à la Monarchie Universelle du Commerce; & si elle en étoit au point de protéger plusieurs autres Nations, comme elle protége depuis longtems le Portugal, où en seroit le Commerce de la République?

LA seconde cause du décroissement du Commerce de la Hollande, a fait des progrès assez rapides, & ne cesse d'en faire tous les jours. Sa Compagnie des Indes a perdu infiniment de ses avantages par l'établissement de celles d'Angleterre, de France, de Dannemarck & de Suède; mais c'est surtout la concurrence de celle d'Angleterre qu'elle a le plus à redouter. Toutes les autres Nations tendent à faire tout leur Commerce directement; & les Nations autrefois les moins commerçantes de l'Europe, touchent presque à ce point, surtout le Dannemarck. Les Ports de la Baltique, les Villes de l'Allemagne, font autant qu'il leur est possible, le Commerce directement avec

les Nations du midi, & augmentent tous les jours leur concurrence, avec les Hollandois, dans le Commerce d'Economie. Chaque Nation s'efforce de faire tout le Commerce qu'elle peut faire, & aucune ne peut accroître son Commerce qu'aux dépens de celui de la Hollande. Ses pêches du Harang & de la Baleine sont infiniment diminuées par la concurrence de celles de la France, de l'Angleterre, & de quelques Nations du Nord, quoique très foibles encore.

CETTE industrie devenue générale, peut bien restreindre le Commerce de la Hollande, mais d'un côté elle ne sauroit s'étendre jusques à une entière destruction, & de l'autre la République peut en ralentir les progrès. Ses retours des Indes Orientales & de l'Amérique la mettent en état de former des assortimens qui lui donneront toujours une supériorité décidée sur ses concurrens des Villes Anseatiques, qui ne sauroient se procurer une pareille faculté: & cet avantage seroit bien plus considérable encore, si la République donnoit de nouveaux soins à ses Colonies de l'Amérique. Si on se livroit à l'Amélioration, on pourroit en étendre les productions au point de remplacer dans l'universalité du Commerce, une partie des diminutions qui y sont survenues.

CE seroit un moyen bien puissant de relever le Commerce d'économie, que de diminuer la cherté de tous les ouvrages, de toute l'industrie qui tient à la Navigation, par le bas prix de la Main d'œuvre. mais il faudroit pour y réussir, supprimer les accises sur toutes les choses nécessaires à la vie, dans toute la Hollande, & diminuer en même tems les droits d'entrée & de sortie par un nouveau tarif. Il seroit bien difficile, peut être impossible, de concilier un encouragement de cette nature, quelque utile & nécessaire qu'il paroisse, avec les charges de l'Etat & le payement des intérêts de la dette publique. Mais quels que soient les progrès de la seconde cause du décroissement du Commerce de la Hollande, bien loin de pouvoir lui faire l'application de cette prétendue maxime, que les richesses accumulées par le Commerce menacent les Empires d'une destruction prochaine; on voit ici les richesses servir comme un moyen simple, & peut être même sans que personne en ait encore fait l'observation; à conserver le Commerce de la Hollande, & même à en accroître deux branches importantes.

L'ARGENT qu'une balance toujours avantageuse à accumulé en Hollande, n'y trouve d'employ depuis longtems que sur les obligations de l'Etat à deux & demi pour cent, & cet employ dans des effets extrêmement recherchés,

chés, ne sauroit en occuper qu'une très-petite quantité, & telle qu'elle ne peut faire aucune sensation: enforte que lorsque les emprunts publics sont fermés chez les autres Nations, la Hollande contient des capitaux immenses qu'il est impossible de placer ailleurs que dans le Commerce. Il arrive de là qu'un Commerce qui ne rend que deux & demi ou trois pour cent, est encore suffisamment riche pour une Nation, qui a de grands capitaux qu'il lui est impossible de placer ailleurs avec autant d'avantage; & il n'est encore aucune Nation en Europe qui puisse soutenir une telle concurrence, ou la combattre avec succès dans le Commerce maritime, surtout dans le Commerce de fret & d'Economie. Ce n'est pas parce que l'intérêt de l'Argent est en Hollande à deux & demi ou à trois pour cent, qu'elle conserve l'avantage de la concurrence; mais parce qu'il y est sans employ même à ce prix, & que l'employ dans le Commerce y est forcé, quel qu'en puisse être le profit. La raison en est qu'on y préfère un petit bénéfice à un dépôt stérile.

CE sont ces mêmes richesses accumulées par le Commerce qui y donnent une étendue immense au Commerce de banque, au Commerce des matières d'Or & d'Argent, qui ne peut se faire qu'au comptant, & qui y entretiennent le Commerce de Commission par les avances que les Négocians sont état de faire, soit pour des Ventes, soit pour des Achats, à tous les Négocians de l'Europe. On peut juger de l'étendue du Commerce d'Argent que fait la Hollande, par l'observation que fit joshia Gée chargé par le Gouvernement d'Angleterre de l'examen de la balance, qu'en l'année 1723, l'Angleterre avoit envoyé en Hollande de l'Or & de l'Argent pour cinq millions six cent soixante six mille Liv. Sterl. sur lesquels l'Angleterre perdoit quatre pour cent.

LE Gouvernement de la Grande Bretagne, sa constitution, l'esprit, l'ambition qui anime ses Citoyens; les forces naturelles de cette Nation, son industrie, son habileté dans le Commerce; celle de ses Ministres & de ses Négociateurs, enfin l'étendue & les dispositions de ses divers établissemens à la coté d'Afrique & dans les deux Indes, annoncent naturellement le plus grand Commerce qu'aucune Nation du Monde ait jamais fait, & qu'aucune Nation d'Europe puisse faire aujourd'hui. Un si grand fonds d'habileté, d'industrie, d'ambition & de possessions, présente à l'esprit l'idée des plus grandes richesses accumulées par le Commerce, & que le Commerce puisse donner. C'est ce qui a fait dire à l'un des Auteurs politiques de cette Nation, qui à les mieux écrit, que le Commerce de l'Angleterre est porté à son dernier période, à cet excès de richesses qui amene le plus grand luxe, qui en corrompant les mœurs annonce la destruction prochaine de la Nation.

S'IL étoit possible de supposer en Angleterre l'excès des richesses accumulées par le Commerce, il ne seroit peut-être pas encore raisonnable d'attribuer à ces richesses, l'excès du Luxe & la corruption des mœurs qui anoncent la destruction de la Nation. Cet excès de richesses ne produiroit d'autre effet que celui qu'il produiroit en Hollande : il détruiroit quelques branches de Commerce & en fortifieroit d'autres; il concentreroit ou reduiroit l'Industrie à la consommation intérieure, mais il soutiendrait la navigation, les forces maritimes & le Commerce d'Argent. Une Nation sage que les richesses du Commerce auroient élevée à cet Etat de prospérité, le conserveroit toujours, si elle n'avoit à craindre d'autre cause de destruction, que son Commerce. Mais il s'en faut bien que l'Angleterre se soit élevée par les richesses que procurent l'Industrie & le Commerce, à cet Etat de prospérité qui ne laisse craindre à une Nation, que l'excès de son embonpoint.

LES progrès du Commerce de l'Angleterre ont eu pour principale cause, bien plus que chez toute autre Nation de l'Europe, la science du Gouvernement, l'Art de l'Administration & les succès de Guerres entreprises & soutenues uniquement pour étendre le Commerce; & ce qui est singulier, c'est précisément dans les mêmes causes qui ont le plus contribué à l'élévation du Commerce de l'Angleterre, qu'on doit voir celles de son déclin, & non dans l'excès des richesses qui amènent l'excès du luxe, la corruption des mœurs & la destruction des empires.

LES Anglois ont un Commerce de leur propre fonds, qui est très étendu & très important; & il n'y a point de Nation dont les Loix soient mieux combinées pour l'avantage & l'encouragement de l'Industrie & du Commerce dans toutes ses branches.

1°. LES Manufactures & les Denrées Etrangères qui peuvent entrer en concurrence avec celles du pays, & nuire à leur vente ou la diminuer, sont prohibées ou surchargées de droits.

2°. LES Manufactures Nationales ne payent aucun droit de sortie : à l'égard des autres Marchandises & Denrées de la production du pays, les unes ne payent aucuns droits, & les autres en petit nombre, n'en payent que de très modiques.

3°. LES matières censées premières que l'Angleterre ne produit pas, celles qui servent à des Manufactures propres au pays, comme la Cochenille, l'In-

l'Indigo, &c. ne payent aucun droit d'entrée. Celles qui servent à établir ou entretenir des Manufactures en quelque sorte étrangères au pays, comme les Soies, les Cotons, &c. payent au contraire des droits d'entrée; mais ces droits sont restitués, lorsque ces matières sont renvoyées à l'Etranger Manufacturées ou non.

4°. LES matières premières de la production du pays & dont la sortie pourroit être utile aux Manufactures étrangères au préjudice de celles d'Angleterre, ne peuvent être envoyées au de hors: la sortie des Laines & de la terre à foulon est défendue sous peine de mort.

5°. LE transport de toutes les Denrées & Marchandises d'une Province à une autre est libre; elles sont exemptes de recherches & de droits, par ce qu'il n'y a point de douanes dans l'intérieur du pays.

6°. LES droits qui ont été payés pour l'entrée des Marchandises étrangères, sont rendus pour la majeure partie, lorsqu'on les fait ressortir dans un terme limité & prescrit par les Actes du Parlement.

LES Anglois ont pensé qu'il leur seroit défavantageux d'exiger des droits pour une plus grande quantité de Marchandises & de Denrées que la Nation n'en peut consommer; parceque dans ce cas il n'en seroit transporté en Angleterre que ce qui seroit nécessaire à sa consommation. Ils ont cru plus avantageux d'en augmenter & d'en encourager l'entrée, & pour cet effet d'en faciliter le renvoy à l'Etranger.

CET expédient ne pouvoit manquer d'en Procurer une plus grande abondance, & de les tenir à meilleur marché. Il donne au Négociant la liberté de spéculer & de l'activité au Commerce. C'étoit d'ailleurs un moyen sûr d'enrichir la Nation par la multiplicité des transports qui occupe un grand nombre de Navires, occasionne des frais de déplacement & de Magasinage, qui sont tous au profit de la Nation.

7°. LE Gouvernement accorde des gratifications considérables pour encourager les Armemens, ou l'entrée de certaines sortes de Marchandises, ou la sortie de quelques autres, suivant qu'on l'a jugé avantageux au Commerce de la Nation. Quelques exemples rendent bien sensible l'utilité de l'usage des encouragemens.

POUR un navire armé pour la Pêche de la Baleine de 200 tonneaux ou au dessus, l'Etat donne une Livre Sterling par tonneau. Cet objet a paru d'autant plus intéressant que la Pêche de la Baleine forme les Matelots les plus intrépides. D'ailleurs les retours de cette Pêche, quand même elle est infructueuse pour l'Armateur, sont toujours une addition réelle aux richesses de l'Etat. Cette loi n'a cependant pas encore produit beaucoup d'effet. Les Armemens pour les autres Pêches sont encouragés par l'exemption de la moitié des droits imposés sur le poisson provenant de Pêche étrangère.

L'ETAT paye des gratifications considérables portées par les Actes du Parlement, à ceux qui font venir des Colonies Angloises de l'Amérique des matériaux pour la construction de la Marine: ce qui a engagé ces Colonies à s'adonner à la préparation de ces matériaux, & met aujourd'hui l'Angleterre en Etat de se passer des Nations du Nord pour l'entretien de sa Marine.

SI on veut considérer avec un peu d'attention l'Administration des Finances de l'Angleterre, on conviendra que d'une part les sommes immenses qu'on leve sur le Peuple, & de l'autre l'aisance & la richesse du Peuple, prouvent que le plus souvent c'est moins l'imposition en elle même, que la forme de l'impôt & la forme de la perception, c'est-à-dire la nature de l'impôt & la manière de le répartir & de le lever, qui appauvrit une Nation.

1°. TOUTES les taxes sont réelles. Il n'y en a point de personnelles; elles portent sur les biens fonds, les maisons, les droits d'entrée & les consommations; sur le Papier timbré, sur les Cartes, les Dez, &c. Mais toutes ces taxes sont toujours réelles.

2°. C'EST le propriétaire des terres & non le fermier, qui paye la taxe sur les terres. Cette taxe est fixée & déterminée d'après d'anciens états aux quels on ne donne jamais d'atteinte. Il n'y a de différence dans les Actes du Parlement qui se renouvellent tous les ans sur ce sujet, qu'autant que l'on doit payer plus ou moins au sol la livre.

IL résulte de cette législation concernant les impôts, qu'il n'y a dans les taxes, ni arbitraire, ni personnel; & que la levée de l'impôt ne donne point lieu à la malheureuse nécessité des exécutions, des contraintes, des emprisonnements, & de ces frais énormes, ailleurs plus onéreux que l'impôt même

me (a). Le Parlement ordonne des taxes aussi fortes qu'il le juge à propos; elles le sont extrêmement; mais toutes les taxes portent sur des choses réelles, & sont toutes fixées & déterminées par une loi, que personne ne peut ni changer, ni altérer. De là aucun sujet ne craint de donner l'essor à son Industrie, d'augmenter sa Culture & ses Bestiaux; il fait valoir son Argent & celui des autres par son crédit, s'il en a, sans redouter l'augmentation de sa taxe, encore moins qu'on le rende responsable de celle de ses voisins. L'Habitant bien loin d'imaginer des raisons de dissimuler ses richesses, de les cacher, de paroître moins riche qu'il ne l'est; croit au contraire que son intérêt est de mettre ses richesses au jour, de les employer & d'en augmenter l'opinion s'il le peut, afin d'augmenter son crédit, & par là ses moyens & ses ressources. C'est ainsi que par l'effet de la Législation l'économie ne cache rien; qu'on montre en Angleterre les richesses qu'on a, & celles qu'on n'a pas; le Luxe y en montre encore davantage qui n'ont aucune réalité: & tout cela donne une activité infinie au travail & à tout genre d'Industrie.

Si les richesses du Commerce de l'Angleterre n'avoient eu d'autre cause de leurs progrès, que la sagesse de cette Administration; si la prodigieuse élévation de son Commerce, si tous ses établissemens immenses à la côte d'Afrique & aux deux Indes étoient le fruit unique d'une conduite paisible aussi éclairée; la prospérité de son Commerce, tout étendu qu'il est, seroit établie sur des fondemens solides & peut-être inébranlables. Mais cette Nation n'a pas traité de la même manière & sur les mêmes principes, son Commerce en Afrique & dans les deux Indes, que son Industrie, son Agriculture & son Commerce en Europe. Elle a trop employé la force des armes, & l'usage de ses forces l'a obligée de se donner des richesses qui ne sont point celles du Commerce, des richesses artificielles, qui détruisent celles du Commerce.

ON pourroit peut-être regarder comme un malheur pour la Nation même, d'avoir trop considéré le Commerce des trois autres parties du monde avec un Esprit de conquête, & de s'être livrée pour en reculer sans cesse les limites, à des Guerres extrêmement dispendieuses, & que la Nation ne pouvoit soutenir qu'en déployant des forces bien au delà de la proportion naturelle de son fonds en richesses réelles & en Hommes. Elle a infiniment affoibli sa Population, son Industrie & conséquemment son Commerce naturel par ses dépenses excessi-

(a) Il est bien fâcheux qu'une Législation si sage, se trouve dégradée par deux abus énormes aux quels on prétend que le Gouvernement ne sauroit apporter de remède. 1°. Il n'y a qu'une très petite partie des terres qui soient employées dans les Etats suivant leur valeur réelle. 2°. Les frais de la perception doublent presque tous les impôts.

excessives en Hommes, & encore plus par l'usage de ses richesses artificielles, ou ce qui est la même chose, de son crédit avec le quel il a fallu suplérer au défaut de richesses réelles, qui ne pouvoient suffire à des entreprises si fortes.

SI le crédit peut-être avantageux à une Nation, ce n'est dumoins qu'autant que l'on n'en fait usage que dans les cas de nécessité, & que l'on est attentif à rembourser dans un tems aisé, ce que l'on a été forcé d'emprunter dans un tems difficile.

PAR le crédit quelques particuliers sont riches aux dépens de l'Etat. Toutes les richesses qui en proviennent consistent dans les intérêts que portent les dettes de l'Etat à ceux qui en sont les Créanciers. Pour que l'idée de ces richesses se soutienne, il est nécessaire que les intérêts soient exactement payés: du moment où ils cesseroient de l'être, l'illusion de cette sorte de richesses se dissiperoit d'elle même. Il n'en est pas des richesses du Commerce, comme de celles du crédit: le Commerce est fondé sur les productions de la nature & de l'Art, & sur le travail du Laboureur & de l'Artisan ou Manufacturier.

LE Corps du Peuple participe parconséquent aux richesses du Commerce & aux profits qui en résultent. S'il participe aux richesses du crédit, ce n'est aucontraire qu'à son préjudice, que pour en supporter le poids & payer les intérêts; car c'est sur le Corps du Peuple que portent les impositions; c'est lui qui doit payer à l'Etat, ce dont l'Etat a lui même besoin pour payer les intérêts de ses dettes. Tout Rentier de l'Etat est un Homme qui vit du travail & de l'Industrie du Peuple, & qui s'en approprie le fruit.

IL s'enfuit que même sans que la masse des richesses soit diminuée dans un Etat, & quoique les dettes qu'il contracte, ne soient des dettes qu'envers lui même, il peut résulter de ces dettes une telle inégalité dans la distribution & la repartition des richesses, qu'elle deviendroit enfin funeste à la Nation. La demonstration en est bien facile.

LE crédit se soutient par l'exactitude du payement des intérêts; les intérêts se payent par les impositions faites sur le Peuple; ces impositions dont la sagesse de la Législation ne peut modérer l'excès par la forme de l'impôt & par celle de la perception, enchérissent les Denrées & la main-d'œuvre. La main-d'œuvre portée à un trop haut prix, empêche la vente des Marchandises;

ses ; la difficulté des ventes empêche la circulation ; la cherté du travail détruit insensiblement le Commerce & l'anéantit ; la masse du Peuple cesse de pouvoir ; & dans un Gouvernement qui tiendrait du genre Démocratique , il peut même cesser de vouloir payer les revenus trop considérables des Créanciers Publics , dont le nombre est toujours bien petit comparé à celui de toute une Nation , & dont l'intérêt par conséquent doit céder à celui du grand nombre. Il devient alors impossible de soutenir le crédit , & la banqueroute devient inévitable. Telle est la fin de tout crédit Public ou particulier , dont on excède les justes bornes.

MALGRÉ la sagesse de la Législation Britannique concernant les impôts , qui en rend la repartition & la perception aussi justes & aussi douces qu'elles peuvent l'être , les impôts sont par l'excès au quel on les a portés , la cause d'un décroissement bien sensible du Commerce de l'Angleterre en Europe , dans l'Industrie , dans la partie la plus importante & la plus riche , puisque c'est celle qui multiplie le plus les moyens de subsistance , qui favorise le plus la Population , & qui donne à l'Agriculture le plus grand & le plus heureux des encouragemens en assurant la consommation de ses productions. Le débouché des Manufactures Nationales presque détruit dans le Levant , fort diminué dans le Nord , & réduit de plus de six cent mille Liv. St. dans l'Amérique , prouve le décroissement du Commerce causé par la cherté de la main-d'œuvre. Cette cherté est l'effet naturel de l'excès des impôts ; & cet excès est la suite nécessaire des Guerres entreprises & portées par la Nation à des dépenses au dessus de ses forces naturelles , dépenses qu'elle n'a pu soutenir que par des forces artificielles , dont l'élevation & l'entretien ne pouvoient manquer de préparer la ruine de son Commerce d'Industrie en Europe.

C'EST ainsi que l'Angleterre en voulant étendre son Commerce dans les trois autres parties du monde , a ruiné la majeure & peut-être la plus précieuse partie de son Commerce en Europe , puisqu'elle est la partie du Commerce de la Nation la plus naturelle. En sorte que l'on pourroit très raisonnablement douter , si la Nation peut-être dédommée de cette perte par toutes les conquêtes qu'elle a faites en Afrique & en Amérique. Avant les deux dernières Guerres , son Commerce soutenoit bien la concurrence de celui de la Hollande & de la France dans le Levant , à la Côte d'Italie , en Allemagne & à Cadix ; elle dominoit dans le Nord , & jouissoit presque seule de tout le Commerce des Portugais : son traité de *l'Assiento* , son Commerce Clandestin aux Indes Occidentales par la jamaïque , donnoient des avantages infinis à sa balance ; une Agriculture toujours entretenue dans un Etat florissant par

l'activité de la plus grande industrie intérieure , donnoit lieu toutes les années à une exportation de Grains , qui ajoutoit encore plusieurs millions aux avantages de cette balance ; & un grande population anonçoit l'opulence. On seroit tenté de croire que la posterité regardera cette Epoque , comme le moment des beaux jours de la grande Bretagne.

QUE l'on compare cet Etat brillant de la Nation Britannique , au quel une plus longue paix auroit encore ajouté de grands accroissemens , à son Etat actuel : on aura sans doute bien de la peine à convenir que la Nation trouve un équivalent de cette situation heureuse , dans une augmentation de cent millions ft. ajoutés à la dette publique , de quatre millions ft. ajoutés aux impots , & dans ies avantages futurs qu'elle peut se promettre de sa domination acquise sur les Mers d'Afrique & des deux Indes. Le décroissement du Commerce naturel au quel l'acquisition de cette domination a donné lieu , est certain , & il est très difficile d'en arrêter le cours ; pendant que les avantages futurs des établissemens acquis à la Côte d'Afrique & dans l'Amérique , sont tout au moins très incertains.

LE moyen actuellement le plus facile , & peut-être le seul , qui soit au pouvoir de l'Angleterre , d'arrêter le cours du déclin de l'Industrie nationale , est de multiplier ses consommateurs dépendans en Amérique ; & ce moyen est très lent & très difficile. L'Angleterre peut elle attendre ce secours de ses Colonies du Nord de l'Amérique ? Elle leur a laissé acquérir une indépendance trop étendue. On estime aujourd'hui la Navigation que ces Colonies font , tant en Amérique , qu'en Europe , de deux mille cinq cent Vaisseaux. Elles se sont mises en possession d'approvisionner les Colonies des Isles , de Farines , de Poissons , de Fer , &c. & vendront bientôt des étoffes du produit de leurs Manufactures , que l'Angleterre leur a laissé élever & accroître. Ces Colonies entrent en même tems en concurrence avec l'Angleterre pour le Commerce des Grains & de la Morue en Europe , dont elles font des retours dans l'indépendance de leur Métropole. Il sera très difficile à l'Angleterre de rétablir chez ses Colons la consommation de ses Manufactures. Cela seroit nécessaire cependant pour substituer avec de grands avantages le Commerce de ces Colonies au Commerce du Nord pour l'approvisionnement de sa Marine. Car le Commerce du Nord est une branche du Commerce de l'Angleterre , qui doit nécessairement se réduire à un Commerce d'économie , dès qu'il lui deviendra impossible de payer comme elle faisoit autrefois , une partie de ses achats avec ses Manufactures , dont la cherté rend tous les jours le débit plus languissant.

LE Brésil, le Mexique & le Perou, sont les sources, & presque les seules, d'où l'Angleterre tire son Or & son Argent. Elle tire l'Or du Brésil par un Commerce légitime dont elle a sçu se donner le privilège exclusif, & dont la foiblesse du Portugal lui assure une longue possession, malgré la cherté des étoffes qu'elle y euvoit. En fera-t-il encore longtems de même des trésors du Maxime & du Perou, qu'elle s'approprie par son Commerce Clandestin de la jamaïque aux Côtes des Colonies d'Espagne? L'illégitimité de ce Commerce porte un trop grand préjudice à la Couronne d'Espagne & à toutes les autres Nations de l'Europe, pour que l'Angleterre puisse raisonnablement se flater d'une jouissance longue & paisible.

SI M. Brown avoit calculé avec quelque exactitude le Commerce de l'Angleterre, il n'auroit sans doute pas annoncé à sa Nation que son Commerce étoit porté à son dernier période, à ce période qui produit le luxe qui en corrompant les mœurs détruit les empires. Il est évident que si l'Angleterre étoit arrivée, comme le pretend M. Brown, à cet excès de luxe qui annonce une destruction prochaine, on pourroit peut-être attribuer la cause de ce luxe excessif aux richesses d'un grand nombre de particuliers, qui ne sont point celles de l'Etat & du Commerce: car il est impossible de concilier l'idée de l'excès des richesses accumulées par le Commerce en Angleterre, avec l'Etat actuel du Commerce de cette Nation.

SI l'on vouloit observer avec attention la marche actuelle de l'Industrie chez toutes les Nations Européennes, on pourroit voir dans l'avenir, & peut-être dans un avenir très prochain, toutes les Nations faire leur Commerce naturel, & la Puissance que donnent les richesses du Commerce, à peu près relative à l'étendue & à la nature du territoire que chaque Nation possède, soit en Europe, soit en Amérique. Les richesses territoriales sont les vraies richesses de l'Etat, & le Gouvernement qui applique l'industrie nationale à leur donner toute leur valeur, est celui qui donnera à l'Etat la Puissance la plus solidement établie.

LES progrès des connoissances du Commerce ont rendu fort difficiles les spéculations des Négocians en Europe, & fort rares les occasions d'une fortune rapide que leur présentoient autrefois différentes branches de Commerce. Les Négocians, & les habiles Négocians, se sont multipliés à l'infini chez presque toutes les Nations; & leur concurrence rend la marche de la fortune à faire dans le Commerce, extrêmement lente. Les connoissances du Commerce ont enfin fait les mêmes progrès dans les Gouvernemens des Na-

tions de l'Europe, & leur concurrence ne laisse presque plus de porte ouverte à ces fortunes rapides & à cette élévation de richesses, dont Venise, l'Espagne, le Portugal & la Hollande, ont donné des exemples. Les autres grandes Nations sont entrées en concurrence pour partager le Commerce du Levant, de l'Afrique & des deux Indes. L'Angleterre n'auroit peut-être pas aujourd'hui autant de facilité, qu'elle en trouva en 1703, pour s'approprier le Commerce du Portugal, & qu'elle en a eu peu de tems après pour faire une riche partie de celui de l'Amérique Espagnole par la Jamaïque. Ces deux branches de Commerce sont très riches, & les plus riches de tout le Commerce de cette Nation. Mais ces deux branches ne sont qu'un Commerce précaire, que les intérêts des autres Nations doivent détruire. La concurrence de toutes les Nations commercantes, admise par le Portugal, & les précautions que l'Espagne doit naturellement prendre contre le Commerce clandestin, ramèneront nécessairement l'Angleterre à sa puissance Territoriale à l'égard de ces deux branches.

IL faut convenir que le Commerce ne présente aujourd'hui à aucune Nation de l'Europe de moyens légitimes d'acquérir de grandes richesses hors de son Territoire, que dans les découvertes. Elles sont sans doute difficiles; mais elles ne sont point au-dessus des forces de l'industrie moderne. Il est certain qu'il en reste encore à faire dans l'intérieur de l'Afrique, dans l'Amérique, & aux terres australes, qu'on a déjà tentées plusieurs-fois & qu'on peut tenter encore avec des succès plus heureux (a).

LES connoissances du Commerce, & l'industrie, qui sont des progrès infinis en Russie, peuvent ruiner un jour le Commerce de Smirne, en attirant par la Mer Caspienne & le Pont-Euxin, tout le Commerce que l'Europe peut faire avec la Perse, & nous obligent d'aller acheter les soyes de Perse à St. Petersburg. La Russie peut aussi diminuer infiniment les avantages du Commerce de nos Compagnies des Indes, en donnant plus d'étendue à celui qu'elle fait avec la Chine. Si Venise reprenoit avec succès son projet de faire couper l'Isthme de Suez & d'établir un canal de Communication entre le Nil & la Mer rouge, & l'exécution de ce projet est bien au rang des possibilités morales; le Commerce des Indes Orientales, ou du moins la majeure partie, changeroit encore une fois de route, & enrichiroit de nouveau le Commerce de la Méditerranée.

(a) Voyez le Chap. des découvertes.

LA richesse territoriale est donc la seule sur laquelle l'industrie des Nations étrangères n'a point d'empire, lorsque le Gouvernement de l'Etat sçait lui donner toute la prospérité dont elle est susceptible; & l'Etat atteindra au plus haut degré de prospérité, lorsqu'il fera exactement tout le Commerce qu'il peut faire, qui est le seul moyen de donner toute sa valeur à la richesse territoriale. C'est à quoi la concurrence de toutes les Nations dans le Commerce de l'Europe, qui s'accroît tous les jours, doit enfin réduire le Commerce de chaque Nation; mais aucune ne doit craindre sa destruction prochaine par l'effet des grandes richesses que le Commerce procure & ne cesse d'accumuler. Rien n'est donc plus faux, que cette maxime, qu'on a voulu introduire comme une vérité dans la politique moderne.

R E F L E X I O N S

Sur le Commerce Maritime.

C'EST un principe incontestable que la Grandeur & la Puissance relative des Etats porte uniquement sur le plus ou le moins de richesses territoriales & sur le fonds respectif de la population; que toutes les autres sources de l'opulence publique ne peuvent être comparées à celle là, ni pour la solidité invariable des produits, ni pour l'abondance & l'efficacité des ressources qui en découlent. Il n'est guère possible d'attaquer des vérités si frappantes, du moins directement, aussi ne le fait on pas: mais sans contredire les avantages d'une grande Population & d'un sol abondant & fertile, on croit en trouver la compensation, & en quelque sorte l'équivalent, dans les produits de l'industrie, & surtout dans les Gains du Commerce Maritime, dont on se laisse éblouir jusqu'à l'excès. On veut que ces foibles canaux de la fortune des Etats leur tiennent lieu de ces Mines précieuses & inépuisables, que la terre livre à l'Activité d'un grand peuple, qui y trouve les salaires de ses travaux avec autant de certitude & de constance, que la nature en met elle même dans la renaissance annuelle de ses dons, & dans les inmutables propriétés qu'elle leur accorde, de se plier à nos besoins & à toutes les formes que leur donnent le Génie & les mains des Artistes.

C'EST une erreur qu'il est intéressant de combattre: mais comme à cet égard rien n'égale les exagérations que font les Anglois, & qu'à les en croire la Navigation seule peut former la plus solide richesse des peuples; c'est avec eux principalement qu'il faut discuter la question, parce que si on a une fois détruit la haute opinion que l'Angleterre conçoit de sa Marine, & les avantages excessifs qu'elle y attache, l'illusion se dissipe bien vite. Il ne fera pas.

pas difficile après cela de mettre les choses à leur vrai degré de valeur, & de décider la quelle des deux, ou de l'Opulence naturelle, ou de l'Opulence factice, doit l'emporter dans la comparaison & la balance du pouvoir.

VOYEZ, disent les Anglois, à quelle fortune peut atteindre un Peuple navigateur: nous n'avions en 1688, que huit cents mille Tonneaux de navigation Marchande, & tous nos biens & effets, meubles & immeubles, ne montoient qu'à six cents seize millions sept cent mille Liv. Sterl. Aujourd'hui nôtre Marine Marchande est portée à seize cent mille Tonneaux, & nôtre richesse Nationale s'éleve à un Miliard.

PASSONS l'augmentation du double dans la Navigation; mais est-il bien vrai que la richesse de l'Angleterre a fait depuis 1688, jusqu'à nos jours, un progrès de trois cent quatre vingt trois millions trois cent mille Liv. Sterl. & quand ce prodigieux accroissement de la richesse nationale seroit vrai, est ce à l'augmentation de huit cent mille Tonneaux de Marine qu'on doit l'attribuer?

EXAMINONS d'abord l'accroissement d'Opulence en lui même, & quel degré de probabilité on peut lui accorder.

LES sources de la richesse d'un Etat ne peuvent avoir pour base, que le territoire & le travail national: en 1688, la somme entière de tous les biens de l'Angleterre étoit de six cent seize millions sept cent mille Liv. Sterl., qui à raison du travail des hommes produisoient, selon M. Davenant, un revenu de sept & un huitième pour cent, ou quarante quatre millions Sterl.

POUR accroître un pareil fonds il faut nécessairement augmenter le territoire & la Population, ou du moins la Population, si l'on n'acquiert pas de nouveaux Territoires. Or dans lequel de ces deux objets l'Angleterre a-t-elle fait des Gains sensibles? Est ce du côté du Territoire? Tout ce qu'elle possède aujourd'hui, elle en jouissoit en 1688, car il ne faut pas encore mettre en ligne de compte, les conquêtes qu'elle a faites par la dernière guerre à la Côte d'Afrique & dans l'Amérique, qui sont de vastes terrains à défricher. Est ce du côté de la Population? La vieille Angleterre n'a certainement pas à beaucoup près le même nombre d'hommes qu'elle avoit alors: une Navigation excessive est un principe tout destructeur, & s'ils se sont augmentés dans l'Amérique, c'est tout au plus en raison du décroissement qui s'est fait en Europe.

MAIS

MAIS la Culture des Terres s'est perfectionnée, les Colonies Angloises ont beaucoup plus de travaux & de Commerce, les Manufactures sont devenues plus nombreuses & plus riches, la Navigation est doublée: soit. Mais à combien veut-on évaluer tout le Gain que l'Angleterre retire de ces divers objets? Le bénéfice d'une Nation n'a d'autre réalité que l'avantage de sa balance, c'est-à-dire celui qu'elle se procure par les ventes de ses Denrées & de ses Ouvrages chez les divers peuples où elle porte son Commerce, déduction faite des choses qu'elle reçoit en payement pour sa propre consommation. Et bien prenons pour vrai dans toute son étendue ce que les Anglois nous disent de l'avantage de leur balance. Portons là, comme eux, à deux millions cent soixante quatorze mille Livres Sterl. par an.

SUPPOSONS même contre toute vraisemblance, qu'ils jouissent de cette balance depuis 1688, sans qu'elle se soit jamais démentie; & que ce bénéfice est demeuré tout entier en Angleterre sans qu'il s'en soit perdu une obole, pas même par le faste & le luxe qui suivent de si près l'Augmentation de l'Opulence (a).

QUE verrons nous dans ce calcul outré? Nous verrons enfler chaque année le trésor de l'Angleterre de deux millions soixante quatorze mille Livres Sterl. ce qui dans le cours de 77 ans qui se sont écoulés depuis 1688, jusques en 1762, aura augmenté la richesse nationale de cent soixante millions huit cent soixante quatorze mille Liv. Sterl. c'est là la plus excessive supposition qu'on puisse admettre en faveur de l'Angleterre: Or il y a encore bien loin de là à trois cent quatre vingt trois millions trois cent mille Liv. Sterl. dont cette Nation se gratifie si libéralement depuis l'Epoque de 1688, jusqu'à nos jours.

MAIS le calcul de la balance une fois fait, il n'est plus question de recourir

(a) On n'argumente ici que par impossible, toutes nos suppositions étant évidemment contraires à la vérité & à l'expérience. Un auteur Anglois (Joshia Gée) qui avoit été chargé par le Gouvernement, de l'examen de la balance, se plaint que la quantité d'Or & d'Argent qui sortoit du Royaume, étoit excessive; qu'en l'année 1723, il en avoit été envoyé en Hollande pour cinq millions six cent six mille Liv. Sterl. que l'Angleterre perdoit quatre pour cent sur ces objets, ce qui prouvoit des Négociations forcées, & lui faisoit craindre que la dissipation inévitable de cette prodigieuse quantité d'Or & d'Argent, ne dut être attribuée au luxe de l'Angleterre. Il est certain que l'Argent est le seul signe de la richesse d'une Nation & l'unique payement de sa balance: dès qu'il sort pour payer les dépenses du peuple, il démontre une diminution sensible des profits de la balance même.

rir aux branches particulières de production ou d'industrie, ni de faire état des Gains qu'elles procurent à la Nation, puisque c'est du concours & de la réunion de toutes ces branches particulières, & des sommes que chacune d'elles produit, que se forme la somme totale de la balance.

DE LÀ il paroîtroit superflus de discuter en particulier pour quelle somme l'Augmentation des huit cent mille Tonneaux de Marine entre dans la balance de l'Angleterre: mais comme on en a fait un objet très important, & que les Calculateurs Anglois le donnent presque pour l'unique source du subit accroissement de leur opulence, il est nécessaire de l'examiner de plus près, ne fut ce que pour prévenir les esprits contre ces calculs exagérés, qu'on trouve assez souvent dans les Ecrits Anglois qui traitent du Commerce.

TOUT le calcul de la Navigation se réduit à deux objets, scavoir à la somme que coûte le Vaisseau, & au profit qu'il donne: huit cent mille Tonneaux de Marine à cent cinquante Livres le Tonneau représentent un fonds de cent vingt millions, & le Gain du propriétaire du Vaisseau évalué à dix pour cent par an, en donne douze. Voilà donc cent trente deux millions d'accroissement très réel que porte la Navigation dans la richesse publique de l'Angleterre; mais aussi voilà tout: car le fret que gagnent les Navires, ne doit point se compter, puisque après le profit du propriétaire du Navire, ce qui reste, n'est que le fonds des salaires & de la nourriture des Equipages, & de toutes les différentes espèces d'Ouvriers employés à la construction, au radoub & à l'équipement des Vaisseaux. Car enfin tous les hommes de Mer, tous les Ouvriers nourris & payés par la Marine, que donnent-ils en échange? Leur art & leurs travaux: & bien ne les donneroient-ils pas ailleurs, si la Nation les occupoit à d'autres genres d'ouvrages? Un Matelot, un Calfat, un Voilier, ne sont-ils pas des hommes qui travaillent pour la Nation, comme le Manufacturier & le Cultivateur? Le fret des Vaisseaux n'est donc point un profit national, du moins en ce sens que la richesse publique en puisse être augmentée; puisque si d'un côté la Nation reçoit le montant de ce fret, elle perd de l'autre le tribut des travaux de tous ces hommes que la Mer occupe, & qu'on pourroit assurément employer ailleurs. En effet, qu'un homme trouve sa subsistance ou sur Mer ou sur Terre, qu'il reçoive des salaires comme Artisan ou comme Matelot, cela fait-il quelque différence dans la somme totale des travaux du Peuple? Ce bénéfice du fret des Vaisseaux ne peut-être sensible, que dans les États où il n'y auroit point assez de travaux pour occuper tout le peuple. La Hollande est dans ce cas là. Tous ces hommes qu'à défaut d'Agriculture elle ne peut employer à rien, elle les loue

Tout à toutes les Nations de l'Europe pour voiturer leurs Marchandises, & le profit de ce louage est d'autant plus liquide, qu'il est pris tout entier sur les autres Peuples, des quels la République recoit très réellement le fonds des salaires & de la subsistance de cette multitude de sujets, qu'elle tient sur les Vaisseaux à fret. Mais l'Angleterre, ni la France, ne sont pas à beaucoup près dans cette position; la grandeur & la fertilité de leur territoire ne leur laissent aucun homme inutile, & tout ce que ces deux Royaumes en occupent à leur Navigation ou dans leurs armées, est autant d'enlevé à la Culture des terres. Gagnent-ils beaucoup à cet échange des travaux de leurs sujets? Le problème se résoudra quand les divers Etats de l'Europe, préférant la solidité du pouvoir à une vaine ostentation de grandeur, feront enfin revenus de la manie de s'en imposer les uns aux autres par un étalage de forces, qui ne devrait tromper personne, & qui ne sert réellement qu'à les affaiblir.

CETTE immense Navigation, cette augmentation de huit cent mille Tonneaux de Marine, ces richesses versées dans la Nation par tant de canaux, se réduisent donc en dernière Analyse à cent trente deux millions tournois, ou cinq millions sept cent quarante mille Liv. Sterl. Quel rapport y a-t-il entre cette modique somme, & celle de plus de trois cent quatre vingt millions Sterl. à laquelle on prétend faire monter l'accroissement arrivé dans la richesse publique de l'Angleterre depuis 1688?

QU'UN Peuple heureux se fasse illusion sur les sources de sa félicité, qu'il en exagère l'abondance & le prix; il n'y a rien là de fort extraordinaire; mais l'erreur peut-elle être portée à cet excès, & les Ecrivains Anglois n'ont-ils point quelques motifs secrets de l'accréditer & de la répandre? Un grand crédit à soutenir au-dedans & au-dehors, des dépenses forcées & excessives dont ce crédit est la base unique, la guerre la plus ruineuse que l'Angleterre ait encore faite, malgré les grandes acquisitions qu'elle lui a procurées; combien tout cela ne doit-il pas influer dans les Tableaux qu'on nous donne de l'opulence de cette Nation?

Où en seroient en effet ces Ecrivains, s'il falloit partir de l'Etat où se trouvoit ce Royaume en 1688? Sa richesse entière ne montoit alors qu'à six cent seize millions sept cent mille Liv. Sterl. En mettant toute cette somme en valeur sans en laisser un seul denier oisif, pas même les Meubles, l'Argentierie, les Bijoux, & supposant qu'à raison du travail national elle produisit sept & demi pour cent par an, tout le revenu du Royaume ne s'éleveroit

qu'à quarante six millions deux cent cinquante deux mille cinq cent Liv. Sterl. (Le célèbre Davenant le portoit à cette Epoque à quarante quatre millions Sterl.) Or les dépenses de l'Angleterre montoient pendant la dernière guerre à plus de quatorze millions Sterl. par année, ce qui fait près d'un tiers du revenu général de la Nation; & ses dépenses actuelles montent à plus de huit millions, ce qui est au-delà du sixième du revenu général de la Nation. Quel spectacle pour l'Europe? & combien est-il intéressant d'en affoiblir l'impression qu'on a faite sur le public, en supposant des accroissemens de richesses qui repondent à l'excès des dépenses où la Nation s'est laissée emporter depuis quelques années?

Mais du moins faudroit-il en présentant de si prodigieux calculs, leur donner quelque fondement vraisemblable, & leur chercher d'autres appuis que les huit cent mille Tonneaux de Mer, dont la Navigation est augmentée.

Non, on le repete, l'Angleterre n'a point accru sa richesse de trois cent quatre vingt trois millions Sterl. depuis 1688. Une telle révolution qui va à plus du tiers en sus de ce qu'elle possédoit alors, est démontrée impossible dès qu'il ne s'est fait aucune Augmentation dans la population & le Territoire. Qu'elle s'attribue le plus brillant Commerce, qu'elle exagère tant qu'elle voudra les avantages de sa balance; qu'elle ait même depuis 1688, conservé tous ses profits sans la moindre altération; jamais elle ne fera augmenter ses richesses mobilières d'une somme si forte; car il ne s'agit ici que du mobilier: les fonds de Terre demeurant toujours à-peu-près dans la même valeur, sauf les Améliorations que peut apporter une Culture plus animée & plus riche. Y pense-t-on? Pour former un pareil mobilier, il eut fallu s'approprier toutes les richesses de l'Europe, & que l'Angleterre eut acquis à elle seule presque tout l'Or & l'Argent, qui nous est venu du nouveau Monde; car tout ce que l'Espagne & le Portugal tirent de leurs Mines, ne va chaque année qu'à six millions quatre vingt sept mille Liv. Sterl. ce qui dans le cours de soixante quatorze ans, donne quatre cent cinquante millions quatre cent trente huit mille Livres Sterl. Quoi, de ces quatre cent cinquante millions quatre cent trente huit mille Livres qu'ont fourni dans cet intervalle les Mines des Indes Occidentales, l'Angleterre seule en auroit reçu trois cent quatre vingt trois, c'est-à-dire près des trois quarts & demi, & entre tous les autres Etats de l'Europe, il n'en auroit été réparti qu'un huitième? C'est là cependant ce qu'il faut admettre pour appuyer l'étrange paradoxe de l'Augmentation de trois cent quatre vingt trois millions sterl., si gratuitement accordée à l'Angleterre depuis 1688.

SANS doute qu'un grand Commerce, une grande Navigation, une émulation vive & soutenue dans toutes les parties d'un Etat, y appelleront les richesses, y entrétiendront une circulation active & puissante, & feront couler à la longue dans les mains du Peuple les sources de l'aïfance, des commodités, du luxe même. Mais enfin tout cela a ses bornes, & c'est la richesse même qui se les donne, & fixe de ses propres mains le terme de son accroissement. En effet on n'amasse point des trésors pour le seul plaisir d'accumuler; on en veut jouir & se procurer le bien être attaché à l'abondance. Dès lors les sources mêmes de cette abondance s'altèrent & târifent: un Peuple trop aisé ne travaille plus, ou ce qui revient au même pour l'Etat & pour le Commerce, il met ses travaux à trop haut prix, ce qui dans tous les Marchés lui ôte la concurrence, & diminue d'autant ses exportations & ses ventes. Il est d'ailleurs dans la nature que l'aïfance populaire introduise le goût du superflus & des besoins de fantaisie: on veut les satisfaire à tout prix, & alors les consommations de tout genre n'ont plus de bornes; ce qui fait fuir la richesse par les mêmes routes qui l'avoient introduite dans la Nation.

Ces augmentations si excessives dans l'opulence publique, ne sont que des chimères: & quand elles seroient possibles, elles n'auroient qu'un instant de consistance, & les choses deviendroient d'elles mêmes à leur Etat primitif. Il y a plus, une telle richesse purement mobilière se maintenant par impossible dans la Nation avec quelque solidité, ne pourroit donner qu'une prospérité momentanée, & la détruiroit enfin de fond en comble. On ne compte en Angleterre que cinq millions d'Ames, ou très peu au delà, ce qui forme un million de familles de cinq personnes chacune: que le Commerce répartisse les trois cent quatrevingt trois millions dont il s'agit, à ce million de familles; la fortune de chaque famille l'une dans l'autre se fera accrue de trois cent quatre vingt trois Liv. sterl. (Environ huit mille huit cent Liv. Argent de France) Eh bien dans cette Hypothèse l'Angleterre seroit perdue; elle n'auroit pas un seul travailleur, du moins pour les ouvrages durs & pénibles. On ne parle ici que de l'Angleterre, par ce qu'elle fait presque seule le Commerce des trois Royaumes, & que l'Ecosse & l'Irlande n'en retirent que des avantages très bornés.

ALLONS au vrai, & voyons les objets tels qu'ils sont en eux mêmes & dans leurs suites. Il est certain qu'une augmentation du double dans la Marine d'une Nation, annonce un accroissement proportionné; & que de là on est obligé de convenir que toutes les exportations ou importations ont augmenté du double: & bien, mettons à prix les huit cent mille tonneaux de Marchandi-

ses que l'Angleterre Commerce de plus, depuis 1688. Un tonneau de Marchandises à prendre depuis le Charbon de terre, le Bois, le Blé, le Ris, les Pêches sèches & Salées, jusqu'au Sucre & à l'Indigo, peut-être évalué à deux cent cinquante livres. Les huit cent mille tonneaux d'effets Commerçés par l'Angleterre forment donc une augmentation de deux cent millions dans le fonds National, lesquels ajoutés aux cent vingt millions déjà Comptés pour la valeur des Vaisseaux, donnent une somme de trois cent vingt millions, ou quatorze millions sterl. C'est là dans le vrai la somme d'Argent que l'Angleterre a ajoutée à ses premiers Capitaux, & avec la quelle elle a payé les Vaisseaux & les Marchandises qu'elle a au delà de ce qui formoit son ancienne Navigation. Portons le calcul jusques à son dernier terme: supposons que par cet accroissement du Commerce Maritime & les circulations qu'il occasionne, par les épargnes de la balance & les améliorations de tout genre, dans le territoire, dans les Colonies, dans les Manufactures, dans les travaux de la Nation, la richesse Publique soit augmentée de manière que la balance du Commerce soit aujourd'hui d'un cinquième plus fort, & qu'elle monte à soixante millions au lieu de cinquante. (Les Anglois eux mêmes n'oseroient s'en flater.) Ces deux millions de plus répondroient à deux cent millions de Capital dont tous les fonds de terre & toute les autres sources de la fortune publique seront censés être augmentés. Par là il y aura eu dans l'Etat un accroissement très réel d'opulence; 1°. le fonds des Vaisseaux estimés cent vingt millions; 2°. par la valeur des Marchandises de leur chargement qui monte à deux cent millions; 3°. par les améliorations de tout genre dans l'Etat, estimées deux cent millions relativement à l'augmentation que nous supposons dans la balance, ce qui fait un total de vingt millions, ou vingt-deux millions six cent mille Livres sterl.

QUE cette nouvelle somme toujours en Action produise par l'émulation & l'activité du Peuple, un bénéfice permanent & invariable de sept & demi pour cent, comme le prouve l'expérience de tous les Etats Commerçans, elle portera dans le revenu général de la Nation un accroissement d'un million six cent quatre vingt quinze mille six cent soixante quinze Liv. sterl.; la quelle somme ajoutée à celle de quarante six millions deux cent cinquante mille Liv. dont l'Angleterre étoit censée jouir en 1688, formera un revenu total de quarante sept millions neuf cent quarante sept mille six cent soixante quinze Liv. sterl., ou onze cent deux millions sept quatre vingt seize mille cinq cent vingt cinq Liv. tournois (*).

IL

(*) La Livre sterling prise pour vingt-trois Livres de France.

IL y a bien de l'apparence que c'est là la vraie situation de l'Angleterre. Peut-être feroit-il impossible d'y ajouter seulement soixante millions de plus, sans choquer toutes les vraisemblances. En effet ce calcul répond de fort près à celui de sa Population, & au produit territorial, qu'elle exige pour ses consommations annuelles.

UN Seigneur Anglois assure dans un Ecrit sur les produits annuels de la Culture d'Angleterre, que les habitans de cet Etat consomment par an six millions de quartiers de Blé. La quartier pèse quatre cent soixante Livres poids de Marc, ce qui fait deux milliards sept cent soixante millions de Livres de Blé. Un Homme mange par jour une Livre & demi de Blé, ou cinq cent quarante huit Livres de Blé par an. Il n'y a donc en Angleterre qu'un peu plus de cinq millions d'Ames. L'Ecosse & l'Irlande n'en contiennent que deux millions : la Population entière des trois Royaumes n'est donc que de sept millions d'Ames, ou d'un million quatre cent mille familles.

L'ANGLETERRE étant un pays Commerçant & fertile, on doit regarder ses habitans comme un Peuple aisé, qui par conséquent consomme par famille l'une dans l'autre un revenu de sept cent cinquante Livres tourn. Ce qui forme un revenu général de.

1,050,000,000.

A quoi il faut ajouter la balance du Commerce, supposée de.

60,000,000.

PLUS les Bois, les Fers & autres Matériaux pour la Marine Royale qui viennent du territoire, & n'entrent point comme ce qui est employé aux autres navigations, dans la consommation du Peuple ni dans la balance, évalués à.

20,000,000.

Revenu total de la Nation.

f 1,030,000,000.

ON voit combien les deux résultats se rapprochent, & qu'en portant à onze cent trente millions le revenu général de l'Angleterre, c'est élever le calcul politique à son dernier terme.

C'EST à ce point de vue que doivent se placer tous les Etats, pour connoître les vraies limites de leur pouvoir, & jusqu'où s'étendent la somme des richesses populaires, & les secours qu'ils doivent en attendre.

ON a beau se repaître de ces amas d'Or & d'Argent qu'éleve le Commerce,

ce, & que mille besoins de caprice dissipent presque au même moment qu'ils sont formés: tout se réduit à la renaissance annuelle des dons de la terre, & à l'activité des travaux & de l'Industrie, qui sont éclores & perfectionnent ces dons. C'est là l'opulence foncière & essentielle des Etats: n'importe à quoi les Hommes s'occupent, le Manufacturier, l'Artiste, l'Homme de Mer, le Négociant qui appelle les richesses du dehors, tous prennent sur la terre, comme le laboureur, le salaire de leurs peines; tous y trouvent leur subsistance, & la providence qui régit les Nations, comme elle gouverne les familles, ne les laisse point manquer du nécessaire physique; elle y ajoute même les douceurs de la vie, & de quoi former des réserves pour les tems de calamité. Mais cet important objet une fois rempli, elle ne se prête plus aux vues d'ambition & de cupidité des Peuples; elle repousse au contraire d'une main invisible tous les vœux secrets d'agrandissement & de fortune, qui, s'ils étoient écoutés, bouleverseroient les sociétés, romproient les liens de la subordination & la chaîne des travaux utiles, comme de Nation à Nation ils détruiraient l'équilibre de Puissance qui doit les conserver & maintenir leur Gouvernement.

TOUTES les autres évaluations de l'opulence des Peuples, qui ne portent que sur les gains du Commerce, objet infiniment faible dèsqu'il est rapproché des immenses productions du sol & des travaux d'une Nation, ne sont donc que de chimériques systèmes où se perdent les Etats, & dont les Chefs du Gouvernement peuvent, comme le simple Peuple, être la dupe & la victime. Heureux s'ils reviennent de leur erreur assez tôt pour pouvoir fermer l'abîme qu'elle a creusé, & faire reprendre à l'Etat sa première consistance!

SUR ceci nous ne pouvons nous refuser à une réflexion qui se présente naturellement à l'Esprit, sur la situation actuelle de l'Angleterre. C'est la Nation dont la situation intéresse le plus aujourd'hui toutes les Nations Européennes, soit qu'on la considère dans cet éclat extérieur dont la décoration nous éblouit & nous séduit, soit qu'on examine sérieusement la solidité des principes qui constituent sa Puissance.

UN Etat qui jouit à peine de onze cent trente millions tournois de revenu, quel impôt peut-il lever sur le Peuple? Un septième de ce revenu? L'imposition est assurément très onéreuse: mais lui suffit-elle dans la position où il se trouve?

UN septième de onze cent trente millions donne environ.	162,000,000.
A déduire pour les frais de régie comptés seulement pour.	5,500,000.
	<hr/>
Reste net.	156,500,000.

OR cette somme est fort inférieure à ses besoins, même en tems de paix : car voici ses dépenses : l'Etat doit actuellement environ trois milliards deux cent vingt millions, qui à quatre pour cent d'intérêts l'un dans l'autre font une dépense de.

LA liste civile est ordinairement d'un million sterl. ci.	23,000,000.
L'ENTRETIEN des troupes est d'un million sterl. ci.	23,000,000.
DÉPENSES de la Marine.	17,250,000.

Total des dépenses pendant la paix.	192,050,000.
-------------------------------------	--------------

LA recette ci dessus ne donne que.	156,500,000.
------------------------------------	--------------

LA dépense excède la recette de.	37,550,000.
----------------------------------	-------------

QUAND l'Angleterre leveroit un fixième sur le Peuple, sa recette n'iroit qu'à cent quatre vingt dix millions, & déduisant les frais de régie (*), à cent quatre vingt deux millions cinq cent mille Livres ; ce qui ne feroit encore qu'une recette inférieure à la dépense, qui est évidemment de plus de cent quatre vingt douze millions cinquante mille Livres. Mais quel impot, qu'un fixième du revenu brut de tous les fonds d'un Etat ! Quel est le Peuple qui ne succombera pas sous un poids si énorme, surtout si l'impot est de longue durée ? il faut observer encore que dans cette Hypothèse, il n'y a rien pour les nonvaleurs, & cependant les nonvaleurs s'accroissent toujours en proportion de ce que la charge imposée sur le Peuple, est plus onéreuse.

QUELLE peut-être la source où un Etat qui s'est mis dans cette situation, peut puiser de quoi éteindre successivement une dette d'environ trois milliards deux cent vingt millions (†) ? La politique la plus profonde & la plus recherchée ne sauroit trouver la source d'une libération dans une Marine excessive.

Qu'on

(*) Les frais de la perception des impots sont énormes en Angleterre, & peut être plus énormes que chez toute autre Nation.

(†) Il faut qu'il y ait, dit M. de Montesquieu, une proportion entre l'Etat Créancier & l'Etat débiteur. L'Etat peut-être Créancier à l'infini, mais il ne peut-être débiteur qu'à un certain degré ; & quand on est parvenu à passer ce degré, le titre du Créancier s'évanouit.

Qu'on suppose tant qu'on voudra la Marine doublée depuis 1688, qu'on l'augmente encore, s'il est possible, d'un tiers enfus; il n'en résulteroit autre chose, qu'un accroissement très rapide de la Dépopulation, une destruction très sensible du nerf de l'Etat & du principe constitutif de la Puissance territoriale. Car tel est incontestablement l'effet d'une Marine portée à l'excès, elle énerve nécessairement & très promptement par les dépenses excessives en Hommes qu'elle exige, la Nation qui s'y livre.

LA Navigation considérée dans les limites, qui doivent lui être assignées par la nécessité de conserver la Population & l'Industrie intérieure, est sans contredit le principe d'une grande Puissance; & ce qui est peut-être encore plus intéressant pour l'humanité, la Navigation est la source d'un grand Commerce. Le Commerce de fret & d'économie est celui qui donne le plus de forces & d'étendue à la Navigation. La Nation qui s'y livre, multiplie promptement ses Vaisseaux à l'infini, & la pratique de la Mer lui donne cet avantage, que ses Navigateurs deviennent plus hardis, & navigent plus sûrement que ceux des autres Nations. Par cette raison cette Nation emploie moins d'hommes sur ses Vaisseaux, & fait les transports à plus bas prix que les autres.

UNE Nation navigante attire à elle les matériaux nécessaires à la construction, les Matelots des autres Etats & toute sorte d'Ouvriers pour tous les ouvrages qui tiennent à la Marine; c'est ainsi que la Hollande a infiniment augmenté sa Population aux dépens des autres Nations. C'est ainsi qu'une Nation navigante peut détruire ensuite la Marine des autres, ou l'empêcher de s'élever. Elle fait à cet égard ce que font d'autres Nations dans la partie des Manufactures. Ce sont les mêmes conséquences des mêmes principes dans deux objets différens. Mais celui dont il s'agit ici, influe beaucoup plus que l'autre dans la Puissance politique: car les Manufactures ne sauroient qu'attirer l'Argent dans l'Etat: & la Navigation, outre les richesses qu'elle procure, donne à l'Etat une force réelle. Il est même difficile aux Nations industrielles dans les Manufactures, d'empêcher les autres Nations d'établir chez elles la même industrie. Il est bien plus aisé à la Nation qui domine sur Mer, d'empêcher qu'une autre Nation s'y établisse puissamment.

LA Nature a donné aux Nations du Nord, dans les matériaux nécessaires à la construction de la Marine, de quoi faire des échanges avantageux avec les Nations du midi pour les productions de celles-ci, qui leur manquent. Ces Nations peuvent se procurer de grands avantages, soit par les préparations qu'exi-

qu'exigent ces matériaux pour être employes, soit en construisant même pour le Compte des Nations navigantes, soit enfin en se livrant elles mêmes à la navigation, & en transportant avec leurs propres navires, leurs matériaux aux Nations du midi. Ces productions donnent naturellement à ces Nations un avantage pour élever elles mêmes une Marine en fournissant à l'entretien de celle des autres Nations, & cet avantage ne peut leur être ôté par aucune concurrence. Il est même assez singulier que plus les Nations du midi donnent d'étendue à leur Marine, plus la balance des Nations du Nord devient avantageuse, & leur fournit de moyens d'accroître leur Puissance.

LE but principal où doivent tendre toutes les Nations qui navigent, c'est de construire des Vaisseaux parfaits & bons Voiliers, & de les construire à meilleur marché que les autres Nations. Celles aux quelles la nature a donné tous les matériaux nécessaires à la construction, peuvent aisément obtenir ces deux points nécessaires à la Navigation: elles doivent se donner une grande supériorité sur les Nations qui sont obligées de les acheter. Il est certain que celles ci ne sauroient parvenir, quelques réglemens qu'elles puissent faire, à égaler le bon marché de la navigation des premières, à moins que les Nations, propriétaires des matériaux, ne négligent de profiter de leurs avantages.

LE Commerce Maritime, si nécessaire pour élever une Nation à un grand degré de Puissance, devient donc nuisible, lorsqu'on s'y livre avec excès; & il le devient bien d'avantage, lorsqu'on lui donne cette étendue excessive par des guerres ruineuses. L'excès de la Marine détruit nécessairement alors les principes les plus actifs du Commerce; & cette industrie précieuse qui en est la première base.

L E C O M M E R C E .

Considéré à l'égard de la Population.

L'ACCROISSEMENT de la population dans tous les Etats de l'Europe, & principalement dans tous les Etats Commerçans, est l'un des effets que les progrès du Commerce ont produit en Europe, des plus chers à l'humanité. L'augmentation de la Population suppose nécessairement une augmentation d'aïfance dans le Peuple, une plus grande somme de bonheur, qui est le fruit du Commerce. Si l'on en croit cependant un grand nombre de Dissertateurs

politiques, nôtre Population décroît tous les jours; & l'on attribue également ce décroissement affligeant pour l'humanité, au luxe excessif que le grand Commerce de l'Europe a fait naître, & qu'il augmente sans cesse chez presque toutes les Nations; & à l'excès des impôts. Si l'on vouloit rechercher avec un peu plus d'attention la cause d'une nombreuse Population, on la trouveroit chez quelque Nation que ce soit, ou dans une Agriculture florissante, ou dans une grande industrie, ou dans l'une & l'autre reunies ensemble; & dans le Commerce, l'Agent qui anime, qui vivifie également l'Agriculture & l'Industrie, & parconséquent le principe de la plus grande Population.

A-T-ON vu quelquefois la Nature se démentir & ne pas aller toujours au même but par les mêmes moyens? Les Gaules fourmilloient d'Hommes du tems de César; ce même nombre d'Hommes y est donc encore & beaucoup au-delà, puisqu'il y en a été défriché depuis l'invasion des Francs. Les défrichemens ont été aussi considérables dans la Belgique, dans la Germanie, & presque dans toute l'Europe, surtout dans tous les pays, où le Commerce a pu facilement atteindre par la Navigation de la Mer, ou par celle des Rivières. Si toutes les Provinces de la France ressembloient au petit pays d'aunis, ce Royaume contiendrait quarante millions d'habitans. Dans un territoire d'environ deux cent mille arpens, on Compte plus de soixante mille ames: ce seroit trois cent mille ames dans un Million d'Arpens, & trente neuf millions d'Ames pour tout ce Royaume, qui a cent trente millions d'Arpens de surface.

MAIS comment calculer avec quelque précision le nombre des sujets d'un Etat? tous ceux qui se font appliqués à le découvrir, n'en ont donné que des résultats fort incertains, & varient considérablement entre eux. A quoi s'en tenir sur la Population de la France en particulier? Il semble que d'année en année on la diminue de quelques millions d'Ames. Tous les Ecrivains François paroissent persuadés que la France est dépeuplée & se dépeuple tous les jours; que ce Royaume contenoit vingt quatre millions d'habitans du tems de Charles IX. & que malgré les réunions faites à la Couronne depuis la Mort de ce Prince, & les conquêtes de Louis XIV. le nombre de ses habitans en étoit fort diminué à la fin du dernier siècle; ils en apportent pour preuve le dénombrement de M. de Vauban, qui ne porte la Population du Royaume, qu'à dix neuf millions quatre vingt quatre mille cent quarante habitans. Ils soutiennent que malgré la réunion de la Lorraine & du Barrois, ce Royaume ne contient pas présentement plus de seize à dix huit millions d'habitans.

bitans. L'Auteur de la *théorie de l'impôt* réduit rigoureusement à seize millions le nombre des habitans de la France (*).

C'EST d'après ces exagérations, qu'on se permet tant de déclamations amères sur les calamités vraies ou supposées, que l'excès de l'impôt répand chez les Peuples. Mais croit-on l'opinion qui donne vingt quatre millions d'habitans à la France sous le regne de Charles IX. une opinion vraie; ou fait-on en particulier quelque fonds sur le dénombrement de M. de Vauban, qui fixe la Population de ce Royaume à environ vingt millions? si l'un ou l'autre calcul s'est trouvé vrai dans son tems, il l'est encore aujourd'hui. La raison en est que la Nature est invariable dans ses opérations, à moins que quelque cause étrangère n'en interrompe le cours. Le même nombre d'Hommes qu'elle a une fois mis dans un pays, y fera toujours, parcequ'il y aura toujours pour eux le même territoire & la même quantité de subsistances; un Peuple Laboureur ne quitte jamais son Champ & ses foyers. Car c'est le pain qui décide la force de la Population. Les Hommes de, il y a deux cent ans, & ceux du tems de M. de Vauban ne consommoient sûrement ni plus, ni moins de Blé, que ceux d'aujourd'hui. Or y a-t-il moins de terres labourées aujourd'hui, qu'il n'y en avoit alors? qui oseroit le dire?

ON peut faire la même observation chez toutes les Nations de l'Europe. Ce qui est aujourd'hui Bruyères ou déserts, l'étoit, il y a deux ou trois cent ans, plus ou moins; on ne voit nulle part des terres absolument incultes, que celles que la nature a condamnées à une éternelle stérilité. On doit avoir même aujourd'hui dans presque toute l'Europe, surtout chez les Nations Commerçantes, beaucoup plus des terres à Blé, qu'on n'en avoit autrefois, puisque partout on a abattu & défriché depuis environ un siècle, une grande quantité de bois, qu'on n'a point remplacée par de nouvelles plantations. Car il y a longtems que la France craint de manquer de bois, que l'Angleterre en manque tout-à-fait, & que l'Allemagne en seroit épuisée, sans le secours des forets immenses du Nord.

POUR troubler cette marche de la Nature, il faut des causes d'une tout autre importance, que celles qu'on a coutume de citer; il faut de grandes mortalités, des Emigrations presque universelles, des dévastations générales. Tous les autres malheurs ne font rien & se reparent dans le cours de quelques années.

UNE

(*) Il seroit d'autant plus fâcheux que ce calcul fut vrai, que les mêmes raisons suppose- roient une semblable dépopulation chez les autres Nations de l'Europe.

UNE autre réflexion bien propre à tranquiliser sur cet important objet, c'est l'étendue du Territoire de la France, & le peu qu'il en faut pour produire la subsistance nécessaire au nombre de ses habitans, que nous supposons de vingt millions; quoiqu'il paroisse très facile de prouver qu'il monte à plus de vingt quatre. Pour nourrir vingt millions de personnes à une Livre & demi de Blé par jour, il faut récolter dix milliards neuf cent cinquante millions de Livres de Blé, à quoi on doit ajouter un tiers de cette quantité pour les réserves & pour les pertes inévitables dans les gréniers & dans les transports d'un lieu à un autre, ce qui fait en tout quatorze milliards six cent millions de Livres de Blé. Or pour produire cette quantité de Blé, il ne faut que vingt millions quatre cent soixante un mille trois cent quatre vingt cinq arpens de terres ensemencées, à raison de six cent cinquante Livres de Blé par arpen, la sémence prélevée: qu'on y joigne les jachères, cela n'ira encore qu'à trente trois millions six cent quatre vingt douze mille arpens. Est-il croiable que dans un Royaume qui contient cent trente millions d'arpens, il n'y en ait qu'environ trente quatre millions de destinés à la nourriture des hommes? Et s'il y en a davantage, comme cela est infiniment probable, que deviennent toutes ces idées de Dépopulation, qu'on accrédite à l'envi dans la plupart des écrits économiques?

CAR enfin pour appuyer ce système de Dépopulation, il faut nous prouver l'une de ces deux choses, ou que la France n'a point assez de terres labourables pour nourrir vingt millions de personnes, d'où il suivra qu'elle ne les a jamais eu, & que tous les dénombrements qu'on a faits depuis deux cent ans, ne sont que des calculs d'idée; où, que si le Territoire de la France a pu effectivement nourrir autrefois ce nombre d'habitans, il ne peut suffire aujourd'hui, parceque les terres qu'on cultivoit alors, sont abandonnées. Or qu'on nous montre depuis cent & deux cent ans, non de grandes contrées dépeuplées, mais une seule Bourgade, une seule paroisse de Campagne devenue déserte? Reste-t-il quelque terre sans seigneur, ou quelque bien sans propriétaire? Voit-on des forets & des Pâturages, où jadis on vit des moissons? Tous ces propriétaires disent bien aujourd'hui, comme on disoit sans doute il y a deux cent ans, j'ai tant d'arpens de Vignes, tant d'arpens de terre dans telle paroisse, j'en ai tant d'ensemencés en Blé, tant en jachères: Mais entend-t-on dire à quelqu'un, j'ai deux cent arpens de bonne terre en friche, que cultivoit mon Bisayeul, & que faute d'hommes & de charues je ne puis remettre en valeur?

CE même fonds de peuple toujours subsistant dans les mêmes lieux, a quelque chose de frappant: on diroit que la nature les compte un à un pour les en-

entretenir & les perpetuer toujours constamment à-peu-près au même nombre proportionné aux subsistances, qu'elle y renouvelle sans cesse. On voit des Village de cent & deux cent feux, se maintenir au même état durant des siècles entiers. L'Enceinte du Village n'augmente jamais, & jamais il ne reste une seule maison, qui ne soit occupée. Il est assez ordinaire de trouver dans ces Bourgades des familles de Laboureurs, dont le nom se voit perpetué dans des actes de deux & trois cent ans de date.

RIEN n'est donc plus chimérique, ni plus hazardé, que ce décroissement de Population: tandis qu'on cherche à l'appuyer sur des raisonnemens & des conjectures, la nature le dément par sa marche Constante & invariable, qui est de nourrir toujours le même nombre d'hommes avec la même quantité de Blé, par la même étendue de terres cultivées. On sent bien qu'on ne doit mettre ici en aucune considération l'objet des grands Chemins, des Avenues des maisons de Campagne, de l'étendue des Parcs & des Jardins. Horace a pu dire, *jam pauca aratro jugera regiæ moles relinquunt . . .* parce que chez lui cette exagération poétique étoit bien plus une satire du luxe des Romains, qu'un sentiment de crainte de la diminution des sujets de la République; la somptuosité & la Multiplication des travaux loin d'éloigner les hommes, les appellent de toutes parts.

SANS doute qu'il y a eu & qu'il y aura toujours quelque diminution momentanée de sujets, causée par les Guerres, par la surcharge des impôts, par des maladies épidémiques; mais dix années de paix & de santé suffisent pour réparer les vuides. La paix d'Utrecht qui mit fin aux longues guerres de Louis XIV. & dont on a joui pendant plus de vint ans, en fit bien vite oublier les malheurs. Dans moins de quinze ans les villes & les Campagnes de la majeure partie de l'Europe, & de la France en particulier, fourmillèrent d'hommes: toutes les parties de l'Agriculture, toutes les Manufactures s'en ressentirent. Il fallut trouver de nouveaux débouchés pour toutes les productions, pour les hommes mêmes, qui allèrent peupler les Colonies de l'Amérique, avec plus d'abondance que jamais. Le Commerce & la Navigation de la France sextuplèrent, toutes les fermes de terres augmentèrent au moins d'un tiers, même les fermes des terres à Blé, qui ne suivent pas comme les autres, à beaucoup près, les Révolutions des espèces.

MAIS le Célibat Ecclésiastique, celui de deux cent mille soldats toujours sur pied, les extravagances du luxe, la Navigation, les Colonies, la fameuse émigration des Protestans, tout cela ne doit-il pas donner des atteintes à la Population?

ON pourroit trancher tout d'un coup toutes ces difficultés, en disant qu'un grand Etat, un Etat immense a de quoi fournir à toutes ces pertes, sans que le fonds de la Population en soit sensiblement altéré. On ne peut plus opposer aujourd'hui à l'égard de la France, la fuite des Religionnaires réparée mille fois par la Propagation des anciennes familles, & par une foule d'Etrangers que le Commerce a attirés en France, & qui y ont formé des établissemens. Le Célibat Ecclésiastique est bien une cause permanente de Dépopulation; mais cette cause ne peut-être alleguée pour prouver le Décroissement actuel de la Population, puisque le Célibat Ecclésiastique étoit beaucoup plus étendu dans les siècles où les dénombremens de la France, donnoient vint cinq millions d'habitans, qu'il ne l'est de nos jours: l'effet doit diminuer en proportion de la cause. Comme les armées, le luxe outré, les Colonies, la Navigation, paroissent devoir former des vuides continuels & subsistans, qui n'étoient pas à beaucoup près aussi considérables autrefois, ces prétendues causes de dépopulation méritent un peu plus d'attention.

1°. ON a considérablement diminué l'inconvénient du célibat des soldats par les engagemens de six ans, après lesquels le soldat peut, s'il veut, retourner à l'Agriculture, ou à l'industrie. L'exécution exacte de ce règlement, surtout en tems de paix, doit rendre à l'avenir insensible le vuide d'un moment que forment les armées; ce ne doit-être, pour ainsi dire, qu'une avance dont le fonds rentre successivement d'année en année. L'Etat a trop d'intérêt à l'exécution d'un règlement si sage pour s'en départir sur aucun prétexte, & en abandonner le sort aux petites vues des subalternes.

2°. LE luxe en retenant d'un côté dans le célibat un grand nombre de Personnes, donne de l'autre à une infinité d'Ouvriers & d'Ouvrières, des moyens rapides de fortune qui procurent leur établissement, ce qui remplace abondamment les pertes que causent à l'Etat cette foule insensée de sujets qui renoncent à la plus douce des sociétés, pour passer leur vie avec de stupides mercenaires.

3°. LES Colonies de l'Amérique, aujourd'hui moins destructives qu'elles l'ont été, rendent à l'Europe par les Enfants des Colons qui y viennent, une bonne partie des sujets qu'elles ont attiré; & par la richesse de leurs fonds & les travaux accessoires qu'elles occasionnent, elles fournissent encore à un nombre infini de jeunes gens nés sans biens, de quoi s'engager dans le Mariage, auquel sans ce secours ils n'auroient pu penser.

4°. LA Navigation, lorsqu'elle n'est point excessive, n'épuise que très médiocrement l'Etat: presque tous les gens de Mer sont mariés, & leur postérité suffit constamment pour remplacer ceux d'entre eux qui périssent par les Maladies ou par les Naufrages.

TOUTES ces objections n'autorisent point l'idée d'une Dépopulation telle qu'on l'a exagérée si souvent. La question en demeurera toujours réduite à ce point de fait à l'égard de la France: y a-t-il dans ce Royaume autant de terres labourées, qu'il y en avoit du tems de M. de Vauban, ou avant le regne de Charles IX? S'il y en a autant, la Population n'a point été diminuée; s'il y en a moins, qu'on le prouve par des vérifications exactes & un peu plus sûres, que celles qu'on s'est contenté de supposer & d'exagérer jusqu'à ce jour.

QU'ON parcourt l'Europe entière; on trouvera partout, si on en excepte l'Espagne, les mêmes causes de progrès de la Population; qu'elle a reçu partout de grands accroissemens, & qu'elle ne cesse de s'accroître dans tous les pays où les arts, l'industrie & le Commerce peuvent s'introduire. Eh qu'elle est la Nation de l'Europe où l'on ne trouve pas aujourd'hui une partie de ces sources de l'aisance publique, & par conséquent de la Population? La Police générale de l'Europe s'est perfectionnée, les mœurs sont devenues plus douces, parce qu'il y a plus de Communication de Nation à Nation; la qualité d'Etranger n'est presque plus chez aucune Nation, un titre de méfiance, de mépris ou de haine; on trouve partout des loix qui veillent à la sûreté publique, & des hommes chargés du soin de faire observer les loix. Les Cultivateurs & les Artisans ne sont plus vexés par les petites Guerres que se faisoient autrefois les Seigneurs; & les guerres que se font les Nations modernes, respectent les Colons autant qu'il est possible. Tout cela favorise infiniment la Population, & est le fruit du Commerce.

LES Nations du Nord sont infiniment plus peuplées, & leurs habitans ne leur font plus à charge, depuis que le Commerce leur a fait connoître le prix de la Culture dont leurs terres sont susceptibles, & celui de toutes leurs productions naturelles. Le Commerce leur a enfin appris à se procurer par leurs productions & leur industrie, toutes les mêmes commodités dont jouissent les Nations du midi, & à se donner même une balance avantageuse, qui a rendu leur puissance respectable à toutes les Nations.

IL est certain que la découverte de l'Amérique a quadruplé tout au moins

le Commerce de l'Europe. Or cela n'a pu se faire qu'en quadruplant les productions de la Nature & de l'art, & par conséquent les travaux des habitans de l'Europe, ainsi que les divers moyens de subsistances, & nécessairement sa Population en proportion. Cet accroissement qu'il n'est pas possible de revoquer en doute, parceque l'accroissement de toutes sortes de productions, le suppose nécessairement, est plus ou moins considérable chez chaque Nation en proportion de la part qu'elle a prise au Commerce de l'Europe; & c'est principalement au Commerce que l'Europe fait avec l'Amérique, que cet accroissement est du.

LES Ecrits politiques, même ceux qu'on estime le plus, sont remplis d'exagérations sur la Dépopulation de l'Europe, imputée à la découverte de l'Amérique. On croit que c'est aux dépens de la Population de l'Europe, que se sont formées toutes les Colonies Européennes; que c'est au détriment de son Agriculture, qu'on a élevé celle du nouveau monde. Il semble qu'on craint qu'enfin un jour l'Europe entière ne soit transportée en Amérique.

ON cite l'Espagne; & l'on ne peut citer rigoureusement que l'Espagne seule; parceque l'Espagne est le seul Royaume de l'Europe dont la Population ait véritablement reçu un grand décroissement depuis la découverte de l'Amérique. Mais ce décroissement est mal-à-propos attribué aux Colonies de l'Amérique. L'expulsion des Maures, celle des juifs, l'excès des impôts & le Monopole des fermiers des impôts, ont été en Espagne, les vraies & les seules causes de la Dépopulation qu'on y a observée depuis un grand nombre d'années, & c'est au Commerce qu'est due celle qui s'est encore conservée dans ce Royaume, malgré des causes si destructives, & en partie au Commerce même de l'Amérique.

SI l'on veut considérer avec attention la Population Européenne qui s'est élevée dans différentes contrées de l'Amérique, on sera bientôt convaincu que cette Population presque toute entière, auroit été nulle pour l'Europe; puisqu'elle ne s'y est formée que par des sujets sans fortune & sans industrie; qu'aucun de ces sujets n'a été enlevé aux Arts, ni à la Culture des terres, car on n'a transporté dans l'Amérique, ni l'Agriculture d'Europe, ni aucune de ses Manufactures; & toute émigration d'Européens en Amérique, quelque considérable qu'on la suppose, n'aura jamais l'effet de décroître la Population d'Europe, tant qu'elle ne sera point composée de Cultivateurs ou d'hommes industriels. Bien loin de considérer la Population de l'Amérique comme

une cause destructive de celle de l'Europe, il faut la regarder comme un des grands moyens que le Commerce à employés pour l'étendre; & ce moyen devient tous les jours plus sensible à quiconque veut donner une attention réfléchie à la marche du Commerce & à celle de l'industrie, à l'égard de la Population.

PARTOUT où il se trouve une place, dit M. de Montesquieu, où deux personnes peuvent vivre commodément, il se fait un mariage. La nature y porte assez, lorsqu'elle n'est pas arrêtée par la difficulté de la subsistance. C'est là le grand & le premier principe de la Population. Or cette place où deux personnes peuvent vivre commodément, ne se trouve que dans l'Agriculture, ou l'industrie, & c'est le Commerce qui anime, qui vivifie également l'Agriculture & l'industrie, & leur fait multiplier de mille manières les places où deux personnes peuvent vivre commodément; & conséquemment les mariages. C'est le Commerce qui leve les difficultés qui arrêtent le cours de la nature par le défaut de subsistance, en multipliant à l'infini les moyens de subsister. C'est précisément là l'effet que la Population Européenne de l'Amérique, ou ce qui est la même chose, le Commerce de l'Amérique a produit en Europe. Ce Commerce a quadruplé celui de l'Europe, par les consommations de Vins, d'eaux de vie, de farines, de Salaisons, de Beure, &c. de toileries, d'étoffes, de Meubles de toutes sortes, &c. qui ont infiniment animé la Culture des terres de l'Europe & donné une grande étendue à toutes ses Manufactures: & l'Agriculture, les arts & les Manufactures ne sauroient s'étendre sans donner lieu en même tems à un accroissement proportionné de la Population.

IL est infiniment facheux pour l'Europe, que non seulement elle ne puisse point se promettre les mêmes avantages des Colonies du Nord de l'Amérique; mais encore que ces Colonies lui fassent craindre par la Nature de leurs productions semblables à celles de l'Europe, par leur industrie & les Manufactures qui s'y sont introduites, & par l'indépendance de leur Métropole, à laquelle elles sont sur le point de s'élever, de perdre un jour les consommations des autres Colonies, que celles-ci commencent d'approvisionner de leur pêche, de leurs farines & de leurs sers. Mais c'est le Commerce de ces Colonies, qui contrarie doublement le Commerce de l'Europe, en Amérique & en Europe même, où ces Colonies envoient leur pêche, des grains & de tout sorte de Matériaux propres à la construction; c'est le Commerce qui les rend rivales du Commerce de l'Europe, qui ne cesse d'étendre leur Population; & il s'en formera peut-être un jour une Nation très puissante, rivale de l'Europe, rivale très dangereuse, pour tout le Commerce de l'Amérique. C'est

une Nation naissante, qu'un Commerce indépendant ne cesse de fortifier, dont on ne scauroit prévoir les limites.

CETTE Population nouvelle, & déjà très nombreuse, n'auroit jamais existé sans le Commerce. Les premiers Colons qui lui ont donné naissance, seroient restés en Angleterre; & l'Angleterre n'en seroit pas plus peuplée qu'elle l'est aujourd'hui. On peut dire la même chose de la Suisse, de la Hollande & de l'Allemagne, qui ont fourni beaucoup d'habitans à ces Colonies.

R E F L E X I O N S.

Sur le Commerce de la Librairie.

DE toutes les branches du Commerce de l'Europe, celle-ci est peut-être celle qui l'intéresse le plus, si l'on fait attention aux progrès des connoissances humaines, aux progrès des Arts les plus utiles & les plus nécessaires, qui lui sont dus; aux agrémens de la société, même à ceux de la solitude; & enfin aux mœurs, qui en ont reçu & en reçoivent tous les jours la plus forte impression. Quels avantages, quels accroissemens toutes les autres branches du Commerce ne doivent-elles pas à la Librairie? Que n'est-il possible d'assigner à ce Commerce, des limites, qui ne nous permettroient de le voir que du beau côté, & de n'être sensibles qu'à la somme immense de bonheur qu'il répand sur l'humanité.

LE Commerce de la Librairie a pour base plusieurs Fabriques qu'il enrichit, ou qui lui doivent leur existence. La richesse que les papétries doivent à ce Commerce, est immense; & cette richesse est d'autant plus précieuse, qu'elle est produite par une matière vile. Mais le Commerce ennoblit tout ce qu'il fait faire valoir. L'Art de Fabriquer le Papier a fait du vieux Linge, qui en est la matière première, connue sous le nom de *Loques* ou de *Peilles*, qu'on jettoit autrefois, une marchandise précieuse, & dont la sortie est aujourd'hui défendue sous les peines les plus rigoureuses, dans tous les Etats qui ont des Papétries.

LA Relieure, la Gravure en taille douce & l'imprimerie, n'existeroient pas sans le Commerce de la Librairie; & l'imprimerie ne met les productions de l'Esprit humain entre les mains de tout le monde, que par le secours de l'Art de faire les Caractères, car l'imprimerie n'est que l'art de les employer.

L'ART de faire les Caractères, qui emploi le plomb & l'Antimoine, se divise en deux : l'Art de Graver les Poinçons, & l'Art de fondre les Caractères. Peu de gens ont fait attention au mérite de l'Art des Graveurs en Caractères, en admirant la beauté des éditions d'un grand nombre d'Ouvrages. On a donné un tribut de louanges aux Plantin, aux Etienne, aux Elzevir, qui étoit du aux Fondeurs en Caractères. L'Art Typographique a de grandes difficultés, mais sa perfection dépend premièrement de celle des Caractères. Ce n'est que depuis peu, qu'on a reconnu que les Fondeurs en Caractères doivent partager au moins les éloges qu'on donne aux Imprimeurs. L'Art en lui même à été expliqué dans le Dictionnaire Encyclopédique, mais on ne l'a point envisagé du côté du Commerce. On est parvenu à rendre par un travail infini, le Méchanisme de l'imprimerie plus sur & plus propre.

TOUT ce qui peut-être communiqué à un homme par un autre pour son utilité ou pour son agrément, est la matière du Commerce. C'est sur ce principe que nous envisageons ici toutes les productions de l'Esprit, comme matière première d'une des plus riches Manufactures, dont l'Art & l'Industrie ont sçu faire un objet d'exportation très précieux : en sorte que tous les encouragemens donnés aux Académies, aux savans, aux gens de lettres, l'Instruction & l'amusement, tournent en même tems au profit du Commerce, & le Commerce en étend infiniment l'utilité. Si l'on considère les bénéfices de l'imprimerie, des fonderies en Caractères, de la Gravure en taille douce, de la Mégisserie, & surtout des Papeteries, on conviendra que ce que les Ecrivains en tout genre mettent de valeurs dans le Commerce, est infini, & qu'ils font dans un Etat, le fonds d'une branche de Commerce très riche ; ce qui augmente encore beaucoup le prix des J. J. Rousseau, des Voltaire, des D'Alembert, &c. pour l'Etat qui les possède.

L'IMPRIMERIE est infiniment plus étendue à Londres, qu'à Paris ; ce qui est l'effet d'une liberté sans bornes, qui ne sauroit s'introduire en France. La liberté qu'on a en Angleterre de déclamer contre le ministère, contre le Roi même, contre les Amiraux, les Généraux & les Alliés, l'Esprit de parti qui y tient un champ toujours ouvert à des combats de plume, y multiplient les Brochures à l'infini. L'Auteur qui veut se signaler dans cette singulière Carrière, odieuse ou interdite chez toute autre Nation, commence par établir que les affaires d'une Nation libre, sont celles de chaque Citoyen, autant que celles du Roi & des Ministres ; que quoique le Parlement représente la Nation & agisse pour le Peuple, il n'a pas le droit exclusif de parler pour lui ; que la faculté de sentir & d'exprimer ce qu'on sent, est inaliénable.

De là le droit de tout dire & de tout imprimer, même sur les Mœurs & sur la Religion. Tel est l'abus, telle est l'ivresse de la liberté qui donne à l'imprimerie de Londres une grande supériorité sur celle de Paris, non à l'égard de la perfection Typographique, car Paris y excelle aujourd'hui; mais à l'égard de l'étendue de ses productions. En effet on imprime plus de Livres & de Brochures à Londres en trois mois, qu'on n'en imprime à Paris dans un an; mais l'exportation ne répond pas à cette abondance excessive. La majeure partie de cette abondance de productions, est restreinte à la consommation intérieure.

L'IMPRIMERIE ne met sans doute pas moins aujourd'hui à Paris d'Ouvrages sérieux qu'à Londres; d'Ouvrages utiles, agréables, d'Ouvrages sàvans & des Riens amusans ou insipides. Mais cette abondance des matières premières de l'imprimerie, que bien des gens raisonnables y trouvent excessive pour l'honneur du Génie & du bon sens de la Nation, est restreinte par des examens, par des approbations & des permissions. Il est plus difficile à la Librairie de Paris de s'enrichir aux dépens de la Religion, des Mœurs, du Gouvernement & de la Tranquilité publique. La Librairie de Paris s'en dédommage par la multitude d'Ouvrages, qu'elle produit chez l'Etranger, même d'Ouvrages traduits de l'Anglois; & à cet égard, quoique Paris imprime beaucoup moins que Londres, son Commerce de Librairie est infiniment plus riche. C'est un avantage que lui donne l'usage de la Langue Françoisè, qui est la Langue dominante en Europe.

CET avantage est encòre susceptible de grands accroissemens, soit en s'écartant d'une Police quelquefois trop rigoureuse, soit en prenant des précautions pour prévenir la Contrefaçon chez l'Etranger. On reproche à la France d'avoir mis elle même des bornes à l'industrie Nationale en ce genre, en gênant trop l'imprimerie, & d'obliger les François à payer les productions de leur cru, l'Esprit de leurs propres Auteurs, aux autres Peuples. De leur côté les Libraires de Paris tiennent leurs Editions à trop haut prix, ce qui engage infailliblement chez l'Etranger la Contrefaçon de tout ouvrage dont le titre ou la reputation de l'Auteur, font espérer du débit avec bénéfice. La maxime que le bénéfice du Libraire doit se trouver fait au débit de la moitié de l'Edition, est la cause du haut prix auquel on l'établit, & conséquemment celle de la Contrefaçon. Car ici la crainte d'un mal fait prendre une précaution, qui est précisément la cause qui ordinairement le procure.

LA Contrefaçon est l'Edition d'un livre contrefait, c'est-à-dire imprimé par
quel-

quelqu'un qui n'en a pas le droit, au préjudice de celui qui l'a par la propriété que l'Auteur lui en a cédée, ce qui se nomme dans le Commerce le *droit de Copie*. Envain a-t-on dit mille fois qu'il y a un déshonneur réel attaché à ce Commerce illicite; qu'il rompt les liens les plus respectables de la société; qu'il détruit la confiance & la bonnefoi dans le Commerce. Cette idée, quoique vraie, n'affecte point les Libraires en général. Ce déshonneur n'a lieu entre eux tout au plus que dans les pays soumis à la même domination. Car d'Etranger à Etranger, l'usage semble avoir autorisé cette injustice. Les Libraires de France, de Hollande, de Londres, de Francfort, de Liège, de Genève, &c. ne renonceront à la Contrefaçon, que lorsque le bon marché des Editions des Propriétaires, ne leur laissera plus voir de bénéfice assuré.

ON pourroit peut-être reprocher encore aux Libraires, d'avoir souvent resserré eux mêmes les limites de l'Imprimerie & de leur Commerce, par la dureté des conditions qu'ils imposent aux Auteurs. „ Les Libraires & les „ Auteurs, dit M. de Voltaire, sont les créatures des Auteurs, & ces créatures traitent fort mal leurs créateurs”. Ce reproche porte bien moins sur les Libraires de Hollande, que sur ceux de France. Ceux-ci ont l'avantage de trouver chez eux une consommation immense; & celle que les Libraires Hollandois ont en Hollande, est si bornée, qu'ils ne pourroient presque former aucune entreprise utile, s'ils n'avoient pas la ressource de se défaire d'une Edition par la voye des échanges; ce qui resserre infiniment les avantages de leur Commerce. Car on ne peut mettre en comparaison le produit d'une Edition vendue au comptant, qui est l'avantage dont jouissent les Libraires de France, & celui d'une Edition débitée par des échanges, qui laisse les Libraires de Hollande longtems à découvert des frais de l'impression & du *droit de Copie*. Par la même raison les Libraires de France ont encore l'avantage d'étendre beaucoup plus leurs Editions.

LA Librairie considérée du côté de la Litterature & des mœurs, présente la matière d'une instruction très agréable & très utile, mais trop étrangère à notre objet, pour nous y arrêter.

ON a souvent proposé en France l'interdiction de l'entrée des livres imprimés chez l'Etranger, sur le prétexte que l'introduction libre nuit au Commerce.

DEPUIS environ trente ans on a donné en France de grands soins à l'imprimerie. On l'a portée pour la beauté du papier, la neteté des Caractères & le goût des ornemens, à une grande perfection. On prétend que Paris l'emporte aujourd'hui sur la Hollande. Les Libraires Hollandois n'en convien-

viennent pas. Mais s'il est du quelque préférence du côté de ce mérite extérieur, à la Librairie de France; seroit ce une raison pour interdire en France l'entrée des Livres Etrangers? On veut aussi lui donner la préférence pour le mérite du fonds des ouvrages. Les Etrangers cependant l'égalent en beaucoup de genres, & la surpassent en d'autres. Il seroit encore bien absurde de vouloir tirer de l'excellence de quelques Ouvrages, une interdiction des Ouvrages Etrangers. La France perdrait elle même beaucoup du côté du progrès des connoissances, dans l'interdiction de communication avec les scavans des autres Nations.

ON a voulu tirer de l'usage de la Contrefaçon, une raison d'interdire l'entrée des Livres Etrangers en France. Ou l'Ouvrage, a-t-on dit, a été imprimé en France & contrefait en Hollande: en ce cas l'introduction nuit au Commerce de la Librairie, parceque l'Editeur François est privé d'une partie de son bénéfice, & cette introduction enrichit l'Etranger aux dépens de l'Etat. Ou l'ouvrage a été imprimé chez l'Etranger, & dans ce second cas la prohibition donne aux Libraires François tout l'avantage de la Contrefaçon.

LA loi prohibitive ne seroit d'aucune utilité pour la France à l'égard des avantages & des désavantages de la Contrefaçon. Un Livre François contrefait en Hollande, trouve un obstacle à l'entrée en France dans le privilège & dans l'attention des Censeurs & des Chambres Syndicales, dont il doit subir l'examen. Il ne peut y entrer qu'en contrebande, & la loi n'ajouterait rien à la facilité qu'ont les François, de contrefaire les ouvrages Etrangers, si ce n'est que de les rendre un peu plus chers pour l'intérieur du Royaume par un espèce de Monopole.

ON s'est encore fondé sur l'intérêt de la politique & sur les mœurs, pour croire que la France ne devoit permettre l'introduction d'aucun Ouvrage étranger.

CE seroit priver la France des riches trésors qui augmentent sans cesse la somme de toutes ses connoissances. Car aucun pays ne sçait mieux s'approprier cette sorte de richesses des autres Nations. Les mœurs & la Politique n'exigent pas d'ailleurs une interdiction générale. Ce seroit une loi aussi absurde que celle qui défendrait d'apporter des Denrées au marché, parcequ'on peut en mettre en vente de corrompues. Il y a des Magistrats qui veillent pour empêcher qu'on expose au marché, des Denrées gâtées, qui nuiraient à la santé des Citoyens. La Police a également pourvu par de sages précautions

tions, à l'introduction & au débit des Livres dangereux pour la Religion, pour les mœurs & pour la sûreté du Gouvernement. D'ailleurs la Loi de la réciprocité pourroit restreindre le Commerce de la Librairie de la France dans les limites de son Territoire, & alors ce ne seroit plus qu'un Commerce intérieur, qui ne mérite pas ce nom. La France qui débite tous les ans pour de grosses sommes, des Livres aux Etrangers bien au-delà de ce qu'elle en reçoit, se priveroit par une Loi qui ne lui procureroit aucun avantage, d'une importation d'argent pour une somme considérable, & feroit un grand préjudice à ses Papeteries.

LE Commerce de la Librairie n'a qu'une seule Loi à désirer, qui seroit une Loi capable de détruire l'abus de la Contrefaçon; & quoique la France soit peut-être le pays où cet abus regne le plus, si l'on en croit les plaintes des Libraires Etrangers, ce seroit peut-être aussi celui dont le Commerce s'enrichiroit d'avantage, si cet abus étoit généralement détruit. Les Libraires de tous les pays y gagneroient. Il est certain que les entrepreneurs des Editions ne redouteroient jamais l'événement d'aucune première Edition, & que par cette raison ils ne seroient point dans la fâcheuse nécessité d'imposer des conditions dures aux Auteurs. Ceux-ci plus animés, les Libraires se procureroient plus facilement & plus abondamment des matières premières. Un Libraire de Hollande avoit autre fois conçu le projet de cette Loi. Il la fit proposer au dernier Congrès d'Aix-la-Chapelle. Il vouloit la rendre commune à toutes les Nations, & il avoit pris la seule route convenable pour la faire adopter, en la faisant passer dans un traité de paix, dans lequel presque toutes les Puissances de l'Europe étoient contractantes. Mais le projet de cette Loi fut apparemment regardé par les Ministres Plenipotentiaires au Congrès, comme un des beaux rêves de l'Abbé de Saint-Pierre, ou comme une de ces Loix qui ne sauroient avoir lieu, que dans la supposition de la fraternité générale inutilement imaginée par l'Auteur de l'*Ami des Hommes*.

ON peut conclure de là que la Contrefaçon, quelque énorme, quelque injuste & révoltant que soit cet abus, aura toujours lieu; & que le Libraire qui en redoute les effets, doit être son Législateur à lui-même, & les prévenir en annonçant son édition à si bon marché, qu'il soit impossible à ses confrères d'en entreprendre la Contrefaçon sans s'exposer à perdre.

ON a quelque-fois proposé la question, sçavoir s'il est utile à un Etat de sévir contre les Livres; & cette question peut être considérée relativement au Commerce, & relativement à l'attention qu'une bonne police doit avoir de

proscrire tout Ouvrage qui attaque la Religion , le Gouvernement , ou qui peut nuire en général au caractère moral des Citoyens.

C'EST fans doute une Loi également juste , nécessaire & utile , que celle qui défend l'introduction d'un Livre dont le *droit de Copie* appartient à un ou plusieurs Libraires de la Nation. C'est un acte de la protection que chaque Etat doit à l'industrie nationale & à son Commerce. Cette Loi peut comprendre dans la même interdiction , tout ouvrage qui blesse la Religion , les Mœurs ou le Gouvernement ; & elle fera toujours utile & d'accord avec l'intérêt public.

MAIS doit-on attendre les mêmes avantages de ces proscriptions solennelles , de ces condamnations prononcées par les premiers tribunaux de la justice avec le plus grand éclat , de Livres imprimés assez ordinairement dans le secret , & quelquefois avec approbation & privilège , ou à la faveur d'une permission tacite ? si on consulte l'expérience , on ne peut se dissimuler que ces condamnations n'ont jamais produit d'autre effet , que d'exciter la curiosité du Public , de faire rechercher avec plus d'avidité les Ouvrages pros crits , les rendre plus chers , & en faire multiplier les éditions. Une condamnation a souvent fait la fortune d'un Livre , qui sans cela auroit eu peu de Lecteurs , & seroit promptement tombé dans l'oubli. Il ne faudroit même que de semblables condamnations pour tirer un grand nombre de Livres de la poussière des Magasins : & les Livres qu'on aime à lire malgré leurs défauts , seroient infiniment moins lus , si le grand éclat des condamnations n'excitoit pas la curiosité du Public.

ON pourroit peut-être se promettre un effet plus heureux d'une loi , qui accorderoit des prix à ceux des Ecrits qui par la supériorité du Génie & de l'Art de leurs Auteurs , auroient détruit les facheuses impressions qui attirent sur d'autres écrits l'attention des Magistrats. Par là la Litterature reprimeroit elle même sa licence & ses erreurs ; & au lieu de tant de réponses foibles qu'on publie sur des ouvrages condamnés , qui bien loin de les détruire , en augmentent encore le crédit , nous aurions des écrits sages , des instructions solides , un accroissement nouveau de connoissances sur les matières qui intéressent la Religion , les Mœurs & le Gouvernement , & un remède peut-être plus efficace contre le mal , que la police semble étendre encore par l'éclat des condamnations , au lieu de le détruire , ou de le prévenir.

LES INTÉRÊTS
DES
NATIONS DE L'EUROPE,
DÉVELOPÉS RELATIVEMENT AU
COMMERCÉ.

TOME SECONDE.



LEIDE,

CHEZ ELIE LUZAC, M. DCC. LXVI.

Et se trouve à LEIPZICH, chez *Weidmann & Reich*; à FLORENCE,
chez *Boucharde*; à NAPLES, chez *Gravier*; à LONDRES, chez *John Nourse*.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

DEPARTMENT OF CHEMISTRY

PHYSICAL CHEMISTRY

MEMORANDUM

NO. 100

1950

CHICAGO, ILLINOIS

T A B L E

D E S

C H A P I T R E S.

Contenues dans le Tome Second.

CHAP.	XXVI.	<i>Des Loix du Commerce en général.</i>	Pag.	1
		<i>De la Jurisdiction.</i>		3
		<i>Des Faillites & des Contraintes par Corps.</i>		4
		<i>Des Lettres de Change.</i>		25
		<i>Des Tarifs & des Loix prohibitives</i>		28
		<i>Des Assurances.</i>		39
		<i>Des Prises</i>		43
		<i>Des Manufactures en général.</i>		54
		<i>Des Colporteurs.</i>		82
		<i>Des Hopitaux.</i>		86
		<i>Du Luxe.</i>		90
		<i>De la Balance.</i>		100
—	XXVII.	<i>Des Decouvertes.</i>		105
		<i>Passage par le Nord aux Indes Orientales & Occidentales.</i>		113
		<i>Terres Australes à l'Ouest du Cap Horn.</i>		125
—	XXVIII.	<i>De l'Impôt.</i>		149
—	XXIX.	<i>Du Négociant.</i>		162

De

T A B L E D E S C H A P I T R E S.

<i>Des Livres ou Ecritures, & des Comptes.</i>	183
<i>De la Correspondance.</i>	195
<i>Du Crédit.</i>	198
<i>Des Banqueroutes & Faillites.</i>	211
<i>Des Dourées & des Matières premières.</i>	223
<i>Des Entrepôts.</i>	235
<i>Des Manufactures.</i>	240
<i>Du Commerce de Commission.</i>	250
<i>Des Voyages.</i>	265
<i>Des Correspondans.</i>	270
<i>Du Commerce de Fret & de la Navigation.</i>	275
<i>Des Avaries & des Assurances.</i>	290
<i>Du Commerce maritime en tems de guerre.</i>	299
<i>De la Speculation.</i>	301
<i>Des Changes.</i>	306
<i>Des Papiers de Commerce.</i>	313
<i>Du Commerce de Banque.</i>	321
<i>De l'Escompte.</i>	322
<i>Du Commerce de l'Amérique.</i>	ibid.
<i>Des Avis & de la légitimité des Bénéfices du Commerce</i>	
<i>en général.</i>	326
<i>De la Contrebande ou Commerce clandestin.</i>	339
<i>Des Contestations & procès.</i>	350
<i>Des Compagnies, sociétés & maîtrises.</i>	372
<i>Considérations sur le bonheur dans la Profession du</i>	
<i>Commerce.</i>	383
<i>Fin de la Table du Tome Second.</i>	

L E S
I N T É R Ê T S
D E S
N A T I O N S D E L ' E U R O P E ,
D É V E L O P P É S R E L A T I V E M E N T
A U
C O M M E R C E .



C H A P I T R E X X V .

Des Loix du Commerce en général.

L E S Hommes font l'objet & les agens du Commerce, & la population est sa première base. Ainsi si l'on examineroit toutes les liaisons indirectes du Commerce, on lui trouveroit des rapports très sensibles avec toutes les loix de toutes les Nations. Nous ne considérons ici que celles qui y ont un rapport direct : telles qu'une partie des loix de la guerre, du droit naturel, du droit public, des traités de commerce, des assurances; des loix prohibitives; celles qui concernent les engagemens des Négocians & la manière de juger leurs contestations; les tarifs, c'est-à-dire les droits de transit, les droits d'entrée & de sortie, les droits de ville, les droits de péage, tous les obstacles infinis dont on a surchargé de mille manières la route du Commerce; obstacles, dont il seroit à désirer qu'on pût le débarrasser pour rendre sa marche plus utile à ceux mêmes qui ont établi les droits, & qui les regardent comme des droits avantageux.

CHAQUE Nation peut faire telles loix que bon lui semble sur son Commerce. Mais une nation qui par des loix prohibitives porte un grand préjudice au Commerce des autres nations, peut recevoir un préjudice encore plus grand de l'usage de la reciprocité. Quel préjudice ne recevrait pas l'Angleterre d'une loi chez toutes les autres nations, semblable, à son égard, à

son Aôte de Navigation, qui défend aux autres nations d'apporter dans ses ports d'autres marchandises que celles du cru de leurs pays? L'excessive supériorité que l'Angleterre a acquise dans le Commerce des quatre Parties du Monde, son empire sur toutes les Mers, pourroient enfin & devroient peut-être produire naturellement une semblable loi, une loi si juste & qui paroît si nécessaire. Il est certain que l'Angleterre, dont toutes les autres Nations peuvent se passer aujourd'hui, perdrait promptement une grande partie de son Commerce. Ce seroit là un des moyens de rétablir la balance du Commerce de l'Europe, que cette Nation a trop fait pencher en sa faveur.

LA vraie maxime, dit Mr. de *Montesquieu*, est de n'exclure aucune Nation de son Commerce sans de grandes raisons. Le Japon ne commerce qu'avec deux Nations, la Chinoise & la Hollandoise. Les Chinois gagnent mille pour cent sur le Sucre & quelque-fois autant sur les retours. Les Hollandois font des profits à peu près pareils. Toute Nation qui suivra les maximes du Japon sera nécessairement trompée. C'est la concurrence qui met un prix juste aux marchandises. Le marché des Polonois pour le bled avec la ville de Dantzich les prive de cet avantage. Il en est de même du traité de Portugal avec l'Angleterre, qui donne à l'Angleterre l'avantage de lui vendre des étoffes de laine à l'exclusion des autres Nations. Le Portugal s'est privé par là, comme le Japon, de la double concurrence dans ses Achats & dans ses Ventes. La Russie avoit presque donné autrefois par un traité les mêmes avantages aux Anglois.

LE Commerce est lui-même le Legislatteur d'une infinité de maximes & d'usages concernant la probité, la bonne foi & le credit, qui sont la base fondamentale sur laquelle tout le Commerce se soutient. Les loix n'ont fait que prescrire dans plusieurs Etats les usages & les règles introduites par le Commerce même, sur la forme des lettres de change, sur la force & l'étendue des engagements qu'elles contiennent, ainsi que sur les assurances; & le Commerce ne fuit sur le Change, dont il est l'instituteur, & sur la valeur intrinsèque de l'or & de l'argent, d'autre loi que celle qu'il s'impose lui-même.

LE détail de toutes les loix & de toutes les maximes qui ont un rapport direct au Commerce, demanderoit plusieurs volumes. Nous ne nous arrêterons ici qu'à considérer celles qui intéressent le plus généralement le Commerce de toute l'Europe.

De la Jurisdiction.

L'ETABLISSEMENT d'une Jurisdiction particulière pour juger sommairement & sans fraix toutes les contestations qui naissent parmi les Marchands & Négocians concernant leur Commerce, fût le fruit de la première attention que la Legislation françoise donna au Commerce vers le milieu du seizième siècle. On comprit dès-lors combien l'intérêt du Commerce exige une loi vigoureuse sur l'exécution des engagemens, & que les jugemens des contestations soient débarassés des formes qui en suspendroient l'expédition. Tout Etat qui veut rendre son Commerce florissant, doit sur-tout régler par de bonnes loix la manière d'instruire & de juger les affaires qui l'intéressent. Cet établissement est encore susceptible de perfection chez les Nations même les plus commerçantes & les plus éclairées. La Hollande, la Nation la plus commerçante de l'Europe, a quelques tribunaux pour les affaires d'affurance & de marine, mais ces institutions ne répondent pas entièrement au but qu'on devoit se proposer: le défaut dans la legislation est le plus souvent réparé par la bonne foi & l'esprit d'équité qui regnent parmi les bons Négocians, & qui y previennent ordinairement les contestations sur le fait du Commerce: c'est là la raison pourquoi il y a si peu de procès entre les Négocians sur des affaires de Commerce, relativement à la multitude d'affaires qui s'y font. S'il survient des difficultés de la part des Négocians étrangers, il est rare que les Nationaux, chargés de leurs pouvoirs, ne les terminent pas par la voie d'une heureuse conciliation. Rien n'est plus à redouter pour les Négocians que la nécessité de s'abandonner à la poursuite longue, pénible & effrayante des droits les plus légitimes, dans des tribunaux où la chicane est plus à craindre que l'injustice même.

LES Juridictions consulaires composées de Négocians qui jugent sommairement & gratis les affaires de Commerce, sont en France l'un des grands soutiens du Commerce. C'est un établissement qui pourroit servir de modèle aux autres Nations commerçantes. L'intérêt du Commerce exigeroit l'établissement d'un tribunal supérieur composé de même de Négocians, pour juger les appels avec la même simplicité d'instruction & la même expédition, & où toute affaire de Commerce put être jugée sur de simples mémoires respectifs.

Des Faillites & des Contraintes par corps.

LES droits sacrés de l'humanité, joints aux vrais intérêts du Commerce, nous autorisent à attaquer ici la Législation de l'Europe sur cette matière.

PRESQUE dans toute l'Europe, sur-tout dans les États les mieux policés, toute sorte d'engagemens entre Négocians, donnent lieu à la contrainte par corps, principalement les lettres de change; & dans plusieurs villes célèbres, les citoyens jouissent du funeste privilège de trainer dans les prisons leurs concitoyens, comme les étrangers, pour toute sorte de dettes, & souvent même pour des dettes supposées.

CES batimens, dont l'aspect seul inspire l'horreur, qui ne devraient renfermer que des bêtes féroces; que le pouvoir législatif n'a fait élever que pour assurer le repos public contre la violence, contre les crimes, contre tous les excès qui malgré les affligeantes précautions des législateurs, ne troublent encore que trop malheureusement l'ordre de la Société; ces batimens dont l'existence humilie l'humanité, faits cependant pour sa conservation, devoient-ils jamais servir à la détruire? devoit-on trouver des Citoyens qui ne sont que malheureux, qui souvent même ne le sont que par la mauvaise foi & la perfidie de leurs Compatriotes, livrés dans ces tristes réduits à tous les excès de la pauvreté & de la misère, privés de tous les droits les plus précieux de l'humanité? Un tremblement de terre, une guerre, un naufrage, une loi injuste ou tyrannique, des événemens forcés qui dissipent en un moment la fortune du Négociant le plus droit, le plus sage & le plus accrédité, devoient-ils lui faire redouter la perte de sa liberté, & la privation des ressources qu'il pourroit trouver encore dans son industrie, dans ses connoissances, dans son génie & dans sa fermeté, pour se relever? C'est cependant dans ce cas que les loix de l'Europe ont armé la justice & l'autorisent à retenir dans des liens perpétuels, un Citoyen pour qui la peine de mort qu'on inflige aux criminels, seroit plus douce, si elle n'étoit accompagnée de l'infamie.

IL n'y a pas un bon Négociant qui tire, accepte ou endosse des lettres de change, qui envisage autre chose dans les suites du défaut de paiement, que sa fortune, son crédit, & par-dessus tout le point d'honneur:

ce font là les principes & les liens de tous les engagements; & c'est dans ses malheurs le premier objet qui le fait, qui le frappe & qui l'accable: c'est sur ces principes, c'est sur ce fondement que reposent essentiellement la confiance & la foi publique dans le Commerce. Aucune classe de citoyens n'est plus sensible au point d'honneur, que les Négocians; & c'est leur réputation & la délicatesse de leurs sentimens qui font la sûreté de leurs engagements, non les peines prononcées par les loix, dont aucun Négociant ne s'occupe: la même droiture, la même exactitude & la même bonne foi dans leurs engagements, existeroient sans le secours de l'autorité d'aucune loi. Qui connoit mieux toute l'étendue de la justice distributive, que des hommes qui ont par état tous les jours des occasions de se juger eux-mêmes, & qui l'exécutent avec la plus scrupuleuse fidélité, dans les ventes, dans les achats, dans les commissions, dans les ordres qu'ils donnent ou qu'ils reçoivent, & dans les comptes qu'ils se rendent respectivement?

LES loix qui ont prescrit la contrainte par corps, concernant les lettres de change & les autres engagements des Négocians, ont été faites dans des tems où les législateurs n'avoient que des connoissances imparfaites du Commerce, où l'on connoissoit peu le mérite des Négocians, où l'on ignoroit encore combien ils étoient utiles & précieux à leur patrie, & que l'honneur leur est plus cher que la vie. Le tems, l'usage, l'expérience font connoître l'utilité & tous les avantages de la loi, & assurent la sage prévoyance du législateur: c'est aussi par un long usage & par l'expérience qu'on découvre tous les défauts, tous les inconvéniens & toutes les imperfections de la loi. Quiconque ne consultera donc aujourd'hui que l'usage & l'expérience, & voudra se donner la peine d'interroger sans préjugé la raison qui éclaire notre siècle, conviendra que la loi, qui a soumis chez toutes les Nations généralement, & sans distinction, tous les engagements des Négocians, à la contrainte par corps, ne présente dans l'usage & dans l'application qui s'en fait tous les jours, qu'une loi dure sans nécessité & destructive sans utilité, au lieu d'une loi douce & salutaire; une loi dont on abuse sans cesse pour enlever à l'Etat des citoyens industrieux, & qui diminue la somme d'industrie d'un Etat, en ajoutant un poids accablant sur la tête de celui, qui peut-être ne succomberoit pas dans le plus grand malheur qu'il eut à craindre, si la loi étoit moins dure, ou plus juste. Il est singulier que ce soit dans le pays où l'humanité des Citoyens a le plus élevé de monumens en l'honneur de l'humanité, que l'on trouve le plus d'abus de cette loi. On trouve cet-

te contradiction inconcevable chez les Anglois, chez la Nation la plus éclairée, sur-tout sur le Commerce & la Politique: la loi y est exécutée dans la plus excessive rigueur; & c'est le pays où les faillites sont le plus fréquentes: c'est aussi le seul pays où l'on trouve l'exemple de fondations de retraites honnêtes pour les familles des faillis, faites, comme beaucoup d'autres aussi respectables, par voie de souscription. De là ne pourroit-on pas conclure que ce n'est point par la sévérité de la loi, ni par son application la plus rigoureuse, qu'on doit espérer de prévenir le désordre des faillites.

LA loi a distingué en France & en quelques autres Etats, les banqueroutiers frauduleux, des faillis de bonne foi. Elle prononce la peine de mort contre les premiers; mais elle laisse les derniers exposés à toute la dureté des poursuites personnelles qui détruisent infailliblement le débiteur, qui ajoutent au malheur qui lui a fait perdre sa fortune & son honneur, la perte de sa liberté, & qui privent le créancier lui-même des espérances qu'il pourroit raisonnablement fonder sur l'industrie & la liberté de son débiteur: la loi dans ce cas met un glaive destructeur dans les mains d'un aveugle, qui s'en sert souvent contre son propre intérêt, & au détriment de l'Etat.

IL paroît évident, que l'intérêt général du Commerce de l'Europe exigeroit une loi uniforme, dont la sévérité seroit restreinte aux banqueroutes frauduleuses, dont toutes les précautions rigoureuses tendroient à constater la mauvaise foi du négociant qui manque, & les dispositions à en assurer la punition, comme d'un vol plus funeste & plus contraire à la foi publique, que ceux qui se commettent sur les grands chemins; & qui laisseroit au failli de bonne foi, qui a livré toute sa fortune sans réserve à ses créanciers, la liberté de réparer en tout ou en partie par son industrie, les pertes dont il a été accablé par des accidens, ou même par son imprudence: la contrainte par corps devoit être au moins restreinte aux engagements des marchands détailliers, que la loi pourroit peut-être présumer n'être point en général assez sensibles au point d'honneur.

LES lettres de change, & les billets à ordre ou au porteur, circulent dans le Commerce sur la confiance due au Négociant, comme argent comptant, & avec un avantage bien supérieur à l'argent. C'est le papier-monnaie qui jouit de la première confiance, qui la mérite, & le seul dont il ne soit pas possible de se passer. La raison & l'intérêt public voudroient qu'un papier-monnaie, dont la circulation est si nécessaire au

Commerce, & dont le crédit est établi sur des principes si folides, ne put être formé que par le Commerce, & ne put être imité. Ce seroit une loi infiniment utile dans tous les Etats, que celle qui proscriroit comme une espèce de fausse monnoye, les lettres de change qui ne sont point tirées, acceptées & endossées par des Négocians, ainsi que les billets à ordre ou au porteur, en reduisant leur valeur à celle d'une simple obligation. Ces papiers-monnoyes, que l'usure dicte dans l'obscurité & que le libertinage accepte, devroient-ils participer dans aucun Etat, au crédit que le Commerce donne aux papiers dont on leur imprime si facilement la forme? Le crédit que ce papier obscur, presque toujours formé par le crime, trouve quelque-fois dans la circulation, est une usurpation toujours funeste au débiteur, & souvent à des tiers séduits par sa forme extérieurement. Le tems n'a-t-il pas encore assez fait connoître les abus énormes qui résultent de la facilité avec laquelle on peut imiter les papiers de commerce, & les inconvéniens des loix qui donnent à ces faux papiers, les mêmes privilèges, qu'aux vrais papiers de commerce? Ce n'est qu'à la faveur de la contrainte par corps, que l'usure exerce tous ses excès dans les grandes villes; ce n'est que sur cette sorte de sûreté que le jeune homme & le seigneur, qui se dérangent, trouvent les moyens de se réduire aux dernières extrémités. Si ceux qui leur prêtent, quoiqu'ils ne prêtent qu'à des intérêts énormes, étoient instruits par la loi que les lettres de change qu'ils leur font signer, n'ont point le privilège des lettres de change signées par des Négocians, & que la justice ne peut leur accorder la contrainte personnelle, ils ne prêteroient pas. De-là il résulteroit deux avantages précieux à la société: les trois quarts des usuriers substitueront une industrie légitime & utile au public, à une industrie criminelle & destructive; & cette foule d'emprunteurs qui n'empruntent que pour dépenser & précipiter leur ruine, seroient dans l'heureuse impossibilité de se rendre à charge à la Société en contractant des dettes qui absorbent au-delà de leur patrimoine.

Si la loi avoit ainsi distingué les lettres de change des Négocians, de celles dont les débiteurs ne sont ni Marchands, ni Négocians, comme elle distingue les billets à ordre & au porteur, qui sont réputés de simples obligations, quand ils ne sont pas signés par des Marchands, Négocians, ou Gens d'affaires; on n'auroit pas vu en France il y a quelques années un Duc, & un Lieutenant-Général des Armées du Roi, tous deux des premières Maisons du Royaume, nés avec de grands biens, emprisonnés par leurs créanciers, & réduits à l'extrême pauvreté. Des Arrêts du Conseil, qui enfin déclarèrent nuls tous les engagemens que ces Seigneurs

pour

pourroient contracter à l'avenir, font une preuve bien sensible de la sagesse & de l'utilité d'une loi, qui auroit prévenu la nécessité d'un tel secours, en leur rendant impossible les emprunts chez les usuriers, & en leur conservant du moins leur honneur & une partie de leur patrimoine par l'impossibilité de donner leur personne pour sûreté de leurs emprunts. C'est ainsi, que la sage prévoyance du législateur conserve souvent l'honneur & la fortune des Familles & des Citoyens, sans qu'ils s'en aperçoivent.

LE Parlement de Paris a vu quelque-fois plusieurs de ses Membres, après avoir contracté des dettes de cette nature, condamnés par corps par des sentences des Juges & Consuls. Cette Compagnie a enfin trouvé sa dignité blessée par des sentences par corps contre des Magistrats d'un ordre si supérieur. C'est en effet une contradiction assez bizarre, qu'il soit défendu à tous les Juges inférieurs de décréter de prise de corps un Conseiller au Parlement, quelque crime qu'on lui impute, & que les Juges & Consuls puissent & doivent même suivant la loi, le faire emprisonner pour une dette civile. Le privilège du Parlement est tel, que lorsqu'un de ses Membres se trouve nommé dans une plainte, dans une procédure criminelle, le premier Juge est obligé de renvoyer le procès au Parlement; le respect qu'il doit à un Supérieur de cet ordre *lui fait tomber la plume des mains*, (c'est ainsi qu'on exprime le privilège des Pairs) pendant qu'une lettre de change autorisée par le seul défaut de paiement, le Juge inférieur à faire trainer avec un éclat ignominieux, le même Conseiller dans les prisons mêmes du Parlement.

POUR prévenir un abus si ridicule & si frappant, le Parlement n'a trouvé de remède que dans un Règlement de discipline intérieure, qu'il fit il y a quelques années, qui oblige tout Conseiller *de la Cour*, qui laisse protester une lettre de change, de remettre dans le moment la demission de sa charge entre les mains du premier Président. Le Parlement n'est point législateur, mais s'il avoit porté son attention au-delà des intérêts de sa dignité, s'il avoit considéré l'intérêt public, il auroit vu sans-doute qu'il n'appartient qu'aux Négocians de faire circuler des lettres de change pour argent comptant, & auroit demandé au Roi la réforme d'une loi, dont l'exécution ne présente que des désordres dans la société, & des inconvéniens qui ne sont balancés par aucune sorte d'avantage.

NOUS ne dissimulerons point ici les raisons séduisantes qui peuvent autoriser l'usage de la contrainte par corps pour dettes civiles, & faire valoir

valoir le mérite d'une loi que nous n'avons pas craint d'appeller une loi dure, injuste, destructive, également contraire aux intérêts du commerce & aux droits sacrés de l'humanité. C'est sur ces principes, chers à la société & à tout gouvernement qui s'occupe de la félicité des peuples, que nous croyons démontrer la nécessité d'abroger cette loi, & de lui en substituer une plus conforme à l'intérêt public, à l'intérêt du commerce, plus humaine, plus juste & plus salutaire.

Nous n'admettons point d'autres principes de la législation, que l'équité naturelle & l'intérêt public; & nous pensons que les loix qui émanent du pouvoir législatif, n'ont sur nous un empire légitime, qu'autant qu'elles sont conformes à ces grands principes; *salus populi suprema lex esto*. Une loi même arbitraire, qui paroît dure dans son application à des cas particuliers; qui entraîne des inconvéniens, qui enfin opère quelque-fois une injustice inévitable dans son exécution, est une loi souverainement juste, si elle est conforme à ces principes; si le *salus populi* l'a exigée du législateur. C'est en ce sens que les loix arbitraires ne sont, pour ainsi dire, qu'une juste interprétation de la loi naturelle. Il est vrai qu'il y a peu de loix qui produisent le bien sans aucun mélange de mal; que par-tout le mal est à côté du bien. Ainsi il ne seroit pas raisonnable d'insister sur quelques inconvéniens de la loi pour la faire abroger, si les avantages qu'elle donne sont supérieurs à ses inconvéniens. Il est donc juste de balancer les biens qui résulteroient de l'abolition de la loi avec les maux qui en naitroient nécessairement. Mais il est juste aussi d'écarter dans cet examen tout préjugé que porte avec soi l'ancienneté de la loi. Cet examen exige une exacte impartialité. L'art de la législation a comme les autres arts, un rang marqué dans l'ordre historique des progrès de l'esprit humain, & cet art est peut-être encore de tous les arts le plus susceptible de nouvelles perfectiones, comme il est le plus digne des méditations des plus grands génies. Le suffrage des Nations policées, qui semble avoir scellé la loi de la contrainte, ne doit donc entrer pour rien dans la balance. Ce suffrage a la même origine que la loi: les Nations policées, qui l'ont donnée, n'étoient pas mieux instruites que les législateurs. Ce n'est point aujourd'hui un suffrage libre & réfléchi, qui honore la loi. Des gémissemens fondés & jusqu'à présent inutiles y ont succédé. Lorsque cette loi si affligeante pour l'humanité a été faite, les législateurs n'avoient qu'une idée imparfaite du commerce: les négocians eux-mêmes n'étoient point leurs connoissances au-delà des branches particulières dont chacun s'occupoit; personne n'avoit encore vu l'ensemble du commerce, & ne l'avoit embrassé avec cet esprit d'administration qui le voit dans toutes

ses branches, dans tous ses rapports & dans toutes ses liaisons avec l'intérêt général & le bonheur de la société. Le grand art du législateur consiste à bien concilier l'utilité publique avec la justice, avec les droits de l'humanité; ce qui exige de sa part une connoissance profonde, non seulement de la matière sur laquelle il veut porter une loi, mais encore qu'il connoisse à fonds toutes les matières qui y sont relatives. Pouvons-nous supposer que les anciens législateurs n'aient médité toutes leurs loix sur le commerce, que d'après des connoissances assez étendues? Ainsi l'ancienneté de la loi, ni le suffrage aussi ancien des nations policées, ne justifient point la dureté inutile de la loi & les abus destructifs qui en sont la suite.

Nous verrons cependant bientôt, en parcourant les loix les plus connues sur la contrainte par corps, que le suffrage des nations policées n'a été ni unanime, ni uniforme. Les loix ont varié, & plusieurs législateurs ont su concilier les intérêts du commerce avec les principes de l'équité naturelle, avec les droits de l'humanité, que nous réclamons ici.

L'HONNEUR, dit on, s'associe mal dans un coeur avec l'intérêt, & l'intérêt est la première divinité des commerçans. En France, où l'on est imbu de ce préjugé, on n'a jamais permis à la noblesse de faire le commerce. On auroit cru donner atteinte à l'honneur qui est le ressort de ce Gouvernement. C'est d'après une expérience constante du coeur humain, ajoute-t-on, que la loi soupçonnant les négocians, a cru ne pouvoir les assujettir aux rigides maximes de la probité, que par les contraintes par corps pour dettes civiles; que le législateur a très bien connu les Négocians, lors qu'elle a forcé l'intérêt chez eux à se taire devant la justice distributive; &c.

Le commerce a longtems gémi sous le poids d'un injuste préjugé concernant l'intérêt, l'honneur, & même la probité.

Les législateurs n'ont jamais bien connu les Négocians, ni le Commerce. C'est l'honneur qui est la base & le fondement solide de la confiance publique dans les papiers monnoye que le Commerce répand & reproduit sans cesse, & la perte de cet honneur est la seule peine qui en soutient la circulation; c'est cette peine, c'est cette loi de l'honneur, dont le commerce est lui-même l'unique législateur, qui seule assure chez le négociant l'exactitude, la justice & la bonne foi. Le négociant qui en manque se rend coupable d'un crime: nous réclamons la justice & la sévérité d'une autre loi contre ce négociant injuste & de mauvaise foi. La punition de son crime n'est point
dans

dans la contrainte par corps. Une loi plus sévère & plus juste le condamne à la mort, ou tout au moins à une peine infamante, & le retranche totalement de la société. La banqueroute frauduleuse est un vol, c'est un crime volontaire & prémédité, qu'on ne peut envisager avec aucune sorte d'indulgence. Le législateur a voulu le prévenir „ en forçant par une peine „ afflictive ou infamante, l'intérêt à se taire devant la justice distributive.” Mais qu'a-t-on voulu prévenir par la peine de la contrainte par corps? Cette peine a-t-elle pu prévenir une faillite forcée, qui est le cas de son application? Car si la faillite est volontaire, c'est le cas de la peine capitale ou infamante. La faillite forcée est un naufrage que tout Négociant prévoit & redoute, mais qu'il n'est pas toujours en son pouvoir de prévenir, & les loix ne peuvent rien ajouter à sa vigilance, aux précautions qu'il prend pour écarter ce malheur de la carrière qu'il suit. Il est juste, il est de bonne foi. Quel est donc dans ce cas l'objet de la contrainte par corps? La crainte de cette peine peut-elle empêcher que le Négociant ne soit forcé de cesser ses payemens? La loi est donc dure sans aucune utilité, elle n'est donc qu'injuste & destructive. La loi n'a point *forcé* chez le Négociant, dont la faillite est de bonne foi, *l'intérêt à se taire devant la justice distributive*. Car c'est cet intérêt même, c'est la perte de son honneur & de sa fortune, motifs bien supérieurs à la peine de la contrainte, qui portent le Négociant à prendre toutes les mesures qui sont à la portée de son intelligence, pour prévenir sa faillite forcée. La loi de la contrainte par corps est donc aussi évidemment injuste, que le seroit une loi qui détendrait à peine de prison, de faire un faux pas sur les bords d'un précipice.

L'HONNEUR est une expression, à laquelle on attache différentes idées. Distinguons ici trois sortes d'honneurs relativement à notre objet. Celui qui consiste dans une exacte probité, dans une droiture inflexible même en secret à la vue des plus pressans besoins, qu'aucun intérêt, qu'aucune passion ne peut entamer: cet honneur a peu de martyrs. Il est un autre honneur plus commode, qu'on regarde comme un ornement, dont on se pare avec ostentation, honneur souvent de mode ou de situation; cet honneur est dans la bouche de tout le monde. Tout méprisable qu'il est, il n'est cependant pas inutile au bien de la Société; on en peut dire ce que disoit *Quintilien* de l'ambition: *Licet sit vitium ambitio, tamen causa virtutum est.*

IL est une troisième sorte d'honneur, qui distingue essentiellement l'état,

des Négocians de toutes les autres classes des Citoyens; qui consiste dans la bonne foi, dans la fidélité & dans l'exactitude la plus ponctuelle à remplir leurs engagemens. Cet honneur, qui est la base du crédit du Négociant, & qui se confond même tellement avec son crédit, qu'on ne peut intéresser l'un sans l'autre, qu'on ne peut donner atteinte à son honneur sans altérer son crédit, ni toucher à son crédit sans donner atteinte à son honneur; cet honneur fait la partie la plus précieuse de la fortune du Négociant: il est l'aliment de son industrie, la base, le soutien, l'ame de tout son Commerce. C'est là la source de ses richesses. Avec cent mille francs de fonds le Négociant peut faire pour plusieurs millions d'affaires de commerce. Mais s'il laisse soupçonner sa bonne foi, sa fidélité en affaires, s'il manque une seule fois d'exactitude dans ses payemens, son honneur est altéré, son crédit tombe; s'il n'a essuyé aucune perte considérable, il se soutiendra encore, mais il sera forcé de resserrer ses affaires, & de travailler un tems infini à rétablir son nom, sa réputation, son honneur & son crédit: car tout cela s'identifie chez lui, s'étend, se vivifie, & se perd ensemble. La suspension d'un payement, si elle est occasionnée par des pertes, conduit ordinairement le Négociant à la nécessité de remettre son bilan. C'est le cas de la faillite forcée, qu'aucune contrainte, qu'aucune peine légale ne fauroit empêcher; & dans ce cas l'humanité peut-elle soutenir l'idée d'une loi qui met dans des fers perpétuels un Citoyen, qui sans crime & malgré lui vient de perdre son état, sa réputation, son honneur & sa fortune?

VOILA l'idée juste de l'honneur qui regne chez tous les Négocians qu'on ne peut soupçonner d'être capables de méditer une Banqueroute frauduleuse, mais dont aucun n'est moralement parlant à l'abri d'une faillite forcée. Telle est la loi que le Commerce s'est imposée lui-même. Le législateur ne peut rien ajouter à son empire, qui est d'autant plus solidement établi, que *l'intérêt, cette première divinité des Commerçans*, assure la plus rigide observation de la loi.

IL seroit à désirer que cet honneur, qui semble relegué dans l'ordre des Négocians, put se répandre & régner avec la même autorité dans les autres classes des Citoyens; qu'on pût effacer, en France sur-tout, la ligne de séparation que le préjugé a mise entre la Noblesse & les Négocians; & que les Nobles auxquels les loix de l'Etat permettent le Commerce en gros, y devinssent sensibles au même point d'honneur, & soumis à l'empire de la même loi.

Si le véritable honneur, si cette exacte probité, qui résiste à la séduction de l'intérêt & aux épreuves les plus fortes, n'exerce pas sur les Négocians un empire aussi général & aussi absolu, il n'y a peut-être pas de classe de Citoyens où le véritable honneur soit mieux connu.

ON reconnoit, que la loi de la contrainte par corps met un glaive destructeur dans les mains d'un aveugle, qui ne s'en sert que contre son propre intérêt & toujours au détriment de l'Etat. On pourroit demander ici à la raison dégagée de tout préjugé, si cette loi a été dictée par l'équité naturelle, par un amour du bien vraiment éclairé sur l'intérêt public & sur les droits de l'humanité?

„ Mais cet abus, ” dit-on encore, „ sur qui la loi gemit elle-même ; „ en prévient d'autres plus considérables. Combien de gens qui trouvant „ leur impunité dans la loi même, abuseroient d'elle pour frustrer leurs „ créanciers ? ”

Ceci est bien éloigné de notre thèse. Dès qu'il y a abus dans la conduite du débiteur, pour frustrer ses créanciers, il y a une Banqueroute frauduleuse. C'est le crime contre lequel l'intérêt public & l'humanité même réclament l'exécution des loix, qui punissent le brigandage & le vol. Il ne s'agit ici que de la loi qui autorise la destruction de celui qui est forcé par des accidens de suspendre ses payemens, qui manque malgré lui & de bonne foi.

„ Si cette loi, ” ajoute-t-on, „ ne séviroit que contre les banqueroutes „ frauduleuses, son indulgence pour les autres les multiplieroit à l'infini. „ La gêne de la rime contraint les poètes à tendre tous les ressorts de „ leur esprit pour que la justesse de leurs pensées n'en souffre point. Il „ en est de même, si l'on peut parler ainsi, de l'industrie qui pressée par „ la rigueur de la loi, s'agite & s'évertue pour satisfaire aux créanciers. ”

LA sévérité d'une loi pénale produit naturellement deux effets dans la société ; elle prévient souvent le crime par la crainte qu'elle inspire, & excite chez l'homme coupable, l'industrie pour en éluder l'autorité. Il n'est donc pas douteux que l'indulgence pour les faillis de mauvaise foi ne sauroit manquer de multiplier les Banqueroutes frauduleuses. Mais peut-on faire le même raisonnement sur les faillites forcées ? peut-on croire que l'indulgence de la loi seroit pour les négocians un encourage-

agement qui les porteroit en plus grand nombre à perdre de bonne foi leur état, leur honneur & leur fortune? Car le failli de bonne foi livre sans réserve tout son bien à ses créanciers. Ce n'est point la sévérité d'aucune loi qui peut exciter l'industrie du Négociant à prévenir ce défaut, ni à le réparer. C'est la fortune, c'est son intérêt, c'est son honneur, qui le lui font redouter, qui le lui font prévoir, & qui le portent à épuiser toutes ses ressources pour s'en relever. C'est la raison & la nature, qui nous portent à veiller à notre conservation, qui tendent ici tous les ressorts de l'esprit du Négociant, soit pour prévenir sa perte, soit pour la réparer. Le législateur est ici hors des limites de son empire. Il ne sauroit porter une loi pénale sur un fait qui n'est point volontaire, qui est forcé par des événemens qu'on n'a pu éviter. La loi pénale ne fait donc dans ce cas que détruire sans rien édifier. Peut-on enfin faire concourir chez les négocians la crainte d'une loi pénale pour prévenir les faillites forcées, avec l'intérêt toujours présent de leur fortune & de leur honneur, qui leur inspire toute la prudence, toutes les précautions possibles, pour éviter ce malheur?

TOUTE loi sur cette matière qui étend sa sévérité au-delà des précautions nécessaires pour constater la mauvaise foi du débiteur, ne présente donc dans l'exécution, que de la dureté & des inconvéniens: elle accable sans utilité, elle opprime sans objet, sans avantage pour l'intérêt des citoyens laborieux; & elle détruit sans édifier. Il n'y a rien à mettre dans la balance pour la faire pencher en faveur des dispositions pénales de la loi. Aucun avantage ne peut balancer les inconvéniens qui en résultent.

ON n'a point assez distingué dans les loix modernes les banqueroutes frauduleuses, des faillites forcées; on a confondu la fraude avec la bonne foi; on a sacrifié les intérêts de la société, les vrais intérêts du Commerce, les droits de l'humanité, à la vaine espérance de prévenir les faillites de bonne foi, & on n'a pas aperçu l'impossibilité de prévenir par la crainte des peines, des événemens forcés, des événemens indépendans de la puissance législative. Les législateurs chez les Nations anciennes les plus éclairées ne portèrent point la sévérité des loix à cet excès inutile, injuste, & destructif. Ils ont mieux su distinguer la fraude de la bonne foi; ils ont mieux connu le prix d'un Citoyen industrieux, l'intérêt que l'Etat prend à sa conservation, & la nécessité de respecter les droits de l'humanité dans le cas où la sévérité de la loi ne feroit que détruire.

LES loix des Egyptiens defendoient de s'obliger par corps. Les Grecs permirent d'abord l'obligation & la contrainte par corps. Leurs loix defendoient de prendre en gage ou de faisir les armes & la charrue d'un homme, & permettoient de prendre l'homme même. On trouve la même absurdité dans les loix de France. Il y a une loi qui défend expressément la faisie non-seulement de la charrue, mais de tout ce qui sert au labourage; & une autre qui défend la faisie des moulins, métiers, outils, instrumens, &c. qui servent à la fabrication des étoffes de soie, de laine & des toiles; pendant que d'autres loix permettent de faire emprisonner le laboureur & le fabricant. Les Grecs reconnurent de bonne heure la contradiction & la dureté inutile de cette loi. L'obligation par corps fut proscrite à Athènes par les loix de Solon. La contrainte par corps avoit lieu chez les Romains contre ceux qui s'y étoient soumis, ou qui y étoient condamnés pour stellionat ou dol. Mais dans le cas même de la soumission par acte à la contrainte par corps, la cession des biens de la part du débiteur, faisoit succéder à la rigueur de cette loi, la loi de la liberté:

IL étoit permis autre-fois en France de stipuler la contrainte par corps dans toutes sortes d'actes. Mais hors ce cas elle n'avoit lieu que lorsqu'elle étoit prononcée par le juge pour cause de vol ou pour dettes fiscales. Un Edit de 1535 concernant la conservation de Lyon, ordonne que les sentences de ce tribunal seroient exécutées par *prise de corps* dans tout le Royaume sans *visa ni pareatis*. Charles IX. donne la même autorité à la juridiction consulaire de Paris dans son district, par son Edit de création de 1563, à l'égard des condamnations qui n'excéderoient pas 500 livres tournois. L'ordonnance de moulins, célèbre par beaucoup de dispositions qui font honneur à la législation françoise, étendit la rigueur des loix antérieures à toutes les condamnations de sommes pécuniaires pour quelque cause que ce fut, *pour faire cesser, porte la loi, les subterfuges, les delais & tergiversations des débiteurs*. Cette loi porte encore que si le débiteur ne peut être pris, il sera condamné au *doublement & tiercement des sommes adjugées*. Mais un tempérament d'équité adoucit dans cette ordonnance la dureté de ces dispositions, & les concilie avec les droits de l'humanité & l'intérêt public, en adoptant l'usage de la loi Romaine, qui fait cesser la contrainte contre le débiteur qui abandonne ses biens.

LES loix qu'on suit aujourd'hui en France, ont abrogé en général l'usage des contraintes par corps pour les dettes purement civiles, excepté dans certains cas. C'est-à-dire, que l'usage de la contrainte par corps est

restraint aux dettes dont les juges & consuls ont la juridiction, aux dépens adjugés, aux dommages, intérêts, aux dettes des tuteurs & curateurs, aux restitutions de fruits, au dépôt nécessaire, au stellionat. l'Ordonnance de 1667. défend de passer à l'avenir aucuns jugemens, obligations ou autres conventions portant contrainte par corps contre les sujets du roi. Il n'est permis qu'aux propriétaires des terres & héritages situés à la campagne, de stipuler par les baux les contraintes par corps.

ON voit que ces loix sont restées imparfaites par le défaut d'une connoissance assez exacte du commerce, & parce qu'on n'a point distingué dans les affaires de commerce, la fraude de la bonne foi, comme on l'a fait dans toutes les autres affaires. Car il n'y a pas un seul cas où le législateur autorise la contrainte par corps, dans les affaires étrangères au Commerce, dans lequel le dol & la mauvaise foi du débiteur ne soient manifestes, & ne soient l'objet de la peine. C'est dans tous ces cas contre le dol, contre la mauvaise foi, que la loi arme la justice. Dans les loix sur le commerce, il semble que le législateur a cru, en laissant subsister sans exception la contrainte par corps pour les affaires de Commerce, que le dol & la mauvaise foi président à toutes les opérations des Négocians. On a cependant distingué les Banqueroutes frauduleuses des faillites forcées, en prononçant la peine de mort contre les premières. Il n'y avoit qu'un pas à faire pour rendre la loi tout-à fait conforme à l'intérêt public, à l'équité naturelle qui réclame perpétuellement les droits de l'humanité. Le législateur a voulu prévenir la fraude, par la peine contre les Banqueroutiers frauduleux. Il devoit restreindre à ce seul fait la sévérité de la loi; par ce qu'il n'y a ni dol, ni mauvaise foi dans la faillite forcée & que dès lors la contrainte est sans objet. Une disposition singulière de la même loi en France montre bien, que le Législateur a bien plutôt cédé à la force d'un préjugé, qu'à des motifs tirés de l'intérêt public combiné par la raison avec l'équité naturelle, en autorisant la contrainte par corps. Le Négociant qui a failli, perd en partie son état; il peut continuer le Commerce, mais il est exclus des honneurs qui appartiennent au Négociant. Il parvient cependant à force d'industrie & de travail à payer entièrement ses créanciers. Les loix de France le réhabilitent alors & l'admettent de nouveau dans l'assemblée générale des Négocians & à participer aux honneurs du Commerce. Cette disposition évidemment dictée par l'équité naturelle, par l'humanité & par l'amour éclairé de l'intérêt public, est une démonstration frappante de l'injustice & de la dureté destructive de la disposition, qui veut que ce même Négociant puisse être emprisonné pour sa vie par l'usage de la contrainte par corps.

A laquelle de ces deux loix donnera-t-on la préférence? Est-elle due à celle qui conserve, qui édifie, ou à celle qui détruit sans nécessité, sans objet, sans aucune sorte d'avantage pour le public? Des dispositions si contraires dans les mêmes loix chez la même Nation, ne présentent-elles pas le même excès d'injustice, la même absurdité, que les loix qui défendent de saisir la charue, & permettent d'emprisonner le laboureur? La douceur des moeurs françoises transpire cependant encore ici à travers la dureté de cette loi, dont il est impossible de concilier l'usage avec la raison. On admet en France, ainsi qu'en quelques autres Etats, la cession des biens, qui fait cesser la contrainte par corps, mais avec des formes si tristes, si humiliantes, que ce tempéramment est presque aussi affligeant que la peine dont il prend la place: c'est une espèce d'amende honorable sèche ou *sine figuris*, qui dans le cas de la faillite de bonne foi, dégrade l'homme & l'avillit aussi injustement qu'inutilement.

C'EST peut-être une erreur que de croire que l'exactitude des payemens chez les marchands détailliers, chez les boutiquiers n'est due qu'à la crainte de la contrainte par corps. Si cette classe est au-dessous des Négocians en général par la richesse, par les moeurs, l'éducation, les connoissances & les sentimens, elle ne redoute pas moins la perte de son honneur, de son crédit & de sa fortune, que la seule saisie de ses effets anéantit, ou même un simple refus de paiement, un seul délai demandé; & cette crainte seule suffit pour assurer son exactitude. Mais feroit-il impossible de l'assurer d'une manière plus efficace encore par une loi plus humaine & plus salutaire, que la contrainte par corps, s'il restoit quelque doute. On trouve dans la législation françoise l'idée de cette loi; l'article I. du tit. III. de l'Edit du Commerce ordonne aux Négocians & Marchands, tant en gros qu'en détail, d'avoir un livre qui contiendra tout leur négoce, leurs lettres de change, leurs dettes actives & passives, & les deniers employés à la dépense de leur maison. L'Article III. veut que les livres des Négocians & Marchands soient signés sur le premier & dernier feuillet, par un des consuls, ou par un échevin sans frais ni droits, & les feuillets cotés & paraphés par premier & dernier, par un officier commis dont il fera fait mention sur le premier feuillet. L'Article V. porte que „ les livres journaux seront écrits de même suite „ par ordre de datte sans aucun blanc, arrêtés en chaque chapitre & à „ la fin, & qu'il ne sera rien écrit aux marges. ”

CETTE loi n'est point exécutée en France. La difficulté d'engager des officiers publics à remplir des fonctions en tous sens stériles pour eux,

& les sujets à les requérir sans avoir un intérêt présent qui les y porte, assure l'inexécution d'une forme à tous égards nécessaire. Il seroit également de l'avantage du Négociant, du Marchand & de l'intérêt public, qu'il y eut une loi telle que le Négociant & le Marchand fussent dans la nécessité indispensable de tenir leur livre journal dans l'exacritude la plus rigoureuse, & qu'il leur fut impossible de le refaire, ou d'en faire un nouveau, ou d'altérer l'ancien & de l'accommoder aux circonstances de leurs affaires.

LES Négocians tiennent différents livres, outre le livre journal: un grand livre, un livre de caisse, un bilan, un livre des achats & des ventes, un livre de copies de lettres, &c. Mais le livre journal est le plus important de tous, parce qu'il est le contrôle & la preuve de tous les autres livres, écritures & comptes. En effet ce livre contient confusément tout ce dont les autres livres sont composés: tous les Négocians & Marchands y écrivent de bonne foi toutes leurs opérations jour par jour, & à fur & à mesure qu'elles se présentent, & les portent ensuite par ordre sur un autre registre, par débit & crédit & par date. Ce livre est par conséquent le siège & la base du bon ordre des affaires du Négociant & du Marchand. Une loi qui les obligeroit de tenir ce livre dans une forme rigoureuse, les forceroit donc à tenir leurs affaires dans un bon ordre, rendroit par là moins incertains les succès de leurs opérations & de leurs entreprises, & en les mettant en même tems dans l'impossibilité de préparer des Banqueroutes frauduleuses & de cacher la fraude, cette loi seroit également pour eux & pour le commerce une loi salutaire.

ON pourroit peut-être remplir heureusement cet objet par une loi qui établiroit dans chaque ville & bourg où il y a des Négocians & des Marchands, un bureau, qui sous l'autorité publique auroit seul le privilège de vendre & distribuer aux Négocians & Marchands leur livre journal en papier timbré, numéroté & paraphé, à un prix réglé par un tarif public, qui n'excéderoit que de peu de chose, le prix courant de ces sortes de livres.

L'OFFICIER commis à cette distribution seroit tenu de clore les livres remplis qui lui seroient représentés, avant que d'en délivrer un nouveau, sans cependant voir le contenu dans le livre, la cloture devant se faire par une simple signature avec ce mot *clos le &c.* Ensorte que l'état des affaires des Négocians & des Marchands seroit toujours constaté d'une manière sûre & invariable.

POUR prévenir toute fraude, les Négocians & Marchands feroient tenus de prendre tous les ans de nouveaux registres, lesquels feroient aussi d'un timbre nouveau.

CES livres feroient de différens volumes pour correspondre à l'étendue d'affaires de chaque Marchand & Négociant, & conséquemment, de différens prix.

LA liberté du Commerce en seroit peu ou point blessée, & les frais feroient si modiques, qu'ils seroient à peine apperçus.

L'EXÉCUTION de cette loi ne pourroit être assurée que par une disposition qui porteroit, à peine contre les *Negocians & Marchands qui ne tiendroient pas leur livre journal dans cette forme, d'être privés des privilèges des Marchands & Négocians. C'est-à-dire que leur journal ne feroit pas foi en justice, & qu'ils seroient privés en cas de faillite, du bénéfice de la cession, & la faillite réputée de mauvaise foi.*

Il y a lieu de croire que les bons Négocians & Marchands, qui redoutent continuellement les faillites, verroient avec plaisir une loi qui en prévendrait un grand nombre, & se porteroient d'autant plus volontier à son exécution, qu'elle seroit d'une part le gage public de leur bonne foi, & que de l'autre, il ne leur en couteroit que fort peu de chose de plus pour avoir un livre journal exempt de tout soupçon de fraude. Car le tarif pourroit être assez modéré pour qu'il n'en coutât pas un florin par année au Négociant qui fait le plus d'affaires; cependant le produit seroit suffisant pour fournir à l'entretien des officiers commis à cette distribution.

L'EXÉCUTION assez facile d'une loi si simple ayant assuré dans le livre journal des Négocians & Marchands, la preuve incontestable de la fraude ou de la bonne foi en cas de faillite, il ne resteroit plus de prétexte d'utilité dans l'usage inhumain & destructif de la contrainte par corps. Le dépôt du Bilan & du livre journal seroit toujours la preuve de la bonne foi, de la faillite forcée d'un Négociant obligé malgré lui de cesser ses payemens; comme le défaut ou l'irrégularité de ce dépôt seroit la preuve du dol & de la mauvaise foi de celui qui a médité une Banqueroute frauduleuse.

LA suppression de la contrainte par corps laisseroit toute la force au titre contre un débiteur qui fuit. Une loi plus sévère lui seroit substituée. La fuite seule du débiteur, ou son refus d'un dépôt, ou un dépôt infidèle, seroient une preuve suffisante de sa mauvaise foi. Une poursuite plus rigoureuse devroit être en ce cas entre les mains du créancier.

CAR ce n'est que contre la fraude & la mauvaise foi, que devroit porter toute la sévérité de la loi, & la justice ne devroit être armée que contre le débiteur, qui fuit, qui se cache, ou cache ses effets, & qui cherche un autre azile, que celui que les loix assurent à l'innocence & à la probité.

ON convient, que nous avons raison de regarder les lettres de change & les billets des Négocians comme un papier-monnaie nécessaire, infiniment utile, & supérieur à l'argent comptant; que ce papier ne circule dans la société avec ce précieux avantage, que lui donne le commerce qui le forme, que sur la confiance d'un dépôt réel toujours existant à l'échéance chez les Négocians; & on ne veut pas que nous regardions comme une fausse monnaie ce papier formé par l'usure, accepté par le libertinage, qu'on introduit dans la Société sous la même forme, qui est étranger aux affaires de Commerce, & qui n'a pour objet que d'affurer le payement d'une créance usuraire, non par un dépôt réel qui n'existe presque jamais à l'échéance, mais par le seul usage de la contrainte par corps, que la loi attache à cette forme extérieure, sans égard à la qualité & à l'état des Personnes. Est-ce là un papier de commerce? est-ce là ce papier qui porte l'empreinte de la bonne foi, qui circule dans le monde commerçant sur la confiance d'un dépôt réel formé par le Commerce? L'intérêt des Négocians qui trompés par cette forme extérieure sont exposés à recevoir ce papier en payement, exigeroit évidemment qu'il fut défendu par les loix d'en introduire dans le Commerce.

QUEL peut donc être l'objet d'utilité qui doit faire autoriser l'usage d'un papier qui n'est produit que par le crime; qui bien loin de supposer un dépôt réel, de mériter du crédit, n'est autre chose que la preuve écrite d'une usure commise, & du dérangement des mœurs & de la fortune de celui qui en est le débiteur? Où est la nécessité pour l'intérêt public & pour l'avantage du Commerce, que le Citoyen qui n'est ni Négociant, ni Marchand, ni Fermier, soit autorisé à tirer, à accepter des lettres, en un mot à emprunter par lettre de change? Car ces sortes de
let-

lettres n'ont jamais pour objet la remise, le transport d'argent de place en place, qui est également l'origine & la vraie cause des lettres de change, qui en caractérise la régularité : ces sortes de lettres ne sont jamais que des traites simulées. Le lieu de la traite y est toujours supposé ; c'est toujours un faux.

Si l'on suppose qu'il peut arriver qu'un Citoyen soit obligé d'emprunter pour l'arrangement de ses affaires domestiques, & qu'il ne puisse emprunter que dans cette forme, sans s'exposer à perdre sa fortune ou à manquer une entreprise avantageuse ; ce cas qui peut se rencontrer en cent ans une fois dans une grande ville, présente-t-il une raison assez intéressante pour autoriser une usure permanente, le desordre & la ruine d'un nombre infini de Citoyens de tout état ?

IL ne s'ensuit pas delà que par la suppression de cet abus énorme, contre lequel on ne sauroit porter une loi trop sévère, l'usage & la valeur des lettres de change seroient resserrés dans l'enceinte du Commerce. Ce papier n'en seroit pas moins un papier-monnoie entre les mains de tous ceux qui en reçoivent en payement. Les Citoyens qui ne peuvent tirer ni accepter des lettres comme Négocians, parce qu'ils ne font aucun commerce, n'auroient pas moins le droit d'en recevoir & de s'en servir, comme on se sert de la monnoie ; rien n'est plus étranger à l'usage & à la facilité des emprunts à intérêts légitimes que les Négocians font sur la place, que l'usage de ce papier qui usurpe le nom, la forme & le crédit des papiers de Commerce.

S'IL n'étoit pas démontré que la contrainte par corps pour dettes civiles devoit être supprimée pour l'intérêt du Commerce & de l'humanité, excepté dans le cas du dol & de la mauvaise foi, & que ce n'est point la contrainte par corps qui soutient la grande machine du Commerce, mais que c'est l'honneur, le crédit, la fortune, en un mot l'intérêt personnel du Négociant, qui est le véritable lien du Commerce, & un lien bien plus solide que celui d'aucune loi : s'il étoit permis de croire que pour peu qu'on donne atteinte à la loi de la contrainte par corps l'édifice du Commerce s'écroule nécessairement & ne laisse voir par-tout que des ruines ; il n'en seroit pas moins indispensable de proscrire l'usage de la contrainte par corps, à l'égard de lettres tirées ou acceptées par d'autres, que par des Négocians ou Marchands, en les réduisant à de simples obligations.

L'ÉNORMITÉ de cet abus n'a point échappé aux lumières de tous les Magistrats qui rendent la justice en France. On trouve des Arrêts de différents Parlements qui sur des lettres de change tirées ou acceptées par des Citoyens qui n'étoient pas Négocians, ont déchargé les débiteurs de la contrainte par corps. Les Juges ont souvent regardé ces lettres de change comme l'abus d'une loi pour éluder les dispositions d'une autre loi, comme une fraude faite à la loi de 1667. qui a pros crit en général la contrainte par corps pour dettes civiles. Ils n'ont vû dans ces sortes de lettres, que des titres artificieux, imaginés pour rendre inutiles les défenses de l'ordonnance de 1667. de s'obliger par corps par aucune sorte d'acte; ils n'ont vu, au lieu d'un titre formé par la bonne foi qui dirige la plume du Négociant, qu'un titre simulé, qu'une précaution frauduleuse, pour dérober l'usure aux regards de la justice, en assurer le succès & tromper le législateur.

MAIS quelques exemples rares d'une juste sévérité dans des juges éclairés, laissent subsister tous les inconvéniens de la loi. C'est dans la loi même que réside la cause permanente d'un désordre qu'il n'est pas possible de dissimuler. De quel oeil en effet peut-on envisager une lettre de change tirée par un homme qui ne fait aucun commerce, sur un Négociant de Lyon qu'il ne connoit point, donnée en paiement à un Marchand qui a exigé ce titre pour une partie de marchandise sur laquelle il fait bien que son acheteur va perdre dans un moment deux ou trois cent pour cent; qui n'ignore pas que c'est de la part de l'acheteur une manière d'emprunter? ce titre dicté par le dol, & par l'usure, ce titre qui est une fraude manifeste faite à la loi, constitue cependant un débiteur sur lequel le créancier exerce une usure énorme, avec d'autant plus d'intrépidité, qu'à l'échéance le débiteur, de quelque état qu'il soit, est traité comme Marchand à la conservation de Lyon & dans le tribunal supérieur, & qu'à défaut de paiement, il n'y a point d'azile pour lui dans le Royaume, pas même dans l'appartement du Roi. On ne peut s'empêcher de sentir que cet excès dans un privilège qui par lui-même est déjà odieux, & ne peut se soutenir qu'à la faveur d'un intérêt public, a été arraché de la sagesse du législateur par des importunités, par des cris indiscrets d'un corps de ville mal instruit des vrais intérêts du Commerce & de l'avantage général de l'Etat. La même sûreté que la loi donne par la forme du titre au créancier de bonne foi contre le dol, ou la fuite d'un débiteur avec lequel sa qualité de Marchand l'obligeoit de négocier, devroit-elle s'étendre en faveur d'un créancier de mauvaise foi, qui n'a point
traité

traité avec un marchand ; au lieu d'une affaire de Commerce, n'a fait qu'une affaire d'usure, & qui n'a exigé ce titre que comme étant seul propre à assurer le succès & l'impunité de son crime ?

LE Commerce seroit-il moins protégé ? les foires de Lyon qui lui sont précieuses, seroient-elles moins favorisées, si le privilège accordé à la conservation de Lyon étoit borné aux affaires qui sont véritablement affaires de Commerce ; si la loi regardoit comme une simple obligation, les traites & les acceptations de tout homme qui n'est ni négociant, ni marchand, ni fermier : cette distinction si naturelle, si juste, si sûre & si facile, admise dans la loi, ne sauroit présenter que des avantages sans inconvéniens, aux yeux des calculateurs les plus exacts du bien & du mal.

MAIS si l'usage de la contrainte par corps est un abus qui révolte la raison, il regne dans le monde commerçant un autre abus qui est la cause du préjugé, qui fait regarder encore par beaucoup de gens la contrainte par corps comme un mal nécessaire pour en prévenir, ou en éviter un plus grand. On voit avec une sorte d'indignation des gens, après une ou plusieurs banqueroutes, insulter le public par le faste d'une richesse acquise ou augmentée aux dépens de leurs créanciers, & l'on est dans l'idée que la contrainte par corps est un frein qui en retient beaucoup d'autres dans le devoir, & empêche que cette sorte de voleurs publics ne se répandent en plus grand nombre dans la société, & ne dévastent le Commerce. C'est une erreur : la contrainte par corps ne peut servir ni à prévenir, ni à réprimer ce désordre. Ce n'est point la loi qui a assujéti les engagements de Commerce à la contrainte par corps, que ces Négocians qui ne craignent point de manquer, s'efforcent d'é luder. La loi de la contrainte leur est indifférente : ils ne sont gênés que par celle qui punit la Banqueroute frauduleuse, & l'on trouve malheureusement presque par-tout des moyens trop faciles de rendre inutile, la rigueur de cette loi. D'autres loix mêmes combattent ici la sagesse du législateur, & fournissent des moyens sûrs à la fraude pour défarmer la justice.

C'EST une loi presque générale en Europe que le plus grand nombre de créanciers en sommes fait la loi aux autres créanciers & dicte à son gré le contrat du failli. Le Banqueroutier frauduleux s'assure à l'avance d'un contrat tel qu'il le désire par des dettes simulées, & trouve facilement le moyen de soustraire impunément ses meilleurs effets, & de jouir ainsi de l'indulgence d'une loi dont il n'auroit dû éprouver que la juste sévérité. Les

16-

législateurs, sur-tout en France, semblent avoir pris les plus grandes précautions pour prévenir l'abus des dettes simulées : on a prévu & marqué par des loix presque toutes les circonstances qui peuvent les caractériser & les faire connoître. Mais malheureusement l'exécution de ces loix est abandonnée à l'intérêt des créanciers, qui les porte rarement à attaquer leur débiteur par la voie extraordinaire; parce que les formes & les frais de justice les embarassent, leur font craindre d'ajouter encore de nouvelles pertes à celles qu'ils souffrent déjà, & les engagent à préférer un accommodement, ou même un entier abandon de leurs créances.

A cet abus des loix qui détruit sans cesse l'empire d'une juste sévérité, on ajoute encore en beaucoup d'endroits l'abus des aziles. La France en a beaucoup; la Hollande en a & Liège en a autant que de maisons; abus énorme, toujours en contradiction avec la raison, la justice & l'intérêt public. Ces retraites peut-être respectables dans leur origine, parce que l'humanité sembloit les avoir instituées pour le salut de l'innocence, ne servent aujourd'hui qu'à assurer l'impunité du crime. C'est delà qu'un Banqueroutier frauduleux capitule à son gré avec ses créanciers, & qu'il se fait céder une partie de leur fortune : souvent même il y jouit impunément du fruit de son crime. Le prétexte d'humanité entretient ces aziles si abusifs & si funestes à la société, comme si l'humanité pouvoit jamais être contraire à la justice; & comme si cette fausse & séduisante équité, qui hazarde la vie de plusieurs innocens, en épargnant celle d'un coupable, ne devoit pas être regardée comme une compassion cruelle & une indulgence inhumaine.

CE sont ces moyens trop faciles d'éluder l'autorité des loix, qui multiplient les Banqueroutes frauduleuses à l'infini, sur-tout en Hollande & en Angleterre, & qui engagent les Négocians à se livrer à cette fraude comme à une branche de Commerce. Les faillites de bonne foi ne devroient pas avoir besoin de ces aziles : elles en devroient trouver un plus assuré, & plus honorable pour l'humanité, dans la protection & l'équité des loix, & il ne devoit y avoir aucun azile pour la fraude.

SI on ajoutoit à la forme rigoureuse du journal des Négocians, qui rendroit impraticable la ressource des dettes simulées, & contiendrait toujours la preuve de la fraude ou de la bonne foi, & à la suppression des aziles, une loi qui confieroit au fisc le soin de poursuivre la punition de la Banqueroute frauduleuse, comme de l'un des délits publics qui cause
le

le plus de désordre dans la société, on parviendroit à mettre le Commerce à l'abri de l'un des orages qu'il redoute le plus. C'est la crainte de l'action de la partie publique en France & en Hollande, qui fait qu'on n'y voit presque jamais de Banqueroute frauduleuse de la part des comptables. On peut en conclure que si la partie publique prenoit, par le seul devoir de sa charge, le même intérêt dans les Banqueroutes frauduleuses étrangères aux deniers publics, on prévien droit, on détruiroit presque entièrement ce fléau, qui repend tant d'inquietudes sur les opérations des Négocians & qui resserre les limites du Commerce.

Des Lettres de change.

LES Lettres de change représentent l'argent, elles en font toutes les fonctions; elles sont, comme l'argent, entre les mains des Négocians, les signes représentatifs de toutes les valeurs, avec cet avantage bien supérieur à l'argent, qu'elles donnent par la facilité & par la rapidité du transport, & en tenant lieu par-tout de l'argent, une bien plus grande activité à la circulation des denrées & des marchandises, que ne sauroit faire l'argent.

ON ne connoitroit qu'imparfaitement l'utilité des lettres de change, si l'on ne s'arrêtoit qu'à considérer cette seule fonction qui consiste à représenter l'argent pour en faciliter le transport & la circulation: ce papier-monnaie a un autre avantage qui n'est ni moins précieux, ni moins utile au Commerce. C'est ce papier qui anime & nourrit ce fonds immense de crédit sur lequel le Commerce multiplie tous les jours ses opérations à l'infini dans toute l'étendue de l'Europe.

LE crédit soutient en général tout le Commerce de l'Europe: c'est à l'usage continuel du crédit, qu'est dû l'état florissant où nous le voyons. Il est peu d'articles qui se vendent au comptant, & les articles mêmes se payent toujours en papiers de commerce, si on en excepte quelques achats faits à la première main. Les Manufacturiers achètent à terme presque toutes les matières premières. Les Négocians tirent de même à terme les productions des manufactures, les vendent de même aux détailliers, & ces derniers sont obligés de débiter beaucoup à crédit aux consommateurs.

L'OPINION & la bonne foi sont la base de ce crédit qui est le pivot sur lequel roule tout le Commerce, qui fait circuler les denrées & les marchandises. Car indépendamment de ce que l'argent ne sçauroit circuler lui-même, ou que du moins sa circulation seroit extrêmement lente, dispendieuse & perdrait infiniment de son utilité sans le secours des signes, il est certain que l'argent ne suffiroit pas pour entretenir la circulation des denrées & des marchandises dans l'activité nécessaire pour en faciliter la vente aux propriétaires, & les procurer aux consommateurs, avec abondance & de la manière la plus commode & la plus avantageuse. D'ailleurs la masse d'argent circulant dans le Commerce ne représente qu'une très petite partie des valeurs; & les signes ou papiers de commerce triplent ou quadruplent peut-être le numéraire. Sans ce secours les fonctions de l'argent seroient trop bornées, & ne pourroient répondre ni à l'étendue, ni à l'activité du Commerce.

AINSI, si l'usage des lettres de change a contribué à rendre le Commerce florissant par la facilité qu'il a donnée au transport des signes des valeurs, cet usage y a bien plus contribué encore en introduisant dans le Commerce une somme immense de crédit qui n'y étoit point, & en donnant à chaque Négociant en particulier le moyen de s'approprier une portion plus ou moins grande de cette somme de crédit, dont les papiers de commerce que chacun a la faculté de former chez soi, sont les instrumens. C'est avec les papiers-monnoyes, c'est avec les instrumens de ce crédit, que par le secours d'une somme d'argent très limitée, d'un fonds réel très modique, le Négociant multiplie sans cesse ses affaires, fait un Commerce très étendu & bien au de-là de son fonds réel.

C'EST donc une définition peu exacte que celle de l'auteur *des Elemens du Commerce*, quoique généralement reçue, que la lettre de change est le transport ou cession faite par un Négociant à un autre, du fonds qu'il a dans un pays étranger. Cela est vrai quelque-fois, mais la lettre de change est plus exactement définie, un ordre donné par un Négociant à son Correspondant de payer une certaine somme à un autre Négociant ou à son ordre. La première définition suppose un transport d'une créance ou de fonds existans, ce qui est rare, & la seconde embrasse également les fonds existans & le crédit qui est le fonds le plus ordinaire de la lettre de change. Ainsi il n'y a de vraie cession en matière de lettres de change, que celle qui se fait par les endossements, qui sont de vrais transports qui se font d'un endosseur à l'autre, de la lettre de change, c'est-à-dire de la dette contractée

tractée par le tireur, ou celui qui a donné l'ordre par la lettre à un Négociant, de payer la somme qui y est portée, & par le Négociant s'il l'a acceptée. Mais ni l'ordre ni l'acceptation ne supposent un fonds alors existant, mais seulement un fonds existant à l'échéance. C'est ainsi que les Législateurs ont envisagé la lettre de change dans la loi qui rend le porteur de la lettre responsable du défaut de protest, & anéantit la garantie du tireur; si celui-ci justifie qu'au temps de l'échéance de la lettre, il avoit des fonds suffisans chez le Négociant sur qui elle étoit tirée.

Ainsi dans l'usage général la lettre de change ne suppose aucun fonds existant, dont elle soit réellement le transport & la cession au moment où elle est tirée; mais un crédit de la somme qu'elle contient: & circule dans le Commerce uniquement sur la confiance, que le fonds pour la payer se trouvera réellement au lieu où elle doit être payée au moment de l'échéance. Par cette raison dans le doute un Négociant recommande souvent pour l'honneur de sa signature le paiement de ses lettres à un autre que celui sur qui il a tiré. C'est ainsi que sur le crédit seulement, les Négocians tirent des Lettres de change, soit pour payer, soit pour se faire des fonds, des lettres sur un ou plusieurs Négocians, dont ils font les fonds à l'échéance. Nous nous arrêterons plus particulièrement sur cet usage dont on peut abuser si facilement, & dont l'abus a des suites si funestes pour son auteur & pour le Commerce en général, lorsque nous traiterons du crédit particulier du Négociant, des moyens de l'acquérir, de le conserver, de le fortifier & de l'étendre.

IL seroit bien à désirer que la forme & l'usage des lettres de change fussent sous l'empire d'une loi générale & uniforme chez toutes les Nations commerçantes, que les termes des endossements ne fussent susceptibles d'aucune interprétation dans aucun tribunal de l'Europe, & que tant le protest, que le défaut de protest, eussent dans tous les pays les mêmes effets. Cela seroit ainsi, si les Juges ne décidoient les contestations, qui naissent quelque-fois de l'omission d'un mot ou d'une mauvaise expression, que sur les principes de la bonne foi, & sur les intérêts de la foi publique. On jugeroit par-tout, que le défaut de protest ne fait pas cesser la garantie du tireur & des endosseurs, lorsque l'accepteur se trouve failli le jour de l'échéance, & que les termes de l'ordre ou de l'endossement, qui n'est autre chose que la cession de la lettre à un tiers, sont indifférens, puisque les lettres de change se négocient dans toutes les places sur l'ordre en blanc des propriétaires, & sur leur simple signature, même en France

où la loi a proscriit l'ordre en blanc. C'est un usage auquel on ne sauroit donner atteinte sans ralentir infiniment la circulation du crédit & sans porter un grand préjudice au Commerce.

Des Tarifs & des Loix prohibitives.

LES Tarifs, c'est-à-dire les loix faites, ou à faire ou à corriger concernant les droits d'entrée, de sortie & de transit, intéressent toutes les Nations qui sont commerçantes ou qui veulent le devenir. Rien n'est plus intéressant pour un Etat qu'une loi générale, qui doit avoir l'influence la plus sensible sur les progrès de l'Agriculture, de l'Industrie, des Arts & du Commerce. Il est très difficile de faire une loi générale, universellement sage & utile, sur une matière si vaste, qui présente au génie législatif un détail infini de vues d'utilité & d'intérêts qui semblent se contredire, & que la loi doit concilier pour fonder l'intérêt général. L'importance & l'étendue d'une telle loi exige un grand détail de connoissances.

Si l'on ne peut dire, comme le voudroit l'ami des hommes, à une Nation: *Ouvrez vos barrières aux Etrangers, ils sont vos frères, rendez toutes les communications libres*; il y a peut-être de plus grands inconvéniens encore à rendre les communications trop difficiles. Doit-on espérer que les Etrangers iront acheter chez une Nation à laquelle ils ne pourront rien vendre, ou lui porter des denrées & des marchandises sans pouvoir en acheter aucunes? Qu'on mette en général par des tarifs, par des loix prohibitives, une Nation dans cette situation; on lui fera perdre bien-tôt toutes les richesses qu'elle pouvoit attendre du Commerce étranger. Son agriculture, toute son industrie, qui ne peuvent recevoir de vraie valeur que du Commerce étranger, réduites à des consommations intérieures, décroîtront sans cesse, & cette Nation deviendra promptement foible & pauvre. Ce qui arriveroit ainsi en général, aura lieu à l'égard de tous les articles de détail & de toutes les branches de l'industrie de la Nation, sur lesquelles on resserrera ou l'on interdiera la communication avec les Etrangers.

En France en surchargeant de droits de sortie les vins & les eaux-de-vie; on a fait la fortune des vins du rhin, de mozelle, des vins factices, des eaux-de-vie factices & des brasseries de biere chez les Etrangers, dont
on

on a forcé l'économie & l'industrie. Par là on a rendu à la longue les vignes en beaucoup d'endroits un mauvais bien, ou un bien médiocre. Il n'est peut-être point d'article des productions naturelles & de l'industrie, sur lequel des droits trop forts ne portent un semblable préjudice. Lorsqu'on dit que l'Etranger contribue aux charges de l'Etat, on ne doit pas croire que ce soit par la somme de droit qu'on en exige à la sortie des denrées & des marchandises qu'il achete, mais par la somme qu'il y emploie, ou par la quantité qu'il en achete. Car c'est cette somme employée aux achats, qui enrichit réellement l'Etat qu'on appauvrira infailliblement par des droits de sortie, dont l'excès diminuera ou réduira à rien les achats des Etrangers. C'est à ces droits que le Commerce des Hollandois doit en partie son déclin.

Il semble qu'on ne devrait jamais perdre de vue dans la loi des tarifs, ce principe, que pour rendre une branche de Commerce florissante pour l'Etat, il faut la rendre utile à l'Etranger: car c'est lui qui lui donne toute sa valeur, & il ne sçauroit être porté à la lui donner que par son propre intérêt. On doit encore moins perdre de vue ce principe de la société générale, qui est que toutes les Nations sont liées entre elles par des besoins respectifs; & toutes les fois qu'une Nation voudra donner un ordre à son Commerce par des loix prohibitives & par des tarifs qui donneront atteinte à ce principe, elle ira contre son objet: elle détruira au lieu d'édifier en donnant atteinte à la baze de la société générale.

C'EST un très bon réglemeut pour le progrès des manufactures, que celui qui exempte de droits d'entrée les matières premières, de quelque pays qu'elles viennent. La même exemption de droits devrait s'étendre sur les marchandises à leur sortie, soit qu'elles soient manufacturées de matières premières tirées de l'Etranger ou du cru du pays. Cette dernière exemption n'est point aussi générale en France qu'elle devrait l'être. On pourroit citer une infinité d'articles chargés de droits de sortie, sur lesquels on devrait plutôt accorder un encouragement à la sortie, que d'entretenir des droits qui la gênent & resserrent l'exportation. En travaillant à la confection d'un tarif, on ne sçauroit donner trop d'attention à l'industrie nationale & à celle des autres Nations. Chaque Nation doit craindre la rivalité des Nations voisines. Les arts introduits presque par-tout, l'industrie faisant aujourd'hui chez la plupart des Nations les plus grands efforts, il est impossible de faire d'un tarif, une loi généralement permanente & invariable. La concurrence qui naît & rénaît sans cesse dans les différens marchés de l'Europe, doit donner lieu nécessairement à de fréquens change-

mens dans les tarifs. Les Nations industrielles se multiplient tous les jours, & le point capital auquel on doit en conséquence s'appliquer dans l'administration du Commerce, est de produire au-dehors les denrées & les fruits de l'industrie au plus bas prix qu'il est possible, pour obtenir les avantages de la concurrence. Sur ces principes incontestables combien d'articles chargés de droits de sortie par les anciens tarifs, ne faut-il pas exempter entièrement aujourd'hui, si on veut soutenir l'industrie nationale ?

LES droits de sortie trop considérables sur les denrées, en resserrent infailliblement la consommation au-dehors, & portent par conséquent un grand préjudice à l'agriculture, qui devrait recevoir de la consommation des Etrangers son plus grand encouragement. Dans la nécessité des nouveaux besoins de la finance, ne seroit-il pas plus avantageux de diminuer infiniment de ces droits, & de les rejeter de préférence sur les consommations intérieures ?

LES prohibitions absolues de certaines matières premières peuvent être infiniment nuisibles aux progrès de l'Agriculture, de l'Industrie & du Commerce. On trouvera cette vérité bien sensible, si on prête une légère attention à la fabrique des matières premières des modes, à celles des galons d'or & d'argent, & au commerce des foyes.

QU'ON défende en France la sortie des gazes, des marlis, des mille-rets, des rubans, de la chenille, des dentelles de soye, &c. ou qu'on les surcharge de droits de sortie, pour conserver le privilège exclusif de la fabrication des modes auxquelles on employe ces marchandises, & d'en pourvoir toute l'Europe; il arrivera infailliblement que l'industrie d'une ou de plusieurs autres Nations sera animée, excitée par la nécessité au point de fabriquer tous ces articles, & d'imiter parfaitement l'industrie Française. Car il est aussi facile aux autres Nations qu'à la France, de se procurer des foyes de Chine, les foyes Sina qu'on employe dans les gazes & les marlis; & les foyes d'Italie, qu'on employe aux autres articles. De-là il est évident que la sortie de ces marchandises doit être libre & exempte de droits par les tarifs, ainsi que les modes: & la raison de cette exemption doit se trouver dans le progrès de l'industrie des autres Nations.

IL en est de même des galons d'or & d'argent. Un tarif qui les surchargerait de droits de sortie; qui défendrait la sortie des fils d'or & d'argent ou les surchargerait de droits, ferait bien-tôt perdre à la France ce Commerce

merce avec l'Etranger. Ce n'est que par le meilleur marché & la liberté, que la France peut encore ralentir les progrès de l'industrie chez les autres Nations sur cet article, qui est assez important. On fabrique des galons d'or & d'argent chez plusieurs Nations, & si cette fabrique n'y a pas encore atteint le degré de perfection où elle se trouve en France depuis longtems, les gênes à la sortie de France forceroient les autres Nations à redoubler de soin & d'application pour imiter parfaitement les fabriques Françaises, & elles y réussiroient infailliblement. Lyon même perdrait l'espèce d'exclusif dont il jouit depuis un grand nombre d'années. Cette ville a porté la filature de l'argent à un degré de beauté qu'aucune autre n'a encore pu imiter, & elle a l'avantage de fournir seule à toutes les fabriques du Royaume & de l'Etranger, les fils dont on fabrique les plus beaux galons d'argent. L'industrie étrangère forcée par des gênes, animée & mise en activité dans les villes où l'on ne fabrique de beaux galons d'argent, qu'avec les fils d'argent de la ville de Lyon, peut détruire ce privilège.

LYON est la ville de l'Europe où se fait la plus grande consommation des soyes, elle est en même tems l'entrepôt général des soyes pour toute la France. C'est là que se vendent les soyes d'Italie, d'Espagne, du Levant, du Languedoc, de la Provence & du Dauphiné. Les manufactures de Lyon depuis longtems si florissantes & les premières de l'Univers, ont pour base de leur supériorité, l'excellence des apprêts des soyes, sur-tout du décreusement & de la teinture. Cet apprêt des soyes est une des branches de l'industrie des plus précieuses, dont on pourroit faire un commerce très étendu. C'en est un en effet pour la ville de Lyon, mais un Commerce borné & restreint par le défaut de liberté. Les prohibitions l'ont concentré dans l'intérieur de la France.

LA sortie du Royaume des soyes crues & teintes est défendue. Cette prohibition est-elle bien conforme aux intérêts du Commerce de la France, & n'est-elle pas un puissant aiguillon pour l'industrie de l'Etranger? On s'est flaté sans doute lorsqu'on a fait cette défense en France, de mettre un obstacle aux progrès des manufactures étrangères tant par la privation des apprêts de Lyon, qu'en entretenant les soyes à un plus bas prix dans l'intérieur du Royaume, & par ce moyen le bon marché de ses manufactures.

LES motifs de prohibition n'ont pas été puisés dans les bonnes connoissances & dans les vrais principes du Commerce. On n'a pas fait attention, que les manufactures étrangères n'ont pas besoin des soyes de France pour
s'élo.

s'élever, se produire dans le Commerce & diminuer la consommation de celles de Lyon; que les foyes d'Italie, d'Espagne, du Levant & des Indes sont aussi à portée de la plûpart des manufactures étrangères, que de celles de France; que le prix que le Commerce fixe tous les ans aux foyes, est commun pour toutes les manufactures, & qu'il ne peut y avoir de différence que dans les fraix de transport pour les manufactures qui sont plus éloignées du cru ou des magasins de toutes ces sortes de foyes. La prohibition de la sortie de France n'a donc pu porter aucun préjudice aux progrès des manufactures étrangères à l'égard des foyes crues; ou du moins ce préjudice ne scauroit être que très léger & bien peu digne d'attention, pour quelque manufacture voisine de la France.

A l'égard des foyes apprêtées, ce seroit vouloir s'aveugler sur les ressources de l'industrie humaine, que d'imaginer que les apprêts soient un secret qui puisse être longtems possédé exclusivement par aucune Nation. Avant cette prohibition les étrangers tiroient les foyes teintes de Lyon: ceux-ci obligés par la défense de s'appliquer aux teintures, l'art les a presque toutes portées chez eux au même degré de perfection, si on excepte la couleur de rose qui est encore inférieure à celle de Lyon, mais qui aura sans doute à son tour le même sort que les autres couleurs. Car dès qu'une fois l'art est animé par l'intérêt chez quelque Nation que ce soit, il y fait des progrès rapides.

AINSI dans l'idée de conserver par des prohibitions toute l'étendue de la consommation des fabriques de Lyon, en privant les fabriques étrangères des secours qu'elles tiroient de cette ville pour se former & s'accroître, on a privé la ville de Lyon de deux branches de Commerce fort riches, & en même tems on a accéléré les progrès de l'industrie étrangère, au lieu d'y mettre des obstacles & de les ralentir, comme on s'en étoit flaté.

SI la sortie des foyes étoit libre, Lyon en tireroit d'Italie & de l'Espagne au de-là de la consommation intérieure, & en feroit un Commerce d'économie avec les Etats limitrophes qui sont obligés de les tirer par la Hollande ou par l'Allemagne. La prohibition fait donc perdre au Commerce de Lyon, le Commerce d'économie sur les foyes, sans qu'aucun avantage puisse l'en dédommager. Lyon perd en même tems les bénéfices d'entrepôt & de commission.

LA même prohibition de la sortie des foyes préparées prive encore
Lyon

Lyon d'un bénéfice d'industrie & de main-d'œuvre fort considérable, & force les progrès de l'industrie étrangère. Un secret qui perfectionne une manufacture, qui lui donne une grande réputation & une grande supériorité sur toutes les manufactures semblables, tel que celui des ratines de Leyde & des moères d'Angleterre, ne sçauroit être acheté trop cher, ni conservé avec trop de soin. Ainsi si Lyon avoit encore quelques secrets dans les apprêts des foyes, s'il y en avoit un pour sa couleur de rose qui jusqu'à présent est unique, quoiqu'on n'ait pu donner encore à cette couleur la ténacité qui lui seroit nécessaire, il faut régarder comme un moyen infaillible de les perdre, le refus de laisser passer les foyes apprêtées à l'Etranger, qui le force à la recherche des mêmes secrets, ou à s'en passer ou à y suppléer. Si la sortie des foyes apprêtées étoit libre, Lyon tireroit une plus grande quantité de foyes d'Italie; ses fabriques seroient également florissantes; il exporteroit toujours la même quantité d'étoffes à l'Etranger & ajouteroit à cette exportation une réexportation de foyes crues & de foyes préparées, qui augmenteroit ses richesses sans accélérer d'avantage l'accroissement des manufactures étrangères, & sans produire d'autre effet que de retarder les progrès des connoissances & de l'industrie des Etrangers sur la perfection des apprêts. On estime que Lyon pourroit envoyer tous les ans à l'Etranger pour plus de six millions de foyes crues ou apprêtées, objet assez important dont le Commerce de cette ville est privé par des prohibitions qui ne lui procurent aucun avantage d'ailleurs.

L'ÉTABLISSEMENT de la liberté de la circulation des denrées & des marchandises dans l'intérieur d'un Etat, l'exemption de tous droits d'entrée & de sortie d'une Province à l'autre, sur les rivières & sur les grands chemins, l'entière liberté des voitures publiques, sont peut-être l'un des plus grands avantages qu'on puisse procurer au Commerce de l'Etat: mais seroit-ce rendre un service réel au Commerce de la France, si on traitoit exactement ses Colonies comme Provinces & sur les mêmes principes, ainsi que cela a été proposé? Il n'est pas possible de supprimer la branche de finance que produisent les droits d'entrée & de sortie, & en même tems celle des droits sur les consommations. Il faut que l'une porte la diminution que l'intérêt du Commerce exige qu'on fasse sur l'autre: & c'est cet intérêt qui doit être balancé, & qui doit décider la préférence.

La consommation intérieure est forcée, c'est-à-dire elle ne peut être croisée par la concurrence des mêmes matières étrangères, & si cela arrivoit, on a des moyens doux & paisibles de l'écartier bien vite. Il est

d'ailleurs de l'intérêt de l'Etat d'y consommer peu, sur-tout de certains articles, & d'exporter beaucoup. En resserrant les consommations intérieures, pourvû que ce ne soit pas avec excès, ou par la dépopulation, on force une économie heureuse qui entretient la richesse de la Nation ou l'augmente, si les fruits de l'économie augmentent son exportation.

LA consommation chez l'Etranger, qui est le véritable aliment de l'Agriculture, de l'Industrie & du Commerce de l'Etat, est presque entièrement libre; car il y a peu d'articles dont l'Etranger ne puisse se passer. C'est sur cette consommation que le législateur doit avoir sans cesse les yeux ouverts. Il doit en connoître tous les ressorts & les divers moyens de les tenir toujours en activité. Il faut séduire l'Etranger par les attraits du luxe, de la nouveauté, du goût, de la mode; par toutes les perfectiones de l'art, par la bonne qualité des denrées & des marchandises, mais sur-tout par le bon marché: sur quoi la Nation commerçante doit observer continuellement la marche, tous les mouvemens du Commerce des Nations rivales, & les suivre dans les changemens à faire à ses tarifs, qu'exigent toutes les révolutions qui sont fréquentes aujourd'hui dans le Commerce, mais qui ne sont pas toutes également sensibles à qui ne sçait pas observer les progrès de l'industrie de toutes les Nations.

ON doit donc rejeter autant qu'il est possible sur les consommations intérieures les besoins de la finance, & ne jamais surcharger la sortie des denrées & des marchandises d'aucuns droits, qui puissent leur faire perdre les avantages de la concurrence ou ralentir la traite des Etrangers, qui est la vraie source des richesses de la Nation commerçante. Ce n'est point en achetant chèrement que l'Etranger paye les charges de l'Etat où il se pourvoit, mais en y multipliant ses achats; & c'est le bon marché, c'est la liberté de la sortie qui les lui fait multiplier. Ce n'est non plus la consommation intérieure qui enrichit le colon & le sujet industriel, qui les anime & les multiplie le plus, c'est la vente des fruits de leur travail à l'Etranger; c'est la grande consommation extérieure qui établit la richesse & l'abondance dans l'intérieur.

CHAQUE article de denrées & de marchandises, qui doit faire l'objet d'une disposition particulière dans un tarif, exige un grand détail de connoissances du Commerce des autres Nations. Nous ne sçaurions penser, comme quelques Négocians François, que les denrées des Colonies ne doivent être chargées d'aucuns droits d'entrée dans les ports de France, & qu'elles doi-

doivent être seulement chargées de droits de sortie. Il seroit sans doute plus conforme aux intérêts du Commerce de la France d'imposer des droits d'entrée dans les ports de France, & de très modiques droits de sortie sur toutes ces denrées, à l'exception des cotons, des indigos, des bois de teinture & de l'écaille de tortue, qui sont les matières premières de plusieurs manufactures, qui par cette raison doivent être exemptes de droits d'entrée & peut-être surchargées de droits de sortie.

LES sucres, les cafés & le cacao des Colonies de France, ont à soutenir chez l'Etranger la concurrence des sucres, du cacao d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre & de Hollande, des cafés de Surinam, de Java & du Levant. C'est l'abondance & les pris courans de ces mêmes denrées du cru de ces différentes Nations qui doivent servir de règle aux tarifs de la France, à l'augmentation ou à la diminution des droits de sortie. La France a intérêt que la vente de ces denrées ne languisse jamais dans ses ports, & d'animer par-là la culture de ses Colonies qui sont aujourd'hui l'un des plus grands débouchés de son cru & de son industrie.

IL n'en est pas de même des droits d'entrée sur les denrées qui ne peuvent être regardés que comme des droits sur les consommations ; & ces droits ne tombant que sur des denrées de luxe, la finance peut se dédommager ici par des droits d'entrée, des diminutions que la faveur due au Commerce fait accorder à la sortie.

ON peut conclure de ces observations qu'une loi qui doit embrasser tout le Commerce d'un Etat, & d'un Etat tel que la France, dans le plus grand détail, exige une discussion longue & difficile, un examen profond de tous les articles qui entrent dans la masse générale du Commerce, dont la plupart doivent être la matière d'autant de dispositions particulières de la loi générale. Une telle loi qui paroît être chez toutes les Nations commerçantes l'ouvrage d'un seul homme, ne sauroit avoir cependant la perfection & toute la sagesse qu'exige l'intérêt du Commerce sans le concours des lumières des Négocians. C'est ici plus qu'en toute autre matière, que la théorie la plus réfléchie ne sauroit se passer des connoissances & du secours de la pratique. Il en est des différentes places de Commerce, comme des Négocians : chaque place est livrée à une ou différentes branches de Commerce qui lui sont propres. Il n'y en a point qui ne puisse fournir de grandes lumières sur les différentes branches de son Commerce. Mais quoique les Négocians soient aussi addonnés chacun en particulier à

des branches particulières, il y en a un grand nombre qui n'y ont point borné leurs connoissances; qui ont joint la théorie à la pratique; qui envisagent l'universalité du Commerce; qui ne mettent point de bornes à leurs spéculations; & qui voient aussi souvent le Commerce en bons Citoyens, qu'en bons Négocians. Ce sont ces Négocians qui ne sçauroient être trop invités à faire part de leurs observations sur les intérêts particuliers du Commerce de leur place, & sur l'intérêt général qui doit être le résultat des intérêts particuliers; ce qui comprend la connoissance du Commerce intérieur, & celle sur-tout du Commerce extérieur dans toutes ses branches, qui est bien plus importante & bien plus nécessaire pour diriger sûrement le Commerce d'une Nation le plus à son avantage qu'il est possible.

IL est assez naturel qu'une Nation commerçante qui s'occupe des moyens de rédiger un tarif, n'appelle point les Etrangers dans le conseil de sa législation. Cependant comme l'un de ses plus grands intérêts dans cette loi, est d'attirer chez elle les Etrangers, sur-tout de leur vendre beaucoup, d'assurer à son plus grand avantage le débit de ses productions naturelles & d'industrie, d'établir la plus grande concurrence à l'importation & à l'exportation, il importe infiniment à cette Nation de connoître à fonds les intérêts du Commerce des Etrangers dans le projet de son tarif, pour remplir ses vues, pour concilier leurs intérêts avec les siens, & ne pas détruire au lieu d'édifier. Ce seroit donc une précaution très sage de la part de cette Nation de les consulter jusques à un certain point.

L'INTERET général nous demande encore ici deux observations. 1^e. Sur la classe du droit de 20 p^o, qu'on appelle *la classe du droit exclusif*, & sur la classe de 15 p^o, qui est pour les objets de luxe, ou qui nuisent beaucoup aux fabriques & au Commerce de l'intérieur; 2^e. sur le droit appelé en France *le domaine d'occident*.

1^e. Les deux classes de droits de 20 & de 15 p^o seront regardées par les Etrangers comme des prohibitions. Ne peuvent-elles point donner lieu à une réciprocité infiniment plus nuisible que les inconvéniens qu'on veut prévenir par une imposition si rigoureuse? L'intérêt de l'Etranger demande sur cela une grande attention. Mais il est un autre intérêt qui est, pour ainsi dire, sous les yeux du Législateur, auquel on ne fait point assez d'attention chez la plûpart des Nations commerçantes, sur-tout en Angleterre & en France. Rien n'est plus nuisible au Commerce & aux Finances d'une Nation, que la contrebande, & rien ne l'excite tant qu'une im-

imposition de droits assez forts pour donner un bénéfice au-delà de quoi payer les voyes détournées & les frais de corruption. Les frais ne montent communément que de 5 à 10 p^o. Il reste encore ici un bénéfice de 5 à 10 p^o pour le fraudeur, qui peut être regardé comme un encouragement suffisant pour l'engager dans le Commerce clandestin. Les droits compris dans ces deux classes devroient être combinés chez toutes les Nations de façon à ne laisser aux fraudeurs qu'un bénéfice au-dessous de leurs risques. C'est la plus forte barrière qu'on puisse opposer à la fraude.

2°. ON dit qu'en France *le Domaine d'Occident* est un droit domanial & territorial dû au Roi pour le prix de la concession des terres dans les Isles de l'Amérique, payable en Amérique, une rente foncière payable en nature, telle que les cens & les rentes seigneuriales, &c., que si l'usage s'est établi de payer le droit en France sur toutes les marchandises qui sortent des Isles, c'est pour la plus grande commodité commune du colon & de la régie; que ce n'est pas moins le colon qui le paye sur le prix de la marchandise chargée d'acquiter ce droit.

CETTE forme de recouvrement est-elle conforme à l'intérêt du Commerce? Rien n'est plus légitime que ce droit dans son principe. Il doit être payé par le colon; & dans le fait suivant l'usage introduit, il est payé par le Commerce. Cette rédevance, car c'en est une, devroit être ignorée du Commerce, & acquitée directement par le colon dans les mains du commis de la ferme. Alors cette rédevance n'influerait pas plus sur les prix des denrées de l'Amérique, que celles, qui se payent en France à des seigneurs par les cultivateurs, n'influent sur les prix des grains. On ne sauroit se dissimuler que ce droit, fixé à 3 p^o, qui se paye en France sur toutes les denrées de l'Amérique, est une augmentation de valeur sur les denrées de l'Amérique, qui contrarie la maxime, qu'il est de l'intérêt de la France de les produire dans les marchés de l'Europe au plus bas prix possible. Pourquoi ne pas débarasser le Commerce d'une surcharge si inutile? Les Etrangers verroient avec une grande satisfaction les denrées de l'Amérique apportées en France avec plus d'abondance & à meilleur marché, & le Commerce de la France en deviendroit plus riche.

C'EST autant au Commerce clandestin qu'aux intérêts de la dette publique que l'Angleterre peut attribuer les desavantages de sa balance avec la France & la Hollande. L'Angleterre a des loix prohibitives, & des

droits d'entrée qui donnent à un grand nombre d'articles dans l'intérieur une valeur factice de 100 & de 200 p^o; ce qui présentant un bénéfice immense donne les plus grandes facilités au Commerce clandestin. Il n'y a point de barrière qu'un bénéfice d'un ou deux capitaux ne fasse ouvrir. Il est impossible que la fidélité des gardes-côtes résiste longtems à la tentation continuelle d'une grande fortune. Ils s'y livrent avec d'autant plus de facilité, qu'ils ne courent aucun risque de punition. L'intelligence des fraudeurs les met à couvert même du soupçon. Les droits que la dette publique a forcé l'Angleterre d'imposer sur les consommations sont la cause d'une partie de cet abus, & l'espérance de favoriser l'industrie nationale est la cause de l'autre partie. C'est la dette publique qui oblige les Anglois à porter par des droits le prix du tabac dans l'intérieur à 8 $\frac{1}{2}$ deniers sterl. qu'ils ne vendent que 2 $\frac{1}{2}$ deniers à l'Etranger; & c'est l'idée de favoriser leurs fabriques de galons d'or & d'argent, qui les a engagés à interdire l'entrée des galons étrangers.

LA législation Hollandoise est infiniment plus favorable au Commerce. Tous les droits sur les marchandises y sont extrêmement modérés, & on y ajoute encore beaucoup de douceur à la perception. Quoique l'Etat soit aussi surchargé de dettes que la France & l'Angleterre, elle a préféré des droits sur toutes les consommations, même sur les plus nécessaires à la vie, comme le pain & les pommes de terre, pour répondre à la dette nationale; elle a préféré des droits même sur les successions collaterales, à des droits destructifs sur le Commerce. Si la Hollande avoit imité l'Angleterre dans ses tarifs ou droits d'entrée, elle auroit promptement perdu tous les avantages de son entrepôt, & conséquemment tout son Commerce. Ses impositions sur toutes les consommations que la dette publique exige impérieusement ont détruit les manufactures: mais c'est un sacrifice qu'elle a dû faire à son Commerce pour le conserver. Ce sacrifice n'est pas considérable à cause du peu d'étendue du territoire, & parce que la Navigation & le Commerce d'économie y tiennent lieu de beaucoup de manufactures. Il n'en seroit pas de même en France ni en Angleterre: on ne sçauroit y négliger les manufactures sans ruiner la plus riche partie & la principale base de leur Commerce.

Des Assurances.

LES Assurances sont un des plus grands & des plus heureux encouragemens qu'on aît jamais donné au Commerce. Nous jouissons peut-être avec trop d'indifférence des fruits de l'industrie: l'usage des assurances en est un des plus précieux à la société. Cet usage est sorti du sein même du Commerce; le génie des Négocians l'a produit & en a fait en même tems une branche de Commerce fort riche. La nécessité en fit naître l'idée, comme celle des lettres de change; l'industrie l'a ensuite développée, & en a fait de même une branche de Commerce des plus précieuses & des plus intéressantes, qu'elle a étendue & perfectionnée chez toutes les Nations qui ont un Commerce maritime. On doit regarder les assurances comme l'une des principales causes qui ont donné au Commerce maritime la prodigieuse étendue que nous lui voyons aujourd'hui. Avant que le Commerce se fut donné à lui-même cet important secours, il falloit pour former des entreprises maritimes, une hardiesse peu commune chez le Négociant qui risquoit toujours son vaisseau & ses marchandises, c'est-à-dire son entier capital. Un seul accident de mer suffisoit pour déranger des maisons solides ou pour absorber le fruit d'un travail de plusieurs années. Il étoit naturel que l'usage des assurances, en mettant les Négocians à couvert des risques de mer, fit multiplier les événemens & généralement toutes les affaires de Commerce. Les Négocians ont combiné leurs opérations sur de nouveaux principes. Les primes d'assurance ont ajouté une valeur nouvelle aux denrées & aux marchandises, mais sans doute bien différente & bien au-dessous de celle que donnoient auparavant les risques de la mer. C'est sur cette valeur que de nouveaux prix se sont établis, & que les Négocians ont calculé leurs bénéfices. Au lieu qu'auparavant ils étoient obligés de calculer leurs bénéfices, & d'établir les prix des denrées & des marchandises sur le pied d'une valeur bien différente, sur le pied d'un risque forcé de perte totale des vaisseaux & de leurs cargaisons. Le fret même devoit être plus cher.

L'AUTEUR des *Elemens du Commerce* prétend que le prix ou la prime d'assurance est plus ou moins chère selon que l'argent est à un plus haut ou un plus bas prix; que dans les ports de mer où l'argent est toujours employé utilement, la prime est plus chère que dans les villes de l'intérieur de l'Etat, & que les assurances se font aussi à plus bas prix chez les Nations où l'argent est à un intérêt modique.

CE n'est point sur ce principe que se règlent les prix des assurances dans toutes les places où l'on assure. C'est la concurrence des assureurs de toutes les places & de toutes les Nations qui font le Commerce des assurances, qui règle les prix des primes, dont le cours est presque par-tout égal; & s'il y survient quelque différence légère d'une place à l'autre, elle n'est occasionnée que par le nombre & la demande des assureurs, qui travaillent bien plus à étendre & à multiplier des risques égaux, qu'à augmenter les prix des primes des assurances.

LE même auteur atteste que par un dépouillement des registres de la marine, on a évalué en France les risques de mer pendant dix-huit années de paix à un vaisseau de perte sur cent quatre-vingt: à quoi ajoutant les avaries, il évalue le risque général de la Navigation Française à $1\frac{1}{2}$ p^o en tems de paix.

LES assureurs calculent les risques de mer sur un principe fort simple, qu'ils appliquent généralement à la navigation de toute l'Europe. Ils supposent la perte d'un navire sur cent, & comprennent dans cette perte celle des avaries. En partant de ce principe, un assureur qui parvient à obtenir cent risques de 4000 ₣ chacun à 4 p^o, est moralement sûr de gagner les trois quarts de ses primes. Par cette raison tous les soins des assureurs tendent principalement à approcher le plus qu'il leur est possible de cette égalité de risques. C'est pour y parvenir que les assureurs intelligens, & sur-tout les chambres d'assurances, prennent des risques par des Commissionnaires dans toutes les places de l'Europe. En sorte qu'il n'y a que la diversité & l'inégalité des risques qui puissent rendre le Commerce des assurances infructueux pour les assureurs, & le bas prix des assurances est ce qui mérite le moins leur attention.

SUR ce principe il est aisé de décider la question, *Si une Nation qui est en guerre doit défendre chez elle les assurances sur les navires ennemis*, question qui fut fort agitée en Angleterre pendant la guerre de 1744. Il est démontré par le bénéfice des assurances que la Nation en guerre, qui rejette les assurances sur les vaisseaux ennemis, rejette un bénéfice certain. Cependant le Parlement défendit aux Anglois d'assurer sur les vaisseaux ennemis. Le Parlement d'Angleterre a fait quelque-fois des loix sur des matières de Commerce qui sont hors des limites du pouvoir législatif; tel est l'acte qui porte cette défense, qui ne sauroit empêcher l'effet d'un engagement qui se contracte par la voye de la seule correspondance. Cependant

pendant une telle loi tend à priver le Commerce de la Nation d'un grand avantage. Telle est encore l'acte qui défend l'agiotage des fonds publics, qui heureusement pour la Nation n'a pu la suspendre ; car c'est principalement l'agiotage qui a soutenu le crédit des fonds publics.

Mr. le Baron de Bielefeld trouve une espèce d'injustice chez les assureurs, parce qu'ils s'enrichissent, parce qu'ils touchent, dit-il, rarement la plume pour signer une police à moins de deux pour cent de prime, & qu'ils en prennent souvent 8. 10. 20. & jusques à 50.

1°. Si les assurances ne donnoient point de bénéfice, il n'y auroit point d'assureurs ; & s'il n'y avoit point d'assureurs, il y auroit infiniment moins de Négocians qui confieroient des richesses à la mer. Le Commerce infiniment resserré, chaque Nation seroit forcée de vendre à très bas prix son superflu, & d'acheter souvent très chèrement les choses qui lui manquent.

2°. Les primes s'apprécient sur les risques ; elles se règlent en proportion de la grandeur des risques, & sont une valeur ajoutée aux marchandises avec la même nécessité que le montant du fret. Les risques de la navigation même qui n'est point assurée, sont une valeur ajoutée à la marchandise voiturée par mer, parce qu'alors le propriétaire étant son assureur lui-même, calcule son Commerce sur le pied de l'évaluation des risques ou danger de la mer qu'il a courus.

3°. ENFIN il est constant que ce n'est point par le haut prix des primes que les assureurs peuvent s'enrichir, mais uniquement à force de multiplier les risques dont ils se chargent & de les rendre égaux, à quoi il est fort difficile d'atteindre. Les compagnies seules ou chambres d'assurances qui ont acquis une grande réputation, y ont souvent de la facilité. Les assurances des vaisseaux des Indes-Orientales sont portées jusqu'à 15 & 16 p^o en prime liée, & ces assurances doivent être peu recherchées, par les chambres mêmes d'assurance, parce qu'il est impossible d'étendre & de multiplier beaucoup cette sorte de risques. Les assurances des vaisseaux d'une Nation en guerre sont quelque-fois à 50 p^o, mais alors les risques sont souvent au-dessus de cette proportion.

NON-SEULEMENT il seroit injuste de reprocher aux assureurs la cherté des primes & des richesses qu'ils peuvent acquérir dans cette branche de Commerce, mais toute Nation qui a un Commerce maritime, doit dé-

firer d'avoir chez elle beaucoup d'assureurs, & que ces assureurs s'enrichissent. Il en résulte deux avantages bien sensibles: 1^e. la Nation conserve la valeur que les assurances ajoutent aux marchandises importées; 2^e. elle gagne sur l'Etranger celle qu'elles ajoutent aux marchandises exportées & réexportées; 3^e. le bénéfice des assureurs en est un pour l'Etat.

LE même auteur reproche aux assureurs des chicanes, des refus de payer des pertes averées. Il reclame contre les assureurs toute la rigueur de la justice pour les contraindre au paiement sans difficulté.

CET auteur ignore que les assurés ont mille manières de surprendre les assureurs, de leur faire payer des pertes idéales, & qu'il est impossible aux assureurs de se procurer aucune autre sorte d'avantage sur les assurés, que ceux que leur donnent les loix & les usages du Commerce. Ce sont ces avantages qu'ils reclament, quand ils contestent sur des pertes ou sur des avaries, contre la supercherie & la mauvaise foi des assurés. Leur maxime en général est de ne jamais contester contre la bonne foi, & même de payer lorsque la difficulté est douteuse; & dans le cas où leur droit n'est pas douteux, il s'en rapportent à des Négocians.

LES avaries sont la source des plus grandes difficultés dans le Commerce maritime, sur-tout en matière d'assurances. Les frais faits pour sauver l'équipage, le vaisseau, la cargaison, doivent être supportés au pro rata par les effets de la cargaison. Les avaries sont ordinairement réglées par des Négocians ou par des courtiers des villes maritimes.

ON peut faire assurer non-seulement la charge d'un navire, mais aussi le vaisseau même dont on a déterminé la valeur; la liberté de l'Equipage & la vie des personnes: l'usage des assurances embrasse tous les objets sans exception en Angleterre. La liberté des assurances est moins étendue en France & en Hollande: il n'y est point permis d'assurer la vie, & c'est une loi très sage que celle qui défend d'assurer le corps entier du navire; qui veut que le propriétaire coure le risque du dixième de sa valeur; ce qui prévient à l'égard du navire la *barraterie du patron*, qui consiste à faire échouer un navire assuré à sa juste valeur ou au-dessus. Il est juste & de l'intérêt public que le maître soit intéressé à sa conservation.

IL est de la plus grande importance de maintenir les Conventions, & celles sur le Commerce en général & sur les assurances en particulier, doivent

doivent être sacrées. On ne doit pas se permettre la liberté d'interpréter les clauses des polices d'assurance. C'est un contrat de bonne foi. Le Commerce ne peut exister sans la bonne foi ; un pays où les Négocians pourroient obtenir la permission de ne pas remplir leurs engagements, seroit dans le plus grand desordre. Un tel pays ne mériteroit pas de participer aux bienfaits du Commerce. Il s'en priveroit lui-même pour jamais.

Nous entrerons dans un plus grand détail sur cette matière dans le chapitre du *Négociant*.

Des Prises.

LES loix de la guerre, qui changent nécessairement pour un tems la face du Commerce des Nations belligérantes, intéressent encore infiniment le Commerce des Nations neutres. Les gênes que le fléau de la guerre répand sur le Commerce de l'Europe sont immenses ; les risques de la mer augmentent de plus de 50 p^o. On ne calcule presque plus alors ceux des écueils & des tempêtes : les Négocians ne voient plus que des orages plus dangereux, plus difficiles à éviter, & qui ajoutent une valeur nouvelle à la majeure partie des denrées & des marchandises. Un code de loix arbitraires que chaque Nation en guerre veut imposer aux Nations neutres, trouble de mille manières le Commerce de l'Europe. C'est surtout ce code de loix arbitraires, presque toutes dictées par l'ambition & par l'intérêt, qui étend le fléau de la guerre au-delà de ses limites naturelles, & qui le rend sensible aux Nations paisibles qui en paroissent le plus éloignées. C'est ce code de loix injustes & destructives que nous voudrions pouvoir effacer du corps de la législation Européenne, pour l'honneur & le bien de l'humanité.

DES Nations Neutres ont souvent réclamé chez les Nations en guerre le droit naturel, les droits de leur liberté & de leur indépendance, contre les principes établis par les constitutions de Venise & de Gènes, conservés dans le *Consolato del mare* ; par les réglemens d'Olerou, & par Grotius & Pufendorff, suivis par la plûpart de ceux qui ont écrit sur le droit des gens, & assez généralement aujourd'hui par les Nations en guerre. Quelque respectables que soient ces autorités, les Nations neutres sont bien fondées à ne pas les admettre comme des loix, & à n'en reconnoître absolu-

ment que deux, la loi naturelle qui assure la liberté de la mer & leur indépendance; & le droit établi par des traités, qui est une loi sacrée qu'il n'est pas permis d'é luder.

Si on veut réfléchir avec un peu d'attention sur les principes de la loi naturelle, on doit bientôt reconnoître toute l'étendue de son empire, & l'on n'aura pas de peine à rendre sa conduite conforme à cette loi, bien différente en beaucoup de choses très importantes, des principes qu'on a voulu établir sur cette matière.

PAR exemple, comment a-t-on pu prétendre, appuyé des autorités ci-dessus, qu'il n'est point permis à une Nation neutre de transporter à une Nation en guerre, ou de lui vendre des armes, des bois de construction, des vaisseaux, &c. & établir pour maxime du droit naturel, que toutes ces marchandises, dans le cas du transport, sont réputées de contrebande, c'est-à-dire, regardées comme un secours porté à l'ennemi? Ces marchandises, dit-on, sont alors dans le cas de la saisie & de la confiscation, & c'est le cas ou le droit de nécessité déploie toute sa force. On prétend que ce droit autorise la Nation en guerre à priver son ennemi de tout ce qui peut le mettre en état de lui résister & de lui nuire; & qu'il est très convenable au droit des Gens, de ne point mettre ces sortes de saisies faites sur les Nations neutres, au rang des hostilités.

CE prétendu droit a toujours été exercé en effet de nos jours sur le plus foible, & toujours constamment méprisé par le plus fort, ainsi que le droit de visite des vaisseaux neutres.

ON a encore établi comme une maxime du droit naturel, que les marchandises appartenant aux ennemis, trouvées sur un vaisseau neutre, peuvent être légitimement saisies, en payant le frêt dû au maître du navire neutre.

QUI ne voit que ce ne sont là que des loix purement arbitraires, que l'intérêt des Nations en guerre a dictées, qui ne sçauroient donner atteinte à la liberté d'une Nation neutre qui refuse de s'y soumettre? Aussi l'usage n'en est ni ancien, ni uniforme chez toutes les Nations; pendant que la loi naturelle est toujours la même, toujours égale par-tout & dans tous les tems. Les ordonnances des Rois de France de 1543 & de 1584, qui permettent aux François de saisir les marchandises de *contrebande*, leur ordonnent en même tems d'en payer la valeur. Le législateur sentit donc
dans

dans ce tems-là que la loi n'étoit qu'arbitraire, qu'elle étoit contraire aux droits fondés sur l'équité naturelle ; que la rigueur de la confiscation ne pouvoit se concilier avec la loi naturelle, avec la liberté & l'indépendance des Nations neutres ; & se crut obligé pour sauver l'atteinte portée à la loi générale de l'humanité, de recourir à ce foible tempéramment, d'ordonner le paiement de la valeur des effets saisis. C'étoit reconnoître formellement qu'on n'avoit point le droit de les saisir.

A l'égard des marchandises de l'ennemi trouvées sur un vaisseau neutre, la confiscation n'en fut introduite qu'à la charge d'en payer le fret au maître du navire. Ce qui fut encore un tempéramment apporté à la rigueur de la confiscation, qui marquoit bien qu'on étoit sensible à la vérité des principes de la loi naturelle, qu'on n'osoit éluder qu'en partie. On s'est porté ensuite à confisquer la cargaison entière, & même quelque-fois le navire ; & l'on a peu, dans ce cas, d'exemples récents du paiement du fret. Il est né de là une grande diversité d'opinions & de jugemens ; parce que sur cette matière, il n'y a rien de certain dès qu'on s'écarte de la loi naturelle. Les loix arbitraires qu'on a multipliées, n'ont été soutenues que par la force, sans reflexion sur les droits naturels de toutes les Nations en général, & sur le droit public. Peut-on respecter comme des loix, le joug que la supériorité de forces a souvent imposé à des Nations neutres, & qui n'ont d'autre titre, d'autre fondement que cette supériorité ? S'il faut y souscrire, il est permis d'être instruit qu'on ne cède qu'à la violence, à l'empire de la nécessité, & qu'on peut très légitimement employer tous les moyens possibles de l'é luder ; que l'on n'est point tenu de reconnoître d'autre loix sur cette matière, que la loi naturelle, & les conditions des traités qui sont les seules loix arbitraires qui obligent véritablement ; parce qu'il est de la loi naturelle que les Nations observent religieusement les loix qu'elles se sont respectivement imposées pour des avantages mutuels.

C'EST un principe certain, que toute Nation est de droit naturel, libre & indépendante. Or c'est uniquement dans cet état de liberté & d'indépendance, qu'on doit examiner si une Nation peut s'arroger le droit d'interrompre le Commerce d'une autre, ou de lui imposer des loix arbitraires, sur le fondement qu'elle a un ennemi à combattre, à affoiblir, ou à subjuguier ou à punir ; c'est-à-dire, sur l'unique fondement de son intérêt.

Si des Nations neutres faisoient avec les Nations en guerre, durant la

paix, un Commerce de marchandises qu'on a jugé à propos dans les traités & dans l'usage, d'appeller de *contrebande* ; tels sont les canons, les boulets, les vaisseaux, & tout ce qui sert à la marine ; doivent-elles cesser d'importer ces marchandises chez l'une ou l'autre de ces deux Nations, par la raison qu'elles sont en guerre ? Si ces marchandises sont sujettes à être saisies en vertu d'une loi ou d'un usage de l'une de ces deux Nations, n'est-il pas évident que la liberté naturelle est restreinte, & que la Nation en guerre qui fait valoir une telle prétension, entreprend sur la liberté & sur l'indépendance de la Nation neutre, & viole la loi naturelle ?

ON a cru écarter cette infraction au droit naturel, en opposant le prétendu droit qu'à la Nation en guerre, d'empêcher que l'ennemi ne se fortifie, ne devienne plus dangereux & plus difficile à vaincre. On n'oppose donc que l'intérêt de la Nation en guerre, à l'indépendance & à la liberté de la Nation neutre. Cet intérêt est l'unique fondement du prétendu droit de saisie & de confiscation. L'intérêt seul peut-il être le principe d'aucun droit ? Le seul intérêt peut-il rendre justes & légitimes les entreprises que feroit une Nation sur la liberté & l'indépendance d'une autre ? La Nation en guerre a, dit-on, intérêt de priver son ennemi de toute assistance étrangère : c'est l'unique raison de la saisie & de la confiscation. Si elle étoit juste cette raison vague & illimitée, la même Nation pourroit également avec justice interdire aux Nations neutres tout Commerce avec son ennemi ; parce que tout Commerce est une assistance, fortifie ou entretient les forces d'une Nation en guerre, & que l'ennemi seroit bientôt affoibli & vaincu par une interruption totale de Commerce. Dès que l'intérêt est l'unique principe du droit qu'on attribue à la Nation en guerre, ce principe milite également pour tout Commerce, surtout pour le Commerce du comestible, & détruit entièrement la loi naturelle qui établit la liberté & l'indépendance de toutes les Nations.

LE prétendu droit de confisquer les effets appartenants à l'ennemi à bord d'un vaisseau neutre, n'est pas moins contraire à la loi naturelle. En effet la loi naturelle ne donne d'autre droit à la Nation en guerre, que celui de reconnoître la Nation des vaisseaux rencontrés en mer, parce qu'il est juste qu'elle puisse distinguer son ennemi qui peut lui échapper, ou lui tendre des pièges sous les apparences & la forme extérieure d'un vaisseau neutre. Les vaisseaux ennemis navigent tant qu'il croient pouvoir le faire sous le *masque* des vaisseaux neutres. Ce *masque* trompeur, & cependant permis pour éviter l'ennemi, autorise celui-ci à arrêter le vaisseau

seau & à examiner les titres qui constatent sa Nation. Mais ce droit ne sçauroit s'étendre plus loin, & ne peut être même exercé qu'à l'égard des vaisseaux marchands qui navigent sans convoi; & qu'il faut distinguer des vaisseaux de guerre & des vaisseaux convoyés.

Tous les vaisseaux en général ont la liberté d'arborer toute sorte de pavillons; mais c'est un usage scrupuleusement observé par les vaisseaux de guerre de toutes les Nations de l'Europe, d'affurer leur pavillon; c'est-à-dire, de tirer un coup de canon sous leur véritable pavillon, après le coup de semonce du vaisseau de guerre. Ce coup de canon ayant assuré que le pavillon arboré est celui de la Nation du vaisseau, si le pavillon est neutre, le vaisseau en guerre ne peut exiger la visite sans entreprendre sur le droit des gens, & le capitaine du vaisseau neutre ne pourroit la souffrir sans se deshonorer: cette loi s'étend même sur toute la flotte marchande qui navige sous le convoi d'un vaisseau de guerre. Celui-ci en assurant son pavillon, assure la Nation de son convoi, & le vaisseau de guerre ne peut rien exiger au-delà.

IL ne seroit pas juste d'exiger des vaisseaux en guerre, la même confiance à l'égard des vaisseaux navigeans sans convoi: mais le vaisseau en guerre ne peut être trompé sur leur Nation à la seule inspection de la construction des navires, des lettres de mer, de la charte-partie ou connoissemens, du rôle de l'équipage & des factures, s'il s'en trouve à bord. Le droit qu'il a de reconnoître son ennemi, peut exiger la représentation de ces titres, du maître du navire, mais il ne sçauroit s'étendre jusques à la visite; parce que ces mêmes titres qui assurent la Nation neutre du navire, assurent également la liberté de sa navigation qui ne peut être interrompue & troublée avec justice par une visite. Il est dû à ces titres le même respect, qu'au coup de canon, qui assure le pavillon du vaisseau de guerre.

LA loi naturelle ne permettant pas la visite, c'est donc à plus forte raison une prétension bien injuste, que celle qu'on veut exercer sur le chargement du navire ou sur des effets qui se trouvent à bord du navire appartenant à l'ennemi. Si le droit qu'on s'arroge de s'en emparer, étoit fondé sur des principes du droit naturel, les mêmes principes établiraient nécessairement la légitimité de la visite.

POUR établir le droit de saisie, il faut nécessairement supposer qu'une Nation en guerre a le droit de restreindre à son gré le Commerce des Nations neutres, & que son intérêt est l'unique mesure des limites qu'elle

voudra leur imposer. Car si son intérêt est sa loi, & si sur ce principe elle peut s'autoriser à enfreindre la loi naturelle, en donnant atteinte à la liberté & à l'indépendance des Nations neutres à l'égard d'une branche de Commerce, la même autorisation doit avoir lieu à l'égard de toutes les autres branches de Commerce sur lesquelles elle jugera convenable à son intérêt d'étendre son empire; & de ce principe s'ensuivra nécessairement le droit d'interdire tout commerce avec la Nation ennemie. Serait-il possible de concilier une telle prétension avec aucun des principes de droit naturel, sur lesquels sont fondés la liberté de la mer, la liberté & l'indépendance de toutes les Nations?

DEUX intérêts se trouvent ici en opposition: voyons quel est celui des deux que l'équité protège, & qui est fondé sur la loi naturelle. La Nation neutre qui fait un grand Commerce de fret avec l'une des Nations en guerre, a un grand intérêt de conserver cette branche de Commerce. L'autre Nation en guerre a sans doute un grand intérêt de l'interrompre. L'intérêt de la Nation neutre est incontestablement fondé sur la loi naturelle. Celui de la Nation en guerre qui veut interdire ce Commerce à la Nation neutre, n'est fondé que sur le besoin qu'elle a d'affoiblir son ennemi. Ce besoin peut-il lui donner le droit de détruire le Commerce de la Nation neutre? car il n'y a point de distinction à faire entre le Commerce de fret & tout autre branche de Commerce. Si quelqu'un trouve une telle prétension légitime, il faut nécessairement qu'il reconnoisse sur le même principe chez cette Nation en guerre, le droit d'exiger des subsides de la Nation neutre; car il est égal d'en exiger des subsides, ou l'abandon de quelque branche de son Commerce. Le principe du besoin conduit visiblement à cette absurdité palpable, & à rendre forcément toute guerre particulière, générale entre toutes les Nations. Ces principes & les conséquences qui en résultent rendent bien inutiles toutes les raisons qu'on pourroit deduire appuyées simplement sur la conduite de quelques Nations, sur lesquelles *Grotius*, *Pufendorff*, & tant d'autres paroissent avoir trop insisté. En général, on ne distingue pas assez sur cette matière l'empire de la loi naturelle, de l'autorité factice des loix arbitraires; & on soumet sans cesse à de petites vues d'intérêts personnels, les droits sacrés de l'humanité.

LES anciennes constitutions maritimes, l'usage qui y fut bientôt conforme, & les auteurs qui ont écrit sur cette matière, ont bien formellement reconnu l'injustice de la prétension de la Nation en guerre, en ne l'admettant qu'à la charge du payement du fret des effets de l'ennemi, au maitre du vaisseau

vaisseau neutre. C'est reconnoître le droit qu'a la Nation neutre de faire le Commerce de fret; c'est en reconnoître la justice, & qu'on n'est point en droit de l'en priver. Mais l'injustice de l'interruption & du trouble, faite à la Nation neutre, reconnue par le payement du fret, est-elle réparée par ce payement? & la Nation traitée ainsi est-elle moins bien fondée à réclamer le droit naturel de sa liberté & de son indépendance? Sa Navigation est interrompue & son Commerce de fret détruit dans une partie qui lui est précieuse; car le bénéfice de ce Commerce n'est pas borné au seul transport des marchandises; l'importation des marchandises donne d'autres avantages à la Nation dont il n'est pas plus juste de la priver, que du prix du transport. Ces bénéfices se trouvent à la décharge du navire, dans les droits d'entrée, de magasinage, de commission, dans les prix de la vente & dans les réexportations. Tous ces avantages appartiennent de droit naturel à la Nation du navire arrêté.

L'USAGE de confisquer les effets de l'ennemi trouvés à bord des vaisseaux neutres, pourroit être regardé comme une exception à la loi naturelle, si toutes les Nations s'y étoient soumises: car on peut renoncer à son droit, comme il arrive tous les jours dans les traités. Dans ce cas le droit naturel conventionnel rendroit la confiscation légitime: mais cet usage a toujours été contredit, & aucun neutre ne s'y est soumis, qu'en cédant à la force.

C'EST sur le pied de la liberté & de l'indépendance de toutes les Nations, que la Nation en guerre a dû diriger ses attaques, ou sa défense, & toutes ses opérations contre son ennemi: son droit est limité à s'opposer à tout secours direct; & l'on ne sçauroit envisager comme tel le Commerce qu'une Nation neutre faisoit avant la guerre; autrement tout Commerce pourroit être interdit sur le prétexte qu'il entretient les forces de l'ennemi, & que c'est un secours qui prolonge la guerre; ce qui seroit absurde.

DE tous tems la Hollande fait un Commerce de fret très avantageux avec la France, & lui porte la plûpart des choses nécessaires à l'entretien de sa marine, qu'elle tire du Nord. Lui interdire le fret de ses vaisseaux & l'importation des marchandises du Nord, c'est ruiner son Commerce de fret & son Commerce du Nord. Une Nation en guerre avec la France peut-elle priver la Hollande de ces deux branches de Commerce, sur le prétexte qu'étant en guerre avec la France, elle a intérêt de l'affoiblir? Si cet intérêt pouvoit être fondé sur un principe du droit naturel supérieur à celui sur lequel sont établies la liberté & l'indépendance des Nations, en ce cas

la Hollande réclamerait le même intérêt dont s'autorise la Nation en guerre, c'est-à-dire, un semblable intérêt, & demanderait s'il est juste que la Nation en guerre, pour affaiblir son ennemi, ruine le Commerce de la Hollande, & la mette ainsi hors d'état de se fortifier elle-même, ou d'entretenir ses forces, & de pourvoir à sa propre sûreté contre un ennemi qu'elle redoute, ou qui la menace? Cet intérêt, fondé sur le droit naturel, peut d'autant moins céder à celui de la Nation en guerre, que la neutralité est réciproque & existe à l'avantage mutuel des deux Nations en guerre.

L'EMPIRE de la mer est une chimère; si l'on prend ce mot dans la signification d'un usage exclusif, d'une possession, ou d'une propriété. Le sens raisonnable de ce terme se réduit à la supériorité des forces maritimes, dont l'usage légitime ne peut s'étendre au-delà de la protection, sans donner atteinte aux droits & à la liberté des Nations souveraines. La force & le droit ne peuvent jamais être des termes synonymes. La force & la guerre, quelque légitime qu'elle soit, ne peuvent jamais donner le droit de nuire à une Nation neutre.

LE Commerce maritime étant libre aux Nations neutres en tems de guerre sur le même pied qu'en tems de paix; les Nations en guerre, sans juridiction à l'égard des Nations neutres, & sans offense de leur part, n'ont aucun pouvoir moral de plus en tems de guerre qu'en tems de paix, de leur interdire une ou plusieurs parties de leur Commerce, soit par rapport au choix des marchandises, soit relativement aux débouchés.

LE Commerce des marchandises, compris sous le nom de *Contrebande de guerre*, n'est point défendu aux Etats neutres, par lui-même, en vertu d'aucun droit, d'aucune loi, s'il n'existe point de loi de convention.

IL est facile de juger, par une exacte application de ces principes, de la légitimité des prises dans tous les cas. Les batimens neutres munis de lettres de mer, de connoissemens, de factures & de rôle d'équipage, qui constatent régulièrement leur Nation, ne sont point saisissables: 1°. quand ils ne font que le Commerce ordinaire de leur Nation, sur le même pied qu'en tems de paix; 2°. quand ils n'entretiennent aucune correspondance avec les places alliées ou bloquées; 3°. quand en navigeant pour l'une des parties belligérantes, ils ne refusent pas de naviger pour l'autre; 4°. quand ils se trouvent dans un port ennemi au moment qu'il vient d'être bloqué ou emporté

porté par l'ennemi; 5°. quands ils font chargés de marchandises appartenant à l'ennemi, & qu'ils ne font que le Commerce de fret, comme ils le faisoient en tems de paix.

CE sont là les arrêts constans de la droite raison, les principes invariables de l'équité universelle, qui composent le code perpétuel des Etats souverains. C'est là leur unique loi, excepté dans le cas des conventions particulières.

LES Nations qui font en guerre, ne font pas plus autorisées à empiéter sur les droits des Nations qui vivent en paix à leur égard, qu'il n'est permis à celles-ci de mettre obstacle à l'exercice des droits que la guerre donne aux Nations belligérantes. Les violences & les voyes de fait que ces dernières peuvent exercer légitimement, ne doivent jamais s'étendre au-delà des têtes de leurs ennemis, & de ceux qui les assistent visiblement; sans quoi la guerre devient un brigandage, & la guerre maritime une piraterie. Le même commerce, le même droit, la même liberté dont jouissoit la Nation en tems de paix, doivent être hors de toute atteinte durant la guerre.

Si l'on en excepte les munitions de guerre ou de bouche, destinées pour les places, camps ou lieux assiégés, bloqués ou investis; on ne mettoit autrefois aucun obstacle à la liberté du Commerce des Nations. C'est à quoi on reconnoissoit que la loi naturelle restreint le Commerce des neutres; & ce sont là en effet les seules marchandises qu'on puisse appeller *Contrebande de guerre*, à moins qu'on n'ait dérogé au droit naturel par des traités. On s'est écarté, presque de nos jours, des vérités primitives de la droite raison; on a envisagé comme des règles de conduite prescrites aux Etats souverains, des maximes mal-entendues, nées dans le sein de la Barbarie, de l'ignorance ou de l'intérêt particulier: enfin on a exigé en loix des Nations, les usages injustes & impérieux de quelques unes d'entr'elles. Telle est la cause de ces tâches multipliées qui défigurent la législation universelle des Puissances souveraines, au point que l'assemblée de ses arrêts présente plutôt un recueil de préceptes qui se détruisent mutuellement, qu'un véritable code de l'humanité, qu'un code propre à servir de base à la tranquillité & à la prospérité des empires.

TELLE est l'origine de cette expression nouvelle, *Contrebande de guerre*; qu'on s'est efforcé d'introduire dans l'usage de la loi naturelle, & qui ne devoit jamais sortir des conditions des traités. Il s'ensuivroit de l'usage qu'on

veut faire de ces termes, que quelques Nations, quoique neutres, n'auroient pas le droit de pourvoir en tems de guerre, à leur conservation ou à leur subsistance; qu'elles ne pourroient pas, sans violer le droit naturel, jouir des droits de l'humanité même; qu'elles devroient renoncer au débit des productions de leur pays, à leur industrie, & aux avantages de leur situation. Pourroit-on reconnoître le caractère de la loi naturelle dans des usages d'où s'ensuit une injustice si manifeste? Il est donc certain suivant les principes de cette loi, que le Commerce que fait une Nation en tems de paix, de fer, de canons, d'armes, de bois de construction, de cordages, &c. ne peut être réputé, Commerce de *Contrebande de guerre*, & interdit sur ce prétexte, à moins qu'elle ne se soit liée à cet égard par un traité.

SUIVANT la rigueur des principes du droit naturel, la Nation en guerre n'est pas même en droit d'exiger, comme on l'a fait fort souvent, ni le serment, ni aucune sorte de preuve que la cargaison n'appartient pas à l'ennemi. Le navigateur neutre ne fait quelque-fois qu'un Commerce de fret & de commission; c'est sa fortune; c'est le patrimoine que la Providence lui a départi; c'est l'unique objet de son industrie, dont il n'est pas plus permis de le priver, que d'entreprendre d'enlever sa récolte au cultivateur, sur le prétexte qu'il l'a vendue à l'ennemi. La Nation qui prétend mettre des entraves au Commerce des peuples amis avec les Etats de son ennemi, quand ce Commerce n'a aucun rapport direct & immédiat à la guerre & à ses opérations, s'arroe une autorité qui n'appartient à personne sur la terre. Les Nations barbaresques suivent encore à cet égard la loi naturelle: ces Nations ne connoissent point la distinction des marchandises auxquelles on a donné le nom de *Contrebande de guerre*; elles respectent le pavillon neutre, quelles que soient les cargaisons des navires & leur destination.

LES droits des Nations en guerre sont très limités. Elles sont dans le cas de la violence & de la piraterie, quand en les exerçant, elles s'écartent des loix de l'équité ou des conditions des traités. Si on ne peut contester le droit qu'elles ont de visiter les navires neutres, il faut en même tems reconnoître les justes bornes que la loi naturelle a mises à l'exercice de ce droit: l'objet de la visite des batimens neutres n'est & ne doit être que de s'assurer de leur neutralité: il s'ensuit delà que la visite ne doit jamais s'étendre au-delà de ce qui est nécessaire pour y parvenir; ce qui se fait par la seule inspection des papiers de bord, & de la construction du navire. De plus grandes recherches sont une infraction à la loi naturelle.

C'EST

C'EST principalement au droit de juridiction que chaque Nation en guerre s'est successivement arrogée sur les vaisseaux neutres, que sont dûs l'institution d'une multitude de loix arbitraires, & les progrès des pirateries qui se commettent sur les Nations paisibles en tems de guerre. Rien n'est plus contraire à la loi naturelle & aux premiers principes de toute administration de justice, que cette espèce d'empire. C'est une maxime fondamentale de toute administration de justice, que celui qui prétend prononcer juridiquement sur une affaire, ne doit jamais être en même tems juge & partie. C'est la même Nation qui autorise ses vaisseaux de guerre à saisir les batimens, & qui institue des juges pour les juger; c'est-à-dire, c'est le bras droit qui frappe, & c'est le bras gauche qui est nommé pour décider de la légitimité du coup.

RIEN ne paroît plus contraire au droit naturel que l'établissement qu'une Nation en guerre fait chez elle, de tribunaux pour examiner & décider selon ses propres loix, tous les cas de prises faites sur les Nations libres & amies, & juger ainsi ceux qui relèvent d'une Puissance étrangère. Sur quel prétexte, à quel titre une Nation en guerre peut-elle s'arroger le droit d'exercer une juridiction sur des Souverains neutres, & juger exclusivement des affaires qui concernent les vaisseaux des sujets d'une autre Nation neutre, arrêtés dans des lieux qui ne sont point de la domination de la Nation en guerre, & où les navires de la neutre ont autant de droits que les siens? Les traités peuvent autoriser l'institution d'une telle juridiction, qui sans cet apui est une usurpation manifeste sur la liberté & sur l'indépendance naturelle des autres Nations. Cette espèce de juridiction informe subsistera sans doute, par l'extrême difficulté qu'il y auroit à en établir une plus régulière.

IL est facile de décider, si on suit les vrais principes de la loi naturelle; dans les cas de réprise, qui arrivent souvent. Il y en a deux; celui de la réprise d'un vaisseau neutre qui doit être restitué sans difficulté, si le vaisseau neutre n'étoit pas de bonne prise entre les mains de la Nation en guerre; celui de la réprise d'un vaisseau légitimement pris, dont la légitimité rend la réprise utile en donnant lieu à une indemnité en faveur du second preneur, qu'on nomme *droit de recouffe*, ou en lui transférant la propriété de la prise, si elle est restée vingt-quatre heures dans les mains de l'ennemi.

C'EST un grand abus que de prétendre juger de bonne prise un vaisseau neutre sur le prétexte que ses Equipages ne sont pas de la même Nation.

De tous les réglemens arbitraires celui qui l'exige est un des plus injustes. La Hollande est dans la nécessité d'employer des Equipages de différentes Nations. Un tel réglement ne devoit avoir lieu que dans le cas où l'Equipage est ennemi, & les passagers ne devoient être d'aucune considération.

Les ordonnances, les réglemens & toutes les loix maritimes concernant les prises, à l'égard des prises neutres, ne sont donc que des loix arbitraires que chaque nation peut faire à son gré, qui ne sauroient obliger les Nations indépendantes sans leur consentement. Ces loix n'ont d'empire légitime sur les autres Nations, que celui que leur donnent les traités.

Des Manufactures en général.

C'EST ici l'un des plus grands objets, des plus variés & des plus intéressans, que le Commerce présente au pouvoir législatif, aux lumières, à l'expérience & à la sagesse de l'administration. C'est dans ce point de vue que nous envisageons ici les Manufactures en général. Nous les considérons dans la suite relativement à l'intérêt, à la conduite & aux spéculations du Négociant.

ON ne sauroit rien présenter de mieux au public sur cette matière que ce qu'on trouve dans un ouvrage Anglois de Mr. *Posnettwayt*, dont nous donnons ici une traduction libre, à laquelle nous ajouterons quelques observations, qui rendront encore plus utiles celles de l'observateur Anglois. C'est au désir de se procurer les commodités de la vie qu'il faut rapporter l'origine & les progrès des manufactures, c'est-à-dire, de l'art d'employer les productions de la nature. Ces productions sont donc les matières sur lesquelles cet art s'exerce, & les moyens de l'exercer s'empruntent des élémens, des animaux, en un mot de tout ce qui existe. Nous considérons d'abord les manufactures par les effets qu'elles produisent dans un corps politique, & nous tâcherons ensuite d'établir les principes les plus propres à faire jouir une société des avantages qui dérivent de ces mêmes effets.

Nous avons si peu de besoins physiques, que nous pourrions les satisfaire à la rigueur, avec le grain, ou même les racines, les fruits, l'eau, le lait, la chair & la peau des animaux. Ce seroit donc aux seules productions de la terre que l'homme borneroit ses désirs, s'il pouvoit se contenter du nécessaire

cessaire absolu. Peut-être souhaiteroit-il d'avoir en outre quelque peu de fer, pour être en état de cultiver la terre. Seroit-il donc moins heureux s'il ne désiroit rien de plus?

SUPPOSONS pour un moment que tous les habitans de la terre vivent encore dans leur première simplicité; & voyons ce qui arriveroit si une Nation entreprenoit alors d'employer & de travailler les productions naturelles:

1°. CETTE Nation retireroit du terrain qu'elle occuperoit une plus grande quantité de productions.

2°. LA culture de ces productions demanderoit un plus grand nombre d'hommes.

3°. L'ART de travailler ces productions augmenteroit les occupations chez cette Nation, & multiplieroit pour elle les moyens de subsister avec aisance.

4°. QUAND même cet art passeroit chez ses voisins, notre Nation industrielle conserveroit toujours ses avantages, parce que le penchant naturel qui porte l'homme à augmenter son bien-être, feroit bientôt naître de nouveaux désirs.

5°. CES désirs ne pourroient être satisfaits que par l'échange des denrées. Mais comme l'art ajoute un nouveau prix aux productions naturelles, il s'ensuivroit que la Nation industrielle recevrait en échange plus qu'elle ne donneroit; & ses grains demeureroient toujours dans la même proportion, soit que les échanges des denrées en nature continuassent d'avoir lieu, soit que la difficulté d'échanger ainsi les denrées, leur fit substituer les métaux, comme des équivalens propres à les représenter.

6°. LA Nation dont l'industrie feroit déjà parvenue à un certain degré, possédant plus de denrées, ou plus de signes représentatifs de ces denrées, verroit bientôt les membres des autres sociétés accourir en foule chez elle, pour y avoir part aux fruits de son travail & de son industrie.

7°. LE nombre des habitans s'augmentant continuellement dans une pareille société, elle deviendroit nécessairement plus forte & plus puissante que les autres.

IL est vrai que toute Nation qui n'est point civilisée, est sans industrie; mais il n'en est pas moins évident, que le plus ou le moins de progrès dans les arts produiroit dans notre hypothèse les effets relatifs que nous venons d'exposer.

POUR qu'une Nation puisse en surpasser une autre dans les arts, il faut qu'elle ait une consommation plus grande, soit chez elle-même, soit au-dehors.

CES deux sortes de consommations ont des principes communs à quelques égards. Chacune d'elles en a aussi qui lui sont propres; mais les uns & les autres ne se détruisent jamais réciproquement.

DEUX choses concourent évidemment à assurer à une Nation une consommation intérieure plus considérable que celle d'une autre Nation.

1°. UNE population plus grande en proportion de l'étendue du pays qu'elle occupe, ce qui lui donne des consommateurs pour ses productions artificielles.

2°. UNE moindre consommation des productions de l'industrie de ses voisins.

LE premier point requis nous fait voir que les manufactures languiroient dans une société dont un grand nombre de membres ne désireroient rien au-delà des besoins absolus de la nature. L'agriculture y resteroit également imparfaite, puisque les productions de la terre sont, comme nous l'avons déjà dit, la base des ouvrages de l'art, & que les manufactures en multiplient les usages.

QUANT au second moyen nécessaire pour parvenir à une consommation intérieure avantageuse, comme il consiste à se passer, le plus qu'il est possible, des productions étrangères, il s'ensuit que les manufactures qui ont pour objet ce qui est le plus généralement recherché & utile, sont les plus avantageuses; & qu'il convient de les établir les premières & par préférence à toutes les autres. Plus une chose est nécessaire, plus l'usage en est commun. Il n'importe pas que cette nécessité soit réelle ou imaginaire. Pour la plupart des hommes, ce que le goût général a introduit est d'une nécessité indispensable. Quelque peu considérable que soit la valeur des denrées, elle

elle ne doit point non plus arrêter les établissemens des manufactures. Une consommation souvent répétée produit bientôt une valeur très considérable; d'ailleurs un Etat y trouve toujours les deux plus précieux avantages qu'il doit ambitionner; l'occupation d'un grand nombre d'hommes & la consommation d'une grande quantité de productions naturelles. Nous pouvons même ajouter que si une Nation abandonnoit les arts les plus communs pour s'attacher à ceux qui seroient d'un usage moins général, la richesse de son Commerce diminueroit imperceptiblement. On pourroit comparer un peuple qui se conduiroit ainsi, à un homme qui convertiroit en parterre, ou en bosquets une partie du champ dont les productions fournissoient à sa subsistance; il se trouveroit bientôt dans le besoin & l'indigence. C'est au législateur à prévenir ce mal, en employant différens moyens pour établir un juste équilibre entre les arts cultivés. Le plus usité de ces moyens est de hausser le prix des fabriques qui servent au superflû; mais on doit bien se donner de garde de nuire par-là au Commerce étranger de la Nation; & il faut convenir qu'il est très difficile de concilier ces deux objets. Le plus sûr moyen est d'attaquer les abus dans leur source; car les remèdes sont peu efficaces, lorsqu'ils ne détruisent point la cause des maux.

POUR parvenir à consommer le moins qu'il est possible, des fabriques étrangères, chaque Etat a enchéri le prix de ces articles par des droits d'entrée; ou il en a absolument défendu l'importation.

ON ne peut contester à aucune société libre, le droit d'en user ainsi, à moins qu'elle ne s'en soit dépouillée par des traités de commerce, en prenant avec les autres Nations des engagemens contraires à cette liberté. Mais ces droits & ces prohibitions, quoique légitimes & souvent nécessaires, ne s'accordent pas toujours avec les vrais intérêts d'un Etat. En effet, s'il est naturel qu'une Nation cherche à faire le moindre usage possible des productions des manufactures étrangères, il est certain que ses voisins ont aussi le droit de soumettre ses fabriques à des restrictions réciproques. Il convient donc, avant que d'employer ces moyens, d'examiner soigneusement, si le montant des importations qu'on se propose d'empêcher, excède celui des exportations que la réciprocité des prohibitions ou des droits peut nous enlever. Des inimitiés de Nation à Nation ont quelque-fois fait porter trop haut les droits & les prohibitions; mais cela n'a servi qu'à gêner & restreindre le Commerce des deux Nations, & à donner à une troisième les moyens de s'assurer une part dans les gains qu'elles auroient dû faire seules.

IL convient sans doute d'imposer des droits d'entrée de part & d'autre; mais il est peut-être possible en général de les fixer à un taux raisonnable. Une manufacture, même dans sa naissance, paroît n'avoir rien à craindre de la concurrence des fabriques étrangères, lorsque les droits d'entrée sont de quinze pour cent; car les frais de transport, de commission & autres de cette nature, y ajouteront encore quatre ou cinq pour cent. Or, si dix-huit ou vingt pour cent, outre le gain du manufacturier étranger, ne suffisent pas pour contenter & pour soutenir un fabriquant du pays, il faut en conclure, ou que le fabriquant a besoin d'un gain trop considérable, ou que son entreprise est mal conduite, ou enfin, qu'il y a sur les lieux mêmes quelques obstacles qu'il faut écarter, avant qu'on puisse se promettre de réussir.

IL n'est point d'Etat qui n'ait perdu quelques branches de Commerce avantageuses, même de celles qui étoient établies; & cela faute de combinaisons justes, ou de moyens plus convenables. A la vérité de pareils problèmes sont très-embarrassans; mais il n'est point impossible de les résoudre, quand on emprunte le secours de principes justes & sûrs, & qu'on y joint une connoissance suffisante des détails particuliers qui ont du rapport avec l'objet qu'on a en vue.

QUOI QU'IL EN SOIT, c'est une maxime généralement reçue, que chaque Nation doit se passer, autant qu'il est possible, des productions de l'industrie des autres. Ce principe est très juste, pourvu qu'on y ajoute la condition essentielle, *sans forcer les autres à se passer de nos propres fabriques.* C'est en cela que consiste le grand art, & nous parlerons dans la suite des moyens qui peuvent y conduire.

UNE Nation n'a qu'un moyen pour acquérir la supériorité sur les autres; par rapport à la consommation étrangère de ses manufactures: *l'art de séduire le consommateur en tout genre & de captiver son goût au plus haut degré.*

CE principe qui décide du succès de deux fabriquans dans les matières relatives à la consommation intérieure, doit devenir celui de l'Etat par rapport à la consommation étrangère. Il faut à cet égard qu'un législateur se dépouille de son caractère & se fasse commerçant. Il est bien le maître de gouverner & de diriger ses manufactures comme il lui plaît; mais s'il se propose de vendre chez l'Etranger, il faut qu'il conforme ses lois & ses réglemens au goût & au caprice des consommateurs qui ne sont point sous sa dépendance.

CE gout varie dans chaque climat; les usages, le plus ou le moins recherchés de chaque pays, y mettent des différences. Il faut donc le consulter par-tout. Nous tirerons de ces vérités, si évidentes par elles-mêmes, les conséquences importantes qui suivent:

1°. LA même étoffe doit contenir plus ou moins de matières, selon le goût du climat, pour lequel elle est destinée; car il faut avoir égard à l'économie des habitans du pays où on l'envoie, & à l'usage auquel elle est destinée. De-là vient qu'un acheteur intelligent s'explique toujours sur ces points dans les ordres qu'il donne; & un vendeur judicieux n'exécute point ces ordres, s'il n'est parfaitement instruit de ces détails; de peur que les marchandises demandées ne restent à son compte, ou que son correspondant ne s'adresse plus à lui.

2°. CE n'est pas toujours un avantage ni un bien pour la perfection d'une manufacture, que d'en vendre les productions plus chères, lorsqu'elles ont acquis plus de finesse ou de solidité; car il n'est pas certain que ceux qui les achètent à un prix, puissent ou veuillent les payer d'avantage.

3°. IL y a dans chaque Etat des sujets de différentes classes, & dont les fortunes sont inégales. Pour leur plaire à tous & les engager à acheter, il convient de leur offrir des assortimens de toutes les espèces & proportionnés à leurs différens revenus. Outre ce premier avantage, la variété des assortimens produit un autre bien dans les opérations du Commerce. Les marchands du pays où les marchandises doivent être consommées, préfèrent toujours d'acheter ce qui s'accorde le mieux avec le goût de leur Nation, & ce qui leur rend le plus de profit. Des assortimens de la même étoffe qui contiennent des pièces de différens prix, sont très propres à leur procurer un gain raisonnable, & ce motif seul est capable d'établir & d'exciter la consommation étrangère.

4°. UNE étoffe de la qualité la plus inférieure, peut être appelée parfaite dans son genre, aussi-bien que celle qui est de la première qualité, si toutes les deux valent également le prix qu'on en demande.

5°. IL faut faire une grande différence de la perfection de la main d'œuvre ou du travail, & de la perfection générale des manufactures ou fabriques d'un Etat. La dernière consiste sans doute à obtenir la préférence dans toutes les classes des consommateurs.

DEUX moyens conduisent un Etat à la perfection générale de ses manufactures. La plus grande variété possible dans les ouvrages de tous genres, & un grand nombre de factoreries dans les pays étrangers.

IL résulte clairement des principes ci-devant établis, que le choix de différentes sortes de marchandises multiplie les désirs des autres Nations. Peu importe à l'Etat que quelques unes des inventions nouvelles, que le génie actif des artisans produit, n'aient qu'une courte durée, c'est l'affaire de l'inventeur. L'essentiel pour l'Etat, c'est que les matières soient employées, que les hommes soient occupés & qu'ils gagnent leur subsistance. Le législateur est le protecteur de la société en général: il peut bien accorder quelque-fois de l'attention à une entreprise particulière, mais il ne peut le faire d'une manière avantageuse pour l'Etat, qu'autant qu'il protège ou favorise ceux de ces sortes d'établissémens qui lui paroissent propres à contribuer au bien général de ses sujets.

RIEN est plus propre à augmenter nos ventes chez l'Etranger, que les factoreries. Elles forment une chaîne de liaisons naturelles, & procurent une connoissance plus exacte des goûts des différens consommateurs. Des établissemens de ce genre sont si utiles au Commerce d'une Nation, qu'on ne peut ni les trop encourager, ni les trop multiplier.

CE qui flatte les yeux de l'acheteur étant toujours très propre à le tenter, il est nécessaire de s'appliquer particulièrement à donner aux marchandises de nos fabriques, ce fini & cette beauté qui séduisent la vue.

LA bonne foi exige aussi qu'une Nation commerçante ne se permette point de tromper les acheteurs en leur vendant des effets dont l'œil ne sçauroit découvrir les défauts. Il faut à cet égard que la probité du vendeur inspire de la confiance à l'acheteur. Cette sécurité contribue fort à la consommation; c'est pourquoy on ne sçauroit trop veiller à ce que les plombs ou autres marques que portent les marchandises, indiquent exactement ce qu'elles sont dans la réalité. Quant aux défauts visibles, comme on ne peut jamais les traiter de tromperie, l'acheteur doit être en état d'en juger & de s'en mettre à couvert; & le législateur auroit trop à faire, s'il étoit obligé de conduire tout le monde par la main de boutique en boutique. Une exactitude aussi scrupuleuse ne peut s'admettre que dans la république de *Platon*. L'exiger dans la police générale des Nations, ce seroit retenir les arts dans un état d'esclavage dont ils auroient peine à s'affranchir.

LE bon marché invite toujours à acheter. C'est donc un avantage très grand pour les manufactures, que de vendre à bon compte.

LES mots à *bon marché* & *cher*, lorsqu'ils se disent des marchandises, ont toujours du rapport avec leurs espèces, leurs qualités & la bonté de la fabrique. Ces mêmes mots signifient aussi quelque-fois le haut ou le bas prix d'une chose, abstraction faite de toute comparaison. Pour ne laisser aucun doute, nous prévenons que nous prendrons ces termes dans le cours de cet ouvrage, pour le plus haut ou le plus bas prix d'une marchandise quelconque, comparée avec une autre de la même espèce, de la même qualité, & de la même perfection quant à la main d'œuvre. Nous devons cependant ajouter que s'il étoit possible de fournir une marchandise également bien travaillée, aussi solide & aussi fine que celle des autres Nations à un prix plus bas qu'elles, il seroit plus sûr de la fabriquer d'une qualité inférieure, afin de pouvoir la laisser à un moindre prix. En voici les raisons, & elles sont très sensibles : 1°. C'est l'apparence & le bon marché d'une chose, qui excitent & déterminent le plus grand nombre des acheteurs. 2°. L'emplette d'une marchandise fine, solide & bien finie, est, on peut le dire, une véritable économie pour les gens riches. Il n'y a par conséquent que peu de personnes (en comparaison de la multitude des consommateurs) qui puissent supporter cette dépense. Cependant il est de l'intérêt d'une société de vendre au plus grand nombre possible : cela occasionne l'emploi d'une plus grande quantité de matières, & plus d'hommes sont occupés par les fabriques, la navigation, &c. 3°. Le bas prix aiguillonne le luxe des acheteurs. La femme d'un artisan n'achetara pas un damas de quinze livres l'aune, mais elle voudra en avoir un de huit ou neuf. Elle se met fort peu en peine de la qualité de la soie ; mais elle est flattée de faire autant de figure qu'une personne du plus haut rang ou de la plus grande richesse.

BEAUCOUP de choses influent sur le bon marché. L'abondance des matières premières, la rivalité des ouvriers, le bon marché des vivres & du travail, & la facilité du transport.

TOUT ce qui contribue aux progrès de l'agriculture, produit l'abondance des matières premières : de leur abondance s'ensuit leur bas prix ; de leur bas prix le progrès des manufactures, & de tout cela la plus grande consommation des productions du pays.

SI l'on considère attentivement que les différentes occupations des hommes dépendent mutuellement les unes des autres; & que ce sont les mêmes principes qui les dirigent & leur donnent de l'activité, on aura une preuve démonstrative de l'excellence de ces principes & de l'étroite connexité qu'il y a entre la prospérité de chaque classe du peuple & de celle des autres classes.

ON peut inférer de cette observation, que ce n'est point favoriser réellement les manufactures, que de défendre l'exportation des matières premières, à moins qu'elles ne soient uniques dans leur espèce, ou qu'on ne sache pas les cultiver ailleurs, comme il conviendrait qu'elles le fussent, pour en rendre la consommation nécessaire.

IL est évident que l'agriculture ne peut fleurir, que lorsqu'on la regarde comme un objet de Commerce. Si cette maxime est vraie à l'égard des grains, elle le doit être aussi pour les autres productions de la nature; & si les matières premières sont l'aliment des manufactures, comme le grain est celui de l'homme, il convient d'employer les mêmes moyens pour assurer au cultivateur une subsistance proportionnée à celle du manufacturier.

IL est facile d'empêcher que l'exportation des matières premières ne les rende trop chères pour nos manufactures. Il ne faudroit pour cela que comparer le prix des productions naturelles pendant plusieurs années, & en déterminer en conséquence le prix commun au-dessous duquel elles devroient être, pour que l'exportation en fût permise. Ce seroit au moins un moyen certain de maintenir les matières premières à meilleur marché chez nous, que chez l'Etranger, qui auroit toujours à payer au-dessus du prix, les frais de transport, de commission & les autres charges ordinaires. On pourroit encore, si on le jugeoit à propos, imposer quelques légers droits sur l'exportation, pourvu cependant que le prix des matières premières laissât encore aux Etrangers un bénéfice suffisant qui les portât à nous donner la préférence pour la vente sur toute autre Nation, & à enrichir par-là nos cultivateurs. Pour mieux réussir en ce point, il conviendrait de faire attention au prix commun des mêmes matières chez nos rivaux, & d'examiner les charges auxquelles ils les auroient assujetties, & les autres choses capables d'influer sur le Commerce. Il nous seroit aisé de nous régler chez nous sur ces considérations; elles deviendroient la mesure des droits à imposer sur l'exportation, ou nous indiqueroient, s'il faudroit abolir ceux qui se trouveroient imposés. Le gain est l'ame de l'agriculture & de tous les autres genres d'occupations. Il n'en est aucun qui ne soit ruiné, dès que l'espoir
d'y

d'y profiter s'évanouit; & la chute d'un seul entraîne tôt ou tard celle de plusieurs autres: leur intime liaison doit nécessairement produire cet effet; & si l'agriculture étoit en ce cas la partie souffrante, c'est-à-dire, le genre d'occupation qui produiroit le moins de gain, toutes les autres professions ne tarderoient pas à s'en ressentir. Ainsi donc les prix-moyens que nous venons de proposer & de fixer pour l'exportation des matières premières, devroient être indispensablement haussés, si la culture venoit à exiger une augmentation de dépenses, ou si les gains des autres professions devenoient plus considérables par l'augmentation des richesses de convention. Il est vrai que les défenses d'exporter les matières premières ont quelque-fois réussi; mais on n'en doit rien conclure contre les principes qu'on vient d'établir. On verra au-contraire, pour peu qu'on y fasse attention, que tous les exemples qu'on pourroit donner du succès de pareilles défenses, s'accordent avec ce qui a été dit; que ce sont les circonstances ou les autres particularités qu'on a indiquées ci-dessus qui les ont rendu avantageuses.

Tous les pays ne produisent pas toutes les denrées. Il y a par conséquent des matières que les manufacturiers sont obligés de tirer de l'Etranger.

Si ces matières payent plus de droits d'entrée dans un Etat que dans un autre, il est clair, toutes choses égales d'ailleurs, que cette différence des droits en mettra une dans les prix respectifs; & c'est pour cette raison qu'une Nation commerçante qui se conduit sagement, affranchit de tous droits l'importation des matières premières.

CEPENDANT il convient de mettre des droits sur les matières premières importées de l'Etranger dans deux cas.

1°. QUAND on a lieu de s'en promettre une quantité suffisante de son propre crû, & qu'il n'est besoin que d'en hausser un peu le prix pour en exciter la culture. Les droits doivent donc être proportionnés au besoin des manufactures, à l'encouragement qu'on juge nécessaire pour réveiller les soins du cultivateur.

2°. QUAND les matières premières sont importées après avoir passé par quelque préparation qu'elles auroient pû recevoir chez la Nation qui l'achette; car il est juste alors qu'elles payent de plus grands droits, que si elles n'avoient pas été travaillées.

CES observations font une conséquence nécessaire des principes précédens ; les manufactures doivent donner aux terres d'un Etat la plus haute valeur possible, & fournir en même tems à ses Sujets le plus d'occupations possibles.

QUELQUES Nations ont mis d'assez hauts droits sur la réexportation des matières premières ; mais à bien examiner les choses, c'est ôter aux manufactures une rivalité plus utile que celle qu'on se propose de leur conserver. C'est leur faire un sacrifice inutile aux dépens de la navigation, & même à leurs propres dépens.

QUAND une Nation est assez heureuse pour pouvoir vendre à meilleur marché que les autres, les matières qu'elle tire de l'Etranger, & que les différens peuples qui se disputent l'emploi de ces matières, trouvent leur compte à les acheter chez elle ; il est évident que non-seulement ses propres manufactures seront bien fournies, mais que l'abondance des matières en fera baisser le prix ; car dans ce cas la rivalité des acheteurs est rarement aussi grande que celle des vendeurs qui sont toujours animés de plus en plus par les gains qu'ils font. Nous avons déjà observé que ce qu'une Nation fabrique avec les matières premières qu'elle tire de l'Etranger, doit être plus cher, (toutes choses étant égales d'ailleurs) que s'il avoit été fabriqué par le peuple même qui recueille ces matières. Si cette Nation qui achète les matières premières de la première main, les a à assez bon compte, pour les pouvoir revendre aux autres peuples, il est évident que les moindres difficultés qu'elle rencontrera dans ce genre de Commerce, empêcheront ses vaisseaux d'importer ces matières premières au-delà de ce qui est nécessaire pour la consommation. La rivalité pour l'importation se refroidissant, les prix des denrées doivent augmenter ; car comme il y a alors moins de vaisseaux employés au transport, ce prix du fret augmente, & fait hausser celui des denrées. Mais ce n'est pas là le seul désavantage que peut causer une diminution d'importation. Il est à craindre qu'elle ne fasse encore varier la mesure des échanges réciproques ; parce que les propriétaires des matières premières pourront diminuer chez eux la consommation de nos fabriques, dès qu'ils cesseront de nous vendre autant qu'ils étoient accoutumés à le faire.

D'UN autre côté, les commerçans des autres Nations seront obligés d'envoyer leurs vaisseaux prendre les matières premières sur les lieux qui les produisent ; ils tâcheront d'y faire agréer leurs fabriques en échange ; & le fret se partageant alors entre ce qui est importé & ce qui est exporté, ils auront le

le double avantage de vendre & d'acheter à meilleur marché. C'est ainsi qu'une seule fausse démarche peut occasionner la ruine d'une branche de Commerce très avantageuse, en faisant hausser le prix des matières premières, & en facilitant à nos rivaux la vente de leurs productions & de leurs fabriques au préjudice des nôtres.

IL est absolument nécessaire qu'il y ait de la rivalité entre les artisans d'un Etat; & rien n'est plus propre à la faire naître & à l'exciter, que les progrès de la consommation intérieure, l'abondance des matières premières & enfin l'étendue de la consommation étrangère. On peut dire d'un autre côté, que ces différentes causes de la rivalité des ouvriers d'un pays reçoivent à leur tour de grands accroissemens de cette même rivalité.

MAIS on espèreroit en vain de voir de l'émulation parmi les artisans, si leurs professions ne leur procuroient une aisance & des douceurs proportionnées à leur travail. Il est donc nécessaire qu'ils soient certains de recueillir tous les fruits de leur industrie, c'est-à-dire, qu'elle ne doit rien produire qui ne leur appartienne, déduction faite de ce qu'ils employent de leur propre gré, pour leur subsistance & leurs besoins. Quant à leurs dépenses superflues, elles seront toujours proportionnées à leur aisance & à la tranquillité que les loix leur inspireront par rapport à leur état. D'ailleurs les ouvriers regardent moins le prix des choses nécessaires à la vie, comme une diminution du progrès de leur industrie, que comme une raison indispensable de l'exercer.

ON ne peut pas dire qu'un homme jouit d'un état heureux & certain, lorsque la profession qu'il a embrassée est gênée, ou que les profits qu'il devoit en retirer, sont plus restraints que l'exacte justice ne le requiert. Il en est de l'Artisan à cet égard, comme d'un fermier qu'on obligeroit à semer de chanvre, un champ qui lui rapporteroit d'avantage, s'il y plantoit du houblon. Une pareille contrainte ne serviroit qu'à le décourager.

LA rivalité désirée ne s'établirait que foiblement parmi les Artisans, s'ils devoient acheter cher la liberté d'exercer tel ou tel art. Comme la plûpart de ceux qui s'adonnent à ces genres d'occupations, sont pauvres; moins on leur facilitera les moyens de parvenir à un état qui puisse les faire vivre à l'aise, moins le nombre des ouvriers sera grand, & par conséquent il y aura moins d'émulation parmi eux.

ON peut conclure de ces considérations sur la pauvreté de ceux qui se destinent à l'exercice des Arts mécaniques, que peu de sujets s'y détermineroient s'ils n'avoient la ressource de s'engager comme apprentifs pendant tout le tems de leur jeunesse. De pauvres parens redouteroient d'avoir à occuper, ou à garder chez eux leurs enfans pendant un si long tems; & si quelques uns l'entreprenoient, bien-tôt les enfans, chassés de la maison paternelle par les besoins qu'ils y éprouveroient, chercheroient d'eux-mêmes les moyens les plus aisés de se procurer leur subsistance. Malheureusement ces moyens se rencontrent dans les professions les moins utiles à la société, & le nombre de ces professions est terrible. Peut-être de jeunes gens de cette sorte prendroient-ils le parti de mandier; car il n'est point à présumer qu'ils tournassent du côté de l'agriculture. Il se trouve assez de gens qui la quittent pour embrasser des professions d'un tout autre genre; mais on n'en voit point qui renoncent à ces dernières pour se faire laboureurs. Nous en faisons tous les jours une expérience funeste & bien digne de la plus sérieuse attention.

EN un mot, quand même on suposeroit que cette jeunesse née dans l'indigence, parviendroit à s'occuper utilement pour les arts, sans avoir pû profiter du secours de l'apprentissage, il faudroit au-moins convenir qu'elle auroit perdu un tems précieux. C'est dans l'âge le plus tendre qu'il faut inspirer aux hommes le goût du travail. Ce goût fortement contracté à cet âge, tient lieu de plaisir dans le reste du cours de la vie.

LES réglemens particuliers par lesquels les corps de métiers ne permettent à chaque maitre qu'un certain nombre d'apprentifs, forment encore un grand obstacle à l'émulation & à la rivalité nécessaires entre les Artisans. Il seroit au-contraire très-avantageux d'obliger chaque maitre à avoir un nombre fixé d'apprentifs, pendant un espace de tems limité, & cela sous peine de payer en forme d'amende, une somme qui seroit répartie entre les autres maitres qui auroient pris plus d'apprentifs que la loi ne l'exigeroit. Mais supprimer les apprentissages, comme trop onéreux, ce seroit pécher énormément contre les principes qui font désirer la rivalité des ouvriers & contre ceux qui servent à la faire naître. Deux motifs qu'on va exposer, démontreront de nouveau & d'une manière plus étendue l'utilité des apprentissages.

1°. AUCUNE profession n'exige plus de travail & de fatigue que l'agriculture. Il convient par conséquent, pour la mettre de niveau avec les autres, de faire en sorte qu'elle procure à ceux qui s'y adonnent des moyens de subsister plus aisés, que ceux que les autres genres d'occupations présentent.

2°. IL est important pour un Etat que ses manufactures & ses fabriques acquièrent de la supériorité par leur perfection. Il ne faut pas pour cela qu'un législateur entre dans le détail des affaires particulières de chaque famille, mais il ne sçauroit trop prescrire par ses réglemens & ses loix, ce qui peut influer sur la perfection des manufactures. C'est par la réputation de ses fabriquans, qu'une Nation parvient le plus sûrement à étendre son Commerce. D'un autre côté, comment des ouvriers sans génie & sans habileté pourront-ils réussir à captiver le goût des acheteurs étrangers? Comment parviendront-ils à les tenter par des productions nouvelles? Comment imiteront-ils celles des autres peuples? Comment en un mot, leur sera-t-il possible de contenter les différens goûts, pour ne pas dire les différens caprices des consommateurs? L'ouvrier qui manque ces goûts si variés, n'a point le débit de ses marchandises. C'est sans doute lui qui en est le premier puni; mais s'il n'est point assez intelligent pour rectifier sa méthode & son travail, s'il est trop borné pour profiter des avis qu'on lui donne, sa famille se trouve en peu de tems sans occupations; & l'Etat ne tarde pas à partager avec lui la peine de son manque d'adresse. Un bon Artisan au contraire, un ouvrier qui est au-dessus de sa besogne, pourra bien, s'il se néglige, rester chargé de sa marchandise, ou voir diminuer ses gains; mais la société ne s'en ressentira pas, parce qu'un tel homme réparera promptement ses fautes & sa négligence.

LES apprentissages sont donc moins onéreux qu'utiles & nécessaires. Ils n'auront rien de préjudiciable, si on ne les étend pas à un terme trop long, & si on les rend aussi instructifs qu'ils peuvent l'être. Quelque pénible que puisse paroître un apprentissage de sept ans, tel qu'il est de règle en Angleterre, ce n'est peut-être pas un terme trop long pour apprendre le Commerce ou le métier le moins compliqué. En supposant qu'il soit question d'une branche des manufactures de laine, il faut qu'un apprentif apprenne sur-tout à bien connoître les qualités des laines, & qu'il se mette en état de les distinguer au point de sçavoir à quelles sortes d'ouvrages elles doivent être employées. Il faut pour cela qu'il en passe beaucoup par ses mains, & qu'il soit encore secondé par les instructions de son maître. La manière de laver & de nettoyer la laine doit être le premier objet de son application; il doit apprendre ensuite à la carder. Ces premières opérations demanderont quelque tems; mais elles donneront à l'apprentif de grandes lumières sur les qualités & les propriétés des différentes laines. Il doit passer ensuite à la filature: comme il y a plusieurs manières de faire subir cette préparation aux laines, elle exigera une application nouvelle. C'est de ces diverses connois-

sances qu'on tire les vrais principes qui conduisent à bien fabriquer, & à faire des gains sûrs. Un apprentif guidé de cette manière apprendra en même tems à connoître les outils & les instrumens dont on se fert pour préparer les laines, & se familiarisera avec les différens métiers au point d'être instruit de toutes les pièces qui entrent dans leur construction. Par-là il concevra le mécanisme qui les fait opérer, & jugera sainement de leur perfection & de leurs défauts.

COMME la quantité des denrées qui se consomment dans la Hollande surpasse beaucoup celle des productions de son crû, l'agriculture y est une des professions des plus lucratives. Les Hollandois n'ont donc aucune précaution à prendre, pour entretenir l'équilibre entre les laboureurs & les manufacturiers. Cet équilibre se soutient naturellement chez eux; & la république n'a aucune raison d'inviter ses sujets à embrasser une profession plutôt qu'une autre.

LA Hollande n'a point été le berceau des manufactures, elle n'a même rien fait pour les attirer. Des ouvriers de tous pays molestés dans leurs personnes, dans leurs biens & pour leur religion, ont accouru chez elle comme à un lieu azile, où ils sont venus exercer leurs talens & leur industrie. Des ouvriers de cette espèce ne pouvoient être assujettis à faire un apprentissage pour le métier ou l'art qu'ils apportoient avec eux. La France n'en exigeroit certainement pas d'un ouvrier Anglois qui lui porteroit l'art de calender, ou d'onder la foye.

Ces manufacturiers reçûs & établis en Hollande instruisirent & prirent pour apprentifs, leurs enfans, leurs parens, leurs amis & ceux de leurs compatriotes qui avoient été les compagnons de leur fuite. Les progrès de leurs établissemens & de leur trafic, les auront vraisemblablement obligés par la fuite à former encore d'autres élèves; & ces nouveaux artisans auront continué depuis de travailler, comme on le leur avoit enseigné, ou ils auront perfectionné leurs différens arts. Il importoit moins à la république d'avoir les ouvriers les plus habiles & les plus célèbres, que d'acquérir de nouveaux sujets qui missent dans son Commerce des valeurs qui étoient auparavant dans le Commerce des autres Nations. Telle est encore, & telle sera toujours la politique de la Hollande, politique parfaitement d'accord avec ses intérêts.

CERTES les Hollandois ont donné une grande preuve de sagesse en ne
sout-

souffrant point qu'on fit chez eux de ces réglemens qui limitent le nombre de bras qu'une profession peut employer, & la quantité d'ouvrage qu'elle peut produire. On doit convenir cependant que les inconvéniens qui accompagnent ordinairement de pareils réglemens, ne se trouvent point dans la maîtrise qu'on exige communement dans la plûpart des Etats; car outre qu'elle ne doit jamais être refusée aux ouvriers qui ont des talens suffisans, il peut être utile au bien public, de connoître ceux qui ont embrassé chaque espèce de profession.

IL est évident que les privilèges exclusifs sont incompatibles avec l'émulation qui est si essentielle au progrès des arts. Il en faut dire autant des privilèges accordés à de certaines villes & cités par préférence. Dès qu'on admet qu'il est avantageux pour un Etat d'avoir des manufactures, il faut admettre de même qu'on doit les multiplier & les répandre dans autant de lieux qu'il est possible, afin d'établir une égalité naturelle & indispensable entre tous les enfans d'un même père. Un Etat gagne toujours à exciter l'émulation de ses Artisans dans tous les genres. Il étend par-là ses ventes chez l'Etranger, & procure à ses sujets un plus grand nombre de moyens de subsister avec aisance.

L'EMPRESSEMENT des particuliers à placer leurs fonds dans le Commerce, effet naturel du crédit public, est un des plus puissans agens qui puissent faire naître l'émulation chez les artisans.

L'ÉMULATION des artisans ou manufacturiers contribue autant au bon marché des ouvrages de leurs fabriques, que le bas prix des choses nécessaires à la vie, parce qu'elle diminue les gains des fabriquans, ou qu'elle les force à perfectionner leurs ouvrages afin de continuer de faire toujours les mêmes profits. Il faut cependant convenir que le bas prix des choses nécessaires à la vie influe beaucoup sur le bon marché des fabriques. C'est pourquoi, si l'on continue de croire qu'il soit à propos de mettre des droits sur les denrées, il semble qu'il conviendrait de ne point s'écarter dans leur imposition des deux règles générales suivantes. La première seroit d'augmenter les droits mis sur une denrée, à mesure qu'elle deviendroit d'une nécessité moins absolue; la seconde de proportionner dans chaque place, la valeur des droits imposés sur les denrées de première nécessité, au plus bas prix des gages & salaires des ouvriers. On n'auroit pour lors qu'à compter les jours de travail, pour connoître le gain clair d'un artisan.

MAIS pour que les ouvriers puissent vivre à bon marché, il est essentiellement nécessaire que les terres d'un pays soient bien cultivées & que les laboureurs se piquent d'émulation; or, rien n'est plus capable d'exciter cette émulation, que les gains des artisans. On remarquera en passant qu'il faut bien distinguer une denrée qui est à bon marché de celle qui est sans prix; car si les denrées étoient sans valeur, le laboureur négligeroit de les cultiver, & les manufactures en recevroient un grand préjudice.

DE ce qui vient d'être exposé sur la nécessité de tenir le prix de la subsistance sur un pied modéré, on peut inférer que les manufactures ne sçauroient être établies avantageusement dans les capitales, ou dans les grandes villes, à moins qu'il ne s'y trouve point d'autres habitans que des manufacturiers. Outre qu'il est impossible que les denrées ne soient pas chères dans des lieux où il s'en consomme une quantité extraordinaire, il faut encore observer, que les exemples de luxe qui se rencontrent dans les capitales, ne manquent jamais d'introduire chez les artisans des besoins superflus, qui deviennent bien-tôt dans leur opinion, autant de besoins nécessaires. Ils y trouveront de plus des exemples de dissipation & de non-chalance pour le travail, qui sont beaucoup plus dangereux aux arts que la cherté de la subsistance. Enfin quand bien même les manufactures réussiroient dans les grandes villes, & surmonteroient les obstacles que l'on vient de retracer, il résulteroit toujours de leur séjour dans ces villes, un desavantage réel pour l'Etat. Les artisans attirés par de plus gros salaires déserteroit tous les lieux où ils gagneroient moins. On verroit quelques villes engloûtir en quelque sorte toute l'industrie d'une Nation, tandis qu'il est au contraire du bien de l'Etat de la répandre & de la faire, pour ainsi dire, circuler dans tous les lieux de sa domination. En un mot, les gages hausseroient dans tous les genres de travail, même à la campagne, & la valeur des denrées ne tarderoit pas à augmenter à son tour, pour peu que l'équilibre qui doit être naturellement entre tous les ordres d'un Etat, subsistât.

UN moyen de rendre le travail moins cher, c'est d'encourager & de récompenser toutes les inventions qui ont pour but d'abrèger & de faciliter le travail des hommes. L'adresse des artistes tend naturellement à cette fin, & leur succès conduit les manufactures au dernier degré de perfection.

A juger de ces sortes d'inventions par le premier coup d'œil, on pourroit croire qu'elles ne sont propres qu'à détruire le premier objet qu'on doit avoir en vue dans l'établissement des manufactures, qui est d'employer le plus

plus grand nombre d'hommes possible. Mais c'est une erreur que les plus légères réflexions dissipent, puisque ces sortes de découvertes ne font que multiplier les ouvrages, augmenter l'avantage de la balance du Commerce, & étendre par une suite naturelle la consommation intérieure.

AVANT de faire l'application d'aucun principe, il convient de distinguer les circonstances. Une Nation qui n'auroit point de Commerce étranger, devroit s'interdire l'usage des machines, parce qu'elle ne sçauroit assez multiplier chez elle les objets d'occupations. Le superflu en ce genre lui est même utile, pour conserver & retenir le plus grand nombre d'hommes possible. De-là vient qu'on a remarqué que les préjugés qui se sont élevés contre les inventions qui abrégéent le travail, ont long-tems prévalu dans les Etats qui ne faisoient que commencer à commercer; & il n'est pas étonnant que ceux qui n'ont que de foibles connoissances du Commerce, se laissent prévenir par ces préjugés.

MAIS si on suppose au contraire une Nation qui manque d'hommes pour plusieurs sortes d'occupations, (ce qui arrive toujours dans un Etat qui a des fabriques de beaucoup d'espèces différentes) si donc on suppose une Nation qui soit dans ce cas, & qui apperçoive tous les jours par les ventes que font ses rivales, qu'elle peut encore ajouter à ses propres manufactures, qu'aura-t-elle à redouter de l'usage des machines? Est-il croyable, pour peu que sa police soit bonne, qu'elle aura trop de bras, si elle veut faire de suffisans efforts, pour ruiner les fabriques de ses concurrens, en vendant les mêmes marchandises à meilleur marché qu'eux, ou pour substituer les productions de son industrie à celles des autres peuples, en se procurant les fabriques qu'ils ont eues avant elle?

IL est vrai que l'on doit se conduire avec beaucoup de circonspection & de prudence, lorsqu'il s'agit de substituer les machines au travail des hommes, sur-tout si cela exige des changemens considérables. L'artisan n'en entendra point parler sans s'alarmer. Il n'est pas fait pour calculer; ainsi son peu de lumières & ses intérêts personnels rendent ses craintes excusables. C'est moins lui qu'il faut blâmer & punir de sa résistance, que ceux qui la fomentent dans des vues fardées d'intérêt; car on ne doit pas oublier dans ces occasions, que la concurrence qui est si favorable au Commerce d'une Nation, diminue les gains du commerçant.

IL est entièrement indifférent pour un Etat, qu'une manufacture s'établisse

blisse dans une ville, ou qu'elle s'établisse à cinquante lieues de-là dans un village qui deviendra ville à son tour. On fait tranquillement l'essai des inventions nouvelles dans ces sortes d'endroits. Un petit nombre d'ouvriers choisis suffit pour cela, & leur exemple y en emmène insensiblement plusieurs autres. Il convient d'observer que l'usage des machines est toujours sensé abrégé & diminuer le travail; autrement elles n'exciteroient pas les clameurs générales des ouvriers, comme elles le font ordinairement. Pour revenir aux essais proposés; le succès en rendra la pratique générale & il n'en résultera rien de désavantageux, si l'on a soin d'avoir de l'ouvrage prêt, ou au moins de procurer en attendant la subsistance aux ouvriers qui pourroient en avoir besoin. Nous disons aux ouvriers qui pourroient en avoir besoin; car ce prétendu besoin ne peut provenir que de leur obstination, quand on a pris les mesures convenables pour substituer les machines au travail des bras, & que ce changement s'est fait par degrés.

ON ne voit pas qu'il soit possible de faire contre les inventions qui servent à économiser le tems, ou à faciliter & abrégé le travail, des objections qui ne pussent être également faites contre celles qui produisent de nouvelles modes, ou de nouvelles étoffes qui font oublier les anciennes. Cependant ces changemens ont lieu tous les jours, sans que la société en souffre; & il est à présumer que personne ne dira qu'il est de l'intérêt d'une Nation d'empêcher l'établissement de quelques manufactures nouvelles, de peur qu'elles ne nuisent aux ouvriers des anciennes.

ENFIN le préjugé qui s'oppose à l'usage des machines, est un obstacle à la conservation du Commerce étranger; & un Etat doit régler sa marche à cet égard sur celle de ses voisins. D'ailleurs quand on supposeroit que les machines ne feroient pas augmenter l'exportation des fabriques, on peut disconvenir qu'elles n'étendent au moins la consommation intérieure.

SI quelques unes des machines, employées dans la fabrique des étoffes, méritent d'être critiquées, ce sont celles dont on se sert pour faire les étoffes riches. Ne pourroit-on pas demander comment il est possible que le mouvement rude de ces machines (car s'il n'étoit pas rude, il ne seroit pas long-tems égal) peut atteindre à la souplesse, au moëlleux & au lustre charmant que les mains d'un ouvrier habile & soigneux savent donner à son ouvrage? Ces machines ne conviendroient-elles pas mieux aux fabriques de fil ou de laine?

ON n'ajoutera qu'un mot pour éclaircir ce sujet. C'est qu'il faut bien se garder de juger des machines employées dans les manufactures, comme on jugeroit de celles qui pourroient être inventées pour abrégér le travail qu'exige la culture de la terre.

LES manufactures ne font au plus pour un Etat, qu'un revenu accidentel & précaire. Ce n'est qu'à force d'industrie, de vigilance & de soins, qu'on les retient chez une Nation. Quand un trésor aussi riche passe une fois dans les mains des Etrangers, bien-tôt ceux qu'il faisoit subsister, s'y rendent après lui. Un législateur ne peut par conséquent rien faire de plus sage, que d'augmenter le nombre des besoins, ou pour mieux dire, la quantité des choses consommées par ses propres sujets, afin de conserver à tout événement le plus grand nombre possible de manufacturiers. Or, rien n'est plus propre à entretenir la circulation intérieure d'un Etat, que l'augmentation des laboureurs. Cette classe d'hommes est la base de la population; & toutes les machines qui tendroient à diminuer ses occupations, détruiroient réellement la force d'une Nation, la masse de ses hommes & sa consommation intérieure.

Nous avons déjà observé que l'agriculture fournit une grande quantité d'hommes aux autres professions; il est aisé par-là d'apercevoir que l'usage des machines dans les manufactures favorise la population, & que les différences essentielles qui se trouvent entre les manufactures & la culture de la terre, exigent naturellement des principes différens.

MAIS il est tems de passer à une autre cause du bas prix des fabriques.

LES frais de transport d'une marchandise quelconque ajoutent à sa valeur intrinsèque. Par conséquent il est très important pour une Nation de rendre ces frais moins considérables chez elle, qu'ils ne le sont chez ses rivales dans les mêmes branches de Commerce. Un Etat peut s'assurer cet avantage; 1°. en n'imposant aucuns droits sur l'exportation de ses fabriques; 2°. en excitant l'émulation des navigateurs; 3°. en entretenant, ou en améliorant les grands chemins & les rivières navigables; 4°. enfin en donnant aux laboureurs tous les encouragemens possibles, parce que l'abondance des fourages les rend à bon marché, & que le grand nombre des transports en augmente la consommation.

Si l'on vouloit juger de la supériorité des manufactures d'une Nation

sur celles d'une autre, il seroit dangereux de perdre de vue cette maxime, que le vendeur est dans un état de dépendance par rapport à l'acheteur. Il s'en suit de-là, qu'un Etat commerçant doit régler ses démarches, non-seulement sur ce qui se pratique dans le pays pour lequel une marchandise est destinée, comme on l'a observé ci-devant; mais encore sur la conduite & les usages de ses rivaux dans le même trafic. Il est nécessaire de sçavoir ce que coûtent chez eux les matières premières; quelles dépenses elles exigent avant que d'être livrées au manufacturier; quels gages ou salaires on paye aux différens ouvriers qui travaillent à les employer dans les fabriques; quel est le prix des denrées de première nécessité pour la subsistance; quel est celui des choses superflues; combien il se consomme des unes & des autres; de quelle manière on fait l'emploi des matières premières; & enfin à quoi montent les frais de transport d'une marchandise fabriquée, lorsqu'elle est rendue aux lieux où elle doit être consommée.

MAIS ce n'est pas tout encore, les traités de Commerce respectifs doivent aussi entrer en considération. La supériorité que les fabriques d'une Nation acquièrent sur celles d'une autre par leur bas prix, dépend beaucoup des conditions plus ou moins avantageuses, que chacune d'elles s'est assurée dans les traités de Commerce qu'elles ont faits avec les autres puissances. De pareils traités requièrent une combinaison profonde, qui ne se borne pas seulement aux intérêts réciproques des deux Nations contractantes, mais qui s'étende encore à ceux des autres peuples dont la rivalité est à craindre. Il ne suffit pas même à un négociateur de connoître ces intérêts en général; il est encore nécessaire qu'il soit instruit du détail des opérations particulières des marchands intéressés dans chaque branche de Commerce, afin qu'il puisse prévoir quel usage ils feront de telle ou telle clause, qui pourroit contenir telles ou telles conditions qui leur seroient desavantageuses; en un mot, il doit lire, pour ainsi dire, dans l'avenir, les révolutions du Commerce que les circonstances présentes semblent annoncer. On peut dire d'un bon traité de Commerce indépendamment de l'art de la Négociation, que c'est un chef d'œuvre. Celui de 1703 entre l'Angleterre & le Portugal, & celui de 1667 entre la première Puissance & l'Espagne, sont d'excellens modèles en ce genre.

CE qui a été dit jusqu'à présent des moyens qui peuvent donner à une Nation la supériorité sur une autre, par rapport à la perfection de ses fabriques, prouve que les manufactures ne peuvent se soutenir d'elles-mêmes dans un Etat florissant. Elles ont besoin du concours de différentes causes, que

que le législateur doit réunir en les dirigeant toutes également vers la même fin, par sa vigilance & la sagesse de ses réglemens.

QUELQUES soins que demande la conservation d'une mine aussi riche, il est plus difficile encore de la trouver & de l'ouvrir. C'est alors que les plus grands efforts sont nécessaires. Il faut instruire des hommes grossiers & ignorans, & donner à leurs mains plus d'intelligence que leur tête n'en peut acquérir. Ce sont des novices qu'il ne suffit pas de rendre aussi habiles, que des rivaux étrangers consommés dans leur art, mais qui doivent encore l'emporter sur eux, au point de séduire & de faire prononcer en leur faveur, ceux qui sont intéressés à juger les uns & les autres.

DANS les tems d'ignorance, on accordoit des privilèges exclusifs, sous prétexte de récompenser les entrepreneurs des nouvelles manufactures, du risque qu'ils couroient en avançant leurs fonds, & pour assurer un profit certain à leur zèle. C'étoit renoncer en faveur de quelques personnes à un emploi étendu des matières premières, à l'émulation nécessaire entre les ouvriers, à la circulation de l'argent, & enfin à la perfection de l'art & au bon marché de ses productions, qui sont toujours une suite de la rivalité. Souvent les entrepreneurs eux-mêmes s'embarassant dans les entraves qu'ils vouloient mettre au Commerce, voyoient échouer leurs entreprises, faute de mesures & de lumières. Cependant leurs privilèges subsistoient toujours, & donnoient lieu à des condamnations & à des amendes qui rendoient inutiles à l'Etat les ouvriers qui entreprenoient de faire valoir les mêmes branches d'industrie, sans y être autorisés. Mais le mal étoit encore plus grand lorsque les manufactures avoient été apportées des autres contrées; car s'il se présentoit des ouvriers plus adroits que le premier entrepreneur, & animés par l'espérance de mieux réussir, ils étoient forcés de porter ailleurs leur travail, leur industrie & leur bonne volonté. Souvent la perte d'une seule famille occasionnoit celle de beaucoup d'autres, à qui un exemple si funeste faisoit prendre le parti d'abandonner leur patrie.

QUEL QUE fut le succès d'une entreprise, comme il étoit de l'intérêt de l'entrepreneur de gagner du tems, l'art se trouvoit très peu perfectionné à l'expiration de son privilège: quelque-fois même, lorsque le défaut d'administration faisoit manquer l'établissement, ceux à qui on devoit en imputer la chute, décrioient l'art & le ruinoient de façon à en priver le pays pour jamais.

CEPENDANT il y a peut-être pour les manufactures, une sorte de privilège exclusif mitigé, qui ne prive pas un Etat des avantages de la rivalité. C'est celui qui limite l'octroi à un certain nombre d'années & à une seule Province, ou à deux au plus; parce qu'il empêche que les matières premières & la main d'œuvre ne deviennent tout d'un coup trop chères. Il convient même quelque-fois de faire acheter ces sortes de privilèges par une augmentation de population; c'est-à-dire qu'il seroit bon d'obliger l'entrepreneur à amener & entretenir un certain nombre d'ouvriers étrangers, & à prendre en même tems dans la Nation chez qui il s'établit, autant d'apprentifs qu'on croiroit devoir lui en prescrire.

LA France pour encourager chez elle l'établissement des manufactures, est dans l'usage d'acheter aux frais de l'Etat les secrets particuliers pour la préparation ou la teinture des matières. Elle achète de mêmes les instrumens ou les machines nouvellement inventées, ou qui étoient encore inconnues. Elle accorde en outre des récompenses proportionnées à l'importance des découvertes; & les récompenses qu'elle croit nécessaires, consistent en distinctions personnelles & en prérogatives accordées aux directeurs de l'entreprise; en fonds avancés; en emplacements convenables, pour épargner d'abord des dépenses aux entrepreneurs; en l'achat de ce qui est fabriqué ou travaillé, à un prix fixé pour un certain tems, (méthode qui n'est point du tout à dédaigner par les avantages qu'elle a souvent produits & qu'on peut encore s'en promettre,) ou enfin en une prime, ou gratification pour l'exportation des productions du nouvel établissement, jusqu'à ce qu'elles puissent entrer en concurrence avec celles des Etrangers, & même dans leurs propres marchés, s'il est possible.

LA dépense qu'exige l'entretien d'habiles ouvriers étrangers de tous genres, n'est pas moins nécessaire pour conserver les manufactures, que pour les établir. Les plus petites causes produiront toujours de grands effets à cet égard. Par exemple, il est probable que l'on contribueroit infiniment au progrès des manufactures, en entretenant dans les différentes parties d'un Etat quelques femmes qui seroient bonnes fileuses. Ce ne seroit pas un objet de dépense fort considérable, & cependant il en résulteroit un grand bien, en ce que l'exemple de ces femmes inspireroit à toutes celles de la campagne un esprit d'industrie qui ne les détourneroit pas de leurs autres occupations. Il est à présumer qu'il n'y auroit personne dans l'Etat, qui blâmât ces dépenses.

UN dernier moyen d'encourager les manufactures , c'est d'attacher une idée de mérite & de distinction à la profession de manufacturier , & à la classe de sujets qui procure par sa correspondance le débit des fabriques d'une Nation. Le marchand sur-tout mérite des distinctions, puisqu'il est comme le dispensateur de la subsistance & de l'occupation de l'artisan, & que c'est lui qui assigne au laboureur la récompense de son travail. L'Etat est en quelque sorte associé aux gains du commerçant, mais il n'a aucune part aux risques qu'il court, & aux fatigues qu'il essuie. Il ne peut donc jamais le mépriser ; mais il doit au contraire le chérir, le caresser & l'honorer. Les productions de l'industrie & du génie peuvent en général être comparées à un ouvrage d'horlogerie. Il s'arrête, si on ne le remonte pas à tems ; & les ressorts qui lui donnent du mouvement, se relâchent & se gâtent, dès qu'on néglige d'en prendre soin. Il en est de même des manufactures : leurs ressorts ont besoin d'être entretenus ; & ceux qui les assemblent, les mettent en mouvement & les conservent, méritent d'être distingués par leur patrie & par tous les bons citoyens qui lui sont attachés.

COMME la plûpart des Nations ont aujourd'hui des manufactures, les efforts des fabricans qui connoissent le mieux leurs intérêts, tendent à obtenir le plus grand débit chez l'Etranger. C'est le motif des réglemens qu'on a faits en France, qu'on a peut-être trop multipliés, mais qui devraient être imités ailleurs en tout ce qui concerne la bonne foi, l'exactitude, la fidélité dans la fabrique & l'établissement des inspecteurs. La vente dépendant du goût & du caprice toujours changeans des consommateurs, il faut laisser aux fabriquans la liberté d'en suivre les variations, de faire tous les assortimens possibles & au meilleur marché. „ Si nous voulons, ” disoit *Davenant* aux Anglois, „ faire le Commerce du monde, il faut imiter les „ Hollandois qui dans chaque classe font le meilleur & le pire : par cette „ conduite nous serons en état de servir tous les pays, chacun suivant son „ caprice ! C'est le même conseil que le célèbre Pensionnaire *Jean de Wit* „ donnoit aux Hollandois. C'est une chose inutile & très domageable de „ borner les manufactures par des corps de metiers, par des directeurs & „ prévots, & d'ordonner de quelle manière les ouvrages qu'on débite dans „ les pays étrangers, doivent être faits. Il paroît risible de vouloir con- „ traindre les étrangers d'acheter de nous telles marchandises & faites de la „ manière qu'il nous plait ; ou de prétendre que les autres ne feront pas les „ mêmes marchandises que nous défendons. Le Commerce veut être libre. „ Chaque marchand achette les choses qu'il trouve bonnes, & il est naturel „ que les ouvriers fabriquent de la manière la plus favorable pour le débit.”

ON feroit une grande faute si on vouloit conclure de ces réflexions, qu'il faut rejeter les réglemens & les inspecteurs. Les Anglois se sont appliqués à diminuer les prix, sur-tout des étoffes légères, qu'ils relèvent par une grande recherche dans les teintures, dans les apprêts, & par une extrême attention à bien assortir les fils de la trame & de la chaîne, à les frapper également, ce qui rend l'étoffe plus ronde, plus unie & plus égale; & à répandre enfin une grande variété dans les étoffes & dans leurs couleurs.

CEPENDANT la cherté de la main d'œuvre a fait introduire des défauts dans une infinité de manufactures, qui leur ont porté un préjudice peut-être irréparable, que la France a prévenu ou corrigé par ses réglemens & ses inspecteurs. Les draps doivent perdre au foulon près d'un tiers de leur aunage, & ne doivent regagner à la rame qu'un vingtième ou un quinzième au plus de la perte faite au foulon, lorsque le fabricant veut soutenir la réputation de sa fabrique. Les fabricans pour soutenir le bas prix & leur bénéfice, ont voulu gagner plus d'aunage à la rame & ont promptement décrié leurs fabriques; ainsi des autres étoffes de laine. La même avidité du gain a introduit le même défaut dans les toiles: on les a tordues dans les blancheries au tourniquet, au lieu de les tordre à la main; ce qui leur a donné un aunage artificiel très pernicieux. C'est cependant dans la pleine confiance de la fidélité & de l'exactitude des aunages & des différentes qualités des toiles & des étoffes de laine relatives à leurs numeros & à leurs différens prix, que les négocians commettent leurs achats: c'est dans la même confiance que Cadix expédie pour les Indes Occidentales les balles d'étoffes & de toiles sans en avoir ouvert une seule. C'est à assurer cette bonne foi si utile & si honorable au Commerce, que les réglemens & les inspecteurs sont nécessaires.

ON a employé la législation en Angleterre, comme en France, à y assurer & soutenir la perfection & la réputation des manufactures de laine. Le Parlement a prescrit par divers actes, les longueurs, les largeurs & le poids des diverses étoffes de laine. Il est défendu de mêler dans les draps, de la bourre, du déchet ou rebut de laines, ainsi que dans les serges, bayettes, perpétuanes, &c. Chaque pièce d'étoffe qui passe au moulin à Toulon, doit être marquée dès qu'elle est sèche, d'un plomb qui indique en chiffre la longueur & la largeur. Les draps larges ne peuvent être élargis après le foulon, de plus d'un quart de verge, & ne peuvent être allongés de plus d'une verge sur huit. Il est défendu d'exposer en vente aucune pièce de drap sans les plombs du foulon & de l'inspecteur & sans le nom du fabricant.

Ces

Ces réglemens font très sages; & de semblables réglemens devroient assurer la confiance publique dans toutes les manufactures.

UN réglement du 30. Mars 1756. sur les Bijoux, ne fait pas moins d'honneur à la législation Françoisse. Ce réglement „ permet à l'égard des ouvrages de bijouterie en émail, montés en cage, d'y insérer un corps étranger, non apparent, à condition que les dits ouvrages ne pourront être vendus au poids; & que pour les distinguer d'autres ouvrages de même genre qui seroient entièrement d'or & d'argent, on gravera distinctement sur la fermeture de la boîte & dans le lieu le plus apparent des dits ouvrages le mot *garni*; de manière que le poinçon de décharge soit appliqué dans le corps de la lettre G."

Tous les artistes ne sont pas de bonne foi. On trouve dans le Commerce des boîtes d'or qui paroissent pleines, & qui sont fourées dans toutes leurs parties de plaques de cuivre ou de tôle que l'artiste a si bien masquées, qu'il est impossible de s'en appercevoir; c'est ce qui a donné lieu à ce réglement. C'est ainsi qu'on soutient en France par la fidélité, une manufacture qui par l'excellence du goût, l'élégance, la variété & le dessin donne à l'Etat un bénéfice très souvent de cent pour cent sur les matières d'or & d'argent.

ON a prétendu dans quelques Ecrits sur le Commerce, que c'est une question très délicate, & qui n'est point encore décidée, de sçavoir, *s'il vaut mieux pour une fabrique, d'être soumise à une inspection quelconque, que d'être abandonnée aux soins & à l'émulation des fabricans.*

C'EST dans l'administration du Commerce, une question si peu indécidée; que presque toutes les manufactures de toiles, d'étoffes, de laine & soye, sur-tout celles qui jouissent d'une réputation faite, sont assujetties à une inspection & à des réglemens publics, ou s'en sont formés elles-mêmes, dont elles ne s'écartent jamais.

A quoi bon, a-t-on ajouté, dévoiler les fraudes que font quelques Négocians?

LA réponse est simple: l'objet de l'inspection & des réglemens n'est pas de publier les fraudes, mais de les prévenir, & d'assurer la réputation des manufactures par la bonne foi & la fidélité la plus scrupuleuse; en un mot d'en écarter tout soupçon de fraude. Ce qui est délicat, ce qui est même
très

très difficile en général, c'est de concilier parfaitement l'inspection & les réglemens avec les progrès de l'industrie & du Commerce; ce qui exige de la part de ceux qui veulent établir une bonne police, non-seulement une grande connoissance de la manufacture qu'on veut élever ou conserver, mais encore du Commerce en général, & en particulier de la branche de Commerce dans laquelle se trouve cette manufacture, tant dans l'intérieur, que chez l'Etranger. Le défaut d'une connoissance exacte du Commerce des Nations avec lesquelles on traite, ou avec lesquelles on peut traiter, est la cause d'une infinité d'erreurs, qui se glissent dans les Ecrits sur le Commerce, comme dans son administration.

Nous regardons comme une maxime, que l'industrie humaine ne produit rien dans aucun pays, que l'art ne puisse imiter ailleurs. Les ressources de l'art sont infinies. Pendant combien d'années n'a-t-on pas admiré en Europe la beauté & l'extrême finesse des toiles des Indes, sans oser entreprendre de les imiter; sur-tout ces mousselines, dont les marchands Indiens ne peuvent eux-mêmes estimer le degré de finesse, qu'après avoir compté les fils de la chaîne? Comment tirer d'une laine végétale, qui n'a ni la force, ni la longueur du lin, ni de la foye, ni même de la laine animale, un fil qui échappe presque à la vue? Où trouver des mains & des navètes assez légères, pour tisser un fil si fin, si délicat, qui semble incapable de soutenir le moindre effort, le moindre frottement sans se rompre? Etoit-il facile de trouver l'idée d'établir le métier à fleur d'eau, pour donner aux fils par le secours d'une humidité légère, la force nécessaire pour résister au mouvement rapide de la navète, & former une toile qui dure long-tems, & qui dans l'usage résiste à un nombre infini de blanchissages?

L'INDUSTRIE Européenne a enfin osé imiter en Suisse, & en France l'industrie Indienne, & pourroit sans doute atteindre au même degré de perfection en tout genre avec le secours des matières premières de l'Inde. Mais ce n'est pas assez pour nous, que d'imiter une manufacture étrangère, il faut la rendre marchande; il faut acquérir une branche de Commerce. La gloire qui accompagne les efforts & les succès de l'art & du génie, n'est rien dans le Commerce, sans l'utile. Le Commerce ne tient aucun compte à l'art, d'une invention ou d'une imitation stérile. C'est cependant tout ce que l'art produiroit infailliblement en Europe, une imitation sans fruit, à l'égard de la plûpart des manufactures des Indes; parce qu'il est impossible à l'industrie Européenne d'entrer en concurrence avec l'industrie Indienne dans tous les mêmes genres, à cause de l'excessive disproportion du prix de

la main d'œuvre & même d'une grande quantité de matières premières. C'est là l'obstacle qui rend aux Nations industrieuses de l'Europe, l'imitation, non impossible, mais stérile; ce qui est égal au Commerce.

MAIS qu'on suppose cet obstacle levé, & il le seroit peut-être, s'il étoit possible d'obtenir de toutes les Nations d'Europe, une loi prohibitive; qu'arriveroit-il alors? Ou les manufactures des Indes prendroient en Europe la place de ses propres manufactures, ou celles des Indes ne pourroient y devenir florissantes; parce que l'Europe n'est pas assez peuplée pour fournir la quantité d'ouvriers qu'exigeroit cette prodigieuse augmentation de travail.

IL en est de certaines manufactures d'Europe, d'une ville à l'autre, d'une Nation à l'égard des autres Nations, comme de celles des Indes à l'égard de l'Europe. Il y a un ordre, une classe de manufactures, dont chacune a pour ainsi dire, sa patrie, d'où il est presque impossible de la tirer, ou à cause des matières premières, ou des secrets de différens apprêts, ou parce qu'il faudroit enlever une grande quantité d'ouvriers, d'artistes & de maîtres, ou à cause de la cherté de la main d'œuvre, ou enfin à cause des avantages d'une réputation bien établie, qui éloigne ou détruit la concurrence. Les eaux pour les blancs & pour les teintures, & le climat ont encore une influence marquée. Toutes ces raisons concourent ensemble à l'égard d'un grand nombre de manufactures d'Europe.

TELLES sont ces raisons qui maintiennent Bruxelles en possession de la fabrique des plus belles dentelles de l'Europe. L'Angleterre est la Nation qui a fait le plus d'efforts pour l'imiter. C'étoit la dernière conquête qui restoit à faire aux Anglois sur l'industrie des Pays-bas, qui sont demeurés en possession sans le secours d'aucune protection. On n'a pu parvenir en Angleterre, à fabriquer la dentelle à l'aiguille, qui est la première sorte de dentelles de Bruxelles, la plus solide, la plus belle & la plus recherchée (a): on y fait de la dentelle au fuseau dans le goût de celle de Bruxelles pour le dessin; mais on n'y donne aucune solidité au cordon ou bordure des fleurs, qui se détachent à l'eau très promptement des fonds qui ne sont pas plus solides. Ainsi ces dentelles sont sujettes à des raccommodages infinis, & soutiennent fort peu de blanchissages.

PLUS

(a) Les dentelles de Bruxelles, faites à l'aiguille, sont celles auxquelles on a donné le nom de *Point d'Angleterre*; parce que les Anglois en ont fait presque seuls pendant longtemps l'exportation.

Plus de dix-mille ouvrières sont occupées aux dentelles de Bruxelles, dirigées par l'art de plusieurs dessinateurs excellens, & par l'intelligence supérieure d'un grand nombre de négocians. Cette direction très délicate & très fine, la qualité presque unique des lins du pays, l'extrême finesse de la filature, les eaux, le climat, le bon marché de la main d'œuvre & la concurrence, y soutiennent la fabrique à son plus haut degré de perfection depuis des siècles, & au plus bas prix qu'il soit possible d'atteindre. Qu'a-t-elle à redouter, une telle fabrique, d'une entreprise & d'une concurrence étrangère? Une autre Nation qui voudroit y réussir, doit faire la conquête du Brabant. Que résulteroit-il du travail de quelques ouvrières enlevées, qu'une imitation informe, telle que celle d'Angleterre?

Si la France vouloit l'imiter, a-t-elle une ville qui lui fournisse dix-mille ouvrières à y employer? Ou doit-elle abandonner les manufactures qu'elle possède, pour appliquer son industrie à une imitation tout au moins incertaine? Ce seroit une entreprise que la concurrence étoufferoit infailliblement dans son berceau.

ON a l'exemple à Lille du refus fait par un Intendant de la Province, d'y établir la manufacture des camelots de Bruxelles. On auroit sans doute réussi à Lille, comme à Bruxelles dans cette fabrique unique. Sur l'assurance qu'il ne seroit pas possible d'y établir cette espèce de camelots à meilleur marché qu'à Bruxelles, l'Intendant eût la sagesse de rejeter la proposition. Il connoissoit les vrais principes de cette branche du Commerce. Un seul pays ne sçauroit posséder toutes sortes de manufactures; & chaque pays doit bien plutôt s'occuper à varier, à perfectionner, à rendre florissantes celles qu'il possède.

Des Colporteurs.

ON a tolléré par-tout jusqu'à présent, on a même souvent autorisé la profession de Colporteur. On n'a point encore reconnu le préjudice que l'intervention de ce tiers inutile entre les vendeurs & les acheteurs, porte au Commerce des manufactures. C'est un abus qui n'est pas borné à surcharger sans nécessité les marchandises d'une valeur nouvelle & d'une concurrence qui ne sçauroit être que nuisible; cet abus intéresse infiniment les progrès des manufactures. Le Colporteur ne présente qu'une industrie pernicieuse à la société,

Tous les colporteurs ne seroient pas nuisibles au Commerce ; ils s'y rendroient même fort utiles, s'ils étoient soumis à des réglemens rigoureux capables de les contenir dans de certaines limites. Tels sont les colporteurs attachés à la librairie, & ceux qui n'achètent & ne revendent que des chiffons, du vieux linge, de vieilles hardes, en un mot des marchandises qui ont servi, & qui cependant sont encore des objets précieux pour le Commerce parce que le Commerce ne connoit rien de vil & tire parti de tout. Cette sorte de colporteurs alimente les papeteries, l'une des manufactures des plus importantes & des plus nécessaires ; & la fripperie, branche de Commerce qui est aussi d'une très grande utilité.

IL n'en est pas de même des colporteurs connus en France sous les noms de *porteballes*, *courreurs*, *mercelots*, ou *brocanteurs*, marchands ou courtiers ambulans. Le vendeur a intérêt de vendre beaucoup, & le consommateur d'acheter à un bon prix : celui qui s'est inutilement placé entre deux, le colporteur qui s'est introduit dans le Commerce, nuit également à l'un & l'autre. C'est un tiers nuisible au Commerce, & qui pourroit faire un meilleur employ de son industrie.

LES colporteurs nuisent infiniment non-seulement aux détailliers, aux consommateurs, mais encore aux manufactures & aux négocians qui assortissent des magasins de denrées & de marchandises, soit pour entretenir l'abondance dans leur pays, soit pour faire des envois de son superflû à l'étranger. Ils nuisent sur-tout à ces négocians, dont le Commerce a principalement pour objet les manufactures, qui contribuent le plus à entretenir, à animer & accroître l'industrie ; qui soutiennent & perfectionnent les fabriques par leur attention, leurs soins, leurs conseils & souvent par des avances de fonds, soit en argent, soit en matières premières. C'est un très grand mal pour les fabriques, qu'il se trouve des gens qui achètent des marchandises défectueuses. C'est ce que font les colporteurs, qui par-là favorisent des défauts essentiels, ralentissent les progrès de l'art, font perdre sa réputation à une manufacture, à tout un pays ; ce qui est un préjudice immense, quelque-fois irréparable, & nuisent infiniment au public en l'inondant de marchandises défectueuses.

S'IL est également de l'intérêt du fabricant de soutenir le mérite & la réputation de la fabrique, & de celui de l'acheteur d'être bien servi : il y a du choix à faire en général dans toutes les fabriques ; & malgré tous les soins des artistes & la vigilance des fabricans, très peu sont exemptes de tout défaut

faut & de tout abus. Il est presque impossible qu'il ne s'en glisse, sur-tout dans les fabriques fines, susceptibles d'une infinité de variations, dont les défauts échappent quelque-fois même aux plus grands connoisseurs. On peut juger de-là ce que l'ignorance ou la mauvaise foi peuvent introduire d'imperfections dans les fabriques les plus intéressantes: & ces imperfections sont entretenues & se perpétuent par le ministère des colporteurs, qui se chargent du débit de tout ce qui est défectueux. Les plus mauvaises marchandises, sur-tout en marchandises fines, sont le principal objet de leur Commerce. Il est extrêmement rare qu'ils se trouvent porteurs d'un bon article. Ils inondent le public de ce qu'il y a de plus mauvais. Leurs achats de marchandises defectueuses retardent les progrès de l'industrie; les ventes qu'ils font à plus bas prix que les détailliers, portent à ceux-ci un préjudice infini; & cependant les consommateurs sont trompés, quoique servis à plus bas prix; parce que d'ordinaire la marchandise est toujours chère relativement à sa qualité, à quelque prix que le consommateur l'achète. Les colporteurs ont encore un avantage sur les détailliers, qui est un vol fait au public. Ils n'ont point de domicile; toujours ambulans, ils éludent toutes les charges publiques: ainsi leur fortune s'accroît doublement aux dépens des marchands domiciliés, aux dépens des consommateurs & des progrès de l'industrie. Ce seroit donc une loi bien utile dans tous les Etats, que celle qui proscriroit, comme on l'a fait en Russie, la profession des colporteurs. Il seroit même à désirer qu'on les traitât comme des vagabonds & gens sans aveu. On rendroit à l'agriculture ou aux manufactures une classe d'hommes plus pernicieuse à la société, que celle des mendiants.

IL est une autre espèce de colporteurs, marchands ou courtiers ambulans, très pernicieux à l'égard de certaines manufactures qu'ils détruisent, ou dont ils arrêtent les progrès, & par-là nuisent infiniment au Commerce des pays qui les possèdent.

IL y a des manufacturiers qui vendent & expédient eux-mêmes leurs marchandises à l'Etranger. Il y a des négocians qui font fabriquer, & c'est le cas où le fabricant ne vend point: le négociant lui fournit ordinairement la matière première. Il y a enfin un grand nombre de fabriques répandues dans des villes & dans des campagnes, dont les fabricans vendent dans le plus petit détail & presque pièce à pièce. C'est ce qu'on appelle les manufactures éparées. Ces manufactures ont pour ainsi dire une espèce de chef-lieu, où les négocians forment des magasins, soit pour la consommation intérieure, soit pour faire des envois à l'Etranger: telles sont les cotonades,
les

les petites étoffes de Rouen, de Lille, & toutes les fabriques de toiles de France, des Pays-bas, de Saxe, de Silesie, &c.

PAR-TOUT où le Commerce est protégé, où il y a de bons réglemens, il n'est point permis ni aux colporteurs, ni aux courtiers, ni à aucun marchand d'aller acheter ces marchandises chez les fabricans & de les enlever pour ainsi dire sur les métiers: ils sont traités comme ceux qui vont au-devant des denrées qu'on apporte au marché. Tous les fabricans doivent apporter leurs marchandises au marché, & leur faire imposer une marque qui assure la bonne qualité de chaque pièce dans son genre, & la fidélité de l'aunage. C'est là un premier avantage très précieux au Commerce, qui résulte de cette police; & c'en est un autre infiniment utile aux progrès du Commerce, que d'établir l'abondance au marché. Cette abondance maintient le prix des marchandises à un taux modéré, relatif à la demande des Etrangers, & ce bas prix ainsi soutenu par les négocians écarte la supériorité des fabriques rivales, en fait mieux soutenir la concurrence & assure le débouché permanent des marchandises; ce qui est le plus grand service qu'on puisse rendre aux manufactures.

LA loi qui défend les achats ailleurs qu'au marché, donne encore un avantage bien sensible aux fabriques, en ce qu'elle entretient à bas prix la main d'œuvre; car c'est le bas prix des fabriques qui est toujours la principale cause de leurs succès, ou celle qui les perpétue. Or il arrive infailliblement toutes les fois qu'il y a de la demande chez les fabricans, que la main d'œuvre renchérit; & lorsque cette demande se multiplie par l'espèce d'aquaparement que les colporteurs ou courtiers font chez les fabricans, les ouvriers en profitent pour mettre leur travail à plus haut prix. Il y a alors concurrence de travail, & cette concurrence de travail fait cesser la concurrence des ouvriers, qui est le principe le plus essentiel du bon marché de la main d'œuvre.

On ne sçauroit donc faire une loi trop sévère sur cette branche de Commerce, si on veut la conserver & la rendre florissante.

Des Hopitaux.

L'ADMINISTRATION qui s'occupe du soin de rendre les manufactures florissantes, devrait régarder les Hopitaux comme des établissemens qui y tiennent de fort près, qui leur nuisent, & qu'on pourroit leur rendre infiniment utiles.

DANS tous les tems chez toutes les Nations, les pauvres ont attiré l'attention des législateurs & ému les entrailles des citoyens: de-là une quantité infinie de fondations d'Hopitaux répandues dans toutes les villes, dans des villages mêmes, dans presque tous les Etats de l'Europe, & un grand nombre de loix & de réglemens sur l'administration de cette sorte d'établissémens, dont presque aucune ne pourroit être prise pour servir de modèle.

Mr. de Montesquieu a présenté en peu de mots les principes & la nécessité d'une bonne législation. Un homme n'est pas pauvre parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas. Celui qui n'a aucun bien, & qui travaille, est aussi à son aise que celui qui a cent écus de revenu sans travailler. Dans les pays de Commerce, où beaucoup de gens n'ont que leur art, l'Etat est souvent obligé de pourvoir aux besoins des vieillards, des malades & des orphelins. Un Etat bien policé tire cette subsistance des fonds des arts mêmes; il donne aux uns les travaux dont ils sont capables; il enseigne les autres à travailler, ce qui fait déjà un travail.

QUELQUES aumones que l'on fait à un homme nud dans les rues, ne remplissent point les obligations de l'Etat, qui doit à tous les citoyens une subsistance assurée. Lorsqu'une branche d'industrie souffre, ce qui arrive souvent dans un Etat riche, les ouvriers sont alors dans une nécessité momentanée; il est de l'intérêt de l'Etat d'apporter un prompt secours.

LA Hollande a quelques établissemens fondés & dirigés sur ces principes; principalement ses maisons des orphelins. La législation françoise contient aussi quelques bons réglemens: quelques hopitaux y ont été réduits sous une bonne administration. On y a introduit le travail & rendu utiles au public des mains qui n'étoient que nuisibles. Mais on a fait par-tout la faute d'admettre des manufactures dans ces maisons. On a porté par-là un pré-

préjudice considérable aux manufactures en leur donnant une industrie rivale, dont celles-ci ne peuvent soutenir la concurrence, à cause du bas prix de la main d'œuvre qu'on leur a opposé, en faisant fabriquer dans les hopitaux. On pouvoit & l'on devoit pour le bien de l'Etat, choisir un genre de travail plus facile & en même tems plus avantageux. On devoit borner uniquement le travail & l'industrie des pauvres aux préparations des matières premières des manufactures, qui donnent de l'occupation aux mains les moins exercées & les moins industrieuses, & ce travail, au lieu d'une rivalité destructive, donneroit aux manufactures le plus heureux encouragement. Nous avons encore trop d'exemples de fortunes faites ou entretenues par l'administration des hopitaux. C'est un abus qui afflige le public, & qu'il seroit bien facile de réprimer. C'est cet abus qui fait qu'on est accablé de mandians dans de grandes villes où l'on dit que les pauvres sont riches.

IL est bien humiliant pour l'esprit humain, que celle des Nations de l'Europe qui réunit le plus de richesses d'industrie, qui semble avoir fait les plus grands progrès dans l'art de l'administration, & chez laquelle se trouve le plus grand nombre d'hospices, d'infirmes, de maisons de travail, d'hopitaux, & le plus grand fonds de générosité, soit celle de toute l'Europe, qui est la plus surchargée de pauvres. Aucune Nation ne présente autant d'aziles aux infirmités humaines, à l'infortune & à l'indigence; une si prodigieuse quantité de monumens élevés par la charité, que l'Angleterre. Telle est cependant l'insuffisance d'un nombre infini de riches établissemens; car on les a portés à l'excès, s'il peut y avoir de l'excès dans ce genre, que l'Etat est obligé d'imposer encore pour les pauvres une taxe qu'on porte tous les ans à plusieurs millions sterl.

L'ESPRIT public, le zèle patriotique & l'amour de l'humanité ont successivement produit dans la Grande Bretagne, les projets d'une multitude infinie d'hopitaux, & ces projets rendus publics ont trouvé parmi les citoyens tantôt des associations, tantôt le nombre de souscriptions suffisantes pour en assurer l'exécution. Plusieurs sont encore entretenus par des souscriptions annuelles de bienfaiteurs inconnus. Aucun des besoins de l'humanité n'a échappé à l'attention généreuse des Anglois. Il est une classe d'indigens, qui paroît n'avoir eu aucune part à l'attention publique chez les autres Nations, & qui est peut-être celle qui en exigeoit le plus: c'est la classe des femmes & des enfans des négocians que des pertes imprévues, ou des entreprises malheureuses, ont entraînés dans des faillites forcées; celle des honnêtes gens, que des malheurs publics, ou particuliers, réduisent au

besoin

besoin du secours d'autrui. L'éducation augmente encore l'infortune de cette classe de malheureux, en leur rendant inutiles ou funestes, les aziles ordinaires. L'Angleterre est la seule Nation chez laquelle on trouve des aziles honnêtes & convenables à leur état, fondés par des souscriptions.

ON ne peut refuser de rendre hommage à la vertu des citoyens qui, par une convention libre & des contributions volontaires, ont fait les fonds d'établissèmens qu'on peut mettre en comparaison avec le superbe hospital de Greenwich, le seul fondé par l'Etat.

CEPENDANT le nombre infini d'institutions charitables est regardé aujourd'hui comme l'encouragement & la ressource de la fénéantise, & comme une des principales causes qui multiplient les pauvres en Angleterre; enforte que les secours accordés à l'humanité avec une sorte de profusion, tournent à son desavantage, par le défaut d'une bonne administration. C'est le sentiment d'un grand nombre de politiques Anglois. D'autres trouvent la source du mal dans l'excès des dettes publiques & des impots, dans la décadence des manufactures & du commerce, dans les privilèges, mairises & communautés exclusives; & d'autres enfin dans le luxe & dans la prodigieuse inégalité des richesses. Toutes ces causes concourent peut-être également à faire naître & à perpétuer le desordre.

C'EST sur-tout sur les causes qui produisent les pauvres & les mandians, que le pouvoir législatif doit porter sa première & sa principale attention. C'est sans doute procurer un grand avantage à l'Etat que de tourner à son utilité, par le travail & par une bonne administration, des mains oisives qui lui feroient infiniment à charge. Mais on ne fait pas assez d'attention que plus les aziles publics de la pauvreté sont remplis, plus on a sous les yeux de preuves de la marche rapide de l'Etat vers la dépopulation. Il faudroit regarder les aziles comme des monumens qui avertissent sans cesse le pouvoir législatif, des soins qu'il doit prendre pour prévenir la misère & l'indigence, le fléau le plus destructif de la population, & qui tend le plus sensiblement à la ruine de l'Etat.

UN politique Anglois fait ce reproche à sa Nation, qu'on pourroit appliquer à presque toutes les Nations qui paroissent les plus riches: tous ces aziles, dit-il, ouverts aux malheureux & aux indigens, ne sont qu'autant d'indices d'une constitution en desordre. La difficulté générale de vivre, & la difficulté plus grande encore de se conformer aux usages regnans, rendent

dent la condition des dernières classes du peuple desespérée, & ôtent toute ressource à l'indigence. Ces points de vue affligeans détournent nôtre jeunesse du mariage, & la portent à chercher ailleurs, que dans ses liens, les moyens de satisfaire ses desirs. De-là cette quantité innombrable d'enfans sacrifiés, non à la cruauté dénaturée de leurs parens, mais à la honte & à la nécessité; de-là encore ces troupeaux de jeunes femmes abandonnées qui infectent nos villes, & cherchent leur subsistance dans un dérèglement affreux, qui n'étoit dans son origine, qu'un écart occasionné par la force des passions naturelles. Lorsque je compare, ajoute cet Ecrivain, ces maux aux remèdes, au-lieu d'admirer les édifices somptueux de nos hopitaux, & d'exalter la bienfaisance de ceux qui les ont fondés, je ne puis que déplorer la triste situation de mon pays, dont les calamités ne trouvent qu'un soulagement très imparfait, dans l'institution de tant de maisons de charité.

LES enfans auxquels les loix refusent de reconnoître un père, ces enfans qui sont les victimes innocentes de la misère ou de la foiblesse de ceux qui leur donnent le jour, ont fait parler dans tous les tems en leur faveur l'humanité & la religion. Mais ce sentiment assez général chez toutes les Nations, n'a été accompagné presque en aucun endroit d'assez d'intelligence dans l'administration, pour veiller à la conservation de ces enfans autant qu'il seroit nécessaire, & à leur donner l'éducation la plus convenable à l'utilité de l'Etat.

CE ne sont point ici, dit l'Ami des hommes, les enfans de la débauche: la débauche ne fait point d'enfans: c'est la misère, le malheur ou la foiblesse qui vous apportent leurs enfans. De ces trois choses, les deux premières sont respectables, la troisième excusable pour des anges, attendrissante pour des hommes. Je voudrois donc, continua-t-il, qu'il y eut pour recevoir ces tributs précieux, des maisons dans toutes les villes, & que dans ces maisons un quartier fut destiné à recevoir toute femme enceinte qui voudroit s'y retirer; qu'elle y fut bien reçue sans honte & sans reproche. L'Ami des hommes voudroit que les garçons fussent élevés dans les campagnes pour l'agriculture, & les filles pour les manufactures. Il en indique les moyens qui sont fort simples & qu'il seroit très facile de pratiquer; les établissemens qu'il propose honoreront l'humanité & enrichiroient l'Etat.

ON reçoit à la maison des enfans trouvés de Paris à toute heure du jour & de la nuit, les enfans qu'on y apporte, & l'on demande seulement si l'enfant a été baptisé; toute autre demande est absolument interdite. A cette

loi respectable, l'administration générale des hopitaux a ajouté en 1761. un règlement qui remplit exactement les vues de l'Ami des hommes pour la conservation & l'éducation des enfans: il étoit d'autant plus intéressant d'y pourvoir, qu'il fut observé que le nombre de ces enfans étoit alors de plus de neuf-mille, dont plus de six-mille étoient en nourrice ou en sevrage. Le bien de l'humanité voudroit que cette administration fut imitée chez toutes les autres Nations.

LA déclaration de Henry II. qu'on ignore à Paris, & qu'on fuit dans les Provinces, cette loi qui oblige les filles enceintes d'en faire la déclaration devant un officier public, & qui a pour objet la conservation des enfans illégitimes, paroît bien plus propre à donner lieu à leur destruction. Vous que la Providence a chargé de tenir en bride l'humanité, dit encore l'Ami des hommes, souvenez-vous que la pudeur est le mors le plus efficace. . . . La honte est un reste précieux de l'innocence gémissante: qui nous ordonne de la perdre, nous prédestine criminels. Cette loi plus nuisible qu'utile, ne subsiste sans doute comme beaucoup d'autres, que parce qu'elle est ancienne.

Du Luxe.

LE Luxe considéré du côté politique, tient trop aux progrès des arts, des manufactures & du commerce; il intéresse trop la législation des Nations commerçantes, & de celles qui veulent le devenir, pour ne pas essayer d'en donner ici l'idée qu'on doit s'en faire, & à laquelle il semble que la saine politique, cette politique qui n'a que l'amour éclairé du bien public pour objet, & les vrais moyens de le procurer, devroit se fixer.

Si l'on considère les mœurs, les usages & les loix de toute l'Europe, on ne trouvera presque chez aucune Nation, que des partisans du luxe; & parmi les écrivains beaucoup d'ennemis, & très peu d'amis. Il n'est guère de sujet de morale qui se prête plus que le luxe en général, à la déclamation, à la satire, à l'humeur même: le luxe a renverté, dit-on, les empires les plus florissans. Si l'on en croit un écrivain François (a), il ruine actuellement les fondemens de la grandeur de la France, & lui prépare une chute irréparable, si l'on n'arrête les progrès qu'il fait tous les jours. Il
fau-

(a) Le Luxe considéré relativement à la population & à l'économie, à Lyon 1762.

faudroit, dit ce politique, qu'il y eût des loix somptuaires pour étouffer ce monstre qui a été reconnu dans tous les siècles pour le destructeur des Nations.

Mr. *Brown*, dans l'*Examen des mœurs & des principes du temps*, publié à Londres en 1759., a calculé les forces de la Grande-Bretagne & la durée de sa puissance, sur les mœurs de ses citoyens. C'est dans l'étendue du Commerce & des richesses nationales, c'est dans la supériorité constante de sa balance, qu'il trouve la source de la corruption des mœurs, la cause d'une extrême foiblesse & d'une prochaine destruction. Mr. *Brown* a écrit avec toute l'énergie & toute la force du génie Anglois: il fait craindre le luxe à ses compatriotes, comme *Démofthène* faisoit craindre l'ambition du roi de Macédoine aux Athéniens. Mais nous donne-t-il des idées justes & vraies du luxe? Ecoutons cet auteur, l'ennemi le plus redoutable que le luxe ait jamais eu.

LA vanité, le luxe & la mollesse, qui depuis vingt ans ont fait chez nous des progrès incroyables, sont de leur nature infatigables dans leurs demandes. La fureur du plaisir, les excès de la profusion, entraînent une foule de nécessités, qu'il n'est pas possible de satisfaire. De-là dans les Grands du royaume une ardeur sans bornes pour les emplois lucratifs, depuis que ces Grands n'ont ni religion, ni honneur, ni esprit national; trois principes qui pourroient régler leurs passions fougueses. A quoi donc s'attendre? A une anarchie, à une confusion générale. L'union nationale ne pourra résister aux factions que l'intérêt suscitera. Les projets les plus salutaires au royaume échoueront dès qu'ils heurteront l'ambition des particuliers.

QUAND l'intérêt ou l'ambition divisent les membres, une Nation guerrière doit tout craindre de l'étranger.

L'HISTOIRE des Républiques grecques n'est guère que l'histoire des factions domestiques: Rome en fut la victime. Les chefs de notre Nation en sont les membres les plus vains, les plus intéressés, les plus incapables, les plus efféminés. Malheureusement leur caractère devient tôt ou tard le caractère dominant de la Nation, le peuple en reçoit l'impression ou l'influence comme une contagion.

IL ne faut pas perdre de vuë dans le portrait suivant, la Nation du Peintre.

ON peut reprocher, continue l'auteur, les mêmes mœurs & les mêmes prin-

principes aux François. Mais les mœurs efféminés des François ne dérogent point aux principes de l'honneur militaire: dès l'enfance on en verse la sémence dans tous les cœurs. C'est un esprit toujours vivant, même dans les familles du moindre rang: il constitue le caractère de la Nation Française; il en fait la force, il en est la défense & le *palladium*; il anime toute la machine de l'Etat, il en rend les ressorts aussi puissans que si la vertu en étoit l'ame. Les mœurs Françaises ont beau varier, ces principes ne varient point. Sous Henri IV. les guerres civiles les ont enracinés dans le royaume. Ainsi en France, sous les loix de l'honneur, l'esprit de défense, & sous le pouvoir monarchique, l'esprit d'union, conservent toujours la force nationale dans toute sa vigueur. Tel est l'antidote de la France contre le poison de ses mœurs efféminées.

Pour les autres Nations qui les adoptent, ces mœurs sont la coupe de *Circé*: la France la présente aux étrangers: ils s'y enivrent délicieusement d'une liqueur qui les empoisonne, sans songer qu'ils ne sont pas prémunis de ce contrepoison qui sauve la vie & la santé aux François. Ainsi, malgré sa légèreté, le caractère de la Nation Française est toujours respectable: elle a le talent d'unir les extrêmes: chez les François les vices & les vertus, la force & la foiblesse, ne sont point incompatibles.

LA source des mœurs & des principes de la Nation Angloise, continue Mr. *Brown*, est dans un Commerce porté à son dernier période. On y voit la dépravation des mœurs & des principes sans s'allarmer pour le royaume; on se croit sûr de sa santé & de sa force en calculant le Commerce & les richesses nationales, & en vérifiant sur le calcul la supériorité de la balance Britannique.

LE Commerce dans son premier période pourvoit aux besoins de toutes les Nations, en établissant entr'elles un échange réciproque de leur superflu: il lie donc ensemble des peuples, il détruit leurs préjugés, il dissipe leurs ténèbres; en un mot, il n'exerce qu'un empire libre, dont l'humanité & la bonne foi tiennent toujours les mêmes rênes.

DANS son second période le Commerce ajoute le commode au nécessaire; il augmente la population, il enfante les arts & les sciences, il répand partout l'abondance & la félicité.

DANS les deux périodes le Commerce n'a rien que d'utile & de précieux.

DANS

DANS le troisieme période le Commerce amène le superflu , il en prend & en inspire le goût. Là il consomme les trésors de l'opulence , ici il enflamme la cupidité intéressée , par - tout il grossit le luxe.

C'EST à ce terme que le Commerce est la source d'une prodigalité desordonnée , ou d'une avarice insatiable qui change le caractère d'une Nation. Alors le peuple cesse d'être laboureur , il devient artisan &c.

LA maxime est vraie qu'un grand Commerce & une grande opulence constituent une grande puissance , le Commerce considéré dans ces deux premiers périodes. Mais lorsque le Commerce & l'opulence sont à leur zénit , comme aujourd'hui en Angleterre , la maxime , si on en croit Mr. *Brown* , est sans application ; le Commerce & l'opulence constituent une extrême foiblesse.

LE luxe a aussi trouvé un grand ennemi en Hollande. Un Citoyen très sage & très respectable , singulièrement instruit des matières de politique , a balancé les avantages & les desavantages du luxe , dans un ouvrage intitulé *Essai sur le Luxe* , publié à Amsterdam en 1762. Il y a 70 ans , dit - il , que les plus grands négocians d'Amsterdam n'avoient ni jardins , ni maisons de campagne comparables à celles que leurs commis possèdent aujourd'hui. La construction & la dépense de l'entretien de ces palais des fées , ou plutôt de ces gouffres , n'est pas le plus grand mal ; mais la distraction & la négligence que ce luxe cause portent souvent un grand préjudice dans les affaires & dans le Commerce.

CE Citoyen philosophe voudroit voir pour le bien du Commerce & le bonheur de sa patrie , plus d'économie , plus de modestie , chez les négocians , & que le luxe mit moins de confusion dans les différens ordres de l'Etat.

LA France est bien éloignée de ce Commerce au dernier période , de cet excès d'opulence qui annonce la foiblesse , qui menace une Nation d'une ruine prochaine. Si le politique Anglois a quelque raison de craindre pour sa patrie , des suites funestes des richesses immenses que le Commerce accumule sans cesse ; le politique François doit trouver dans des observations plus exactes , mille raisons pour se rassurer sur le sort de la France ; & le patriote Hollandois pourroit rappeler ses concitoyens à la simplicité , à la frugalité dans laquelle vivoient leurs ancêtres , sans arreter les progrès de la décadence de leur Commerce : on y verroit bien - tôt diminuer très sensiblement la population.

ON peut observer dans toutes les reflexions qu'on a publiées contre le luxe avec une abondance infinie, qu'on y a continuellement confondu le luxe considéré relativement à l'intérêt de l'Etat, avec le luxe qui peut intéresser une ou plusieurs familles, un ou plusieurs citoyens. Leur ruine ou leur dérangement paroissent aux yeux de ces politiques un desordre général, qui leur annonce l'affoiblissement, le décroissement des forces ou du nerf de l'Etat & sa chute prochaine, qu'ils regardent comme infaillible. L'abus des richesses chez un grand nombre de particuliers, présente un sujet de morale très abondant, beaucoup de vérités utiles à publier; mais on se trompe lorsqu'on veut en étendre l'intérêt jusques à la prospérité d'une Nation, & conclure sa décadence ou sa chute, de l'abus que quelques particuliers font des richesses. Il n'est pas difficile de prouver que cet abus est presque toujours utile à l'intérêt général, & l'on auroit bien de la peine à marquer avec exactitude les circonstances où cet abus peut causer à l'Etat un préjudice momentané.

SI l'on vouloit ne considérer le luxe que dans l'intérêt général, & porter une attention exacte sur les motifs qui animent l'industrie & la circulation de ses productions, on verroit que le luxe, quel qu'il soit à l'égard de la fortune d'un grand nombre de citoyens, est toujours également un ressort nécessaire à l'opulence de l'Etat. La vérité de cette maxime de Mr. de Montesquieu, s'étend même sur l'intérêt général de toutes les Nations.

PARCOURONS les principaux domiciles du luxe, les villes où l'on prépare cette prétendue coupe de *Circé*: arrêtons-nous à cette ville célèbre où le luxe a fait faire le plus de progrès à l'industrie, & où depuis plus d'un siècle le luxe répand le plus de richesses. C'est-là qu'on a trouvé l'art de nuancer les étoffes de soye & même l'or qui les embellit, avec une si grande intelligence, avec un goût si rare, qu'une étoffe qui n'est portée que par le luxe, mériteroit, dit *Voltaire*, d'être conservée comme un monument d'industrie. Ce sont cinquante-mille artisans du luxe occupés dans la ville de Lyon, qui donnent une valeur aux productions des Provinces voisines, qui payent les peines des cultivateurs, en répandant chez eux les richesses étrangères que leur industrie attire sans cesse; & c'est contre cette consommation intérieure, contre laquelle on s'élève, & qu'on voudroit proscrire, qui est le premier aliment de cette industrie, qui ne scauroit se soutenir sans ce premier secours. Qu'on supprime les artisans du luxe, ou le luxe même, ce qui seroit égal; bien-tôt le Colon trouvant ses gréniers surchargés de fruits inutiles, ne cultivera plus que pour obtenir sa subsistance; de vastes campa-

gnes

gnes tomberont en friche & l'Etat sera pauvre. Tout pays qui possède les artisans & les manufactures du luxe, possède un grand fonds de richesses, non-seulement par les envois qu'il fait à l'Etranger, mais encore parce que la consommation intérieure étant plus étendue, la culture des terres y est plus animée, & ses productions naturelles reçoivent toujours de nouveaux accroissemens. On en juge bien par la valeur de toutes les terres, même de qualité médiocre, voisines des grandes villes. Des loix somptuaires ne sçauroient manquer d'appauvrir un tel pays.

LE luxe d'Italie qui contribue infiniment à l'entretien de l'industrie de Lyon par la consommation des étoffes de cette riche manufacture, est bien dédommagée de ce desavantage de sa balance, par l'avantage infiniment supérieur que Lyon lui donne par l'achat de ses foyes écruës & de ses organfins. Le luxe, ou Lyon, donnent les mêmes avantages à l'Espagne, au Commerce du Levant & à celui des deux Indes, pour les foyes & les ceintures. Il en est de même de toutes les manufactures: le luxe qui les anime & porte l'industrie à les étendre ou à les varier sans cesse, étend en même tems la consommation des matières premières dans les pays qui les cultivent, & les enrichit. L'agriculture n'est languissante dans l'intérieur de quelques Provinces, dans quelques pays de l'Europe, que par le seul défaut de consommation, ou ce qui est exactement la même chose, que parce que le luxe ne peut pas y atteindre. Qu'on y établisse des manufactures ou de la navigation, ces pays seront bien-tôt fertiles & riches, & ce sera l'ouvrage du luxe. Il n'est point à craindre que le luxe, quoiqu'en disent ses ennemis, détruise jamais ici son ouvrage. Cette richesse ne pourroit disparoitre que par l'effet d'une mauvaise administration; ou par la trop grande abondance du numéraire, qui enchérissant trop la main d'œuvre, feroit tomber les manufactures, & en même tems l'agriculture par le défaut de consommation.

UNE mauvaise administration a fait passer en Angleterre les manufactures de laine des Pays-bas Autrichiens, & leur Commerce maritime en Hollande. Ce ne fut point l'ouvrage du luxe. Mais ce pays, à portée de la navigation la plus avantageuse, a conservé une partie de son industrie, une agriculture florissante, une grande richesse de productions naturelles; & c'est l'ouvrage du luxe des Nations voisines. Ces Provinces, éloignées de la navigation, après la perte de leurs manufactures, feroient restées pauvres, parce que le luxe n'auroit pû y étendre ses consommations.

LE luxe de Paris a rendu tributaires toutes les Nations de l'Europe.

Ses modes, ses bijoux, ses spectacles, ses Académies mêmes y attirent plus de dix - millions tous les ans des Etrangers, & ces dix - millions qui entretiennent une grande population dans cette Capitale, entretiennent aussi la population & la fertilité de plusieurs Provinces, d'où cette Capitale tire ses subsistances. On déclame sans cesse contre ces grandes fortunes trop rapidement faites dans le maniement des deniers publics; & ce sont les dépenses énormes que le luxe fait de ces trésors accumulés, qui excitent les plus vives clameurs contre le luxe. Ne devoit-on pas trouver au - contraire qu'il est heureux que le luxe remédie à l'inconvénient d'une profession qui concentreroit trop les richesses de l'Etat, & qui l'appauvrirait infiniment, si à mesure que l'avidité accumule des trésors, le luxe ne les repandoit pas à pleines mains. Qu'arrive - t - il d'ailleurs, quand un riche s'appauvrit par l'excès du luxe? Sa ruine répand l'aisance dans un grand nombre de familles. C'est un étang qui en perdant ses eaux de toutes parts, qui en se désechant, répand la fertilité dans une grande étendue de campagnes. Pour l'intérêt de l'Etat les richesses ne sçauroient être trop divisées, ni trop circuler; & le luxe produit cet effet.

IL en est de même du luxe pour l'intérêt général de l'Europe. Une Nation qui y accumuleroit les trésors, qui y concentreroit les richesses, porteroit un préjudice sensible à toutes les autres Nations. Toutes demandent la division des richesses, des consommations respectives, une grande circulation, en un mot les secours du plus grand luxe: car tous ces avantages sont son ouvrage.

CE n'est pas au luxe qu'on doit attribuer en Angleterre la dépopulation actuelle, la décadence de son agriculture, le nombre excessif de ses pauvres: c'est à la consommation immense d'hommes qu'elle a faite durant la dernière guerre; à l'emploi d'hommes qu'exigent des établissemens trop étendus dans les trois Parties du monde; à l'excès des impôts nécessaires pour payer les intérêts d'une dette portée infiniment au - delà de la juste proportion de la richesse réelle; & ce n'est qu'avec le secours d'un grand luxe intérieur & chez ses consommateurs dépendans, que l'Angleterre peut soutenir son grand fonds d'industrie, diminuer le nombre de ses pauvres par le travail industriel, animer son agriculture par la consommation de ses laines & de ses autres productions naturelles dans ses manufactures, tant que l'excès des impôts y tiendra la main d'œuvre à un haut prix, & diminuera les consommations étrangères.

C'EST au luxe que la Hollande doit la grande population de ses villes & de ses campagnes. C'est à ses impôts plus excessifs que par-tout ailleurs, & non au luxe, qu'il faut attribuer la misère qui regne dans une partie du peuple des villes où la cherté de la vie rend l'industrie trop chère. Le peuple de la campagne est infiniment moins affecté de l'excès des impôts, parce qu'il trouve une consommation assurée dans celle des villes, & une grande facilité pour le transport dans la navigation des canaux; & encore parce que le fort des impôts est sur les consommations; nature d'impôt, qui ne nuit point au cultivateur, lorsque la consommation intérieure suffit au débouché de ses productions.

MAIS qu'on supprime le luxe dans les villes; qu'on réduise les riches à l'austérité de vie, à la vie simple & frugale des anciens Hollandois; il faut nécessairement que la plûpart des marchands détailliers & des artisans désertent ces villes, & que les cultivateurs abandonnent leurs marais par le défaut de consommation. La population seroit bien-tôt infiniment réduite, & le restant ruiné ensuite par les impôts qu'exigent les intérêts des dettes publiques & l'entretien des digues & des charges ordinaires de l'Etat. Le luxe prévient ce déperissement de la République, en entretenant une sorte d'équilibre entre le peuple, les cultivateurs & les riches, par les consommations.

LE luxe ainsi réduit en Angleterre, y produiroit fort rapidement à-peu-près les mêmes effets. Dans l'un & l'autre Etat, les richesses déjà trop concentrées, le seroient infiniment d'avantage; & la circulation beaucoup plus languissante chez le peuple, y détruiroit promptement le travail industriel & tout moyen de subsister.

LA France éprouveroit les mêmes effets. Le luxe est d'ailleurs en France la cause des plus grands progrès de son Commerce, & l'attaquer, comme le propose le politique François, par des loix somptuaires, ce seroit tarir la source la plus vivifiante; ce seroit faire à l'étranger un présent des arts les plus recherchés, & qui attirent le plus de ses richesses en France.

LES hommes naturellement ennemis du travail, ne travaillent que dans la proportion de leurs besoins. Les peuples qui sont contents de ce que la nature leur a donné pour les besoins de la vie, ne sont pas des peuples commerçans.

Si on abolissoit entièrement le luxe dans un Etat, chaque citoyen bientôt accoutumé à se contenter du simple nécessaire qu'il trouveroit aisément

chez lui, n'iroit pas chercher chez les autres Nations, le superflu défendu. Dès-lors point de travail pour avoir ce superflu : point d'industrie pour fournir aux dépenses de ce superflu. Bien-tôt cet Etat n'auroit plus besoin ni de banque, ni de manufacture, ni de navigation. Il n'auroit même qu'un besoin limité d'agriculture & des autres productions de la terre.

QUE faire du superflu de ces productions, s'il n'avoit pas besoin du superflu des autres Nations? De-là toutes les branches de Commerce étant anéanties, l'universalité de son Commerce le seroit dans le moment.

QU'AVONS-nous besoin en Europe des productions, des fruits, des manufactures de l'Asie? L'Europe, ou du moins la majeure partie, a subsisté long-tems sans ces productions, & plus long-tems encore sans celles de l'Amérique. Tout ce que nous tirons de ces deux parties du monde, ne nous sert que pour nourrir notre luxe. Si ces deux continans étoient oubliés, notre Commerce seroit diminué de plus de moitié.

IL est vrai que si on abolissoit dans un moment le luxe dans tous les Etats de l'Europe, ils se trouveroient tous relativement aussi puissans qu'ils le sont aujourd'hui. Tout tomberoit en proportion dans la pauvreté, & cette pauvreté réciproque établiroit la même balance: le monde politique subsisteroit également. Mais que conclure de cette vérité contre le luxe dans l'intérêt actuel de toutes les Nations? S'il est impossible de les ramener toutes également à ce point; toutes ont également besoin du secours du luxe pour l'entretien ou l'accroissement de leur balance & de leur puissance relative. Toutes les Nations ont besoin des richesses, que l'industrie & le Commerce attirent avec plus ou moins d'abondance en proportion de l'activité que leur donne le luxe.

Si une de ces Nations, cédant aux déclamations de quelque politique contre le luxe, se donnoit des loix somptuaires pour étouffer ce prétendu monstre dévorant, cette Nation perdant alors les richesses de l'industrie & du Commerce, soutiendrait-elle par ses forces naturelles, la supériorité de forces de sa rivale riche par son industrie & son Commerce? Ne seroit-elle pas écrasée, & par le pouvoir que cette Nation trouveroit en elle-même, & par les ressources qu'elle acheteroit chez ses voisins?

C'EST un principe certain, que lors qu'une Nation sort par quelque événement du point de la balance politique, il faut que toutes les autres en sortent

rent aussi, si elles ne veulent pas en être opprimées. Louis XIV. ayant trouvé les moyens d'augmenter la puissance de la France dans le nombre des soldats, toutes les Nations ont été obligées de suivre son exemple pour n'en être pas accablées. Des armées de cent-mille hommes ont été substituées aux armées de vingt-mille, avec lesquelles on avoit cependant fait la guerre pendant plus de deux siècles, décidé les querelles des rois & le sort des empires. De nos jours un grand Roi a ajouté de nouvelles forces à l'usage de ces grandes armées, par des connoissances profondes de toutes les parties de l'art de la guerre, par un nouvel exercice, par de nouvelles évolutions, par une discipline plus exacte, & a déployé aux yeux de l'Europe une puissance qui l'a étonnée. Les autres Nations sont obligées de l'imiter. L'Angleterre a vu dans le Commerce de la Hollande, la nécessité de devenir commerçante; & la France s'est bien-tôt aperçue qu'elle ne pouvoit soutenir sa puissance relative que par le plus grand Commerce. C'est ainsi que chaque Nation s'est efforcée d'acquiescer de grands établissemens dans les trois autres parties du monde. Tout cela est l'ouvrage du luxe d'une ou de deux Nations qui ont forcé toutes les autres à s'y livrer, & chaque Nation est aujourd'hui dans la nécessité, pour soutenir sa puissance relative, de laisser agir chez elle le luxe qui y anime les arts, l'industrie & le commerce, & y attire les plus grandes richesses.

Le luxe, dit-on encore, détruit l'agriculture, l'industrie de première nécessité, parce que les ouvriers du luxe sont enlevés à l'agriculture.

INDEPENDAMMENT de ce que les grandes consommations sont les grands & les vrais encouragemens de l'agriculture, & de ce que les ouvriers du luxe sont la principale cause des grandes consommations; c'est être dans une grande erreur, que de croire que les ouvriers du luxe sont enlevés à l'agriculture. Si on excepte une partie des domestiques, on ne trouvera pas la vingtième des ouvriers du luxe tirée de la classe des cultivateurs. C'est une classe particulière d'habitans sortie originairement comme toutes les autres, de celle des cultivateurs; mais qui se perpétue elle-même dans tous les pays où il y a un fonds d'industrie. En Angleterre, où il est permis au cultivateur de s'enrichir, ou de se procurer les commodités de la vie, cette classe s'entretient dans un état florissant, & l'on ne s'y aperçoit pas que les ouvriers du luxe l'aient jamais éternée. Cependant il n'est point de ville qui ait encore porté le luxe aussi loin que Londres. Si Paris a plus de goût en une infinité de choses; Londres surpasse beaucoup Paris dans l'excès de la dépense.

LES loix somptuaires font donc non-seulement inutiles, mais préjudiciables aux Etats commerçans. Plus le luxe est grand dans ces Etats, plus le Commerce y est florissant & leurs richesses considérables.

SI l'abus des richesses, si le luxe excessif d'un petit nombre de particuliers, introduit du desordre chez une Nation; c'est l'effet d'un relâchement dans la discipline, ou d'un vice dans la police de l'Etat. Ce n'est point dans des loix somptuaires qu'il faut chercher les moyens de prévenir la corruption des mœurs; mais dans la rigueur des loix pénales qui maintiennent le bon ordre dans la société: & tant qu'on tiendra la main avec une juste sévérité à l'exacte observation des loix & d'une bonne discipline dans tous les ordres de l'Etat, on n'aura rien à redouter des progrès du luxe, qui ne cessera point d'être un ressort nécessaire à l'opulence de l'Etat, & ne fera jamais que le résultat de l'aisance nationale.

De la Balance.

L'EUROPE a toujours eu une Balance desavantageuse avec l'Asie, où elle n'a jamais envoyé que de l'or & de l'argent pour payer son industrie; autrefois l'Europe qui produisoit peu de ces métaux, en tiroit beaucoup de l'Afrique. Cette Balance seroit devenue encore plus desavantageuse par la découverte de la navigation aux Indes Orientales en doublant le Cap de Bonne-esperance, si en même tems on n'avoit pas fait la découverte de l'Amérique, dont les mines n'ont pas cessé de répandre tous les ans de 80 à cent millions de numéraire au-delà de ce qui est nécessaire à l'Europe pour solder sa balance avec l'Asie. L'Europe jouit depuis la découverte de l'Amérique, d'une balance très avantageuse, & le Commerce avec l'Afrique ne lui sert presque plus qu'à entretenir celui de l'Amérique, qui lui donne les avantages de cette balance.

C'EST principalement ce Commerce de l'Amérique qui a accéléré le progrès des arts en Europe & qui l'a rendue presque universellement industrielle. Chaque Nation s'est efforcée d'attirer à elle une plus grande partie de cette balance générale, & de se donner une balance nationale la plus avantageuse qu'il étoit possible.

DEPUIS un certain nombre d'années, on s'est fort occupé chez presque toutes

toutes les Nations de l'Europe, de cette balance, sur laquelle on avoit à peine ouvert les yeux vers la fin du siècle dernier; & on l'a assez généralement regardée comme étant la même que la balance du pouvoir; parce qu'on a vu tout le nerf de l'Etat dans un Commerce florissant.

EN effet une parfaite intelligence de la balance peut servir de flambeau pour éclairer sur les moyens de conduire & d'étendre le Commerce à l'avantage de l'Etat, & de rendre l'Etat plus puissant.

C'EST par une balance exacte des exportations & des importations qu'on peut connoître en général si un Etat gagne ou perd dans le Commerce, & en particulier, par quelles branches du Commerce l'Etat gagne, & par quelles branches il perd. On a souvent calculé en Angleterre & en France les avantages & les desavantages de cette balance, & on y a souvent erré. On s'y est aussi souvent trompé dans les moyens qu'on a employés pour la rendre plus avantageuse; & les efforts qu'on a faits, ont été suivis quelquefois de grandes pertes. Il est très difficile de connoître parfaitement la balance d'un Etat, de la former avec quelque sorte d'exactitude.

LA recherche, un examen exact de la valeur de la masse des marchandises & des denrées exportées, ainsi que de la valeur de celles qui sont importées, est sans doute un moyen de connoître la balance. Si l'exportation excède l'importation, on en conclut que l'Etat gagne, & que cet excédant est ajouté à la richesse publique. Cet examen embrasse toutes les branches du Commerce, & donne lieu à la connoissance de beaucoup de vérités très intéressantes. Mais on s'est trompé, lorsqu'on a regardé comme un moyen sûr de faire cet examen, & de juger de la balance, le relevé des registres des droits d'entrée & de sortie.

IL est presque impossible de faire une appréciation juste sur ces registres; parce que les déclarations mêmes qui y sont portées, le sont fort rarement. Il n'y a d'ailleurs point d'Etat, sur-tout parmi ceux qui font le plus grand Commerce, où il n'entre & d'où il ne sorte des marchandises en fraude pour de très grandes sommes. La France en a donné un exemple assez sensible dans une contestation rendue publique, au sujet de l'entrée & de la fabrication des toiles peintes; puisqu'on y mit en fait, & ce fait ne fût point contredit, que la France payoit tous les ans pour ce seul article vingt millions à l'étranger. L'inexactitude dans les déclarations, tant pour les quantités que pour la valeur; & la fraude, sont deux sources d'un nombre infini d'er-

reurs, sur le pied desquelles il faut nécessairement calculer, & qu'on ne sçauroit cependant estimer avec quelque sorte de précision.

QUELLE mesure a-t-on d'ailleurs pour estimer les accidens qui arrivent aux fonds exportés, qui en augmentent ou en diminuent la valeur chez l'étranger; les naufrages, les avaries, le fret & les primes d'assurance, les droits de commission, de magasinage, que l'Etat gagne ou paye; les faillites, &c. : rien de tout cela ne peut se trouver sur les registres publics.

IL y a encore une grande distinction à faire entre les Etats qui font leur Commerce en entier, & ceux dont le Commerce, ou différentes branches de leur Commerce, sont entre les mains de négocians absens, qui tirent de l'Etat de grands bénéfices sur ses importations & ses exportations, sans qu'on puisse s'en appercevoir sur les registres des douanes.

IL faut donc pour connoître la balance d'un Etat, ajouter d'autres moyens à l'examen des registres des douanes. Celui du cours du change en est un qu'on regarde assez généralement comme sûr: par cette raison on a appelé le change, le thermomètre du Commerce. Ce thermomètre ne paroitra cependant pas infallible, lorsqu'on voudra faire attention aux causes étrangères au Commerce qui le font varier, & qu'un Etat peut avoir d'ailleurs des branches de Commerce chez des Nations avec lesquelles il n'a point de change. Un examen exact du cours du change est cependant très utile, & même très nécessaire à beaucoup d'égards. C'est d'ailleurs une étude très ingénieuse pour qui veut fonder les matières du Commerce. On peut examiner encore l'abondance de l'argent, le taux de l'intérêt, & ce qui paroît plus facile, la population, la culture, l'industrie & la navigation. Cet examen peut conduire non-seulement à une connoissance assez exacte de la balance d'un Etat, & conséquemment de sa puissance relative; mais encore à la découverte de différens moyens d'augmenter son Commerce, & de le rendre plus puissant.

ON a mille moyens d'améliorer la balance du Commerce. Mais pour les connoître & les employer utilement, il faut entrer dans les plus grands détails de toutes les branches de l'administration. Il faut animer, encourager l'agriculture, la population, les arts & l'industrie; rendre utiles à l'Etat, des bras qui lui sont inutiles, ou onéreux: & tous ces détails doivent être sous le régime de la plus sage législation.

LA balance du Commerce a trouvé des ennemis parmi ceux qui se sont élevés contre le luxe. On pourroit calculer, dit-on, la durée du Commerce d'une Nation dont la balance avantageuse ne cesse d'accumuler les signes des valeurs. Elle parvient nécessairement au degré de richesses, qui détruit l'industrie & la fait passer chez les Nations pauvres.

ON ne sçauroit citer rigoureusement l'exemple d'une seule Nation qui ait éprouvé une révolution, qui soit devenue exactement pauvre par la seule raison qu'elle avoit accumulé une trop grande somme de richesses. La marche de toutes les Nations, qui tendent par un grand Commerce à ce degré de richesses, qui ramène la pauvreté, se trouve sans cesse interrompue par des guerres, ou retardée par la concurrence des autres Nations qui s'occupent aussi à acquérir des richesses par le Commerce, & des forces relatives. La nécessité d'acquérir une puissance relative, qui oblige chaque Nation de faire le plus grand Commerce possible, qu'on envisage avec raison comme le seul moyen que chaque Nation peut avoir pour résister à l'ambition d'une Nation rivale & conserver sa liberté, établit par une concurrence forcée une sorte de balance, & une sorte d'égalité de richesses relatives qui prévient les excès. Cette concurrence de toutes les Nations dans le Commerce empêche qu'une d'entr'elles ne s'élève à cette supériorité de richesses qui doit rappeler la pauvreté. Pour conduire une Nation à ce degré de richesses excessives, il faudroit supposer que toutes les autres seroient pauvres, comme dans le tems de l'état florissant de Tyr, de Carthage, de Marseille, de Venise, &c., ce qui ne sçauroit arriver tant que toutes les Nations auront les yeux ouverts sur le Commerce. La concurrence prévientra toujours le grand excès de richesses de l'une d'entr'elles; & le plus grand excès auquel une Nation commerçante puisse acquérir des signes des valeurs dans l'état actuel, se bornera toujours à lui faire perdre des manufactures, quelque autre branche de Commerce, & une partie de son industrie que la cherté de la main d'œuvre ou des choses nécessaires à la vie, fera passer chez les Nations les plus pauvres.

CE n'est pas une erreur moins sensible, que d'attribuer la dépopulation à la recherche de la balance avantageuse du Commerce. La dépopulation de l'Espagne, de la France & de l'Angleterre, qu'on cite, a des causes bien différentes. Ces causes se trouvent évidemment dans un vice d'administration. Ces trois Royaumes ont perdu immensément de leur population, sur-tout la France & l'Espagne, non par l'excès de leur Commerce, mais parce que l'administration y a attaqué le Commerce dans sa principale base, dans
l'agri-

l'agriculture. C'est parce qu'on y a détruit des familles de cultivateurs, qu'on y a diminué le nombre des habitans. Les Espagnols accablés d'impôts ont laissé tomber leurs terres en friche, ils ont abandonné les campagnes pour aller chercher leur subsistance dans les villes où le Commerce assure de quoi vivre à tous les hommes qui travaillent. La même chose est arrivée en France. L'excès des impôts y a fait abandonner, ou négliger la culture d'une grande étendue de terres. D'autres causes ont encore concouru à rendre les campagnes désertes; l'entretien d'une armée d'employés dans les fermes & de suppôts inutiles ou nuisibles de la justice, joint à l'entretien d'environ deux-cent-mille hommes de troupes réglées, ce qui fait près de trois-cents-mille hommes enlevés à la culture des terres, & sans cesse recrutés à ses dépens. La perte de trois-cent-mille cultivateurs, quoique considérable, n'est rien en comparaison de celle que fait l'Etat par le renouvellement continuel de ces trois-cents-mille hommes, qu'il faut évaluer au moins à deux-cent-mille familles de perte tous les vingt ans. C'est-là la cause la plus évidente de la dépopulation, & la meilleure raison qu'on puisse donner de la réduction de vingt-cinq millions d'habitans en France, à seize ou dix-huit millions depuis le regne de Henri II. On n'avoit presque point alors de troupes réglées, & les soldats retournoient après la guerre à la culture de la terre. Les institutions monacales sont encore dans ces Royaumes une cause permanente de dépopulation qui donne un avantage immense aux Nations rivales.

ON trouve en Angleterre la même raison de dépopulation dans la multiplicité des emplois de finance, dans l'entretien des troupes réglées, dans l'armée de matelots engagés pour le service d'une marine immense, & dans la *presse*, c'est-à-dire, l'engagement forcé pour la marine, qui pendant la guerre enlève un nombre infini de cultivateurs à la terre & d'ouvriers aux manufactures. L'Angleterre a infiniment accru cette cause de dépopulation par ses dernières conquêtes en Afrique & en Amérique, qui l'ont mise dans la nécessité de se tenir toujours pour ainsi dire, dans un état de guerre, pour les conserver: car elle est obligée d'entretenir un plus grand nombre d'officiers, d'employés & de soldats pour fortifier & conserver des possessions trop étendues.

C'EST encore une erreur, que d'attribuer la dépopulation au Commerce de l'Amérique. Outre qu'il n'est jamais passé d'artistes, d'ouvriers, ni de laboureurs dans les Colonies, sur-tout dans les Colonies Françaises & Espagnoles, c'est une vérité incontestable que les Colonies, au lieu de nuire à
la

la population de leur métropole, l'augmentent infiniment en y multipliant les occupations & le travail, tant par la consommation de ses denrées & du produit de ses manufactures, que par l'augmentation de navigation, & par les manufactures auxquelles leurs denrées ont donné naissance.

ON peut donc regarder comme des moyens infaillibles d'augmenter les avantages de la balance, la réduction des institutions monacales, celle des troupes réglées, des employés dans les finances & dans l'administration de la justice; la culture des Colonies de l'Amérique & la diminution des impôts; & il importe à toutes les Nations de se procurer le plus qu'il leur est possible une balance avantageuse, puisque c'est aujourd'hui des avantages de leur balance que dépend entièrement leur puissance relative.



CHAPITRE XXVI.

Des Découvertes.

C'EST une chose fort commune d'entendre dire aujourd'hui, parmi les gens qui passent même pour avoir de l'esprit, que les découvertes sont inutiles; que l'Amérique n'est pas si avantageuse à l'Espagne qu'on le croit; qu'elle s'est appauvrie d'habitans pour la peupler & pour s'y soutenir; & qu'enfin, quand même on découvriroit des terres qui donneroient de l'or & de l'argent, on n'en seroit pas pour cela plus avantage; parce que l'or & l'argent doivent diminuer de valeur en Europe, à proportion du produit des nouvelles mines qu'on découvre. On ajoute qu'un Etat n'en devient pas pour cela plus puissant, puisque François I. représentoit en Europe tout autant de puissance avec quatorze millions de revenu, que Louis XIV. avec deux-cens. On conclut de là qu'il est inutile & même préjudiciable de faire des Découvertes.

ON ajoute que les fraix nécessaires pour de pareilles entreprises, sont très considérables; que ceux qu'il faut faire ensuite pour s'établir dans les pays qu'on a découverts sont immenses; & qu'on ne peut pas empêcher les autres Nations de s'y établir également; ce qui prive de l'exclusif du Commerce, & par conséquent de tout le profit qu'on pourroit s'en promettre.

POUR se convaincre de la foiblesse de ces raisonnemens, il n'y a qu'à jeter les yeux sur la Hollande, examiner les principes de cette République, réfléchir sur la foiblesse de ses commencemens; considérer par quels moyens elle a pu soutenir une guerre de cinquante ans, contre la Puissance la plus formidable de l'Europe; comment un petit coin de terre qui n'est pas si grand qu'une des Provinces de la France, a fait la guerre à la fois à la France & à l'Angleterre sans en être écrasé; comment il a été compté dans la balance politique, comme un des plus grands Etats. Ses villes sont très peuplées & très florissantes, sa navigation est immense, ses ressources ont paru inépuisables, & ses richesses relatives ne sont pas moins grandes que celles des plus puissans Royaumes de l'Europe.

OR la Hollande n'est montée à ce haut degré de puissance, que par les découvertes qu'elle a faites, ou ce qui revient au même, par la conquête des découvertes faites par les Portugais.

IL est certain que toutes les grandes découvertes ne peuvent se faire sans la navigation; que la conquête des pays qu'on découvre, ne peut s'obtenir, que par la navigation; que les établissemens qu'on y fait ne peuvent se faire que par la navigation; & que la navigation apporte nécessairement le commerce, l'argent, & la puissance.

IL ne faut pas supputer l'utilité des découvertes sur l'abus que des Nations peu commerçantes en ont fait, il faut la calculer sur le bon usage que d'autres Nations industrieuses en ont su faire.

L'ESPAGNE a fait presque un désert du continent de l'Amérique. Pour y cimenter sa puissance, elle a presque détruit tous les anciens habitans. Elle a cru qu'il valoit mieux les égorger, que les civiliser; les détruire, que les gouverner; bien-tôt après elle s'est trouvée la maitresse d'un pays immense, mais dévasté; de fruits très riches sans avoir des mains pour les recueillir; de trésors inépuisables, sans avoir des bras pour les rechercher dans le sein de la terre.

POUR posséder l'or & l'argent, elle a détruit les hommes qui sont une marchandise de première nécessité, bien plus précieuse que l'or & l'argent. Elle a été ensuite obligée de se dépeupler pour repeupler ses conquêtes, d'acheter à grands fraix l'espèce humaine qu'elle avoit anéantie sans en connoître l'utilité, & de substituer à des hommes policés, civilisés, assujettis,

à des Princes, à des Loix, à des Dieux, tels que les Mexiquains & les Péruviens; des Nègres qu'il a fallu acheter & transporter à grands fraix des côtes d'Afrique, dans l'Amérique.

ELLE a détruit ainsi premièrement le pays conquis, ensuite le pays conquérant. Fièrè de ses trésors, elle n'a pas voulu se donner la peine de les faire valoir par le Commerce: elle en a abandonné le profit aux autres Nations, qui les ont attirés par leur industrie.

ELLE ne voioit que les mines, & ne voioit point les hommes. Bientôt elle a été obligée de donner la plus grande partie de ses mines pour acheter des hommes.

LA Hollande au-contre cherchoit dans le pays découvert ou conquis; premièrement les hommes & le Commerce; ensuite l'or & les marchandises précieuses. Voulant être la seule en possession de certains fruits précieux, elle n'a pas détruit les habitans des terres qui produisent ces fruits, elle les a obligés à détruire en partie les arbres qui portoient ce fruit. Elle n'a pas voulu se rendre la maîtresse de ces vastes pays; elle n'a voulu que s'y établir puissamment. Elle a fait des habitans de ces mêmes pays, des voisins & non pas des esclaves. L'humanité se révolte contre l'esclavage, & s'accoutume insensiblement au voisinage des gens qui ont même d'autres mœurs, d'autres loix, d'autres Dieux. Ce voisinage même n'est-il pas par-tout l'ouvrage de la nature? La Hollande s'y est solidement établie par des Fortereffes; elle a contracté des alliances; elle a voulu se rendre l'arbitre, non pas la souveraine; elle a laissé à tous ses voisins la liberté d'avoir leurs Princes, leurs Loix, leur Religion.

ELLE a ainsi conservé les hommes, & par conséquent les besoins des hommes, besoins qui constituent le Commerce. Elle a pris leurs marchandises; & leur a donné les siennes en échange. Elle a nourri les habitans de l'Europe avec les productions de l'Asie, ceux de l'Asie avec les productions de l'Europe; elle a habillé l'Asie des manufactures d'Europe, l'Europe des manufactures d'Asie. Maîtresse de ses échanges, elle s'est rendue l'entrepôt du Monde connu, le centre du Commerce, & par conséquent de l'argent, & le canal par où passent nécessairement les richesses des quatre Parties de la terre.

LE but des découvertes ne doit donc pas être l'or, l'argent & les pierres

eries fines; elles doivent avoir en vue de trouver dans de nouveaux hommes, de nouveaux besoins.

TOUTES nos marchandises deviennent d'abord des besoins pour des peuples qui n'en avoient aucune connoissance. On s'accoutume aisément à ce qui nous donne des commodités dans la vie. Les arts, les manufactures de ces Peuples, leurs modes inconnues, singulières, deviennent aussi des besoins pour notre luxe.

LE Commerce ne consiste que dans les besoins mutuels, qu'ont les différentes Nations qui habitent la terre.

ON connoit les besoins des Nations qui sont connues. Le monde que nous connoissons, & qui fournit au Commerce par ses besoins, est l'Europe presque entière, une petite partie de l'Amérique, une grande partie de l'Asie, une portion de l'Afrique.

IL ne seroit peut-être pas difficile de calculer les besoins des Nations dispersées dans les quatre Parties de la terre que nous connoissons. Il seroit même possible de supputer quelles sont les Nations qui fournissent le plus à ces besoins, en répandant & voiturant dans une région, les productions des autres.

CES calculs nous méneroient à connoître que tout est pris aujourd'hui dans le Commerce. Nous verrions par-là quels sont les peuples qui possèdent les moyens de fournir à la plus grande partie des besoins du Commerce, soit par leur navigation, par le produit de leurs terres, soit par leurs manufactures. Nous verrions aussi les difficultés presque insurmontables, qu'on trouve à enlever à une Nation ce qu'elle fournit au Commerce, & combien de travail, de dépenses & de risques on doit essuier pour y parvenir dans une partie, puisque ces Nations conservent ces acquisitions avec tant de jalousie, qu'elles n'hésiteroient point à compromettre pour les conserver, la vie de leurs citoyens, toutes leurs richesses, leur liberté, & la forme même de leur gouvernement.

IL est donc plus sensé d'aller chercher de nouveaux peuples, qui donneroient de nouveaux besoins au Commerce, pour se mettre en possession de fournir à ces besoins, que de tâcher de dépouiller les autres Nations de ce qu'elles ont obtenu par la suite des tems, ou par la situation & le climat de leurs terres, ou par les productions que la nature leur a données & a refusées aux autres; ou par leur travail, leur sagesse, & leur industrie.

DE plus, toutes les Nations de l'Europe se font aujourd'hui tournées du côté du Commerce. On examine, on réfléchit, on balance par-tout. Par-tout on fait des réglemens pour ne pas excéder dans ce qu'on tire du Commerce, ce qu'on lui fournit : chaque Nation veut à proportion de son pouvoir, se mettre en égalité de Commerce avec ses voisins; & cette grande attention qu'on donne par-tout au Commerce, le restraint toujours plus, puisque ce n'est que la négligence, l'orgueil, la paresse ou l'ignorance d'une Nation, qui rendent florissant le Commerce des autres.

Si cet œil politique qui dans tous les Etats de l'Europe, s'est aujourd'hui fixé sur le Commerce, continue de même à veiller sur ce qu'il peut faire par ses propres forces, & sur ce qu'il peut enlever aux autres; si la connoissance du Commerce s'étend toujours plus; si l'esprit de balance & de calcul augmente à proportion des lumières qu'on acquiert tous les jours; il est à préférer que toutes les Nations se trouveront bien-tôt vis-à-vis d'elles-mêmes dans le Commerce, & que chacune fera contrainte de régler le sien sur la seule & mince ressource de ses productions pour les articles de première nécessité.

CELLES qui ont été traitées peu favorablement par la nature, doivent donc se réveiller indispensablement, & chercher de nouveaux hommes, ou ignorans, ou paresseux, pour profiter de leur paresse & de leur ignorance, & trouver dans le monde qui n'est pas connu, de ressources qui peuvent lui manquer bien-tôt en Europe.

LA nécessité des découvertes pour un Etat commerçant, ou qui veut le devenir, étant une fois démontrée par des raisonnemens si solides, il n'est plus question que d'examiner ce qu'il y a aujourd'hui à découvrir dans notre Globe, & la manière dont il faut s'y prendre. Il est nécessaire d'abord de se former une idée générale des découvertes, avant que d'entrer dans le détail des moyens qu'on peut employer pour y parvenir utilement.

LES découvertes qu'on peut tenter aujourd'hui sont 1°. un cinquième continent qui doit se trouver dans ce qu'on appelle *Terres-Australes*, répandues entre le Cap-d'Horn & celui de Bonne-esperance. L'existence de ce continent est décidée par-tout ce qu'il y a de navigateurs & de Géographes. Ces terres doivent s'étendre depuis les vingt, les trente & les quarante degrés, jusqu'au Pole Antarctique.

2°. LES terres qui sont au Nord du Japon, le grand Jesso, & ce qu'on doit trouver entre l'extrémité de la Tartarie Septentrionale & l'extrémité de l'Amérique.

3°. UN passage par la Baye d'Hudson aux Indes Orientales, & un passage par la mer glaciale à la Chine, en tournant le Japon. Comme ces deux passages, & en particulier ce dernier, abrégeroient de beaucoup la route de l'Europe en Asie, ils seroient d'un profit immense pour la Nation qui en feroit la découverte, tant par la commodité de la navigation que par les nouveaux peuples qu'on pourroit découvrir en chemin.

4°. EN Amérique même il nous reste à decouvrir tout ce qui est entre la Cordillière, le Détroit de Magellan, & la rivière des Camarons, pays immense qui doit renfermer de grandes richesses, qui est habité en partie par les Arauques, par les Patagons, & par une grande quantité d'autres Nations sauvages ou inconnues.

5°. LE grand continent de l'Afrique, qui est entre les sources du Nil, & le Cap de Bonne-esperance.

6°. TOUT ce qu'il y a d'Isles répandues dans la Mer pacifique, en remontant vers le Nord, & en déclinant au midi. Ce qu'il y a de Terres dans les différentes parties du globe qu'on vient d'indiquer sont aussi étendues que le monde qui nous est connu.

L'AVANTAGE des découvertes en général étant visible, & un législateur étant déterminé à s'y appliquer, il est question de voir laquelle est la plus intéressante.

LA situation du pays dont les habitans, ou l'esprit du législateur se détermine à entreprendre les découvertes, n'entre pas peu pour décider laquelle des découvertes qu'on peut projeter, lui seroit la plus avantageuse.

ON entend parler ici des Nations qui ont une marine, & une navigation puissante. Ces Nations seules peuvent entreprendre les découvertes.

EN général celles qui sont plus à portée de la Nation qui veut les tenter, lui seront le plus utiles.

IL paroît que le passage aux Indes Orientales par la mer glaciale, conviendrait mieux aux Nations du Nord, qu'à celles qui sont plus au Midi. Le passage aux Indes Orientales par la Baye d'Hudson conviendrait mieux à l'Angleterre & à la Hollande, qu'aux autres Nations navigantes.

LA découverte des Terres Australes conviendrait mieux aux Nations qui ont de puissans établissemens à portée de ces terres. Les Espagnols, les Portugais & les Hollandois sont dans ce cas. On peut dire la même chose pour les découvertes à faire dans la mer pacifique.

CELLES qu'on pourroit faire dans l'intérieur de l'Afrique, conviennent généralement à toutes les Nations qui ont des établissemens considérables sur les côtes de ce Continent.

MAIS comme les Nations qui ont de grands établissemens dans les pays découverts, & qu'à peine peuvent-elles s'y soutenir, sont dans le cas de conserver, plutôt que dans celui d'acquérir; les Nations qui ont une bonne marine & une navigation bien établie, & point d'établissemens, ou très peu dans les autres parties du globe, sont celles qui doivent le plus s'appliquer aux découvertes.

C'EST là le moyen unique de mettre son Commerce au pair avec les Nations les plus puissantes dans le Commerce, & de les égaler dans la balance politique.

C'EST au législateur à bien choisir les moyens pour réussir dans ces entreprises, pour en retirer le profit qu'on se propose.

Ces moyens roulent 1°. sur le choix qu'on fera des navigateurs.

2°. SUR les instructions qu'on donnera à ces navigateurs.

3°. SUR la conduite qu'on aura à observer dans les pays qu'on aura découverts.

LES premiers détermineront la quantité, la qualité & la force des Navires qu'on pourra y employer, & tous les détails des équipemens nécessaires, le choix des hommes & les autres préparatifs semblables.

LES seconds décideront des parages où l'on veut aborder, des routes qu'on doit tenir, des observations nautiques & astronomiques qu'on devra faire, des attentions qu'on aura pour reconnoître, non-seulement les côtes, mais l'intérieur des terres & leurs productions; de la conduite qu'on gardera avec les habitans, suivant le caractère des habitans, des mesures à prendre pour s'établir, & tout ce qui concerne la qualité de l'établissement.

LES troisièmes détermineront sur les premières connoissances qu'on aura des découvertes qui seront faites, les moyens qu'on doit employer pour s'y soutenir vis-à-vis les habitans, & vis-à-vis les autres Nations d'Europe; pour exclure ceux-ci, pour s'allier & se rendre ami de ceux-là, pour s'approprier autant qu'il sera possible les productions les plus riches, & les échanges les plus importans, & pour s'affermir dans les meilleures terres, dans les ports les plus assurés, sur les rivières les plus navigables, sans employer la violence, mais plutôt la ruse & la politique, comme des commerçans qui veulent s'établir, & non comme des conquérans qui veulent détruire.

IL vaut toujours mieux avoir les richesses des terres découvertes par des échanges, qui forment peu à peu des liens de société, de voisinage & de confiance mutuelle entre les deux Nations, que de les avoir par des conquêtes. Ce dernier moyen est incertain. Il l'est d'autant plus aujourd'hui que toute l'Europe a les yeux ouverts sur les avantages du Commerce, & que les Nations navigantes pour profiter des découvertes des autres, pourroient aisément dépouiller de leurs établissemens, les peuples, qui seroient hais par les naturels du pays découvert, & avec lesquels ils seroient en guerre.

SI on peut avoir leur or pour des bagatelles d'Europe, pourquoi chercher à envahir les mines pour les fouiller avec des travaux pénibles & des dépenses bien plus considérables. Ces travaux & ces dépenses, on doit les laisser faire aux habitans du pays découvert, & échanger avec eux leur or, sans avoir d'autre peine que celle de le prendre.

COMME un commerçant doit prendre un intérêt constant à proportion de ses moyens, à toutes les lotteries qui se présentent, pour laisser toujours plusieurs portes ouvertes à la fortune; un Etat commerçant, ou qui veut le devenir, doit toujours sacrifier un certain fonds pour les découvertes; elles sont une espèce de lotterie, où pour une petite quantité d'argent qu'on risque, on peut s'enrichir tout d'un coup.

LES découvertes peuvent seules aujourd'hui faire atteindre un Etat qui veut s'agrandir dans le Commerce, au suprême degré de richesse & de puissance, où sont parvenues par des travaux immenses deux ou trois Nations de l'Europe.

ATTENDRE leur décadence pour s'enrichir de leurs dépouilles, pour s'établir sur leurs débris, c'est une espèce de folie politique. Employer les mêmes moyens qu'elles ont mis en œuvre pour parvenir à l'état florissant où on les voit aujourd'hui, c'est l'entreprise d'un grand génie qui vise au sublime du Commerce par le grand chemin qui y conduit, & non par des détours incertains & difficiles. Le meilleur de ces moyens est d'entreprendre des découvertes.

Passage par le Nord aux Indes Orientales & Occidentales.

Si les Danois, les Anglois & les Hollandois n'avoient pas jugé la découverte du passage par le Nord, pour aller aux Indes Orientales, à la Chine & aux Indes Occidentales, d'une utilité aussi grande qu'elle le seroit en effet, ils n'en auroient pas tenté la recherche à tant de reprises par le Nord-Est, & par le Nord-Ouest, qu'ils ont fait.

TOUTES les Nations d'Europe connoissent le bien qui résulteroit d'une pareille découverte, tant par l'abréviation des voyages, que par les Etablissements qu'on pourroit faire aux côtes d'Asie & d'Amérique chez des peuples peut-être très riches & commerçans.

DE ce que les uns ni les autres n'ont point encore réussi jusqu'à ce jour, ce n'est pas un argument convaincant pour qu'il n'y ait point de passage, ou que les difficultés de le trouver soient insurmontables. Rapportons les principales expériences faites à cet égard, afin de rendre le plan que nous formerons pour cette découverte, plus sensible & plus probable.

LA découverte de l'Amérique étoit à peine connue, lorsque Jean Cabot entreprit en 1497, sous la protection de Henry VII. Roi d'Angleterre, de découvrir un passage aux Indes par le Nord-Ouest. C'est à ce navigateur que les Anglois attribuent la découverte de *Terrenouve* & du Cap de la *Floride*, découverte qu'ils regardent comme leur titre de propriété du Nord de l'Amérique. Ce ne fut que vers la fin du siècle suivant que Martin Frobisher, Anglois, fit trois voyages *ad hoc*, par le Nord-Ouest en 1576, 77 & 78. Il donna son nom au détroit de Frobisher qui git par les 52 degrés, 20 minutes latitude Nord, où il ramassa dans la terre du Cap de Désolation,

tion, des Marcaffites luisantes, qu'il porta à Londres, & que les orfèvres prirent pour de l'or brut; mais n'ayant pu pousser l'aventure plus loin, il n'eut connoissance d'aucun passage, & ne connut pas même le détroit de Davis ni celui d'Hudfon.

PEU de tems après & en 1580. Artur Pet & Charles Jacman, tentèrent cette découverte par le Nord-Est, & enfilèrent le détroit de Waigatz, supposant que la nouvelle Zemble étoit une Isle, mais ils ne firent rien.

GUILLAUME BARENTZ, Hollandois, venant ensuite, prit par le Nord de la nouvelle Zemble, mais il rangea les côtes de trop près, & fut surpris par les glaces; ce qui le mit dans la nécessité d'hiverner dans ces mers, & fit manquer sa première entreprise, qui se fit en 1594. Il la recommença deux autre fois dans les années suivantes sans s'écarter d'avantage que la première, des côtes de la nouvelle Zemble; ce qui fit encore échouer son entreprise par la même raison.

EN 1585. & depuis cette année jusqu'en 1626, Jean Davis, Hudfon, Button, & Baffins, Anglois, voyant le mauvais succès de ces expériences par le Nord-Est, & s'imaginant que le Groenland étoit à l'extrémité Sud du Continent Arctique, séparé de l'Amérique, ont imité Frobisher & pris par le Nord-Ouest dans l'espoir de réussir: mais après avoir poussé dans ces mers, les uns plus, les autres moins, jusques vers les 78 degrés de latitude Nord, & les 280 degrés de longitude, ils ont rencontré la terre par-tout sans la moindre ouverture connue d'eux, & ont été du sentiment que le Groenland tient à l'Amérique & aux Terres Arctiques. Quelques uns d'eux furent pris par les glaces, & hivernèrent dans ces mers. Ce sont eux qui ont donné leurs noms aux détroits & bayes que les cartes y marquent.

LE Roi de Dannemark, croyant qu'il étoit possible de trouver un passage par le Nord-Ouest, y envoya des Vaisseaux en 1605, 1606, 1607 & en 1619. Jean Munk, qui après une exacte recherche, se trouvant pris par les glaces, fut obligé d'hiverner à une côte qu'il nomma le nouveau Dannemark, dans un endroit qui git par les 64 à 65 degrés Nord, qu'il marqua par ces mots, *nec plus ultra*. Celui-ci est du sentiment que le Groenland est séparé de l'Amérique, & qu'en passant par le détroit de Davis, qui fut découvert en 1585, & gagnant de-là son *nec plus ultra*, on trouveroit le passage, ainsi qu'il se promettoit de faire à son second voyage qu'une mort précipitée l'empêcha d'entreprendre.

MAIS ce qui combat son sentiment, c'est la même expérience que le Capitaine James fit pour les Anglois en 1631. sans trouver ce qu'il cherchoit; il fut obligé d'hiverner à l'île Charleton par le 61 degré Nord, où il trouva plus de froid que Barentz n'en avoit essuïé dans le Nord-Est par les 76 à 77 degrés. L'expérience du Capitaine Zacharie William, envoyé dérechef par les Anglois pour la même expédition en 1667, n'eut pas un meilleur succès; ce Capitaine monta jnsqu'au haut de la baye de Baffins & de celle de Button, & rabattit en parcourant les côtes jusques par les 50 degrés Nord, où il s'arrêta chez des peuples assez doux & traitables, sans avoir rien découvert, ni tiré aucun fruit de cette mission.

Long-tems après toutes ces expériences les Hollandois se réveillèrent, & envoyèrent dérechef tenter ce fameux passage par le Nord-Est. Le nommé Cornelis Gelmerfen Kok fut chargé de cette affaire: il monta jusqu'au 80 degré Nord, & de-là courant dans l'Est en soutenant la même attitude pendant un tems, il trouva des mers douces & navigables sans glaces, parce qu'il étoit loin dans le Nord des Terres de la nouvelle Zemble; & il ne se plaint point de l'affollement de la Bouffolle. Il alla jusques aux montagnes & au golphe de l'Een. A son retour ceux qui l'avoient armé demandèrent aux Etats le privilége exclusif de cette navigation; à quoi la Compagnie des Indes Orientales Hollandoise s'opposa, le demanda pour elle-même, offrant de faire cette découverte à partir de Batavia par les mers du Japon; & elle obtint ce privilége à ces conditions. Elle tenta en effet cette découverte par les mers du Japon, mais sans aucun fruit, parce que les Japonnois qui commercent à la Terre de Jessô, aiant appris que les Hollandois avoient touché à cette Terre, & que même ils avoient découvert la Terre de Compagnie, & l'île des Etats, qui avec Jessô forment le détroit d'Uries, leur défendirent de naviger dans ces mers; à quoi les Hollandois ont souscrit dans la crainte de perdre l'entrée & le Commerce qu'ils ont au Japon à l'exclusion de toute autre Nation de l'Europe.

IL y a eu encore d'autres tentatives de faites qui n'ont pas mieux réussi. On est cependant redevable à toutes ces tentatives d'une infinité de découvertes extrêmement utiles. On en trouve un détail fort intéressant dans les *Voyages à la Baye de Hudson*, &c. par Henri Ellis (a).

D'AUTRE part les habitans de la Terre de Jessô assurent qu'il y a entr'eux & l'Asie ou Tartarie, un bras de mer; & des Hollandois qui firent naufrage à la côte de la Corée, dont plusieurs échappèrent, ont soutenu qu'ils y vi-

rent

(a) Imprimés à Leide chez Elie Luzac fils, 1750. 8°.

rent sur le rivage une Baleine morte, qui avoit un harpon de Gascogne attaché au dos. Or, il y a bien plus d'apparence que cette Baleine aiant été blessée aux environs de Spitzberg, où s'en fait la pêche, a dû passer bien plutôt au travers des mers du Nord, que de vouloir lui faire faire le tour ou le voyage par le Cap de Bonne-espérance, ou par celui de Horn. Les Moscovites assurent que les terres les plus Septentrionales de l'Asie, ne pouffent point dans le Nord plus haut que la latitude de la nouvelle Zemble, & que même cette dernière est la plus Nord de toutes. Enfin une chose qui est à considérer, c'est que les cartes & l'histoire de la Chine font voir que ceux qui partent de la grande Muraille & font route entre le Nord & l'Ouëst, arrivent à l'Océan Septentrional en 14 jours: ce qui donne lieu de penser qu'il y a du Commerce en ce passage, qui pourroit fort bien dans le cours de l'entreprise servir de relâche & d'échelle de Commerce.

Si donc tant de tentatives infructueusement faites paroissent influencer en quelque sorte contre la réalité du passage ou la possibilité de le trouver; les quatre dernières circonstances qu'on vient de citer, peuvent bien contrebalancer cette opinion; d'autant plus que parmi ce grand nombre de voyageurs & d'habiles gens qui ont réfléchi sur la question, il n'y en a pas un seul qui ait osé avancer qu'il n'y a point de passage, ou qu'il est impossible de le trouver, & pas une non plus de toutes les Nations navigantes de l'Europe qui n'en désire la réalité, & qu'il se trouve quelque'un assez entreprenant & constant pour en pousser à bout la recherche. La chose n'est donc tout-à-pis aller que douteuse aujourd'hui. Or, en fait de découvertes avantageuses, le doute suffit pour exciter à la recherche.

Si avant la découverte des Indes Orientales & Occidentales, on n'avoit pas sacrifié les doutes, nous ignorerions encore le Commerce de ces parties du monde, qui est devenu si nécessaire à l'Europe, que quiconque l'en retrancheroit aujourd'hui, la ruineroit presque entièrement. Les Portugais réduits dans leur petite lisière de Terre, seroient dénués des grandes richesses que leur fournissent le Brésil, l'Afrique & les Indes Orientales; les Hollandois qui peu après leur établissement fait aux Indes Orientales, se sont vus en état de soutenir les efforts de plusieurs grands Princes, seroient bornés dans leurs marais à vendre du beurre & du fromage.

Si donc on se décide à cette recherche, les fautes des autres nous serviront de flambeau dans cette route. Abandonnant donc la partie du Nord-Ouëst, on pourroit tenter cette découverte par celle du Nord Est, malgré le peu de succès de Barentz tout bon navigateur qu'il étoit, attendu qu'il

n'a manqué trois fois son projet, que parce que toutes les trois fois il s'est obstiné à fréquenter les côtes & à se tenir près des côtes de la nouvelle Zemble, pensant que s'il avançoit d'avantage vers le Pole Arctique, il trouveroit encore plus de glaces que par la latitude des terres du Nord de la nouvelle Zemble: en quoi il se trompoit, parce qu'en tout pays du monde où la mer se glace, ce n'est que parce que son eau se trouve affoiblie par le mélange des eaux douces qui s'y déchargent par les rivières & les fontes des neiges. Car à cent lieues au large des côtes, la mer ne se glace plus, tant à cause du grand mouvement perpétuel qui l'y agite bien plus qu'auprès des côtes, qu'à cause des sels & du bitume dont elle y est chargée sans mélange d'eau douce. En effet de ce qu'on voit quelque-fois à une distance considérable des terres, des espèces de montagnes ou côtes de glaces, on ne doit pas en conclure qu'elles soyent formées là, mais que ces glaces se sont détachées des côtes, d'où le vent de terre les a poussées au large, où leur volume grossit par la chute des neiges & par les frimats; & d'où quelque-fois le vent du large les repousse vers la terre; & en s'approchant elles s'accrochent & se collent de manière qu'elles forment une grande étendue.

IL est donc certain qu'on évitera cet inconvénient en s'approchant le plus qu'on pourra du Pole Arctique: bien entendu qu'on s'y prendra dans la saison de l'été. Cela est d'autant plus probable que Kok n'a trouvé que des mers douces & agréables, quoiqu'il ne se soit élevé que jusques par le 80 degré Nord. S'il avoit poussé jusques par les 84 ou 85 degrés, il est vraisemblable qu'il y auroit trouvé plus de douceur de tems, pour ne pas dire de la chaleur, que par les 80 degrés; non-seulement parce que la présence perpétuelle du soleil sur l'horison, ou sans se coucher pendant six mois depuis les 85 jusqu'aux 90 degrés, échauffe plus ces parties-là, que celles qui sont par de moindres latitudes; mais aussi parce que pendant presque les six autres mois qui sont hyver, encore que le corps du soleil ne s'y montre point, il y regne cependant des aurores boréales qui forment un jour presque continuel long-tems après l'équinoxe de l'hiver, selon le rapport de plusieurs voyageurs, & peut-être même pendant tous les six mois de l'hiver. Car qui sçait si ces Aurores boréales ne sont point formées en partie par des souffres subtils aériens qui s'enflamment & se rassemblent vers les Poles? On est assez convaincu par l'expérience, que ce n'est pas l'éloignement seul du soleil qui fait le froid. Le Canada quoiqu'il ne soit que par les 46 degrés Nord, est connu pour être plus froid que l'Ecosse qui est par les 56 à 57. James par les 61 degrés a éprouvé plus de froid dans la même saison, que Barentz par les 76. Il y a donc quelque autre cause qui concourt avec le soleil & les autres astres pour le froid ou le chaud; il est con-

tant que la terre, l'eau & l'air nitreux donnent des froids horribles, & au contraire les sulphureux donnent du chaud.

IL résulte de tout ceci que les mers étroites & ferrées par des terres, ainsi que les mers giffantes le long des côtes, sont infiniment plus fujettes à se gêler que celles qui sont éloignées des terres. Il faut donc pour cette entreprise - ci , s'éloigner tant qu'on pourra des terres, & s'approcher du Pôle Arctique: sur quoi on seroit tenté de croire, en considérant ce qu'a dit Kok de la douceur du climat, que ce voyageur a trouvé par les 80 degrés Nord, qu'il n'y a point de terre sous le Pôle Arctique dans toute la circonférence de ce cercle, ce qui founiroit un moyen de tenter aussi la découverte en question par le Nord - Ouëst, comme on le dira en parlant de la voye du Nord - Est.

VENONS au détail de l'armement, & à la route qu'il faut suivre pour réussir dans cette entreprise.

POUR tenter cette découverte par le Nord - Est , il convient d'armer deux Frégattes les meilleures voilières qu'il sera possible; l'une de 34 à 36 canons, & l'autre de 22 à 24. Le détail de l'armement tant en agrès, apparaux, utanciles, qu'en nombre d'équipages, vivres & marchandises dont il faut un peu de toutes les sortes - à cause des différens Pays & Peuples où l'on peut aborder chemin faisant, est inutile à faire ici.

SUPPOSANT que Copenhague soit le lieu de l'armement & du départ, & soit aussi pris pour le premier Méridien de ce voyage; il faut 1°. que les deux Frégates aillent d'abord reconnoître le Nord - Cap, qui git par les 70 à 71 degrés Nord, que de - là elles fassent le Nord - Est, jusques à ce qu'elles se soient élevées jusqu'aux 75 degrés de latitude Nord, & aux 34 à 35 degrés de longitude de Copenhague; 2°. que de ce point elles portent droit dans le Nord jusqu'à ce qu'elles aient atteint les 84 ou 85 degrés de latitude Nord, si aucune terre ne s'y oppose; 3°. que de ce second point elles courent droit dans l'Est jusqu'à ce qu'elles aient atteint les 155 degrés de longitude de Copenhague, qui font les 180 degrés du premier méridien pris sur l'Isle de Fer; 4°. que de ce troisième point elles rabattent droit dans le Sud & baissent jusques par les 60 degrés de latitude Nord.

Si jusques là elles n'ont point trouvé des terres, elles continueront leur route droit dans le Sud jusques par les 50 degrés de latitude Nord, alors elles feront sûres du passage, si elles arrivent selon cette route à cette latitude
de

de 50 degrés Nord sans avoir rencontré aucunes terres, parce qu'elles seront pour-lors à la hauteur de la terre de Jessô. Supposant donc qu'elles soient arrivées à cette latitude de 50 degrés Nord sans aucun inconvénient, il convient qu'alors la Frégate de 24 canons fasse route droit dans l'Est pour aller reconnoître les terres de l'Amérique par cette latitude; ce qu'on ne dit pas sans raison, attendu qu'il y a là un Pays habité par des peuples très doux, polis, civilisés, & habillés presque à la Japonnoise, gissans depuis les 45 jusqu'aux 52 degrés de latitude Nord, & depuis les 260 de longitude jusques aux 255 de longitude du premier méridien pris sur l'Isle de Fer. Cette grande contrée s'appelle le Pays des Moëzemsecs, découvert par le Baron de Laöutan par les terres. Il dit que c'est un Pays si riche qu'il y a vu les utensiles les plus ordinaires en argent; & qu'à l'Est de ce Pays, celui qui le touche, est habité par des peuples ruitres & farouches; ce qui donne lieu de penser que cette différence de mœurs des Moëzemsecs, peut provenir de ce que leur Pays poussant assez avant dans l'Ouëst pour confiner aux mers du Japon, est peut-être fréquenté par les Japonnois, & d'un Commerce avantageux pour ces derniers dont la communication a rendu les Moëzemsecs sociables & doux comme ils sont.

PENDANT que la Frégate de 24 canons seroit occupée à cette découverte, celle de 36 étant arrivée, comme on l'a dit, aux 50 degrés Nord, feroit route droit dans l'Ouëst pour rencontrer la terre de Jessô & y relacher. Elle y attendroit aussi le retour de la Frégate de 24 canons, dont les ordres seroient de revenir au rendez-vous de la terre de Jessô par les 50 degrés de latitude, sitôt qu'elle auroit touché aux terres de l'Amérique par la même latitude & pris une connoissance suffisante du Pays & de ce qui peut s'y faire pour le Commerce.

Si par hazard la Frégate de 36 canons, n'aïant pas trouvé un mouillage favorable à la côte de Jessô, par les 50 degrés de latitude, avoit été obligée pour en trouver un, de baisser de latitude depuis les 50 degrés jusques aux 45, la Frégate de 24 canons étant arrivée au rendez-vous de 50 degrés de latitude à la terre de Jessô, & n'y trouvant pas celle de 36 canons, parcourra aussi la côte en baissant jusqu'aux 45 degrés pour la rencontrer.

Si l'on veut se donner la peine de calculer le chemin qu'il y a à faire depuis le départ de Copenhague jusques à l'arrivée de la Frégate de 36 canons à sa relache à la terre de Jessô, & le retour de celle de 24 canons à la dite relache de Jessô; on verra que deux mois sont plus que suffisants pour le tout, sur-tout avec deux Frégates fines voilières; parce qu'il est connu de tous les navigateurs que tout navire médiocre voilier, fait mille lieuës en rou-

te par mois; non-obstant les calmes & les détours que causent les vents contraires. Il faut excepter seulement de cette règle, les cas tout-à-fait extraordinaires, & qui sont rares.

ON peut donc dire presque avec certitude, que deux mois sont plus que suffisans pour arriver à la relache de la terre de Jessô, & pour que la Frégate de 24 canons y soit de retour; & on adopte d'autant plus volontiers cette opinion, qu'on ne pense pas que l'extrémité occidentale de la terre de l'Amérique qui git par les 50 degrés de latitude Nord, soit à plus de cent lieuës de la côte la plus orientale de Jessô.

COMME dans un premier voyage fait pour une découverte, on ne peut guères se proposer autre chose que la découverte même, de prendre langue & connoissance de ce que l'on peut, en passant sans s'arrêter, & qu'il est question principalement pour un premier voyage, de revenir dans la même saison sans attendre l'autre; dès que les deux Frégates réunies à la relache de la terre de Jessô, se seront ravitaillées & mises en état, elles partiront pour revenir par la même route à Copenhague; & selon le tems qu'elles auront devant elles, elles pourront prendre connoissance chemin faisant, des terres les plus orientales & les plus nord de l'Asie, où peut-être trouveront-elles quelque port qui serviroit de relache pour un second voyage. Elles doivent toujours s'occuper aussi des parties de Commerce qui pourroient s'y rencontrer; car par-tout où il y a des hommes, il y a aussi quelque partie de Commerce à y faire.

ON dit donc qu'en partant de Copenhague pour cette expédition, les derniers jours de May, les deux Frégates y seront de retour avant la fin d'Octobre de la même année.

IL ne faut pas s'imaginer que la fin d'Octobre soit une saison trop avancée pour le froid & par conséquent trop tardive pour l'arrivée. On pourroit même pousser cela jusqu'au mois de Novembre pour l'arrivée; parce que ceux qui ont fréquenté le Nord, savent très bien que les chaleurs y sont tardives, & plus fortes dans l'arrière-saison qu'au mois de Juillet, c'est-à-dire plus en Automne qu'en Eté, & par cette raison même les deux Frégates à leur retour n'auroient que faire de s'élever en latitude jusques aux 85 degrés comme en allant, & pourroient au-contraire fréquenter la côte septentrionale de l'Asie dans tout le cours de leur route, s'en tenant seulement à 50 lieuës de distance, & y rabattant même quelque-fois jusques à en prendre connoissance dans les endroits qui pousseroient le plus au Nord pour les raisons qu'on a déjà rapportées.

PAR exemple il seroit bon qu'elles vinssent à atterrir par les 63 à 64 degrés Nord, & par la longitude de 155 degrés du premier Méridien pris sur l'Isle de Fer, qui font les 129 degrés du premier Méridien pris à Copenhague. Là elles trouveroient les montagnes de Nofs découvertes par les soins du Czar Pierre, & marquées indéfinies à cette latitude & longitude plus haute que les 64 degrés, & cela ne leur seroit en ce cas que plus favorable.

CE n'est pas une chose inutile de prendre le plus de points de connoissances & d'attéragés que l'on peut dans une route, cela fert au contraire beaucoup pour d'autres voyages. Au reste les circonstances déterminent. L'on ne finiroit point s'il falloit supposer tout ce qui peut se rencontrer, & c'est à la prudence & à l'expérience du Chef & des Officiers à suppléer à ce qu'il n'a pas été possible de prévoir. Le pis qui pourroit arriver de tout ceci, est que si par quelque aventure extraordinaire on se trouvoit au retour, avancé dans la saison, & que l'on prévoit ne pouvoir pas arriver à Copenhague avant les glaces, il n'y auroit qu'à hiverner en quelque endroit de l'Asie de la plus basse latitude qu'on pourroit. Le golphe de l'Een & sa rivière par exemple, présente un azile assez favorable pour cela, ne gissant que par les 63 à 64 degrés de latitude: il faudroit cependant toujours prendre la précaution de se giter sous terre pour éviter les inconvéniens qui sont arrivés à Barentz qui se logea comme il pût.

SI l'on vouloit que dès cette première tentative, les Frégates ne revinssent qu'à l'autre saison, alors il faudroit avoir pour objet de les faire hiverner à Canton dans la Chine, & en ce cas, leur donner un demi fonds en argent pour y faire leur traite, ce qui dédommageroit des fraix de l'hivernage & du voyage.

DANS cette supposition, comme les deux Frégates auroient beaucoup plus de tems devant elles pour leur traversée en allant ainsi qu'en revenant, elles pourroient s'attacher à prendre connoissance de beaucoup plus de passages le long des côtes de l'Asie & de l'Amérique, que dans la première supposition; ce qui seroit fort utile pour un second voyage. En partant de Copenhague dans le même tems qu'on a dit, ou même 20 jours plus tard, elles n'auroient besoin de s'élever d'abord que par les 80 degrés Nord, au lieu de 85 degrés, ensuite de ce point-là, courir à l'Est jusques par les 95 degrés de longitude du premier Méridien pris sur Copenhague, & de-là faire le Sud-Est pendant 50 lieues, puis le Sud jusques à ce qu'elles eussent connoissance de terres; puis enfin de ce point, les côtoyer en s'en éloignant à des distances raisonnables, & s'en rapportant à la vuë de fois à au-

tre, & faisant côte aussi de tems en tems pour en prendre connoissance. Etant enfin arrivées par les 55 degrés Nord, elles feroient alors route pour aborder la terre de Jessô, à quelque bon mouillage, où la Frégate de 24 canons laissant celle de 36, iroit à la découverte des terres de l'Amérique, dont elle parcourroit les côtes en baissant de latitude jusques aux 45 degrés; & après bonne & duë connoissance prise de ce qui se trouveroit dans cet espace de terres ou côtes, elle iroit rejoindre la Frégate de 36 canons, & de-là elles partiroient toutes deux de conserve pour se rendre à Canton, prenant leur route soit par l'Est, soit par l'Ouëst du Japon.

QUAND on supposeroit que les retards de toutes ces découvertes & rélations, seroient cause que les Frégates n'arriveroient à Canton, qu'en Octobre & même vers la fin, (ce qui est bien tout ce qu'on peut supposer de plus) elles arriveroient encore assez à tems à la Chine pour y faire une traite favorable. Elles feroient leur départ de la Chine dans le mois d'Avril, ce qui leur donneroit le tems de revoir au retour les endroits de l'Amérique & de l'Asie qu'elles auroient découverts en allant, d'y faire peut-être quelques ventes favorables de leurs marchandises de Chine, même aussi de découvrir de nouveaux endroits dans ces deux parties du monde, & enfin de se rendre à Copenhague dans le mois d'Août ou de Septembre.

MAINTENANT il faut supposer pour un moment qu'il n'y a point de passage entre l'Asie & l'Amérique, & que la terre découverte par Don Juan de Gasma, que nous regardons comme une des extrémités occidentales de l'Amérique, & qui git selon certaines cartes par les 180 degrés de longitude du premier méridien pris sur l'Isle de Fer, & par les 47 à 50 & 55 degrés de latitude Nord, touche à la terre de Jessô par quelque point, laquelle terre de Jessô nous regardons pour un moment comme l'extrémité orientale de l'Asie.

DANS cette supposition, il n'y a rien à changer au tems du départ de Copenhague, ni à la route indiquée pour s'élever jusques par les 85 degrés de latitude, & courir à l'Est jusques par les 180 de longitude du premier méridien pris sur l'Isle de Fer; parce que sûrement on trouvera cette terre de Gasma, & après en avoir parcouru les côtes pendant un tems toujours dans la vuë de quelque Commerce, on reviendra en fréquentant les côtes de la terre de Jessô, après avoir baissé de latitude depuis la première terre connue, toujours dans les mêmes vuës de quelque Commerce, & l'on ne sera très assurément pas quatre mois en tout ce voyage, pour être de retour à Copenhague; & qui sçait si par hasard en soutenant par exemple la haute
lati-

Latitude de 85 degrés depuis le point qui a été marqué après le départ de Copenhague; si soutenant cette haute latitude jusques par les 180 degrés de longitude & même poussant toujours au-delà en longitude, on ne feroit pas le tour du Pôle Arctique sans obstacle & sans qu'il se rencontre de terre, au moyen de quoi on reviendroit à Copenhague en bien moins de tems en laissant Spitzberg à Stribord, par la même route qu'on auroit faite en partant? Cette découverte à la vérité ne feroit pas d'une grande utilité actuelle, mais elle donneroit des lumières sur la question du passage par l'Ouëst, étant arrivé par les 80 ou 85 degrés Nord du départ de Copenhague, & cette route feroit plus courte que par l'Est. Car il peut fort bien se faire, que ce que nous appellons le Pôle Arctique, ne soit qu'une étendue de mers sans terre, qui depuis les 90 degrés s'étend en toute la circonférence, jusques par les 85 degrés, ou même les 82 degrés de latitude, sans qu'il se rencontre de terres.

COMME nous regardons la négative du passage comme erronnée, il nous reste une chose à dire à laquelle les Frégates pourront donner leurs soins pour le découvrir dans leurs routes, si le tems leur permet; ce seroit de voir si ce qu'on appelle la mer d'Amour, qui baigne d'un bord les côtes du Pays de Giliaki & Niathan, & d'autre bord les côtes de Jessô, communique avec la grande mer au Nord de l'Asie, & forme par ce moyen une Ile de la terre de Jessô. Car en ce cas, au-lieu de passer à l'Est de la terre de Jessô pour aller à la Chine, on pourroit enfler la mer d'Amour, laissant la terre de Jessô à bas-bord ou à l'Est de soi; ce qui abrégeroit le voyage & procureroit peut-être quelque découverte de Commerce utile, soit à la face ou à la côte de l'Ouëst de la terre de Jessô, & si toutes ces parties de découvertes & d'établissmens de relaches ne pouvoient pas se faire dans le premier voyage, elles s'achéveroient dans le second.

UN des points les plus essentiels pour la réussite d'une découverte, est la conservation de la santé des équipages: il est donc d'une nécessité absolue de ne rien épargner de tout ce qui peut contribuer à la leur conserver, & à éloigner d'eux le plus terrible fléau de la mer qui est le scorbut, ainsi qu'à en garantir la communication, supposé que quelqu'un d'entr'eux vint à en être attaqué.

LES précautions générales à prendre à cet égard, sont de choisir des hommes sains & robustes, de bonne volonté & courageux, qui n'aient aucune atteinte antécédente de scorbut. On doit préférer cent hommes de cette sorte à 150 médiocres & de santé équivoque.

IL faut que les Capitaines & Officiers les traitent humainement, les nourrissent bien; qu'ils aient soin de les faire égayer par quelque instrument propre à les faire danser en rond, qu'ils ne les punissent que selon les ordonnances, & quand il n'est pas possible de s'en dispenser, les regardant comme leurs enfans, & cependant leur laissant appercevoir une fermeté raisonnable capable de tenir contre tout complot & toute cabale, que les mutins pourroient former. Car quand un équipage voit que le terme à-peu-près nécessaire pour trouver terre, est passé; que les vivres sont à leur fin; le chagrin & la crainte de périr les porte à la révolte; ainsi que l'a éprouvé Christophe Colomb, qui heureusement pour lui trouva enfin la terre, après trois jours de répi qu'il avoit demandé à ses équipages mutinés.

PARMI les bonnes méthodes pour entretenir la santé des équipages, le déjeuner chaud qui est du gricout cuit & crévé à l'eau, est très bon; ainsi que de leur faire boire de tems en tems de l'eau de café. Cette eau de café crud & entier sans le concasser ni bruler, bouilli dans l'eau, e'est une boisson très saine, & cependant le café employé à cet usage, peut être rôti, moulu, & pris en café à l'ordinaire.

LE stocfish est encore une très bonne nourriture; mais une des principales attentions qu'on doit avoir, c'est d'établir un ventilateur à l'Angloise dans chaque Frégate pour renouveler l'air, & d'entretenir l'eau douce, de manière qu'elle ne se corrompe ni ne pue point: pour cet effet il n'y a qu'à mettre dans chaque barrique d'eau, une ou deux onces au plus d'esprit de soufre tiré par la campane, & l'eau ne se corrompra pas. Cela tuera même les vers qui pourroient s'y être engendrés avant de l'y mettre & les fera tomber au fond de la futaille ou de la jarre. Il n'est point à craindre que cette petite quantité d'acide sulphureux puisse nuire en aucune manière au corps, puisqu'on voit tous les jours donner à des malades en plusieurs cas jusques à 7 & 8 gouttes d'esprit de soufre ou de vitriol ou du sel dans un verre de boisson, dont on n'apperçoit que de bons effets; & que deux onces de cet esprit noyées dans une barrique d'eau ne font pas deux gouttes par pinte.

UNE quantité suffisante de linge & de hardes de réchange contribuë beaucoup à la salubrité des équipages, ainsi que les vivres fraix & de bonne qualité. Quant à la quantité de vivres, d'eau & de bois, ou de charbon de terre, on peut s'arranger de façon à en charger pour six mois, & pour un an de vin & d'eau-de-vie.

Il sera nécessaire que le Chef qui doit conduire l'entreprise, soit mis

au fait du fond des choses avant de partir, en exigeant de lui le secret sous son serment.

SES ordres & paquets d'instructions porteront qu'il assemblera le conseil composé du Capitaine de l'autre Frégate & de tous les Officiers des deux bords, à la vuë du Nord-Cap; & que là sous le même serment du secret, il leur communiquera le sujet de sa mission, afin que concourant tous ensemble dans le même esprit & le même zèle au succès du voyage, ils sachent à quoi s'en tenir & soient plus encouragés, soit à contenir les équipages dans leur devoir, soit à nourrir adroitement leur espérance.

QUOIQUE la route d'aller & de retour soit indiquée ici, il faudra laisser à la prudence du Chef & du Conseil d'y changer, ajouter ou retrancher ce qui sera jugé à propos suivant les circonstances, & lui donner là-dessus carte blanche: les hommes de courage se prennent par le sentiment d'honneur, & nullement par la contrainte.

SI l'on se détermine à cette entreprise, il ne faut pas se rébuter, comme cela s'est fait jusqu'à présent, & se contenter de la tenter une ou deux fois, en laissant entre chaque voyage de longs intervalles de tems; les idées se perdent, la bonne opinion même s'évanouit.

VOILA pourquoi ce passage est encore un point inconnu. Si toutes les Nations qui y ont travaillé, ou même une Nation seule, s'étoit obstinée à y renvoyer tout de suite après les premières tentatives manquées & aiant encore la mémoire toute fraîche des fautes faites, sans doute qu'aujourd'hui la question seroit décidée. Que risque-t-on après tout? Ce n'est point une si grande dépense, quand tout se perdrait: & qui est le Souverain qui n'en fait pas de bien plus fortes, dont il sçait ne devoir jamais retirer aucun profit?

Terres Australes à l'Ouëst du Cap Horn.

DEPUIS plus de cent-vingt ans, diverses Nations ont envoyé à la découverte des Terres Australes à l'Ouëst du Cap Horn. Espagnols, Portugais, Hollandois, Anglois, tous en ont eu quelque connoissance; les uns d'une partie, les autres d'une autre, par différentes latitudes.

PARMI ces Nations Ferdinand Giros, Portugais, & Ferdinand Déquir,

Espagnol, qui ont côtoyé une partie de ce vaste Continent, en ont dit les choses les plus avantageuses. Sur-tout ce dernier, étant de retour en Espagne, mit tout en usage pour persuader le Roi d'y envoyer faire un établissement considérable, & prendre possession d'un pays prodigieusement riche en métaux précieux & en épiceries fines.

ON a de lui le Placet entier qu'il présenta au Roi, qui est une pièce rare & précieuse, qui contient le détail circonstancié des Côtes, des Ports & des Bayes, qu'il a parcourus, & des productions, des denrées, des armes & des mœurs des Peuples qui habitent ce Continent (a).

CEUX qui ont été depuis lui, & qui ont touché, tant à des points des Terres Australes, qu'à des Isles qui n'en étoient pas éloignées, n'en ont pas fait moins d'éloges.

MALGRE' ces recits confirmés, aucune Puissance Européenne ne s'y est encore établie.

ON peut regarder cela comme une espèce d'enchantement qui n'est pas malheureux pour le premier qui entreprendra de le rompre. Ce n'est point là de ces découvertes épineuses dont la route n'a encore été frayée par personne: on sçait la saison & la manière de doubler favorablement & sans aucun risque le Cap Horn. Les mers à l'Ouëst de ce Cap, ainsi que celles du Chily & du Pérou, sont avec raison appellées Pacifiques; il est très rare d'y voir des tempêtes. Ces mers sont saines, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas hérissées de bancs & de rochers dangereux, comme la plûpart des nôtres; l'air y est par-tout excellent. Les points connus de ces Terres, ainsi que quantité d'Isles adjacentes, sont une sûreté pour la navigation. Quand même on viendroit à manquer l'endroit de ces Terres qu'il est question de chercher, ou à ne pas trouver l'or & l'argent & les épiceries fines qui sont l'objet du voyage; on ne peut manquer, ni de relâches connues, ni de rafraichissemens, ainsi qu'on le fera voir dans le détail de la route. Enfin en supposant qu'on ne trouva aucun objet de Commerce, ni aucun bon établissement à y faire, les frais du voyage ne seroient pas perdus pour cela; parce qu'il n'y auroit qu'à pousser de-là à la Chine, où au moyen d'un demi fonds en argent qu'on auroit eu la précaution de mettre dans les Frégates,

la

(a) Ce Placet se trouve à Paris dans la Bibliothèque du Roi

la traite qu'on feroit à la Chine, dédommageroit au retour à Copenhague des fraix de tout l'armement ou à peu de chose près, par la vente qu'on en feroit.

Tout paroît donc exciter à cette entreprise qui peut faire la fortune du Souverain qui s'y décidera.

IL conviendrait d'armer trois Frégates fines voilières pour cette entreprise, l'une de 40 canons, la seconde de 26 à 28, & la troisième de 18 à 20.

Du départ de Copenhague, on pourroit aller en droiture relâcher aux Canaries pour y prendre des vins du Pays qui se conservent parfaitement dans les chaleurs, & dont aussi le goût agréable pourroit être au gré des Australiens & produire un bon échange de Commerce.

DES Canaries on peut relâcher à l'Isle Ste Catherine qui est proche de la côte du Bresil par les 17 degrés environ de latitude Sud.

DE ce point, on peut encore, s'il est nécessaire, relâcher à Maldonade à l'entrée à tribord de la rivière de la Plata.

DE Maldonade on peut doubler le Cap Horn passant par le détroit de Le Maire, & se trouver dans les mers du Sud en moins de six semaines dans la bonne saison: mais ici il conviendrait de faire autrement par rapport à plusieurs autres vuës.

Du départ de Maldonade il conviendrait d'aller attaquer la rivière de *los Carmerones* qui git par les 46 degrés quelques minutes de latitude Sud; d'y relâcher pendant quelques jours, pour y prendre une connoissance suffisante pour servir à un autre voyage; & de se rendre de cette rivière à celle de S^t. Julien qui est située par les 49 degrés de latitude Sud & quelques minutes, qu'il faudroit aussi se donner le tems de reconnoître pour la même raison, que celle des Camérons. Mais il faudroit dans la route depuis Maldonade jusqu'à la hauteur de la rivière des Camérons, avoir attention de s'écarter de la côte qui se trouve entre ces deux endroits, & qu'on appelle Côte de *Resse*, parce qu'elle est bordée de rochers sous l'eau, & se tenir ou cingler à environ 40 lieues au large de cette côte tout le long de la distance de Maldonade aux 46 degrés de latitude Sud, pour rabattre droit à l'Ouest par cette latitude pour trouver la rivière des Camérons & puis celle de S^t. Julien, jusqu'à laquelle il n'y a point de risque le long des côtes.

DE la rivière de S^t. Julien, il faut faire route pour les Isles Cébales ou Malouïnes qui gissent vers le 51. degré de latitude Sud, & les reconnoître pour les mêmes raisons que ci-dessus.

IL est bon d'observer ici que Pigaffeta, Indien, qui fit le voyage avec Magellan, rapporte qu'ils trouvèrent au port ou rivière de S^t. Julien, des gens de neuf à dix pieds de hauteur, doux & traitable. Trois autres voyageurs affirment en avoir vu aussi au même endroit, sçavoir Candisk & Sébast. de Vert en 1599, & Spilberg en 1614. Les autres voyageurs n'en ont point parlé depuis, parce que dans les fréquens voyages qui se font faits par les François à la mer du Sud après la paix de Ryswyck, aucun ne s'est arrêté à cette rivière, aiant pour objet d'aller en droiture au Chili & au Pérou pour le Commerce.

OUTRE ces hommes de neuf à dix pieds de hauteur, Oualle, Espagnol, dit qu'en 1619 le Roi d'Espagne envoya deux vaisseaux, qui étant arrivés sur la côte Orientale du détroit de Magellan, virent des hommes plus hauts de toute la tête que les Européens, qui leur donnèrent en troc de l'or pour des cifeaux & autres bagatelles. Il y a apparence que ce sont les mêmes que ceux ci-dessus.

DU départ des Isles Cébales ou Malouïnes, il faut passer le détroit de le Maire; ce détroit à 7 ou 8 lieuës de large, & environ 5 de long: il y a de bonnes rades d'un & d'autre coté: les oiseaux & poissons n'y manquent point, les terres y sont montagneuses. Ce détroit doublé, il ne reste plus qu'à s'élever vers le 57 ou 58 degré de latitude Sud pour doubler le Cap Horn.

LE Cap Horn doublé, il faut se mettre par les 49 degrés de latitude Sud, & de ce point côtoyer la terre de près & ne la plus quitter de vuë, jusqu'à ce qu'on soit arrivé à la rivière ou port S^t. Domingo qui git par les 45 degrés de latitude Sud, ou il faut relâcher & en prendre connoissance, ce qui fera d'autant plus aisé que les Espagnols n'y sont point établis, & que ce Pays tant au Nord, au Sud, qu'à l'Est, est dans la possession des Arauques & Patagons qu'on appelle *Indes-Braves*.

ON ne parlera point dans ce projet-ci d'une espèce de petit Archipel qui se trouve depuis le Cap Désiré, ainsi que Magellan l'a nommé, & qui git par les 53 degrés quelques minutes, ni de celui de la Victoire qui git par les 52 degrés & demi, formant tous deux la sortie du détroit de Magellan du
coté

coté de la mer du Sud; de celui de Coifle qui git par les 49 degrés 50 minutes, non plus que des terres qui avoisinent ce petit Archipel, pour les raisons qu'on a déjà expliquées.

LA route qu'il faut faire pour arriver au port St. Domingo, quand on a passé le détroit de le Maire, est Sud-Ouest variation déduite, jusqu'à ce que l'on ait atteint les 57 à 58 degrés de latitude Sud, de-là il faut faire l'Ouest pendant 150 ou 160 lieues: de-là faire le Nord Ouest un quart à l'Ouest jusqu'à ce qu'on soit baissé aux 54 degrés latitude Sud, & de ce point faire route pour reconnoître le Cap Désiré ou celui de la Victoire. Il faut ensuite baisser au Nord jusqu'à la rivière St. Domingo par les 45 degrés de latitude Sud. Il y a une Isle auprès de cette rivière, nommée l'Isle de Ste Madelaine, qui est aussi bonne, & il y en a quatre autres au large à la vuë de celle-ci & du Continent.

Tout ce Pays est rempli de hautes montagnes jusqu'à la mer, & il y a là, aux environs, un port où l'on peut amarrer les vaisseaux à de gros arbres.

QUAND on parle des routes à faire en telle occasion que ce soit, il faut toujours entendre que c'est selon les airs de vent du monde, variation déduite; & de plus il faut faire attention que plusieurs cartes marquent les longitudes & même les latitudes différemment les unes des autres. Par exemple quelques cartes mettent le petit Archipel dont on a parlé, (qu'on appelle aussi les Isles *Pedro Sarmiento*, ou du *Duc Jorck* qui font au nombre de plus de 70) par les 50 degrés latitude Sud, c'est-à-dire leur milieu, & d'autres par 51 degré & demi, ainsi que le port St. Domingo par les 43 degrés & demi au lieu de 45 degrés. Ce sont des attentions à avoir en toute forte de navigation & que le bon navigateur sçait corriger, n'y ayant guères de cartes exactement justes, sur-tout d'anciennes.

DEPUIS Magellan & ceux déjà cités, très peu de voyageurs ont passé le détroit de son nom pour aller à la mer du Sud; & le dernier connu qui a pris cette route est Mr. de Beauchêne de St. Malo, commandant deux Frégates de la Rochelle qui partirent à la fin de 1698, & enfilèrent le détroit au mois de Juin 1699, qui est la saison de l'hiver de ce Pays-là. Il mouilla le 24 Juin au Cap d'onze mille Vierges, autrement nommé la Pointe de la Possession, qui est à l'entrée du détroit dans la mer du Nord; & quoique ce fut la saison la plus rude, aiant enfilé ce détroit, il mouilla le 3. Juillet au port famine, qui est vers la fin de la première moitié du détroit du coté

des terres de stribord, & que l'on nomma aussi l'Isle Elisabeth, ainsi appelée par le Chevalier Narbrough, Anglois, qui traversa le détroit en 1669 le 2. Octobre. Mr. Bauchêne trouva que l'air y étoit aussi tempéré qu'en France. Il y eut pourtant quelques bourasques de pluye & de neiges à esfuyer, qui venoient de la partie de l'Ouest; & l'on reconnut que ce Pays est très bon, qu'il pourroit produire beaucoup de grains, nourrir beaucoup de bétail, & que les montagnes voisines de l'Isle Elisabeth qui sont sur la terre du Nord, produisent de l'or & du cuivre.

CE détroit contient trois grandes Bayes d'environ 7 lieuës de large d'une terre à l'autre, mais dont les entrées n'on pas plus de demi lieuë. Ces Bayes sont entourées de si hautes montagnes, que le soleil n'y pénètre jamais: le froid y est presque insupportable, & malgré cela (ce qui paroît un prodige) on y trouve des Cannelliers & des arbres de Poivre ou Piment, qui tout verds qu'ils sont, brulent au feu comme du bois sec; on y trouve aussi de l'eau excellente & une grande quantité de poissons.

CES mêmes circonstances ont été affirmées long-tems auparavant par des navigateurs Espagnols, que Charles V. y envoya. Ils apportèrent de ces Aromates à Séville, où ils les vendirent alors deux écus la livre.

Spilberg, Hollandois, a trouvé les mêmes choses & fait mention entr'autres d'un port fameux, dont le terroir ou voisinage abonde en fruits de diverses couleurs d'un gout excellent, & en sources d'eau. Il appelle Port du Piment cet endroit qui produit jusques sur le rivage des arbres Aromatiques, dont l'écorce a le gout plus chaud & plus piquant que le Poivre & la Canelle des Indes Orientales, chose d'autant plus remarquable que cette terre est située par les 52 degrés de latitude du coté de la bande du Nord.

LE détroit de Magellan depuis son embouchure du coté de l'Est, jusqu'à la sortie du coté de l'Ouest, a 100 lieuës d'Espagne de longueur. Depuis son embouchure au coté de l'Est jusqu'à sa moitié, il est large, commode, & on y peut facilement naviguer, l'ancrage y est bon & la marée n'y est pas forte; mais l'autre moitié pour aller à la mer du Sud, est plus étroite, plus difficile, il y a bien moins de mouillage, & les raffales y sont bien plus violentes. Le flux dans l'une & l'autre entrée porte dans le détroit, ce qui cause un conflit à la rencontre, & le reflux porte dehors. Le vif ou haut de l'eau est de quatre brasses perpendiculaires; au décroissant de la lune, le vif de l'eau est à onze heures; enfin vis-à-vis le détroit ou canal de St.

Ge-

Gerôme qui est aux trois quarts du détroit de Magellan, en y entrant par la bande de l'Est, il y a une Isle dans laquelle il y a deux bons Havres. Il y a des peuples sur la terre de la bande du Sud qu'on appelle Terre de feu, mais ils sont pauvres.

DE tout ceci l'on doit conclure, qu'il est bien plus aisé de traverser le détroit de Magellan, que bien des gens ne l'imaginent; puisque Mr. de Bauchêne l'a traversé heureusement dans la saison la plus rude, & le Chevalier Narbourough le 2. Octobre, de sorte qu'en s'y prenant dans la vraie bonne saison qui est Novembre ou Décembre, on n'aura aucun lieu d'en redouter le passage.

ON n'a fait cette description détaillée de cette partie, que pour faire voir qu'on peut dans l'entreprise de la découverte des Terres Australes, passer par ce détroit si l'on veut, au lieu de doubler le Cap d'Horn; ce qui abrégeroit le tems du passage, à moins qu'on ne voulut s'y arrêter à prendre connoissance des meilleurs endroits, dans la vue de quelque Commerce.

SUPPOSONS donc égalité de tems par un passage ou par l'autre, pour arriver à la rivière St. Domingo dans la mer du Sud: si l'on veut donc parcourir toutes les relâches qu'on a indiquées depuis le départ de Copenhague & reconnoître ces différens passages, cinq mois suffissent à des Frégates bonnes & fines voilières; en voici la preuve.

A route droite & sans vent contraire, il n'y a qu'environ 3100 lieuës à faire de Copenhague à St. Domingo, nous donnons 1200 lieuës par mois en route aux Frégates; elles peuvent donc faire ce chemin en deux mois & demi à leur aise. Les autres deux mois & demi nous les donnons pour toutes les relâches, soit en faisant le tour du Cap Horn, soit en passant par le détroit de Magellan; & nous comptons que ces deux mois & demi pour les relâches, sont plus que suffisans. Car en supposant 8 jours à chaque relâche, l'une dans l'autre; comme il n'y en a que six, ce ne seroit que 48 jours, ce qui abrégeroit les dits 5 mois de 27 jours. Ajoutez à cela qu'on peut se dispenser de la relâche à Maldonado.

AVANT de quitter St. Domingo, nous devons dire un mot des Courants généraux qui se trouvent dans le cours de la navigation pour cette entreprise-ci, depuis les Isles Canaries jusques dans la mer du Sud.

A l'Ouëst des Canaries & des Isles du Cap Verd, jusqu'à la Ligne, les Courans portent dans le Sud-Ouëst & l'Ouëst. Quoiqu'ils ne soient pas forts, il faut s'en méfier, parce qu'il est bon pour ce voyage-ci de couper la ligne par les 357 à 358 degrés de longitude du premier méridien de l'Isle de Fer en allant.

A l'Est des Canaries & des Isles du Cap Verd, ils portent dans le Sud-Est jusqu'à Sierra Lionna, & aussi la côte de Guinée jusqu'à la ligne.

AU-DELA' de la ligne dans la partie du Sud, depuis la ligne jusques au tropique de Capricorne, ils portent au Nord-Ouëst, & ils portent aussi de même depuis le Cap de Bonne-esperance jusques à la ligne.

MAIS depuis le Cap Fernambouc qui est par les 8 degrés Sud jusques au tropique, ils portent au Nord-Est.

AU passage du Cap Horn avant de le doubler & faisant route pour le doubler, ils portent depuis l'Est-Sud-Est, jusques à l'Est-Nord-Est.

DANS la mer du Sud entre le tropique de Capricorne & la Ligne, depuis les côtes de l'Amérique jusques aux Moluques, ils portent au Nord-Ouëst, & enfin dans la mer du Sud entre le tropique de Cancer & la Ligne, depuis les côtes de l'Amérique jusques aux Philippines, ils portent Sud-Ouëst, & Ouëst-Sud-Ouëst.

SI après avoir doublé le Cap Horn qui est par les 310 degrés de longitude du premier méridien de l'Isle de Fer, on soutient toujours la latitude de 56 à 57 degrés Sud poussant droit dans l'Ouëst, on trouvera par les 300 degrés de longitude du même méridien, ce qui fait par ce passage cent & quelques lieues, la terre découverte par François Drake, Anglois, marquée *Indéfinie*, & nous croions que cette terre n'est point une Ile, mais une pointe du commencement des Terres Australes qui sont à l'Ouëst du Cap Horn, du Chiloë & du Chili. Cela donne toujours une notion à valoir ce qu'elle pourra.

PARTONS maintenant de St. Domingo, après y avoir ravitaillé les Frégates ce qui sera facile; parce que ce Pays abonde ainsi que tout le Chili, en toute sorte de vivres, & que l'air y est si sain que les malades se rétablissent très promptement. Mais avant de partir il seroit important, de faire son possible pour engager deux ou trois habitans naturels de ce Pays à s'embarquer de bon gré sur les Frégates.

AU sortir de St. Domingo, il faut faire route valante l'Ouëst-Sud-Ouëst, jusques à ce qu'on ait trouvé terre ferme.

L'AYANT trouvée, il faut la suivre & la cotoyer à certaine distance de manière qu'on puisse se rapprocher à sa vuë, quand on l'aura perduë, à quoi la plus petite des trois Frégates fera fort utile, parce que tirant moins d'eau que les autres, elle pourra sans crainte approcher ces terres inconnues. Il seroit même à souhaiter qu'avant de partir de Copenhague, on eut pu embarquer dans le ventre de la grande Frégate un petit bateau en Pagalle d'environ 20 tonneaux ou même seulement de 12 à 15, qu'on monteroit facilement dans ces mers pacifiques, pour le faire servir le long de cette navigation des Terres Australes à s'informer dans les bayes, anses profondes & différens sinus que la diverse configuration des dites Terres peut former, afin que s'il s'y trouvoit quelques bancs ou rochers ou bas fonds, il courut moins de risques à tout visiter; ce qu'on ne pourroit faire la plus petite des Frégates qui cependant le suivroit d'aussi près qu'il seroit prudent de le faire.

ON pourroit trouver à St. Domingo, ou même au premier endroit des Terres Australes où l'on abordera, le moyen de construire un bateau. Dans cette vuë il faudra mettre dans chacune des trois Frégates le double de bons Charpentiers qu'on auroit mis sans cela, avec les clous, férailles, & outils nécessaires pour ce sujet; ce qui sera d'autant mieux que tout ce qui est fer ouvragé ou non, est une excellente marchandise, sur-tout à présent dans toutes les mers du Sud.

LA nécessité de parcourir & de visiter autant qu'il sera possible les différentes sinuosités de ces terres inconnues, (pourvû qu'elles ne mènent pas à des latitudes trop hautes) tombe sur ce que l'on y peut trouver des objets de Commerce & des Peuples traitables. Puisque par les 52 degrés dans le détroit de Magellan l'un & l'autre s'y trouvent, n'est-on pas fondé à présumer qu'il s'en trouvera de même & peut-être encore mieux à ces terres par les 45 à 46 degrés, & encore plus dans de plus basses latitudes? Car à mesure qu'on s'éloigne dans l'Ouëst des Terres de l'Amérique, les Terres Australes s'avancent vers le tropique de Capricorne. Ainsi il est prudent de faire tout d'un coup route pour le *point Désiré* qui git entre les 35 degrés & le tropique de Capricorne, de s'instruire de tout ce qui peut être utile chemin faisant; de cette sorte rien n'aura échappé à la recherche. Il y a plusieurs navigateurs entre lesquels sont Giros & Dequir, qui prétendent que ce *point Désiré*, qui produit l'or & l'argent & les épiceries fines, baiste

par certaines pointes jusqu'entre le Capricorne & la Ligne. C'est ce qui nous a été confirmé il y a 38 ans par un François réfugié, navigateur très ancien pour les Hollandois à Batavia. Mais supposons le fait douteux : tout cependant en fait présumer la réalité.

ON fera donc cette manœuvre jusqu'à ce qu'on ait baissé de latitude jusques par les 35 & 30 degrés Sud & même jusques par les 15 si la terre y force.

CE cours de navigation dans l'Ouëst, rabattant toujours vers le Capricorne à mesure qu'on y sera contraint par les terres, comprendra bien en droite route & sans compter les détours des anses & enfoncemens qu'on jugera à propos de visiter, autour de 14 à 1500 lieues, pour lesquelles on employe trois mois, y compris le tems nécessaire pour parcourir les sinuosités & les reconnoître.

IL faudra parmi toutes celles qu'on aura parcourues depuis le départ de S^t. Domingo, jusques au dernier période de la route de l'Ouëst, en remarquer exactement deux par leur vraie latitude bien observée & leur longitude, pour servir de principales relâches, tant au retour par le Cap Horn, & aussi d'hivernage si besoin est, que pour les mêmes raisons dans un second voyage & suivans, & faire en sorte que l'une de ces relâches soit la plus proche que faire se pourra des côtes de l'Amérique, & l'autre à la plus égale distance de celle-là & du *point Désiré* qu'il sera possible.

CE que nous avons dit sur l'attention à reconnoître les sinuosités de la Terre ferme Australe, nous le disons aussi pour les Isles de quelque considération, qui pourroient se rencontrer dans la route ; car une bonne Isle est une ressource assurée où l'on peut s'établir & relâcher, quand par hasard on ne trouve pas sûreté de le faire à la grande terre, à cause de la férocité des Peuples.

CETTE navigation établie de la sorte, nous regardons comme immanquable la découverte de cette côte qui produit l'or, l'argent & les épiceries fines en aussi grande quantité qu'on l'assure, & nous ne sçaurions regarder comme un problème l'existence des Terres fermes Australes. Cette partie du monde est peut-être même plus grande qu'aucune des quatre autres ; car à bien réfléchir, la nouvelle Hollande, la Terre de Papons ou nouvelle Guinée. la Carpentarie, les Terres de Diemens, le Pays de Concorde, celui de Béach, la nouvelle Zélande, les Terres de Dequir & de Giros & autres

tres adjacentes aux mers de Lanchidol, ainsi que leur suite allant dans l'Est, jusques à celle de François Drake, & de-là poussant toujours dans l'Est, & tournant le Pole Antarctique jusques à la nouvelle Hoïlande, comprennent une étendue immense qui n'est remplie d'autre chose que des eaux de la mer, ce qui fait vraisemblablement une continuité de termes sans interruption, tout autres que des points qui avancent plus ou moins vers le Capricorne.

Si l'on est assez heureux pour trouver ces riches côtes qui font l'objet de cette entreprise, il faudra y passer l'hiver, s'y cantonner & y commercer.

QUOIQ'ON puisse présumer que ces Peuples ne font pas plus féroces, que ceux de l'Amérique Méridionale, il est cependant bon d'user de certaines précautions dans cet établissement, où après en avoir pris possession au nom du Souverain, on travaillera à s'y mettre en sûreté avec prudence & ménagement, ne faisant rien par la force ni de haute lutte avec les Peuples, mais tout par conciliation & agrément de leur part sous divers prétextes plausibles qui seront capables de les engager & de les persuader qu'on veut faire une alliance sincère & perpétuelle avec eux & un Commerce fidèle, capable de leur procurer en échange des productions de leur Pays, des richesses & des commodités qu'ils ne connoissent point, leur promettant & jurant de les soutenir envers & contre tous leurs ennemis, & contre toute autre Nation du monde qui voudroit troubler une Alliance aussi avantageuse pour les deux partis. Il faut même leur inspirer de la méfiance de toute autre Nation, leur promettant de revenir incessamment avec de plus grande forces pour les appuyer dans leurs prétensions & leurs désirs. Il faut tacher enfin par tous les moyens les plus adroits de gagner leur confiance & de les réduire à nous désirer & à se lier de bonne foi avec nous, tant par l'espoir d'y trouver leur compte, que par la douceur & la fidélité de notre Commerce.

LA douceur & la droiture viennent à bout de tout. Les armes sont la dernière ressource dont il faut user, & ne le faire qu'à la plus grande extrémité.

ON va dans un Pays où l'on est le plus foible, de toute nécessité il n'y a d'autre parti à prendre que la voye de la conciliation.

TOUT ce qu'on peut faire en cas de plaintes de la part des offensés, c'est de remettre le coupable à leur discretion pour être puni selon leurs loix. Un Chef ne scauroit donc avoir assez d'attention & s'instruire trop promptement des usages du Pays, autant que la chose est possible parmi des gens
dont

dont on n'entend point la langue, & avec lesquels on ne peut s'exprimer en arrivant, que par des signes.

ON déploie sa boutique là comme dans tous les autres lieux où l'on a touché en y allant & trouvé des hommes. La vuë des choses nouvelles pour ces habitans de l'autre monde, les dispose en nôtre faveur; quiconque apporte est bien reçu. Si nos armes à feu leur sont inconnues, c'est un grand avantage pour nous; mais il faut se conduire avec une grande prudence, & ne pas les effaroucher par leur fracas, qui peut-être les épouvanteroit pour toujours; à moins qu'on ne se trouve en état de dominer par la force; ce qu'on ne doit pas entreprendre légèrement.

AVEC ces précautions & mille autres que la prudence du Chef & les circonstances doivent lui suggérer, on parviendra à faire un établissement solide à cette Terre de promesse. On y hivernera tranquillement & en sûreté, on y fera une riche traite, en attendant le moment du retour à Copenhague par le Cap Horn.

POUR prendre toutes les saisons, tant pour aller que pour revenir, il est nécessaire de partir de Copenhague dans le commencement de Juillet. Nous persistons à supposer cinq mois & même six, si l'on veut, pour arriver à St. Domingo, afin d'avoir le tems de bien éplucher tous les points de pose dont nous avons parlé, depuis celui du départ à l'arrivée à St. Domingo; & de ce dernier endroit pour arriver au point que nous appellons *Désiré*, nous supposons encore quatre mois: on y fera donc tout-au-plus tard en Avril de l'année suivante. Restant au lieu de l'établissement cinq mois, on sera en état au commencement d'Octobre de partir pour le retour par le Cap Horn, & d'arriver à Copenhague dans le mois de May ou de Juin de l'année d'après, ce qui fait un voyage de 21 à 22 mois en tout, & fut-il de deux ans, cela n'augmenteroit guères les fraix. On comprend aisément que le retour fera plus court que l'aller à cause des points connus, auxquels on ne fera pas obligé de perdre du tems, & cependant on touchera nécessairement aux deux rélaches que nous avons établies depuis le *point Désiré* jusqu'au Cap Horn, tant pour se confirmer de la chose, que pour contracter quelque liaison avec les Peuples de ces passages par les mêmes moyens expliqués pour ceux du *point Désiré*. Nous passons sous silence une infinité d'autres choses qu'un habile homme peut faire, tant en allant, qu'en revenant pendant le cours de cette route, pour ne pas entrer dans des détails trop longs.

ON demandera sans doute, pourquoi tant de fameux navigateurs qui ont entrepris cette découverte, n'ont pas réussi, lorsque par votre raisonnement vous prétendez en venir à bout? Ne sçauroient-ils pas toutes ces choses comme vous?

LA réponse est aisée; il n'y a qu'à lire leurs Journaux, & on verra que les uns ont manqué leur entreprise par imprudence, d'autres par leur faute, & pour n'avoir pas suivi les routes que nous indiquons; enfin pour avoir été gênés par des ordres imprudens & mal-entendus de leurs Commandans.

DEQUIR d'ailleurs ne l'a pas manquée. La seule indolence de la Cour d'Espagne & le manque de moyens de ce navigateur, ont été la cause qu'il n'a pu y retourner en force, pour jouir des avantages de sa découverte.

MAIS pour revenir à ceux qui l'ont manquée par leur faute, c'est parce qu'après avoir doublé le Cap Horn, ou passé le détroit de Magellan; ils ont tout d'un coup rabattu dans le Nord & se sont mis par des latitudes de 35 & 30 degrés, & même encore plus approchantes du Capricorne, pour trouver le climat plus doux; & de là ils ont couru dans l'Ouëst, laissant à coté & derrière eux tout ce qui étoit au Sud de ces latitudes, s'imaginant naviger plus à leur aise; ou peut-être le désir de trouver derechef cette nouvelle terre *d'Ophir* qu'on appelle les Isles Salomon, les a plus intéressés, que celui de découvrir les Terres Australes, qui leur étant inconnues ne piquoient pas tant leur ambition & leur curiosité.

D'AUTRES ont eu l'imprudence de ne pas prendre suffisamment des vivres les plus nécessaires, & s'étant mis comme les premiers par des latitudes trop basses qui les écartoient de la Terre Australe où ils auroient pu en divers endroits réparer ce défaut, ils ont vu manquer leur eau, leur bois, & les autres vivres avant d'être arrivés à quelqu'une des Isles à l'Ouëst des Terres de l'Amérique; parce que s'étant mis, comme nous avons déjà dit, par des latitudes trop basses près du Capricorne, ils ont essuyé ou des calmes ou des vents si foibles en ces passages, qu'après avoir reconnu leur faute avant de connoître ces Isles les plus à portée d'eux, ils ont été forcés de faire route pour elles, ne leur restant pas de quoi les reléver & rallier aux côtes Australes. Quelques uns d'entr'eux cependant faisant meilleure route du départ des côtes de l'Amérique, ont touché à quelques pointes des Terres Australes, & d'autres à des Isles à la proximité. Mais le bouillant de leur humeur les a fait s'y prendre si mal avec les gens du Pays, qu'ils les ont

chassés. Enfin d'autres ont manqué leur coup parce qu'ils se sont attachés scrupuleusement aux ordres qu'ils avoient reçus avant leur départ.

Qu'on ne soit dont pas étonné, si malgré toutes les recherches faites pour réussir dans ce projet, personne n'y a encore réussi en plein. La Providence qui régit le tout, a réservé cette découverte dans le tems qu'il lui plaira. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Terres Australes existent : donc on peut les trouver.

ALLONS plus loin, & supposons que ce Paradis terrestre est chimérique, & qu'il est impossible de le trouver. On ne peut pas du moins nier que les Frégates trouveront des terres quelque-part le long de la course indiquée. N'y eut-il que celles qui sont déjà connues, qui peut nier encore, qu'il n'y ait quelque terre peuplée d'hommes? Toutes ces conséquences entraînent donc celle, que les Frégates, soit en allant, soit en revenant, trouveront inmanquablement de quoi se faire une cargaison, parce qu'il n'y a aucun Pays qui n'ait des productions, sinon précieuses par elles-mêmes, du moins de défaite au retour par leur rareté ou leur nouveauté.

SUPPOSONS que tout cela manque, en ce cas la côte du Chili offre aux Frégates une ressource assurée, en prenant des mesures pour y retourner quelque tems avant de repasser le Cap Horn, ce qui est facile selon ce projet, ainsi que tout navigateur le comprendra; parce que la nature des marchandises dont il faut charger les trois Frégates, soit à mi-charge, soit autrement, pour les Terres Australes, est pareille à celle qu'il faut pour le Chili & pour le Pérou.

MAIS si on veut laisser la liberté au Chef de l'entreprise de faire pour le mieux à tout événement; aiant comme on l'a dit, un demi fond en argent, il peut prendre (étant arrivé au terme de 14 ou 1500 lieues ci-devant dit) la route de la Chine, au-lieu de celle du Cap Horn, pour son retour. L'emplète qu'il y fera sera suffisante pour dédomager à son retour des fraix de l'armement, y compris la vente des marchandises d'Europe qu'il y aura faite le long de sa course auparavant.

POUR se convaincre de la possibilité de cette dernière ressource, il faut se rappeler ce qu'on a dit ci-devant du tems que les Frégates pourront employer depuis leur départ de Copenhague, jusques à l'endroit que nous avons appelé *Désiré*. En donnant toute la marge nécessaire aux Frégates
pour

pour faire toutes les recherches indiquées le long de cette grande route d'un point à l'autre, nous avons compté neuf mois & même dix, ce qui tomberoit justement en Avril de l'année après celle du départ fixé en Juillet de l'année précédente.

ON nous accordera bien que si dans dans toute la course depuis St. Domingo jusques au point *Désiré*, il ne se trouve rien à faire, ni pour le Commerce ni pour aucun établissement, il ne fera pas besoin de s'arrêter aussi long-tems dans chaque endroit, qu'on auroit fait y trouvant des objets de quelque espérance; par conséquent au-lieu de n'arriver qu'en Avril au point *Désiré*, on pourra y arriver en Février.

S'ÉTANT rafraichis quelque-part, on fera en état de mettre à la voile en Mars, ne fut-ce qu'à la fin, & de faire route pour la Chine. On se trouvera de cette sorte aux parages des mers qui sont aux environs des Philippines & de la Chine, à l'entrée de la bonne mousson des vents de la bande du Sud qui commencent en Avril & durent six mois. Les Vents conduiront à souhait à Canton, où l'on se rendra en passant par l'Est & le Nord des Philippines.

CETTE route de quelque point des Terres Australes qu'on suppose le départ pour la Chine, fût-ce même de quelque endroit de la Carpentarie, ou de la nouvelle Guinée, ne fera que de 13 à 1500 lieuës en passant au travers les Isles des Larrons. Mais si l'on suppose le départ de la nouvelle Zélande, cela fera 7 à 800 lieuës de plus. Il ne faudra pas négliger de prendre connoissance de celles des Isles des Larrons dont on aura la vuë. C'est un retard de peu de chose qui peut devenir utile, & qui n'empêchera pas qu'on n'arrive à Canton au plus tard dans le mois de Juin; quand même on seroit parti de la nouvelle Zélande, qui est par les 35 & 40 degrés de latitude Sud.

DE cette sorte on fera à la Chine deux ou trois mois avant aucun vaisseau d'Europe, ce qui donnera la facilité de faire ses marchés aux pris les plus avantageux.

SI l'on veut revenir à Copenhague par le Cap de Bonne-espérance, on pourra partir de la Chine après la mousson des vents de la bande du Nord commencée; laquelle commence ordinairement en Octobre; de sorte qu'on pourra arriver en Mars de l'année suivante à Copenhague & par conséquent

primer de quelques mois le retour en Europe des autres vaisseaux Européens; ce qui est encore un avantage pour la vente des marchandises. Ce voyage de cette manière s'accomplira comme l'autre en 22 mois.

LE retour par le Cap Horn seroit plus long & moins convenable dans cette supposition - ci, excepté dans le cas où l'on auroit trouvé le *point Désiré* des Terres Australes, & où l'on y auroit commencé un établissement dans la vuë d'y débiter les marchandises achetées dans la Chine, ce qui pour lors deviendroit plus avantageux.

CETTE découverte & un établissement aux Terres Australes, présentent des avantages infinis. On pourroit en faire une navette de navigation de là à la Chine & de la Chine aux Terres Australes; ainsi que d'Europe aux Terres Australes & de celles - ci en Europe; de sorte que tout l'or & l'argent, & les épiceries fines provenant du débit à ces Peuples des marchandises de l'Europe & de la Chine, seroient transportées en Europe.

REVENONS au précédent projet de la découverte du passage par le Nord & l'Est de l'Asie. Si ce passage se découvre, il pourra servir à faire la découverte du *point Désiré* des Terres Australes, d'une façon plus abrégée que de passer par le Cap Horn: car dans les suppositions faites pour ce passage, on peut, partant de Copenhague au commencement de Juin, arriver à la hauteur du Japon au commencement d'Août, ou tout - au - plus tard à la fin, pour se donner le tems de faire quelques découvertes chemin faisant à la côte de l'Amérique vers ces mêmes latitudes Nord; & de cette latitude il faudroit passer droit dans le Sud pour acquérir la connoissance de quelque point de la terre nouvelle Guinée, ce qui ne seroit pas plus de douze - cent lieuës; & de ce point là commencer la recherche du *point Désiré*, en côtoyant la nouvelle Guinée, la Carpentarie & autres terres qui pourroient se trouver, de sorte qu'en Octobre on pourroit avoir trouvé ce *point Désiré*: Si on ne l'avoit pas encore trouvé (en faisant cette navigation & cette recherche avec les précautions que nous avons détaillées) il faudroit continuer sa course vers le Cap Horn, poursuivant toujours les dites recherches jusques à l'extrémité. Enfin tout venant à manquer, on iroit relâcher aux côtes de l'Amérique à St. Domingo, & là ainsi qu'aux environs, on se déferoit des marchandises qu'on auroit chargées à Copenhague pour les Terres Australes, supposé que dans toute la route pour arriver au dit St. Domingo, on n'eut pas trouvé à en faire la vente en quelqu'endroit des Terres Australes qu'on auroit parcouruës. Les marchandises vendues, on seroit en-
core

core à tems de doubler le Cap Horn, ou d'enfiler le détroit de Magellan pour revenir à Copenhague tout de suite. En voici la preuve.

ON peut comme nous l'avons dit, arriver de Copenhague à la hauteur du Japon dans le mois d'Août: de-là il ne faut qu'un mois pour avoir connoissance des terres de la nouvelle Guinée. Pour parcourir toutes les Terres Australes, & arriver à S^t. Domingo, il ne faut au plus que trois mois. Ajoutons deux mois au dit S^t. Domingo pour y relâcher & vendre ainsi qu'aux environs, les marchandises qu'on n'auroit pas vendues aux Terres Australes, on fera suivant ce calcul, en état de doubler le Cap Horn ou de passer par le détroit de Magellan dans le mois de Février ou au-pis-aller dans Mars. C'est encore la bonne saison.

Si on n'approuve pas le retour par le Cap Horn; après avoir manqué la découverte du *point Désiré*, & parcouru par cette nouvelle route une certaine étendue de côtes Australes aux environs du *point Désiré*, & qu'on veuille qu'on revienne par le passage découvert, la chose est très possible, & voici comme il faudra s'arranger.

NOUS avons posé ci-dessus que du passage découvert s'étant mis à la hauteur du Japon, & de-là partant pour les Terres Australes, on arriveroit à la nouvelle Guinée à la fin de Septembre ou au-pis-aller à la mi-Octobre. Que l'on mette de-là deux mois pour chercher ce *point Désiré*, & parcourir exactement ses environs, on fera en état de partir pour retourner par ce passage à la mi-Décembre. Nous employons six semaines pour arriver de ce point du départ, à la hauteur du Japon; de-là si en venant on a découvert quelque chose d'utile à faire aux côtes de l'Amérique, à cette latitude depuis 40 degrés Nord jusques aux 55, on y retournera. Nous supposons que cela absorbe un mois ou six semaines, ce qui tombera à la mi-Mars, ou si l'on veut à la fin; selon ce calcul en partant de ce point dernier de la côte de l'Amérique, se ralliant de-là aux côtes de l'Est & du Nord de l'Asie, on pourra arriver à Copenhague en Juillet, ce qui fera en tout 13 à 14 mois.

CES découvertes une fois faites, on pourra s'arranger de façon à ne mettre pas plus de 10 à 12 mois à faire chacun des autres voyages, parce qu'une fois les points de route connus, on l'a fait plus rondement.

Les nouveautés en fait de découvertes sont toujours avantageuses au Souverain qui en est le législateur, & cet avantage dure très long-tems avant que les autres Nations s'avisent de la même chose & aient réussi, si l'on tient les Journaux bien secrets.

Nous finirons cet article par quelques réflexions de Mr. de *Maupertius*. Le suffrage de cet illustre Académicien appuie trop bien tout le détail dans lequel nous sommes entrés sur les découvertes, pour négliger de le mettre ici sous les yeux de nos lecteurs.

Tout le monde sçait, dit Mr. de *Maupertius*, que dans l'Hémisphère méridional il y a un espace inconnu où pourroit être placée une nouvelle partie du monde plus grande qu'aucune des quatres autres. Comme dans tout ce qui est connu du Globe il n'y a aucun espace d'une si vaste étendue que cette plage inconnue, qui soit tout occupé par la mer, il y a beaucoup plus de probabilité qu'on y trouvera des terres, qu'une mer continue. A cette réflexion générale on pourroit ajouter les relations de tous ceux qui navigeant dans l'Hémisphère austral ont apperçu des pointes, des caps, & des signes certains d'un Continent dont ils n'étoient pas éloignés. Quelques uns de ces Caps les plus avancés sont déjà marqués sur les cartes.

LA Compagnie des Indes de France envoya il y a quelques années, chercher les Terres Australes entre l'Amérique & l'Afrique. Le Capitaine Lozier Bouvet qui étoit chargé de cette expédition, navigeant vers l'Est entre ces deux parties du monde, trouva pendant une route de 48 degrés des signes continuels de terres voisines, & apperçut enfin vers le 52. degré de latitude, un Cap où les glaces l'empêchèrent de débarquer.

Si l'on ne cherchoit des Terres Australes que dans la vuë d'y trouver un port pour la navigation des Indes Orientales, comme c'étoit l'objet de la Compagnie, on pourroit faire voir qu'on n'avoit pas pris les mesures les plus justes pour cette entreprise; qu'on l'a trop tôt abandonnée; & qu'on pourroit aussi donner quelques conseils pour mieux réussir: mais comme on ne doit pas borner la découverte des Terres Australes à l'utilité d'un tel port, & que je crois même que ce seroit un des moindres objets qui devoit la faire entreprendre, les terres situées à l'Est du Cap de Bonne-esperance mériteroient beaucoup plus d'être cherchées, que celles qui sont entre l'Amérique & l'Afrique.

EN effet on voit par les Caps qui ont été apperçus, que les Terres Australes à l'Est de l'Afrique s'approchent beaucoup plus de l'Equateur, & qu'elles s'étendent jusqu'à ces climats où l'on trouve les productions les plus précieuses de la nature.

IL seroit difficile de faire des conjectures un peu fondées sur les productions & sur les habitans de ces terres: mais il y a une remarque à faire bien capable de piquer la curiosité, qui pourroit faire soupçonner qu'on y trouveroit des choses fort différentes de celles qu'on trouve dans les quatre autres parties du monde. On est assuré que trois de ces parties, l'Europe, l'Afrique & l'Asie ne forment qu'un seul Continent. L'Amérique y est peut-être jointe: mais si elle en est séparée, & que ce ne soit que par quelque détroit, il aura toujours pû y avoir une communication entre ces quatre parties du monde; les mêmes plantes, les mêmes animaux, les mêmes hommes auront dû s'y étendre de proche en proche, autant que la différence des climats leur aura permis de vivre & de se multiplier, & n'auront reçu d'altération que celle que cette différence aura pû leur causer. Mais il n'en est pas de même des espèces qui peuvent se trouver dans les Terres Australes, elles n'ont pû sortir de leur Continent. On a fait plusieurs fois le tour du Globe, & l'on a toujours laissé ces Terres du même côté: il est certain qu'elles sont absolument isolées, & qu'elles forment pour ainsi dire un monde à part, dans lequel on ne peut prévoir ce qui se trouveroit. La découverte de ces Terres pourroit donc offrir de grandes utilités pour le Commerce, & de merveilleux spectacles pour la Physique.

Au reste les Terres Australes ne se bornent pas à ce grand Continent situé dans l'Hémisphère austral: il y a vraisemblablement entre le Japon & l'Amérique un grand nombre d'Isles dont la découverte pourroit être bien importante. Croira-t-on que ces précieuses épices ne croissent que dans quelques unes de ces Isles dont une seule Nation s'est emparée? Elle-même peut-être en connoit bien d'autres qui les produisent également, mais qu'elle a grand intérêt de ne pas faire connoître.

MAIS si la Compagnie des Indes de France s'attachoit à chercher pour sa navigation quelque port dans les Terres Australes, entre l'Amérique & l'Afrique; je ne crois pas qu'elle dût être rebutée par le peu de succès de la première entreprise: il me semble au contraire que la relation du voyage du Capitaine Lozier pourroit engager la Compagnie à la poursuivre. Car il s'est assuré de l'existence de ces Terres, il les a vuës; s'il n'en a pû approcher, ç'a été par des obstacles qui pouvoient être évités ou vaincus.

Ce furent les glaces qui l'empêchèrent d'atterrir. Il fut surpris d'en trouver au 50. degré de latitude pendant le solstice d'été. Il devoit sçavoir que, toutes choses d'ailleurs égales, dans l'Hémisphère austral le froid est plus grand en hiver que dans l'Hémisphère septentrional; parce que quoique sous une même latitude, pour l'un & l'autre Hémispère, la position de la sphère soit la même, les distances de la terre au soleil ne sont pas les mêmes dans les saisons correspondantes. Dans notre Hémisphère, l'hiver arrive lorsque la terre est à sa plus petite distance du soleil; & cette circonstance diminue la force du froid. Dans l'Hémisphère austral au contraire, on a l'hiver, lorsque la terre est à son plus grand éloignement du soleil; & cette circonstance augmente la force du froid; ajoutez-y que, dans l'Hémisphère austral, l'hiver est plus long de huit jours que dans l'Hémisphère septentrional. Mais il eut été encore plus nécessaire de penser que, dans tous les lieux où la sphère est oblique, les tems les plus chauds n'arrivent qu'après le solstice d'été; & qu'ils arrivent d'autant plus tards que les climats sont plus froids. Cela est connu de tous les Physiciens & de tous ceux qui ont voyagé vers les poles. Dans l'Hémisphère septentrional, on voit souvent en plein solstice la glace couvrir encore des mers où un mois après on n'en trouve pas un atome; on y ressent même de grandes chaleurs; & c'est dans ce tems-là, c'est-à-dire au tems du plus grand froid dans l'Hémisphère opposé, qu'il faut entreprendre d'approcher des terres voisines des poles. Dans ces climats, dès que les glaces commencent une fois à fondre, elles fondent très vite; & en peu de jours la mer en est délivrée. Si donc au lieu d'arriver au tems du solstice aux latitudes où le Capitaine Lozier cherchoit ces Terres, il fut arrivé un mois plus tard, il y a toute apparence qu'il n'eût trouvé aucune glace; ou que les glaces qu'il auroit trouvées, ne l'auroient pas empêché d'aborder une terre qui n'étoit éloignée de lui que d'une ou deux lieues.

Après la découverte des Terres Australes, il en est une autre toute opposée qui seroit à faire dans les mers du Nord; c'est celle de quelque passage qui rendroit le chemin des Indes beaucoup plus court que celui que tiennent les vaisseaux, qui sont jusqu'ici obligés de doubler les pointes méridionales de l'Afrique ou de l'Amérique. Les Anglois, les Hollandois, les Danois, ont souvent tenté de découvrir ce passage, dont l'utilité n'est pas douteuse, mais dont la possibilité est encore indécidée. On l'a cherché au Nord-Est & au Nord-Ouest sans l'avoir pû trouver: cependant ces tentatives infructueuses pour ceux qui les ont faites, ne le sont pas pour ceux qui voudroient poursuivre cette recherche. Elles ont appris que, s'il

Y a un passage par l'un ou par l'autre de ces cotés où l'on l'a cherché, il doit être extrêmement difficile. Il faudroit que ce fut par des détroits, qui dans ces mers septentrionales sont presque toujours bouchés par les glaces.

L'OPINION à laquelle sont revenus ceux qui ont cherché ce passage, est que ce seroit par le Nord même qu'il le faudroit tenter. Dans la crainte d'un trop grand froid si l'on s'élevoit trop vers le pole, on ne s'est pas assez éloigné des terres; & l'on a trouvé les mers fermées par les glaces, soit que les lieux par où l'on vouloit passer, ne fussent en effet que des golfes, soit que ce fussent de véritables détroits. C'est une espèce de paradoxe de dire que plus près du pole on eût trouvé moins de glaces & un climat plus doux: mais outre quelques relations qui assurent que les Hollandois s'étant fort approchés du pole, avoient en effet trouvé une mer ouverte & tranquille, & un air temperé; la Physique & l'Astronomie le peuvent faire croire. Si ce sont de vastes mers qui occupent les régions du pole, on y trouvera moins de glaces, que dans des lieux moins septentrionaux, où les mers seront resserrées par les terres: & la présence continuelle du soleil sur l'Horizon, pendant six mois, peut causer plus de chaleur, que son peu d'élévation n'en fait perdre.

JE croirois donc que ce seroit par le pole même qu'il faudroit tenter ce passage. Et dans le même teins qu'on pourroit espérer de faire une découverte d'une grande utilité pour le Commerce, c'en seroit une curieuse pour la connoissance du Globe, que de sçavoir si ce point, autour duquel il tourne, est sur la terre ou sur la mer; d'y observer les Phénomènes de l'aimant dans la source d'où ils semblent partir; d'y décider si les aurores boréales sont causées par une matière lumineuse qui s'échappe du pole, ou du moins si le pole est toujours inondé de la matière de ces aurores.

TELLES sont les découvertes à tenter par mer. Il en est d'autres dans les terres qui mériteroient aussi qu'on les entreprit. Ce Continent immense de l'Afrique situé dans les plus beaux climats du monde, autrefois habité par les Nations les plus nombreuses & les plus puissantes, rempli des plus superbes villes; tout ce vaste Continent nous est presque aussi peu connu que les Terres Australes: nous arrivons sur les bords, nous n'avons jamais pénétré dans l'intérieur du pays. Cependant si l'on considère sa position dans les mêmes climats que les lieux de l'Amérique les plus fertiles en or & en argent; si l'on pense aux grandes richesses de l'ancien monde, qui en étoient tirées, à l'or même que quelques sauvages sans industrie en tirent encore, on pourra croire que les découvertes qui se feroient dans le continent de

L'Afrique ne seroient pas infructueuses pour le Commerce. Si on lit ce que les anciennes histoires nous rapportent des sciences & des arts des peuples qui l'habitoient; si l'on considère les merveilleux monumens qu'on en voit encore dès qu'on aborde aux rivages de l'Egypte, on ne pourra douter que ce pays ne soit bien digne de notre curiosité.



CHAPITRE XXVII.

De l'Impôt.

TOUT le monde convient de la nécessité indispensable des impositions: quiconque contribue aux charges de l'Etat, contribue à son propre bien, à la conservation de sa fortune & de son repos. Mais si les besoins de l'humanité exigent impérieusement l'usage de l'impôt, rien n'est plus intéressant pour le bien de l'humanité que la recherche des moyens de concilier, tant le montant de l'impôt, que la forme de l'impôt & la forme de la perception, avec les intérêts de la population, de l'agriculture, des arts & du commerce; en un mot avec la conservation de la source de l'impôt, & avec les accroissemens dont cette source est presque toujours susceptible chez toutes les Nations. S'il est très difficile, même impossible d'écarter l'arbitraire des impositions, & d'atteindre à une parfaite égalité dans la répartition; il n'est pas impossible d'en approcher infiniment, & de soulager les peuples du moins par la forme & la douceur de la perception. Une exacte connoissance des forces d'une Nation doit fournir à l'administration les moyens d'y réussir.

LA meilleure méthode à suivre pour connoître les forces d'une Nation, pour déterminer avec la plus grande précision possible le degré de sa richesse & de sa puissance relative, c'est de calculer sa population. Une connoissance exacte du nombre du peuple est la base de l'arithmétique politique.

C'EST le premier principe que *William Petty & Davenant* ont suivi dans l'usage de l'arithmétique politique dans le Commerce & les Finances. La raison en est bien sensible: une grande population suppose nécessairement un grand nombre de laboureurs, d'artisans, de soldats & de matelots, par conséquent une grande somme de productions naturelles & de productions d'industrie, & en même tems une force intérieure qui rend la Nation respectable au-dehors. Le montant de la population donné, il est facile de calculer

calculer ensuite avec assez d'exacritude le revenu général de la Nation, soit qu'on considère ce que chaque individu est nécessairement supposé gagner par son travail ou par son industrie, soit qu'on se fixe à la dépense nécessaire pour subsister; & le revenu général de la Nation donné, on voit aisément jusqu'où l'on peut porter le revenu public sans s'écarter des règles d'une sage économie, qui au lieu d'en altérer la source, sçait l'entretenir & même l'accroître encore.

CETTE manière de calculer les forces d'une Nation, ne donneroit cependant pas la même certitude à l'égard d'une Nation qui n'est pas généralement industrielle, telle que la Russie, à qui on donne environ vingt-quatre millions d'habitans: parce que d'un côté sa population n'est pas proportionnée à l'étendue de son territoire, & que de l'autre elle n'a peut-être pas encore quatre millions d'habitans industriels. Mais cette méthode paroît très bonne pour déterminer le degré de puissance relative des autres Nations de l'Europe, telles que l'Espagne, la France, l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, &c. Le degré de richesse & de puissance d'une Nation déterminé par cette méthode, sa supériorité sur les Nations rivales doit dépendre du degré de leur puissance relative calculée suivant la même méthode, des alliances & enfin de l'art de gouverner.

Nous devons sçavoir beaucoup de gré aux efforts de cette théorie, qui a immédiatement pour objet le bien de l'humanité. Car quoiqu'on dise que dans les négociations, dans les traités, le bonheur des peuples n'entre pour rien dans les vûes & dans la conduite des Souverains, il n'y a cependant pas un seul gouvernement en Europe qui ignore aujourd'hui, que c'est de la prospérité des peuples que dépend le bonheur du Souverain; que c'est cette prospérité qui est la base la plus solide de sa puissance. Or les peuples ne peuvent prospérer, si l'on porte le revenu public au-delà des limites naturelles du revenu général; si dans les impositions on excède la juste proportion qu'il doit y avoir entre le revenu public de la Nation & son revenu général; parce qu'il faut nécessairement qu'alors la perception du revenu public en tarisse la source, & affoiblisse par conséquent sans cesse la Nation. On ne sçauroit donc trop s'appliquer à la recherche d'une méthode sûre, pour déterminer avec le plus d'exacritude qu'il est possible le revenu général de la Nation.

APRÈS avoir déterminé le montant de l'impôt sur la proportion qu'il doit avoir avec le montant du revenu général de la Nation, il faut consi-

dérer les objets qui doivent y contribuer, & ces objets méritent la plus grande attention.

IL semble que pour fixer tout d'un coup le vrai fonds qui dans un Etat doit contribuer à l'impôt, il ne seroit question que de s'accorder sur un principe, qui est que le Sujet doit au fisc tout ce qu'il peut lui donner sans nuire à sa subsistance. Ce n'est en effet que sur le superflu que doit porter l'impôt; & aucun Etat n'a formé, ni pû former d'autre fonds de subsides, que celui qui se trouve entre les mains du Sujet, sa subsistance prélevée, puisque la vie des Sujets est le premier besoin d'un Etat.

CELA supposé, il ne s'agit plus d'examiner par quelles voyes le superflu est entré chez le contribuable; il suffit qu'il s'y trouve pour que le fisc ait droit d'en appliquer une partie aux besoins publics.

C'EST sur ce principe qu'*Horace* peignant les beaux jours de Rome, montre les sources de sa grandeur dans la parcimonie des Sujets, qui contents de peu avoient toujours de quoi fournir aux besoins de la république: *Ollis census erat brevis, commune magnum.* L'un est la suite de l'autre: plus les Sujets d'un Etat sont laborieux & économes, plus il a de ressources; parce que le superflu de chaque particulier étant l'unique fonds des revenus publics, ce superflu augmente toujours en raison de la sobriété & de la modération du peuple.

C'EST la terre qui fournit toute la subsistance aux hommes; mais elle ne l'accorde qu'à leurs travaux. Les laboureurs tirent de son sein le blé qui doit les nourrir, & les matières premières qui sous la main de l'artisan prenant de nouvelles formes, serviront à les vêtir. Les dons de la nature & les travaux des hommes sont donc les deux sources où ils puisent la vie, & par conséquent les vrais objets qui aient pour eux une valeur digne d'être mise à prix.

CES valeurs par elles-mêmes ne seroient cependant jamais imposables & elles ne fournissoient aux hommes que le simple nécessaire; mais comme par une disposition de la Providence qui a voulu pourvoir aux besoins de ceux qui ne peuvent prendre part aux travaux de l'humanité, le travail d'un seul homme suffit pour en faire subsister un ou deux ou trois autres avec lui, le salaire des peines excède toujours les besoins; & c'est de cet excédent que dans toutes les conditions, l'économie compose à la longue l'aissance & les douceurs de la vie qu'on appelle leur fortune.

LE Laboureur est à cet égard dans la même position que l'Artisan. Le genre de la profession n'y fait rien : il n'est question que de sçavoir si l'un & l'autre ont véritablement acquis par leurs propriétés ou leurs travaux, ou par tous les deux ensemble, au-delà de ce qu'il faut pour leur subsistance.

MAIS dans ce système l'imposition du fisc tombe indirectement sur les travaux & l'industrie des hommes. L'Auteur de *la Théorie de l'Impôt* a prétendu que *tout ce qui est travail est nécessairement & indispensablement immune*. Il a crû que le salaire de l'ouvrier devoit être entièrement réservé pour sa subsistance, qu'il ne pouvoit y trouver rien de plus, & que dès-là c'étoit un fonds sacré dont il n'étoit pas permis de détourner la plus petite partie.

C'EST là une erreur que l'amour de l'humanité ne doit point accrédi-
ter. Cette erreur deviendroit très nuisible à l'humanité même, si on la prenoit pour un principe dans la repartition de l'impôt. Il n'est point d'homme de quelque condition qu'il soit, qui par son travail & une économie proportionnée à son état, ne puisse se réserver quelque chose au-delà du nécessaire. Croiroit-on que dans les professions les plus voisines de l'indigence, jamais ou presque jamais on ne tombe dans la misère que par un défaut de conduite? ce qui montre bien la vérité de cette maxime du *Testateur du Cardinal de Richelieu*, qu'il n'y a de malheureux que les imprudens.

MAIS si cela est vrai pour cette classe d'hommes qui n'ont de ressource que leurs bras, combien l'est-il plus pour tous ceux qui multiplient leurs ouvrages à l'aide des animaux & des machines, ou qui par leur adresse & leur intelligence donnent un plus grand prix à tout ce qui sort de leurs mains? Un Colon qui à la tête d'un grand atelier exploite une ferme de quatre charrues; un ouvrier qui exécute presque tous ses ouvrages par la force du vent ou des eaux; un artisan qui par la supériorité de ses talens quadruple le prix des matières qu'il met en œuvre; de tels ouvriers ont-ils besoin de tout ce qu'ils gagnent pour vivre? Et n'est-il pas évident que si la masse de leurs travaux étoit totalement affranchie, l'Etat perdrait l'une de ses principales ressources?

CETTE supposition que chaque homme peut se procurer par son travail une sorte d'aisance relative à son état, à raison de laquelle il doit être soumis à l'impôt, paroît avoir été adoptée chez toutes les Nations policées. Tout Citoyen romain payoit un cens à la république; & il faut croire que dans tout l'empire on n'en exemptoit pas les conditions les plus pauvres, puisque

puisqu'il a payé pour lui & pour St. Pierre, en reconnoissant même la justice de l'imposition.

IL y a donc un vrai fonds de richesse dans les diverses productions des travaux des hommes, & la somme en est assez considérable pour que le fisc puisse y asséoir un impôt équitable.

IL ne seroit peut-être pas difficile d'en établir pour la France un calcul assez approchant du vrai. Malgré les idées de dépopulation qu'on ne cesse de répandre depuis quelques années dans tous les écrits politiques, on peut compter tout-au-moins sur quatre millions de familles habitant les campagnes ou les villes, & donnant à l'Etat huit millions d'ouvriers de toute espèce, de l'un & de l'autre sexe. Que la journée de tous ces ouvriers soit appréciée seulement à 18 sols l'un dans l'autre, le travail de la Nation monte par jour à sept millions deux-cent-mille livres, ce qui fait pour l'année entière composée de deux-cent-vingt jours ouvrables, deux milliards un million six-cent-mille livres.

CETTE immensité d'ouvriers tire de la terre seule sa subsistance entière, parce qu'ils ont tous un droit égal à ses dons, & que tandis que le laboureur cultive, l'artisan prépare des vêtements pour le laboureur qui le nourrit.

C'EST ce partage nécessaire des fruits de la terre qui démontre la justice du partage de l'imposition : dès que l'artisan emporte chez lui une partie des fruits recueillis par le laboureur, il est juste que l'impôt la suive.

EN effet, ce sont les fruits de la terre qui payent les salaires de tous ces ouvriers, & qui conséquemment donnent à leurs travaux la même valeur qu'ils ont eux-mêmes. La raison en est que la somme du travail fait toujours partie du prix de toutes les choses qui se mettent en vente : le cultivateur vend au marché son blé un sol trois deniers la livre, parce que son temps & sa peine sont entrés dans la valeur du blé : l'artisan y porte son étoffe en chérie également par les façons qu'il lui a données : ainsi du reste. Par-là tous les travaux sont payés & acquièrent une valeur aussi réelle que celle de tous les autres objets que la société met à prix. Les travaux sont donc contribuables comme toutes les autres valeurs, puisqu'ils peuvent fournir & fournissent en effet à l'ouvrier au-delà de la subsistance, aussi-bien que tous les autres fonds portant revenu. Car ici l'Etat, qui n'affecte à l'impôt aucune valeur en particulier, & aux yeux duquel elles doivent effectivement être

être toutes égales, n'a à considérer que l'effet qu'elles doivent naturellement produire dans les diverses distributions qu'en fait la propriété ou l'industrie. Par-tout où elles excèdent le nécessaire relatif à la condition du Sujet, elles fournissent à l'impôt un fonds juste & légitime ; & il ne sera plus question pour la cote de l'imposition, que de faire attention aux différences que mettent nécessairement entre les propriétaires des terres le plus ou le moins de possessions, & dans les salaires la nature des ouvrages & les différentes positions des ouvriers.

ON n'a point ici de double emploi à craindre : la masse des fruits de la terre ne payera jamais l'impôt qu'une fois. Seulement elle le payera beaucoup plus divisé & par beaucoup plus de mains ; parce que les divers partages que s'en font à l'infini tous les ouvriers, à raison du plus ou du moins de mérite de leurs ouvrages, doivent nécessairement morceler l'impôt en autant de portions différentes, qu'ils en ont fait eux-mêmes en s'appropriant les productions de la terre.

D'AILLEURS, & ceci est essentiel à observer, les fruits renaissans, lesquels au sortir de la terre ont une première valeur qui fait le bénéfice du Colon, ne sont pourtant pas encore en état d'être appliqués à nos besoins. Le moissonneur doit couper le blé, l'engranger & le battre, & le meunier le moudre avant que le boulanger en fasse du pain : le lin, le chanvre, les toisons des moutons doivent être façonnées de mille manières différentes, avant d'être propres à l'habillement. La renaissance des fruits n'est donc point encore à sa juste valeur, tant que les productions sont brutes, informes & dans l'état de matières premières où les livre le cultivateur, qui lui-même leur a déjà donné bien des préparations avant de les présenter à la vente : elles n'y arrivent que par les différentes mains d'œuvres subséquentes, qui les perfectionnent & leur donnent leur véritable prix. Par-là le laboureur & l'artisan coopèrent ensemble à la valeur entière des productions renaissantes, & l'un & l'autre y ont des droits égaux. De-là quatre conséquences très dignes d'attention.

1°. LE cultivateur ne reçoit qu'une partie de la valeur des fruits de la terre, puisque le surplus de cette valeur passe entre les mains de l'artisan qui les perfectionne & les met à nos usages. 2°. Ce surhaussement de valeur donné par l'artisan aux productions qu'il a reçu brutes des mains de la nature, est un fonds aussi réel pour lui que l'a été pour le Colon le prix qu'il a touché de la vente de ces matières premières : la livre de laine en toison ne vaut

vaut que 30 sols, mise en étoffe elle vaut six livres, & ce n'est pourtant que dans ce dernier état qu'elle peut être utile. La renaissance de cette livre de laine est donc véritablement pour la société un objet de six livres de valeur, dont les trois quarts appartiennent à l'artisan. 3°. Pourquoi l'impôt s'arrêteroit-il à la plus petite valeur des fruits renaissans, qui est leur état de matière informe, état dans lequel ils nous sont entièrement inutiles, tandis qu'il est évident que pour être pliés à nos besoins, ils vont être portés à beaucoup plus haut prix par des travaux ultérieurs, aussi nécessaires que l'ont été les premiers qui les ont fait naître. 4°. Si la renaissance annuelle des fruits encore informes donne au cultivateur un bénéfice net ses dépenses déduites, la renaissance journalière des nouvelles formes qu'ils prennent sous la main de l'ouvrier, & les nouvelles valeurs qu'ils acquièrent, ne donnent-elles pas également à l'artisan un bénéfice net, ses dépenses prélevées, puisqu'il y a dans le prix des choses façonnées de quoi payer le prix de toutes les valeurs, soit de la matière, soit de la forme, & que le consommateur est obligé de payer ces valeurs, parce qu'il ne peut faire usage des productions de la terre, que lorsqu'elles ont atteint le dernier période de valeur où l'art les a portées? Il se forme donc nécessairement des bénéfices nets entre les mains de tout ce qui travaille, Colons, Artistes, & ces bénéfices nets, dès qu'ils fournissent au-delà de la subsistance, sont certainement un fondement très légitime de l'impôt.

Qu'on ne perde pas de vuë que ces bénéfices nets viennent tous de la même source; qu'ils portent tous sur le partage des productions renaissantes; que par conséquent l'artisan qui par son travail a ramassé chez lui vingt septiers de blé au-delà de sa subsistance, est exactement dans le même état de richesse que le Colon propriétaire qui a la même quantité de blé dans ses greniers, ses dépenses & sa subsistance prélevées.

MAIS en abandonnant à ce Colon sa subsistance & ses fraix, la taxe ne tombe alors que sur le net produit: soit; mais dans l'exemple ci-dessus, nous supposons aussi que les vingt septiers excèdent chez l'artisan sa subsistance & ses dépenses de main d'œuvre, & qu'ils y forment un net produit. L'artisan & le laboureur sont donc absolument tous deux dans la même position, & il n'y a aucune raison de les traiter avec tant d'inégalité. Que le net produit de la terre soit représenté par des beaux à ferme, ou qu'il soit régi par le maître, cela ne change rien au fonds des choses. En taxant uniquement le net produit des terres, c'est toujours une seule portion des Sujets qui payent la totalité de l'impôt à la décharge de tous les autres; comme si

la propriété momentanée de la terre pouvoit devenir le titre unique de l'impôt. Nous difons momentanée, puisque le propriétaire de ses productions ne les a pas plûtôt reçues, qu'il est forcé de les partager avec tous ceux qui l'habillent, le logent, &c. lesquels en deviennent propriétaires à leur tour. Cette propriété des produits nets de la terre n'est donc elle-même, comme le travail, qu'un moyen de subsistance, imposable sans doute quand elle fournit au-delà des besoins, mais autant digne d'égards & de ménagemens que le travail même, quand elle est foible & qu'elle donne à peine le nécessaire. Encore une fois, qu'importe à l'Etat que le partage des fruits annuels se fasse à tel titre ou à tel autre, qu'on les prenne comme propriétaire ou comme colon, pourvu que ce partage produise dans les diverses conditions un superflu qui donne lieu à l'impôt? Le fermier n'est-il pas souvent beaucoup plus riche que son maître? Ce n'est pas de la qualité de la personne qu'il s'agit ici, c'est de la réalité de l'aisance & du bien-être relatif.

IL y a donc dans tous les Gouvernemens deux fortes de biens contribua-
bles au fisc, les propriétés de toute sorte d'immeubles & les travaux quel-
conques qui les mettent en valeur & en augmentent les produits. Tout
cela est juste & avoué de la nature: celui qui possède plus de choses, n'im-
porte à quel titre, a plus de choses à donner. Voyez cette Colonie naissan-
te: elle a un Chef, des Magistrats, des Ministres de la religion, auxquels
elle doit la subsistance; l'argent n'y a point paru encore, la prestation de
l'impôt s'y fait en nature: le laboureur fournit du blé, des bestiaux, des
fruits; l'artisan des toiles, des étoffes, la façon des habillemens; l'architec-
te construit, le manœuvre donne son tems, &c. En tout cela qu'y a-t-il
d'injuste & qui ne soit conforme aux plus pures lumières de la raison & à
l'équité? Seroit-il même possible d'en user autrement sans donner lieu à
des plaintes très fondées? Or ce qui s'opère avec tant d'équité, quand
l'impôt se lève en nature, peut-il devenir injuste quand on le perçoit
en argent?

Qu'on regarde à la bonne heure les productions de la terre comme la
première & la principale source des biens; en sont-elles pour cela la source
unique? Les productions des arts n'y sont-elles pour rien? Qu'on voye
en Hollande, où la terre ne produit que peu de chose pour la subsistance de
ses habitans, les ressources que fournissent le travail & l'industrie. Tout y
abonde, on y vit dans l'aisance, & l'Etat y lève plus de subsides que dans
tout autre pays.

LA contribution de tous les Sujets indistinctement est donc une chose juste, & qui a pour base des objets d'une valeur très réelle & très effective. Changez cet ordre & portez l'impôt sur une seule des parties productives, vous la découragez, vous l'appauvrissez; & comme tout est lié dans un Etat le reflet de cette surcharge retombera infailliblement sur les parties mêmes que vous avez voulu ménager : vous vous éloignez du but de toute bonne administration, qui outre l'égalité dans le traitement des Sujets, exige qu'on étende l'impôt à autant de contribuables qu'il est possible, pour en rendre la repartition plus insensible & plus douce. En un mot point d'impôt sans une valeur excédant le nécessaire relatif à la subsistance; mais aussi nulle valeur au-dessus de ce nécessaire, qui ne doit fournir de quoi asséoir très légitimement l'impôt. Tout autre plan seroit aussi dangereux qu'injuste.

MAIS par là on ouvre le plus vaste champ aux taxes arbitraires, à des confections de roles souvent fautifs, & dont par mille manéges les protégés. sçauront toujours alléger le poids, pour en accabler le malheureux.

EN indiquant les sources légitimes de l'impôt, on n'a pas prétendu donner les moyens de le lever, ni justifier tous les inconvéniens des impositions directes. Ils sont innombrables dans la méthode qu'on suit presque par-tout. La taille, par exemple, cet objet si digne de l'attention du Gouvernement, qui se lève en quelque sorte sur l'indigence même, & où une seule méprise peut anéantir le redevable, la taille est abandonnée aux petites vuës, aux petites passions des Asséeurs, & leur décision devient irréfragable par l'impossibilité de la faire réformer. Combien la capitation qui s'impose par les officiers municipaux des villes est moins chargée d'abus, combien les méprises y font-elles plus faciles à réparer. Les impositions sur les fenêtres & sur les cheminées, peuvent-elles jamais être relatives aux facultés de chaque habitant ou propriétaire, & justes, sur-tout chez les cultivateurs & les artisans? On peut donc faire des impositions directes aussi approchantes de l'équité qu'il est possible, & dont l'Etat & le Sujet n'aient rien à redouter.

CES réflexions rendent bien sensible l'absurdité & l'injustice qui résultent de la dixme Royale, proposée autrefois en France sous le nom du *Maréchal de Vauban*, substituée à toute autre imposition. Il résulteroit de cette forme de l'impôt, l'exemption de tout impôt qui a été proposée en dernier lieu par l'Auteur de *la Théorie de l'Impôt*, pour tous les manœuvres,

ouvriers, artisans de toute espèce, & non-seulement une injuste inégalité entre les Sujets dans la contribution aux charges publiques, puisqu'elles ne tomberoient que sur les propriétaires seuls, mais en même tems un dérèglement très sensible & très prompt du fonds de la richesse territoriale & d'industrie, qui seroit l'effet naturel & infaillible d'une grande diminution de travail. Ainsi la repartition de l'impôt est non-seulement nécessaire sur la partie des Sujets qui n'ont de richesse que leurs bras & leur industrie, pour rendre la repartition égale & juste à l'égard des propriétaires, & pour répondre d'ailleurs à l'étendue des besoins de l'Etat, mais encore pour obliger cette classe de Sujets de travailler, pour exciter, animer & entretenir leur industrie. On fit en France en 1720 dans une ou deux Provinces l'expérience de la dixme Royale. Comme dans ce système, il n'y avoit plus de taille personnelle sur les gens de la campagne, ils ne voulurent plus travailler qu'à force d'argent; ils se firent payer leurs journées trente sols, & ne travaillèrent que deux ou trois jours de la semaine; presque toutes les terres & les vignes demeurèrent incultes. Cet essai ne dura que deux ans: il fallut au plus vite en revenir à la taille ancienne: c'est-à-dire assujettir de nouveau l'industrie à l'impôt. La contribution de cette classe de Sujets est en elle-même infiniment juste. On devroit peut-être la modérer en beaucoup de pays, & il ne seroit pas impossible d'en écarter presque entièrement l'arbitraire. Mais l'ôter en entier ce seroit faire refluer très injustement cette partie de l'impôt sur d'autres classes beaucoup moins à leur aise, & anéantir l'égalité qui doit regner entre tous les Sujets de l'Etat, l'un n'étant pas plus obligé que l'autre, de contribuer à ses besoins, en proportion du pouvoir & des facultés.

IL est assez facile d'atteindre à une parfaite égalité dans la repartition de l'impôt sur les terres, sur les maisons & sur les rentes, & s'il est très possible d'en approcher infiniment à l'égard de l'industrie des ouvriers & artisans, il est impossible d'éviter presque aucun des inconvéniens de l'arbitraire à l'égard des autres classes des sujets de l'Etat, sur-tout de celle des Négocians, qui n'est pas celle qui demande le moins de ménagemens.

ON demandera long-tems la solution de ce problème: „ Les facultés „ d'un particulier étant inconnues, déterminer avec précision la part qu'il „ doit supporter d'une taxe personnelle à raison des facultés?”

LES Négocians devroient être exempts, dit-on, de toute taxe personnelle en général, parce que la repartition en est très difficile, & que quand

il s'y commet des erreurs, il ne leur convient guères de les faire connoître, dans la crainte de porter atteinte à leur crédit. Les Négocians sont les principaux agens des richesses de la puissance d'une Nation. En s'occupant de leurs intérêts, si l'on veut (ce qui leur est commun avec la plupart des autres hommes) ils travaillent sans cesse au bien général de leur pays; ce qui est particulier à un très petit nombre de citoyens, l'exemption des taxes personnelles seroit la récompense de leur travail. Leur profession seroit plus considérée; la Nation seroit bien dédommagée de la perte légère que ses finances pourroient éprouver par cette exemption. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer l'influence du Commerce sur la puissance des Etats. Les consommations immenses qu'il occasionne, la facilité qu'il donne aux peuples de payer les charges publiques, les droits multipliés auxquels il donne lieu sur les importations & les exportations, la quantité d'argent qu'il appelle de toutes parts. Que ce soit le spéculateur, ou le consommateur qui paye les droits, il est toujours vrai que l'on doit tenir compte aux Négocians des droits que produisent les marchandises qu'ils font passer à l'étranger. Plus ils étendent les exportations, plus les finances de l'Etat en sont augmentés; le produit des finances n'étant qu'une partie aliquote du produit du Commerce.

Mais ne seroit-il pas possible, ajoute-t-on, de trouver un moyen en abolissant la capitation, la taille & l'industrie sur les Négocians, de les faire contribuer aux charges de l'Etat d'une façon plus conforme à l'esprit du Commerce & à sa marche? Car ils doivent contribuer aux charges publiques, comme les autres sujets de l'Etat. Une ville Anfiatique nous en fournit l'exemple. On y fait payer à tous les Sujets négocians, au marc la livre de leurs biens; le Négociant se taxe lui-même. Il sçait dans le moment qu'il va payer, le bien qu'il possède, fait son calcul, & va porter lui-même ou envoie dans un sac cacheté, la somme qu'il s'est imposée, qui est reçue par quatre Commissaires ou Receveurs & versée en sa présence dans une caisse, sans qu'il soit permis de la compter: on en sent aisément la raison. Ici les gens qui ne connoissent pas les Négocians, vont s'écrier qu'il se feroit bien des fraudes, & qu'on s'acquiteroit à bon marché de l'impôt. On répond à cela que la bonne foi & la délicatesse des sentimens du Négociant ne sont pas assez connues, ou que leur profession n'est pas assez honorée. On observe d'ailleurs qu'il n'est pas permis dans la ville citée de faire aucun commerce sans qu'au préalable on n'ait fait serment entre les mains du Sénat, de contribuer en conscience aux charges de l'Etat. On demande quel seroit le Négociant pour peu que son honneur & son crédit lui
soient.

soient chers, qui s'exposeroit à être parjure pour une modique somme qu'il pourroit frauder.

IL résulteroit, dit-on, deux grands biens d'un pareil règlement. Premièrement la profession du Négociant seroit plus estimée, qu'elle ne l'est, ce qui influeroit infiniment sur les progrès du Commerce:

SECONDEMENT l'état du Négociant faisant par cet arrangement un corps séparé de la noblesse, ayant ses prérogatives comme les autres corps de l'Etat, on ne verroit pas tant de ces hommes utiles à leur patrie abandonner leur profession pour acheter des charges, pour s'ennoblir & décorer leur famille. Ils seroient les colonnes & les soutiens d'une ville marchande par des entreprises plus étendues, que d'autres n'osent tenter, soit par le défaut de fonds & de crédit, soit par le défaut de connoissances & d'une grande expérience acquise avec les richesses dans le Commerce.

IL n'y a peut-être point de classe de citoyens chez laquelle l'honneur, la bonne foi, la plus exacte probité regnent plus généralement que parmi les Négocians; & l'injustice qui résulte souvent d'une repartition arbitraire, demande d'autant plus l'attention de l'administration, que la considération de leur crédit ne leur permet jamais de s'en plaindre & de la faire réparer. Mais n'est-ce point trop présumer de cette probité rigoureuse, qui distingue généralement l'ordre des Négocians, que de croire qu'elle s'étend généralement & exactement chez chaque Négociant en particulier jusque dans le secret de son comptoir & de toutes les affaires? On auroit bien de la peine à persuader au public que le Senat de Hambourg trouve toujours dans sa caisse la somme entière demandée au corps des Négocians, & qu'il ne s'en trouve pas plusieurs dans le grand nombre, qui s'imposent beaucoup au-dessous de ce qu'ils devroient porter à la caisse, ou qui n'interrogent pas bien leur conscience. Il n'y a certainement point de Juge plus rigoureux. Mais tous les Négocians l'écoutent-ils également? Si on admettoit cette forme de repartir la contribution personnelle qui est due incontestablement par les Négocians, pourroit-on compter qu'il n'en résulteroit point de non-valeur pour le fisc, qui l'obligeroit d'en surcharger injustement d'autres Sujets?

IL ne seroit pas cependant impossible d'écartier l'inconvénient des non-valeurs à l'égard du fisc, & il n'est point d'Etat où l'on ne put admettre cette forme d'imposition, si elle étoit demandée par les Négocians; mais il

faudroit que le corps des Négocians s'obligeât solidairement à fournir la somme entière de l'impôt, & qu'on convint que dans le cas où il se trouveroit un déficit dans la caisse, ce déficit seroit annoncé aux Négocians avec un nouvel appel, & que dans le cas d'un excédent, cet excédent resteroit en dépôt pour être employé à faire les fonds de l'année suivante. Par-tout où les Négocians se soumettroient à ces conditions, on ne devroit pas hésiter de leur accorder le privilège de s'imposer eux-mêmes.

LES droits sur le Commerce, & toutes les gênes qui en résultent, peuvent détruire le Commerce. Cependant le Commerce est nécessaire, & les impôts le sont aussi. Il semble que l'assiette des impôts la plus convenable devroit être uniquement sur les consommations. Mais cet impôt qui paroît le plus raisonnable dans la spéculation, présente de grandes difficultés dans la pratique.

Il n'y a en effet peut-être aucun Etat en Europe où les droits sur les consommations soient établis sur de bons principes, où ils n'attaquent ou l'agriculture, ou l'industrie, ou le commerce, ou même tout-à-la-fois ces trois sources de la finance & de la prospérité publique. Les denrées & les marchandises à l'entrée, à la sortie de l'Etat, à l'entrée des villes dans l'intérieur, & sur celles qui se consomment dans les campagnes, peuvent soutenir des droits plus ou moins forts, & d'autres doivent être entièrement libres.

CE seroit une grande méprise que de dire: „L'Etranger tire d'ici telle „ marchandise, il faut mettre un droit fort à la sortie; il sera payé par le „ consommateur étranger, & le produit des finances nationales s'accroitra „ d'autant.” La méprise auroit moins d'inconvéniens si elle devenoit générale chez toutes les Nations, qui peuvent fournir la même marchandise: mais ce seroit toujours une grande faute, car ce seroit s'opposer, & sans doute sans le vouloir, à l'exportation, seul moyen de rendre une Nation riche & puissante. Une telle erreur ne peut être commise que par un Traitan avide & borné, à qui son intérêt particulier paroît toujours l'intérêt national, & qui peu inquiet sur l'avenir est principalement affecté des plus petits avantages présens, lors même qu'ils ne sont que momentanés pour lui, & qu'ils sont une playe incurable au peuple.

LES droits sur les consommations sont quelque-fois à la charge des propriétaires des denrées & des marchandises; ce qui ne devroit jamais arriver.

C'est

C'est un inconvénient à prévoir & à prévenir autant qu'il est possible. Mais quand même il seroit vrai, comme bien des gens peu instruits l'ont cru, que les frais & droits additionnels influant sur le prix de la vente de la chose, sont toujours payés par le consommateur, il faudroit bien se garder d'en conclure que c'est une bonne opération de finance, que de mettre des droits forts sur ce qui sert pour l'Etranger. Car il est incontestable qu'à mesure que le prix d'une marchandise augmente, sa consommation & son débit diminuent, parce que la classe des consommateurs la plus nombreuse a les moyens les plus bornés. Il faut donc regarder comme une règle certaine qu'autant qu'il est raisonnable de mettre des droits sur les consommations intérieures & sur les marchandises de luxe qui viennent du dehors, si elles ne sont pas destinées à être réexportées, autant il est dangereux de mettre des droits forts sur ce qui est exporté.

A l'égard de l'intérieur, on ne sçauroit trop ménager dans l'imposition des droits sur les consommations, tous les lieux qui sont le domicile des manufactures. Toutes les choses nécessaires à la subsistance des ouvriers, ne peuvent y être à trop bon marché; elles doivent donc y être exemptes de droits sur les consommations, si l'on veut soutenir le bas prix de la main-d'œuvre qui a une si grande influence sur les avantages de la concurrence. Il faut encore bien distinguer les lieux où l'on peut imposer cette sorte d'impôt sans nuire à l'agriculture. Si les droits nuisent au débouché, à la vente des fruits du cultivateur, l'impôt détruit la source de l'impôt. Les productions de l'agriculture demandent encore une grande attention dans l'imposition des droits. On doit distinguer les différentes qualités des denrées dans les Etats qui les produisent, pour imposer des droits plus ou moins forts. Il semble qu'il importe peu à la Hollande que les droits de consommations soient exactement les mêmes sur tous les vins, quelle qu'en soit la qualité; mais il n'en est pas de même en France, où il seroit plus-avantageux que les droits fussent moindres sur les vins médiocres. On doit toujours concilier cet impôt avec l'étendue de la consommation qu'on ne sçauroit trop favoriser. En général les droits modérés sont presque toujours préférables à des droits forts pour le produit même de la finance; parce que l'étendue de la consommation les multipliant infiniment, donne un plus grand produit, qu'une consommation restreinte par des droits trop forts.

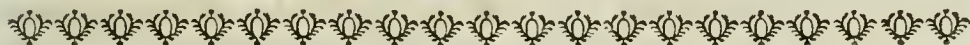
Nous ne connoissons qu'un seul exemple de cette distinction nécessaire de la différence des qualités des productions de même nature, qui confirme bien les principes que nous exposons ici. L'eau-de-vie de Cognac paye

des droits de sortie pour l'Etranger de seize livres huit sols par vingt-sept veltes: dans les Isles de Ré & d'Olleron, qui sont adjacentes à la Province de Xaintonge, & qui font les mêmes exportations, l'eau-de-vie ne paye à la sortie que vingt sols par vingt-sept veltes: cependant le prix de Cognac & d'Olleron sont toujours à-peu-près au pair; le contraire arrive rarement. Ne concluroit-on pas que ces Isles avec le tems ruineroient la culture des vignes en Xaintonge, puisque l'Etranger obtient les eaux-de-vie de ces Isles à 16 ou 17 livres de moins. Mais il sçait la différence qu'il y a dans la qualité. Celle de Cognac est la première. L'Europe n'en produit point qui ne lui cède. Elle sera toujours préférée, soit pour le bon goût, soit pour la force & le bon logement, & soutient bien la concurrence des autres eaux-de-vie, quoique les droits la rendent plus chère. Mais elle perdrait cet avantage si on augmentoit les droits, ou elle en auroit trop, si on en mettoit de plus forts sur les eaux-de-vie des Provinces voisines. Il est donc essentiel que le Ministre de la finance, qui veut imposer un droit de consommation, un droit d'entrée ou de sortie, connoisse la marche, la ressource du débouché & la qualité même de la marchandise pour se déterminer à un taux convenable.

LA plupart des Politiques ont regardé les droits sur les consommations comme l'impôt le moins onéreux, le plus juste & le plus égal; ce qui n'est vrai qu'en admettant dans l'usage de cet impôt, toutes les conditions qu'on vient d'observer; & cependant il restera encore une sorte d'inégalité bien sensible & bien grande entre la contribution du pauvre & celle du riche, sur-tout si les droits sur les consommations embrassent toutes les choses nécessaires à la vie, comme en Hollande; & cet impôt employé généralement & sans restriction pourroit devenir le plus destructif de tous les impôts, comme il l'est en Angleterre. Cet impôt est le plus doux, le plus juste qu'on puisse mettre en usage chez une Nation qui n'a qu'un territoire très borné, peu de manufactures, & dont la richesse consiste essentiellement dans un Commerce très étendu; qui y entretient une grande population. Chez cette Nation, cet impôt porté même sur toutes les consommations de première nécessité, n'affecte, ni la population, ni l'industrie, ni le commerce; parce que la population y est entretenue par le Commerce, qui soutient en même tems l'industrie bornée à l'intérieur, & l'agriculture, par une grande consommation intérieure. Tout y est plus cher, toute main-d'œuvre y est chère en proportion; mais tout y est relatif; tout s'y balance, & le Commerce paye tout. C'est ce qui autorise l'administration de la Hollande à étendre les accises jusques sur les pommes de terre. Cela ne sçauroit être imité

imité chez une Nation dont la culture des terres & les manufactures constituent la principale richesse. Chez cette Nation les droits sur les consommations doivent être restrains, aux villes où il n'y a point de manufactures à ménager, sur-tout si on les étend aux choses de première nécessité. Il peut être même très utile aux progrès de l'agriculture, de rendre la vie chère dans les villes, sur-tout dans la capitale.

AINSI il n'y a point d'impôt auquel on doive donner la préférence par une règle générale. L'entretien, les progrès de l'agriculture, de la population, des arts & du commerce, doivent déterminer la nature & la forme de l'impôt, & en prescrire en même tems les limites.



CHAPITRE XXVIII.

Du Négociant. ()*

Tous les préjugés d'état, dit Mr. *Duclos*, ne sont pas également faux, & l'estime que les Commerçans font de leur, est d'accord avec la raison. Il ne leur arrive aucun avantage, que le public ne partage avec eux. Tout les autorise à estimer leur profession.

Ce peu de mots, en faisant l'éloge du Négociant, en lui assignant un rang distingué dans l'ordre de la Société, lui indiquent en même tems presque tous ses devoirs. Que le Négociant qui entre dans la carrière du Commerce sache, qu'on n'y parvient point à un rang distingué, à l'estime publique par la voye de l'usurpation; qu'on ne l'obtient que par de grandes lumières, par un travail continuel & par la vertu; qu'il doit acquérir un détail infini de connoissances pour se procurer ces avantages que le public partage avec lui; & c'est ce partage qui rend son instruction intéressante pour le public.

Nous voyons, sur-tout en France, des enfans de Négocians entrer en concurrence avec la noblesse, dans la magistrature & dans l'épée, remplir
comme

(*) Ce Chapitre qui semble n'avoir que l'instruction du Négociant pour objet, mérite également l'attention de quiconque veut prendre part à l'administration du Commerce.

comme elle avec un grand succès, les premières charges de la robe, mériter les honneurs militaires & partager quelque-fois avec elle la gloire des armes. On a généralement condamné en France les Négocians qui se livrent à cette ambition. On a même regardé cette espèce de désertion d'une profession à laquelle ils doivent leur fortune, comme un grand obstacle aux progrès du Commerce de l'Etat, parce que cette désertion diminue les fonds du Commerce & le nombre des Négocians.

ON pourroit considérer cette ambition de quelques Négocians avec moins de sévérité, si on faisoit attention que d'autres Négocians prennent dans le Commerce la place que ceux-ci viennent d'abandonner; que le Commerce de l'Etat manque bien plutôt d'encouragemens, que de fonds & de Négocians pour s'étendre & lui donner toute sa valeur. La reflexion pourroit peut-être faire voir en même tems, que l'Etat retire des avantages solides de cette ambition. La Noblesse qui sert l'Etat en France, soit dans la robe, soit dans l'épée, est généralement pauvre. L'Ami des hommes veut qu'elle s'en pique; mais ce n'est pas là un remède à un mal réel. La pauvreté est la cause de l'extinction continuelle de beaucoup de familles nobles, & la Noblesse est nécessaire à l'Etat. Il est donc avantageux pour l'Etat, que la Noblesse se recrute de tems en tems aux dépens du Commerce.

MAIS un jeune homme, né dans le Commerce, n'en doit pas moins redouter l'exemple séduisant de cette ambition. Une seule reflexion doit le tenir sur ses gardes: ce n'est point le changement d'état qui peut l'honorer, il ne doit espérer de l'être que par la gloire que lui promettent des talens heureux. Rien n'est donc plus incertain que le succès de sa démarche; & s'il reste dans la médiocrité, rien ne sauroit le dédommager d'avoir quitté l'état de son père. Que pour se défendre contre une tentation qui, dans un âge plus mur, n'auroit aucune prise sur lui, il jette les yeux un moment sur l'Angleterre, sur la Nation la plus fière, qui se pique le plus de génie & de magnanimité; il y trouvera des frères cadets des Pairs de la Grande-Bretagne occupés dans des comptoirs des premiers élémens pratiques du Commerce (a): qu'il parcourré l'Italie, il verra dans les principales villes, même

(a) Tout le monde a vû le frère de Mylord Towshend Ministre d'Etat, Marchand dans la Cité. Dans le tems que Mylord Oxford gouvernoit l'Angleterre, son Cadet étoit Facteur à Alep, d'où il ne voulut pas revenir & où il est mort. Cette coutume qui pourtant commence trop à se passer, paroît monstrueuse à des Allemands entêtés de leurs quartiers: ils ne sauroient concevoir que le fils d'un Pair d'Angleterre ne soit qu'un riche & puissant bourgeois, au lieu qu'en Allemagne tout est Prince. On a vû jusqu'à trente Altesces du même nom, n'ayant pour tout bien que des armoiries & de l'orgueil. *Voltaire Mémoires de Litt.*

même dans des Etats purement monarchiques, des familles nobles des plus anciennes, même des plus illustres, qui n'ont pas dédaigné de joindre le nom de Commerçant aux titres de leur naissance (b).

UN jeune Négociant, après s'être fixé sur l'idée du Négociant, & sur l'estime qu'il doit avoir pour son état, doit envisager l'universalité du Commerce: il doit se former une idée générale du Commerce que l'Europe fait avec les trois autres parties du monde. C'est le premier pas qu'il doit faire dans la théorie. Il doit parcourir d'abord le Globe entier, pour s'arrêter ensuite successivement à l'examen des différentes branches de Commerce que l'Europe, ou une seule ville de l'Europe, Amsterdam, fait avec toutes les parties du monde connu. Une étude fort courte, un peu réfléchie, lui rendra sensible la nécessité de cette théorie, qu'il trouvera bien-tôt aussi intéressante, aussi curieuse qu'utile.

QUELQUES Négocians la négligent, parce qu'ils la croient étrangère ou indifférente au succès de la science pratique, à laquelle ils se sont uniquement voués. Le défaut de lecture & de réflexion les empêche d'apercevoir leur erreur. On pourroit leur demander, si la pratique du Commerce exige un sens droit, un jugement juste? Si la théorie ne seroit qu'à former le jugement, elle seroit encore assez digne de l'attention & de l'étude d'un jeune Négociant. Elle porte les plus grandes lumières dans la pratique, elle en assure la marche, elle rend les idées du Négociant plus justes, donne de l'étendue & de la force à son génie, & lui présente mille moyens de s'élever.

UN Négociant qui n'a que de la pratique, est un homme qui, en se renfermant dans une espèce de routine, a prescrit lui-même les limites les plus étroites à son Commerce. Il s'est, pour ainsi dire, privé de la faculté de penser & d'agir. Il ne connoit rien au-delà de la branche de Commerce qui l'occupe, & il ne connoit même cette branche qu'imparfaitement; parce qu'il ignore ses différentes relations avec les autres branches de Commerce, qui n'entrent point dans le sien: ou s'il sçait en général que toutes les branches de Commerce se tiennent, il n'en connoit pas assez les liaisons, & ce que cette connoissance a d'utile pour un Négociant. S'il veut spéculer sur les articles même compris dans les limites étroites de ses connoissances pratiques, il se trouve sans cesse exposé à fonder ses spéculations sur de faux prin-

(b) A' Naples, les Marquis Rota, Barretta, Brancaccio, le Duc Joseph Giordano, &c.

principes; parce qu'il n'est pas en état de voir toujours toute l'étendue & toutes les faces de son objet. Il se trouvera bien plus borné encore, s'il veut suivre le Commerce de commission. Comment pourroit-il engager & faire multiplier des ordres en sa faveur par une correspondance sage & lumineuse sur différentes branches de Commerce, & sur une multitude infinie d'objets? La commission, cette branche de Commerce la plus solide & peut-être la plus délicate, & en même tems la plus nécessaire, ne sçauroit s'étendre entre ses mains.

ON sentira mieux combien il y a à perdre pour un Négociant, à vouloir se passer des connoissances que lui présente une bonne théorie, lorsque nous développerons l'idée générale de l'universalité du Commerce, & sur-tout lorsqu'après avoir parcouru les différentes branches qui méritent le plus d'attention, nous passerons à la connoissance des élémens du Commerce pratique. On verra alors quel usage on fait dans la pratique des connoissances de la théorie, & à quel point cet usage est précieux.

ON a beaucoup écrit sur le Commerce: on compte en Angleterre plus de quinze cent volumes sur cette matière; & depuis qu'on s'est avisé de considérer en France le Commerce comme une science, le goût vif de cette Nation semble nous promettre tout-au-moins la même abondance. La Litterature françoise a fait en peu de tems sur la théorie de l'Agriculture, du Commerce & des Arts, des progrès bien plus rapides, qu'on n'en a jamais fait en Angleterre, depuis qu'on a sçu rendre la Nation sensible à l'utilité de ces matières, & à tous les avantages qui en résultent pour la fortune de l'Etat: & ce qui est infiniment heureux encore, les François ont sçu répandre sur ces matières, les fleurs, les ornemens du style, tout ce qui engage à lire, qu'ils n'employoient auparavant qu'à des sujets de pur agrément ou frivoles. Aucune Nation ne possède mieux l'art de rendre agréable l'empire de la raison.

LA lecture de tant de volumes pourroit effrayer chez un jeune Négociant, le courage le plus intrépide. Il faut en abandonner l'entreprise à ceux qui veulent posséder à fonds une science, qui se proposent d'en étendre la théorie toujours susceptible de nouvelles perfections, & de reculer encore les limites de nos connoissances. Cette ambition, toute louable qu'elle est, ne doit point toucher le cœur d'un jeune Négociant. Les occupations infinies qu'il embrasse, ne lui laisseroient pas le tems de répondre à une ambition qui le surchargerait d'un travail inutile. Nous nous bornons au

nécessaire : le tems est trop précieux dans le Commerce, & s'écoule avec trop de rapidité, pour l'employer à acquérir du superflu.

UN jeune Négociant apprendra dans une lecture fort courte, ce que c'est que le Commerce, son origine, ses progrès chez toutes les Nations de la terre, anciennes & modernes ; ses révolutions qui toutes ont précédé ou suivi celles des empires, & ont souvent changé la face politique, non-seulement de l'Europe entière, mais de presque toutes les autres parties du monde. Il sera bien-tôt instruit de la division du Commerce dans ses branches principales : les sousdivisions de chaque branche demandent plus de tems & plus de détail, mais il faut d'abord les connoître & les parcourir en gros. Il verra les liaisons que toutes ces branches ont entre elles, & celles qu'elles ont en même tems avec tous les arts, dont il prendra aussi une idée générale. Il doit suivre la route de chaque branche de Commerce depuis sa source, jusques aux lieux dont la consommation est le premier principe de son activité : ce qui l'oblige de voyager sur les cartes dans les différentes parties du monde connu pour s'instruire des endroits d'où se tirent les denrées, les matières premières & les marchandises ; de ceux où elles sont entreposées, & enfin de ceux où chaque article trouve son emploi & sa consommation. S'il veut connoître le Commerce maritime & celui des assurances, (& quel est le Négociant qui peut négliger ces deux branches?) il faut qu'il se forme une idée générale de la construction des navires, de la navigation & de ses risques dans les divers parages de l'univers, fréquentés par le Commerce.

IL ne faut qu'une attention médiocre en suivant le Commerce dans ses différentes routes sur la surface de la terre, pour appercevoir l'intérêt respectif de toutes les Nations : cet intérêt se présente naturellement ; & plus naturellement encore on doit être porté à s'arrêter plus particulièrement sur l'intérêt de sa Nation, à l'observer, à le connoître à fonds. L'amour de la patrie doit exciter ici la plus vive émulation. Le Négociant devrait s'accoutumer de bonne heure à voir le Commerce en Philosophe & en Citoyen, comme en bon Père de famille. Il est heureux de pouvoir lier des intérêts si chers avec la curiosité si naturelle à l'homme.

QUELS objets intéressans ne nous présente pas un coup-d'œil attentif sur l'art qui nous fournit de quoi nous vêtir ? Les étoffes & les toiles sont après les alimens, l'objet de la branche de Commerce qui intéresse le plus l'humanité, comme étant de premier besoin. Mais cette branche de Com-

merce n'existe que par la fabrication : ici se présentent en foule dans une dépendance réciproque, les arts sans le secours desquels la fabrication n'existeroit point, ou seroit très grossière & très imparfaite, à commercer par le premier de tous les arts, l'agriculture qui lui fournit abondamment la matière première la plus essentielle; & cet art vous conduit à observer l'état de la population sans laquelle il n'existeroit lui-même que dans la foiblesse & la langueur, & que la population exige pour être florissante, un heureux climat & la douceur du gouvernement. Son intérêt est touchant & vous représente les arts qui viennent à son secours, soit pour l'animer, soit pour s'étendre, soit pour la conserver ou la défendre contre un ennemi destructeur.

UNE légère attention sur l'apprêt des étoffes, vous fait voir ensuite dans les teintures seules, les trois règnes & les quatre parties du monde mis, à l'aide de la chymie, à contribution pour les former. Observez encore ici les besoins respectifs du cultivateur, de l'artiste, de l'ouvrier & de l'entrepreneur, qui les lient entr'eux, & que ce lien seroit toujours foible & souvent détruit, si le Commerce ne transportoit au loin une grande partie de ces productions de l'industrie chez des Nations auxquelles l'art ou la nature ont fait d'autres présents qu'elles donnent en échange, & qui sont nécessaires à d'autres Nations. L'argent comme signe des valeurs n'entre ici que pour faciliter les échanges, & leur donner de l'activité; car on doit observer que dans les principes du Commerce, toutes ses opérations se réduisent toujours aux échanges entre les différentes contrées de la terre. L'argent comme signe, sert de mesure à la valeur de la matière du Commerce, & la représente si bien en son absence, qu'il va la trouver ensuite pour l'amener au marché.

LE seul exemple des manufactures un peu réfléchi vous montre presque toute la marche du Commerce. Vous en voyez la baze & le premier principe dans la population, dans l'agriculture, & dans l'industrie qui s'occupe de l'exercice des arts. Si vous voulez sçavoir quel est le motif qui entretient la population, qui anime l'agriculture & l'industrie, qui donne à tout la vie & la plus grande activité, il faut vous transporter dans une Place de commerce, voir les magasins immenses des productions étrangères & de celles du pays, qui y sont formés par les Négocians; vous reconnoîtrez cet heureux mobile dans la grande consommation.

LE port mérite bien une autre attention. Les vaisseaux dont il est rempli, présentent à vos regards les chefs-d'œuvre de l'industrie humaine, les

les preuves les plus étonnantes de la hardiesse du génie commerçant; les instrumens des richesses particulières, de l'opulence & de la force publique. Vous avez sous vos yeux le principe de cette communication entre les diverses parties de la terre, qui lie entre elles les Nations les plus éloignées, par des avantages respectifs. Les matériaux de ces vaisseaux sont payés dans le Nord avec les productions, avec les fruits de l'industrie de la Nation qui les a construits. Vous en voyez en charge pour toutes les parties du monde. Arrêtez-vous à ceux qui sont armés pour la côte de l'Afrique: vous connoîtrez la branche de Commerce la plus pénible pour l'industrie & pour l'humanité, la plus nécessaire cependant pour jouir du Commerce de l'Amérique, qui a pour base la traite ou achat des habitans de l'Afrique, pour lequel ces vaisseaux sont armés. Observez qu'ils ne portent pour ce Commerce que des marchandises de vos fabriques & quelques articles des Indes Orientales, qu'ils vont échanger pour des hommes qu'ils transportent de-là en Amérique, où ils échangent ces mêmes hommes pour des denrées dont nous ne pouvons plus nous passer, & pour des matières premières devenues précieuses à nos manufactures; & que les Américains n'obtiennent de leurs terres que par le secours des bras de ces esclaves. Considérez les vaisseaux destinés pour les Indes Occidentales: vous les voyez également chargés des productions de vos terres & de vos fabriques; mais les retours de ceux-ci qui consistent aussi en denrées & en matières premières de nos manufactures, ou en or & en argent, sont dûs aux succès des premiers.

Les vaisseaux qui partent pour les Indes Orientales, ne méritent pas moins d'attention. Ceux-ci portent beaucoup d'argent, c'est le principal article de leur cargaison. Ces vaisseaux ne semblent destinés par leurs cargaisons qui sont toujours les mêmes, qu'à diminuer sans cesse le trésor de l'Europe, & à s'appauvrir doublement, en faisant payer inutilement par leurs retours en toiles & en étoffes, l'industrie Indienne par l'industrie Européenne. C'est un reproche qu'on ne cesse de faire au Commerce de l'Europe avec les Indes Orientales. Ce reproche est sans doute exagéré, parce qu'on se laisse frapper de l'exportation continuelle & presque aussi ancienne que le Commerce, que l'Europe fait sans cesse de son argent dans les Indes Orientales, & de l'importation des toiles de coton blanches & peintes, & des étoffes de soye, qui nuisent aux progrès de notre industrie. Si l'on s'arrête en effet à cette première idée, le reproche est fondé, ce Commerce est ruineux.

Le reproche cependant perdra infiniment de sa force, si on jette un coup-d'œil

d'œil réfléchi sur les marchandises d'entrée & de sortie; si on suit le Commerce qui se fait ensuite en Europe des retours des Indes Orientales; si on se rappelle que l'Europe n'est devenue que trop tard industrielle & commerçante; & que bien des siècles avant la découverte de la route des Indes Orientales par le Cap de Bonne - espérance, l'Asie étoit en possession de répandre en Europe toutes les richesses de ses productions, & de lui enlever sans cesse son or & son argent par la mer rouge & par la méditerranée. C'est le Commerce qui accumula autre-fois tant de richesses dans les villes de Tyr, de Carthage, de Marseille, qui rendit successivement si puissantes, Venise, Gênes, Florence & enfin les villes anseatiques, aux dépens de toutes les autres Contrées de l'Europe. La principale partie du Commerce de l'Asie n'a fait que changer de route, en attirant la navigation de l'Europe par le Cap de Bonne - espérance, & a perdu infiniment de ses avantages par l'industrie qui s'est répandue en Europe depuis cette époque, & qui a fait des progrès immenses.

LA découverte de l'Amérique a ensuite ajouté à l'industrie Européenne pour diminuer encore infiniment le poids du tribut que l'Europe payoit de tous tems à l'Asie. L'Europe n'a plus envoyé son or & son argent à l'Asie, elle y a envoyé celui de l'Amérique qu'elle a acquis & qu'elle acquiert encore tous les jours avec une bonne partie des denrées & des marchandises qu'elle reçoit des Indes Orientales, en les renvoyant aux Indes Occidentales, où elles sont échangées pour de l'or & de l'argent, avec l'avantage d'une augmentation de valeur pour l'Europe de plus de deux - cent pour cent.

IL faut observer encore que les marchandises des Indes Orientales, qui prennent en Europe la place de quelques - unes des productions de son industrie, car c'est une vérité qu'il n'est pas possible de méconnoître, y sont apportées, avec des assortimens de denrées & de matières premières dont l'Europe ne peut se passer, & dont une grande partie lui sert encore infiniment à faire valoir son industrie, & acquérir l'or & l'argent des Indes Occidentales.

SI on ajoute à ces observations un peu d'attention aux chargemens des vaisseaux qui vont aux Indes Orientales, on sera tenté de croire que la jalousie qu'excite le privilège exclusif des Compagnies, a trop fait exagérer les desavantages de ce Commerce. On a estimé jusqu'à près de cent - mille liv. sterl. les envois de la Compagnie d'Angleterre, en fer en barre, en clous, plomb, cordages, bas, étoffes & autres marchandises.

ON ne fait point ce reproche au Commerce du Levant, quoiqu'on y envoie aussi de l'argent. On n'en rapporte que des denrées & des matières premières, auxquelles notre industrie donne des valeurs infinies; & nous y envoyons beaucoup de denrées de l'Amérique, & de nos étoffes. Enfin notre industrie a réparé les torts que la nature & la négligence faisoient à nos climats, & nos manufactures ont rendu avantageux le Commerce que l'Europe fait de tous tems avec l'Asie, & qui autrefois n'étoit absolument que nuisible.

A MESURE qu'on parcourt ainsi les différentes branches du Commerce, & qu'on suit avec un peu d'attention la circulation des productions de la nature & de l'industrie sur la surface de la terre, sans cesse reproduites par l'art ou par la nature pour satisfaire les besoins ou le luxe des hommes, on apperçoit les liaisons que la Providence a formées entre les Nations les plus éloignées; qu'elle a établi par le Commerce entre toutes les Nations, une sorte de balance de richesses & de pouvoir, que le Commerce entretient; & qu'il n'y a pas une seule Nation policée, qui n'ait besoin de quelqu'une des autres Nations.

AVANT que d'entrer dans un plus grand détail, nous devons répondre à quelques objections, ou plutôt combattre des préjugés trop généralement reçus, même chez des gens qui ont des lumières supérieures. On voudroit que les études d'un Sujet qu'on destine au Commerce, fussent fort bornées, de peur que l'amour des belles lettres ne lui donnât du dégoût pour le Commerce, & pour qu'il entrât plutôt dans le Commerce, dont les connoissances ne s'acquièrent que par l'expérience; d'où l'on conclut qu'on ne sçauroit le pratiquer trop-tôt.

Nous ne sçaurions marquer dans l'éducation ordinaire qu'on donne généralement aux enfans, les limites de celle qu'on doit donner aux enfans des Négocians, ou à ceux qu'on voudroit destiner dès l'enfance au Commerce. Peut-on destiner les enfans dans un âge si tendre, plutôt pour un état que pour l'autre? Un Père éclairé observe ses enfans, démêle leurs penchans, leurs inclinations, leur goût, leur caractère; il cherche à connoître à quoi ils sont propres. Mais la sagesse, & peut-être le devoir lui dictent d'un côté de ne point forcer les inclinations de ses enfans, & de l'autre de ne pas leur permettre légèrement d'embrasser un état auquel il prévoit qu'ils ne seront point propres.

A quel age & dans quelle classe des études les enfans font-ils assez développés, pour être consultés & pour mettre le Père de famille en état de décider avec prudence une question si importante, d'où dépend ordinairement la félicité de la vie? Ce sont des plantes qui ne meurissent pas toutes au même degré dans le même espace de tems. Comment prescrire une règle, & une règle générale, sur un point si délicat?

L'UTILITE' de l'instruction seroit d'ailleurs trop bornée, si elle ne venoit pas également au jeune homme élevé dès l'enfance pour le Commerce, à celui qui après une bonne éducation, s'y destine de lui-même & embrasse cet état par choix & par goût, & à celui qui n'a eu qu'une éducation très négligée, ou qui n'a que celle qu'il s'est donnée lui-même; enfin à celui qui déjà occupé de la pratique & sans fortune, veut s'élever dans le Commerce par ses talens & par son mérite personnel. Nous pensons que si notre instruction doit être utile, elle le fera davantage en la rendant générale autant qu'il est possible, pour tous les pays & pour tous les jeunes gens qui entrent dans la carrière du Commerce.

Nous ne devons pas laisser subsister une autre objection, qui a presque la force d'un préjugé, & qui est d'autant plus spécieuse qu'elle consiste dans des faits dont la vérité ne peut être contestée. Les faits sont séduisans lorsqu'ils flatent les passions ou le goût. Il est vrai que bien des gens qui se sont distingués dans quelque profession relative au Commerce, n'ont eu souvent pour guide que le bon-sens & la nécessité de se faire un nom ou d'acquérir de la fortune; que des Négocians qui ont acquis des biens immenses, n'ont pas consulté les auteurs pour sçavoir quelle route ils devoient tenir; que quelques Marins qui se sont distingués dans l'une & l'autre Marine, n'ont point pris leurs connoissances dans les livres, mais dans une pratique constante qui a développé leurs idées à mesure qu'ils l'acquéroient.

CONCLURE de-là que les connoissances de Commerce ne s'acquièrent que par l'expérience, ce seroit autoriser par la conséquence la moins juste, la paresse & l'indolence des jeunes gens, & leur porter un préjudice irréparable.

COMME les poésies d'*Homère* ont précédé les préceptes d'*Aristote* & l'art poétique d'*Horace*; comme *Echine* & *Démotribène* se sont disputé la gloire de l'éloquence long-tems avant que *Cicéron* & *Quintilien* eussent prescrit les règles de l'art; il y a eu de bons Négocians & de grands Marins avant qu'on eut écrit sur la Marine & sur le Commerce. S'ensuit-il de-là qu'on doive laisser

fer espérer aux jeunes gens de devenir Poëtes, Orateurs, bons Négocians & bons Marins, sans étude & par le seul secours de la pratique ou de leur génie? La nature a produit quelque-fois des hommes qui dans les sciences & les arts, ont donné des leçons aux autres hommes, sans en avoir reçu eux-mêmes que de la force de leur génie. On ne peut cependant se les proposer pour modèles qu'à l'aide des règles de l'art, dont leur marche a donné les premières idées; & la science des règles demande de l'étude.

Si l'on pouvoit supposer dans tous les Sujets qui entrent dans la carrière du Commerce, le génie créateur dont nous avons si peu d'exemples, seroit-on autorisé à leur dire qu'ils trouveront dans l'expérience seule & dans la pratique toutes les connoissances nécessaires, & que le génie n'a besoin d'autre guide que l'observation? De quelle utilité pourroit être un tel conseil? L'invention des arts a précédé la découverte des règles: seroit-il raisonnable de conclure de-là qu'on peut négliger l'étude des règles?

TOUT art a sa spéculation & sa pratique. Sa spéculation n'est autre chose que la connoissance des règles de l'art, & sa pratique est l'usage des mêmes règles. Beaucoup d'arts mécaniques n'exigent qu'un usage habituel & non réfléchi des règles de l'art. Mais le Commerce n'est certainement point placé dans ce rang. Il est impossible d'en pousser loin la pratique sans la spéculation. Dans le Commerce il faut posséder les règles de l'art, & en faire à tous momens un usage réfléchi. L'expérience peut sans doute apprendre l'un & l'autre; mais avec quelle lenteur, en combien de tems, avec quels risques? Car c'est sur-tout dans la pratique du Commerce, que toutes les opérations de l'esprit sont soumises à la règle, ainsi que la règle l'est toujours à la raison.

L'INSTRUCTION, l'étude des règles de l'art de faire le Commerce, est d'autant plus nécessaire aujourd'hui à ceux qui se destinent à cette profession, qu'il y a plus de lumières, qu'il n'y en a jamais eu parmi les Négocians. Le jeune Négociant trouvera par-tout & dans toutes les branches du Commerce, une grande concurrence à soutenir; les progrès des connoissances & de l'esprit de Commerce ont rendu fort rares les hazards qui présentent souvent autre-fois au Négociant, l'occasion de faire une fortune rapide: toutes les branches de Commerce sont à présent généralement connues, calculées & cultivées; il en est fort peu sur lesquelles il reste quelque découverte à faire; & la concurrence des lumières & de l'intelligence des Négocians a presque réduit tous les bénéfices du Commerce à la valeur

exacte que la nécessité de la circulation ajoute indispensablement aux denrées & aux marchandises. Le jeune Négociant ne peut donc espérer de supériorité dans le Commerce, que de son étude, de son application, en un mot que de la supériorité de ses talens.

Il n'y a presque point de jeune homme qui ne fasse quelques progrès utiles, pourvû qu'il aît la docilité de se prêter à l'instruction. La présomption est un défaut assez ordinaire aux jeunes gens, sur-tout à ceux qui ont de l'étude & de la lecture. La modestie, la retenue, la méfiance de ses propres lumières, doivent être le caractère du jeune Négociant. Il doit d'autant moins négliger ces dispositions pour lire avec fruit & s'instruire d'une manière solide de la théorie du Commerce, qu'elles lui sont bien plus nécessaires encore dans la pratique.

UNE seule imprudence, une seule entreprise inconsiderée dans le Commerce, donnent par des suites toujours facheuses, les plus grands embarras aux plus habiles Négocians, compromettent leur honneur & leur fortune, & se payent trop souvent aux dépens de l'un ou de l'autre. L'état du Négociant est peut-être celui de tous les états dans lequel l'excès de confiance est le plus dangereux. Le jeune Négociant ne sçauroit donc trop s'accoutumer en se préparant au Commerce par l'étude de la théorie & en lisant, à douter, à juger avec circonspection, & à se défier de ses propres lumières. Il trouvera le premier exemple de retenue & de modestie chez les Négocians du premier ordre, & parmi un très grand nombre, beaucoup d'étude, de lecture & un grand fonds de théorie.

ON ne sçauroit donner trop d'attention à une lecture fort courte, mais infiniment utile, au vingt-deuxième livre de *l'Esprit des Loix*, où l'Auteur traite des loix dans le rapport qu'elles ont avec le Commerce considéré dans sa nature & dans ses distinctions. On voit avec lui le Commerce en Citoyen, en Philosophe & en Législateur: on le considère dans sa naissance, dans ses progrès & dans ses revolutions, dont cet heureux génie a formé le tableau le plus intéressant. Non-seulement il instruit par le développement des premiers principes & des grandes maximes du Commerce, dont aucune ne lui échappe; mais encore par la généralité des idées qu'il présente à un esprit attentif; il lui donne de l'étendue & de l'élevation, soit en l'accoutumant à embrasser également toutes les parties d'un seul tout, soit en lui faisant prendre l'habitude de remonter jusques aux premiers principes. Il a jeté les plus grands traits de lumières sur les branches les plus intéressantes; sur la

construction, sur la navigation, sur les engagements de Commerce, les contrats maritimes, les monnoyes, le change, les compagnies, les banques, les fonds publics, les hopitaux, le luxe, l'agriculture & la population. Qu'il est heureux de trouver des connoissances si importantes, si nécessaires & si utiles, dans un ouvrage si court & où sont réunis l'art d'écrire & l'art de bien penser; dans un ouvrage qu'on lit & qu'on relit toujours avec un nouveau plaisir!

IL est d'autant plus important d'acquérir une idée générale du Commerce de toutes les Nations, que dans la pratique on se trouve souvent dans la nécessité de faire usage des connoissances du plus grand détail. Il suffira de s'attacher d'abord à connoître le Commerce des trois Nations rivales qui font le Commerce le plus étendu, celui de la Hollande, de la France & de l'Angleterre. On trouve nécessairement dans le système & dans l'idée générale du Commerce de ces trois Nations, de quoi se former une idée assez étendue de celui du reste de l'Europe & des trois autres parties du monde, que ces trois Nations embrassent en entier presque également.

APRÈS l'examen réfléchi du tableau général du Commerce dans le *Distionnaire de Savari*, qui donne une assez grande connoissance des richesses naturelles & d'industrie, des Arts & du Commerce des deux premières Nations; on trouvera dans l'ouvrage intitulé *Mémoires sur le Commerce des Hollandois* &c. & dans les *Mémoires du Pensionnaire de Wit*, de quoi se former une idée générale, juste & assez étendue, du Commerce des Hollandois dans les quatre parties du monde. La politique de cette Nation pour former & élever son Commerce, pour l'agrandir & le soutenir, est ce qui compose la partie la plus brillante & la plus intéressante de son histoire.

LE Négociant dans un port de mer peut-il se dispenser de donner une attention particulière à la navigation? Il doit s'arrêter d'abord à la construction. Il y a sur cette matière, comme sur l'art de naviger, un détail de connoissances qu'il faut abandonner aux constructeurs & aux navigateurs; mais il n'est pas permis à un Négociant qui veut suivre le Commerce maritime, ou quelqu'une de ses branches, car il en a plusieurs; d'ignorer une infinité de connoissances, toutes également nécessaires, soit pour l'achat ou la vente des matériaux qui servent à la construction, objet de Commerce qui devient tous les jours plus intéressant par les accroissemens qu'on donne sans cesse à la marine Européenne; soit pour la vente ou l'achat des vaisseaux mêmes, soit pour faire construire, ou pour diriger un radoub, ou enfin pour

juger de la durée d'un navire, le condamner à propos, &c. Le Négociant doit également connoître en général tous les risques que court un navire dans les différens parages, suivant les saisons, pour les apprécier & diriger en conséquence, soit des assurances, soit des contractés à la grosse.

Mr. *Du Hamel* de l'Académie des Sciences de Paris, a donné en 1752, les *Elemens de l'Architecture navale ou Traité pratique de la Construction des vaisseaux*. Cet ouvrage dépouillé d'algèbre & de démonstrations, présente des méthodes si simples & si claires, que quiconque le posséderoit bien, seroit en état de dresser les plans de toute sorte de batimens, & de régler les proportions les plus avantageuses pour toutes les parties qui entrent dans leurs constructions. Le jeune Négociant peut s'en tenir à cette seule lecture sur cette matière: mais il seroit à désirer qu'après l'avoir faite avec attention, il voulut examiner, même cet ouvrage à la main, un chantier, des vaisseaux en construction & des vaisseaux sous voile. Il apprendroit plus promptement, plus sûrement & avec moins de peine à se connoître à la qualité des diverses matières employées à la construction, & cette connoissance est très importante & très nécessaire à un Négociant; il s'instruiroit assez pour ordonner lui-même la construction de toute sorte de batimens avec sagesse & avec économie, & pour en bien diriger la vente ou l'achat.

IL ne lui fera pas moins utile de prendre une idée générale de l'art de la Navigation. Il n'y a rien de mieux à lire pour cela que le *nouveau Traité de Navigation contenant la théorie & la pratique du Pilotage* de Mr. *Bouguer* de l'Académie des Sciences de Paris, revû & abrégé par Mr. l'Abbé de la *Caille*, de la même Académie, publié à Paris en 1760. Cet ouvrage fut composé par Mr. *Bouguer* par ordre du Ministère en 1753. Mr. l'Abbé de la *Caille*, Astronome du premier ordre, qui a beaucoup navigé & fait des voyages de long cours, a profité de ses voyages pour rendre le traité de Mr. *Bouguer* aussi parfait qu'il est possible. Cet ouvrage devoit être sans cesse entre les mains des Navigateurs, & les Négocians doivent en connoître le prix pour en recommander la lecture aux pilotes & aux maitres auxquels ils confient leur fortune.

LE Négociant doit être encore bien instruit des usages & des loix de la Navigation. On les trouve presque toutes réunies dans l'*Ordonnance de la Marine de France de 1681*, publiée il y a peu d'années avec un nouveau Commentaire. Cet ouvrage mérite d'autant plus d'attention, que cette Ordonnance pourroit servir de loi universelle de la Navigation de l'Europe, si toutes les Nations vouloient l'adopter & y conformer leurs usages.

Nous

Nous proposons enfin au jeune Négociant encore une lecture bien plus étendue, mais qu'on pourroit régarder comme une dissipation, comme un délassement nécessaire, & qui cependant lui fourniroit une instruction très utile: c'est celle de *l'Histoire des Voyages*; en lisant cet ouvrage il apprendra à connoître presque toutes les mers & tous les parages fréquentés par le Commerce. Les exemples de mille accidens lui indiqueront les précautions qu'il faut prendre pour les éviter ou les prévenir. Il étendra, il perfectionnera ses idées sur la navigation; il se rendra familières une infinité de connoissances sur cet art, très nécessaires & très utiles. Il verra les grandes découvertes dans leur berceau, dans leurs progrès aux côtes d'Afrique & dans les deux Indes. Il fera, pour ainsi dire, route lui-même avec un nombre infini de vaisseaux dans les mers d'Afrique & dans celles des Indes & de l'Amérique, & prendra presque sans peine & sans s'en appercevoir toutes les connoissances de la Géographie nécessaires à un Négociant. Il apprendra à connoître la traite de Noirs aux différens endroits de la côte d'Afrique, celle qui se fait avec les Sauvages de l'Amérique, les diverses marchandises qui y sont propres, celles qu'on obtient en échange, les différentes manières de traiter avec ces Nations, & de faire le Commerce dans tous les marchés des Indes Orientales; les marchandises qui y conviennent & les différentes sortes de celles qu'on en apporte. Sa théorie embrassera bien-tôt l'universalité du Commerce sur toute la surface du monde connu. Il entrera ensuite avec une grande facilité dans tous les détails, il les fera avec plus d'exactitude, il les verra mieux & ne sera point effrayé de l'étendue & de la multiplicité des objets que lui présenteront à l'avenir le Commerce & la Navigation. Il sera bien plus en état de se décider sur le choix des branches de Commerce qui lui conviendront mieux relativement au siège de son domicile.

TOUTES les opérations de Commerce se dirigent à l'aide du calcul. L'Arithmétique doit être familière au Négociant. On s'en tient ordinairement à bien apprendre les quatre règles ou opérations appelées *l'addition, la soustraction, la multiplication & la division*, qui composent proprement toute la mécanique de l'Arithmétique.

POUR faciliter & expédier rapidement des calculs de Commerce, calculs Astronomiques, &c. on a inventé d'autres règles fort utiles, telles que les règles d'alliage, de fausse position, de compagnie, d'extraction de racines, de progression, de change, de troc, d'escompte, de réduction ou de rabais, &c. Mais ces règles ne sont que différentes applications d'une règle générale.

IL seroit à désirer qu'un jeune Négociant ne bornât pas ses connoissances à cette seule partie des Mathématiques; qu'il s'élevât jusques à la Géométrie, & qu'il en apprît au moins les premiers élémens. L'étude de la Géométrie perfectionne les talens; elle accoutume l'esprit à la justesse, à la précision, à l'ordre, à la méthode & à la liaison des idées; dispositions heureuses & toutes infiniment nécessaires dans la pratique du Commerce, comme dans la théorie. La capacité dans les affaires suppose nécessairement un esprit géométrique, & l'étude de la Géométrie le rend plus géométrique.

IL est une autre science dont l'idée n'est pas fort ancienne, & qu'il semble qu'on cultive beaucoup aujourd'hui: c'est l'Arithmétique politique, dont les opérations ont pour but des recherches utiles à l'art de gouverner les peuples, telles que celles du nombre d'hommes qui habitent un pays, de la quantité de nourriture qu'ils doivent consommer, du travail qu'ils peuvent faire, du tems qu'ils ont à vivre, de la fertilité des terres, de la fréquence des naufrages, &c. Le Chevalier *Petty*, Anglois, est le premier qui a publié des essais sous ce titre, vers la fin du dernier siècle. Mr. *Davenant*, son compatriote, frappé de l'utilité de cette science, & des écarts du Chevalier *Petty* qui avoit exagéré ses hypothèses pour flater sa Nation, publia en 1698 un traité fort court sous ce titre: *de l'usage de l'Arithmétique politique dans le Commerce & les Finances*. La lecture de ce petit traité sera fort utile, si on fait attention que les mêmes règles de calcul sur l'art d'administrer le Commerce, les Finances, & de gouverner l'Etat, peuvent s'appliquer aussi heureusement au Commerce pratique. Car le Négociant doit, comme le Politique, calculer l'abondance & la disette des articles sur lesquels il veut spéculer, tant à la première main qu'aux lieux où se fait la consommation. S'il veut par exemple, faire des spéculations sur les grains, sur les eaux-de-vie, les huiles, &c. il doit avoir présent à l'esprit l'état des récoltes de plusieurs années; s'il porte son attention sur les retours des Indes Orientales, il doit calculer le montant ordinaire de la consommation, celui de l'importation des années précédentes, & de l'importation actuelle. De-là il peut prévoir les prix à venir aux lieux de la consommation, & se prescrire de justes limites dans ses achats. Ces règles peuvent s'appliquer avec succès à une infinité d'articles, sur-tout à tous ceux qui sont sujets à des révolutions, & ils sont en grand nombre. On ne doit point s'attendre de trouver ici une précision géométrique, l'usage en est impossible en cette matière: c'est beaucoup que d'en approcher. Le point le plus important à observer c'est l'exactitude dans les hypothèses, & la certitude des faits; car les conséquences sont toujours justes. Il ne faut jamais oublier qu'il arrive des révolutions,

soit

soit en bien, soit en mal, qui changent en un moment la face des affaires de Commerce, comme celle des Etats; qui modifient, qui même anéantissent quelque-fois les suppositions, & que les calculs & les résultats ne sont pas moins variables, que les évènements.

QUI oseroit prescrire des bornes aux connoissances nécessaires au Négociant? Lorsque le Commerce est considéré comme l'occupation d'un Citoyen dans un corps politique, dit l'Auteur des *Elemens du Commerce*, son opération consiste dans l'achat, la vente ou l'échange des marchandises dont d'autres hommes ont besoin, dans le dessein d'y faire un profit.

LE Commerce considéré avec l'Auteur dans ce point de vuë, ne présente que l'idée d'une mécanique fort simple, qui semble n'exiger que des connoissances très bornées.

ON peut, ajoute cet Auteur, s'occuper personnellement du Commerce de trois manières.

LE premier objet est d'acheter les productions de la terre & de l'industrie pour les revendre par petites parties aux autres citoyens. C'est ce qui constitue le *Détaillieur*; & cette occupation, dit l'Auteur, est plus commode que nécessaire pour la société.

LE second objet du Commerce est celui d'un citoyen qui entreprend de faire donner des formes aux matières premières. On appelle *Manufacturiers* ceux qui s'y appliquent; & leur industrie est très nécessaire, parce qu'elle augmente les richesses réelles & relatives de l'Etat.

LA troisième espèce de Commerce est l'occupation d'un citoyen qui fait passer chez l'Etranger les productions de sa patrie, pour les échanger contre d'autres productions nécessaires, ou contre de l'argent. Soit que ce Commerce se fasse par terre ou par mer, en Europe ou dans d'autres parties du monde, on le distingue sous le nom de *Commerce en gros*. Celui qui s'y applique est appelé Négociant. L'Auteur ajoute que cette profession est très nécessaire, parce qu'elle est l'ame de la navigation, & qu'elle augmente les richesses relatives de l'Etat.

ON ne peut s'empêcher, en lisant les *Elemens du Commerce*, de regretter que l'Auteur n'ait pas donné plus d'attention au Commerce considéré sous

ces trois points de vuë, & qu'il n'aît pas jugé à propos de suivre l'intérêt général de la Société & de l'Etat jusques dans la pratique. Il auroit bien mieux que nous ne sçaurions le faire, assigné au Détaillieur, au Manufacturier & au Négociant, le genre & l'étendue de connoissances nécessaires à chacun d'eux ; il leur en auroit développé les principes, & auroit infiniment contribué à faciliter les connoissances pratiques & à en assurer l'usage. Il auroit sans doute aussi accordé plus d'estime à l'occupation du Détaillieur, & n'auroit pas laissé croire qu'il a pensé, que le Négociant n'est vraiment Négociant, que parce qu'il s'occupe du Commerce extérieur. Celui qui ne s'occupe que de la seule circulation intérieure, n'est ni moins négociant ni moins nécessaire à l'Etat.

IL y a sans difficulté une grande distance entre l'occupation du Détaillieur, entre celle du Manufacturier même, & celle du Négociant. C'est ce dernier qui tient dans ses mains la balance de l'Etat, qui la fait pencher en sa faveur, qui enrichit les cultivateurs & les artisans, en procurant au-dehors la vente des productions naturelles & de celles de l'industrie, qui met vraiment les étrangers à contribution : & ses succès qui répandent l'opulence parmi ses concitoyens, sont le fruit d'une grande étendue de connoissances & d'une expérience longue & raisonnée, dont le Détaillieur ni même le Manufacturier n'ont pas besoin. Mais l'un & l'autre sont également nécessaires. Le Manufacturier doit être un excellent artiste ; il doit avoir une parfaite connoissance de toutes les matières premières qu'il employe, de leur source, de leurs divers entrepôts, des révolutions, auxquelles elles sont sujettes, & sçavoir les prévenir par de sages spéculations, pour se les procurer au meilleur marché. Il doit connoître toutes les ressources de l'art & de l'industrie dans le genre qui l'occupe, & le goût des consommateurs, pour se donner tous les avantages de la concurrence.

LE Détaillieur est l'agent qui donne l'ame à la circulation des denrées & des marchandises ; c'est par lui que le Négociant & le Manufacturier débouchent leurs magasins ; c'est son détail qui assure leurs succès & qui les encourage : sa boutique est un canal qui étend sans cesse la consommation. Placé entre le Négociant & le Consommateur, l'occupation du Détaillieur est également nécessaire à l'un & à l'autre. Sans cesse attaché aux moyens de vendre beaucoup, il observe, il étudie continuellement le goût des acheteurs & tout ce qui peut contribuer à un plus grand débit. C'est chez lui que le Manufacturier & le Négociant peuvent prendre les instructions les plus utiles, l'un pour donner plus de perfection aux ouvrages de l'industrie,

ou

ou pour les rendre plus conformes au goût du public ; & l'autre pour déterminer le choix de l'objet de ses spéculations & pour leur donner de justes limites.

L'OCCUPATION des détails n'est point une simple mécanique qui ne demande que de la routine & de l'expérience. C'est une branche de la science du Commerce, qui exige une grande connoissance de la science du calcul, du change, de certaines loix & de quelques usages du Commerce très importants, de la source des denrées & des marchandises, de leurs différentes qualités & des révolutions auxquelles elles sont sujettes. Le Détailleur donne des ordres, il commet des achats, il ne s'approvisionne d'aucun article sans une juste combinaison & une sage prévoyance ; il rectifie même souvent par l'intelligence qui dicte ses ordres, celle du Manufacturier & du Négociant. Tout cela demande un esprit d'observation & de calcul, un jugement sain, un esprit juste & cultivé.

ON voit par ce détail combien est imparfaite l'idée du Commerce considéré comme l'occupation d'un citoyen, dont *l'opération consiste dans l'achat, la vente ou l'échange des marchandises dont d'autres hommes ont besoin dans le dessein d'y faire un profit.*

LES affaires se multiplient tous les jours, & se renouvellent sans cesse sous les mains du Négociant. Ses occupations sont continuelles, il ne peut presque compter ses jours que par les momens de son travail, & toutes ses affaires se traitent avec des hommes, & des hommes presque de tout état & de toute sorte de pays. Il lui importe infiniment de les connoître ; & c'est ici une connoissance qui demanderoit beaucoup d'étude, de tems & une longue expérience, si on vouloit l'approfondir. Qui est-ce qui connoit à fond les plis & les replis du cœur humain ? C'est sur cette matière que les livres abondent, & l'on peut avoir beaucoup lû sans être bien avancé. Le jeune Négociant doit apporter dans le Commerce, des mœurs douces, un esprit liant ; la droiture & la bonne foi doivent être gravées dans son cœur ; sa probité doit être inflexible ; il doit s'attacher à ne livrer sa confiance qu'à des hommes qui ont la même droiture & la même bonne foi. Il n'y a point de place de Commerce où il n'en trouve un grand nombre, & son choix guidé par les conseils sages d'un ami vertueux & expérimenté, sera toujours assuré. Mais obligé de traiter souvent avec des hommes qu'il ne connoit point ou qu'il connoit peu, avec des Etrangers, il doit être sans cesse sur ses gardes. S'il achète lui-même, il faut qu'il se connoisse bien aux marchandises sur lesquelles il contracte ; ou s'il agit par le ministère d'un courtier, il doit être assuré de ses lumières & de sa fidélité.

S'IL veut se livrer au Commerce étranger, il ne doit pas donner moins d'application à connoître les mœurs, le caractère, les usages, le goût & même les caprices des Nations chez lesquelles il veut porter son Commerce. Mais c'est une connoissance qu'il est très difficile d'acquérir à un certain degré d'utilité sans sortir de sa patrie. Les voyages peuvent s'allier avec l'étude de la théorie & de la pratique du Commerce, & contribuent infiniment à perfectionner l'une & l'autre. Quelles heureuses instructions un jeune Négociant ne peut-il pas prendre dans les ports de mer, dans les grands entrepôts, tels que Marseille, Cadix, Nantes, Bordeaux, Gênes, Londres, Amsterdam, Rotterdam, Hambourg, Dantzic, &c. dans les villes & les lieux où sont établies les principales manufactures, où l'industrie Européenne est le plus florissante, telles que Lyon, Rouen, Sedan, Abbeville, Paris, quelques autres villes de France, plusieurs villes d'Angleterre, des Pays-bas & d'Italie? Quelle richesse ne rapportera-t-il pas dans sa patrie, s'il y revient après avoir bien connu les sources des denrées & des marchandises? Il aura fait attention à leurs diverses qualités qu'il aura apprises à connoître & à bien distinguer; ainsi que leurs différens degrés de supériorité, à leurs différens prix, & aux causes de leurs revolutions. Il sçaura enfin la manière de contracter aux différentes sources, la plus sûre & la plus avantageuse, & connoitra les meilleurs canaux, les meilleures routes du Commerce.

QUELLES observations intéressantes n'y a-t-il pas encore à faire dans les villes où s'étendent les consommations des denrées & des marchandises? C'est là que le luxe, la mode, le caprice, la loi ou le besoin décident les articles de la plus grande consommation, des prix auxquels on peut les y introduire, & du choix des qualités qui y conviennent. Les liaisons qu'un jeune homme peut former avec de bons Négocians de chaque place, doivent être regardées comme une acquisition précieuse. Ces liaisons sont sur-tout infiniment utiles lorsqu'elles sont formées par un Négociant exercé dans le Commerce, qui en fait le principal objet de ses voyages, & qui voyage moins pour s'instruire que pour former des entreprises, que pour étendre ses correspondances & son Commerce, & pour multiplier ses affaires. Car beaucoup de Négocians voyagent ainsi très utilement, & le résultat de ces voyages est toujours un grand avantage, non-seulement pour les Négocians, pour leur patrie, mais aussi pour le Commerce en général dont l'intérêt voudroit que tous les Négocians de toutes les places pussent se voir souvent, qu'ils fussent plus liés ensemble & qu'ils se connussent mieux entr'eux.

IL est infiniment fâcheux qu'un jeune homme soit obligé de renoncer aux voyages si propres à donner des connoissances solides. Celui qui manque de ce secours heureux, peut y suppléer par la lecture & la conversation, sur-tout avec les Négocians qui ont voyagé, & avec les Etrangers qu'il est à portée de voir. Il faut qu'il exerce ici avec d'autant plus de soin le génie industrieux qu'il apporte dans le Commerce, que dans cette manière de s'instruire on est plus exposé à prendre des connoissances peu exactes, fausses ou superficielles.

AUCUN état, aucune profession ne présente de plus grandes raisons, de plus puissans motifs à l'homme, pour se livrer à l'instruction.

Nous avons également en vuë ici les jeunes Négocians qui ont la fortune la plus bornée, qui n'ont que de l'éducation & du génie, que ceux à qui la naissance n'a rien refusé, qui ont dans leur fortune ou dans celle de leur famille mille moyens de se produire avec avantage, qui ont été élevés dans une maison toute formée, ou qui ont des fonds assurés pour en former une. Tous les Négocians n'ont pas commencé leur carrière avec de si heureuses facilités; & il y a peu de places de Commerce où l'on ne trouve parmi les Négocians de la première classe, des maisons puissantes élevées par les talens, par le travail, par le génie & par le mérite personnel, par des Négocians qui n'ont point apporté d'autres fonds dans le Commerce: & nous ne craignons point de dire que ce fonds est préférable à l'or & à l'argent. C'est la route qu'on peut indiquer à un jeune homme né sans biens, & ce n'est point une route nouvelle, elle est toute frayée.

UN jeune Négociant qui a acquis toutes les connoissances nécessaires pour bien conduire une maison de Commerce, qui la conduit en effet & en dirige bien toutes les opérations, trouve infailliblement dans sa sagesse, dans ses talens & dans sa capacité, un fonds suffisant pour une association heureuse, un fonds qu'un habile Négociant estime infiniment plus dans un associé, qu'un capital numéraire. Il devient l'associé, l'ami, l'enfant d'une bonne maison, & quelque-fois son principal appui: il en soutient le crédit, l'honneur & la fortune, & souvent il l'augmente; après avoir fait un grand Commerce pour le compte d'une bonne maison, il le continue pour le sien. C'est ainsi que le génie cultivé suffit seul pour élever l'homme de génie dans le Commerce au plus haut degré de fortune, de crédit & de considération. Il n'est point d'état qui présente des récompenses plus riches & plus certaines aux talens & au travail, & où il y ait plus d'hommes toujours prêts à tendre une main généreuse au mérite.

UN jeune homme qui se destine au Commerce, peut le considérer comme un grand Etat, au gouvernement duquel il veut prendre part; dans lequel il doit se fournir lui-même un département qu'il doit administrer, & cette administration est soumise à des règles: elle exige une grande économie, un grand ordre, une comptabilité exacte & rigoureuse, une correspondance très délicate & très étendue, des spéculations profondes, & des connoissances de détail sur une infinité d'objets. La prudence qui engage le Négociant à partager ses risques, l'invite à varier ses spéculations. Il doit donc être instruit d'un grand nombre de branches de Commerce, sur lesquelles il puisse se rejeter à propos, & pour ne pas ressentir l'interruption de quelques unes, ou les pertes que d'autres donnent par des révolutions imprévues: car on ne connoit dans aucune branche de Commerce, de profit certain, de bénéfice sans risque: il faut que le succès d'une opération dédommage de la perte ou de la stérilité d'une autre. Son génie accoutumé par l'étude & par l'observation à voir circuler les richesses de l'univers, prévoit la part qu'il doit prendre à cette immense circulation: il l'examine, il s'en fait une idée, il s'en forme d'avance le tableau. C'est ainsi que les grands hommes se forment dans le silence & dans la méditation, & qu'après s'être donné eux-mêmes, pour ainsi dire, une éducation convenable au genre d'affaires qu'ils veulent embrasser, ils se produisent, & se perfectionnent par l'expérience des affaires; leur marche est bien-tôt assurée, & leurs progrès sont rapides. Ils donnent alors à la pratique l'application la plus heureuse. Le Négociant, qui apporte dans le Commerce un jugement exercé par la théorie, connoit plus facilement les usages & les règles de la pratique; il en sent mieux la nécessité & l'utilité; & sans être minutieux, il fait mieux leur donner la juste étendue qu'exige la conduite des affaires; il fait mieux répandre la lumière de la discussion sur tous les détails intéressans. La théorie rassemble dans le mémoire une infinité de connoissances qui y restent d'abord oisives: elles y sont dans le silence, & pour ainsi dire secrètement, jusqu'à ce qu'il se présente une occasion d'en faire usage. Alors elles se développent; le Négociant se trouve lui-même des lumières qu'il ne se connoissoit pas, & montre déjà une expérience qui n'est d'ordinaire chez les autres, que le fruit d'une longue pratique.

L'ECONOMIE est la première base de la conduite du Négociant, c'est la première règle que lui présente l'exercice de la pratique, règle aussi étendue, qu'importante. On prononce souvent ce mot sans en sentir, ou sans en connoître toute la valeur.

CE mot signifie originairement le sage & légitime gouvernement de la maison, pour le bien commun de toute la famille. Dans la suite on a étendu le sens de ce terme au gouvernement de l'Etat; & l'on a distingué *l'économie générale, ou politique, & l'économie domestique, ou particulière*. Il n'est question ici que de l'économie particulière, qui s'entend ordinairement du sage ménagement de ce qu'on possède, & des moyens d'acquérir ce que l'on n'a pas. On doit lui donner dans le Commerce une acceptation plus étendue, & la considérer comme l'art de connoître tous les objets utiles & lucratifs du Commerce, de se les procurer, de les conserver, & d'en tirer le plus grand avantage possible. Cette manière de s'enrichir est d'une étendue infinie; elle impose un tribut sur toutes les denrées, sur toutes les matières, sur tout ce qui circule dans la Société. L'économie doit donc présider à la conduite du Négociant, à l'administration de toutes les affaires, & la première chose qu'exige une sage économie, c'est l'établissement de l'ordre dans les affaires.

CET ordre consiste dans la bonne règle qu'un Négociant tient dans le maniement de ses affaires domestiques & de Commerce, car le bon ordre doit être répandu sur toute sa maison, doit tout embrasser. Le bon ordre dans les affaires en diminue infiniment le poids, & en rend l'expédition plus facile & plus prompte. Les affaires se multiplient tous les jours, & se renouvellent sans cesse dans la maison d'un Négociant, sans l'embarasser, lorsqu'il suit un bon ordre, & qu'il dirige tout dans une méthode exacte. C'est de-là que dépendent souvent la sûreté, les succès de son Commerce, sa fortune & même son honneur. Ses livres en sont les dépositaires, & c'est dans leur nombre, dans leur forme & dans la manière de les tenir que le bon ordre doit être établi, qu'il doit avoir son siège assuré & permanent. Car c'est sur-tout en cette matière que la pratique exige les procédés austères de la méthode.

Des Livres ou Ecritures, & des Comptes.

ON entend par les livres en général tous les registres sur lesquels les Négocians écrivent par ordre, soit en détail, soit en gros, toutes les affaires de leur Commerce, & même leurs affaires domestiques. Quiconque s'occupe du Commerce, même du détail le plus borné, ne peut se passer de livres.

ON tient les livres en parties doubles ou en parties simples. Cette dernière méthode, qui est la plus ancienne, est fort simple en effet, & n'exige que

que peu de livres : mais elle ne convient qu'aux Négocians qui ont peu d'affaires ; & le Négociant même qui a peu d'affaires, les dirigeroit mieux & dans un ordre plus clair & plus sûr, s'il tenoit ses livres en parties doubles. Le Négociant qui commence, ne doit prévoir aucunes limites à ses entreprises que celles que sa prudence, son habileté & ses forces pourront un jour lui prescrire à mesure qu'il donnera de l'étendue à son Commerce, & que ses affaires se multiplieront ; les inconvéniens des livres en parties simples se multiplieront aussi, & ces inconvéniens sont d'une conséquence infinie. La multiplicité & la variété des parties, soit de recette, soit de dépense, produisent nécessairement un embarras considérable, lorsqu'on veut en connoître la nature en détail. L'erreur, la surprise & la confusion se glissent insensiblement dans les affaires : & c'est l'un des plus grands malheurs qui puissent arriver à un Négociant. Ce désordre, cette confusion dans les écritures est presque toujours la première cause d'un désastre, & cette cause est d'autant plus facheuse, qu'elle est un obstacle presque invincible au rétablissement des affaires d'une maison ébranlée.

Les parties simples consistent dans un livre journal & un grand livre. L'on écrit dans le livre journal les articles de suite, & à mesure que les affaires les fournissent, & le grand livre sert pour former les comptes à tous les débiteurs & les créanciers du journal. Il est facheux qu'un grand nombre de bons Négocians, séduits sans doute par les fausses apparences de quelqu'avantage résultant d'une méthode si simple, s'entiennent à cet usage.

La méthode des parties doubles exige beaucoup plus de travail, mais on en est bien dédommagé par tous les avantages qui en résultent pour l'exactitude, la clarté, pour la méthode & l'ordre que demandent les affaires. L'ordre des parties doubles distingue une recette d'une autre recette, une dépense d'une autre dépense, l'argent des autres effets, la nature & le sort de ces divers effets. Chaque article dans les parties doubles opère tout-à-la-fois, recette & dépense : c'est ce qui leur a donné leur nom, ainsi chaque article porte avec soi sa vérification. Quelque étendue que l'on suppose à un compte général, on peut en un instant, & d'un coup-d'œil, former le compte particulier de quelque article que ce soit ; & ce compte sera lumineux sans couter d'effort, ni des recherches pénibles. C'est aux Italiens que ce Commerce est rédevable de cet ordre, dont ils se servent même dans le détail de leurs affaires domestiques & dans celui qu'entraîne l'administration des biens de campagne qu'ils font valoir. Il importe infiniment aux Négocians de pouvoir se rendre compte tous les jours

jours à eux-mêmes, que leurs caiffiers ne se trouvent point chargés de débits inconnus, & qu'ils ne puiffent faire valoir à leur infu quelque fomme jufqu'au moment de la reddition de leur compte. Les parties doubles les mettent en état de connoître à chaque heure du jour leur véritable fituation. Cet ordre eft fi utile qu'on n'a pas héfité en France d'y foumettre l'adminiftration des finances, dès qu'il a été connu du miniftère. On a regardé les parties doubles comme une nouvelle lumière qu'il falloit porter dans la fcience des finances, & cet ordre a été établi par un édit du mois de Juin 1716:

UNE connoiffance exacte & détaillée des différens livres qu'exige la méthode en parties doubles, fervira à rendre encore plus fenfibles les avantages qui en réfultent.

ON tient trois livres principaux pour les parties doubles, *le mémorial*, qu'on nomme auffi *brouillon* ou *brouillard*, *le journal* & *le grand livre*.

OUTRE ces trois livres dont on ne peut fe paffer, il y en a plufieurs autres également néceffaires, qu'on nomme auxiliaires, mais dont le nombre eft déterminé chez chaque Négociant par la nature de fes affaires de Commerce. On en compte communément treize de cette forte, dont les noms feuls annoncent l'ufage & l'utilité. Ces livres font:

LE livre de caiffe & de bordereaux.

LE livre des échéances.

LE livre des numeros.

LE livre des factures.

LE livre des comptes courans.

LE livre des commiffions, ordres ou avis.

LE livre des acceptations ou des traites.

LE livre des remifes.

LE livre des dépenses.

LE livre des copies de lettres.

LE livre des ports de lettres.

LE livre des vaiffeaux.

LE livre des ouvriers.

LE mémorial, brouillon, ou brouillard, est le premier de tous les livres. Toutes les affaires y sont portées à tous les momens de la journée à mesure qu'elles se présentent, & par conséquent confusément. C'est de ce livre qu'on tire ensuite tout ce qui compose les autres. Par cette raison ce livre ne peut être tenu avec trop d'exactitude.

ON peut tenir ce livre de deux manières; la première en écrivant simplement les affaires à mesure qu'elles se font, comme *acheté de Pierre, vendu à Jean, payé à . . . prêté la somme de . . . à . . .*, & ainsi du reste.

LA seconde manière de les tenir est en débitant & en créditant chaque article; & alors il peut tenir lieu du journal.

PLUSIEURS Négocians, pour une plus grande exactitude & un plus grand ordre, divisent ce livre en quatre, qui sont *le livre d'achat, le livre de vente, le livre de caisse, & le livre de notes.*

Parmi les Négocians qui suivent cet ordre, les uns portent d'abord les articles de ces quatre livres sur le grand livre sans faire de journal; & les autres en mettant ces quatre livres au net, en font leur journal dont ils portent ensuite les articles sur le grand livre.

C'EST-là la première base du bon ordre dans les écritures, & par conséquent dans toutes les affaires du Négociant. Ce livre doit donc être tenu avec la plus grande exactitude, & les pages doivent être numérotées par première & dernière.

LE livre journal, qui contient jour par jour toutes les affaires à mesure qu'elles se font, peut être supprimé comme inutile, lorsque le premier est tenu comme on vient de l'expliquer, parce qu'alors le journal ne peut être qu'une répétition du premier livre, qui en tient lieu dans une forme encore plus exacte.

LE grand livre est celui sur lequel on forme tous les comptes en *débit & crédit*, ou par *doit & avoir*, dont on trouve tous les sujets dans le livre journal. Ce livre est une copie exacte du journal, mise dans un tel ordre, que chaque article s'y trouve distingué, & le compte de chaque partie formé dès qu'elle y est écrite; pour cet effet on se sert de deux pages du grand livre opposées l'une à l'autre. La page à gauche sert pour le débit, & la

page à droite pour le crédit. La première est marquée par le mot *doit*, après le nom du débiteur, & la seconde par le mot *avoir*.

CHACUN article doit être composé de cinq parties: 1°. la date; 2°. le nom de celui de qui on débite ou l'on crédite le compte; 3°. la raison, la cause pour laquelle on le débite ou on le crédite; 4°. le folio de rencontre; 5°. la somme ou le montant du débit & du crédit.

LE Négociant qui tient exactement ce grand livre n'a aucun Correspondant, aucun Créancier, ni aucun Débiteur, dont le compte ne s'y trouve fait à chaque instant; comme le sien doit se trouver fait dans la même forme chez tous ses Correspondans par l'inverse. C'est par cette raison qu'un Négociant, non content du bon ordre de ses écritures, craignant quelque-fois de ne pas trouver le même ordre chez son Correspondant, lorsque les affaires se multiplient, & voulant prévenir toute obscurité sur ses comptes & sur sa correspondance, lui en donne note dans ses lettres, & le prie de lui marquer *s'ils marchent d'accord*. Par cette raison encore un Négociant écrit à son Correspondant: *il est bien que vous m'avez débité de la somme de . . . par contre je vous en ai crédité*.

LA fidélité du grand livre est assurée par l'exactitude du journal; & au moyen de ce qu'on rappelle toujours à chaque article qu'on porte sur le grand livre, le folio du journal, ce qu'on nomme *folio de rencontre*, la vérification s'en fait dans un instant. On sent ici la nécessité de l'exactitude du journal pour l'entretien d'un si bel ordre.

POUR faciliter l'usage du grand livre, on doit avoir un répertoire dans lequel sont écrits par ordre alphabétique les noms de tous ceux avec qui on a un compte ouvert, & à la suite de chaque nom le folio du grand livre où le compte est débité & crédité. C'est l'affaire d'un moment en suivant cette méthode, de trouver ce dont on a besoin dans le grand livre, quelques étendues que soient les affaires dont il est chargé.

LE livre de caisse & de bordereaux, qu'on nomme dans l'usage simplement livre de caisse, est le premier & le plus important des livres auxiliaires. Ce livre contient en débit & en crédit tout ce qui entre d'argent dans la caisse d'un Négociant, & tout ce qui en sort. Les espèces entrées & sorties y sont détaillées par bordereaux. C'est-là une attention d'une exactitude bien rigoureuse, mais qui coûte peu, qui a son utilité, & qu'on a tort de négliger.

CE livre se tient, comme le grand livre, par débit & crédit. Le Cais-
sier y porte au débit tout ce qu'il reçoit, & au crédit tout ce qu'il paye,
parce que la caisse doit en effet au Négociant dans l'ordre de la comptabi-
lité, tout ce qu'elle a reçu, & il lui est dû tout ce qu'elle a payé; enforte
que rien n'est plus simple que le compte de la caisse, lorsque le caissier
est exact dans ses écritures.

LE livre des échéances est celui dans lequel on écrit le jour de l'éché-
ance de toutes les sommes à payer ou à recevoir. L'unique utilité de ce
livre est d'assurer l'exactitude sur les payemens & sur les recettes; & cette
exactitude est très importante. Il faut pourvoir sans cesse aux payemens,
dont le moindre retard donneroit atteinte au plus grand crédit, & suivre
avec une égale attention la recette pour ne pas s'exposer à l'insolvabilité
d'un débiteur ou à la perte d'une lettre de change, faute de l'avoir fait
protester à tems. Ce livre se tient en deux parties; l'un contient les éché-
ances des payemens, & l'autre celles de la recette. Les payemens faits sont
marqués à chaque article par un P. & les articles reçus par un R.

LE livre des numeros est un livre très utile dans l'ordre des écritures
chez un Négociant, dont le Commerce l'oblige d'avoir des marchandises en
magasin. C'est pour ainsi dire, l'état de son importation & de son expor-
tation. On le tient de même que le précédent, en deux parties; dans la
partie à gauche on écrit toutes les marchandises qui entrent dans le magasin,
distinguées par bales, caisses, ou tonneaux, par qualité, quantité ou poids,
& par leurs numeros, & leur date d'entrée.

ON écrit sur la page à droite la sortie de chaque article, la date du jour
& le nom de l'acheteur. Par cet ordre le Négociant peut avoir à chaque
instant sous ses yeux ce qui lui reste de chaque article en magasin, les dates
des achats & des ventes qu'il a faites, & les noms de ses vendeurs & de
ses acheteurs.

LE livre des factures est encore très nécessaire au bon ordre.

LE Négociant y porte les factures des marchandises qu'il achete & qu'il
envoie pour le compte d'autrui; celles des marchandises qu'il vend par
commission; & les factures de celles qu'il envoie au-dehors pour être ven-
dus pour son compte.

LE livre des comptes courans ne semble être admis au nombre des livres auxiliaires que pour porter l'exactitude au plus haut degré. Il se tient en débit & en crédit de même que le grand livre. Il sert à dresser les comptes qu'on envoie aux Correspondans pour les régler avec eux. C'est proprement un double des comptes courans, que le Négociant garde pour y avoir recours au besoin.

LE livre des commissions, ordres ou avis, n'est qu'un extrait fort abrégé, & dans un ordre clair & simple, des lettres missives qui contiennent des avis, des ordres ou des commissions. Ce seroit augmenter l'utilité de ce livre, que de le tenir aussi en deux parties, & de porter sur l'une les ordres & les commissions qu'on reçoit, & sur l'autre, celles qu'on donne, & toujours par ordre de dates.

LE livre des acceptations ou des traites, sert à enregistrer toutes les lettres de change que les Correspondans marquent avoir tirées. Cet enregistrement est nécessaire pour connoître à la présentation, si on en a avis, si on a ordre de les accepter.

LE livre des remises sert à enregistrer toutes les lettres de change à mesure que les Correspondans les remettent pour en exiger le paiement. Le Négociant porte aussi sur ce livre les lettres qu'il tire lui-même sur ses Correspondans; & beaucoup de Négocians pour ne pas multiplier les livres auxiliaires, n'en tiennent qu'un seul pour y enregistrer également les lettres tirées sur eux, celles qu'ils tirent & celles qui leur sont remises par leurs Correspondans.

LE livre de dépenses contient toutes les petites dépenses domestiques, soit pour le Commerce, soit pour la maison.

LE livre de copies de lettres est très important. C'est celui où doivent être copiées toutes les lettres d'affaires, que le Négociant écrit à ses Correspondans, pour ne point perdre de vue ce qu'il a écrit & les ordres qu'il a donnés. On sentira mieux l'utilité de ce livre à l'article où nous traiterons de la Correspondance.

LE livre des ports de lettres est encore un objet digne d'attention. Le Négociant ouvre sur ce livre un compte particulier à chacun de ses Correspondans pour les ports de lettres qu'il a payés pour eux, dont le total se

porte à leur débit sur le grand livre, & dans leur compte courant lorsqu'il s'agit de le folder.

LE livre des vaisseaux se tient en deux parties, en débit & crédit pour chaque vaisseau. On porte au débit les frais d'avitaillement, mises hors, gages, &c. & dans le crédit, tout ce que le vaisseau a produit pour fret, ou autrement. Le total de l'un & de l'autre se porte ensuite sur le journal, en débitant & créditant le vaisseau. On connoitra mieux la nécessité de ce livre à l'article du Commerce maritime.

LE livre des ouvriers n'est nécessaire qu'aux fabricans. Il se tient en débit & en credit pour chaque ouvrier. On porte au débit les matières qu'on leur donne à travailler, & au crédit les ouvrages qu'ils rapportent.

LES Négocians des villes où il y a des Banques, ont encore un livre de Banque, qui contient leur compte en Banque par débit & crédit. Un coup-d'œil sur ce livre les assure à chaque instant avec exactitude, de l'étendue des fonds qu'ils ont en Banque; & il leur importe beaucoup qu'il n'y aît jamais la moindre erreur sur cet article.

LA forme de ces livres ne varie chez les Négocians qui tiennent leurs écritures dans un bon ordre, qu'à l'égard des monnoyes des différens Etats; chaque Négociant les tient dans la monnoye du pays qu'il habite. En France on les tient en livres, sols & deniers tournois, en Angleterre par livres, sols & deniers sterling, dans les Pays-Bas en livres, sols & deniers de gros: ainsi des autres Pays. Nous arrêterons plus particulièrement l'attention du jeune Négociant sur la valeur, la différence & le pair des monnoyes dans l'article du change, & sur les livres de bord & de sous-bord dans celui du Commerce maritime.

Tous ces livres ne sont pas seulement nécessaires pour établir & entretenir le bon ordre & une méthode de direction sûre, exacte & indispensablement nécessaire dans les affaires de Commerce. Leur utilité s'étend plus loin encore. Le Négociant a souvent besoin de se rappeler les exemples d'anciennes opérations, de revenir sur la marche qu'il a suivie; de voir le détail même de celles qui ne sont pas encore finies, dont la mémoire ne sçauroit se charger. Avec le secours de ces livres il a sans cesse les yeux ouverts sur ses affaires: il y trouve ses ordres, sa correspondance, les prix d'achats, les prix de vente, ses frais, ses déboursés, la naissance, les progrès

grès de chaque affaire, la route qu'il a prise, & ses succès; même les fautes qu'il a faites, qu'il faut réparer, ou prévenir dans d'autres affaires. Il trouve dans ses livres un tableau exact de chaque opération: c'est avec ce secours qu'il jette les yeux sur le passé, qu'il règle le présent, & qu'il prévoit l'avenir; qu'il réfléchit profondément sur les moyens de parvenir à son but: il les fortifie s'ils sont foibles, il leur prête de l'activité s'ils sont trop lents, il en suspend l'application si le moment n'est pas favorable. En un mot le tableau de ses affaires que ses livres lui présentent, lui fournit ou lui suggere les moyens de donner à ses desseins une exécution prompte & facile, prudente & sage dans l'inévitable variété des circonstances, enfin d'étendre & de perfectionner sans cesse son expérience.

Le Commerce est exposé à des orages sur terre comme sur mer: il y a des faillites à craindre, comme des naufrages à redouter. Ces accidens funestes ne sont pas tous également au-dessus de la prévoyance humaine. La sagesse, la prudence, l'expérience du Négociant, lui donnent les moyens d'en éviter une partie & de pourvoir aux suites facheuses de l'autre. On évite les naufrages par les soins qu'on donne à la construction, au radoub, à la visite des vaisseaux, à la manière de les charger, au soin dans le choix des équipages, & sur-tout des pilotes & des capitaines; & l'on en prévient les suites par le secours des assurances bien faites & à propos, & enfin en diminuant ses risques.

IL n'y a point de compagnies d'assurance pour les faillites; c'est un établissement que nous pouvons peut-être espérer du progrès actuel de nos connoissances. Mais en attendant l'établissement de ce secours public, qu'il seroit heureux de pouvoir former; toutes les ressources du Négociant sont dans sa sagesse & dans son habileté. Les faillites sont un écueil très dangereux, contre lequel il faut être en garde. Un Négociant, qui travaille sur de bons principes, qui a l'art & l'attention de bien diviser ses spéculations & ses risques, n'expose guères au-delà de son bénéfice ou de l'intérêt de ses fonds, dans chaque article qu'il embrasse; & dans le cours ordinaire du Commerce, il est toujours dédommagé de la perte sur un article, par le bénéfice qu'il fait sur un autre. Il a donc bien moins à craindre sa chute par des pertes que peuvent lui donner ses entreprises, que le coup que peut lui porter la chute d'un autre Négociant. Nous entrerons dans un plus grand détail sur les précautions que le Négociant doit prendre contre les accidens de terre & de mer aux articles du Commerce maritime & des faillites. Ces observations suffisent ici pour faire connoître encore la nécessité & l'utilité

des livres & du bon ordre des écritures dans tous les cas, où un orage inévitable ou imprévu, jette une maison de commerce dans des embarras capables d'ébranler son crédit, & de lui faire craindre une chute prochaine.

LES livres du Négociant & sa correspondance font le siège & la preuve incontestable de sa probité & de sa bonne foi, comme la preuve de ses talens pour le Commerce. C'est dans l'exacte économie & l'ordre de ses livres qu'il trouve la première source du secours qu'un accident, qu'un événement fâcheux & imprévu, lui rendent nécessaire pour soutenir son état. C'est-là la première base sur laquelle il a dû fonder son crédit, & qui lui en rend l'usage facile dans le besoin. Il est rare qu'il arrive, il n'arrive même jamais à un Négociant qui tient par l'exactitude rigoureuse de ses écritures ses affaires dans un grand ordre, de trouver toute sa fortune entière embarrassée, ou son état compromis par quelque orage que ce soit; parce que les yeux toujours ouverts sur le tableau de ses affaires, il n'engage jamais dans une seule entreprise, dans un seul article de marchandises, ni avec une seule correspondance, au-delà de ce que l'état de son Commerce peut lui permettre de risquer de perdre sans craindre sa chute. Mais si malgré cette sage circonspection il éprouve la cessation des payemens d'un de ses débiteurs à la veille des siens, son crédit peut en être ébranlé, quelque solide qu'il soit: sa caisse peut avoir alors un besoin si prompt, qu'il ne peut attendre les secours de la place, quelque-fois trop lents, & peut-être incertains dans un délai fort court. Le Négociant peut se trouver ainsi exposé avec un fonds infiniment supérieur à ses engagements. Le bon ordre de ses écritures qui assure son état dans un moment aux yeux d'un ami, aux yeux d'un Négociant homme de bien, lui ouvre en même tems sa caisse. On pourroit en citer des exemples dans toutes les places de Commerce. Il ne faut que de l'humanité pour venir au secours du Négociant qui se trouve dans cette situation: & il y auroit presque toujours de l'imprudence à secourir un Négociant qui dans ce moment critique, ne peut montrer que du désordre & de la confusion dans ses livres, & de l'incapacité dans sa correspondance; la chute de ce dernier est comme assurée au moindre choc, pendant que le premier soutient les plus grands revers, même sans que le public s'en aperçoive, & sans que son crédit en reçoive la moindre atteinte. Si la violence de l'orage a rendu le secours trop difficile; ce qui peut arriver quelque-fois, (car qui est-ce qui connoit la source qui répand des calamités sur l'espace de la vie?) le bon ordre de sa situation bien-tôt reconnu, lui rend tout facile. C'est un grand malheur pour un Négociant qu'un retard de paiement, mais c'est le seul qu'il éprouve, & qu'il répare souvent fort promptement

tement par sa probité & par ses talens; pendant que la méfiance s'empare de tous les créanciers d'un Négociant, dont les écritures ne sont pas en bon ordre, met promptement le desordre dans ses affaires & précipite sa ruine. L'honneur, la fortune, tout est perdu sans ressource. Heureux s'il n'est pas encore soupçonné de fraude!

L'ORDRE dans les écritures, la méthode de les tenir avec la plus rigoureuse exactitude, c'est la première base d'une maison de Commerce, c'est la première pierre, ou la pierre fondamentale de l'édifice. Les connoissances de cet ordre, de sa nécessité & de son utilité, est la première connoissance pratique sur laquelle nous avons crû devoir d'autant plus insister, qu'on ne sçauroit suppléer à cette première règle de l'art de faire le Commerce, par aucune autre, ni par la force du génie; & que si on vouloit s'en passer, le même génie du Commerce, la même expérience des affaires qui a introduit cette première règle, y ramèneroit le Négociant.

LE jeune homme qui entre dans le Commerce, ne sçauroit donc trop se familiariser avec cette règle, avec l'exacte rigueur de l'ordre des écritures: & il le possédera à fonds fort promptement, si après avoir bien examiné la forme de chaque livre, si après avoir bien réfléchi sur ce qui en fait l'objet, discuté & conçu l'utilité particulière de chaque livre en particulier, & celle qui résulte de tous les livres ensemble, il se donne la peine de copier quelques pages de chacun de ces livres, d'y porter lui-même différens articles sous les yeux & sous la direction d'un teneur de livres, de faire enfin quelques écritures simulées & de les comparer à celles du teneur de livres. Il entendra ensuite en un moment toute l'étendue de la comptabilité du Commerce.

LE bilan est encore un livre du nombre des livres auxiliaires. Ce livre est aussi simple qu'utile & nécessaire. Il doit être tenu en deux parties, en débit & crédit, comme le grand livre. C'est un tableau exact de la fortune & de la situation actuelle du Négociant. Il contient en débit sur la page à gauche tout l'argent en caisse, toutes ses marchandises, tous ses effets actifs, ou papiers, meubles & immeubles, & au crédit sur la page à droite ses dettes passives, même les effets qu'il a chez lui en dépôt ou en commission. C'est sur ce livre que le Négociant fait sa balance de profits & pertes, & qu'il s'assure d'un coup-d'œil de la quantité de fonds dont il peut disposer. Par cette raison on appelle aussi ce livre *balance*. Il contient réellement la balance de la fortune du Négociant: & la prudence veut, aussi bien que le bon ordre, que le Négociant aît sa situation toujours présente.

IL y a trois fortes de comptes usités dans le Commerce pour la clôture des livres en parties doubles; *le compte de capital, le compte des profits & pertes, & le compte de bilan.* Les deux premiers sont ouverts sur le grand livre. Le Négociant ne solde ses comptes que quand il veut clore ses livres, soit pour en prendre de nouveaux, soit pour se retirer du Commerce. Le compte de bilan ne s'ouvre au grand livre que pour la clôture des livres. Quand il s'agit de la sortie des livres, on le nomme *compte de bilan de sortie*, & lorsqu'il est question de prendre de nouveaux livres, on l'appelle *compte de bilan d'entrée.*

DANS le compte de bilan de sortie on porte au débit tout ce qui est dû, & au crédit tout ce que l'on doit; & dans le compte de bilan d'entrée on porte au débit tout ce qui est au crédit du compte de bilan de sortie; & au crédit, tout ce qui est au débit de ce même compte de bilan de sortie.

SOLDER un compte, c'est le calculer, l'arrêter & en faire la balance. On solde les comptes sur le grand livre, lorsqu'on termine une affaire avec un débiteur ou un créancier, lorsqu'il faut porter le compte à de nouveaux folios, ou sur un livre nouveau.

LE bon ordre exige encore que le Négociant solde ses comptes à la fin de chaque année, pour en ouvrir de nouveaux au commencement de l'année suivante.

PAR l'arrêté de compte, *il est dû pour solde de compte la somme de . . . , ou l'on doit pour solde de compte la somme de . . . ;* un coup-d'œil sur ces opérations en fixe aisément la méthode exacte dans l'esprit d'un jeune homme, qui peut sur le champ les exécuter lui-même avec une grande facilité.

LE compte *en participation* est un compte qui se fait entre des Négociants, des profits & des pertes d'une société anonyme, qui a pour objet une affaire de Commerce entreprise *de compte à demi*, qu'on appelle *société participe* ou *société par participation.*

CE compte donne trop souvent lieu à de grandes difficultés dans le Commerce, parce qu'il a pour objet une sorte de société dont la conduite est très délicate, & enfante quelque fois des contestations qu'il est très important au Négociant d'éviter.

De la Correspondance.

A PRÈS l'examen & l'étude de l'économie, de la méthode de tenir les livres, & de l'ordre des écritures, la correspondance doit être le principal objet de l'attention d'un jeune Négociant. C'est un talent très rare & très précieux dans toutes sortes d'affaires, sur-tout dans le Commerce, que celui de savoir bien tenir une correspondance. L'ordre est déjà beaucoup. Mais il ne suffit pas. La correspondance exige une étude réfléchie & profonde, non-seulement sur des bons modèles, qui en ce genre ne se trouvent que dans les livres de copies de lettres des premiers Négocians; mais encore une connoissance exacte de la nature de chaque affaire particulière qu'on veut traiter, & des usages du pays où l'on veut traiter. Nous ne craignons point de dire que la correspondance demande, pour ne rien laisser à désirer, une expérience consommée dans les affaires de Commerce: C'est ici que le Négociant déploie un grand sens, un grand fonds de lumières & une grande connoissance des hommes, & en même tems des affaires du Commerce, de celles sur-tout de tous les pays où il écrit & où il étend ses opérations.

LE STILE épistolaire est la première partie de la correspondance qui doit fixer l'attention du jeune homme. C'est dans la littérature le genre d'écrire qui présente le moins de bons modèles. Nous ne pouvons citer parmi les anciens que les lettres de Cicéron & celles de Pline le jeune; & comme il s'agit ici d'un genre sérieux, de traiter des affaires & de contracter souvent par lettres des engagements, & des engagements très importans, nous devons peu d'attention aux lettres de compliment, de recommandation, aux lettres enjouées, badines; il faut s'attacher aux lettres sérieuses, dans lesquelles il s'agit d'affaires importantes. Telles sont celles de Cicéron à *Quintus* & à *Caton*, qui roulent sur des affaires d'Etat & de Politique. Nous n'avons pas un seul modèle de ce genre dans notre langue. Nous pourrions citer les *Lettres de Madame de Sevigné*, mais nous ne pourrions les citer que pour l'agrément, & nous n'avons point à traiter dans le Commerce de sujets de pur agrément. Nous ne pouvons que proposer au jeune homme quelques règles à étudier, & lui conseiller d'en faire ensuite l'application sur le livre de copie de lettres d'un bon Négociant; & par cette étude jointe aux connoissances des affaires de Commerce & à l'expérience, il se formera lui-même, & se donnera les talens que demande la correspondance.

IL est plus facile de sentir que de définir les qualités que doit avoir le stile épistolaire. Ces qualités sont la clarté, la précision, le choix des termes propres au sujet qu'on traite, & le ton simple & naturel de la conversation, dont les lettres sont l'image & tiennent la place. On peut se donner ces qualités par une lecture un peu réfléchie, des ouvrages mêmes que nous avons sur le Commerce, où l'on apprend non-seulement à bien parler, mais à bien penser; par l'attention à penser avant que de parler, & à rendre correctement & avec clarté ce qu'on pense; & enfin à bien concevoir le sujet ou l'affaire dont on veut parler. *Ce que l'on conçoit bien*, dit Boileau, *s'énonce clairement*: ce qui exige cependant beaucoup d'usage de la langue dans laquelle on écrit. Il est même souvent nécessaire que le Négociant écrive dans la langue de son correspondant. On peut observer ici en passant que tous les Négocians d'Europe tiennent leur correspondance en françois avec la France, & ce qui n'est pas à la louange des François, peu de Négocians de France savent les langues étrangères.

LA science du calcul, qui est la première que le jeune Négociant doit avoir acquise, doit contribuer à lui rendre l'esprit juste, sur-tout s'il y a ajouté la connoissance des premiers élémens de la géométrie. Il n'y a personne, dit le Père Lami, dans ses entretiens sur les sciences, qui raisonne en général avec autant de bon sens & de justesse, qu'un Négociant, sur les affaires de son Commerce; les réflexions & les calculs qu'il est obligé de faire sans cesse, l'accoutument à penser.

CETTE justesse d'esprit est l'ame de la correspondance. Mais cette justesse d'esprit ne suffit pas, si on prend ici ce mot dans l'acception commune. Car on borneroit l'esprit juste à cet esprit propre à tirer des conséquences justes des principes ou des faits vrais ou faux qu'on lui présente. Cet esprit juste cesse de l'être, ou du moins son opération devient fautive & entraîne dans l'erreur, l'ors qu'il juge sans être assuré par des connoissances exactes, de la vérité des principes & des faits qui lui sont présentés.

LA justesse de l'esprit que nous demandons ici, doit s'entendre dans un sens plus étendu. L'esprit juste exige une connoissance exacte de la vérité des principes & des faits sur lesquels on l'exerce. La vérité est quelquefois le résultat d'un grand nombre de combinaisons: pour bien juger il faut bien voir, & pour bien voir il faut voir beaucoup. C'est en ce sens qu'on dit que l'esprit juste n'est juste qu'à de certains égards, & qu'on n'a véritablement de justesse d'esprit que sur les matières qu'on a méditées & dont on

con-

connoit exactement les principes. On ne peut avoir l'esprit juste sur ce qu'on ignore; & le bon esprit ne porte point de jugement sur ce qu'il ne connoit pas.

Ainsi il ne suffiroit pas pour exceller dans la correspondance, de posséder le talent d'écrire dans ce genre, si l'on n'y réunissoit la justesse de l'esprit; & la justesse de l'esprit exige un détail de connoissances exactes de toutes les affaires qui peuvent être le sujet de la correspondance.

DE-LA' on doit sentir la nécessité où est le Négociant de connoitre à fonds toutes les branches de Commerce qu'il se propose d'embrasser, & d'avoir assez de connoissances générales pour savoir quelque-fois se procurer au besoin par la correspondance les connoissances locales & de détail nécessaire; suivant des circonstances que les révolutions du Commerce amènent sans cesse. Il doit souvent aussi diriger des propositions, des demandes, ou des réponses, suivant des loix ou des usages du Commerce, qu'il ne lui est pas permis d'ignorer, & dont l'ignorance le précipiteroit quelque-fois dans de grands embarras, ou causeroit des pertes de conséquence.

ON doit distinguer la correspondance du Négociant, qui a pour objet ses propres affaires, ses achats, ses ventes, sa propre circulation, qui peut être bornée à plus ou moins d'affaires; de la correspondance qui a pour objet le Commerce de commission. Savoir demander des avis, donner des ordres, prescrire des limites à propos, demande beaucoup de circonspection & d'exactitude dans les lettres, & par conséquent beaucoup de connoissances.

LA correspondance qui a pour objet la commission, exige bien autant de prudence, autant de circonspection, & une plus grande étendue de connoissances. Le Commerce de commission est estimé le plus solide. Mais c'est une branche de Commerce qu'on voudroit inutilement embrasser, si on n'avoit d'autre fonds que de l'argent & de la volonté. On ne se la donne point à son gré cette branche de Commerce; on l'acquiert par la confiance qu'on s'attire, par la réputation d'exactitude de probité, & de capacité; & on ne peut la conserver & l'étendre, qu'en soutenant bien ces grands principes de la confiance publique. Le Négociant peut également perdre ou améliorer sans cesse cette branche de Commerce chez lui par sa correspondance, c'est-à-dire par la manière dont il tient sa correspondance.

CE ne sera donc que dans le détail des connoissances pratiques du Commer-

ce & de ses différentes branches, dans lequel nous nous proposons de conduire successivement le jeune Négociant, qu'il pourra perfectionner le talent d'écrire des lettres, acquis par la lecture, par l'usage, & la réflexion, & qu'il parviendra à se donner celui de tenir une correspondance telle que l'exige l'art de bien faire le Commerce.

Nous revenons, avant que de finir cet article, sur la nécessité & l'utilité du livre de copies de lettres. La correspondance se divise chez le Négociant en autant de branches qu'il a de différentes affaires en mouvement. Chaque affaire a sa chaîne ou son système suivi d'opérations; quelques uns même sont d'un grand détail, dont il est impossible que la mémoire reste chargée; & quand la mémoire d'un Négociant pourroit même suffire, il ne seroit pas prudent de s'y fier; l'exactitude toujours très importante en affaires, ne le permettroit pas. A mesure qu'il est obligé de répondre aux lettres qu'il reçoit sur ses affaires, il doit souvent revoir les lettres qu'il a écrites, pour rendre ses réponses relatives & exactes; il doit même quelque-fois par ses réponses rectifier & régler sur la vue de ses lettres antérieures, la conduite d'un correspondant, soit pour son compte, soit pour celui de son correspondant lui-même. C'est enfin dans ses copies de lettres qu'il trouve souvent une bonne solution à des difficultés qui surviennent, qui seroient le principe d'une division, ou d'obstacles au succès d'une opération. Par cette attention sur les lettres écrites, rien n'est négligé, & le Négociant vigilant & sage y trouve souvent la source d'un heureux conseil. Car toutes les lettres doivent contenir l'histoire exacte de chaque affaire de Commerce; ce qui est toujours d'une utilité très étendue, & très importante dans la maison d'un Négociant.

Du Crédit.

DEVONS-nous craindre le reproche de ne nous être occupés jusqu'ici, que du soin de présenter à un jeune Négociant les divers moyens de s'enrichir; que notre instruction ne servira qu'à développer chez lui le germe de l'ambition, l'amour des richesses, passions qui n'étouffent déjà que trop dans le cœur de tous les hommes les sémences naturelles de la vertu?

Nous avons déjà considéré en plus d'un endroit le Commerce du côté moral, & le sujet que nous traitons ici, exige essentiellement que nous l'en-
vifa-

vifagions encore de ce côté avec une attention nouvelle; puisqu'en proposant au jeune Négociant la nécessité de se former un crédit, & les moyens de l'accroître & de le conserver, nous lui présentons en même tems la justice, la probité, la bonne-foi, la fidélité & l'exactitude à remplir ses engagements; le desintéressement, l'amour de l'humanité, en un mot, toutes les vertus, pour première base du crédit.

LE bien est nécessaire à la vie, comme tel on peut le rechercher. Dans l'état actuel de toutes les Sociétés, il est nécessaire, pour leur intérêt général, qu'il existe parmi les membres qui les composent, une envie permanente d'acquérir & un désir modéré des richesses. Car c'est là la source du bien-être du cultivateur, de l'artisan & du propriétaire des productions de la nature & de celles de l'art. On peut donc désirer les richesses, pourvu qu'on ne les acquière pas aux dépens de la vertu. Ainsi au lieu d'une ambition desordonnée, de la jalousie & de l'envie, nous voulons inspirer à un jeune homme cette noble émulation qui ne s'occupe à surpasser un rival que par des efforts louables & généreux; une émulation toujours agissante qui prend le mérite d'autrui pour modèle, & qui tend sans cesse à la perfection. Nous voulons que le séjour du Négociant ne soit orné que de sa seule modestie; que le retranchement du superflu, qu'une sage modération, qu'une vertueuse frugalité, soient la première & la principale source de son abondance: c'est ainsi que le Négociant jette les fondemens solides d'un édifice durable.

UNE conduite dirigée par l'intelligence, par la science de son état, est, après la vertu, ce qui dans un Négociant, contribue le plus à lui attirer la confiance publique, à établir la base de son crédit.

LE Commerce, dit-on sans cesse, exige-t-il donc tant de soins & d'étude? Tant de gens qui s'y sont distingués & qui s'y distinguent tous les jours, s'y sont-ils préparés d'une manière si laborieuse, & l'expérience ne suffit-elle pas?

L'EXPERIENCE est un grand maître, mais ses disciples ne font que des progrès insensibles pendant une longue suite d'années. Doit-on passer les plus beaux jours de sa vie dans l'attente d'un fruit si tardif? La science nous donne en fort peu de tems l'expérience d'un grand nombre d'années, tant sur les connoissances pratiques, que sur les bonnes qualités morales, qui les unes & les autres exigent une étude sérieuse & sont également chez les Négocians la base d'un grand crédit.

IL ne s'agit point ici de ce crédit, qui suivant l'Auteur des *Elémens du Commerce*, consiste dans la faculté d'emprunter sur l'opinion conçue de l'assurance du paiement. C'est-là le crédit dont peut jouir un Etat quelconque, ou un particulier dans sa patrie. Ce n'est point là le crédit qui met des sommes immenses en papier dans la circulation, qui tient lieu par-tout d'argent comptant, & qui est l'ame de la circulation des denrées & des marchandises. Le Négociant reçoit quelque-fois des dépôts, mais il n'emprunte point. Il vend & achète à terme, ou il reçoit son paiement en papier & paye en même monnoye. C'est cet usage général dans le Commerce de l'Europe d'acheter & de vendre à terme, & de tout payer en papier, qui forme la somme immense de crédit qui donne au Commerce toute l'étendue & toute l'activité que nous lui voyons.

LE crédit du Négociant consiste donc dans la faculté d'acheter à terme, de payer en son papier dans le Commerce, c'est-à-dire, dans toutes les places de l'Europe, comme papier-monnaie. Les limites de cette faculté sont celles du crédit, & conséquemment de la fortune qu'un Négociant peut faire dans le Commerce. Le crédit du Négociant monte au décuple de son fonds, & quelque-fois au-delà, ainsi que la somme de tous les crédits particuliers réunis dans le Commerce.

POUR comprendre jusques où le Négociant peut étendre son crédit, il faut se former une idée du crédit général, qui circule dans le Commerce, & qui en est l'agent le plus actif & le plus important. Qu'on jette un coup-d'œil sur les reviremens qui se font tous les jours à la Banque d'Amsterdam : on les voit se multiplier jusques à dix & douze millions de florins par jour, on connoit dans cette place un grand nombre de maisons qui font jusques à soixante millions d'affaires par année. La Bourse de Londres présente une assemblée plus nombreuse, une plus grande quantité de Négocians & un usage du crédit infiniment plus étendu. Cependant si on en écarte l'agiotage des fonds publics, cette Bourse réduite aux seules affaires de Commerce, on trouvera dans celle d'Amsterdam une grande supériorité. La raison en est que les Négocians d'Amsterdam sont les Banquiers de toute l'Europe, des Anglois mêmes, & les seuls Négocians qui travaillent directement avec toutes les places qui ont un change ouvert, ou quelque part dans le Commerce. On pourroit mettre en doute si la Bourse de Hambourg, qui acquiert tous les jours de nouvelles forces, n'égale pas aujourd'hui celle de Londres. Les Négocians de Lyon soldent à chaque paiement pour plus de dix millions d'affaires, & souvent n'employent pas trois-cent mille livres

de

de comptant. C'est une circulation perpétuelle sur le crédit d'un paiement à l'autre. Il en est de même en proportion de l'usage du crédit dans toutes les autres places de Commerce.

POUR juger de la portion du crédit qu'un Négociant peut s'approprier de cette somme immense du crédit général, qu'on suppose que dix ou douze Négocians d'Amsterdam de la première classe se réunissent pour faire une opération de Banque: ils peuvent dans un moment faire circuler dans toute l'Europe pour plus de deux-cens millions de florins de papiers-monnoye préférés à l'argent comptant. Il n'y a point de Souverain qui puisse en faire autant; & ce qui est encore bien digne de l'attention d'un jeune homme, ce crédit est une puissance, que ces dix ou douze Négocians exerceront dans tous les Etats de l'Europe avec une indépendance absolue de toute autorité.

POUR achever enfin de donner une idée juste & assez étendue du crédit dans le Commerce, nous ne saurions mieux faire que de rappeler ici les observations de Mr. de Gastumeau de l'Académie de la Rochelle & Syndic de la Chambre de Commerce de la même ville. Le délai ou le terme que prend le Marchand pour payer ce qu'il achette, est fondé sur la nécessité où il sera d'attendre lui-même le moment de la vente. La consommation du peuple est l'unique objet du Commerce: or le peuple ne consomme pas tout dans un jour; il faut du tems pour faire renaitre les besoins. Le Marchand est à l'égard du peuple ce qu'est un Père de famille dans le sein de sa maison: l'un & l'autre font provision de choses nécessaires à la vie, & ils proportionnent la quantité au tems qu'ils ont pensé qu'en dureroit la consommation. Le Marchand est donc obligé d'attendre l'argent du peuple, & dès-là forcé lui-même de faire attendre son vendeur. Qu'on charge cet ordre, on rendra le Commerce impraticable; on mettra le Marchand hors d'état de s'approvisionner & de s'assortir à tems des différentes espèces de marchandises qu'il a coutume de vendre: sa maison, ses magasins, ses établissemens, ses talens deviendront inutiles; il sera ruiné & le peuple exposé à manquer de tout.

CET argent du peuple, que ses besoins journaliers font passer entre les mains du Marchand, est l'unique fonds du Commerce, & il ne peut être remplacé par aucun autre. En effet, qu'on fasse attention à la manière dont l'argent se répand dans ses diverses circulations, on verra qu'il n'existe jamais nulle-part en sommes considérables ramassées tout-à-la-fois, même chez les personnes les plus riches; mais qu'il est continuellement dispersé dans

mille & mille mains, où il ne s'arrête qu'un instant, & seulement autant qu'il faut pour subvenir aux dépenses des familles, aux frais de la culture des terres, aux salaires des ouvriers des manufactures, &c. Plus ces objets auront d'étendue, plus sans doute il faudra de l'argent ; mais ce ne fera que pour le répandre plus rapidement avec plus d'abondance : ce qu'un homme riche, à la tête d'une grande entreprise aura de plus qu'un autre, ce seront des effets en plus grande quantité, un plus grand nombre de débiteurs, beaucoup plus de billets & de lettres de change dans son porte - feuille, mais peu ou presque point d'argent comptant.

LA vivacité de cette circulation est encore plus sensible dans les recettes & les dépenses d'un Etat. Les Rois, les Républiques, lèvent chaque année des sommes immenses sur leurs sujets, & ces sommes à peine reçues refluent chez les sujets par des millions de canaux qui les reportent aux lieux mêmes d'où elles font sorties.

NUL argent n'est mis en réserve. Si l'économie en fait quelques amas, ce n'est qu'en vue de le placer tout-à-la-fois dans des acquisitions de fonds : mais l'acquisition une fois faite, l'argent rentre dans la Société, parce que le vendeur du fonds ne s'en défait que par prodigalité ou pour acquitter des dettes précédemment contractées.

SI ce mouvement continuel de l'argent étoit arrêté ou suspendu, le corps de l'Etat tomberoit tout-à-coup dans une langueur mortelle. L'argent est le ressort qui met en action tous les arts, tous les talents, toute l'industrie du peuple.

IL est donc certain que tout l'argent est entre les mains du peuple ; que c'est-là où il est vraiment utile ; que plus il passe rapidement d'une main à l'autre, plus l'Etat a de mouvement & de vie, & que comme la force & le bonheur de l'Etat dépendent de cette circulation, il doit faire tous ses efforts pour l'entretenir & l'augmenter, ou la rétablir, si quelque obstacle venoit à l'interrompre.

CEUX qui ne connoissent pas assez le Commerce & la nécessité de cette circulation, croient que les Négocians ont un fonds particulier & indépendant de l'argent du peuple, & qu'avec ce fonds qui leur est propre, ils font leurs achats, & les payemens de leurs entreprises : ils se figurent des caisses toutes plaines, qui ne s'ouvrent que pour les besoins du Commerce.

Rien

Rien n'est plus chimérique: les Négocians n'ont jamais d'argent en réserve; tout ce qu'ils en ont, est dispersé chez les ouvriers, les artisans, les propriétaires des terres, les entrepreneurs des manufactures, tous ceux enfin qui fournissent au Commerce les divers objets qui le composent. Cet argent, il est vrai, reviendra au Négociant, qui l'a distribué, par les nouvelles ventes qu'il fera au peuple; mais toujours avec la lenteur des diverses consommations auxquelles il faut nécessairement donner un tems suffisant.

C'EST ce tems, c'est cette attention de la consommation qui établit la nécessité indispensable des crédits: il faut que le Commerce reprenne des mains du peuple cet argent même qu'il y a mis. Or le peuple ne le raporte que peu à peu & à proportion de ses besoins.

QU'ON jette les yeux sur le nombre & la valeur des objets qui entrent tout-à-la-fois dans le Commerce! on verra de combien ils excèdent la quantité numéraire de l'argent du peuple, au moins de celui qui se porte au Commerce, dans le tems précis de ces achats.

CAR il faut observer que l'argent ne se répand dans le peuple que successivement & par petites parties: depuis le citoyen le plus riche qui vit de ses rentes ou du produit de ses terres, jusqu'à l'artisan & au laboureur, personne ne reçoit dans un jour tout l'argent qu'il dépensera dans le cours d'un an. Ainsi la masse actuelle de l'argent du peuple, relativement au Commerce, est ordinairement très modique: car on ne peut pas compter pour argent du peuple, celui qu'il n'a pas encore, ou celui qu'il ne rendra au Commerce que long-tems après l'avoir reçu.

CEPENDANT les Négocians peuvent-ils s'arrêter & attendre des ressourcces si lentes? Il faut que les achats se fassent, que les magasins se remplissent à tems, que les manufacturiers s'approvisionnent de matières, que les vaisseaux s'expédient. Où prendre tout l'argent comptant nécessaire à des entreprises si fortes? Et s'il n'existe pas, ou ce qui revient au même, si la valeur des effets surpasse de beaucoup les sommes que le peuple réporte au Commerce dans le moment des achats, comment suppléera-t-on le surplus, si ce n'est par les termes, par les billets, les lettres de change & tous les autres papiers de Commerce qui représentent l'argent?

MAIS plus les entreprises demanderont de tems, plus l'exécution, plus la rentrée de l'argent deviendra lente & difficile. Les manufactures, les ex-

péditions maritimes ne rendent souvent les premières mises qu'au bout de deux ou trois ans; encore mille accidens peuvent-ils prolonger ce délai, du moins pour une partie des fonds d'avance. Si la manufacture s'arrête, si on cesse de l'alimenter des matières nécessaires, l'établissement tombe, les ouvriers se dissipent, les correspondances passent ailleurs. Des entreprises si longues, si dispendieuses, & qui une fois commencées, exigent qu'on les suive sans interruption, à peine de se décréditer & de tout perdre; de pareilles entreprises peuvent-elles se soutenir sans des achats à terme, sans le secours de l'usage continuel du crédit.

TELLE est l'idée de la somme du crédit général qui circule dans le Commerce, de l'usage & de la nécessité de l'existence de ce crédit. Le Négociant ne peut se promettre d'étendre son Commerce qu'en proportion de la portion qu'il peut s'approprier de cette somme du crédit général. Car un Négociant qui restreindroit toujours son Commerce à son fonds réel, qui ne feroit des affaires qu'au comptant, ne sauroit faire qu'un Commerce très borné; & ne seroit qu'un Négociant médiocre, fort peu utile à sa patrie, & au Commerce en général.

LE fonds réel qu'un Négociant apporte dans le Commerce, est sans doute un moyen nécessaire pour parvenir à l'acquisition du fonds idéal, du crédit nécessaire au Commerce: mais ce moyen ne suffiroit pas, s'il n'étoit soutenu en même tems par l'intelligence & par les mœurs. La confiance publique est le titre unique du fonds idéal, & cette confiance donne de l'étendue à ce fonds à proportion de l'étendue des affaires; car cette base solidement établie, les affaires se multiplient & le crédit s'accroît en même tems au point de devenir presque illimité. Mais cette confiance publique n'a pas moins pour base dans ses divers degrés d'accroissement, la bonne-foi, la probité, l'honneur du Négociant, que sa fortune.

LE jeune Négociant doit regarder l'honneur comme la base principale du crédit, comme le fondement solide de la confiance publique dans les papiers-monnaies, que le Commerce repand & reproduit sans cesse pour des sommes immenses. L'honneur est une expression à laquelle on attache différentes idées. Un Auteur Anglois dit, que l'honneur est une sorte de papier de crédit, que l'on reçoit dans le Commerce, parce qu'il n'y a pas assez d'or (a). Cet honneur s'accommodé avec la vanité, avec l'intérêt,

(a) Miscellaneous pièces, in two volumes. London, for R. & I. Dodslay, 1761.

la mode & la situation. Cet honneur est le masque du vice : le véritable honneur est le fruit de la vertu. Celui des Négocians qui les distingue essentiellement de toutes les autres classes des citoyens, consiste dans une exacte probité, dans une droiture inflexible, même en secret à la vuë des plus pressans besoins, qu'aucun intérêt, qu'aucune passion ne peut entamer; dans la fidélité & dans l'exactitude la plus ponctuelle à remplir leurs engagements. Cet honneur qui est la base du crédit du Négociant, & qui se confond même tellement avec son crédit, qu'on ne peut intéresser l'un sans l'autre, qu'on ne peut donner atteinte à son honneur sans altérer son crédit; ni toucher à son crédit sans donner atteinte à son honneur; cet honneur fait la partie la plus précieuse & la plus brillante de la fortune du Négociant : il est l'aliment de son industrie, la base, le soutien, l'ame de son Commerce : c'est-là la principale source de ses richesses.

LE Négociant peut faire avec un fonds réel très borné pour quelques millions d'affaires; mais s'il laisse soupçonner sa bonne foi, sa fidélité en affaires, son exactitude dans ses payemens, son honneur est altéré, son crédit tombe; s'il n'a essuyé aucune perte considérable, il pourra se soutenir encore, mais il sera forcé de resserrer ses affaires, & de travailler un tems infini à rétablir son nom, sa réputation, son honneur & son crédit. Ici la fortune exige les préceptes de la morale les plus sévères, la vertu la plus rigide. Aucune loi n'exerce sur les Négocians un empire aussi général & aussi absolu, & n'est plus nécessaire & plus utile au Commerce.

ON ne sçauroit remettre trop souvent sous les yeux d'un jeune Négociant cette importante vérité : la vertu & l'intelligence sont la première base, la base essentielle du crédit, & le fonds réel ne doit être considéré, que comme un agent employé à faire connoître les bonnes qualités du Négociant.

C'EST sur ces principes que le crédit se forme d'abord dans un cercle étroit, qui est celui de la famille du Négociant : ce n'est encore pour ainsi dire alors qu'une espèce de crédit domestique; mais qu'il est bien important d'acquérir, parce qu'il est le principe & l'une des premières causes d'un crédit plus étendu. Le crédit s'accroît ensuite par degrés : il s'étend parmi les amis, parmi les connoissances & bien-tôt dans toute la place que habite le Négociant, & ses progrès sont heureusement annoncés par l'estime & la confiance de sa famille. Ce crédit donne la plus grande facilité pour multiplier & étendre les affaires; & les affaires mêmes étendent le crédit beau-

coup au-delà des limites de la place où le Négociant travaille. Enfin le crédit s'étend au loin relativement à celui de la place, c'est-à-dire dans toutes les places avec lesquelles celle-ci a un échange ouvert & peut faire des affaires directement, soit de Banque, soit d'achat, de vente, ou de commission.

POUR donner une grande élévation à son crédit, le Négociant doit multiplier ses affaires dans sa place & au-dehors le plus qu'il est possible. Car la réputation de faire beaucoup d'affaires contribue infiniment à grossir la somme du crédit : mais cette réputation seule ne suffit pas, il faut y joindre celle de faire de bonnes affaires, & celle-ci ne s'acquiert que par la sagesse & l'intelligence. Le bon Négociant fait qu'il est impossible que toutes les affaires de Commerce soient également avantageuses, il perd quelquefois, mais lorsqu'il ne perd que par le seul effet de l'incertitude des évènements toujours inhérente aux affaires de Commerce, le public n'en a aucune connoissance, son intelligence cache ses pertes d'autant plus sûrement que ses risques étant bien divisés, elles sont peu sensibles. Mais on observe le nombre des ventes, des achats faits suivant les règles & les maximes du Commerce; des spéculations sur des denrées sujettes à des révolutions lorsqu'elles sont à bas prix, & des ventes faites à des prix hauts. Dès-lors on accorde au Négociant qu'on voit travailler sur de bons principes, l'intelligence & la sagesse de son état; & la confiance qui s'établit ainsi solidement sur sa place, est la mesure de celle qui s'étend rapidement dans les marchés étrangers.

IL est très important d'observer que le crédit établi, quelque borné qu'il soit dans son principe, devient nécessairement très étendu pour un Négociant qui ne s'écarte point des règles de la sage économie, de la prudence sur les ventes, les achats, les traites & les acceptations. Il ne faut pas perdre de vue que le crédit du Négociant consiste essentiellement dans la faculté de faire ses achats à terme, ou de payer en papier le prix de ses ventes. Le grand crédit une fois établi, le Négociant avec un fonds réel très borné achette beaucoup : toute son attention doit être de vendre en proportion avec bénéfice. Comme il fait ses ventes en papier, il employe ce papier à rembourser le sien, & ses fonds réels lui servent merveilleusement à remplir les vuides qui résultent quelque-fois de la difficulté de la navigation, ou d'un retard de vente, ainsi que pour éviter des ventes forcées qui donnent rarement du bénéfice.

LORSQUE les achats se font en quelques denrées ou marchandises qui ne s'achètent qu'au comptant, ou à si court terme qu'il faut payer en lettres très courtes, & cependant garder quelque tems les marchandises en magasin; si le fonds réel d'une maison ne peut suffire à remplir les limites d'une spéculation, ce qui arrive aux maisons les plus solides qui travaillent dans le Commerce des soyes, on peut se faire des fonds en tirant, ou en se faisant remettre par des amis à qui on indique un remboursement éloigné. Ces opérations sont couteuses, parce qu'il arrive souvent qu'on perd sur le change, & on paye toujours des frais de provision & d'agio. Comme les spéculations qui donnent lieu à ces opérations sont solides, cette perte dans les payemens ne peut porter de préjudice au crédit, parce que la spéculation donne un bénéfice qui excède de beaucoup cette perte: & il résulte toujours de ces opérations de Commerce un bénéfice fait avec un fonds idéal, avec le seul secours du crédit, qui a tenu lieu d'argent comptant.

Nous ne devons pas cependant dissimuler ici qu'il n'y a point de crédit sans limites; le Négociant doit en reconnoître, & la prudence veut qu'il aît l'attention de s'en prescrire lui-même. Il ne peut y avoir de règle fixe sur une matière si délicate. Le Négociant doit observer dans l'usage de son crédit la nature des affaires, & les usages de la place où il travaille. Il doit avoir soin en général de ne jamais faire usage de son crédit dans les entreprises douteuses, (& il est rare qu'une affaire de Commerce ne le soit pas) au-delà de ce que son fonds réel lui permet de payer en cas de perte. Mais ce n'est pas assez que de ne rien entreprendre au-dessus de ses forces. Le Négociant doit avoir soin que le public ne croye pas qu'il a trop entrepris. Cette seule idée est capable d'altérer son crédit. Il doit la prévoir & la prévenir. Telle affaire considérable, & moralement bonne, qu'une maison entreprend avec une approbation générale, ne peut être entreprise par une autre sans l'exposer à une sorte de discrédit, si le public la croit au-dessus de ses forces.

DANS la plupart des grandes places de Commerce, sur-tout à Amsterdam, l'estime publique divise les Négocians en différentes classes. Cette division est fondée sur l'opinion des forces de chaque maison, de la nature & de l'étendue de ses affaires. Chaque Négociant sage s'estime lui-même relativement à cette division, & se tient renfermé dans sa classe. Il fait que s'il veut s'élever à une classe supérieure, c'est-à-dire entreprendre des affaires qui ne conviennent qu'à des Négocians d'une classe au-dessus de la sienne, on ne manque point d'observer sur la place qu'il forme des entreprises au-dessus

fus de ses forces. Son crédit s'altère sur cette opinion. Le succès justifie quelque-fois la hardiesse & le courage, mais cette opinion est dans une affaire un risque de plus par l'obstacle qu'elle apporte à l'usage du crédit, & par le discrédit qui en résulte, si un succès heureux ne justifie pas la hardiesse de la spéculation.

LA principale attention du Négociant, quelle que soit la classe qu'il occupe, doit cependant se porter à augmenter sans cesse son importation & son exportation; il doit tendre, non à gagner beaucoup sur chaque article de l'un & de l'autre, mais à gagner souvent, à un petit bénéfice souvent répété; & son crédit & ses richesses s'accroîtront toujours ensemble. C'est là principalement la partie de l'art de faire le Commerce dans laquelle les Négocians Hollandois excellent; les Juifs sur-tout montrent ici une grande supériorité.

DE même que dans le monde, la fréquentation de la mauvaise compagnie nuit aux mœurs & donne atteinte à la réputation, des liaisons dans le Commerce avec des Négocians malfamés altère l'honneur & le crédit du Négociant, qui a l'imprudence de s'y livrer. Le Négociant qui veille sur sa réputation, qui en est jaloux, & il ne fauroit l'être trop, ne forme de liaisons qu'avec de bons Négocians: il a sur-tout une extrême attention à ne laisser paroître sa signature sur les papiers de Commerce, qu'à côté de noms qui l'honorent. Il doit être très circonspect dans la négociation qu'il fait faire de son papier, & lorsqu'il prend du papier sur la place, ce qu'il faut faire le plus souvent qu'il est possible, il doit s'attacher avec soin au bon papier: les bonnes signatures seront pour la sienne un heureux voisinage: le public accoutumé à le voir en bonne compagnie, lui accordera promptement la même estime & la même confiance.

C'EST ainsi que le Négociant acquiert la réputation d'être riche, & cette réputation jointe à celle d'être habile & de bonne foi, & d'être exact dans les payemens, constitue le crédit le plus solide. Il peut alors acheter à son gré sans payer comptant, tirer des lettres sur ses correspondans, sans leur avoir remis de fonds. Son crédit est un fonds qui répond sans limites à tous ses besoins.

LA richesse réelle ou présumée, la bonne conduite, la bonne foi, & l'exactitude dans les payemens, sont les quatre sources ou causes du crédit en général, & lorsque le crédit est une fois établi, l'exactitude suffit presque seule pour le soutenir.

UN Négociant qui manque dans tous ces chefs, doit se retirer du Commerce, ou se réduire à ne faire qu'un Commerce extrêmement borné, obscur & sans honneur.

LA confiance est la base & le fondement du crédit; & lorsqu'on l'a perdue, la bonne foi & l'exactitude sont l'unique moyen de la rétablir. Mais c'est une opération très difficile & très lente, même dans les mains des plus habiles: par cette raison le Négociant n'a rien tant à redouter que la perte de la confiance publique.

LE Négociant doit, pour conserver son crédit, même quelque-fois son honneur & sa fortune, avoir toujours les yeux ouverts sur l'abus qu'on ne fait que trop souvent dans le Commerce, de la liberté que tout le monde a de tirer, d'accepter & d'endosser des lettres de change. Il n'est pas difficile de se tenir en garde contre un papier mauvais ou suspect, dont le Commerce est quelque-fois inondé. Mais il se fait quelque-fois aussi des opérations fort fines & fort délicates, auxquelles on donne toutes les apparences d'une spéculation raisonnable & réfléchie. C'est une spéculation en effet, mais qui au lieu d'avoir le Commerce pour objet, n'a d'autre motif qu'un emprunt. Le Négociant peut en avoir une connoissance assurée, & cependant s'y prêter, soit pour la commission, soit en recevant en paiement ou en prenant pour remettre, de ce papier qu'une opération de cette nature produit dans le Commerce. Cette opération est bonne & n'entraîne aucun inconvénient pour le Négociant qui s'y prête, lorsqu'elle est, comme nous l'avons déjà observé, avantageuse à la maison qui la fait; ce qui arrive souvent. On se décide ici par une connoissance exacte de la maison qui fait cette opération, de ses forces, de sa conduite & de son Commerce.

CETTE opération peut être aussi quelque-fois un piège tendu à la bonne foi & à la confiance du Négociant, par une maison embarrassée & chancelante, situation très dangereuse pour les amis & les voisins. Une maison qui est dans un besoin pressant d'emprunter, le cache avec un soin extrême, & ne propose à son correspondant qu'une acceptation ordinaire ou une remise, avec indication de remboursement, ou un retour en lettres à court terme pour des lettres à longue échéance. La maison jouit d'une grande réputation, & cette première opération ne présente rien de suspect. Le Négociant y donnera d'autant plus de confiance que la somme est modérée, & que tout paroît dans les bornes du cours ordinaire & naturel des affaires de Commerce.

S'IL est impossible au Négociant de prévoir ici des suites facheuses pour son crédit ou sa fortune, qui puissent le porter à se refuser à cette opération; il doit du moins donner une grande attention à la manière dont cette maison remplit ce premier engagement. Si cette maison fait une opération nouvelle pour acquiter la première, & contracte sur-tout des engagements plus considérables; il y a à parier que cette maison entreprend une circulation dangereuse, que sa chute n'est pas éloignée. La prudence veut que le Négociant resserre alors son crédit ou le refuse tout-à-fait. Si c'est une maison, qui, comme il arrive quelque-fois, ne peut se soutenir que par une circulation qui exige pour base le crédit d'un correspondant, rien n'est plus à redouter pour le Négociant que de faire servir son crédit de base à une circulation, qui est toujours extrêmement dangereuse.

ON entend dans le Commerce par un Négociant qui circule, un Négociant qui tire des lettres sur ses Correspondans pour prendre, avec le secours de leur acceptation, des fonds sur la place, & qui fait les fonds de ses premières traites à leur échéance, en tirant de nouveau, ou en faisant tirer. C'est par le secours de ses traites & retraites successives qu'il emprunte la place; s'il circule long-tems sans parvenir à se remettre à son crédit courant, la place s'en aperçoit, son crédit tombe & entraîne souvent la chute de celui de son Correspondant.

LA nécessité de soutenir une entreprise extrêmement lucrative & sûre, doit être la seule cause d'une circulation: c'est l'unique motif qui peut justifier une opération toujours infiniment couteuse. Le Négociant, même en ce cas, ne doit jamais se prêter au besoin de son Correspondant au-delà de la somme de crédit qu'il peut accorder sans risque pour sa propre fortune: & si la nécessité vient à étendre & prolonger cette circulation, il ne doit point se laisser séduire par l'envie de mettre à couvert un premier engagement; il doit résister à la sollicitation d'en contracter un nouveau, & avoir le courage & la générosité d'abandonner, de regarder comme perdue la somme pour laquelle il se trouve engagé, pour éviter un orage funeste dont il est évidemment menacé. C'est-là l'occasion où la confiance trompée devient forcée, si le Négociant qui a prêté son crédit, n'a la prudence de le resserer promptement.

NOUS ne saurions trop insister sur la nécessité où sont les Négocians, ceux sur-tout qui commencent leur carrière, de bien connoître toutes les maisons de Commerce avec lesquelles ils travaillent, ou se proposent de travailler.

vailler. C'est un des grands moyens d'accroître & de conserver son crédit. Il y a peu de bons Négocians qui ne tiennent un livre secret, sur lequel ils ont soin de porter les informations qu'ils prennent, & les avis qu'ils reçoivent sur la conduite & la solidité des différentes maisons de Commerce avec lesquelles ils peuvent avoir des affaires. Ce livre contient pour ainsi dire l'histoire de leur crédit; il est en même tems le dépôt des précautions prises avec sagesse par le Négociant pour ne point compromettre sa confiance; & l'usage de ce livre, qui doit être inconnu à tout autre qu'au Négociant, est une source dans laquelle il puise souvent les conseils les plus prudents & les plus salutaires.

Des Banqueroutes & Faillites.

LE mot Banqueroute porte toujours une idée de fraude. On entend également par banqueroute & par faillite une cessation de payemens, mais la banqueroute signifie une cessation frauduleuse de mauvaise foi, & la faillite une cessation forcée.

LA banqueroute se fait avec fraude & malice; l'insolvabilité du débiteur n'est qu'apparente, & les effets qu'il abandonne à ses créanciers, s'il en abandonne, ne sont qu'une partie de son bien. Le reste est détourné ou caché. C'est un vol fait au public. C'est-là la banqueroute proprement dite, qui est toujours frauduleuse, qui est chez la plupart des Nations policées un crime que les loix punissent de mort.

LA faillite est malheureusement trop proche voisine de la banqueroute: l'opinion publique ne la distingue pas assez pour l'honneur des faillites. Ici c'est la loi de la nécessité qui commande: & il n'est point d'empire plus absolu. La faillite est forcée; la mauvaise foi n'y a point de part. C'est malgré lui que le Négociant de bonne foi manque à ses engagements. Son dérangement arrive par malheur, comme par une incendie, par la perte d'un vaisseau, même par impéritie & par négligence (a): pourvu qu'il n'y ait pas de mauvaise foi, la faillite n'est point criminelle, elle n'est que malheureuse, & l'est d'autant plus qu'elle est inévitable: c'est par cette raison qu'on l'appelle *forcée*.

Au-

(a) *Fortuna vitio, vel suo, vel partim fortuna, partim suo vitio, non solvendo factus foro cessit.* 2. Phillip.

AUTANT la banqueroute mérite la rigueur des loix & la sévérité de la justice, autant la faillite exige d'indulgence & de douceur. Cependant dans l'exécution des loix, la justice ne les distingue pas assez. Elle permet aux Créanciers de décider également du sort du failli & de celui du banqueroutier de la même manière: le dernier est presque toujours traité avec une indulgence que la loi lui refuse; on en élude facilement la rigueur; & l'autre est exposé à une rigueur que la loi autorise, qui révolte l'humanité. Lorsque la faillite est ouverte, les deux tiers ou les trois quarts des créanciers réunis ensemble accordent à leur gré un contract au failli, soit que la faillite soit frauduleuse & de mauvaise foi, soit qu'elle soit de bonne foi & forcée. Rien ne distingue ici la vertu du vice, & la probité de la fraude. L'intérêt seul des créanciers, ou leur caprice, peut perdre sans ressource le débiteur de bonne foi, & mettre la mauvaise foi, la fraude & le vol à couvert de toutes recherches & de toutes poursuites.

ON ne peut s'empêcher de reconnoître ici un vice dans l'administration de la justice, qui est le même chez presque toutes les Nations commerçantes. Nous voudrions que la faillite frauduleuse ne pût échapper à la sévérité des loix, & qu'il ne fût pas permis à l'intérêt ou à l'indulgence des créanciers de lui assurer un azile; comme nous désirerions en même tems de voir l'industrie & la liberté du failli de bonne foi sous la protection de l'autorité publique. La faillite frauduleuse, ou banqueroute, est mise au rang des crimes: mais ce crime demeure presque toujours impuni, parce que les créanciers aiment mieux traiter avec le banqueroutier, & lui faire des remises, que de perdre toute leur dette; & leur accord fait ordinairement taire la justice: c'est un abus de la loi qui détruit sans cesse l'empire d'une juste sévérité: c'est une indulgence meurtrière. C'est cette indulgence qui multiplie les faillites frauduleuses, qui sont celles que le Commerce a le plus à redouter: pendant que le failli de bonne foi, s'il ne peut contracter avec ses créanciers, perd sa liberté & toute espérance de se rétablir, par son travail & son industrie, par les secours de sa famille & de ses amis. Car la perte de la confiance publique, du crédit dont elle est la base, que la faillite entraîne nécessairement, n'est pas accompagnée de celle de la confiance de la famille & des amis; l'intelligence du failli & sa probité éprouvée & reconnue, lui assurent une ressource, & les Arts & le Commerce présentent toujours à l'industrie des champs à cultiver & d'heureuses récoltes à faire.

LE jeune Négociant doit s'appliquer à faire exactement cette distinction; non pour être plus sévère que la justice à l'égard des banqueroutiers, non
pour

pour attaquer son débiteur par la voye extraordinaire ; c'est un ministère austère qui appartient aux Magistrats ; mais pour ne point confondre , dans le jugement particulier qu'il est obligé de porter , la fraude avec la bonne foi : si la fraude excite avec raison son mépris & son indignation contre celui qui la commet , nous voulons qu'il soit touché du malheur de celui que la probité & la bonne foi n'ont pû sauver du naufrage. Il trouvera dans le Commerce mille exemples qui l'inviteront à lui tendre une main secourable ; & l'humanité lui en fait un devoir. Il doit être ici plus indulgent , plus humain que la loi : ce n'est point elle qu'il doit consulter , ou plutôt c'est la loi naturelle , c'est le sentiment , c'est le cri de l'humanité qui se fait entendre au fonds de son cœur , qu'il doit écouter , au lieu de cette loi arbitraire qui met le failli de bonne foi dans les liens , qui ne fournit que des armes destructives , dont on pourroit peut-être justifier la rigueur par des vuës de l'intérêt général , mais qui dans l'application à des cas particuliers , est toujours trop dure , & détruit en pure perte , au lieu d'édifier.

EN Angleterre , où l'amour de la liberté est fondé sur les droits sacrés de l'humanité , qu'on se pique de sçavoir respecter mieux qu'on ne fait ailleurs , où d'un autre côté le génie semble avoir épuisé toutes les connoissances qui tendent à favoriser le Commerce & à l'élever au plus haut degré de prospérité ; la faillite , exempte de soupçon de fraude & de mauvaise foi , est regardée comme un naufrage qui détruit la fortune de celui qui l'essuye , sans donner atteinte à son honneur. La confiance , l'estime publique , ne sont point altérées ; l'opinion de la richesse n'existe plus ; mais le failli de bonne foi ne rencontre aucun obstacle dans le point d'honneur pour la faire renaitre , s'il en trouve les moyens dans les secours de sa famille , ou de ses amis , & dans son intelligence & son industrie ; & par cette raison il n'est pas rare de voir en Angleterre des maisons devenir puissantes après avoir manqué de bonne foi une ou deux fois , & jouir de tous les honneurs dûs aux bons Citoyens , aux Citoyens utiles à la patrie. Il semble qu'il seroit de l'avantage du Commerce que les autres Nations pussent adopter ces mœurs & ces usages. On a vu en Angleterre , comme nous l'avons déjà observé ailleurs , des fondations faites par voye de souscription , de retraites honnêtes pour les familles des faillis. Car quels monumens cette Nation n'a-t-elle pas élevés en l'honneur de l'humanité ! On verra peut-être un jour cet amour de l'humanité , cet esprit public , fonder une bourse publique pour secourir les faillis de bonne foi , & les mettre en état de rétablir leur Commerce & leur fortune ; ou , ce qui seroit plus magnanime , plus digne de cette Nation & plus heureux encore pour le Commerce & pour l'humanité , elle fondera

peut-être un jour une caisse publique pour prévenir les faillites de bonne foi, en prêtant des secours suffisans sur un bilan secret.

MAIS pendant que l'Angleterre traite la faillite de bonne foi avec tant de douceur & d'humanité, on pourroit dire avec tant de justice & de raison, la loi qui décide du sort du banqueroutier frauduleux, est aussi rigoureuse qu'en aucun autre endroit du monde, & toujours sévèrement exécutée. Aucun crédit, aucune considération, aucune puissance n'y peut soustraire à la sévérité de la loi, & il est rare qu'on parvienne à en éluder l'exécution. Si l'on voit un grand nombre de faillites en Angleterre, ce n'est que dans un ordre de Citoyens qu'on ne peut mettre au rang des Négocians. Les listes qu'on en publie tous les mois, ne sont composées presque entièrement que de petits détailliers & d'artisans, tant de Londres, que des différentes villes d'Angleterre.

ON ne porte point chez cette Nation sur cette matière la sévérité des loix à un excès inutile, injuste & destructif. On y distingue avec plus de soin & d'exactitude la fraude de la bonne foi; on y connoit mieux le prix d'un Citoyen industrieux, l'intérêt que l'Etat prend à sa conservation, & la nécessité de respecter les droits de l'humanité dans le cas où la sévérité de la loi ne feroit que détruire sans édifier.

L'UTILITE' de l'instruction du jeune Négociant, & l'intérêt de l'humanité & du Commerce en général, nous autorisent à rappeler ici en peu de mots nos observations sur ce sujet dans le Chapitre *des Loix*. Des intérêts si importans ne sçauroient être trop développés & mis trop souvent sous les yeux du public.

LES loix des Grecs défendoient de prendre en gage ou de saisir les armes & la charrue d'un homme, & permettoient de prendre l'homme même. On trouve la même contradiction dans les loix de France. Une loi défend expressément la saisie non-seulement de la charrue, mais de tout ce qui sert au labourage; & un autre défend la saisie des moulins, métiers, outils, instrumens, &c. qui servent à la fabrication des toiles, & des étoffes de laine pendant que d'autres loix permettent de faire emprisonner le laboureur & le fabriquant.

EN France le Négociant qui a failli, perd en partie son état: il peut continuer le Commerce, mais il est exclu des honneurs qui appartiennent
aux

aux Négocians. S'il parvient cependant à force d'industrie & de travail à payer entièrement ses créanciers, la même loi le réhabilite alors & l'admet de nouveau dans l'assemblée générale des Négocians, & à participer aux honneurs du Commerce. Cette loi évidemment dictée par l'équité naturelle, par l'humanité & par l'amour éclairé de l'intérêt public, est une démonstration frappante de l'injustice & de la dureté destructive de la loi qui autorise les créanciers de ce même Négociant failli de bonne foi, à le retenir dans des liens perpétuels. A laquelle de ces deux loix chez la même Nation, donnera-t-on la préférence? Est-elle dûe à la loi qui conserve, qui édifie, ou à celle qui détruit sans nécessité, sans objet, sans aucun avantage pour les créanciers, ni pour le public? Comment le législateur a-t-il pû espérer que le Négociant failli de bonne foi feroit valoir de nouveau son industrie, rétablirait sa fortune, payeroit ensuite ses créanciers, & ordonner en conséquence impérieusement son rétablissement dans les honneurs du Commerce, après avoir autorisé par une autre loi ses créanciers à le retenir dans des liens perpétuels? Des loix si contraires sur le Commerce ne présentent-elles pas le même excès d'injustice, que celles qui défendent de saisir la charrue, & permettent l'emprisonnement du laboureur?

ON ne sçauroit donc trop s'attacher à distinguer dans les affaires de Commerce la fraude de la bonne foi, ni inspirer trop de douceur, trop d'humanité aux créanciers d'un failli de bonne foi. C'est à eux à suppléer par leur vertu, par l'équité de leur conduite, au défaut d'une législation si imparfaite. La loi naturelle leur en fait un devoir essentiel.

C'EST sur ces principes que nous voulons que le jeune Négociant apprenne à diriger sa conduite, lorsqu'il se trouvera intéressé dans une faillite, soit pour son compte, soit pour compte d'ami & comme chargé de pouvoir. Il doit prévoir qu'il peut un jour être exposé au même naufrage, quelque attention qu'il ait pour le prévenir; & s'il est assez prudent, ou assez heureux pour l'éviter, il ne doit jamais oublier que les hommes sont naturellement foibles, sans cesse menacés de mille accidens, sur-tout dans le Commerce, & que rien n'est plus respectable qu'un homme malheureux, qui n'est que malheureux. Et qui est-ce qui est plus à plaindre qu'un Négociant qui par des accidens au-dessus de sa prévoyance, perd en un instant sa réputation, son honneur, son crédit & sa fortune?

Si on pouvoit indiquer à un Négociant le moyen de ne jamais perdre, on lui donneroit infailliblement celui de n'être jamais exposé à manquer,
ainsi

ainsi que celui de n'avoir jamais d'intérêt pour son compte compromis dans une faillite. Mais on fait qu'il n'est point d'affaire de Commerce qui donne un bénéfice certain, qui ne soit accompagnée au moins de quelque sorte de risque. Cependant un Négociant qui connoit bien les branches de Commerce dans lesquelles il travaille, qui fait asseoir ses spéculations sur des principes solides, qui tient ses écritures, sa correspondance, en un mot toutes ses affaires dans un grand ordre, qui ne s'écarte point des règles d'une bonne économie; qui ne se laisse point séduire par l'appas d'une fortune rapide, pour former d'entreprise au-dessus de ses forces, & qui fait bien diviser les risques, ne sera jamais dans la malheureuse & humiliante nécessité de manquer, à moins qu'il ne lui survienne plusieurs pertes à-la-fois, & de ces évènements fort rares qu'on regarde comme étant au-dessus de toute prévoyance humaine. Il ne lui sera pas si facile d'éviter d'avoir des intérêts dans des faillites: un habile Négociant voit toujours clair dans ses propres affaires. Il travaille toujours en conséquence d'une situation connue; sa prudence lui dicte sa marche sur des principes certains. Il fait ce qu'il peut risquer, ce qu'il peut entreprendre; parce qu'il voit dans son propre fonds quelle somme il peut perdre sans en être dérangé, & il ne risque point au-delà. Mais que voit-il dans les affaires d'un Négociant auquel il donne un crédit, car il faut que le Négociant en donne, sans cela le Commerce seroit impraticable, ou si borné qu'il ne mériteroit pas ce nom? Il n'a de mesure que la réputation, quelque-fois mal fondée, d'un Correspondant, & la connoissance d'une bonne conduite, souvent trompeuse; la science du Négociant n'est ici qu'une science conjecturale. Toutes les précautions qu'il peut prendre, ne lui administrent que des probabilités, sur lesquelles cependant il doit fonder le crédit qu'il donne, & prescrire les limites de ce crédit. Il ne faut point demander ici de sûreté physique: il ne peut pas y en avoir. On a dans le Commerce trop d'exemples de faillites des maisons les plus puissantes, ou qui du moins en avoient la réputation, pour qu'il ne soit pas de la sagesse d'un Négociant de compter toujours sur une sorte d'incertitude. De-là la nécessité de pratiquer exactement la maxime, qu'il faut diviser ses risques; mais l'usage seul de cette maxime ne suffit pas. Il faut encore assurer ses risques autant qu'il est possible. A cette sage précaution de bien diviser ses risques, dont le Négociant ne doit jamais se départir, il faut encore en ajouter d'autres qui ne demandent ni moins de lumières, ni moins de sagesse, ni moins d'attention, & qui font valoir tous les avantages de cette première maxime.

Les autres précautions à prendre par un Négociant pour prévenir les pertes

perles que donnent les faillites, consistent donc dans le choix des Correspondans, dans une grande connoissance de leurs forces & de leurs talens, du Commerce & des entreprises qu'ils font, de leur réputation sur leur place: tout cela exige une observation suivie & soutenue par de fréquens avis, & que le Négociant tienne même chez lui secrètement sur ce sujet des notes très exactes. Si malgré toutes ces précautions, il arrive fréquemment à des Négocians respectables par leur intelligence & leur sagesse, de perdre par des faillites, on peut juger de - là combien ces précautions sont nécessaires, & même qu'elles ne sçauroient être trop recherchées pour écarter autant qu'il est possible, les risques qui accompagnent toujours l'usage du crédit, & ne laisser au hasard que ce qu'il est impossible à la prudence de lui oter.

POUR remplir parfaitement cet objet important, rien n'est plus utile & plus nécessaire que les voyages. Nous n'envisageons ici l'utilité des voyages qu'à l'égard de cet objet seul; c'est - à - dire que pour l'avantage qu'ils donnent, bien supérieur à celui de la meilleure correspondance, de faire un bon choix de Correspondans, de les bien connoître, de placer solidement sa confiance, & de s'assurer les avis nécessaires, soit pour l'entretenir, soit pour l'étendre, la restreindre ou la retirer tout - à - fait suivant les circonstances. Ce n'est qu'à cette branche particulière de l'utilité des voyages que nous nous attachons ici. Cette utilité a un nombre infini d'autres branches, que nous présenterons au jeune Négociant, en lui mettant sous les yeux les différentes branches de Commerce dont il pourra s'occuper.

S'IL est possible de connoître avec quelque exactitude le mérite & la valeur des maisons de Commerce, c'est dans leur domicile, c'est là où est le siège de leurs affaires & de leur fortune. On dit à Londres, *telle maison vaut cent - mille livres*: à Amsterdam, *tels & compagnie font pour cinquante ou soixante millions d'affaires*. Ces notions sont bonnes, mais trop générales & trop vagues pour devoir s'y borner. Le Négociant voyageur qui aura de bonnes recommandations, toujours nécessaires dans les voyages, & qu'il est facile de se procurer, trouvera avec un peu de soin, chaque Négociant, pour peu que la place soit commerçante, apprécié suivant à - peu - près la quantité d'affaires qu'il fait, suivant son crédit, sa sagesse, son économie & son habileté. Malgré la concurrence, malgré la jalousie qui n'a malheureusement que trop d'empire dans les places de Commerce, sur - tout dans les places où le Commerce décheoit, comme Amsterdam; il s'assurera facilement du vrai degré d'estime & de confiance que mérite chaque maison. Car il est rare de trouver dans le Commerce un Négociant, même jaloux,

Tom. II. E e qui

qui ne rende pas une justice exacte aux autres Négocians de sa place. La vérité est si sacrée chez le bon Négociant, qu'elle n'y reçoit point les atteintes de la passion & de l'intérêt. Il lui échappe difficilement une vérité qui pourroit nuire au crédit d'une maison, & s'il est obligé de s'expliquer, c'est avec une sage circonspection, avec un ménagement infini: mais il ne retranche rien d'une vérité utile; s'il peut donner avec justice un suffrage avantageux, son suffrage est ferme & sans restriction; & il l'accorde également à une maison rivale, jalouse ou ennemie. On sent ici sans doute combien il seroit difficile d'acquiescer en ce genre par la seule voye de la correspondance avec quelque exactitude, les connoissances nécessaires pour le choix des Correspondans, & combien il y a à gagner à faire ce choix en personne.

MAIS ce choix fait ainsi avec les plus sages précautions & les plus grands soins, le crédit que le Négociant doit donner à son Correspondant, limité sur une réputation, sur une intelligence & des affaires, également connues, sur un crédit justement apprécié, il peut survenir des événemens qui engagent à étendre les limites de la confiance, à la restreindre, à la suspendre ou à la retirer. La maison peut être ébranlée par des pertes, une raison nouvelle succède à l'ancienne; un associé qui se sépare, ou se retire du Commerce, l'appauvrit quelque-fois. Il arrive souvent encore que de jeunes Négocians succèdent à une maison ancienne, dont ils soutiennent mal la réputation; d'autres la soutiennent bien & l'honorent; d'autres enfin l'augmentent infiniment: le Commerce en présente une infinité d'exemples. Mille autres circonstances dont le détail seroit infini, intéressent la confiance du Négociant: c'est ce qui doit engager le Négociant qui voyage à s'assurer les moyens d'obtenir des avis exacts sur tous les événemens qui arrivent chez ses Correspondans, des avis sur lesquels il puisse se régler. Il ne doit donc pas se borner à une liaison isolée, il doit s'attacher plus d'une maison, & multiplier le plus qu'il est possible le nombre des bons Correspondans, en exiger de fréquens avis, & leur prêter une extrême attention. Dans le choix il doit préférer une maison dirigée par deux associés, ou par un plus grand nombre, à celle qui n'est conduite que par un seul Négociant, car il est rare qu'un homme aît assez de capacité, d'activité, de talens & de santé tout ensemble pour soutenir seul le poids du travail qu'exige, sur-tout dans une grande place, le Commerce d'une maison de la première, même de la seconde classe. Lorsqu'une maison est soutenue par les talens, par l'intelligence, par l'assiduité & par le travail de deux ou trois associés, on peut raisonnablement compter sur un plus grand ordre, sur plus d'exactitude, sur une expédition plus prompte, sur une marche mieux réfléchie & plus assu-

assurée ; en un mot, sur tout ce qui peut faire prospérer plus sûrement les affaires de Commerce.

CE n'est pas assez que d'avoir bien établi une bonne Correspondance, qu'il faut regarder comme une des principales colonnes d'une maison de Commerce. Il faut encore donner des soins assidus à l'entretenir, & ces soins demandent quelque-fois de nouveaux voyages. Le Négociant ne doit point borner là son attention, il doit la porter jusques à la connoissance la plus grande des principales maisons de chaque place, de leur crédit, de leur signature, de leur raison. Cette connoissance lui fera d'une utilité infinie, soit pour connoître la solidité des lettres qu'on lui présente, soit pour répondre à des offres de services, ou à des propositions d'affaires, ou de correspondances à établir. Car il faut regarder comme de sages maximes dans la pratique du Commerce, que la correspondance d'une bonne maison est toujours utile ; & qu'un mauvais Négociant n'enrichit personne, & se ruine lui-même.

LE Négociant qui a sù prendre toutes ces précautions, ne peut point encore se promettre qu'il est à l'abri de tout intérêt dans des faillites. Il n'y a point de moyens de l'éviter d'une certitude infaillible : ou il faut après cela s'élever au-dessus de la crainte & de l'inquiétude, ou renoncer au Commerce. Mais avec le secours de ces précautions bien prises, on peut assurer le Négociant qu'il ne courra point de risque capable d'ébranler sa fortune, ni même de lui faire resserrer les limites de son Commerce. Il y a dans les grandes places de Commerce, des maisons que la sagesse de leur conduite a mis en état d'apprécier leurs risques avec assez de précision, pour établir chez elles une caisse particulière, sous le nom de *caisse morte*, qui ne s'ouvre que pour recevoir chaque année une somme déterminée & pour payer les pertes, à quoi elle est uniquement destinée. Cet ordre leur rend insensibles les pertes qui surviennent dans l'année ; leur attention pour les prévenir est d'autant plus active, que la crainte de l'épuisement de cette caisse est toujours présente : & l'on a observé que cette caisse s'ouvre rarement pour payer. C'est ainsi que le génie & l'intérêt du Négociant assurent autant qu'il est possible la prospérité de son Commerce.

LA droiture, l'humanité & l'intérêt dictent ensemble au Négociant intéressé dans une faillite, la conduite qu'il doit tenir. Son crédit exige que le public ignore sa perte : la droiture & l'humanité veulent qu'il soit juste & indulgent. Il se refusera donc sans hésiter à la rigueur des pour-

suites, & donnera aux autres créanciers l'exemple d'une douceur & d'un arrangement raisonnable avec un débiteur de bonne foi. Il ne se permettra aucun arrangement particulier, ni anticipé au préjudice des autres créanciers. Il rejettera sévèrement l'occasion ou la facilité de se procurer un fort avantageux, & ne voudra point en comaoître d'autre que celui qui lui sera commun avec la généralité des créanciers. Les denrées & marchandises en commission, soit de vente ou d'achat, soit d'entrepôt, de même que des fonds déposés, si tout est constaté par des écritures en règle, seront un dépôt aussi sacré pour lui que pour le débiteur, & son intérêt ne lui présentera jamais comme justes des prétentions qui étoient injustes entre les mains du Négociant failli.

LES risques auxquels le Négociant est exposé, soit en donnant du crédit à une maison, soit en honorant son crédit lorsqu'il reçoit ses traites, ses ordres ou ses acceptations, ne sont pas les seuls risques qui peuvent lui occasionner des pertes, donner atteinte à son crédit, à sa fortune, ou l'intéresser dans les malheurs d'un failli, contre lesquels il doit prendre de sages précautions, qu'il doit prévoir & prévenir.

LE Négociant tire des marchandises de l'étranger, y fait des envois, il a des vaisseaux qu'il donne à fret, ou qu'il charge lui-même. Il fait le grand ou le petit cabotage, il arme pour la pêche du harang, pour celle de la baleine, pour le banc des Terre-neuve, pour la traite de Noirs, pour les Indes Occidentales, pour la côte de Syrie, ou d'Italie, pour le Nord, ou enfin il prend des intérêts dans ces différentes branches de Commerce sur un ou plusieurs navires. Dans tous ces cas il est exposé à tous les risques de la mer, qui sont plus ou moins grands suivant les saisons & les différens parages où s'étend la navigation de ses vaisseaux. La perte d'un vaisseau, une forte avarie même, peuvent déranger sa fortune, altérer son crédit, ou le ruiner tout-à-fait. La prudence veut qu'il mette ses risques à couvert, meme que le public n'ignore pas que son Commerce est accompagné de cette sage précaution; & l'usage des assurances lui en présente un moyen sûr. Mais ce moyen extrêmement simple au premier coup d'œil, demande des précautions dans la pratique sans le secours desquelles ce moyen laisse subsister les risques de mer, ou ne fait que les convertir en risques de terre.

L'USAGE des assurances doit être regardé comme le plus grand encouragement donné à la navigation, comme celui qui a le plus contribué à l'étendre, à la porter au degré de perfection où nous la voyons aujourd'hui, & qui

qui favorise le plus le Commerce. Nous ferons connoître ailleurs au jeune Négociant tout le prix de cette branche de Commerce, que les risques maritimes ont fait naître & les connoissances qu'elle exige pour donner du bénéfice au Négociant qui s'y livre. Nous ne l'envifageons ici que comme un moyen que le Commerce lui-même présente au Négociant pour protéger sa fortune, & ne laisser au hasard que ce qu'il lui est impossible de lui ôter.

LE Négociant ne doit jamais négliger la sûreté de son Commerce, par la considération de ce qu'il lui en coûte pour se faire assurer. Un intérêt médiocre doit toujours céder à un intérêt important. Les primes s'apprécient sur les risques; elles se réglent en proportion de la grandeur des risques, & sont une valeur ajoutée aux marchandises avec la même nécessité, que le montant du fret. Les risques de la navigation même qui n'est point assurée, sont une valeur ajoutée à la marchandise voiturée par mer; parcequ'alors le propriétaire étant son assureur lui-même, calcule son Commerce sur le pied de l'évaluation des risques ou dangers de la mer qu'il a courus. Mais rien ne peut justifier la conduite d'un Négociant qui a négligé de faire assurer, lorsque la perte d'un vaisseau peut déranger sa fortune, donner atteinte à son crédit, à plus forte raison quand cette négligence l'expose à manquer; il est doublement condamnable en ce qu'en risquant sa fortune, il a compromis celle d'autrui.

LES primes d'assurance ont un cours réglé en toute saison pour les différens parages, dans toutes les places de Commerce, comme les changes. La guerre & les saisons sont les seules causes des variations qui y surviennent. Ainsi le prix des primes d'assurance n'est susceptible de Négociation, que lorsqu'on fait assurer sur bonnes ou mauvaises nouvelles un vaisseau en retard, ou l'arrêt de prime, le cas de guerre prévu, ou des pirateries qu'on a lieu de craindre. Le Négociant sage n'attend jamais que son vaisseau soit en retard pour faire assurer; & si les autres accidens prévus rendent les primes chères, il doit avoir calculé sur ce pied sa spéculation. Car il doit renoncer à toute opération de Commerce qui ne peut pas soutenir les frais de la prime d'assurance.

IL y a peu de circonstances dans le Commerce d'un Négociant, où le Négociant puisse être raisonnablement son assureur lui-même. L'économie ne peut s'autoriser à épargner la prime, que lorsque le risque est si médiocre, que la perte seroit insensible: ou lorsque la bonté du navire, l'intelligence du Capitaine & du pilote, la sûreté des attéragés, la beauté de la fai-

fon & le calme de la mer concourent également à rendre la navigation sûre ; ou l'orsqu'enfin le Négociant a une assez grande quantité de risques en mer à peu près égaux , pour qu'une perte n'excède pas les frais des primes que lui auroit coûté l'assurance de tous ses risques.

SOIT que le Négociant traite lui-même avec les assureurs , soit qu'il commette ses assurances à un correspondant, il doit prévoir les risques de l'insolvabilité des assureurs, & les prévenir, s'il y a du choix à faire. Les compagnies d'assurance présentent la plus grande solidité. On n'a communément à craindre de leur part, ni l'insolvabilité, ni les difficultés de mauvaise foi pour éluder le payement des pertes ou des avaries. Il n'en est pas de même des assureurs particuliers. Les primes peuvent être obtenues chez eux à plus bas prix ; mais ce petit avantage, le seul qui puisse leur faire soutenir la concurrence des compagnies, ne doit point être préféré à la solidité de celles-ci, à laquelle les assureurs particuliers ne fauroient atteindre. On n'est pas toujours à portée de faire assurer par des compagnies. Il n'y en a pas d'établies dans toutes les places maritimes, & la commission augmente trop considérablement quelque-fois les primes d'assurance pour faire assurer chez l'étranger. On est obligé dans ce cas de donner sa confiance aux Négocians qui font dans la place le Commerce des assurances. Cette confiance exige les mêmes soins, les mêmes attentions qu'on donne au crédit, à la réputation & à la conduite des Négocians dont on prend les lettres pour comptant. Ce n'est que par ce moyen qu'on prévient les pertes que des assureurs foibles ou imprudens pourroient faire craindre, & qu'on évite de se trouver intéressé dans les faillites des assureurs.

IL faut cependant observer ici que ce risque ne peut être communément que très borné, tous les assureurs ne manquent pas à la fois ; il est même assez rare aujourd'hui qu'il y ait par année dans une place une faillite d'un Négociant assureur, par ce qu'on fait à présent ce Commerce infiniment mieux qu'on ne le faisoit autre-fois. La manière dont on le fait en rend le bénéfice presque sûr. Ainsi il ne peut presque jamais arriver que le Commerce des assurances donne lieu par ses pertes à la faillite d'un assureur ; & s'il arrive une faillite, l'assuré ne peut s'y trouver intéressé que pour le montant du risque souscrit par l'assureur failli, qui ne doit jamais être que d'une très petite partie des sommes qu'il a fait assurer. Ainsi de tous les risques que court un Négociant, celui de la faillite d'un assureur dans le cours ordinaire du Commerce, est un des moindres & des plus faciles à prévenir.

LE Négociant doit étendre ses connoissances sur toutes les productions de la nature & de l'industrie, sur-tout s'il ne borne pas son Commerce à quelques branches particulières, à travailler uniquement pour son compte, & s'il embrasse le Commerce de commission, principalement dans un grand entrepôt, tel qu'Amsterdam. Car le Commerce de commission demande de la part du Négociant qui s'y livre, les connoissances du plus grand détail & les plus exactes pour être en état d'exécuter les ordres des commettans sur toute sorte d'objets & d'articles avec la même fidélité, la même attention & la même intelligence qu'exige l'intérêt de ses propres affaires. La science du Négociant qui fait le Commerce de commission comprend par conséquent celle du Négociant qui ne fait de Commerce que pour son compte.

Des Denrées & des Matières premières.

IL est étonnant, a dit un Académicien célèbre, combien de choses sont devant nos yeux sans que nous les voyons. Les boutiques des artisans brillent de tous côtés d'un esprit & d'une invention qui cependant n'attirent point nos regards; il manque des spectateurs à des instrumens & à des pratiques très utiles, & très ingénieusement imaginées; & rien ne seroit plus merveilleux, pour qui sçauroit en être étonné (a).

ACCORDONS-nous plus d'attention aux productions naturelles, aux diverses préparations qu'elles exigent presque toutes de l'industrie, soit pour servir immédiatement à notre usage, soit pour être rendues propres à recevoir des mains de l'art un nouveau mérite, & pour ainsi dire une création nouvelle? Car l'art rend curieux, intéressant & nouveau, ce qui nous paroît très commun & très ordinaire dans son état naturel; & de toutes parts l'art présente à nos regards un nouvel ordre de choses, un nouvel univers, des êtres pour ainsi dire créés une seconde fois; & les ressources de l'art étonnent les spectateurs curieux. Mais ne devons-nous que des regards distraits aux productions naturelles, aux premiers pas, à la première marche de l'industrie?

Tout

(a) Mr. de Fontenelle, Préface sur l'utilité des Mathématiques & de la Physique & sur les travaux de l'Académie des Sciences.

Tout ce qui nous environne devrait être une source d'instructions & de lumières : mais les objets nous sont trop familiers ; l'habitude de les voir sans cesse nous rend presque insensibles. Notre ame toujours répandue sur la diversité, sur une infinité d'objets à-la-fois, se partage nécessairement & n'en fixe aucun en particulier, à moins qu'elle n'y soit portée par l'attrait d'un intérêt singulier. C'est cet attrait qui attire, qui séduit les Négocians & les Artistes, qui les fixe & les engage heureusement à la recherche des moyens de l'instruire & de nous rendre les productions de la nature plus utiles, en les mettant plus à portée de notre usage & de nos besoins.

ON doit observer dans les manufactures les progrès des arts, leur utilité, leur excellence, & qu'en se multipliant ils ont en quelque sorte multiplié les liens de la Société, liens qui subsistent lors-même que ceux de la Société politique sont rompus. Ils ont étendu les besoins & augmenté les communications entre les différentes Nations. Mais le principal objet du jeune Négociant doit être de connoître le mérite de leurs différentes productions, & les raisons qui peuvent déterminer la préférence des Négocians & celle des consommateurs.

A l'égard des denrées & des matières premières, il doit s'attacher à connoître leurs diverses qualités & leurs différens emplois ; la marche de l'industrie qui les prépare, les fait circuler & les conserve pour les présenter à notre consommation de première nécessité ou de luxe, ou au besoin des arts qui s'occupent à les rendre propres à nos divers usages. Cette industrie est d'autant plus intéressante, qu'elle donne leur première valeur à toutes les productions de la nature.

LA science du Commerce a, comme les autres sciences, la Physique, la Chymie, l'Histoire, &c. des endroits qui ne sont que curieux. Nous ne la considérons ici que dans ce qu'elle a de plus utile. Les services que le Commerce rend à l'humanité par la première valeur qu'il donne aux productions de la nature sont infinis. Il est très intéressant d'observer & de connoître la route que le Commerce tient pour présenter à nos besoins, à notre luxe, les productions des trois regnes, qui se trouvent répandues dans les quatre parties du monde : & cette connoissance ne sçauroit être rendue trop familière.

IL n'est presque point de production qui ne demande quelques soins à l'industrie pour être conservée, transportée ou employée ensuite à divers usages.

usages. La plûpart exigent une espèce de fabrication, de l'exaëtitude de laquelle dépendent souvent leurs bonnes, leurs mauvaises ou leurs médiocres qualités: telle est la fabrication qui produit dans le Commerce les métaux épurés, les vins, les eaux-de-vie, les sucres; les denrées composées de plusieurs productions réunies, comme les liqueurs, la biere, le savon, &c. Les divers terroirs mettent entre les denrées semblables une différence essentielle de bonté & de qualité; & les préparations ou cette espèce de fabrication qu'elles demandent pour être présentées à la consommation, améliorent, conservent ou dégradent les préens de la nature. C'est-là l'une des premières & des principales causes de la différence des prix que le Commerce donne dans les différens marchés aux diverses productions de la terre.

C'EST à ces premières préparations que le besoin, le plus grand & le plus industrieux de tous les maitres, a enseignées & perfectionnées, que sont dûs les avantages que les différentes Nations trouvent à se faire part réciproquement des dons que la nature accorde aux divers climats dans lesquels elles vivent; c'est-là ce qui forme les premiers liens de la Société, ce qui donna naissance au Commerce, & ce qui lui donne encore aujourd'hui son premier mouvement.

C'EST aux soins, aux travaux infinis des Négocians, à leurs connoissances & à leur expérience, que nous devons la bonté & l'exaëtitude des premières préparations qu'exigent les denrées & les matières premières, & l'avantage dont nous jouissons, de les obtenir à propos, de les avoir toujours prêtes pour satisfaire à nos besoins au plus bas prix qu'il est possible de nous les procurer, quelque éloigné que soit le pays qui les produit. La distinction que fait le Négociant, des diverses qualités des denrées, soit qu'il contracte à la première main, soit qu'il achette dans les entrepots par lui même ou par commission, force l'industrie à perfectionner les préparations des denrées, & à multiplier les précautions nécessaires pour les conserver. Plus il y a de Négocians instruits occupés des mêmes branches de Commerce de denrées & de matières premières, plus il y a de concurrence: & cette concurrence tourne entièrement à l'avantage du public en multipliant à l'infini les moyens d'améliorer, de conserver & de produire dans les marchés l'abondance & le bas prix. Les mêmes soins des Négocians & leur concurrence enrichissent les propriétaires des denrées & des matières premières, en donnant à leur superflu, un prix qui les met en état d'acquérir les denrées & les marchandises qui leur manquent, & de se procurer toutes les commodités de la vie.

L'EUROPE est approvisionnée de poivre par les Compagnies des Indes. On le recueille dans les Indes Orientales principalement depuis *Vajapour* jusques au Cap de *Comorin*. On en distingue de deux sortes; le poivre noir & le poivre blanc. Mais ce n'est ni la plante, ni le terrain qui donnent lieu à cette distinction: c'est une préparation donnée au poivre, qui constitue le poivre blanc, qui ne diffère du poivre noir qu'en ce qu'il a été dépouillé de sa peau. On lui donne cette préparation en le battant avant qu'il soit tout-à-fait sec, ou lorsqu'il est séché en le laissant tremper quelque tems dans l'eau. Cette préparation donne au poivre une valeur nouvelle: ordinairement d'environ cent pour cent.

IL y a du choix à faire dans l'achat du poivre blanc & dans celui du poivre noir. C'est sur-tout en Hollande qu'on doit acheter le poivre blanc, si on veut l'avoir de la première main. On doit le choisir gros, bien nourri, pesant, sans mélange de grains noirs ni de poussière. Etant réduit en poudre, il doit être d'un gris tirant sur le blanc.

LE poivre noir doit être, comme le blanc, gros, bien nourri, pesant, sans mélange de poussière, & les grains ne doivent point être ridés.

ON mêle dans le poivre noir des épices grises d'Auvergne, de la manigette, de la poussière de poivre & de la croute de pain; & dans le blanc des épices blanches ou du poivre noir blanchi avec du ris battu. Il est très-difficile de reconnoître ces supercheries, imaginées pour augmenter par ce mélange artificieux de denrées viles, le poids de la denrée chère. Le moyen de les éviter c'est de n'en commettre l'achat qu'à de bons Négocians.

LE girofle ne demande pas moins d'attention. Il faut choisir les clous bien nourris, pesans, gros, faciles à casser, piquant les doigts quand on les manie, d'un gout chaud & aromatique, d'une odeur excellente & laissant une humidité huileuse lorsqu'on les presse. On doit rejeter les clous qui n'ont point ces qualités, qui sont maigres, mous & presque sans gout & sans odeur.

LA conservation de cette épicerie exige une grande attention de la part des Négocians qui en font commerce. Il faut la garder dans un magasin qui ne soit ni trop sec ni trop humide. Elle peut gagner en poids jusqu'à vingt-cinq pour cent. Mais si l'avidité du gain en augmente trop le poids, il lui fait perdre infiniment de sa qualité.

LA canelle qu'on nomme aussi cinnamome, est l'écorce d'un arbre qui ne croit que dans l'Isle de Ceylan. Les Hollandois maitres de cette Isle, le font aussi de tout son Commerce dont la canelle est la principale branche. Eux seuls apportent cette épicerie en Europe, ainsi que la muscade & le clou-de-girofle. Il seroit inutile de s'arrêter aux différentes sortes de canelle qui se trouvent ailleurs qu'à Ceylan, qui n'ont avec celle-ci qu'une ressemblance imparfaite & dont on n'a pû faire jusqu'à présent un objet de Commerce. Ce qui est intéressant ici, c'est la distinction qu'il y a à faire dans l'achat de la canelle de Ceylan, dont la Compagnie des Indes de Hollande produit de trois sortes dans le Commerce. Car elle s'est interdit par une loi expresse le Commerce de toute autre sorte de canelle. Mais malgré cette précaution d'une très sage politique, la canelle tirée du même arbre donne lieu à différentes qualités qu'il est important d'observer. Il y a la canelle fine, la moyenne & la grossière. L'age de l'arbre, la différence de l'écorce des branches & de celle du tronc établissent les différentes qualités.

LA bonne canelle est fine, unie, facile à rompre, mince, d'un jaune tirant sur le rouge, d'un gout aromatique, vif, piquant & cependant agréable. Mais ce n'est pas assez pour la fureté de l'acheteur d'avoir ces notions; il doit être instruit qu'il y a une canelle grossière connue sous le nom de *cannelle matte*, qui est l'écorce des vieux canelliers; que cette sorte de canelle mêlée avec la canelle fine, en augmente le poids & le volume & la dégrade infiniment. Il doit sçavoir encore qu'on tire de l'huile ou de l'essence de la canelle; & on a à prendre garde lorsqu'on achette de fortes parties de canelle, qu'elle ne soit point *fourée*, c'est-à-dire mêlée de canelle dont l'essence a été tirée, ce qu'on peut distinguer au gout & à la couleur.

IL y a de quatre sortes de sonde qui sont les cendres de plantes différentes; celles d'Alicante & de Carthagène, qui sont les cendres d'une plante qu'on cultive avec soin, nommée *barille*; celles de la plante nommée *bourdine*, qu'on cultive aussi; & celle d'une autre plante qui croit d'elle-même sur les bords de la mer en quelques pays, qu'on nomme en France *varsch*.

L'USAGE du savon dont la consommation est immense & si nécessaire aux manufactures de fil, de toiles, d'étoffes de laine & de soye, & l'usage des verres & des glaces qui sont un des plus grands prodiges de l'art, ont rendu la sonde une des productions naturelles des plus intéressantes dans le Commerce. Des quatre sortes la plus chère, la plus précieuse & la plus utile, c'est celle d'Alicante; parce que c'est la seule qu'on employe pour

faire le savon d'Alicante, de Marseille & de Gênes; c'est-à-dire le savon de la première qualité, & dont on se fert aussi pour les manufactures des glaces. La sonde de Carthagène est inférieure, celle de *bourdine* encore d'avantage, & bien plus encore celle de *varech*.

LA bonne sonde de barille doit être sèche, en pierre, sonante, d'un gris bleuâtre en dedans & percée en dehors de petits trous; étant mouillée elle ne doit donner aucun gout de marécage & doit être sans mélange. On l'appelle *fourée* lorsqu'elle est mise en vente presque en poudre; parce qu'il est rare qu'en cet état elle se trouve pure. On évite ce défaut en l'achetant en caillous. Celle de Carthagène doit avoir les mêmes qualités avec cette différence qu'elle est moins bleüe, qu'elle a de plus petits trous & qu'elle est plus couverte d'une peau verdâtre, qui est un défaut.

PARMI les secours infinis que la Chymie a donnés aux arts, aux manufactures & au commerce, le secret du savon est l'un des plus intéressans. Sans ce secours nous serions privés de l'art de donner aux toiles, aux étoffes, aux différens tissus dont nous nous servons, cette fraîcheur, cette propreté & cet éclat qui fait leur principal mérite. Le savon nous donne ces avantages. Le savon composé d'huile & de sel alkali, qu'on doit regarder comme une des matières premières très importantes de plusieurs manufactures, exige pour l'union de ces deux productions naturelles dont il est formé, des préparations assez fines, assez recherchées, pour devoir être considéré comme étant lui-même le produit d'une manufacture, dont l'huile & le sel alkali tiré de la barille sont les matières premières. On a vu quelle attention demande le choix de ce sel: celui de l'huile n'en demande pas moins pour former dans leur union par la fabrication, le premier savon, celui de la qualité supérieure qui seule peut être employée à la préparation des soyes & à les rendre propres à prendre toutes les couleurs qu'on veut leur donner.

LE savon s'unit à l'eau, s'y dissout & forme alors un bain qui dissout à son tour les graisses, les huiles & les impuretés dont les toiles & les étoffes sont impregnées, & qui en rend l'usage si sain, si propre & si agréable. Le même dissolvant est le seul que l'art ait pu trouver jusqu'à ce jour propre à débarasser la soye de cette espèce de cire ou de gomme dont le ver-à-soye enveloppe son ouvrage, qui oteroit à la soye plus des trois quarts de son mérite sans le secours du savon, qui détruit entièrement cet ennemi de l'art sans dégrader la soye, par une opération simple qu'on nomme le *décreusement*. C'est ainsi que les arts, dit un Ancien, se tiennent par la main, qu'ils se servent & s'éclairent mutuellement.

Nous

NOUS avons des savons de différentes fortes : les savons durs blancs & marbrés, les savons mous blancs & les savons noirs. Quoique la consommation de ces derniers soit immense, les premiers méritent plus d'attention, parce qu'ils remplissent des fonctions précieuses au Commerce, pour lesquelles les savons mous ou noirs ne sont point propres ; & parmi les savons durs il y a encore un choix très important à faire. C'est le savon de Marseille qui est à juste titre en possession de la préférence. Il est supérieur à ceux d'Alicante & de Gênes : il a le double avantage, qu'il dégraisse, qu'il blanchit mieux & qu'il s'use moins vite. Par cette raison il est plus cher que celui d'Alicante de cinq pour cent, & que celui de Gênes de quinze à vingt pour cent.

LES savons de Marseille, de Gênes & d'Alicante, ainsi que ceux des manufactures qui les imitent, ne sont faits qu'avec des cendres ou sonde de barille & de la bonne huile d'olive tout au moins de la seconde sorte. Toute autre espèce de cendres qu'on unit avec d'autres huiles, ne sauraient donner ces premières qualités de savon.

LE savon de Marseille doit être un peu bleuâtre, luisant, d'une bonne odeur ; il doit être le moins gras qu'il est possible & doit se couper uniment. Ceux qui sont fabriqués à l'imitation de Marseille doivent avoir les mêmes qualités.

ON admire ici la marche de l'industrie. L'art qui trouva le secret de réunir ces deux substances, l'huile avec le sel alkali que donne la sonde ou cendre de barille, pour dissoudre & détacher les graisses & toutes les impuretés dont les matières premières des toiles & des étoffes sont impregnées, & pour dissiper sur-tout l'espèce de gomme qui est intimement unie à la soye, étoit encore à ce point bien éloigné de la perfection. L'huile même qui sert à former cet agent officieux, laissoit une impression sensible sur les étoffes de soye, que l'alkali de la sonde ne pouvoit corriger. L'art trouva dans le bain d'alun à froid le moyen de porter le décreusement de la soye à son degré de perfection.

ON prétend cependant aujourd'hui d'après l'expérience, que le secours de ce nouvel agent n'est pas encore suffisant ; qu'il reste des impressions du savon que le bain d'alun ne peut dissiper ; que ces petites parties huileuses divisées & resserrées par l'action de l'alun, se dégagent à la longue, s'éteignent & font couler le blanc de l'étoffe. Cette méthode de décreuser les

foyes, la seule connue jusqu'à présent en Europe, est donc encore imparfaite; & cette imperfection est sur-tout sensible & facile à connoître dans le blanc. L'industrie humaine n'apperçoit pas tout-d'un-coup le dernier point de perfection auquel elle doit porter son ouvrage. Nous ne voyons pas clairement ce point; il nous faut beaucoup de tems, de réflexion & d'habitude pour perfectionner le moindre de nos arts.

ON a observé que les Chinois qui ne connoissent pas le savon, décreusent parfaitement leurs foyes, que leurs étoffes ont un blanc solide, pendant que les nôtres ont un blanc incertain. De-là on a conclu qu'il nous manque une meilleure méthode pour décreuser les foyes. Il étoit naturel qu'on en fit la recherche à Lion, la ville où l'art a déployé le plus de richesses en manufactures de foye. On a cru y en avoir fait la découverte, mais on ne l'a pas encore rendue publique.

LES différentes sortes de cendres que l'industrie a produites dans le Commerce, sont en grand nombre: l'expérience leur a assigné différens degrés de bonté & d'utilité, & le Commerce leur a donné en conséquence différens prix. Outre les cendres gravelées qui ne servent qu'à la teinture, celles de barille, de bourdillon, de varech, de roquete & de fougère, qu'on n'emploie que pour les fabriques de savon, de verreries & de glaces; nous avons dans le Commerce trente sortes d'autres cendres qui servent aux lessives qu'exige le blanchiment des toiles, connues principalement sous les noms de *potasse* & de *vedasse* ou *guedasse* qu'on tire de l'Allemagne & sur-tout des ports de la Baltique. Il y a du choix dans ces cendres, & ce choix est d'autant plus intéressant que les lessives des mauvaises cendres nuisent infiniment au blanchiment des toiles.

LES huiles d'olive sont l'objet d'une branche de Commerce des plus intéressantes & des plus étendues par l'immense consommation qui s'en fait, & sur-tout par l'usage des manufactures de laine & de foye qui ne peuvent s'en passer.

ON tire des huiles des trois regnes, du végétal, de l'animal & du minéral. Les huiles qu'on tire des fruits, des grains & des poissons sont les plus nécessaires. La Chymie en a produit plusieurs autres qui ne sont guères connues & d'usage que dans la Pharmacie, telles que l'huile de vitriol, de tartre, de laurier, &c. On en connoit de plus de quatre-vingt sortes, mais qui ne sont point de grands objets de Commerce. L'huile d'olive est

une

une des productions naturelles de la plus grande consommation, & par conséquent l'une des plus précieuses au public & au Commerce. Les huiles de Gênes, de Pouille, de Seville, de Malaga, de Majorque, de Portugal & du Levant, sont presque toutes de différentes qualités & de différens prix : celles de Provence, de Languedoc, du Dauphiné, du Comtat, de Nisse, d'Aramont & d'Oneille, sont supérieures, & parmi ces dernières on distingue encore pour le gout, la finesse & la bonne qualité, les huiles d'Aix, de Lambese, de Grace, d'Aramont & d'Oneille.

LA qualité supérieure du fruit dépend de la nature du terrain & du climat, & celle de l'huile, des préparations qu'on lui donne, qui font passer dans l'huile la bonne qualité du fruit, ou le dégradent. L'huile que donne la première expression du fruit, est la plus légère, la plus transparente & sans odeur. C'est celle qu'on appelle *huile vierge*, ou *première sorte*, ou *huile fine*. L'huile qui se tire de la seconde expression, qui est l'*huile seconde sorte*, ou *demi fine*, est bien inférieure & moins chère; à plus forte raison celle qu'on tire enfin du marc qu'on épuise avec le secours de l'eau qu'on y jette.

ON exige dans le Commerce que l'huile soit claire, bien purifiée, ce que les Négocians appellent *huile lampante*. Cette denrée est susceptible de supercherie dans des mains avides : on peut vendre une qualité pour l'autre, la mêler, la charger de sédiment. Ceux qui commettent des achats, ne sçauroient prendre trop de précautions pour s'assurer de la fidélité de leurs Commissionnaires & de leur capacité pour le choix des huiles.

QUOIQUE le vif argent, ou mercure, soit rangé par la Chymie dans la classe des demi-métaux, le Commerce l'a placé au marché, au rang des drogues : & si on examinoit tous les avantages que la Chymie a sçu tirer de ce corps minéral, on auroit de la peine à décider si c'est pour les arts ou pour la santé que la Chymie l'a rendu le plus utile.

TELLE est la description que la Chymie a fait de ce demi-métal. C'est le corps le plus singulier qu'il y ait dans la nature : sa pesanteur spécifique surpasse non-seulement celle des demi-métaux, mais celle même des métaux ; l'or est le seul qui soit plus pesant ; tous les autres nagent sur sa surface. Il est fluide & ne mouille que les substances métalliques, sur-tout l'or auquel il s'unit avec avidité. L'analyse du mercure est très difficile : dès qu'on lui fait éprouver une chaleur un peu considérable, il échappe à l'artiste & s'évapore. Les Alchimistes ont fait des recherches infinies dans
l'espé-

l'espérance de trouver en lui tous les secrets de la nature. Ce corps indocile a résisté à tous leurs efforts. Ses principes sont même encore inconnus.

ON a cependant trouvé l'art de faire servir ce minéral à divers usages, qui l'ont rendu également nécessaire & précieux à la médecine & au Commerce.

ON ne sçauroit trop admirer la hardiesse de l'art qui en lui donnant diverses préparations, en a fait plusieurs remèdes utiles, singulièrement le seul remède capable de guérir radicalement une maladie trop commune que l'art dissipe, en faisant circuler ce minéral dans le sang avec une exactitude & une précision géométrique, sans laquelle un remède infailible devient un poison. Il ne faut pas douter que la Médecine, à force d'observer la marche de la nature & de l'interroger par l'expérience, ne parvienne à faire du mercure un remède efficace pour plusieurs maladies réputées incurables, en lui donnant des préparations plus recherchées & en ajoutant des remèdes auxiliaires.

CE minéral a enrichi le Commerce lorsqu'on a trouvé l'art de l'employer pour étamer les glaces, pour dorer & argenter le cuivre, & sur-tout pour l'exploitation des mines d'or, où il sert à séparer l'or des matières qui lui sont étrangères. C'est l'emploi intéressant du vif argent, qui en a rendu assez précieuses les mines d'Europe qui ne sont pas rares, & qui en a fait une branche de Commerce fort bonne avec les Indes Occidentales, dont les mines d'or en consomment beaucoup. Le vif argent qui n'est mêlé d'aucun autre corps métallique, est blanc, vif, coulant & d'une belle eau. Il ne doit pas s'attacher aux mains, ni se réduire en petites boules lorsqu'on le fait couler.

L'INDIGO est l'une des denrées de l'Amérique, que le luxe de l'Europe & successivement celui de l'Asie ont rendues les plus précieuses. Il y a peu de drogues colorantes dont le mérite ait été si promptement connu, & dont l'usage se soit répandu si généralement avec tant de rapidité. Les Indes Orientales produisent aussi de l'indigo, mais en moindre quantité & d'une qualité inférieure. Les Négocians en envoient beaucoup dans le Nord & dans le Levant: il est singulier qu'on en tire beaucoup de l'Asie par l'Océan atlantique, qu'on revend à l'Asie même par la Méditerranée.

ON distingue principalement trois premières sortes d'indigo. Celui de Guatimala dans l'Amérique espagnole; celui de Java, île des Indes Orientales où est la célèbre Batavia; & celui de Saint Domingue, l'une des
îles

ifles Antilles. Le prix du Guatimala est supérieur à celui du Java de cinq à six pour cent, & celui-ci est supérieur aux prix du Saint Domingue de trente à quarante pour cent. Chaque sorte d'indigo présente aussi différentes qualités qui établissent des prix différens dans la même sorte. Ces prix varient de vingt à trente pour cent. On tire la même utilité des indigos inférieurs, mais il faut en employer une plus grande quantité: c'est la raison qui en avilit le prix.

ON augmente fort facilement le poids de l'indigo en y mêlant de la rapure de plomb qui en prend la couleur; de la terre, des cendres, de l'ardoise; mais on découvre aisément cette fraude en mettant un morceau d'indigo en infusion. Il se dissout promptement & on reconnoit aussi-tôt les corps étrangers qui tombent au fond du vase. On connoit aussi très bien à la couleur noirâtre de l'indigo lorsqu'à la première préparation, pour en augmenter le volume & le poids, on a trop exprimé les feuilles de la plante dont on le tire. Il n'est pas si aisé de reconnoître les mélanges qui se font de qualités inférieures avec les qualités supérieures. On augmente encore le poids de l'indigo par l'humidité. L'indigo doit être en tablettes seches, légères, d'une couleur bleue tirant sur le violet, ou cuivré & gorge de pigeon, parsemées en dedans de quelque paillettes argentées.

LES magasins d'un grand entrepôt, tels qu'Amsterdam, Londres & Hambourg, présentent à l'étude & à l'observation du jeune Négociant, une quantité immense d'objets & un détail infini de connoissances à acquérir, qui exigeroit plusieurs volumes. Le peu d'articles que nous venons de mettre sous ses yeux, & auxquels nous sommes obligés de nous borner, suffisent pour lui montrer la nécessité de s'instruire & de former lui-même une méthode simple, prompte & facile pour connoître à fonds du moins tous les articles qui sont d'une grande consommation, sur lesquels les ordres se multiplient tous les jours, ou qui sont les plus grands objets & les plus ordinaires de la spéculation.

LES Négocians contractent presque par-tout, soit pour leur compte, soit par commission, pour toute sorte de denrées & pour la plûpart des marchandises, par le ministère des courtiers. Ils sont en grand nombre, surtout dans les grands entrepôts, & connoissent à fonds tous les articles de denrées & de marchandises qui y circulent, leurs diverses qualités, leurs défauts, soit dans la fabrication ou les préparations, soit relativement au cru des différens pays qui les produisent, ainsi que toutes les supercheries qui en

augmentent le poids ou le volume & en altèrent les qualités. Aucun courtier en particulier n'étend ses connoissances sur tous les objets, aucun n'embrasse l'universalité; ils sont divisés par classes, & chacun a dans son genre les connoissances les plus exactes. C'est chez eux qu'on trouve en même tems tous les prix relatifs de chaque article: ils en connoissent l'abondance & la disette dans la place; ils sont les organes de son mouvement journalier, ils sont les dépositaires de la demande, & pour ainsi dire du secret du Commerce. Les courtiers exercent des fonctions très intéressantes, mais en même tems très délicates: leurs connoissances leur donnent quelque-fois trop d'empire, & l'on s'est souvent plaint dans de grands entrepôts qu'ils s'y sont rendus les maîtres du Commerce. C'est un abus qui est peut-être l'effet de la négligence des Négocians à acquérir les connoissances des denrées & des marchandises, qui les a obligés de livrer aux courtiers une confiance aveugle: & c'est une malheureuse nécessité pour ceux qui se reposant sur la science des courtiers, ont négligé de s'instruire. C'est une indolence que le Négociant paye quelque-fois chèrement. Car il n'est que trop certain qu'ils favorisent le débit de tout ce qui est avarié, ou altéré par des vices cachés que l'avidité du gain fait introduire dans la plûpart des articles, qui resteroient invendus ou le seroient à vil prix, si les Courtiers qui les connoissent très bien, en instruisoient toujours rigoureusement les acheteurs. L'usage trop fréquent de cette fraude également nuisible au Commerce & aux Consommateurs, seroit promptement détruit. Que le jeune Négociant acquière donc assez de connoissances pour ne pas se laisser dominer par les lumières des Courtiers, & qu'il sache encore que s'il est nécessaire & même indispensable de ménager la demande dans ses achats pour ne pas faire hauffer les prix, il convient très souvent de ménager la demande même entre les mains du Courtier qu'on employe. Les ventes exigent moins de précautions, il suffit presque de ne point paroître pressé de vendre. Le jeune Négociant doit sçavoir que ses Correspondans comptent sur toutes ces attentions de sa part en lui commettant des achats, & que son intérêt ne les exige pas moins lorsqu'il travaille pour son compte. Il doit exiger lui-même les mêmes soins de ses Correspondans dans les divers entrepôts & à la première main.

IL est encore très intéressant pour un jeune Négociant de connoître les divers entrepôts, soit qu'il ait établi le siège de son Commerce dans un entrepôt, dans une ville maritime, ou de consommation, soit qu'il soit établi dans un lieu où se font des achats de la première main.

Des Entrepôts.

LE Commerce a formé trois sortes d'Entrepôts. 1°. Ceux que les Négocians & les Compagnies ont formés dans le Levant & dans les Indes, qui ne sont en grand que ce que sont en petit les comptoirs ou factoreries des Hollandois & des Anglois sur-tout dans les principales places de l'Europe.

2°. LES entrepôts uniquement destinés à recevoir les denrées & les marchandises qui empruntent le passage dans le territoire d'un Etat pour être transportées dans un autre, sur lesquelles l'Etat qui forme cet entrepôt, n'impose qu'un droit de transit fort modique pour favoriser un passage respectivement utile.

3°. LA troisième sorte d'entrepôts est la plus intéressante pour le Commerce. Cet entrepôt formé par le concours de l'industrie, du génie des Négocians & des soins de l'administration, reçoit les denrées & les marchandises de l'étranger pour être renvoyées à l'étranger. C'est-là que ce fait le grand Commerce d'économie, & où le génie du Commerce donne le plus d'activité à la circulation.

LA plupart des ports de mer jouissent de cet avantage avec différens degrés de supériorité. Les plus importans dans la Méditerranée & les plus intéressans pour le Commerce, sont Marseille, Gênes, Naples & Livorne; & sur l'Océan, Cadix, Lisbonne, Bordeaux, Nantes, la Rochelle, Dunkerque, le Hayre, Rouen, Londres, Amsterdam, Rotterdam, Middelbourg, Hambourg, Lubeck, Dantzich, Coppenhague, Saint Petersburg, &c. Nous avons encore de grandes villes qui, quoique éloignées de la mer, ont formé des entrepôts considérables par le moyen de leur situation sur les rivières navigables ou à portée de la navigation, & plus encore par le secours de l'industrie, de l'intelligence de leurs habitans & de la liberté dont elles jouissent, telles que Genève, Zurich, Berne, Basle, Francfort, Leypsich & quelques autres villes d'Allemagne.

Tous ces entrepôts sont infiniment utiles pour accélérer le débouché de toutes les productions naturelles & de l'industrie, & les procurer avec plus d'abondance aux consommateurs. Les avantages que ces entrepôts procurent au Commerce en général & à chaque Nation en particulier, sont assez

fenfibles. Nous devons les envisager ici dans un autre point de vue d'utilité publique: nous devons porter une attention particulière fur les abus qui s'y commettent par quelques Négocians dans leurs magasins. Nous devons instruire le jeune Négociant qui doit y ordonner des achats ou des ventes, ou qui doit y exécuter des ordres, des fraudes que l'avidité du gain prépare dans l'obscurité, fraudes qui donnent à des denrées ou à des marchandises les apparences d'une bonne qualité qu'elles n'ont point, ou un poids qu'elles ne doivent point avoir. Le jeune Négociant doit en être instruit pour faire choix d'un bon Correspondant & s'en prévenir, ou pour bien répondre à la confiance de ses commettans qu'il est si intéressant de conserver lorsqu'on fait le Commerce de commission, & enfin pour n'être point trompé, s'il achette par spéculation & pour son propre compte.

QUELQUES exemples des fraudes qui se commettent dans les entrepôts feront assez connoître les précautions que le jeune Négociant doit prendre pour n'en être pas la victime.

LA plupart des entrepôts sont remplis des denrées & des marchandises de toutes les Contrées du monde connu, ils jouissent chez toutes les Nations de l'Europe d'une telle réputation d'être bien assortis en denrées des premières & des meilleures qualités, & au meilleur prix, qu'il n'est pas rare d'y voir arriver des ordres de Négocians pour l'achat de drogues ou de denrées dont la première main se trouve dans leur propre demeure. C'est une faute en affaires de Commerce, que la force d'un préjugé singulier leur fait commettre. Des Droguites d'Italie, de Portugal & même d'Espagne, donnent des ordres dans des entrepôts autres que les leurs, pour des achats de quinquina, de vanille, de cochenille, de cacao & autres denrées de l'Amérique, pendant qu'ils pourroient les tirer à meilleur marché & à moins de frais de Cadix, où en est le premier entrepôt & la première main.

LE préjugé qui fait ainsi remonter l'eau vers sa source, a sa cause dans l'art qui a su donner dans ces entrepôts à diverses drogues & denrées, des préparations qui semblent les améliorer. C'est une espèce de fard avec le secours duquel les Négocians épiciers & droguistes se font mis depuis long-tems en possession de vendre dans un second ou un troisième entrepôt, de préférence aux Négocians du premier, malgré la valeur nouvelle que la seconde main ou la troisième ajoutent à la marchandise.

LES ordres pour l'achat de drogues portent toujours, *les plus excellentes,*
les

les plus fraîches choisies, de telle ou telle couleur ou de telle odeur. L'ignorance a d'abord dicté ces ordres, & les Droguistes en ont profité en donnant aux drogues les couleurs généralement demandées. Ils ont aussi trouvé l'art de leur donner la fraîcheur & même l'odeur; ce qui ne seroit point arrivé, si les ordres avoient été rigoureusement réduits à obtenir les drogues dans leur état naturel. De-là il est arrivé que les drogues qu'on apporte de Cadix & celles qui se trouvent chez les Droguistes, ne se ressemblent point; que le public est si fort prévenu en faveur du fard que les Droguistes leur donnent, que les Négocians n'osent point faire d'envoi au-dehors de celles qui n'ont passé par les mains des Droguistes, & que celles qui arrivent des Indes Occidentales à Cadix ne peuvent y être vendues. On est forcé de les envoyer dans d'autres entrepôts pour y perdre leur état naturel dans les mains des Droguistes qui seuls les achètent. C'est ce qui rend dans divers entrepôts cette branche de Commerce extrêmement riche pour les Droguistes, sur-tout pour ceux qui ne craignent pas de donner dans l'excès des préparations.

IL est singulier que les drogues de l'Amérique arrivées à Cadix, n'y trouvent pas de débit, parce qu'elles sont naturelles, & qu'on soit obligé de les envoyer dans d'autres entrepôts où les seuls droguistes les achètent dans cet état. Une partie de quinquina, de jalap, de cochenille, &c. arrivée dans d'autres entrepôts, il ne se trouve d'acheteurs que parmi les Droguistes. Alors le Courtier & le Droguiste d'accord trouvent de grands défauts dans la marchandise. *Elle est piquée & rongée des vers; il y en a une partie pourrie; elle est trop noire ou trop blanche.* On présente une montre tisée du magasin du Droguiste, qui est bien différente, parce qu'elle est fardée, qui cependant en impose au Négociant auquel l'étranger a commis sa vente. La marchandise ainsi avilie, est vendue forcément au-dessous de sa valeur; elle reprend bien vite sa vraie valeur & même une valeur nouvelle dans les mains du Droguiste.

L'ABUS devient bien plus considérable lorsqu'en effet la marchandise a des défauts réels, lorsqu'elle est en effet piquée ou pourrie. Le Droguiste a l'art de la rétablir entièrement en apparence, & de la produire ensuite dans le Commerce toute défectueuse qu'elle est, comme la marchandise de la première qualité & au même prix pour les acheteurs qui ont rarement assez de lumières & d'expérience pour reconnoître des vices essentiels que l'art a su cacher.

LES Droguistes ont des gens dans leurs magasins, qui sçavent boucher les piquures des vers avec des instrumens faits exprès; qui donnent des couleurs & des odeurs aux drogues suivant le gout des différentes Nations. On y donne de la faveur à la vanille avec une sorte de beaume; on y contrefait les yeux d'écrivisse & la corne de cerf avec des os brulés. C'est ainsi que des Négocians qui ne méritent pas de porter ce nom, trompent d'autres Négocians qui vendent ou qui achettent avec confiance & de bonne foi pour leur compte ou pour compte de leurs amis; qu'ils font passer dans la pharmacie au lieu d'amis, des ennemis mortels, & qu'ils rendent plus incertain l'art de guérir les maladies, l'art le plus cher à l'humanité.

L'AVIDITE' du gain ne borne pas les abus qu'il fait commettre dans les entrepôts, à la classe des Négocians ou Marchands droguistes: les Marchands de vins sçavent faire des vins de presque toutes les sortes. D'autres Marchands ou Négocians donnent au thé le plus commun, le goût & l'odeur du thé des qualités supérieures; d'autres mêlent les caffés du plus bas prix avec les plus chers; d'autres chargent de suif les cires brutes de Pologne & de Russie; enfin d'autres augmentent le poids des marchandises par des mélanges de matières viles & par des humectations. On a souvent éprouvé, qu'un balot de cochenille resté quelque tems entre les mains d'un second acheteur, s'est trouvé avoir perdu dix livres de son poids; ce qui ne sçauroit arriver, si le premier vendeur ne lui avoit fait gagner ce poids en tenant cette marchandise dans un lieu humide.

ON sçait que le cacao a toujours sur son écorce une sorte de terre blanche ou de poussière qui se détache quand on remue les balots; on compte ordinairement sur trois ou quatre livres de poussière par balot. Les Négocians Italiens ont grand soin d'ordonner à leurs Correspondans en leur commettant des achats de cacao, de le faire tamiser & de l'emballer tout-à-fait net. Mais ce qu'on fait pour les commissions d'Italie, on ne le fait point pour celles qui viennent d'ailleurs; & l'on ne jette point cette poussière, quoique ce soit une matière qui ne devoit être d'aucun usage. Quelques Négocians ont imaginé le moyen de se la rendre utile. Cette poussière est achetée communément deux sols la livre, pour être mêlée avec le cacao qu'on emballe sans le tamiser, & qu'on expédie pour les pays dont les Négocians moins instruits que les Italiens, n'exigent pas la même précaution en donnant leurs ordres. Enforte que ceux-ci trouvent dans leurs balots de cacao plusieurs livres de poussière étrangère, qu'ils payent au même prix que le cacao, ce qui est pour eux une perte entière, parce que la poussière de cacao

ne se vend que dans les entrepôts où l'on ne s'avise pas de la renvoyer. Lorsqu'on est instruit, on n'est pas surpris de voir un Négociant vendre du cacao à onze sols, qu'il a acheté douze, & cependant avoir un bon bénéfice. On pourroit faire un grand recueil des supercheries que l'avidité du gain fait commettre dans divers entrepôts.

ON peut juger par ces exemples combien il importe à un jeune Négociant qui donne des ordres soit pour vendre, soit pour acheter dans les entrepôts, d'être instruit des abus qui s'y commettent sur les marchandises. Il n'est pas moins intéressant pour le jeune Négociant d'un entrepôt à qui les ordres sont adressés, qui le livre au Commerce de commission, ou qui spécule pour son propre compte, d'avoir des connoissances exactes de toutes les supercheries contre lesquelles il a à se défendre.

UN Négociant instruit peut aller faire lui-même ses achats dans les entrepôts, mais quelles que soient ses lumières, il ne lui conviendra jamais d'y aller faire ses ventes. S'il y accompagne ses marchandises, & qu'au lieu de les faire vendre pour commission, il veuille les vendre lui-même, il est à la discrétion des Courtiers qui lui procurent infailliblement une vente pour ainsi dire forcée, avec beaucoup de perte sur son capital. L'intérêt de l'étranger est toujours en ce cas sacrifié à celui de quelque Négociant domicilié.

IL y auroit une souveraine injustice à croire qu'il n'y aît pas un grand nombre de Négocians dans les entrepôts, dont on ne scauroit soupçonner la bonne foi & la probité: il y en a certainement beaucoup qui ajoutent à la plus exacte droiture, de grandes lumières & une expérience consommée dans les affaires de Commerce. Mais comme il y a dans la plûpart des entrepôts presque autant de Négocians ou de Marchands, que d'habitans, il n'est pas possible qu'il ne se trouve dans la multitude, des gens qui ne distinguent point le gain illicite du gain légitime.

LE jeune Négociant ne doit pas négliger la connoissance des ouvrages de l'industrie, qui presente souvent de grands objets à la spéculation. Le Commerce de commission s'étend également sur le produit des manufactures & beaucoup de Négocians s'enrichissent à en tenir des magasins assortis. La connoissance des manufactures est encore nécessaire au Négociant pour spéculer utilement sur les matières premières & sur les drogues propres à la teinture.

Des Manufactures.

LES Manufactures de soyes & de dorures de Lyon ont beaucoup de rivales ; car la plûpart des Nations d'Europe portent impatiemment le joug que leur a imposé l'industrie de cette ville. Londres, Berlin, Amsterdam, Valence, Milan, Gênes, Turin, Venise, &c. ont des manufactures d'étoffes en dorure, & le plein & le façonné se fabriquent presque par-tout. Mais Lyon soutient son empire par mille moyens que ses rivales ne sçauroient employer. Toutes les fabriques sont dans presque tous les genres, sur-tout dans les étoffes de goût, à l'égard de la ville de Lyon, comme sont dans Lyon même à l'égard des bonnes maisons de fabricans, les petites maisons qui n'ont ni talens, ni crédit, qui ne font que copier les autres, qui séduisent par l'infériorité du prix, & trompent quelque fois par la mauvaise qualité. Les moères d'Angleterre, les ratines de Hollande, les dentelles de Bruxelles, les modes, les bijoux de Paris, &c. servent toujours de modèles & conservent leur supériorité.

UN grand nombre de Négocians affortissent des magasins des manufactures des lieux de leur résidence, tels que les Négocians de Lyon, de Tours, de Rouen, de Londres, d'Amsterdam, de Hambourg & d'une infinité d'autres villes. Ce sont les Négocians qui font le soutien le plus solide des manufactures qui les animent, les entretiennent & contribuent le plus à leur perfection par leur attention, leurs soins, leur goût, leurs conseils & souvent par des avances de fonds. Il y en a même qui dirigent entièrement toute l'industrie des fabricans.

C'EST à ces magasins que le Négociant étranger qui se livre à cette branche de Commerce, doit se pourvoir par des achats directs ou par commission : & la commission est presque toujours préférable, quoiqu'elle donne lieu à des frais qui ajoutent une valeur nouvelle à la marchandise ; parce qu'il y a souvent un choix fort délicat & fort important à faire dans le produit des mêmes manufactures. Le jeune Négociant qui veut faire le Commerce de commission dans les lieux où sont ces sortes de manufactures, ou tenir un magasin afforti, soit dans des entrepôts, soit dans des villes de consommation, doit avoir des connoissances très fines sur le goût & les diverses qualités. C'est ici que l'expérience est presque le seul maître à proposer à
un

un jeune homme. Il doit s'être exercé long-tems dans un magasin bien assorti. La connoissance sur le goût & les diverses qualités, sur-tout de certaines étoffes qui sont des chefs-d'œuvre de l'art; la distinction exacte que l'expérience lui aura apprise à faire des étoffes des bonnes fabriques, ne lui suffiront pas encore. Il doit avoir sans cesse les yeux ouverts sur la mode, sur le goût, sur l'étendue de la consommation du pays qu'il peut approvisionner, ainsi que sur la concurrence que lui présentent d'autres magasins semblables, pour ne point se charger d'une trop grande quantité d'étoffes façonnées, dont le goût varie sans cesse, & sur-tout de dorures, qui restent pendant quelque tems invendues, tombent ensuite à des prix vils; ce qui n'est point à craindre sur les foires unies. Les fêtes publiques donnent lieu à quelques spéculations utiles.

IL n'en fera pas de même des petites étoffes, des toiles & de tout ce qui est de la grande consommation, & dont la consommation presque de premier besoin, ne dépend ni de la mode ni du caprice. C'est sur-tout dans ce genre que s'applique la maxime qu'il faut s'attacher à gagner peu, mais à gagner souvent, & c'est la grande consommation qui donne au Négociant instruit, les petits bénéfices souvent repetés qui l'enrichissent. Presque toutes les sortes d'étoffes de laine présentent au Négociant les mêmes avantages, & ne demandent point une si grande sagacité de connoissances acquises par une longue expérience. Il lui est facile de s'assurer de leur bonté & de leurs bonnes qualités dans les divers genres, d'en connoître les prix à la première & à la seconde main, lesquels ne varient presque point, les lieux où les différens genres conviennent, & il n'a point à craindre de voir son magasin surchargé d'une marchandise dont le défaut du débit & le tems avilissent le prix.

LES draps d'Abbeville, plus connus sous le nom de *Van Robes*, auteur de cette manufacture, sont parfaits dans leur genre, comme ceux de Hollande & d'Angleterre le sont dans le leur, & servent également de modèle aux autres manufactures d'Europe dans les qualités de draps superfins: car l'art ne sçauroit atteindre ici à un plus haut degré de perfection. Ainsi si on donne une préférence ce ne peut être qu'au genre. On peut préférer les draps d'Angleterre parce qu'ils sont plus forts & plus solides, & ceux d'Abbeville, parce qu'ils sont plus doux, plus veloutés, plus moëlleux, plus fins, & parce qu'ils habitent infiniment mieux. Ceux de Leide sont plus recherchés pour d'autres qualités qui les distinguent. Les manufactures de Sedan imitent parfaitement celle d'Abbeville & même l'écarlate des Gobe-

lins, la première de l'Europe, & l'on préfère les draps noirs de cette ville des fabriques de *Pagnon & de Rouffcau* pour la finesse & le velouté, à ceux de Leide. On n'emploie dans cette première sorte d'étoffes, que des laines d'Espagne des premières qualités.

LES Anglois ont porté les manufactures d'étoffes de laine au plus haut degré de perfection. Si l'art n'a pas pris naissance chez cette Nation industrielle, c'est chez elle qu'il a fait les plus grands progrès; soit dans la finesse, la force, la bonté des étoffes, soit dans l'excellence des apprêts. L'art y a sçu aussi varier à l'infini les étoffes de laine. Les principales qui sont d'une grande consommation chez l'étranger, sont les draps, les serges d'Exester, les kerfays blancs & de couleur, les bayettes de Colchester & de Manchester, les perpétuanes, les frises, les reveches, les flanelles, les molletons, les couvertures, &c. Les manufactures de France imitent aujourd'hui parfaitement presque toutes ces étoffes, & les couvertures de Sedan sont infiniment supérieures par leur finesse & leur légèreté.

Ces manufactures sont dispersées dans différens endroits de l'Angleterre: c'est à Londres qu'on en trouve des Magasins assortis & que s'adressent les Négocians étrangers qui veulent tirer directement d'Angleterre des étoffes de ses manufactures. Car les Anglois ont des comptoirs en Hollande, dans le Levant, dans le Nord, à la côte d'Italie, dans toutes les villes qui sont des entrepôts pour le Commerce en général, où ils entretiennent des magasins bien assortis de toutes leurs étoffes; ce que toute Nation qui possède de grandes manufactures auroit dû imiter.

BEAUCOUP de Négocians tiennent des magasins assortis de toute sorte d'étoffes de laine par commission pour compte des Manufacturiers auxquels ils font des avances. Ces Négocians approvisionnent les Détailliers & soutiennent également par leur crédit en faisant un Commerce solidement utile, le Manufacturier & le Détailleur, qui l'un & l'autre ont souvent besoin de crédit.

LES manufactures de camelots présentent une grande diversité de qualités, de beauté, de bonté & de prix. Il y en a qui sont entièrement de poil, & ce sont les plus beaux & les plus solides; d'autres sont mêlés de laine, & d'autres de soye. Il y en a dont le fil a été teint avant que d'être tissus, d'autres sont teints en pièce. On en trouve de jaspés ou mélangés, d'autres rayés, ondés ou goffrés. La manufacture de camelots de
Bru-

Bruxelles est la première de l'Europe: elle est supérieure à toutes les autres par la beauté & la bonne qualité de l'étoffe, même à celles de Leide & d'Angleterre. Ces camelots ont cet avantage unique, de s'embellir en s'usant, & que les couleurs se soutiennent parfaitement. Les bons camelots de Leide ont la même qualité.

LES manufactures d'Amiens, bien inférieures pour les camelots, ont l'avantage d'être bien plus diversifiées, de fournir plus d'assortimens & de matières au Commerce. La variété non seulement dans les façons, dans les couleurs, mais dans les qualités & dans les genres, donne une grande variété dans les prix, & une grande facilité aux Négocians d'y former de bons assortimens.

LES manufactures de toiles ne sont pas moins intéressantes que celles des étoffes de laine, de poil, de coton & de soye, & le Commerce qui s'en fait tant en grand qu'en détail demande beaucoup de lumières & d'expérience. La diversité des toiles & des fabriques, est infinie, ainsi que celle des prix.

ON donne au lin par un travail assidu, par l'économie & par l'industrie, différentes valeurs. Après que le lin a reçu les différentes préparations qu'il exige, après qu'il a été bien serancé, la filature est la principale base des divers ouvrages pour lesquels il est propre. Les différentes qualités des étoupes que donne le même lin, produisent dans les mains des mêmes fileuses les fils de différentes qualités, & elles donnent assez généralement à chaque degré de finesse toute la perfection dont il est susceptible. On fabrique avec les fils crus, des toiles de toute qualité, des fils blancs & des dentelles de toute espèce, depuis la moindre qualité jusques aux superfines. Chaque qualité a son prix courant, son degré de perfection incontestable relatif à ce prix, & ce qui étonne, ce degré de perfection ne varie jamais dans les lieux des grandes fabriques. Si les prix varient d'un marché à l'autre, ce n'est que l'effet des révolutions ordinaires du Commerce. On ne sçauroit trop admirer ici la marche de l'industrie. Elle sçait donner à une production de la nature si simple, qui par les préparations qu'elle reçoit de l'art, présente différens degrés de bonté, des valeurs différentes, qui toutes correspondent aux divers degrés de bonté; elle fait les diviser avec la plus exacte précision & les rendre toutes tellement précieuses, que le Commerce n'a pû encore distinguer quelle est celle qui lui est le plus avantageuse. Les plus belles toiles, les chefs-d'œuvre en dentelles, les dentelles & les toiles les plus grossières l'occupent également. Il ne faut que rapprocher une belle toile, une belle dentelle du lin en herbe pour être étonné des progrès de l'art & du prix infini qu'il ajoute à ce présent de la nature.

Les aunages sont différens dans les différentes qualités & dans les différentes manufactures, & même la façon de les plier & de les emballer. On n'a point d'attention à donner ici au mérite des teintures, mais beaucoup aux apprêts, à l'art du tisserand, à prendre garde que les toiles ne soient pas trop frappées & qu'elles le soient assez; à l'art du blanchisseur. Il y a une grande diversité de blancs, ce qu'on attribue assez communément à la diversité des eaux & des climats. Il est certain que le blanchiment des toiles est un art très fin, très délicat, quoique exercé par des gens très grossiers. Le choix des différens fels dont on compose les lessives est très important, & leurs secours ne suffiroient pas sans celui de l'air & de la rosée. On a porté les blancs à Haarlem (a) au premier degré de beauté. On en approche dans les autres blancheries, mais très peu sont encore parvenues à ce point de perfection.

Le Négociant qui ne s'occupe pas uniquement du Commerce des toiles, qui travaille sur tous les objets susceptibles de tems en tems d'une spéculation solide, étend son attention sur les toiles de Hollande, de Silésie, de Westphalie, de Flandres, de Rouen, de Bretagne & de Suisse, dont on peut faire des envois avantageux en Italie, en Portugal, en Espagne & dans l'Amérique. Le Commerce en grand embrasse aussi les toiles de batiste ou toilettes de toutes les qualités, dont les meilleures fabriques sont à Valenciennes, Cambrai & Saint Quentin.

On a crû pendant long-tems que l'acier étoit un fer plus pur que le fer ordinaire; que ce n'étoit que la substance de ce même fer affiné par le feu; que l'acier le plus fin n'étoit que du fer porté à la plus grande pureté que l'art peut lui procurer. L'art de travailler les mines de fer s'est perfectionné. On a découvert deux sortes d'acier artificiel, ce qui a fait distinguer différentes mines de fer, dont l'un donne l'acier naturel, l'autre l'acier artificiel, & une troisième sorte qui ne donne qu'un fer qu'on n'a point encore trouvé l'art de convertir en acier. Car la mine de fer fondue & paitrie ensuite sous des marteaux d'un poids énorme; d'une matière dure, aigre & cassante, devient une matière molle & flexible, qui est ou de l'acier ou du fer forgé selon la mine. On distingue si bien ces deux sortes de mines, qu'on appelle en Allemagne celles qui sont propres à donner l'acier naturel, mines ou veines d'acier; & la différence du fer forgé à l'acier naturel qui exige le même travail, mérite bien qu'on distingue la mine qui donne l'acier naturel.

L'ACIER

(a) C'est proprement à un Village près de Haarlem nommé *Bloemendaal*. Les blanchisseurs y font un objet curieux pour ceux qui ne les ont pas vus.

L'ACIER factice est une découverte moderne que Mrs. de Réaumur & Geoffroy, de l'Académie des Sciences de Paris, ont constatée par des expériences. Mais cette découverte qui peut perfectionner l'art de fabriquer l'acier naturel, n'a pû suffire encore à élever avec succès une manufacture d'acier artificiel.

ON peut aisément s'instruire des procédés de l'art dans la fabrication de l'acier factice & de l'acier naturel. Ces détails curieux & utiles aux artistes, ne sont point nécessaires pour instruire les Négocians du mérite des manufactures & des différentes qualités de la marchandise. Les plus renommées sont celles de Suède, de la Carinthie, du Tirol, de la Styrie, de la Hongrie, de l'Alsace & de l'Espagne.

ON fait en Suède de l'acier de trois qualités, l'acier en barils, l'acier en lames ou en épées qui est une qualité supérieure, & l'acier à ressort supérieur aux deux autres. Les préparations qu'on lui donne, forment ces différentes qualités. La première en exige moins que la seconde, & la seconde moins que la troisième. Il y a cette différence de travail qui en établit une proportionnée dans les prix : on fait dans une semaine quatorze-cent d'acier en baril, pendant qu'on ne peut faire que douze-cent d'acier à épées, & huit-cent d'acier à ressorts. On met des marques à l'acier pour distinguer de quel genre il est ; mais les connoisseurs ne se trompent point à la finesse & à la netteté du grain. C'est de Dantzich & de Suède que se tire l'acier de la meilleure qualité.

ON tire des Indes Orientales, indépendamment des mouffelines, de plus de vingt sortes de toiles de coton, toutes de différentes qualités, qu'on apportoit peintes autrefois & qu'on tire en blanc aujourd'hui. L'Angleterre, la Hollande & la Suisse ont trouvé l'art de les peindre, & si on n'y a pas égalé les toiles peintes des Indes à l'égard de la vivacité & de la ténacité des couleurs, on les a surpassées dans la beauté, le goût, la régularité & la variété des desseins. La peinture des toiles de coton doit être regardée comme une des principales conquêtes que l'industrie Européenne a faites sur l'industrie Indienne. Dans la nécessité où l'Europe s'est mise de recevoir des Indes Orientales une quantité immense de toiles de coton, qui portent aux manufactures d'Europe un préjudice qu'on ne sauroit apprécier, il est bien facheux que le prix de la main-d'œuvre n'ait pû permettre à l'art de développer chez nous toutes ses ressources avec fruit sur cette matière ; qu'il ait fallû borner notre industrie à la peinture & à l'impression, & que nous n'ayons pas pû étendre notre conquête jusques à la fabrication des toiles mêmes.

ON fabrique en France & en Suisse de ces toiles de coton, même des mouffelines d'une assez grande beauté pour soutenir la concurrence de celles des Indes qu'on établit à trente livres l'aune. Mais il est fort à craindre que ces efforts de notre industrie ne se bornent à de simples essais; que la concurrence des toiles des Indes de toute espèce, dont l'importation semble augmenter tous les jours, ne les rende inutiles; parce que le bas prix de ces toiles dans l'Inde met les Compagnies en état d'en baisser le prix en Europe, & de faire tomber nos fabriques lorsqu'elles voudront s'élever, par le meilleur marché de celles des Indes.

IL n'en est pas de même de l'impression: nous n'avons point de concurrence à craindre. Cet art appartient à l'Europe. Les Indiens ne savent & ne peuvent peindre les toiles qu'au pinceau, & l'art d'imprimer les mêmes desseins & les mêmes couleurs nous donne l'avantage de la main-d'œuvre & tout le bénéfice de cet apprêt, qui est une diminution fort considérable du tribut que l'Europe paye tous les ans à l'industrie des Indes Orientales.

IL n'y a peut-être point aujourd'hui de genre d'étoffe, dont il se fasse en Europe une aussi grande consommation chez toutes les Nations, que celle qui se fait des toiles de coton peintes ou imprimées. Ces toiles tiennent lieu d'étoffes. Elles ont pris la place des petites étoffes de soye & de laine; & le luxe & l'économie, presque toujours ennemis, sont ici d'accord & concourent si bien pour en soutenir l'usage, que la consommation semble s'étendre tous les jours. Les réglemens que la France a faits depuis quelques années, permettant la fabrication & l'entrée de ces toiles, ont donné un nouvel essor à l'industrie Européenne.

ON n'a peut-être pas aperçu en se décidant en France sur cette matière, le point fixe qui sépare le Commerce utile du Commerce qui devient nuisible, parce qu'il est très difficile d'apercevoir les nuances par lesquelles le bien s'approche du mal. Mais dans la nécessité où l'on a mis l'Europe de recevoir en pure perte les fruits de l'industrie des Indes Orientales, il est avantageux aux Nations qui font un Commerce d'économie, qui ont peu de manufactures de soye, & qui ne sont point à portée d'acquiescer des manufactures de ce genre de quelque considération, de se livrer à la fabrication des toiles peintes qui en tiennent lieu.

LA mode, c'est-à-dire le goût qui varie sans cesse & qui exerce un empire despotique presque sur tout ce qui sert au vêtement, à l'ornement, à la parure

parure en général, & sur-tout à la parure des femmes, a donné son nom à cette espèce de fabrique nouvelle, dont divers ouvrages d'autres fabriques forment la matière première. Ici tout l'art de l'ouvrière, connue sous le nom de *faiseuse de mode*, consiste à donner à différens ouvrages de diverses manufactures réunis & employés pour en composer un seul, une valeur nouvelle qui se trouve bien plus dans le goût, dans le coup-d'œil, dans la nouveauté ou le caprice, que dans une utilité réelle.

LA plûpart des ouvrages qu'on fabrique avec la laine, la soye, le coton & le lin, avec les os, le poil, & les peaux d'animaux, avec les bois de différentes sortes, les pierres & les divers métaux, avec la terre, sont soumis à l'empire du goût, & nécessairement à celui de la mode qui fait sans cesse varier le goût. Ce goût est une valeur que l'art ajoute à ses productions; mais cette valeur ne dure qu'autant que dure le regne de la mode qui l'a fait produire. Les Manufacturiers, les Artistes, sont presque tous les maîtres de varier la mode de tems en tems. Les Fabricans d'étoffes de soye de Lyon & de Tours changent tous les ans par de nouveaux desseins, la mode de leurs étoffes; les fabriques de dentelles les imitent, sur-tout des dentelles de point. Les Bijoutiers de Paris varient à l'infini les montures de diamans, les étuis, les tabatières, les chaînes, les boîtes de montre, &c. Les Ebenistes pour les ouvrages de marqueterie & les Seliers pour les voitures, introduisent également de tems en tems des modes nouvelles; & c'est ce qui donne le plus d'activité à la circulation des ouvrages de l'art; c'est ce qui forme chez la Nation qui a sçu s'emparer de l'empire du goût & de la mode, une branche de Commerce très étendue & très riche des productions de l'industrie.

CET art qui s'exerce sur les productions de l'art même les plus fines & les plus recherchées, pour en composer une infinité de petits ouvrages dans un ordre & un arrangement qui augmentent le prix de ses productions; cet art invente, imite, saisit tous les goûts, tous les caprices, les évènements publics, les ridicules même; tout l'enrichit. Tous ses ouvrages sont produits dans le Commerce sous la dénomination générale de *modes*; & il n'est point en effet de productions de l'industrie sur lesquelles la mode exerce un empire si absolu. Il est tel que sans le secours de la mode, les ouvrages les plus chers & les plus recherchés tombent dans l'avilissement & perdent presque toute leur valeur. La ressource de l'art consiste alors à les décomposer pour en employer la matière première à des ouvrages d'un goût nouveau ou d'une mode nouvelle.

ON comprend sous le nom de *modes* en général, les mantelets, les fichus, les palatines, &c. les bonnets ou coëffures d'une infinité de formes, les colliers, les manchettes, les devans de corps, les nœuds de manche, les garnitures de robe, celles de jupons, les glands, les choux, les guirlandes de foye, or & argent, les barbes de foye de toutes couleurs, les blondes, les nœuds d'épée, les nœuds d'épaule, les garnitures de vestes, &c. On employe à faire toutes ces parures & ces ornemens, dont on varie sans cesse la forme & la figure sous de nouvelles dénominations, les gazes unies & à fleurs, les marlis autre espèce de gaze, le milleret, la chenille, les dentelles de foye noire & d'autres couleurs, le jais, le grena, les fausses perles, de petites étoffes de foye, des rubans de toutes couleurs brochés d'or, d'argent & de foye, unis, rayés, à fleurs, à la crème, à gros grain, à petit grain, ou veloutés, les rubans comète, petit ruban très étroit qu'on mêle dans les guirlandes pour y former des fleurs. Telles sont les matières premières des modes, qui sont elles-mêmes le produit de plusieurs manufactures différentes qui occupent une infinité de mains. Si on joint à la valeur que l'art a déjà donnée à l'or, à l'argent & à la foye, celle qui y est ajoutée par les mains des *faiseuses de modes*, on trouvera que la valeur que la main-d'œuvre donne ici aux matières brutes pour les porter à cette forme qui les constitue *modes*, est de plus de cinq-cent pour cent.

LES fabriques qui fournissent toutes ces matières premières des *modes*, sont répandues dans Paris, aux environs & dans quelques Provinces de France. Mais Paris semble s'être arrogé le droit exclusif de les employer & de produire les modes chez toutes les Nations d'Europe où les femmes se piquent d'être parées & bien mises. Car on ne recherche dans cette sorte de marchandise que ce qui est nouveau, du dernier goût & à la nouvelle mode; & c'est Paris qui le décide: c'est Paris qui est en ce genre le législateur de la mode & du goût.

IL s'est formé depuis quelques années des marchandes de modes à l'imitation de celles de Paris dans un grand nombre de villes, & l'Angleterre a déjà fait des progrès dans sa fabrication de quelques matières premières; elle a même acquis un grand degré de supériorité dans le marli. Celui d'Angleterre soutient mieux le blanchissage que celui de France, ce qui lui donne un grand avantage pour le débit chez l'étranger. Ces matières premières sont cependant toujours l'objet d'une branche de Commerce avec la France assez intéressante par une consommation fort étendue & que le luxe ne cesse d'accroître.

LE goût des menuiseries & des glaces, celui des tapisseries de damas, des petites étoffes, des étoffes des Indes & des toiles peintes, infiniment à meilleur marché que les tapisseries des Gobelins, a fait perdre à ces tapisseries presque entièrement leur crédit. On ne peut voir sans regret ces ouvrages qui sont des chefs-d'œuvre de l'art, admirés sans être recherchés : & cette espèce de révolution qui est l'ouvrage du goût, à l'empire duquel la plupart des manufactures sont soumises, a également frappé les manufactures de tapisserie de Bruxelles, rivales de celles des Gobelins, & toutes les tapisseries de haute & basse Lisse. Il est cependant plus utile au Commerce qu'on leur ait substitué des tapisseries qui s'usent & se renouvellent sans cesse, qui étendent la consommation des productions naturelles & de l'industrie, qui multiplient les occupations. Ici le goût est entièrement à l'avantage du Commerce.

LES galons ne furent d'abord employés sur les habits que pour couvrir des trous ou des taches. Le Commerce les a ensuite annoblis & l'industrie les a perfectionnés. Ils sont devenus l'ornement & la parure des riches, après avoir été des signes de la pauvreté. Le faste seul n'en soutient cependant pas l'usage : il y a de l'économie à porter des habits galonnés. La dépense du luxe est aujourd'hui plus considérable en habillemens unis, parce qu'une propreté un peu recherchée en use infiniment d'avantage.

LES François qui savent être industrieux & faire valoir leur industrie, ont donné à leurs manufactures de galons tous les avantages de la plus grande réputation, sur-tout pour la légèreté, le brillant, le dessin, le goût, les lames & le clinquant. Paris se croit unique pour les galons d'or, comme Lyon pour les galons d'argent.

ON voit assez par ce petit nombre d'exemples, quelles lumières, quelles connoissances des arts & des manufactures doit requérir un jeune Négociant qui se propose d'étendre son Commerce sur les productions de l'industrie, soit pour son compte, soit par commission.

Nous reviendrons encore sur les connoissances que demandent les productions de la nature & celles de l'art, ainsi que sur le fruit des voyages, dans l'article suivant, où nous considérons plus particulièrement le Commerce de commission. Car la nécessité de l'instruction sur le Commerce pratique ramène souvent les mêmes objets.

Du Commerce de Commission.

ON entend par *Commission* dans le Commerce, l'ordre qu'un Négociant donne à un autre pour fait de Commerce. Celui qui ordonne est le Commettant; celui à qui l'ordre est donné, est le Commissionnaire; & le droit que celui-ci porte dans le compte qu'il rend de l'exécution de l'ordre, est le *droit de commission*, qu'on nomme aussi *provision* en matière de banque. On distingue la commission d'*achat*, la commission de *vente*, celle de banque qui consiste à tirer, accepter, remettre, faire accepter ou recevoir pour compte d'autrui; celle d'entrepôt qui consiste à recevoir des envois de marchandises pour les expédier pour leur destination.

LE Commerce de commission s'étend presque généralement sur tout ce qui est objet de Commerce. On achette, on vend par commission toutes sortes de denrées & de marchandises: on peut aussi faire pour autrui une infinité d'affaires de banque; en sorte que ce Commerce considéré dans toute son étendue, demande, si on veut le connoître à fonds, la science pratique de l'universalité du Commerce, de toutes ses différentes branches dans le détail le plus grand & le plus exact.

ON achette par commission de toutes sortes de denrées aux lieux du cru, de toutes sortes de marchandises dans les manufactures, ou dans les premiers magasins: c'est ce qu'on appelle acheter à la première main. On achette & on vend des denrées de tous pays, & des marchandises de toutes sortes de manufactures dans les divers entrepôts; & c'est sur-tout dans ceux de ces entrepôts qui contiennent le plus de magasins des productions naturelles & de l'industrie de toutes les Nations du monde, tel que celui d'Amsterdam, que le Négociant qui se livre à ce Commerce, doit avoir la plus grande étendue de connoissances. On vend, on achette, on fait construire, radouber, armer & désarmer des vaisseaux, on assure & on fait assurer par commission.

IL faut donc, quand on veut faire le Commerce de commission, dans une place qui figure parmi les places de Commerce par son port & par ses magasins, avoir une connoissance exacte des diverses qualités de toutes sortes de denrées & de marchandises, des meilleurs moyens d'en faire la vente ou l'achat, de la construction des vaisseaux, de leurs armemens & désarmemens, & du Commerce des assurances tant pour assurer que pour faire
affu-

assurer. Quoiqu'il semble au premier coup-d'œil que le Négociant qui se borne au Commerce de commission, n'ait point de spéculation à faire, puisque son occupation consiste à exécuter les spéculations d'autres Négocians; ce seroit être cependant dans un grande erreur que de croire qu'il soit permis au Négociant-commissionnaire d'ignorer l'art de spéculer. Il doit posséder cette partie de la science du Commerce, la plus délicate, la plus difficile & en même tems la plus nécessaire dans la pratique, soit qu'on fasse le Commerce pour son compte ou pour le compte d'autrui; & le Négociant-commissionnaire qui l'ignore, ou qui la néglige, ne fait que très imparfaitement l'art de faire le Commerce de commission.

Nous avons des Commissionnaires pour les denrées de toutes sortes dans les lieux mêmes qui les produisent. Il n'y a presque point de propriétaires qui les vendent eux-mêmes directement à l'étranger, ou qui en fassent des envois. Il y a de même de Commissionnaires pour toute sorte de marchandises dans les lieux des fabriques. Il est moins rare de voir les fabricans vendre directement aux étrangers, en recevoir des demandes & faire des envois au-dehors; mais cela n'arrive jamais à l'égard des fabriques éparées, qui toutes ont un chef-lieu où s'en forment les magasins, telles que les fabriques de toute sorte de dentelles, de toiles, de petites étoffes de laine, de coton, &c. Ces fabriques ont besoin, comme les denrées, du secours des Négocians-commissionnaires, pour être produites avec avantage dans le Commerce; & les Négocians des grands entrepôts, ni ceux des lieux de la consommation, ne parviendroient point à assortir leurs magasins avec exactitude & avec le moins de frais qu'il est possible d'en faire, sans le secours des Négocians-commissionnaires sur les lieux. Ce sont ces Négocians qui donnent son premier mouvement à la marche du Commerce.

LA commission est une branche de Commerce qui se nourrit aux dépens de l'acheteur & du vendeur, & même des consommateurs, parce qu'elle ajoute une valeur nouvelle à la denrée & la marchandise, qui est le droit de commission; mais elle est nécessaire & utile à tous.

IL y a cependant des Négocians qui se transportent sur les lieux, soit pour faire eux-mêmes leurs achats, soit pour les faire faire sous leurs yeux par le Négociant-commissionnaire. La nécessité de faire un bon choix des denrées & des marchandises, les avantages, souvent précieux, qui résultent de ce choix, ainsi que de la promptitude, de la sûreté & de l'exactitude de l'expédition, exigent quelque-fois la présence du bon Négociant: à l'égard

de certains articles, sur-tout lorsque les achats sont de quelque étendue, les voyages entrent dans la speculation du bon Négociant. C'est ainsi que l'on voit venir de tems en tems à Lyon, à Tours, à Rouen, à Bruxelles & dans les autres fabriques, des Négocians étrangers, faire eux-mêmes le choix des articles, dont le mérite consiste principalement dans le dessein, le goût & la nouveauté, combiner leurs assortimens & n'étendre ou limiter leurs achats qu'à la vue des marchandises. La plûpart des Négocians en vins se contentent de donner des ordres; quelques uns, & ce ne sont pas les moins bien instruits du Commerce, vont parcourir eux-mêmes les vignobles de France au tems de la récolte, lorsque l'année leur paroît bonne. Ce sont ceux qui se piquent d'avoir la meilleure denrée, qui s'en assurent par cette précaution. Ils tiennent pour maxime qu'il n'y a presque jamais à perdre sur la bonne marchandise, & que la mauvaise & la médiocre donnent toujours de grands risques. Il est rare cependant que la présence même du Négociant acheteur exclue celle du Négociant-commissionnaire: il arrive même souvent qu'il se borne au choix & laisse au Commissionnaire le soin de traiter du prix. Il y a des denrées & des marchandises en certains lieux, dont la vente doit passer par les mains des Commissionnaires ou des Courtiers; les acheteurs qui voudroient s'en passer, s'exposeroient à acheter trop chère & à faire de mauvais choix. Tels sont les vins de Bordeaux, les colza, les toiles de Flandres, &c.

Le premier devoir d'un Négociant-commissionnaire est de donner aux intérêts de ses commettans la même attention, les mêmes soins, qu'il donne aux siens propres; & s'il les distingue, ce ne doit être que pour être encore plus exact, s'il est possible, que dans ses propres affaires. Il doit donc se connoître parfaitement aux différentes qualités des denrées, des productions de l'année & de celles des années antérieures, ainsi qu'aux différens crus, & distinguer avec une exacte précision, à l'œil, au goût, au toucher, les divers degrés de bonté. Il doit encore avoir une connoissance aussi sûre des diverses préparations qu'on donne à toutes les denrées, car il n'en est point qui n'en exige de l'industrie pour être conservées & produites dans le Commerce, qui sont plus ou moins recherchées; & les bonnes qualités d'une quantité infinie de denrées dépendent de la bonté & de l'exactitude de ces préparations. On ne peut acquérir ces connoissances, absolument nécessaires pour constituer un bon Négociant-commissionnaire, que par une étude exacte & suivie pendant quelques années des denrées du lieu où l'on doit faire ce Commerce, & des meilleures préparations qui leur conviennent. Ces connoissances doivent être sûres: la moindre erreur en cette matière n'est pas pardonnable.

LE Négociant-commissionnaire doit être bien instruit des prix ordinaires & courans des denrées, des causes des revolutions des prix, auxquelles elles sont sujettes. Il en doit prévoir autant qu'il est possible, l'abondance & la disette, non-seulement dans les lieux où il travaille, mais aussi dans ceux qui en produisent de semblables, dont la disette & l'abondance influent toujours infailliblement sur les prix des autres pays. Il ignoreroit l'art d'entretenir & d'augmenter même son Commerce, s'il n'avoit pas toutes ces connoissances, & s'il n'en faisoit pas un fréquent usage pour donner des avis raisonnés à ses Correspondans, & les mettre en état de faire des spéculations. Il doit même quelque-fois leur présenter les sciences, & leur en suggérer. C'est ainsi qu'on doit envisager principalement les vins, les huiles, les laines, les lins, les chanvres, la cire, les grains de toute espèce.

IL est assez naturel que la disette d'une denrée dans un pays, multiplie les spéculations sur la même denrée dans un autre, où cette denrée est abondante, & que l'abondance ne soit point un obstacle à la cherté du prix. Mais une imprudence de la part d'un Commissionnaire, soit qu'il trouve des ordres en concurrence, soit qu'il soit chargé de plusieurs ordres à-la-fois, ou d'ordres fort étendus, peut donner lieu à une augmentation de prix, même dans l'abondance, très nuisible à ses Correspondans, & quelque-fois même au Commerce. C'est la demande qui fait hausser les prix. Le Négociant-commissionnaire doit donc ménager la demande le plus qu'il lui est possible, & tenir ses ordres secrets. Toutes les sortes de denrées de même espèce ne conviennent pas également pour la qualité au même pays; il faut connoître les différens goûts des consommateurs. Il y a sur cela une grande variété, à l'égard sur-tout des vins, des huiles, des fruits, &c. dont il est facile de s'instruire, & qu'il n'est pas permis d'ignorer.

LE Négociant commissionnaire doit sçavoir enfin toutes les précautions qu'il faut prendre, & n'en négliger aucune, pour faire parvenir à leur destination les denrées qu'il achète bien saines, bien conditionnées, pour prévenir toute sorte d'avaries, soit en magasin, soit en route, par la voye la plus sûre & la moins chère, soit enfin pour prévenir toutes difficultés à la sortie & à l'entrée dans les pays étrangers par des déclarations exactes.

CE sont là les connoissances bornées que demande le Commerce de commission des denrées à la première main. Ce même Commerce pour l'achat des marchandises dans les manufactures ou dans leur premier entrepôt, exige la même fidélité, la même droiture, la même exactitude, mais des connoissances

sances bien plus recherchées & d'un plus grand détail. La plupart demandent du choix : pour faire un bon choix, il faut être connoisseur, & l'on n'est point connoisseur sans être en quelque sorte initié dans les secrets de l'art. Il faut connoître à fonds toutes les perfections & les imperfections des manufactures sur lesquelles on achette. Sans cette connoissance le Négociant court des risques dans le choix qu'il fait ; il compromet les intérêts de ses Correspondans, & s'expose lui-même à perdre ses commissions, au lieu de les étendre & de les multiplier par son habileté.

LE nombre des manufactures d'Europe qui produisent dans le Commerce des ouvrages de lin, de chanvre, de coton, de laine & de soye, est infini, & il faudroit joindre une étude bien longue à une grande pratique pour connoître à fonds le mérite de chacune de ces manufactures en particulier. Mais rien ne peut dispenser le Négociant de connoître à fonds le mérite de celles de ces manufactures, dont il veut faire entrer les ouvrages dans son Commerce, soit pour son compte, soit par commission.

DANS chaque manufacture de même genre on fabrique des ouvrages dans les mêmes qualités ; mais ces qualités des différentes manufactures sont presque toutes inégales & inférieures les unes aux autres, à l'exception de quelques articles imités, que les connoisseurs ont de la peine à bien distinguer. Car l'industrie employe un art infini à imiter ou contrefaire tout ouvrage qui a de réputation par la grande consommation & le bénéfice qu'il donne.

CHAQUE manufacture en particulier produit des ouvrages de différentes sortes & qualités, dont chacune a son degré de perfection qui lui est propre, & un prix courant déterminé en conséquence, que la demande seule fait varier.

C'EST ainsi que les toiles, les cotonades, les étoffes de laine & de soye, se distinguent d'abord en général dans l'usage & dans le Commerce par les noms des manufactures ou des pays qui les produisent. On ne confond point les toiles de Hollande, de Flandre, de Brabant : on distingue même dans ces toiles, celles de Frise, de Courtray, de Gand, de Turnhout : & ces toiles sont bien différentes encore de celles de Saxe, de Silésie, de Westphalie, de la Flandres Françoisse, de Picardie, de Bretagne, de Normandie, & de Suisse. On distingue encore de toutes ces toiles dont la majeure partie est employée en blanc, l'autre en écru, & l'autre teinte, les toiles de coton des Indes blanches & peintes, & les mouffelines.

ON ne confond point entr'eux les draps d'Angleterre, de Leide, d'Abbeville, de Sedan, de Limbourg, de Louviers, d'Elbœuf, de Carcaffonne, &c. Ni les petites étoffes de laine d'Angleterre, avec celles qui les imitent en France & dans les Pays-Bas: on distingue également les cotonades de Rouën, dont une partie est assez bien imitée dans quelques villes des Pays-Bas & de Suisse.

ON distingue dans les étoffes de soye, celles des manufactures de Gênes, de Vénise, de Hollande, d'Angleterre, de Tours, de Lyon; la solidité des étoffes de Hollande, & l'avantage qu'elles ont de ne point changer de mode, en font le principal mérite; & par cette raison, quoique la main d'oeuvre soit plus chère en Hollande que par-tout ailleurs, la fabrique s'y soutient: cette cherté est compensée tout-au-moins par l'économie sur les desseins, qui font une partie très considérable des frais des fabriques de Lyon. Les moîres & les raffetas d'Angleterre, les velours de Gènes & de Vénise, ont un degré de supériorité dans les qualités qui leur sont propres, auquel Lyon n'a pû encore atteindre parfaitement, sur-tout dans les moîres & dans certaines fortes de velours.

ON distingue également les dentelles de Bruxelles, nommées improprement point d'Angleterre, celles de Malines, de Valenciennes, de Flandres, d'Alençon, de Dieppe, du Puy & d'Auvergne, & les dentelles de soie de Paris. Ces manufactures présentent une grande variété.

LE Commerce de commission embrasse généralement toutes ces productions de l'art, mais il n'y a de Négocians-commissionnaires qui les comprennent toutes dans leur Commerce, qui soient par conséquent obligés d'en connoître à fonds tout le mérite, que ceux de quelques entrepôts, où l'on tient des magasins assortis de toutes ces manufactures, tels qu'Amsterdam & Cadix: il y a dans tous les pays de manufactures, ou dans les villes voisines, des Négocians-commissionnaires, qui bornent leur étude & leurs connoissances à celles de ces manufactures qui sont sous leur main. Il seroit injuste de leur demander une connoissance exacte des manufactures étrangères au Commerce de leur patrie, dont ils n'ont jamais l'occasion de s'occuper. Car on ne commet point à un Négociant de Hambourg des achats de toiles de Bretagne, ou de draps d'Angleterre, ou d'étoffes de Lyon; ni à un Négociant de Nantes un achat de toiles de Silésie. Mais le Négociant de Hambourg doit connoître à fonds tout le mérite des toiles de Silésie, comme celui de Nantes, des toiles de Bretagne.

AINSI

AINSI comme l'art de faire le Commerce de commission des denrées & des matières premières demande de la part du Négociant-commissionnaire qui travaille à la première main, une connoissance exacte des denrées & des matières premières de son pays, de leurs différentes qualités, des préparations qui les leur donnent ou les leur conservent, & des précautions qui les empêchent de se détériorer, ainsi que des prix qui y sont relatifs & des diverses causes qui les font varier, soit d'une année à l'autre, soit d'un marché à l'autre; de même la science du Négociant-commissionnaire des diverses manufactures dans les lieux où elles sont établies, comprend une connoissance profonde du mérite des manufactures de son pays, des différentes qualités de leurs productions, de leurs différens prix & des causes de leurs variations. Il doit savoir distinguer une fabrique de l'autre, donner une préférence méritée, & connoître assez l'exercice de l'art de la fabrication pour faire toujours un choix assuré, & contribuer même par son choix, par ses observations, par son goût, & quelque-fois par une critique juste & exacte, à la perfection de l'art.

LES Négocians-commissionnaires à la première main, tant des denrées & matières, que des ouvrages des manufactures, n'ont besoin que d'une science, pour ainsi dire, locale; ils ne sont point obligés d'étendre leurs connoissances au-delà des limites de leur territoire, c'est-à-dire, sur les productions naturelles & sur celles de l'industrie étrangère à leur pays, si leur Commerce est renfermé dans la commission d'achat. Mais les Négocians-commissionnaires dans les grands entrepôts, où le Commerce entretient sans cesse des magasins dans lesquels on trouve réunis toutes les productions de la nature & de l'art de toutes les parties du monde, ne doivent presque rien ignorer de tout ce qui entre dans le Commerce.

LES Négocians qui font également le Commerce de commission de vente, doivent avoir les mêmes connoissances des denrées & des marchandises étrangères qui se consomment chez eux, qui y conviennent le mieux, ou qui y trouvent plus ou moins de consommation; mais la science du Négociant-commissionnaire est encore bornée ici à des connoissances locales par une consommation limitée, s'il ne fait pas le Commerce de commission dans un grand entrepôt; car ce n'est que dans le grand entrepôt que le Négociant vend & achète sans cesse, soit pour son compte, soit pour compte d'autrui, toute sorte de productions de l'art & de la nature.

LES denrées & les matières premières sont l'objet de différentes branches de

de Commerce: aucun des Négocians qui font des spéculations & le Commerce pour leur compte, ne les embrasse toutes; plusieurs d'entr'eux en embrassent un grand nombre. Beaucoup de Négocians ne s'occupent que d'un seul article. Mais le Négociant qui fait le Commerce de commission embrasse toutes les denrées, toutes les matières premières du cru du lieu qu'il habite, toutes les marchandises que l'art y produit, ainsi que les denrées & les marchandises étrangères que son pays tire du dehors, & le Commerce de commission dans les grands entrepôts embrasse généralement tous les articles de Commerce.

Nous ne nous arrêtons point à ces opérations mécaniques, dont on trouve des tables & des modèles par-tout, pour connoître le pair des monnoyes & des changes, celui des aunages, des poids & mesures, & pour en faire la réduction. Le Négociant doit avoir ces tables sous sa main. Car il n'est pas nécessaire d'en charger la mémoire, ce qui exigeroit un travail également pénible & inutile.

LA variété des poids & des mesures est infinie, non-seulement entre les différentes Nations de l'univers commerçant, mais encore d'une Province, d'une ville à l'autre, dans les mêmes Etats. C'est un ancien préjugé, de croire que les Marchands trouvent dans cette variété un bénéfice dont ils seroient privés, si la loi des poids & mesures étoit uniforme. Il est certain qu'un même poids, une même mesure & une même monnoye, débarasseroient le Commerce d'une prodigieuse quantité de calculs, dont il est inutilement surchargé. C'est là tout ce qui résulteroit d'une réforme, si elle étoit praticable. Mais rien n'a moins de réalité, que le prétendu bénéfice résultant de la variété. Si le marché se fait entre Marchands, entre Négocians, ils font également respectivement instruits, & les prix s'établissent exactement entr'eux sur le pied de cette variété; si c'est un Marchand qui vend au consommateur, ce dernier n'achette qu'au poids, à la mesure & avec la monnoye qu'il connoit. Il n'y aura donc dans l'un & l'autre cas aucun bénéfice résultant de la différence des poids & mesures & des monnoyes: & s'il y en avoit un, il ne seroit pas légitime, puisqu'il n'auroit de cause que la mauvaise foi & une erreur de fait.

Nous conseillons donc au jeune Négociant de donner aux denrées & aux matières premières, ainsi qu'aux manufactures qui entrent dans les branches de Commerce qu'il se propose de suivre, une étude particulière; de s'attacher sur-tout à bien connoître dans les denrées & les matières premières,

les différens crûs & les bonnes qualités de chaque crû ; les différentes préparations , & à bien distinguer les meilleures.

IL doit sçavoir, par exemple, qu'il y a de trois sortes de garence, la fine qui est la meilleure & la plus chère, la non-robée, qui l'est moins, & la commune, qui est la dernière qualité: qu'il faut acheter cette racine nouvelle, & qu'elle perd de son mérite, lorsqu'on la garde plus d'un an; que le cacao de Carraques est la première qualité; qu'on le distingue au coup-d'œil; qu'il faut l'acheter sans poussière; qu'on compte trois ou quatre livres de poussière par balot; qu'il faut le faire tamiser & l'emballer tout-à-fait net; que les huiles de Gênes, de Pouille, Livourne, Naples, Calabres, d'Espagne, du Levant, sont inférieures pour le goût aux huiles de Provence, de Languedoc, de Nice, d'Aramont, d'Oneille, &c. que le fruit doit être cueilli dans son vrai point de maturité, bien lavé & mis en fermentation pendant dix ou douze jours; que mis ensuite au pressoir, il doit être écrasé & pressé légèrement; que l'huile que donne cette première expression, est la plus légère, la plus transparente & sans odeur, que c'est celle qu'on appelle l'*huile vierge*, ou *première sorte*, ou *huile fine*; que c'est ce qui constitue la meilleure huile & la plus chère; que l'huile qui se tire de la seconde expression, qu'on appelle *huile seconde sorte*, ou *demi fine*, est bien inférieure & moins chère, à plus forte raison celle qu'on tire du marc qu'on épuise avec le secours de l'eau qu'on y jette. Qu'on exige en général que l'huile soit claire, bien purifiée; que cette denrée est susceptible, comme une infinité d'autres denrées, de beaucoup de supercheries dans des mains avides; qu'on peut vendre une qualité pour l'autre, la mêler, la charger de sédiment; qu'enfin le logement des huiles demande de grandes précautions pour en prévenir le coulage auquel elles sont extrêmement sujettes.

LE Commerce des laines, matière première des plus grandes manufactures, des plus précieuses & des plus nécessaires, demande des connoissances d'un bien plus grand détail: & c'est une branche de Commerce des plus étendues & des plus importantes. Il faut d'abord sçavoir distinguer dans la toison trois sortes de laines: la mère-laine, qui est celle du dos & du col de l'animal, celle de la queue & des cuisses, & celle de la gorge & du ventre; & dans la mère-laine, la laine fine & la laine moyenne, ou la haute & basse laine, selon que les toisons sont courtes & fines, longues ou grossières. Il n'est pas difficile de sçavoir que les laines, généralement connues dans le Commerce, sont les laines d'Espagne, d'Angleterre, de France, des Pays-Bas, d'Allemagne, du Levant, de Barbarie, &c. Mais les différentes qua-

qualités de toutes ces laines en général, & de celles de chaque pays en particulier, demande une attention de détail. Il faut les connoître à fonds, les distinguer avec d'autant plus d'exactitude & de précision, que ces différentes qualités, qui sont infinies, sont les premières règles qui fixent les différens prix, & en même tems ce qui en détermine la destination & l'emploi pour les diverses manufactures, dont chacune exige des qualités qui lui sont propres. On ne sçauroit fabriquer les draps superfins d'Abbeville, de Sedan, de Leyde, d'Angleterre, qu'avec les premières qualités des laines d'Espagne, & l'on réussit mal dans quelques étoffes grossières, précieuses cependant par la grande consommation, sans le secours des laines d'Angleterre.

Les foyes demandent une attention & une étude bien plus recherchée, si on veut en faire le Commerce, soit pour son compte, soit par commission, pour le faire avec connoissance & quelque sûreté. Par exemple; on fait que la foye au sortir de dessus le cocon, est empreinte d'une espèce de cire que la chaleur de l'eau où trempent les cocons, amollit, & qui lieroit tous les filamens les uns aux autres, si l'on n'avoit soin, lorsqu'on devide la foye & qu'on la met en masse, de faire enforte que le filet de foye ne retombe sur le même endroit, qu'après un tems suffisant pour désécher cette cire. Le Négociant doit sçavoir qu'il n'y a que la machine de Piemont, ou une machine plus parfaite, qui remplisse bien cet objet; & il en juge en examinant si les filets sont bien séparés, bien ferrés & bien ronds. Quelles attentions n'exige pas encore le moulinage des foyes? Le Négociant qui contracte à la première main, ne doit pas ignorer que les qualités des foyes varient en général, comme celles des laines, suivant les différens pays qui les produisent, & ces pays sont en bien plus grand nombre en Europe & en Asie. Ces qualités varient encore à l'infini dans les apprêts qu'on leur donne avant que de les produire dans les marchés: les connoissances nécessaires pour contracter, tant sur les lieux du crû, que dans les entrepôts, demandent un grand usage, une longue pratique. Un jeune homme ne sçauoit trop consulter les magasins, les fabriques & ensuite les lieux du crû.

Qui pourroit se flatter de parvenir à connoître à fonds toutes les manufactures de toiles, de coton, de laine & de foye dans le détail qu'elles méritent chacune en particulier, repandues en Europe & en Asie? Il n'y a point de Négociant qui les embrasse toutes dans son Commerce. Mais un grand nombre de Négocians embrassent une grande partie. Nous avons encore un nombre infini d'autres manufactures de premier besoin & de luxe, dont les matières premières se tirent des trois regnes, qu'il est également

impossible à un seul homme de connoître toutes, du moins autant qu'il le faudroit pour en bien faire le Commerce. Le Négociant borne ici son étude, comme il le fait sur les matières premières, à la connoissance des manufactures de sa résidence, ou qui y ont de la consommation, ou enfin à celles dont il est à portée de faire le Commerce. Les Négocians des entrepôts où l'on tient des magasins assortis de toutes sortes de marchandises, ne peuvent se dispenser d'étendre leurs connoissances sur une plus grande quantité de manufactures, & de les connoître presque toutes; parce qu'ils sont obligés d'exécuter des ordres pour toute sorte de marchandises, comme pour toute sorte de denrées.

LA connoissance des matières premières & de leurs divers apprêts, est d'une utilité sensible pour rendre plus sûre celles d'un grand nombre de manufactures. Mais il faut avoir vû fabriquer, il faut avoir étudié une infinité de procédés de l'art, & joindre à plusieurs connoissances qui semblent n'appartenir qu'aux artistes, un grand usage, une pratique exacte, pour apprécier chaque manufacture avec une juste précision relativement à la qualité qui lui est propre, à la finesse, au goût, dont elle est susceptible, & à tout ce qui convient au pays où elle trouve sa plus grande consommation.

DANS les manufactures de toiles, de laine, de soyeries unies & de coton, chaque qualité a son prix courant, son degré de perfection incontestable relatif à ce prix. C'est à le bien connoître ce degré, que le Négociant doit donner toute son attention; parce qu'il est peu de manufactures où la fraude, la mauvaise foi & l'avidité du gain, ne glissent des ouvrages defectueux, même malgré les réglemens d'une bonne police qu'on trouve établie presque par-tout. Le Négociant qui s'est une fois familiarisé avec ce degré de perfection, ne sera jamais trompé; car ce degré de perfection dans toutes les manufactures est constamment la même; & si les prix varient d'un marché à l'autre, ou d'une année à l'autre, ce n'est que l'effet des révolutions ordinaires du Commerce.

ON doit se méfier dans l'achat des toiles des inégalités du fil, du blanchissage à la chaux, de l'usage de quelques blanchisseurs qui au lieu de tordre leurs toiles de deux en deux aunes avec des chevilles, tordent leurs pièces dans toute leur longueur avec des crochets pour en augmenter l'aunage. Le défaut qui résulte de cet usage n'échappe pas aux yeux des connoisseurs. Les toiles traitées ainsi sont infiniment dégradées au premier blanchissage du linge, & reprennent leur aunage naturel, de même que les étoffes

toffes de laine auxquelles ont fait trop reprendre à la rame de l'aunage qu'elles ont perdu au foulon. Les toiles doivent être frappées également, leurs chaînes & leurs trâmes doivent être de qualités égales. Il résulte de cette exactitude de la part du fabriquant, que ses toiles sont fortes & unies, & que les pièces de même qualité soient d'un poids égal. C'est là ce que les acheteurs doivent rechercher avec le plus de soin dans les toiles, en observant cependant qu'il y a des pays qui demandent des toiles moins fortes, & d'autres que le linge damassé le soit également de deux côtés, c'est-à-dire qu'il n'ait point d'envers. C'est par cette raison que Courtray varie la fabrication de ses toiles suivant le goût des endroits d'où vient la demande.

IL n'est pas difficile de distinguer le point de Bruxelles, du point d'Alençon, les Malines des Valenciennes, ou des fausses Valenciennes. Mais chaque sorte de ces dentelles a un degré de perfection qui lui est propre, sur lequel il n'est pas si facile d'acquérir les connoissances exactes qui en fixent le mérite & le prix, si nécessaires dans l'usage & dans le Commerce, surtout à l'égard des dentelles de la première sorte, des dentelles les plus belles, les plus fines, les plus recherchées & les plus chères. On ne se connoit point en dentelles de Bruxelles, si on ne fait pas distinguer la dentelle faite au fuseau, de celle qui est faite à l'aiguille, qui est la vraie dentelle de point, la première de toutes les dentelles; si on n'a pas le goût du dessin qui en fait la principale beauté; si on ne connoit pas le mérite des différens fonds qui y sont employés pour rendre toute la beauté du dessin, si on se laisse séduire par le brillant, qu'un toilé clair donne à la dentelle, si on préfère cet éclat trompeur à la solidité que lui donne un toilé mieux frappé & plus ferré. Les connoissances nécessaires du Négociant qui se livre à ce Commerce, exigent un goût fin & délicat, & un œil exercé sur ces ouvrages de l'art, qui en saisissent rapidement & avec précision les beautés & les défauts, & les apprécient avec une justesse infinie.

L'ART d'imprimer les toiles de coton est aujourd'hui l'une des manufactures d'Europe, qui présente le plus de variété dans le goût & le dessin; & l'extrême variété que le goût Européen a répandu dans les dessins de cette fabrique, & qui en fait le principal mérite, rend fort difficile l'art d'en assortir un magasin. Car on doit trouver dans un magasin bien assorti, des toiles de toutes les qualités, des couleurs, des nuances & des dessins de toute sorte; il faut plaire également au toucher, au coup-d'œil, au goût des acheteurs de tout âge, de tout état, de toutes sociétés & de tout pays; & cependant observer qu'ici la qualité de chaque toile en fixe pres-

que toujours le prix, quelle que soit d'ailleurs la beauté des couleurs & du dessin.

LE goût a peu de part dans la connoissance des toiles de coton, qu'on nomme mouffelines. Cette connoissance consiste bien plus à distinguer parfaitement les différentes sortes de toiles qui sont en grand nombre, dont les prix varient suivant les différens degrés de finesse & de bonté. Mais quelle attention & quelle habitude ne faut-il pas avoir pour distinguer une quantité infinie de sortes de mouffelines, & sur-tout pour apprécier la finesse de celles que les Marchands Indiens ne peuvent estimer eux-mêmes qu'après avoir comptés les fils de la chaîne?

L'INDUSTRIE Européenne s'est aussi exercée sur les cotons de l'Asie & sur ceux de l'Amérique, mais dans un goût différent, infiniment plus utile pour nous, parce qu'il est plus conforme à la nature de nos climats. Nous avons des étoffes de coton de différentes couleurs, des étoffes de coton & soye, de coton, soye, or & argent. On en fabrique à bouquets détachés de laine, & de soye mêlés d'or & d'argent, & à dessins courans. Les dessins, le goût, les qualités & les prix, présentent encore en ce genre une extrême variété, & demandent beaucoup d'application & beaucoup d'exercice, si on veut en faire le Commerce avec quelque succès.

ON fabrique aujourd'hui des étoffes de soye dans un nombre infini de villes de l'Europe dans le *plain* ou l'*uni*; & dans ce genre quelques unes conservent à l'égard de certaines étoffes qu'il n'est pas difficile de connoître une supériorité que les autres ne contestent point. Telles sont les moires unies & les fatins noirs d'Angleterre, les poux de soye de Turin, les velours noirs de Gênes, &c. La solidité, le moëleux & la beauté de la couleur, font ici le mérite essentiel de l'étoffe. Il n'y a, pour ainsi dire, dans ces étoffes que la chaîne & la trame; & les soyes bien choisies, la chaîne bien égalisée, & les couleurs bon teint, suffisent pour les rendre parfaites.

IL n'en est pas de même du *façonné*. Ce genre, porté dans la seule ville de Lyon, à son plus haut degré de perfection, se divise en plusieurs branches; le *grand* & le *petit riche*. C'est ici la manufacture sur laquelle le génie, l'art & le goût, ont répandu le plus de richesse & de variété; & sur laquelle on est étonné que l'industrie humaine n'ait point encore reconnu de limites. Cette manufacture mérite un coup-d'œil plus détaillé.

CE n'est pas assez que de connoître le damas, le broché, le satin à deux & à trois las, le taffetas broché, le droguet liseré, la péruvienne, la prussienne, la lustrine, la dauphine, la moire faconnée, le velours coupé, frisé, le velours à la reine, le velours à fonds d'or, le velours à deux côtés, &c. les cirfaks, les Batavia, toutes ces étoffes des Indes que Lyon imite aujourd'hui en surpassant ses modèles par la variété & la beauté de ses desseins. Chaque genre présente différentes qualités, & le choix demande encore un goût qui ne peut être assuré que par un exercice long & réfléchi de cette branche de Commerce.

L'ACHETEUR peut compter sur la bonne foi & la probité du fabricant à l'égard de certaines bonnes qualités de l'étoffe. De sages réglemens donnent cette sûreté: on a fixé les longueurs des étoffes; on a déterminé la qualité des matières qui doivent y entrer; on a prévenu l'altération des bouts de soie dans les chaînes; on a réglé le nombre des partées qui y entrent; & l'on a en même tems prescrit des règles aux tinturiers, qui assurent le bon teint. Mais il est bien important de distinguer dans cette manufacture les bonnes maisons qui sont celles qui ne font que du beau & du bon dans chaque genre, & les petites qui copient & ne font que du médiocre à tous égards. La petite fabrique n'exécute que les desseins des dessinateurs publics, ou si elle exécute quelque-fois les beaux desseins des bonnes maisons, elle les exécute mal; c'est avec les *rebuts*, les *déchetts*, les *retailles*, avec des parties de soies inégales & mal assorties, que les petits fabricans exécutent presque toujours leurs desseins, ou ceux des bonnes maisons qu'ils peuvent se procurer. On doit savoir distinguer dans la concurrence qu'un semblable dessein autorise, leurs étoffes d'une étoffe finie.

ON a vu à Lyon un dessein à nuages jettés en formes de colonnes torsées, avec une tige courante & un petit bouquet, réduit, exécuté en satin à deux las, fond pompadour, la colonne biche clair, & la tige verd nué légèrement; retourné en fond bleu, colonne argent placé, la tige argent frisé, passé & lame; ensuite en nacarat & or; il y eut cent piéces sur le même dessein ainsi successivement varié, qui furent produites avec un grand succès; on voit ici combien le goût fait enrichir le dessein. C'est une des ressources précieuses de l'art, de varier ainsi dans l'exécution le dessein suivant le goût des différentes nations. L'Allemagne aime les couleurs tendres, l'Espagne demande des couleurs ternes, Paris des nuances tranchantes, &c.

ON peut juger par l'excellence & la finesse de l'art & de la matière première, & par le génie & le goût qu'il exige dans l'artiste, des connoissances que doit avoir un Négociant qui embrasse dans son Commerce les fruits d'une industrie si recherchée. Un Commissaire habile connoit les besoins de son correspondant. Il a été dans son magasin, il l'a parcouru, toisé, détaillé; il a évalué sa consommation, il a vû tous les genres qu'il lui faut & la qualité de chacun. Il combine les assortimens de son correspondant. Il calcule ses besoins & les remplit sans se tromper.

ON ne sauroit trop condamner les Négocians qui se jettent dans le Commerce de commission sans connoissance, sans goût, sans correspondans; qui n'ont de commissions, que celle qu'ils obtiennent en offrant de vendre au pair, même à perte; qui fraudent l'Etranger par les mauvaises qualités qu'ils lui envoient, ou par le surhaussement de prix, & le fabricant par des courtages supposés, en feignant de contremander la commission dans le moment où elle est remplie, afin d'obtenir un rabais, comme s'ils ne vouloient s'en charger que par complaisance. De tels Négocians ne peuvent avoir que des Correspondances refusées par les bonnes maisons.

C'EST sur-tout dans l'examen réfléchi de cette branche de Commerce, qu'on voit combien un bon Négociant-commissaire est nécessaire au progrès du Commerce & de l'industrie; combien il est utile, précieux même à ses correspondans; & combien de soins doit prendre un jeune homme, quelle étude il doit faire, quelles connoissances il doit acquérir, pour atteindre à ce degré de mérite & de considération, qui rend le Négociant également chër à sa patrie & à l'étranger.

Nous avons déjà observé que le Commerce n'exige que des connoissances bornées dans les pays où le Commerce est limité aux denrées du crû, aux productions de l'industrie du lieu, & aux consommations intérieures. Le Négociant peut borner son étude & ses connoissances aux productions naturelles & d'industrie de ce pays, & à celles que ce pays tire de l'étranger. Il lui suffira, après avoir acquis une exacte connoissance de toutes les productions de son pays, & de celle de l'étranger qui conviennent à sa consommation, de connoître ensuite tous les pays où les productions de son crû conviennent, de distinguer ceux où elles trouvent le plus grand débouché & le plus avantageux & enfin les lieux d'où les denrées & les marchandises propres à la consommation de son pays peuvent être tirées avec plus de facilité, avec moins de frais, en un mot, avec plus d'avantage.

CES

Ces connoissances indispenfablement nécessaires au Négociant , pour faire le Commerce avec succès, soit qu'il travaille pour son compte, soit qu'il fasse le Commerce par commission, s'étendent sur un plus grand nombre d'articles, à mesure qu'on se transporte dans les lieux qui font un plus grand Commerce, ou parce qu'ils ont l'occasion d'une plus grande consommation, ou plus d'abondance de productions naturelles & plus de variété, ou un plus grand nombre de manufactures. Ces connoissances, si on se transporte dans les grands entrepôts, embrassent enfin tous les articles du Commerce. Ici les connoissances, nécessaires au Négociant, n'ont presque point de bornes. On pourroit peut-être en prescrire au Négociant qui ne fait le Commerce que pour son compte; parce qu'il est assez ordinaire que chaque Négociant s'attache à une ou plusieurs branches particulières; & s'il arrive quelque-fois qu'un Négociant se jette sur quelque branche nouvelle, ce n'est que l'effet d'une occasion qui l'y entraîne; mais on ne peut prescrire aucunes limites aux connoissances du Négociant qui s'attache au Commerce de commission dans un grand entrepôt. Il est tous les jours exposé à recevoir des ordres de tous les pays où s'étend le Commerce de l'entrepôt, & sur tous les articles que ce Commerce embrasse, soit pour des ventes, soit pour des achats. Il doit donc être en état d'exécuter sur le champ. Il faut donc savoir acheter & vendre de toutes sortes de denrées & de marchandises. Et fait-on en acheter & en vendre sans les connoître?

ON voit que les connoissances ont ici les mêmes principes, qu'on doit suivre la même route pour les acquérir, & qu'il n'y a de différence d'un pays à l'autre à l'égard des Négocians, qu'en ce qu'elles s'étendent sur une quantité plus ou moins grande des articles qui composent la matière du Commerce en général.

Des Voyages.

CHACUN Négociant doit connoître à fonds le Commerce relatif à sa place. La pratique sans le secours de l'observation, ne peut lui donner que des connoissances très imparfaites. L'observation même sera peu exacte, si le Négociant la borne à ce qui se passe chez lui. Il faut observer chez l'étranger, & pour observer avec fruit, il faut y porter un jugement exercé & déjà formé par une bonne théorie; c'est ainsi que s'acquiert promptement

ment l'expérience qu'on regarde comme un si grand maître. Mais l'expérience est un fruit qui meurt lentement & imparfaitement, sans culture. Elle exige l'observation; & l'observation demande des connoissances.

ON entend communement par *expérience*, la connoissance acquise par un long usage de la vie, jointe aux réflexions que l'on a faites sur ce qu'on a vû. L'expérience nous apprend des faits, ce qui est cause & ce qui est effet, & notre réflexion nous fait observer la liaison & l'enchaînement qu'il y a entre la cause & l'effet. Il est aisé de sentir, combien l'esprit cultivé, & un jugement exercé par une bonne théorie, rendent l'observation prompte & juste, & combien ils accélèrent les progrès de l'expérience & la rendent sûre. C'est ce qui conduit à cette expérience raisonnée qui honore la plupart des sciences, ainsi que les hommes qui y excellent. Les voyages font de la plus grande utilité pour donner de l'expérience au Négociant; mais pour en retirer cet avantage, il doit voyager avec l'esprit d'observation. Ainsi quand on dit qu'un homme a de l'expérience, on doit entendre qu'outre les connoissances que chacun acquiert par l'usage de la vie, il a observé particulièrement ce qui regarde son état; & ce qui regarde l'état du Négociant s'étend dans tous les pays, par-tout où il peut porter son Commerce.

LE Négociant devrait faire une espèce d'apprentissage; c'est-à-dire, travailler pendant quelque tems, comme commis, dans de boutiques de marchands; car il lui seroit très utile de porter un œil attentif sur la vente en détail, qu'on néglige trop pour l'instruction. Les Anglois, même les Seigneurs, ne dédaignent pas de faire commencer par là leurs enfans qu'ils destinent au Commerce. Il faudroit du moins employer une ou deux années à l'étude des matières premières & des marchandises dans les grands magasins. Une connoissance exacte acquise ainsi par l'expérience & par l'observation sur toutes les matières du Commerce, fera un fonds très nécessaire & très utile; mais il ne suffira pas encore au Négociant pour le constituer un bon Négociant, & le mettre en état de faire prospérer son Commerce. S'il fait le Commerce pour son compte, il doit connoître à fonds les places sur lesquelles il peut faire des spéculations, pour y donner des ordres avec sûreté. La même connoissance est nécessaire au Négociant livré au Commerce de commission, pour exécuter des ordres, & pour s'en procurer. Le Négociant ne peut ici acquérir les connoissances nécessaires, que très imparfaitement sans sortir de chez lui. Il faut connoître les hommes de différens pays, leurs mœurs, leurs usages, même leurs caprices; & il faut aller les étu-

étudier chez eux. Le Négociant n'est pas bien instruit, s'il n'a vû beaucoup de pays, beaucoup d'hommes & de villes.

Qui mores hominum multorum vidit & urbes.

ART. POET.

Le Négociant voyage avec un esprit d'observation, mais il trouve partout des objets d'observations qui sont à lui. Il ne voyage point comme un Sçavant, comme un Philosophe, un Politique, un Homme de lettres, un Artiste. Il ne se refuse point aux beautés de la peinture, de la sculpture, de l'architecture, il fait en être étonné. Il fait distinguer la Nation polie par les arts, par les lettres & les sciences; il est sensible aux agrémens que l'esprit cultivé & les talens repandent dans la Société; à la beauté des monumens publics, aux chefs-d'œuvre de l'art. Il admire ce que les lettres & les arts doivent aux Souverains qui les protègent, & ce que ceux-ci doivent à leur tour aux lettres & aux arts. Quoique tout cela soit originairement le fruit du Commerce, il n'en fait point son étude & l'objet de son observation. Il doit même s'en défendre. Il doit les envisager comme des objets séducteurs, espèces de Sirènes, dont la vue l'arrêteroit trop long-tems, & l'éloigneroit trop de son état. Il doit toute son application au Commerce & à tout ce qui y est relatif. Il n'observera avec soin dans la partie du gouvernement, que les loix somptuaires ou prohibitives, les tarifs, les gênes, la liberté; dans les mœurs & les usages, la mode, le goût pour certaines denrées ou marchandises & leurs diverses qualités; le luxe, son étendue, ses recherches, sa délicatesse & ses divers objets; dans l'industrie, ses différens ouvrages & le rang qu'ils méritent qu'on leur assigne dans le Commerce; dans la physique, les diverses productions naturelles du pays & leur utilité pour les pays étrangers, enfin l'exactitude, la bonne foi dans les engagemens, la franchise dans le Commerce & dans la manière de traiter.

IL donnera une attention de préférence sur les articles de la plus grande consommation respectue, sur leurs prix ordinaires; & ses connoissances locales lui apprendront à en prévoir mieux les variations & les meilleurs moyens d'en profiter. Il découvrira des articles particuliers qui donnent des bénéfices peu connus, des moyens d'économiser dans des envois, ou de faire des envois plus avantageux par des routes nouvelles, ou enfin des essais à faire qui réussissent quelque-fois à donner un bénéfice momentané, & quelque-fois pour long-tems.

ON trouvera en Espagne, en Portugal, en Suède, &c. des loix formées

tuaires; des loix prohibitives dans le Dannemarck, en Suède, en France, en Angleterre, &c. Des gênes infinies en France & en Angleterre, à côté d'une heureuse liberté; tous les droits d'entrée & de sortie modérés & perçus avec une douceur infinie en Hollande; réduits à Hambourg à environ un demi pour cent, à Brème à un & demi, fruit d'une politique éclairée & infiniment sage, qui a rendu leur Commerce florissant. On observe en Allemagne & dans le Nord une grande consommation de vins, d'eau-de-vie, de fruits de France, d'Espagne, de Portugal & de la côte d'Italie; de sucre, de thé, de café, d'indigo, sur-tout des thés & cafés des qualités inférieures; car c'est principalement sur les qualités inférieures de la plûpart des denrées & des marchandises, que tombe la consommation la plus étendue; ce qui les rend précieuses au Commerce. Ces pays offrent encore le plus grand débouché des modes, des bijoux, des dorures, des galons d'or & d'argent, & des étoffes riches & de goût des manufactures de Lyon. La Russie sur-tout, fait une grande consommation de ces denrées & de ces marchandises. Depuis plusieurs années la cour de Saint Petersbourg est celle de l'Europe qui a porté plus loin le luxe dans la parure. On ne sçauroit apprécier tout ce que l'industrie doit aux bals parés, même aux bals masqués, mais sur-tout aux jours de gala, si fréquens dans les cours d'Allemagne, du Nord, d'Espagne & d'Italie. L'esprit de magnificence a heureusement suppléé ici au défaut des forces de la politique, à qui il eut été impossible de donner à l'industrie un si grand encouragement. Ces jours de fête qui se répètent tant de fois dans l'année, & en tant d'occasions, sont des objets d'observation très intéressans. Le Portugal, l'Espagne, demandent beaucoup de toiles, d'étoffes de soye & de laine, de poissons salés & souvent beaucoup de grains; & l'Italie beaucoup de denrées de l'Amérique, de poissons salés, de modes de Paris & d'étoffes riches des manufactures de Lyon. Le Levant consomme beaucoup de draps, sur-tout de manufactures de Languedoc, & de cette espèce qu'on nomme Londrins. Le débouché des étoffes de soye & des dorures y est infiniment plus borné. Ce pays est trop voisin de l'industrie Asiatique pour enrichir l'industrie Européenne. On y porte beaucoup de café de l'Amérique, qu'on y mêle avec celui de l'Arabie; de sucre & d'indigo. La France & l'Angleterre mettent plus généralement les quatre parties du monde à contribution, tant pour nourrir leur luxe, que pour alimenter leur industrie, & la Hollande pour assortir son entrepôt & entretenir les magasins de toutes les places de l'Europe.

ON trouvera l'industrie portée au plus haut degré de perfection; en Angleterre dans plusieurs genres, & en France presque dans tous. Paris &
LON-

Londres, les deux premières villes de l'univers, où les objets d'observation sont multipliés à l'infini, excitent sans cesse l'industrie de leurs habitans par une jalousie réciproque; & ce qui est singulier, plus encore par l'estime & par une recherche avide que chacune fait des ouvrages de sa rivale. La Hollande possède une grande industrie, mais elle l'emploie presque entièrement à faire valoir les ouvrages de l'art & les productions de la nature des autres pays, dans le Commerce avec toutes les Nations du monde, & à tirer sur-tout du Commerce d'économie, de commission & de banque, toutes les richesses que ces trois branches peuvent donner. Il y a peu de places de commerce en Europe, peu de Nations même, qui ne soient industrielles; mais on doit observer qu'à l'exception de la France qui a sçu réunir la plus grande industrie & la plus recherchée au plus doux climat & au sol le plus heureux & le plus fertile, les Nations les plus riches en productions naturelles, sont celles qui possèdent le moins d'industrie. Elle est renfermée par-tout dans le territoire le plus borné ou le plus ingrat, où elle se nourrit des richesses que la nature donne aux autres pays. L'Italie lui fournit les meilleures soyes, l'Espagne les plus belles laines, l'Amérique le plus beau coton & les plus belles teintures, la Suède le fer & le cuivre de la première qualité; & l'industrie attire par mille canaux différens les matières les plus riches, l'or & l'argent, qu'elle fait encore enrichir de mille manières. Il n'y a que les pays qui produisent le plus beau lin, où l'on possède au plus haut degré de perfection l'art de l'employer. Car c'est avec les lins de la Flandre & du Brabant que sont fabriquées les toiles de Flandres, les dentelles de point de Bruxelles, les dentelles de malines, chefs-d'œuvre de l'industrie humaine.

L'EXACTITUDE, la bonne foi dans les engagements, la franchise dans le Commerce & dans la manière de traiter, se trouvent également chez tous les bons Négocians de toutes les places de l'Europe. Mais les mœurs & les usages des différentes Nations, apportent quelques différences dans les achats à la première main & dans les ventes à la dernière, qui sont encore des objets d'observation très intéressans. Presque toutes les denrées & les matières premières dans les lieux du crû, s'achètent comptant, mais on ne contracte point de la même manière pour les soyes en Italie & en Espagne. Dans le Levant on est souvent trompé, quand les soyes & les autres marchandises ont passé par les mains des Juifs. Mais la bonne foi du Turc est sûre. L'Etranger achète difficilement les toiles de la première main; elles se vendent en détail au marché en écru, & les Négocians étrangers les tirent des magasins des Négocians du pays, qui les ont achetées ainsi, & les ont.

afforties après les avoir fait blanchir. C'est là une première branche de Commerce qui s'exerce sur les toiles, qui exige la résidence des Négocians qui s'y livrent, sur les lieux où l'on les fabrique. Ces Négocians achètent comptant des Fabricans, ou à des termes fort courts, & vendent à l'Etranger à-peu-près de même. Ils trouvent quelque-fois un grand bénéfice dans le mérite que les toiles acquièrent au blanchiment. On ne peut faire de grandes affaires de Commerce en Russie sans connoître la manière de contracter, sans contracter soi-même & sans faire un choix très difficile des personnes avec qui on traite, pour traiter avec sûreté. Ici on vend à terme, & à terme d'une année au moins, & de plusieurs années au détail; & non-seulement on achète comptant, mais on paye plusieurs mois, une année, & souvent plusieurs années d'avance. Quelqu'immense qu'on suppose le bénéfice que peut donner un tel Commerce: qui peut y engager des capitaux considérables, & quels risques ne court-on pas à les engager pour si long-tems? On peut juger par-là de l'habileté des Négocians Anglois qui font ce Commerce & s'y enrichissent, en suivant pourtant cette manière de contracter, & quels soins il faudroit se donner pour les imiter? Il seroit à souhaiter pour l'avantage des Russes & pour les progrès de leur propre Commerce, qu'on pût abolir ces usages respectivement ruineux.

TELLE est l'idée générale de l'esprit d'observation avec lequel le jeune Négociant doit se livrer aux voyages. Il seroit injuste d'exiger qu'il embrasse tout le détail que cette idée lui présente: il ne doit omettre aucunes des connoissances générales qui le préparent à entrer dans la suite avec plus de facilité & de succès dans quelque détail que ce soit, lorsque l'occasion le rend utile ou nécessaire: mais il doit donner une application réfléchie & de détail sur les articles qui sont de son goût, de son choix, dont il a embrassé le Commerce, qui conviennent ou qui sont relatifs au Commerce de la place où il a établi le siège de ses affaires & de sa fortune.

Des Correspondans.

Nous n'avons présenté jusqu'ici à l'observation du Négociant, que des loix favorables ou contraires aux progrès du Commerce; que des usages qui le gênent, ou en rendent la marche & les opérations plus difficiles; que des denrées, des matières premières, les fruits de l'industrie, les efforts de l'art pour satisfaire les besoins du luxe que les richesses varient & mul-

multiplient sans cesse, en un mot les différentes matières sur lesquelles le Négociant peut exercer ses connoissances & ses talens, ou perfectionner son expérience.

MAIS personne n'agit seul dans aucune affaire; on a sans cesse besoin du secours de ses semblables & les affaires de Commerce bien plus que toute autre affaire, étendent à l'infini les besoins des secours d'autrui. Ainsi, à l'observation des diverses qualités des denrées, des matières premières, des ouvrages de l'art & de leurs différens degrés de bonté; des mœurs, du luxe, du goût, des caprices même, des loix, des usages mercantils de toutes les Nations, il faut ajouter l'étude des hommes, & toutes les connoissances qu'exige le choix à faire d'un grand nombre de correspondans répandus dans les différentes places de Commerce. La correspondance est l'ame du Commerce du Négociant; & une intelligence active jointe à la probité, à l'exactitude & à un crédit solide, doivent déterminer le choix de ses amis; car c'est ainsi qu'on nomme communément dans le Commerce, les *correspondans*; c'est-à-dire les Etrangers avec lesquels on est en liaison & en commerce d'affaires. Ce nom n'est point impropre, & l'usage ne l'a point adopté sans fondement. Ce nom intéressant annonce une liaison qui n'est pas seulement établie sur des intérêts réciproques, mais qui tient aussi à une infinité de bonnes qualités, qui est appuyée sur la vertu; une liaison qu'on ne se rappelle qu'avec plaisir & dont on ne parle qu'avec éloge, qui doit être cultivée comme l'amitié, qui lui ressemble infiniment, & en exige presque tous les devoirs. Cette liaison n'est point telle qu'elle doit être, elle est imparfaite, si on la renferme dans les bornes étroites qu'exigent rigoureusement les affaires de Commerce. L'intérêt même du Commerce, le bien des affaires, demande que le sentiment accompagne la correspondance. & que le correspondant montre la même attention, les mêmes soins, la même activité & le même zèle dans toutes les occasions où il ne peut être question de services lucratifs pour lui, & ces occasions se présentent souvent. Le choix d'un correspondant exige donc autant de soin que celui d'un ami ordinaire, & peut-être encore d'avantage, si l'on fait attention qu'on confie souvent à son correspondant ses intérêts les plus chers, son honneur & sa fortune: & il est rare que dans l'usage ordinaire de l'amitié, on mette de si grands intérêts entre les mains d'un ami. La correspondance, cette liaison d'affaires formée par un bon choix, sera accompagnée d'une amitié d'autant plus solide, qu'elle est sans cesse nourrie & soutenue par un intérêt & par des besoins réciproques. C'est cette correspondance établie sur de bons principes, qui fait que le Négociant n'est étranger nulle-part; qu'il trouve par-tout des

amis,

amis, des connoissances & des affaires, & qu'il est pour ainsi dire, citoyen du monde.

AVOIR acquis un nombre considérable de bons correspondans, c'est avoir acquis un fonds riche, un fonds qu'on ne peut apprécier; mais un jeune Négociant qui se propose d'acquérir un fonds si utile & si nécessaire, qui veut faire un bon choix de correspondans & se les attacher, doit se présenter & s'en faire connoître avec toutes les bonnes qualités qu'il recherche en eux, & qui déterminent son choix. Il doit attirer leur estime & leur confiance. C'est là l'un des plus grands avantages à recueillir des voyages. Cette estime & cette confiance d'un grand nombre de bons correspondans est en même tems le principe & la mesure du crédit, de l'estime & de la confiance publique: car, il ne faut pas s'y tromper, le Négociant est un homme public, qui ne peut être trop connu pour un homme excellent dans son état. Indépendamment de l'honneur & du crédit, une grande réputation répand encore sur sa maison la plus grande prospérité. Les affaires, & des affaires toujours sûrement utiles pour le Négociant qui fait le Commerce de commission, se renouvellent tous les jours & s'accroissent sans cesse au gré de ses desirs; parce qu'on s'estime heureux d'avoir ses intérêts entre ses mains.

CE n'est pas assez que d'avoir acquis tant de connoissances nécessaires pour faire le Commerce de commission, & un grand nombre de bons correspondans: il faut encore savoir entretenir toutes ses liaisons par des services, souvent même désintéressés, & par des avis qui doivent avoir ce double avantage, d'être également utiles & intéressans pour celui qui les reçoit & pour celui qui les donne.

IL ne s'agit pas ici de ces avis qui se donnent en deux traits de plume, d'une traite faite, ou acceptée, d'un envoi, de l'expédition, du départ, de l'arrivée d'un vaisseau, &c. Mais de ces avis raisonnés & réfléchis qui présentent la matière & l'occasion d'une bonne spéculation, d'une opération heureuse, & qui exigent de la part de celui qui les donne, une connoissance profonde de la circulation des denrées, de leur débouché le plus grand ou le plus avantageux, des causes des variations de leurs prix, de leurs révolutions subites, & l'art de s'affurer de leur état actuel, & de prévoir leur état futur. Ces avis ne font pas proprement un conseil direct, car le Négociant ne sauroit être trop circonspect à en donner à ses correspondans; mais une simple exposition de faits qui présentent le tableau d'une bonne spé-

spéculation, & sur lequel pour bien spéculer il ne reste au Négociant qui les reçoit, que des conséquences à tirer qui se présentent d'elles-mêmes. Toute l'attention du Négociant qui donne de ces avis utiles, doit être, pour qu'ils puissent être utiles en effet, de s'assurer de l'existence & de la vérité des faits, de n'en hasarder aucun de douteux, ou s'il y en a qui de leur nature le sont nécessairement & sur lesquels on ne peut que conjecturer, il doit avoir soin de les donner pour douteux; il doit toujours craindre d'induire son ami en erreur, & le reproche qu'il pourroit lui faire, ou se faire à lui-même, de l'avoir engagé dans une entreprise nuisible ou tout-à-fait infructueuse; il doit sur-tout prévenir par ses lettres tout soupçon de n'avoir écrit que pour se procurer une commission, que pour son intérêt personnel aux dépens de celui de son ami. Independemment de ce qu'un tel motif blesse sensiblement la probité, que c'est un abus de confiance & l'effet d'une avidité vrayement criminelle, c'est aussi entendre très mal ses propres intérêts. Un ami ainsi séduit, entraîné dans des erreurs qui lui occasionnent des pertes, s'apperçoit alors des motifs de l'avis, trop tard pour en éviter les dangers, mais assez tôt pour retirer sa confiance; & le Négociant perd ainsi pour un intérêt passager, l'estime & la confiance d'un ami, & un intérêt plus solide.

LE Négociant sage ne donne des conseils qu'avec une extrême circonspection; il craint toujours de n'avoir pas bien vû, ou de n'être pas assez instruit; ses conseils sont toujours accompagnés de quelque expression de doute, il explique ses motifs, mais il veut enfin qu'on n'adopte rien sans examen. Il fait qu'il est arrivé moins de cochenille à Cadix qu'on n'en attendoit, qu'il n'en restoit point dans les magasins, qu'elle est rare dans les entrepôts; d'où il conclut que le prix y augmentera, ainsi qu'aux lieux où s'en fait la grande consommation. Mais il compte sur les avis qu'il a reçus, & sur les observations qu'il a faites. Il peut être trompé. Il en arrivera de même sur une infinité d'articles sujets à de grandes variations.

Si le Négociant se permet de donner des avis, même des conseils pour l'intérêt de ses correspondans, cet intérêt ne peut jamais l'autoriser à interpréter les ordres qu'il a reçus, à y apporter le moindre changement, ni à en différer l'exécution. La maxime du Commerce à cet égard est: *exécutez & faites mal*. Ce n'est point à lui à pénétrer dans les vues de son correspondant, qui ne lui a point fait part de sa spéculation.

CE ne sera donc que par des avis de la plus grande exactitude, que le Ne-

gociant bien instruit travaillera à multiplier ses affaires, toujours avec la sage précaution de ne point compromettre les intérêts de ses amis. Il ne se permettra d'ailleurs aucune sollicitation, aucune voie détournée pour s'attirer les affaires d'une maison, & priver de la confiance de cette maison un autre Négociant. S'il n'y a point d'indécence à faire des démarches à cet égard, ce n'est tout au plus que lorsque cette confiance est à donner; ce qui arrive de tems en tems dans les grandes places. Un homme, dit un ancien (a), qui court dans la carrière doit faire tous ses efforts pour remporter le prix; mais il ne peut ni faire tomber ni écarter avec la main celui qui court à son côté. Il en est de même dans la carrière de la vie: nous pouvons acquérir, la justice le permet; mais elle nous défend d'usurper.

LES Négocians font quelque-fois des spéculations, soit dans le Commerce de terre, soit dans le Commerce maritime, dans lesquelles ils offrent des intérêts à leurs amis. C'est un moyen d'accroître le Commerce de commission. Mais un plus grand moyen de l'étendre, que plusieurs places présentent aux Négocians, & le plus utile, c'est d'avoir un ou plusieurs navires, & de faire le Commerce de fret. Ce Commerce peut occuper des fonds considérables, mais avec ce double avantage sous la direction d'un bon Négociant, que le Commerce de fret, conduit avec l'intelligence qu'il exige, donne un bénéfice certain & procure nécessairement beaucoup de commissions; car rien n'est plus naturel que d'attendre que la vente d'une partie des cargaisons prises à fret, sera commise au propriétaire du navire, sur-tout si le navire est entre les mains d'un bon Capitaine, ou consigné à de bons Négocians. Ce Commerce donne d'ailleurs la facilité & l'occasion fréquente de procurer des commissions à des amis: il est tout simple que ceux-ci s'attachent à mériter cet avantage par les soins d'en procurer un pareil à leur ami, & à rendre ainsi leur correspondance réciproquement utile, pour en assurer la durée.

CE moyen d'étendre le Commerce de commission exige des connoissances d'un grand détail.

(a) Cic. des offic. lib. 3. ch. 10.

Du Commerce de Fret, & de la Navigation.

LE Commerce de fret est plus ou moins facile & avantageux, & donne plus ou moins d'étendue au Commerce de commission, suivant l'étendue du Commerce de la place où le Négociant travaille. Cette branche de Commerce n'a presque point de limites à Amsterdam, Rotterdam, Hambourg; elle est plus restreinte dans les autres ports du Nord, de la Méditerranée, de France & d'Angleterre. Ce Commerce est même tout-à-fait inconnu dans un grand nombre de ports de mer; & cependant il en est fort peu où l'on ne pût lui donner quelque étendue, & où les Négocians ne pussent trouver des moyens de faire utilement ce Commerce. Son importance & son utilité, & en même tems le silence des Auteurs qui ont traité du Commerce sur la science pratique de cette branche, exigent que nous entrions ici dans un grand détail.

LE fret est le prix du transport par mer des marchandises d'un lieu à un autre; & ce prix est le premier bénéfice que la navigation donne à une Nation maritime, & la principale cause de ses richesses & de ses forces navales. C'est le bénéfice que donne le loyer des navires, qui en étend la construction, qui multiplie les matelots & les vaisseaux, ainsi que les entreprises de Commerce, & forme un fonds solide à la puissance maritime. Tel est la nature du fret, que le navire, soit qu'il navige pour compte de sa Nation, ou pour compte de l'Etranger, soit qu'il navige pour le compte du propriétaire, ou pour celui d'un autre Négociant, gagne toujours également le prix du transport de la marchandise, dont il est chargé; parce que ce prix est une valeur nouvelle ajoutée à la marchandise par la nécessité du transport, qui se paye aux navigateurs sans retard ni diminution, quel que puisse être d'ailleurs le prix intrinsèque de la marchandise, & l'évènement de la vente, qui donne quelque-fois de la perte au lieu où se fait le transport.

ON réduit tout le calcul de la navigation à deux objets; sçavoir, à la somme que coûte le vaisseau, & aux profits qu'il donne. On estime les vaisseaux assez généralement sur le pied de cent-cinquante livres le tonneau, & l'on évalue le bénéfice du propriétaire de dix à quinze pour cent par an; c'est-à-dire, un vaisseau de trois-cens tonneaux doit coûter quarante-cinq-mille livres, & donner au propriétaire de quatre-mille cinq-cens à six-mille sept-cens-cinquante livres de bénéfice par année. On sent bien que

cette estimation ne sçauroit être d'une certitude géométrique; qu'on doit l'appliquer bien plutôt à connoître l'étendue du Commerce & de la puissance maritime d'une Nation, que pour déterminer avec précision le bénéfice du propriétaire d'un navire. La construction est plus ou moins chère, & plus ou moins solide dans les différens ports de l'Europe; & l'intelligence du Négociant qui fait construire, ou qui achette un navire, donne encore des avantages plus ou moins considérables au commerce de fret, qu'on ne peut estimer. Il ne seroit pas moins difficile d'apprécier les hasards qui assurent un fret d'aller & de retour à chaque voyage, ou qui occasionnent des traversées à faux fret; c'est sur le pied des risques des avaries, des demeurages, des relâches forcées, de la navigation du navire quelque-fois sur son lest, ou à moitié charge, que le bénéfice du fret doit être estimé, en supposant toujours dans le propriétaire le travail & les connoissances nécessaires pour bien faire construire, radouber, ou acheter un navire, pour le bien équiper & avitailler, & lui procurer du fret; en un mot, toute cette prudence mercantile qui ôte au hasard tout ce qu'on peut lui ôter.

Nous ne considérons point ici le fret comme un profit national; car outre le profit du propriétaire du navire, il faudroit compter les salaires & la nourriture des équipages & de toutes les différentes sortes d'ouvriers employés à la construction, au radoub & à l'équipement des vaisseaux. Tous ces ouvriers, tous ces hommes de mer sont nourris & payés par la marine; ou pour parler plus exactement, leur nourriture & leurs salaires font partie de cette valeur nouvelle que les frais du transport, qu'on appelle le fret, ajoutent à la marchandise, qui est toujours payée par le consommateur, indépendamment de la valeur intrinsèque de la marchandise. Ainsi le travail des gens de mer & des différens ouvriers occupés à la construction & à l'équipement des navires, est un profit pour la Nation maritime, comme celui du manufacturier & du cultivateur. Le profit national sera encore bien augmenté, si les terres produisent des bois, du fer, du chanvre, du bray & du goudron.

Les Anglois évaluent leur navigation marchande à seize-cens-mille tonneaux de mer. Il y a peut-être de l'exagération dans cette estimation qui suppose leur navigation doublée depuis 1688. La navigation des Hollandois est à-peu-près égale, avec cette différence avantageuse pour la Hollande, que la majeure partie du fret en Angleterre est payée par la Nation, & qu'en Hollande elle est payée par les Etrangers, parceque la consommation intérieure de la Hollande est infiniment plus bornée, & qu'ils donnent à fret une bien plus grande quantité de vaisseaux, ou de tonneaux de mer, à tou-

tes.

tes les Nations de l'Europe. D'ailleurs les équipages se forment en Angleterre, comme en France, aux dépens de l'agriculture & des manufactures, & en Hollande aux dépens de la population des Nations étrangères, ou avec des hommes que la République ne peut employer, ni à l'agriculture, ni aux manufactures. On peut sur ces principes se former une idée du fret de toutes les Nations maritimes de l'Europe, & de la somme immense à laquelle montent les frais de transport par mer d'un lieu à un autre, qui font une valeur ajoutée aux denrées & aux marchandises par la nécessité indispensable du transport, toujours payée comptant aux navigateurs, quel que soit d'ailleurs le prix des denrées & des marchandises transportées. C'est aux moyens de gagner cette valeur qui n'est jamais incertaine, que le Négociant doit donner tous ses soins. Soit qu'il charge ses vaisseaux de ses propres marchandises, soit qu'il les donne à fret, il gagne également le fret; c'est-à-dire, la valeur ajoutée par les frais de transport; & il lui est indifférent, de gagner cette valeur sur sa Nation, ou sur les Nations étrangères.

Les succès de cette branche de Commerce que beaucoup de Négocians très habiles regardent comme une des plus solides, dépendent encore plus de la science du Négociant, que des évènements toujours incertains & variables du Commerce. Le Négociant doit avoir des connoissances assez étendues de la construction, de la forme qu'il convient de donner à son vaisseau, suivant la navigation à laquelle il le destine; & des divers matériaux qui y sont employés, soit pour acheter des navires avec avantage, soit pour faire construire avec le plus de solidité qu'il lui est possible & au meilleur marché. C'est là la première chose qui doit fixer l'attention du Négociant qui veut faire le Commerce de fret.

L'ART de la navigation s'est perfectionné à mesure que le Commerce a fait de plus grands progrès. Cependant on n'est pas encore parvenu au point de n'avoir plus rien à désirer. Il n'en faut pas d'autre preuve que la diversité des méthodes de construction qu'on suit chez les différentes Nations & dans les différens chantiers de l'Europe, qui toutes ont quelques avantages qui leur sont propres, & dont on ne peut pas dire qu'il y en ait une seule qui ne soit accompagnée de quelque inconvénient. C'est cependant la construction qui est la première base de la navigation; & cet art de bâtir des vaisseaux, d'où dépendent presque tous les succès de la navigation, a des principes généraux, une infinité de règles & de méthodes différentes, dont le Négociant qui veut faire le Commerce maritime, ne peut se dispenser de prendre au moins une connoissance générale & assez étendue pour

pouvoir faire construire, acheter, ou vendre, radouber, armer & desarmer un navire avec une intelligence assez sûre pour n'être point trompé tant sur les prix que sur la bonté de toutes les parties du navire essentielles à la sûreté de la navigation, & pour pouvoir porter sur tout cela une grande économie, mais une économie qu'il faut sçavoir concilier ici plus qu'en toute autre matière, avec la nécessité indispensable.

Nous avons déjà cité *les Elémens de l'Architecture navale, ou Traité pratique de la Construction des vaisseaux*, par Mr. du Hamel. On trouvera dans la lecture de cet ouvrage toutes les connoissances nécessaires aux Négocians sur la construction, si on ajoute à cette lecture l'examen de quelques navires en construction sur les chantiers, & de quelques autres navires sous voile. Le détail des règles de la construction appartient aux constructeurs, aux maîtres de l'art, que le Négociant ne sçauroit approfondir; parce qu'il demande un homme tout entier. Car les parties principales qui entrent dans la construction du corps du vaisseau montent jusqu'à cent-vingt-deux, qui toutes doivent être employées dans les proportions les plus avantageuses; & c'est à régler ces proportions que consiste la partie la plus délicate de l'art de la construction. Il suffit au Négociant de sçavoir distinguer la construction des batimens des différentes Nations; car chaque Nation a une méthode qui lui est propre, qui donne une forme particulière au navire, plus ou moins de solidité, de jauge, ou qui rend sa marche plus ou moins légère, & la manœuvre plus ou moins facile. La forme des navires décide souvent de leur marche: & les ports de mer pour lesquels ils sont construits déterminent aussi souvent cette forme, ainsi que la grandeur ou port des navires. Le Négociant décide aussi lui-même de la forme & du port de son navire par la branche de Commerce ou de la navigation à laquelle il le destine. Les mats, les voiles, les cordages, les pompes, les ancres, & tout ce qui est connu sous les dénominations d'agrets & appareils, & d'aviçtuaillement, présentent encore un grand détail, dont le Négociant doit connoître la majeure partie.

Les vaisseaux de la Hollande, ceux de la mer baltique & de presque toute la côte d'Italie, sont d'une fabrique ronde & large de fond. Leurs ports exigent cette forme de construction, parce qu'ils n'ont pas assez de fond. Il leur faut des vaisseaux qui prennent le moins d'eau qu'il est possible. Les navires des autres Nations qui ont de bons ports, sont par le bas d'une forme, qui les fait entrer profondément dans l'eau.

CETTE mécanique, suivant l'observation de l'Auteur de l'*Esprit des Loix*, qui est conforme à celle de tous les navigateurs, fait que ces derniers navires navigent plus près du vent, & que les premiers ne navigent presque que quand ils ont le vent en poupe. Un navire qui entre beaucoup dans l'eau, navige vers le même côté à presque tous les vents; ce qui vient de la résistance que trouve dans l'eau le vaisseau poussé par le vent, qui fait un point d'appui, & de la forme longue du vaisseau, qui est présenté au vent par son côté, pendant que par l'effet de la figure du gouvernail, on tourne la proue vers le côté où l'on veut faire route; enforte qu'on peut aller très près du vent, c'est-à-dire très près du côté d'où vient le vent.

MAIS quand le navire est d'une figure ronde & large de fond, & que par conséquent il enfonce peu dans l'eau, il n'y a plus de point d'appui; le vent chasse le vaisseau qui ne peut résister, ni guères aller que du côté opposé au vent.

D'ou' il suit, que les vaisseaux d'une construction ronde & large de fond marchent moins bien, sont mauvais voiliers & plus lents dans leurs voyages. 1°. Ils perdent beaucoup de tems à attendre le vent, sur-tout s'ils sont obligés de changer souvent de direction; 2°. ils vont plus lentement, parce que n'ayant pas de point d'appui, ils ne sçauroient porter autant de voiles que les autres.

ON prétend que les vaisseaux de construction Hollandoise sont par ces raisons plus sujets aux coups de mer & à faire des avaries, que les vaisseaux de construction François. Par la raison aussi que ces derniers sont meilleurs voiliers, lorsqu'ils sont en retard dans leur traversée, ils donnent bien plus d'inquiétude aux propriétaires & aux assureurs, ou rendent les assurances plus chères. Mais on n'observe cependant point de différence de prix des primes d'assurance à Amsterdam, ni dans les ports de France, sur les vaisseaux Hollandois & François. La différence des risques de la navigation de ces différens vaisseaux n'est pas assez grande, pour en établir une dans le calcul général des risques de mer, qui déterminent les prix des primes d'assurance pour tous les voyages & retours, dans toutes les saisons de l'année. Les assureurs qui observent cette différence & qui en courent les risques, s'en indemnifent, en multipliant les risques qu'ils souscrivent.

LES bons marins observent encore que plus un navire est petit, plus il est en danger dans les gros tems. Telle tempête submerge un navire, qui ne feroit que le tourmenter s'il étoit plus grand; les vents & les flots n'agissant que

que sur la surface, le grand vaisseau résistera plus par son poids à leur impétuosité que le petit ; & aussi parce qu'il prend plus d'eau que le petit.

L'AUTEUR du *Dictionnaire du Citoyen* prétend que la navigation des vaisseaux Hollandois est dangereuse aux atterrages, parceque, dit-il, il est difficile de les gouverner. Comment concilier cette difficulté de les gouverner avec ce que dit le même Auteur, que ces vaisseaux n'ont pas besoin d'un grand équipage ; d'où l'on devoit conclure bien plutôt, qu'il est facile de les gouverner ? En effet, la construction Hollandoise donne cet avantage par la légèreté de ses manœuvres aux vaisseaux Hollandois ; ce qui indemnise bien de la lenteur de leur marche. Leur navigation non-seulement n'est d'ailleurs pas plus dangereuse aux atterrages, que celles des navires des autres Nations, toutes proportions égales ; mais elle l'est infiniment moins aux atterrages de la Hollande, & par-tout où se rencontrent des bas fonds. Ils ont encore cet avantage à Amsterdam, qu'ils peuvent entrer dans le port ou descendre au Texel, avec une plus grande partie de leur chargement.

CE n'est point pour rendre ces vaisseaux plus favorables au Commerce d'économie, parce qu'ils portent beaucoup, comme le croit encore le même Auteur, que la construction Hollandoise donne cette forme à ses vaisseaux : c'est uniquement le peu de fond des ports de Hollande qui exige cette forme de construction. Les Hollandois pourroient donner la même jauge à des vaisseaux construits à l'Angloise & à la-Françoise. L'objet de de la plus grande jauge est de faire plus de fret. Les Hollandois pourroient charger autant de lasts avec une autre forme de construction qui rendroit leurs vaisseaux meilleurs voiliers, & ils y trouveroient un grand avantage en ce que leurs voyages étant plus courts, le bénéfice du fret qui est une de leurs principales branches de Commerce, seroit plus souvent répété ; ce qui seroit bien conforme à leur principale maxime de Commerce, qu'il faut sçavoir gagner peu & souvent. Mais les bas fonds de leurs atterrages & le peu de profondeur de leurs ports, ne leur permettent pas l'usage des navires qui prennent beaucoup d'eau. Il faut avouer cependant que les vaisseaux tels que les flutes qui ont un gros ventre, donnent quelque avantage à l'armage, c'est-à-dire qu'ils sont propres par la forme de leur construction, à recevoir une plus grande quantité de marchandises. Mais ce n'est point là le motif qui a déterminé la forme de la construction Hollandoise.

LA branche de Commerce ou de navigation pour laquelle on destine un navire, détermine principalement la forme de la construction & la jauge qu'on

qu'on doit lui donner. Un pêcheur, un vaisseau destiné pour la pêche du harang, de la baleine, pour celle de Terre neuve, pour le Commerce de Guinée, sont de forme & de grandeur bien différentes, & aussi agrées & armés bien différemment. L'armement de chacun de ces navires demande une étude particulière de la part du Négociant qui veut suivre quelque-une de ces branches de Commerce: & ce seroit rendre un grand service aux jeunes Négocians & au public, que d'expliquer dans un détail exact, la meilleure méthode qu'on pourroit suivre pour faire ces différentes branches de Commerce avec le plus d'avantage.

IL semble que les vaisseaux destinés au petit cabotage ne devoient être que d'une moyenne grandeur, & même au-dessous, attendu la concurrence qu'ils rencontrent dans tous les ports, & qu'ils ont l'avantage d'être expédiés plus promptement; ce qui est toujours pour les affreteurs une raison de préférence, & assure au propriétaire du navire plus de facilité à trouver du fret, à compléter sa charge, un bénéfice plus prompt & moins chargé de frais de demeurage.

LES vaisseaux destinés pour le Commerce du Nord doivent être d'un grand port, & tenir beaucoup de la construction des flutes, parce qu'ils sont presque entièrement chargés des marchandises de tout le Commerce qui causent le plus d'encombrement, telles que les bois de construction, les mats, les cordages, les chanvres, &c.

LES Hollandois sont dans l'usage d'employer de grands vaisseaux au Commerce de Guinée & de l'Amérique; & les François n'emploient à ces deux branches de Commerce que des vaisseaux d'une moyenne grandeur. Des usages si différens dans la même navigation, sont cependant fondés chez les deux Nations sur des raisons qu'on ne peut contredire. Elles naissent de la différente manière dont ces deux Nations font en général leur Commerce dans ces deux parties du monde.

LES Hollandois, plus économes & plus actifs à la côte de Guinée, traitent mieux & plus promptement que les François. Leurs Capitaines ne négligent aucune occasion d'acheter, & d'aller à terre, même pour un seul Noir. Ils se nuisent moins entr'eux par la concurrence, ils complètent plus promptement leur cargaison, se procurent plus de moyens de traiter un plus grand nombre de Noirs, & n'emploient pas plus de tems à faire une grosse cargaison de Noirs, que les François une petite. Ils se plaignent de

ce que les Capitaines François ne sçavent se procurer des Noirs qu'à force d'en augmenter le prix, & qu'ils négligent tous les soins de détail qu'exige d'ailleurs la traite. Mille difficultés qui se rencontrent à la traite, sur-tout au haut de la côte, que les François ne sçavent pas surmonter par leur économie & par leur travail, rendent leur traite extrêmement lente; car ils descendent souvent à Juida sans avoir traité: ils ne feroient presque jamais que de fausses traites, s'ils alloient sur-tout au haut de la côte avec des navires de 5 ou 600 Noirs, qu'ils ne pourroient traiter assez tôt pour prévenir les maladies qui les détruisent à bord, lorsqu'on les retient à la vue de leur pays.

LA concurrence des François à leurs Colonies, qui font la principale branche de leur navigation, les oblige bien plus encore à n'y employer que des navires depuis 150 jusqu'à 300 tonneaux ou 350 au plus. Le demeurage à la Colonie est un des évènements que leur Commerce redoute le plus; & ils ne le préviennent que par de petites cargaisons. Les petits vaisseaux ont plutôt fait leur vente, & dans le cas où ils n'en rapportent pas le produit ou une partie, ce qui est assez ordinaire, ils ont infiniment plus de facilité à trouver du fret, & s'expédient fort promptement. Les Capitaines qui ont de gros vaisseaux doivent en charger le premier rang pour compte du navire, ce qui est quelque-fois fort difficile, par la quantité de marchandises qu'il exige, & il n'a de facilité à trouver du fret, que lorsque sa charge est bien avancée, ce qui emporte un tems infini, & occasionne des frais de demeurage, qui absorbent souvent au-delà du bénéfice du fret. Car les frais de demeurage des François sont extrêmement chers, sur-tout à leurs Colonies.

LES Hollandois se donnent moins de concurrence entr'eux à leurs Colonies, où ils trouvent toujours des retours assurés, & où ils entretiennent aussi des magasins considérables par leur Commerce interlope. Ils connoissent mieux que les François le mérite & tous les avantages des entrepôts; ils sçavent mieux en faire usage dans les deux mondes. Par ces raisons ils sont peu exposés aux frais de demeurage, quoique leurs vaisseaux soient d'un plus grand port; & par là ils trouvent un grand avantage à naviger à l'Amérique avec de grands vaisseaux, qui seroient la ruine des armateurs François.

APRÈS avoir déterminé la grandeur, le port & la forme du navire suivant que l'exigent la branche de Commerce & la navigation auxquelles on le destine, on doit une extrême attention à la bonté du navire, qui dépend d'abord de l'habileté & de la fidélité du constructeur, ensuite de la bonté

des matériaux ; c'est-à-dire, des bois, du fer, des cordages & des voiles, enfin de tout ce qui est connu sous les dénominations générales d'agrets & apparaux.

EN général la perfection de tous les bâtimens de Commerce consiste à être d'un grand port & à pouvoir naviger avec peu de monde ; un vaisseau marchand doit bien aller, bien gouverner, bien porter la voile, peu dériver, avoir des mouvemens doux, contenir beaucoup de marchandises, & ne doit pas exiger un équipage bien nombreux. Mais il n'est pas facile de connoître un vaisseau qui a toutes ces qualités ; il est bien plus difficile encore de trouver une méthode de construction capable de les lui donner toutes. Les défauts, même des défauts essentiels, échappent à la vue. Le coup-d'œil est trompeur, dit Mr. *du Hamel*, & il y a si peu de différence entre un bon vaisseau & un médiocre, qu'il est arrivé quelque-fois que de deux vaisseaux qui étoient sur le chantier, celui auquel on donnoit la préférence, s'est trouvé moins bon que celui qu'on regardoit avec une espèce de mépris. En effet l'œil peut-il être assez juste pour juger si les capacités de la carène sont proportionnelles au poids du vaisseau armé ? La simple inspection est-elle suffisante pour juger si la capacité de l'avant & de l'arrière sont proportionnelles au poids que chacune de ces parties doit porter ? Si cependant cette proportion n'est pas bien observée, le vaisseau sera noyé à l'avant ou à l'arrière ; & si on corrige ce défaut par le lest ou par l'arimage, ses mouvemens seront rudes, il fatiguera beaucoup sa mâture. Quelque habitué que l'on soit à voir des vaisseaux, ajoute Mr. *du Hamel*, peut-on assigner précisément la position de leur centre de gravité, la vraie courbure des lignes d'eau, &c. ? C'est cependant de toutes ces choses & de bien d'autres qui sont aussi difficiles à appercevoir, que dépendent les bonnes ou les mauvaises qualités des vaisseaux ; ce sont celles qui font qu'un vaisseau est manqué, ou qu'il a toutes les bonnes qualités qu'on désire.

CES connoissances générales & plusieurs autres encore dont le détail seroit trop long ici, sont nécessaires au Négociant, pour sentir du moins la nécessité de choisir un habile constructeur, & de soumettre également à l'examen le plus sévère les plans de construction, lors qu'il s'agit de faire construire, & les navires mêmes, lorsqu'on veut en acheter.

IL seroit à désirer que toutes les Nations adoptassent l'usage des Anglois qui ont soumis leurs constructeurs à présenter leurs plans de construction à l'Amirauté, & à en obtenir l'approbation. Un usage si sage auquel les

Anglois doivent l'avantage général de leur construction, porteroit peut-être bien-tôt l'art à sa plus haute perfection. Quel bien pour l'humanité n'en resulteroit-il pas?

IL est bien moins difficile de faire choix de bons matériaux. La même espèce de bois a différens degrés de bonté suivant le local. En général les bois du Midi sont meilleurs que ceux du Nord, & ceux qui croissent sur des montagnes sont supérieurs à ceux des bas fonds. Les différens terrains, les différentes expositions & l'âge, donnent des qualités différentes. Un bois pourri, un bois passé, un bois trop vieux, donnent une mauvaise construction. *Mr. de Buffon* a fait une infinité d'expériences pour connoître la force du bois. Le bois des branches, celui du sommet de la tige d'un arbre, est la partie la plus foible: tout le bois jeune est moins fort que le bois plus âgé. Le bois qui a du ressort résiste beaucoup plus que celui qui n'en a pas. Le bois qui dans le même terrain croit le plus vite est le plus fort; celui qui a crû lentement & dont les cercles annuels, ou couches ligneuses sont minces, est moins fort que l'autre. Car on compte aisément sur la coupe transversale du tronc le nombre de ces cercles annuels, qui sont distinctement séparés les uns des autres, qui sont l'accroissement de l'arbre de chaque année. *Mr. de Buffon* a trouvé que la force du bois est proportionnelle à sa pesanteur, de sorte qu'une pièce plus pesante qu'une autre de même longueur & grosseur, sera aussi plus forte à-peu-près en même raison. On peut suivant cette observation comparer la force qui vient de différens pays & de différens terrains. C'est sur-tout dans les courbes dont la force ne sauroit être assez grande pour rendre la construction solide, puisqu'elles servent à lier le vaisseau, qu'on pourroit faire une application très utile de l'observation de *Mr. de Buffon*.

LE fer doit être choisi doux. Il est sur-tout important que le fer des chevilles ne soit point cassant: un Négociant attentif a soin de ne permettre l'emploi d'aucune qu'après l'épreuve. Nous ne connoissons encore jusqu'à présent de fer qui ait les bonnes qualités que demande le service de la marine, que les fers de Suède & d'Espagne. Quoiqu'on ait donné de grandes perfectiones à l'art des fourneaux à fer en France & en Allemagne, les fers d'Espagne & de Suède sont toujours en possession de la préférence.

ON employe une quantité immense de cordages pour aggréer un vaisseau. Il y a encore ici un choix à faire très intéressant. On distingue sur-tout ceux qui sont composés de chanvre de Koningsberg, & ceux qui sont faits
avec

avec du chanvre de Moscovie. Les premiers sont estimés à Amsterdam vingt pour cent de plus. Celui de Riga n'est inférieur à celui de Koningsberg, que d'environ quatre pour cent.

Les voiles sont formées de plusieurs lés de toile ordinaire de chanvre é-crû, cousus ensemble par les lisères, & bordés tout-au-tour d'un cordage nommé ralingue, qu'on attache aux vergues & aux étais du vaisseau pour le faire voguer par le secours du vent qui s'y engouffre; ce qui exige une toile forte & faite exprès pour soutenir la force du vent. Les toiles de Bretagne, celles sur-tout connues sous le nom de noyales, ont été réputées pendant long-tems les meilleures pour faire des voiles; on en fabrique de bonnes aujourd'hui presque par-tout.

Le propriétaire d'un navire doit en avoir un acte de propriété, & joindre à cet acte de propriété un inventaire qui contient le port du navire & en détail ses aggreys & apparaux. Cet inventaire est la base de l'inventaire d'armement, auquel on ne fait qu'ajouter les munitions de guerre & de bouche, au bas duquel le Capitaine & l'Ecrivain du vaisseau reconnoissent avoir reçu tout ce qui y est énoncé, & promettent d'en rendre compte.

Les différentes cargaisons qu'on peut donner à un navire sont infinies, ainsi que les divers assortimens que le Commerce exige. Tout cela se règle par les spéculations des Négocians suivant les différens pays pour lesquels les navires sont destinés, lorsque le chargement se fait pour compte du navire, ou lorsqu'il est entièrement donné à fret. Il ne faut pas une grande étendue de connoissances pour donner à un vaisseau une cargaison propre au pays de sa destination. Mais il en faut beaucoup pour lui donner une cargaison bien assortie.

ASSORTIR une cargaison, c'est la composer de tous les articles de denrées & de marchandises qui conviennent le mieux au pays où l'on l'envoie, & d'où les avis promettent le débit le plus avantageux. Il arrive souvent qu'on expédie des vaisseaux avec une cargaison d'une seule sorte de denrée ou de marchandise. Il y a une infinité de circonstances dans le Commerce qui l'exigent; mais l'assortiment des cargaisons est d'un usage plus général, sur-tout dans le Commerce du Nôrd, du Levant, de l'Afrique & des deux Indes. Un Négociant assuré qu'un article sera recherché, doit craindre de le faire tomber par l'arrivée de son navire en portant l'abondance; il doit avoir la connoissance de tous les articles bons à envoyer, en assortir la car-

gaison relativement à la situation actuelle ou présumée du Commerce, à l'arrivée de son navire au lieu de sa destination, sur les connoissances & sur les avis qu'il a. Une cargaison bien assortie donne deux avantages très précieux : chaque article étant peu abondant, se vend infiniment mieux, & la vente étant aussi plus rapide, le retour du vaisseau est plus prompt, il s'expédie plus vite & fait infiniment moins de frais de démeurage.

Ces connoissances ne sont pas moins nécessaires au Négociant qui fait le Commerce de commission, & qui ne fait le Commerce de fret que pour étendre & accroître le Commerce de commission ; tant afin d'être en état de donner à ses Correspondans des avis & des instructions respectivement utiles, que parce qu'il est quelque fois très avantageux & même nécessaire pour faire prospérer le Commerce de commission, que le Négociant arme son navire pour compte du navire, au lieu de le donner à fret.

Les connoissances du Capitaine ou maître du vaisseau doivent être fort étendues. Il doit sçavoir la construction, du moins dans ses parties les plus essentielles ; il doit posséder toutes les manœuvres qu'il convient de faire dans les différentes situations où il peut se trouver à la mer, soit dans les mauvais tems, soit pour réparer, radouber son navire, soit pour éviter les écueils ou l'ennemi : il doit sçavoir l'hydrographie, & toutes ses opérations doivent lui être familières. C'est un metier perpétuel d'étude, d'attention & de reflexion. C'est par cette raison que les loix maritimes de France ne confient le commandement d'un vaisseau à un marin qu'après qu'il a été reçu maître, & il ne peut être reçu qu'en justifiant qu'il a navigé pendant cinq ans, & après avoir subi un examen sur l'art de la navigation en présence des officiers de l'Amirauté. On peut juger par-là de l'attention que doit apporter le propriétaire d'un navire dans le choix du Capitaine à qui il le confie. C'est au Capitaine qu'appartient communément le droit de former son équipage, ce qu'il fait cependant ordinairement de concert avec le propriétaire.

Ces connoissances ne suffisent point encore pour constituer un bon Capitaine. Il doit y ajouter les connoissances du moins en partie de la branche de Commerce pour laquelle il navige, & sçavoir à fonds la manière de traiter dans celles qui demandent un Capitaine gérant. Car un Capitaine tient lieu d'un supercargue, qu'on ne met guères que sur les vaisseaux des Indes. Les succès des voyages à la côte d'Afrique dépendent presque entièrement de l'habileté des Capitaines ; car outre le commandement des navires, ils
sont

font presque toujours chargés de faire la traite. On donne aussi souvent des Capitaines géreurs au Commerce de l'Amérique & au Commerce du Nord. Mais toutes ces bonnes qualités reconnues dans un Capitaine seroient infiniment dégradées, s'il n'étoit en même tems zélé pour les intérêts de son propriétaire, & grand économiste.

LES écritures qui doivent être tenues à bord du navire sont encore, quoique fort simples, un objet d'attention. Elles consistent dans un livre journal tenu par le Capitaine, ou par l'Ecrivain, s'il y en a un à bord, côté & paraphé par le propriétaire, sur lequel le Capitaine ou l'Ecrivain doivent écrire les noms des officiers & matelots de l'équipage, le prix & les conditions de leur engagement, le paiement qui leur est fait, la recette & dépense concernant le navire, & généralement tout ce qui regarde le fait de leur commission.

LES papiers de mer qui doivent être à bord du navire pour rendre sa navigation régulière, sont les lettres de mer ou passeport, le titre de propriété du navire, le rôle de l'équipage, la charte partie & les connoissemens. Tous ces titres essentiels, sur-tout en tems de guerre, assurent la Nation du navire, celle de l'équipage, la destination, la nature & la propriété du chargement. On sentira mieux la nécessité de donner au navire tous ces titres dans une forme régulière, lorsque nous examinerons la conduite du Négociant en tems de guerre. En tems de paix la charte partie & les connoissemens méritent toujours une grande attention. Ces derniers titres assurent la propriété des marchandises, le fret & l'exécution des engagements respectifs du propriétaire du navire, du Capitaine & des affreteurs, & sont encore indispensablement nécessaires, soit pour réclamer les marchandises, soit pour régler les avaries, soit enfin pour faire assurer ou exécuter les polices d'assurances.

LA charte partie est proprement une police de chargement entre le propriétaire ou le maître du vaisseau & l'affreteur, par laquelle le propriétaire, ou maître, s'engage à fournir incessamment un vaisseau prêt, équipé, bien calfaté & étanché, pourvu d'ancres, de voiles, de cordages, de palans, & de tous les appareils & agrès nécessaires pour naviger & faire le voyage; & encore de fournir l'équipage, les vivres & autres munitions; & l'affreteur s'oblige de payer au maître une somme convenue pour le prix du fret. Cet acte ne se fait que pour l'entier affretement du navire, soit pour l'aller ou le retour, soit pour l'aller & le retour tout ensemble; ce qui rend cet acte bien différent du connoissement.

LA charte partie doit contenir le nom & le port du vaisseau, le nom du maître & de l'affruteur, le lieu & le tems de la charge & décharge des marchandises, le prix du fret, &c. Le navire, ses agrès & apparaux, & les marchandises chargées, sont respectivement affectées aux conventions de la charte partie.

LE connoissement ne diffère de la charte partie, qu'en ce qu'il a pour objet des parties particulières de la cargaison, pour lesquelles il tient lieu de la charte partie, en sorte que lorsqu'un navire est chargé à cueillette, ce qui arrive souvent, il n'y a point de charte partie; il n'y a que des connoissemens; & lorsque la cargaison ou partie est pour le compte du navire, les mêmes titres doivent se trouver à bord, avec cette seule différence que le prix du fret y est stipulé *trouvé en lui-même*, c'est-à-dire pour compte du navire. Car lorsque le navire est chargé pour compte du propriétaire, ce qu'on appelle pour compte du navire dans l'usage du Commerce, il gagne toujours son fret, & dans l'ordre des écritures du Commerce le Négociant tient un compte ouvert à son navire par débit & crédit.

LE bon ordre des écritures dans une maison de Commerce qui entretient des vaisseaux, demande un livre, nommé le livre des vaisseaux, qui se tient en deux parties, en débit & crédit pour chaque vaisseau. On porte au débit la construction ou achat du navire, sa cargaison, si elle est donnée au navire pour compte du navire, les gages de l'équipage, les frais d'aviuaillement, & généralement tous les frais d'armement, de carène, de radoub, de relâche, de demeurage, &c. Et au crédit tout ce que le navire a produit par la vente de sa cargaison & par son fret. Par cet ordre le Négociant fait toujours la situation de son navire; il a toujours sous sa main le tableau de ses bénéfices & de ses pertes: il suit ainsi avec une grande exactitude la marche de ce Commerce, & se trouve par là plus en état de faire de nouvelles dispositions, de rectifier celles qu'il a déjà faites, de diriger toujours de mieux en mieux l'emploi de son navire. S'il a des intéressés dans son navire, dans son chargement fait pour compte du navire, ou dans les deux parties ensemble, ce qu'il est souvent très avantageux de se procurer, comme nous l'expliquerons dans la suite; le livre des vaisseaux, cette régularité dans les écritures, forme également la sûreté du *dépositaire* du navire & celle de ses intéressés, & prévient entr'eux dans cette espèce d'association, toute difficulté, parceque ce livre régulièrement tenu n'est pas susceptible de la moindre contradiction, & contient le compte de chaque intéressé.

QUOI-

QUOIQUE la mer, par le droit naturel, soit un bien commun à tous les hommes, à toutes les Nations, un grand chemin de communication de l'une à l'autre, dont aucune ne peut s'approprier le domaine exclusif, il ne faut pas en conclure que chaque Nation, que chaque homme peut user de ce bien, commun à tous, à son gré d'une manière absolue. L'usage de la mer est soumis à des loix, qui sont fondées sur l'équité naturelle, & forment un droit commun entre toutes les Nations, & chaque Nation en particulier a réglé cet usage par des loix qui lui sont propres, par des coutumes, ou par des traités. Ainsi il est également facile de prouver que la mer doit être libre & qu'il est permis à tous les hommes d'y naviger, ce qui est l'objet du célèbre Traité de *Grotius de Mare libero*; & de faire voir que la mer ne doit pas être libre, ce qui a été l'objet d'un Traité de *Selden de Mare clauso*. Un autre Ecrivain a fait voir dans un ouvrage intitulé *Mare naturâ liberum pactis clausum*, que si la mer est libre par le droit naturel, elle peut être fermée par celui des conventions. Les conventions peuvent déroger au droit naturel & donner atteinte à la propriété commune. Mais sans toucher au droit naturel de la propriété, l'usage de la mer, comme ligne de communication entre toutes les Nations de l'univers, a dû être soumis à des loix générales de police, qui assurent la liberté de cet usage, & cette liberté considérée comme un bien propre à chaque Nation en particulier, a dû être dirigée chez chaque Nation par des loix, ou des usages dictés par son intérêt. Ce sont là les principes & l'origine des *Us & Coutumes de la Mer*, réglemens, en partie écrits & non-écrits, en partie communs à toutes les Nations, & en partie propres à chaque Nation. On ne devrait pas se livrer au Commerce maritime sans avoir au moins une connoissance générale des loix de la mer.

UN Négociant qui veut faire le Commerce de fret doit sçavoir ce que c'est qu'*avaries*: il ne lui est pas permis d'ignorer les usages & les loix, qu'on doit suivre pour les régler. Le Négociant doit les connoître, quand même il ne feroit pas le Commerce de fret, & ne prendroit point de part pour son propre compte au Commerce maritime, pour s'en tenir à la simple commission sans s'occuper du soin de l'accroître par des vaisseaux à lui. Il est exposé tous les jours à recevoir des ordres de ses Correspondans, pour régler des avaries, qu'il ne sçauroit bien exécuter, s'il en ignore les principes. La même raison oblige encore le Négociant, détaché de tout Commerce maritime pour lui-même, de bien connoître les règles & les usages des assurances: sans prévoir qu'il puisse être un jour, ni assureur, ni assuré, il peut être souvent l'un & l'autre par commission. On se fait assurer & on fait assurer par commission; c'est-à-dire qu'il arrive souvent qu'un Négociant

ciant donne ordre à son Correspondant de faire assurer pour son compte, soit un navire, soit des marchandises : & cela seul seroit bien suffisant pour exiger du Négociant-commissionnaire qu'il apprenne à contracter en matière d'assurances. Il arrive aussi quelque-fois que des Correspondans, ou des Chambres d'assurance donnent ordre à un Négociant de prendre des risques pour leurs comptes. Il faut donc que le Négociant-commissionnaire sache être assureur & assuré.

Des Avaries & des Assurances.

Nous n'avons rien dans le Commerce maritime qui soit plus susceptible de difficultés & de contestations entre les Négocians, que la matière des Avaries & sur-tout celle des Assurances ; ni rien de plus instructif sur l'un & l'autre matière, que les Usages de France, sur-tout l'Ordonnance de la Marine de 1681. avec le Commentaire de Mr. *Valin*, & les Ordonnances de la Hollande de 1551, 1563 & 1570., les Coutumes d'Amsterdam, de Rotterdam, & Middelbourg, avec les Commentaires de Mr. *Glinstra* sur cette dernière, & les Ouvrages de Mrs. *Wisbuis* & *Weitsen*, auxquels on peut ajouter le célèbre *Bynckersboeck*.

QUOIQ'IL semble qu'on ne devoit point citer des usages sur des matières réglées par des loix, parceque la loi fait taire l'usage ; nous sommes obligés ici de nous décider par les usages. Les loix n'ont pas prévu tous les besoins du Commerce, & les Négocians ont été obligés très souvent de suppléer par des usages fondés sur l'équité naturelle & sur l'intérêt général du Commerce, au défaut des loix, ou au silence de la loi.

ON entend par *avaries*, les accidens qui arrivent aux vaisseaux & aux marchandises de leurs cargaisons, depuis leur chargement & départ, jusques à leur arrivée.

ON distingue de trois sortes d'avaries ; de simples ou particulières, de grosses ou communes & de petites.

LES simples avaries consistent dans les dépenses extraordinaires qui sont faites par le bâtiment seul, ou pour les marchandises seulement ; & le dommage qui leur arrive en particulier, doit être supporté & payé par la chose qui a souffert le dommage ou causé la dépense.

ON

ON met du nombre des *simples avaries* la perte des cables, des ancres, des voiles, des cordages & des mats, arrivée par la tempête ou autre accident de mer; on considère de même le dommage des marchandises causé par la faute du maître ou de l'équipage. Toutes ces avaries doivent tomber sur le maître, le navire & le fret: & les dommages arrivés aux marchandises par leur vice propre, doivent tomber sur le propriétaire des marchandises. La nourriture & le loyer des matelots, lorsque le navire est arrêté en voyage par ordre d'un Souverain sont aussi réputés *simples avaries*, lorsque le vaisseau est freté au voyage, & non au mois; & c'est le vaisseau seul qui les doit supporter.

LES *grosses* ou *communes avaries* sont les dépenses extraordinaires faites, & le dommage souffert, pour le bien & le salut commun des marchandises & d'un vaisseau; telles que les choses données par composition à des pirates pour le rachat du navire & des marchandises: il en est de même de la rançon, qui cependant peut souffrir des grandes difficultés dans de certains cas. Les choses jettées à la mer; les cables & mats rompus & coupés; les ancres & autres effets abandonnés pour le bien commun du navire & des marchandises, sont de même de *grosses avaries*. Toutes ces *grosses avaries* doivent être supportées au sol la livre, tant par le vaisseau, que par toutes les marchandises de son chargement.

LES *petites avaries* sont le frais de lamanage, touage, pilotage, soit pour entrer dans les ports, havres & rivières, soit pour en sortir. Elles doivent être supportées, un tiers par le navire, & les deux autres tiers par les marchandises. On ne met point au rang des avaries, les droits de congé, visite, rapport, balise, &c. C'est ainsi que sont réglées les avaries par l'Ordonnance de la Marine de France de 1681. *tit. VII. du liv. III.*

L'USAGE du Commerce de Hollande a établi des principes fort clairs & fort simples pour reconnoître la nature des avaries, qu'il est extrêmement important de bien distinguer. Les *grosses avaries* sont caractérisées par trois conditions.

LA première est, que le danger de perdre le navire & la cargaison soit évident.

LA seconde, que le maître ait pris l'avis des officiers & de l'équipage, pour sauver le navire & sa charge.

LA troisième, que le navire & la cargaison soient sauvés par l'avarie

qu'on a faite. Les avaries causées aux marchandises restées à bord, par le jet que l'on a fait des autres, sont aussi grosses avaries.

LA nourriture & le loyer de l'équipage d'un navire arrêté en voyage par ordre d'un Souverain, sont réputés grosses avaries par la loi de France, si le vaisseau est loué par mois; & s'il est loué au voyage, ils doivent être portés par le vaisseau seul comme avaries simples.

ON n'a point admis généralement ailleurs cette distinction. Que les frais d'arrêt de Prince soient occasionnés à un vaisseau loué par mois ou pour le voyage, ces frais ont toujours une cause égale, qui est la volonté du Souverain, & ces frais sont toujours grosses avaries. On fait une autre distinction qui paroît bien juste, qui consiste à rejeter cette avarie sur les marchandises seules qui ont donné lieu à l'arrêt du Prince, s'il y en a de telles dans le navire.

ON distingue encore à l'égard des frais, ceux qui sont faits par un relâche forcé pour entrer dans un port, dans un havre, dans une rivière, par la nécessité de sauver un navire d'un naufrage. Ces frais sont réputés grosses avaries.

LORSQUE des pirates au lieu de rançonner un navire, y entrent & y prennent ce qui leur plaît, tout ce qui est ainsi pris, n'entre point en avaries: & la perte ne tombe que sur les propriétaires des choses prises.

SUR tous ces principes on n'a guères de difficultés pour connoître & s'assurer des différentes sortes d'avaries. Il y en a d'avantage pour régler le montant de ce que le navire & chaque article de marchandises doivent contribuer à la grosse avarie. Il faut régler les prix de tout ce qui est arrivé à bon port, & en même tems celui des marchandises jettées à la mer ou avariées. Chacun estime différamment son lot: les propriétaires des marchandises jettées ou avariées, les estiment le plus qu'ils peuvent, pour obtenir d'avantage, & les propriétaires des navires & des marchandises sauvées diminuent le plus qu'il est possible la valeur de leurs marchandises, pour contribuer moins. Lorsque les propriétaires sont respectivement de bonne foi, le règlement des avaries devient une opération simple, juste & facile. La valeur des marchandises sauvées devroit toujours être comptée sur le pied du cours de la place où elles ont été délivrées, déduction faite des droits d'entrée, de décharge & du fret: il arrive cependant qu'on les compte quelque fois sur le pied du prix coutant à la déduction des fraix, jusques à bord.

C'est

C'est ainsi qu'on règle à Amsterdam les avaries arrivées au-delà de la moitié de la route du vaisseau.

ON n'a pas toujours distingué à Amsterdam les avaries simples ou ordinaires, des grosses avaries, ou avaries extraordinaires & communes. Les maîtres des navires dressent autre-fois un compte de tous les frais ordinaires qui consistent dans tout ce que le maître d'un navire paye pour pilotage, lamanage, touage, pour les droits de convoi, d'ancrage, de visites, de tonnes ou balises, droit de feux ou fanaux, & ce qu'il paye à des bateaux ou allèges pour décharger le navire, dans la perte des ancres, des cables, des mats, des cordages & des voiles, lorsque ces pertes ne sont pas occasionnées pour sauver le navire & sa cargaison. Le navire & toute sa cargaison contribuoient à ces frais, ce qui donnoit lieu à de fréquentes contestations qu'on ne sçauroit éloigner avec trop de soin de toutes les opérations du Commerce. Cette sorte d'avarie fut successivement réglée par deux Ordonnances de la ville d'Amsterdam de 1664 & de 1666. par la première à cinq pour cent du fret accordé, & par la seconde à vingt sols par tonneau.

MAIS un usage plus conforme à l'intérêt des propriétaires des navires & à la juste proportion actuelle de cette sorte de frais de navigation, en a porté l'indemnité à dix pour cent du fret, & quelque fois à vingt; il faut cependant que le maître ait soin de la stipuler dans les connoissimens qu'il signe. Car sans cette précaution, il seroit obligé de s'en tenir au règlement prescrit par la loi.

LA distinction des avaries, la manière de les régler, l'usage de ces principes, se présentent continuellement dans l'usage des assurances, usage si important & si précieux au Commerce.

RIEN ne paroît au premier coup-d'œil, plus simple dans son principe, que le contrat d'assurance. L'Assureur se charge par ce contrat, connu dans le Commerce sous le nom de *police d'assurance*, des pertes & dommages qui peuvent arriver sur mer à un vaisseau ou aux marchandises de son chargement, pendant son voyage; soit par tempête, soit naufrages, échouement, piraterie, changement de route, de voyage ou de vaisseau, jet en mer, feu, prise, pillage, arrêt de Prince, déclaration de guerre, représailles & généralement toutes sortes de fortunes de mer, moyennant une prime de tant pour cent proportionnée aux risques, que paye l'assuré. Ce contrat est cependant le siège ordinaire d'une infinité de difficultés & de contesta-

tions entre les assurés & les assureurs, sur-tout lorsqu'un d'entre eux s'écarte des règles de la bonne foi; il en naît souvent, même malgré la bonne foi respective des assureurs & des assurés, des questions très délicates & très difficiles à décider, & cependant très intéressantes pour le Commerce.

CETTE sorte de conventions est fournie à des règles générales, communes à toutes les Nations, mais il y a aussi des règles particulières, des usages propres à chaque Nation. En Angleterre l'assurance est autant considérée comme un pari, comme une gageure, que comme un contract maritime; & sur ce principe on y assure tout, même la vie. Il n'en est pas de même en France & en Hollande: l'assurance y est bornée à son premier & principal objet, qui est le Commerce maritime; & pour prévenir les abus que l'assurance pourroit produire de la part des assurés, l'ordonnance de la marine en a restreint en France, la liberté, peut-être plus que n'exigeoit l'intérêt du Commerce. Elle défend d'assurer la vie, le profit des marchandises, ni leur entière valeur lorsque le propriétaire est à bord, ou propriétaire du navire. Dans ce cas l'ordonnance veut que le propriétaire de la marchandise, courre le risque du dixième de la valeur, de même que le propriétaire qui fait assurer son navire. A l'égard des autres assurances les propriétaires doivent aussi courir le risque de dix pour cent de la valeur de leurs marchandises, à moins qu'il n'y ait dans la police une déclaration expresse de l'assuré qu'il entend faire assurer la totalité, auquel cas la déduction en faveur de l'assureur en cas de perte est réduite à deux pour cent. Il n'est point permis de faire assurer le fret, mais on peut faire assurer les vivres qui se consomment en route. L'Ordonnance de la Marine autorise les assurances sur le corps & quille du vaisseau, ses agrés, ses apparaux, armement & victuailles, ou sur une portion, mais elle veut que l'estimation en soit faite par la police, & permet à l'assureur en cas de fraude, de faire procéder à une nouvelle estimation.

LES loix de la Hollande ont bien plus restreint encore la liberté des assurances, mais l'usage y est venu au secours du Commerce sur plusieurs articles intéressans. Ces loix & ces usages exigent de la part des Négocians qui font assurer, une grande attention à bien rédiger les ordres qu'ils donnent, soit à des Correspondans, soit à des Courtiers d'assurance. La police d'assurance aiant pour objet de mettre l'assuré à couvert de tous les risques de mer, & ces risques étant infiniment variés par les différentes causes qui les produisent, exige un grand nombre de clauses, dont une seule omise peut suffire pour rendre infructueuse la précaution de l'assuré, & pour s'exposer

à payer en pure perte les frais d'une prime, ou à éprouver en cas de sinistre]
ou d'avaries, de grandes difficultés de la part des assureurs.

IL est donc très important que les ordres pour faire assurer, soient accompagnés de toutes les circonstances nécessaires pour bien rédiger la police d'assurance, & bien assurer, pour ainsi dire, l'assurance même. Ces ordres doivent contenir les noms du navire, du maître, du port d'où le navire doit partir, de celui où il doit aller; les noms des ports où il doit toucher sur sa route, le nom du lieu où est le navire lorsqu'on ordonne l'assurance, ou les nouvelles qu'on en a alors.

LES loix de France & de Hollande prescrivent également toutes ces conditions, avec cette différence, que l'ordonnance en Hollande déclare nulles les polices qui n'y seront pas conformes, & que celle de France permet de faire assurer les chargemens qui seront faits sur quelques navires qu'ils puissent être, sans désignation du maître ni du vaisseau, pourvu que le consignataire soit dénommé dans la police. Ainsi un Négociant qui veut faire assurer un retour de l'Amérique, qu'il attend sur le premier vaisseau qui doit en partir, doit nommer dans la police ses Correspondans des différens ports où il a ordonné que ses marchandises lui soient adressées.

ON suit cet usage à Amsterdam, mais on a soin dans ce cas d'insérer dans la police une renonciation expresse à toutes les Loix, Ordonnances & Placards qui sont contraires à une telle assurance.

LES mêmes loix veulent que tout assuré courre le risque du dixième de ce que les marchandises coûtent rendues à bord, & si l'assurance est au-dessus de douze-mille florins, à quelque somme qu'elle monte, l'assuré ne court de risque que pour le dixième de douze-mille florins. L'usage a encore rendu cet article inutile, par la clause qu'il a introduit dans les polices, que l'assuré entend se faire assurer le total sans courir risque du dixième; les assureurs se chargent eux-mêmes de tout jusqu'à la prime exclusivement. Cette loi surchargerait en effet le Commerce d'une gêne sans aucun objet d'utilité.

BIEN des gens ne font pas assez d'attention à l'importance de la loi, qui veut que l'assurance sur marchandises commence du moment qu'elles auront été portées sur le quai, pour de-là être transportées dans le navire où elles doivent être chargées, & que l'assurance dure jusques à ce que les marchan-
dises

dites soient arrivées au lieu de leur destination, & déchargées à terre en lieu de sûreté & sans dommage. Il faut pour profiter de l'avantage que cette loi donne à l'assuré, ne pas omettre la clause, sur marchandises déjà chargées ou encore à charger. Car il y a en beaucoup d'endroits beaucoup de risques dans le transport à bord.

L'ASSURANCE devient nulle lorsque l'assuré fait entrer le navire dans d'autres ports que ceux mentionnés dans la police. Mais il n'en est pas de même si c'est sans l'ordre de l'assuré, ou par relâche forcée. Cette règle qui est générale, est fort simple entre les assureurs & l'assuré qui est le propriétaire du navire ou qui en dirige le voyage. Mais quel doit être l'effet de cette loi entre les assureurs & les chargeurs qui n'ont & ne peuvent avoir aucune part à la direction du navire? Quelques assurés infèrent dans la police que le vaisseau pourra faire échelle sur sa route, & l'usage des assureurs à Amsterdam est de ne faire aucune difficulté quoique cette clause soit omise.

LA loi défendoit encore autrefois à Amsterdam de faire assurer le corps des vaisseaux, l'artillerie & les munitions de guerre, au-dessus des deux tiers de leur valeur, & de faire assurer en aucune manière le fret & l'équipement des vaisseaux, la poudre, les boulets, les victuailles ou choses semblables qui se consomment. Cette loi trop gênante & trop désavantageuse pour les propriétaires de navires, a été adoucie par une nouvelle à l'égard des vaisseaux. Les propriétaires peuvent faire assurer les sept-huitièmes de leur valeur, mais ils doivent courir les risques d'un huitième. La même loi défend aussi l'assurance sur la vie & la gageure. La loi a fixé à un pour cent les grosses avaries que les assureurs ne sont pas obligés de payer : l'usage a étendu cette disposition jusques à trois pour cent généralement ; & les assureurs n'assurent point sur de certaines marchandises, autrement que franc d'avaries au-dessous de dix pour cent. Il se fait une infinité d'assurances en France, surtout à Marseille, franc d'avaries. Le risque est moindre pour l'assureur, & la prime moins chère pour l'assuré.

LA valeur des marchandises assurées, & celle des navires donne lieu à des difficultés dans les cas des grosses avaries, qui ne peuvent être levées que par une estimation qui doit être fondée sur l'équité. Par exemple, il arrive souvent qu'il y aura sur un même navire des barriques de sucre, des cafés, &c. qui auront couté un tiers ou le double au-delà de leur valeur, & auxquels on feroit porter le double de perte dans le règlement des avaries, si on n'en faisoit pas une estimation juste. Il semble que cette estimation devroit être

être faite sur le pied des prix courans de ces denrées au lieu de leur destination. Il n'est personne qui ne sache que les vaisseaux dépérissent, & perdent sur-tout beaucoup de leur prix dans un voyage de long cours. C'est encore sur ce pied qu'il faut nécessairement estimer la valeur du navire, lorsqu'il s'agit de régler des avaries, pour les régler avec équité. Car on ne doit jamais perdre de vue que chaque propriétaire, soit du navire, soit de toutes les parties de sa cargaison, doit contribuer aux avaries au pro rata de la valeur de sa propriété. Tout règlement d'avaries qui ne seroit pas conforme à ce principe, seroit vicieux & injuste.

ON sent bien par ces observations générales, combien il est intéressant pour la prospérité d'une maison de Commerce, sur-tout dans une place maritime, soit qu'elle fasse le Commerce de mer par commission, soit qu'elle le fasse pour son compte, de connoître à fonds les loix & les usages qui régulent les assurances, & toutes les précautions qu'il est possible de prendre pour bien contracter dans cette branche de Commerce; & qu'on n'auroit qu'une connoissance très imparfaite du Commerce des assurances, si en même tems on ne connoissoit à fonds les loix & les usages qu'on suit sur les avaries & les principes sur lesquels on doit les régler.

ICI, plus qu'en toute autre matière de Commerce, on ne doit jamais perdre de vue la bonne foi qui est l'ame de la conduite du bon Négociant, & les principes de l'équité naturelle, si on veut connoître à fonds les règles & les usages, & sçavoir en faire en toute occasion une juste application. Car nous n'avons point de loix sur cette matière, quoiqu'on puisse les considérer toutes comme arbitraires, qui ne soient fondées sur ces principes. Les usages mêmes qui semblent contraires à quelques unes de ces loix, n'en sont proprement que des exceptions introduites sur les mêmes principes d'équité, & également favorables aux intérêts du Commerce.

PEUT-ON se refuser à l'évidence de l'équité de la loi qui veut que les marchandises jettées à la mer pour éviter un naufrage, soient payées au propriétaire par contribution, tant sur le vaisseau, que sur les marchandises sauvées; que cette contribution soit répartie proportionnellement aux valeurs; que les estimations des valeurs soient faites de bonne foi; qu'on évite les estimations arbitraires, pour qu'il ne s'y introduise aucune lésion; & qu'aucun article ne contribue plus qu'un autre, ou moins qu'un autre, à la perte commune?

LA distinction des avaries est fondée sur la même équité. Le fret des marchandises paye au propriétaire du navire tous les frais de navigation ; & il est bien juste aussi que la perte ou la dégradation de la marchandise qui survient par son propre vice, soit toute entière pour le compte du propriétaire.

C'EST sur-tout à l'égard des assureurs, que dans les réglemens des avaries, la bonne foi des assurés doit être de la dernière exactitude. On leur impose les conditions les plus rigoureuses dans la police, & lorsqu'ils l'ont souscrite, ils sont au lieu & place des assurés ; ils courent les risques d'une infinité d'événemens funestes, qui se passent loin d'eux & à leur insçu, qu'ils ne peuvent ni prévoir, ni prévenir, auxquels ils ne peuvent apporter aucun remède. Ils ne peuvent agir pour veiller à la conservation d'un bien qui les intéresse autant que s'ils en étoient les vrais propriétaires, que lorsqu'on leur en a fait l'abandon comme perdu. C'est sur cela qu'est fondée la maxime des Hollandois, que *l'assureur est tenu par-tout comme un pupile* ; c'est-à-dire que les assureurs sont protégés en justice comme les orphelins. En effet ils n'ont aucun moyen de tromper, pendant que les assurés ont mille moyens de surprendre leur confiance, soit en leur faisant assurer des navires & des cargaisons supposées, dont la perte est projetée, concertée & préparée, c'est ce qu'on appelle *la baraterie du patron*, qui est une perfidie, un vol manifeste, qui ne peut entrer dans une police, parce qu'on ne peut assurer le crime : soit en leur faisant assurer des valeurs déjà perdues, soit enfin en leur faisant payer des pertes au-delà de ce qu'ils en devroient supporter par un réglement des avaries fait de bonne foi & avec équité. La mauvaise foi est toujours présumée par la loi de la part des assurés, en cas de contestation & ne peut l'être de la part des assureurs, dont les intérêts jusques à l'abandon sont toujours dans les mains des assurés.

IL arrive souvent lorsqu'il y a des puissances maritimes en guerre, qu'un vaisseau neutre est arrêté dans sa traversée par un vaisseau de l'une des Puissances en guerre, ce qui donne lieu à des frais de réclamation, qui sont de grosses avaries, & quoique le vaisseau soit ensuite relâché, la perte est toujours considérable ; & il arrive quelque-fois qu'il est traité comme ennemi, c'est-à-dire confisqué, ou qu'on confisque une partie de sa cargaison ou sa cargaison entière. Lorsque l'arrêt est jugé injuste & le vaisseau relâché avec son chargement, cette sorte d'avarie se règle sans difficulté, comme celle qui a été causée pour sauver le navire d'un naufrage. Mais si le maître du vaisseau a donné lieu à l'arrêt par l'irrégularité de sa navigation, n'est-ce pas sur lui que doivent tomber toutes les pertes que l'arrêt peut occasionner ?

UN navire pris peut être déclaré de bonne prise injustement ; il peut être relâché aussi par grace & par des raisons d'Etat. Dans le premier cas la condamnation injuste peut-elle tomber sur les assurés ? Et dans le second l'avarie peut-elle regarder les assureurs ? Et dans tous ces cas la clause de l'assurance qui comprend l'arrêt de Prince au nombre des risques assurés, comprend-elle d'autre arrêt de Prince que celui qui se fait par représailles, par le droit de la guerre, ou par hostilité ? Cet arrêt de Prince peut-il être confondu avec celui qui se fait d'un vaisseau neutre, considéré comme vaisseau ennemi par quelque irrégularité dans sa navigation ; en un mot, par la faute du maître ou du propriétaire du navire ?

L'ATTENTION que les Négocians qui ont le bonheur de jouir des avantages de la neutralité, doivent donner à l'expédition de leurs navires, est trop importante pour nous dispenser d'entrer sur cette partie de la navigation, dans quelque détail.

Du Commerce maritime en tems de guerre.

DANS l'ordre de la Société de chaque Etat en particulier, aucune classe de Citoyens qui la forment, ne prend plus de part directement ou indirectement, que celle des Négocians, à la conduite & aux affaires des Nations & des Souverains ; puisque le Commerce est devenu l'un des principaux objets qui les agitent & les divisent. Le Négociant ne doit donc point négliger la connoissance des intérêts de Commerce dont la politique s'occupe aujourd'hui, celle des traités & des principes de la loi naturelle qui y ont rapport. Indépendamment de l'intérêt de la patrie & de l'humanité en général, qui doit être chère à tout bon Citoyen, le Négociant doit souvent diriger sur ces connoissances, des opérations très importantes ; quelque-fois la marche entière de son Commerce, & les faire servir à donner plus de sûreté & de succès à ses spéculations. C'est sur-tout lorsqu'il y a des Nations en guerre, qu'il importe infiniment au Négociant, soit qu'il appartienne à une Nation neutre, soit qu'il se trouve sujet de l'une des Puissances en guerre, d'avoir toutes ces connoissances : dans le premier cas, non-seulement pour ne point fortir des bornes de la neutralité, mais aussi pour ne pas exposer ses navires à être arrêtés, & à donner des prétextes à des défections & à des contestations ruineuses ; & dans le second, pour trouver les

moyens de continuer son Commerce à l'insçu de l'ennemi, & prendre les précautions nécessaires pour l'éviter.

LE jeune Négociant ne doit pas attendre qu'il y aît une guerre déclarée, pour donner une attention sérieuse au droit des Nations en guerre, sur le Commerce maritime des neutres. Quand la guerre survient, c'est le tems d'agir, & non celui de s'instruire des loix sur lesquelles on doit régler sa conduite. Faute d'instruction, le Négociant expose sa fortune, ou il perd à s'instruire un tems précieux qu'il doit aux affaires dont il faut saisir le moment. Car les circonstances peuvent changer d'un moment à l'autre, & souvent une occasion favorable échappée ne revient plus.

LE Négociant ne doit donc pas négliger l'étude de la loi naturelle & du droit public, qui ont pour objet la Navigation & le Commerce maritime. Le Négociant doit connoître les principes de la loi naturelle, l'étendue & les limites de la liberté & de l'indépendance de sa Nation: il doit encore connoître les traités dans lesquels sa Nation y a dérogé, & les loix qu'elle s'est imposées à elle-même sur sa propre navigation; tant pour y rendre ses expéditions conformes, que pour faire valoir ses droits, lorsqu'il est obligé de réclamer contre des entreprises injustes. Il ne faut cependant pas conclure de-là que le Négociant ne doive pas avoir sans cesse les yeux ouverts sur les loix arbitraires & sur la conduite des Nations en guerre: sa prudence exige qu'il prévienne autant qu'il est possible, l'exercice d'un empire injuste & tyrannique, & qu'il n'expose jamais sa fortune à la décision de la force, du caprice & de l'intérêt.

C'EST sur ces principes que le Négociant doit diriger en tems de guerre les expéditions de ses navires; & qu'il peut, s'il est sujet de l'une des Puissances en guerre, chercher les moyens d'éviter de tomber entre les mains de l'ennemi. Il peut expédier son navire & sa cargaison sous le nom & le pavillon neutre: c'est ce qu'on appelle *masquer un navire*. Mais si un tel navire est pris, il est facilement *démasqué*, si le Négociant ne s'est pas assuré du serment du maître du navire & du propriétaire simulé; ce qu'il n'est pas permis d'exiger. Le masque seroit en ce cas un crime, que la circonstance de la guerre ne sçauroit autoriser, & auquel de son côté le Négociant neutre ne doit point se prêter. Le sujet de la Nation en guerre n'a de ressource légitime pour soutenir son Commerce, que dans le loyer des vaisseaux neutres qui peuvent faire le Commerce de fret; dans les bons avis, dans les convois & les assurances.

QUEL que soit le Commerce d'une Nation, celui que font tous les Négocians est toujours un Commerce d'économie: c'est-à-dire que leur Commerce consiste à acheter d'une main, pour vendre à l'autre. Par-tout le Négociant fait le Commerce en petit, précisément comme la Hollande le fait en grand: & de même que le Commerce de fret est pour la Hollande le principe essentiel, la principale base du Commerce d'économie le plus étendu; on doit régarder aussi le Commerce de fret comme la source la plus abondante & la plus sûre des richesses que le Commerce peut donner au Négociant en particulier. Nous avons présenté le Commerce de fret comme une branche de Commerce riche par elle-même. On a vû en même tems que le fret sert infiniment à étendre, à accroître le crédit du Négociant & le Commerce de commission. Le Commerce de fret n'est, ni moins utile, ni moins nécessaire à la spéculation, principalement à la spéculation qui s'étend sur le Commerce maritime.

De la Spéculation.

LE Commerce consiste principalement chez tous les Négocians, comme on vient de l'observer, à acheter d'une main, & à vendre à une autre. Cette opération qui paroît si simple au premier coup-d'œil, a donné lieu au fret, au change, au crédit, aux assurances & à la commission: la Spéculation embrasse également toutes ces branches; & l'art de spéculer est la partie de l'art du Commerce, la plus délicate, la plus difficile, & en même tems la plus nécessaire à ses progrès, à son activité, à la circulation des denrées, des marchandises de l'or & de l'argent & de leurs signes, & par conséquent au bien général de la Société.

LA Spéculation consiste à trouver les moyens d'acheter & de vendre un ou plusieurs articles de denrées ou de marchandises quelconques avec un bénéfice plus ou moins considérables; à diriger la navigation d'un vaisseau, de façon à se procurer le fret le plus avantageux; à tirer des variations du change & du crédit tous les avantages possibles; à rendre le Commerce des assurances aussi lucratif qu'il peut l'être; & enfin à s'attirer la plus grande quantité de commissions utiles que le Commerce peut donner.

LE Négociant d'un grand entrepôt, tel qu'Amsterdam, peut spéculer sur tous les objets de Commerce. Il peut faire des achats & des ventes fré-

quentes au marché de la place, il peut commettre aussi avec avantage, suivant les circonstances, des achats & des ventes dans tous les autres marchés de l'Europe. La navigation de ses vaisseaux lui donne une grande supériorité sur celui qui n'en a point, tant parce qu'il gagne la valeur que le fret ajoute à la marchandise, qui est toujours un bénéfice assuré, que par la facilité qu'il a d'arriver à propos, s'il a d'ailleurs de bons avis, comme il faut le supposer ici, & de profiter des momens d'abondance & de disette, pour faire ses achats & ses ventes. Il y a des momens de disette, qui dans de certains pays & pour de certaines denrées ou marchandises, sont tous les ans une fois l'année à-peu-près les mêmes: c'est ce qu'on appelle *la primeur*, sur-tout dans le Commerce du Nord & dans celui de l'Amérique. Le vaisseau le meilleur voilier & dont la cargaison est la mieux assortie, est assuré de faire la meilleure vente. Cette spéculation demande un vaisseau bon voilier, d'un port médiocre, & une cargaison variée, de tous les articles de *primeur*, que le Négociant doit connoître, pour ne pas porter trop d'abondance dans un lieu où il faut profiter de la disette. La prompte expédition donne en même tems un grand avantage sur le prix des marchandises de retour: car ce prix ne manque point de s'élever à l'arrivée des vaisseaux qui se succèdent & qui en multiplient bien-tôt la demande. Le Négociant doit éviter le plus qu'il peut, la concurrence dans ses ventes & dans ses achats; ce qui exige beaucoup de soins.

IL y a des momens de disette qui sont produits par des révolutions, petites ou grandes. Les petites révolutions sont fort ordinaires, & les grandes fort rares. A l'égard des unes & des autres le Négociant doit suivre les mêmes principes. Car il doit être assuré que le Commerce rend presque toujours par-tout ces momens fort courts. Les avis se multiplient avec une rapidité infinie: en conséquence les spéculations se forment en grand nombre, & plus la disette est grande, plus le Commerce établit promptement l'abondance, & la concurrence détruit souvent tout idée de bénéfice à l'exception de celui du fret. Ces momens demandent aux spéculateurs la plus prompte expédition.

LORSQU'UN Négociant peut prévoir une guerre: un magasin assorti dans l'Amérique, des magasins de grains, de vins & d'eau-de-vie, à portée des lieux où les armées doivent agir, ne sçauroient manquer de lui donner de grands bénéfices. Mais cette prévoyance est fort difficile & fort délicate. Une autre prévoyance qui ne l'est pas moins, celle de la paix après une longue guerre, peut autoriser encore une spéculation fort lucrative, sur
les

les fonds publics, sur plusieurs articles de luxe, tels que les diamans & les dentelles, sur le Commerce de l'Afrique & sur celui de l'Amérique. La hardiesse du Négociant à calculer la possibilité de tels évènements peut l'exposer à compromettre sa fortune entière. Il doit se tenir en garde contre l'idée séduisante d'une fortune rapide. La sagesse veut qu'il ne se donne dans ces spéculations, aucuns risques au-dessus de ses forces & capables d'altérer son crédit. Car s'il ne fait pas mesurer ses forces, les autres Négocians les mesurent pour lui: ils le jugent rigoureusement, & son crédit ne peut être sauvé que par un succès heureux qui est toujours incertain.

IL est plus facile de spéculer solidement sur une infinité d'articles dont les prix dépendent, ou de la récolte plus ou moins abondante, ou des retours des deux Indes: tels que les huiles, les cires, les eaux-de-vie, les sucres, les indigos, la cochenille, &c. La sagesse veut que le Négociant prévienne toujours la concurrence, & qu'il divise ses risques en embrassant divers articles, sur la plupart desquels la concurrence ne laisse bien-tôt presque point d'autre bénéfice à faire aux Négocians, que le fret & la commission.

UN Négociant prudent ne se permet point une spéculation qui embrasse un article en entier, ou dans une grande étendue; ce qu'on appelle un *accoparement*. C'est l'une des opérations de Commerce des plus dangereuses. Les autres Négocians l'observent & spéculent eux-mêmes sur la situation où se met l'*accopareur*. On sait qu'une telle opération exige des fonds immenses, qu'il est impossible de se dispenser de faire un grand usage du crédit; que cet usage du crédit est bien-tôt épuisé par le discrédit qu'une grande circulation ne manque pas d'attirer. Ils suspendent leur demande, ils attendent une vente forcée, qui arrive presque toujours; & dans ce cas il est rare que l'*accopareur* ne soit pas ruiné.

UNE spéculation toute contraire, une spéculation qui embrasse une grande quantité d'articles différens, est toujours utile. Il est rare que dans le grand nombre, il ne s'en trouve pas plusieurs sur lesquels il survient de petites revolutions favorables au Négociant. Cette spéculation réussira toujours, sur-tout si le Négociant fait se borner à un bénéfice modéré, & préférer une circulation prompte, une importation & une exportation rapides, à de grands bénéfices, dont l'attente fait quelque-fois perdre. Les magasins doivent se remplir & se vider le plus souvent qu'il est possible, & cela ne peut manquer d'arriver souvent dans l'année, chez le Négociant qui content d'un petit bénéfice, donne ses soins à le repeter. On voit une preuve

ve bien sensible de la solidité de cette spéculation, chez les Négocians qui ont embrassé le Commerce des épiceries & drogueries en gros & en détail. Il n'est point de place en Europe, où cette classe de Négocians ne prospère. La raison en est que la branche de Commerce qui les occupe, est divisée en une infinité d'articles; dont il se trouve toujours un grand nombre sur lesquels les révolutions ordinaires du Commerce donnent de grands bénéfices.

LE Négociant qui donne à ses commettans du crédit sur les ventes & sur les achats, se rend infiniment utile au Commerce en général, en ce que ce crédit fait multiplier les opérations, donne plus d'activité à la circulation, & entretient l'abondance: en même tems cet usage du crédit multiplie chez lui les ordres & les commissions. Mais la prudence doit mettre des bornes à l'usage de ce crédit. La maxime qu'il faut acheter à la première main, & vendre à la dernière, n'est pas généralement vraie. Le consommateur est sans contredit la dernière main du Commerce; mais cette dernière main n'appartient pas au Négociant. C'est le détailleur qui est la dernière main du Négociant, & il convient très rarement au Négociant étranger de vendre à cette dernière main.

IL n'y a guères de détailleurs en état de s'aprovisionner chez l'Etranger, si on en excepte ceux qui vendent en même tems en gros, qui tiennent des magasins assortis, & qui ne sont pas en grand nombre. Les détailleurs se pourvoient assez généralement aux magasins qui sont le plus à leur portée. Ainsi c'est une très mauvaise spéculation que celle qui a pour objet d'étendre une correspondance, des ventes & des commissions d'achats chez les détailleurs. C'est aux Négocians de leurs places respectives, à les pourvoir: c'est à ceux-ci que les Négocians étrangers doivent en laisser le soin. La marche du Commerce est par-là plus assurée & plus tranquile. Les Négocians de chaque place connoissent les forces des détailleurs; ils sçavent mettre de justes limites au crédit qu'il convient de leur donner; sur quoi l'Etranger ne peut agir qu'avec une incertitude dangereuse. Les Négocians de la place sont d'ailleurs tous les jours à portée de veiller sur la sûreté du crédit qu'ils donnent; ce que les Etrangers ne sçauroient faire.

LE Négociant doit avoir toujours les yeux ouverts sur les prix courans des denrées & des marchandises dans différens entrepôts, sur les retours des deux Indes: il doit observer sans cesse l'abondance & la disette, soit des retours des deux Indes, soit des denrées d'Europe. Il est aussi très important de donner une grande attention à la différence des prix d'une saison ou d'une
année

année à l'autre; de les combiner autant qu'il est possible avec l'étendue de la consommation de chaque article pour en connoître à-peu-près les limites. C'est en donnant une attention réfléchie sur tous ces objets, que le Négociant peut faire des spéculations avantageuses & les diriger avec succès.

Nous nous bornons ici à deux exemples; car il n'est pas possible d'étendre l'instruction sur tous les articles du Commerce: deux exemples tirés de ce détail presque sans limites, suffisent pour remplir notre objet.

LES prix des sucres sont sujets à des révolutions, moins sensibles pour les consommateurs en tems de paix, mais cependant continuelles. Les Négocians sont très attentifs, non-seulement à l'abondance des récoltes, mais à celle des cargaisons qui arrivent dans les différens ports de l'Europe; à celles des magalins & des entrepôts. Ils donnent souvent lieu eux-mêmes à des augmentations de prix par la concurrence de leurs spéculations, par des ordres multipliés à la première main ou dans des entrepôts; & à des calmés ou des baisses de prix, par des ventes que la nécessité des affaires fait précipiter. Car il arrive très souvent qu'il y a une grande différence de prix entre les différens ports de France; que le sucre est moins chère à Amsterdam, à Rotterdam & à Hambourg, où est la seconde main. Il arrive aussi quelque fois qu'il est plus chère à Amsterdam qu'à Hambourg, & l'on a souvent vû expédier à Hambourg des sucres pour la Hollande. Ces variations exigent une grande intelligence & beaucoup de probité de la part des Négocians qui vendent & achètent par commission; & de la part des commettans, beaucoup de soins dans le choix de leurs Commissionnaires, & d'attention aux limites qu'ils leur donnent. Enfin les apparences d'une abondante récolte de fruits font souvent monter les prix des sucres, parce qu'elles annoncent une grande consommation. C'est ainsi que l'abondance des productions de l'Europe, donne quelque-fois une nouvelle valeur aux productions de l'Amérique. C'est aussi par cette raison que le Printems est la saison la plus favorable pour le débit des sucres, sur-tout dans le Levant, où il s'en fait aujourd'hui une grande consommation.

LE savon blanc est dans le Commerce du nombre des articles, dont les prix sont le plus sujets à des révolutions. Les prix des savons de la première qualité varient, comme la récolte des huiles; car le prix de la fonde varie peu en tems de paix, mais la récolte des huiles étant sujette à des accidens, leurs prix le sont à des variations, comme ceux des eaux-de-vie. Ces variations donnent lieu à des spéculations; & ces spéculations mêmes devien-

ment une cause nouvelle de révolution en multipliant la demande au marché. Les prix des livons en reçoivent pour ainsi dire la loi. C'est sur cet article, comme sur les articles semblables, que le Négociant applique la maxime, qu'il faut se pourvoir quand la denrée ou la marchandise sont à bas prix, & ne point acheter lorsqu'elles sont chères. Le spéculateur doit toujours acheter à bon marché & vendre cher: c'est sur le consommateur que doit tomber le poids du haut prix.

Le Commerce demande des fonds, d'où l'on conclut que les richesses du Commerce ne sont pas également à la portée de tous ceux qui voudroient l'embrasser. Nous ne craignons point, en faisant cette abstraction, d'assurer ici, & mille exemples nous y autorisent, qu'un jeune homme ne s'ignoroit manques de réussir, s'il a assez de pénétration & de courage pour entreprendre de suppléer au défaut des biens de la fortune qui rendent cette carrière facile à remplir: par le travail, par la supériorité des talens, par la vertu, & de se faire de son propre personnel un fonds qui dans le Commerce dispense presque toujours des faveurs de la fortune.

Des Changes.

LA connoissance pratique des écritures & de la correspondance seroit très imparfaite sans celle des Changes. Non-seulement le Négociant doit faire un usage continuel de la connoissance des changes dans les écritures, dans la comptabilité & dans la correspondance, mais encore dans presque toutes les opérations de Commerce, quoiqu'il ne fasse point le Commerce de banque, comme on l'a vu dans l'article où nous avons traité du Crédit du Négociant & de sa circulation.

Ainsi la connoissance des changes est une branche de la science du Négociant, d'autant plus importante qu'elle s'allie nécessairement avec toutes les autres: & l'on ne doit pas se flatter de la posséder bien, qu'après avoir donné une grande attention à la théorie & à ses principes.

Le change est défini généralement une Négociation par laquelle un Négociant transporte à un autre les fonds qu'il a dans un pays étranger à un prix dont ils conviennent, ou qui se trouve réglé sur la place par le Commerce;

merce : ce transport se fait par un contrat mercantile appelé lettre de change, qui représente les fonds dont on fait la cession.

LE Négociant, soit qu'il tire des lettres de change, soit qu'il achète des lettres sur la place tirées par d'autres Négocians, n'importe sur quelle place de l'Europe, paye ses achats ou reçoit le prix de ses ventes en lettres de change. Il lui importe par conséquent infiniment de connoître, lorsqu'il doit payer ou recevoir en lettres de change, toute l'étendue de la valeur de ce papier-monnaie. de ce signe représentatif de l'argent que le Commerce a inventé, & que le Commerce seul doit mettre dans la circulation pour y représenter toutes les valeurs.

POUR ne point payer, ni recevoir de paiement à son désavantage, le Négociant doit connoître la valeur de ce signe fictif dans toutes les places qui toutes concourent à lui donner des valeurs différentes, suivant les circonstances actuelles de leur Commerce respectif. Ces valeurs varient dans chaque place, & le Négociant pour connoître si ces variations sont à son avantage ou à son désavantage, doit sçavoir quel est le pair du change de chaque place, c'est-à-dire le prix qui ne donne ni profit ni perte. Les variations qui surviennent tous les jours au-dessus ou au-dessous du pair, sont ce qu'on appelle le cours du change. C'est par une connoissance exacte du pair & des variations du change, que le Négociant dispose ses opérations de Commerce de façon à tourner à son avantage le cours actuel du change.

IL y a deux sortes de monnoyes dans le Commerce, l'une réelle & l'autre idéale, appelée monnaie de change ou de banque. La plupart des Nations commerçantes ont de ces deux sortes de monnoyes. En France le louis d'or est une monnaie réelle, & la livre une monnaie idéale, comme en Angleterre la livre sterling, en Hollande la livre de gros, &c.

LA raison de l'invention & de l'usage de cette monnaie idéale est dans la nécessité des payemens qui doivent se faire d'une Nation à l'autre, qui ne peuvent se faire que par un transport réel ou par cession, c'est-à-dire par un contrat qui est la lettre de change, & de chacune en sa propre monnaie qui n'est reçue chez la Nation étrangère que comme marchandise. La monnaie idéale en a fixé le prix chez chaque Nation; de sorte que la livre sterling représente une quantité déterminée de monnoyes réelles de tous pays, sans égard à leurs valeurs numéraires dans chaque pays. Il en est de même de la livre de gros & des autres monnoyes idéales : ces monnoyes sont invariables.

LES monnoyes réelles introduites dans le Commerce ont souvent varié dans les différens Etats, de poids & de titre suivant le caprice ou les besoins de leurs Souverains. Le concours unanime de tous les Négocians, qui s'est établi par le marché, a mis le Commerce à l'abri des inconvéniens qui naistroient des variations. Le concours a formé une loi supérieure au pouvoir législatif de tous les Etats, à laquelle aucune Puissance ne sçauroit donner d'atteinte, qui a fixé le titre de l'or à vingt-quatre carats de fin, & celui de l'argent à douze deniers; & c'est sur le pied de cette estimation inaltérable faite par le Négociant que s'établit dans le Commerce une compensation des monnoyes de tous les pays, que se détermine & se fixe le pair du change dans une indépendance absolue de tout autre autorité que celle de la bonne foi dans le Commerce & de l'équité naturelle, qui est le principe inébranlable de cette fixation. Un Souverain fait de vains efforts pour faire circuler une monnoye chargée de plusieurs deniers de rémède. Le Commerce la met à sa valeur exacte suivant la quantité de carats ou de deniers de fin qu'elle contient; il separe l'aloï, & c'est sur ce pied qu'il établit le pair du change: & de même que le pair réel consiste dans la comparaison des monnoyes réelles; le pair politique ou des monnoyes de change, est le rapport des monnoyes idéales de divers pays.

AINSI le prix du change est fondé sur une proportion arithmétique du titre, du poids & de la valeur numéraire des espèces réelles d'or & d'argent reçues & données en payement; c'est là le pair réel dont on a des tables exactes pour toutes les places de l'Europe qu'on peut consulter au besoin. Mais le cours du change s'éloigne sans cesse de ce pair réel dans toutes les places, suivant les circonstances ou la situation momentanée de leur Commerce respectif; & ces circonstances établissent le cours des changes, comme d'autres circonstances établissent les prix courans des denrées & des marchandises.

L'UTILITE' du jeune Négociant que nous essayons d'instruire, nous autorise à emprunter ici l'idée qu'on trouve sur cette matière dans la sixième partie du Rapport des Finances fait au Conseil des Finances de France le 17 Juin 1717, comme la plus claire & la plus précise que nous puissions mettre sous ses yeux.

ON entend par le change le prix, auquel sont les lettres de change pour faire des remises d'une place à une autre.

LES lettres de change ont été introduites pour éviter le transport actuel
de

de l'argent, qui outre les fraix, les risques & l'inutilité de l'argent dans l'intervalle du transport, apportoit un retardement considérable au Commerce qui n'a commencé à fleurir que depuis l'usage des lettres de change.

LE change est du pair lorsqu'il n'en coûte rien pour faire remettre ce qu'on doit d'un pays à un autre.

LE change est avantageux lorsqu'au lieu de remettre par exemple cent pistoles qu'on doit en Hollande on n'en remet que quatre-vingt-quinze en lettres de change.

IL est au contraire desavantageux, lorsque pour payer la même somme on est obligé de remettre au-delà.

LE change varie, soit parce qu'il est dû réellement d'une place à une autre, soit par la demande qu'on fait tout-d'un-coup d'une grande quantité de lettres de change pour un pays qui ne doit rien, parce qu'alors la place qui fait la demande, contracte une dette dont il faudra qu'elle fournisse tôt ou tard la valeur.

IL en est de même de toutes sortes de denrées & de marchandises: s'il se présente à-la-fois un grand nombre d'acheteurs, la denrée & la marchandise hausseront de valeur. Si personne n'en demande, il faut nécessairement qu'elles baissent de prix.

CELA présupposé, tout ce qui augmente la demande des lettres de change, augmente nécessairement le change.

DEUX choses augmentent la demande des lettres de change.

L'UNE lorsqu'on a besoin de faire de nouveaux fonds dans un pays: l'autre lorsque s'agissant de payer les marchandises qu'on y a achetées, il se trouve qu'elles surpassent le prix de celles qu'on y a vendues; parce qu'après avoir compensé ce qui étoit dû réciproquement, n'ayant plus de lettres de change pour acquiter le surplus de ce qui est dû, on est obligé pour en faire la remise, de fournir une somme plus considérable.

ALORS ceux qui ont des fonds ou du crédit dans le pays auquel on doit remettre, se prévalent de la demande qu'on fait des lettres de change, & veulent y gagner à proportion que la demande est plus forte.

C'EST une opinion assez généralement reçue que l'augmentation du change a ce double inconvénient : on achette plus chère & on vend tout à meilleur marché, que si le change étoit au pair. Si le change hausse en France de 10 p^o à l'avantage de l'Angleterre, les François perdront, dit-on, 10 p^o sur tout ce qui leur est dû par les Anglois & sur tout ce qu'ils leur doivent. Cette perte s'étendra plus loin encore : on ajoute que les François perdront les mêmes 10 p^o sur toutes leurs dettes avec les Hollandois, les Allemands, les Espagnols, &c. qui ne feront plus leurs remises directement en France, mais par l'entremise des Anglois : en leur remettant quatre-vingt-dix livres, ils feront payer cent livres en France.

CETTE opinion peut être considérée à beaucoup d'égards, comme une espèce de préjugé qui n'entraîne point le Négociant éclairé. 1^o. Le prix du change ne s'élève point au-dessus de la valeur des frais & des risques du transport de l'argent, qui est par-tout arbitrée avec assez de précision pour faire préférer le transport, dès que le cours du change donne du bénéfice dans le transport réel de l'argent. Ce sont là les limites dans lesquelles les variations des changes circulent.

2^o. IL n'est pas douteux qu'un Etat qui a le desavantage du change, perd la somme qu'il paye au-dessus du pair du change, sur-tout si c'est l'Etat qui doit à l'étranger. Mais cette perte ne s'étend pas toujours exactement sur les achats & sur les ventes que font les Négocians. Si les desavantages du change sont permanens & sensibles, le Négociant instruit dirige en conséquence ses opérations, & le change n'influe en aucune façon sur les prix des denrées & des marchandises. Les prix des denrées & des marchandises se mettent ordinairement au pair du change dans tous les marchés ; c'est-à-dire que celui du vendeur ou de l'acheteur pour qui le change est desavantageux, convient d'un prix différent ou du paiement sur le pied du change au pair, de même que les prix se règlent sur le pied du crédit & sur le pied du comptant. C'est ainsi que le Commerce reprend toujours son niveau ; sur-tout dans les mains des Négocians instruits : & ce n'est pas une règle générale dans le Commerce, que l'Etat qui a le desavantage du change, vend tout à meilleur marché & achette plus chère.

LE pair réel du change est établi sur la proportion des monnoyes d'argent entr'elles ; parce que l'argent étant d'un plus grand usage dans la circulation, c'est ce métal que le Commerce a choisi pour faire l'évaluation de l'échange des monnoyes. Mais outre la proportion générale & uniforme dans

dans tous les Etats entre les degrés de bonté de l'or & de l'argent, il y en a une particulière dans chaque Etat entre la valeur de ces métaux qui est assez généralement conforme au prix du marché sur le pied duquel la valeur numéraire est réglée. La proportion entre la valeur de l'or & de l'argent est de un à quatorze & demi, c'est-à-dire qu'un marc d'or vaut quatorze marcs & demi d'argent. Cette proportion qui a varié depuis dix jusques à quatorze & demi, variera encore; elle reviendra à dix & peut-être encore plus bas, par l'abondance qui se soutient toujours des mines du Brésil, & surtout par la découverte nouvellement faite de trois mines d'or au Mexique entre Pérote & Crux-blanc dans la juridiction de Xalapa, dont l'une donne l'or sans mélange d'autre métal à vingt-deux carats de fin. Cette découverte cultivée avec soin, comme on doit s'y attendre, nous annonce une révolution dans le Commerce; mais sur-tout dans la proportion de la valeur entre l'or & l'argent. La première Nation qui suivra les mouvemens de cette nouvelle augmentation de la masse de l'or, en établissant une nouvelle proportion entre la valeur numéraire des deux métaux, forcera toutes les autres Nations à l'imiter, par la facilité qu'elle trouveroit à tirer leurs monnoyes d'argent avec un grand bénéfice.

CETTE révolution, indépendamment de la nouvelle découverte, devoit être bien-tôt l'effet naturel de la supériorité des mines d'or des Indes Occidentales sur les mines d'argent, de la consommation bien plus grande de l'argent en meubles & en vaisselle, & sur-tout de l'exportation qui s'en fait sans cesse en Asie par le Commerce du Levant & par celui des Indes Orientales. En attendant que l'Europe ressente les effets de cette révolution, peut-être très-prochaine, la proportion de la valeur numéraire entre l'or & l'argent, qui est généralement de un à quatorze & demi, est restée dans deux Etats, l'Angleterre & l'Espagne, de un à seize ou à quinze & trois quarts, ce qui donne aux autres Nations l'avantage de tirer l'argent de ces deux Etats avec environ deux & demi pour cent de bénéfice.

QUOIQU'UN Négociant ne se propose point de faire le Commerce de banque, il ne lui est pas permis d'ignorer ce que c'est que le change, ses variations, les causes de ses variations, ses avantages & ses desavantages. Il doit acquérir exactement toutes les connoissances qu'exige le Commerce de banque, soit pour débiter dans ses écritures avec exactitude ses acheteurs, soit pour créditer de même ses vendeurs, ou enfin pour profiter des avantages du change lorsqu'il doit faire ou recevoir des payemens. Il doit savoir ce que c'est que le prix certain & le prix incertain, & ce qu'on entend par arbitrage en matière de change.

ON entend par prix certain, un prix fixé & invariable; & par prix incertain, un prix variable: c'est-à-dire qu'une place donne dans le change à une autre toujours le certain pour avoir plus ou moins, & une autre, l'incertain ou plus ou moins, pour avoir le certain. Par exemple à Paris on donne un écu de six livres pour avoir cinquante-six sols communs forts des Pays-Bas, plus ou moins: Paris donne ici le certain pour avoir l'incertain. Il donne au contraire l'incertain à Cadix pour avoir le certain, c'est-à-dire une quantité incertaine de sols, depuis soixante-quinze jusqu'à quatre-vingt, pour avoir une piaſtre.

Un Négociant qui demeure dans une place où l'on donne le certain, étant obligé de faire une remiſe dans celle où l'on donne l'incertain, doit pour la faire avec avantage, obtenir pour ſon prix fixe le plus d'eſpèces qu'il eſt poſſible de celles de la place où l'on donne l'incertain; parceque plus il en reçoit pour ſon prix fixe, plus il gagne, moins il en reçoit plus il perd ou manque de gagner. Le Négociant au contraire qui fait une remiſe dans une place où l'on donne le certain, doit donner le moins qu'il peut d'eſpèces de ſa place pour le prix fixe de celle qui lui donne le certain. Ainſi le change haut dans une place qui donne le certain, comme Paris avec Londres, indique l'avantage, & le change bas, le deſavantage. Le pair de l'écu de France étant avec Londres vingt-neuf deniers & demi ſterling, il eſt évident que ſi le change monte à trente-deux deniers, la France gagne deux deniers & demi; ſ'il baiſſe à vingt-huit deniers, la France perd un denier & demi ſterling par écu. Au contraire dans une place, qui donne l'incertain pour le certain, comme Paris avec Cadix, le change haut indique le deſavantage, & le change bas, l'avantage. Le pair de la piaſtre de huit réaux ſuppoſé à ſoixante-dix-sept ſols tournois, ſi Paris donne ſoixante-dix-huit ſols pour avoir à Cadix une piaſtre de change, Paris perd un ſol par piaſtre; ſi le change baiſſe à ſoixante-seize, Paris gagne un ſol par piaſtre.

EN ſuivant ces principes, le bénéfice que le Négociant peut tirer du cours des changes, eſt une affaire d'attention & de calcul. La valeur des monnoyes connues, le pair du change & ſon cours actuel donnés, le Négociant voit dans un moment ſur quelle place il lui eſt le plus avantageux de remettre ou de tirer; ou dans quelle place il lui convient mieux de donner des ordres pour faire tirer. Car il arrive ſouvent qu'un Négociant paye ce qu'il doit dans une place en faiſant tirer de cette place ſur lui à ſon bénéfice. En ſuivant ces principes, ſes opérations ſont ſures, ſi ſon calcul eſt exact.

IL n'y avoit d'abord dans la circulation du Commerce que les lettres de change tirées par les Négocians pour payer leurs achats & leur tenir lieu d'argent comptant dans tous les pays où le Commerce les oblige de contracter. Des Négocians attentifs au bénéfice qui pouvoit résulter de la circulation de ces signes de l'argent dans toutes les places de Commerce, en ont acheté pour les revendre; ils ont ensuite formé eux-mêmes de ces signes sans autre objet que de les vendre sur la place avec profit; ils en ont augmenté ainsi la quantité, & par là ils ont donné plus d'activité à la circulation & plus de facilité aux Négocians qui trouvent toujours par ce moyen des lettres sur la place à acheter pour faire des remises dans tous les pays commerçans. On en a fait enfin une branche de Commerce très utile aux Négocians; ce qui a fait naître en même tems l'usage de l'escompte dans presque toutes les places, usage très précieux au Commerce. Nous fixerons plus particulièrement ailleurs l'attention du jeune Négociant sur le Commerce d'argent ou de banque & sur l'Escompte. L'ordre de l'instruction exige que nous nous bornions ici à lui faire connoître combien il est important dans la pratique du Commerce d'être instruit du change pour tenir les écritures avec exactitude, car il faut continuellement débiter & créditer relativement au cours des changes; & combien cette connoissance est utile d'ailleurs pour profiter des avantages & des desavantages du change, soit pour se procurer le payement des marchandises vendues, soit pour payer les marchandises achetées.

MAIS s'il est important pour le Négociant d'avoir une connoissance profonde du change, il ne l'est pas moins de connoître la forme des lettres de change, les loix, les usages du Commerce qui ont si heureusement substitué ce signe fictif à l'argent, & qui le font circuler avec une sûreté que nous ne pourrions voir sans étonnement, si nous n'étions pas accoutumés à cette circulation.

Des Papiers de Commerce.

LES Papiers de Commerce sont les instrumens de cette somme immense de crédit, qui excède prodigieusement le montant de tout le numéraire existant en Europe, & représente en même tems une prodigieuse quantité de denrées & de marchandises des quatre parties du monde, auquel le Commerce, la circulation des denrées & des marchandises, & conséquem-

ment les arts qui les produisent, doivent toute leur activité. Ce crédit est le siège de toutes les difficultés qui peuvent naître dans le cours de la circulation de ces papiers, des risques que le Négociant court à s'en charger, & ces risques lui indiquent la raison des connoissances qu'il doit acquérir, des soins qu'il doit prendre pour en bien connoître la valeur. Car cette sorte de monnoye a, comme l'or & l'argent, pour ainsi dire, son poids & son titre bien plus difficiles à assurer, mais sur lesquels le Négociant bien instruit & prudent se trompe rarement.

LA lettre de change est le premier de tous les papiers - monnoye, de tous les papiers de Commerce, & le plus important. On peut voir sur la forme, les loix & les usages de ce papier - monnoye, le chapitre *des Loix du Commerce* à l'article *des Lettres de Change*. Nous nous bornons ici à la connoissance des papiers de Commerce, des moyens de distinguer les bons des mauvais & des médiocres, en un mot de ce qui doit être sur cette matière la plus délicate qu'il y ait dans le Commerce, le fondement juste & raisonnable de la confiance du Négociant. La plus grande partie de ces papiers n'étant point une cession d'un fonds actuellement existant, mais un usage continuel du crédit, & tout particulier aiant la liberté de produire ce papier dans le Commerce sous la même forme, il est extrêmement difficile de distinguer le papier vraiment solide de celui qui ne l'est pas, & le Négociant ne sçauroit apporter trop de soin dans le choix qu'il est sans cesse obligé d'en faire.

LES autres papiers de Commerce sont d'un ordre bien inférieur pour la commodité, l'utilité & même pour la confiance dans la circulation générale. Ces papiers sont les billets au porteur, les billets à ordre & les billets pour valeur en marchandises. On les distingue en France par billets de finance & billets marchands. L'usage des billets au porteur ou à ordre est borné à la finance. Le Commerce ne se charge point de leur circulation: ces billets à six mois, quelque-fois à plus long-terme, y seroient d'autant moins propres, que les débiteurs ne sont ordinairement connus que dans la finance. Il est rare qu'ils soyent accompagnés d'endossemens, sur-tout d'endossemens de Négocians, car tous ces papiers en sont susceptibles.

A l'égard des billets marchands, ils entrent nécessairement dans la circulation du Commerce, mais dans une circulation intérieure, & par conséquent fort bornée. Comme ils sont ordinairement à long terme, on les escompte même avec peine sur la place. La forme de tous ces billets n'est qu'une

qu'une simple reconnoissance accompagnée d'une promesse de payer à un terme, qui se transporte par les endossements, comme les lettres de change.

LES assignations sont encore un papier de Commerce, mais d'un usage aussi fort borné: elles consistent dans un mandat ou ordre, donné par un Négociant sur son débiteur à un autre Négociant. L'assignation se transporte comme une lettre de change par un endossement.

PARMI les papiers de Commerce les lettres de change méritent donc la première attention du Négociant: c'est à en connoître la solidité, à bien distinguer celles dont le crédit ne peut être soupçonné, de celles dont le crédit est douteux, qu'il doit donner les plus grands soins. Les lettres de change circulent dans le Commerce pour argent comptant, & toujours avec cet avantage sur l'argent, qu'elles portent intérêt par l'escompte qui s'en fait d'un transport ou endossement à l'autre. C'est le papier-monnaie qui jouit de la plus grande confiance & qui la mérite, lorsqu'il est formé par des Négocians solides. Mais attendu qu'il est libre à tous particuliers de mettre des lettres de change sur la place, qu'un mauvais tireur trouve trop aisément de mauvais accepteurs & de mauvais endosseurs, la circulation de toutes lettres de change n'est pas également fondée sur un crédit incontestable. Il n'arrive même que trop souvent qu'un Négociant qui a joui d'un crédit passable, même quelque-fois d'un grand crédit, le perd dans un moment, & que ses traites & ses acceptations ne sont qu'une ressource préparée dans le secret de ses affaires pour soutenir un crédit sur le point d'expirer ou des entreprises ruineuses, en un mot qu'un emprunt fait sur la place au-delà des limites qu'exigent des affaires de Commerce conduites avec sagesse. Lorsqu'il circule dans le Commerce de pareilles lettres, un Négociant éclairé par l'expérience les reconnoît promptement, quoiqu'il n'y ait aucune règle écrite sur une matière si délicate; il les rejette dans la négociation. C'est ici que le jeune Négociant a sur-tout besoin de suppléer au défaut de l'expérience par ses lumières, par des connoissances particulières qui lui donnent une expérience anticipée.

IL n'est pas difficile à un Négociant, quelque jeune qu'il soit, de se mettre à couvert de la perte des lettres de change dont les tireurs, les accepteurs & les endosseurs n'occupent pour ainsi dire aucune place dans le Commerce; ou dont le Commerce est si foible qu'on ne peut les compter au nombre des Négocians de leur place. Il est toujours facile de s'en instruire, & il n'y a point de cas dans le cours ordinaire du Commerce, où la

nécessité des affaires impose celle de recevoir de tels papiers en paiement ; ou d'en prendre sur la place pour faire des remises à l'Etranger, ce qui seroit une faute d'une bien plus grande conséquence : car le Négociant ne sçauroit avoir trop d'attention à ne point endosser de papier de cette nature.

IL est une seconde sorte de papier infiniment plus dangereuse , parce qu'elle n'est produite dans la circulation que sur une confiance déjà établie, sur une confiance fondée. On a déjà vû ce papier sur la place circuler avec honneur. Il n'a pas essuyé le plus léger soupçon, les meilleures maisons de la place, & des places étrangères l'ont honoré de leur signature par leurs endossements. Ce papier de très bon qu'il étoit, est devenu très mauvais; il s'agit de le reconnoître tel. C'est l'affaire d'un moment, & c'est un moment fort critique, qu'il faut sçavoir saisir.

ON peut facilement se tromper ici, & rejeter une bonne lettre de change; mais il n'est personne qui ne convienne qu'il vaut mieux refuser de prendre une bonne lettre, que de courrir les risques d'une mauvaise. Si on étoit assuré qu'une maison ne multiplie sa signature sur la place, comme il arrive quelque-fois, que parce qu'elle est sur le penchant de sa ruine, non-seulement on n'hésiteroit pas à refuser de prendre ses lettres, mais on devroit même en donner avis à ses Correspondans: il seroit à souhaiter, s'il étoit possible d'avoir des preuves incontestables d'un fait de cette nature, que tout le Commerce en général pût en être instruit dans le moment, comme d'un orage qui menace la fortune de plusieurs maisons. Mais il est rare qu'on puisse dans le Commerce rendre ce service important, même à ses Correspondans, avec sûreté & sans inquiétude. Car dans le cas où celui qui donneroit un tel avis, se seroit trompé, il auroit frappé un coup mortel à une maison de Commerce: il en auroit détruit la fortune en anéantissant son crédit; le mal seroit irréparable, & un assassinat ne seroit pas plus cruel. On ne sçauroit avoir trop de respect & de ménagement pour le crédit des Négocians, même pour l'intérêt général du Commerce. Ainsi la probité exige rigoureusement qu'en refusant leurs lettres, ce refus ne soit jamais accompagné d'un seul mot, d'un seul geste qui puisse donner atteinte à leur crédit. Le Négociant qui est dans le doute ne doit point laisser pénétrer le secret des raisons de son refus.

C'EST ainsi qu'en usent les bons Négocians. Ils sçavent qu'il arrive souvent qu'une maison de Commerce emprunte sur la place dans des momens d'embaras, qu'il survient mille circonstances qui exigent des opérations

tions forcées, avec le secours desquelles, sur-tout quand elles ne sont que momentanées, une maison se relève, se soutient & devient ensuite florissante à force de sagesse, d'économie & de travail. Un bon Négociant s'aperçoit promptement de la situation de cette maison; il la redoute, mais il espère & fait des vœux pour elle, & il a la probité de lui garder un secret qu'elle ne lui a pas confié.

IL n'y a point de place de Commerce où il n'y ait de bons agens de change ou Courtiers; & un bon Courtier ne se charge point de la négociation de papiers douteux. Mais le Négociant doit-il suivre la confiance d'un Courtier, quelque estime qu'il lui soit dûe? Le lui conseiller, ce seroit dire à un homme qui doit toujours voir clair dans ses affaires, de n'y regarder qu'avec les yeux d'autrui. La sagesse ne donne point ce conseil. C'est ici que le Négociant doit imiter la prudence des aveugles qui ne posent point le pied à terre sans s'être assurés de la solidité du terrain. Le Négociant doit se connoître lui-même en lettres de change, & son intérêt en cette matière est assez important pour l'engager à donner à cette connoissance les soins qu'elle exige.

LE jeune Négociant doit donner ses premiers soins à connoître toutes les bonnes maisons de Commerce de sa place & celles des places étrangères, du moins le plus grand nombre qu'il lui est possible, ainsi que le plus grand nombre de signatures. Cette connoissance sera moins étendue & moins difficile à acquérir, si le Commerce de sa place est borné. Il ne lui sera pas moins utile d'être informé autant qu'il est possible, du genre d'affaires dont chaque Négociant s'occupe. Indépendamment des moyens que cette connoissance fournit au Négociant pour étendre son Commerce dans différentes places, cette connoissance lui sera utile pour juger du mérite des lettres de change.

APRÈS ces premières connoissances, que le jeune Négociant doit prendre dans sa place, ou qu'il doit acquérir par une bonne correspondance, & qu'il doit se procurer avec le plus d'exactitude qu'il est possible, il faut observer avec soin les différentes causes qui chez chaque Négociant donnent naissance aux lettres de change.

IL faut distinguer parmi les lettres de change, celles qui sont tirées ou acceptées par les Banquiers, de celles qui sont tirées ou acceptées par les Négocians qui ne sont point le Commerce de banque. Les premières n'ont

jamais que deux causes; le bénéfice d'une commission ou le bénéfice du change: car c'est à procurer ces deux sortes de bénéfices que consiste le Commerce de banque. Les secondes n'ont pour cause qu'un payement; le bénéfice de commission, celui du change ne s'y trouvant que comme des accessoires & par une suite nécessaire de l'opération. Tels sont en cette matière les fondemens de la confiance publique; ils demandent une attention de détail.

UN Banquier sage ne tire jamais de lettres qu'à son avantage, le bénéfice du change toujours en sa faveur, & il n'accepte que pour des maisons réputées solides, également à son bénéfice. Celui qui tire à un change désavantageux, ou qui séduit par l'appas d'une commission, ou quelque-fois engagé par de premières acceptations qui l'ont mis à découvert, continue d'accepter pour une maison qui emprunte la place, qui fait des opérations forcées, rend sa signature suspecte; ce qui se reconnoit à des acceptations de traites tirées à un change désavantageux: car un Négociant ne tire à un tel change que forcé par la nécessité de se faire des fonds, & pressé par le besoin. Cette opération dangereuse se reconnoit encore aux retraites que fait le Banquier, ou sur la même maison, ou sur une autre qui lui est indiquée pour se procurer son remboursement. Si dans ce cas on examine avec un peu d'attention cette maison, on la trouve embarrassée, car cette situation transpire toujours un peu, & la maison tierce qui se prête aux retraites, est infailliblement mauvaise ou associée aux embarras de la première. La fortune du Banquier qui a eu le malheur de livrer sa signature, est infiniment compromise, & le Négociant qui reconnoit le caractère dangereux aux lettres qu'on lui présente, ne doit pas leur donner sa confiance, tant à cause des risques de perdre, que pour sa tranquillité & l'honneur de son crédit.

CETTE observation ne doit cependant pas être regardée comme une règle générale & applicable à toutes les places sans exception. Les Banquiers prêtent souvent leur crédit aux Négocians sans avoir égard aux changes. Toute leur attention consiste à s'assurer que les Négocians sont solides & font des opérations de Commerce qui en leur rendant nécessaire l'usage du crédit, leur procurent des bénéfices bien supérieurs aux frais des traites & à la perte du change. La réputation du Négociant, l'étendue, la solidité de son Commerce & la sagesse du Banquier assurent le crédit de ces lettres, & sont la base de la confiance publique.

A l'égard des lettres tirées ou acceptées par des Négocians, il faut dis-
tin-

tinguer celles qui sont tirées ou acceptées par des Négocians qui font le Commerce de commission. Il y a peu d'attention à faire aux avantages & aux desavantages du change à l'égard de ces lettres, parceque le Négociant-commissionnaire qui accepte pour le compte de son commettant, a provision en main, & c'est la lettre de change dont le crédit est de la plus grande solidité. Il importe peu, que le propriétaire de la marchandise ou du fonds entre les mains de l'accepteur, ait tiré pour un besoin pressant à un change desavantageux, puisque les fonds de sa traite sont faits; & le Commerce de commission est un Commerce si assuré qu'on n'a aucun embarras à redouter de la part de l'accepteur.

LES traites du Commissionnaire pour se rembourser sur le Négociant qui lui a commis des achats, ont également une double sûreté: la solidité du Négociant qui travaille en commission & le fonds de la traite qui existe actuellement chez le Négociant sur qui la traite est tirée. Mais il est rare en ce cas que le Négociant qui a commis des achats, le rembourse autrement qu'en faisant tirer à son bénéfice; parce qu'il a sur la place des moyens de remettre à son avantage ou tout-au-moins au pair pour s'acquiter. S'il en arrive autrement, ou le Négociant est gêné ou il travaille mal; mais dans l'un & l'autre cas la signature du Négociant-commissionnaire est toujours solide: car il y a peu d'exemples de Commissionnaires qui pour s'attirer des connoissances, exposent leur crédit ou compromettent leur fortune en faisant des achats sur leur crédit pour compte d'autrui.

LES traites & les acceptations d'un Négociant données en paiement de marchandises, sont sans-doute d'un ordre inférieur, mais cependant généralement d'un crédit solide; parce qu'on voit la cause dans l'achat des marchandises qui sont chez le bon Négociant le gage de la solvabilité & de la confiance, & cela dans le cours ordinaire des opérations journalières de Commerce.

LE jeune Négociant doit se familiariser promptement avec toutes ces observations, avec ces différentes gradations de la confiance publique, pour connoître à la première inspection le mérite des lettres qu'on lui présente. On sent assez que ces observations exigent non-seulement une connoissance exacte du change, mais encore que le Négociant ait sous sa main la note des variations de tous les changes pendant quelques mois, pour voir si les lettres ont été tirées à un change avantageux ou desavantageux ou au pair. Dans le doute sur la solidité du tireur, de l'accepteur, même du premier endosseur d'une lettre de change, ou dans le cas où les signatures sont in-

connues, un seul endossement connu rassure ou établit même la confiance. Le jeune Négociant doit être assuré qu'un bon Négociant n'auroit pas endossé la lettre, s'il n'avoit pas crû sa signature en sûreté à la suite de celle du tireur, de l'accepteur ou de l'endosseur, dont la sienne garentit la solidité. C'est ainsi qu'un Négociant de réputation & d'un grand crédit fait souvent connoître d'autres Négocians, assure & étend leur crédit en acceptant leur signature pour comptant. Cette signature est l'éloge le plus fort qu'on puisse faire du crédit d'une maison de Commerce.

Nous ne nous arrêtons point ici sur l'usage que le Négociant doit faire lui-même de la liberté qu'il a de tirer & d'accepter des lettres; nous avons traité cet article dans celui où nous avons traité du Crédit.

ON doit encore observer dans le choix des lettres de change, si elles sont conformes par la date de leurs échéances aux usages des places d'où elles sont tirées. Il y a peu de places dont les Négocians tirent à plus de deux ou trois usances. Les lettres de ces places à plus long terme méritent rarement la confiance du Commerce. C'est là une connoissance encore très nécessaire, mais qu'on acquiert bien vite & si facilement, qu'elle n'exige ici que cette observation générale.

Nous avons déjà observé que le Commerce est exposé à des orages sur terre comme sur mer; qu'il a des faillites à craindre, comme des naufrages à redouter, & que toutes les ressources du Négociant contre les faillites, sont dans sa sagesse & dans son habileté. Nous ne connoissons point de précautions plus sages à prendre pour éviter l'écueil des faillites, que celles que nous venons d'indiquer. Nous devons convenir cependant que le Commerce présente de tems en tems des évènements au-dessus de la prévoyance des plus habiles Négocians. Si l'on s'arrêtoit trop à des accidens de cette nature qui, quoi qu'on en dise, arrivent fort rarement, on s'exposeroit à s'abandonner à une crainte excessive, capable de répandre le découragement sur toutes les opérations de Commerce; ce qui seroit sans doute un grand obstacle aux progrès de la prospérité d'une maison. La prudence trop craintive en multipliant trop les risques ou en les grossissant aux yeux du Négociant, est souvent une source d'erreurs ou la cause d'une inaction ennemie de l'industrie & du Commerce, ennemie sur-tout des grands succès. Il est presque impossible de prescrire en cette matière, de justes bornes, des limites précises entre une témérité tôt ou tard funeste dans les affaires de Commerce, & une hardiesse sage & réfléchie qui est le fruit des lumières & de l'expérience.

Du Commerce de Banque.

LA Banque est un Commerce d'argent & de crédit. L'art du Banquier consiste à faire circuler l'un & l'autre dans toutes les places de Commerce avec bénéfice; & ce bénéfice, il ne peut l'attendre que des variations des changes. Le Banquier doit donc avoir sans cesse les yeux ouverts sur les changemens, qui surviennent dans le cours du prix du change entre les différentes places qui ont une correspondance mutuelle: il doit encore en étudier les causes pour en prévoir les suites. C'est avec le secours d'une connoissance exacte & profonde des variations des changes & de leurs causes, que le Banquier fait sans cesse avec bénéfice l'opération de Commerce connue sous le nom d'*arbitrage*.

ON entend par *arbitrage* en matière de change, le bénéfice qu'un Banquier peut se procurer d'une remise ou d'une traite sur une place préférablement à une autre. *Ricard* définit l'*arbitrage*, une négociation d'une somme en change une ou plusieurs fois réitérée, à laquelle un Banquier ne se détermine qu'après avoir examiné par plusieurs règles de quelle manière elle lui tournera le mieux à compte. Cette opération a pour objet de se procurer un bénéfice suivant le cours des changes & en faisant passer une somme par différentes places. Le Banquier remet & tire aussi par spéculation lorsqu'il peut prévoir l'abondance ou la disette d'argent sur une ou plusieurs places. On doit conclure de là que le Banquier est sans cesse à découvert ou par des traites, ou par des acceptations, ou par des ordres, ou par des endossements, & que la Banque est par conséquent la branche de Commerce la plus difficile & la plus orageuse, tant par la connoissance profonde du change & des loix du calcul qu'elle exige, que par la multiplication des écritures & la quantité infinie de Correspondans que le Banquier doit avoir dans toutes les places, dont le choix est fort délicat & dont le grand nombre multiplie infiniment ses risques, sur-tout lorsqu'il fait la banque par commission qui est dans plusieurs places, principalement en Hollande, la branche de la banque la plus riche, la plus importante & la plus utile au Commerce.

IL est heureux pour le Commerce en général, comme nous l'avons observé ailleurs, qu'il y ait dans toutes les places de Commerce, des hommes du premier mérite qui s'occupent de cette branche de Commerce, qui n'a pour

objet que la circulation & sur-tout la circulation du crédit, à laquelle ils donnent par leurs opérations journalières une étendue & une activité dont le Commerce ne sçauroit se passer. On n'estime peut-être pas assez des Citoyens qui passent leur vie à calculer la circulation des denrées & des marchandises, celles de l'or & de l'argent, & des signes qui représentent l'un & l'autre; qui donnent par un travail continuel la plus heureuse étendue à cette somme de crédit général qui est la principale base de l'activité de la circulation & du Commerce. La politique doit assigner un rang distingué à ces Négocians qui semblent ne jouir d'une grande fortune & d'un grand crédit, que pour entretenir continuellement dans différentes places une abondance de signes représentatifs sans laquelle toutes les affaires de Commerce y seroient languissantes; qui observent sans cesse la marche des affaires politiques, leur liaison avec celles du Commerce; qui calculent les forces & les ressources des Etats, & sçavent dans des momens intéressans rendre des services très importants à leur patrie.

De l'Escompte.

L'USAGE de l'Escompte touche de trop près à celui des papiers de Commerce, pour le passer sous silence. L'escompte est proprement l'achat du transport des papiers de Commerce, & le prix de ce transport est réglé par le cours de l'intérêt de l'argent sur la place. Le papier qui se négocie sur la place au-dessous de ce prix, perd & cette perte est un avertissement d'un discrédit très dangereux. Le Négociant doit être ici insensible à l'appas du gain. Il doit prendre d'ailleurs toutes les précautions que nous avons expliquées sur le choix du papier qu'il veut escompter. Nous avons dit encore un mot de l'usage de l'escompte dans l'article du crédit.

Du Commerce de l'Amérique.

L'UTILITÉ des hommes pour un Etat est une matière de calcul. Tout Citoyen qui a du bien ou de l'industrie, qui en fait usage pour procurer aux autres des moyens de subsister, est un homme utile. Il est encore plus, si de ses richesses ou de son industrie il en résulte des produits propres pour le Commerce étranger; & qui attirent l'argent des autres Nations.

tions. C'est - là ce qui caractérise l'utilité des habitans des Colonies de l'Amérique. Ils créent un bien qui n'existoit pas, en défrichant une terre qui ne rapportoit rien; ils contribuent à la subsistance des habitans de leur Patrie par la consommation de ses denrées & de ses manufactures, qu'ils payent par un échange de denrées dont l'Etat ne peut se passer, & qui lui donnent le double avantage de fournir à une grande augmentation d'industrie & en même tems à une grande exportation très riche.

ON a calculé en Angleterre le nombre d'Ouvriers & de Manufacturiers, que la consommation des habitans des Colonies à sucre fait subsister en Angleterre. On a démontré que les Anglois des Isles sont dans la classe des Citoyens qui contribuent le plus à enrichir l'Etat; & qu'il n'y a aucun d'eux, l'un dans l'autre, qui ne fournisse les moyens de subsister à cinq personnes en Angleterre. D'où l'on conclut qu'un seul habitant des Colonies est aussi utile à la Patrie que le peuvent être les cinq personnes qu'il y fait subsister.

IL est heureux pour les Négocians des Nations qui ont des Colonies, que le Commerce de l'Amérique, le Commerce le plus utile, le plus riche pour leur Patrie, soit en même tems celui qui leur présente les occasions les plus fréquentes de spéculations heureuses, & de soutenir, d'étendre même tous les jours par un travail infiniment utile pour eux, la richesse nationale. Car c'est la sagesse & l'activité de leurs opérations avec les Colons, qui animent, qui excitent sans cesse l'émulation de ces derniers à étendre leur culture, à augmenter les envois des productions de l'Amérique en Europe.

CE Commerce consiste dans l'envoi des marchandises d'Europe, en marchandises sèches & en comestibles, & dans les retours des denrées de l'Amérique. Les habitans des Colonies de l'Amérique ont les mêmes besoins que ceux d'Europe, si on en excepte les vêtemens d'hyver, que leur climat leur rend inutiles; & ils n'ont ni vins, ni eaux-de-vie, si ce n'est les eaux-de-vie de sucre; ni farines, ni salaisons, ni aucune sorte de manufactures. Il faut leur porter des étoffes légères, des toiles de toutes sortes, de la clinqualerie, des parures, des bas, des chapeaux, des meubles, des utensiles de toute espèce; des armes & des munitions de guerre. Le Négociant qui se livre à ce Commerce doit, pour le suivre avec succès, connoître les prix & les qualités de tous ces articles, ceux qui y conviennent le mieux. Ce Commerce exige une assez grande connoissance d'une infinité de productions de l'art. Car il faudroit attendre peu de succès d'une cargaison qui ne seroit pas bien assortie: toutes les cargaisons pour l'Amérique doivent l'être;

& celles qui le font le mieux, font aussi celles qui donnent le plus d'avantage: même les cargaisons de comestible, qui font quelque-fois les plus heureuses, veulent être bien assorties. C'est la branche de Commerce dans laquelle la concurrence cause le plus de révolutions momentanées, & qui donne par cette raison les plus grands risques & les plus grands bénéfices. Les denrées de l'Amérique sont aussi sujettes à de mauvaises récoltes, surtout les Indigos. L'habileté du Négociant consiste à tourner ces révolutions à son avantage; à mettre ses navires à couvert d'une mauvaise vente, ou d'une vente foible, des frais de démeurage & d'un faux fret.

IL est rare qu'une Colonie manque en même tems de tous les articles qu'on peut y envoyer, mais il est rare aussi qu'elle ait une abondance égale de tout à l'arrivée de chaque vaisseau. C'est là la raison qui exige que le Négociant donne une grande attention à l'assortiment de sa cargaison. A cette attention il doit ajouter celle de n'employer que des navires d'un port médiocre; c'est-à-dire depuis cent jusques à deux-cent ou deux-cent-cinquante tonneaux. Il en résulte une vente plus prompte, un chargement pour le retour bien plutôt formé, & moins de frais de démeurage, frais qui absorbent une partie du bénéfice du voyage, & donnent quelque-fois de la perte. Un petit vaisseau donne encore un grand avantage pour le fret, car le fret est une branche de ce Commerce, qu'un bon Négociant ne néglige pas. Lorsqu'un vaisseau est d'un grand port, le Négociant est obligé de le charger pour son compte à moitié ou aux deux tiers, avant que personne veuille y prendre du fret, tant à cause de la lenteur de son expédition, que parceque les propriétaires des denrées ne veulent point les placer au fonds d'un navire.

ON spécule ordinairement sur les avis de la Colonie. Ces avis doivent être combinés avec le nombre des vaisseaux expédiés depuis quelques mois, & comme il est à présumer que tous les Négocians qui suivent le même Commerce, ont reçu en même tems de semblables avis, ce fera au Négociant qui aura le plutôt expédié son navire, & dont le navire sera le meilleur voilier, qui en profitera: car l'abondance succède promptement à la disette, & par cette raison il est quelque-fois plus avantageux d'y porter de certains articles, dont les avis assurent que la Colonie ne manque pas.

LES marchandises de retour sont rarement au choix du Négociant. Il faut qu'il établisse le bénéfice de son voyage sur le haut prix de la vente de ses marchandises d'entrée à la Colonie. Celles de sortie lui donnent ordinai-

rement de la perte plus ou moins; il les assortit autant que les payemens qu'il est obligé de recevoir, peuvent le lui permettre, car on ne paye qu'en denrées; & le plus ou le moins de bénéfice de son voyage dépend ensuite des prix courans des denrées de l'Amérique, qu'il trouve à son retour en Europe, qui varient suivant l'abondance des retours & la demande de l'Etranger.

TOUTES les opérations de ce Commerce se font en Amérique par un habitant Négociant-commissionnaire, ou par un Capitaine *gérant*; & dans ce dernier cas, tout Négociant prudent doit avoir un bon Correspondant auquel le Capitaine laisse le soin de vendre la partie de sa cargaison, qu'il n'a pû vendre, lorsqu'il a pû s'expédier avec une partie du produit de sa cargaison & un bon fret.

BEAUCOUP de Négocians des ports de France, sur-tout des ports du PONENT, ont fait des voyages aux Colonies Françaises, & c'est une expérience acquise qui doit leur donner un grand avantage. Les Colons sont pour eux une Nation étrangère, qu'ils ne sçauraient trop bien connoître: c'est chez eux qu'ils apprennent mieux leurs usages, leurs goûts, leurs mœurs, leurs forces & leur manière de traiter. Quelques-uns même ont acquis des *Habitations* ou *Plantations*, ou y ont part; ce qui pourroit rendre en France ce Commerce plus riche pour le Négociant & pour l'Etat, si le François y portoit les mêmes soins & le même esprit d'économie, que les Négocians Hollandois employent au Commerce de leurs Colonies de Berbice & de Surinam.

LES Négocians d'Amsterdam envisagent les Colonies Hollandoises de tous les côtés qui peuvent les rendre respectivement le plus utiles pour eux & pour les Colons. Les uns prennent part à leurs Plantations, ou les reçoivent en hypothèque, pour des avances considérables qu'ils leur font à un demi pour cent par mois, lorsque les Colons méritent d'ailleurs par leur culture ou leurs améliorations, la confiance des Négocians. D'autres achètent même des Plantations, & sçavent les mettre en valeur. Ce sont là des encouragemens, qui améliorent les Plantations, qui multiplient les défrichemens, & qui ont déjà rendu le Commerce de l'Amérique assez riche pour faire croire que Surinam seul est plus utile aujourd'hui à la République, que le Commerce des Indes Orientales. Toute l'attention du Négociant Hollandois consiste essentiellement à ne livrer sa confiance qu'à des Colons sages & économes, & il y a peu de Colons de cette Nation qui laissent déperir leurs Plantations, & qui veulent se priver des avantages d'une correspondance, qui soutient ou augmente sans cesse leur fortune.

*Des Avis, & de la légitimité des Bénéfices du Commerce
en général.*

L Commerce demande des spéculations, & les Avis en sont l'une des principales bases. Le spéculateur combine des faits & des circonstances, qu'il ne doit jamais supposer, & qu'il ne peut connoître que par des avis. Si le Négociant ne peut être trop circonspect dans les avis qu'il donne, car il doit en donner à ses Correspondans, il ne sçauroit donner trop d'attention à ceux qu'il reçoit, sur-tout pour distinguer ceux dont on ne peut profiter sans blesser les loix de l'exacte probité.

IL y a des vérités morales pour lesquelles le sentiment n'attend pas la discussion, parce qu'il suffit de les entendre pour les avouer. Il n'est cependant pas inutile de les rappeler à ceux qui peuvent les oublier ou être tentés d'en éluder la pratique dans des occasions délicates où le pas est glissant, où sur une pente rapide on est encore poussé par l'affus de l'intérêt qui nous aveugle & nous précipite.

LA bonne foi sera toujours l'ame du Commerce: elle suppose la candeur, la droiture, & même la simplicité, qualités qui jointes à la prudence éclairée attirent au Négociant la confiance, & n'excluent point l'habileté (a).

LES vérités morales de l'état du Négociant sont dans son cœur: c'est à lui à se juger & à discerner l'honnête de l'injuste, ce qui est permis & ce qui ne l'est pas, dans ces circonstances où il ne doit pas faire aux autres ce qui ne doit pas être fait envers lui. Cette règle sùre, invariable, & qui a ses bornes, lui apprend, quand il la fait servir à mesurer ses actions, que là où il ne court aucun risque, il ne doit avoir aucun profit. Ainsi il lui sera aisé de déterminer sur la simple exposition des avis certains qu'on reçoit dans le Commerce, ceux dont il peut honnêtement faire usage.

ON appelle un avis certain celui que nul autre que le Négociant qui le reçoit, ne peut avoir, qui ne laisse aucun doute & dont la publicité est cependant nécessaire, parce qu'il doit influencer sur toutes les opérations & sur tous les mouvemens du Commerce en général. Par exemple: je reçois par un

(a) *Conjunctam cum justitia prudentiam. Cic. de Offic. lib. 2.*

un Courier extraordinaire le premier avis d'une augmentation d'espèces, d'une déclaration de guerre imprévue, &c. Dans l'un & l'autre cas, je ne divulgue pas mon secret; j'achète subitement des marchandises & je surprend le vendeur nécessairement moins instruit que moi, sans craindre le reproche qu'il me fera tôt ou tard, & qu'il sera bien en droit de me faire. On a vu dans ce premier cas le spéculateur obligé d'annuler ses achats, & prévenir la condamnation d'un tribunal qui auroit jugé le fait punissable. Que seroit-ce de celui qui, assureur sur un navire, profiteroit à l'insçu des autres, de l'avis certain de son naufrage pour se faire réassurer, ou qui au contraire assureroit sur un autre vaisseau, ayant seul le premier avis de son arrivée à la côte? Les mœurs sont déjà bien corrompues lorsque des hommes connus, pour s'être deshonorés par de pareils traits, ne sont pas flétris publiquement de manière à être exclus de la Société, & jouissent impunément, comme on dit, de la perte de leur réputation.

IL y a des avis certains & particuliers, qui quoique assurés, n'ont ni les mêmes objets, ni souvent le même degré de certitude que ceux dont on vient de parler, & dont un Négociant peut faire usage sans faire tort à celui dont l'ignorance tourne au profit de l'homme instruit. Tel est l'avis d'une révolution naturelle que tout Négociant bien informé peut apprendre. Le Négociant a l'œil ouvert sur tous les marchés où il peut acheter & vendre. Un avis utile est souvent le fruit unique & tardif des correspondances qu'il entretient, des dépenses qu'il a faites en voyages pour les acquérir, & des frais qu'il fait actuellement en ports de lettres. L'avantage d'acheter le premier sur l'avis ou l'annonce d'une mauvaise récolte, d'un événement destructeur, est le prix de la diligence d'un Correspondant, ou de la bonne conduite d'un navire qui devance tous les autres. Un Négociant profite d'une découverte qu'il n'est pas obligé de manifester: exactement informé il combine des opérations, il forme une entreprise heureuse sur le calcul du prix des choses qu'il juge devoir être le plus recherchées. Le vendeur ne peut se plaindre que de son ignorance, ou de n'avoir pas eu la même activité.

L'ANCIENNE Philosophie, quoique moins éclairée que la nôtre, étendoit encore plus loin que nous les maximes de la bonne foi dans le Commerce ou dans les achats des particuliers. On ne doit jamais dans le Commerce, disoit un Ancien (*b*), feindre ce qui n'est pas, ni dissimuler ce qui est; & un
hom-

(*b*) Ex omni vita simulatio dissimulatioque tollenda est. Ita nec ut emat melius nec ut vendat, quidquam simulabit, aut dissimulabit Vir bonus. Nunquam igitur ut utile peccare, quia semper est turpe: & quia semper est honestum Virum bonum esse, semper est utile. Cic. de Offic. lib. 3.

homme de bien ne fera jamais l'un non plus que l'autre, ni pour vendre plus chère, ni pour acheter à meilleur marché. Il doit demeurer pour constant, ajoute-t-il encore, qu'il n'est jamais utile de mal-faire, puisque ce qui est honteux ne sauroit être utile, & qu'il est toujours utile d'être homme de bien, parceque ce qui est honnête est toujours utile.

IL n'y a pas de milieu dans la profession du Négociant. Soyez heureux, hardi, & ne foyez point délicat sur les moyens, vous serez riche; foyez prudent, malheureux & rigidement honnête-homme, vous ne vous élèverez que difficilement au-dessus de la médiocrité. Le sage qui ne se permet aucun gain illicite, qui ne fait pas légitimer un profit injuste ou douteux, ne refusera pas aussi les dons de la fortune, ni le prix d'un travail assidu. Comme il n'aura pas à rougir d'un bien justement acquis, il pourra sans crainte, sans ostentation, & avec assurance avouer son opulence (c).

IL ne suffit pas au Négociant de vouloir être intègre, pour l'être en effet. La probité a besoin de lumières dans l'état de Négociant, plus que dans tout autre: car il n'en est point où l'homme se trouve si souvent son propre juge. Le Négociant doit continuellement concilier la balance de la fortune avec celle de la justice. On ne sauroit donc apporter trop d'attention à distinguer les avis de Commerce qui permettent au Négociant d'agir, & sans le secours desquels il ne sauroit spéculer, des avis dont la droiture de son état lui interdit l'usage; puisque c'est sur les avis que la probité du Négociant peut être le plus souvent & le plus facilement compromise.

ON peut distinguer les avis de Commerce en avis *généraux* ou *communs*, & en avis *particuliers*.

ON peut regarder comme avis *généraux* ou *communs*, ceux que tous les Négocians se procurent & reçoivent par la poste; qui leur apprennent l'arrivée des vaisseaux, les naufrages, l'abondance ou la disette des denrées ou marchandises, la demande ou le calme, les prix courans actuels, & quelque-fois l'apparence d'augmentation ou de diminution, &c. Il n'est point de Négociant qui n'ait pris les plus justes précautions pour se procurer ces sortes d'avis, & qui n'en reçoive: & ces avis très utiles aux Négocians

(c) Sicut sapiens nullum denarium intra limen suum admittat malè intrantem, ita & magnas opes, munus fortunæ fructumque virtutis non repudiabit, non excludet, audacter & propalam erit dives. Senec. de Vit. beat. c. 23.

cians qui ſçavent en profiter, ſont infiniment précieux au Commerce, en ce qu'ils ſont le principe de la concurrence, & l'agent de la circulation qui lui eſt ſi néceſſaire.

UN Négociant d'Amſterdam reçoit un avis de l'Andalouſie que les oliviers y ont ſouffert. Non-ſeulement il ne ſe défait pas de ſes huiles, mais il fait acheter une grande quantité de ce qui ſ'en trouve en ville, comptant ſur une augmentation de prix, parceque l'Andalouſie n'en fournira pas tant qu'à l'ordinaire. Plusieurs Négocians peuvent avoir reçu le même avis, même ceux qui ont des huiles en vente, ſans que le prix augmente, juſques à ce que la demande ſe multiplie. L'art du Négociant conſiſte dans ce cas à prévenir la concurrence par la prompte exécution de ſa ſpéculation, & à ne pas ſe laiſſer séduire par des avis d'une récolte manquée, qui quelque-fois ne ſont fondés que ſur des apparences trompeuſes. L'incertitude, car il y en a toujours peu ou beaucoup, retient ordinairement dans ce cas la concurrence en ſuſpens pour quelque tems, & expoſe toujours le ſpéculeur diligent à quelques riſques.

HAMBOURG eſt l'une des premières places de Commerce de l'Europe. C'eſt un riche entrepôt des marchandises du Nord & de celles du Midi. On y porte & elle tire auſſi elle-même par ſa propre Navigation, de France & de Hollande, des vins, des eaux-de-vie & de toutes les denrées du Levant & de l'Amérique. Il eſt naturel par conſéquent que dans le cours ordinaire du Commerce, toutes ces denrées auxquelles les droits d'entrée, de sortie, de commiſſion, de magaſinage, le fret & l'aſſurance ont déjà donné une valeur nouvelle, ſoient plus chères à Hambourg, qu'en France & en Hollande. Il arrive cependant aſſez ſouvent des momens où d'habiles Négocians, ſur-tout d'Amſterdam, font de très bonnes ſpéculations ſur les prix des mêmes denrées à Hambourg, & les font revenir en Hollande avec un bon bénéfice. Cela arrive quand on a trop envoyé à Hambourg, & que les mêmes denrées manquent enſuite en Hollande, où il ſurvient de la demande. Mais pour ſ'aſſurer un bénéfice dans ces opérations de Commerce, le Négociant doit prévoir de bonne heure que quelque marchandise augmentera, & être des premiers à donner des ordres à Hambourg pour en faire acheter. C'eſt de ſon intelligence employée à ſe procurer de bons avis dans ce cas ſingulier obſervé par un petit nombre de Négocians, & de la promptitude dans l'exécution, que dépend le ſuccès de la ſpéculation.

PERSONNE ne peut douter de la légitimité des opérations de Commerce
Tom. II. T t que

que font les Négocians en conséquence de ces sortes d'avis; & il feroit bien facheux pour le bien général du Commerce, qu'on put faire naître chez les Négocians des scrupules à ce sujet. Car ce feroit ralentir l'activité du Commerce que les avis raniment par-tout où il est languissant. D'ailleurs ces opérations font toujours accompagnées de quelque sorte de risque.

LES avis *particuliers* ne font point dans la marche ordinaire du Commerce: ils n'appartiennent point comme les autres au général des Négocians. Un très petit nombre d'entr'eux peuvent s'en procurer, & c'est précisément à cause que ces sortes d'avis ne font à la portée que de fort peu de gens, que le Négociant qui a la facilité de se procurer cet avantage, doit être extrêmement attentif à distinguer ceux de ces sortes d'avis, dont il peut faire usage légitimement & sans compromettre la probité de son état.

LA sechereffe, la grêle ou une maladie contagieuse, qui attaque quelquefois les oignons du saffran, en font manquer entièrement la récolte dans le Gatinois. Un Négociant d'Amsterdam en reçoit la nouvelle par un Courrier que lui expédie son Correspondant, & il achette en conséquence tout le saffran qui se trouve sur la place. Un autre Négociant de la même ville reçoit l'avis par un Courrier, que suivant l'avis reçu des Indes Orientales les vaisseaux de la Compagnie d'Angleterre n'apporteront point de poivre cette année; en conséquence il fait de grands achats de poivre. Un autre apprend par un Ministre, que la guerre va être déclarée incessamment, & que les armées agiront dans les Pays-Bas, & fait de grands amas d'eau-de-vie apportée des armées. Un autre enfin se procure par un Courrier la nouvelle certaine que les préliminaires de paix, ou le traité même est signé; & il en profite pour faire acheter des fonds publics d'Angleterre.

Tous les avis particuliers & autres de ce genre, peuvent donner lieu à des spéculations très lucratives, mais avec différens degrés de certitude dans le succès; & c'est le plus ou le moins de certitude de succès, qui doit décider le Négociant sur la légitimité de son opération. Nous n'admettons point ici cette doctrine inutilement sévère, que quelques hommes peu scrupuleux eux-mêmes dans le secret de leurs affaires, affectent de montrer dans le public sur cette matière. Egalement avides d'une grande réputation de probité & de fortune, ils condamnent en public des opérations qui les ont enrichis dans le secret de leurs comptoirs. Ce feroit décourager cet esprit de spéculation qui donne la vie au Commerce, qui en est, pour ainsi dire, l'ame par l'activité qu'il donne à la circulation des denrées & des marchandises. La science du Négociant feroit bien moins
utile.

utile, si on en retranchoit l'art de spéculer; & le Négociant n'est point habile, s'il n'a cette sagacité, ce talent heureux d'appercevoir promptement les liaisons des choses, de prévoir avec une sorte de certitude les suites des évènements, & de combiner exactement les probabilités des succès. Mettre par des scrupules mal-fondés, des entraves à cette sagacité précieuse des génies spéculatifs, ce seroit nuire évidemment au Commerce qui leur doit en grande partie son activité. Si les spéculations des Négocians sont non-seulement très utiles, même très nécessaires au bien du Commerce en général, qui souvent languiroit sans elles, elles sont elles-mêmes très licites. Le gain est le but des spéculations, comme il est le but du Commerce en général; mais c'est un but légitime, but sans lequel on conçoit aisément que personne ne voudroit s'exposer aux risques du Commerce, & en essayer les travaux: il suffit que l'on n'employe que de bonnes voyes pour parvenir à ce but. Tout achat de marchandises fait par spéculation, est donc fondé sur une opinion d'augmentation de prix, sans laquelle la spéculation n'auroit pas eu lieu; mais personne n'a droit de sçavoir sur quoi un Négociant se fonde lorsqu'il conjecture que le prix de tel ou de tel article augmentera.

MAIS ne peut-on pas en respectant le génie spéculatif si nécessaire au bien général du Commerce, assigner les limites auxquelles la probité du Négociant doit arrêter ses spéculations? On doit regarder comme un principe incontestable que c'est l'incertitude du succès des entreprises, & les risques qui en sont inséparables, qui légitiment tous les bénéfices du Commerce, quels qu'ils soient; lorsque d'ailleurs la spéculation n'a point pour objet un Commerce proscrit par les loix. Si l'on examine sur ce principe toutes les sortes d'avis particuliers qu'un Négociant peut se procurer, on n'en trouvera que fort peu dont il ne lui soit pas permis de profiter.

CE n'est pas parceque les avis particuliers précèdent les avis publics, que peu de Négocians sont à portée de se les procurer; que presque tous exigent la dépense de l'envoi d'un Courrier, qu'on peut se permettre de regarder comme illégitime les spéculations que des Négocians font en conséquence de ces avis; mais c'est uniquement dans le cas où l'avis annonce un fait, ou un évènement dont la certitude est incontestable, comme l'avis de la signature de préliminaires de paix ou d'un traité, donné par un Ministre: ce Négociant qui se procure un tel avis, peut faire des achats sans limites, & s'assurer dans un moment un gain immense sans courrir le moindre risque. Cette certitude d'un succès infaillible anéantit entièrement le seul titre de la légitimité des gains du Commerce. Une certitude aussi parfaite n'accom-

pagne aucune de ses opérations. On rend alors l'opération bien criminelle lorsqu'on affecte de faire vendre d'une main des effets, pour en avilir le prix, pendant qu'on en fait faire de l'autre une espèce d'acquaparement. La spéculation d'un Négociant en conséquence d'un tel avis, ressemble à celle de celui qui assure un navire dont il fait l'arrivée, ou qui en fait assurer un dont le naufrage lui est connu. L'avis d'un Ministre qui est la confiance du secret du cabinet, porte la même certitude, & le Négociant qui en profite, ne blesse pas moins les loix de la probité, que celui qui assure un navire qu'il fait arrivé, ou qui fait assurer un dont il fait le naufrage; & que celui qui profite, soit de l'ignorance soit du mauvais état des affaires d'un vendeur, pour acheter des marchandises à un prix vil au-dessous du cours de la place. Dans tous ces cas il y a du vol, & c'est la certitude du succès qui en est l'unique principe.

Si l'on admettoit un autre principe sur cette matière délicate, on répandroit des scrupules infinis & très nuisibles à l'activité du Commerce, sur toute la conduite des Négocians. Si l'on examine sur ce principe les avis particuliers, qui ne sont point la confiance du secret d'un cabinet, ou l'attestation de l'arrivée ou du naufrage d'un navire, on les trouvera tous accompagnés d'une sorte d'incertitude plus ou moins grande, & les opérations qui se font en conséquence dans le Commerce toujours aussi accompagnées de quelque risque. On a vû des Négocians perdre considérablement sur des amas d'eau-de-vie faits en conséquence de l'avis d'une guerre assurée; sur des achats d'huiles, de safran, & d'autres denrées, sur l'avis d'une récolte manquée. Il est souvent arrivé ou que ces avis étoient mal-donnés, ou que la disette de denrées dans un pays où la récolte a souffert, s'est trouvée ensuite remplacée par l'heureuse récolte des mêmes denrées en d'autres lieux, qui ont établi l'abondance dans les marchés sur lesquels les spéculations ont été portées: & il n'est pas rare de voir des Négocians se refuser à ces sortes d'avis ou ne s'y livrer par la crainte d'exposer leur fortune ou leur crédit, qu'avec une grande modération, ce qui est un parti toujours sage.

LES avis qu'on peut recevoir de la prise d'une place, de l'arrivée d'un ou plusieurs vaisseaux des Indes par un Courrier qui devance les Courriers ordinaires, ne portent point une plus grande certitude. On ne se livre point sans risques à de pareils avis, qu'on a souvent vûs contredits. D'ailleurs ces sortes d'avis ne portent que des nouvelles publiques, & le Négociant qui les reçoit, n'est point le dépositaire d'un secret, d'un fait certain, mais d'un fait rendu public dans le lieu d'où le Courrier est expédié, & dès que
le

le Négociant ne se procure d'autre connoissance que celle qui appartient au public, personne ne peut se plaindre des opérations qu'il fait en conséquence ; parceque d'un côté tous les Négocians peuvent se donner le même avantage, & que de l'autre cet avantage est toujours accompagné d'incertitude & de risques. N'a-t-on jamais reçu en effet la nouvelle d'une grande victoire, qui peu de jours après se trouvoit convertie en une entière défaite, ou en une retraite heureuse ? Les avantages de la prise d'une ville dans les Indes Orientales ne peuvent-ils pas être balancés peu de jours après par la perte d'une Colonie en Amérique, ou d'un Fort à la côte d'Afrique ? L'avis des Indes que la Compagnie d'Angleterre n'apporte point de poivre, assure-t-il que l'indigence des retours de cette Compagnie en cette épicerie, ne fera pas remplacée dans le Commerce par l'abondance des retours des autres Compagnies d'Europe ? L'avis que le safran Gatinois a manqué, en supposant que le Correspondant qui le donne, ne s'est point trompé sur le plus ou le moins de disette, assure-t-il celui qui reçoit cet avis de la disette ou de l'abondance en Espagne qui peut être telle, que la disette du Gatinois ne fasse aucune sensation sur le Commerce ?

DANS tous ces cas une forte d'incertitude est inséparable de ces avis particuliers, & telle que bien des Négocians ne daignent pas faire la dépense de se les procurer ; & cette incertitude est bien suffisante pour légitimer les spéculations, que des Négocians peuvent faire sur ce principe. Les spéculations du Commerce ne peuvent se faire que sur des faits, & l'art de spéculer consiste essentiellement à se procurer la certitude des faits autant qu'il est possible. Or se procurer cette certitude des faits par le Courrier ordinaire, ou par un Courrier qui devance ce Courrier ordinaire, c'est se procurer toujours le même degré de certitude ; & le Courrier particulier ne donne pas d'autre avantage au Négociant qui s'en sert, que celui d'être instruit un peu plutôt, que ceux qui attendent la nouvelle d'un fait par le Courrier ordinaire : mais aussi s'il agit, il a le desavantage d'agir avec plus d'incertitude que n'en auront ceux qui auront attendu le Courrier ordinaire. Il suit la confiance d'un témoignage unique sur la certitude d'un fait, pendant que le Courrier ordinaire donne la connoissance d'un fait dont la vérité attestée par un grand nombre de Correspondans, ne laisse plus aucun doute. Cependant le Négociant qui a attendu l'arrivée du Courrier ordinaire se hâte de faire des achats, & en a quelque-fois fait pour de grandes sommes, avant que les propriétaires vendeurs soient instruits d'un fait étranger à leur place, qui doit faire monter le prix de leurs marchandises. Car il arrive souvent que

les avis venus sur des articles particuliers de Commerce par le Courrier ordinaire, sont en si peu de mains, que ceux qui les ont reçus, ont presque toujours, sur-tout dans les premiers momens, les mêmes avantages, pour acheter à bas prix, que ceux qui agissent sur des avis reçus par un Courrier extraordinaire. L'on ne sçauroit contredire la légitimité des opérations qui se font sur les avis que les Négocians se procurent, soit par le Courrier ordinaire, soit par des Courriers particuliers, si on en excepte l'avis qui rend un Négociant dépositaire d'un secret du cabinet, ou de l'Etat, ou des avis tels que ceux qui attestent un navire arrivé ou naufragé, sans vouloir exclure de la science du Négociant les spéculations, l'art de les faire, c'est-à-dire, la partie de cette science qui intéresse le plus le Commerce, comme étant celle qui lui donne la plus grande activité.

Si on consulte les propriétaires des marchandises ou denrées qui sont au marché, on n'en trouvera pas un seul qui ne désire la présence de l'acheteur, qui ne soit instruit qu'il ne sera attiré que par des ordres ou des avis, & qui ne désire que les Négocians reçoivent des ordres ou des avis qui les engagent à acheter promptement, sans s'embarasser des moyens par lesquels ces Négocians peuvent se les procurer. L'intérêt des vendeurs est généralement borné à vendre au cours de la place, & s'il s'en trouve parmi eux qui ne soient pas pressés de vendre, comme il arrive souvent quand le calme de la place tient les prix trop bas; ils spéculent eux-mêmes sur leurs propres magasins; ils les tiennent fermés, jusques à ce que des avis publics ou particuliers qu'ils savent aussi se procurer ou qu'ils observent sur la place, les engagent à les ouvrir. Le Négociant chargé avec abondance d'un ou de plusieurs articles qui sont sans demande, ou sur lesquels il peut être assuré soit par des avis publics, soit par des avis particuliers, qu'il y aura une grande augmentation, en attendra l'évènement: qui oseroit condamner la spéculation de ce Négociant? Et si celui-ci gagne en suivant des avis particuliers, à ne point vendre, sans blesser les loix de la probité; celui qui gagne en achetant en suivant les mêmes avis, les blessera-t-il d'avantage? L'un & l'autre peuvent également se tromper; ou ils règlent leur conduite sur des avis, s'ils portent des faits certains, qu'ils doivent à leur habileté à se les procurer, & que tout autre Négociant peut se procurer comme eux, s'il veut se donner les mêmes soins, & faire les mêmes dépenses.

VOUDRA-T-ON condamner la conduite d'un Négociant qui se procure ainsi, autant qu'il est possible, la certitude des faits qui regardent le Commerce,

merce, & qui peuvent donner lieu à une révolution sur de certains articles, pour faire des spéculations avantageuses, sur ce précepte, qu'il n'est permis à personne de s'enrichir aux dépens d'autrui (a)?

CETTE maxime envisagée rigoureusement dans toute son étendue, pourroit être employée à proscrire généralement toute sorte de spéculations; on pourroit l'étendre même à tous les bénéfices du Commerce en général: car il n'en est point qui, envisagé à la rigueur, ne se fasse aux dépens d'autrui. Tout le Commerce consiste dans l'achat & la vente des différentes productions de la nature & de l'art; dans le transport qui s'en fait d'un lieu à un autre, & les travaux accessoires qu'exige le transport; enfin dans l'assurance, le courtage & la commission. Les frais de transport d'une place à l'autre; d'un magasin dans un autre magasin; la commission de ceux qui sont chargés d'acheter & de vendre, & le droit connu sous le nom de courtage de ceux qui procurent la vente ou l'achat; sont autant de bénéfices, de gains de Commerce, qui ajoutent une valeur nouvelle aux denrées & aux marchandises, aussi réelle que celle qui y est ajoutée par les droits divers de sortie, d'entrée, de transit, de poids, &c. imposés par les Souverains. Les bénéfices qui résultent des achats & des ventes, & qui consistent à acheter à bon marché & à vendre cher, sont incertains, & la valeur qu'ils ajoutent ordinairement aux denrées & aux marchandises est aussi incertaine. Car il arrive souvent que l'acheteur est obligé de revendre à un prix au-dessous de ses achats, ou au pair.

Si l'on entend littéralement & à la rigueur la maxime qu'il n'est permis à personne de s'enrichir aux dépens d'autrui, l'on ne trouvera de légitimes dans les gains du Commerce que ceux qui résultent du transport & des travaux accessoires, comme indispensablement nécessaires pour mettre les denrées & les marchandises à la portée des consommateurs. Ces frais sont aussi nécessaires que ceux de la main d'œuvre, qu'exigent les différentes préparations & fabrications, pour plier les productions de la nature à notre usage. Cependant le transport ou Commerce de fret enrichit les Négocians qui le font, & la fabrication enrichit immensément un grand nombre de manufacturiers. Le Commerce des assurances enrichit ceux qui le font. L'assurance n'est cependant qu'un accessoire des frais de transport, elle en fait partie, & cette branche des frais de transport ne s'est introduite dans le Commerce, que parce qu'elle a rendu le transport moins cher en diminuant les

(a) Detrimto alterius nemo locupletari potest.

les risques de mer, que le Commerce a sçu apprécier, & qui avant le secours des assurances, rendoient le transport infiniment plus onéreux. Les droits de courtage & ceux de commission enrichissent encore plus sûrement les Courtiers & les Négocians-commissionnaires. Les frais de magasinage restrains exactement au loyer de la place que les denrées & les marchandises occupent dans un magasin, sont aussi rigoureusement légitimes que ceux de la main-d'œuvre des ouvriers qui les y ont transportés. Mais la partie de ces frais qui excède le montant juste de ce loyer dans les comptes des Négocians, ne participe point à cette légitimité. Ainsi un magasin qu'un Négociant loue mille livres par année, ne sçauroit lui rendre cinq ou six mille livres tous les ans par les frais de magasinage qu'il employe dans ses comptes, sans lui donner un bénéfice illégitime. Ce bénéfice n'est pas plus légitime que celui qui résulte de l'emploi de la totalité des droits d'entrée dans le compte d'un Commissionnaire, qui n'a déclaré qu'un tiers, la moitié ou les deux tiers, d'une cargaison, & n'a payé les droits que sur ce pied-là. Ces deux sortes de bénéfices, qui certainement ne méritent pas ce titre, sont rejetés par le Commerce, & inconnus aux bons Négocians.

LES bénéfices résultants des achats & des ventes, qui sont les premières & les principales opérations du Commerce, qui embrassent également toutes les matières brutes & les matières ouvrées, même quelque-fois les fruits avant la récolte, n'ont point de limites certaines, & personne ne peut leur en préférer. C'est sur les achats & sur les ventes des denrées & des marchandises de toutes sortes & de tous les pays, que s'étendent les grandes spéculations du Commerce, qui établissent l'abondance dans tous les marchés, qui transportent dans tous les pays les denrées & les marchandises dont ils ont besoin, & les débarassent de leur superflu. Les bénéfices dans ces spéculations sont quelque-fois nuls; quelque-fois elles donnent de la perte; ordinairement un bénéfice modéré, & quelque-fois aussi un bénéfice de vingt, de cinquante, de cent pour cent & au-delà. Ces bénéfices sont plus ou moins grands, suivant la concurrence des vendeurs ou des acheteurs, lorsque les spéculateurs ont spéculé sur des faits certains, sur des évènements bien connus ou bien prévus, & sur des conséquences justes, si d'ailleurs les ordres donnés ensuite ont été dirigés avec prudence & confiés dans de bonnes mains.

CES bénéfices sont encore une valeur nouvelle ajoutée aux denrées & aux marchandises en sus de celle qui résulte des frais de transport, d'assurance, magasinage, courtage & commission, que le Négociant spéculateur a déjà payés

payés lui-même sur les marchandises & denrées qu'il vend, ou qu'il paye sur celles qu'il achette. Tous ces bénéfices que le Commerce répand chez tous les Négocians de l'Univers pris sur les denrées & les marchandises, sont nécessairement faits aux dépens d'autrui; & en suivant la marche du Commerce depuis la première main jusques dans les magasins des Négocians spéculateurs, ou des Commissionnaires, & de-là dans les boutiques des divers détailliers, où il faut que tout vienne se rendre pour la consommation, on trouve toujours une gradation de valeurs nouvelles ajoutées aux denrées & aux marchandises dont le bénéfice du détailleur est la dernière: & ce dernier bénéfice presque toujours fort lent, est quelque-fois aussi incertain que celui du Négociant spéculateur; car le détailleur qui est un peu intelligent, spécule lui-même, soit à la première, soit à la seconde main, sur l'étendue de la consommation du lieu de son domicile, sur le goût, sur la mode, sur le caprice de ses habitans, ainsi que sur les saisons & sur les évènements extraordinaires.

Tous ces bénéfices divers qui ajoutent souvent un si haut prix aux denrées & aux marchandises, sont également pris sur les consommateurs: c'est chez eux que tous les Négocians puisent leur or & leur argent; ce sont les consommateurs qui sont la source de toutes les fortunes des Négocians, & c'est avec leur argent que ceux-ci payent tous les frais de fabrication, de transport, d'assurance, de magasinage, de courtage, de commission, de sortie, d'entrée, de transit, & autres impôts; & les détailliers sont les canaux qui transportent continuellement l'argent des consommateurs aux caisses des Négocians. Ces bénéfices ne sont point arbitraires. Mille circonstances les donnent, les augmentent, les diminuent, ou les annullent tout-à-fait, ou donnent des pertes. L'abondance, la disette, la concurrence ou le défaut de demande, opèrent journellement ces différens effets. Ainsi tous ces bénéfices qui semblent d'abord au premier coup-d'œil faits aux dépens d'autrui, ne le sont point. Le consommateur les paye, il est vrai; mais ces bénéfices sont le prix du travail, & d'un grand travail, des risques, des grandes pertes soit sur les denrées & les marchandises, soit sur les crédits; & du tems. Les Négocians doivent être considérés à l'égard des consommateurs, comme des entrepreneurs qui se sont chargés du soin de les approvisionner de la manière la plus commode & à leur volonté de toutes les choses qui leur sont nécessaires; qui non-seulement se donnent seuls toutes les peines & tous les soins nécessaires pour les achats, les transports, les avances nécessaires, mais encore prennent à leurs risques la conservation des denrées & des marchandises, dont la plupart demandent des soins infinis,

jusques à ce qu'elles soient livrées aux consommateurs, qui ont le droit & la liberté de rejeter, de dédaigner même tout ce qui ne leur convient pas: car le Négociant est encore obligé de s'occuper infiniment du soin de leur plaisir.

TELS sont les titres qui légitiment tous les gains, tous les bénéfices du Commerce. Si l'on se permettoit de faire l'application de cette maxime, qu'*il n'est permis à personne de s'enrichir aux dépens d'autrui*, à l'un des bénéfices du Commerce qu'on vient de parcourir; on parviendroit à les proscrire tous successivement, & enfin le Commerce lui-même, dont la marche n'est soutenue que par les bénéfices des Négocians: & la fortune des Négocians est si nécessaire & si liée avec la marche & l'activité du Commerce, qu'indépendamment du mal qu'une faillite un peu considérable fait ordinairement à un grand nombre de Négocians, elle porte toujours un grand préjudice au Commerce en général, par la diminution de la somme d'industrie & de crédit qui entretient son activité. Il faut donc borner cette maxime à l'égard du Commerce, uniquement à la seule opération qui est accompagnée du dol & qui donne atteinte à la bonne-foi; & ce vice n'infecte pas les spéculations appuyées sur la connoissance de quelque fait, ou de quelque événement qu'un Négociant se procure par un Courrier particulier, que presque tous les Négocians, ou le plus grand nombre, pourroient se procurer de même par la même voye, s'ils vouloient en faire la dépense, ou s'ils ne craignoient point d'être induits en erreur par l'envoi d'un Courrier expédié inconsidérément par un Correspondant inattentif ou imprudent, qui les exposeroit à faire des entreprises ruineuses. Le dol ne caractérise que la précaution que prend un Négociant, de s'affurer une connoissance certaine & exclusive, en se rendant le dépositaire du secret de l'Etat, d'une connoissance qui n'appartient point au public, ni par conséquent au Commerce.

MAIS la maxime qu'*il n'est permis à personne de s'enrichir aux dépens d'autrui*, s'applique avec bien plus d'évidence & bien plus rigoureusement aux spéculations qui ont pour objet un Commerce clandestin; ce sont cependant là des spéculations auxquelles un nombre infini de Négocians se livrent avec une intrépidité qui étonne, soit que l'on considère le Négociant comme Citoyen du monde, ce qu'il est en effet à beaucoup d'égards; ou naturellement comme Citoyen de sa patrie.

De la Contrebande ou Commerce clandestin.

ON donne également le nom de Contrebande ou de Commerce clandestin, à l'introduction de denrées ou de marchandises qui se fait dans un Etat où elles sont prohibées; où l'entrée en est absolument interdite; & à l'introduction de denrées ou de marchandises faite en fraude des droits de douane ou d'entrée. La traite de denrées ou marchandises d'une Nation en fraude des droits de douane ou dont la sortie est interdite, est également un Commerce de Contrebande ou clandestin. Il y a peu de Nations en Europe dont l'administration du Commerce & des finances n'ait établi des droits d'entrée & de sortie, & des loix prohibitives d'entrée & de sortie. Toutes les Nations qui ont des Colonies, se sont données leur Commerce exclusif: leurs Colons ne peuvent faire de Commerce qu'avec leur Metropole, & il n'est permis à aucun Négociant Européen de faire de Commerce avec d'autres Colonies que celles de sa Nation. Cette loi est aujourd'hui l'une des plus importantes du droit public des Nations de l'Europe, par l'engagement qu'elles ont contracté dans les traités de l'observer respectivement.

IL est bien humiliant pour l'humanité, que les peines d'amande, de confiscation, ou corporelles, soient dans un siècle aussi éclairé, les seuls garants de l'observation de ces loix des Nations; & qu'elles soient également méprisées, dès qu'on peut en éluder l'exécution, par les Etrangers, par les nationaux mêmes, & enfin par un corps de Nation! des Négocians François introduisent en Angleterre, autant qu'il leur est possible, des manufactures de France prohibées en Angleterre, & des Négocians Anglois introduisent de même en France leurs manufactures au mépris des prohibitions. L'intelligence des Négocians respectifs des deux Nations entretient continuellement ce Commerce reciproque, soit pour la sortie interdite, soit pour l'entrée défendue ou surchargée de gros droits; & si les deux Nations n'autorisent pas formellement leurs Négocians respectifs à faire ce Commerce clandestin chez la Nation voisine, il n'est que trop évident qu'elles le tolèrent. Le même abus a lieu entre la France & les Provinces des Pays-Bas, entre la Hollande & l'Angleterre; & entre les Nations qui ont des établissemens à la côte d'Afrique & dans les deux Indes.)

ON sent bien qu'ici les Sujets respectifs se prêtent un secours mutuel pour faire le Commerce; & que sans l'intelligence des Négocians Nationaux avec les Négocians étrangers, ce Commerce ne sauroit avoir lieu. Ainsi le préjudice qui résulte de ce Commerce pour chaque Nation, n'est pas moins le fait des Négocians de la Nation qui souffre ce préjudice, que des Négocians étrangers.

LES peines prononcées par les loix prohibitives, qu'on rend trop souvent illusoires, doivent-elles être le seul motif capable d'engager un Négociant à s'abstenir de ce Commerce, soit comme Négociant national, soit comme Négociant étranger? Le préjudice plus ou moins grand, mais toujours immense, que ce Commerce cause à une Nation, à l'égard de ses finances, ou à l'égard de son industrie, ou à l'égard de ces deux objets ensemble, & dans de certains cas à la généralité même du Commerce de l'Europe, ne devoit-il pas suffire pour contenir l'avidité des Négocians contre la tentation de se livrer à ce Commerce?

ON s'étourdit sur l'étendue de ce préjudice; on se dissimule son immensité, pour ne voir que les richesses que le Commerce promet. L'introduction ou la sortie des denrées & des marchandises en fraude des droits de douane est d'abord un vol fait aux finances de l'Etat. C'est y ajouter des non-valeurs que l'Etat ne peut réparer que par l'augmentation des impôts: c'est un vol fait à autant de Sujets de l'Etat qu'il y en a qui contribuent à ses charges. Le Négociant qui fraude les droits, se procure en même tems un avantage très illégitime dans les ventes & les achats, en ce qu'il peut acheter à plus haut prix & vendre à meilleur marché, que les Négocians qui ne se permettent pas la même fraude, & qu'il les écrase par sa concurrence. Les suites de ce préjudice s'étendent dans un détail infini. Elles deviennent bien plus grandes lorsque l'introduction ou la sortie en fraude des loix, sont interdites, ou surchargées de droits si forts, que ces droits ont bien moins la finance pour objet, que l'agriculture, l'industrie ou en général le Commerce national.

ON sçait que les Anglois ont surchargé de droits les vins de France, pour favoriser l'importation de ceux de Portugal qui sont infiniment moins chers, par la seule raison que la consommation de ces derniers porte moins de préjudice à la balance de leur Commerce. On pourroit peut-être ajouter à ce motif raisonnable, celui de ne point contribuer par leurs consommations, à l'augmentation des richesses d'une Nation rivale. Ce seul inté-

intérêt a porté depuis un grand nombre d'années plusieurs seigneurs Anglois à proscrire de leur table les vins de France. Cet esprit de Commerce & de Patriotisme, des traits d'une pareille générosité qui donnent l'exemple & le ton à une Nation, ne font-ils pas à la portée des bons Négocians ?

L'ANGLAIS rival du Commerce de la France, & attentif sur tous les avantages de ce Royaume, a toujours regardé les eaux-de-vie comme une des plus grandes ressources de cet Etat. Aussi n'a-t-il rien oublié pour en empêcher la consommation, & chez lui & dans tous les lieux où il porte son Commerce. Ces Bills qu'on a vus tant de fois portés au Parlement d'Angleterre contre les boissons fortes, & colorés du prétexte de la santé des Peuples, n'ont jamais eu d'autre motif que d'affoiblir ou de faire perdre chez eux le Commerce des eaux-de-vie de France ; & l'on ne peut pas en douter, si on fait attention aux droits d'entrée qui sont sur les eaux-de-vie de France d'un tiers au-dessus de ceux que payent les eaux-de-vie d'Espagne & de Portugal. Il en est de même de l'interdiction absolue des Manufactures de France, de la sévère défense de la sortie des laines & de la terre à foulon.

Si la traite des vins & des eaux-de-vie de France est permise aux Négocians Anglois, si les intérêts de leur Commerce exigent qu'ils s'y livrent, la Nation même ne peut absolument s'en passer ; ceux qui introduisent des vins & des eaux-de-vie de France en fraude des droits, ne se rendent-ils pas doublement coupables envers leur Patrie ?

LA contrebande a quelque-fois trouvé des défenseurs, même parmi des Ecrivains d'une grande réputation. Nos Neveux pourront-ils croire, disoit-on en France il y a quelques années, que nous soyons une Nation douce & aussi éclairée, lorsqu'ils liront qu'au milieu du dix-huitième siècle on pendoit encore un homme en France, pour avoir acheté à Genève à 22 sols, ce qu'il pouvoit vendre 58 sols à Grenoble ? Pourront-ils croire qu'on aît présenté à des hommes, souvent dans l'indigence, une tentation aussi puissante que celle du gain, & qu'on les aît punis aussi sévèrement lorsqu'ils y succomboient ?

Nos neveux pourront-ils croire qu'au milieu du dix-huitième siècle, dans le tems où toutes les Nations de l'Europe avoient les yeux ouverte

sur le Commerce, & ne paroissent occupées que du soin de le rendre florissant chez elles; que dans le tems où en France l'autorité du Roi étoit le plus heureusement & le plus solidement affermie, on n'ait pu parvenir à empêcher l'introduction d'une marchandise étrangère, qui faisoit perdre tous les ans vingt millions à l'Etat, exportés chez l'Etranger par cette introduction; qui en ruinant les manufactures du Royaume, portoit un coup funeste à l'Agriculture & à la Population? Ou nos Neveux feront-ils étonnés qu'on ait regardé en France comme un vol fait à l'Etat, l'importation d'une marchandise qui lui enlevoit vingt millions tous les ans, & qu'on ait condamné à des peines corporelles ceux qui faisoient cette importation à main armée; qu'on ait tenu la main à l'exécution d'une loi sévère sur l'introduction, & supprimé le débit intérieur par quelques exemples de peines pecuniaires, qui ont fait cesser l'importation? La nécessité, l'intérêt général exigent la sévérité de cette Législation, & le succès la justifie. Nos Neveux veront une meilleure agriculture, une population plus étendue, toutes les manufactures plus florissantes, les Sujets qu'occupoit malheureusement la contrebande, utilement employés au bénéfice de la Patrie; & la protection de l'Etat devenu plus puissant, leur assurera la tranquille jouissance de tous ces avantages.

Ce n'est que parce qu'on ignore le détail infini des calamités que le Commerce clandestin répand chez une Nation industrieuse, ou parce qu'on n'y réfléchit point assez, qu'on gémit sur les peines rigoureuses prononcées contre des hommes qui n'ont fait autre chose que d'acheter & de vendre des marchandises, ce qui presente d'autant moins l'idée d'un crime, qu'on croit que les loix prohibitives gênent injustement la liberté naturelle. C'est ce qui a fait dire à l'Ami des hommes, *protégez l'industrie, favorisez la liberté du Commerce; abrogez les loix prohibitives, ouvrez vos barrières, &c.*

PROTÉGER l'industrie, favoriser la liberté du Commerce: ce sont des principes généralement reçus; s'il est aujourd'hui quelque Nation en Europe chez laquelle on trouve que la liberté du Commerce n'est point assez favorisée & l'industrie suffisamment protégée, ce n'est que parce que le Gouvernement se trompe sur les moyens. Mais n'est-ce pas abuser de ces principes que de vouloir les appliquer à l'importation de marchandises qui empêchent la consommation de celles de l'Etat; qui nuisent aux pro-

progrès de ses manufactures, & qui enfin ne sçauroient donner lieu à une plus grande exportation ! Il faut sans doute protéger l'industrie, mais il ne faut pas toujours la laisser agir à son gré. Le Gouvernement ne doit jamais permettre à l'industrie de l'appliquer à des arts nuisibles ; il doit avoir l'attention de l'encourager & de la tourner du côté des arts utiles. Il doit favoriser sans cesse la liberté du Commerce. Mais est-ce une liberté indéfinie, une liberté sans bornes & destructive du Commerce même ? Doit-il être libre aux Négocians d'introduire dans un Etat, des marchandises étrangères qui nuisent à la consommation des manufactures nationales & à l'agriculture ? La liberté du Commerce doit être favorisée sans doute, mais toujours restreinte & limitée suivant que l'exigent les divers intérêts du Commerce national.

On convient que l'introduction des marchandises étrangères est un abus, une fraude faite à la loi, qui fait fortir tous les ans vingt millions de l'Etat. C'est cependant ce préjudice énorme que cette fraude porte à la balance du Commerce, c'est un vol de vingt millions fait tous les ans à la Nation, qu'on veut que le Législateur tolère, sur le prétexte du respect qui est dû à la liberté des citoyens, ou qu'il donne encore plus d'étendue à cet abus destructif en ouvrant les *barrières* de l'Etat.

Vous convenez que l'introduction dans l'Etat d'une marchandise étrangère, lui fait perdre tous les ans vingt millions. Il faut donc que vous accordiez que les auteurs de cette introduction volent tous les ans vingt millions à l'Etat : vous ne sçauriez le nier. Il faut que vous accordiez encore que ceux qui achètent ces marchandises introduites, participent au vol des vingt millions fait à la Nation : cela est sans difficulté. Il faut donc les considérer comme des receleurs que la loi punit aussi rigoureusement que les voleurs ; parce que s'il n'y avoit point de receleurs, il n'y auroit point de voleurs. En effet s'il n'y avoit point d'acheteurs des marchandises prohibées, il n'y auroit plus d'introduction. Or voler une somme à l'Etat, c'est voler à chaque citoyen sur lequel se répartit la perte de l'Etat. Dans les différentes manières de voler l'Etat, il y en a sans doute plusieurs qui mettent le vol à l'abri de toute recherche & de la sévérité des loix. Mais en conclura-t-on que l'acquisition d'un bien, faite par cette voye détournée, soit moins illégitime, qu'un vol dont la justice peut poursuivre la vengeance & la restitution ? Il n'y a de différence qu'à l'égard de la sécurité dans la jouissance du bien volé : les uns jouis-

jouissent tranquillement du fruit de leur iniquité, & les autres voyent sans cesse sur leur tête le glaive de la justice. C'est sur ce principe que les loix prohibitives du Commerce doivent être envisagées par tous les Négocians nationaux. Bien plus touchés des maux infinis que l'introduction des marchandises & denrées étrangères, ou la sortie en fraude des loix, repandent dans l'Etat que des peines portées par ces mêmes loix, ils doivent se refuser rigoureusement à toute idée de bénéfice, quelque sécurité qu'ils puissent prévoir dans la jouissance de richesses acquises par une voye si illégitime.

Qui ne voit que le même vice, le même dol, la même illégitimité infecte l'acquisition des richesses du Négociant, qui s'est enrichi à introduire chez une nation étrangère des marchandises prohibées; ou à lui enlever ses matières premières, dont la sortie est défendue. C'est un reproche qu'on peut faire à un trop grand nombre de Négocians: il est fâcheux pour l'honneur & le bien général du Commerce, qu'on trouve si peu de Négocians, sur-tout chez certaines Nations, qui voient le Commerce clandestin chez les Nations étrangères, comme un Commerce illégitime pour eux; & qu'on ne l'occupe que des moyens de le rendre sûr & lucratif. C'est ainsi que quelques Négocians François & Hollandois considèrent le Commerce clandestin à la côte d'Angleterre, que quelques Négocians François, Hollandois & Danois se permettent le Commerce qu'ils peuvent faire de leurs Colonies à celles d'Espagne, & que tous les Négocians Anglois & la Nation même, se livrent au Commerce des Indes occidentales par la Jamaïque, l'entrepôt le plus riche de l'Amérique des marchandises d'Europe, comme à l'une des branches du Commerce naturel de la Nation.

On se représente facilement le Commerce clandestin, comme un Commerce légitime, & l'on se le permet sans scrupule, parce qu'il n'est point nuisible à la Patrie; qu'il lui est même fort utile, & souvent l'enrichit. Tel est le Commerce que les Anglois font par la Jamaïque aux Colonies d'Espagne, qui de leur aveu est leur branche de Commerce la plus riche. C'est une grande erreur chez la plupart des hommes, de croire devoir moins de respect aux loix des Nations étrangères, qu'à celles de la Patrie, & de ne faire aucune attention à l'équité naturelle, qui lie non-seulement les Nations en général, mais aussi tous les hommes entre eux sans égard à leur Patrie.

LE Commerce est aujourd'hui une partie importante des intérêts politiques. Comme la Nation chez laquelle le Commerce est le plus florissant, est réputée la plus puissante ; chaque Nation s'occupe des moyens de l'étendre. C'est ce qui fait que les Nations se trouvent respectivement dans un état forcé, & sont obligées pour se procurer une plus grande exportation, de se régler sur leurs intérêts respectifs. De là naissent une infinité de principes nécessaires au régime du Commerce ; l'attention sur la concurrence & à conserver en entier le commerce national ; l'économie, la modicité des frais de l'exportation, le bas prix de l'intérêt de l'argent, & enfin la nécessité des tarifs, des prohibitions & des traités de Commerce.

DANS le système de l'*Ami des hommes* les tarifs ne sont plus nécessaires, il proscriit toutes les prohibitions, & réduit tous les traités de Commerce à un seul, qui lieroit également toutes les Nations Commerçantes par l'établissement d'une entière liberté sur le principe de la *fraternité*. S'il existoit un pareil traité, les Etats ne pourroient plus acquérir des richesses par l'invasion aux dépens de l'humanité, & s'emparer des branches de Commerce les plus riches à l'exclusion de leurs voisins, par la violence & la force des armes. Il ne leur resteroit que des voyes légitimes pour acquérir de la puissance ; l'économie, la probité, l'emulation & l'industrie.

IL n'y a point de loix plus sacrées, plus respectables que celles qui régulent les droits respectifs des Nations : la *fraternité* qui est la base du traité général de l'*Ami des hommes*, dont l'exécution, si elle étoit praticable, rendroit l'univers heureux, est aussi le premier principe de ces loix. Mais il n'y a point de loi que l'ambition ne méprise, lorsque l'observation de la loi n'est assurée que par la fidélité & la bonne foi de celui qui est soumis à son empire. Telle est malheureusement la foiblesse des loix du droit public & du droit naturel, les plus nécessaires à la société & qui devoient être les plus inviolables. Une puissance avide de conquêtes, ou animée par l'esprit d'une fausse gloire, n'est point arrêtée par leur autorité, ni par celle des traités. La supériorité de ses forces lui donne toujours la hardiesse de les enfreindre ; parceque l'autorité législative ne scauroit lui faire craindre la peine de l'infraction. Chez chaque Nation en particulier, le respect dû à la loi est assuré par la crainte qu'on y a de subir la peine de la loi ; parce que le Législateur y est toujours armé du glaive de la justice.

SEROIT-IL impossible aux puissances de l'Europe , de donner aux loix du droit public un degré d'autorité aussi efficace? Serait-il au-dessus de l'humanité d'assurer l'observation du droit naturel entre les différentes Nations & les différentes puissances de l'Europe , & de suppléer par des alliances bien concertées & fondées sur des intérêts respectifs, sur le principe de la *fraternité* , au défaut de cette autorité législative qui gouverne chaque Nation en particulier , & qui y fait respecter les loix par la seule crainte de la peine de l'infraction? Toutes les Puissances de l'Europe sont d'accord sur le droit des gens: toutes reconnoissent les mêmes principes du droit naturel & du droit public. Serait-il donc impossible dans un siècle si éclairé, d'assurer sur les mêmes principes, le repos & le bonheur de tous les peuples.

MAIS s'il est impossible d'établir parmi les Nations de l'Europe; par aucun moyen efficace l'observation paisible & permanente des loix du droit naturel, & de celles que les Nations, ou les Puissances qui stipulent leurs intérêts, se sont imposées elles mêmes par des traités; les loix n'en présentent pas moins des liens sacrés à chaque homme en particulier, que la conduite politique de sa Nation ne fauroit l'autoriser à rompre. Le Négociant ne doit voir que des Nations amies, dans toutes les Nations chez lesquelles il porte son Commerce; il doit respecter leurs loix. La loi naturelle lui défend de leur porter par son Commerce aucun préjudice, & de s'enrichir en introduisant chez ces Nations un Commerce interdit par leurs loix, & en répandant des calamités chez des peuples qui ne lui ont fait aucun mal. Quel que soit le préjugé de sa Nation, quelque faveur, quelque protection même qu'elle accorde à une branche de Commerce clandestin, ce préjugé ne sauroit étouffer la voix de l'équité naturelle qui parle sans cesse au cœur du Négociant, & au Négociant qui par état doit avoir contracté plus qu'aucun autre homme, l'habitude de l'écouter; on plutêt qui ne doit jamais avoir cessé un seul instant de l'entendre.

QUELS reproches ne doit pas se faire un Négociant qui a acquis une grande fortune dans le Commerce clandestin aux côtes d'Espagne dans les Indes Occidentales, s'il ne se dissimule pas le mal qu'il a fait par une infraction continuelle aux loix d'un traité solennel, par lequel sa Nation a formellement reconnu la légitimité des prohibitions & promis de les observer? Qu'il se rétrace un moment le tableau du préjudice qu'il a porté au trésor public d'une Nation, en éludant les droits de douane, dont il
fait

fait une partie de son bénéfice? C'est nécessairement un vol décidé; dont les effets refluent sur toutes les familles qui composent cette Nation. Qu'il jette un coup d'œil sur les calamités qu'il a repandues, autant qu'il lui a été possible, chez toutes les familles industrieuses non seulement de cette Nation, mais encore des autres Nations de l'Europe, qui prennent part à ce même Commerce par la voye autorisée & légitime? La probité pourra-t-elle avouer & légitimer à ses yeux les avantages qu'il s'est procurés par des voyes dont les autres Négocians s'abstiennent, parce qu'elles sont prosrites par les loix des traités entre les Nations, & par l'équité naturelle? Qu'on mette ces loix dans la balance avec le préjugé national, & qu'on nous définisse la probité du Négociant qui légitime à ses yeux avec le secours de ce préjugé la fortune acquise au mepris de ces loix dans le Commerce clandestin.

L'ABUS du Commerce de contrébande qui se fait en fraude des droits d'entrée, peut être porté à un tel excès, qu'il cause dans l'intérieur de l'Etat la ruine d'un grand nombre de familles; & qu'il énerve en même tems les forces de l'Etat. Les vins & les eaux de vie payent en Hollande des droits d'entrée. Outre ces droits l'on fait payer encore sur ces denrées dans la Province de Hollande, des droits d'accise ou de consommation, tant provinciaux, que municipaux; c'est-à-dire pour le bénéfice de la Province en général, & pour celui des villes en particulier.

UN grand nombre de Négocians ou détailliers des villes d'Amsterdam & de Rotterdam fraudent ces droits, & par là se procurent le moyen d'attirer à eux toute la consommation & de s'enrichir; parce qu'ils peuvent vendre à meilleur marché, que les Négocians qui font ce Commerce sans offenser les loix. Cette pratique frauduleuse est dit-on portée si loin à Amsterdam, que les villages voisins de quelques autres villes de la Province vont s'y pourvoir. Les loix sont assez sévères, mais l'intérêt des fraudeurs sçait les éluder. De sages Magistrats cherchent inutilement tous les moyens possibles pour détruire un abus si pernicieux? Et y auroit-il jamais de complaisance plus mal entendue que celle qui tend à tolérer & à faciliter cet abus? Les meaux qui en résultent tant pour les Négocians qui sçavent respecter l'autorité des loix & l'intérêt public, que pour l'Etat, présentent des objets trop dignes d'exciter l'attention du ministère public.

1°. TOUTES les impositions de la Province sont égales pour toutes les villes & le plat pays; ce qui est déjà un désavantage pour celles dont la

situation ne permet pas à leurs habitans de prendre autant de part aux richesses du Commerce, qu'à ceux des villes d'Amsterdam & de Rotterdam. 2°. Les revenus des villes intérieures sont bien moindres que ceux d'Amsterdam & de Rotterdam; cependant il y en a où les impositions municipales sont plus fortes. Ces désavantages ajoutés à celui de la situation, qui tient ces villes intérieures éloignées de la navigation & du Commerce, qui enrichissent sans cesse Amsterdam & Rotterdam, établissent une grande disproportion dans la repartition de l'imposition générale de la Province. Tout cela réuni au préjudice que le Commerce frauduleux porte aux villes de l'intérieur, feroit à la longue dépérir ces villes, & réduiroit cette Province à deux ou trois villes, sans le zèle vraiment patriotique des Magistrats qui s'y opposent.

CET abus a été rendu public, sur-tout à Amsterdam, avec une hardiesse qui étonne, & qui semble faire craindre qu'il ne soit bien difficile, ou peut-être même impossible, d'y remédier. C'est l'idée que présente naturellement cette espèce de corps ou communauté formée, à ce qu'on prétend, à Amsterdam par les fraudeurs: elle a une espèce de caisse connue sous le nom de *Caisse d'assurance*, & se fait assister par un Avocat. Lorsque l'un des membres de ce corps s'est laissé surprendre en flagrant délit, la caisse rembourse au Délinquant la somme dont la loi punit la contravention; & ce fraudeur conserve paisiblement son état & son air d'innocence. On peut juger de là avec quelle sécurité & dans quel excès la fraude se commet, s'étend & se perpétue.

JE ne sçaurois croire qu'une association si criminelle existe dans le sein d'une République si sage? L'établissement d'une telle association, qui avec le secours d'une caisse commune sçauroit rendre impuissante une loi qui n'ordonne que des peines pécuniaires, devrait faire naître l'idée d'une loi plus sévère. Une loi qui interdiroit le Commerce à tous ces fraudeurs, qui les en déclareroit indignes, auroit sans doute des effets plus salutaires pour le public. Mais s'il se trouve parmi les citoyens des hommes, que l'avidité du gain rend indignes de ce titre, qui travaillent autant qu'il est en leur pouvoir à la ruine de leur Patrie; & qui mériteroient que la République les rejettât hors de son sein; devoit-on voir des Avocats, des hommes de la profession la plus éclairée, la plus généreuse, la plus noble & la plus désintéressée, autoriser par leur présence & secourir par leurs conseils une association si illégale, si destructive & si contraire à toute idée du bien public!

LE Prince d'Orange dernier Stathouder, frappé de l'enormité de cet abus, espéra de le faire cesser en liant les Négocians à leurs devoirs naturels par le ferment. Cette loi produisit d'abord son effet; mais l'intérêt & peut-être un défaut d'attention & de sévérité ont fait ajouter au crime de fraude un crime nouveau; les fraudeurs n'étoient que fraudeurs, & c'étoit déjà beaucoup trop: aujourd'hui ils sont fraudeurs & parjures. Des hommes qui méprisent les droits sacrés de l'humanité, la première de toutes les loix, s'accoutument insensiblement à mépriser de même la Religion du ferment.

UN jeune homme qui examine, qui parcourt les différentes branches de Commerce auxquelles il doit s'attacher, ne doit pas prétendre se placer au rang des Négocians: il doit se regarder comme indigne de ce titre honnête, s'il est capable de se laisser séduire par cette prospérité qui n'a de base & de principe qu'un vol fait sur le public, & la destruction de la patrie:

EST-ON citoyen, aime-t-on sa Patrie, quand pour des intérêts de fortune, quels qu'ils soient, on se livre à des branches de Commerce qui la ruinent? Quand pour se cacher à soi-même & aux autres l'irrégularité de les pratiquer, on met en problème les droits les plus sacrés de l'Etat, toutes les maximes économiques du Commerce, tous les principes du Gouvernement & le droit naturel? Le Négociant qui se livre au Commerce clandestin, secoue-t-il le joug de ses devoirs envers sa patrie, en substituant au titre de citoyen, celui de citoyen du monde? Ce titre peut satisfaire une imagination avide. Le Négociant peut se faire illusion; mais il ne peut en prenant ce titre effacer les liens naturels de sa naissance & les droits que la Patrie a sur lui. Qu'il écoute un moment cette voix sacrée qui parle au fonds de son cœur, la loi naturelle! elle lui apprendra que non seulement le titre de *citoyen du monde* ne diminue rien des devoirs envers la patrie, mais qu'il annonce tous les devoirs de l'homme envers ses semblables. A cet égard tous les hommes sont citoyens du monde, & de tous les hommes le Négociant est celui, à qui ce titre appartient dans toute la rigueur de l'expression. Il porte son Commerce chez toutes les Nations: il y établit des correspondances & des Amis; il traite continuellement avec des hommes de tous les pays; & les intérêts de son Commerce le mettent continuellement dans l'occasion de faire des actes de justice ou d'humanité chez toutes les Nations du monde, & d'en recevoir. En un mot sa qualité de citoyen du monde lui apprend que tous les hommes sont ses frères; la loi naturelle les lui présente comme tels; il veut en être traité de même: ainsi au lieu de justifier par ce titre de ci-

royeu du monde le Commerce clandestin chez les Nations étrangères, un peu de reflexion sur ce titre même, lui feroit envifager ce Commerce avec horreur.

Des Contestations & Procès.

LES Procès font en Europe l'un des plus grands fléaux qui affligent les Peuples ; & ce qui étonne, c'est chez les Nations les plus éclairées, chez celles qui ont le plus de loix & de tribunaux pour l'administration de la justice, que les Procès se multiplient le plus & portent le plus de désolation dans les familles. On trouveroit peut-être la source de ce désordre, si l'on en faisoit la recherche avec quelque attention, dans la multiplicité, dans le code trop varié & trop étendu de ces loix, dans celles sur-tout qui dans la vue d'abreger la durée des Procès, prescrit la forme de l'instruction, dans l'établissement de divers degrés de juridiction, & enfin dans ce nombre infini d'hommes admis pour conseils, pour défenseurs, ou pour instruire les Procès, dont le premier & le principal intérêt est qu'il y aît des plaideurs & des Procès.

L'INTERET du Commerce exige, dit Mr. de Montesquieu, que les jugemens des contestations soient débarassés des formes qui en suspendroient l'expédition. On pourroit ajouter qu'une injustice prompte seroit souvent préférable à la lenteur de l'expédition d'un jugement juste, surtout pour les Négocians. Il seroit bien à désirer qu'on pût rendre l'instruction des Procès qui regardent le Commerce aussi simple & aussi prompte que l'exigeroient les affaires des Négocians & la prospérité du Commerce. Mais si l'on ne peut attendre une protection si nécessaire de la sagesse des loix, le Négociant peut presque toujours, la trouver dans sa conduite. Il peut prévenir une infinité d'occasions de contestation par sa prudence, & sur-tout par la justice qu'il doit sçavoir se rendre à lui-même: car l'équité est une vertu continuellement exercée chez le Négociant.

L'ART de soutenir une prétension, l'art de plaider est un des plus grands ennemis du Commerce. Le Négociant doit lui opposer l'art d'éviter toute contestation. Il faut avouer cependant que le Commerce présente quelques fois des affaires compliquées, accompagnées de circonstances

ces qui donnent lieu à des questions difficiles à décider, ou qui paroissent fort délicates, & qui embarrassent les Juges & les Négocians mêmes les plus éclairés. Il ne faut point douter du parti que prendra un jeune Négociant, qui a apporté dans son état la candeur, la droiture, la simplicité & la pureté de mœurs qu'il exige, dans les affaires sur lesquelles l'équité parle au cœur dès l'instant qu'elles sont entendues. Mais l'intérêt de l'instruction demande que nous mettions sous ses yeux quelques exemples de ces affaires épineuses, sur lesquelles il paroît si difficile de se décider & de prendre parti pour ou contre, sans laisser dans le cœur quelque trace d'inquiétude d'avoir commis une injustice. On verra par ces exemples qu'il n'est pas impossible au Négociant, sans avoir même une grande connoissance des loix, de se décider sûrement pour la justice dans les affaires de Commerce les plus délicates.

L'USAGE des lettres de change & celui des assurances, si nécessaires pour assurer la marche du Commerce & pour entretenir sa prospérité, sont en même tems les sources les plus ordinaires des contestations les plus difficiles à décider. C'est dans ces deux genres que nous prenons des exemples d'après lesquels le jeune Négociant peut se former une idée des principes d'équité, qui doivent éclairer sa conduite dans les affaires de Commerce les plus délicates.

C'EST une loi générale du Commerce, que le porteur d'une lettre de change qui à l'échéance néglige de la faire protester faute de paiement dans le délai prescrit, perd sa garantie contre le tireur & les endosseurs, mais dans le cas seulement où le tireur avoit *provision* chez l'accepteur au moment de l'échéance; c'est-à-dire des fonds à lui appartenants chez l'accepteur.

ON demande si dans le cas d'une faillite de l'accepteur antérieure au moment de l'échéance, du délai prescrit pour le protêt; le protêt est nécessaire au porteur de la lettre pour conserver sa garantie contre le tireur qui prouve que celui sur qui il a tiré la lettre, étoit son débiteur. La loi ne s'explique point sur ce cas particulier.

Si l'on ne peut décider cette question par les termes formels de la loi, on la décide sans difficulté par son principe, par son esprit & enfin par l'équité naturelle, qui dans tous les cas doit toujours suppléer aux termes de la loi chez tous les hommes justes & dans tous les tribunaux.

LA diligence du protêt est de droit étroit : mais ce seroit aller contre l'esprit & le principe de la loi, que d'en faire une application qui rendroit la loi souverainement injuste. Lorsque le tireur a provision chez celui sur qui il a tiré, la loi veut que le porteur de sa traite constitue le débiteur en demeure par le protêt dans un délai préfix, pour conserver sa garantie contre le tireur; parceque celui-ci se repose sur la diligence du porteur de sa traite, pour être payé de sa créance. En sorte que si cette créance vient à périr après ce délai expiré par la faillite du débiteur, la loi veut, & il est juste, que le porteur supporte une perte qu'il auroit dû prévoir, & dont il ne peut s'en prendre qu'à sa négligence.

MAIS dans ce cas la loi exige rigoureusement de la part du tireur, une créance existante & exigible lors de l'échéance de sa traite, chez celui sur qui il l'a donnée. Il faut que le tireur prouve, qu'il avoit provision entre les mains de celui sur qui il a tiré au moment, où la traite a dû être protestée, sans quoi le protêt lui est indifférent; il ne peut être déchargé de la garantie aux termes de la loi, quel que soit le protêt.

OR de quelle nature que soient ici les titres de créance du tireur sur l'accepteur, il est aisé de prouver que sa provision n'existoit plus lors de l'échéance de sa traite, chez l'accepteur, puisque celui-ci avoit failli avant l'échéance, ou avant le délai prescrit pour le protêt.

Une lettre de change est une vraie délégation du tireur, d'une créance ou d'un dépôt, & la créance ou le dépôt doivent exister & être exigibles au moment de l'échéance; c'est-à-dire que la traite doit être faite sur un fonds réel existant & exigible au terme de la traite. C'est là ce que la loi a entendu prescrire par le terme de *provision* de la part du tireur chez celui sur qui la lettre est tirée. Ce principe est d'autant plus incontestable, qu'il est la base de la confiance publique; que c'est sur la foi de ce fonds réel existant & exigible au moment de l'échéance, que les lettres de change se négocient & circulent dans le Commerce pour l'argent comptant qu'elles représentent. Or dans la question dont il s'agit, au lieu de ce fonds réel, existant & exigible, le tireur n'avoit lors de l'échéance de sa traite, chez celui sur qui il a tiré, qu'une simple action à faire valoir contre un débiteur failli. Une action à intenter, à faire valoir, n'est point le montant réel de la traite, un fonds effectif en argent exigible à l'échéance, que la lettre signifie & représente, & sur la
foi

foi duquel elle a tenu lieu de ce comptant dans le Commerce. Ce n'est point là la provision qu'exigent la loi & la foi publique. Cette provision légale que l'intérêt du Commerce & la foi publique rendent si nécessaire, ne sçauroit être représentée par une simple action, quelle qu'elle soit ; ni à plus forte raison par une prétension sur un failli, dont le fruit ne peut être que très lent & très incertain.

INDEPENDAMMENT de ce que la loi & la foi publique exigent de la part du tireur au moment de l'échéance de sa traite, une réalité qui n'existoit pas ; si le défaut de protêt pouvoit dans ce cas lui tenir lieu de l'acquit de sa traite en dissipant par la fin de non recevoir la garantie dont il est tenu, il en résulteroit une injustice palpable. Par là le tireur se trouveroit avoir recouvré sur un tiers qui ne lui doit rien, une somme perdue, ou tout-au-moins en partie ; ce qui seroit contre la règle *res perit domino*, & il seroit supporter au porteur une perte sans cause, qui ne peut être l'effet de sa négligence : d'où il suit que le tireur s'enrichiroit à ses dépens.

LE jeune Négociant pensera donc ici que le tireur ne peut se dispenser de rembourser sa traite, & que la loi, quoiqu'elle ne se soit pas expliquée en termes formels sur le cas particulier, & l'équité naturelle l'y obligent également ; parce qu'il est dans le cas de n'avoir point eu de provision chez celui sur qui il avoit tiré, & que le protêt, soit qu'il ait été négligé, ou omis pour ne pas aggraver la situation du tireur par des frais inutiles, n'étoit par conséquent pas nécessaire pour assurer sa garantie.

CHEZ toutes les Nations commerçantes la loi, ou un usage respecté qui y tient lieu de loi, veut que les lettres de change contiennent le nom de celui auquel elles doivent être payées ; mais ni l'usage ni la loi ne prescrivent point formellement que ce nom soit exprimé plutôt sur un côté de la lettre que sur l'autre. L'essence de la lettre ou contrat de change, est que la lettre soit tirée d'une place sur une autre & pour valeur reçue. On a cependant attaqué quelque-fois la validité des lettres de change tirées à l'ordre du tireur, sur le prétexte que la lettre de change doit être tirée à l'ordre d'un tiers ; & l'on a souvent surpris sur cela la Religion des Juges peu instruits des usages du Commerce.

Si on consulte la bonne foi qui est l'ame des contrats de Commerce, sur une question de cette nature, comme sur la plûpart de celles auxquelles le Commerce donne lieu, on ne se permettra pas de contester la validité d'une lettre de change tirée dans cette forme. On verra que celui qui tire une lettre de change à son ordre, l'endosse ensuite, c'est-à-dire qu'il met son ordre au dos au profit d'un tiers; & qu'il est indifférent que l'ordre du tireur soit exprimé dans le corps de la lettre, ou au dos de la lettre; que la chose est parfaitement égale, que le contrat est exactement le même. La bonne foi & l'usage général qui s'est établi sur ce principe, suppléent parfaitement au silence de la loi, chez le bon Négociant.

ON a encore élevé une question sur laquelle on a surpris des jugemens qui porteroient un grand préjudice au Commerce, si la probité & la bonne foi des Négocians ne les rendoient inutiles; sçavoir, si dans un endossement, l'expression de *Valeur reçue du dit Sieur*, n'emporte pas avec soi la même force, que celle de *Valeur reçue comptant du dit Sieur*.

IL est indifférent dans le Commerce qu'une lettre de change aît été cédée pour de l'argent ou pour des marchandises. On bouleverseroit le Commerce, si on admettoit cette distinction. Il suffit dans l'usage du Commerce que la lettre soit cédée par l'ordre de payer *Valeur reçue*. La distinction annulleroit les trois quarts des lettres de change, puisque les trois quarts, & plus, sont données en paiement tous les jours dans le Commerce comme signes des valeurs, comme monnoye fictive. On n'achète presque point de marchandises en gros dans aucune place, qu'on paye autrement qu'en lettres de change, lesquelles on cède aux vendeurs par un ordre au dos portant la cause de la cession; & il est indifférent que la cession soit causée pour valeur reçue en argent comptant, ou en comptes en banque, ou en marchandises, ou pour valeur reçue en général. Il suffit que celui qui transporte la lettre, reconnoisse dans son ordre ou cession de la lettre de change, en avoir reçu la valeur, pour en transporter la propriété avec sa garentie.

ON a encore voulu annuler un endossement sur le prétexte que le mot d'*ordre* y avoit été omis, & prétendu que l'omission arrêtoit la négociation de la lettre. On a vu plusieurs Négocians de différentes places de Commerce divisés sur cette prétension. On leur a présenté une lettre tirée

rée d'Italie sur un Banquier de Paris à l'ordre de Jaques, endossée par celui-ci en ces termes: *e per me all'ordine del Signore Pietro, valuta cambiata*; & endossée ensuite par Pierre en faveur de Paul en ces termes: *e per me al Signore Paolo, contimi.*

APRÈS cette cession de Pierre faite à Paul, celui-ci tombe en faillite, & Pierre écrit au Banquier de Paris de retenir les fonds de la lettre tirée sur lui: mais la lettre de change étoit déjà acquittée à un nouveau Cessionnaire à qui Paul l'avoit négociée avant sa faillite.

PIERRE soutient que cette lettre n'étoit pas négociable par la nature de sa cession à Paul, n'étant point endossée dans les termes: „& pour moi à l'ordre de Mr. Paul,” mais seulement, „& pour moi à Mr. Paul;” que par cette forme d'endossement, la circulation de la lettre devoit être arrêtée entre les mains de ce dernier; que c'étoit à lui seul que le Banquier de Paris pouvoit l'acquitter, & qu'il est obligé de payer une seconde fois. *Paul a-t-il pu négocier ou non, une telle lettre de change?*

PLUSIEURS Négocians ont crû que le défaut d'expression du mot *ordre* dans un endossement, arrête la circulation d'une lettre de change, & annule les négociations ultérieures qu'on en auroit faites. On s'est autorisé du silence de la loi sur le mot *ordre*, pour éléver cette question. L'abus des mots, les fausses acceptions dans lesquelles on peut les prendre, les différentes idées qu'on y attache, forment presque toujours des contestations qui n'auroient pas lieu, si l'on cherchoit de bonne foi à s'entendre: & ce sont ordinairement des intérêts qui surviennent après coup, par des évènements inattendus, qui font naître des difficultés où il n'y en a point. Ici ce n'est que parceque Paul a manqué, que Pierre s'est avisé d'éléver la question; sans cela Paul ou son Cessionnaire, ce qui est égal, auroit reçu le paiement de cette lettre, & Pierre n'eut pas pensé à le prétendre illégitime.

LE Commerce ne connoit que deux sortes de papiers circulaires comme signes de valeurs, dont la nature est déterminée par leur forme. 1°. Les billets ou promesses simplement nominatives & sans *ordre*, qui ne peuvent être transportés par un ordre au dos des billets, c'est-à-dire par des endossements, & qui exigent des actes de cession & transport.

2^o. Les lettres de change ou billets à *ordre*, qui par leurs expressions constitutives d'ordre, sont essentiellement susceptibles de cession par endossement. Il s'agit de cette seconde espèce d'effets : c'est une lettre de change qu'on prétend n'avoir plus été négociable à une époque donnée. On veut que Pierre aît cédé sa lettre à Paul, mais qu'il aît omis l'expression d'*ordre*, pour oter à Paul la faculté de la négocier, comme s'il avoit prévu sa faillite, & avoit voulu en prévenir l'effet en se réservant ainsi le droit de réclamer sa lettre.

CEPENDANT on ne peut contester que par la cession de Pierre, telle qu'elle est exprimée, Paul n'aît acquis une pleine propriété de la lettre de change; il a donc reçu le pouvoir d'en disposer. Peut-il être propriétaire, & ne l'être pas? car il n'a pas été propriétaire, s'il n'a pas pû céder la lettre. Il seroit impossible de concilier cette contradiction. Pour qu'une forme d'endossement pût altérer la faculté de faire circuler une lettre de change, il faudroit que le ressort de la circulation que la lettre a reçue dans sa formation fut rompue par une convention formellement exprimée au dos de la lettre par le Cedant, en ces termes: *Pour moi payez à Mr. Paul seul, qui ne pourra céder la présente à personne autre.*

LES diverses Nations commerçantes, toutes d'accord sur ce qui fait le fonds d'une lettre de change, ont différens formulaires de redactions pour les endossement, qu'elles regardent comme arbitraires : les Italiens y stipulent avec la brièveté énergique & les sousentendus de leur langue; les Hollandois épiluchent tous les mots avec une exactitude minutieuse; & le Commerçant François raisonne l'objet. Si l'on fait ici attention à *le E per me* à Signore Paole, on y trouve l'équivalent du mot *ordre*. Cette expression *E per me*, rappelle les endossement supérieurs, & réclame toute la force du titre.

QUEL Négociant seroit à l'abri de la surprise, & ne seroit pas exposé à des répétitions sans fin sur les payemens qu'il auroit faits, si celui-ci n'étoit pas valable? A' qui n'est-il pas arrivé mille fois dans le Commerce, d'acquiescer des lettres de change auxquelles on avoit fait des omissions de la nature de celle qu'on prétend regarder ici comme si importante, sans avoir été aperçues dans une légende d'endossement, qui souvent sont exprimés dans des langues ignorées du payeur? Quel est le Négociant qui fait d'autre attention dans le payement des lettres, qu'à la
signa-

signature ou à son acceptation, qu'à voir s'il est d'accord avec le tireur, s'il en a avis, &c. C'est là ce que les usages du Commerce exigent, parceque les droits d'autrui en dépendent, & sur quoi il est essentiel d'être en règle. La bonne foi rejette rigoureusement toutes ces distinctions dans les endossemens; & dans la négociation des lettres de change, il n'y a que la signature du Cédant qui soit une forme essentielle & indispensable; mais en même tems cette signature est tellement suffisante, que presque toutes les lettres de change se négocient sur la simple signature des propriétaires; c'est-à-dire l'endossement en blanc, qui se remplit toujours par un Courtier ou autre main tierce; & supprimer cet usage, ce seroit porter un préjudice sensible à la circulation & à l'activité du Commerce, sans aucune sorte d'utilité.

ON a fait assurer en France pour tout le voyage sur la cargaison d'un navire allant de France en Guinée, de Guinée à l'Amérique, & de là en France. Le navire revient en France & laisse le produit de sa cargaison à l'Amérique. Quelle doit être la réduction de la prime?

L'ORDONNANCE de la Marine du mois d'Août 1681. (a) décide „ que „ si l'assurance est faite sur marchandises pour l'aller & le retour, & que „ le vaisseau étant parvenu au lieu de sa destination, il ne se fasse point „ de retour, l'assureur sera tenu de rendre le tiers de la prime, s'il n'y a „ stipulation contraire.”

IL est sensible que le Législateur n'a eu en vue en cette occasion, que les voyages ordinaires qui se divisent en deux portions égales; sçavoir, l'aller & le retour. Il n'y a nulle difficulté sur ces voyages: mais il y a des voyages, tels que ceux de Guinée, qui sont composés de trois traversées à-peu-près semblables; sçavoir, 1°. de France en Guinée; 2°. de Guinée en Amérique; 3°. d'Amérique en France.

„ IL paroît naturel,” dit le nouveau Commentateur de l'ordonnance de la Marine (b), „ que le gain de la prime excède les deux tiers que donne „ ne cet article dans le cas simple de l'aller dans un seul endroit, & du „ retour sans chargement: mais jusques à quelle qualité la prime sera-t-elle „ gagnée alors?” C'est là où est l'embarras. Le Commentateur s'arrête à cette réflexion, & ne décide point la question. La décision paroît

(a) Art. 6. liv. 3.

(b) Mr. Valin.

roit clairement renfermée dans l'article 6. cité ci-dessus ; car cet article présente cette analogie : si la moitié du voyage fait gagner à l'assureur les deux tiers de la prime, quand il ne fait point de retour, les deux tiers du voyage en mêmes circonstances doivent lui faire gagner les huit-neuvièmes de la prime.

LA disposition de cet article semble au premier coup - d'œil très favorable à l'assureur ; cependant elle l'est bien moins que celle de l'article 36. de la même Ordonnance, qui porte que l'assurance aura son effet entier, si le voyage est raccourci.

MAIS indépendamment de l'article 36. il est fort juste d'attribuer les deux tiers de la prime à l'assureur pour la moitié du voyage, quand on assure pour l'aller & le retour, ce qu'on nomme dans le Commerce, à prime liée : on se contente d'une prime moindre, que les primes séparées de l'aller & du retour. Il seroit donc injuste de n'attribuer, lorsque le retour n'a pas lieu, que la moitié de la prime totale, qui n'a été modérée qu'en considération de la réunion de l'aller & du retour. Si le retour n'a pas lieu, l'assurance doit être considérée comme divisée en deux ; par conséquent la prime de l'aller est dûe ; & l'assurance du retour étant annullée par le défaut de chargement, il seroit dû de droit un demi pour cent à l'assureur. Or dans un tems ordinaire de paix la réunion de ces deux objets est à-peu-près égale aux deux tiers de la primeliée. Il faut rendre ceci plus sensible par le calcul.

Soit la prime d'aller pour un voyage quelconque à trois & demi pour cent, & la prime de retour, aussi à trois & demi, ces deux primes réunies forment un total de sept pour cent. L'assurance pour l'aller & le retour conjointement en prime liée, fera à six pour cent. En cas que le retour n'ait pas lieu, cette dernière prime sera réduite à quatre, à raison des deux tiers.

S'IL y avoit eu deux assurances par des polices séparées, l'une pour l'aller, l'autre pour le retour ; il est clair que l'assuré auroit payé,

1°. Pour la Prime de l'aller . . .	3½
2°. Pour annuller l'assurance de retour	½
Total	4 P ^o

CE qui repond précisément à la diminution du tiers de la prime liée. Il est vrai qu'à mesure que la prime augmente (c), il se trouve plus de différence entre ces deux résultats; mais elle n'est jamais bien considérable, & le petit avantage qui peut en résulter pour l'Assureur, est toujours un foible dédommagement du profit qu'il peut attendre. Car tout Commerce est présumé donner quelque profit; & quoique l'Assureur puisse perdre sur chaque assurance prise en particulier, il peut se promettre un profit quelconque sur l'universalité des risques dont il se charge; il peut encore repartir ce profit sur chaque navire en particulier: par exemple, s'il assure chaque année sur cent navires, & s'il prend sur chaque navire trois mille livres à quatre pour cent, il gagnera douze mille livres de prime; mais s'il périt un de ces navires, & s'il paye encore sur les autres pour deux mille livres de pertes *partielles* qu'on nomme *avaries*, son profit total net ne fera que de sept mille livres; ce qui fait soixante-dix livres par navire. Ces vérités seront aisément saisies par ceux qui sont accoutumés à calculer.

L'ASSURE' au contraire peut être présumé n'avoir retardé ou empêché le retour, que pour son avantage: en tout cas il ne remplit point à la lettre l'obligation qu'il avoit contractée; il est donc juste qu'il paye quelque dédommagement.

Tout ce qu'on vient de dire des assurances à prime liée sur les voyages ordinaires composés de deux parties égales, l'aller & le retour, s'applique naturellement aux assurances sur les voyages composés de trois traversées à-peu-près égales; & il s'en suit que c'est par erreur que l'on a réduit assez souvent aux deux tiers la prime dans le dernier cas, quand le retour n'a pas eu lieu comme dans le premier: c'est supposer que la moitié ou les deux tiers d'un voyage sont une seule & même chose, ce qui est évidemment faux. C'est se conformer à l'esprit de l'Ordonnance maritime de France, ce chef-d'œuvre de législation, que de partir de cette analogie. La moitié du voyage assuré à prime liée, faisant gagner à l'Assureur les deux tiers de la prime, les deux tiers du voyage assuré de même doivent lui faire gagner les huit-neuvièmes.

C'EST

(c) C'est-à-dire jusqu'à ce que la prime pour chaque traversée soit de 50 p^o, ce qui donne 75 de prime liée; car alors & au-delà l'Assureur a du desavantage à recevoir les deux tiers de la prime.

C'EST ajouter beaucoup à l'instruction que de donner place ici à l'extrait d'un mémoire sur cette question, dont nous a fait présent un Lieutenant-général d'une Amirauté de France, que sa modestie ne nous a point permis de nommer. Quoiqu'il ne s'agisse ici que de l'intelligence d'une loi Françoisise, la matière intéresse le Commerce maritime de toute l'Europe.

LES assurances sont très utiles au Commerce en général, lui donnent plus de force & d'étendue; & forment en elles-mêmes un Commerce particulier, qui a ses avantages. Il est donc très à propos de les favoriser; & c'est ce que le Législateur a voulu faire par les articles 6, 36 & 37. du titre des assurances de l'Ordonnance de 1618, & par plusieurs autres loix: on se borne ici à l'examen de ces trois articles.

IL faut concilier d'abord les articles 6 & 36, qui semblent présenter des dispositions contradictoires. Suivant l'article 36, si le voyage est racourci, l'assurance doit avoir son effet entier; & l'Assureur gagne toute la prime. Il s'agit dans l'article 6. d'une assurance faite pour marchandises, pour l'aller & le retour, ce qu'on appelle à prime liée. Si le vaisseau étant parvenu à sa destination, ne fait point de retour, l'Assureur est tenu de rendre le tiers de la prime. Pour cela ne peut-on pas dire que c'est un voyage simplement racourci par le fait de l'assuré, que conséquemment l'assurance doit avoir son entier effet, suivant l'article 36; & que toute la prime est acquise à l'Assureur.

POUR résoudre cette difficulté, il faut croire que dans le cas de l'article 6, le législateur a considéré les voyages de l'aller & du retour, comme réellement distincts, quoique liés par une seule assurance. Et en effet ce n'est pas ici un seul & même objet: il s'agit de deux traites & transports; le premier de certaines marchandises, depuis le lieu du départ jusqu'à celui de leur destination; & le second, de nouvelles marchandises, qui seront prises dans ce même lieu du déchargement des premières, & voiturées dans le port du départ ou première expédition.

LES voyages de l'aller & du retour ainsi distingués, rien n'empêche que les marchandises qui font l'objet du premier voyage, & celles du second, ne puissent être assurées conjointement ou séparément par une seule police ou par plusieurs, à prime liée ou non-liée. Ces différentes dispositions à l'égard de l'assurance n'influent point sur le fonds du Commerce qu'on a en vue; & la distinction que nous supposons, subsiste dans les objets de ce Commerce, & dans l'esprit du Législateur.

ARTICLE 6 de l'Ordonnance. „ Si l'Assurance est faite sur Marchan-
 „ dises pour l'aller & le retour, & que le Vaisseau étant parvenu au lieu de sa
 „ destination, il ne fasse point de retour, l'assureur fera tenu de rendre le
 „ tiers de la prime, s'il n'y a stipulation contraire”.

CELA signifie que l'assureur gagne d'abord la moitié de la totalité de la prime, à cause du Voyage de l'Aller, qui a été effectué & dont il a courru les risques: on lui accorde encore le tiers de l'autre moitié relativement au Voyage du Retour, pour lequel il avoit pris des engagements, & qui n'a pas été exécuté. Cela revient aux deux tiers de la prime totale, que l'article lui attribue. Reste un tiers à rendre à l'assuré.

MAIS, dira-t-on, pourquoi attribuer ici à l'assureur un tiers de la prime du Voyage de Retour, qui n'a pas eu son effet; & d'où vient qu'on n'a pas suivi la disposition de l'Article 36, suivant lequel, si le Voyage est entièrement rompu avant le départ du Vaisseau, même par le fait de l'assuré, l'assurance doit demeurer nulle, & l'assureur est tenu de rendre la prime, à la réserve d'un demi pour cent? Le demi lui est accordé en considération de l'obligation contractée avec lui, & qu'on l'oblige de rompre sans l'avoir consulté. Les assureurs sont réputés avoir toujours des fonds prêts pour répondre à leurs engagements. Les fonds ne doivent point rester infructueux entre leurs mains; toute espèce de Commerce doit présenter l'espoir de quelque bénéfice, & il est de l'intérêt du Commerce même de favoriser la branche des assurances.

IL semble qu'il auroit été à propos de suivre cette même fixation à un demi pour cent, dans le cas de l'Article 6, par rapport au Voyage du Retour non effectué, au lieu du tiers de la moitié de la prime totale relative à ce Voyage, qu'on lui accorde.

Vous avez senti cette difficulté; & vous dites pour la sauver, qu'une prime liée est fixée sur un moindre prix que les deux primes séparées, de l'Aller & du Retour. Vous supposez la prime liée à six pour cent, & les deux primes séparées à trois & demi chacune, ce qui fait pour les deux, sept pour cent. Au moyen de cette Hypothèse, vous faites un calcul par lequel vous parvenez à rajuster, du moins en apparence, la disposition de l'Article 6, avec celle de l'Article 37, & vous faites voir que dans le cas de l'un & de l'autre, l'assureur n'a qu'un demi pour cent à raison du Voyage rompu ou non exécuté.

MAIS n'est-ce pas ici une supposition arbitraire? Pourquoi la prime seroit-elle fixée sur un plus bas pied, que ce à quoi reviennent ces deux primes séparées? N'y a-t-il pas les mêmes dangers à courrir? L'assureur trouve ici quelque avantage à lier ses engagements, plutôt qu'à les separer (a). N'est ce pas au contraire un principe généralement reconnu, que pour rendre le Commerce des assurances moins dangereux & plus lucratif, il faut diviser les risques autant qu'il est possible. Enfin quand il feroit vrai que dans de certains cas, la prime liée feroit moins forte, que les deux primes séparées; le contraire peut aussi arriver, ou du moins elles peuvent être égales: donc convenez que si chaque prime séparée alloit à 50 p^o, votre supposition subsistant, l'assureur y perdrait. En un mot tout cela dépend de certaines dispositions dans le Commerce, qui peuvent varier à l'infini suivant les circonstances de Guerre ou de Paix, & toujours suivant les conventions particulières entre les assureurs & les assurés. Il n'est pas possible qu'une chose aussi incertaine ait servi de motif à une loi positive & invariable, telle que nous la trouvons dans l'Article 6 du titre des assurances.

IL paroît qu'on peut concilier cet article avec le 37 par une autre considération qui se présente assez naturellement.

DANS le cas de l'Article 6, l'assureur a déjà courru des risques, puisque le Voyage de l'aller a été exécuté, au lieu que dans celui de l'Article 37, il n'en a courru aucun, le Voyage ayant été totalement rompu avant le départ du navire: aussi l'assurance est-elle déclarée nulle & la restitution de la prime

(a) Les intérêts respectifs de l'assuré & de l'assureur ont également concouru à faire introduire l'usage des assurances en primes liées. Les uns ont voulu obtenir les primes à plus bas prix, & les assureurs ont voulu étendre & multiplier leurs risques. C'est sur le grand principe qui donne tout son mouvement au Commerce, où il ne se fait aucune opération qui ne soit appuyée sur un intérêt réciproque, réel ou supposé, que cet usage s'est établi. Car c'est l'intérêt réciproque qui est dans le Commerce le premier Agent, l'Agent universel. Par cet usage l'assuré a été assuré à meilleur marché; & il a obtenu ce meilleur marché de l'assureur, parcequ'il lui a présenté un risque de plus à acquérir, une occasion de plus de gagner. Il est très certain dans le fait que les risques des retours sont plus grands que ceux de l'aller, sur-tout dans les Voyages de long cours, les seuls pour lesquels les primes liées sont en usage. Tout est sein en allant, & tout est fatigué & languissant au retour: par cette raison les primes des assurances pour les retours sont plus chères. En prime liée l'aller & le retour se prennent à plus bas prix, & le bas prix s'étend principalement sur l'aller; ensorte que dans le cas où il n'y a point de retour, l'assureur se trouveroit avoir assuré à trop bas prix pour l'aller. Il lui faut une indemnité: c'est ce que le Législateur a voulu régler. Cette observation n'est pas faite ici pour contre-dire le système du mémoire, dont nous nous servons pour répandre des lumières sur une matière fort délicate.

prime ordonnée, à la réserve d'un demi pour cent accordé à l'assureur en considération de l'engagement qu'on l'a forcé de rompre, & qui ne doit pas être totalement infructueux pour lui, attendu que c'est par le fait de l'assuré. Outre cette considération qui peut être également appliquée à l'article 6, il y a de plus pour celui-ci, celle des dangers que l'assureur a déjà courrus. Il est donc juste de lui accorder une plus forte indemnité, & on a vu que cette indemnité a été fixée au tiers de la prime relative au Voyage du retour non exécuté.

ON peut répliquer que nous avons considéré le Voyage de l'aller & celui du retour, comme formant deux objets distincts, & en quelque sorte comme deux différens Voyages. Les dangers courrus lors du premier, ne doivent donc pas entrer en considération à l'égard du second qui n'a pas été effectué, non plus que dans le cas de l'Article 36 ou l'expédition a été arrêtée dans son principe. On répondra avec raison, que si on n'avoit pas considéré l'aller & le retour comme formant deux objets qu'il falloit distinguer, & si on ne les avoit regardés que comme un seul & même Voyage, la prime toute entière auroit été acquise à l'assureur suivant l'Article 36, ce Voyage étant seulement racourci. Cette distinction des Voyages est donc favorable à l'assuré. Une petite compensation ou dédommagement pour l'assureur, n'est pas ici hors de propos, & tout cela paroît avoir été ménagé avec beaucoup d'équité & d'intelligence.

IL reste à éclaircir la question proposée, que l'ordonnance n'a pas prévue, ou du-moins suffisamment développée. M. Valin, auteur du nouveau commentaire de cette ordonnance, l'a laissée indécise.

LE Législateur, dit-on, n'a eu en vue à l'Article 6, que les Voyages ordinaires, qui se divisent en deux parties égales; sçavoir, l'Aller & le Retour: il n'y a aucune difficulté à cet égard. Mais il y a d'autres Voyages, tels que ceux de Guinée, qui sont composés de trois traversées à-peu-près semblables. 1°. De France en Guinée, 2°. de Guinée en Amérique, 3°. d'Amérique en France. S'il arrive que le Vaissseau revenant de Guinée, laisse son chargement en Amérique, il aura fait les deux tiers du Voyage; & il paroît juste, comme l'observe M. Valin, que le gain de la prime excède alors les deux tiers que l'Article 6 donne à l'assureur, dans le cas simple de l'aller dans un seul endroit, & du retour sans chargement. Mais jusques à quelle quantité la prime sera-t-elle gagnée alors? C'est là où est l'embarras. Le Commentateur s'arrête à cette réflexion, & ne décide pas la question.

LA décision paroît, dit-on, clairement renfermée dans l'Article 6, & cela est vrai. Mais la conséquence qu'on en tire ne paroît pas aussi certaine. On suppose qu'il présente cette analogie: si la moitié du Voyage fait gagner à l'assureur les deux tiers de la prime, quand il ne se fait point de retour; les deux tiers du Voyage en mêmes circonstances doivent lui faire gagner les huit neuvièmes de la prime. C'est-à-dire qu'on fait une règle de proportion ordinaire, qui revient à ce calcul. Cela paroît bien naturel, & c'est la première idée qui se présente à l'esprit. Mais si l'on y réfléchit, on reconnoît bientôt que cette prétendue analogie n'est que séduisante.

CETTE règle de proportion donne trop à l'assureur: elle forme une progression toujours croissante en sa faveur, & décroissante au préjudice de l'assuré; en sorte que l'on arrive bientôt au point, où sans que le Voyage ou les Voyages eussent été achevés, l'assureur auroit gagné toute la prime. Ce calcul peut être porté plus loin, & lui faire gagner au-delà de cette prime totale, quoique le Vaisseau ne fut pas revenu chargé au port d'où il est parti.

ON a trouvé que pour les deux tiers du Voyage, l'assureur a gagné les huit neuvièmes de la prime: il ne resteroit qu'un neuvième à rendre à l'assuré.

SUPPOSONS le Voyage divisé en quatre parties égales, & qu'il y en ait trois d'effectuées. Supposons encore que la totalité du Voyage soit représentée par le nombre 12, & la totalité de la prime représentée aussi par un semblable nombre 12, il faudra faire ce calcul proportionnel, si 6, moitié du Voyage, combien 9, qui représentent les trois quarts du Voyage? On trouvera au produit, 12.

L'ASSUREUR auroit donc gagné toute la prime, quoiqu'il n'y ait que les trois quarts du Voyage d'effectués.

ALLONS plus loin, & supposons le Voyage divisé en cinq parties égales, dont quatre ont eu leur effet. Supposons encore la totalité du Voyage représentée par le nombre 30, & la totalité de la prime représentée aussi par le nombre 30; il faut faire cet autre calcul proportionnel: si 15 moitié du Voyage, donnent 20, deux tiers de la prime; combien 24, qui font les quatre cinquièmes du Voyage? le produit sera 32, qui excèdent la totalité de la prime de deux trentièmes ou d'un quinzième.

L'ASSUREUR aura donc gagné toute la prime & deux trentièmes ou un quinzième au delà, pour les quatre cinquièmes du Voyage; tandis que pour le Voyage entier, il n'auroit eu que la prime totale.

UNE pareille manière de procéder & de fixer les intérêts de l'assureur & ceux de l'assuré, seroit assurément très irrégulière. On convient d'un autre côté dans la question proposée, qu'à mesure que la prime augmente, la différence entre ce qu'on croit résulter des dispositions des articles 6 & 37 de l'ordonnance, devient toujours plus grande. Enforte que si la prime pour chaque traversée étoit de 50 pour cent, ce qui peut arriver en tems de Guerre, & la prime liée se trouvoit à 75, en suivant la première proposition, qu'elle doit être moindre que les deux primes séparées; l'assureur auroit du désavantage à prendre les deux tiers de la prime pour la moitié du Voyage. Il n'y a donc ici rien de fixe, ni d'assez exact pour servir de fondement à des opérations & à des calculs tels qu'il convient de les établir pour un Commerce bien réglé, & sur-tout pour celui des assurances.

PAR toutes ces considérations, nous croyons qu'il faut abandonner la règle de proportion, quoiqu'elle se présente d'abord à l'esprit. Il faut entendre la division du Voyage, considérée par parties ou par traversées, comme si c'étoit autant de Voyages différens, quoique liés par une même assurance. Le Législateur a voulu à l'article 6, que l'assureur gagne la portion de la prime relative à la partie du Voyage ou au Voyage partiel ou traversée qui a été exécutée; & lui accorde en outre le tiers du restant, comme une espèce de dédommagement de l'inexécution du surplus de la Police d'assurance par le fait de l'assuré, qui y aura apparament trouvé d'eux-mêmes son avantage.

CE principe posé, rien ne nous arrêtera: nous allons trouver tout conforme à la disposition littérale & à l'esprit des trois articles de l'ordonnance de la Marine, qu'on vient d'examiner; & nous verrons les intérêts de l'assureur & de l'assuré bien ménagés dans toutes les combinaisons possibles, & dans une proportion très exacte. Venons au détail. Si la moitié du Voyage projeté a eu son effet, & en supposant la totalité de la prime représentée par le nombre 6.

(a) L'Assureur aura pour cette moitié de Voyage effectuée.	3	<i>Sixièmes.</i>
Plus pour le tiers de l'autre moitié en dédommagement.	1	
	<hr/>	
Deux tiers pour l'Assureur, ci.	4	
Un tiers à rendre à l'assuré, ci.	2	
	<hr/>	
Total de la prime.	6	

SI les deux tiers du Voyage ont été effectués, supposant la totalité de la prime représentée par le nombre 9.

L'Assureur aura pour ces deux tiers.	6	<i>Neuvièmes.</i>
Plus pour le tiers du restant.	1	
	<hr/>	
Total pour l'Assureur.	7	
Et pour l'assuré.	2	
	<hr/>	
Total de la prime.	9	

S'IL y a les trois quarts du Voyage faits, supposant la totalité de la prime représentée par le nombre 12.

L'Assureur aura pour les trois quarts.	9	<i>Douzièmes.</i>
Le tiers du restant.	1	
	<hr/>	
Total pour l'Assureur.	10	
Et pour l'assuré.	2	
	<hr/>	
Total de la prime.	12	

SUPPOSONS le Voyage poussé jusques aux quatre cinquièmes, & la totalité de la prime représentée par le nombre 15.

L'Assureur aura pour les quatre cinquièmes.	12	<i>Quinzièmes.</i>
Le tiers du restant.	1	
	<hr/>	
Total pour l'Assureur.	13	
Et pour l'assuré.	2	
	<hr/>	
Total de la prime.	15	

(a) Suivant l'Article de l'ordonnance.

ON peut faire de semblables calculs pour toutes les autres combinaisons quelconques, & il est aisé d'y remarquer une progression bien suivie & bien soutenue, qui s'approche toujours du terme, c'est-à-dire de la totalité de la prime, sans jamais y atteindre, à moins que le Voyage ne soit totalement exécuté. Il semble que cela porte un caractère de vérité qui est frappant.

ON trouvera une instruction, qui n'est ni moins importante, ni moins intéressante, dans une contestation élevée dans le Commerce au commencement de la dernière guerre.

LES hostilités des Anglois contre la France déstituées des formes reçues parmi les Nations policées, firent naître des différens entre les Négocians à l'occasion des Assurances faites sur des Navires qui se trouvèrent en Voyage, pendant le cours des hostilités qui précédèrent la déclaration de Guerre.

DANS la plupart des Places de Commerce, les Polices ou Contrats d'assurance portoient une clause qui auroit dû ne laisser aucune difficulté. Cette clause étoit conçue à peu près en ces termes: „ Convenu qu'en cas de „ guerre, hostilités ou représailles entre la France & quelques puissances maritimes, la prime ci-dessus sera augmentée au cours de la place ”.

TOUT homme versé dans la matière des assurances apperçoit aisément que l'assureur & l'assuré ont entendu statuer par cette disposition, 1°. que dans le cas où les querelles des Nations viendroient à augmenter les risques ordinaires de la Navigation, la prime seroit augmentée; parceque en effet la prime est le prix du danger (*a*); 2°. que pour ne pas calculer d'avance des malheurs qui pourroient ne survenir qu'après la consommation des Voyages dont il étoit question, l'augmentation de prime seroit telle, qu'étant réunie à la prime ordinaire pour les risques de la Navigation en tems de paix, il en résulteroit une prime totale égale à celle dont le cours s'établirait sur la place après la connoissance des cas prévus d'hostilités, représailles ou guerre: tout devoit donc se réduire à une question de fait. Quel étoit le cours? S'il étoit connu l'augmentation étoit décidée.

LE cours des assurances qui se forma sur les places après la connoissance des

(a) Periculi pretium aut emptio.

des hostilités, fut de 40 à 45 pour cent; il y en eut même qui furent portées jusqu'à 50. Ce cours régloit nécessairement l'augmentation à laquelle donnoient lieu les hostilités prévues. Cependant l'intérêt fit naître des difficultés.

LE procédé des Anglois, dit-on, n'est ni hostilité, ni guerre, ni représailles; c'est une Piraterie. Or la Piraterie est un risque ordinaire à la charge de l'Assureur. Ce n'est donc pas le cas de l'augmentation de prime.

L'ORDONNANCE de la Marine détruisoit cette difficulté: cette Loi (a) définit les *Pirates des gens courant la Mer sans Commission d'aucun Prince, ni d'Etat Souverain*. Les Vaisseaux Anglois qui s'étoient emparés des Navires François, avoient des Commissions; ils n'étoient pas armés par des particuliers, mais par l'Etat. Or un Pirate n'a point de commission, c'est un particulier qui fait la guerre au Genre humain.

D'AUTRES ont soutenu que le procédé des Anglois étoit un arrêt de Prince, & un arrêt de Prince est dans la Classe des risques ordinaires.

PRÉTEXTE également frivole. L'arrêt de Prince est un empêchement inattendu qu'un Etat souverain met à la sortie des Navires qui se trouvent dans un Port de sa Domination. Un Etat fait fermer ses Ports quand il lui plait, tant pour les Navires étrangers, que pour les nationaux; mais sans dépouiller Personne de la propriété des choses arrêtées, & sans attenter à la liberté des Equipages. C'est à cette partie de l'exercice du Pouvoir souverain, que les loix & l'usage général du Commerce ont toujours appliqué la dénomination d'arrêt de Prince. Il faut être ou bien aveugle ou bien avouglé par l'intérêt, pour ranger le procédé des Anglois dans cette classe. Des Navires pris en pleine mer à force ouverte par une Puissance qui déclare exercer un droit de représailles; des Cargaisons & des Navires vendus, d'autres coulés à fonds; des Vaisseaux de guerre attaqués, &c. tout annonçoit une guerre réelle. L'Assureur sur qui tomboient tous ces risques, devoit en recevoir le prix.

QUELLE que soit, disoient quelques assurés, la dénomination du procédé des Anglois, ils restitueront à la paix la valeur des effets qu'ils ont saisis.

(a) Tit. des prises. Art. IV.

faisis. Les Assureurs doivent donc s'obliger à restituer en ce cas les augmentations de prime.

LA possibilité des recouvremens entre dans la combinaison du prix des assurances : souvent sur la nouvelle d'un Naufrage, on fait l'abandon aux Assureurs pour en être payé. L'effet assuré se retrouve ensuite avec très peu de dommage : la valeur de l'effet augmente même quelquefois quand il survient des revolutions dans les prix des marchandises. Alors l'Assureur bien loin de perdre en payant une perte, recouvre au-delà de ce qu'il a déboursé ; mais jamais cette circonstance n'a pu autoriser la demande de la diminution de la prime. Il doit y avoir une parfaite réciprocité entre le sort de l'Assureur & celui de l'assuré : si le premier ne peut se dispenser en cas de perte, de payer sous prétexte du retour du Vaisseau, l'assuré ne doit pas non plus se dispenser sous le même prétexte, de payer la prime. Quelle injustice fait-on parlà à l'assuré ? ou plutôt quelle injustice ne feroit-il pas lui-même en refusant de payer les augmentations de prime ? Dans le cas de l'arrivée (car il y a peu de contestations sur les Navires pris) il a dans ses mains son effet : cet effet est, ou un Navire, ou des Marchandises ; si c'est un Navire, il reçoit un plus gros fret de ceux qui sont intéressés dans son chargement, la clause d'augmentation de fret ayant été insérée dans la plupart des connoissemens ; si ce sont des Marchandises, leur valeur est augmentée considérablement depuis que la paix a été troublée.

SI dans ce cas on admettoit l'exception des assurés, les Assureurs qui ont eu la prudence au commencement des hostilités, de se faire réassurer, payeroient une prime de 45 pour cent, & pourroient n'en recevoir que 4. La disparité est choquante ; elle blesse l'esprit d'égalité & de justice qui gouverne les opérations du Commerce.

IL n'est pas juste, a-t-on dit encore, qu'un Navire qui n'a courru les risques des hostilités que sur la fin de sa traversée, paye une augmentation aussi forte, que s'il les avoit courrus pendant toute la traversée.

IL n'y a que l'ignorance vraie ou feinte de la Nature des assurances, ou de la Loi, qui puisse faire hazarder une semblable objection. Les risques des traversées sont indivisibles. Les a-t-on courrus un moment, on est censé les avoir courrus pendant toute la traversée, & l'on ne peut rien diminuer de la prime, si le Voyage est racourci (a) ? Au reste les grands risques

(a) Ordonn. de la Marin. de France, tit. des Assur. Art. 27 & 36.

risques de Navigation & de Guerre ne font pas en pleine mer, ils font aux Attérages. Les risques ne se mesurent pas sur des distances, mais sur la qualité des Parages par où il faut passer. Dans le cas d'une Guerre Maritime, il y a plus de risque pour un Navire François, de Dunkerque à Brest, que des Canaries en Chine : Ce dernier Voyage est cependant cinquante fois plus long, que l'autre.

PLUSIEURS assurés défirent que le Conseil fit un Règlement pour modérer les primes d'assurance, comme il en fut fait un en 1748.

CE fut à l'occasion de la Paix que le Conseil fit ce Règlement. Mais peut-on assimiler la Guerre à la Paix ? D'ailleurs la Réligion du Conseil fut surprise alors : c'est une vérité qui a été reconnue depuis, & qu'il est aisé de prouver. Quand la paix se fit, les Navires qui étoient assurés, avoient commencé à courrir les risques, ou n'avoient pas commencé à les courrir. Dans le dernier cas, les assurés pouvoient rompre le Voyage & résilier les assurances : le Règlement étoit inutile pour cet objet. Dans l'autre cas la prime n'étoit pas susceptible de réduction, parceque les risques une fois commencés, sont censés courrus conformément à l'esprit & à la lettre de la Loi. Le Conseil ne fut pas informé que les Assureurs avoient constamment rejetté les Polices d'assurance, qui portoient des clauses de diminution en cas de paix ; or une clause de cette conséquence ne peut-être supposée, quand elle n'est pas écrite. Les Assureurs avoient souffert des pertes immenses au commencement de cette guerre. Ils avoient spéculé de manière à se procurer des dédomagemens dans le retour de la paix. Ils se promettoient que cet événement leur seroit aussi favorable, que la déclaration leur avoit été onéreuse : toutes ces possibilités entrent dans la combinaison des primes. Le Règlement de 1748. fut d'autant plus facheux pour les Assureurs, que plusieurs d'entre eux s'étoient fait réassurer chez l'Etranger. Ainsi pendant qu'ils recevoient en France des primes modiques, ils en payoient d'immenses à Londres, à Amsterdam, à Cadix, &c.

IL y a bien des inconvéniens à faire des Réglemens qui portent atteinte aux Conventions du Commerce, surtout en matière d'assurance. Chaque souverain ne peut faire exécuter ses Ordonnances, que dans ses Etats ; les affaires du Commerce sont de leur Nature si étendues, qu'elles embrassent toutes les Nations. Souvent c'est à Londres que, soit par assurance, soit par réassurance, on paye la plus grande partie d'un Navire pris par les Anglois. Pendant la guerre de 1742. entre l'Angleterre & l'Espagne, la

Prise

Prise de certains Regîtres affecta plus la place de Londres, que celle de Cadix. Il faudroit donc dans une matière comme celle-ci, que tous les Souverains concourussent à faire exécuter le même Règlement chez eux, pourqu'il remplit l'objet que celui qui l'a fait, s'est proposé. Or comme un tel concours est impossible, il en résulte nécessairement que les Réglemens sont dangereux, & peuvent même devenir injustes, contre l'intention de leurs Auteurs.

QUOIQUE plusieurs assurés se soient éfforcés de méconnoître des Loix si claires & si justes, il ne seroit pas juste de juger d'après leur conduite, les Négocians en général. Nous devons observer ici pour l'honneur du Commerce, qu'il se forma sur quelques places de France, des Commissions composées d'Assureurs & d'Assurés, pour prévenir toute contestation & régler de concert les augmentations de prime, qui résultoient du cas des hostilités, aux termes des Polices. Ces Commissaires craignant que l'exercice trop rigide du droit ne fournit un prétexte de faire des contestations, eurent l'attention de faire pancher la balance en faveur des Assurés. Il y en eut qui bornèrent à 35 pour cent des augmentations qui alloient à 41. L'avis de ces Commissaires fut suivi par la plupart des Négocians.

SI l'on ne consulte que l'équité naturelle & la bonnefoi sur les contestations qui s'élevent de tems en tems dans le mouvement continuel des affaires de Commerce, si l'on s'est accoutumé de bonne heure à écarter dans l'examen d'une question, toute idée d'intérêt & de préjugé; on se trompera difficilement sur le parti qu'on doit prendre. Le Commerce ne connoit point les Ruses du Barreau; la bonnefoi caractérise toutes ses opérations; les véritables Loix qui le réglent, sont dans une équité Naturelle sur les droits respectifs des Négocians. Si quelque Loi positive paroît leur prescrire une manière de proceder qui puisse y être contraire & attacher des peines à son omission, ils sentent qu'il faut que *l'esprit vivifie ce que la lettre tue*. Il y a plusieurs Loix dont l'exécution actuelle seroit un grand mal; il en est beaucoup qu'on est obligé d'interpréter; il en est enfin qui ont vieilli, & que les tems ou les changemens de circonstances ont abrogées. Que le Négociant ne craigne point qu'un homme prévenu lui dise, vous avez l'équité Naturelle pour vous, mais malheureusement la Loi est contre. Il est rare qu'une Loi soit bien entendue, lorsqu'il résulte une injustice de l'application qu'on en fait: il est moins rare qu'on se trompe dans le choix que l'on fait pour se décider sur une affaire, parmi cette multitude infinie de Loix que contient le

Code des Nations. Mais le Commerce n'en connoit aucune en contradiction avec l'équité Naturelle.

LE jeune Négociant ne fauroit trop exercer sa Théorie sur les questions que présentent continuellement les affaires de Commerce: car il lui importe infiniment d'apprendre à n'être point injuste par erreur. Il doit préférer de donner surtout la plus grande attention aux questions qui intéressent le plus le Commerce en général & l'Etat, & il en est peu qui ne présentent ce double intérêt; telles que celles qu'on vient de parcourir. Le jeune négociant doit étudier ces questions, & autres de ce genre, nonseulement pour s'instruire, pour se juger lui même, & juger ses Concitoyens qui lui déferent quelquefois la décision de leurs différens; mais encore pour donner des avis salutaires à des juges, à des Magistrats, au Gouvernement même & au Législateur.

Des Compagnies, Sociétés & Maitrisés.

NE distingue-t-on point trop chez plusieurs Nations le Négociant, du Négociant détailleur, connu plus généralement sous le nom de Marchand? On rendroit peut-être un grand service au Commerce, si on pouvoit effacer tout à fait la ligne qui les separe. A Amsterdam, Francfort, Hambourg, Londres, &c. un grand nombre de Négocians se livrent également au Commerce en gros & en détail, & tous y jouissent d'une égale considération. On voit dans plusieurs villes, à Londres surtout, les jeunes gens apprendre les premiers élémens du Commerce, dans les Magasins & les boutiques des Détailliers. La vanité nous empêche trop souvent d'acquérir les connoissances les plus utiles & les plus nécessaires: Chez les Nations où l'on n'envisage le Commerce, que comme la source de la fortune particulière & de l'opulence de l'Etat, on ne voit dans le Négociant en gros & dans le Négociant détailleur, que deux hommes également utiles & nécessaires au Commerce. L'un établit l'abondance dans l'Etat ou dans la ville, & l'autre l'établit au Marché. C'est la seule distinction réelle qui existe entre eux: le Public ne peut se passer de l'un, ni de l'autre. Il importe au Public que l'Etat ou la ville soit approvisionnée par la concurrence d'un grand nombre de Négocians, & il ne lui importe pas moins que le Marché le soit par le plus grand nombre de détailliers possible; c'est-à-dire, par un grand nombre de particuliers, qui s'occupent à vendre une même Denrée, une même Marchandise, que chacun d'eux s'efforce de donner meilleure & à plus bas prix,
pour

pour obtenir la préférence de l'Acheteur. C'est là cette concurrence qui est l'ame & l'Aiguillon de l'industrie, le principe le plus actif du Commerce, dont le public recueille des fruits qu'on ne peut apprécier.

CETTE concurrence perd infiniment de ses avantages partout où l'industrie est gênée par des apprentissages onéreux, par des maîtrises ruineuses, ou par des Privilèges exclusifs. La liberté seule doit donner à l'industrie son plus grand essor : & cette liberté, si nécessaire & si peu connue, est bien plus l'objet de la discussion dans la quelle nous allons entrer, qu'une instruction sur l'Education des sujets destinés à l'exercice des Arts Mécaniques ; Education trop négligée, & sur laquelle il est extrêmement difficile de donner un système utile & praticable.

UN Anglois l'entreprend, il y a quelques années, dans un ouvrage intitulé *le guide des Parens & Tuteurs dans le choix qu'ils doivent faire pour leurs Enfants ou Pupilles, de quelque métier ou profession* (a).

CET Ouvrage, dont le titre annonce un grand détail, est très superficiel. S'il étoit aussi profond que la matière sembloit l'exiger, il perdrait infiniment de son mérite hors de l'Angleterre, dont les usages & les privilèges des maîtrises auxquels l'Auteur s'est attaché, présentent fort peu de choses utiles aux autres Nations. D'ailleurs un Ouvrage sur cette matière, ne peut guères avoir d'utilité que pour les Lecteurs de la classe des Artisans ; & cette classe de Citoyens ne fournit presque point de Lecteurs hors de l'Angleterre, où tous les Artisans lisent : ce qui a sans doute autorisé l'Auteur à entreprendre de les instruire.

IL est certain que le Commerce retireroit de grands avantages de la perfection des Artisans, & qu'une Education plus soignée & plus recherchée les rendroit meilleurs. Cet Ouvrage aura sans doute le mérite d'en faire naître quelque autre plus parfait, sur le même sujet, en excitant l'émulation chez une Nation qui ne néglige aucune recherche, aucune des connoissances qui peuvent tendre à la perfection des Arts & du Commerce ; & peut-être un jour aura-t-on ailleurs la satisfaction de voir les Artisans imiter les Artisans Anglois, & s'addonner à la Lecture.

L'A.

(a) The parent's and Guardian's, Directory and the youth's Guide, in the choice of a Profession or trade, &c.

L'AMOUR des Arts, dit cet Auteur, & un désir sincère d'augmenter le bonheur des personnes utiles qui les exercent, font les motifs qui m'ont engagé à écrire cet Ouvrage. J'ai surtout en vue l'utilité des jeunes gens qui n'ont pas encore embrassé l'état dont ils doivent s'occuper, & d'où dépendent principalement leur bonheur & leur crédit.

ON peut dire, ajoute l'Auteur, de ceux pour qui cet Ouvrage est écrit, c'est-à-dire, de ceux qui cultivent les Arts mécaniques, qu'ils forment une grande & très considérable partie de la Nation: car comme ils nous fournissent tous nos besoins, nos commodités & tous les articles du Commerce; ce sont eux qui sont les premières sources de la vigueur, de l'honneur & des biens nationaux. D'où il conclut qu'on doit regarder son Ouvrage comme devant être d'un usage très étendu. Il se propose principalement de prévenir l'abus d'employer les hommes dans des professions auxquelles leur Génie particulier & leur Capacité les rendent peu propres; ce qui ne procure que trop souvent des Artisans maladroits, condamnés à rester dans l'indigence & le mépris, au lieu qu'ils auroient pu se distinguer dans une profession plus convenable à leurs dispositions naturelles.

CETTE instruction adressée aux Parens & Tuteurs, leur indique quelques règles sur l'Education des Enfans dans l'âge le plus tendre, & les moyens de découvrir leur Génie, en montrant la nécessité de les consulter.

IL est aisé de sentir combien il seroit avantageux, pour les Arts, pour le Public, pour les jeunes gens eux mêmes, qu'on put parvenir à leur donner une Education relative à la profession ou à l'Art auquel la nature paroît les avoir particulièrement destinés.

L'AUTEUR avoue lui même qu'il a puisé ses observations morales relatives à l'Education, dans les Ouvrages de Locke & de Fordyce, à qui on doit une grande quantité d'excellentes Règles, pour inspirer aux jeunes gens lorsqu'on les forme, l'amour de la vertu, de l'honneur, de l'intégrité, de la décence, de la tempérance & de l'humanité. Il recommande aux Tuteurs & Parens de s'attacher à bien choisir les Maitres qu'ils se proposent de donner aux Enfans. On commet frequemment, dit-il, les plus grandes fautes dans le choix; & l'expérience n'a que trop souvent fait voir qu'en négligeant cet objet essentiel, on a précipité la jeunesse dans une ruine funeste & inévitable.

QUANT à la partie de l'Ouvrage, qui concerne les différens métiers, il en donne

donne la description qu'il a tirée de différens Auteurs, ou qu'il s'est procurée en consultant les Artisans mêmes. Cette description est trop superficielle pour présenter au Lecteur quelque instruction utile. Il entre ensuite dans les détails des qualités & des connoissances nécessaires aux jeunes gens pour être mis en apprentissage; des sommes que les Maitres exigent de leurs apprentifs; de ce qu'on paye à un Ouvrier; & de ce qu'il en coûte à un jeune homme pour se faire recevoir Maitre. Tout cela est accompagné d'avis donnés aux apprentifs sur la conduite qu'ils doivent tenir pendant le tems qu'ils passent sous les yeux de leurs Maitres.

IL ne faut pas réfléchir beaucoup pour se convaincre soi même, qu'il n'y à aucun ordre de Citoyens dans un Etat, pour lesquels on ne put établir un systême d'Education qui leur seroit propre. Un bon traité d'Education où l'on distingueroit différentes sortes d'Educations relatives à chaque classe de Citoyens, où l'on traiteroit en particulier de l'Education pour les Enfans des souverains, de l'Education pour les Enfans des grands, pour ceux des Magistrats, des Négocians, des Artisans, &c. seroit un présent précieux au Public: on devroit y comprendre les Enfans de la Campagne, où comme il y a des Ecoles, pour leur apprendre les vérités de la Religion, il devroit y en avoir aussi, dans lesquelles on leur montreroit les exercices, les pratiques, les devoirs & les vertus de leur état. Nous avons surtout cela plusieurs Ouvrages excellens, & encore beaucoup à désirer.

MAIS quand même nous aurions un bon systême d'Education, un systême praticable, pour cette Classe d'Enfans destinés par leur naissance au Commerce en détail, ou à l'exercice des Arts mécaniques, il n'en seroit pas moins nécessaire, pour accroître les progrès de l'industrie & la rendre plus utile au Public, de lui assurer la liberté qu'elle demande, de supprimer les Apprentissages, les Compagnonages, les Chefs-d'œuvre, les Maitrises, & toutes ces entraves, qui l'empêchent de s'élever à son plus haut degré de perfection.

C'EST au Négociant d'ouvrir les débouchés aux productions de l'industrie Nationale: C'est à lui de procurer des matières déjà connues ou Nouvelles, qui puissent servir d'aliment à cette industrie: C'est à lui d'étudier les goûts, & les fantaisies des Nations, d'en semer de nouveaux, d'étendre partout l'Empire du Génie de son pays, d'écarter par son économie & son activité la concurrence des Nations rivales; d'augmenter sans cesse le nombre des Cultivateurs & des Artistes, en créant, pour ainsi dire, des Consommateurs: C'est à lui de calculer dans tous les tems les besoins, le superflu & le luxe des
deux

deux Mondes, & si l'on parvient jamais à remplir cette tâche immense, ce sera encore à lui d'en découvrir une troisième. Mais c'est au Fabricant & à l'Artiste à bien remplir leur objet, en donnant à leurs Ouvrages toute la perfection dont ils sont susceptibles; & cette perfection dépend principalement de la concurrence. Or c'est la liberté qui est le principe de la concurrence, comme la concurrence est le principe le plus actif du Commerce. Les Réglemens, les privilèges qui gênent l'industrie, attaquent ce principe si fécond & si précieux.

ATTAQUER la concurrence, c'est vouloir établir qu'à qualité égale, le Consommateur ne préférera pas la Marchandise à meilleur marché; c'est douter que les hommes soient capables de choix; c'est confondre la raison avec l'instinct; en un mot, c'est fermer les yeux sur la Marche & le Génie du Commerce. Mais la concurrence est elle toujours possible? Toutes les fois qu'elle n'existera pas, il n'y aura plus de Commerce, ou du moins il sera très borné. Quel Négociant seroit assez imprudent pour envoyer des Marchandises dans une ville, où d'autres peuvent les établir à meilleur marché, quoique de même qualité? S'il repete souvent cette spéculation, il sera bientôt ruiné. Mais l'industrie, quand elle est bien dirigée, & quand elle n'a point d'entraves, fait sans cesse de nouveaux efforts, & si elle ne parvient pas toujours à une plus grande économie, elle parvient souvent à une plus grande perfection sans une augmentation proportionnelle de prix, ce qui est la même chose. C'est ce que prouve bien l'affertion d'un Fabricant de Lyon sur les progrès des Manufactures de cette Ville. Il n'y a jamais eu, dit-il, tant d'invention, tant d'émulation dans le dessein, dans la combinaison & dans l'exécution, que depuis dix années. Depuis qu'on nous copie, tout à été imité, embelli, surpassé; & chaque moment où l'on a dit qu'il n'y avoit plus rien à inventer, a toujours été celui où l'on imaginoit quelque nouveauté intéressante.

CE n'est point là le fruit de la gêne, mais celui de la liberté & de l'émulation, que les privilèges, que les Réglemens sur les Maitrises, n'ont pu détruire. Qu'on laisse subsister les épreuves, qu'on conserve même soumises à une inspection sévère, les Professions délicates, dont l'exercice infidèle ou peu éclairé, n'expose encore que trop la santé des Citoyens? Il semble que la sûreté publique exige cette attention. Mais aucune des raisons qui peuvent autoriser cette Police particulière à l'égard de ces Professions, ne peut déterminer à perpetuer les gênes auxquelles se trouvent asservies la profession des Marchands en détail, & toutes les Professions qui s'occupent des Ouvrages de l'Art.

POUR-

POURQUOI ne pas accorder aux Eleves dans les Arts mécaniques, la même liberté dont jouissent les Eleves qui se destinent aux beaux Arts? Que l'on compare un jeune homme avec un carton sous son bras rempli de desseins, qu'il a tracés lui même sous les yeux de l'émulation, à un malheureux Apprentif d'un Art mécanique! On voit le premier rempli de feu, parcequ'il s'occupe avec liberté, d'un Art qui est de son choix; il se livre au travail avec ardeur, parcequ'il sent que ses progrès seront le fruit d'un travail assidu, & qu'un engagement d'un grand nombre d'années d'apprentissage ne lui présente point l'image d'une servitude, qui porte le découragement dans le cœur; pendant que l'autre est plein de dégoût & d'ennuy. Le Génie se développe naturellement dans les occupations du premier, & le Génie ne prend point de part au travail du second. L'Eleve dans les beaux Arts fait marcher la théorie avec la pratique: il est Apprentif aujourd'hui: demain, si son Génie peut le conduire sur les traces de son Maître, il est Maître lui même: il profite de l'heureuse liberté qu'il a de mettre à profit dès qu'il le peut, tous ses talens naturels. C'est un avantage dont les Réglemens privent l'Eleve dans les Arts mécaniques, qui sans ces réglemens, auroit un égal succès dans l'étude de son Art. Il faut qu'il subisse toute la longueur de la servitude que lui impose un engagement d'Apprentif, de quatre, cinq ou six années, & la Loi du Compagnonage, qui l'assujettit ensuite à servir encore plusieurs années, c'est-à-dire que d'un esclavage, la Loi le conduit dans un autre, avant qu'il lui soit permis d'aspirer à la Maîtrise; & lorsqu'après dix ou douze années de travail & de servitude, il a acquis le droit de prétendre à la Maîtrise, il faut encore que sa fortune lui fournisse alors un double capital, l'un pour payer cette Maîtrise, & l'autre pour faire le fonds de Commerce nécessaire pour l'exercer.

PEUT-ON dire que les Maîtres habiles sont rares dans les beaux Arts, parcequ'il n'y a point d'apprentissage déterminé; parcequ'on n'y connoit point l'usage, ou la Loi impérieuse & si abusive des Chefs-d'œuvre, & la Loi ruineuse de la Maîtrise? A quel degré de perfection les beaux Arts ne sont-ils pas portés? & qui oseroit nier que nous n'en soyons pas redevables à la liberté? On trouveroit sans doute absurde, l'idée d'une Loi qui astringeroit un Eleve de la Peinture à broyer des Couleurs pendant un certain tems, à préparer des Crayons ou des Pastels, & successivement à ne s'occuper pendant un nombre déterminé de mois ou d'années, que du dessin, de la perspective; &c. Il peut apprendre tout à-la-fois, ou fort rapidement: il ne connoit de terme que celui que lui prescrit son Goût & son Génie; & lorsqu'il possède toutes les parties de son Art, aucun terme ne l'arrête; il peut mettre son travail

& tous ses talens au grand jour, dèsque son intérêt l'exige, & que le suffrage du Public l'y autorise.

POURQUOI ne procederoit-on pas ainsi à l'égard des Eleves dans les Arts mécaniques? sont-ils plus difficiles à apprendre que les beaux Arts? Non sans doute, pas même ceux qui présentent le plus de difficultés. Pourquoi donc exige-t-on le double, le triple de tems & de dépenſe? Et cependant on peut observer une différence prodigieuse entre les progrès des différens Eleves; ceux des Eleves dans les Arts mécaniques, sont infiniment plus lents, & le nombre de ceux qui ne réussissent point du tout, est beaucoup plus grand. L'on ne peut appercevoir la raison de cette distinction chez les Nations les plus éclairées, que dans l'Histoire des progrès de l'industrie; elle n'a point produit nulle part tous les Arts à la fois. Ses premiers efforts se sont portés d'abord sur les Arts les plus utiles & les plus nécessaires. Ce n'a été qu'après avoir satisfait à nos premiers besoins, que l'industrie a recherché les Arts moins nécessaires ou moins utiles, les Arts de luxe, les Arts agréables & enfin les beaux Arts. La Police avoit déjà mis les Arts mécaniques dans une espèce d'esclavage, lorsque l'industrie a produit les derniers. Lorsqu'on a imposé ce joug aux Arts mécaniques, on ignoroit & l'on a encore ignoré longtems après, le prix de l'industrie, la marche & le jeu des ressorts du Commerce; & les beaux Arts ne doivent sans doute la liberté dont ils jouissent, qu'au siècle éclairé qui les a vu Naitre, & qui a sçu les protéger. On a senti le prix de cette liberté, & combien elle étoit nécessaire à l'industrie pour accellerer les progrès des beaux arts.

EN conséquence leurs progrès ont été rapides, & leurs progrès ont bientôt fait connoitre que ceux des Arts mécaniques auroient été portés beaucoup plus loin, si on les avoit traités de même. Mais il faut revenir sur ses pas dans cette partie précieuse de l'administration; il faut revoquer des loix anciennes, que la force du préjugé accompagne; & le respect que l'on croit devoir à un ancien Edifice, engage à le conserver malgré la nécessité où l'on est de le détruire. L'Intérêt personnel, des Sollicitations indiscrètes des Chefs de corps & métiers, de foibles raisons de Police ou de finance, mille prétextes trompeurs, ont fortifié ce préjugé, & fait multiplier des Réglemens destructeurs.

RIEN n'est plus méprisable que les intérêts personnels des corps & métiers, & de ces gens aux quels on a donné dans ces corps, une administration domestique, sous le nom de *Gardes*, *Doyens*, *sindics*, ou *jurés*, qui dans l'intention
des

des Législateurs devoient être sans doute les premiers protecteurs de l'industrie, & ne sont cependant dans le fait, que les premiers agens de l'oppression. La Police auroit-elle les yeux ouverts avec moins de succès sur tous ceux qui exerceroient les Arts dans un état de liberté, que sur ceux qui les exercent sous le joug des privilèges & des Réglemens? La Police seroit heureusement débarrassée des plaintes continuelles auxquelles ces privilèges & Réglemens donnent lieu. Ce seroit là un des premiers abus que feroit cesser l'usage d'une liberté légitime. Les emprunts que la finance a faits sous le nom ou sur le crédit de ces Corps & Communautés, est en beaucoup d'endroits, l'un des plus grands obstacles qui s'opposent à l'usage de la liberté que l'industrie demande à l'administration. Ces Emprunts sont l'un des plus grands abus qu'on pouvoit laisser introduire dans le Ministère de la finance. Car d'un côté ces emprunts ont autorisé une espèce de Monopole exercé sur le Public par les Artisans des Arts Mécaniques, qui en ont vendu leurs Ouvrages plus chers, & de l'autre ils ont fourni un prétexte pour perpétuer leurs privilèges destructifs; & cependant ces emprunts n'en sont pas moins un surcharge pour l'État, qui se repartit sur les Peuples.

Ces motifs on fait imaginer la mauvaise raison, que dispenser de l'Apprentissage, Compagnonage, Chef d'Oeuvre, &c. c'est mettre les Arts & Métiers dans les mains de gens sans expérience, d'ignorans qui infesteroient le Public de mauvais Ouvrages & de Marchandises d'une mauvaise qualité. On ne fait pas attention qu'un mauvais Ouvrier est toujours assés puni par le peu de débit qu'il a de sa Marchandise, ce qui le force bientôt à changer de Méthode, à perfectionner son travail, ou à quitter une profession que son ignorance ou sa mauvaise conduite lui rendent inutile ou ruineuse.

L'abus a été porté à un si grand excès, qu'on trouve des gênes que les Maîtres eux mêmes devoient corriger pour leur intérêt personnel. Tel est l'Aveuglement qui a produit dans une Capitale, un Règlement de Corps, qui ne permet pas à un Fabricant de faire travailler dans sa Manufacture plus de dix ou douze Ouvriers. Après avoir donné à l'industrie l'éloge qui lui est dû, on ne peut voir sans peine un défaut de Police qui la resserre, & qui ne peut manquer de lui nuire infiniment. Ce Règlement a eu pour objet une égalité entre les Fabricans, qu'il est impossible d'établir: il auroit fallu pour y réussir, pouvoir y assujettir les ordres de l'Etranger. Il doit arriver souvent qu'un Fabricant n'ayant point la liberté d'employer la quantité d'Ouvriers nécessaire, ne peut exécuter assez promptement les ordres qu'il a reçus, & que le Commettant n'ayant point de confiance dans les

autres Fabricans, ou ne les connoissant pas, dégouté par la lenteur de l'expédition, transporte ses ordres à des Manufactures étrangères. C'est ainsi qu'une Police mal entendue, porte souvent un préjudice immense au Commerce d'une ville & d'une Nation.

SUR quels principes raisonnables seroit-il possible de justifier la Loi, qui après avoir imposé à l'Eleve dans les Arts mécaniques, six ou huit années d'Apprentissage, suppose ensuite que l'Eleve ignore encore son art après une étude si longue, puisqu'elle en exige trois ou quatre années de plus, comme Compagnon? La Loi suppose donc qu'à la fin de l'Apprentissage, l'Eleve a perdu six ou huit années & son argent, puisqu'on lui impose encore trois ou quatre années d'Etude de plus: & s'il est bien instruit de toutes les parties de son Art, comme il l'est en effet, s'il a apporté à l'étude de son Art les dispositions Naturelles qu'il exige, & si son maitre n'a point contrarié les plus heureuses dispositions par de mauvais traitemens, dans ce cas la Loi autorise son Maitre à lui voler les trois ou quatre plus belles années de sa vie. Conserver de pareils Réglemens, c'est couper les ailes au Génie, & diminuer sans cesse la somme du travail national.

QU'ON écoute sur la liberté que nous reclamons ici, la voix des Fabricans, des Chefs des Corps & Métiers; ils ne conçoivent rien aux intérêts de la Patrie; on n'entendra jamais que le langage de l'intérêt personnel. Les Fabricans en France n'ont jamais pardonné à M. de Gournay, intendant du Commerce qui a rendu au Commerce de sa Nation les plus grands services par la sagesse de ses conseils, d'avoir été favorable à la liberté de la fabrication des toiles peintes dans le Royaume: Cependant il n'y a aucune sorte d'industrie plus innocente & plus naturelle. Quoi, il sera permis à la Nation de fabriquer de la toile, & il ne lui sera pas permis de la colorer? Elle aura besoin de toiles peintes pour le Commerce d'Afrique & pour vêtir les habitans de ses Colonies, & elle sera forcée de les tirer de l'Etranger? Ce qu'il y a eu de plus extraordinaire dans toute cette affaire, c'est la conduite des Fabricans de Cotonades. Ils se sont extrêmement distingués par leurs déclamations: ils avoient déjà oublié que quand il fut question de leur propre établissement, ils éprouvèrent la même persécution. Cependant si les avis de leurs adversaires avoient été écoutés, la France auroit été privée de l'une des plus grandes branches de son Commerce. L'expérience leur apprend déjà que la faculté de peindre des toiles sera pour eux la source d'un nouveau travail. Déjà ils fabriquent des toiles de Coton de toute espèce pour être peintes & imprimées; déjà ils ont naturalisé chez eux.

eux une bonne partie de l'industrie de l'Inde : en un mot ils commencent à s'appercevoir qu'ils plaident la cause de l'Etranger, contre l'intérêt national. Peut-être les verra-t-on bientôt folliciter eux mêmes la diminution des droits imposés sur les toiles peintes chez l'Etranger, parceque en effet des droits trop forts qui excèdent de beaucoup la valeur du risque de l'introduction, loin de mettre obstacle à l'introduction, la favorisent par la facilité qu'il y a toujours de s'en affranchir (a).

POURROIT-ON attendre quelque succès d'une instruction sur les Arts & Métiers adressée aux Elevés, & dirigée exprès pour eux, dans la vue d'accellerer leurs progrès en joignant à la pratique un bonne Théorie ? La plupart ne savent pas lire, & les autres lisent peu ; & à l'égard du petit nombre qu'on peut engager à donner de l'attention à la Théorie, cette instruction ne pourroit leur être utile, qu'autant qu'elle auroit pour objet, des descriptions bien faites des Arts & Métiers. Ces descriptions ont été entreprises par l'Académie des sciences de Paris ; on les publie par cahiers depuis quelques années, sous ce titre : *Descriptions des Arts & Métiers, faites ou approuvées par Messieurs de l'Académie des sciences, avec figures en taille douce.* Ces descriptions sont accompagnées de réflexions, de conseils, de découvertes, qui tendent à porter les Arts à une plus grande perfection, & enfin des connoissances qu'il est nécessaire d'en avoir, tant relativement au Commerce, qu'à la protection qui leur est due.

MAIS a-t-on besoin de la Théorie pour perfectionner les Arts, & d'une Théorie si recherchée ? Les Ouvriers iront-ils y puiser de nouvelles connoissances, ou de quoi perfectionner celles qu'ils ont acquises par une longue pratique ? La plupart des Arts mécaniques n'exigent qu'un usage habituel & non réfléchi des règles de l'Art. Il n'en est pas moins vrai que l'examen & la description de toutes les opérations des Arts mécaniques ne fauroient manquer de contribuer à leurs progrès. Nous devons en juger par ceux qu'ils ont déjà faits ; & ce qu'on nous en dit dans l'avertissement de cet Ouvrage, est un hommage bien légitimement dû aux sçavans qui s'en sont occupés.

SI les Arts, nés dans l'obscurité & lentement avancés de siècle en siècle
par:

(a) Les droits d'entrée en France sur les toiles peintes sont de 15 pour cent de la Valeur.

par les tatonnemens de l'industrie, ont précédé de beaucoup l'établissement des Compagnies sçavantes; on ne peut s'empêcher de reconnoître qu'ils ont fait des progrès rapides dans les tems & dans les Etats, où les sciences ont été cultivées avec plus de succès. On en fera convaincu si l'on veut, comparer l'état présent de plusieurs Arts, à l'état où ces mêmes Arts étoient il y a cent ans: on y verra des différences immenses, qui ne sont point dues au hazard, mais aux efforts que l'on a faits depuis cette Epoque pour perfectionner la Géométrie, la Méchanique, la Chymie, l'Optique, l'Anatomie, &c.

NE doit-on pas attendre de nouveaux degrés de perfection dans les Arts, lorsque les sçavans, exercés sur les différentes parties de la Physique, se donneront la peine d'étudier & de développer les Opérations, souvent ingénieuses, que l'Artiste exécute dans son Atelier; lorsqu'ils verront par eux mêmes les besoins de l'Art, les bornes où il s'arrête, les difficultés qui l'empêchent d'aller plus loin, les secours que l'on peut faire passer d'un Art dans un autre, & que l'Ouvrier est rarement à portée de connoître? Le Géomètre, le Mécanicien, les Chymiste, donneront des vues à l'Artiste intelligent, pour surmonter des obstacles qu'il n'a point osé franchir. Ils le mettront sur la voye pour inventer des Nouveautés utiles; en même tems ils apprendront de lui quelles sont les parties de la Théorie auxquelles il faudroit s'appliquer d'avantage pour éclairer la pratique, & pour assujettir à des Régles sûres un nombre d'opérations délicates, qui dépendant de la justesse du coup d'œil, ou d'un tour de main, & dont la réussite n'est que trop souvent incertaine.

C'EST dans cette vue que l'Académie des sciences dirigeant toujours ses travaux vers les choses utiles, à inspiré aux membres qui la composent, le désir de concourir à la description des Arts. Cette entreprise ne peut manquer d'être utile à nôtre siècle; elle le sera plus encore à ceux qui le suivront: c'est épargner à la postérité beaucoup de tems & de peine, si les Arts avoient encore à subir de ces grandes révolutions qui les ont autrefois presque anéantis. Quels monumens plus glorieux & plus utile pourroit-on ériger en l'honneur de l'industrie humaine?

MAIS cette instruction si utile, si nécessaire, qui fait tant d'honneur à ses Auteurs, ne peut passer dans les mains des Eleves: elle n'est point à leur portée. C'est une Théorie dont l'étude profonde ne convient qu'aux Maîtres de l'Art; & le seul fruit qu'on doive s'en promettre à l'égard des Eleves, c'est

c'est de leur donner à l'avenir des Maitres plus habiles, & de plus parfaits Modèles à imiter.

ON peut suppléer au défaut d'instruction, qu'il est si difficile de donner aux Eleves dans les Arts mécaniques, par l'usage d'une liberté légitime, & par l'établissement de la distribution des prix à ceux des Eleves qui se distinguent le plus par leur assiduité, leur application, leur intelligence, & qui ont le plus approché de la perfection. C'est de l'émulation, qu'ils doivent recevoir & qu'il faut attendre les leçons les plus promptes & les plus utiles. Ce genre d'encouragement est d'autant plus favorable, que peu de prix suffisent pour former à la-fois un très grand nombre d'Eleves. Chacun d'eux fait tous ses efforts, pour meriter le premier prix; l'application est générale, & le fruit de l'émulation est de diriger toutes les mains vers la perfection. C'est par des prix que l'Ecosse & l'Irlande ont secoué le joug de l'oisiveté & de la pauvreté. On avoit tout à créer dans ces deux Royaumes: on y a surmonté tous les obstacles en recompensant l'industrie du Peuple, sans gêner sa liberté.

Considérations sur le bonheur dans la Profession du Commerce.

L'AUTEUR d'un petit traité du Bonheur dans tous les Etats de la Vie, qui a été imprimé à la suite de la traduction Françoisse de l'Education des Enfants par le célèbre Locke, prétend que de tous les états de la vie, le Commerce est celui dans lequel on peut rencontrer le plus aisément le bonheur, parceque c'est celui qui donne le plus de commodités. Il est certain que cet état est celui où il est le plus facile d'être heureux, mais ce n'est pas par la raison qu'il procure plus de commodités. A cet égard le Négociant est à une grande distance des Financiers, & si les commodités de la vie constituoient le bonheur, le dernier seroit assurément le plus fortuné des mortels; en peu d'années, sans risques & sans travail, il parvient à l'opulence: si le premier arrive à la richesse, c'est le résultat d'un travail long, pénible & continu, après avoir bravé mille hazards, & surmonté mille obstacles. La vie d'un seul homme n'y mene pas toujours; il faut quelquefois le concours de deux ou trois générations. Une Guerre de cinq ou six ans renverse souvent l'Edifice de fortune, qu'on s'efforçoit d'élever depuis vingt ans.

MAIS comment le Commerce conduit-il donc plus sûrement au Bonheur, que tout autre état? C'est que c'est celui de tous qui présente le plus

plus grand nombre d'occasions d'exercer la bienfaisance, ou ce qui est la même chose, de faire du bien à ses semblables; car il est incontestable que le parfait Bonheur réside en Dieu. Or la bienfaisance étant le vrai moyen de rapprocher autant qu'il est possible, la Nature humaine de la Divine, c'est sûrement la route du plus parfait bonheur auquel l'homme puisse parvenir sur la terre. Il s'ensuit que l'état qui favorise le plus cette excellente pratique de la vertu, doit conduire plus sûrement au bonheur, que tout autre.

IL ne faut que jeter un regard attentif sur le Commerce, pour se convaincre qu'il présente continuellement des occasions de faire du bien à ses semblables. Toutes les opérations du grand Commerce demandent le concours d'une multitude d'hommes: le Négociant qui entreprend ou qui dirige ces Opérations, met tous ces hommes en mouvement; il se les associe, mais de manière qu'il se charge seul des risques de l'entreprise: quelqu'en soit le succès, il leur assure toujours la récompense de leurs travaux; & lorsqu'il perd, ils sont payés de leurs salaires. Envain objecteroit-on que les Matelots, par exemple, lors de la perte totale d'un Navire & de sa Cargaison, n'ont point de gages à répéter. Mais ils ont reçu d'avance le paiement de deux mois de gages, qui leur sont acquis même en cas de Naufrage; ils ont été nourris pendant tout le Voyage aux dépens de l'Armateur; enfin si l'on réussit à sauver quelque chose du Naufrage, il est d'abord appliqué au paiement de leurs gages, & ils sont payés des journées qu'ils ont employées au sauvetage.

AINSI en France dans le cas de Naufrage, les Matelots ne perdent pas: car outre leur nourriture, ils ont deux mois de gages & tout ce qu'on a pu leur avancer sur cet objet. Mais tous ceux qui ont travaillé à la construction, à l'équipement & à l'Armement du Navire, ce qui fait une multitude d'Ouvriers, d'Artisans, de fournisseurs, de Marchands, d'hommes de toute espèce, retirent un profit certain de l'entreprise, quelqu'en soit le succès. Il en est de même des Manufactures: les risques tombent sur l'entrepreneur seulement; il peut perdre, mais tous ceux qu'il emploie, gagnent sûrement. Il est vrai que si les Négocians perdent, ils se ruinent, & par conséquent le bien immense qui résulte de leurs opérations, cesse aussi-tôt: c'est pourquoi les gouvernemens éclairés ne sauroient donner trop d'attention & d'encouragement à une profession qui est si utile aux autres, lorsqu'elle est défavorable à ceux qui l'exercent. On objectera peut-être que le dérangement de la
fortu-

fortune du Négociant est une preuve que cet état ne mène pas toujours au Bonheur, ce qui est vrai : mais on répondra que le Négociant partage avec les autres conditions les malheurs attachés à la condition humaine, & qu'enfin il n'est point d'établissement dans le monde qui n'ait ses inconvéniens particuliers ; on n'a qu'à parcourir les autres professions, on en trouvera à chaque pas. La question n'est pas de trouver dans ce monde une manière d'exister sans inconvénient & parfaitement heureuse ; le bonheur souverain ne réside pas sur la terre ; mais la question est de trouver la profession où toute compensation faite des avantages & des désavantages, on verra une plus grande somme de Bonheur.

Si les entreprises de Commerce, lors même qu'elles ne sont pas favorables à ceux qui les forment, sont utiles aux autres ; à plus forte raison quand elles sont favorables à ceux-là, l'utilité dont elles sont pour ceux-ci est plus considérable ; elle s'étend insensiblement sur un plus grand nombre d'hommes. L'Entrepreneur qui a eu du succès, grossit ses entreprises, & les multiplie : on a vu des Négocians, même en France où le Commerce est moins étendu & moins considéré que dans le reste de l'Europe commerçante, donner continuellement de l'emploi à cinq ou six cent hommes à la Mer ; & à Terre, à une multitude d'Ouvriers, d'Artisans, de Fabricans, d'hommes en un mot de toute espèce. Mais, dira-t-on, les Négocians ne se proposent dans tout ceci, que leur propre avantage ; & si celui des autres s'y trouve lié, ce n'est pas ce motif qui les détermine principalement ; ils ne consultent que leur intérêt. Il est aisé de répondre : si les Négocians consultent leur intérêt, cette détermination leur est commune avec tous les hommes en général, de quelque condition qu'ils soient. Il est sensible que des particuliers dont les moyens sont toujours bornés, ne pourroient pas entreprendre de faire travailler un si grand nombre d'hommes, sans l'espérance d'un avantage personnel & indépendant de l'honneur d'être utiles aux autres. Mais il suffit que l'on reconnoisse que les opérations du Commerce sont utiles à un grand nombre d'hommes, quelqu'en soit le succès, relativement au Négociant, pour laisser subsister la proposition qui est ici nôtre objet, qui est que la profession qui fait du bien à un plus grand nombre d'hommes, est celle qui doit avoir un plus grand lot de Bonheur.

AURESTE, quoique le Négociant, comme tous les autres hommes, se propose d'abord son bien-être, il est bien flateur pour lui de ne pouvoir le fonder que sur celui d'autrui, pendant qu'il y a tant d'autres professions qui ne procurent le bien-être à ceux qui les exercent, que par le malheur

de leurs semblables. L'Amour de soi-même, qu'il faut bien distinguer de l'amour propre, puisqu'il n'est pas exclusif comme lui, bien loin d'être un mal, est la règle & la mesure de l'amour du prochain. La Religion Chrétienne qui élève l'homme en quelque sorte au-dessus de lui-même, a consacré ce beau précepte de la Loi naturelle, en ordonnant d'aimer son prochain comme soi-même.

MAIS quand le Négociant, parvenu à une fortune considérable, se sent entraîné par l'amour d'une vie douce & tranquille, & que tout le sollicite à se retirer du Cahos des affaires pour ne vivre, que pour lui, ses parens & ses amis, ne merite-t-il pas les plus grands éloges quand il reste dans les affaires, & qu'il y reste par les nobles motifs qu'il exprime ainsi : „ Il me conviendrait très-fort de me retirer du Commerce pour ma propre satisfaction, mais si je prends ce parti, il y aura un grand nombre d'hommes qui souffriront de ma retraite”. Que l'on ne croie pas que le nombre de ceux qui pensent ainsi, soit infiniment petit. Cette profession si honorable, malgré l'envie & les préjugés qui s'efforcent si souvent de l'avilir, compte parmi ses membres une multitude de Phylantropes. On ne doit pas en être étonné : le Commerce embrassant nécessairement dans ses opérations l'utilité publique, les Négocians contractent insensiblement l'habitude de la bienfaisance. Tantôt on les voit touchés de la misère d'une famille qui manque de tout, en adopter en quelque sorte les enfans, en placer un dans un comptoir, embarquer l'autre sur un Navire pour en faire un Marin, en faire passer un troisième dans les Colonies, les mettre tous enfin sur la route de l'aisance & de la fortune : tantôt on les voit établir des Manufactures uniquement pour procurer du travail aux pauvres, & conséquemment à ce but exquis n'y employer que des matières brutes, plutôt que des matières préparées, que l'Étranger leur fourniroit à meilleur marché. Ici l'un d'eux achete d'un Gentilhomme une Terre considérable, on signe le contrat; le Vendeur le scelle de ses pleurs; l'Acheteur attendri & surpris, lui demande quel est le sujet de sa douleur? N'est-il pas bien cruel, répond le Gentilhomme, d'être obligé de vendre une Terre qui est depuis si long-tems dans ma maison, pour me procurer les quarante mille Livres de comptant que vous me donnez? Le Négociant déchire le contrat & prête les quarante mille Livres. Là un autre Négociant, marchant sur les traces du Divin Strozzy (a), se félicite avec un
de

(a) M. Strozzy, le dernier de sa maison, avoit 80000 Liv. de rente, il en dépensoit 6000 seulement pour lui, & le reste en bienfaisance. Peu de tems avant le bouleversement de Lisbonne, il y étoit passé avec tous ses biens. Cet homme peut-être unique, a péri sous les ruines.

de ses amis d'avoir trouvé un nouveau moyen d'être utile à son pays, en y introduisant une nouvelle branche de Commerce, qui doit procurer une Marchandise de première nécessité qui manquoit, & occasionner le débouché d'une denrée que sa trop grande abondance avilissoit. En un mot toutes les fois qu'il y a des malheurs particuliers ou publics à réparer, on les voit s'empresser à donner des preuves d'humanité, de patriotisme & de zèle. En 1711 après une guerre longue & ruineuse, les finances de France se trouvoient épuisées; les Négocians de St. Malo versèrent tout-à-coup dans le Trésor Royal plusieurs millions, & sauvèrent le Royaume: dans la guerre de 1742 l'Angleterre se trouva dans une crise affreuse, son crédit ébranlé alloit tomber: un Négociant célèbre de Londres tend la main à ce crédit, le soutient, le relève & le raffermir. Mais sans s'arrêter à rassembler toutes les anecdotes honorables pour le Commerce & les Négocians, recapitulation qui auroit trop l'air d'un Panégyrique, nous en avons dit assez pour faire voir que cette Profession est toujours sur la route de la bienfaisance, & par conséquent sur celle qui doit conduire plus sûrement au bonheur.

ruines de cette malheureuse Ville: ce grand homme écrivoit peu de jours avant à l'un de ses amis, „ félicitez moi, je viens de découvrir un nouveau moyen de faire du bien aux hommes”. Journ. étrang. année 1758.

FIN DU TOME SECOND.



